QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXXI

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

500.989

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEUR : Commandant de THOMASSON,

Ancien attaché militaire de France.

QUINZIÈME ANNÉE. — 1911

TOME XXXI (Janvier-Juin)

CHAMBRE DE COMMERCE BIBLIOTHÈQUE PARIS

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1911

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
t.31

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DE L'ARMÉE COLONIALE

En publiant, le 1er décembre, l'article de M. le lieutenant-colonel Debon sur l'organisation des troupes coloniales, nous avions annoncé que nous donnerions la parole à un de ses contradicteurs. Nous estimons en effet que, dans cette grave question, la Revue doit permettre à toutes les opinions de se manifester, quand leurs auteurs n'ont en vue que l'intérêt national.

N. D. L. R.

Il y a dix ans à peine que l'armée coloniale, constituée au moyen de procédés spéciaux, et recrutée par des méthodes qui lui sont propres, a reçu de la loi une constitution autonome. Que celle-ci soit parfaite, et échappe à toute critique, je n'oserais en répondre, la façon dont sont fabriquées actuellement les lois organiques ne donnant qu'un nombre de garanties tout à fait insuffisant. Le principe sur lequel elle repose est cependant inattaquable. Il a été formulé par le rapporteur lui-même, en des termes qu'il convient de rappeler.

« Il faut, disait l'honorable député, *conserver aux anciennes* « *troupes de la Marine leur autonomie et leur régime propre*, « parce que non seulement la fusion aurait pour résultat « immanquable la destruction de leurs glorieuses traditions et « de leur précieux esprit de corps, mais aussi parce qu'elle ferait « perdre tous les fruits de l'expérience, laborieusement acquise « aux colonies par des officiers destinés à être noyés, dès leur « retour, dans la masse énorme que forme l'armée continen- « tale. » Et il ajoutait : « Même une fusion partielle entraîne- « rait des inconvénients qu'il suffit d'indiquer en quelques « mots pour qu'ils sautent à tous les yeux non prévenus : « difficulté, sinon impossibilité, de se rendre compte des

« dépenses militaires coloniales en raison de leur dispersion « entre les différents chapitres du budget de la guerre; com- « plication et même confusion introduites dans la mobilisation « de l'armée ainsi composée; facilité excessive laissée au mi- « nistre, qui disposerait de la totalité de celle-ci sans être limité « par une organisation spéciale, de trop se préoccuper de l'une « des deux fins et pas assez de l'autre, etc. » Le rapporteur concluait très justement que de tout cela résulterait, en outre, « un mécontentement général et parfaitement justifié, parmi « des officiers soumis aux mêmes règles d'avancement, alors « qu'ils se trouvent placés dans des conditions fort inégales. »

Aucun de ces arguments n'est devenu caduc. Ils ont tous conservé leur valeur topique, et je défierais volontiers qui que ce soit de me démontrer que ce qui était vrai il y a dix ans ne l'est plus aujourd'hui. Cependant on le conteste, on le nie, et on voudrait le détruire. L'esprit d'instabilité, qui est notre vice, semble vouloir nous pousser à de nouvelles transformations. Cette fusion, qui naguère encore était jugée détestable, on la réclame, on la prône, on la vante comme une panacée souveraine contre le malaise évident dont souffre l'armée coloniale, et qui provient beaucoup plus de la mauvaise utilisation qu'on en fait que des vices de son organisation même, s'il y en a!

***

Il est clair que la fusion demandée donnerait aux chefs de l'armée coloniale des débouchés qu'ils n'ont pas, et des commandements plus considérables que ceux qu'ils exercent d'ordinaire. Mais il s'agit précisément de savoir si le pays trouverait là son compte, et si, en donnant satisfaction à des intérêts évidemment respectables, mais purement individuels, on ne risquerait pas de porter préjudice à d'autres, qu'il convient d'envisager tout d'abord. C'est là, je crois, mettre la discussion sur son vrai terrain.

La guerre coloniale se différencie chaque jour davantage de la guerre européenne. Sans doute il y faut déployer certaines qualités qui ne seraient déplacées sur aucun champ de bataille continental, et le caractère, le sang-froid, le coup d'œil, la décision, la vigueur physique et morale doivent être l'apanage de ceux qui mènent leurs hommes dans la brousse, autant que de ceux qui marcheraient face au Rhin. Mais si les cœurs sont pareils, les procédés sont différents, car on ne saurait combattre avantageusement les nègres du Soudan ou les pirates de Chine de la même façon que les bataillons de l'empereur allemand.

Ou bien c'est que l'on voudrait se faire battre, dans les deux cas.

J'entends parfaitement que ces considérations d'ordre purement technique n'émeuvent pas ceux dont l'intellectualisme se soucie peu des contingences concrètes. Ils se contentent d'une armée à tout faire, et ils en viennent à dire que pour la constituer « il est inutile de savoir au juste quelle sera sa destina- « tion, et si elle aura à combattre des hordes sauvages ou des « hommes civilisés. » Cette phrase, que j'ai relevée récemment dans un grave recueil, m'a fait sourire. Je gage qu'elle pourrait produire le même effet, mais en sens inverse, sur le général de Bernhardi qui, lui, écrivait presque au même moment : « C'est une chose qui semble indispensable de comparer et « d'adapter constamment l'instruction du temps de paix aux « besoins probables de la guerre. » Pour juger laquelle de ces deux affirmations contradictoires est vraie, il suffit de savoir et de se souvenir.

Nous avons connu, en 1870, des généraux d'Afrique, qui, après avoir dompté les Arabes, et mis à mal les Autrichiens, ont montré devant le méthodisme allemand une insuffisance déplorable, et comme une sorte d'anéantissement cérébral. Et par une réciprocité bien significative, nous avons vu, au Tonkin par exemple, des officiers férus de principes, qui se sont laissé désorienter par de simples pirates, lesquels ne connaissaient ni Clausewitz ni Jomini, même de nom. Tout cela prouve que l'on ne fait bien que ce que l'on sait faire, c'est-à-dire ce qu'on a appris. Et d'ailleurs, M. Roosevelt pourrait nous dire qu'on ne chasse point l'hippopotame avec le même plomb que le lapin ou le perdreau.

Il y aurait donc, à mon sens, un danger grave à confier, dans une guerre européenne, le maniement des grandes unités à des généraux ayant fait aux colonies le plus clair de leur carrière, non pas que leur valeur professionnelle puisse être discutée, mais parce que leur éducation spéciale, leur formation technique, si l'on veut, ne les arme qu'imparfaitement pour cette responsabilité. Et d'autre part, il est impossible d'admettre que la conduite d'une opération coloniale puisse être impunément confiée à un officier brusquement transplanté dans l'exotisme, toujours pour les mêmes raisons. Or, cette confusion périlleuse ne manquerait pas de se produire, par le simple jeu des mutations, de l'avancement ou des droits de l'ancienneté, si la fusion s'effectuait entre les deux armées. Et à défaut d'autres motifs, celui-ci me paraît suffisant pour la faire rejeter.

***

Si je parlais du glorieux passé de l'armée coloniale et de ses longs et brillants services, depuis Bazeilles jusqu'à Dridjelé, on me répondrait peut-être que tout cela est déjà de l'histoire ancienne, et qu'il faut maintenant penser à l'avenir. Eh bien ! c'est précisément parce que j'y pense, parce que j'estime que l'ère des opérations coloniales n'est pas close, et qu'elle ne le sera jamais — un empire comme le nôtre ne peut pas se pacifier complètement — que je réclame l'intégrité, l'autonomie, la spécialisation des forces qui sont, par destination, chargées d'assurer l'occupation de ces immenses territoires et de nous en garder la possession.

On objecte que la loi du 7 juillet 1900 est mal faite — hélas ! elle a cela de commun avec bien d'autres ! — qu'elle permet d'employer l'armée coloniale à tout autre chose que les expéditions coloniales, et que, lorsqu'une opération importante se fait outre-mer, comme à Madagascar ou au Maroc, on y envoie des contingents quelconques, tel le 200e de douloureuse mémoire, plutôt que de faire appel à son expérience et à sa valeur. Ces critiques fort justes, mon ami le colonel Debon les a excellemment formulées dans un article paru ici même, et je n'ai garde de les contredire ou de les infirmer.

Oui, parfaitement, l'article 7 de la loi est absurde. Il démolit, par sa rédaction imprécise et lâchée, l'édifice qu'on a voulu construire, ou du moins il l'ébranle singulièrement. Et puisque, de son fait, on semble n'avoir pas besoin de l'armée coloniale pour les expéditions importantes ; puisque, pendant la période d'occupation, les troupes indigènes, commandées par des officiers que leurs mutations fréquentes empêchent de suffisamment s'identifier à leurs soldats, inspirent si peu de confiance qu'il faut souvent les remplacer, ou leur adjoindre des éléments pris dans le foyer métropolitain ; puisque, en un mot, l'armée coloniale ne peut uniquement servir ni à conquérir les colonies ni à les garder, c'est qu'elle est inutile et qu'il faut la supprimer. Du moins, voilà l'argument.

N'y aurait-il pas dans ce raisonnement quelque peu simpliste un véritable sophisme, et parce qu'un outil est mal employé, faut-il donc de toute nécessité le briser ? Je préfère de beaucoup une autre méthode, qui est l'amendement progressif des défectuosités constatées par l'expérience, et la réalisation des réformes nécessaires dans la réflexion et la maturité. Si l'on

procédait toujours de la sorte, on éviterait bien des secousses, bien des heurts, bien des désarrois. Et nous finirions peut-être par atteindre cette perfection qui semble s'éloigner chaque jour davantage, à mesure que nous nous enfonçons dans le chaos des expériences hâtives et des essais désordonnés.

*
* *

Il faut, pour protéger notre domaine contre les dangers résultant d'inquiétants voisinages et peut-être aussi de convoitises possibles, une armée robuste, acclimatée et dressée à une guerre spéciale. Cette armée, nous l'avons, et il n'y a qu'à la garder telle quelle, en y ajoutant, le cas échéant, des troupes noires et les deux régiments de la légion.

Son effectif doit être calculé sur l'importance de sa mission particulière, en tenant compte des exigences de la relève. Son recrutement spécial lui assurera une proportion prédominante de soldats de métier. Et quant à ses cadres, je leur voudrais une spécialisation plus complète encore, par une affectation aussi constante que possible aux mêmes colonies, de façon à ne pas exposer un officier à passer brusquement, par exemple, de l'Indochine qu'il a parcourue et pratiquée au Soudan qu'il ne connaît pas, ou réciproquement.

Qu'on ne leur ménage point les récompenses, qu'on s'efforce d'activer un avancement actuellement trop ralenti, je ne vois à cela que des avantages et même une indiscutable équité. Mais il demeure entendu *qu'en principe* les grades conférés de la sorte ne doivent pas créer de droits ou susciter des espérances pour l'exercice des grands commandements éventuels dans la guerre d'Europe.

Qu'enfin l'on révise le fâcheux article 7 de la loi du 7 juillet 1900, de façon à donner à l'armée coloniale un droit de préemption formel dans toutes les expéditions d'outre-mer, et je crois qu'on aura satisfait à ses revendications légitimes, en même temps qu'aux intérêts généraux du pays.

Ce sont ces intérêts seuls que j'ai eus en vue dans cette discussion rapide, et il me paraît que les projets destructeurs dont on s'est ému, non sans raison, les compromettent singulièrement, en ce qu'ils tendent à retirer à l'armée coloniale une grande part de sa valeur et de sa force. On la calomnie quelquefois, ou tout au moins on la méconnaît. De ce que, par son recrutement même, elle renferme certains éléments peu maniables, et quelques têtes chaudes toujours prêtes à s'échap-

per du bonnet, on en conclut que sa composition est radicalement mauvaise. C'est une erreur et une injustice.

Ici encore, ce sont les lois qui sont coupables, ou plutôt le fâcheux humanitarisme qui les dicte. La place me manque pour les analyser, mais je citerai cependant ce fait que, grâce aux entraves apportées par elles à l'exercice du commandement, les sujets les moins recommandables sont ceux qui bénéficient du traitement le plus lénitif. Il faut le plus souvent les caserner en France, quand la brousse, pour qui ils sont faits, conviendrait si bien à leur complexion fougueuse, et mettrait vite une sourdine à leurs tumultueux éhats. Il n'y a pas, dans l'armée coloniale, plus de mauvais sujets qu'ailleurs. Seulement ils font plus de bruit que tant de braves gens dont le dévouement et la discipline ne se démentent ni dans les garnisons de la métropole ni dans les postes lointains.

Mais ceux-ci sont des professionnels, des hommes qui passent de longues années sous les drapeaux et qui, de ce fait, contractent certaines habitudes, ou, si l'on veut, certaines manies qu'il faut d'autant moins heurter de front qu'elles ne nuisent en rien à la bonne exécution du service. Il en est d'eux comme des légionnaires. Des chefs qui ne les connaîtraient pas, ne sauraient les utiliser congrûment et n'en tireraient rien de bon.

Et c'est là encore une des raisons d'ordre général qui, après tant d'autres, dont je n'ai pu indiquer que les principales, s'opposent à la fusion, cette solution inopérante et bâtarde, qui n'améliorerait en aucune façon nos forces métropolitaines, mais atteindrait dangereusement, sinon mortellement, dans son essence, sa santé morale et sa valeur matérielle, un organisme dont il ne semble pas que nous puissions nous passer sans déchoir.

Lieutenant-colonel Rousset,

Ancien député.

L'ACCORD HISPANO-MAROCAIN ET LA FRANCE

L'opinion en Espagne au sujet du Maroc et des accords avec la France. — Passages intéressants de quelques ouvrages ou articles récents. — Les accès de mauvaise humeur contre notre pays : la question de Tazza et celle de la route Ceuta-Tetouan. — Les pourparlers avec El Mokri et les termes de l'accord du 17 novembre 1910.

Le gouvernement de Madrid vient enfin de signer avec le représentant du Makhzen un important accord, sur lequel il convient d'insister. Ce nous sera, en même temps, une occasion de passer en revue un certain nombre d'ouvrages ou d'articles récents, qui reflètent assez bien les divers aspects de l'opinion publique au sud des Pyrénées sur cette importante question des relations hispano-marocaines.

Quand nous parlons d' « opinion publique », il convient, au reste, de s'entendre. Il n'existe point, en effet, chez nos voisins, d'opinion nationale évidente sur le rôle que doit jouer l'Espagne au Maroc, pas plus que sur toute autre question d'ordre international. Ces grands problèmes n'intéressent guère qu'un très petit nombre de politiciens et de « spécialistes » : la grande masse du pays demeure indifférente ou plutôt se renferme, vis-à-vis de l'étranger, et particulièrement de la France, dans son attitude séculaire d'indifférence méprisante ou de défiance hostile. L'opinion de cette élite, à laquelle nous faisons allusion, n'en est que plus précieuse à connaître, car en dépit des difficultés qu'elle rencontre parfois à triompher de la nonchalance de la foule ou des intérêts trop égoïstes de quelques individualités, elle n'en finit pas moins le plus souvent à s'imposer aux gouvernants eux-mêmes et à déterminer leur politique.

Opinion et politique varient, d'ailleurs, presque continuellement, qu'il s'agisse de relations internationales ou de politique coloniale. Mais rien ne donne un exemple plus typique de ce manque d'esprit de suite que l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Maroc, depuis un siècle. La situation actuelle ne remonte pas, du reste, au delà de dix ans.

Jusque-là, tout en nourrissant à l'égard du Mogreb les plus ambitieuses espérances, on s'était accordé à Madrid pour réserver l'avenir et maintenir le *statu quo*. Sans doute, un certain nombre de tentatives à main armée avaient été faites, au cours du XIXe siècle, pour donner surtout satisfaction au parti

militaire ; mais elles n'avaient abouti à aucun résultat, moins sans doute par suite de complications et d'obstacles venant de l'étranger, que faute d'énergie et de ténacité de la part du gouvernement espagnol. Nos voisins ne se sentaient pas assez forts pour revendiquer l'héritage qu'ils prétendaient tenir d'Isabelle de Castille, et ils attendaient, pour agir, d'avoir reconstitué leurs forces. Il était à craindre seulement qu'ils ne fussent devancés par une autre puissance et contraints par les événements à sortir de leur torpeur. C'est, en effet, ce qui arriva.

* * *

L'ancien ambassadeur espagnol à Paris, M. Leon y Castillo, fut le premier, dit-on, à lancer le cri d'alarme : « Le *statu quo*, « écrivait-il en 1900, n'est que l'ombre, le fantôme d'un sys- « tème politique ; il n'y a pas moyen de retarder la solution « du problème marocain ; elle surviendra d'un moment à « l'autre, avec nous ou sans nous, et dans ce cas contre nous. »

L'année suivante, parut dans la revue madrilène, *La Lectura* (août 1901), sous la signature de « un député aux Cortès », un article qui fit sensation. Son auteur n'était autre que M. Silvela. Pour lui aussi, le *statu quo* était insoutenable ; le seul parti convenable pour l'Espagne était de s'entendre avec la France.

Ceci n'empêcha pas cet homme d'Etat, à son retour au pouvoir, vers la fin de 1902, de se refuser à signer le projet de traité établissant les bases d'un accord économique des deux puissances au Maroc et délimitant leurs zones d'influence respectives, que venait de négocier avec M. Delcassé le parti libéral, représenté par M. Sagasta et le duc d'Almodovar del Rio. L'attitude de M. Silvela lui fut dictée, paraît-il, par sa crainte de mécontenter l'Angleterre, en traitant à son insu. Ce motif, selon les conservateurs — ou ce prétexte, selon les libéraux, — n'existait plus du jour où notre pays réglait définitivement avec le gouvernement de Londres toutes les difficultés pendantes, et en particulier la question marocaine. Aussi le traité franco-britannique du 8 avril 1904 fut-il bientôt suivi de l'accord du 4 octobre avec l'Espagne.

Cet accord, comme celui de 1902, devait rester secret. Mais certaines déclarations faites à la tribune des Cortès, quelques indiscrétions de la presse et aussi divers ouvrages en firent connaître, ou du moins deviner les lignes principales. Il faut citer surtout à cet égard le livre dû à M. Gabriel Maura y Gamazo, le fils du chef du parti conservateur[1], qui, le premier,

[1] *La cuestión de Marruecos, desde el ponto de vista español* (Madrid, 1905).

montra à quoi se résumaient les soi-disant « droits historiques » de l'Espagne au Maroc. Depuis 1860, l'instabilité des gouvernements et le manque de critérium national ont aggravé sa situation diplomatique dans ce pays. Quant à la fameuse thèse de la fraternité hispano-marocaine, elle est « historiquement inexacte... L'Espagne doit voir avant tout dans la question marocaine le problème de la défense nationale. »

A la même époque, un autre écrivain qui connaît bien le Maroc, M. Gonzalo de Reparaz, dans un ouvrage intitulé : *Política española en Africa*, comparait — non sans un peu de mélancolie — l'œuvre très forte réalisée par la France en Algérie, l'autorité morale qu'elle a su acquérir dans le monde musulman et la politique, molle et indifférente, de l'Espagne en Afrique pendant tout le siècle dernier.

Enfin, deux ouvrages tout récents indiquent avec plus de netteté encore quelle doit être l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Maroc au lendemain de la convention d'Algésiras et des accords avec la France et l'Angleterre. Le premier de ces livres, *La Penetración en Marruecos*, dû à un jeune professeur de l'Université de Saragosse, M. Mariano Gomez Gonzalez, est un clair résumé des événements de ces dix dernières années et un exposé précis de la situation actuelle. L'autre, *los Sucesos de España en* 1909, porte la signature de M. Salvador Canals, un des écrivains politiques les plus estimés au Sud des Pyrénées, et s'attache surtout à expliquer la campagne du Rif et à en rechercher les conséquences.

On comprend d'ailleurs que chacun de ces auteurs se place au point de vue de ses préférences personnelles, qui est aussi celui du parti auquel il appartient. M. Mariano Gomez Gonzalez est du camp libéral : c'est dire qu'il déplore que M. Silvela n'ait pas mis sa signature au bas du *convenio* hispano-français de 1902 négocié par Sagasta. Acceptant de ce traité la version donnée par le *Correspondant* [1], que corroborent les déclarations faites à la Chambre madrilène par le comte de Romanones, il le juge préférable pour son pays à l'accord « secret » du 7 octobre 1904, tel qu'on peut s'en faire une idée par le livre de M. Gabriel Maura, ainsi que par les explications fournies au Congrès par le ministre d'Etat, en réponse au député M. Villanueva, et par la discussion de cet accord à la Chambre française (3, 8, 12 novembre 1904). Avec M. de Reparaz, il croit que le traité de 1902, s'il accordait à la France une sphère d'influence plus étendue qu'à l'Espagne, en revanche, « ouvrait

[1] 25 décembre 1903.

« à cette dernière puissance les contrées les plus riches et les « plus peuplées, auxquelles s'ajoutait la possession de Fez, « dont les conséquences politiques sont incalculables, et celle « du passage de Tazza, qui est également un point de très « grande importance. Tant au point de vue politique qu'économique — ajoute M. de Reparaz — on nous reconnaissait une « situation meilleure et plus considérable que celle que se réservait la France; le gouvernement espagnol était très satisfait d'avoir obtenu des avantages aussi considérables, qui « dépassaient tout espoir raisonnable, et ni Sagasta, ni le duc « d'Almodovar, ne montraient le moindre regret ni la moindre « inquiétude [1]... »

Tout autre est le criterium de M. Maura Gamazo et de M. Salvador Canals, qui était sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le dernier cabinet conservateur. Ce n'est pas seulement, selon M. Maura, la crainte de l'Angleterre qui a empêché le gouvernement de Madrid de donner suite au projet de 1902, c'est aussi le désir de ne pas imposer à l'Espagne d'obligations supérieures à ses forces : « L'Espagne, écrit-il, « recevait du traité de 1902 une mission très semblable à celle « que l'accord anglo-français de 1904 confère à la France, et « elle aurait eu à répondre devant l'Europe des divers incidents « auxquels donna lieu la révolte du roghi, et de l'anarchie qui « s'ensuivit dans l'Empire, ainsi que de toutes les questions « qui ont surgi dans la suite, depuis la séquestration de M. Perdicaris jusqu'au voyage de Guillaume II à Tanger [2]. »

Enfin — toujours d'après M. Gabriel Maura — « la zone « d'influence espagnole du *convenio* de 1902 embrassait la « partie la plus pauvre, la moins commerciale et la plus réfractaire à la civilisation de tout l'empire. Comme garantie des « intérêts stratégiques de la péninsule, elle était excessivement vaste; comme champ de pénétration économique, excessivement petite et de qualité détestable. » (Page 287.)

Et M. Canals écrit de son côté : « Le traité de 1904 ne nous « obligeait plus qu'à ce que nous pouvions remplir, au gré de « nos désirs, et en revanche il nous réservait tout ce qui nous « était nécessaire, à savoir : la reconnaissance de la souveraineté du sultan, respectivement à notre influence exclusive « sur la zone frontière de notre côte méridionale et un champ « suffisant où exercer nos initiatives au fur et à mesure des « besoins de notre pays. Nous collaborions aux entreprises de « la France dans la limite de notre volonté d'action ou nous n'y

[1] Reparaz, *loc. cit.*, p. 375-376.
[2] *Op. cit.*, p. 287.

« faisions pas obstacle : mais rien ne nous obligeait à aller du « même pas qu'elle ni à nous aventurer témérairement, et « c'est ce que les faits ont démontré [1]. »

*
* *

Par ailleurs, tous ces publicistes sont d'accord pour reconnaître que l'entente avec la France au sujet du Maroc était chose nécessaire, bien que M. Maura l'ait acceptée avec moins d'enthousiasme que les libéraux ou même que M. Silvela. « Les « idées de gouvernement et d'administration de M. Maura — « écrit à ce sujet M. Canals — ce que nous appellerons la philosophie de son œuvre de penseur et de gouvernant, s'éloigne du génie français plus qu'elle ne s'en rapproche, et jusqu'à son origine d'insulaire, épris des choses maritimes [2], le « prédisposait sans doute à songer plutôt à l'Angleterre, au « moment de traiter une alliance aussi périlleuse avec la France « au sujet du Maroc [3]... »

Ceci n'empêche pas M. Canals (et il répète évidemment le fond de la pensée de son chef politique) de se montrer nettement partisan de la politique des accords anglo-franco-espagnols : ces accords étaient inévitables. Après l'entente anglo-française de 1904, l'Espagne ne pouvait plus borner sa politique marocaine au maintien du *statu quo*. Chercher, en vue d'un ajournement de la question, un appui à Berlin eût constitué une « autre témérité », car du moment où l'Allemagne eût obtenu toutes garanties en faveur de la porte ouverte, le *statu quo* n'aurait eu pour elle que des inconvénients, les mêmes précisément que pour les autres puissances. « De toute façon, conclut M. Canals, « soit que nous fussions pour le défendre, alliés à l'Allemagne « contre la France et l'Angleterre, nos alliés naturels, le résultat pour nous était le même, avec des conséquences plus « graves, et nous allions, de toute façon, au-devant d'un effort « militaire et économique au Maroc ou pour le Maroc. » (p. 23)

Pour M. Canals aussi — comme pour les autres écrivains que nous avons cités — la conférence d'Algésiras a été avantageuse à l'Espagne : « Algésiras, écrit à ce propos M. Gomez Gonzalès, a mis les droits et les intérêts de l'Espagne au Maroc à « égale hauteur de ceux allégués par la France, et Algésiras « lia les bras à la République et l'empêcha de pousser trop loin « ses désirs d'intervenir au Magreb... » Quant à l'Espagne, selon M. Canals, elle s'opposa avec ténacité à tout ce qui n'était

---

[1] *Op. cit.*, p. 33.
[2] M. Maura est, comme on sait, originaire des Baléares.
[3] *Op. cit.*, p. 18

pas le strict accomplissement de l'acte d'Algésiras : c'est ainsi qu'elle se refusa d'occuper militairement les ports marocains, comme le lui demandait la France, au moment des troubles de Casablanca, s'il faut en croire notre distingué confrère. « De la même manière, elle ne voulut pas obéir aux injonctions « de notre pays, en intervenant dans la lutte de Mouley Hafid « contre Abd el Aziz, en faveur de ce dernier... Pour la France, « le Maroc est une question d'expansion, de raffermissement « et de développement de son empire colonial. Pour nous, c'est « avant tout une question d'intégrité nationale. Elle s'effraie « de la paralysie de l'Algérie, et elle veut aller vite, très vite ; « tandis qu'à nous il importe au contraire de n'avancer que « prudemment, seulement lorsqu'il sera nécessaire, sous peine « de mettre en péril l'œuvre de notre restauration interne[1]... »

La campagne de Mélilla — toujours au gré de M. Canals — n'a pas été une conséquence des traités de 1904 et de l'acte d'Algésiras : « L'Article 60 de ce document n'est, en effet, qu'une « reproduction amplifiée d'une clause de la convention de Ma- « drid de 1880 : ce qui signifie que, alors même la conférence « d'Algésiras et ces accords n'auraient pas eu lieu, il eût été « possible de procéder au Maroc à des exploitations minières, « qui ont été en même temps que la cause occasionnelle de « l'attaque des Rifains, le motif, mais non l'objet, de l'inter- « vention armée de l'Espagne... »

M. Canals ne peut cependant méconnaître que ces traités et cette conférence ont profondément modifié la situation de l'Espagne vis-à-vis du Maroc, et qu'en rendant possible dans une certaine mesure la campagne de Mélilla, ils ont permis à l'Espagne de consolider ce que notre auteur appelle « sa frontière méridionale. » Mais il tient particulièrement à mettre en lumière la volonté de son pays de ne pas laisser discuter son intérêt spécial dans le Rif. Il rappelle que, dans cette région, le sultan est impuissant et l'a toujours été, que les tentatives de conciliation de Mouley Hafid n'ont servi à rien, enfin que si l'Espagne a traité avec les ambassadeurs chérifiens, c'est pour sauver la face internationale, mais que l'autorité du Makhzen ne pouvait suffire, si l'action militaire de l'Espagne ne s'était produite en même temps.

***

Il résulte de tout ceci que le gouvernement de Madrid a mis longtemps à adopter une ligne politique décisive dans la question marocaine. La différence de criterium entre libéraux et

[1] *Op. cit.*, p. 41.

conservateurs n'était guère de nature à donner à cette politique l'esprit de suite qui lui aurait été nécessaire. Ce n'est qu'à la dernière extrémité et sous la poussée des événements que l'Espagne a renoncé au système du *statu quo*. Mais une fois la question entrée dans sa phase active, on hésitait encore à Madrid à prendre parti et à signer avec nous un accord, faute surtout d'une étude préalable suffisante : les zones d'influence que le parti libéral estimait « riches et peuplées » en 1902, paraissaient « pauvres et de qualité détestable » en 1904 au parti conservateur ; la possession de Fez que les libéraux jugeaient « d'importance incalculable » aurait été « funeste pour l'Espagne » selon les conservateurs : ce qui comblait M. Sagasta de satisfaction aurait « coûté le sommeil pour le reste de ses jours » à M. Maura, selon l'expression de l'ancien président du Conseil !

Si l'Espagne a accepté de s'entendre avec la France, ce n'a donc pas été sans réticences ni rancœur ; j'en ai eu maintes fois la preuve dans des conversations avec les hommes politiques et les publicistes les plus en vue, au cours de récents séjours dans la péninsule.

Il suffit, au reste, d'ouvrir livres et périodiques espagnols pour avoir des preuves, presque journellement, de cette défiance hostile à notre égard. C'est M. Mariano Marfil qui rappelle, dans la *Lectura*, à propos de l'entente avec la France, l'ancien Pacte de famille, les affaires d'Annam et du Mexique [1]... C'est M. Guillermo Rittwagen, dans la *España Moderna*, qui, après avoir déploré la longue passivité de son pays dans la question marocaine, regrette qu'il n'ait pas traité avec la France dans de meilleures conditions : « Si nous avions été « plus habiles, déclare-t-il, en échange de notre appui aux « prétentions françaises concernant la frontière de la Mou- « louya, nous aurions pu obtenir sa bonne volonté pour le « reste du Maroc, ou du moins procéder avec elle à un partage « équitable, le cours de la Moulouya servant de délimitation « jusqu'aux hauteurs de l'Atlas, jusqu'à leur affaissement sur « l'Atlantique au sud de Mogador. La riche province de « Sousse, sur laquelle nous avons des droits, restait à la « France, et nous pouvions lui abandonner aussi nos pos- « sessions du Sahara, ce qui aurait permis à son bloc colonial « d'être plus compact qu'actuellement, étant donné qu'elle a « à souffrir des coins espagnols du Rif et de Jebala, de Rio « de Oro et de son vaste hinterland de sables inutiles et aussi de

[1] Espana ante el problema de Marruecos (dans la *Lectura*, 1909, III).

« la zone d'influence qui correspond à Santa Cruz de Mar Pe-
« queña dans le Sousse... Tout cela, nous pouvions le céder en
« échange de la reconnaissance par la France de notre hégé-
« monie sur tout le pays qui longe l'Atlantique et forme une
« vaste possession homogène de 400.000 kilomètres carrés en-
« viron, au lieu des 100.000 que l'accord franco-espagnol a pu
« nous céder approximativement... » « Ce partage — ajoute
« M. Rittwagen, eût été accueilli en France avec une grande
« satisfaction il y a quelques années, avant l'entente avec l'An-
« gleterre, mais aujourd'hui c'est un beau songe. *Il faudrait*
« *un nouveau Sedan pour que notre situation s'améliorât*
« *notablement à cet égard...* » Toutefois M. Rittwagen ne va pas jusqu'à souhaiter un nouveau conflit franco-allemand, mais il compte sur les mystérieux desseins de Londres, qui restent l'inconnue du problème. « Tout nouveau changement
« que l'Angleterre apportera à sa politique internationale ne
« peut que nous être favorable, parce que la certitude où elle
« est de notre modération actuelle la fera nous préférer à la
« France, dont la situation trop forte dans les ports marocains
« constituerait une menace pour Gibraltar[1].... »

M. Gomez Gonzalez, lui, espère tout d'un nouvel aéropage européen, qui déferait ce qu'a fait celui de 1906 et permettrait aux Espagnols « d'être vraiment les *collaborateurs* de la France et non de simples *comparses*[2]... »

Il n'est pas, enfin, jusqu'à M. Salvador Canals — dont la modération est notoire cependant — qui ne garde l'opinion que « les affaires sont les affaires » et que « les ambitions de la France allant plus loin que ses intérêts », la bonne entente des deux pays pourrait un jour courir de graves périls[3].

Ces courts extraits donnent une idée de l'opinion espagnole dans la question marocaine. Ils montrent que les spécialistes de cette question sont loin encore d'être arrivés à un criterium certain; ils prouvent que la méfiance à l'égard de notre pays n'a pas désarmé et qu'on ne considère au sud des Pyrénées les accords actuels que comme un pis-aller.

Il est nécessaire d'avoir tout ceci présent à l'esprit pour comprendre les tergiversations de nos voisins et leurs brusques accès de mauvaise humeur à l'égard de notre pays, qui nous ont, ces derniers temps surtout, si souvent surpris.

Il faut dire aussi que le gouvernement de Madrid, lié par

---

[1] Guillermo Rittwagen, España y Francia en la cuestión de Marruecos (*La España Moderna*, 1er mai 1910).
[2] *Op. cit.*, p. 179.
[3] *Op. cit.*, p. 105.

ses engagements au point de vue international, doit se défendre à l'intérieur à la fois contre les partisans du « laissez faire » et de l'inaction, qui croient que l'Espagne a bien assez à s'occuper chez elle sans aller se mêler de l'Afrique (cette opinion, disons-le, est assez répandue dans le pays et elle permet jusqu'à un certain point de comprendre les troubles de Catalogne de l'an dernier); d'autre part, le gouvernement a dû lutter contre les impatiences de l'armée, qui constitue au sud des Pyrénées un Etat dans l'Etat et qu'il n'est pas toujours facile de contenir sous peine de mettre en jeu la solidité du régime, et aussi contre les ambitions excessives et les prétentions déraisonnables de certains « africanistes mégalomanes » à la fois politiques et hommes d'affaires.

***

La dernière expédition du Rif et les négociations qui ont suivi ont mis en jeu tous ces éléments : enthousiasme belliqueux des officiers, troubles révolutionnaires, hésitations du gouvernement sur les territoires à occuper, le point où il convenait d'arrêter les opérations, le terrain sur lequel il fallait porter les pourparlers ; campagnes continuelles, enfin, de presse contre la France.

Dans la pensée de l'Espagne, l'expédition marocaine n'impliquait aucunement — nous l'avons fait remarquer — une rupture des relations avec le sultan : ce n'était qu'une mesure de police autour de ses « présides » et de représailles contre les auteurs du massacre du 9 juillet 1909. Mais la cordialité de ces relations n'avait évidemment rien à gagner de ces derniers événements. Déjà auparavant, la mission de M. Merry del Val auprès de Mouley Hafid avait échoué moins sans doute à cause du caractère très entier, dit-on, de l'ambassadeur espagnol que de l'intransigeance du sultan, qui réclamait de l'Espagne l'assurance qu'elle évacuerait les points du Rif voisins de Melilla, Mar Chica et Cabo del Agua (occupés le 16 février 1908), « le jour où le Makhzen y pourrait amener l'ordre par ses propres forces » (25 février, 5 mai 1909).

Cet échec détermina le sultan à envoyer à son tour une mission à Madrid. Elle y arriva le jour du massacre de Melilla. Le but de cette mission était d'exposer au gouvernement espagnol les embarras financiers qui obligeaient le sultan à demander des délais pour l'application intégrale de l'Acte d'Algésiras et la satisfaction de réclamations « dont il ne contestait pas d'ailleurs la validité »; enfin de traiter les questions au sujet desquelles M. Merry del Val avait déclaré ne pas avoir

d'instructions évacuation des territoires voisins de Melilla, règlement de la situation des compagnies minières du Rif).

A la suite de l'extension de la zone d'opérations des troupes espagnoles autour de Melilla et de Mar-Chica, le Makhzen adressa une note de protestation non seulement à Madrid, mais à toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Cette protestation demeura vaine et n'arrêta pas les opérations militaires dans le Rif.

Comment ces opérations furent conduites, nous n'avons pas à l'étudier ici. Nous nous contenterons de renvoyer au remarquable ouvrage de M. le général de Torcy, qui vient de paraître.

Ce qui nous importe surtout à retenir, ce sont les plans fantastiques de campagne que publièrent à diverses reprises les journaux espagnols. L'idée s'accrédita même chez nos voisins que l'objectif de l'expédition devait être Tazza, et ce fut une tempête d'accusations contre nous quand on vit que l'armée espagnole n'occupait pas cette place. Le ministre d'Etat dut même préciser aux Cortès ce que l'on savait déjà de l'accord de 1904. Il était évident, en effet, que la France n'avait pas abandonné à la zone d'influence de l'Espagne, comme l'écrit M. G. Rittwagen, « l'unique défilé qui met facilement en communication l'Algérie avec les régions subatlantiques du Maroc. » Nous n'insisterons pas davantage sur cet incident [1], pas plus que sur ceux qui marquèrent la fin de la campagne.

***

C'est le 29 août 1910 que l'ambassadeur marocain Ben Mouhaz arriva à Madrid, en vue de reprendre les pourparlers si longtemps interrompus. Puis, moins d'un mois après, pour hâter les pourparlers et mettre fin aux bruits qui couraient dans la presse européenne sur les projets d'occupation de Tetouan par l'Espagne, le sultan se décida à envoyer dans la capitale espagnole son ministre des Affaires étrangères El Mokri.

Ces négociations n'occupèrent pas moins de vingt-six séances en quarante-six jours.

Encore une fois, l'opinion espagnole s'en prit à la France de ce retard. Il ne s'agissait plus du défilé de Tazza, mais de Tetouan. Depuis longtemps, les « africanistes » espagnols estiment que pour leur pays Ceuta et ses environs sont un champ d'action meilleur que le Rif. Dans une série d'articles, le sénateur Maestre soutint que l'occupation de Tetouan était une

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er novembre 1909.

nécessité stratégique. A vrai dire, la possession de cette ville est restée, depuis l'inutile expédition de O'Donnel, en 1860, l'objectif de beaucoup d'Espagnols. On dit et on répète que ses habitants sont les descendants les plus directs des Maures d'Andalousie, que la contrée est riche, notamment en minerais : antimoine du Beminsala, cuivre du cap Nigron, fer d'Emsa, etc.

Un grand industriel de Saragosse, M. Basilio Paraiso, promoteur de l'exposition franco-espagnole de 1908, à la suite d'une mission au Maroc, dont il fut chargé par la Chambre de commerce dont il est le président, attachait lui aussi, dans son rapport, une importance capitale à cette région de Ceuta-Tetouan. Il déplorait que dans cette dernière localité l'Espagne ne détînt qu'une part infime d'un mouvement commercial de 1.800.000 francs par an. « Puisque l'Espagne — concluait-il « — fait le sacrifice d'entretenir une garnison modèle à Ceuta « et a dépensé 20 millions à la construction de son port, il faut « que l'industrie et le commerce sachent y répondre. *Il est « indispensable que Tetouan devienne un faubourg de Ceuta*, « sans quoi ni l'une ni l'autre de ces villes ne pourra déve- « lopper ses ressources économiques. Tetouan est un diamant « brut qui ne doit être taillé que par des mains espagnoles, « sous peine de rendre stériles toutes les dépenses du nouveau « port de Ceuta, qui ne se justifient que si ce port devient le « port d'entrée et de sortie du trafic de cette région et en re- « liant par un chemin de fer ou par tout autre moyen Tetouan « à Ceuta. Si l'on tarde, Tetouan sera accaparé par les concur- « rents de l'Espagne qui y plantent déjà leurs jalons. Et la si- « militude des productions de cette zone avec celles de la « péninsule ruinera bientôt celle-ci. Il faut également dé- « tourner le courant de l'émigration espagnole en Algérie « vers ces contrées appelées à devenir *non pas des colonies*, « *mais de véritables provinces de l'Espagne.* »

Les Espagnols ont répondu à cet appel par divers projets : d'abord, le chemin de fer de Ceuta au Benzar, où sont situées les carrières qu'on utilise pour la construction du port et qui est aujourd'hui près d'être terminé; puis, la route de Ceuta à Tetouan, dont Prim avait ébauché le tracé en 1860 et qui pourrait devenir une voie ferrée ; enfin, le prolongement de ce futur chemin de fer jusqu'à Melilla.

Mais, dans cet ordre d'idées, des difficultés se produisirent. A la requête d'El Guebbas, le Comité des travaux publics qui siège à Tanger, saisi du projet de route Ceuta-Tetouan, en décida l'ajournement, malgré les instances du représentant de l'Espagne. Certains publicistes espagnols attribuèrent cette dé-

cision à l'influence de l'ingénieur français M. Porché. Ils soutinrent même que Tetouan appartenait à l'hinterland de Ceuta et échappait à la compétence du Comité de Tanger : comme si l'Espagne n'avait pas pris l'initiative, en septembre 1909, de demander l'inscription de ce projet de route au programme des travaux publics! Les délégués français soutinrent même, à cette occasion, leurs collègues espagnols.

La vérité est que l'on craignait que les travaux de la route ne compromissent la paix si laborieusement établie dans cette région. La décision du Comité était donc inspirée uniquement par des raisons de prudence, qui répondaient, au reste, tout à fait aux protestations du gouvernement de Madrid contre toute « politique d'aventure ». C'est ce que déclarait nettement la *Mañana*, qui est l'organe officieux de M. Canalejas. Un accord ne tarda pas, d'ailleurs, à se faire entre les gouvernements français et espagnol sur cette question : sans exclure le projet de route Ceuta-Tetouan, on en subordonnait l'exécution à celle d'autres travaux plus urgents de caractère international.

Ceci n'empêcha pas pourtant le *Liberal* de déclarer que « l'Espagne ne devait plus être un simple satellite de la France » et quelque temps plus tard, la *Voz de Guipuzcoa*, d'expliquer les difficultés rencontrées par l'Espagne au Maroc par le rôle joué par notre pays dans cet empire : au dire du journal basque de Saint-Sébastien, nous aurions acheté à prix d'or tous les fonctionnaires chérifiens!

*
* *

L'importance des intérêts débattus entre Madrid et Mouley Hafid, sans parler des lenteurs inhérentes à la diplomatie marocaine, suffisaient cependant à expliquer le retard des pourparlers.

El Mokri avait fini par admettre les prétentions de l'Espagne à exercer une action administrative, nommer des caïds et percevoir des impôts non seulement dans la région occupée par ses troupes, mais aussi dans la zone frontière. Mais il subsistait de graves difficultés, notamment au sujet du chiffre de l'indemnité et du régime de la zone frontière de Ceuta.

Mokri s'était tout d'abord refusé à toute indemnité, sous prétexte que, dans le Rif, l'Espagne n'avait jamais eu affaire au sultan; dans la suite, il se montra moins intransigeant, et de son côté le gouvernement de Madrid consentit à abaisser le chiffre, primitivement fixé à 117 millions, à 65 millions. Ces conditions, sur lesquelles on finit par se mettre d'accord, sont analogues à celles adoptées pour l'indemnité de 70 millions.

payable à la France[1]. Nous dirons plus loin quelles garanties a obtenues l'Espagne pour le paiement de cette indemnité.

La question du régime de la zone frontière de Ceuta mettait surtout en jeu l'occupation par les Espagnols de la sierra Bullones, importante au point de vue stratégique et aussi parce qu'elle contient les sources du Benzar qui assureraient l'alimentation en eau de Ceuta. Mais ce massif domine le détroit de Gibraltar et on pouvait craindre à Madrid que certaines puissances verraient d'un mauvais œil l'Espagne s'y installer. De son côté, Mokri déclarait, à son arrivée dans la capitale espagnole, que s'il acceptait pour le Rif le principe de la police mixte, il ne jugeait pas que l'application dût en être faite à la région voisine de Ceuta, « où notre frontière — disait-il — est bien définie... » On finit cependant par s'entendre sur ce point : à Melilla, l'action de la police mixte — 1.200 indigènes instruits par des officiers espagnols — s'étendra à toute la zone occupée par l'Espagne, c'est-à-dire jusqu'à une trentaine de kilomètres au Sud du port ; pour Ceuta, le caïd Abd es Aboua Saïdi sera nommé commissaire de la région frontière et la police mixte surveillera un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de la place, qui constituera une zone neutralisée.

*
* *

Voici, au reste, quelles sont les principales dispositions de la nouvelle convention, signée le 17 au soir à Madrid.

Cette convention, aux termes de l'article premier, ne fait que compléter les accords antérieurs. Elle contient trois parties :

1. — *Régime de la partie du territoire du Rif occupée par les troupes espagnoles et les alentours d'Alhucemas et du Peñon de Vélez.* — Le Makhzen confiera au pacha de la campagne de Melilla, prévu par l'article 5 de l'accord du 5 mars 1894, les fonctions de haut commissaire pour s'entendre avec le haut commissaire espagnol sur la nomination des caïds et autres fonctionnaires marocains de la région occupée et des Kabyles de Temsaman, Beni-Urriaguel et Bokkoia. Cette faculté pourra s'étendre à la kalib de Beni-Itteft (article 1er). La force chérifienne de police, prévue par les traités, sera portée à 1.250 hommes, et elle sera instruite par des officiers espagnols ; elle dépendra uniquement des hauts commissaires espagnols et marocains ; elle sera payée avec le produit de la douane de

[1] V. les *Questions* du 16 mars, p. 336 et du 1er avril 1910, p. 439.

Melilla et des impôts versés par les tribus des régions indiquées ci-dessus. L'organisation de ce corps de police se fera progressivement; quand elle sera parfaite et qu'on la jugera capable de veiller à l'exécution des accords entre les deux pays, de maintenir la sécurité, de faciliter les transactions mercantiles, d'assurer le recouvrement des impôts, les troupes espagnoles se retireront sur le territoire espagnol (article 3).

Les articles 4, 5 et 6 indiquent comment il sera pourvu aux aux frais de cette police, notamment par l'établissement d'une douane à Melilla et de droits sur les marchés des régions ci-dessus indiquées.

2. — *Dispositions concernant les alentours de Ceuta.* — Le sultan s'engage à ne pas fortifier les positions qui pourraient être dangereuses pour cette place et à empêcher que d'autres le fassent (art. 7). Le caïd ou commissaire marocain de la zone frontière de Ceuta, prévu par l'article 4 de l'accord du 5 mars 1894, sera nommé et révoqué dans les mêmes conditions que le pacha des environs de Melilla, c'est-à-dire par le sultan, après avis préalable à l'Espagne. Ce caïd exercera sa juridiction sur la partie de la région frontière de Ceuta comprise entre la zone neutre d'un côté, et de l'autre, les rivières Rmel et Lit, une ligne allant de la Cudia de Ain-Xixa à celle de Ain-Jir, le chemin du *zoco* El-Telata jusqu'à son intersection avec la rivière Laimund, et ensuite cette rivière, qui prend les noms de Mufak, Menigla et Ferridak, jusqu'à son embouchure (art. 8). La police indigène, instruite par un capitaine, un lieutenant et quatre sergents espagnols, sera chargée d'assurer l'ordre sur cette partie de la frontière : ses pouvoirs seront ceux que détermine l'article 4 de l'Acte d'Algésiras (art. 9). Cette force sera payée sur la somme d'un million de pesetas prévue à l'article 4 (art. 10). Enfin une fois établie la douane de Melilla, une douane analogue sera créée à la frontière de Ceuta, lorsque l'Espagne le demandera; elle percevra les mêmes droits d'importation et d'exportation que dans les ports. Un fonctionnaire espagnol sera mis à la disposition du Makhzen pour l'organisation de cette douane (art. 11). Tant que ses produits ne suffiront pas à l'entretien de la force prévue à l'article 9, le sultan pourvoira à la différence (art. 12).

3. — *Dispositions concernant le paiement des dépenses faites par l'Espagne.* — Ayant égard aux circonstances économiques de l'empire marocain et en témoignage de l'intérêt que lui inspire la prospérité de celui-ci, le gouvernement de Sa Majesté

catholique réclame seulement 65 millions de pesetas comme compensation des frais militaires et navals faits dans le Rif jusqu'au 31 octobre 1910; pour les frais militaires et navals faits à la suite des événements de Casablanca en 1907, et pour les secours prêtés aux Maures et aux Hébreux réfugiés à Melilla de 1903 à 1907. Le gouvernement du sultan s'engage à payer pendant soixante-quinze ans la somme annuelle de 2.545.000 pesetas. Le paiement est garanti d'abord par 55 % de la part revenant au Makhzen sur les impôts miniers prévus par l'article 112 de l'Acte d'Algésiras, puis sur le surplus des recettes de la douane de Ceuta (art. 13). Le paiement de ces impôts miniers se fera à la Banque d'Etat; mais le ministre des Finances du sultan donnera des instructions en vue d'inscrire les 55 % de la part du Makhzen sur un compte spécial à la disposition du gouvernement espagnol, sans que, à aucun moment et pour aucun motif, le Makhzen ni la Banque d'Etat ne puissent retenir en tout ou en partie les fonds en question. Un délégué espagnol au service marocain des douanes aura droit, sans s'immiscer dans cette administration, d'examiner les registres de demandes, concessions, transports, déclarations de caducité, etc., de les coter sur un compte spécial à la Banque d'Etat et de provoquer de qui de droit toutes les mesures prévues par le règlement minier en vue d'obtenir le paiement des impôts. Ce délégué communiquera au Makhzen les noms des agents désignés par le gouvernement espagnol pour le recouvrement de la partie qui lui revient dans les autres impôts miniers. En vue d'assurer les intérêts de l'Etat espagnol, les attributions de ces agents seront fixées d'un commun accord entre le gouvernement espagnol et celui du sultan, quand sera promulgué le règlement minier prévu par l'article 112 de l'Acte d'Algésiras et en harmonie avec ce texte. Si le produit annuel de ces ressources suffisait au paiement de l'annuité, l'excédent serait déposé à la Banque d'Etat à la disposition du Makhzen (art. 14). Au cas où le gouvernement marocain conviendrait de satisfaire par anticipation à tout ou partie de ses dettes envers le gouvernement espagnol, des négociations seraient engagées à cet effet entre les deux gouvernements (art. 15). Dans les frais prévus à l'article 13 n'est pas comprise la somme de 1.500.000 pesetas par suite des améliorations effectuées sur le territoire occupé et qui seront cédées au Makhzen, celui-ci ne s'opposant pas à ce que leur paiement se fasse au moyen de fonds de la nature de ceux prévus dans l'article 66, dernier paragraphe, de l'Acte d'Algésiras, pour ce qui concerne le Rif (art. 16).

***

Cet accord fait grand honneur à l'esprit de conciliation et au sens diplomatique des négociateurs. Des deux côtés on s'est montré satisfait. El Mokri s'est particulièrement félicité d'avoir écarté toute cession territoriale. Au Sénat de Madrid, les déclarations de M. Canalejas ont été très applaudies

Le président du Conseil a rendu justice, en termes éloquents, à la conduite des autres puissances occidentales qui n'ont pas été tenues, paraît-il, dans l'ignorance de ce qui se faisait à Madrid : de l'Angleterre et de la France, « l'alliée et l'amie » de l'Espagne.

Notre pays ne peut, en effet, que se réjouir de voir la nation-sœur régler pacifiquement ses difficultés au Maroc. Personne n'a plus que nous intérêt au maintien de la tranquillité dans cet empire. Et nous avons assez montré, d'autre part, notre désir de collaborer loyalement à l'œuvre de civilisation entreprise en commun.

Nous nous félicitons donc de la justice — tardive mais éclatante — qu'a bien voulu nous rendre le Premier espagnol. Souhaitons que ses déclarations produisent tout leur résultat au Sud des Pyrénées et qu'elles mettent un frein à la nervosité excessive et aux attaques si peu fondées dont nous sommes trop souvent en butte de la part de publicistes espagnols. En les reproduisant ici, nous n'avons eu d'autre but que de montrer à quels sentiments elles répondaient et combien il était nécessaire d'y mettre un terme, dans l'intérêt même de la cordialité dans les relations des deux gouvernements, sans laquelle tous les accords demeureraient illusoires.

ANGEL MARVAUD.

ÉTAT ACTUEL

DES

MARINES ANGLAISE ET ALLEMANDE

A l'heure où s'ouvre la discussion du budget au Palais-Bourbon et où vont être demandés des millions pour renforcer la marine française, il semble utile de préciser où en sont les deux grandes marines qui se dressent l'une vis-à-vis de l'autre et entraînent toutes les autres dans leur sillage.

Les données qui suivent sont tirées des derniers annuaires publiés, chiffres complétés, rectifiés d'après les renseignements puisés chaque jour dans les journaux spéciaux. Nous ne discuterons d'ailleurs pas ici la valeur des différents types de navires, types qui tendent de plus en plus à se réduire à trois : le *cuirassé*, vaisseau de combat dont le tonnage ne cesse de croître; l'*éclaireur*, bâtiment rapide, léger, sans cuirasse et peu armé; le *sous-marin*, dont l'utilisation n'est pas encore fixée et dont la valeur combative est incertaine.

LA MARINE ANGLAISE

Avant d'exposer l'état actuel de la marine anglaise, il importe de rectifier une idée fausse, qui est devenue tout à fait courante, et que certains auteurs d'outre-Manche n'ont pas peu contribué à propager, sur la valeur militaire des cuirassés prédécesseurs immédiats du fameux « Dreadnought ». Ces auteurs, dans l'intention louable d'ailleurs de décider leurs compatriotes à accentuer leur supériorité navale sur les Allemands, disent couramment que la création du « Dreadnought » a démodé les cuirassés plus anciens, et que ce type seul vaut la peine de paraître dans une ligne de bataille. Dans la comparaison qu'ils font des deux flottes, ils se contentent d'aligner les « Dreadnoughts » anglais et allemands, sans tenir compte de l'énorme supériorité anglaise en *pré-Dreadnoughts*. Fort heureusement pour l'Angleterre, il y a là une exagération et c'est aller trop loin que de compter pour rien des vaisseaux comme le *Lord Nelson* de 16.500 tonnes, lancé en 1906, armé de 4 pièces de 305 millimètres et de 10 pièces de 230 millimètres.

En fait, le « Dreadnought » a marqué un pas en avant dans l'accroissement des tonnages, et rien de plus. L'Angleterre a remplacé les 4 canons de 305 millimètres et les 10 canons de

230 millimètres du *Lord Nelson* par les 10 pièces de 305 millimètres du « Dreadnought » ; l'artillerie moyenne a disparu, et cette disparition a été la caractéristique du type nouveau. Type qui déjà n'est plus imité, car l'artillerie moyenne a reparu ; non plus dans le but d'agir contre les gros bâtiments, mais pour détruire les torpilleurs, contre lesquels des pièces de 75 millimètres suffisaient il y a quelques années encore.

En fait, l'apparition du *Dreadnought* a modifié la tactique de combat en augmentant la distance de l'ouverture du feu. Mais cette distance diminuera sans tarder, si l'un des deux adversaires veut une action décisive ; et c'est alors que l'artillerie moyenne entrera en jeu. Telle est la raison de la nouvelle faveur dont elle est l'objet en Angleterre et qu'elle n'a jamais perdue dans certains pays, le Japon par exemple.

L'Angleterre ne s'est d'ailleurs pas arrêtée dans l'accroissement des tonnages. Elle a passé des 18.000 tonnes du *Dreadnought* aux 18.600 tonnes du *Bellérophon*, puis aux 19.500 tonnes des bâtiments de la classe « Saint-Vincent », à laquelle va succéder une classe de bâtiments de 23 ou 25.000 tonnes qui portera non plus des canons de 305 millimètres, mais des canons de 343 millimètres, de manière à assurer, dès l'ouverture du feu à grande distance, une supériorité écrasante de feu à ces énormes vaisseaux.

Là encore, on revient en arrière. Sans doute, nous reverrons sur l'eau des pièces de canon d'un calibre de 450 millimètres identique à celui des cuirassés anglais de 1885. C'est un éternel recommencement.

*
* *

Nous ne pouvons d'ailleurs que trouver sage que l'Angleterre veuille augmenter la puissance de sa marine. Là est son salut. Chercher à implanter dans le Royaume-Uni le principe du service militaire obligatoire est, à notre avis, une erreur profonde, dont leur froide raison garantira les Anglais. Notre voisine d'outre-mer n'a nul besoin d'une armée comme la nôtre. Qu'en ferait-elle?

L'histoire et aussi le bon sens disent que le débarquement d'une troupe un peu importante, munie de tous les impédimenta nécessaires à une campagne sérieuse, exige la maîtrise absolue de la mer. Jamais un débarquement de vive force n'a été tenté par un chef digne de ce nom quand il craignait de se voir attaqué pendant ses opérations de mise à terre.

Il alla toujours d'abord détruire l'ennemi flottant capable de l'attaquer.

Les différents débarquements que la France fit un peu partout dans le monde réussirent, en général, uniquement parce qu'elle était maîtresse de la mer. Chaque fois qu'il en fut autrement, la France subit un échec ; ce fut le cas des expéditions d'Irlande de la fin du XVIIIe siècle. Il en est de même des débarquements opérés par les Anglais, Japonais, Allemands, etc.

Dans ces conditions, que peut craindre l'Angleterre ?

Est-il possible d'admettre que ses bâtiments, qui sont, par rapport à ceux de l'Allemagne, comme 3 ou 4 est à 1, seront tous détruits, laissant, malgré de rudes batailles, l'escadre allemande assez bien en point pour convoyer les dizaines de paquebots indispensables au transport des milliers d'hommes, de l'artillerie et de la cavalerie nécessaires à la conquête de l'Angleterre ? Cela n'est guère concevable, et pourtant il faudrait que cela fût, il faudrait que l'Angleterre n'eût plus un seul navire pour que l'Allemagne réussît le débarquement des 100.000 hommes nécessaires à l'invasion.

Certes, un bâtiment pourra toujours, par surprise, jeter quelques obus dans une ville ouverte, couler un bâtiment de commerce à la sortie d'un port, ou débarquer un petit détachement qui ira détruire un sémaphore mal gardé. Mais que pourra-t-il faire de plus ?

Si l'Angleterre craint de voir renouveler l'exploit de Guillaume le Conquérant, qu'elle groupe judicieusement une cinquantaine de mille hommes en trois ou quatre villes qui sont des nœuds de voies ferrées rayonnant vers la côte. De ces centres, en quelques heures, ce contingent pourrait être dirigé sur le point menacé. Dans ces conditions, jamais les Allemands ne tenteront une opération qui aboutirait à un désastre.

Sans dénigrer l'armée allemande actuelle, on peut avancer que l'armée d'Austerlitz la valait bien, et que les organisateurs allemands ne sont pas supérieurs à Napoléon... En conséquence, il ne semble pas que l'Angleterre coure plus de risques aujourd'hui qu'en 1803, à l'époque où Napoléon préparait sa grande expédition de Boulogne. Les instruments de combat sont transformés : mais ils le sont également de part et d'autre. L'Angleterre est toujours une île, et l'envahisseur doit toujours franchir un bras de mer. De sorte que, en fait, les situations sont analogues. Il est raisonnable de s'appuyer sur les exemples historiques, et de prendre modèle sur les hommes de guerre de jadis, à qui le succès a donné raison.

Or, si on consulte les papiers de l'Amirauté anglaise au commencement du XIXe siècle, on constate que tout officier muni d'une lettre de commandement recevait aussi des instructions

qui étaient les mêmes pour tous. Ces instructions, précises et pressantes, portaient que tous les navires français de guerre ou de commerce quelles que fussent leurs dimensions devaient être capturés ou détruits, en quelque lieu qu'ils fussent.

Voici une lettre de sir Evan Nepean à lord Keith, transmettant à cet amiral, commandant en chef les forces anglaises de la Manche, le plan de défense de l'Angleterre contre l'attaque de Napoléon.

Sir Evan Nepean à lord Keith (secret).

Amirauté, 11 octobre 1803.

Mylord,

Comme il semble absolument indispensable d'arrêter un plan pour s'opposer à toute tentative d'invasion, pendant l'hiver, sur la partie de la côte dépendant de votre commandement, les lords de l'Amirauté ont cru bon de vous communiquer les grandes lignes du projet ci-dessous, afin d'avoir votre avis avant d'ordonner l'exécution des mesures qu'ils se disposent à prendre :

1° Avoir sur les côtes françaises une division de croiseurs et de petits bâtiments, pour être renseigné aussi exactement que possible sur les mouvements de l'ennemi et interdire d'une façon absolue toute communication de port à port;

2° Disposer sur nos côtes des bâtiments stationnés, pour le cas où nos navires de surveillance verraient leur surveillance éludée, ou seraient refoulés par des forces supérieures.

On voit qu'il n'est pas question de forces terrestres; on ne dit point à l'amiral que telle ville renferme tant de bataillons, telle autre tant de compagnies. Les chefs du gouvernement anglais ont eu le bon sens de comprendre que la terre anglaise se défendait sur mer et que, aussi longtemps que la flotte anglaise serait en mesure d'écraser la flotte ennemie, l'Anglais pourrait dormir en paix et trafiquer à loisir.

La « Blue water school » seule existait alors; elle a mené l'Angleterre à la victoire.

Il paraît qu'aujourd'hui, dans certaines sphères gouvernementales de Londres, on ne raisonne plus de même; mais il est douteux qu'on parvienne à convaincre l'opinion publique anglaise du service militaire obligatoire et de l'entretien d'une armée de 500.000 hommes. La nation britannique préférera certainement allonger encore la liste ci-contre des nombreux et puissants vaisseaux qui garantissent sa sécurité et lui donnent, en dominant les mers, un incomparable moyen d'action.

Tel est actuellement le corps de bataille anglais.

Les bâtiments des types *Royal-Sovereign* et *Trafalgar*, qui datent de vingt ans, vont être remplacés par dix navires en achèvement ou en construction. Ils se nommeront : *Colossus*, *Indefatigable*, *Conqueror*, *Hercules*, *Lion*, *Monarch*, *Orion*,

Cuirassés anglais et leurs caractéristiques.

NOMBRE PAR TYPE	NOM DU BATIMENT TYPE	DÉPLACEMENT EN TONNES	DATE DU LANCEMENT	NOMBRE DE PIÈCES DE CANONS DE 305 m/m	254 m/m	230 m/m	190 m/m	152 m/m	100 m/m	VITESSE EN NŒUDS
3	*Saint Vincent*	19.250	1908	12	»	»	»	»	20	21
3	*Bellerophon*	18.600	1907	10	»	»	»	»	16	20
1	*Dreadnought*	17.900	1906	10	»	»	»	»	»	20
2	*Lord Nelson*	16.500	1906	4	»	10	»	»	»	18
8	*Commonwealth*	16.400	1905	4	»	4	»	10	»	18
2	*Swiftsure*	11.800	1903	«	4	»	14	»	»	20
2	*Queen*	15.000	1902	4	»	»	»	12	»	18
3	*Russell*	14.000	1902	4	»	»	»	12	»	19
3	*London*	15 000	1899	4	»	»	»	12	»	18
3	*Formidable*	15.000	1898	4	»	»	»	12	»	18
6	*Canopus*	12.959	1898	4	»	»	»	12	»	18
9	*Magnificent*	14.900	1896	4	»	»	»	12	»	16
1	*Renoron*	12.350	1895	4	»	»	»	10	»	18
6	*Royal Sovereign*	14.300	1891	4 de 344 m/m		»	»	10	»	17
2	*Trafalgar*	12.000	1890	4 de 344 m/m		»	»	6	»	16
56 cuirassés.										

Croiseurs cuirassés anglais et leurs caractéristiques.

NOMBRE PAR TYPE	NOM DU BATIMENT TYPE	DÉPLACEMENT EN TONNES	DATE DU LANCEMENT	NOMBRE DE PIÈCES DE CANONS DE 305 m/m	254 m/m	230 m/m	190 m/m	152 m/m	100 m/m	VITESSE EN NŒUDS
3	*Invincible*	17.300	1907	8	»	»	»	»	16	25
3	*Minotaur*	16.700	1906	»	»	4	10	»	»	23
4	*Achilles*	13.600	1905	»	»	6	4	»	»	22
2	*Duke of Edimburgh*	13.600	1904	»	»	6	»	10	»	22
6	*Hampshire*	10.900	1903	»	»	»	4	6	»	22
10	*Kent*	10 000	1902	»	»	»	»	14	»	23
4	*Good Hope*	14.100	1901	»	»	2	»	16	»	24
6	*Cressy*	12.000	1900	»	»	2	»	12	»	21
38 croiseurs-cuirassés.										

Princess-Royal, *Thunderer*, *Neptune* et porteront des pièces de gros calibre, du 305 ou du 343 millimètres, au nombre de 8 ou 10. Une batterie de pièces de 152 ou de 100 millimètres les défendra contre les torpilleurs.

Trois de ces bâtiments : le *Lion*, l'*Indefatigable* et la *Princess-Royal* déplaceront 25.000 tonnes, fileront 25 ou 28 nœuds, et seront rangés dans la catégorie des croiseurs cuirassés.

Ce corps de bataille est éclairé par 80 bâtiments non cuirassés, dont 56 ont été lancés de 1890 à 1900 et 24 postérieurement à

1900. A ces 80 navires, il faut en ajouter quelques-uns plus anciens, qui seront utilisés sur les côtes et quelques autres en construction. Tous ces bâtiments ont donné au moins 19 nœuds et douze plus de 23 nœuds. L'un d'entre eux, le *Swift*, a réalisé aux essais 35 nœuds.

Parmi ces 80 bâtiments, 7 déplacent 11.000 tonnes et deux 14.000 tonnes, le *Powerful* et le *Terrible*. Ces derniers, armés de 2 canons de 230 millimètres et de 16 canons de 152 millimètres, sont munis de chaudières Belleville et peuvent aller, sans relâcher, d'Angleterre au cap de Bonne-Espérance.

Autour du corps de bataille, flanqué de ses éclaireurs, il existe de la poussière navale en quantité, 154 petits bâtiments :

91	contre-torpilleurs de	250 à 500 tonnes	lancés entre	1895 et 1902
33	—	500 à 600	—	1903 à 1905
30	—	800 à 1.000	—	1906 à 1910
22	—	en construction et 24 en projet.		

Parmi les 30 déplaçant de 800 à 1.000 tonnes, 18 sont à turbines, et de même sont les autres actuellement en construction. La vitesse de tous a dépassé 25 nœuds.

Les bâtiments de 250 à 500 tonnes sont considérés par les Anglais de la même manière que nous considérons les torpilleurs de moins de 100 tonnes; ils ne les remplacent plus.

Il existe encore dans les arsenaux 4 ou 5 douzaines de torpilleurs de 150 à 200 tonnes, utilisés pour remorquer des buts ou établir une communication momentanée entre bâtiments ou entre des îles et la terre ferme. Quant aux sous-marins, l'Angleterre en possède 28, lancés entre 1901 et 1905, 33 lancés depuis 1905. Une dizaine sont sur chantiers.

***

S'il est intéressant de connaître la totalité des forces dont dispose l'Angleterre, il l'est plus encore de connaître l'état de la flotte de première ligne. La déclaration de guerre devenant une formalité de plus en plus problématique, il est probable que seuls les cuirassés complètement armés subiront les premiers coups.

L'Angleterre entretient en complet état d'armement les plus récents de ses cuirassés, qu'elle a réunis en flottes et en escadres suivant leur vitesse, les groupes les plus rapides, dans chaque flotte, prenant le nom d'escadres de croiseurs-cuirassés.

Ces flottes sont au nombre de trois : la « Home fleet » et l'« Atlantic fleet », qui ont leurs ports d'attache en Angleterre, et la « Mediterranean fleet », dont le centre de stationnement

COMPOSITION DES FLOTTES ANGLAISES

	NOMBRE DE CUIRASSÉS	NOMBRE DE CROISEURS-CUIRASSÉS	NOMBRE D'ÉCLAIREURS	RAVITAILLEURS MOUILLEURS DE MINES	FLOTTILLE
Home-Fleet					
1re *division* : Armée à effectifs complets.	8 de 18 à 20.000 tonnes,	4 de 15 à 17.500 tonnes.	2 de 6.000 tonnes.	3	1 ravitailleur. 3 div. de 3.000 tonnes. 26 contre-torpilleurs.
2e *division* : Armée à effectifs complets.	8 de 16.800 tonnes.	5 de 14.000 tonnes.	2 de 5.600 tonnes.	1	1 ravitailleur. 3 croiseurs. 28 contre-torpilleurs.
Ces deux divisions sont formées des bâtiments les plus récents.					
3e *division* : Armée à demi-effectifs.	11 de 15.000 tonnes.	9 de 11 à 14.000 tonnes.	4 de 5.000 tonnes.	5 mouilleurs de mines.	7 croiseurs. 58 contre-torpilleurs. 36 torpilleurs.
Ces bâtiments de la 3me division sont divisés en trois groupements qui ont respectivement pour centre les arsenaux de Portsmouth, Devonport, Chatham. La flottille s'appuie sur 5 bâtiments centraux.					
Sous-marins Armés à effectifs complets.	De la 3me division relève le groupe des 25 ou 30 sous-marins armés, en réparation ou construction. Cinq ravitailleurs, quatre aviso-torpilleurs, les convoient. Ces bâtiments sont groupés à Harwich, Portsmouth, Douvres et Devonport.				
4e *division*. Armée à effectifs réduits.	6 de 12 à 13.000 tonnes, formant la subdivision de la Tamise et 7 de 14.000 tonnes à Devonport.	6 de 10 à 14.000 tonnes auxquels sont rattachés 3 éclaireurs de 3.600 à 5.400 tonnes.	11 dont 1 de 14.000 tonnes. 4 de 11.000 — 4 de 7.500 — 2 de 3.080 — à Portsmouth.		
Deux vice-amiraux, 7 contre-amiraux commandent cette armée navale, sous la haute direction du vice-amiral Sir W. May qui a son pavillon à bord du *Dreadnought*.					
Atlantic-Fleet					
Tous les bâtiments sont armés à effectifs complets. Leur centre de stationnement est à Douvres, mais ils ont en outre 2 bases secondaires de ravitaillement à Berehaven et Gibraltar.	6 de 15.000 tonnes.	4 de 10 à 15.000 tonnes.	2 de 5.600 tonnes.		
Sous les ordres du vice-amiral Prince de Battemberg.					
Mediterranean-Fleet					
Tous les bâtiments sont armés à effectifs complets. Leur centre de stationnement est à Malte.	6 de 12 à 14.000 tonnes.	4 de 10 à 12.000 tonnes.	4 de 1.800 à 5.600 tonnes.		2 avisos. 11 contre-torpilleurs.
TOTAUX.....	52 cuirasses.	32 croiseurs-cuirassés	35 éclaireurs.		

est Malte. Dans le reste du monde, on ne rencontre plus que des escadres de moindre importance, mais très supérieures quand même aux petites divisions qu'entretiennent les autres nations européennes. Le Japon et les États-Unis sont les seules puissances à être plus fortes que l'Angleterre hors d'Europe.

Bien que chacune des escadres de croiseurs-cuirassés soit sous les ordres de l'amiral commandant la division cuirassée correspondante, elles manœuvrent souvent seules ou en groupe. C'est la raison pour laquelle on les dénomme souvent 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e escadre de croiseurs-cuirassés.

En fait, tous ces bâtiments — sauf les 10 de la Méditerranée, qui peuvent rallier en six jours — se trouvent toujours à proximité des côtes anglaises, même ceux de l'« Atlantic fleet », dont le port d'attache est dans le Pas de Calais et qui n'ont aucune raison de s'éloigner de la mère-patrie.

Celle-ci entretient, en effet, des divisions sur la côte est d'Amérique du Sud, sur la côte ouest d'Afrique, aux Indes, en Chine, au cap de Bonne-Espérance, à la côte ouest d'Amérique. Elle est aidée en ce service de garde par les marines coloniales en formation : l'Inde, l'Australie, le Canada, le Cap, vont entretenir chacun 2 divisions de croiseurs-cuirassés ou d'éclaireurs.

Sans être destinées à jouer un rôle capital dans la prochaine guerre, ces divisions n'en détournent pas moins 3 croiseurs-cuirassés, une vingtaine d'éclaireurs et autant d'avisos et de canonnières.

On trouve des torpilleurs à Chatham, Portsmouth, Devonport, Queenstown, Pembroke et Gibraltar, mais les Anglais les comptent pour rien.

LA MARINE ALLEMANDE

En face de cette formidable flotte de 94 vaisseaux de ligne, se lève sûrement et rapidement une autre puissance qui semble vouloir disputer à l'Angleterre la maîtrise des mers, qui depuis Trafalgar paraissait ne devoir lui être jamais disputée.

Vers 1895, l'Allemagne s'est mise en mouvement ; elle a marché à grands pas, et dès maintenant elle se range en tête des marines européennes aussitôt après sa formidable rivale : 38 vaisseaux de ligne armés et 8 petits garde-côtes en voie de remplacement par 8 masfordontes modernes, telles sont les forces avec lesquelles l'Angleterre doit compter d'ores et déjà.

Ce corps de bataille de 28 cuirassés et de 10 croiseurs cuirassés est éclairé par 35 bâtiments mis à l'eau postérieurement à 1894. Parmi eux, on ne rencontre aucun très grand navire

Cuirassés allemands et leurs caractéristiques.

NOMBRE PAR TYPE	NOM DU BATIMENT TYPE	DÉPLACEMENT EN TONNES	DATE DE LA MISE EN SERVICE	NOMBRE DE PIÈCES DE CALIBRES EN						
				280 mm	234 mm	203 mm	170 mm	150 mm	100 mm	[illegible]
2	*Posen*	19.300	1908	12	»	»	»	»	20	10
2	*Nassau*	17.800	1908	12	»	»	»	»	20	10
10	*Hanover*	13.200	1903 à 1905	4	»	»	14	»	»	14
5	*Wilhelsbach*	12.000	1901	»	4	»	»	18	»	»
5	*Kaiser Frederich III*	11.000	1899	»	4	»	»	14	»	17
4	*Brandenburg*	10.100	1892	6	»	»	»	»	8	17
8	*Gunboats*	7.100	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
				seaux de 19.000 tonnes.						
				[illegible]						

Croiseurs-cuirassés allemands et leurs caractéristiques.

NOMBRE PAR TYPE	NOM DU BATIMENT TYPE	DÉPLACEMENT EN TONNES	DATE DE LA MISE EN SERVICE	NOMBRE DE PIÈCES DE CALIBRES EN						
				280 mm	234 mm	208 mm	170 mm	150 mm	100 mm	[illegible]
1	*Lützow* (ex-*Roon*)	19.000	1910	10	»	»	»	»	20	22
1	*Blücher*	14.700	1909	»	»	12	»	»	»	[illegible]
[illegible]	*Gneisenau*	11.000	1906	»	»	8	»	»	»	[illegible]
2	*Roon*	10.900	1904	»	»	8	»	10	»	21
2	*Prinz Adalbert*	10.000	1902	»	»	8	»	10	»	21
1	*Prinz Heinrich*	9.000	1900	»	2	»	»	10	»	20
1	*Furst Bismarck*	10.700	1897	»	»	»	»	12	»	[illegible]
10	croiseurs cuirassés									

analogue au *Poavei fiel*. Les croiseurs allemands ne dépassent pas 6.000 tonnes; 16 d'entre eux ont donné plus de 23 nœuds aux essais et aucun moins de 19.

La flottille allemande se compose de 80 contre-torpilleurs dont 35 ont un déplacement de plus de 500 tonnes. Tous ces petits bâtiments ont donné plus de 20 nœuds et quelques-uns ont atteint 30 nœuds. Quant aux torpilleurs, l'Allemagne en possède trois douzaines, d'ancienne date, et n'en construit plus. Elle reporte ses efforts sur les contre-torpilleurs qu'elle considère comme devant jouer le rôle dévolu anciennement aux torpilleurs. Les sous-marins semblent peu attirer son attention. Elle en a 5 en service, 9 en achèvement à flot et 5 en construction.

Toute la flotte est concentrée dans les deux ports de Kiel et de Wilhemshaven, de part et d'autre de Zuttland, et réunis par le canal Kaiser-Wilhelm. Les énormes bâtiments modernes, qui ne peuvent l'utiliser, sont maintenus dans la mer du Nord. Ils forment la flotte de haute mer et sont groupés en deux escadres, toujours armées à effectifs complets.

Chacune de ces escadres est composée de 8 cuirassés, de 4 croiseurs cuirassés et de bâtiments légers.

Nassau	*Schleswig Holstein*
Westfalen	*Elsass*
Hannover	*Hessen*
Schlesien	*Preussen*
Meklenburg	*Lothringen*
Zähringen	*Deutschland*
Wittelsbach	*Pommern*
Wettin	*Braunschweig*
——	——
Blucher	*Roon*
Gneisenau	*Yorck*

6 éclaireurs et 12 contre-torpilleurs groupés en deux flottilles.

Quelques bâtiments de guerre sans grande valeur militaire représentent l'empire à l'étranger. Ils ne pèseront d'aucun poids dans le duel à venir.

La marine allemande paraît désireuse de créer à Brunsbuttel, poste de sortie du canal Kaiser-Wiehelm, sur la mer du Nord, un point d'appui de la flotte, estimant probablement que le port de Wilhemshaven en est bien éloigné Elle a acquis des terrains et commence les travaux. Elle s'efforce donc à ramasser toutes ses forces, ce qui est logique : ce faisant elle simplifie le problème de la prochaine guerre qui verra la stratégie réduite à rien. L'Angleterre devra seulement bloquer une rade au lieu d'une étendue de côte un peu longue ; ses flottes seront massées aussi. Les deux armées en présence se trouveront au complet ; le choc sera terrible, et la solution ne se fera pas attendre.

RÉSUMÉ

Dans le but de rendre plus frappantes les différences qui existent entre les deux flottes étudiées et de montrer aussi l'état dans lequel se trouve, par rapport à elles, la marine française nous avons établi le tableau suivant :

	ANGLETERRE	ALLEMAGNE	FRANCE
En construction.	6 cuirassés de 20 à 25.000 tonnes.	5 cuirassés de 22.000 tonnes.	2 cuirassés de 23.000 tonnes.
En achèvement.	2 cuirassés de 20 à 25.000 tonnes.	4 cuirassés de 22.500 tonnes.	6 cuirassés de 17.800 tonnes.
En service.	7 cuirassés de 18 à 20.000 tonneaux armés de 76 pièces, 305 m/m 108 — 100	4 cuirassés de 18 à 19.000 tonneaux armés de 44 pièces, 280 m/m 80 — 100	Néant.
	10 cuirassés de 17.000 tonnes armés de 40 pièces, 305 m/m 52 — 234 80 — 134	Néant.	Néant.
	77 cuirassés et croiseurs-cuirassés de 10 à 17.000 tonneaux portant 32 canons, 343 m/m 140 — 305 8 — 234 68 — 230 98 — 190 798 — 172	34 cuirassés et croiseurs cuirassés de 10 à 13.500 tonnes portant 74 pièces, 280 m/m 46 — 234 44 — 208 140 — 170 234 — 150 52 — 100 Non compris les huit cuirassés-croiseurs démodés.	31 cuirassés et croiseurs cuirassés de 10 à 15.000 tonneaux portant 33 pièces, 305 m/m 10 — 270 84 — 190 210 — 164 78 — 139 64 — 100 Non compris les huit petits crois.-cuirassés

En outre, la faiblesse de notre flotte se trouvera expliquée par les quelques chiffres suivants :

	Angleterre	Allemagne	France
	(en millions de francs)		
En 1909-1910 :			
Budget d'entretien de la flotte et des arsenaux	880	490	371
Budget des constructions neuves	282	260	
	1.162	750	371

En l'année budgétaire 1910-1911 l'Allemagne voit croître son budget impérial de 500 millions et elle contracte un emprunt de 100 millions pour sa marine, afin de posséder une armée de mer comparable à l'armée de mer de sa rivale.

Ainsi présentée, la situation respective des trois marines apparaît nettement : et tout aussi nettement apparaît pour la France le devoir impérieux de se reprendre, de ne pas se laisser absorber par les disputes stériles de la politique intérieure, et de jeter un coup d'œil sur les nations étrangères qui travaillent dans le calme et l'ordre.

H. Tanif.

LA QUESTION DE FLESSINGUE

Une dépêche récente de La Haye nous a appris que le ministre de la Guerre hollandais, général Cool, mis en minorité devant la seconde Chambre des Etats-Généraux à propos d'un ordre du jour d'importance secondaire, venait de donner sa démission. Comme ce ministre était l'auteur du projet de fortification de Flessingue, on se demande si le Parlement de La Haye, adoptant une tactique en faveur dans d'autres Parlements, n'a pas voulu, en renversant le général Cool sur une question subsidiaire, faire échouer en réalité un projet qui a rencontré une assez vive opposition en Hollande, et qui a ému profondément l'opinion en Belgique, en France et en Angleterre. Mais nous n'avons nullement la certitude qu'il en soit ainsi, et que la question de Flessingue soit enterrée. On a eu le tort, en Belgique et en France, de piquer les Hollandais au jeu en leur contestant en quelque sorte le droit de fortifier l'embouchure de l'Escaut, et de la sorte on ira peut-être à l'encontre du but poursuivi.

Quoi qu'il en soit, voici Flessingue redevenu d'actualité, à cent ans d'intervalle. On sait qu'en 1809 la prise de cette petite place fut l'unique succès de la grande expédition que les Anglais avaient organisée contre Anvers. Résolue dès le mois d'avril, cette expédition n'avait pas encore quitté les côtes d'Angleterre quand la bataille de Wagram fut livrée, et ne parut à l'embouchure de l'Escaut qu'à la fin de juillet. Mal dirigée, par suite de tiraillements continuels entre l'amiral et le général, elle aboutit à un fiasco complet. Les Anglais saturèrent de troupes l'île pestilentielle de Walcheren, mirent 17 jours à enlever Flessingue, et ne voulant pas s'engager dans l'île du Sud-Beveland, en employèrent encore 10 autres à remorquer 1.200 à 1.500 bâtiments au fond de l'Escaut jusqu'à Bath. Une invasion foudroyante de la fièvre, suivie de pertes extraordinaires, empêcha de rien tenter contre Anvers, ni contre la flotte de l'amiral Missiessy qui s'y était réfugiée, et décida le Cabinet britannique, dès le commencement de septembre, à rappeler ce qui restait des 45.000 hommes débarqués.

Depuis cette époque, Flessingue était retombé dans l'oubli; ses fortifications avaient été abandonnées ou démolies en 1866,

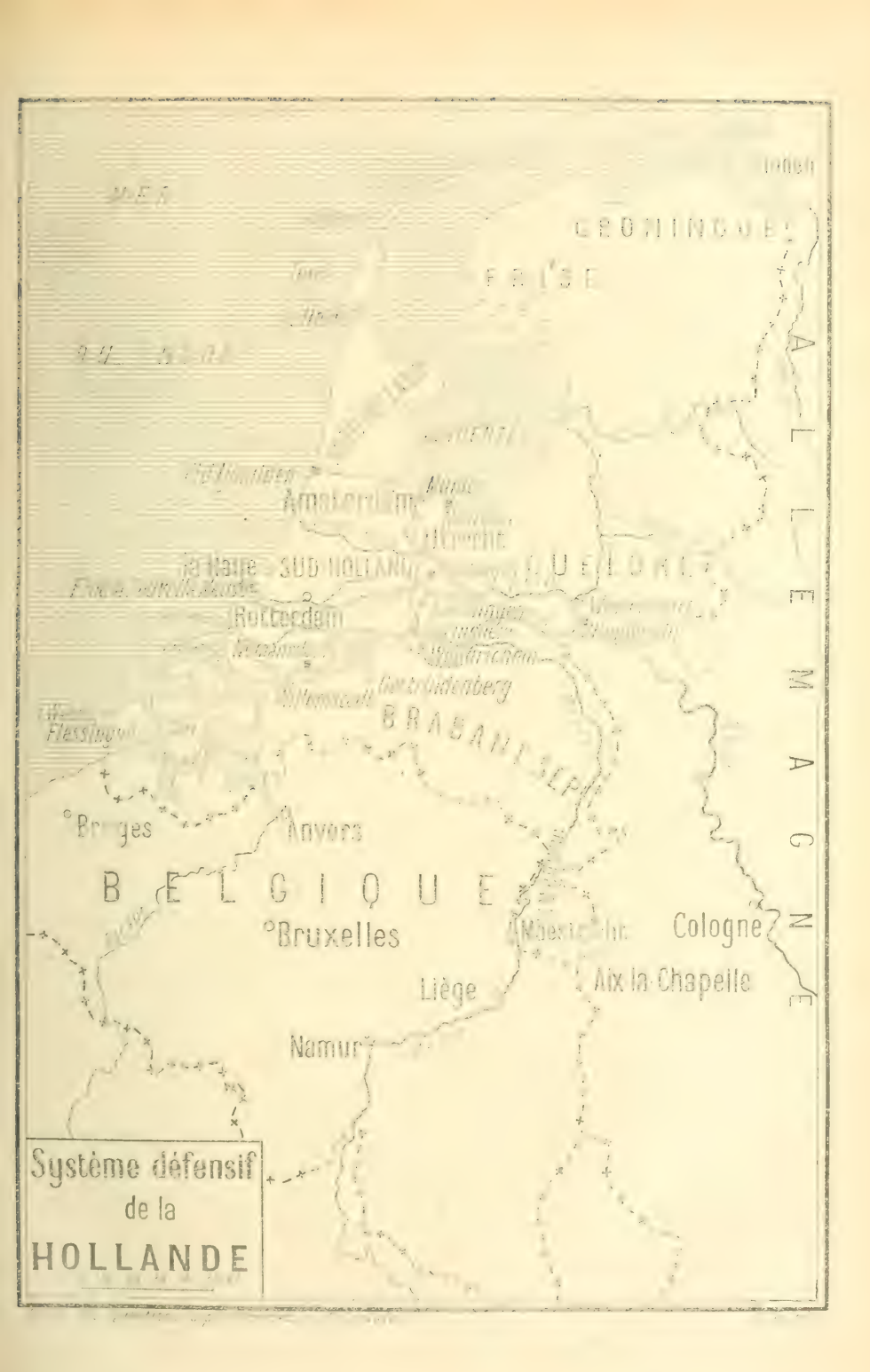

Système défensif de la HOLLANDE

et ne semblaient pas devoir être jamais restaurées, parce que Flessingue est tout à fait en dehors des lignes de défense actuelles des Pays-Bas. Les Hollandais en effet ont pris le parti de n'interdire à l'envahisseur qu'une petite partie de leur territoire, mais la plus riche, les provinces du Nord et de Sud-Holland, avec les grandes villes d'Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht. Cette place d'armes est protégée à l'Est et au Sud-Est par la nouvelle ligne d'eau qui s'appuie aux places de Naarden et de Muiden sur le Zuyderzée, et est formée par les inondations du Vecht jusqu'à Utrecht, et du Vaartsche-Rijn jusqu'au Leck, où elle est commandée par les forts de Honswijk et d'Everdingen. Elle se prolonge ensuite par la Linge et atteint le Waal, défendue dans cette partie de son tracé par les ouvrages de Gorinchem et de Woudrichem. La plus grande partie des eaux nécessaires pour tendre l'inondation serait empruntée au Leck. Aussi a-t-on remanié récemment et cuirassé les deux anciens forts de Westervoort et de Pannerden, sur la ligne aujourd'hui abandonnée de l'Ijssel, parce qu'ils commandent des écluses qui permettraient à l'ennemi de détourner le cours du Leck dans l'Ijssel. La ligne d'eau se prolonge encore au Sud, jusqu'à la place de Gertruidenberg. Du côté de la mer, toutes les passes praticables conduisant dans le Zuyderzée, à Amsterdam et à Rotterdam sont interdites. Le Haringoliet et le Krammer sont interceptés à leur point de jonction par les ouvrages de Willemstadt et de Numansdorf. Le chenal qui conduit directement à Rotterdam l'est par le fort de la Nouvelle-Meuse, le Nord-Canal d'Amsterdam par le fort d'Ijmuiden. Enfin l'arsenal du Helder est protégé sur le front de mer et sur le front de terre. Le réduit général de la défense est constitué par la grande place d'Amsterdam.

En adoptant un pareil système après la guerre de 1870, il est clair que le gouvernement hollandais était dominé par l'idée d'assurer la défense du pays *sans s'inféoder à aucun de ses puissants voisins*. Si les fortifications du front de mer semblaient destinées à repousser l'attaque d'une flotte anglaise, la nouvelle ligne d'eau et les forts de Westervoort et Pannerden impliquaient l'idée d'une lutte contre l'Allemagne. C'est cet équilibre que le projet de fortifier Flessingue tend manifestement à rompre. Pour des raisons connues de lui, le gouvernement hollandais se préoccupe aujourd'hui davantage de la flotte anglaise que de l'armée allemande. Certains écrivains militaires hollandais ont d'ailleurs beau prétendre que leur pays est moins bien protégé contre la première que contre la seconde tant que l'Escaut restera sans défense ; que Flessingue est mainte-

nant tête de ligne d'une voie ferrée qui va sur Wesel et coupe à Rosendaal la grande ligne d'Anvers à Amsterdam, et que c'est là une voie d'invasion pour pénétrer dans le Brabant septentrional. On se demande vraiment ce que les Anglais pourraient bien y aller faire, pour se heurter ensuite au front méridional de la ligne d'eau. Nous ne citons donc cette opinion que pour mémoire et nous admettrons comme indiscutable que les fortifications de Flessingue ne peuvent avoir d'autre but que de contrecarrer une action anglaise non pas en Hollande, mais en Belgique.

On conçoit donc qu'en ce dernier pays l'émotion ait été vive. Un grand nombre de journaux, tant libéraux que catholiques, se sont élevés contre un projet qui empêcherait la Belgique de recevoir l'aide d'une des puissances garantes de sa neutralité : « Flessingue fortifié, disait l'un d'eux, le facteur essentiel de « la défense d'Anvers disparaît, et la résistance de notre grand « camp retranché sera mathématiquement limitée à la quantité « de vivres qui y seront accumulés. Peut-on s'y résigner, ou faut-« il transporter dans le triangle Bruges-Ostende-Zeebrugge notre « réduit national? » En Hollande même, comme nous le disions plus haut, il s'en faut que l'opinion ait unanimement soutenu le ministre de la Guerre. Plusieurs feuilles ont reproché au gouvernement une complaisance exagérée vis-à-vis de l'Allemagne et ont vu dans le projet en question l'effet de la fameuse lettre, tant de fois affirmée et démentie, de Guillaume II à la reine Wilhelmine, en 1904. Un député socialiste, M. Hugenholtz, a porté ces doléances à la tribune. Un libéral, M. Patyn, plus modéré dans la forme, a cependant laissé entendre que des événements graves se seraient passés en 1904, et ajouté qu'on s'était trop pressé de résoudre affirmativement la question de savoir si les Pays-Bas en temps de guerre peuvent empêcher le passage par l'Escaut de troupes se portant vers la Belgique pour sauvegarder la neutralité de ce pays. M. Patyn semblait ainsi donner raison à la thèse que M. Roland de Marès a brillamment soutenue dans le *Temps* [1] et tort au général hollandais den Beer Poortugael, qui vient de consacrer une brochure à examiner ce point de droit international.

*
* *

C'est à cette brochure et aux articles de M. de Marès que nous renvoyons ceux de nos lecteurs que cette discussion juridique peut intéresser. Nous avouons que cette discussion nous

[1] Voir les numéros des 2, 18 et 30 novembre.

paraît inopérante, attendu que si on arrivait à faire admettre par le gouvernement hollandais la légitimité d'une intervention étrangère en Belgique, une pareille reconnaissance n'impliquerait nullement pour lui l'obligation de ne pas fortifier Flessingue. La Zélande n'est pas, comme la Savoie par exemple, un territoire grevé de servitudes, dans lequel il soit interdit au possesseur de construire des fortifications permanentes, et la preuve en est que ces fortifications ont toujours existé, à Nolle près de Flessingue, à Ellewoutsdijk, à Terneuzen, à Bath. Le jour où les Hollandais renonceront à discuter les questions complexes que soulève la neutralité belge, et déclareront simplement qu'ils veulent fortifier Flessingue parce que ce point importe à la défense générale de leur pays, il est de toute évidence qu'on ne pourra pas même soulever à ce propos un incident diplomatique. Au reste, quand on se donne la peine de lire attentivement les écrits des Hollandais favorables au projet gouvernemental, on s'aperçoit qu'ils n'examinent que pour la forme les droits et les devoirs de la Hollande vis-à-vis de la Belgique, mais que leur véritable argument est que *la fortification de l'Escaut est nécessaire au maintien de la neutralité hollandaise en cas de complication européenne*. Et cette argumentation nous donne de précieuses indications sur l'orientation politique du gouvernement hollandais. L'intérêt réel de la question n'est pas ailleurs.

« Que nous construisions ou non un fort à Flessingue, dit le « général Poortugael, cela ne regarde en rien la Belgique. On « ne pourra certes contester que si les Pays-Bas jugent à pro- « pos de remplacer des ouvrages qui n'ont été abandonnés « qu'en 1866 par d'autres répondant aux exigences du progrès, « ce soit là un acte du gouvernement intérieur. La confusion « des idées provient donc qu'il y a ici deux notions de neutra- « lité qui n'ont rien de commun entre elles. La première est la « notion générale, valable pour tout le monde civilisé, d'après « laquelle un Etat neutre ne peut permettre à aucune partie « belligérante de se servir de son territoire dans un but de « guerre. La seconde, qui a un caractère particulier et local, « est celle de la neutralité permanente imposée à la Belgique « par le traité de 1839. » Et l'auteur affirme que si l'interprétation qu'il donne de ce traité était contestée, la première notion, celle de la neutralité hollandaise, suffirait à établir le bien fondé des droits de la Hollande à fortifier l'Escaut inférieur. Examinons donc comment il développe cette notion, puisque c'est la partie importante de son travail.

Le général suppose qu'au début d'un conflit européen la Hol-

lande proclame sa neutralité. Ses devoirs sont dès lors énumérés dans la Convention de 1907 signée à La Haye : obligation pour l'État neutre d'interner les troupes d'une puissance belligérante qui traverseraient son territoire, et de sommer tout navire belligérant qui se trouverait dans l'un de ses ports, rades, ou eaux territoriales, de s'éloigner dans les vingt-quatre heures. Dira-t-on qu'une puissance venant au secours de la Belgique, menacée par un tiers, ne se met pas par ce fait en état d'hostilité vis-à-vis de ce tiers? On ne peut nier que si une puissance recourt à la violence pour imposer sa volonté à une autre, il n'en résulte l'état de guerre entre elles. Il est évident qu'en l'espèce ce recours à la violence devrait être précédé d'une mise en demeure de respecter la neutralité belge, et que si l'envahisseur passait outre, le conflit existerait *ipso facto*. L'envoi d'une flotte dans l'Escaut ne serait autre chose qu'un acte d'hostilité tendant à trancher le litige par la force. Pour parler franc, si l'Allemagne viole le territoire belge, et si l'Angleterre vient au secours de la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre sont en guerre. Dès lors, si la Hollande proclame sa neutralité, elle doit remplir ses devoirs de neutre vis à-vis de l'Allemagne et de l'Angteterre, *sans se préoccuper de la cause initiale du conflit anglo-allemand*. « En conséquence, conclut le général « Poortugael, les Pays-Bas ont le devoir, et *a fortiori* le droit, « d'interdire par tous les moyens dont ils disposent l'entrée de « l'Escaut à une flotte belligérante. »

Même en admettant sans restriction la thèse de l'auteur, une remarque s'impose. En cas de conflit anglo-allemand, le territoire hollandais risque d'être violé par l'Angleterre à l'embouchure de l'Escaut et par l'Allemagne dans le Limbourg, qui enfonce une sorte de coin entre les territoires belge et allemand, et qui peut être nécessaire au déploiement stratégique des armées allemandes. Cette seconde violation est même plus vraisemblable que la première. De sorte qu'en bonne logique, si les Hollandais fortifient Flessingue, ils devraient également fortifier Maestricht! Ils n'y songent pourtant point, et cette dernière place ne semble pas devoir recouvrer sa grandeur passée.

Ainsi apparait nettement le désir du gouvernement hollandais d'avantager l'Allemagne au détriment de l'Angleterre. Que l'Allemagne ait pesé directement sur sa petite voisine pour obtenir ce résultat, on ne peut l'affirmer. Il faut faire en tout cas bon marché de l'opinion qu'elle chercherait à Flessingue une base d'opérations navales plus rapprochée des côtes anglaises. Cette base ne serait utilisable qu'après la destruction de la flotte

britannique, et une fois ce grand travail accompli, ce ne seraient pas les ports d'embarquement qui manqueraient à l'expédition destinée à la conquête de l'Angleterre. Mais à défaut de suggestion directe, il se peut que le cabinet de la Haye craigne qu'à l'apparition d'une escadre anglaise devant Walcheren laissé sans défense l'Allemagne ne réponde par l'occupation immédiate de toute la Hollande orientale, éventualité redoutable qu'écarterait un acte efficace d'hostilité contre la flotte anglaise. Il est donc peut-être injuste de parler, à propos de ce qui vient d'être proposé, de la sympathie du gouvernement hollandais pour l'Allemagne, si cette sympathie n'est autre chose que de la crainte. Il est vrai qu'au point de vue international le résultat est le même.

***

Nous avons indiqué plus haut le mouvement de réprobation qui s'était manifesté en Belgique contre le projet hollandais. On distingue pourtant dans l'opinion belge une autre note que notre presse a laissé ignorer. Certains officiers belges notamment, qui ne se font pas d'illusion sur l'attitude que prendrait la Hollande en cas de guerre, semblent faire contre mauvaise fortune bon cœur, et n'hésitent pas à déclarer que le barrage de l'Escaut par une fortification permanente à Flessingue est encore ce qui peut arriver de moins fâcheux pour Anvers. Voici les raisons de l'un d'eux, M. le lieutenant-général Déjardin [1] :

« 1° Si la Hollande était en guerre avec une grande puissance, grâce à ses défenses naturelles et à ses 200.000 hommes de troupes, elle serait en état de résister assez longtemps pour qu'une intervention militaire ou diplomatique la secourût. La Belgique n'étant pas engagée dans la guerre, les fortifications de l'Escaut laisseraient libre la navigation d'Anvers. Si elles n'existaient pas, la Hollande serait obligée d'établir des lignes de torpilles et des barrages qui empêcheraient toute navigation. Ce serait la ruine d'Anvers;

2° Si une guerre éclatait entre les grandes puissances qui nous entourent et que la Hollande fît une déclaration de neutralité, il faudrait qu'elle empêchât le passage dans ses eaux de tout navire pouvant être considéré comme un élément de guerre utile à l'un des belligérants [2]. Mais la Belgique restant en dehors du conflit, la navigation purement commerciale qui

---

[1] Voir le *Journal des intérêts maritimes d'Anvers* du 26 novembre.
[2] C'est la thèse du général Poortugael.

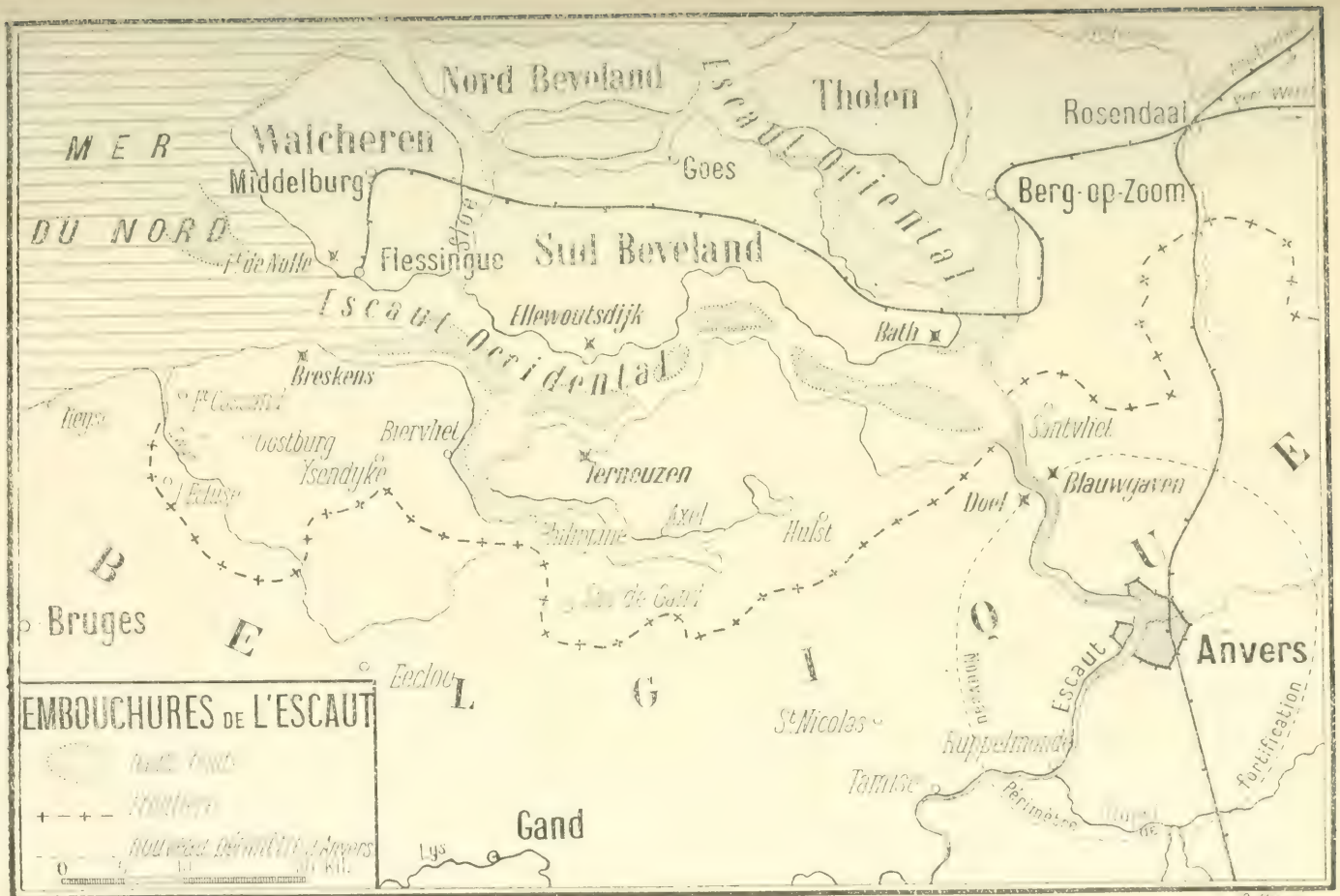

Questions diplomatiques et Coloniales

G. Hure.

ne serait pas taxée de contrebande de guerre resterait encore libre ;

3° Si le contraire se présentait, c'est-à-dire si les armées ennemies franchissaient les frontières belges en respectant le territoire hollandais, nous serions obligés de combiner nos opérations avec une des puissances belligérantes. Dans ce cas la Hollande, par sa déclaration de neutralité, serait forcée d'empêcher l'arrivée à Anvers des troupes alliées. Mais ne serait-il pas bien préférable, pour l'avenir du fleuve, de commander les passes navigables de l'Escaut par des moyens actifs, que de les entraver par des torpilles et des barrages? En présence de cette éventualité il serait d'ailleurs nécessaire de nous réserver les moyens de recevoir les secours de l'Angleterre en favorisant un débarquement sur un point de la côte belge, à Zeebrugghe, Ostende ou Nieuport. Protégé par sa puissante flotte de guerre, le corps de débarquement anglais combinerait ses mouvements avec les armées alliées et pourrait secourir Anvers assiégé ou bloqué;

4° Enfin dans le cas où la Belgique et la Hollande seraient entraînées simultanément dans la guerre, et *c'est à mon avis le cas le plus probable*, la navigation de l'Escaut serait maintenue pour la marine de guerre et commerciale des pays alliés, et ce serait un grand service que rendraient là les forts projetés par le gouvernement hollandais. »

Nous avons tenu à citer tout au long cette opinion comme caractéristique de certains milieux militaires belges. Mais l'argumentation du général Déjardin est des plus contestables. On ne saurait oublier, en effet, l'idée directrice qui a présidé à la création de la place forte d'Anvers. *C'est lorsque la Belgique crut n'avoir plus rien à craindre de la Hollande*, et qu'au contraire de nouveaux dangers lui apparurent du côté de la France et de l'Allemagne, qu'elle songea à un camp retranché où, le cas échéant, elle pût mettre à l'abri sa petite armée en attendant le secours de la puissance la plus intéressée à sa neutralité, c'est-à-dire de l'Angleterre, la garantie de la neutralité belge étant non seulement collective, mais individuelle[1]. C'est pourquoi on fit choix d'Anvers, grand port fluvial où pouvaient aborder les plus gros navires d'alors. La possession par la Hollande des embouchures de l'Escaut n'était pas une raison d'exclusion, *parce qu'on estimait que la Hollande ne pourrait empêcher les Anglais de forcer les passes de l'Escaut*. Il en

[1] Cette vérité a été mise en lumière dans le discours de M. Frère-Orban à la Chambre belge, les 1er et 2 mars 1887.

résultait donc que, dans l'esprit des ingénieurs de 1860, Anvers devait être une place *imblocable*. Dans l'hypothèse contraire, il n'y avait évidemment aucun intérêt à choisir pour réduit de la défense nationale un point aussi excentrique, et les Belges qui proposent aujourd'hui de transporter ce réduit dans le triangle Bruges-Ostende-Zeebrugge, sont logiques, sinon pratiques.

Ce serait pourtant, au dire de certains auteurs, et notamment du général Poortugael, « faire preuve de peu de raisonnement, « et d'une connaissance insuffisante de la situation géogra- « phique que d'attribuer à un fort près de Flessingue la faculté « d'embouteiller Anvers. La nature du fleuve à proximité de la « ville empêche une flotte de remonter l'Escaut, et on ne voit « pas ce que pourraient faire les quelques navires de guerre qui « se seraient aventurés dans ces passes étroites. Près du port « Saint-Michel, l'Escaut n'a plus que 300 mètres de large, et « 200 à l'écluse de Kattendyck. » Il est parfaitement vrai qu'une escadre moderne ne pourrait pas remonter jusqu'à Anvers comme le firent en 1809 les bâtiments de l'amiral Missiessy. La carte ci-jointe montre que la rade de Flessingue, où l'Escaut a une largeur d'environ 4 kilomètres et où les fonds sont d'une vingtaine de mètres, est la seule partie de l'Escaut occidental (l'Escaut oriental et le Sloe sont d'ailleurs impropres à la navigation), où une escadre puisse évoluer, et des bâtiments de commerce se rassembler. Et c'est pourquoi les Hollandais songent à relever les forts de Flessingue plutôt que ceux de Terneuzen et d'Ellewoutsdijk. En amont de Flessingue la navigation devient difficile à cause des hauts fonds, le chenal est étroit, il faut cheminer entre des balises, et la seule utilité qu'auraient des vaisseaux de guerre serait d'escorter des transports et de les protéger contre une insulte venant du rivage hollandais : on ne pourrait songer à les faire coopérer avec les forts d'Anvers contre un corps de siège. En revanche, la fortification belge poussée jusqu'à l'extrême frontière, à Doel et à Blauwgaven, permettrait aux convois de ne rien craindre d'une armée assiégeante, et d'arriver sans encombre à Anvers. Mais il est évident, n'en déplaise au général Déjardin, que des défenses fixes sur les rives hollandaises sont infiniment plus gênantes pour une semblable opération que des lignes de torpilles ou des barrages, qui sont toujours aisés à forcer en faisant quelques sacrifices.

On a donc eu parfaitement raison, en France et en Belgique, d'affirmer que la fortification de Flessingue permettra aux Allemands de bloquer Anvers, ce qui leur serait impossible à l'heure actuelle. Reste à examiner si le projet hollandais n'aurait pas, en dehors du siège d'Anvers, quelque influence sur les opéra-

tions en rase compagne, et même sur les résolutions du gouvernement belge.

*
* *

Il est superflu de dire que les Anglais n'ont pas besoin de l'Escaut pour faire pénétrer une armée en Belgique. Ils peuvent débarquer sur un point quelconque du littoral belge, avec l'assentiment du gouvernement de Bruxelles, ou dans le cas contraire, à Dunkerque ou à Calais, soit pour se lier à l'aile gauche de nos armées, soit pour marcher au secours d'Anvers, non plus seulement assiégé, mais bloqué. De pareils événements ne sont d'ailleurs pas probables au début de la guerre. Si, pour l'aisance de leur déploiement stratégique, les Allemands sont amenés à envahir tout de suite le pays wallon et le Limbourg hollandais, il est bien clair que ce n'est pas avant la grande bataille de Lorraine qu'ils iront s'étendre démesurément au Nord et détacher des forces considérables contre une place comme Anvers, dont l'investissement exige une armée entière. Les opérations contre Anvers ne seraient entamées que dans la deuxième phase de la guerre, après un succès marqué des Allemands sur notre front principal; mais alors elles seraient probablement menées assez rondement, parce qu'Anvers aux mains de l'Allemagne constituerait un gage de premier ordre vis-à-vis de l'Angleterre. Une armée allemande du Nord, d'effectifs très supérieurs à l'armée belge, pourrait être formée et réussir une action rapide, surtout si la transformation de la place, actuellement à l'étude, n'était pas achevée. Les Anglais agiront donc sagement en prenant toutes les mesures pour hâter la mobilisation et l'embarquement de leurs forces destinées au continent, de façon à prévenir l'armée allemande sous les murs d'Anvers. Mieux vaut en effet, dans des opérations de campagne, manœuvrer en liaison avec une place forte que se porter au secours de la même place déjà bloquée.

Nous terminerons en signalant un point particulièrement délicat de la question.

On a vu plus haut que, au cours de son plaidoyer quelque peu paradoxal pour les fortifications de l'Escaut, le général Déjardin parle, comme du cas le plus probable, d'une guerre généralisée où la Hollande et la Belgique seraient alliées contre un ennemi commun, et qu'il s'applaudit d'un moyen de défense qui assurerait aux deux Etats la libre circulation dans l'Escaut. La phrase est énigmatique, et ne saurait faire deviner quel est l'ennemi commun que le général considère comme probable. Il est permis de douter en effet des résolutions que prendrait la

Belgique au moment décisif. Répondrait-elle à une violation du territoire wallon par une déclaration de guerre ou par des mesures d'hostilité contre les armées allemandes? Rien n'est moins certain. L'armée belge, trop faible, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, pour tenir la campagne, fournirait les garnisons des ouvrages de la Meuse, et le reste s'enfermerait vraisemblablement à Anvers, dans une attitude d'expectative. Le gouvernement se bornerait peut-être à une protestation de pure forme, préférant attendre les événements avant de s'engager nettement dans un sens ou dans l'autre. Il semble en tout cas que la situation très différente faite à Anvers, selon que l'Escaut sera ouvert ou fermé, serait de nature à influer sur ses décisions. Anvers communiquant librement avec la mer, et par conséquent susceptible d'une résistance indéfinie, c'est un précieux réconfort pour les partisans d'une action énergique contre l'envahissement. Au contraire Anvers blocable, réduit à attendre son salut d'une armée étrangère de secours, c'est en perspective la possibilité d'une défaillance nationale, et de la prépondérance des éléments germanophiles dans les Conseils du gouvernement belge. Cette face de la question de Flessingue n'est pas la moins intéressante.

Commandant de Thomasson.

P. S. — Cet article était écrit quand le *Times* a publié sur Flessingue une étude du colonel Repington, ancien attaché militaire d'Angleterre à La Haye. Le journal londonien attire l'attention sur les graves dangers que courrait la Hollande, puissance maritime et coloniale, si elle adoptait dans une guerre européenne une attitude hostile à l'Angleterre. Il est possible que cette manière de poser la question fasse réfléchir le gouvernement hollandais, et soit plus efficace que les discussions juridiques sur la neutralité belge.

T.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La convention franco-turque relative à la frontière tuniso-tripolitaine.* — Dans son rapport sur le budget des Affaires étrangères, dont nous signalions l'intérêt général il y a quinze jours, M. Deschanel a donné les renseignements suivants sur les négociations franco-turques concernant la frontière tuniso-tripolitaine, négociations qui ont abouti à la signature de la convention y annexée dont le texte n'avait pas encore été publié.

Le département est parvenu cette année à régler avec le gouvernement ottoman une question très délicate, celle de la frontière entre la Tunisie et le vilayet de Tripolitaine.

Il n'avait jamais existé entre les deux pays de ligne frontière au sens que l'on donne à ce mot. Ces territoires se différenciaient surtout par les conditions dans lesquelles les tribus occupaient le sol, payaient l'impôt à l'une ou à l'autre des autorités en présence. Or, dans une région éloignée d'environ 500 kilomètres de Tunis et de 200 kilomètres de Tripoli, l'action de ces autorités ne se faisait sentir autrefois que par intermittence, et rien n'était plus variable que la ligne de démarcation existant entre des nomades de même origine, mais qui, par leurs tendances naturelles, étaient continuellement en guerre les uns avec les autres.

Dès 1892, on avait senti, aussi bien à Paris qu'à Constantinople, combien il serait utile de sortir d'une situation à chaque instant troublée par des incidents violents.

Une commission composée de quatre délégués du vilayet de Tripoli se réunit à Zouara au mois de mars 1893, pour essayer de déterminer une ligne de démarcation ; mais, après deux mois de pourparlers sans résultat, cette conférence prit fin le 23 mai 1893, et le danger des conflits qui résultaient de l'incertitude de la frontière ne fit qu'augmenter.

Pour les écarter, une entente fut effectuée en 1900 à Constantinople, aux termes de laquelle les autorités voisines, tant en Tunisie qu'en Tripolitaine, s'abstiendraient réciproquement de tout acte d'autorité dans la région saharienne en bordure de l'Erg, au Sud du poste tunisien de Djeneien, mais le but ne fut pas atteint ; le caïmakan de Ghadamès organisait, dès 1902, un service de surveillance du Dakar qui empiétait sur la Tunisie; en 1903, une gendarmerie turque était installée à Sinaoun et poussait des raids chez nous jusqu'à Menteceur. En 1905, quatre-vingt-cinq tentes de Tripolitains de Nalout conduisaient leurs troupeaux dans cette région, assassinaient un de nos protégés et razziaient trente et un chameaux.

En 1907, de nouveaux empiètements attirèrent de notre part une protestation restée sans effet. En 1908, les gens d'Ouezzen, conduits par leur chaouch, émettaient la prétention de s'opposer par la force à la construction d'une piste reliant nos postes de Déhibat et de Djéneien. Une agitation

de plus en plus grave se manifestait de part et d'autre et aboutissait, le 4 janvier 1910, à l'attaque, par des réguliers turcs, d'une patrouille du Makhzen tunisien, conduite aux environs d'Ouezzen par le commandant militaire de nos territoires du Sud.

Il ne fut plus alors possible au gouvernement ottoman de se dérober plus longtemps à une délimitation définitive de la frontière, dont il avait fini par accepter le principe au mois de septembre 1909. Un accord intervenait le 20 janvier 1910 entre le gouvernement français et la Sublime Porte pour en fixer la procédure.

Il fut stipulé qu'une commission, composée de quatre délégués du gouvernement tunisien et de quatre délégués du gouvernement ottoman, se réunirait à Tripoli, pour arrêter les grandes lignes de la délimitation. Cette commission devait avoir de pleins pouvoirs ; ses décisions auraient force exécutoire, puis des sous-commissions, agissant en conformité des principes arrêtés, opéreraient ensuite sur le terrain.

La commission se réunit le 11 avril à Tripoli ; elle termina ses travaux le 19 mai suivant, après avoir arrêté et signé la convention suivante :

« Article premier. — La frontière entre la Régence de Tunis et le vilayet de Tripoli partira du point de Ras Adjedir, sur la Méditerranée, dans la direction générale nord-sud ; elle remontera les thalwegs successifs de la Mogta et du Khaoui-Smeïda, en laissant à la Tunisie tous les points d'eau à l'Ouest de la frontière, mais en accordant aux Tripolitains les droits d'usage sur les puits d'Aïn-el-Ferth, d'Aïn-Nakhla, de Cheggat, Meztoura et d'Oglet-el-Ihmeur ; la frontière suivra ensuite la ligne de partage des eaux entre l'oued Tlets et l'oued Beni-Guédal, jusqu'au massif du Touil-Déhibat, qu'elle atteindra au signal géodésique qui reste à la Tunisie, puis elle gagnera le Graat-er-Rohi, en laissant la vallée du Chabet-Taïda à la Tripolitaine, pour aller rejoindre Dahret en Nousf et la mosquée de Sidi-Abdallah, qui est tripolitaine.

« A partir du col d'Afina, qui est à la Tunisie, la frontière laissera à la Régence de Tunis les vallées des deux oueds Morteba et suivra, d'une manière générale, les crêtes rocheuses dominant immédiatement à l'Est la vallée de l'oued Morteba-Dahri, jusqu'à l'oued Lorzot, mais en laissant à la Tripolitaine les vallées supérieures des affluents orientaux des oueds Morteba et Menzela et à la Tunisie la route militaire de Déhibat e Djeneien.

« Art. 2. — En quittant l'oued Morteba, la frontière suivra la rive gauche de l'oued Lorzot en laissant au Nord la route militaire de Déhibat à Djeneien ; arrivée à 20 kilomètres environ du poste makhzen de Djeneien, elle tournera au Sud, pour atteindre Touil-Ali-ben-Amar, puis Zar.

« Passant entre les deux puits ouverts de Zar, situés dans le Siah-el-Mathel, elle se dirigera vers Mechiguig, dont le puits actuel reste tripolitain, mais en partageant le terrain aquifère de façon à répartir équitablement entre les deux pays les ressources de cette région.

« La frontière se dirigera enfin sur Ghadamès, suivant une ligne équidistante des chemins de Djeneien à Ghadamès et de Nalout à Ghadamès, en laissant à 2 kilomètres en Tripolitaine la portion de la route Sinaoun-Mezezzem-Ghadamès. Après, elle suivra le déversoir qui réunit la Sebkha-el-Melah à la Sebkha-Mezezzem, dont elle suivra la rive septentrionale ; elle se dirigera ensuite vers l'Ouest, puis vers le Sud, en suivant à un kilomètre le bord de la saline et en laissant à la ville de Ghadamès la Sebkha-el-Melah.

« Le dernier élément de la frontière se dirigera enfin vers le Sud,

jusqu'à un point situé à 15 kilomètres au Sud du parallèle de Ghadamès.

« Art. 3. — Les frontières, dont les grandes lignes sont déterminées par la présente convention, sont inscrites sur la carte ci-annexée.

« Une sous-commission sera chargée de déterminer sur les lieux la position définitive des lignes de démarcations prévues par les articles 1 et 2 de la présente convention et les membres en seront nommés de la manière suivante : S. A. le bey de Tunis nommera et le gouvernement de la Tripolitaine nommera trois sous-commissaires.

« Les sous-commissaires seront nommés dans un délai de deux mois. Ils se réuniront à Ouezzan le 1er novembre 1910 et ils délimiteront la partie des frontières de la Tunisie et de la Tripolitaine s'étendant depuis l'oued Lorzot jusque dans les parages de Ghadamès.

« En cas de désaccord, lesdits sous-commissaires en référeront à leurs gouvernements respectifs.

« Mais il est expressément entendu que, quand même les travaux des sous-commissions n'aboutiraient pas à une entente complète sur tous les détails de la ligne, l'accord n'en existerait pas moins entre les deux gouvernements sur le tracé général ci-dessus indiqué.

« Art. 4. — Les sous-commissaires des deux pays auront pleins pouvoirs pour effectuer, d'un commun accord, des changements ou corrections en conformité de la présente convention.

« Les nouvelles cartes nécessaires à cette opération seront levées dans le plus bref délai possible.

« Elles consisteront dans un levé d'itinéraires partant de Fas-Adjedir et gagnant les parages de Ghadamès, en suivant sur une largeur de 10 kilomètres les grandes lignes de la frontière indiquée aux articles 1 et 2 de cette convention.

« Les opérations de ces missions topographiques seront escortées de chaque côté de la frontière par les soins des autorités militaires des deux pays.

« Article additionnel. — Dans un délai de trois mois après la signature de la convention, une commission composée de trois délégués de la Tripolitaine et de trois délégués de la Tunisie sera instituée, à l'effet de statuer en dernier ressort sur la validité des titres de propriétés privées dont l'utilisation est réelle, telle que : vergers, champs, habitations, citernes, etc., détenus par les indigènes tripolitains, concernant des terrains situés dans les régions Mogta, Smeïda et Déhibat, à l'Ouest de la frontière.

« Toutefois, la constatation de la non-utilisation réelle de la propriété revendiquée n'entraînera pas la déchéance des droits du demandeur, si la jouissance effective de sa propriété lui a été enlevée par suite de cas de force majeure, tels que l'interdiction de venir sur ce terrain prononcée par les autorités locales, par mesure de police de la zone frontière.

« Cette commission siégera successivement à Ben-Gardane pendant six semaines, à Méchched-Sakah pendant six semaines, et à Ouezzen pendant trois mois. Les commissaires statueront en dernier ressort en s'appuyant sur les coutumes locales et dans les délais sus-indiqués, au delà desquels les droits non revendiqués seront prescrits.

« Dans le cas où des Tunisiens posséderaient des propriétés privées à l'Est de la frontière, cette sous-commission statuerait également et dans les mêmes conditions sur leurs revendications.

« En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé leurs cachets. »

Cette convention a consacré, en droit, l'occupation par la France du territoire jalonné par la ligne des postes makhzen tunisiens depuis Fas-Adjir jusqu'à Djeneien.

Elle a assuré, d'autre part, à la Tunisie l'usage d'une voie caravanière aboutissant à Ghadamès par une route en bordure de l'Erg par Zar et Imchiguig.

Les avantages de cette route, au point de vue de la satisfaction des besoins des deux régions limitrophes, ne sont pas à dédaigner, et tout donne à penser que les relations économiques entre la Tunisie et la Tripolitaine vont devenir plus étroites au plus au grand profit de leurs intérêts réciproques, à présent que le nouvel accord met fin entre elles à toute cause de rivalité territoriale et de malentendu politique.

— *La remise des lettres de créance de M. Isvolski au président de la République.* — Le président de la République a reçu le 17 décembre en audience officielle M. Isvolski qui, nommé ambassadeur de Russie en remplacement de M. Nelidof, lui a remis ses lettres de créance. M. Isvolski a prononcé les paroles suivantes :

Monsieur le Président de la République,

En remettant entre vos mains les lettres qui m'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de Russie auprès du gouvernement de la République française, je suis heureux de me faire l'interprète des sentiments de sincère et invariable amitié que mon Auguste Souverain porte à la France et à la personne du Président de la République française.

En m'appelant à l'insigne honneur de le représenter auprès du gouvernement de la France amie et alliée, Sa Majesté l'Empereur a daigné me charger de vouer tous mes soins au maintien et à la constante consolidation des liens si étroits qui unissent la Russie et la France et qui servent non seulement de garantie aux intérêts réciproques des deux pays alliés, mais aussi de gage précieux pour la conservation de la paix générale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, que, tout comme mes prédécesseurs, j'emploierai tous mes efforts à l'accomplissement de cette tâche et je me permets d'avance de compter pour y réussir sur le précieux concours du gouvernement français et sur votre confiance personnelle.

M. le président de la République lui a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

En vous choisissant pour le représenter comme son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République, Sa Majesté l'empereur de Russie nous a donné le témoignage le plus manifeste du haut prix qu'il attache à la consolidation de l'alliance qui existe si heureusement entre nos deux gouvernements et nos deux peuples.

La constante amitié dont vous avez fait preuve envers la France durant les quatre années où vous avez présidé à la direction de la politique extérieure de la Russie nous serait, à défaut de l'assurance que vous venez de nous en donner, un sûr garant des soins dévoués avec lesquels vous vous emploierez à fortifier sans cesse, d'accord avec nous, les liens qui unissent étroitement entre elles les deux puissances amies et alliées pour la sauvegarde de nos intérêts réciproques et le maintien de la paix générale.

Je n'ai pas besoin de vous dire que dans l'accomplissement de votre

mission vous trouverez chez tous en France et particulièrement chez le Président de la République le concours le plus actif et le plus confiant.

Vous voudrez bien, en transmettant ces assurances à Sa Majesté, votre auguste souverain, lui faire parvenir avec les vœux du gouvernement de la République et de la France l'expression de mon inaltérable amitié pour sa personne et pour le grand pays que vous représentez.

Alsace-Lorraine. — *Le projet de réforme constitutionnelle en Alsace-Lorraine.* — Le Conseil Fédéral, réuni en séance plénière le 16 décembre, a adopté à l'unanimité le projet de réforme constitutionnelle pour l'Alsace-Lorraine, dans la forme où il lui avait été presenté, ainsi que la loi électorale pour la seconde Chambre qui y est annexée. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié une édition spéciale où les points principaux du projet sont passés en revue. Cet exposé du journal de la chancellerie que nous reproduisons ci-dessous n'apporte rien de vraiment nouveau et ne fait que préciser certains détails qui étaient restés dans l'ombre.

Le projet débute par l'affirmation que le gouvernement s'est inspiré de la pensée d'accorder à la Terre d'empire une plus grande autonomie sans pour cela modifier la situation que l'histoire lui a faite dans l'empire même. L'empereur continuera à exercer le pouvoir comme représentant héréditaire de la totalité des Etats confédérés, lesquels sont souverains de la Terre d'empire. Les fonctions de statthalter ne subiront pas de changement, avec le caractère en partie souverain, en partie ministériel.

Les deux Chambres à créer en Alsace-Lorraine légiféreront sur les affaires particulières du pays. Aucun projet adopté n'aura force de loi sans l'assentiment de l'empereur. Le Conseil fédéral et le Reichstag sont donc, de fait, éliminés en tant que facteurs législatifs pour l'Alsace-Lorraine.

Nous avons déjà donné la composition et le mode d'élection de la première Chambre. Dix-huit membres seront nommés par l'empereur sur la proposition du Conseil fédéral, dix-huit élus par les corps constitués. Seront éligibles les ressortissants de l'empire qui ont leur domicile en Alsace-Lorraine et sont âgés d'au moins trente ans. La durée des mandats sera de cinq ans.

La seconde Chambre sera élue au suffrage universel direct et secret, conformément à la loi électorale présentée en même temps que le projet. Elle se composera de 60 députés (au lieu de 58 que comprend actuellement la Délégation d'Alsace-Lorraine). Chaque circonscription électorale comprendra une moyenne de 30.000 habitants. Les droits électoraux sont les mêmes que pour les élections au Reichstag, sauf en ce qui concerne le vote plural; 2 voix sont accordées aux électeurs âgés d'au moins trente-cinq ans, 3 voix à ceux qui ont atteint l'âge de quarante-cinq ans.

Cette dernière disposition est vivement critiquée par les journaux de gauche et rencontrera certainement une vive opposition quand le projet sera discuté au Reichstag.

La vérification des pouvoirs relèvera d'un tribunal supérieur administratif.

La réforme constitutionnelle devra entrer en vigueur au plus tard en décembre 1912.

Angleterre. — *Les élections anglaises.* — Le résultat définitif des élections anglaises est maintenant connu. Le nouveau Parlement sera ainsi composé, en comparaison avec l'ancien au moment de la dissolution : 272 libéraux au lieu de 274, 42 membres du Labour Party au lieu de 40, 76 redmondistes au lieu de 72, 8 o'brienistes, au lieu de 10, 272 unionistes au lieu de 274. La coalition ministérielle dans laquelle les journaux anglais font entrer les o'briennistes, quoique ceux-ci aient mené une campagne acharnée contre les redmondistes, revient donc augmentée de deux membres. Il convient toutefois de faire observer que, par rapport avec la Chambre élue en janvier 1910, ce gain se réduit à un seul siège. En effet, à la veille de la dissolution, sir J.-O. Rees, député libéral des Montgomery Boroughs, a passé aux unionistes. Il a réussi à se faire réélire. Les libéraux perdent donc trois sièges sur les résultats de janvier 1910. Par contre, deux anciens députés irlandais indépendants, sans faire précisément défection, ont annoncé l'intention de se rallier aux nationalistes.

Si, au lieu de compter les sièges, on compte les voix en se référant aux chiffres de janvier 1910 pour les sièges non contestés, on trouve : 2.930 408 voix unionistes, 2.704.206 libérales, 411.414 travaillistes, 92.415 redmondistes, 39.679 o'brienistes. En regard des résultats de janvier, les unionistes ont perdu 141.908 voix, les libéraux et travaillistes réunis 248.401. Le gain de deux sièges sur les unionistes qui fait passer la majorité ministérielle, tous les Irlandais compris, de 122 (396 contre 274) à 126 (398 contre 272) est donc compensé au point de vue moral par la diminution des voix. Cette considération est dénuée de toute importance au point de vue des votes; elle n'en a pas moins une certaine valeur en raison des circonstances particulières dans lesquelles se réunit le nouveau Parlement. Aucun des partis en présence ne peut se vanter d'avoir sensiblement amélioré sa situation. Les majorités ont été si faibles dans un grand nombre de circonscriptions que le succès est précaire d'un côté comme de l'autre. Tout bien pesé, l'on peut dire en toute impartialité que les partis restent sur leurs positions.

Autriche-Hongrie. — *La démission du ministère autrichien.* — Le baron Bienerth, président du Conseil des ministres d'Autriche, a remis le 13 décembre sa démission à l'empereur qui l'a acceptée en le priant toutefois de continuer provisoirement l'expédition des affaires. On attribue cette décision à ce que le baron Bienerth, craignant le rejet du budget provisoire par la Chambre, a préféré prendre les devants et éviter ainsi une série de séances tumultueuses comme la Chambre autrichienne en a déjà tant vues. On pense généralement que le baron Bienerth restera d'ailleurs au pouvoir, mais avec un cabinet remanié.

Espagne. — *Le vote de la loi du Cadenas aux Cortès.* — Après une longue discussion qui s'est terminée par une séance de trente heures consécutives, motivée par l'obstruction des carlistes, les Cortès espagnoles ont adopté le 23 décembre, à neuf heures du matin, le projet

de loi gouvernemental, dit du Cadenas, sur les associations religieuses.

Grèce. — *Les élections.* — Les élections générales hellènes qui ont eu lieu le 11 décembre constituent pour M. Venizelos un succès signalé. Quoiqu'on ne connaisse pas encore les résultats détaillés, il est déjà certain que la nouvelle Chambre revisionniste sera composée en immense majorité de députés ministériels. Sont élus 277 candidats vénizelistes proprement dits et 85 indépendants. Parmi ceux-ci une bonne partie est disposée à se rallier au président du Conseil; six ou sept sont socialistes; une quarantaine seulement seraient du côté de l'opposition.

On dit M. Venizelos décidé à limiter strictement le rôle de l'Assemblée aux attributions prévues à l'article 107 de la Constitution, c'est-à-dire à la revision des articles non fondamentaux de la Constitution. Cette œuvre accomplie, l'Assemblée serait dissoute et il serait procédé à l'élection d'une Chambre ordinaire à laquelle incomberait le travail législatif proprement dit. Cette méthode serait parfaitement correcte. Le travail de revision exige deux, trois mois au plus, si l'anarchie oratoire en honneur à la Boulé est réfrénée. La nouvelle Chambre ordinaire pourrait donc être convoquée au commencement de l'été.

Suisse. — *Le nouveau président de la Confédération helvétique.* — L'Assemblée fédérale helvétique a élu M. Ruchet président de la Confédération par 160 voix sur 170 votants. Le nouveau président est Vaudois. Né en 1853, il fut de longues années membre du barreau de Lausanne, puis entra au gouvernement du canton de Vaud, où il dirigea pendant six ans le département des Travaux publics. Il entra au Conseil fédéral en 1900. Administrateur éprouvé, homme politique avisé, il a fait aboutir plusieurs œuvres législatives importantes, notamment la loi sur la subvention de la Confédération à l'école primaire et la loi sur la fraude des denrées alimentaires. M. Marc Ruchet appartient au parti radical.

Turquie. — *Le statut des Algériens en Turquie.* — Une dépêche Havas de Constantinople, en date du 22 décembre, annonce que « l'entente franco-turque relative au droit de protection des Algériens « n'aura pas la forme d'un protocole ou d'une convention, mais il « sera donné respectivement aux autorités turques et aux consulats « des instructions de même teneur concernant le traitement des « Algériens ».

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le général Lyautey.* — Appelé à commander le 10e corps, le général Lyautey vient d'abandonner les fonctions de commandant de la division d'Oran et de haut commissaire français sur les confins algéro-marocains. L'œuvre de pacification et de pénétra-

tion qu'il avait entreprise, il y a sept ans, quand il fut mis à la tête de la subdivision d'Aïn-Sefra, est d'ailleurs accomplie. Elle lui fait grand honneur.

Afrique Occidentale. — *Le nouveau commandant des territoires du Tchad.* — Le gouvernement a désigné le colonel Largeau pour remplacer au commandement des territoires du Tchad le colonel Moll tué glorieusement à Dridjelé. Le colonel Largeau, qui n'a que 43 ans, est avec le lieutenant-colonel Gouraud, le commandant Gaden et le commandant Mourey, un de nos officiers supérieurs qui connaissent le mieux les régions du Tchad; après avoir fait partie de la mission Marchand, il commanda précisément, il y a quelques années, ces mêmes territoires, dont on lui confie aujourd'hui l'administration militaire et civile.

Le colonel Largeau a quitté Paris le 25 décembre. Il aura trois bataillons à sa disposition, c'est-à-dire 2.400 hommes. Dix compagnies de tirailleurs sont déjà formées, les deux dernières le seront bientôt, et le colonel aura à sa disposition l'artillerie et la cavalerie nécessaires.

Maroc. — *L'organisation municipale à Tanger.* — Le corps diplomatique de Tanger va être prochainement saisi d'un projet du Makhzen relatif à l'organisation municipale de la ville. Le dépôt de ce projet est la conséquence de l'article 61 de l'Acte d'Algésiras stipulant qu'une partie des recettes des taxes urbaines instituées par ce même acte doit être « affectée aux besoins de la voierie, de l'hygiène « municipale et, d'une façon générale, aux dépenses d'amélioration « et d'entretien des villes ». Quelque temps après la ratification par les gouvernements de la convention d'Algésiras, un échange de vues eut lieu parmi les représentants des puissances au sujet de l'organisation future du service municipal. C'est à la suite de cet examen préliminaire de la question que le gouvernement marocain fut invité à exposer ses vues à ce sujet. Le projet makhzénien servira de base aux délibérations du corps diplomatique, mais on croit que, pour la rédaction du règlement général à proposer à la sanction définitive du sultan, les représentants des puissances s'inspireront, dans la mesure compatible avec les droits chérifiens, de l'état de choses déjà existant à Tanger, en matière municipale. Depuis un très grand nombre d'années fonctionne à Tanger, en effet, une institution municipale à l'état embryonnaire, mais qui rend des services appréciables : c'est la commission d'hygiène composée de membres élus par les souscripteurs des différentes colonies étrangères, des délégués des légations et d'un délégué chérifien. Cette commission a, il y a quelque temps, adressé au corps diplomatique un projet assez complet d'organisation municipale qui lui servira également d'indication sur les vœux du public à cet égard.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Le commerce extérieur et la population des principales puissances. — Le président du *Board of Trade* vient de publier une statistique démontrant que l'exportation des produits manufacturés, par tête d'habitant, a été, en 1909, de 166 fr. 30 en Angleterre, de 39 fr. 70 aux Etats-Unis et de 84 fr. 55 en Allemagne. Les augmentations de 1909, en comparaison de 1900, ont été de 26 fr. 55 pour l'Angleterre, de 6 fr. 35 pour les Etats-Unis et de 19 fr. 15 pour l'Allemagne.

L'exportation totale, par tête d'habitant, en 1909, a été de 211 fr. 70 en Angleterre, de 96 fr. 95 aux Etats-Unis, de 146 fr. 60 en France et de 127 fr. 35 en Allemagne.

L'importation pour la consommation par tête, en 1909, a été de 298 fr. 45 en Angleterre, de 76 francs aux Etats-Unis, de 160 fr. 25 en France et de 164 fr. 50 en Allemagne.

II. — EUROPE.

Finlande. — *Le commerce extérieur en* 1908. — Le mouvement total des échanges se montait pour 1908 à 606,5 millions de francs (1907 : 644,4 millions de francs). Sur ce chiffre, 363,5 millions représentèrent les importations et 243,0 les exportations (1907 : 379 millions les importations, et 265,4 les exportations).

Les exportations ont été de 243,0 millions, soit 22,4 millions de moins qu'en 1907. En jugeant l'exportation pendant ces deux années d'après les quantités des articles exportés, sans considérer les changements des prix, on trouve que la diminution de l'exportation en 1908 est moindre que ces chiffres ne le montrent.

Les importations, qui étaient, en chiffres ronds, de 379 millions en 1907 n'ont été que de 363,5 en 1908, soit une diminution globale de 15,5 millions de francs, dont la plus grande partie, ou 8,6 millions, doit être attribuée à la baisse presque générale des prix. Si on prend les bases d'évaluation de 1907, la diminution des importations, en 1908, ne serait en effet que de 6,9 millions de francs.

III. — ASIE.

Perse. — *Le commerce extérieur en* 1909-1910. — Le commerce général de la Perse avec les pays étrangers pendant l'année Takhaghoui-il (21 mars 1909-20 mars 1910) s'est élevé à 813.954.705 krans. En Pitchi II (1908-1909), il avait atteint 698.691.072 krans, soit une augmentation pour Takhaghoui-il de 115.263.633 krans ou 16,49 %.

Ce trafic se divise en 442.428.516 krans pour les importations et 371.526.189 krans pour les exportations, soit en comparaison avec les chiffres de l'année précédente une augmentation de 69.944.443 krans ou 18,77 % pour les importations et une augmentation de 45.319.190 krans ou 13,89 % pour les exportations.

La valeur moyenne du kran ayant été de 0 fr. 45636 en Takhaghoui-il contre 0 fr. 46466 en Pitchi II, le commerce général de la Perse avec les pays étrangers exprimé en francs s'établit comme suit pour les deux dernières années :

1908-1909 : importations, 173.085.899 francs ; exportation, 151.581.868 francs; total, 324.667.767 francs

1909-1910 : importations, 201.906.678 francs ; exportations, 169.549.691 francs; total, 371.456.369 francs.

Ces chiffres indiquent que les effets de la crise économique de 1908-1909 sont actuellement effacés, puisque le commerce général de 1909-1910 dépasse de près de 100 millions de krans celui de l'année 1907-1908 qui avait atteint 725.514.945 krans.

IV. — AMÉRIQUE.

Guatémala. — *Le commerce en* 1909. — Les droits de douane perçus au Guatémala, durant l'année 1909, se sont élevés à 36.937.487 piastres-papier [1] contre 25.542.160 piastres-papier en 1908, soit un surplus considérable de 11 395.326 piastres-papier en faveur de l'exercice écoulé.

Les recettes ont été de 21.976.291 piastres-papier sur les marchandises importées et les droits d'exportation ont rapporté 14.962.195 piastres-papier.

Les bureaux de douane les plus importants au point de vue des recettes encaissées ont été :

A l'importation : Guatémala, 13.325.382 piastres-papier ; Retalhuleu, 3.167.842; Puerto-Barrios, 2.119.345; Livingston, 1.379.872 piastres-papier.

A l'exportation : Champerico, 4.867.984 piastres-papier ; San José, 4.277.683 ; Ocos, 3.591.829; Puerto-Barrios, 1.490.721 piastres-papier.

Il ressort clairement de ces chiffres que le commerce d'exportation se fait surtout par les ports du Pacifique, tandis que l'importation passe en majeure partie par l'Atlantique.

Pendant l'année écoulée, le commerce extérieur de la République a été de 15.350.536 piastres-or [2], dont 10.079 218 à l'exportation et 5.251.318 à l'importation, soit un solde de 5.827.901 piastres-or en faveur de la balance commerciale de la nation.

---

[1] Une piastre-papier vaut de 30 à 32 centimes.

[2] Une piastre-or vaut 5 fr. 20 environ.

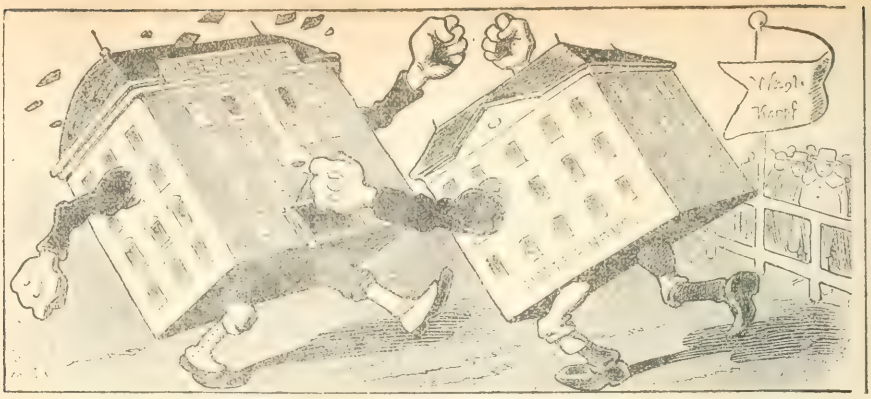

Le duel parlementaire anglais.

La boxe est si populaire en Angleterre que les Chambres elles-mêmes se battent.

Kikeriki (Vienne).

LORD LANSDOWNE : « Qui vous a donné cet argent ? »

J. REDMOND : « Ceux mêmes qui ont rempli votre sac du fruit de leur travail. »

Daily News (Londres).

LE LION BRITANNIQUE : « Confie-toi à moi et je te garderai de l'ours. »

LE CHAH : « Emmenez plutôt l'ours puisqu'il est votre ami, et je me débrouillerai bien tout seul. »

Hindi Punch (Bombay).

Gulliver à Lilliput

Les interpellations socialistes au Reichstag.

Kikeriki (Vienne).

Le loup allemand poursuivi par John Bull demande asile au petit chaperon rouge.

Mucha (Varsovie).

Les élections américaines.

La défaite de Roosevelt fait descendre le prix de la vie.

New-York Herald (New-York).

L'Allemagne au Dr Bethmann-Hollweg : « Vraiment, docteur, depuis que vous me soignez, je crois que je vais plus mal. »

Der Wahre Jacob (Stuttgart).

Portrait du Président Braga.

L'Esquella de la Tarraxta (Barcelone).

L'Aigle Jonathan a Taft : « Très bien, mon garçon, travaille et fortifie ! »

Inquirer (Philadelphie).

Le Congrès des nationalistes italiens.

L'Italie : « Avec tous ces nationalistes, personne ne pense à moi. »

Pasquino (Turin).

La ronde des puissances : « Le gâteau sent bon, mais il est bien chaud ! »

Kladderadatsch (Berlin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Erasmo L. Calderon, vice-consul de la République Argentine à Cherbourg ;
Le comte Albert Gauthier, consul de Turquie à Nice ;
Joseph Wiseman Keogh, consul de Sa Majesté Britannique à Nice ;
Angel Perez Figueroa, consul du Mexique à Cognac.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* Charlet est nommé command. de la compag. du Tidikelt.

CAVALERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Chodron de Courcel est nommé attaché milit. aux légations de Suède et de Norvège.

GÉNIE

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Bousquet est désig. pour la direct. d'artillerie de Cochinchine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — MM. les *vétérin. en 1er* Schoumacher et Dufour sont désig. pour Madagascar.

GENDARMERIE

Indochine. — M. le *command.* Buisson est désig. pour Hanoï.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Cochinchine. — M. le *général de brigade* Colonna de Giovellina est désig. pour la Cochinchine.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Pannetier est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Thibault, Colonna et Méraud ; les *lieut.* Dangelzer, Harent, Raphel, Bayle, Cuzin et Gilbert et le *sous-lieut.* Pichon sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Arlabosse ; les *capit.* Marbot et Bourès, les *lieut.* Chéret et Ramspacher sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Mouret est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *chef de bataill.* Deane est placé au 4e sénégalais ;

M. le *sous-lieut.* Journès est désig. pour le 1er sénégalais ;

MM. les *lieut.* Brisbarre et Barféty sont désig. pour le service géog. de l'A. O. F. ;

MM. les *capit.* Goigoux et les *lieut.* Lucquet et Brunot sont désig. pour Zinder.

Afrique Equatoriale. — M. le *colonel* Largeau est nommé au command. du Tchad ;

M. le *lieut.* Ferrandi est nommé adjoint au command. du Tchad ;

MM. le *chef de bataill.* Vacher ; le *capit.* Souclier et les *lieut.* Vian et Tranchant sont désig. pour le Tchad ;

MM. les *capit.* Dumas et Boinel ; les *lieut.* Plat, Blaise, Carassou et Béziat sont désig. pour l'Afrique Equatoriale ;

M. le *capit.* Guillet ; les *lieut.* Barrau et Cargemel sont désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari.

Madagascar. — MM. les *capit.* Primat et Véron ; les *lieut.* Pelud, Witzmann, Eury, Charnoz, de Retz de Serviès et Bernard sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Grossin est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Dard est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Charbonnel est désig. pour les constructions milit. de l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Baillif est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *capit.* Chatillon et le lieut. Gay sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Cayatte est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Niochet; *de* 3e *cl.* Guilhamet et le *stagiaire* Jeandidier sont désig. pour la Cochinchine

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Hiser est désig. pour Grand-Bassam.

Afrique Equatoriale. — M. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Loewenguth et Marcillac sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *stagiaires* Charpiot et Schmeltz sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*adjoint à l'intend* Ride est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint à l'intend.* Grenier est désig. pour la Guinée.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Muller est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Daridan est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Vaillant est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rousseau et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Dubarry sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rey; les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Neveu, Moreau, Soulayrol, Chastel, Boileau et Congard sont désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Gaubil est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Carayon est désig. pour le Dahomey

Afrique Equatoriale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Goaon, Quesseveur, Jacob et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Le Fers sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Herrmann est désig. pour la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *pharm. aide-maj. de* 2e *cl.* Cheyssial est désig. pour l'administration pénitentiaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Leboucher est désig. pour la division navale de l'Indochine.

MINISTÈRE DES COLONIES

Les inspecteurs adjoints des colonies dont les noms suivent sont nommés inspecteurs de 3e cl. :

MM. Kair (L.-B.-M.) ; Monguillot (M.-A.-F.) ; Henri (E.-F.).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. DE RENTY. Un vol. in-8° de 267 pages avec 9 cartes dans le texte. H. Charles-Lavauzelle. Paris-Limoges, 1910.

Ce volume présente le plus vif intérêt pour quiconque s'intéresse aux événements politiques ou économiques qui se déroulent sur le continent africain.

Par son histoire et sa situation dans le monde, la France est appelée à jouer en Afrique un rôle très important. Cette terre a été arrosée du sang de bien des nôtres. Nos millions ont contribué à faire pénétrer partout la civilisation dans ces pays neufs, à extraire de leur sol inépuisable les richesses minérales qui y étaient cachées. Du Cap au Caire, de Lagos à Monbasa, on trouve partout des traces de notre passage, des témoins de notre richesse. Et la plupart du temps néanmoins, nous ignorons presque l'Afrique, nous ne savons pas ce que d'autres nations y font, ce qu'elles y produisent. Le nouvel ouvrage de M. le capitaine breveté de Renty, *L'Angleterre en Afrique*, nous fait connaître, de façon merveilleuse, les possessions anglaies et dresse, pour notre édification, le bilan de ce que le peuple britannique a obtenu, après cinquante ans d'efforts, dans ces terres tenues si longtemps en marge de la civilisation.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Campagnes d'Afrique (1830-1910), *Algérie-Tunisie-Maroc*, par le capitaine VICTOR PIQUET, avec une préface de M. A. Messimy, député de Paris. Un vol. in-18 de 334 pages avec 4 cartes. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Manuel de droit consulaire, par JULIEN PILLAUT, attaché au ministère des Affaires étrangères. Un vol. in-8° de 305 pages. Berger-Levrault, Paris, 1910.

Manuel diplomatique et consulaire, par R. MONNET, consul de France. Un vol. in-8° de 738 pages. Berger-Levrault, Paris, 1910.

La Turquie banqueroutière, par ALLEN UPWARD. Une broch. in-8° de 54 pages. Ernest Leroux, Paris, 1910.

Ce que disent les Japonais de leurs succès maritimes, d'après l'ouvrage de l'état-major naval japonais ; traduit de l'allemand, par le capitaine LE MERRE. Un vol. in-8° de 56 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Statistique du commerce des colonies françaises pour l'année 1908, publiées sous l'administration de M. GEORGES TROUILLOT, ministre des Colonies. 2 vol. in-8° de 314 et 560 pages. Office colonial, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*déc.* 1910). ROBERT DE CAIX : Les événements du Ouadaï et la mort du colonel Moll. — La campagne du colonel Moll. — Communication du lieutenant-colonel Mangin sur la mission des troupes noires.

La Quinzaine coloniale (10 *déc.* 1910). La réforme de la magistrature coloniale.

Revue politique et parlementaire (10 *déc.* 1910). AND. COLLIER. La frontière algéro-marocaine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bolletino della Società Geografica italiana (*dic.* 1910). Esplorazione nella Mongolia del commandante Lacoste.

Rassegna nazionale (1er *dic.* 1910). FR. MAGRI : Per la storia del socialismo italiano.

Rivista marittima (*nov.* 1910). Prof. GUSTAVO CAEN : L'evoluzione asiatica di fronte all' attivita dei popoli civili.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES ÉVÉNEMENTS DU OUADAI

ET

L'INGÉRENCE TURQUE DANS NOTRE EMPIRE AFRICAIN

Les pertes que nous avons faites au combat de Dridjelé, cruelles par la qualité, sinon par la quantité, de ceux qui sont tombés héroïquement dans ce lointain Ouadaï, ont valu à la Chambre des interpellations qui n'ont pas occupé moins de trois séances, et au cours desquelles toute notre politique en Afrique équatoriale a été une fois de plus remise en discussion. M. Messimy a réédité les critiques qu'il n'avait pas ménagées, en février dernier, à notre pénétration saharienne : son principal argument est toujours que notre empire africain étant aujourd'hui parfaitement délimité (ceci est d'ailleurs inexact en ce qui concerne l'hinterland tripolitain), cette hâte d'occuper des territoires à la fois improductifs et difficiles à garder ne s'explique pas, puisque nous sommes assurés par des traités en bonne et due forme que personne n'y viendra prendre notre place. M. Etienne lui a vigoureusement et victorieusement répondu en démontrant que nous n'avions jamais étendu nos zones d'occupation en Afrique équatoriale sans y être impérieusement obligés par les attaques des pillards venus du Nord et de l'Est; qu'en particulier notre entrée à Abéché n'avait pas eu d'autre cause que les incessantes incursions des Ouadaïens dans les régions voisines du Tchad, et qu'en nous confinant dans ces régions nous n'aurions supprimé aucune difficulté, puisqu'il aurait fallu se battre dans le Kanem et dans le Baguirmi au lieu de le faire dans le Ouadaï. Mais ce qui fait l'intérêt topique du débat parlementaire qui vient de se terminer, c'est qu'il a soulevé des questions de politique internationale. Le Ouadaï marque, en effet, l'extrême limite orientale de nos possessions africaines. Il touche à l'Est au Darfour, que l'accord de 1899 a placé dans la dépendance anglo-égyptienne, et au Nord à des territoires soit habités dans leurs parties habitables comme le Borkou et le Tibesti,

soit traversés dans leurs parties désertiques par les Senoussistes, c'est-à-dire par les musulmans les plus fanatiques, par les champions africains du panislamisme turc. La pacification du Ouadaï dépend donc dans une certaine mesure de nos rapports avec l'Angleterre et la Turquie, et les derniers événements le prouvent abondamment.

***

Depuis la prise d'Abécher, nous n'avons cessé, en effet, d'avoir affaire à des contingents venus du Dar-Massalit, du Dar-Tamat et du Dar-Guimer, petits sultanats vassaux du Ouadaï, mais de fait à peu près indépendants depuis longtemps, et enfin du Darfour. Ce sont les Massalites qui ont fait périr le capitaine Fiegenschuh dans le guet-apens de Bir-Taouil; c'est aux Fouriens (habitants du Darfour) que nous sommes redevables de continuelles agressions durant tout le mois de mars dernier; enfin, c'est au sultan détrôné du Ouadaï, aux Massalites et aux Fouriens réunis que le lieutenant-colonel Moll s'est heurté à Dridjelé. Notre tâche serait donc fort simplifiée si les Anglais consentaient à faire la police du Darfour comme nous faisons celle du Ouadaï. Malheureusement, c'est à quoi ils ne semblent pas disposés pour le moment. Ils ont bien quelques postes détachés au Darfour, notamment au point important d'El-Fasher, mais trop faibles pour la moindre opération de guerre, et ils entendent pratiquer dans ces régions un système qui, à tort ou à raison, n'est pas entré dans nos habitudes. Ils y distribuent des subsides. De temps en temps, un haut fonctionnaire égyptien, Slatin pacha, parcourt le pays, visite les postes et les protégés britanniques, et donne de bons conseils au sultan du Darfour, Ali Dinar. C'est un de ces voyages-là qui vient de lui être prescrit, à la nouvelle du combat de Dridjelé. Il est clair que M. Pichon, qui a fait en la circonstance ce qu'il pouvait près du Foreign Office, espérait mieux. Voici, en effet, ses déclarations à la Chambre le 16 décembre :

Nous n'avons pas cessé un seul instant, depuis le début de cette affaire, d'être en pourparlers avec l'Angleterre. Ils ont été particulièrement suivis depuis le mois de janvier, c'est-à-dire depuis l'époque où la colonne Fiegenschuh est tombée héroïquement à Bir-Taouil. Depuis lors, nous avons activement négocié, d'une part avec le cabinet de Londres, d'autre part avec le gouvernement égyptien.

Nous avons prié le gouvernement anglais d'attirer l'attention des autorités anglo-égyptiennes sur les faits qui se produisaient sur la frontière du Darfour. Celui-ci nous a donné l'assurance qu'il ferait tous ses efforts pour empêcher les insurgés avec lesquels nous étions aux prises de se ré-

Bizerte
Sicile
Tunis
Malte
Rhodes
TUNISIE
Candie
Chypre
MER MÉDITERRANÉE
Tripoli
Benghazi
Alexandrie
CYRÉNAÏQUE
Ghadamès
le Caire
TRIPOLITAINE
ÉGYPTE
FEZZAN
Mourzouk
DÉSERT
Ghât
DE LIBYE
Nil
F.
TIBESTI
AÏR
BORKOU
Agadès
ENNEDI
Khartoum
Zinder
DARGUIMER
Abéché
KANEM
OUADAÏ
DARTAMA
El Facher
KORDOFAN
El Obeid
Kouka
L. Tchad
Kano
DARMASSALIT
BORNOU
BAGUIRMI
DAR-FOUR
NIGERIA
(Angl)
CAMEROUN
(All)
CONGO FRANÇAIS
SAHARA ORIENTAL
limite de la zone franç.
pistes caravanières.
désert inhabitable
(erg ou hamada)

fugier sur le territoire du Darfour. Et il l'a fait. Il a même fait donner, au mois de mai, au sultan du Darfour, les instructions les plus catégoriques, lui recommandant non seulement d'observer la plus stricte neutralité, mais de ne prêter ni directement ni indirectement son concours à l'ex-sultan du Ouadaï, notre adversaire, en lui faisant entendre que si, par sa faute, des troubles venaient à se produire, il en serait tenu pour responsable.

Sur ces entrefaites, les autorités françaises et anglaises se sont aperçues qu'elles n'étaient pas d'accord sur la délimitation de la frontière.

Nous nous sommes alors adressés à l'Angleterre en lui demandant de vouloir bien procéder à cette délimitation avec nous, d'un commun accord.

L'Angleterre nous a répondu que pour déterminer une frontière si longue et si éloignée de son centre d'action elle serait obligée de faire une véritable expédition qui pourrait être périlleuse.

Nous avons donc fait tout ce qui dépendait de nous au point de vue diplomatique pour éviter les événements qui se sont produits.

L'occasion était trop belle pour l'opposition parlementaire de dire que l'Angleterre se refusait en somme à commettre la faute que nous commettions nous-mêmes. Elle n'y a pas manqué. Voyez l'Angleterre! s'est écrié M. Augagneur. Entretient-elle une armée au Darfour et au Kordofan? N'a-t-elle pas la sagesse de s'en tenir à la vallée du Nil? C'est le cas de dire ici que comparaison n'est pas raison. Le Kordofan a été jusqu'à présent une région assez paisible, parfaitement protégée d'ailleurs contre les entreprises des Senoussistes de la Cyrénaïque par les infranchissables solitudes du désert de Lybie, et formant, par conséquent, un excellent tampon entre le Darfour et la vallée du Nil. On conçoit donc, tout en le regrettant pour nous, qu'une expédition au Darfour ne présente pas pour les Anglais un caractère d'urgence.

***

Quelque fâcheuse que nous puissions trouver l'abstention des Anglais au Darfour, il faut bien remarquer que les incursions des Massalites et des Fouriens sur notre territoire ne nous coûteraient pas grand'peine à réprimer si ces pillards étaient réduits au seul armement qu'ils peuvent se procurer dans l'intérieur de leur pays, c'est-à-dire aux lances, et s'ils n'étaient pas munis des excellents fusils à tir rapide qui leur arrivent de la Tripolitaine et de Benghazi par la piste caravanière partant de Benghazi et aboutissant au Nord d'Abécher par l'oasis de Koufra, le Tibesti et le Borkou. Ce qui se passe dans ces deux dernières régions présente donc, pour notre sécurité au Ouadaï et au Kanem, beaucoup plus d'intérêt que ce qui se passe au Darfour Mais à propos du Tibesti et du Borkou les pires erreurs géographiques ont été débitées à la Chambre par les

frondeurs de parti pris de toute initiative coloniale et les timorés qui confondent la veulerie avec la sagesse. Nous relevons dans le discours de M. Augagneur les affirmations suivantes :

Lorsque nous avons quitté le bassin du Congo pour arriver dans celui du Tchad, nous nous sommes trouvés dans une région qui, à part le Kanem, est presque désertique. Cette région est séparée du Ouadaï, du Tibesti et du Borkou par de vastes espaces qui constituaient une sorte de marche militaire dans laquelle nous devions évoluer, et où de temps en temps, provenant du Tibesti, du Borkou et du Ouadaï, pénétraient des bandes d'Arabes, ou de noirs commandés par des Arabes, se ruant contre nos postes. Mais ces incursions étaient les premières vagues d'un océan infiniment étendu, infiniment peuplé qui a pour rives occidentales précisément le Tibesti, le Borkou et le Ouadaï.

En quittant les régions désertiques du Tchad, en nous avançant vers les sommets qui déversent leurs eaux dans la vallée du Nil, nous allons pénétrer au milieu d'une population absolument différente, qui nous opposera une résistance beaucoup plus grave que celle que vous semblez attendre. Toute la question est de savoir si nous voulons quitter la région du Tchad dans laquelle, il est vrai, nous n'étions pas tranquilles, mais où nous pouvions attendre des incursions qui se seraient faites de plus en plus rares ; ou si, abandonnant cette politique, nous voulons aller de l'avant, pénétrer au milieu des populations nombreuses qui remplissent la région de l'ancien désert libyque, et qui sont les débris de la puissance des divers mahdis...

Lorsque nous aurons pénétré dans le Borkou et le Tibesti comme dans le Ouadaï, lorsque nous serons à la limite de nos frontières naturelles fixées par le traité de 1898, nous n'aurons rien fait de définitif. Nous serons riverains de toute cette population qui circule librement dans le désert libyque que les Anglais n'ont pas voulu soumettre, qu'ils ont laissée libre, depuis les frontières de la Tripolitaine jusqu'à celles du Darfour. C'est là un gros danger.

Il y a deux hérésies dans les lignes qui précèdent. La première, d'ordre militaire, est de croire que les espaces « désertiques » avoisinant le Tchad constituaient une « marche militaire » dans laquelle nous pouvions évoluer avec profit. L'expérience a prouvé au contraire que nous n'avons eu un peu de tranquillité au Kanem que quand nous avons occupé l'oasis de Bilma, au-delà de ces espaces désertiques, de même que dans l'Afrique Occidentale notre Mauritanie n'a été à l'abri des pillards que quand le colonel Gouraud eut nettoyé l'Adrar. La seconde hérésie, d'ordre géographique, est d'affirmer que « de nombreuses populations remplissent l'*ancien* désert « libyque » qui est aujourd'hui aussi désert qu'autrefois, et où l'existence humaine est matériellement impossible. La vérité est que ce désert libyque dresse entre la Cyrénaïque et l'Egypte une barrière infranchissable, et que les Anglais n'avaient aucune précaution à prendre de ce côté. La vérité est encore qu'il ne faut pas considérer en bloc les espaces compris entre

la région du Borkou et du Tibesti et les côtes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, et se les représenter comme le pays d'habitat des Senoussistes. Le Tibesti et le Borkou, et plus spécialement ce dernier, sont effectivement habitables et servent bien de réceptacle aux caravanes venues du Nord, qui s'y refont après de pénibles étapes avant de continuer vers le Sud. Ces deux contrées font partie de la grande arête montagneuse qui part du nord du Maroc, et va obliquement jusqu'au désert libyque, et qui est notre véritable limite naturelle sur laquelle nous devons nous établir solidement. Mais au nord du Tibesti et des monts Tummo, et jusqu'aux oasis de Koufra et du Fezzan, c'est le vrai désert qui s'étend, traversé seulement par les deux pistes caravanières Abécher-Benghazi, et Tchad-Mourzouk. Nous avons donc eu parfaitement raison d'englober dans notre domaine la zone Tibesti-Borkou, parce qu'elle est de ce côté le rempart de notre Afrique Equatoriale et que son occupation s'impose dans un avenir plus ou moins rapproché.

Cette opinion, qui a d'ailleurs été soutenue à la Chambre par l'amiral Bienaimé et par MM. Chailley et Broussais, est celle de tous les officiers qui ont opéré en Afrique équatoriale, et contre lesquels il est pourtant difficile de s'inscrire en faux, sous le prétexte commode que les officiers ne cherchent que plaies et bosses.

Dans son livre sur le Tchad, le capitaine Cornet écrit :

L'installation au Borkou s'impose; ce pays est le grenier à blé des Senoussistes, la marche qui garde la route des caravanes et permet aux rezzous à destination du Kanem et de l'Aïr de se former en toute sécurité. L'occuper c'est donc délivrer nos administrés des menaces d'expéditions senoussistes, et supprimer le trafic des esclaves et des armes entre le centre africain et la Méditerranée.

Cette résolution est d'ailleurs dictée par la nécessité de rendre sûre la route des caravanes que nous voulons établir entre la Tunisie et le Tchad par Djado et Bilma au détriment de la Tripolitaine. Or cette voie est actuellement impossible à cause des pillards du Tibesti. Si nous voulons l'ouvrir au commerce tunisien, il faudra donc occuper le Tibesti. Mais ce pays touche au Sud au Borkou où il y a des garnisons senoussistes qui ne nous accepteront pas pour voisins : nous devrons les chasser du Borkou pour nous maintenir au Tibesti. La grosse question sera celle du ravitaillement; mais elle n'est pas insoluble, car si le Tibesti est infertile et pauvre, le Borkou produit en abondance du blé, des dattes, du sel, et renferme des troupeaux de bœufs et de moutons.

Et le colonel Moll écrivait de Fort-Lamy, le 18 juillet.

Je suis désolé des ordres qui m'empêchent depuis six mois de liquider l'affaire du Massalit. Quelle peur des responsabilités ! Une action au

Massalit, et aussi au Borkou, s'impose. Il faudra qu'on y aille. Après quoi, c'est la paix et le développement économique assurés.

Mais tel n'est pas l'avis de M. Messimy, qui demandait l'autre jour au ministre des Colonies : « Quels sont vos desseins au « sujet du Borkou et du Tibesti? Céderez-vous aux somma- « tions, *que je considère comme insensées*, du parti colonial, « qui veut vous faire occuper ces territoires? » Et lorsque le ministre lui eut répondu : « Non, nous n'avons pas l'inten- « tion, *pour le moment*, d'aller au delà des territoires aujour- « d'hui occupés », M. Messimy répliqua : « Je prends acte de « cette déclaration formelle, qui n'engage pas un avenir indé- « fini, mais qui embrasse sans conteste un laps de 10 à 15 an- « nées... »

On ne voit vraiment pas pourquoi les déclarations ministérielles impliqueraient une inaction de 10 ou 15 années. Assurément l'expédition du Borkou et du Tibesti ne s'impose pas immédiatement. Elle demande à être minutieusement préparée. Nous trouverons une résistance sérieuse au Borkou, dont on nous dépeint une des agglomérations, Aïn Galakka, comme une forteresse à double enceinte, avec une garnison de 500 hommes armés de fusils à tir rapide. Il faudra donc consacrer à cette opération des effectifs autrement importants que la poignée d'hommes que nous avons aventurée dans le Ouadaï. Mais ces forces, nous les aurons sous la main quand nous aurons donné au recrutement noir en Afrique Occidentale l'extension que souhaite le colonel Mangin. A mesure que de nouveaux bataillons seront prêts à prendre leur place, nous pousserons vers l'Est et vers le Nord ceux que nous avons aujourd'hui dans les environs du Tchad, ayant soin de faire stationner d'abord les recrues dans les pays anciennement soumis. Restera à organiser le portage et le ravitaillement. Tout cela prendra évidemment du temps, mais quand nous serons prêts nous n'aurons aucun intérêt à différer l'occupation des dernières régions sahariennes qui échappent encore à notre étreinte. Plus nous tarderons, et plus les territoires du Tchad nous coûteront de peine, de sang et d'argent.

***

Ce serait d'ailleurs méconnaître toute l'étendue du problème que de s'imaginer que la tranquillité de nos possessions ne dépend que de notre mainmise sur telle ou telle région saharienne. La vérité est que nous devons lutter dans toute l'Afrique du Nord contre la redoutable agitation panislamique, dont les inspirateurs sont à Constantinople et au Caire, qui

s'était déjà manifestée nettement dans les dernières années du règne d'Abd-ul-Hamid, et à laquelle le régime jeune-turc semble avoir donné une intensité nouvelle.

On sait que c'est de la Tripolitaine et de l'Egypte que nous est venue la première nouvelle des troubles du Ouadaï. Le combat de Dridjelé n'était pas encore livré que les Senoussistes des côtes de la Méditerranée propageaient déjà le bruit d'un désastre français. Il ne faut point s'en étonner puisque l'ex-sultan du Ouadaï, Doudmourrah, que nous avons détrôné, avait avec le Caire des relations constantes. Il avait, même dans la capitale égyptienne son *oukil*, c'est-à-dire son homme de confiance, grâce auquel il était au courant de ce qui se passait dans le monde musulman. D'un autre côté il se tenait en contact avec les deux grands chefs religieux qui résident dans l'oasis de Koufra, le cheik des Senoussis et le cheik des Kouans. L'Université du Caire compte une quinzaine d'étudiants ouadiens. Ces jeunes gens y viennent apprendre ce qu'est l'islamisme, et ce que devrait être l'unité musulmane. Puis ils reviennent dans leur pays, soit comme directeurs de Zaouias, soit comme prêtres, prêcher la guerre à l'infidèle [1].

Dès le début de l'année notre consul d'Alexandrie nous avait avertis, et le colonel Moll écrivait à la date du 15 septembre :

On jette de nouveau le cri d'alarme au Ouadaï, et on annonce une forte harka du Borkou se dirigeant sur le Kanem. Il y aurait donc deux colonnes senoussistes, l'une sur le Kanem, l'autre sur le Ouadaï. Serait-ce l'attaque, la masse annoncée depuis longtemps par le consul d'Alexandrie?... Il n'y a qu'un remède à tout cela : agir au Borkou. Plus nous attendrons, et plus nous aurons de chance de nous voir enlever le Borkou par les Turcs.

On voit que le colonel Moll signalait l'ingérence des Turcs dans les événements du Ouadaï. Cette ingérence est encore plus visible sur la ligne Mourzouk-Tchad, que nous interceptons heureusement à hauteur de Bilma. Nous avons déjà fait allusion, dans un article précédent, à l'extraordinaire affaire de Ghat, un peu au nord de Bilma. C'est là qu'au mois de mars le capitaine Cottes, commandant du cercle d'Agadès, était en tournée de police avec une cinquantaine de tirailleurs et d'éclaireurs touareg, quand il rencontra un détachement ottoman, conduit par un officier, qui prétendait escorter une caravane venant de Tripolitaine et se rendant au Sud dans le Kaouar. La troupe turque était en armes, en territoire français, car les monts Tummo, à plus d'un degré au nord de Ghat, sont

[1] Discours de M. Lucien Hubert à la séance du 24 décembre.

considérés comme la démarcation des zones française et tripolitaine. De plus l'officier ottoman dissimulait dans son camp un rezzou tebbou de soixante méharistes, tel que ceux dont nous avons si souvent à nous plaindre, et le capitaine Cottes apprit par le chef de ses goumiers que ces pillards, tous armés, devaient dans la nuit quitter furtivement le camp pour gagner le Sud, et s'y livrer à leurs razzias habituelles. Ceux-ci, se voyant découverts, essayèrent de forcer immédiatement le passage, mais grâce à l'énergie et à la promptitude du capitaine Cottes, nos tirailleurs restèrent maîtres du terrain : une vingtaine de tebbous furent tués, les fusils et les méharis saisis. L'officier turc ne rétrograda que sur l'ordre formel de notre capitaine. On sait que cette affaire, qui aurait dû motiver une protestation diplomatique de la France, en motiva une de la Turquie!

Ce petit fait qui, malgré son peu d'importance, est caractéristique des procédés turcs à notre égard, montre que nous devons provoquer énergiquement la délimitation exacte de l'hinterland tripolitain, et ne pas tolérer plus longtemps l'imprécision actuelle. C'est à peine si nous venons d'obtenir, après de laborieux pourparlers, la fixation de la frontière tunisienne; mais au delà la démarcation est encore incertaine. Nous avons seulement reconnu aux Turcs les oasis de Ghadamès et de Ghat, revendiquant pour nous-mêmes les monts Tummo, au sud du Fezzan. Il s'agit d'arriver à une exactitude qui mette fin aux agissements des autorités du vilayet de Tripoli, beaucoup plus disposées à laisser filtrer les pillards sur nos territoires qu'à les mettre à la raison dans l'intérieur du vilayet. Ainsi que M. Marchand l'a dit ici même [1], la Porte semble faire le jeu des apôtres de la mégalomanie islamique qui ne peuvent supporter l'idée de voir, avec la paix française, tarir la source des profits dus à la traite des esclaves et au commerce des armes. Les Senoussis n'ont eu de cesse qu'ils n'aient convaincu les fonctionnaires turcs de la nécessité de placer sous la protection du Croissant leur contrée d'élection. Et leurs arguments ont fortifié les tendances impérialistes des nouveaux agents de Constantinople en Afrique.

***

Au moment où, sans être prophète, on peut prédire la reprise à brève échéance des négociations entre le gouvernement turc et la finance française pour la conclusion d'un nouvel emprunt,

---

[1] Les prétentions turques en Afrique, Q. D. et C. du 16 novembre 1910.

il est bon d'attirer l'attention sur cet état de choses. Non pas que nous estimions que l'emprunt doive être refusé de parti pris, et qu'il s'agisse là d'une opération mauvaise, financièrement parlant. Les porteurs de titres ottomans, même de ceux qui ne sont pas sous le contrôle de la commission de la dette, n'ont pas eu jusqu'à présent à se plaindre de leur sort, et après tout les rentiers qui placent en Turquie leurs économies doivent bien se douter, à moins d'être d'une impardonnable naïveté, que ce genre de placement n'est pas comparable aux obligations de chemins de fer français, et comporte naturellement quelques risques compensés par le taux élevé de l'intérêt. On peut même se demander si notre gouvernement, pour motiver son récent refus, n'a pas insisté plus que de raison sur l'insuffisance des garanties offertes aux porteurs. Qu'il spécifie certains avantages pour nos commerçants et nos industriels, qu'il demande que le produit de l'emprunt serve à perfectionner l'outillage économique de la Turquie, à créer des routes et des chemins de fer, à permettre l'exécution de travaux publics pour lesquels il sera fait appel à l'industrie française, de telle sorte que les Turcs fassent le départ entre le domaine allemand et le domaine français, réservant au premier les œuvres de guerre et au second les œuvres de paix, rien de mieux! Mais avant tout, puisse-t-il se placer résolument sur le terrain politique, et qu'une fois de plus il soit établi que la France ne prête pas son argent à un Etat avec lequel elle est en difficultés politiques! Il ne s'agit nullement en l'espèce d'aller sonder les cœurs ottomans, de demander compte au gouvernement jeune-turc de ses sympathies pour telle ou telle puissance, d'obtenir l'assurance (bien vaine) qu'il ne s'inféodera pas à tel ou tel système d'alliances. Ce ne serait là que pure logomachie. Nous devons mettre la conversation sur des sujets autrement précis, autrement importants pour nous, et qui ont de plus l'avantage qu'en les traitant nous n'allons sur les brisées d'aucune puissance, c'est-à-dire sur les sujets d'Afrique. On ne peut expliquer que par une lamentable faiblesse de notre politique que le traité du Bardo, qui date de 1881, soit encore lettre morte pour le gouvernement de Constantinople. C'est à peine si nous venons de régulariser la situation juridique des Algériens habitant l'empire ottoman; mais pour les sujets tunisiens rien n'est encore fait, et en ce qui concerne la Régence les idées à Constantinople sont tellement faussées qu'un de nos compatriotes, faisant observer à un Turc l'anomalie de la reconnaissance si rapide de l'annexion bosniaque et de la méconnaissance si prolongée du traité du Bardo, s'attirait cette

réponse : « Vous nous devez une indemnité pour la Tunisie ! » Pour garder le ton badin, on aurait pu répliquer à ce Turc qu'un emprunt consenti au Trésor turc dans la situation où il se trouve aujourd'hui aura un peu le caractère d'une indemnité...

Le traité du Bardo, la frontière de la Tripolitaine méridionale, voilà donc deux sujets précis et tout naturels de conversation. Nous pourrions ajouter encore que nous considérons comme un acte antiamical la contrebande des armes qui se fait par Tripoli et Benghazi, et que nous sommes parfaitement décidés à protéger énergiquement notre empire africain contre les agissements senoussistes, notre Sahara contre les razzias, notre Tunisie et notre Algérie contre les prédications fanatiques.

On se demande même pourquoi nous attendrions, pour engager ces négociations, que la question de l'emprunt fût revenue sur l'eau. Il y aurait, au contraire, avantage à les entamer avant toute discussion financière, et si elles ne prenaient pas une tournure favorable, notre gouvernement se trouverait en bien meilleure posture pour refuser l'emprunt que s'il se plaçait sur le terrain, toujours contestable, de l'épargne française à défendre. A ceux qui prétendraient que c'est là une politique de casse-cou, susceptible de compromettre notre situation à Constantinople, d'avantager nos rivaux, de nous attirer peut-être un boycottage, bref, à tous les professeurs de pusillanimité persuadés que c'est à force de longanimité que nous obtiendrons des succès en Orient, nous répondrons (avec d'autant plus d'aisance que nous n'avons pas ménagé notre sympathie aux Jeunes-Turcs, tant que leur xénophobie, et en Afrique leur gallophobie n'a pas été avérée), que la Turquie, en tant que nation essentiellement militaire, n'apprécie et n'admire rien tant que la force ; que nous avons tort d'attribuer les récents progrès de l'Allemagne et de l'Autriche aux erreurs de tel ou tel de nos diplomates, alors qu'ils sont attribuables à l'impression de force que donne le bloc austro-allemand ; et que la France perdrait tout prestige dans l'Orient turc si elle ne déployait pas la fermeté nécessaire pour défendre ses grands intérêts africains, elle qui envoyait naguère ses cuirassés se saisir de Mitylène, au seul bénéfice de MM. Lorando et Tubini !

JACQUES DOROBANTZ.

UNE OPINION ALLEMANDE

EN MATIÈRE DE COLONISATION

Les questions coloniales n'ont eu, pendant longtemps, aucun intérêt pour le peuple allemand. On trouvait que la politique coloniale était une politique d'aventure, on pensait surtout que l'Allemagne n'était pas assez riche pour se donner le luxe de colonies. Il valait mieux, disait-on, que les émigrants se portassent vers des pays déjà civilisés, comme les Etats-Unis. C'est là surtout qu'il devait leur être facile de gagner de l'argent !

Ces idées se sont peu à peu modifiées. Les voyages d'exploration qui avaient mis en lumière les ressources de l'Afrique inconnue ont eu à cet égard une grande importance. Le continent noir n'était-il pas devenu, suivant le mot de M. de Vogüé, le « dynamomètre » où les races européennes allaient essayer leur énergie? L'Allemagne a pensé qu'elle ne pouvait rester étrangère à l'effort nouveau que les dernières années du XIXe siècle voyaient se produire. Le gouvernement impérial devait aussi forcément se demander s'il n'y aurait pas profit pour l'Allemagne à diriger vers des colonies proprement dites le courant d'émigration qui se portait obstinément vers le Nouveau Monde.

Les débuts ont été pénibles. La politique coloniale n'a certainement pas provoqué d'enthousiasme, elle se heurte toujours à de vives résistances [1]. On peut dire cependant que le peuple allemand, dans son ensemble, approuve ce qui a été fait. Il pense que la possession de colonies est un moyen d'accroître le prestige de l'Allemagne dans le monde. Le nombre grandit sans cesse de ceux qui cherchent à intéresser le public à des problèmes qui ne sont pas encore résolus, mais dont la solution peut avoir finalement pour le nouvel empire de sérieux avantages.

Nous avons déjà parlé dans cette revue [2] de la fondation d'un

---

[1] M. Lindequist a été dernièrement encore vivement attaqué. V. les comptes rendus des derniers congrès coloniaux, notamment celui du Congrès de 1910, (*Deutsche Kolonialzeitung*, 2 décembre 1910, n° 42.)

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1909.

Institut colonial à Hambourg. L'un des professeurs les plus distingués qui y enseignent, M. Karl Rathgen, appelé par la confiance de ses collègues à la présidence du conseil professoral, vient, en prenant possession de sa nouvelle dignité, de prononcer un remarquable discours dont la lecture est très suggestive.

Le plus grave de tous les problèmes qui s'est posé à nous, dit M. Rathgen, c'est celui du peuplement de notre nouveau domaine. Il y a des pays, comme l'Australie, où les races aborigènes sont si peu nombreuses qu'elles ne peuvent jouer aucun rôle. Ce sont forcément les colons qui constituent la majorité des habitants. On peut citer aussi l'exemple des Etats-Unis, car les habitants primitifs de ces régions ont été comme noyés dans les éléments venus de l'ancien monde. En Afrique, le problème est tout autre : les races indigènes y sont nombreuses, et rien ne permet de croire qu'elles soient à la veille de disparaître. Il importe donc de se demander comment et par quels procédés elles doivent être administrées. Quelles sont celles de nos conceptions européennes qui peuvent leur convenir? Doit-on leur imposer une organisation du travail analogue à celle qui existe en Europe ? Faut-il chercher à les armer tout d'un coup de tous les progrès de la technique contemporaine ?

Ce n'est pas tout; nous devons aussi nous demander si nos colonies africaines doivent être des débouchés pour nos ouvriers allemands. On ne peut vraiment donner à ceux-ci le conseil d'aller en Afrique que s'ils y trouvent effectivement des conditions de vie et de travail meilleures que celles dont ils doivent se contenter en Allemagne. C'est à ce prix-là seulement qu'on pourra détourner vers l'Afrique une partie du courant qui se porte vers l'Amérique du Sud et vers les Etats-Unis.

Nous devons au surplus nous mettre en présence d'un fait particulièrement grave pour nous : l'Allemagne ne peut plus nourrir la totalité de ses habitants ! Ne doit-elle pas chercher dans ses colonies, non seulement un débouché pour l'excédent de sa population, mais encore le supplément de ressources dont elle a besoin ? Nos colonies sont essentiellement des colonies agricoles, et des colonies insuffisamment peuplées. Il s'agit de les mettre en valeur. Les unes se prêtent fort bien à l'élevage, d'autres conviennent pour la culture de certaines denrées coloniales. Quelques-unes peuvent nous fournir des matières premières qui nous font défaut[1].

---

[1] L'Allemagne commence à tirer de ses colonies une partie notable des matières premières nécessaires à son industrie. En 1909, 26 % de sa consommation totale de

Théoriquement il semble qu'on devrait se préoccuper de créer de grandes fermes qui pourraient nourrir et enrichir des milliers de colons. Mais est-ce à l'aide de colons allemands que nous devons chercher à réaliser ce projet? Le problème est très délicat : nous ne pouvons pas nous bercer de l'espoir de constituer des colonies de peuplement européen. L'idéal dont il faut poursuivre la réalisation, c'est ce type de colonie qu'on a appelé colonies mixtes (*Mischcolonien*) ; c'est l'expression dont se sert le géographe Supan. En admettant que nous ayons le droit de modifier profondément l'organisation politique et administrative, très défectueuse, de ces peuples barbares, s'ensuit-il que nous devions introduire chez eux nos propres idées? Il faut d'abord constater que, de l'avis unanime de ceux qui sont allés dans ces colonies, la main-d'œuvre indigène vaut mieux pour la plupart des travaux à effectuer que toute autre. L'auteur d'un excellent Manuel de l'émigrant dans la colonie du fleuve Orange n'hésite pas à écrire que les fermiers de cette région (ce sont presque tous des Anglais ou des Boers) préfèrent la main-d'œuvre africaine à la main-d'œuvre européenne, à tel point que là où les indigènes font défaut on fait venir maintenant des coolies. Il est d'autant plus difficile d'espérer que la prépondérance numérique appartienne jamais dans nos colonies à des Européens, que ceux de nos compatriotes qui émigrent ne sont plus des cultivateurs, ce sont plutôt des hommes appartenant aux classes moyennes, au « Mittelstand », ce sont des ingénieurs, des marchands, des employés, attirés dans les pays neufs par des parents ou des amis. Enfin nous ne devons pas oublier que les races indigènes de l'Afrique sont assez prolifiques. Le chiffre élevé de la natalité peut avoir ses inconvénients, mais il a aussi sa grande utilité, il contribue à l'accroissement général de la richesse.

Nous devons renoncer à avoir dans nos colonies des compatriotes qui y restent de simples travailleurs ; les Européens ne peuvent soutenir la concurrence contre les Noirs. C'est unique-

---

chanvre provenait de ses possessions d'outre mer. 10 % de sa consommation de caoutchouc, 9 % de sa consommation de lin, 8 % de sa consommation d'ivoire, 5 % de sa consommation de coprah. Sans doute, dans leur ensemble, ces résultats ne sont pas très considérables, mais on doit reconnaître que l'Empire colonial allemand est restreint. Au reste, ce sont les méthodes allemandes de mise en valeur qui sont surtout intéressantes. Nous avons à gagner nous-mêmes à jeter un coup d'œil par delà nos frontières et à voir ce que font en Afrique nos voisins. M. Rathgen constatait dans le rapport qu'il a présenté au dernier congrès colonial de Berlin que 62 % du commerce des colonies allemandes se faisait avec la mère patrie (57,3 millions de marcs sur 92). Au Kameroun la proportion atteint 71 %.

ment à un rôle de direction ou de surveillance qu'ils doivent s'attacher. Il faut aussi remarquer que la productivité des indigènes va chaque jour en augmentant; ils fournissent dès maintenant une somme de travail infiniment supérieure à celle qu'ils fournissaient il y a vingt ans. Le jour n'est pas éloigné où ils pourront se targuer, à certains égards au moins, d'être supérieurs aux blancs, qui ne peuvent vivre dans les régions tropicales qu'en prenant de grandes précautions et qui, en dépit de ces précautions, finissent par perdre quelques-unes de leurs qualités naturelles. C'est même pour cela que les entrepreneurs ne sont pas très désireux d'attirer des Européens et donnent la préférence aux indigènes. Le gouverneur du Cameroun parlait dernièrement d'une façon catégorique de la nécessité absolue du travail des indigènes, mettant en relief leur docilité, leur sobriété, leur peu de prétentions. Il faisait remarquer que les indigènes devenaient vite fort adroits pour l'emploi des instruments européens, pour la conduite des locomotives et des machines, comme pour la préparation des travaux de plantation et des travaux de mines.

Conclusion : il faut renoncer à avoir dans nos colonies d'autres colons que des propriétaires, des capitalistes, des entrepreneurs et il ne faut pas demander d'autre culture que la culture extensive. Impossible de songer à faire prospérer de petits propriétaires ruraux, qui se contenteraient de récolter sur un petit domaine ce qui leur serait nécessaire à eux et à leur famille. Cette idée ne peut trouver son application que parmi les indigènes qui en sont encore à la période d'économie domestique. L'Européen qui vient aux colonies a forcément l'esprit orienté vers les questions d'exportation, il se préoccupe des moyens de vendre ce qu'il récolte, soit sur les marchés qui s'offrent à lui, soit au gouvernement, soit même aux autres pays du monde, et partout où il peut trouver des preneurs.

Qui donc oserait reprocher aux Européens de venir aux colonies avec le désir de s'enrichir? Peut-on leur faire grief de rechercher les formes d'exploitation les plus lucratives, de fixer leur attention sur les catégories de marchandises, telles que le café, le caoutchouc, le coton, qui peuvent supporter le plus aisément des frais élevés de transport?

La petite culture ne peut, dans ces conditions, lutter victorieusement contre la moyenne et surtout contre la grande. La raison d'être des Blancs dans les colonies, c'est l'exploitation en grand, c'est le type de production que les économistes appellent capitaliste. Oui, cette production capitaliste, contre

laquelle on fulmine si volontiers dans la vieille Europe, est une nécessité, elle s'impose aussi bien pour l'élevage que pour les plantations. Elle apparaît comme le seul moyen de tirer un bon parti de la main-d'œuvre indigène disponible. Elle s'impose à mesure que l'organisation du travail devient plus complexe, que l'administration devient plus coûteuse, elle est une conséquence de la constitution des sociétés par actions et de la formation des grandes entreprises. Elle est une conséquence aussi de ce que M. Rathgen appelle « l'absentéisme », car enfin la plupart des propriétaires ne peuvent résider sur le domaine qu'une partie de l'année. Un retour en Europe ou un séjour dans une région montagneuse est le seul moyen de résister à un climat anémiant. L'expérience a déjà prouvé au surplus, dans les colonies anglaises, que cet « absentéisme » n'a pas de conséquences si fâcheuses pour la bonne marche des choses.

M. Rathgen fait à la fin de son discours une intéressante constatation. Dans les colonies où les éléments d'origine européenne sont prépondérants, la politique joue toujours un grand rôle, et cette politique aboutit presque fatalement à l'oppression des minorités. Dans les colonies mixtes, où l'élément indigène reste numériquement le plus fort, on voit se former une sorte d'aristocratie très fermée, très autoritaire, qui cherche à maintenir un régime archaïque qui n'est guère en harmonie avec nos idées démocratiques. Ce régime aristocratique pourra-t-il se maintenir longtemps? C'est peu probable, par suite de l'afflux incessant de nouveaux venus, par suite également des réclamations souvent justifiées des indigènes. Et de nouvelles questions se posent alors! Quelle attitude faut-il prendre vis-à-vis des indigènes qui se révèlent comme les plus capables, les plus intelligents, les plus aptes à se civiliser, les plus propres à jouer eux-mêmes un rôle de direction économique? Le problème a déjà préoccupé les Anglais qui emploient maintenant à propos de leurs colonies les expressions « nations filles » ou « nations sœurs ». Les habitants des colonies anglaises de l'Australie ou de l'Afrique ne sont pas des Anglais. C'était une idée chimérique que celle de Chamberlain lorsqu'il parlait de ce nouveau type, le « Briton », englobant tous les groupements parlant anglais, et inspirés par le génie britannique. Les colonies des nations européennes chercheront inévitablement dans l'avenir à avoir une existence autonome. Dès maintenant on peut se demander si, en Algérie comme en Sibérie, ne se préparent pas des races nouvelles? C'est une question qui se posera aussi, dit M. Rathgen, pour les colonies

allemandes. Nous devons dès maintenant nous dire que les peuples encore barbares qui les habitent chercheront un jour à s'émanciper.

La lecture du très intéressant discours dont nous avons simplement voulu donner une idée laisse, en somme, cette impression que l'œuvre essentielle de la colonisation, c'est la double *culture* de la terre et des habitants. On sent de mieux en mieux en étudiant ces graves problèmes que la supériorité politique n'implique pas nécessairement une supériorité économique ou sociale. Une colonie peut rester politiquement unie à son ancienne mère patrie, de même qu'un fils majeur peut rester l'associé de son père, mais en exigeant d'être traité par lui sur le pied d'égalité. La colonisation sera sans doute de plus en plus dans l'avenir l'action exercée par un peuple civilisé sur un peuple de civilisation inférieure, dans le but de le transformer et de l'élever par une amélioration progressive dans la condition matérielle et morale de ses habitants.

GEORGES BLONDEL.

LE CANAL DE PANAMA ET SON TRAFIC

Dans quatre ans, cinq au plus, le canal de Panama, d'après les affirmations des Américains, doit être ouvert au trafic international. Cette œuvre, dont on connaît les tristes vicissitudes, aura coûté à la France dix ans d'efforts inutiles et un milliard et demi dépensés en pure perte; aux Etats-Unis, dix ans de travail et 2 milliards. Jamais le génie humain, jusqu'à ce jour, ne s'est attaqué à une plus colossale entreprise, et les peuples qui ont participé à sa réalisation ont, à juste titre, le droit de s'en enorgueillir.

Notre intention n'est pas de parler ici du côté technique de la construction du canal. Nous ne saurions y prétendre, et depuis quelques mois d'ailleurs de nombreuses publications ont tenu nos lecteurs au courant de l'état des travaux. Nous voulons, maintenant que l'on touche à l'heure de l'utilisation pratique de ce gigantesque effort, chercher seulement à préciser les résultats économiques que l'on peut raisonnablement escompter et voir en quelle manière les courants commerciaux actuels du globe seront modifiés par la nouvelle voie maritime.

Lorsque, en face de la peine et des sommes dépensées, nous aurons essayé de mettre les résultats à espérer, peut-être aurons-nous réussi à diminuer les regrets de ceux qui ont reproché à la France de n'avoir pas à tout prix soutenu l'œuvre française de Panama. Nous avons, en effet, et nous allons essayer de le prouver, la ferme conviction qu'au point de vue purement commercial et financier le canal de Panama ne peut pas être une bonne affaire, et qu'à aucun moment, même en calculant sur les prévisions de coût d'établissement de la première compagnie française, le trafic à attendre n'était susceptible de suffire aux frais d'entretien et à la rémunération du capital.

Cette opinion est d'ailleurs aujourd'hui à peu près unanimement partagée par tous ceux qui ont étudié la question sans parti pris. Aux Etats-Unis même, de hautes personnalités ont cherché à la faire ressortir, et nous emprunterons à une série

d'articles publiés par l'amiral Evans dans le *Hampton's Magazine*[1] plusieurs éléments de cette étude. Il est à peu près certain d'ailleurs que si les Etats-Unis ont tenu à réaliser par eux-mêmes, en tant qu'Etat et sans aucun concours particulier, l'œuvre du canal, c'est qu'ils savaient parfaitement que la confier à une société privée internationale ou américaine, c'était fatalement courir à de nouveaux déboires financiers. Seul un pays ayant un intérêt primordial à le faire pouvait assurer l'achèvement de ce travail sans espérer en tirer aucun autre bénéfice que celui de répondre aux besoins généraux de sa défense politique, militaire et économique.

Un des premiers points qu'il convient tout d'abord de souligner avant de rechercher les différents éléments du futur trafic, est l'importance de la question des tarifs qui seront demandés aux navires utilisant le canal. Nous aurons tout à l'heure l'occasion de voir que, dans la plupart des cas, seule la raison d'économie fixera le choix de la voie adoptée et que le canal de Panama ne pourra avoir un trafic un peu important que si les tarifs sont fixés de la manière la plus modérée. Cela est tellement vrai, qu'aux Etats-Unis on n'a pas hésité à réclamer la pleine franchise du canal, certains estimant que pour le commerce américain surtout le bénéfice général obtenu dépasserait largement la totalité des recettes à réaliser, et que les Etats-Unis, qui ne sauraient jamais espérer de ces recettes que le remboursement des frais d'exploitation, auraient intérêt à assurer sur leur budget national toutes les dépenses du canal. Certains auraient bien voulu que seule la marine américaine jouit de la gratuité; mais cela est impossible, à la suite du traité Hay-Pauncefote. Celui-ci dit en effet: « Le canal sera « libre et ouvert aux vaisseaux de commerce et de guerre de « toutes nations observant ses règlements, sur le pied d'entière « égalité; il ne pourra y avoir aucune exception pour une « nation quelconque ou ses citoyens et sujets au point de vue « des conditions ou charges du trafic ou autres. Ces conditions « et charges de trafic seront justes et équitables. » Il résulte de ces lignes que si, cédant à la pression des intérêts économiques du pays, le gouvernement des Etats-Unis en arrive un jour à ne percevoir aucun droit pour l'usage du canal, cette faveur s'appliquera indistinctement à toutes les marines. Il pourrait en résulter de grandes modifications dans les prévisions de trafic que nous allons exposer, et une augmentation notable serait la juste conséquence de cette mesure. La question ce-

[1] Janvier, février et mars 1910.

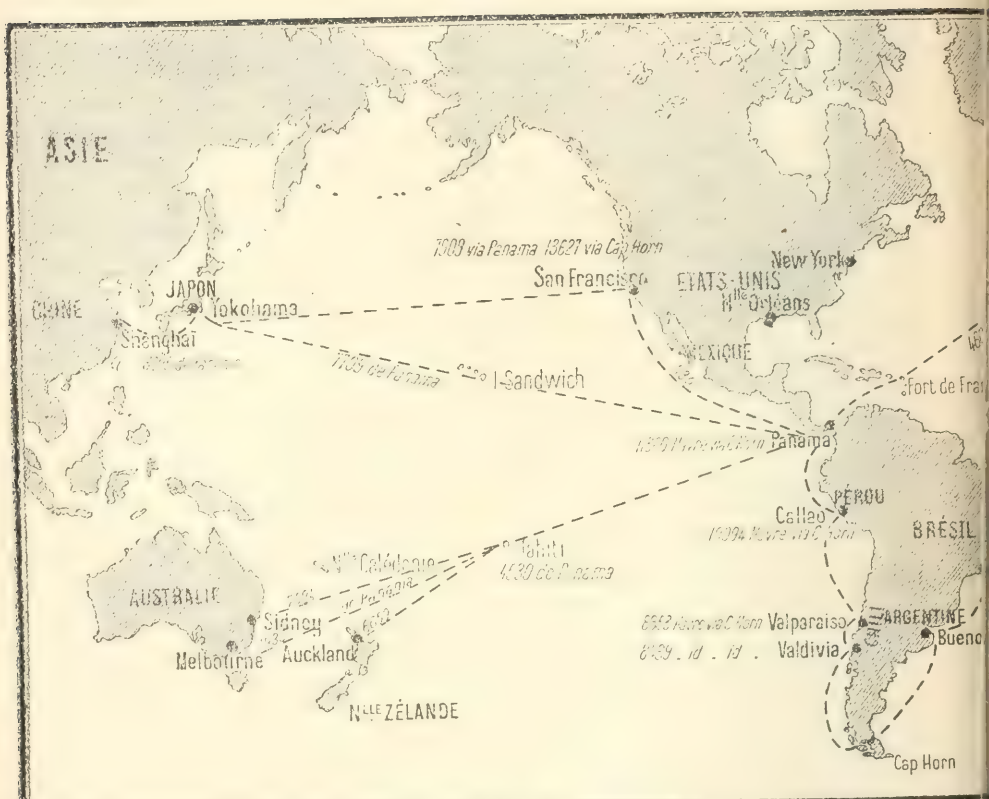

DISTANCE EN MILLES MARINS D

aux ports du Pacifique.

	via Cap Horn				via Panama				
	Havre	Londres	Anvers	Hambourg	Havre	Londres	Anvers	Hambourg	
Valparaiso	8.439	9.021	9.048	9.260	7.528	7.714	7.741	7.941	Melbourn
Callao	10.094	10.262	10.289	10.501	5.873	6.059	6.086	6.286	Sidne
Panama	11.360	11.528	11.512	11.767	4.607	4.793	4.820	5.020	Aucklar
San-Francisco	13.627	13.795	13.822	14.034	7.909	8.095	8.122	8.322	

ORTS DU NORD DE L'EUROPE
aux ports de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.

	via Suez			via Cap de Bonne Espérance				via Panama			
	Londres	Anvers	Hambourg	Havre	Londres	Anvers	Hambourg	Havre	Londres	Anvers	Hambourg
3	11.728	11.755	11.967	11.567	11.735	11.762	11.974	12.542	12.728	12.755	12.955
4	12.192	12.219	12.431	12.031	12.194	12.226	12.438	12.191	12.377	12.404	12.604
9	12.066	12.093	12.305	13.247	13.415	13.442	13.654	11.266	11.452	11.479	11.679

G Hyré.

pendant n'est nullement résolue à ce point de vue, et pour le moment il est à peu près arrêté, et cela a été confirmé par le message présidentiel du 6 décembre dernier, que le tarif sera d'un dollar par tonne nette de marchandises transportées. C'est là un tarif extrêmement bas qu'il convient de rapprocher de celui du canal de Suez, qui est du double.

Voyons maintenant quels peuvent être les éléments du futur trafic. Celui-ci, dans l'ensemble, a été estimé, tant par la Compagnie nouvelle du canal de Panama (dernière compagnie française) que par la commission américaine chargée d'étudier l'achat et l'achèvement du canal, à 6 millions de tonnes. Cette estimation, nous le verrons, est pour le moment sensiblement exagérée, mais il est cependant possible d'espérer que dans l'avenir ce chiffre sera atteint.

Quel sera le trafic du canal tel qu'actuellement il est permis de l'envisager? De quoi se composera-t-il? Il y aura tout d'abord l'apport du commerce des Etats-Unis, soit du commerce intérieur entre les Etats touchant au Pacifique et ceux touchant à l'Atlantique, soit du commerce extérieur; celui-ci se partagera en plusieurs courants : entre les Etats occidentaux de la République et les nations de l'Amérique du Sud orientale, entre les Etats orientaux et l'Amérique du Sud occidentale, entre ces derniers Etats et les îles du Pacifique y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie, enfin vers l'Extrême-Orient et l'Inde. Tout cela est un trafic certain dont il restera seulement à estimer l'importance.

A côté du trafic des Etats-Unis il conviendra d'établir la part que prendra le commerce européen. Celui-ci, à part quelques éléments sur lesquels on peut compter, en contient beaucoup d'autres plus discutables. Dans l'ensemble on peut les envisager ainsi : le trafic de l'Europe vers l'Amérique du Sud occidentale, Equateur, Chili, Pérou, Bolivie; le trafic vers les îles du Pacifique, la Nouvelle-Zélande, et les uns ajoutent l'Australie, enfin le trafic entre le Klondyke, la Colombie britannique, les Etats-Unis occidentaux.

Examinons chacune de ces questions séparément.

Dans quelle mesure le commerce intérieur des Etats-Unis entre les Etats bordés par l'Atlantique et ceux situés sur le Pacifique, fera-t-il usage du canal de Panama? La question est fort complexe; elle repose sur celle des tarifs des chemins de fer américains qui est par elle-même fort embrouillée. L'amiral Evans, dans son étude si complète, n'hésite pas à considérer au moins pendant les premières années, comme à peu près nul l'apport que ce trafic intérieur est susceptible de donner au

mouvement du canal. Il fait ressortir avec juste raison que les Etats Unis pour l'instant ne disposent d'aucune marine marchande et que leur flotte est insuffisante pour les besoins présents du cabotage aussi bien sur le Pacifique que sur l'Atlantique. De ce seul fait, les Etats-Unis payent chaque année un large tribut aux armateurs étrangers. Il ne saurait donc être question pour le moment de songer au développement d'un trafic pour lequel l'outil n'existe pas, et il faudrait avant tout une nouvelle flotte pour le transit américain à travers le canal. Tant que cette dernière n'existera pas, et elle sera coûteuse à établir et à utiliser en raison de la cherté de construction et d'armement aux Etats-Unis, tant que cette dernière n'existera pas la concurrence des chemins de fer qui, eux, sont remarquablement organisés pourra s'exercer efficacement longtemps encore.

Le développement de leur marine marchande est une idée chère aux Américains, et cela à juste titre. Aussi est-ce un des principaux arguments qu'ils invoquent pour réclamer la franchise totale du canal de Panama. Ils estiment que cette franchise seule, en rendant cette voie vraiment économique, pourra donner prétexte au développement d'une très grosse flotte de caboteurs qui sera un nouvel élément de la richesse et de la force nationales, en même temps que la pépinière où viendront se recruter les équipages qui seront nécessaires en nombre toujours croissant à la flotte militaire.

Ce qui est certain c'est qu'actuellement cette marine marchande n'existe pas, et qu'on doit par conséquent considérer comme insignifiante (l'amiral Evans dit même inexistante) la part que le commerce intérieur des Etats-Unis apportera au trafic du canal de Panama; et dans l'avenir il continuera à en être ainsi tant que le commerce américain ne jouira pas de la franchise des droits pour lutter contre les chemins de fer. Or, nous l'avons vu, cette franchise ne peut pas s'appliquer en raison du traité Hay Pauncefote au commerce américain, sans que celui de toutes les nations en bénéficie également. Il y a là une question particulièrement inquiétante pour les Etats-Unis, et qui justifie le désir de certains Américains de voir revenir sur ce traité.

Plus important est le trafic extérieur des Etats-Unis. Disons tout de suite que ce trafic, quoique représentant les trois quarts de son commerce extérieur n'est qu'en très faible partie pratiqué par des navires américains, il a recours, au contraire, aux navires étrangers et particulièrement à ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne. La flotte marchande américaine compte cepen-

dant un grand nombre de voiliers et dans le mouvement commercial qui se fait entre les Etats-Unis et l'Amérique du Sud notamment, cette catégorie de bateaux tient pour l'instant une place importante. C'est ainsi que, soit par la voie du cap Horn vers les ports de l'Atlantique, soit par celle du Pacifique, vers San-Francisco, une grande partie des nitrates que le Chili exporte aux Etats-Unis sont transportés par voiliers américains. Ces derniers ne sauraient jamais faire usage du canal de Panama; mais comme il n'est pas douteux que le chemin du canal est de beaucoup la plus courte voie entre les Etats-Unis orientaux et l'Amérique du Sud occidentale (et cela dans une proportion telle que l'économie à réaliser sur les frais d'armement ne peut qu'être très forte), et que, d'autre part, il y a un fret considérable à transporter entre ces deux régions, il est fatal que la transformation de la flotte américaine de voiliers en vapeur s'opérera rapidement pour permettre l'utilisation de la voie du canal de Panama. Celui-ci, de ce chef, est certain d'un trafic très important qui ne saurait lui échapper. Il se peut que, tout d'abord, il soit fait à l'aide de navires autres qu'américains; mais le pavillon importe peu en ce qui concerne le canal; ce qui est essentiel, c'est qu'il y ait du fret assuré, et c'est le cas. Dans l'avenir, les Etats-Unis auront intérêt à se créer une marine marchande à vapeur assez importante pour répondre aux besoins de leur commerce. C'est une œuvre de longue haleine, mais qui n'est pas impossible et l'exemple de l'Allemagne montre ce qu'en vingt-cinq ans on peut obtenir en pareille matière. Le dernier message du président Taft préconisant l'établissement de primes à la construction des navires de la marine marchande est la preuve de la ferme intention qu'a le gouvernement américain d'agir énergiquemement.

Continuons à examiner de quoi sera composé le mouvement des navires à provenance ou à destination des Etats-Unis qui utiliseront le canal. Il y aura, nous venons de le dire, ceux qui servent aux besoins du commerce entre l'Amérique du Sud occidentale et les Etats-Unis orientaux. Pour le moment ce trafic est déjà assez élevé et il se fait par les deux voies du cap Horn et du Pacifique Nord. Les ports américains de cette côte reçoivent ainsi non seulement les marchandises destinées aux Etats occidentaux mais encore celles pour les Etats orientaux. Mais relativement à la voie future de Panama c'est pour les dernières un très grand allongement de route, en même temps qu'une augmentation de dépenses (débarquement, transbordement, chemins de fer), contre laquelle la nouvelle voie pourra avantageusement lutter si les prix de passage ne

sont pas trop élevés et n'excèdent pas, comme on l'espère, un dollar la tonne.

Les Etats-Unis, pour l'instant, font le cinquième du commerce extérieur du Chili et le dixième de celui du Pérou, ce qui représente dans l'ensemble un tonnage estimé à quatre millions de tonnes. Mais la totalité de ce dernier ne reviendra pas au canal de Panama; une grande partie, si ce n'est la plus grande, continuera à être dirigée sur les ports du Pacifique, la Californie et San-Francisco, d'où elle se répartira entre les Etats voisins et notamment dans ceux de grande culture de l'Ouest; pendant plusieurs années encore, la flotte de voiliers transportera vers les champs de coton de l'Est et du Sud des Etats-Unis une partie des nitrates du Chili. De telle sorte que les estimations de la nouvelle Compagnie du canal de Panama (dernière compagnie française) et celles de la commission américaine qui décida la construction du canal — estimations qui fixent à 3 millions de tonnes la part du commerce américain avec l'Amérique du Sud-Ouest revenant au canal — peuvent paraître exagérées. L'amiral Evans n'hésite pas à les réduire de moitié, et étant donné le trafic actuel, il nous paraît plus près de la vérité. Ce serait donc à 1.500.000 tonnes qu'il conviendrait de fixer l'importance du trafic qui se fera entre les Etats-Unis occidentaux et l'Amérique du Sud occidentale.

A ces chiffres viendront s'ajouter ceux du trafic entre les Etats occidentaux de l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud orientale, c'est-à dire le Brésil, l'Uruguay et la République Argentine. Ce trafic actuellement, bien qu'on ait fort peu de bases pour le déterminer, ne doit pas être important. Il utilise le port de la Nouvelle-Orléans, où il est rassemblé soit par la grande voie fluviale du bassin du Mississipi, soit par le chemin de fer. Dans quelle mesure dans l'avenir le port de la Nouvelle-Orléans sera-t-il abandonné pour les ports du Pacifique comme point d'embarquement vers l'Amérique du Sud orientale? Cela dépend encore du tarif du canal. L'économie de transport en effet ne sera pas telle que les chemins de fer américains, avec des tarifs bas, ne puissent lutter contre la voie du canal. De ce côté, cependant, l'avenir n'est pas sans laisser quelques espérances, en raison du développement considérable que la Californie prend depuis quelques années au point de vue industriel. La culture du coton, en prenant de l'extension dans ces pays a provoqué l'établissement d'une industrie telle qu'actuellement tous les territoires de la région ne sauraient suffire aux besoins des usines en matière première; elles ont besoin, pour s'alimenter, d'en acheter ailleurs. Il en est de même

pour le tabac. Pour cette raison le Brésil et l'Argentine ont un client important dans les Etats américains du Pacifique, et en particulier dans la Californie, qui de son côté leur enverra ses tissus fabriqués, ses conserves de fruits et de légumes, dont les pays tropicaux du Brésil peuvent être de grands consommateurs.

Dès à présent, il y a un fret possible entre l'Amérique du Nord occidentale et l'Amérique du Sud orientale; on peut, sans exagérer, l'estimer à 500.000 tonnes; on peut surtout, pour un avenir assez proche, en prévoir une rapide augmentation.

Quel sera le commerce de l'Europe avec la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord, y compris la Colombie britannique? Il sera certainement assez important; mais il est difficile de fixer sa proportion, car toute la question réside, comme pour le commerce de cabotage des Etats-Unis, dans celle des tarifs de chemins de fer américains, et du Canadian Pacific Railway. Pour le moment, il n'existe aucune base qui puisse nous fixer, les transports directs par navires étant très rares, et les transports par les ports de l'Atlantique ne donnant lieu à aucune spécialisation. Il y a là néanmoins, pour l'avenir, un gros élément qui pourrait compenser les pertes à subir par ailleurs dans les premières estimations de trafic du canal.

Pour terminer la partie de cette étude qui touche au commerce des Etats-Unis susceptible d'utiliser le canal de Panama, il nous reste à voir l'importance que pourra avoir la navigation par cette voie entre les Etats-Unis orientaux et les îles du Pacifique, l'Australie, l'Extrême-Orient et l'Inde.

De ce côté, il n'apparaît pas que le trafic soit très considérable. Le commerce chaque jour plus important que les Etats-Unis font dans le Pacifique et en Extrême-Orient a et continuera à avoir comme base naturelle les ports américains sur le Pacifique, dont San-Francisco est le plus important.

Les conserves de Chicago, les cotonnades de Californie, les tabacs de la même région ou des Etats du centre ont leur sortie naturelle vers les ports du Pacifique s'ils veulent s'exporter en Extrême-Orient. Le canal de Panama ne saurait espérer par là aucun accroissement de trafic. Le trafic de l'Est des Etats-Unis avec l'Extrême-Orient restera limité aux pétroles de Pensylvanie et aux produits manufacturés mécaniques et autres. Certes, ce n'est pas là un commerce négligeable, et le mouvement des pétroles par vapeurs citernes est appelé à se développer. La voie de Panama ne tardera pas à les accaparer et à remplacer d'une part la voie par San Francisco qui emprunte

les chemins de fer pour toute la traversée du continent, et d'autre part, la voie du cap Horn par voiliers. L'économie de fret qui résultera de l'utilisation de la voie nouvelle est trop certaine pour que l'itinéraire Panama ne soit pas adopté. La même économie ne sera pas elle-même sans apporter sa part au développement du commerce des pétroles qui se trouvera placé plus avantageusement pour lutter contre la concurrence des pétroles russes.

Un autre trafic ne pourra aussi qu'être favorisé par l'ouverture du canal, et apportera en même temps à celui-ci son appoint de tonnage; nous voulons parler de celui de la houille de Pensylvanie, qui pourra être vendue plus économiquement que maintenant dans le Pacifique où elle vaut actuellement jusqu'à 80 francs la tonne, aussi bien dans les îles que sur la côte sud américaine. Ce dernier point d'ailleurs n'est pas sans importance, et nous allons voir plus loin quel rôle prépondérant jouera l'approvisionnement et le coût de la houille en ces régions sur le trafic dont Panama pourra bénéficier du fait du commerce Européen. Il y a là un ensemble de fait connexes qui ne peuvent pas ne pas avoir les uns sur les autres une grande influence et c'est pourquoi en ces matières il est si délicat de fixer une estimation. Il ne faut pas voir en effet les seuls éléments actuels du trafic pour juger de quelle manière la voie de Panama sera utilisée; il faut aussi songer que la coupure du continent américain modifiera en Amérique tellement de choses que les éléments nouveaux qui interviendront ne seront pas sans avoir une part considérable dans le mouvement du canal.

Quoi qu'il en soit, le canal de Panama au moment de son ouverture, lorsqu'il n'aura à compter que sur les éléments actuels du trafic américain, ne fera pas, pensons-nous, les 3 millions de tonnes escomptées parce que, tant que les Etats-Unis n'auront pas de marine marchande de cabotage, le commerce intérieur continuera par ses voies actuelles et parce que son commerce extérieur vers le Pacifique et l'Extrême-Orient est surtout important du fait des régions qui bordent le Pacifique et se trouvent par conséquent en dehors de la zone d'action du canal. Que dans l'avenir de profondes améliorations ne soient pas à espérer, cela n'est pas douteux. Le cabotage entre la Californie, San Francisco et la Nouvelle Orléans ou New-York peut prendre un développement énorme, si on lui donne l'outillage nécessaire ; de même de grands courants d'échanges peuvent s'établir entre la Californie et les Etats de l'Ouest américain avec le Brésil, et l'Argentine, comme entre les Etats de l'Est,

dont la Pensylvanie et le Chili, le Pérou, et l'Extrême-Orient. Mais tout cela c'est l'avenir. Aussi comprend-on fort bien la thèse de l'amiral Evans estimant que, puisque le trafic américain doit être un élément prépondérant du mouvement du canal de Panama, il faut favoriser en tous points ce développement, quitte à accorder la franchise complète du canal à tous. L'avantage que les Etats-Unis tireraient aussi du développement de leur richesse par celui de leur commerce, compenserait et au delà les pertes qui résulteraient de l'exploitation du canal. Certes l'amiral Evans et bien des Américains avec lui auraient désiré voir les Etats-Unis seuls jouir de cette exemption des droits de passage, mais en tout en état de cause ils préfèrent encore abandonner les droits de passage sur les navires étrangers pour jouir eux-mêmes de la franchise.

Voyons maintenant l'influence qu'aura l'ouverture du canal, non seulement sur le commerce entre l'Europe et l'Amérique du Nord et du Sud occidentale, mais aussi sur les grands courants commerciaux mondiaux de l'Europe vers l'Australie, l'Océanie, et l'Extrême-Orient.

En l'état actuel le commerce de l'Amérique du Sud occidentale avec l'Europe, c'est-à-dire en l'espèce du Chili, du Pérou, de la Bolivie et de l'Equateur, se fait par deux voies; la plus grosse part est embarquée directement pour l'Europe par des navires qui doublent le cap Horn et font escale sur la côte orientale à Buenos-Ayres, Rio-de-Janeiro, Pernambuco; et l'autre part, d'un tonnage beaucoup plus faible, remonte par mer jusqu'à Panama, transit par le chemin de fer, et est embarqué à Colon pour l'Europe. Ce dernier trafic est surtout alimenté par le commerce de l'Equateur en presque totalité, et par les marchandises riches du Pérou et même du Chili.

En théorie, après l'ouverture du canal de Panama, le trafic entre l'Europe et le Chili ou le Pérou suivra la voie la plus courte, c'est-à-dire que la démarcation entre l'ancienne route et la nouvelle se fera au point qui sera à égal distance. Géographiquement, ce point est à Valdivia, port au Sud du Chili. Tous les points plus au Nord adopteraient la voie du canal, ce qui laisserait à ce dernier le grand avantage de desservir tout le Pérou et la plus riche partie du Chili avec son port de Valparaiso. C'est sur cette base que les estimations de la Commission américaine fixent aux quatre cinquièmes du commerce de l'Amérique du Sud occidentale la part qui reviendrait au canal.

Il semble que ce soit là faire preuve d'un optimisme exagéré, car à côté des éléments de la durée du voyage, il convient

d'en mettre deux autres, le coût de ce voyage et l'avantage de fret ou d'approvisionnement que peuvent procurer les escales situées sur la route des navires.

Par la voie de Panama chaque tonne net de marchandises sera taxée du droit de passage de 5 francs par tonne net. Pour un navire de 5.0 0 tonnes, c'est une somme de 50.000 francs pour l'aller et le retour. A cette dépense pour la voie du canal il convient d'ajouter celle que les vapeurs subissent, à leur retour tout au moins, du fait d'être obligés à charbonner à un prix élevé dans les ports du Pacifique. On ne saurait, il est vrai, se baser sur les prix pratiqués actuellement dans ces ports où la tonne de charbon qui vaut 30 francs à Buenos Ayres et sur l'Atlantique est vendue 80 francs. Il est certain que l'ouverture du canal fera baisser ces prix ; mais ceux-ci, du fait d'un plus grand éloignement des pays exportateurs de charbon, seront toujours plus chers sur le Pacifique que sur l'Atlantique. Il restera, il est vrai, la possibilité pour les navires de ne prendre que le charbon indispensable dans le Pacifique et de faire escale dans un point des Antilles, Saint-Thomas, Fort-de France, ou Sainte-Lucie où le charbon est meilleur marché ; mais comme là le fret à embarquer sera pour ainsi dire nul, les vapeurs devront faire escale uniquement pour charbonner, et perdre une journée de navigation, ce qui ne sera pas sans élever la dépense. Les vapeurs allant d'Europe au Chili ou au Pérou ont au contraire l'avantage de pouvoir partir d'Europe avec du charbon jusqu'aux ports de l'Amérique du Sud où ils s'approvisionnent à bon compte de combustible pour la presque totalité de leur voyage aller et retour jusqu'aux ports du Pacifique et où ils se réapprovisionnent à leur retour pour l'Europe, tout en ayant la possibilité à chacune de leurs escales de trouver ou de laisser du fret en abondance.

Ce sont là toutes choses qui ne seront pas sans influencer grandement dans le choix de la voie à prendre. L'amiral américain Evans n'hésite pas à faire remonter jusqu'au port péruvien de Callao le point où les navires auront avantage égal entre les deux routes. Même s'il exagère, il est à peu près certain que, pour toutes les marchandises qui ne seront pas d'un transport pressé, la voie du Cap Horn restera la plus économique pour le Chili et son grand port de Valparaiso. Si le canal de Panama attire à lui la totalité du commerce de l'Equateur, du Pérou et de la Bolivie et une petite part de celui du Chili, c'est tout ce qu'il faut espérer ; le grand commerce du Chili aura intérêt à conserver la route actuelle. Seuls quelques navires rapides transportant les voyageurs, et faisant payer aux

marchandises un fret élevé seront pour le moment le seul appoint chilien du canal de Panama.

Arrivons maintenant à la question de savoir de quelle manière les grands courants commerciaux suivant actuellement la voie du canal de Suez seront influencés par l'ouverture du canal de Panama.

Nous ferons ressortir tout de suite l'avantage que le canal de Suez conservera toujours sur celui de Panama, et qui réside dans la liberté de ses tarifs. Alors que le canal de Panama, par un accord international, ne saurait faire aucune différence entre les navires d'après leur provenance ou leur destination, la Compagnie du canal de Suez au contraire est maîtresse absolue de ses tarifs et rien ne l'empêche, en cas de concurrence, de diminuer ses droits de passage pour les navires venant d'un point où elle serait en lutte avec le canal de Panama. Elle le pourrait d'autant plus que son revenu net est aujourd'hui de 30 % de son capital nominal, alors que, ainsi que nous le verrons plus loin, le canal de Panama sera pour longtemps au-dessous de ses affaires.

Ceci posé, voyons de quoi se compose le trafic actuel de l'océan Indien ou du Pacifique empruntant la voie de Suez.

C'est tout d'abord le commerce de l'Inde et de l'Extrême-Orient pour lequel la voie de Suez présente des avantages tels — distances plus courtes, nombreuses escales riches en fret — que la question de la concurrence de Panama ne se pose même pas, pas plus qu'elle ne se poserait pour le trafic de l'Afrique orientale.

Il ne reste donc plus absolument que le trafic de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et des îles du Pacifique dont, pour les deux premiers pays, une partie seulement se fait jusqu'ici par la voie de Suez et une très grande part, sinon la plus forte, suit celle du Cap de Bonne-Espérance.

Dans toutes les prévisions que l'on a cherché à établir pour le trafic futur du canal de Panama on a toujours fait plus ou moins état de l'apport que pourrait donner le commerce australien. En réalité il n'est pas à penser qu'il y ait beaucoup à espérer de ce côté. A ne considérer que la voie la plus courte entre les ports de l'Europe du Nord, Hambourg, Anvers, Londres, Liverpool, Rotterdam, etc., et à plus forte raison entre ceux de la Méditerranée et l'Australie, le canal de Suez conserve un avantage de 1.000 milles qui correspond pour un navire de 5.000 tonnes à une économie de 500 tonnes de charbon aller et retour. Au point de vue du charbonnage, partout sur la route via Suez (Port Saïd, Aden, Columbo), il existe

des points où l'opération peut se faire facilement et économiquement. Enfin, dans tous ces nombreux ports d'escales qui sont de véritables carrefours de courants commerciaux, il existe du fret en abondance. Donc, au point de vue de la longueur de la route et des conditions faciles du voyage, l'avantage est de beaucoup en faveur de Suez. Au point de vue de l'économie de de la dépense il en reste de même, car une traversée par Suez avec un tarif de passage du canal double de celui de Panama restera, en raison des avantages énoncés ci-dessus, une voie plus économique que celle de Panama qui nécessitera 500 tonnes de charbon de plus à un prix beaucoup plus élevé. Dans le cas même où cet avantage ne serait pas suffisamment marqué, la Compagnie du canal de Suez, maîtresse de ses tarifs, aura toujours la faculté de les réduire à un taux égal ou même inférieur à celui du canal de Panama pour lequel son propriétaire, la république des Etats-Unis, n'a pas la même liberté en raison des traités internationaux. Cette facilité, nous le rappelons, la Compagnie de Suez pourra d'autant plus en user qu'elle donne aujourd'hui à ses actionnaires un dividende élevé.

Nous avons vu un peu plus haut que tout le trafic à destination de Suez ne passait pas actuellement par le canal de Suez, et pour faire économie des frais de passage, utilisait la route du cap de Bonne-Espérance. Cette route est à peine plus courte que celle qui va d'Europe en Australie par Panama, et si cette dernière voie doit conquérir une part dans le trafic australien, c'est certainement sur celle qui se fait par la voie du Cap et qui est composée principalement de navires marchands chargés entièrement à leur départ d'Australie pour l'Europe. Ces navires, qui ne sont pas pressés d'arriver à quelques jours près, adoptent la voie du Cap parce qu'elle est plus économique que celle de Suez. Cette économie cependant ne peut pas être telle qu'elle ne soit pas compensée par une navigation plus facile au point de vue climatérique par la voie de Panama que par celle des mers agitées du cap de Bonne-Espérance.

Il y aurait donc là pour le canal américain une part de transit à espérer qui pourrait être assez importante, si malheureusement la concurrence possible de Suez abaissant ses tarifs n'était pas capable de la réduire à néant.

Pour conclure, nous sommes donc obligés d'envisager que le commerce de l'Europe avec l'Australie ne pourra pas être pour le canal de Panama un élément de grande importance.

Il n'en sera pas de même de celui de la Nouvelle-Zélande. Ici l'avantage de la distance reste à la voie par l'Amérique, qui est plus courte de 700 milles. Il est vrai qu'une partie de cet

avantage sera diminuée parce que, à tonnage égal, un navire adoptant cette voie sera obligé d'emporter plus de charbon d'Europe en Amérique, immobilisant ainsi une partie de son tonnage, que s'il continuait par la voie de Suez, car il n'existe aucune escale d'Europe à Panama. Il y aura bien la possibilité matérielle de charbonner dans les Antilles, mais alors les droits de transit devront être payés pour le charbon, ce qui augmentera singulièrement les dépenses d'armement. Ce coût élevé du charbon se représentera à l'escale obligatoire dans une île du Pacifique, escale qui se fera probablement à Tahiti.

De ce côté, il y aurait peut-être à étudier pour les Etats-Unis s'ils ne pourraient, par un nouvel accord international, exonérer les charbons de tous droits de passage. Une telle mesure, en diminuant le prix de revient du charbon dans le Pacifique, ne serait pas sans être une cause directe de l'augmentation du trafic du canal.

Quoi qu'il en soit, nous admettrons que tout le trafic de la Nouvelle-Zélande puisse être dans la zone d'action du canal de Panama et qu'un courant commercial important peut s'établir de ce fait avec des lignes qui recueilleraient du fret aux escales de Tahiti, de Callao, de Panama et des Antilles. C'est un tonnage de peut-être 500.000 tonnes que Panama peut espérer de ce chef, en y joignant celui très peu important des îles du Pacifique ; il ne saurait être plus élevé, parce que le commerce, tant de la Nouvelle-Zélande que des îles ci-dessus, se fait en grande partie avec la côte ouest des Etats-Unis et n'a rien à voir avec le canal de Panama. Si nous résumons tout ce que nous venons de dire sur les divers éléments qui forment le trafic du canal de Panama nous trouvons :

Etats-Unis (cabotage)	Néant
Etats-Unis avec Pacifique Nord à Amerique du Sud-Est	500.000 tonnes.
Etats-Unis avec Extrême Orient	500.000 —
Etats-Unis et Europe avec Amérique du Sud-Ouest.	1.500.000 —
Europe et Etats-Unis Est avec la Nouvelle-Zélande et Pacifique Sud	500.000 —
Total	3.000.000 —
Auxquels il convient d'ajouter le trafic à créer par l'ouverture du canal même (pétrole, charbonnage) que l'on peut estimer à	1.500.000 —
Et qui sera surtout du chef du commerce des Etats-Unis avec l'Amérique du Sud-Ouest et Est.	
Pour l'ensemble	4.500.000 tonnes.

Nous arrivons à un total de 4 millions et demi de tonnes

net appelées à utiliser le canal de Panama. Nous sommes donc loin des 6 millions prévus par la Commission américaine.

Nous dirons maintenant rapidement quelques mots sur les résultats financiers que l'on peut espérer.

Avec un tarif d'un dollar par tonne net on arrivait à une recette totale de 22 millions et demi de francs d'après nos estimations, de 30 millions d'après celle de la Commission américaine.

Admettons ce dernier chiffre comme base de calcul. Il devra servir à couvrir les frais d'exploitation du canal et à rémunérer un capital de 2 milliards de francs. Ce dernier point seul, en envisageant un intérêt minime de 3 %, demanderait une recette annuelle de 60 millions de francs.

Quels seront les frais d'exploitation du canal? Les premières prévisions de la Commission américaine les a fixés à 10 millions de francs. Il est à présumer qu'il en sera de ces prévisions comme de celles établies pour la construction, et qui ont dû être doublées. L'amiral Evans s'arrête à cette estimation au double qui donne 20 millions de francs; c'est-à-dire une somme inférieure de 10 millions de francs aux recettes prévues officiellement pour le canal, mais en réalité pendant plusieurs années inférieures ou seulement égales à ces recettes.

On peut ainsi croire que le canal de Panama payera tout juste ses frais d'exploitation et qu'avant longtemps, peut-être jamais (car il faut prévoir les sommes qui seront nécessaires dans l'avenir pour le gros entretien et les améliorations), le capital engagé ne pourra espérer recevoir aucune rémunération.

Est-ce dire que la construction du canal de Panama est une œuvre mauvaise qu'il ne fallait pas réaliser? Loin de nous cette pensée. C'est une grande chose au contraire d'avoir fait ce canal, mais une chose qui ne saurait avoir qu'une très faible influence sur le mouvement économique de l'Europe. C'est d'autre part une œuvre qui directement ne saurait donner aucun bénéfice.

Si au contraire on l'envisage au point de vue américain, tant pour le Nord que pour le Sud, on peut attendre beaucoup de ses résultats. L'ouverture du canal de Panama affirmera la prédominance du commerce des Etats-Unis dans l'Amérique du Sud; elle favorisera la mise en valeur des Etats-Unis sur le Pacifique, du Pérou et du Chili, et au point de vue économique il ne peut y avoir qu'un grand bien pour tous ces pays. Le canal peut ne pas payer directement; mais indirectement il enrichira les Etats-Unis, et c'est pourquoi le gou-

vernement de ce pays ne pouvait pas se désintéresser de sa construction, et a eu raison d'en assurer l'achèvement, même en y immobilisant à fonds perdus un capital de 2 milliards de francs.

Nous laissons à dessein tout le point de vue politique, qui seul aurait justifié pour un grand pays soucieux de sa défense nationale la réalisation du canal; la raison économique était suffisante pour que cette œuvre d'utilité purement américaine fût menée à bien par des Américains.

C'est pourquoi, de quelque côté qu'on retourne ce sujet, nous sommes persuadés que la France, qui ne pouvait tirer pour son commerce ou sa navigation aucun avantage indirect d'une œuvre qui par elle-même ne devait donner que des déboires financiers, ne saurait être blâmée d'avoir renoncé à en poursuivre l'achèvement. Et encore, pour ne pas sortir du cadre de cette étude, ne voulons-nous pas parler des difficultés politiques que la propriété du canal, en raison de son utilité purement américaine, aurait pu faire naître entre nous et la grande République des Etats-Unis. Notre grand tort a été d'établir entre l'affaire de Suez et celle de Panama une analogie qui est purement imaginaire.

P. Chemin-Dupontès.

LA MENACE DE L'INDE

De toutes les manifestations de ce bouillonnement qui accuse le réveil de l'Asie, aucune à coup sûr n'aura été, l'évolution du Japon exceptée, plus curieuse que celle dont l'Inde nous fournit le spectacle inattendu. La patrie classique du nihilisme, du renoncement total, autrefois dédaigneuse de l'effort terrestre, s'arrache à sa contemplation éternelle. Elle consent à regarder la vie qui passe, elle observe le tumulte de la civilisation moderne. Et voici que ses rêves s'abolissent ; le souffle de la réalité a pénétré la grande foule mystique qui s'étire et pense à agir.

Dans cette Babel de races et de langues, hier inerte et docile aux directions du « Raj » britannique, un esprit nouveau s'est donc subtilement insinué. La semence de libéralisme, importée d'Occident, s'est transformée en germant dans le milieu hindou. Elle s'est d'ailleurs si bien enveloppée d'exotisme que sa nature spécifique n'apparaît plus guère dans les fruits qu'elle a produits. L'éducation anglaise a eu pour principal effet de détruire, dans les cerveaux indiens, ce respect dogmatique qu'ils avaient professé jusqu'alors pour les apparences de la supériorité occidentale. La pratique de Spencer et de Stuart Mill a incliné l'Inde des lettrés vers un examen critique de la civilisation qui se superposait à leur organisation sociale. Et le résultat imprévu de cette faculté nouvelle d'analyse a été de développer dans les esprits une inconciliable réaction contre les sentiments et les tendances des Européens.

Le problème indien ne se présente point, en effet, sous la seule forme d'un problème politique. L'agitation qui s'est manifestée dans ces dernières années, et qui a parfois atteint un degré de violence insoupçonnable, n'est pas uniquement l'expression d'aspirations vers une émancipation progressive ou immédiate. La tutelle britannique est supportée avec humeur. En s'efforçant d'ouvrir à la lumière moderne des yeux rivés sur la vision d'un passé immuable, elle a fait naître un prolétariat intellectuel à demi déraciné : les déclassés des Universités indiennes, arrêtés à mi-distance des deux civilisations, se sont orientés vers les idées extrêmes. Désespérant de s'asseoir à la table du gouvernement, ils ont conçu l'espoir chimérique de la renverser pour la redresser à leur usage.

Les rêves de cette opposition n'ont pas été, d'autre part, sans

déterminer une sympathie plus ou moins secrète parmi les fonctionnaires indigènes subalternes. Ici, une cause économique dominait le malaise politique L'augmentation du coût de la vie et l'exiguité des traitements rendaient très précaire la condition d'une classe déjà disposée à l'aigreur par l'infériorité de sa situation morale. Et par tout le pays, une amertume profonde a été la conséquence de la détresse matérielle.

***

La fermentation actuelle de la péninsule a été déterminée par des facteurs à la fois politiques, sociaux, économiques et religieux. Elle a atteint sans doute une intensité particulière au lendemain de la guerre sud-africaine, et aussi au moment du triomphe japonais. Mais « le réveil de l'Asie », du moins en ce qui concerne l'Inde, s'était déjà depuis longtemps manifesté. L'influence des maîtres de la pensée contemporaine, l'action des idées européennes sur la justice sociale, avaient déterminé, dans la patrie du nirwana, toute une floraison de conceptions réformistes. Des groupements comme le Brahmo Samaj dans le Bengale, le Prathana Samaj à Bombay, se proposaient de faire circuler dans la vie hindoue un courant moderniste et d'assouplir la rigidité de son organisme. Mais ce rêve généreux, cette chimère de concilier l'éthique occidentale avec les complexités de l'hindouïsme, devait bientôt se heurter aux réactions des castes privilégiées. Le principal obstacle au mouvement réformiste a été le conservatisme irréductible de l'aristocratie brahmanique. Clef de voûte du système hindou, on conçoit qu'elle ait opposé à des tentatives susceptibles d'en modifier la structure une hostilité absolue.

Les brahmanes forment la caste sacerdotale de l'Inde. Interprètes des Ecritures sacrées, directeurs de conscience des princes hindous, leur influence enveloppante s'est manifestée sans contrepoids à travers les siècles. Ils ont su se glisser dans toutes les branches de l'activité humaine, devenir agriculteurs, soldats, commerçants sans que leur prééminence originelle subît d'atténuation. Le triomphe du bouddhisme, durant près de cinq cents ans, et la domination musulmane n'ont pu entamer leur pouvoir. La conquête britannique leur a ouvert de nouveaux champs d'action, et l'enseignement occidental leur a été un moyen de se couler dans l'organisme administratif. Sans doute, par leur contact avec les dirigeants de la péninsule, un certain nombre de brahmanes ont pu céder à la séduction du libéralisme ; des hommes comme Ranade dans

le Deccan et Thagore dans le Bengale ont tendu, de tous leurs efforts, à purger l'hindouïsme de ses pratiques superstitieuses les plus barbares. Mais ces brillantes exceptions ont été rapidement submergées par le courant de l'opposition conservatrice. Pour celle-ci, l'orientation novatrice apparaissait d'autant plus inquiétante qu'elle coïncidait avec une certaine diffusion des idées de nivellement social émanées de l'enseignement officiel. L'aristocratie brahmanique s'est donc vouée résolument au maintien et à l'exaltation de la bigoterie orthodoxe des masses. Elle s'est attachée à faire revivre l'hindouïsme dans toute sa rigueur, à ranimer les superstitions désuètes, à renforcer l'automatisme doctrinal.

Devant son offensive, appuyée sur le fanatisme des foules hindoues, le Brahmo Samaj, le Prathana Samaj, les groupements si modestement modernistes ont reculé pour faire place à une recrudescence de ferveur, à une renaissance du culte de Kali, la déesse de la destruction, et à une divinisation de Shivaji, ce héros mahratte qui a tenu en échec la poussée musulmane. La glorification d'un des plus remarquables artisans de la résistance à la conquête étrangère porte en elle un germe propre à développer parmi les masses une sorte de nationalisme encore vague et lointain, qui n'est autre que la haine naissante de tout ce qui n'est pas hindou.

Ainsi, il apparaît que l'aristocratie brahmanique, orgueilleuse de son rang social et inquiète de toute évolution susceptible de modifier l'équilibre séculaire du système des castes qu'elle domine, s'est employée à surexciter le sentiment religieux, pour déterminer dans les esprits un état de méfiance hostile vis-à-vis de la civilisation occidentale.

C'est surtout dans le Deccan que la semence de xénophobie a été ainsi répandue avec le plus de zèle. Cette région de la péninsule a toujours été une des forteresses du brahmanisme. Il y a moins d'un siècle, Poona, la capitale du Deccan, était le centre d'un Etat théocratique. La dynastie des Peishwas était un instrument aux mains des brahmanes Chitpawan, qui détenaient à la fois l'autorité spirituelle et séculière. L'extension de l'administration directe, depuis la conquête anglaise, les a privés des moyens de perpétuer leur ascendant politique ; les Chitpawan n'ont pu le pardonner. C'est donc à Poona que la presse indigène, qui subit en général les inspirations brahmaniques, a ouvert le feu contre la domination britannique.

La première loi sur la presse, destinée à endiguer ce courant de pamphlets est de 1879. C'est à cette époque que parvint à la notoriété un des plus véhéments artisans de l'œuvre

anti-anglaise. Bal Bangadhar Tilak, par l'étalage d'un puritanisme outrancier, devait faire impression sur les foules. Il s'attacha d'abord à ranimer le particularisme mahratte, en exaltant la mémoire de Shivaji. La célébration de ce nouveau culte était bien calculée pour développer les instincts d'indépendance contre toute domination étrangère, et du même coup elle déchaînait un esprit latent d'antagonisme à la fois contre les Anglais et contre les Musulmans, descendants des anciens envahisseurs. D'ailleurs la coexistence des deux grandes religions de l'Inde, l'islamisme et l'hindouïsme, n'allait pas sans provoquer des conflits d'intolérance. Mais le fanatisme religieux n'était pas pour déplaire au leader mahratte, et en favorisant le mouvement de protestation contre les sacrifices de bétail, il accentuait le fossé entre les deux confessions rivales. L'activité de Tilak était incessante ; il répandait dans la jeunesse universitaire le goût de l'entraînement physique, organisait des sociétés de gymnastique et infusait à la presse une vigueur inconnue jusqu'alors. Il dressait ainsi, dans les faits mêmes, un programme de campagne qui a servi de modèle, depuis lors, à tous les apôtres de l'agitation dans l'Inde.

***

Ainsi s'accusaient les prodromes d'une renaissance de l'hindouïsme, dont les protagonistes tournaient résolument le dos au libéralisme. Mais la semence de pensées affranchies, jetées à pleines mains par l'enseignement anglais, n'était pas sans avoir aussi provoqué l'éclosion d'une minorité convaincue de la nécessité d'une évolution mesurée.

Le « Congrès national indien » groupait pour la première fois, en 1885, tous ceux qui, Hindous, Parsis ou Musulmans, aspiraient à guider le gouvernement dans la voie des réformes. Très généreusement, des représentants de l'élite intellectuelle de la péninsule s'attachaient à l'étude des problèmes économiques et sociaux. Ils voulaient donner à l'Inde ce qui lui avait manqué jusqu'alors, un organe central d'opinion, un moyen de faire entendre sa voix. Le programme initial était en somme modeste. Il envisageait les conditions rationnelles d'un progrès politique, se proposant pour fin l'éducation civique du peuple, en vue de sa participation croissante à la direction des affaires du pays. C'était, en germe, un idéal démocratique et le gouvernement pouvait regarder, sans trop d'inquiétude, un mouvement qui apparaissait comme destiné à rester dans le domaine de la spéculation. En effet, cette sorte de Diète indienne, dont le titre de « Congrès national » correspondait

bien plus à des espoirs qu'à des réalités, constituait un organisme « en l'air », sans attaches dans la masse. Comment les membres du Congrès eussent-ils parlé au nom d'une opinion publique encore inconsistante? Une assemblée de ce genre ne peut se soutenir que si elle bénéficie de l'appui d'un esprit collectif. Or les populations de l'Inde, émiettées à l'infini par une superposition de couches sociales, isolées les unes des autres par la rigidité des préjugés de caste, sont impuissantes à réaliser cette unité de vues qui concourt à la formation d'une nationalité. Et comment concilier l'idéal démocratique vaguement entrevu par les initiateurs du « Congrès » avec le maintien d'une tradition inflexible si contraire à cet idéal! Le compartimentage étroit de la société hindoue est si exactement agencé que toute atteinte à l'une de ses parties semble devoir entraîner l'effondrement du système, et la plus opiniâtre résistance à toute innovation nivellatrice réside dans la passivité des tenants de chaque caste : les millions d'individus qui appartiennent à la catégorie des « intouchables », dont la seule rencontre est considérée par les castes d'en haut comme une souillure, demeurent superstitieusement enfermés dans leur basse condition, sans même la lueur lointaine d'une issue.

Le « Congrès national », quelles que fussent par ailleurs les idées de justice sociale de certains de ses membres, ne pouvait se dissimuler les difficultés de toute entreprise destinée à introduire un courant égalitaire à travers un rigoureux cloisonnement étanche. Aussi n'a-t-il guère tenté d'agir dans ce sens. Il s'est borné, selon la définition d'un de ses membres hindous les plus distingués, M. Talang, à suivre « la ligne de moindre résistance », c'est-à-dire à préconiser l'obtention de concessions politiques de la part du gouvernement anglais.

Mais contre ces tendances modérées, sans appui dans la masse indifférente, l'opposition réactionnaire a eu bientôt dressé la coalition des préjugés et du traditionnalisme que nous avons vu évoluer vers un redoutable particularisme mystique. Tilak, le leader mahratte, a introduit dans le Congrès cet esprit extrémiste qui avait révélé son action à Poona. Les éléments violents formés à sa suite ont donc réussi à modeler de nouveau le caractère un peu flou de cette assemblée. Peu peu, à chaque session annuelle, l'évolution s'est accusée, bien que les Musulmans et les Parsis, inquiets d'une orientation qu'ils ne pouvaient empêcher, se sont retirés. De l'antagonisme négatif on est passé à une politique d'agression permanente contre le gouvernement. En 1905 à Benarès, en 1906 à Calcutta, c'est la nuance Tilak qui domine. M. Gokhale,

autrefois adversaire des méthodes d'action directe, finissait par admettre, de son fauteuil présidentiel à Bénarès, le recours au boycottage commercial comme un moyen de pression. De plus en plus, le « parti libéral » du Congrès était distancé, annihilé par les agitateurs, qui revendiquaient sans délai le « Swaraj », c'est à-dire le gouvernement de l'Inde par les Indiens.

***

Il faut bien reconnaître que c'est par les voies les moins libérales que les extrémistes sont parvenus à populariser le nationalisme que définit cette formule. A vrai dire, pour la masse, l'idée n'a qu'un sens : la haine de l'étranger. C'est par une régression absolue, par la fanatisation religieuse, que les leaders du mouvement ont prétendu secouer, pour le succès de leurs fins politiques, la passivité inerte d'une partie des foules hindoues. Qu'ils aient réussi, en certaines régions de la péninsule, au delà de toute attente, c'est ce que l'agitation révolutionnaire dans le Bengale a pu démontrer.

De cette agitation, qui était latente, qui faisait son chemin, sous les dehors amollis des Bengalais, certaines mesures administratives, comme le remaniement territorial de la grande province du Sud-Est, n'ont été que l'occasion.

Le courant de désaffection avait déjà été préparé, selon les principes de Tilak. L'un de ses disciples, Arabindo Ghose, apôtre d'un rigorisme mystique mis au point des nécessités modernes, se basait sur les textes sacrés, sur le Bhagvad Gita de Krichna, pour prêcher l'évangile du renoncement. Mais tandis que l'ancienne conception de l'ascétisme était basée sur l'indifférence à l'égard des choses terrestres, le renoncement préconisé par Arabindo Ghose signifiait le sacrifice de soi-même au profit de la société. Pour lui, la civilisation occidentale doit être repoussée, car elle menace l'existence de l'hindouïsme ; l'individu, l'Hindou, doit donc se consacrer uniquement à cette lutte. De cette doctrine, le journal *Yugantar* a tiré des déductions bien propres à déterminer dans la jeune génération hindoue une exaltation sans limites, une fureur de martyre et la conception d'une sorte de patriotisme, toujours à base de mysticisme, devant trouver son expression dans les procédés de propagande par le fait. Que le terrorisme soit sorti de telles prédications, cela est peu surprenant :

« Dieu (Krichna), écrit le *Yugantar*, a dit : partout où s'accu-
« sera un déclin de la justice et l'avènement de l'injustice, je
« m'incarnerai de nouveau. Je naîtrai à chaque ère pour sau-
« ver le bien, détruire le mal et rétablir la justice... Aujour-

« d'hui, l'injustice se répand dans l'Inde. Une poignée de « larrons étrangers ruinent le peuple indien en volant les ri- « chesses de l'Inde. Pourquoi, oh! Indiens, perdez-vous cou- « rage à la vue de tant d'obstacles dressés sur votre route « et ne vous levez-vous point contre l'injustice. N'ayez point « peur. Dieu ne demeurera pas inactif à la vue de tant de « maux dans son royaume. Il tiendra sa promesse... »

Le journal hindou invite donc le peuple à s'arracher à la servitude étrangère. Pour cela, il faut que les classes élevées se fassent les éducatrices des autres catégories sociales, qu'elles développent le culte des héros indiens, qu'elles assurent la formation dans chaque province de groupes initiés au *Shakti-Mantra*, la religion de l'énergie personnifiée par la déesse Dourga. Que l'on se prépare au combat! Que l'on cherche des armes! On peut en obtenir des troupes indigènes « qui, bien qu'obligées par la faim à servir le gouvernement, sont de notre sang ».

« Les Bengalais, sectateurs de Shakti, reculeront-ils devant « l'effusion de sang? Le nombre des Anglais dans ce pays ne « dépasse pas un lak et demi, et quel est le nombre des fonc- « tionnaires britanniques dans chaque district? Si vous êtes « fermes dans votre résolution vous pouvez en un seul jour « mettre fin au pouvoir britannique. Abandonnez votre vie, « mais prenez d'abord une vie. Le culte de la déesse ne sera « pas consommé si vous sacrifiez votre existence à l'idéal d'in- « dépendance, sans verser le sang[1]. »

Telle était la doctrine incendiaire répandue à profusion par le *Yugantar*, le *Bande Mataram* et d'autres organes, qui tous également appuyaient sur la tradition sacrée leurs appels à la révolte. Le gouvernement, victime de son excès de libéralisme, était sans armes pour arrêter cette campagne de libelles. Ce n'est qu'en juin 1908 qu'il put poursuivre, en vertu d'une nouvelle loi sur la presse, les excitations à la rebellion.

Mais l'hindouisme militant avait accompli son œuvre. Que l'immense agrégat de 240 millions d'Hindous ait été sérieusement entamé, c'est ce qui n'apparaît certes point; mais le fait que tout ce que l'Inde compte d'intelligences, d'esprits capables d'un certain sens critique, ait pu suivre les phases de la sédition est déjà un sujet d'angoisse. Sans doute, dans les milieux cultivés, les ferments déposés ont agi diversement.

Le loyalisme demeure intact, chez nombre d'individus qui sont parvenus à un certain agnosticisme quoiqu'ils affectent les

---

[1] *Times*, 2 août 1910.

dehors d'une fidélité scrupuleuse aux coutumes traditionnelles. Ceux-là se méfient de l'agitation. Quand ils regardent en bas la masse grouillante et amorphe des millions d'Hindous sans culture, ils peuvent se dire que l'heure est encore lointaine où la vague nationaliste viendra déferler jusqu'à elle. Mais il n'en reste pas moins que, dans quelques grands centres, un feu couve sous la cendre, que des lueurs apparaissent dans les instants où le souffle du martyre avive les exaltations assoupies.

Un nationalisme s'est peu à peu dégagé du bloc informe des aspirations poursuivies depuis les derniers lustres du siècle disparu. Ses leaders en ont produit la formule; ils ont défini son horizon, marqué le cadre de son évolution. On ne va plus sans but et à corps perdu dans la tourmente anti-anglaise. Graduellement, chacun voit mieux devant lui.

Sans doute, la formule des aspirations hindoues a été nuancée dans ses applications, selon le tempérament de ceux qui l'adoptaient. Le « Swaraj », tel que le préconisait le « Congrès national » à ses débuts, impliquait une autonomie décentralisatrice analogue à celle dont bénéficient les colonies britanniques qui s'administrent elles-mêmes. Nous avons vu que ce programme ne convenait point aux impatiences nouvelles : elles prétendent à une émancipation totale. Plus d'Anglais à aucun titre ! L'Inde fera ses affaires sans aucun concours étranger !

C'est à l'abri de revendications d'ordre économique que cette conception politique a évolué. Le bouclier dont le particularisme hindou s'est armé pour se mesurer au « Raj » britannique a été le système de défense économique appelé « swadeshi ». Là aussi, il y a eu une altération de physionomie. Le swadeshi, souriant à l'origine, a pris graduellement un aspect revêche et farouche. Il s'agissait tout d'abord de protéger l'industrie indigène contre la compétition de ses concurrents d'outre-mer. Jusque-là, rien à objecter. Puis on en est venu à protester contre le drainage des ressources de la péninsule. On a déploré que la richesse produite par l'activité du pays fût progressivement extériorisée, que la dette publique de l'Inde ait grandi sans profit direct pour elle; en un mot, on a imputé au gouvernement anglais des vues égoïstes en lui reprochant de n'avoir point agi pour le développement matériel de la péninsule proportionnellement aux ressources qu'il y a trouvées.

C'est là évidemment une argumentation basée sur des contre-vérités. Il n'est même pas nécessaire de souligner ce fait. L'action, bienfaisante dans l'ensemble, de la domination anglaise ne saurait être mise en doute sans parti pris. Il suffit de constater la perfection de l'agencement moderne, la variété

des aménagements agricoles qui ont été introduits dans la grande colonie. Mais il n'est pas douteux que si l'industrie indigène n'a pas été stimulée par la *pax britannica*, cela tient, dans une large mesure, aux caractéristiques du tempérament indien. Le capital indigène est d'essence peu mobile ; il ne s'est guère familiarisé avec l'idée de concentration qui est à la base de l'esprit d'entreprise. Les classes éduquées se sont tenues à l'écart, pendant longtemps, du mouvement commercial et industriel. Elles ont marqué plus de goût pour les professions libérales.

Les politiciens locaux ont donc saisi dans cette question économique le moyen de pousser leur offensive. C'est au nom d'une œuvre de sauvegarde, c'est pour défendre la production indigène, qu'ils ont excité au boycottage des marchandises anglaises. C'était introduire dans l'esprit populaire la notion d'un nationalisme économique dont la combinaison avec l'exclusivisme religieux déjà déchaîné devait engendrer le nationalisme politique.

Le mouvement de boycottage révélait cet amalgame : il était placé sous le patronage de la déesse Kali ; et pour mieux le renforcer, pour ajouter encore à la persuasion morale, les sociétés de gymnastique formées parmi la jeunesse bengalaise se chargeaient de molester les hésitants. Les « volontaires nationaux » n'hésitaient pas à piller les bazars pour détruire les produits « made in England ».

Cette première agitation était naturellement entretenue par la presse indigène qui vitupérait sans repos contre les mesures de police prises par l'autorité et accusait celle-ci de soutenir, en sous-main, l'opposition vigoureuse que les Hindous rencontraient de la part des Musulmans.

***

Dans ce conflit de l'hindouïsme et de la civilisation occidentale, la communauté musulmane indienne est demeurée, en effet, rebelle aux suggestions hindoues qui, soit par persuasion, soit par intimidation, se proposaient de l'enrôler contre le « Raj » britannique.

Celui-ci, en effet, trouve un réconfort précieux dans le mahométisme indien, qui reste avec lui derrière la barricade. Et cette attitude n'est pas de circonstance. Elle résulte d'un ensemble de considérations confessionnelles et politiques appuyées sur des observations historiques.

L'islamisme a pénétré dans la péninsule avec les armées

des premiers conquérants arabes : Mohammed ben Kassim, envoyé par le khalife de Damas, vient en 711 s'établir sur l'Indus. Les récits fabuleux de cette conquête excitent les convoitises des plus imaginatifs parmi les militants de la foi, et l'Inde voit son sol sillonné par des invasions successives de Moumeninn. Pendant six siècles l'empire arabe de Delhi étend par le fer et le feu ses annexions et son prosélytisme. Mais Tamerlan surgit du Khorassan. L'islam des dynasties mogoles se heurte aux résistances indigènes et les clans rajpoutes, les plus belliqueux de la péninsule, le tiennent en échec jusqu'à Baber, le fondateur véritable de la puissance mogole. Après lui, Akbar tente de se concilier l'hindouïsme : il épouse des princesses rajpoutes et choisit ses gouverneurs de provinces parmi les chefs de clans locaux. Avec Aureng Zeb apparaît l'islam intolérant. Partout le Croissant se dresse orgueilleusement ; les traditions hindoues sont comprimées ; et lorsque commence la décadence de l'empire, les grands chefs de clans aryens du Rajpoutana et les mahrattes, devenus puissants dans l'Ouest et le Centre, dénoncent toute vassalité à l'égard de la Cour de Delhi. Dans les plaines du Haut-Indus, les Sikhs, race énergique, se libèrent également de toute allégeance. Ainsi, après des siècles de splendeur, la puissance musulmane s'éteignait, graduellement affaiblie par les assauts des races hindoues.

Les 60 millions de mahométans d'aujourd'hui sont la représentation d'un passé dont le sceau définitif a été marqué par la conquête anglaise. En quelle mesure sont-ils les descendants des Arabes, des Afghans, des Persans et des Mogols qui, sous l'étendard du Prophète, ont sillonné l'Inde dans leurs successives ruées? Peut-être à peine 5 millions. Le reste est formé des lignées de ces Hindous auxquels le cimeterre a imposé l'islam. Ainsi, le mahométisme indien participe, au point de vue ethnique, du caractère hétérogène de l'hindouïsme.

Mais le lien commun de la foi unitaire cimente cet assemblage. Sans doute, la doctrine n'est pas, en tous lieux, pure d'alliage. Certaines superstitions hindoues y demeurent greffées, principalement dans les milieux ruraux. Mais comme la proportion urbaine de la population musulmane est très importante, ces vices d'orthodoxie se fondent, disparaissent dans l'ensemble. Et partout où les blanches mosquées arrondissent, dans le ciel bleu, leurs coupoles vernissées, à Agra, à Allahabad, à Lahore, à Delhi, dans le Nord-Ouest, dans le Pendjab, dans la vallée du Gange, l'islam s'enveloppe, hautain, dans le souvenir de son ancienne splendeur. Face aux pagodes ouvragées, entouré des manifestations actives d'une idolâtrie qui

froisse son monothéisme, il s'étudie à maintenir intacte de toute emprise hétérodoxe sa foi jalouse.

Cet exclusivisme confessionnel a assuré à l'islamisme la persistance de son individualité politique. Mais c'est surtout à l'action de personnalités puissantes et clairvoyantes qu'il doit d'avoir échappé à la décadence. L'artisan de cette rénovation a été ce Seyd Ahmed qui exerçait une considérable influence sur ses coreligionnaires : au lendemain de la révolte de 1857, il comprit que ceux-ci ne pouvaient, dans la sédition, que faire le jeu des Hindous. Il envisagea donc les moyens de les appuyer sur le pouvoir britannique, mais en donnant à leur communauté la cohésion et la vigueur propres à en faire l'arbitre des destinées de l'Inde. C'est par l'œuvre d'éducation populaire qu'il commença. La balance du développement intellectuel était en faveur des Hindous; plus souples, plus opportunistes dans leur traditionnalisme, ceux-ci avaient su mettre à profit l'enseignement anglais. Le grand réformateur musulman pressentait le péril de ce côté, et il voulait doter les siens d'une certaine équivalence mentale. Il fonda le collège d'Aligarh, avec l'assistance financière du gouvernement, des princes musulmans, le Nizam d'Haïderabad entre autres, et même de rajahs hindous.

L'œuvre de Seyd Ahmed est prodigieuse. Le plan qu'il avait tracé a été parachevé grâce à l'intelligence d'Aga Khan, son continuateur. Et aujourd'hui la communauté musulmane présente une force et une cohésion qui, dans la balance des influences, ont un poids considérable.

Son intérêt politique se confond avec celui du gouvernement anglais. Elle sait que la disparition de cet organisme formidable, qui contient vigoureusement les rivalités inconciliables de races et de religion, serait le signal d'une mêlée sanglante.

Et elle suit âprement les phases du conflit ouvert depuis que le nationalisme hindou a fait irruption dans la péninsule. Elle ne dissimule point l'avenir plutôt sombre qui lui serait fait par le triomphe de la communauté rivale, avec son écrasante majorité. Ne risquerait-elle point d'être noyée, annihilée? Et certains musulmans vont jusqu'à entrevoir, comme pouvant être le leur, dans l'hypothèse envisagée, le sort des Maures de Grenade.

H. Marchand.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

A en juger par le résultat final, jamais dissolution d'une Chambre des Communes n'aura été plus inutile que celle qu'a provoquée le ministère Asquith à la fin de 1910. Le pays a confirmé avec une scrupuleuse exactitude le verdict prononcé au mois de janvier dernier, ainsi que le montre le tableau suivant :

Les deux Parlements de 1910.

	Janvier	Décembre
Libéraux	275	272
Travaillistes	40	42
Irlandais Redmondistes	71	76
— O'Brienistes	11	8
Unionistes	273	272
Majorité ministérielle	102	110

C'est donc le *statu quo*. La majorité du cabinet libéral reste uniquement constituée par l'appoint des travaillistes et des redmondistes.

L'empressement des électeurs à voter a d'ailleurs été sensiblement moindre cette fois-ci. Pour l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Ecosse, le nombre des voix ministérielles tombe de 3.155.444 à 2.623.133 et celui des voix unionistes de 2.852.511 à 2.358.430. Quelques remarques de géographie électorale s'imposent : c'est toujours en Ecosse et au Pays de Galles, c'est-à-dire parmi les éléments celtes et non conformistes que se recrutent les gros bataillons libéraux. En Irlande, les Redmondistes, partisans du « home rule », ont enlevé quelques sièges aux O'Brienistes, tenants de la politique agraire inaugurée par le dernier cabinet conservateur. Le centre de l'Angleterre, de Birmingham à Sheffied, est resté fidèle au parti unioniste. Les libéraux ont gagné du terrain dans les comtés de l'Est, notamment dans le Yorkshire, où les ouvriers ont déserté la cause du protectionnisme, mais ils en ont perdu à peu près autant dans le Lancashire. La bataille la plus intéressante s'est en somme livrée à Londres. La métropole était naguère la forteresse de l'unionisme : en 1900, sur 63 députés, elle avait élu 54 conservateurs. Si Londres avait voté comme à cette époque,

le ministère Asquith eut été sérieusement ébranlé. L'opposition y a au contraire perdu trois sièges. Des quartiers entiers qui depuis près de vingt ans nommaient des unionistes viennent d'élire des libéraux et des travaillistes. Londres a ruiné les espérances du parti conservateur.

* * *

Il est à peine besoin de dire que de pareilles élections ne satisfont que les redmondistes et les travaillistes qui se voient toujours les arbitres de la situation et espèrent bien engager définitivement le gouvernement dans la voie du « home rule » et dans celle des réformes sociales. Mais les leaders libéraux et unionistes n'ont pas lieu de montrer le même contentement. La consultation nationale a déçu les uns et les autres, et il ne pouvait guère en être autrement si l'on considère que chacun des deux grands partis allait à la bataille avec trop de causes de faiblesse pour remporter un succès marqué.

Les unionistes, en effet, n'ont peut-être pas trouvé dans la personne de M. Balfour le *grand chef* dont ils auraient eu besoin dans des circonstances aussi graves. Trop confiants dans les délibérations de la Conférence de conciliation, ils se sont laissés surprendre par la brusque offensive des libéraux lorsque les négociations ont définitivement échoué. Sans programme défini, ils ont essayé successivement plusieurs plates-formes électorales qui tour à tour se dérobaient sous eux : le « tariff reform » avait perdu de son attrait depuis la reprise de l'activité industrielle et la diminution du chômage, qui ont été la caractéristique de l'année 1910 ; le reproche de *little Englander* fait aux libéraux à l'époque où le cabinet Asquith restreignait les dépenses de la défense nationale tombait depuis que ce dernier avait consenti les sacrifices nécessaires pour la marine ; enfin l'idée du referendum, soumise au dernier moment aux électeurs, n'a pas été bien heureuse, nombre de conservateurs ne l'ayant acceptée qu'à leur corps défendant et par discipline politique. Beaucoup d'entre eux étaient au fond opposés à une mesure qu'ils jugeaient démagogique, surtout lorsque M. Balfour, qui avait semblé au début vouloir ne l'appliquer qu'au « tariff reform », déclara qu'il fallait l'envisager pour toutes les questions constitutionnelles importantes.

De leur côté, les libéraux, ou du moins l'aile gauche de leur parti, ont fait fausse route en croyant exciter les passions populaires contre l'institution des Lords. Sur ce chapitre l'opinion publique, même dans les milieux ouvriers, est restée manifestement indifférente. L'ouvrier anglais diffère profondément du

nôtre [1]. Peu féru d'idées générales, il a un tempérament qui ne se passionne que pour les questions économiques et pour ses intérêts immédiats. La haine des classes supérieures, inconnue autrefois, commence bien à se manifester aujourd'hui, mais dans d'assez faibles limites, et il est probable que si le chômage s'était accentué au lieu de diminuer les ouvriers en auraient rendu les libéraux responsables et auraient passé au camp adverse.

Quant à l'article du programme libéral relatif au « home rule » il a certainement fait le plus grand tort au parti dans toute l'Angleterre, où cette réforme est encore extrêmement impopulaire. Il ne faut pas oublier que c'est le « home rule » qui précipita jadis la chute de Gladstone, dont le prestige était pourtant tout autre que celui de M. Asquith.

En présence d'une situation aussi confuse, une solution conciliante n'est pas impossible. Dans l'état actuel de la législation, les libéraux ont besoin du concours de la Chambre haute pour faire aboutir leurs réformes. Or l'adhésion du roi à une fournée de plusieurs centaines de pairs libéraux, qui était douteuse en cas de triomphe du ministère, est plus qu'improbable aujourd'hui. Dans les grandes crises de l'histoire anglaise, alors que tout espoir d'accord semblait perdu, les partis ont fini par faire des concessions dès qu'on a fait appel à leurs sentiments patriotiques. L'Angleterre, malgré les progrès de l'esprit démocratique, reste encore fort attachée à ses vieilles coutumes. Si elle accepte une restriction de la puissance des lords, elle ne verrait pas sans déplaisir abattre la citadelle séculaire qu'elle croit toujours nécessaire à son existence politique. Les libéraux le savent, et déjà M. Lloyd George se montre plus modéré dans ses discours qu'au début de la période électorale.

Nous ne pouvons en France que souhaiter sincèrement un accord, car la prolongation de la crise anglaise pourrait avoir sur la politique extérieure de notre pays une répercussion fâcheuse. Une Angleterre unie et puissante est plus que jamais nécessaire à l'équilibre européen.

ARTHUR KANN.

---

[1] Un propriétaire d'écurie de courses, candidat dans un faubourg populeux de Londres, a eu l'idée de faire promener dans les rues de sa circonscription ses « cracks » couverts de pancartes électorales. Il a été élu. Voit-on l'effet d'une pareille réclame à Ménilmontant ?

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le 1er janvier à l'Elysée.* — En présentant le 1er janvier, au président de la République, les vœux traditionnels du corps diplomatique, l'ambassadeur d'Angleterre, sir Francis Bertie, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur, au nom du corps diplomatique, de formuler, à l'occasion de la nouvelle année, les vœux les plus sincères pour votre bonheur personnel, pour le bonheur et la prospérité de la France.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, sa grande et belle capitale a subi l'invasion des eaux de la Seine. La population, par son attitude, durant ces heures douloureuses, a donné au monde un nouvel exemple de courage et de sang-froid.

Tout récemment, d'autres parties du pays ont été de même cruellement éprouvées. Je ne peux que souhaiter que l'année qui commence soit plus propice à la France.

L'année 1910 sera remarquable dans l'histoire à cause des progrès étonnants réalisés par la navigation des airs, et dans ce domaine, la France aura marqué sa place au premier rang des peuples, tant par les découvertes de ses hommes de science que par les prouesses de ses aviateurs.

La diplomatie consacre ses meilleurs efforts au règlement par voie d'arbitrage des différends internationaux. Je me plais à croire que ses efforts dans ce sens continueront d'être couronnés de succès, permettant ainsi aux divers peuples de vivre dans une atmosphère de paix et de calme qui seule peut leur permettre de s'attacher sérieusement à la solution de vastes problèmes d'ordre social qui réclament de plus en plus l'attention des gouvernements des divers Etats du monde.

Le président de la République a répondu en ces termes au doyen du corps diplomatique :

Monsieur l'ambassadeur,

Je suis particulièrement sensible aux vœux que vous venez de m'adresser à l'occasion de la nouvelle année. Je tiens, dès mes premiers mots, à vous en exprimer mes sincères remerciements. Je les adresse, en même temps, au corps diplomatique tout entier, dont vous avez été l'éloquent interprète.

Le fléau des inondations n'a ménagé, au commencent et à la fin de l'année qui vient de s'écouler, ni la capitale, ni certaines autres régions de la France. Nous avons traversé bien des heures d'angoisse. En témoignant, comme elles l'ont fait, d'une sympathie qui a aidé nos vaillantes populations à supporter avec courage tant de si douloureuses épreuves, les nations étrangères ont fait preuve de généreux sentiments, qui les honorent autant qu'ils montrent quel prix elles attachent à resserrer de plus en plus les

liens d'une fraternelle solidarité qui est un des gages les plus efficaces de la paix générale et du bien de l'humanité. Nous ne l'oublierons ni les uns ni les autres.

Je me félicite avec vous du développement inattendu de la navigation aérienne. C'est une des merveilles de notre temps. Partout, sur les deux continents, on voit rivaliser de sang froid et de courage des hommes intrépides, que rien n'arrête, ni les insuccès de l'heure, ni les plus terribles catastrophes, et qui sans compter mettent héroïquement leur vie au service de la grande cause du progrès.

La France, vous avez voulu le dire bien haut, et je vous en suis reconnaissant, fait effort pour ne pas être inférieure à ses destinées, et apporter sa pierre à l'édifice qui s'élève, avec le concours de tous, à la gloire de l'esprit humain.

J'ai éprouvé une vive satisfaction à vous entendre dire que la diplomatie consacre ses meilleurs efforts au règlement par voie d'arbitrage des différends internationaux. C'est son honneur de comprendre ainsi ses devoirs, comme c'est l'intérêt des peuples d'entrer ou de persévérer dans cette voie. Les problèmes que fait naître le développement des questions sociales ne peuvent être resolus, pour le bien de tous, que dans le calme du jour et la sécurité du lendemain.

Messieurs, le gouvernement de la République forme les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité des nations qui sont représentées auprès de nous. Je vous prie de transmettre à vos souverains ou à vos chefs d'Etat ceux que j'adresse, de grand cœur, à leurs personnes, au premier jour de l'année dans laquelle nous entrons.

D'autre part en réponse à l'envoi de ses félicitations à l'occasion de la nouvelle année, le président de la République a reçu du tsar Nicolas II et du roi George V les télégrammes suivants :

Tsarskoïé-Selo, 31 décembre.

Au seuil de l'année qui commence, il nous tient à cœur, à l'impératrice et à moi, de vous offrir, monsieur le président, nos bien sincères félicitations et les vœux chaleureux que nous faisons tant pour vous personnellement que pour la France amie et alliée.

NICOLAS.

Sandringham, 31 décembre, 10 h. 55 matin.

Monsieur le président de la République, Paris.

A l'occasion du nouvel an, je tiens à vous exprimer, monsieur le président, les vœux de bonheur que je forme pour vous, et à vous renouveler l'expression de l'amitié qui unit nos deux pays.

GEORGE.

La précision de ces télégrammes dans lesquels le tsar parle de « la France amie et alliée » et le roi d'Angleterre « de l'amitié qui « unit nos deux pays » a été justement relevée en France, en Angleterre et en Russie au moment où la presse allemande menait contre la Triple-Entente une campagne manifestement tendancieuse.

— *Les interpellations sur le Ouadaï.* — Après trois jours de discussion, les interpellations sur le Ouadaï — dont notre collaborateur, M. Dorobantz, parle avec trop de compétence en tête de cette livrai-

son pour que nous y insistions davantage — se sont terminées le 25 décembre par l'adoption à mains levées de l'ordre du jour suivant :

La Chambre renouvelant l'hommage qu'elle a déjà rendu aux vaillantes troupes du Ouadaï et à leur chef valeureux, prenant acte des déclarations formelles du gouvernement confiante en lui pour prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de nos possessions de l'Afrique Equatoriale, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour, dont le premier signataire était M. Etienne, a rallié presque tous les orateurs qui ont pris part au débat, exception faite des socialistes.

Allemagne. — *Après l'entrevue de Potsdam. Les relations russo-allemandes.* — Le 31 décembre, le *Novoie Vremia* a publié l'information suivante, qui a produit une très vive impression étant données les inspirations généralement officieuses du journal russe.

Très prochainement le gouvernement russe répondra à une note diplomatique qu'il a reçue du gouvernement allemand peu après l'entente anglo-russe sur les affaires asiatiques. Dans cette note, l'Allemagne demandait comment la Russie, l'entente une fois conclue, traiterait les intérêts allemands en Orient.

Etant donné que l'entente anglo-russe ne concernait à aucun degré l'Allemagne, la note susdite est restée jusqu'ici sans réponse. A l'heure actuelle, après l'entrevue de Potsdam qui a éclairci les idées des deux gouvernements sur leurs droits et obligations réciproques en Orient, le gouvernement russe trouve bon de faire à la note allemande une réponse précise.

Nous avons appris que les grandes lignes de cette réponse ne dépasseront pas les limites des déclarations faites par M. Sasonof au représentant du *Novoie Vremia*, le 28 octobre-10 novembre 1910[1].

Les deux parties ont constaté l'immuabilité des constellations politiques actuelles. Les questions particulières russo-allemandes ayant trait à l'Orient doivent se régler conformément à la situation occupée par la Russie et par l'Allemagne dans les groupes politiques dont elles font respectivement partie.

Les deux puissances se sont engagées également à ne pas prendre part

---

[1] Ces déclarations ont été faites à un rédacteur du *Novoie Vremia*, qui avait posé au ministre russe cette question : « N'a-t-on pas soulevé, au cours des conversa- « tions avec M. de Bethmann-Hollweg et M. de Kiderlen-Waechter, des questions « sur l'orientation générale de la politique ? N'a-t-on pas fait des efforts directs ou « indirects pour influencer la politique générale de la Russie ? » M. Sasonof répondit alors : « Non, au contraire, la discussion de toutes les questions soulevées « a été basée sur la reconnaissance du maintien absolu, intégral, des bases de la « situation politique existante. Cette situation fut créée d'une façon naturelle et non « point artificielle, et elle répond entièrement tant aux intérêts russes qu'aux intérêts « allemands. Il n'y avait donc aucune raison pour tenter de nous attirer dans une « autre combinaison politique. La Russie — et l'Allemagne le sait — remplit « toujours consciencieusement ses devoirs et n'a en outre ni raison ni prétexte pour « se détacher d'une alliance étroite avec la France et d'une entente cordiale avec « l'Angleterre. Dans ces conditions, toutes les négociations avec l'Allemagne « doivent être basées uniquement sur la distribution actuelle des forces politiques. »

à des combinaisons nouvelles sur les questions asiatiques — contraires aux intérêts de la Russie ou de l'Allemagne.

Espérons que les notes russes et allemandes seront publiées sans retard. L'entrevue de Potsdam a provoqué tant de commentaires malveillants et d'erreurs volontaires que la nécessité d'explications autorisées s'impose impérieusement.

Les journaux allemands surtout se sont montrés tout particulièrement excités par cette publication. Ils ont protesté immédiatement, la plupart d'entre eux avec une grande violence, que l'information du *Novoie Vremia* était tout à fait inexacte, parce que contraire à la réalité des faits affirmés à la tribune du Reichstag par le chancelier M. de Bethmann-Hollweg. Ils ajoutaient que l'accord russo allemand, négocié à Potsdam, avait une bien autre portée que celle que lui attribuait la note russe et que cet accord, loin d'être exclusivement asiatique, s'étendait à la politique générale des deux empires. Et certains laissaient même entendre que l'entrevue de Potsdam avait décidé la fin de la Double-Alliance et du même coup celle de la Triple-Entente. Interviewé cependant, à ce sujet, par un rédacteur du *Novoie Vremia*, le 6 janvier, M. Sasonof, ministre des Affaires étrangères de Russie, fit à notre confrère la réponse suivante qui a quelque peu contribué à calmer l'émotion provoquée en France par les allégations de la presse germanique.

Il n'est pas d'usage, a dit M. Sasonof au journaliste russe qui lui demandait des précisions sur les négociations russo-allemandes, de parler de négociations tant que celles-ci ne sont pas terminées. Je ne pourrais, d'ailleurs, que renouveler ce que je vous ai dit antérieurement, qui a été publié par le *Novoie Vremia* du 10 novembre. Je puis ajouter une chose : dans tous les cas, l'accord russo-allemand ne restera un acte secret pour personne, et à supposer que les parties contractantes aboutissent à un accord, cet accord sera publié *intégralement*.

Et le *Novoie Vremia* faisait suivre ces déclarations de ce commentaire :

Voilà qui va mettre fin à toutes les inventions, à toutes les interprétations et à toutes les craintes sans fondement. Le ministre des Affaires étrangères affirme qu'il ne pourrait que renouveler les déclarations qu'il a faites ici même, après son retour d'Allemagne. Ceci prouve jusqu'à l'évidence que, depuis ce temps-là, rien, absolument rien n'a été modifié et qu'il n'y a aucune espèce de raison de faire du bruit.

A Potsdam, les bonnes relations avec l'Allemagne, que les tristes événements balkaniques avaient détruites, ont été rétablies. C'est en s'inspirant des rapports de bon voisinage qu'on a discuté la question de l'Orient proche et c'est le groupement actuel des puissances qui a servi de base à l'entretien sur ces matières. Quant aux questions de l'Asie centrale, elles ont été résolues en principe à Potsdam, et aujourd'hui, elles sont soumises à un examen pratique.

Voilà tout ce qui s'est passé entre l'Allemagne et la Russie depuis l'entrevue de Potsdam. Nous espérons que ces simples, brèves et loyales paroles dites par M. Sasonof aujourd'hui, vont mettre fin à cette tempête de presse qui s'est déchaînée de façon artificielle autour des rapports russo-allemands et autour de la Triple-Entente.

Presque à la même heure, d'ailleurs, le 6 janvier également, l'*Evening Times* de Londres publiait la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg qui prétendait donner le texte de la note de la Russie à l'Allemagne. Voici ce texte :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial russe se déclare prêt à ne pas s'opposer à la réalisation du projet de chemin de fer de Badgad et s'engage à n'opposer aucun obstacle à la participation des capitaux étrangers à cette entreprise, étant bien entendu qu'aucun sacrifice de nature pécuniaire ou économique ne sera demandé à la Russie.

ART. 2. — Afin d'aller au-devant des vœux du gouvernement allemand de relier le chemin de fer de Bagdad au réseau éventuel des chemins de fer de Perse, le gouvernement russe s'engage à réaliser, aussitôt ce réseau construit, la construction de la ligne unissant sur la frontière turco-persane la ligne de Sadije à Khanikin, aussitôt l'embranchement du chemin de fer de Bagdad et la ligne de Koniah à Bagdad complétés.

Le gouvernement russe se réserve le droit de fixer, à un moment qu'il choisira lui-même, la route définitive de la ligne qui doit relier Khanikin.

Les deux gouvernements faciliteront le trafic international sur la ligne de Khanikin et éviteront toutes les mesures qui pourraient le gêner, par exemple l'établissement d'un temps de transit ou d'un traitement différentiel.

ART. 3 — Le gouvernement allemand s'engage à ne pas construire de lignes de chemins de fer dans une zone autre que la ligne Bagdad et frontière russe et Perse-Nord-Khanikin et à ne pas prêter son appui matériel ou diplomatique à des entreprises semblables dans cette zone.

ART. 4. — Le gouvernement allemand enregistre qu'il n'a pas d'intérêts politiques en Perse et qu'il y poursuivra seulement des buts commerciaux. Il reconnaît d'autre part que la Russie a des intérêts spéciaux dans la Perse septentrionale aux points de vue politique, stratégique et économique.

Le gouvernement allemand déclare qu'il n'a aucune intention de chercher pour son propre profit ou d'appuyer pour qui que ce soit, pour des sujets de sa juridiction ou pour des sujets d'autres nations, toute concession pour les voies ferrées, voies de navigation et télégraphes ou autres concessions de nature territoriale au Nord de la ligne commençant à Kusrichirin, traversant Ispahan, Jezd et Khakh et se terminant à la frontière afghane sous la latitude de Ghasik. Si le gouvernement allemand cherche de telles concessions, il doit d'abord s'entendre avec le gouvernement russe

D'autre part, le gouvernement russe continuera à reconnaître vis-à-vis du commerce de l'Allemagne en Perse le principe de l'égalité absolue de traitement.

*

Aucune confirmation officielle n'a encore authentiqué ce document, que des informations privées de source officieuse ont assuré exact à Paris et à Londres, tandis qu'à Berlin on le déclarait apocryphe. Il convient donc d'attendre, pour se prononcer, la publication officielle annoncée, laquelle ne saurait sans doute tarder. Mais il semble bien, en tout cas, que le texte de l'*Evening Times* soit très approximativement celui dont l'acceptation est demandée par le gouvernement russe.

Angleterre. — *L'article du « Daily News » sur la Triple Entente.* — Dans le même temps que la presse allemande menait la campagne que nous venons d'indiquer, le journal libéral de Londres, le *Daily News*, publiait contre la Triple-Entente un long article dont la conclusion tendait à préconiser un rapprochement de l'Angleterre et de l'Allemagne destiné à succéder à l'Entente cordiale, désormais sans valeur. Cet article a eu un grand retentissement en Angleterre et en France, et a soulevé dans la presse des deux pays de vives protestations. Le *Times*, le *Standard*, à Londres, ont énergiquement défendu la cause de la Triple-Entente, la seule garantie, disaient-ils, de la paix européenne et la meilleure sauvegarde de l'empire britannique. Le *Morning Post*, allant plus loin, a demandé la transformation de l'Entente cordiale en une véritable Alliance qui lierait obligatoirement la France et l'Angleterre. D'autre part, en Allemagne même, le suggestion du *Daily News* n'a pas eu le succès qu'escomptait sans doute l'organe libéral anglais. Les journaux de Berlin, en effet, se sont pour la plupart contentés de répondre que l'Allemagne accepterait volontiers la main que l'Angleterre lui tendrait, mais qu'on ne devrait pas pour cela s'imaginer à Londres que l'Allemagne renoncerait du coup à poursuivre l'exécution totale de son programme naval : les avances des libéraux anglais ne sauraient, en quelque façon que ce soit, arrêter les efforts entrepris par l'empire allemand en vue de s'assurer la maîtrise de la mer.

Autriche-Hongrie. — *Le nouveau cabinet autrichien.* — Le *Wiener Zeitung* a publié, le 10 janvier, la liste officielle des membres du nouveau cabinet autrichien, qui est ainsi conçue :

Président du Conseil, le baron de Bienerth.

Ministre de l'Intérieur, le comte Wickenburg, chef de section au ministère des Travaux publics.

Ministre de l'Instruction publique, le comte Stuergk.

Ministre de la Justice, le chevalier de Hochenburger.

Ministre des Finances, le conseiller intime Meyer, président de la commission centrale de statistique.

Ministre du Commerce, M. Weisskirchner.

Ministre des Travaux publics, M. Narek, chef de section au ministère des Chemins de fer.

Ministre des Chemins de fer, M. Glombinski, député.

Ministre de l'Agriculture, le baron de Widemann, conseiller aulique à la présidence du gouvernement de Troppau.

Ministre de la Défense nationale, le lieutenant feldmaréchal de Georgi.

Ministre pour la Galicie, le chevalier de Zaleski, chef de section au ministère des Travaux publics.

Espagne. — *Le remaniement du ministère Canalejas.* — M. Canalejas, ayant obtenu des Cortès le vote de la loi du Cadenas, et accompli ainsi la première partie de son programme de gouvernement, a voulu s'assurer qu'il continuait à jouir de la pleine confiance du roi et qu'il gardait l'autorité nécessaire pour poursuivre son œuvre

politique. Il a donc remis, le 31 décembre, au souverain, la démission collective de son ministère. Comme il était à prévoir, Alphonse XIII renouvela sa confiance à M. Canalejas et lui donna les pouvoirs d'apporter au cabinet les modifications qu'il jugerait utiles. M. Canalejas soumit alors au roi le plan politique qu'il pense développer. Ce plan, qui a reçu l'approbation du monarque, comporte le service militaire obligatoire la loi des associations la laïcisation de l'enseignement, les réformes financières et la solution du problème des Canaries suscité par la rivalité de Palmas et de Ténériffe. Les nouveaux ministres sont MM. Alonso Castrillo à l'Intérieur, Amos Salvador à l'Instruction publique, et Gasset aux Travaux publics. Dans certains milieux politiques on croit que des raisons de santé obligeront aussi M. Cobian à quitter le ministère des Finances et que le remaniement ministériel s'étendra encore à d'autres portefeuilles.

Principauté de Monaco. — *La constitution monégasque.* — Le 7 janvier a été promulguée et est entrée en vigueur la Constitution accordée aux Monégasques par le prince Albert.

Russie. — *La chasse de Skiernewice.* — Le 27 décembre, le *Novoie Vremia* a annoncé qu'une chasse impériale aurait lieu à Skiernewice au début de janvier et que plusieurs hauts personnages autrichiens y auraient été invités. Le bruit s'est aussitôt répandu que le premier de ces personnages de marque serait l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie, et l'on a voulu voir dans cette nouvelle l'indice d'un rapprochement austro-russe. Cependant rien n'est encore venu confirmer l'information du *Novoie Vremia.*

II. — ASIE.

Golfe Persique. — *Attaque d'un détachement anglais.* — Un détachement du croiseur anglais *Hyacinth*, débarque le 24 décembre à Dubaï, dans le golfe Persique, pour faire des recherches relatives à la contrebande des armes, a rencontré de la résistance de la part des Arabes. Les Anglais ont eu cinq soldats et un sergent tués et huit blessés. Les Arabes auraient eu une quarantaine de tués. Dubaï, où a eu lieu la rencontre, est au Nord de Mascate. On sait que le gouvernement anglais, décidé à réprimer la contrebande des armes qui, aux alentours de Mascate, se fait activement pour le Sud de la Perse, entretient quatre vaisseaux de guerre dans le golfe Persique à cet effet.

Perse. — *La réponse de la Perse à la note anglaise.* — Répondant à la note britannique du 17 novembre, la Perse repousse la thèse anglaise d'après laquelle la présence des troupes russes sur le territoire persan n'a aucune connexité avec la question du rétablisse-

ment de l'ordre dans le Sud de la Perse. La réponse énumère les mesures prises :

1° La nomination d'un gouvernement général compétent;

2° Un détachement de 380 hommes parcourant la route de Bouchir à Chiraz établit et maintient la sécurité;

3° Des troupes et trois canons se dirigent sur Ispahan;

4° La Perse affectera une grosse partie de l'emprunt à l'exécution d'un programme en préparation pour assurer la sécurité;

5° Elle organisera très prochainement la gendarmerie avec des cadres européens.

En terminant, la Perse espère que le programme qu'elle prépare amènera l'Angleterre à consentir une surtaxe de 10 % sur les douanes du Sud, dont le produit serait employé à l'organisation d'une gendarmerie.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Alphonse XIII à Melilla.* — L'accord hispano-américain ayant été signé à Paris par l'ambassadeur d'Espagne et l'envoyé extraordinaire du Makhzen, Si Mohammed el Mokri, le roi Alphonse XIII, accompagné de M. Canalejas, président du Conseil, du général Aznar, ministre de la Guerre, et d'une suite nombreuse, s'est embarqué le 6 janvier pour Melilla où il est arrivé dans la matinée du lendemain. Il y a été salué, à son débarquement, par le général Toutée, délégué à cet effet en mission spéciale par le gouvernement de la République. Le commandant de la division d'Oran a adressé au roi les paroles suivantes :

Sire,

Chargé par le président de la République et le gouvernement français de saluer Votre Majesté à son arrivée sur la terre d'Afrique, je sens tout le prix de l'honneur qui m'est fait et j'éprouve un plaisir tout spécial à m'acquitter de cette mission au milieu des vaillantes troupes dont l'accueil enthousiaste vous attend. Nulle part ailleurs, semblable mission ne pouvait être plus agréable au cœur d'un soldat, car elle me fournit l'occasion d'éprouver et d'affirmer la confraternité d'armes qui unit les militaires de tous les pays, et ce sentiment se double ici d'une communauté de vues et d'efforts qui font marcher le corps de Melilla et la division d'Oran par des voies parallèles vers le même but offert aux ambitions les plus nobles. Espagnols aussi bien que Français, nous avons le devoir d'établir, sur tous les points où paraît notre drapeau, un régime de paix et d'ordre public nécessaire à l'essor d'une prospérité si longtemps étouffée, garant de la paix internationale, facteur indispensable à tout progrès de la civilisation.

Du côté français, j'en apporte l'assurance à Votre Majesté, ces sentiments sont ceux qui, sous l'impulsion du gouvernement de la République, ont guidé l'action de ses représentants. Le champ qu'ils réservent à notre activité, si prudemment limité qu'il soit, n'en est pas moins assez vaste pour avoir fourni à mon éminent prédécesseur la matière d'une tâche

éclatante. Nécessairement plus modeste, mon effort saura se maintenir dans ces mêmes limites, où le sillon tracé peut encore se poursuivre plus avant et plus profond. Du côté espagnol, Votre Majesté verra de ses yeux l'effort accompli. Qu'elle me permette de m'associer par avance aux éloges qu'elle ne manquera pas de consacrer à l'œuvre des capitaines généraux Marinas et Aldave.

Votre Majesté elle-même, Sire, doit être félicitée de ces grandes choses qui se sont instaurées sous son règne. Telles qu'elles sont, elles suffiraient à l'honneur d'un souverain. Votre fortune veut que vous ayez devant vous, par la grâce de la jeunesse, l'espoir d'en assurer le développement et d'en voir le définitif succès. Je forme respectueusement le vœu qu'il en soit ainsi, pour la gloire de Votre Majesté, pour la grandeur de l'Espagne et pour le progrès de l'humanité !

Le roi a écouté le discours du général Toutée avec une grande attention ; il lui a répondu par une très cordiale improvisation, reprenant point à point les idées développées par le général au sujet du but poursuivi parallèlement au Maroc par l'Espagne et la France, terminé en chargeant le général Toutée de remettre au gouvernement français son salut affectueux.

Algérie. — *Un ordre du jour du général Bailloud.* — A l'occasion de la nomination du général Lyautey au commandement du 10e corps, le général Bailloud, commandant le 19e corps, a adressé aux troupes placées sous ses ordres, un ordre du jour dans lequel il dit que le nom de cet officier « restera intimement lié à l'epoque de notre « expansion vers le Sud et à notre pénénétration pacifique vers « l'Ouest ».

Depuis 1907, ajoute le général Bailloud, le général Lyautey s'est voué corps et âme à l'œuvre difficile d'assurer la sécurité de nos frontières oranaises. Ses qualités de soldat, son expérience d'administrateur, son habileté comme haut commissaire lui ont permis d'obtenir les plus féconds résultats. Il peut quitter la terre d'Afrique avec satisfaction, car il a contribué à y accroître le prestige de la France.

Oubangui — *La mission Jacquier.* — La mission Jacquier, chargée d'explorer la frontière de l'Oubangui français et du Soudan anglo-égyptien a atteint le sud du Banda, le 1er décembre. Elle y a rencontré le capitaine Stoney, inspecteur du district Ouest du Bahr-el-Ghazal. Les deux capitaines ont étudié les mesures à prendre pour arriver à la suppression definitive de la traite des esclaves. Le personnel de la mission Jacquier est en bonne santé. La mission est repartie le 4 décembre dans la direction des sources du Mbomou et de Ndorouma.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Russie. — *L'industrie du fer en* 1909. — D'après des données publiées récemment par le *Messager des Finances*, la production et la vente du fer et de l'acier en Russie se sont développées pendant les six dernières années de la manière suivante :

	Production	Vente
	Pouds[1]	Pouds
1904.....	152.591 000	116.839 000
1905.....	143 819 000	111.888.000
1906.....	139.125.000	112.492.000
1907.....	147.263.000	117.146.000
1908.....	146.927.000	117.888.000
1909.....	161.580.000	131.341.000

L'année 1909 accuse un progrès considérable, l'augmentation de la production et de la vente n'a pas été uniforme dans toutes les régions; la dépression qui a caractérisé l'ensemble de l'industrie métallurgique russe après 1904 a été à peine ressentie dans le Midi où les chiffres de la vente et de la production dépassaient déjà en 1909 ceux de 1904, tandis que dans les autres parties de l'Empire la crise n'a été surmontée qu'en 1908.

II. — ASIE.

Chine. — *Les douanes impériales maritimes chinoises.* — Le revenu total des douanes impériales maritimes chinoises, pour 1909, s'élève à 39 539.000 taëls (HKTls)[2], au lieu de 32.901.895 HKTls en 1908; soit une augmentation de 6 637.105 HKTls.

Voici les chiffres des cinq dernières années :

1905.....	35.111.004
1906.....	36.068 595
1907	33.861.346
1908.....	32.901.895
1909.....	39.539.000

L'augmentation pour 1909 porte principalement sur les ports de Mandchourie : plus de 3 millions de taëls, en augmentation de 74 % sur l'exercice précédent.

Par contre, les ports de la vallée du Yang-tseu sont en notable décroissance; celle-ci proviendrait de ce fait que beaucoup de marchandises s'acheminent par rail au lieu d'emprunter la voie fluviale; elles échappent ainsi aux droits de la douane maritime, mais n'en sont pas moins soumises aux taxes intérieures.

Les recettes de Changhaï, par contre, sont en augmentation de

[1] Le poud = 16 kg. 38.
[2] Le HKTl = 8 fr. 26.

861 413 HKTls et celles de Tien-tsin — Ts'in-wang-tao, de 474.447 HKTls.

On considère les chiffres de 1909, et principalement l'augmentation des recettes de Changhaï et de Tien tsin, comme des signes certains de l'amélioration des conditions du commerce en Chine.

III. — AFRIQUE.

Egypte. — *Le mouvement général du commerce en* 1909. — Le mouvement général du commerce de l'Egypte en 1909 s'est traduit, défalcation faite des marchandises en transit ou reexportées et y compris le tabac, par une importation de 577 millions et demi de francs, et une exportation de 677 millions et demi de francs, soit au total de 1.255 millions de francs. Les importations avaient été de 652 millions de francs en 1908 et de 678 millions et demi en 1907; le mouvement de recul qui, en 1908, avait succédé au magnifique mouvement d'expansion ininterrompue depuis 1895 s'est donc accentué en 1909. Au contraire les exportations n'ont fléchi que pendant la seule année 1908 : du chiffre de 728 millions de francs, le plus fort qu'elles aient jamais atteint, auquel elles étaient parvenues en 1907, elles étaient tombées à 553 millions et demi en 1908; elles sont remontées l'année dernière à 677 millions et demi, chiffre qui vient en importance, dans l'ordre des vingt dernières années, immédiatement après celui de 1907.

Iles Canaries. — *La situation des récoltes.* — Dans toute la province des îles Canaries, l'évaluation du rendement des récoltes des céréales est terminée. En général, les récoltes n'ont pas été bonnes; à l'exception de quelques points élevés situés dans l'île de Ténériffe où la récolte a été abondante, on peut dire qu'elle a été mauvaise dans le sud des îles de Gran-Canaria et de Teneriffe, ainsi que dans l'île de Fuerteventura. On croit pouvoir estimer le rendement des récoltes ainsi qu'il suit : blé, 1[illegible]0.000 quintaux métriques de grains et 300 000 de paille; orge, 119.000 quintaux de grains et 160 000 de paille; seigle, 8 000 quintaux de grains et 15.000 de paille.

La récolte du vin a été médiocre, les vignes ayant souffert de la sécheresse et les grappes ayant été peu abondantes dans les zones vinicoles de Tanoronte, Sauval, Matanza, Victoria, Santa-Ursula et Valle-Guerra. Dans certains endroits la récolte a même été insignifiante. L'île de Gran-Canaria n'a pas été plus favorisée. Certaines régions qui donnaient 4 pipes de vin (la pipe contenant 460 litres) n'en ont donné qu'une. De ce fait, le prix du vin des récoltes précédentes a augmenté et on a payé jusqu'à 200 francs une pipe de vin du pays, lequel est plus recherché que les vins espagnols par les habitants de l'Archipel.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

« Allons, mes sœurs, embrassons-nous! Carnegie nous y invite. »
Pasquino (Turin).

Les étrennes de l'Autriche : L'addition!
Kikeriki (Vienne).

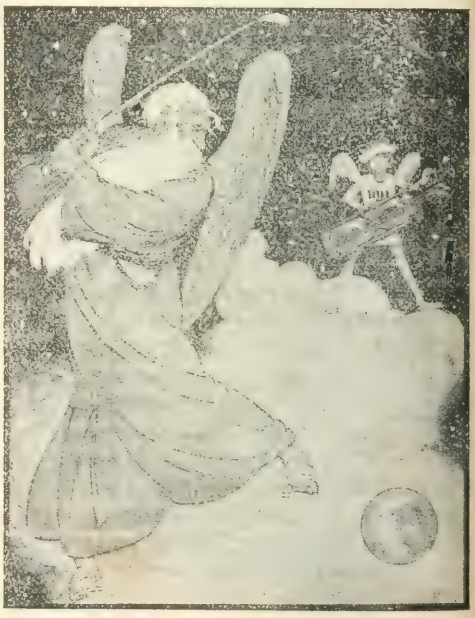

Le golf céleste.
Le Temps donne au monde une nouvelle volée.
Globe (Londres).

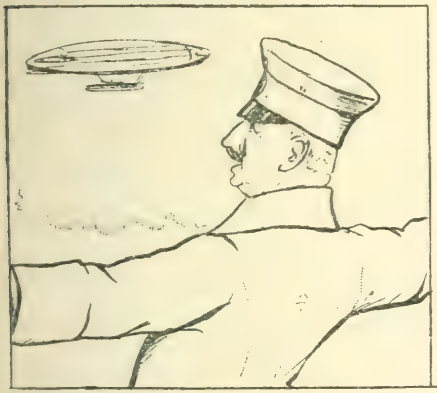

Souhaits de bonne année.

Pour Nikita de Montenegro, de ceindre la couronne impériale. — Pour Mahomet V, de se débarrasser de sa nouvelle amie (l'Allemagne). — Pour Guillaume, de voir enfin naviguer un Zeppelin. — Pour François-Joseph, de pouvoir inaugurer la faculté italienne de Trieste.

Pasquino (Turin).

L'ANNÉE 1911 : « Dieu ! quel spectacle imposant ! »

Kikeriki (Vienne).

Etrennes nationales.

Sunday Star (Washington).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. :
Conty (A.-R.), ministre plénipot., sous-directeur d'Europe ;
Delaroche-Vernet (P.-H.-P.-H.), secrét. d'ambassade, chef du bureau du chiffre ;
Dutasta (P.-E.), secret. d'ambassade, chef du cabinet.

Au grade de chevalier.

MM. :
Guillois (S.-E.-A.-E.), consul à Larnaca ;
Pila (F.-J.-M.), consul, attaché commercial pour l'Extrême-Orient,
Marinacce-Cavallace (J.-B. C.-F.-E.-H.), consul à Kharkoff ;
Barron (A.-J.-B.), consul à Rosario ;
Vignon (A.-A.-M.), secrét. d'ambassade ;
Pain (J.-A.-H.), attaché à la direction des archives.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Le comte Rogeri di Villanova, consul général d'Italie à Nice ;
Luis Quinché, vice-consul de la République Argentine à Dijon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Laignier est désig. pour la compag. de la Cochinchine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Tétart est désig. pour le 1er sénégalais.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* Durand est nommé attaché naval à Saint-Pétersbourg ;
M. le *lieut. de vaiss.* Brylinski est nommé attaché naval à Tokio.

Levant. — M. l'*enseigne de 1re cl.* Jahan est désig. pour la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

Madagascar. — M. l'*enseig. de 1re cl.* Brisset est désig. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :
Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Hubert ;
Président du tribunal de première instance de Saïgon, M. de Mérona ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guyane, M. Douillet ;
Juge président du tribunal de première instance de Conakry, M. Martin ;
Procureur de la République à Saint-Pierre (Réunion), M. Barthe de Sandfort ;
Substitut du procureur de la République à Saïgon (Indochine), M. Magnan ;

Conseiller auditeur à la Cour d'appel de Madagascar, M. Camo ;
Lieut. de juge au tribunal de première instance de Tananarive, M. Lucas ;
Juge d'instr. au tribunal de prem. inst. de Saint-Denis (Réunion), M. Thibault.
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Cotonou, M. Petri ;
Conseiller auditeur à la Cour d'appel de la Guyane, M. Buan ;
Substit. du procureur de la République à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Laure ;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Nivel ;
Juge de paix à compétence étendue à Diégo-Suarez (Côte des Somalis), M. Lhermitte ;
Juge président du tribunal de première instance de Long-xuyen, M. Nizet ;
Juge au tribunal de Saïgon, M. Morche ;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Hanoï, M. Gintzburger ;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. Baurens ;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. Cury ;
Président du tribunal de première inst. de Saint-Denis (Réunion), M. Méneault ;
Procureur de la République à Saint-Louis (Afrique Occidentale), M. Clavier ;
Conseiller à la Cour d'appel de l'Inde, M. Levana ;
Juge au tribunal supérieur de Papeete (Océanie), M. Guillier ;
Juge président du tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Laroche ;
Juge président du tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Ninet ;
Lieut. de juge au tribunal de première inst. de Papeete (Océanie) M. Caillat
Juge suppl. de la justice de paix de Kayes (Afrique Occidentale), M. de Coston ;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Tananarive, M. Delahaye ;
Procureur de la République à Karikal (Inde), M. Teulon ;
Substitut du procureur de la République de Pondichéry (Inde) M. Delrieu ;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Isaac ;
Substitut du procureur général de la Réunion, M. Favreau ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Allard ;
Président de la Cour d'appel de l'Afrique Equatoriale Française, M. Delprat ;
Juge président du trib. de prem. inst. de Cayenne (Guyane), M. Lefebvre d'Argencé ;
Juge président du tribunal de première instance de Grand-Bassam, M. Arlin ;
Juge de paix de Bangui (Afrique Equatoriale), M. Michellet ;
Juge de paix à compétence étendue de Loango (Afrique Equatoriale), M. Josa ;
Juge suppl. de la justice de paix de Brazzaville (Afrique Equat.), M. Langlumé ;
Substitut du procureur de la République à Papeete (Océanie), M. Hucher ;
Juge suppl. au trib. de prem. inst. de St-Denis (Réunion), M. Duquesnay (E.-S.) ;
Conseiller à la Cour d'appel de l'Afrique Equatoriale, M. Thaly ;
Juge de paix à compétence étendue de Brazzaville, M. de Touchimbert ;
Juge de paix à compétence étendue d'Ouesso (Afrique Equatoriale), M. Gaboriaud ;
Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Cayenne (Guyane), M. Leopold-Leger ;
Juge au tribunal de première inst. de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Vollard ;
Juge au tribunal de première inst. de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Pellenc ;
Juge suppl. au tribunal de première inst. de Saint-Pierre (Réunion), M. Dexant ;
Juge de paix à Mahingou (Afrique Equatoriale), M. Coullet ;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Grand-Bassam, M. Rondeau ;
Juge de paix à compétence étendue à Yanaon (Inde), M. Nalau (P.-A.) ;
Juge suppl. de la just. de paix de Mahingou (Afrique Equatoriale) M. Laussucq ;
Juge suppléant de la justice de paix de Loango (Afrique Equatoriale), M. Henry ;
Juge suppléant de la justice de paix de N'Djolé (Afrique Equatoriale), M. Weil ;
Juge suppl. de la justice de paix d'Ouesso (Afrique Equatoriale), M. Warand ;
Juge de paix au Diamant (Martinique), M. Hulle ;
Juge de paix à Saint-Paul (Réunion), M. Felix ;
Juge de paix à Saint-François (Guadeloupe), M. Lasserre ;
Greffier du trib. de première inst. de Saint-Louis (Afrique Occid.), M. d'Ornano ;
Greffier des tribunaux de Saint-Pierre et Miquelon, M. Sasco ;
M. le lieut. d'artillerie coloniale Pincemin est nommé administ. adjoint de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Canada économique au XXe siècle, par M. Maurice Dewavrin. Un volume in-16, avec carte du Canada et graphiques. Marcel Rivière, éditeur, Paris.

A la veille de la mise en vigueur du nouveau traité de commerce franco-canadien, il importait d'attirer l'attention du public français sur la situation économique d'ensemble de notre ancienne colonie. Tel est l'objet de l'ouvrage de M. Maurice Dewavrin. Solidement documentée, précise et d'une lecture attrayante, cette intéressante étude convient également à l'homme d'affaires, à l'homme du monde et à l'émigrant de la classe instruite.

La Situation économique du Maroc (1908-1909). Un volume de 275 pages avec tableaux statistiques. (En vente au *Comité du Maroc* à Tanger et à Paris, 21, rue Cassette, et à l'imprimerie marocaine à Tanger.)

Sous ce titre vient de paraître une très utile et intéressante publication sur le Maroc, due à la plume de M. René-Leclercq, délégué général du Comité du Maroc à Tanger, coutumier des études de ce genre.

Cet ouvrage s'adresse, de préférence, aux négociants, aux industriels, aux armateurs français. Il donne des renseignements techniques et précis qui seront très appréciés des futurs colons français de la Chaouïa et de l'âmalat d'Oudjda.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire. Un vol. in-8° de 260 pages. Office colonial, Paris, 1911.

Manuel de géographie commerciale, par V. Deville. Deux vol. in-8° de 556 et 614 pages. Berger-Levrault, Paris, 1911.

La Belgique et le Congo, par E. Vandervelde. Un vol. in-8° de 272 pages de la Bibliothèque générale des sciences sociales. F. Alcan, Paris, 1911.

La Question du Transsibérien en 1910, par O. Rolland. Un vol. in-8° de 64 pages. Berger-Levrault. Paris, 1910.

Reichsstrafrecht und deutsche Schutzgebiete, von Dr H. Kraus. Une broch. in-8° de 60 pages. J. Guttentag, Berlin, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*déc.* 1910). R. C. : Le projet d'emprunt sino-américain. — R. Perraud : Le territoire de Kiao-tchéou. — A.-H. Savage Landor : Les sources principales du Brahmapoutre et du Sutledje. — L'Asie en 1910.

La Quinzaine coloniale (25 *déc.* 1910). Ch. D : L'emprunt indochinois.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.* 1911). A. Siegfried : Le élections anglaises.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*genn.* 1911). Le tribu selvagge di Formosa.

Rivista coloniale (25 *nov.*-10 *dic.* 1910). Prof. Ans. Franzoni : Italia ed Argentina.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE MALAISE DE LA TRIPLE-ENTENTE

La discussion du budget des Affaires étrangères, qui a donné lieu à de longs développements sur notre situation internationale, l'alliance russe et la Triple-Entente, a laissé, du moins en ce qui concerne cette dernière, une impression de malaise que n'a pas dissipée le discours optimiste de M. Pichon[1]. On a eu le sentiment que le ministre ne pouvait guère parler autrement qu'il ne l'a fait. Si les couleurs de son pinceau ont été un peu roses, et s'il a peut-être loué plus que de raison le « patriotisme européen » de la Russie, c'est qu'apparemment un ministre des Affaires étrangères ne doit être chagrin que dans des circonstances graves, et qu'au surplus l'utilité de dire, du haut de la tribune, certaines vérités à ses amis ou alliés n'est pas démontrée. Les applaudissements qui ont salué la péroraison de M. Pichon étaient donc de rigueur, mais il est douteux qu'ils soient la marque d'une satisfaction bien sincère.

C'est qu'en effet depuis deux ans, c'est-à-dire depuis la victoire autrichienne dans l'affaire bosniaque, le ciment de la Triple-Entente est loin d'avoir atteint le degré de dureté désirable. Nous ne reviendrons pas sur ce conflit de 1908-1909, dont les détails sont d'ailleurs bien connus des lecteurs de cette revue, et nous sommes, comme M. Jaurès, d'avis qu'un voile doit tomber sur les tristes scènes diplomatiques qui se sont déroulées à cette époque. Il y avait, après le règlement des difficultés austro-serbes, une belle partie à jouer à Constantinople par les puissances occidentales et par la Russie, une revanche à prendre. Mais comme d'autres revanches, celle-ci n'a pas été prise, et nous avons assisté au contraire à une résurrection de l'hégémonie allemande en Turquie. Et voici enfin que tout récemment, à propos des affaires de Perse, un symptôme plus

[1] On trouvera ce discours aux « Renseignements politiques ».

grave pour la Triple-Entente, non plus de faiblesse mais de dissociation, se manifeste : le gouvernement russe, sans avoir prévenu la France et l'Angleterre, entame avec l'Allemagne des pourparlers dont la conclusion semble être l'adhésion de la Russie à la politique allemande dans la question du chemin de fer de Bagdad, *qui est une question d'ordre international encore pendante*. S'il faut en croire en effet les révélations de l'*Evening Times*, moyennant que l'Allemagne lui reconnaisse des intérêts spéciaux dans la Perse septentrionale au triple point de vue politique, stratégique et économique, la Russie non seulement promet le raccordement de la ligne de Bagdad avec les lignes persanes (et ceci ne regarde en effet que la Russie), mais encore déclare ne pas s'opposer à la réalisation du chemin de fer de Bagdad, et s'engage à n'opposer aucun obstacle à la participation des capitaux étrangers à cette entreprise, étant bien entendu qu'aucun sacrifice de nature pécuniaire ou économique ne lui sera demandé. On conçoit dès lors que M. de Bethmann-Hollweg ait pu dire au Reichstag : 1° qu'il a été établi qu'aucune des deux puissances ne se prêterait à une action quelconque qui pourrait avoir une pointe agressive contre l'autre ; 2° que l'Allemagne et la Russie, ayant un intérêt égal au maintien du *statu quo* dans les Balkans et en Orient, elles n'appuieraient aucune politique, de quelque côté qu'elle vienne, qui compromettrait ce *statu quo*. Déclarations dont l'officieuse *Novoïé Vremia* ne diminue pas beaucoup l'importance en protestant que l'accord russo-allemand n'a trait qu'aux affaires asiatiques !

On note dans la version, non confirmée mais bien vraisemblable, de l'*Evening Times* des termes qui incitent à une comparaison avec la convention franco-allemande relative au Maroc. Dans les deux documents on reconnaît la plume de M. de Kiderlen : « Le gouvernement allemand déclare qu'il n'a « en Perse que des intérêts économiques, il reconnaît à la Russie « des intérêts spéciaux au point de vue politique... » On a donc cherché, à la Chambre, à légitimer la conduite du gouvernement russe par la nôtre. Mais M. Jaurès n'a pas eu de peine à démontrer que l'analogie des deux cas n'est qu'apparente :

Lorsque la France a réglé par un accord les difficultés marocaines, l'ensemble de la question marocaine était déjà nettement déterminé pour toutes les puissances par l'Acte d'Algésiras. Les intérêts et les droits de toutes étaient par là garantis. Au contraire, les négociations engagées au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure et du Bagdad touchent à l'ensemble des rapports internationaux, et elles peuvent avoir les plus sérieuses répercussions.

On ne saurait taxer ici M. Jaurès d'exagération, car enfin, si à l'exemple de la Russie nous traitons séparément avec l'Allemagne la question du Bagdad, et que nous l'assurions de notre concours financier moyennant certains avantages tels que le raccordement des lignes de Syrie, il est évident que l'Angleterre se trouvera isolée en face de l'Allemagne pour la solution d'une affaire où elle a des intérêts majeurs. Croit-on qu'elle appréciera dès lors beaucoup la force qu'elle puise dans l'amitié de la France et de la Russie, et qu'elle s'astreindra à une politique militaire et navale conforme aux obligations de la Triple-Entente ? On s'acheminera de la sorte à la désagrégation pure et simple de cette combinaison, à l'heure même où la Triple-Alliance, grâce à la vigoureuse impulsion de l'Allemagne, acquiert un surcroît de force et de cohésion, où l'on entend au Parlement italien des déclarations tripliciennes presque enthousiastes, si éloignées des harangues irrédentistes que M. Fortis faisait naguère applaudir dans la même enceinte. Voilà ou risque de nous conduire la belle formule des accords particuliers adaptés aux alliances générales !

Ce danger n'est nullement imaginaire, et il suffit pour s'en convaincre d'examiner les causes multiples et complexes qui contribuent à donner actuellement à la politique des pays de triple-entente un caractère « ondoyant et divers ».

*
* *

La politique extérieure de la Russie est visiblement tiraillée depuis plusieurs années déjà par deux influences contraires. D'une part le courant panslaviste l'incline aux solutions anti-allemandes. Pour une très grosse fraction de l'opinion publique, pour les classes moyennes, pour la grande majorité des publicistes, des intellectuels et aussi des officiers, le Germain est toujours l'ennemi héréditaire. C'est avec le Germain, ou ses alliés hongrois et roumains, que le Russe est en difficulté sur toute l'étendue de ce que les géographes appellent l'isthme slave, c'est-à-dire de cette vaste zone qui va de la Baltique à la mer Noire. C'est ce sentiment, profondément enraciné dans l'âme russe, qui a rendu l'alliance française si populaire, et qui en a été une des causes déterminantes. Et il n'a pu être qu'exaspéré par les déboires de l'aventure mandchourienne, due en partie aux instigations allemandes, et par l'humiliation ressentie au moment de la reconnaissance de l'annexion bosniaque. Mais il s'en faut que ce sentiment soit aussi vif dans les rangs de l'aristocratie et dans les cercles de la Cour, où se

recrute en grande partie le corps diplomatique russe. Dans ces milieux, il ne sert à rien de le cacher, la démocratie française, avec ses tendances socialistes et irreligieuses, n'inspire qu'une sympathie modérée. On admet bien la nécessité de l'alliance, qui dure depuis trop longtemps pour être mise en question, on reconnaît les avantages financiers de ce mariage de raison, mais l'enthousiasme manque, et on n'est pas éloigné de témoigner à l'Angleterre elle-même une égale méfiance. Rien n'est plus instructif à cet égard que l'attitude de la *Novoié Vremia*, dont on connaît les attaches. Tantôt ce journal publie des interviews comme celui de M. Sasonoff à la suite des déclarations de M. de Bethmann-Hollweg, pour calmer les susceptibilités des amis et alliés, et tantôt des entrefitets comme celui-ci, dû à la plume de M. Mentchikoff :

L'Angleterre et la France, bourgeoises riches, désabusées de l'héroïsme, seraient fort aises de voir les Russes entrer en lutte avec le monde allemand, et espèrent que la Russie serait bien capable d'accomplir cet effort et de leur faire ce plaisir.

Tantôt encore la *Novoié Vremia* cherche à donner le change en portant sur le patriotisme français un jugement qui est vraiment trop erroné pour être sincère :

En Russie on attache un très grand prix à l'alliance, dans toutes les classes de la société. En France, au contraire, les partis n'y sont attachés que lorsqu'ils sont au pouvoir et qu'ils y sont obligés; mais à droite on ne la voit pas d'un bon œil parce qu'elle donne trop de force aux adversaires, et à gauche non plus, parce que c'est une allance avec une grande puissance monarchique.

« Dites-leur donc, M. le ministre, s'écriait l'autre jour « M. Denys Cochin, qu'ils nous comprennent très peu et très « mal! » S'il fallait en croire un virulent article paru récemment dans la *Revue contemporaine* de Saint-Pétersbourg[1], c'est le corps diplomatique russe qu'il faudrait rendre responsable de cette mauvaise compréhension des idées françaises. L'auteur, après avoir malmené M. Mentchikoff qui avait reproché à M. Isvolski de ne pas « s'être tenu coi » dans l'affaire bosniaque, fait ressortir les grands services que le nouvel ambassadeur à Paris a rendu à son pays en concluant les accords avec l'Angleterre et le Japon, mais déplore que, durant ses cinq années de ministère il n'ait pas entrepris la réforme de la diplomatie russe, « qui n'obéit à aucune pensée directrice et

[1] La crise de la diplomatie russe : *Revue contemporaine* du 5 octobre 1910.

« continue, et ne comprend rien à l'évolution intérieure de « l'esprit national et aux nécessités de la politique impériale ».

Nous avons voulu faire connaître cette note donnée par une revue russe qui est loin d'être insignifiante, mais nous nous empressons d'ajouter que ces critiques nous paraissent exagérées. Pour que la diplomatie russe obéît à une pensée directrice et continue, il faudrait d'abord que le Pont-aux-Chantres la dirigeât toujours avec une parfaite unité de vues, et c'est peut-être ce qui n'a pas lieu, car les divers ministres qui s'y succèdent semblent influencés tantôt par le courant populaire, tantôt par le courant contraire. Mais que ce soit l'un ou l'autre qui prédomine, il existe toujours deux facteurs (M. Jaurès les a fort justement discernés) qui, aux yeux de tout ministre, militent en faveur d'un accord avec l'Allemagne : la question polonaise et la question sociale, à propos desquelles les gouvernements russe et allemand se considèrent comme deux forces conservatrices, solidaires l'une de l'autre. Il ne faut donc pas attribuer uniquement au désir de réorganiser à loisir sa puissance militaire l'esprit de conciliation dont la Russie a fait preuve dans les deux affaires de Bosnie et de Perse.

Est-ce encore l'esprit de conciliation, ou des considérations purement militaires qui ont prévalu dans une troisième affaire, dont nous nous sommes moins occupés en France que de la Bosnie et de la Perse, quoiqu'elle ait pour nous beaucoup plus d'importance? Nous voulons parler d'un ensemble de dispositions adoptées par l'état-major russe, qui implique une concentration des forces russes en arrière de la zone précédemment choisie. Assurément si on se place dans l'hypothèse d'une guerre localisée dans l'Europe orientale où la Russie aurait à combattre l'Allemagne et l'Autriche, la mesure prise se recommanderait de la bonne stratégie. De grands rassemblements russes opérés dans la région de Varsovie risqueraient, si les armées de seconde ligne ne pouvaient les appuyer à temps, d'être prises comme dans un étau : la forme convexe de la frontière russe le montre surabondamment. D'autre part, l'énormité de son territoire met à l'aise l'état-major russe pour adopter les zones de concentration théoriquement les meilleures. C'est là un luxe que d'autres pays, le nôtre en particulier, ne peuvent pas se permettre, sous peine d'abandonner dès le début à l'ennemi une fraction de territoire disproportionnée à son étendue totale. Mais si, abandonnant la conception du duel russo-austro-allemand, on considère le cas plus probable du conflit de la Triple-Entente et de la Triple-Alliance, les opérations de l'armée russe deviennent fonction des

nôtres, et on peut se demander si pour la première période de la guerre, où les hostilités auront un caractère décisif sur le théâtre occidental et traîneront au contraire sur le théâtre oriental, la bonne stratégie ne consisterait pas pour les Russes à accrocher le plus de forces allemandes possible, et dans le minimum de temps, pour déblayer notre terrain en Lorraine, parce qu'une victoire française compenserait, et au delà, les suites d'une imprudence stratégique en Pologne. C'est pourquoi certains ont voulu voir dans la mesure prise par l'état-major russe l'effet d'une suggestion, ou même d'une pression allemande. Nous n'avons d'ailleurs nulle bonne raison d'en être persuadés, car nous ne saurions oublier en France que jusqu'à présent, dans toutes les circonstances graves, nous n'avons jamais eu de défaillance à reprocher à nos alliés. Ce n'est plus un mystère pour personne que quand nous avons été sous le coup d'une menace directe nous avons trouvé à Pétersbourg les assurances nécessaires, de même qu'inversement, ainsi que M. Pichon l'a formellement déclaré à la Chambre, nous avons été constamment derrière la Russie dans toutes ses difficultés balkaniques.

***

Pour des raisons très différentes de celles que nous venons d'exposer pour la Russie, la politique anglaise ne semble plus avoir depuis quelque temps la fermeté et la continuité dans l'effort qui étaient autrefois les caractéristiques de la diplomatie britannique. C'est d'ailleurs un fait d'expérience qu'en Angleterre les cabinets libéraux donnent toujours le pas aux questions de politique intérieure sur les affaires extérieures. Cette tendance s'est naturellement accentuée à l'heure présente, par suite de la gravité de la crise constitutionnelle. Tant qu'Edouard VII a vécu, le flottement du Foreign Office n'a pas été sensible, parce que ce monarque, tout en restant étroitement dans la limite de ses attributions, avait trouvé le moyen non seulement d'être son meilleur ministre des Affaires étrangères, mais de déployer des qualités qui faisaient de lui le véritable *leader* de la Triple-Entente. Son action personnelle n'avait évidemment pas empêché certains ambassadeurs britanniques de commettre de lourdes fautes : il suffit de rappeler le déplorable parti que sir G. Lowther tira à Constantinople d'une situation qui s'annonçait comme exceptionnellement bonne, lors de son arrivée dans cette capitale, et la façon dont sir F. Cartwright mena, avec le baron d'Ehren-

thal, sa négociation *pro Serbia*, et procura à cette petite nation une humiliation plus grande que celle que l'Autriche avait prétendu lui imposer un mois auparavant. Mais, malgré ces défaillances individuelles, et malgré l'ardente campagne contre les lords, Edouard VII avait su, sur le terrain de la politique étrangère, rameuter l'opinion publique anglaise et la maintenir dans cette unité de vues qui a toujours fait la force de l'Angleterre dans les controverses internationales. Aujourd'hui, que voyons-nous? Un spectacle assez rare en vérité dans l'histoire de nos voisins : une scission profonde entre la presse unioniste et la presse libérale au sujet de l'attitude à adopter vis-à-vis de l'étranger.

La première ne cache pas son mécontentement, et se montre nettement pessimiste :

En donnant son consentement à des projets concernant la Perse septentrionale, dit le *Daily Telegraph*, la Russie a émasculé la Triple-Entente. Tout en s'aquittant de ses obligations statutaires à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne, elle s'est retirée définitivement de la coalition diplomatique et militaire connue sous le nom de Triple-Entente. Tel est le fait brutal qui ne sera supprimé ni par l'assertion de M. Pichon que l'alliance franco-russe subsiste, ni par la déclaration de sir Edward Grey, s'il en fait une, que le pacte anglo-russe sera respecté.

L'*Outlook* écrit :

L'Europe est en train de se préparer à la guerre, mais les circonstances qui ont donné le succès à la Triple-Entente à Algésiras ne peuvent plus se reproduire, car dans l'intervalle la Russie a été éliminée. Elle ne peut invoquer qu'une excuse : la contrainte.

Enfin le *Globe* ne se méfie pas moins de nous que les journaux précédents de la Russie :

Le passage dramatique du discours de M. Pichon a été la parenthèse où il s'est déclaré prêt à étendre à d'autres sphères le principe de l'accord russo-allemand. C'est une des déclarations les plus importantes qui soient tombées des lèvres d'un ministre français depuis 1870. Il semble que tout un ensemble de négociations soit en vue...

Dans le camp opposé, c'est au contraire l'optimisme qui règne. Les journaux radicaux et même libéraux donnent volontiers l'absolution à la Russie, se refusent à admettre que sir Edward Grey ait insuffisamment dirigé son département, trouvent aisée la solution des difficultés pendantes entre l'Angleterre et l'Allemagne, et préconisent une entente directe avec cette dernière puissance. Pour eux, la menace allemande, aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain politique, est une fiction imaginée par ceux qui veulent entraîner le peuple anglais

dans de folles dépenses militaires et navales, d'autant plus inutiles qu'en réalité l'Angleterre ne court aucun danger. Des autorités militaires n'ont-elles pas déclaré dernièrement qu'un débarquement sur les côtes de la Grande-Bretagne était radicalement impossible? Jadis, de pareils arguments n'auraient pas eu de prise sur le public anglais. Mais aujourd'hui la presse libérale remporte incontestablement des succès en flattant le penchant au repos et à l'inertie qui résulte d'une civilisation avancée et du développement de la richesse acquise, et aussi en attisant la haine de classes. Pour le moment, ce ne sont plus les Allemands qui sont à combattre, ce sont les lords. Puissent ces exagérations n'être que passagères, et disparaître quand la paix sera conclue entre les deux grands partis, et puisse cette paix être prochaine, pour la santé morale de l'Angleterre!

***

En France, sous la menace d'une agression allemande toujours possible, nous ne partageons pas, à quelque parti que nous appartenions, les illusions des libéraux anglais, et nous tenons à la Triple-Entente comme au seul moyen de maintenir la paix avec dignité. Mais il faut avouer que nous n'avons guère contribué à rendre son action efficace, avec notre manie de toujours et partout « bêler furieusement la paix ». L'exemple de M. Isvolski devrait pourtant nous instruire sur l'insuccès auquel sont vouées les négociations diplomatiques quand on déclare, comme entrée de jeu, qu'on ne veut pas faire la guerre. M. Jaurès, avec une impitoyable logique, qui pourrait passer pour de l'ironie, si on ne savait de quelles chimères est hanté l'orateur socialiste, a montré l'aboutissement de cette belle tactique :

Vous voulez la paix, vous ne voyez dans vos alliances qu'un nouveau moyen de paix, une nouvelle garantie de paix. Vous ne renoncez pas pourtant à ces revendications du droit dont on a si souvent et si abusivement parlé contre vous. Qu'est-ce à dire, sinon qu'à vos yeux, à moins que vous ne vouliez pas poser le problème, ces revendications du droit n'ont plus besoin de faire appel à la force des armes, au démon des batailles, mais que c'est dans le progrès de la civilisation générale et de la démocratie que toutes les fractions de peuples violentées retrouveront l'autonomie à laquelle elles ont droit de prétendre ?

C'est évidemment ce même désir d'éviter toute complication possible qui a conduit des publicistes moins utopiques que M. Jaurès à la grande théorie de l'adaptation des alliances, « des ententes particulières qui viennent assouplir les rapports

« généraux des deux grands systèmes européens ». Nous venons d'avoir, à quelques années de distance, deux types de ces ententes particulières : le rapprochement franco-italien et le rapprochement russo-allemand. Il faut un peu de subtilité dans l'esprit pour distinguer nettement l'assouplissement des rapports généraux qui en est résulté, mais il suffit d'un peu de bonne foi pous reconnaître que le premier de ces rapprochements a affaibli la Triple Alliance et le second la Triple-Entente. Que serait-ce pourtant que tout cela auprès de la grande idée dont on souhaite déjà la réalisation : *Faire servir l'alliance franco-russe à rendre impossible le conflit de l'Angleterre et de l'Allemagne, signifier que nous ne serons dupes d'aucune intrigue et d'aucune manœuvre, que, prêts à nous défendre contre toute agression, nous ne chercherons pas le moyen d'entrer dans le conflit, et au cas où éclaterait ce conflit, créer cette ligue de neutres qui sera peut-être la formule de demain!* Convenons qu'ici nous sortons du domaine de la souplesse pour entrer dans celui de l'acrobatie et de la désarticulation. L'art de la politique comporte naturellement, en tant qu'art, une part d'ingéniosité et de finesse. Mais il convient de la doser avec une part de fermeté, d'esprit de suite, et surtout de ne pas s'imaginer qu'il peut exister des systèmes d'alliances entraînant des avantages sans entraîner de risques.

*
* *

En résumé, il résulte des tendances gouvernementales en Russie et de celles de l'opinion publique en Angleterre et en France, que la situation présente de la Triple-Entente, sans être grave, est préoccupante. Heureusement, rien d'irréparable n'a encore été commis. La pensée que ni la France ni la Russie n'ont failli dans deux circonstances critiques doit nous être un réconfort dans la période de malaise que nous traversons. Mais il est temps de se ressaisir et d'introduire dans cette Triple-Entente un peu de discipline. Il ne faut plus que les trois diplomaties aillent à la bataille à la façon des Curiaces, trop distantes l'une de l'autre. En particulier, il serait souhaitable de voir s'établir entre la nôtre et celle des Russes des rapports d'intimité qui n'existent pas à un degré suffisant (tous ceux qui ont vécu à l'étranger reconnaîtront l'exactitude de cette observation) et qui, en tout cas, ne sont pas comparables à ceux qu'on remarque partout entre les représentations de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Il ne faudrait plus qu'aucune des trois puissances traitât, à l'écart des deux autres, une

question d'intérêt général ; mais il serait à souhaiter que pour une affaire déterminée, celle des trois qui se trouve le plus directement intéressée prît en quelque sorte la direction des opérations diplomatiques. C'est la méthode qui a été suivie à Algésiras, où nous avons été en tête, appuyés par les Russes et les Anglais ; c'est aussi celle que les Allemands et les Autrichiens ont observée dans la question bosniaque, où la Wilhelmstrasse a cédé le pas au baron d'Ehrenthal. Le succès obtenu dans les deux cas prouve que cette méthode est la bonne. Ce serait également une tactique profitable, quand une question s'est réglée à l'avantage du camp adverse, de ne pas s'user en récriminations stériles, mais de rechercher immédiatement les compensations réalisables. C'est ainsi que l'affaire du Danube-Adriatique aurait pu être enlevée en compensation de l'annexion bosniaque, et que le Transiranien russo-anglais devrait suivre de près le Bagdad. Et enfin, souhaitons que la Triple-Entente mette sa diplomatie en bonne posture par l'accroissement de sa puissance militaire ; c'est-à-dire que la Russie poursuive sans relâche la réorganisation de ses forces de terre, que l'Angleterre construise *Dreadnought* sur *Dreadnought*, et que la France ne néglige d'abord rien pour donner à son armée son maximum d'efficacité, et fasse ensuite pour sa marine les sacrifices qui lui permettront de dominer la Méditerranée.

Commandant DE THOMASSON.

LA MENACE DE L'INDE[1]

Les musulmans indiens évoquent l'expulsion des Maures de Grenade et envisagent les persécutions dont leur communauté serait menacée, au cas où triompherait le nationalisme intégral des Hindous. Ils fondent leur crainte sur l'attitude des extrémistes du mouvement. Ceux-ci n'hésitent pas à déclarer que si les musulmans ne veulent point se ranger à leur idéal politique, ils devront émigrer vers l'Afghanistan et la Turquie. Et pour ajouter à cette tendance, tout ce qui est de nature à rappeler le souvenir de la domination mahométane est rigoureusement banni en principe. C'est ainsi que le parti hindou avancé proscrit l'usage des langues ourdou et persane.

« Le caractère anti-musulman du néo-hindouisme se révèle « clairement à tous ceux qui ont des yeux pour voir et des « oreilles pour entendre. » C'est en ces termes que l'*Observer* de Lahore, l'un des organes les plus importants du mahométisme indien, appréciait dans son numéro du 14 septembre dernier l'état d'esprit des leaders de l'agitation.

Les dirigeants de la communauté musulmane indienne ont donc très nettement vu le fond des revendications d'à côté. Ils ne se sont point laissé illusionner par quelques vagues apparences, par le mince vernis de libéralisme, d'ailleurs vite écaillé, dont les Hindous avaient, à l'origine, décoré leur mouvement. Et ils ont compris la nécessité de s'organiser et de former bloc pour parer au danger. C'est sous l'impulsion d'Aga Khan qu'a été fondée l'« All India Moslem League ». Cette institution se propose de coordonner les efforts de tous les musulmans de la péninsule en vue d'assurer le développement de leurs intérêts dans l'ordre social, politique et économique. Mais elle entend que l'évolution rationnelle du pays soit toujours appuyée sur la Couronne.

Ce loyalisme résolu marque la différence essentielle entre elle et le Congrès national indien. Il doit, dans l'esprit du fondateur de la Ligue musulmane indienne, former le cadre de la coopération nécessaire entre les deux communautés rivales. Aga Khan estime que ce cadre est suffisant pour laisser toute possibilité d'expansion à l'activité ordonnée des partisans d'un progrès matériel et moral. Et il appelle à une mise en œuvre

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 janvier.

commune tous les esprits réalistes, tous ceux dont la vision n'a pas été obscurcie par le contact des chercheurs de chimères. Le grand leader musulman tend la main aux Hindous parce que sa clairvoyance lui enseigne les dangers de l'antagonisme existant entre les deux communautés. Le fossé menace en effet de s'élargir. Sous l'influence des prédications enflammées du nationalisme intégral, l'animosité qui a toujours caractérisé les relations entre les deux éléments s'amplifie d'une manière inquiétante. Il n'est pas de centre ou la mésentente ne tourne parfois en violence, à l'occasion des manifestations confessionnelles. Les Hindous, pour qui la vache est par excellence l'animal sacré, éprouvent un ressentiment profond lorsque les musulmans font les sacrifices traditionnels le jour de Kourban Beïram. Et leur humeur se traduit par la profanation des mosquées.

Ainsi, les relations sont influencées des deux côtés par un esprit d'intolérance très vivace. Et à mesure que se répand, dans la communauté musulmane, la conscience de l'effort hindou vers l'hégémonie, le dissentiment religieux se double d'une angoisse d'ordre politique. A la base, dans la foule inculte, les fanatismes s'opposent ; au sommet des deux groupements, la méfiance et l'éloignement réciproques procèdent du désir de prééminence de l'un et de la résistance de l'autre. Ainsi se définit la donnée principale du problème indien.

*
* *

Entre ces deux activités contraires, le gouvernement britannique a le devoir, singulièrement délicat, de se cantonner dans un rôle d'arbitre. Pour maintenir le fléau de la balance au point d'équilibre, en dépit de la pesée de droite et de gauche, il trouve un élément précieux d'appui dans l'attitude des princes feudataires. Les Etats indigènes, avec leur superficie égale au tiers de l'aire péninsulaire, avec leurs 66 millions d'habitants, sont, au premier chef, intéressés à suivre l'évolution de l'Inde. Ils ne peuvent, en raison de ses répercussions éventuelles sur leur propre domaine, demeurer indifférents aux conditions de cette évolution.

Leur territoire présente, en effet, la même variété de races, de croyances, de castes, de langages que l'ensemble des autres régions de la péninsule. Et cette similitude de structure sociale a favorisé le phénomène d'endosmose par lequel le courant séditieux a pénétré des provinces d'administration directe dans les « Native States ». Sans doute, dans ce passage, l'esprit nouveau n'a pas gardé toute sa virulence, mais il a suffisamment impres-

sionné certaines parties de la population « protégée » pour que l'on observe çà et là, à divers symptômes, un amoindrissement plus ou moins marqué, plus ou moins conscient, du sentiment d'antique soumission aux dirigeants locaux.

Les grands vassaux du roi-empereur administrent en principe leurs Etats d'après leurs tendances absolutistes qui forment la base des traditions orientales. Ce système se nuance d'ailleurs selon les conditions particulières du milieu et les affinités personnelles des princes. Le contrôle suprême du gouvernement britannique s'exerce, sur cette féodalité, aux termes de traités distincts qui en déterminent la nature et l'étendue ; mais il s'inspire d'un principe invariable que lord Minto a défini, dans un discours prononcé en 1909 à Oudaïpour : « En garantissant « l'indépendance interne des Etats indigènes et en assurant leur « protection contre toute agression extérieure, il s'ensuit natu- « rellement que le gouvernement impérial a assumé un cer- « tain degré de responsabilité à l'égard de la netteté de leur « administration et qu'il ne consentirait point à encourir le « reproche d'être un instrument indirect d'arbitraire. »

Ce principe de direction morale suprême a pour corollaire une politique de non-intervention dans les affaires internes de l'Etat. C'est un protectorat aussi effacé que possible, quoique vigilant : il est doué d'une rare souplesse, et s'adapte à merveille aux circonstances locales.

Les « Native States » ont donc, avec la plus large autonomie, la satisfaction de ne sentir que très atténué le poids de leur dépendance vis-à-vis de l'impérial suzerain. Et c'est précisément à cette discrétion du pouvoir prédominant qu'est due la persistance chez eux d'un loyalisme conservateur. Les « maharajahs », envisageant les possibilités d'un bouleversement dans les stratifications sociales dont ils constituent le faîte, conçoivent des inquiétudes pour leur propre stabilité. Et ils se rangent aux côtés du gouvernement britannique pour comprimer les forces destructives qu'ils aperçoivent aujourd'hui.

Le maharajah de Kolhapour, celui de Patiala ont eu, sur leur territoire même, à faire face à une agitation qui, plus ou moins voilée, ne visait à rien moins qu'à la restitution du despotisme hiératique des brahmanes. Les princes indiens, pour la plupart Hindous, appartiennent à ces aristocraties guerrières qui se sont constituées dans le Rajpoutana, dans les pays mahrates, et qui ont, jusque dans le Sud de la péninsule, assuré la prédominance des Aryens sur les Dravidiens. Un sûr instinct les a avertis des ambitions de la caste sacerdotale de ce renouveau dominateur qui, sous le couvert du nationalisme, aspire

à la subversion de toute autorité séculière. Et ils ont devancé le gouvernement britannique dans l'application des mesures de préservation. Les maharajahs de Jaïpour et de Gwalior ont interdit l'introduction dans leurs Etats de tous imprimés séditieux; l'Etat de Bikaner a, au lendemain des manifestations terroristes dont le Bengale avait été le théâtre, prohibé rigoureusement l'entrée sur son territoire de toutes substances explosibles.

Ces faits en eux-mêmes suffiraient à caractériser les sentiments des grands vassaux à l'égard du mouvement révolutionnaire. Mais le gouvernement a pu en mesurer exactement la force en recourant à une consultation générale des « ruling-chiefs ». Le 6 août 1909, le vice-roi les invitait à un échange de vues et à une « coopération contre un commun danger ».

Cette enquête très opportune a révélé, dans les réponses des chefs indigènes, non point le souci de complaire à l'opinion du « raj » suprême, mais la profonde conviction d'un péril les menaçant eux-mêmes. Ils avaient déjà compris les conséquences tragiques qu'aurait la disparition éventuelle du grand pouvoir centralisateur qui assure une paix inflexible à tous. Ils savaient qu'un retour à l'anarchie d'autrefois entraînerait leur submersion totale. Et mieux placés que les administrateurs anglais pour discerner les caractéristiques essentielles de l'agitation, en contact plus intime avec les sentiments des foules indiennes, ils ont, sur la question, exposé des vues d'une singulière netteté.

Le nizam d'Haïderabad, prince musulman dont les 11 millions de sujets sont en majeure partie hindous, est un des chefs à la fois les plus puissants et les plus tolérants. Il tempère l'absolutisme de principe de son autorité par un certain libéralisme hérité de ses ancêtres, et il sait faire appel à tous les concours sans distinction de race ni de croyance. Son opinion est donc d'une très haute importance.

« Si les forces de rébellion, écrit-il, étaient laissées libres « d'expansion, on ne sait où elles s'arrêteraient. Il est vrai que, « comparée avec l'énorme population de l'Inde, la fraction con- « taminée constitue une insignifiante minorité; mais on pour- « rait redouter, si elle en avait le temps et les moyens, qu'elle « n'étendît sur tout le pays ses tentacules et qu'elle n'inoculât « ses doctrines venimeuses aux classes et aux masses demeu- « rées jusqu'ici à l'abri du mouvement séditieux. »

Pour le maharajah de Gwalior, « la question est indubitable- « ment grave, en ce qu'elle affecte le bien-être futur de l'Inde; « elle intéresse particulièrement ceux qui président aux des-

« tinées du peuple et ont le strict devoir personnel de la trai-
« ter vigoureusement ».

Le prince de Jaïpour, tout en remarquant qu'une minime fraction de la population a été contaminée par le germe séditieux, ajoute : « Cette fraction a été, il semble, organisée soi-
« gneusement par des hommes capables, riches et dénués de
« scrupules. » Il estime donc « qu'une campagne offensive et
« défensive doit être organisée contre l'ennemi commun ».

Le rajah de Dewas, l'un des plus éclairés parmi les chefs hindous, considère que « les tentatives du parti de la sédition
« sont dirigées non seulement contre le pouvoir suprême, mais
« contre toutes les formes de gouvernement dans l'Inde ». Il conclut à l'impossibilité pour la péninsule de réaliser le gouvernement populaire tel qu'il est compris en Occident.

Le rajah de Ratham appelle l'attention de l'autorité supérieure sur le caractère religieux du mouvement et sur la nécessité d'entraver la propagande des prédicateurs « qui vicient l'esprit public ».

Ainsi, il apparaît que les grands vassaux sont unanimes à reconnaître le danger et à préconiser des mesures de prophylaxie. L'indépendance de leur jugement serait soulignée, s'il en était besoin, par le fait que l'un d'eux, le gackwar de Baroda, a témoigné dans sa réponse d'une certaine froideur qui lui a valu l'approbation bruyante de la presse nationaliste.

C'est à une restriction des libertés illimitées dont la presse a joui jusqu'ici que tendent les chefs indiens. Le nizam d'Haïderabad est d'avis « qu'il n'est ni prudent ni désirable de traiter
« par un silencieux mépris toute publication de caractère sub-
« versif : le développement de l'éducation a, d'une part, déter-
« miné une curiosité générale dans le pays, et d'autre part, une
« portion de la presse dissémine délibérément des bruits calcu-
« lés en vue de provoquer l'inimitié entre Indiens et Européens
« et d'exciter, dans les esprits crédules et ignorants, la haine
« du gouvernement et de ses agents ».

De cette consultation remarquable est résulté, pour le gouvernement britannique, un surcroît d'autorité morale et une série de précieuses indications pour l'œuvre d'assainissement à entreprendre. L'attitude des princes feudataires a provoqué naturellement un concert d'imprécations dans les clans extrémistes et leur a valu une série d'attaques virulentes, toujours à base de mysticisme, et de menaces formulées sur un mode solennel.

Dans les milieux très restreints où l'on affecte des dehors de libéralisme, on a ridiculisé les angoisses « des despotes orien-
« taux terrifiés par la marche en avant de la nouvelle démo-

« cratie indienne ». Mais les princes avaient, par avance, réfuté cette accusation, car la tendance générale de leurs avis est résolument progressiste; elle préconise une évolution adéquate aux conditions locales, et selon le nizam, un traitement des loyaux sujets basé « sur une sympathie et une confiance « entière, *sans distinction de croyance, de caste ou de cou-* « *leur* ».

*
* *

A considérer le problème indien dans toute sa complexité, on voit donc que si un danger existe il n'est encore qu'à l'état de menace. Combien de temps nécessitera la levée de ce ferment? C'est une question évidemment difficile à résoudre. Mais il est permis de considérer toutefois que les années succéderont aux années et qu'un siècle peut-être s'écoulera avant que l'immense foule amorphe de l'Inde parvienne à la notion d'un nationalisme. Pour que l'idée si neuve puisse cheminer sans recul à travers les contrastes multiples de croyances, de mœurs, de langages, il faudrait qu'elle possédât une puissance de persuasion qu'elle est encore loin d'avoir atteinte. Sans doute — et l'on voit que c'est là une opinion qui réunit l'unanimité des personnalités les plus qualifiées de l'Inde — « une minorité agissante s'est attachée à influencer les masses », mettre son idéal à leur portée. Mais la xénophobie mystique qui inspire le *risorgimento* indien n'est-elle pas un sentiment trop factice pour établir les fondements moraux qui concourent à la formation d'une nationalité?

Il semble bien, d'ailleurs, que les esprits demeurés clairvoyants se soient avisés du caractère essentiellement éphémère de tout mouvement de révolution, de cette inaptitude à rien créer qui est la marque des doctrinaires exaltés, quand il veulent violenter la marche lente du progrès.

Aussi ont-ils envisagé, avec le même but, une tactique différente. Pour créer, dans le futur, une entité nationale là où n'existe qu'une multitude de particularismes bornés, les patients apôtres du *fara da se* indien ont estimé qu'il fallait ne demander à l'exaltation mystique que ce qu'elle peut contenir d'utile pour la diffusion d'une conception pratique. Ils ont pensé qu'il fallait amalgamer le sentiment religieux et l'idée nationale de telle sorte que les manifestations du culte fussent associées à une notion de vaste solidarité, et que les aspirations de l'âme indienne, ne s'égarant plus uniquement sur une propitiation éternelle et confuse, fûssent concentrées sur un objet plus tangible, plus perceptible : la patrie.

C'est un rêve audacieux. M. Gokhale espère sinon le réaliser, du moins répandre les idées grâce auxquelles il pourra être atteint. Ce réformiste hindou est un partisan résolu de l'Inde aux Indiens. Mais il ne se dissimule pas que le *self-government* serait tout à fait prématuré aujourd'hui. Il considère qu'il faut d'abord, avant de songer à faire naître la notion des responsabilités civiques, développer dans les esprits le sens de l'activité altruiste, d'une solidarité dépassant les limites du groupement ordinaire. Il veut que le caractère se forme, qu'à la résignation muette et passive des masses succède un sentiment de la « valeur » de l'individu et de sa place dans une collectivité élargie. Il a donc fondé « Les Serviteurs de la Nation », un groupement où sans distinction de croyance ou de race le participant doit se vouer avec le plus complet abandon au service de la Patrie. Les statuts de la société, la formule d'engagement que chacun de ses membres doit accepter rappellent assez les règles de l'ordre des jésuites. Mais c'est *ad majorem patriæ gloriam* que se consacre l'individu. Il a charge de propager l'idée nationale en tous lieux, d'éveiller l'intelligence populaire à ce concept si nouveau pour elle : c'est par une évolution morale, naturelle et rationnelle, que les « serviteurs de la nation » veulent aboutir; et rien ne saurait mieux le prouver que la présence parmi eux de quelques musulmans chez lesquels l'instinct national a triomphé du particularisme confessionnel. Il ne s'agit plus ici d'aviver les haines de race ou de confession, mais d'harmoniser tous les efforts en vue de déterminer la formation d'un sentiment collectif encore inexistant. Que cette « Ligue des Patriotes » ait une grande influence dans le pays, c'est évidemment douteux. Elle ne peut guère, par ses conceptions modérées, s'adresser qu'à une élite. Les masses, par contre, avec leur mentalité rudimentaire, leur crédulité naïve, leur besoin de suivre une direction et leur propension à adopter la plus véhémente, sont plus accessibles aux influences révolutionnaires, aux prédications des « carbonari » du brahmanisme.

Cette force d'emprise des éléments extrêmes préoccupe bien plus les Anglais que l'action lente et lointaine des « Serviteurs de la Nation ». Et c'est pourquoi ils se demandent si le moment n'est pas venu pour eux d'ouvrir les yeux du peuple, de l'éduquer dans la mesure où il pourra devenir moins impressionnable, moins docile aux pires suggestions.

Le gouvernement britannique se rend compte de l'erreur qu'il a commise en développant l'enseignement secondaire sans s'inquiéter suffisamment de l'instruction primaire. Il a

cru se concilier les sympathies des milieux urbains en favorisant l'accès d'un certain nombre de jeunes gens formés dans ses universités péninsulaires aux emplois d'administration ; mais il a créé un prolétariat intellectuel qui, loin d'être amené à la civilisation occidentale, s'en détache résolument. On s'est demandé si cet état d'esprit n'avait point pour cause le caractère rigoureusement neutre et laïque de l'enseignement anglais. Les princes indiens, dans l'enquête relatée plus haut, ont tous insisté sur les inconvénients d'une éducation dont toute éthique religieuse est soigneusement écartée. Et c'est la question qui préoccupe en ce moment le plus les esprits intéressés à l'étude du problème indien. Pour certains, il était vain d'importer de toutes pièces dans l'Orient, si profondément traditionnaliste, nos conceptions occidentales qui séparent en deux domaines bien distincts le spirituel et le temporel, alors qu'ils sont si étroitement confondus dans l'Inde. D'ailleurs, disent les partisans d'une éducation où la religion trouverait sa place, les Hindous n'ont pas, comme les Européens, une morale laïque, formée par des siècles de civilisation avancée. Ils sont enserrés dans un organisme essentiellement religieux, de la naissance à la mort, et tous les actes de leur existence sans exception participent de cette condition. Or, l'éducation européenne, sociale, avec ses doctrines égalitaires, porte en elle-même, vis-à-vis de la civilisation indienne basée sur l'inégalité absolue des races et des conditions, un germe révolutionnaire. Ainsi, cette éducation, lorsqu'elle n'est pas complétée par son contrepoids nécessaire, l'enseignement d'une morale religieuse, détermine un déséquilibre des esprits. Demeurant à mi chemin des deux civilisations, ceux-ci se trouvent déracinés, et en faisant grief au gouvernement, ils sont volontiers enclins à se jeter dans le désordre.

Ce raisonnement que conservateurs, réformateurs, libéraux tiennent à l'envi se heurte à cette objection de l'autorité anglaise : la neutralité absolue a paru indispensable dans notre système d'éducation, parce que nous ne pouvions, au sein de la mêlée des races et des confessions, assurer avec suffisamment d'éclectisme et d'exactitude l'enseignement religieux que chacun eût réclamé selon ses traditions de caste.

H. Marchand.

LE MEXIQUE AU DÉBUT DE 1911

Les fêtes du centenaire de l'indépendance mexicaine, célébrées en septembre 1910, ont été, et à juste titre, une sorte d'apothéose du général Porfirio Diaz, qui achevait alors sa sixième période présidentielle, et devait être, deux mois plus tard, réélu pour la septième fois. C'est en effet grâce à l'impulsion vigoureuse de cet homme d'Etat que le Mexique ne cesse depuis un quart de siècle de se développer et de s'enrichir.

La population s'accroît (12.132.000 habitants en 1895, 15 millions en 1908) ; le réseau des chemins de fer se développe (12.290 kilomètres au 30 juin 1895[1], 21.007 en 1905, 24.161 en 1909) ; les chiffres du commerce extérieur s'élèvent de 163 millions de piastres en 1894-1895 à 364 en 1904-1905, 455 en 1909-1910. En outre, ce commerce acquiert, avec une plus grande variété d'éléments, les gages d'un essor plus régulier et plus soutenu. Longtemps le Mexique est resté le pays de l'argent, plus précisément encore le pays des bonanzas, où le pionnier heureux met à nu la fortune, d'un seul coup de pic, tandis que tel autre sonde en vain la sierra désolée. Aujourd'hui, l'argent a perdu son monopole, et rien n'est plus significatif à cet égard que la réforme monétaire opérée en 1905.

Cette réforme supprima la frappe libre de l'argent et donna à la piastre mexicaine une valeur fixe égale à celle de 0gr75 d'or ou 2,58 francs 1/3. Par là, elle mit fin à ces variations du cours de la piastre qui transformaient en spéculation tout le commerce extérieur du Mexique. Mais cela lésait bien des intérêts : ceux des exportateurs, pour qui la dépréciation croissante de la monnaie nationale constituait une prime puisqu'elle diminuait le prix de revient, celui des salaires payables à l'intérieur en argent, sans avilir le prix de vente, payable à l'extérieur en or ; surtout, elle lésait les propriétaires de mines d'argent : ceux-ci avaient joui d'une sécurité parfaite, aussi longtemps que les variations du cours de l'argent s'étaient trouvées automatiquement compensées par les variations de la piastre, avec laquelle ils payaient leurs ouvriers. Ils avaient profité d'une situation analogue à celle des propriétaires de mines d'or, qui ne connaissent pas, pour leur produit, de fluctuations du marché. Et la réforme excitait leurs légitimes appréhensions.

Pour que leur résistance ait été vaincue, il faut que la richesse du Mexique ait cessé de reposer exclusivement sur l'argent, pour se fonder désormais sur des bases plus larges. C'est

[1] Les années fiscales mexicaines vont du 1er juillet au 30 juin.

Cliché de France Amérique.

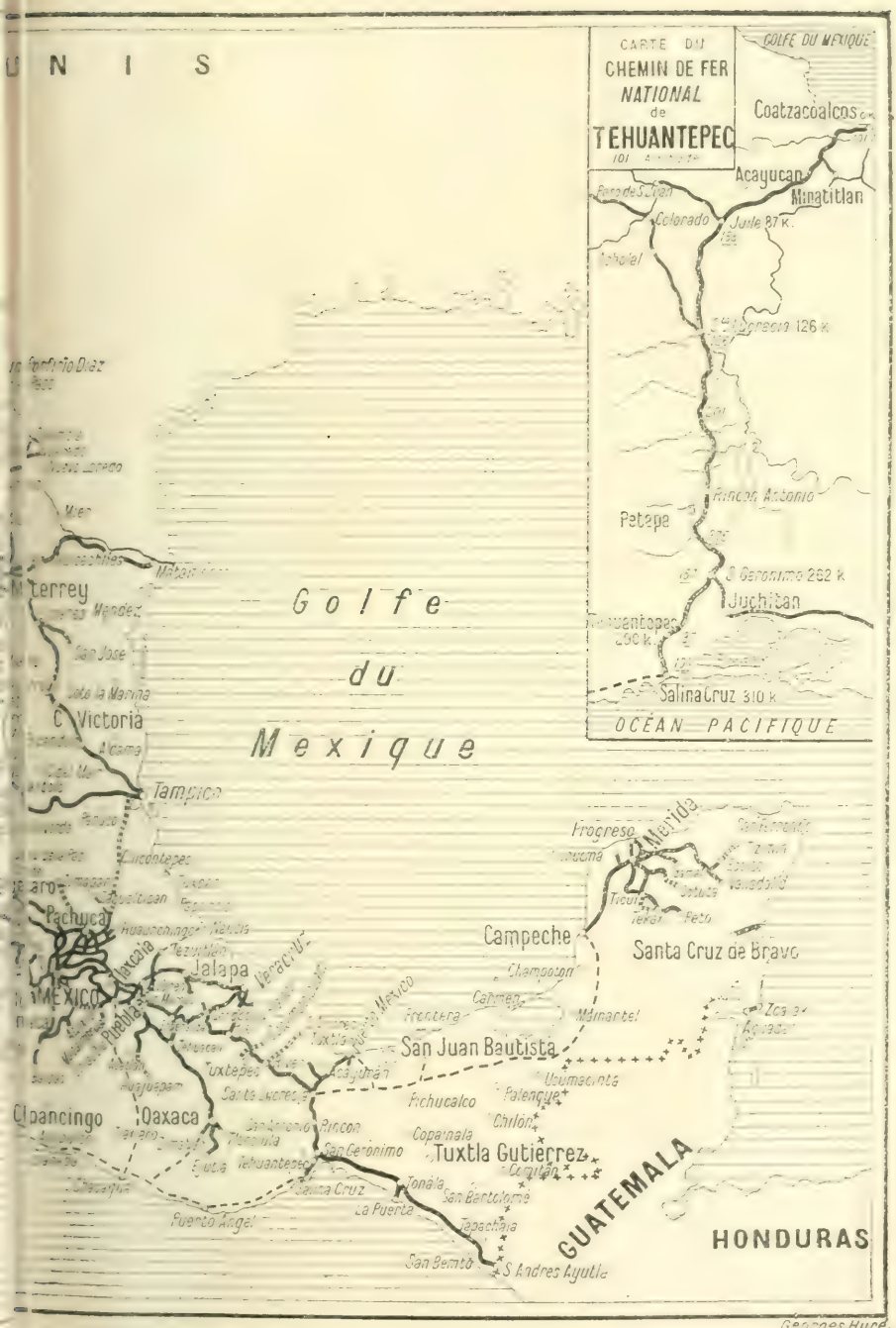

Georges Huré.

d'ailleurs ce que la statistique démontre. La production de l'argent a atteint 2.291 tonnes de métal fin en 1908-1909, alors qu'en 1896-1897 elle n'était que de 1.556 tonnes; mais pendant ces douze années l'extraction de l'or a plus que triplé, passant de 10.158 à 33.661 kilogrammes de fin. Aujourd'hui, sur une production de métaux précieux évaluée à 122 millions de piastres, l'or figure pour 44 millions et demi, c'est-à-dire plus du tiers. Et malgré cet appoint de la production d'or, le rôle des métaux précieux dans l'économie générale du Mexique diminue. En 1905-1906, première année du régime monétaire, ils formaient à eux seuls 58 % de la valeur totale des exportations; en 1908-1909, ils sont tombés à un peu moins de 49 %; en 1909-1910[1], à moins de 46 %.

C'est que la production des métaux communs s'accroît chaque jour. Le plomb d'abord, dont l'extraction est une conséquence un peu obligée de celle de l'argent : il en a été exporté 125.000 tonnes en 1909-1910, valant 6.800.000 piastres, à destination principalement des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. Le cuivre et les minerais de cuivre figurent à l'exportation pour 26 millions de piastres, dont une moitié va aux Etats-Unis, le reste en France et en Grande-Bretagne : la part de la France dans le commerce du cuivre mexicain s'explique par le rôle de la compagnie française du Boléo, qui après avoir été longtemps le seul producteur de cuivre sérieux du Mexique, tient encore, avec 12.000 tonnes d'extraction annuelle, une place importante dans cette branche d'industrie.

Le Mexique exporte encore de l'antimoine (pour 2 millions de piastres) et du minerai de zinc (pour 1.150.000 piastres); mais son sous-sol est loin d'avoir livré tous ses trésors. Le fer, en particulier, ce métal inconnu des aborigènes jusqu'à l'arrivée sanglante de Cortez, s'y rencontre en abondance. En plusieurs endroits des dépôts de sesquioxyde à fleur du sol arrivent à former de véritables « montagnes de fer », dont le manque de communications et le manque de houille ont seuls jusqu'ici empêché l'exploitation. Déjà, à Monterey, une usine fournit des fers et aciers excellents.

Au point de vue du charbon, le Mexique paraît moins privilégié. Cependant divers gisements importants ont été signalés, et la houille blanche est représentée par de nombreuses chutes d'eau, malheureusement trop souvent d'un débit irrégulier, sur les deux versants du grand plateau central.

De toutes parts, l'industrie s'organise; et dans les mines,

[1] Les statistiques de 1909-1910 ne sont pas encore complètement publiées; nous ne pourrons donc pas les citer partout.

de grandes compagnies substituent leur exploitation méthodique au hasard des trouvailles individuelles. Les mines de métaux précieux elles-mêmes se transforment ; ce ne sont plus des poches de surface, aussi irrégulières que riches, mais des dépôts profonds et complexes que le mineur ancien ne savait ni traiter, ni défendre contre les eaux, et que l'ingénieur moderne préfère à cause de leur grande puissance et de leur grande régularité.

*
* *

Plus encore que la production minière, la richesse agricole du Mexique s'accroît et se diversifie, et un consul anglais, M. D. Mac Neill, a pu dire que « le gouvernement et le peuple « américains commencent à se rendre compte que la vraie ri- « chesse du pays est dans l'agriculture ».

Comment en serait-il autrement si l'on songe à la variété de terrains, d'expositions, de climats que renferme le Mexique?

De l'Extrême-Nord à l'Extrême-Sud, des frontières de la Californie au golfe de Tehuantepec, il n'y a pas moins de 17 degrés. Et le relief très vigoureux fait se succéder, sur des distances parfois fort courtes, les terres chaudes au climat tropical et les terres froides dont la production rappelle singulièrement celles de nos climats. On se rend compte immédiatement de cette transition rapide, lorsque l'on monte par chemin de fer du port de Vera-Cruz à Mexico. Entre Maltrata et Esperanza, la voie s'élève de 1.000 mètres sur une distance kilométrique si faible que « l'on retrouve à Esperanza les mêmes femmes indi- « gènes vous offrant, pour quelques centavos, les produits « qu'elles vous ont déjà offerts à Maltrata : pendant la longue « montée sinueuse du convoi, elles ont franchi l'espace entre « les deux stations par un sentier à pic fait plutôt pour les « chèvres que pour les êtres humains »[1].

Les produits du sol américain sont donc extrêmement variés. Les céréales y sont surtout représentées par le blé dont la récolte annuelle, assez variable d'ailleurs, dépasse en moyenne 2 millions et demi de quintaux, par l'orge (3 à 3 1/2 millions d'hectolitres), et surtout par le maïs qui, avec une moyenne annuelle de 30 millions d'hectolitres, forme à lui seul un tiers de la valeur totale des produits agricoles. Mais le Mexique n'exporte guère de céréales; il n'exporte guère non plus d'alcool, bien que les boissons fermentées, notamment le pulque et le mezcal, y soient en grand honneur, ou de sucre, bien que la production de la campagne 1904-1905, par exemple, ait dépassé 110.000

[1] René Bigot, Les chemins de fer du Mexique, *France-Amérique*, déc. 1910.

tonnes. Sa production de tabac, également fort importante, est presque tout entière (sauf 1.400 tonnes valant 1.700.000 piastres exportées en 1908-1909) travaillée dans les manufactures du pays, surtout la fabrique du Buen-Tono, à capitaux français; elle est ensuite à peu près exclusivement consommée sur place. Au contraire, donnent lieu à un important commerce d'exportation les fourrures et dépouilles d'animaux (9 millions de piastres en 1909-1910) le café (17 millions et demi), le caoutchouc (16 millions), auquel il faut joindre deux gommes voisines, le guayule (9 millions et demi) et le chicle, fort apprécié des masticateurs (3 millions et demi).

Mais de tous les produits végétaux exportés par le Mexique, le plus important, sans conteste, c'est l'agave textile, le henequen, qui figure aux statistiques de 1909-1910 pour 22 millions de piastres, et en 1908-1909 pour 23.880.000 piastres, soit 35 % de l'exportation totale de produits végétaux.

Le henequen, encore appelé agave rigida ou chanvre de Sisal, appartient à l'importante famille des agaves, dont les variétés très nombreuses et souvent très voisines poussent sous les climats les plus variés. Le henequen lui-même s'accommode de conditions très diverses : « A Campêche, il réussit dans des « terrains riches ; en Egypte, dans des terres sablonneuses[1]. » Mais son pays d'élection, ce sont les roches calcaires du Yucatan, véritable désert devenu, grâce à cette culture, l'une des plus riches provinces du Mexique. Le henequen donne une fibre très appréciée, notamment aux Etats-Unis qui absorbent les neuf dixièmes de l'exportation mexicaine. Le grand, presque l'unique marché de ce produit est New-York, et ce serait là, par suite des abus de spéculation toujours à craindre sur cette place, peut-être le seul risque de la culture du henequen.

*
* *

Comme nous avons eu l'occasion de le laisser entrevoir, les Etats-Unis occupent, dans le commerce du Mexique, une place tout à fait prépondérante. Les deux tableaux suivants en sont d'ailleurs la preuve manifeste.

Exportations mexicaines.

	Etats-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	France	Total général
		(En milliers de piastres)			
1908-1909....	172.944	24.132	12.859	11.010	231.100
Pourcentage .	74,8 %	10,4 %	5,5 %	4,7 %	100 %
1909-1910....	196.865	28.534	8.439	12.283	260.255
Pourcentage .	75,6 %	10,9 %	3,2 %	4,7 %	100 %

[1] F. H. D'Hérelle. Les Agaves, *Journal d'agriculture tropicale*, 30 juin 1910.

Importations mexicaines.

	Etats-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	France	Total général
	—	—	—	—	—
		(En milliers de piastres)			
1908-1909....	90.561	19.794	17.137	12.357	156.533
Pourcentage.	57.8 %	12.6 %	10.9	7.9 %	100 %
1909 1910....	112.844	22.252	20.268	17.430	190.275
Pourcentage.	59.3 %	11,7 %	10.6 %	9.1 %	100 %

Mais comment s'étonner de cette proportion lorsque l'on regarde une carte du Mexique? Ne l'a-t-on pas comparé souvent à une corne d'abondance, tournée vers les Etats-Unis? C'est vers leurs ports que se dirigent tout naturellement les produits de la côte orientale, caoutchoucs de Vera-Cruz ou fibres du Yucatan. Et que dire des chemins de fer, qui relient directement Mexico au Southern Pacific et au réseau américain?

Cette question des chemins de fer est vitale dans les relations entre le Mexique et les Etats-Unis, précisément parce que ceux-ci sont les seuls voisins importants de la république hispano-latine. Longtemps, le gouvernement mexicain ne voulut pas de la jonction : « Entre la fuerza y la debilidad, conservemos el desierto », disait le président Lerdo de Tejada. Et de fait, aussi longtemps qu'il n'y eut pas de chemin de fer traversant la frontière commune, le voisinage du Mexique et des Etats-Unis demeurait, par la route de terre, quelque peu théorique. Mieux que le cours irrégulier du Rio Grande del Norte, les déserts qui le bordent au Nord et au Sud, dans l'Arizona et le Texas méridional comme dans la Sonora et le Chihuahua, mettaient entre les deux races une formidable barrière. N'étaient-ce pas eux qui avaient sauvé l'indépendance mexicaine, lorsque les Etats-Unis s'annexèrent la Californie et le Texas?

Mais la résistance du gouvernement de Mexico ne pouvait se prolonger indéfiniment. Le président Porfirio Diaz le comprit, et en 1880 il accordait à deux groupes financiers importants des Etats-Unis les concessions des lignes de Mexico à El-Paso (chemin de fer central), et de Mexico à Laredo (chemin de fer national du Mexique)[1].

Il y eut alors un excès en sens inverse. La plupart des lignes mexicaines furent construites par des Américains du Nord, et ceux-ci se montrèrent plus empressés à relier Mexico au Southern Pacific qu'à lui assurer vers la mer des débouchés commodes. En fait, si l'on excepte la ligne de Mexico à Vera-Cruz, appartenant à la Compagnie du chemin de fer mexicain et ouverte depuis 1873, et la ligne de Puerto-Mexico à Tehuantepec

[1] Roger Baur. Les chemins de fer du Mexique. *France-Amérique*, décembre 1910 (avec une carte).

et Salina-Cruz, voie de communication mondiale plutôt que mexicaine, il n'y avait, à la fin du XIXe siècle, que deux lignes reliant les plateaux américains à la côte orientale, à Matamoros et Tampico. Vers le Pacifique, aucun débouché.

Mais 1899 marque l'avènement d'une ère nouvelle. Après les restrictions prudentes du président Lerdo de Tejada, après la fièvre des concessions accordées à tous ceux qui s'offraient, c'est la période du développement voulu et logiquement ordonné dans l'intérêt supérieur du pays. D'abord une loi, due à l'initiative du ministre des Finances, M. Limantour, classe les chemins de fer en lignes d'intérêt général ou local, et indique celles dont l'achèvement importe à la prospérité du Mexique. Parmi ces voies, nous en trouvons deux dirigées vers le Pacifique. L'une, gagnant par Colima le port de Manzanillo, est aujourd'hui terminée : pour les entreprises établies sur la côte du Pacifique, pour la Société française de la Orilla, par exemple, elle réduit des trois quarts la durée du voyage jusqu'à Mexico. L'autre, prolongeant la ligne de Mexico à Cuernavaca, atteint aujourd'hui Las Balsas, sur le fleuve du même nom.

Mais ce n'est pas tout : non content de construire de nouvelles lignes, tracées dans le but unique de servir l'intérêt général, M. Limantour a voulu soustraire les anciennes à l'empire trop exclusif des trusts nord-américains. Redoutant, d'autre part, les charges d'une exploitation directe par l'Etat, il recourut à un moyen terme, celui de compagnies juridiquement indépendantes, mais dont le gouvernement détiendrait la majorité des actions.

Pour cela, il profita des embarras financiers d'un grand nombre de compagnies, et s'engagea à garantir une forte partie de leurs obligations, moyennant la création à son profit d'actions nouvelles. Celles-ci, ne représentant nul capital, n'ont droit à aucun dividende avant que les actions de première et de deuxième préférence aient été d'abord rémunérées, respectivement à 4 et 5 %; mais, et c'est le point important, elles ont le droit de vote. Ainsi, pour une dépense minime[1], fut fondée par la fusion de divers réseaux la « Compagnie des chemins de fer nationaux du Mexique ».

Le gouvernement est sûr d'y avoir la majorité, dans toutes les assemblées générales, mais il a laissé à la minorité un certain nombre de sièges d'administrateurs; et la direction du réseau jouit ainsi d'une autonomie que les hommes d'Etat qui président aux destinées du Mexique ont tenu à respecter.

[1] M. Limantour évalue cette dépense à neuf millions de dollars. V. Entretien avec S. E. don José Yves Limantour, recueilli par RAYMOND PERRAUD. *France-Amérique* (décembre 1910).

Cette Compagnie Nationale n'exploite pas la totalité du réseau mexicain; mais elle en possède plus de la moitié (13.000 kilomètres sur 24.500, y compris les tramways et les voies ferrées particulières), et notamment les deux grandes lignes qui remontent vers les Etats-Unis, le « Central » et le « National ». Elle assure l'indépendance économique du Mexique en face de son puissant voisin.

Une riposte a cependant été tentée par la finance yankee. C'est le chemin de fer de la côte ouest, dû à l'initiative de M. Harriman et des financiers du Southern Pacific, voie d'intérêt impérial et mondial qui se glisse derrière la Sierra-Madre, aujourd'hui jusqu'à Mazatlan, demain sans doute jusqu'à Panama. Cela n'ira pas sans difficultés cependant. La partie déjà exécutée, au Nord, traverse une contrée relativement facile et susceptible de fournir les éléments d'un sérieux trafic; mais, plus loin, les flots du Pacifique viennent battre le pied même de la Sierra-Madre, rendant ainsi nécessaire une succession de coûteux travaux d'art pour se tenir en équilibre entre la mer et la montagne. De plus, sauf quelques riches vallées, quelques estancias nichées sur le bord d'un fleuve côtier (comme le magnifique domaine de la Orilla, appartenant à une compagnie française, à l'embouchure du Balsas), la majeure partie de ce littoral est déserte, sans habitants et sans ressources. Il y aurait là de quoi faire réfléchir des hommes moins résolus que les apôtres du panaméricanisme.

*
* *

Quoi qu'il en soit, les dernières années marquent un recul, au Mexique, de la prédominance yankee. Il y a place, dans ce pays libre et qui entend le demeurer, pour toutes les libres initiatives. Et celles qui viennent de France y sont particulièrement bien accueillies.

Nous avons vu notre commerce avec le Mexique, pour modeste qu'il soit à côté de celui des Etats-Unis, progresser sensiblement dans les dernières années. En 1909-1910, nous reprenons le troisième rang que l'Allemagne nous avait enlevé depuis quelque dix ans. Nos achats consistent surtout en cuivre (10.330.000 francs, y compris les minerais, en 1909 [1]), en café (5.197.000 francs), en fibres de coco, zacaton, piassava, ixtle (3.118.000 francs), en caoutchouc et gutta-percha, bruts et refondus en masse (2.767.000 francs), en bois

[1] Ces chiffres sont ceux du commerce général, d'après la statistique française (et non plus mexicaine) pour 1909.

exotiques (1.585.000 francs) et peaux brutes (1.561.000 francs); soit, pour ces six produits, 86 % du total de nos achats.

Nos ventes, au contraire, portent sur des articles beaucoup plus variés. Citons, toujours d'après la statistique française : les tissus de coton (5.598.000 francs), les tissus de laine (5.449.000 francs) et de soie (4.933.000 francs), la bimbeloterie, tabletterie, brosserie, et les boutons (4.601.000 francs), les automobiles (3.456.000 francs), la bijouterie et l'orfèvrerie d'or et d'argent (3.362.000 francs), les vins (2.728.000 francs), les médicaments composés (2.431.000 francs), le papier et ses applications (1.622.000 francs), les eaux-de-vie, esprits et liqueurs (1.115.000 francs), etc.

Si tout cet ensemble ne nous place qu'au quatrième rang parmi les fournisseurs du Mexique, si nos métallurgistes en particulier ont peine à lutter contre la concurrence américaine et ne retrouvent pas ici les débouchés que leur ouvre, par exemple, l'Amérique du Sud, il convient de noter cependant que la dernière année fiscale 1909-1910 marque pour la France, d'après les tableaux mêmes de l'administration mexicaine, un progrès supérieur à celui de ses rivales immédiates, l'Angleterre et l'Allemagne. Devons-nous y voir un heureux présage ? Il suffirait à nos commerçants d'un peu de vigilance pour transformer ces espérances en réalités. Les reproches qu'on leur adresse sont toujours et partout les mêmes : vouloir imposer leur goût au lieu de flatter celui de la clientèle ; négliger de traduire leurs catalogues en langue du pays, d'indiquer leurs prix en monnaie locale et d'y comprendre les frais de transport, sur lesquels le client est peu à même de se renseigner. Tous ces défauts nous sont communs avec les Anglais, et c'est pour avoir su les éviter que le commerce allemand a pris un développement si rapide ; sachons profiter de la leçon, et nous aurons notre revanche.

Mais quand on parle des exportations françaises, il ne faut pas oublier un élément qui est le plus important de tous, bien qu'il ne figure pas sur les statistiques : c'est l'argent, le capital, l'épargne française placée en fonds mexicains. Ici, c'est par centaines de millions qu'il faut compter, et bien qu'il soit impossible d'arriver à des chiffres précis — un grand nombre de placements individuels échappant à tout contrôle — il ne sera pas inutile d'envisager brièvement les principales valeurs mexicaines qui intéressent le portefeuille français.

A tout seigneur tout honneur : les fonds d'Etat sont représentés au marché officiel de Paris par deux emprunts :

1° *L'emprunt* 4 % *or* 1904, d'un montant de 40 millions de

dollars ou 207.200.000 francs, émis en deux tranches, la première de 25 millions de dollars à New-York et la seconde de 15 millions à Londres;

2° *L'emprunt 4 % extérieur or* 1910. Cet emprunt, d'un montant total autorisé de 560.550.000 francs est, au contraire, émis directement en France. Une première moitié a déjà été émise en juillet, au cours de 97,62 1/2 %. Le solde va suivre bientôt. C'est un emprunt « destiné exclusivement à la conversion et au remboursement de l'emprunt 5 % or 1899 », coté surtout à Londres, Berlin et Amsterdam. Et le taux d'émission des nouveaux titres indique immédiatement quel avantage le gouvernement mexicain retire de la faveur du marché français.

Les Chemins de fer nationaux du Mexique sont représentés à la cote officielle par 1.250.000 actions de seconde préférence de 200 piastres, et 295.000 obligations de 200 piastres 4 %.

Parmi les banques, la Banque nationale du Mexique est française pour la majeure partie de son capital de 32 millions de piastres; la Banque de Londres et de Mexico a, en France, au moins 20 % de ses titres; la Banque centrale mexicaine, le Crédit foncier mexicain, la Société foncière du Mexique, toutes officiellement cotées à Paris, intéressent à divers degrés le portefeuille français; la Société financière pour l'industrie au Mexique, sans être admise à la cote de Paris, s'est cependant fondée à Genève avec le concours de la finance française.

Dans le groupe des affaires industrielles et minières, nous pouvons citer comme ayant un capital au moins en partie français: le Buen Tono, importante manufacture de tabac, probablement le plus grand établissement du monde pour la fabrication mécanique des cigarettes, au capital de 6.500.000 piastres; la Compagnie San Rafaël y Anexas, qui transforme en papier les forêts d'un district mexicain (7.000.000 p.); la Compagnie industrielle d'Orizaba, importante fabrique de tissus de coton (8.500.000 p.); la Brasserie de Moctezuma (900.000 p.); la Compagnie nationale mexicaine de dynamite et d'explosifs (3.000.000 p.); le Boléo; la Dos Estrellas, etc.

*
* *

Mais ce n'est pas tout encore : non contente d'envoyer au Mexique ses marchandises et ses capitaux, la France y a encore envoyé ses fils. Une colonie française est installée là-bas, qui compte près de 10.000 membres. Elle présente ce trait remarquable d'être surtout composée d'habitants de la vallée de Barcelonnette, et elle a notamment accaparé le commerce des nouveautés. Si bien que, pour beaucoup de Mexicains, le rôle du

Français paraît consister essentiellement à « vendre des étoffes et à faire de bonne cuisine ». Ce rôle un peu exclusif n'en a pas moins d'importance et les « Barcelonnettes » ont créé plusieurs grands magasins consacrés au commerce des tissus, de la confection, de la chapellerie, de la parfumerie, des articles de Paris.

Ces établissements contribuent à développer l'exportation française au Mexique; c'est en France qu'ils ont leurs correspondants, et c'est aussi en France, dans la vallée natale de Barcelonnette, que leurs directeurs reviennent souvent, après fortune faite. C'est encore à Barcelonnette qu'ils vont chercher, avec une fidélité méritoire, leurs collaborateurs et leurs employés. Par là, grâce à l'initiative de quelques pionniers heureux au milieu du siècle dernier, s'est établi par-dessus l'Atlantique, entre une province française et le Mexique, un double courant de marchandises, d'hommes et d'idées.

Ainsi appuyées sur une forte base commerciale, financière et morale, les relations politiques entre la France et le Mexique sont excellentes. Il y a bien entre les deux pays un point en litige, mais le conflit est tout juridique, et la façon pacifique dont on travaille à le régler prouve, mieux que tout le reste, de quels sentiments cordiaux sont animées les deux diplomaties. Ce litige, c'est l'affaire de l'île Clipperton.

Clipperton est un îlot aride, d'un abord difficile, mais situé sur la route future de Panama vers l'Extrême-Orient. De là son importance. Les Mexicains le revendiquent comme ayant toujours été une dépendance de leur pays, depuis l'époque de la domination espagnole. Alors, en effet, une grande route commerciale unissait l'Espagne et les Philippines à travers le Mexique, et Clipperton se serait trouvé sur le passage des voiliers quittant Acapulco pour cingler vers Manille.

Mais les Français répondent que ces visites de la flotte espagnole ne sont pas démontrées, et que le premier acte officiel relatif à Clipperton est la prise de possession effectuée le 17 novembre 1858, au nom de Napoléon III, par le lieutenant de vaisseau Le Coat de Kerveguen, après une reconnaissance du bâtiment français l'*Amiral*. Depuis, l'île avait toujours été considérée comme possession française. Aussi lorsque la France apprit, en janvier 1898, qu'un navire de guerre en avait pris possession au nom du Mexique, se hâta-t-elle de protester.

Les deux thèses étaient manifestement inconciliables : on décida de recourir à l'arbitrage. Par une convention signée à Mexico, le 2 mars 1909, la France et le Mexique déclarent s'en rapporter à la sentence du roi d'Italie, Victor-Emmanuel III. Celui-ci a bien voulu accepter cette mission, et son jugement

ne saurait manquer d'intervenir bientôt. Quel qu'il soit, d'ailleurs, les deux nations sont prêtes à s'incliner devant la décision de l'arbitre qu'elles ont librement choisi, et leur amitié est au-dessus de ce litige passager.

La France n'est-elle pas la grande nation latine? Et n'est-ce pas une république latine qui célèbre aujourd'hui, sur les bords des deux océans, le centenaire de son indépendance? Sans doute, l'armée française a fait au Mexique, sous Napoléon III, des campagnes sanglantes. Mais le mobile n'en était ni la haine de race, ni la soif de conquêtes. La « grande pensée » de l'empereur idéologue était de fonder une Amérique latine en face des Etats-Unis anglo-saxons. Et sa seule erreur fut de compter, pour la réalisation de ce plan, sur une monarchie d'origine étrangère, imposée par les armes. Mais ce plan lui-même, le Mexique est en train de le réaliser par ses propres moyens; nous l'avons vu, sous l'impulsion énergique du président Porfirio Diaz et de M. Limantour, défendre contre l'intrusion américaine ses chemins de fer, gage de son indépendance économique. Il va déjà plus loin, et prétend partager avec son puissant voisin du Nord, en dehors même de ses frontières, sur les petits Etats de l'Amérique centrale, une espèce de droit de contrôle, remplacer le *big stick* par une sorte de tutelle à deux. Désormais, jusque dans le Nouveau Monde, l'influence anglo-saxonne a trouvé son contrepoids dans le génie latin, et par un éloquent symbole, lorsque le voyageur yankee, arrivant du Texas, débarque à Mexico, le premier monument qui se présente à ses yeux est la statue de Pasteur, emblème de la science française.

***

Il n'y aurait pas d'ombre à ce tableau si l'état politique du Mexique était aussi brillant que sa situation économique. Malheureusement il n'en est pas tout à fait ainsi. Hâtons-nous de dire que les troubles qui viennent d'éclater dans l'Etat de Chihuahua, ne semblent pas avoir l'importance que leur attribuent certaines dépêches tendancieuses venues des Etats-Unis. Madeiro, dont les bandes tiennent la campagne dans le voisinage de la frontière américaine, a été le concurrent du général Porfirio Diaz aux dernières élections, mais un concurrent peu redoutable. Si sa fortune personnelle lui permet de recruter des partisans dans les centres miniers du Nord et parmi les outlaws qui errent le long de la frontière du Texas, toujours prêts à la passer dans un sens ou dans l'autre, il ne

jouit pas en réalité d'une influence sérieuse au Mexique, et sa personnalité est plus tapageuse que menaçante.

Ceci dit, il faut bien reconnaître les lacunes de l'œuvre du président Porfirio Diaz. Mettant au service de sa claire intelligence une volonté de fer, secondé d'ailleurs pour la solution des problèmes économiques par le remarquable financier qu'est M. Limantour, don Porfirio, comme tous les dictateurs, n'a pas rendu précisément facile la tâche de son successeur. Assurément l'esprit public au Mexique s'est amélioré durant cette longue présidence. Les bienfaits de l'ordre restauré ont été trop palpables pour que l'amour de l'ordre n'ait pas grandi, et la turbulence des Mexicains diminué d'autant. Grâce au développement du commerce et de l'industrie de grosses fortunes se sont édifiées, et leurs détenteurs, aussi bien Mexicains qu'étrangers, puiseront dans la grandeur même des intérêts engagés l'énergie nécessaire pour les défendre. Mais deux points restent faibles. D'une part, les institutions d'Etat n'ont pas été consolidées autant qu'il était souhaitable. Pour ne prendre qu'un exemple, l'armée, recrutée encore par le système archaïque de la *presse*, ne serait peut-être pas à la hauteur de graves circonstances. D'autre part, il ne s'est pas créé au Mexique de parti politique proprement dit, ayant un programme de gouvernement défini. Ceux qui ont suivi la fortune du président Diaz resteront après lui des individualités isolées que combattront avec acharnement ceux qui ont été trop longtemps privés des faveurs gouvernementales. De part et d'autre on cherchera un chef, capable de mener sa clientèle à la victoire. Un président de la République qui comprendrait sa tâche comme il la comprend dans notre pays ne pourrait se maintenir au Mexique. Malheureusement on n'aperçoit pas à l'horizon politique un second Porfirio Diaz. M. Limantour, que les grands services rendus et la longue habitude du pouvoir sembleraient désigner, est inéligible parce qu'il est fils d'étranger. Le successeur le plus probable du général Diaz est le vice-président actuel, M. Ramon Corral. On ne saurait affirmer que son autorité, au moins au début, sera suffisamment assise pour maîtriser l'agitation. Et alors intervient la menace yankee.

Depuis deux mois toutes les nouvelles alarmistes sur la rébellion de Madeiro sont venues des Etats-Unis, et c'est se leurrer que de les imputer toutes à des aventuriers du Texas. Il semble qu'aux Etats-Unis on veuille préparer l'opinion publique à l'idée d'une intervention possible au Mexique. Nous avons montré dans les lignes qui précèdent l'importance des intérêts américains engagés au Mexique, et les efforts du

gouvernement mexicain pour échapper à l'hégémonie économique des Yankees, notamment dans la question des chemins de fer. Si cet antagonisme ne dégénère point encore en conflit, elle n'en entraîne pas moins des froissements regrettables. C'est par une agression contre la Légation des Etats-Unis qu'ont commencé les troubles de Mexico. Tant que le général Porfirio Diaz tiendra la barre, il n'en sera probablement rien de plus. Le général saura toujours donner à temps les satisfactions d'amour-propre réclamées par Washington, et dominer suffisamment les Madeiro. Mais qu'une main moins ferme laisse se produire des désordres menaçants pour les intérêts des financiers et des industriels, et le prétexte d'une intervention militaire ne sera pas long à trouver, d'autant plus que l'état actuel de l'armée mexicaine n'inspire pas suffisamment de circonspection à un étranger mal intentionné. Bien entendu la conquête du Mexique serait une utopie. A défaut de forces militaires organisées, la vivacité du sentiment national rendrait impossible une occupation prolongée, à moins d'y consacrer des effectifs énormes dont les Yankees ne disposent d'ailleurs pas. Mais à la suite d'une campagne rapide, il n'est pas impossible qu'ils imposent au gouvernement de Mexico un traité comportant une fâcheuse rectification de frontière dans les régions de Chihuahua, de la Sonora et de la Basse-Californie (il y a là de vastes espaces riches en mines, mais très peu habités et par conséquent facilement assimilables), ou encore des clauses économiques rigoureuses, pour favoriser exclusivement les exploitations et les capitaux américains.

Ce sont là des perspectives qui ne sont pas plus séduisantes pour les Européens qui ont des intérêts au Mexique que pour les Mexicains eux-mêmes, et qui heureusement ne sont que possibles, et nullement certaines. Il faut donc espérer que les Mexicains, par leur sagesse et leur sens politique, donneront un démenti aux pessimistes qui les font entrevoir.

JACQUES BARTH.

L'ALLEMAGNE DANS LA MÉDITERRANÉE

Quatre puissances ont de sérieux intérêts en Méditerranée : la France, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre. Les trois premières étalent sur ses bords une partie de leur littoral. La quatrième, maîtresse de l'Egypte et de l'Inde, exerce sur ce vaste couloir, depuis quarante ans la route de l'empire hindou, une prééminence absolue, par la possession à ses extrémités de deux forteresses inexpugnables, Malte et Gibraltar.

Pendant la guerre hispano-américaine, les Etats-Unis pensèrent à créer aux Baléares un point d'appui rapproché contre l'Espagne. Mais l'oncle Sam songea que malgré l'absence d'une doctrine européenne de Monroë, une telle politique impliquait les moyens de faire face aux pires éventualités, à la nécessité peut-être de combattre à 6.000 kilomètres de son réservoir d'hommes et de matériel : il abandonna son projet.

Aucune autre puissance n'affichait de prétention sur cette mer. L'intervention de Guillaume II à Tanger aurait pu modifier cette politique traditionnelle. Au fond, que désirait l'Allemagne? M. de Bülow réclama la conférence d'Algésiras avec insistance, « non pour ce qu'elle devait faire, mais pour ce qu'elle signifierait [1] ». D'abord, humilier la France et prendre sur elle une revanche de l' « encerclement ». Ce but rempli, le chancelier eût accepté avec enthousiasme un port marocain, à l'entrée de la Méditerranée, comme dépôt de charbon pour les croiseurs et poste de surveillance au flanc de l'Algérie. C'eût été la continuation d'une politique inaugurée vingt ans auparavant. Désireuse de jouer « sur l'eau » un rôle en vedette, l'Allemagne s'avisa que cette ambition exige des points d'appui dans les mers lointaines ; d'où son mouvement expansionniste que favorisa aussi l'accroissement de sa population. Dès 1883, Bismarck, qui se piquait de n'être point « colonial », adopta un plan d'action extérieure dressé par la ville de Hambourg. Mais les rivaux, en avance considérable, occupaient les bonnes positions : l'Allemagne dut se contenter de lambeaux épars, territoires en Afrique, archipels en Polynésie, enclave dans le Chang-tong. A force d'opiniâtreté, de 1884 à 1897, ce pays glana 2.500.000 kilomètres carrés et 10 millions et demi d'habitants. La notion coloniale imprégna peu à peu les masses teutonnes, et en 1906, M. de Bülow put, sans trop d'invraisem-

[1] M. André Tardieu.

blance, gratifier les colonies de « pierre de touche de l'activité d'un peuple ». Comme les Anglais, les Français et les Russes, ajoutait-il, nous prétendons à la « plus grande Allemagne ».

Cette prétention n'est encore qu'à l'état d'esquisse. En 1917, quand la flotte impériale aura les 38 *Dreadnoughts* et les 20 croiseurs cuirassés prévus, les colonies actuelles de l'empire seront inadéquates à cette puissance navale; il faudra chercher mieux; déjà les pangermanistes signalent l'Allemagne comme l'héritière du Royaume-Uni, tout en songeant aussi aux colonies portugaises et hollandaises. Mais restons dans la réalité.

Parallèlement à cette politique de points d'appui et à la construction de sa flotte de guerre, l'empire allemand accroissait sa marine marchande et poussait jusqu'à 75 % la part de son commerce par la voie de mer. Dès lors s'imposa l'exploitation sérieuse de la Méditerranée, dont la capacité commerciale suit une courbe ascendante depuis les Phéniciens et qui restera, jusqu'à l'ouverture du canal de Panama, la plaque tournante du grand trafic maritime. L'invasion des ports méditerranéens par les Allemands commença. Sans doute, ils y éprouvèrent des difficultés d'installation, mais les obstacles ne les arrêtent point; n'ont-ils pas démêlé, dans le Nord, une position plus ingrate? Comme ils ne possèdent pas un hectare au bord des flots bleus, ils imaginèrent de créer dans les ports d'autrui des dépôts de combustible, pour se ravitailler en charbon allemand.

Dès 1903, le syndicat des charbons de Westphalie créa à Marseille un dépôt et écoula 50.000 tonnes dans l'année. En 1904, ce même syndicat fonda : 1° une succursale à Paris, qui absorba le dépôt de Marseille; 2° à Hambourg, le Deutsches Kohlen Depot, avec, pour objectif, l'importation des charbons de la Ruhr. Cette société installa des dépôts à Gênes, Alger, Naples, Port-Saïd et au Pirée. En 1906, la pénurie des charbons allemands amena ces dépôts à débiter des charbons anglais. Sans hésiter, le Deutsches Kohlen Depot délivra du combustible des deux provenances. Voici, pour 1907, la situation des stocks :

Marseille	160.000 tonnes.	Naples	200.000 tonnes.
Alger	100.000 —	Port-Saïd	300.000 —
Gênes	250.000 —	Le Pirée	20.000 —

Les dépôts de charbon ayant préparé le terrain, l'attaque de la Méditerranée coïncida avec la visite de l'empereur à Tanger. Encouragés par Guillaume II, les paquebots monstres de l'Elbe et du Weser entreprirent d'y anéantir toute concurrence. Ils éclaboussèrent les Français et les Italiens par leur ponctualité, leur vitesse, la politesse obséquieuse du personnel,

le luxe d'installation, et quand il s'agissait d'étrangler un rival, l'humilité temporaire de leurs tarifs.

La Hamburg Amerika Linie et le Norddeutscher Lloyd ont créé de grandes lignes avec centres à Marseille et à Gênes. Elles sont alimentées par des lignes secondaires, qui englobent les ports importants. D'autres subdivisions indispensables concourent au drainage général des voyageurs et des marchandises : Constantza-Constantinople, Smyrne-Alexandrie, Messine-Naples, Palerme-Naples, Naples-Castellamare Capri, Gênes-Monaco-Nice. Par ce filet serré, le Norddeutscher Lloyd assure une communication régulière et permanente entre l'Egypte, l'Italie, la France, les Etats-Unis et l'Extrême-Orient.

Le Norddeutscher Lloyd et la Deutsche Levante Linie avaient formé un *trust* pour le service des ports du Nord à ceux du Levant. Mais le faible rendement de la ligne obligea la Deutsche Levante à résilier le contrat, et depuis le 1er janvier 1908, le Norddeutscher Lloyd (tête de ligne à Marseille) assure seul ce service, malgré des pertes sensibles. Ceci ouvre un horizon sur la politique allemande. Dernièrement, arrivait à Tanger un représentant de la Levante Linie, chargé de visiter les ports marocains ouverts au petit commerce et d'étudier leurs « conditions économiques et leurs possibilités de développement ».

Les grandes compagnies germaniques opèrent en Méditerranée des croisières — « voyages de plaisir » — analogues aux tournées de la *Revue générale des sciences*. En 1909, le Norddeutscher-Lloyd a organisé quatorze voyages circulaires d'une durée de vingt jours : Gênes-Naples-Messine-Le Pirée-Smyrne-Constantinople. Une autre tournée comprenait : l'Italie, la Sicile, la Tunisie et l'Algérie. Enfin, huit itinéraires d'Italie englobaient des ports et des villes de l'intérieur.

Une activité dévorante suit partout les Allemands. En Egypte même, sous l'œil de l'Angleterre, leur trafic s'étend prodigieusement. De 1894 à 1903, leurs importations y passent de 16 à 72 millions ; leurs exportations, de 9 à 28 millions. La Hamburg-Amerika assure un service régulier sur le Nil. De nombreux passagers l'alimentent et ses agents découvrent de nouveaux débouchés aux rives de ce « fétiche du monde noir ».

Ces nouveaux venus si redoutables organisèrent dans les ports italiens une réclame intensive. Rendez-vous de tant d'étrangers, trait d'union entre trois continents, allongée comme un quai d'embarquement, l'Italie ne semblait-elle pas vouée à une telle propagande ? A Gênes, à Rome, à Naples, les bureaux de ces sociétés, étincelants de lumières, présentent au public des globes terrestres translucides sur lesquels les

routes, tracées en lignes noires très nettes, serpentent autour des continents et des îles. Au centre d'un vaste panneau, un timonier hisse en tête de mât les pavillons concurrents frappés sur la même drisse. En haut le noir-blanc-rouge de la Germanie dominatrice ; au-dessous, le tricolore italien ; plus bas, l'Angleterre, et enfin la France, dont l'étamine rase le sol. C'est le bureau de Rome qui fait cette exhibition symbolique sur le Corso.

A Gênes, ces palais flottants qui bercent les touristes dans un *comfort* ultra-moderne restent amarrés aux môles. L'après-midi, leurs musiciens improvisent des concerts sur le quai. Des théories de flâneurs assiègent le pont-promenade, les passerelles, et admirent les cuisines où s'agitent, parmi les autres, des *chefs* ottomans préposés à la confection des *pilafs* et des *couscouss*, pour les passagers turcs et arabes.

Il ne faut pas croire que cette industrie se limite aux *liners* rapides destinés aux seuls touristes de première classe. Ces puissantes compagnies ne dédaignent pas les émigrants ; leurs vapeurs en ont transporté près de 50.000 en 1903, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant :

Compagnies	Nombres de voyages	De Gênes	De Naples	De Palerme	Totaux
Italiennes.....	180	41.358	65.473	6.740	118.530
Anglaises.....	72	718	51.075	7.698	59.491
Françaises....	59	8.564	21.499	834	30.897
Allemandes...	66	9.753	38.427	1.235	49.615
Espagnoles ...	29	1.915	5.007	»	6.922
Totaux.....		62.308	181.631	16.517	260.505

Ainsi, en 1903, l'Allemagne occupait en Italie le second rang parmi les compagnies étrangères, au titre du nombre d'émigrants transportés. En 1906, les vapeurs de la Hamburg-Amerika Linie ont débarqué à New-York 160.000 passagers, parmi lesquels beaucoup d'Italiens provenant de la péninsule.

Les Allemands s'imposent les plus durs sacrifices pour écraser la concurrence. En 1908, ils réduisirent de moitié les tarifs des passagers de troisième classe. Grand émoi des compagnies italiennes. Que faire ? Naples et Gênes adoptèrent les mêmes prix. Mais elles perdirent tant d'argent, qu'il fallut chercher autre chose. Après avoir tenté vainement d'organiser un *trust*, les compagnies réclamèrent à l'Etat des réductions de tarifs de chemins de fer en faveur des émigrants qui choisissent les vapeurs nationaux. Cette subvention déguisée aurait-

elle raison de la ténacité germanique? En tout cas, les Italiens regardent de travers ces encombrants alliés du Nord, qui, sans façon, viennent s'installer dans leurs ports et se ruent sur leurs côtes pour faire la cueillette du fret et des passagers, au risque de ruiner la navigation italienne. Car les alliés s'attaquent aussi aux cargaisons de valeur moyenne. En 1904, est parti d'Italie, pour son premier voyage d'Orient, le *Prinz-Eitel-Friedrich*, vapeur mixte de vitesse modérée sur de très longs parcours. Il a deux machines et file 15 nœuds : c'est un cargo-boat tout à fait moderne.

Voilà pour la mer. L'Allemagne soigne aussi l'hinterland. Non content de fournir au Sultan des armes, des torpilleurs et de vieux cuirassés, dès 1898, Guillaume II s'est posé en protecteur de l'islam. Protecteur n'est pas un vain mot. On n'a pas oublié le télégramme de protestation adressé à l'empereur d'Allemagne en octobre 1910 par « les membres de la grande famille musulmane » : « En souvenir des paroles que Votre « Majesté prononça sur la tombe de Saladin et qui, promettant « l'aide de Votre Majesté en faveur du maintien de leurs « droits, firent battre plus vivement les cœurs de 350 millions « de musulmans... et ont acquis à Votre Majesté la reconnais- « sance du monde de l'islam, nous espérons que vous ne refuse- « rez pas à la Perse menacée votre inestimable intervention... » Or, islam signifie Turquie, Asie Mineure, Egypte, Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc, Sahara, Soudan... D'où irradiation de la protection impériale sur l'Orient et le Sud de la Méditerranée[1]. Parfois occulte, cette action éclatait au grand jour, à Constantinople, sous le règne d'Abdul Hamid. C'est ainsi qu'on voit d'abord l'Allemagne adhérant à l'institution du contrôle financier en Macédoine. Mais, devant le mauvais vouloir ottoman, s'agit-il de pousser les choses à fond, d'organiser une démonstration navale? L'Allemagne « n'a pas de bateaux dans la Méditerranée ». Alors, malgré toute sa sympathie pour la cause de l'Europe, au lieu de se joindre aux autres puissances, « elle dépose sa flûte sur la table ». Sous le régime jeune-turc, ces sentiments se sont réaffirmés : l'Allemagne a besoin de la Turquie, et la Turquie de l'Allemagne.

Ailleurs, cette influence ne se traduit point en actes; on la devine, sans pouvoir en fixer les contours précis. L'apparition de l'empereur au Maroc jeta un mauvais ferment sur la terre africaine; des espoirs irraisonnés germèrent parmi les indigènes des douars algériens. Quelque chose remuait dans

[1] Pour continuer la tradition, le prince Eitel-Friedrich a fait en 1910 un voyage en Palestine.

l'ombre : menées sourdes, prédications fanatiques, fantômes qui s'évanouissaient dès qu'on voulait les saisir.

Contestera-t-on que le conflit anglo-turc de Tabah ait réveillé le panislamisme à l'Orient de la Méditerranée ? En cas de complication, la Turquie jetterait aisément, par la ligne syrienne, un corps d'armée dans la presqu'île du Sinaï. D'où intérêt des Anglais à ménager, au moins comme *indicateurs*, les indigènes du triangle isocèle qui plonge son sommet dans la mer Rouge et dont la base sert de piste aux pèlerins coraniques entre la fontaine de Moïse et le village de Tabah. Le haut commissaire anglais en Egypte entretient de bonnes relations avec ces tribus ; il alimente cette amitié en envoyant de temps à autre à leurs cheiks des sabres et des manteaux d'honneur.

Ainsi, l'Allemagne soutient son expansion commerciale en Méditerranée par de nombreuses lignes de paquebots et par un réseau d'intrigues autour de cette mer. Ce n'est pas tout. Emprisonnée dans les terres, avec une façade très étroite sur la mer du Nord, cette puissance exécute, sous le couvert de son « brillant second », un plan d'évasion directe vers la Méditerranée, par l'Adriatique et par Salonique. On reconnaît le mot d'ordre austro-allemand : « Drang nach Osten. »

Le 5 juillet 1909, l'empereur François-Joseph inaugurait la ligne des Tauern, lien direct entre la Haute-Allemagne et Trieste, qui instaure ce port comme auxiliaire de Hambourg et de Brême, et y détourne les marchandises dirigées jusqu'ici sur Venise et sur Gênes [1].

Six mois plus tard (14 février 1910), l'Autriche ouvrait solennellement le nouveau port de Sant'Andrea, simple agrandissement de Trieste, que l'accroissement du trafic a rendu pléthorique. Cette œuvre entreprise en 1903 ne sera terminée qu'en 1913. L'ensemble des travaux, y compris trois jetées protectrices échelonnées au large, absorbera 100 millions.

Le chemin de fer de Salonique, par Uvac-Mitrovitza, est un dernier tentacule allongé vers les Cyclades, pour ouvrir une nouvelle voie d'accès à la Méditerranée.

En mai 1907, le Kaiser a acheté à Corfou l'Achilleïon, ancienne propriété de l'impératrice Elisabeth. Il a agrandi le château et substitué un Achille en bronze, haut de 5m50, à la statue d'Henri Heine, vendue à un éditeur de Hambourg [2].

---

[1] La nouvelle ligne des Tauern remplit aussi un but stratégique, en permettant aux Autrichiens et aux Allemands d'acheminer des troupes vers le Sud, par trois lignes : Innsbruck-Trente-Verone, Villaco-Udine-Mestre, Villaco-Goritz-Trieste.

[2] L'acquéreur a offert à la ville de Hambourg la statue proscrite ; mais le Sénat hambourgeois trouva ce cadeau compromettant et n'accueillit pas la proposition.

Centre allemand d'attraction sur la côte d'Albanie, l'Achilleïon constitue un excellent observatoire. L'empereur vient s'y reposer des soucis du pouvoir; il y reçoit les hommages ampoulés de ses voisins : « Notre peuple constate avec bonheur « que le « gardien de la paix du monde » a fixé sa résidence « à Corfou », lui dit le maire de la ville.

Du vivant d'Edouard VII, entre deux discours, Guillaume II s'efforçait de redresser les ressorts que son oncle avait faussés l'année précédente. En 1909, pendant que l'empereur allemand villégiaturait à Corfou, Edouard VII, croisant en Méditerranée pour la dernière fois, visitait Malte, Catane, Palerme et Naples. Un petit nombre de milles séparaient les deux souverains; pourtant l'oncle ignora le neveu et le neveu, l'oncle. Bien plus, le 4 mai, Edouard VII quitta brusquement Naples, mais resta trois jours à Paris avant de rallier l'Angleterre. Pour un souverain que « les graves événements d'Orient « obligent d'abréger sa croisière en Méditerranée », c'était n'être pas trop pressé. D'autre part, dès que le champ fut libre, le 11 mai, Guillaume arrivait de Corfou à Malte pour voir le duc de Connaught.

Ainsi, les Allemands déploient en Méditerranée une activité froide, une résolution opiniâtre, inquiétante. Les victoires nippones et les nombreux accords visant le *statu quo* limitent leur champ d'action politique en Extrême-Orient. Kiao-tchéou ne paraît pas devoir s'étendre comme une tache d'huile, selon l'espoir primitif de ses locataires emphythéotiques. Aussi les Allemands concentrent-ils ailleurs leur combativité tumultueuse : sur la mer du Nord, où se prépare une grosse partie ; sur la Méditerranée où leur action n'est encore qu'à l'état d'ébauche; sur l'exploitation de la ligne Hambourg-Trieste; sur la colonisation de l'Asie Mineure, inséparable du chemin de fer de Bagdad, élément lui-même de la route Hambourg-golfe Persique. Quant au corps de bataille de la flotte allemande, son rôle est tout tracé : rester concentré à Wilhelmshaven. D'autant plus que les *Dreadnoughts* de l'Autriche et de l'Italie soutiendront à l'occasion la cause commune dans le Sud. Les escadres de Guillaume II ne promèneront le pavillon germanique en Méditerranée que lorsque l'Allemagne aura imposé son hégémonie navale, c'est-à-dire après la défaite de l'Angleterre. C'est assez dire que cette éventualité se perd encore dans les brumes de la mer du Nord.

Commandant Davin.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

DÉCLARATIONS DE M. PICHON

SUR

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE

Le 12 janvier, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Pichon a prononcé le discours suivant :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères*. — Je monte à la tribune avec le dessein de fournir à la Chambre des explications aussi succinctes, mais aussi complètes et aussi précises que possible sur notre situation diplomatique, sur nos relations avec les puissances étrangères, et sur les conditions dans lesquelles doit, selon moi, se poursuivre notre politique extérieure pour maintenir et pour fortifier les résultats dus à l'action persistante du gouvernement de la République dans l'intérêt de notre pays.

Je compte démontrer aussi, chemin faisant, et en m'appuyant sur mon exposé lui-même, que, contrairement aux allégations qui ont été formulées dans certains journaux et qui ont été servies parfois par des informations d'origine équivoque, rien ne s'est produit qui soit de nature à modifier, dans une mesure quelconque, les relations qu'entretient la France avec les puissances auxquelles elle est liée par l'alliance ou par l'amitié.

La politique générale de la France.

J'aborde l'examen de notre politique générale, qui vient d'être si remarquablement et si éloquemment traitée à la tribune par M. Denys Cochin.

Tout d'abord, je déclare que nous n'avons à tirer d'aucune des manifestations qui se sont produites à l'extérieur dans les Parlements étrangers, dans l'opinion, non plus que d'aucune des entrevues qui ont eu lieu entre souverains ou entre ministres, des conséquences fâcheuses pour notre politique ou notre système d'alliances ou d'amitiés.

Les discours qui ont été prononcés dans les divers parlements en sont la preuve. Ceux qui ont été prononcés, par exemple, à la Chambre italienne et au Parlement turc ont permis de constater que nos rapports avec le gouvernement de Rome, aussi bien qu'avec le gouvernement ottoman, n'ont pas cessé d'être empreints de sentiments sincèrement amicaux.

A Rome, le marquis di San Giuliano s'est justement félicité de l'esprit dans lequel nous traitons toutes les questions qui concernent la France et l'Italie.

Nous avons, en effet — chacun le sait — avec le gouvernement italien des accords, des conventions qui reposent sur la reconnaissance réciproque des intérêts, des droits des deux pays et qui, sans toucher aux traités que l'un ou l'autre ont pu conclure avec d'autres puissances, garantissent à

chacun d'eux une égale volonté d'être pacifiques et de régler dans le sens le plus amical toutes les questions qui peuvent surgir entre les deux gouvernements, en s'inspirant des sympathies traditionnelles que l'histoire a consacrées.

Aucun nuage n'a traversé cette amitié, aucun changement n'a été apporté, ni en droit, ni en fait, à l'entente qui s'est établie, il y a six ans, entre la France et l'Italie et qui a eu, depuis, de fréquentes occasions de se manifester. Les circonstances ont, au contraire, permis, dans certaines parties du monde, de donner un caractère identique à l'action et à l'intervention des deux gouvernements. C'est ainsi que nous avons été constamment d'accord avec l'Italie dans le maniement si délicat des affaires de Crète dont je parlerai tout à l'heure, pour répondre à M. Cochin : c'est ainsi que nos efforts se sont aussi associés pour permettre l'exécution, dans les Balkans, de grandes entreprises économiques qui sont vivement désirées par la Russie et qui intéressent grandement les populations de cette partie de l'Orient.

La France et la Turquie.

Les déclarations qui ont été faites par le marquis di San Giuliano en faveur de l'intégrité de l'empire ottoman, du développement économique de cet empire et du gouvernement constitutionnel de la Jeune-Turquie, sont également conformes à nos sentiments. Loin de manifester de mauvaises dispositions au gouvernement turc dans les négociations engagées pour l'admission à la cote de son emprunt, nous affirmions, au contraire, notre intention d'aider la Turquie à relever ses finances, à réorganiser son administration et à pourvoir à son outillage économique.

Nous manifestions aussi — et tous les orateurs qui viennent de parler à cette tribune semblent avoir donné raison sur ce point au gouvernement — l'intention de protéger en même temps nos capitaux, notre épargne, notre industrie, en prenant des précautions contre les mesures qui, dans l'avenir, auraient été susceptibles de les compromettre ou de faire servir au profit d'industries étrangères rivales les fonds qui auraient été empruntés à notre crédit.

Ce n'est pas parce que ces négociations n'ont malheureusement pu aboutir à Paris que notre sympathie pour la Turquie s'est amoindrie ou que nos relations avec elle peuvent être considérées comme moins bonnes. Nous n'avons jamais été plus convaincus, au contraire, de l'intérêt non seulement français, mais européen, qui s'attache au succès du gouvernement jeune-turc. S'il est vrai qu'au point de vue financier M. le ministre des Finances, d'accord avec le gouvernement, ait préféré ne pas souscrire aux conditions dans lesquelles se fût effectuée l'opération projetée en France, étant donné d'ailleurs que notre épargne était déjà engagée pour plus de 2 milliards et demi dans les fonds turcs, ce n'est aucunement une raison de conclure que nous nous désintéressions de la prospérité économique et financière de la Turquie. Nous sommes, au contraire, tout prêts à y contribuer. Nous y collaborons chaque jour par l'action de nos ingénieurs, de nos industriels, de nos commerçants, de nos entrepreneurs, de nos hommes d'affaires. Nous avons dans l'empire turc de grandes entreprises pour lesquelles nous ne marchandons ni notre concours ni celui de nos capitaux. En ce moment même il s'en négocie, et je crois pouvoir dire que ces poursuites aboutiront très probablement à une conclusion favorable.

Il ne nous a nullement déplu — je le dis en passant — de voir d'autres puissances que la France augmenter sensiblement le chiffre de leurs créances financières en Turquie. Elles sont encore loin d'atteindre les nôtres, et s'il était vrai, comme on est quelquefois tenté de le dire et de le croire, qu'on soit d'autant plus l'ami d'un pays qu'on lui prête davantage d'argent, c'est encore nous qui de beaucoup devrions avoir le crédit principal à Constantinople.

Mais ce n'est pas moi seul qui constate l'état de nos rapports amicaux avec le gouvernement ottoman. C'est ce gouvernement lui-même. C'est le ministre des finances, Djavid bey, qui, dans l'exposé des motifs de son budget, déclare :

« Il est regrettable que l'affaire de l'emprunt ait échoué. Mais ce serait « une grande erreur de croire que pour une simple question d'argent les « relations politiques réciproques des deux pays se trouveront atteintes. »

Il avait déjà donné dans les termes les plus catégoriques la même assurance à notre ambassadeur, et il l'a renouvelée depuis.

C'est le ministre des Affaires étrangères Rifaat pacha qui, après l'insuccès de l'opération, nous fait savoir officiellement que « cette circonstance... » — ce sont les expressions qu'il emploie — «... n'influerait en « aucune manière sur les dispositions du gouvernement ottoman à l'égard « de la France, et à plus forte raison sur la direction de sa politique géné« rale ».

C'est le grand vizir qui s'exprime ainsi dans son dernier discours de politique générale à la Chambre ottomane :

« Nos rapports avec la France ne peuvent être affectés par cette affaire... « Nous avons d'autres attaches avec ce pays..., une pareille amitié ne « saurait ainsi être amoindrie. Les Français ne le voudraient pas; vous ne « le voudriez pas non plus...; il se pourrait que des inquiétudes eussent « pris corps à cet égard; j'ai tenu à les dissiper d'une façon officielle. »

C'est le chef de la majorité, Hali bey, qui, à son tour, confirme les déclarations du grand vizir en ces termes :

« Nous considérons cette question d'emprunt comme une question « uniquement financière..., aussi n'a-t-elle pas nui à notre politique..., « notre amitié pour la France est très ancienne... Nous ne pouvons nourrir « pour elle dans nos cœurs que de la sincère sympathie à cause du con« cours que les Français nous ont donné depuis la proclamation de la « Constitution. »

Messieurs, ces sentiments concordent avec les nôtres. Ils se traduisent dans la pratique par l'esprit conciliant dans lequel les deux gouvernements abordent l'examen de toutes les contestations qu'ils ont à résoudre.

Déjà certaines de ces difficultés, et non des moins importantes, ont été réglées : délimitation de la Tripolitaine du côté de la Tunisie demain, car l'accord est fait en principe et la commission est prête à fonctionner; délimitation de la même province turque du côté de l'Algérie; règlement amical du statut des Algériens.

Nous continuerons à apporter, comme le gouvernement jeune-turc, j'en suis sûr, le même esprit d'équité, de justice et d'amitié dans l'examen de toutes les contestations diplomatiques qui s'imposent à la diplomatie des deux pays.

Peut-on dire d'ailleurs — et je réponds ici à certaines inquiétudes formulées tout à l'heure — peut-on dire qu'à des dates récentes, nous n'ayons pas obtenu d'importantes concessions à Constantinople?

Nous avons obtenu trois concessions de chemins de fer: l'une mettant

en communication la région de Smyrne avec la mer de Marmara, la concession d'Oms-Tripoli, la concession de Hodeida-Sanaa. En ce qui concerne les travaux publics, nous avons obtenu la construction des routes de l'empire, une participation de 50 0/0 dans l'électricité de Constantinople, l'engagement d'ingénieurs français en nombre important : deux ingénieurs en chef chargés, l'un des fonctions de président du comité technique d'inspection, l'autre, d'inspecteur général des travaux hydrauliques de l'empire, quatre ingénieurs des ponts et chaussées, vingt-neuf conducteurs, un nombre important d'ingénieurs ordinaires. Et en même temps, le gouvernement turc a envoyé de nombreux fonctionnaires dans nos administrations civiles et militaires, dans les finances, dans l'enseignement, dans l'armée.

Au mois de juin 1910, nous avons reçu la visite d'une mission chargée de parcourir les différentes villes de France et d'y étudier le commerce et l'industrie. Cette mission, à laquelle nous avons fait l'accueil le plus cordial, a réuni des renseignements très sérieux qui permettront, j'en suis sûr, le développement de notre commerce d'exportation et d'importation qui, d'ailleurs, ne cesse de s'accroître avec la Turquie.

Voilà l'état de nos rapports avec le gouvernement ottoman.

La Grèce et la Crète.

Pour ne pas quitter l'Orient, je dirai que c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons enregistré la déclaration faite récemment par le premier ministre grec, M. Venizelos : « La Grèce, a-t-il dit aux électeurs de « Thessalie, a salué avec joie le nouveau régime turc et elle poursuit la « disparition de toute cause de malentendu avec la Turquie comme avec « les peuples des Balkans. »

Messieurs, il n'y a pas de programme qui puisse avoir, plus que celui-là, nos encouragements et qui mérite mieux l'approbation que nous donnons à son sujet au gouvernement d'Athènes.

Nous constatons d'ailleurs, avec autant de plaisir que M. Cochin, l'amélioration constante de la situation politique dans un pays auquel nous lient, je le reconnais une fois de plus à la tribune, les plus anciens, les plus vivaces et les plus durables souvenirs. Et c'est grâce à l'amélioration de cette situation que nous avons pu entrer dans les vues de la Grèce en lui envoyant pour l'instruction et l'organisation de son armée une importante mission militaire commandée par un général français.

M. Denys Cochin a parlé à ce sujet comme M. Abel Ferry l'avait fait avant lui, des affaires de Crète, et je me suis aperçu, comme la Chambre a pu s'en apercevoir aussi bien que moi, après avoir entendu l'un et l'autre, que je me trouvais pris dans un véritable étau, d'un côté M. Abel Ferry, de l'autre M. Cochin : M. Abel Ferry qui trouve que je n'ai pas assez fait dans l'ordre d'idées turques et M. Cochin qui me reproche de ne pas avoir suffisamment agi dans l'ordre d'idées grecques. C'est peut-être la preuve que j'ai eu raison...

M. Jaurès. — Ou que vous vous êtes trompé deux fois.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Ne soyez pas étonné que je cherche des explications pour me démontrer à moi-même que j'ai pu ne pas avoir tort. J'ai choisi entre les deux vues extrêmes et quand je dis : « J'ai choisi », j'ai fait le choix qui était commandé au gouvernement de la République par l'état des pourparlers auxquels il est forcément engagé avec les trois autres puissances protectrices.

M. Cochin ne peut pas méconnaître que l'avènement du régime constitutionnel en Turquie, qui est un fait considérable, un fait gros de conséquences, ait modifié d'une façon sérieuse l'aspect de la question crétoise et que, le lendemain du jour où ce régime s'était constitué, l'action des quatre puissances protectrices n'était plus la même que la veille.

Lorsque la Crète a été évacuée, qu'ont fait les quatre puissances ? Elles ont déclaré qu'elles conservaient le dépôt de l'île et qu'elles y maintiendraient le *statu quo*, tel qu'il existait au moment de l'évacuation. C'est ce qu'elles ont fait. Mais les Crétois, au courage desquels je suis tout prêt à rendre l'hommage que leur a rendu tout à l'heure M. Cochin — je l'ai déjà fait à la tribune — mais qui sont quelquefois imprudents et, comme nous aussi quelquefois, maladroits, les Crétois nous ont obligés par leurs manifestations à prendre un certain nombre de mesures, à leur donner un certain nombre d'indications dont, je vous assure, nous nous serions bien passés.

Est-ce que nous pouvions admettre par exemple l'abolition des capitulations, qui a été proclamé, à un moment donné, par les tribunaux de l'île ? Assurément non ! Est-ce que nous pouvions admettre le mouvement qui se produisait, qui devenait de plus en plus intense et dangereux pour une participation des électeurs crétois aux élections helléniques ? Evidemment non ! Nous avons été obligés de faire observer aux Crétois qu'ils sortaient véritablement du *statu quo*. Est-ce que nous pouvions admettre le refus par eux d'accepter des députés musulmans à la Chambre crétoise sans prestation de serment au roi de Grèce ? Nous ne pouvions pas l'admettre davantage.

M. Cochin nous a un peu chicanés sur les termes dont nous nous sommes servis. Cela nous est arrivé plusieurs fois. Je ne crois pas qu'il faille y attacher une importance démesurée. Nous avons voulu simplement faire connaître aux Crétois, dans des termes que nous avons rendus aussi forts que possible, qu'ils ne pourraient pas servir leur cause en persistant dans des manifestations comme celles auxquelles ils se livraient et que ce qu'ils avaient de mieux à faire c'était de s'en remettre, comme ils l'ont fait jusqu'ici, pour la protection de leurs intérêts et de leurs droits aux quatre puissances protectrices.

Telles sont mes explications sur les affaires crétoises.

L'entente cordiale.

Entrant dans un autre sujet, ai-je besoin de dire que notre entente avec l'Angleterre n'a jamais été plus étroite et plus complète qu'aujourd'hui ? Il n'est pas de question engageant la politique ou les intérêts des deux gouvernements sur laquelle ils ne se concertent et ne se mettent d'accord en vue d'une action et d'une intervention communes, et je ne connais pas d'exemple où ils aient dû céder l'un ou l'autre à des divergences de vues et se diriger dans une autre voie que celle où ils étaient tout naturellement conduits par la solidarité pacifique de leurs desseins.

Messieurs, c'est un des principaux bienfaits acquis au cours des six dernières années que cette union de plus en plus cordiale entre deux puissances dont l'une a créé la liberté parlementaire en Europe et dont l'autre donne depuis quarante ans le spectacle et l'exemple d'une démocratie assez soucieuse d'ordre et de stabilité, sous la forme toujours variable et changeante des majorités et des ministères, assez préoccupée, aussi, de

maintenir et de fortifier sa force militaire pour inspirer confiance et respect aux plus vieilles monarchies du monde.

C'est un résultat d'autant plus significatif que les deux pays auxquels il est dû, et dont les rapports ne cessent de devenir plus confiants et plus intimes, ne se servent jamais de leur entente que pour rechercher et faire prévaloir dans toutes les circonstances les solutions pacifiques.

Nous n'avons qu'à persévérer avec l'Angleterre, sous le règne du roi George V, animé à notre égard des mêmes intentions que son illustre père, dans la politique inaugurée par le roi Edouard VII, dont la mémoire, je le dis après M. Denys Cochin, doit rester chère à la France comme elle l'est à la Grande-Bretagne.

La France et l'Autriche.

Je vais aborder la question de nos rapports avec la Russie. Mais avant d'en parler, étant donné, d'ailleurs, que M. Denys Cochin a fait porter une partie de son discours sur cette importante et délicate question, je veux parler de nos rapports avec l'Autriche et de l'attitude que nous avons été appelés à prendre dans les circonstances auxquelles M. Denys Cochin faisait allusion.

L'Autriche, au point de vue extérieur, personne ici ne le contestera, est un élément de conservation, d'équilibre et de stabilité. Ses intérêts ne sont pas en opposition avec les nôtres. Elle fait partie, comme l'Italie, d'un autre système d'alliance que celui auquel nous appartenons. Mais il n'y a pas de sujet de discorde entre elle et nous. Nous n'avons pas à être les adversaires de l'Autriche. Nous serions ses adversaires peut-être, si nous poursuivions une politique de guerre. Mais voulant la paix et, par conséquent, l'équilibre entre les forces européennes, nous devons entretenir avec le gouvernement austro-hongrois des rapports de conciliation.

Il va de soi, d'ailleurs, que la pratique de ces rapports est absolument subordonnée à toutes les obligations auxquelles nous sommes tenus par nos traités d'alliance ou nos conventions d'amitié.

Eh bien! que s'est-il donc passé dans nos rapports avec l'Autriche-Hongrie qui aurait pu motiver, par répercussion, certaines des inquiétudes qu'on a pu concevoir au sujet de nos rapports avec le gouvernement russe?

Que s'est-il passé à propos de l'affaire de la Bosnie et Herzégovine? Est-ce que nous nous sommes séparés, dans cette circonstance, de la Russie et de l'Angleterre?

Pas un seul instant. Nous n'avons pas cessé au contraire de nous concerter, de nous entendre, de nous mettre d'accord pour l'action.

Il faut que je rappelle les conditions dans lesquelles l'affaire s'est engagée et poursuivie. La Bosnie et l'Herzégovine étaient, comme l'a dit M. Cochin, soumises, aux termes du traité de Berlin, au protectorat austro-hongrois. Le gouvernement autrichien eut la pensée de transformer ce protectorat en annexion. Lorsque cette intention fut connue de la Russie, elle provoqua de sa part une première observation, celle qu'a indiquée M. Cochin : c'est une question d'ordre européen ; il s'agit de modifier l'un des articles du traité de Berlin, il faut pour cela l'assentiment des puissances qui ont mis leur signature au bas de ce traité.

Mais en même temps qu'elle était justement préoccupée de cette question de droit si importante, ainsi du reste que de tous les intérêts slaves qui pouvaient s'y trouver engagés, la Russie, avec un désintéressement qui

l'honore, se montrait soucieuse de sauvegarder, fût-ce au prix d'un sacrifice, la paix de l'Europe.

Son représentant dans la circonstance, l'homme éminent qui est aujourd'hui son ambassadeur à Paris, mettant au-dessus des autres considérations ce que j'ai cru pouvoir appeler un jour « le patriotisme européen » n'hésite pas, dans les conversations auxquelles donne lieu cette grave affaire, à laisser entendre que le changement de régime projeté pour les deux provinces protégées n'entraînerait pas un *casus belli*.

Eh bien ! messieurs, peut-on nous reprocher de n'avoir pas fait tous nos efforts pour que la question restât européenne? Peut-on dire que nous n'avons pas multiplié les négociations pour que, d'accord avec notre allié, l'affaire se termine par l'assentiment de toutes les puissances européennes? N'avons-nous pas agi pour cela — et vous en avez trouvé des traces importantes dans le *Livre Rouge* autrichien — à Vienne, à Berlin, à Rome, à Londres, partout où notre intervention pouvait s'exercer? L'affaire, au fond, a-t-elle cessé d'être européenne? N'a-t-elle pas été réglée finalement par l'assentiment des puissances, à la suite de l'accord dont vous avez parlé et qui était intervenu entre le gouvernement de Vienne et le gouvernement de Constantinople?

Et lorsque nous nous sommes trouvés en présence des revendications territoriales de la Serbie, quelqu'un peut-il nous reprocher de n'avoir pas plus voulu que la Russie et l'Angleterre que le maintien de ces revendications aboutisse à la possibilité d'un *casus belli ?*

L'alliance franco-russe.

Messieurs, ce n'est pas à Saint-Pétersbourg que de pareilles critiques pourraient se produire et s'il y a quelque part des personnes mal informées qui les formulent, j'ai peur que ce soient souvent quelques-unes de celles qui ont vivement félicité en son temps le gouvernement de la République de l'attitude que, préoccupé des grands intérêts dont il avait la garde, il avait cru devoir adopter.

Ce n'est pas lorsque le ciel est serein, lorsqu'il n'y a pas de nuages à l'horizon, lorsque la situation est calme et tranquille, qu'on a du mérite à pratiquer les alliances et qu'on peut juger de leur solidité : c'est lorsque le ciel s'assombrit, que les nuages paraissent et que la situation devient critique. Eh bien ! quand les nuages ont paru, quand nous nous sommes trouvés en présence d'une situation critique, la Russie a su, à n'en pouvoir douter, qu'elle pouvait compter sur notre alliance, mais elle n'a pas pensé plus que nous, ni plus que l'Angleterre, que ce fût le cas de risquer l'éventualité d'un conflit. Ce jour-là nous avons, par une triple et commune entente, maintenu la paix de l'Europe.

Personne peut-être n'y a contribué plus que nous; c'est un hommage qu'on nous a rendu parfois à l'étranger, et je demande qu'on veuille bien nous le rendre également dans cette Chambre.

L'attitude que nous avons prise en cette circonstance a donc été conforme à nos obligations comme aux intérêts généraux qui étaient engagés dans cette affaire et notre accord avec la Chine n'a pas cessé.

Ce serait maintenant tomber dans le domaine de la pure légende que de croire qu'il se soit produit depuis, à une heure quelconque, un événement de nature à modifier le caractère et l'orientation de notre alliance avec le gouvernement et avec le peuple russes. Cette alliance demeure aussi ferme et aussi vivante que jamais.

Rien n'est changé dans son orientation, ni dans son objet; elle n'a jamais contenu de pensée d'agression contre personne; elle a simplement pour but de donner aux deux puissances qui l'ont contractée les moyens de sauvegarder, contre toute menace, leurs intérêts et leurs droits et de concourir à l'œuvre de paix qui est dans la volonté de tous les peuples. Elle s'accroît, pour la France comme pour la Russie, des ententes et des amitiés que les deux pays ont nouées et qui leur permettent souvent de combiner une action plus efficace et plus étendue, qui ne s'exerce jamais que dans l'intérêt de la paix.

C'est, à y regarder de près, ce qui résulte des déclarations dont çà et là on a pris texte pour insinuer ou pour prétendre que quelque chose de nouveau s'était produit qui pouvait affecter le système des alliances et des amitiés européennes. On a cherché à ce sujet des indications dans le dernier discours prononcé au Reichstag allemand par le chancelier de l'empire. Il m'avait paru, cependant, à la lecture de cet important document, que M. von Bethmann-Hollweg, dont la parole possède en France comme en Europe toute l'autorité qui lui appartient, parlant des entrevues de Potsdam, avait pris soin de mettre en garde ceux qui seraient tentés d'en exagérer ou d'en dénaturer le caractère. Je cite une fois de plus ses paroles suivant une traduction exacte faite d'après le texte même du discours.

« Leur résultat... » — le résultat de ces entrevues — «... Leur résultat « peut se résumer en ceci : qu'il a été de nouveau convenu qu'aucun des « deux gouvernements ne se laisserait aller à entrer dans une combinaison « présentant un caractère agressif contre l'autre partie. »

En quoi cette assurance est-elle contraire aux sentiments qui nous animent et à la pensée qui a dicté l'alliance franco-russe? Est-ce que nous songeons contre qui que ce soit à un acte d'agression? Est-ce que tout au contraire nous n'avons pas pour préoccupation principale et dominante de donner par nos accords diplomatiques, et spécialement par notre alliance avec la Russie, des garanties nouvelles et plus solides à la paix générale? N'est-ce pas ce que nous avons déclaré de tout temps?

« Dans cet ordre d'idées, a poursuivi le chancelier, nous avons eu l'oc- « casion de constater que l'Allemagne et la Russie ont un égal intérêt à « maintenir le *statu quo* dans les Balkans et d'une façon générale en Orient, « et que par suite elles ne donneront pas leur appui à une politique, quel « qu'en soit l'auteur, qui tendrait à la rupture de ce *statu quo*. »

Eh bien! le *statu quo* oriental, c'est le fondement même de la politique française en Orient. Le maintien de ce *statu quo*, c'est l'un des principes traditionnels, l'un des buts permanents de notre diplomatie. La proclamation par le gouvernement allemand de sa résolution de ne prêter la main à aucune politique qui tendrait à la rupture de ce *statu quo*, c'est un acte auquel nous ne pouvons qu'applaudir et dont tous les partisans de la paix doivent se féliciter.

Le rapprochement russo-allemand.

Comment regretterions-nous maintenant qu'au cours des entretiens dont a parlé M. de Bethmann-Hollweg, les représentants de l'Allemagne et de la Russie se soient entendus sur leurs intérêts en Perse, sur les facilités réciproques données en ces pays au développement de leur commerce et à la création des voies de communication qui peuvent lui servir de débouchés? Nous le pouvons d'autant moins que c'est encore une cause de troubles et de difficultés qui disparaît et que les points sur lesquels les deux gouvernements se sont entendus ne peuvent aucunement nous émou-

voir. Nous pouvons le dire avec certitude, ayant été renseignés avec précision.

En quoi pourrions-nous regretter que la Russie, déjà d'accord avec l'Angleterre sur les choses de Perse, se soit entendue à leur sujet avec l'Allemagne, comme nous avons eu l'occasion nous-mêmes de le faire pour le Maroc, et comme nous pourrions le faire à l'occasion sur d'autres points si nous y étions conduits par la réciprocité de nos besoins et de nos intérêts?

La comparaison s'impose entre l'accord que nous avons fait avec l'Allemagne pour le Maroc et celui que négocie avec elle le gouvernement de Saint-Pétersbourg pour la Perse et les chemins de fer turco-persans.

Les principes dont s'inspire la Russie dans cette affaire sont ceux qui nous ont inspirés nous-mêmes, et nous ne pourrons accueillir le résultat des négociations lorsqu'elles seront closes qu'avec les sentiments dans lesquels le gouvernement russe a accueilli le résultat des négociations franco-allemandes de 1909.

M. Jaurès — La Russie vous avait-elle prévenu qu'elle promettait à l'Allemagne de faire aboutir le chemin de fer de Bagdad?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Monsieur Jaurès, je voudrais bien ne pas aborder la discussion du chemin de fer de Bagdad; elle nous mènerait très loin. Il faudrait que je remonte à l'origine de l'affaire, aux conditions dans lesquelles la concession a été accordée.

M. Jaurès. — J'approuve votre langage, remarquez-le; ce n'est donc pas une critique que je vous adresse; mais je voudrais avoir sur ce point très important un éclaircissement.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je sais bien que ce n'est pas une critique. Ce que je puis vous répondre, c'est que les pourparlers de Potsdam sur ce point n'ont pas été pour nous une nouveauté; que depuis 1907 des négociations avaient été ouvertes entre le gouvernement russe et le gouvernement allemand, et que ces négociations portaient précisément sur la Perse et sur le raccordement éventuel du chemin de fer de Bagdad; de sorte que nous n'avons pas manifesté une surprise extraordinaire, comme on l'a fait dans certains organes de la presse et parfois même dans cette assemblée, à l'occasion des négociations dont il s'agit.

M. Jaurès. — Je ne vous parlais pas du raccordement du chemin de fer de Bagdad aux chemins de fer persans.

M. le ministre des Affaires étrangères. — C'est que précisément c'est là la question. Il s'agit de la ligne du chemin de fer de Hanikine et de son raccordement éventuel à Bagdad. Je vous répète que cette question n'était pas une nouveauté pour nous.

Ce que nous savons aussi et ce que j'ai le droit de dire, c'est que dès les premiers mots échangés à Potsdam entre les interlocuteurs, il a été constaté de part et d'autre que la fidélité aux alliances demeurait la base de la politique russe et de la politique allemande. Cette double affirmation a délimité de la façon la plus précise la portée des entretiens qui ont suivi.

Il s'agissait de mettre fin à des compétitions plutôt économiques que politiques, dont l'apaisement ne pourra que profiter à la paix générale.

Après comme avant, la France comme la Russie font de leur alliance une des bases fondamentales et invariables de leur politique, et cette alliance conserve le caractère qu'elle n'a jamais cessé d'avoir jusqu'à présent.

N'a-t-elle pas d'ailleurs pour garantie la volonté du peuple français, du gouvernement de la République et celle d'un peuple et d'un souverain qui,

digne héritier de celui auquel nous devons l'inoubliable manifestation de Cronstadt, nous a prodigué, depuis le début de son règne, les marques de sympathie et d'amitié?

Là-dessus, messieurs, on s'est demandé, dans certains milieux où l'on n'apprécie que médiocrement dans son ensemble la politique du gouvernement, si décidément nous n'étions pas menacés d'être isolés.

L'isolement de la France, messieurs, serait une chimère; et les chimères ne doivent pas hanter l'esprit des diplomates.

Isolée, une puissance qui est unie à la Russie par une alliance éprouvée, à l'Angleterre par une amitié de plus en plus étroite et agissante, à l'Espagne par des contrats dont les résultats se traduisent chaque jour dans la politique courante, au Japon par une convention qui est une des garanties principales de la paix de l'Extrême-Orient, qui a été le prélude et peut-être la condition de l'entente russo-japonaise! Isolée! une puissance qui, sans rien demander à l'Italie qui soit contraire à la portée pacifique de ses engagements, s'est mise d'accord avec elle pour que toutes les questions qui intéressent les deux pays soient réglées dans un sens conforme aux traditions et à l'amitié qui les lie!

Isolée! une puissance qui possède assez d'influence — l'événement l'a quelquefois démontré — pour régler à son honneur toutes les questions auxquelles est liée son existence, et dont la voix compte dans les conseils de l'Europe autant que celle d'aucun autre gouvernement. Isolée! une puissance qui, dans des circonstances troublées, a contribué autant et peut-être plus qu'aucune autre au maintien de la paix générale! Eh bien! c'est une sorte d'isolement qu'appréciera la Chambre, mais que, pour ma part, dans l'intérêt de mon pays, je ne puis que souhaiter voir persister au même degré.

Conclusion.

Est-ce à dire que cette situation qui est rassurante, quoi que certains prétendent, et qui répond à tous égards aux intérêts de la France, puisse ou doive entraîner l'inaction de notre part, une sorte de repos diplomatique dans lequel nous nous contenterions d'attendre et de suivre les événements en nous reposant sur les résultats acquis du soin de nous préserver de nouvelles surprises et au besoin de nouvelles épreuves? Ah! que cette conception est loin de ma pensée!

A notre époque où tout évolue, où tout se transforme, où le lendemain ressemble si peu à la veille, où le mouvement des peuples est incessant comme celui des idées, une diplomatie qui se croiserait les bras ne tarderait pas à se trouver exposée aux pires éventualités. Il faut, au contraire, agir constamment, agir sans cesse, observer, surveiller, fortifier ses moyens d'action.

Il faut, tout en inspirant confiance au monde par la sûreté de ses rapports et par la loyauté de sa conduite, adapter aux évolutions qui se produisent les forces particulières que l'on tient de ses relations plus étroites avec certains gouvernements.

M. Jules Delahaye. — Voulez-vous me permettre, à ce propos, de vous poser une question?

Voudriez-vous nous donner une explication au sujet du retrait des troupes russes sur la frontière de Pologne?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je vous demande la permission de continuer...

M. Jules Delahaye. — Je constate que vous ne me répondez pas.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Parmi les reproches qu'on peut me faire, depuis le temps déjà long que j'ai l'honneur d'être placé au poste que j'occupe sous le contrôle incessant du Parlement, il n'en est pas que je mériterais moins que celui d'avoir négligé d'accroître nos ententes, d'avoir laissé sans solution les questions posées et d'avoir manqué d'activité. Ni en Asie, ni en Afrique, ni en Europe, de pareils soupçons ne peuvent peser sur nous; mais il ne faut pas confondre l'action avec l'agitation, la vigilance et la méthode avec la turbulence et la nervosité.

Il faut mêler le moins possible les calculs de politique intérieure aux préoccupations de politique étrangère qui doivent dominer des discussions comme celle-ci.

Messieurs, il y a deux autres conditions dont je dois parler en terminant, deux autres conditions nécessaires pour donner de la force à notre diplomatie. C'est d'abord l'assentiment de l'opinion publique, et c'est ensuite, comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi — je ne vous surprendrai pas en le répétant — la force de notre armée.

Nous vivons dans un temps où, pas plus en politique étrangère qu'en politique intérieure, on ne gouverne contre l'opinion et, puisque je parle de politique étrangère, je ne fais pas seulement allusion à l'opinion de notre pays, je fais allusion à l'opinion générale, à l'opinion internationale. C'est aujourd'hui, messieurs, la voix des nations qui s'impose aux conseils des gouvernements. On ne pourrait plus aujourd'hui faire la guerre contre l'assentiment des peuples, et j'ajoute tout de suite que ce n'est pas une des moindres garanties de la paix.

Mais il en est une autre, je le répète : c'est la puissance de notre armée. Nous sommes forts parce que nous inspirons le respect. Nous avons des amitiés et des alliances parce qu'on a confiance dans notre force. Supposons que nous n'apportions pas au développement continu de notre force militaire le souci constant que vous y mettez : notre diplomatie, quelle que soit son activité, quelle que soit son habileté, serait faible, elle serait débile, elle n'aurait pas l'autorité indispensable pour l'action.

Il faut donc, comme le disait tout à l'heure M. Deschanel ou comme vous le demandait M. le président du Conseil, il faut donc, si vous voulez une politique extérieure digne de la France, veiller à tout moment sûr notre armée, sur notre marine et nous mettre en mesure de remplir, militairement s'il le fallait, tous les grands devoirs auxquels nous pourrions être obligés.

J'appelle sur ce point toute l'attention de la Chambre, sûr que je suis d'obtenir, au moins à cet égard, une approbation unanime, puisque mon dernier mot, en terminant ce discours, s'adresse à la clairvoyance et au patriotisme des représentants du pays. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La rentrée des Chambres.* — La session parlementaire de 1911 s'est ouverte le 10 janvier. La Chambre des députés a réélu comme président, après deux tours de scrutin, M. Henri Brisson par 270 voix contre 197 à M. Paul Deschanel. MM. Eug. Etienne, Berteaux, G. Dron, René Renoult ont été élus vice-présidents. Au Sénat, M. A. Dubost a été réélu président sans concurrent.

— *Déclarations de M. Pichon sur la question des fortifications de Flessingue.* — Le 16 janvier, à la Chambre des députés, répondant à une question de M. Delafosse, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait les déclarations suivantes :

En réalité, la question des fortifications de Flessingue est déjà ancienne : elle remonte, dans son état actuel, à 1903.

A cette époque, une commission d'enquête avait été chargée d'examiner la défense maritime des Pays-Bas ; le 24 décembre 1904, cette commission présentait à la reine son rapport concluant à ce que des fortifications nouvelles soient faites pour la défense éventuelle de la Hollande. Six ans après, le gouvernement néerlandais déposait un projet de loi comportant une dépense de 84 millions de francs. Ce projet de loi a pour objet de rétablir à Flessingue des fortifications qui se trouvent dans le voisinage et qui tombent en ruines, paraît-il.

Le projet a rencontré une opposition très vive, des objections ont été faites. On a prétendu, notamment, que ce projet ne serait pas conforme à la stricte neutralité de la Hollande. C'est surtout en Belgique que les objections se sont produites. On y a soutenu avec une certaine force que l'Escaut était un fleuve international qui devrait rester neutre. La Hollande ayant reconnu le traité de 1839, comme M. Delafosse l'a indiqué, ne peut prendre aucune mesure, d'après les personnes qui ont soutenu cette thèse, susceptible de porter atteinte à la neutralité de la Belgique.

Des contestations se sont produites ; les avis sont très partagés en Hollande, et il est possible que le projet ne soit pas maintenu.

Dans tous les cas, je ne puis que me rendre à la suggestion qui a été formulée par M. Delafosse et à l'idée qu'un projet de cette nature comporte des conversations entre les diverses puissances qui ont été appelées à garantir la neutralité de la Belgique. Ce sont des conversations tout amicales qui ne peuvent être mal interprétées nulle part, et auxquelles je me prêterai volontiers.

D'autre part, quelques jours après, le 20 janvier, revenant sur cette même question, M. Pichon a complété ainsi ses déclarations officielles au cours d'une conversation avec un rédacteur du *Daily Mail*. Notre confrère lui ayant demandé si les paroles prononcées par

lui à la Chambre des députés pouvaient être interprétées comme marquant l'intention de la France d'intervenir dans les affaires privées de la Hollande, le ministre des Affaires étrangères a protesté vivement qu'on ne saurait envisager rien de semblable.

Notre point de vue, ajouta M. Pichon, est simplement que nous jugeons opportun d'ouvrir une discussion sur le traité du 19 avril 1839 qui garantit la neutralité de la Belgique, étant données les intentions d'une des puissances signataires de ce traité. Jusqu'ici, d'ailleurs, aucune conversation n'a encore eu lieu à ce sujet. Je n'ai reçu la visite d'aucun des représentants diplomatiques des puissances signataires du traité de 1839 et je n'ai pas été informé que M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres, ait soulevé cette question avec le gouvernement britannique.

Au surplus, voici le texte de la dépêche que j'ai adressée hier à nos ambassadeurs et à nos ministres accrédités près les six puissances cosignataires du traité de 1839, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et la Russie.

« Il n'est pas question d'intervenir dans les affaires intérieures de la « Hollande, mais de rechercher si le traité de 1839 qui fut signé par la « Hollande et qui garantit la neutralité de la Belgique est en conformité « avec le projet dont on parle actuellement. Il n'y a rien d'offensif pour « aucune puissance quelle qu'elle soit dans des conversations entièrement « amicales touchant l'interprétation d'un traité. »

— Mais quel serait votre sentiment, monsieur le ministre, si la Hollande déclarait qu'il n'y a aucun rapport entre les fortifications de Flessingue et le traité de 1839?

— Je ne puis voir en quoi cela affecterait la discussion ouverte à ce sujet entre les puissances signataires. Qui pourrait trouver à redire si je discute une question d'intérêt commun avec l'ambassadeur de Russie à Paris par exemple, ou si votre ministre des Affaires étrangères en fait de même avec un des ambassadeurs étrangers à Londres ?

— Mais le *Temps* a dit hier que la Hollande, en persistant dans son projet malgré les divergences d'opinion des puissances, proclamerait du même coup son adhésion à la Triple Alliance.

— Je vous prie instamment de ne pas m'attribuer la responsabilité d'une telle opinion, dont l'expression n'a nullement été inspirée par moi.

Ces déclarations de M. Pichon ont été très commentées en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et surtout en Hollande, où l'opinion publique est naturellement fort excitée et généralement très hostile à toute intervention extérieure dans une affaire qu'elle considère comme essentiellement nationale. Pour nous, nous ne pouvons, à ce sujet, que nous en rapporter à l'opinion exposée ici même le 1er janvier par le commandant de Thomasson et rappeler la leçon de prudence donnée par notre collaborateur : on aurait tort en Belgique et en France de piquer les Hollandais au jeu en leur contestant en quelque sorte le droit de fortifier l'embouchure de l'Escaut, car ainsi l'on irait peut-être à l'encontre du but poursuivi.

— *La visite à Paris des édiles viennois et des édiles italiens.* — La semaine dernière une délégation de la municipalité de Vienne, con-

duite par le bougmestre, M. Neumayer, est venue rendre visite à la municipalité de Paris qui l'a reçue avec une cordialité empressée. Quelques jours plus tard, les membres de la municipalité de Turin sont à leur tour arrivés à Paris, où ils ont été également les hôtes très fêtés de notre représentation municipale.

Espagne. — *Le retour d'Alphonse XIII à Madrid.* — Le mauvais temps persistant a contrarié le voyage d'Alphonse XIII au Maroc et a avancé son retour. Le roi est rentré à Madrid le 15 janvier.

Grèce. — *L'ouverture de l'Assemblée nationale.* — Le 21 janvier a eu lieu à Athènes l'ouverture de l'Assemblée nationale hellène. M. Venizelos a lu le décret royal de convocation et les ministres ont prêté serment; après quoi ont commencé les opérations de validation des membres de l'assemblée, lesquelles se prolongeront jusque dans les premiers jours de février. C'est alors seulement que la Chambre se mettra sérieusement au travail.

Portugal. — *La situation politique. Les grèves.* — La situation politique au Portugal, malgré l'optimisme des communications officielles, n'apparaît pas des plus satisfaisantes. Les grèves simultanées des cheminots et des employés de commerce de Lisbonne ont un moment fort inquiété l'opinion. Elles ont failli provoquer une crise ministérielle, M. de Almeida, ministre de l'Intérieur, ayant été démissionnaire pendant 24 heures, et n'ayant consenti à garder les responsabilités du pouvoir que sur les instances réitérées de ses collègues et de ses amis politiques. Le gouvernement a, il est vrai, réussi à maintenir l'ordre et à faire reprendre le travail, mais il ne l'a pu faire qu'au prix de concessions considérables qui ne sauraient manquer de peser lourdement sur l'avenir.

Roumanie. — *La crise ministérielle. Le nouveau cabinet Carp.* — Le cabinet libéral roumain, présidé par M. Jean Bratiano a démissionné le 10 janvier sans avoir d'ailleurs été mis en minorité dans l'une ou l'autre Chambre, et sans que la confiance du souverain dans son chef fût en quoi que ce soit altérée, mais parce que la situation politique générale du pays lui paraissait rendre difficile le maintien du parti libéral au pouvoir.

Le roi a confié à M. Pierre Carp, chef du parti conservateur, la mission de former le nouveau cabinet. Le ministère Carp a été constitué dès le 12 janvier de la façon suivante :

M. Carp, présidence du Conseil et Finances; M. Jean Lahovary, Agriculture; M. Marghiloman, Intérieur; M. Majorescu, Affaires étrangères; M. Michel Cantacuzène, Justice; M. Constantin Arion, Instruction publique; M. Nicolas Filipesco, Guerre; M. Menitzesco, Commerce; M. Delavrance, Travaux publics,

Le ministère Braliano, qui était le résultat d'un remaniement du cabinet libéral constitué par M. Demetre Stourdza en avril 1909, au moment des grands troubles agraires qui bouleversèrent le royaume à cette époque, dirigeait les affaires depuis le mois de mars 1909.

Saint-Siège. — Le Vatican a agréé comme nouvel ambassadeur de l'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, le prince Schœnburg. Toutefois l'ambassadeur en partance, le comte Szecsen, qui a été nommé à Paris après la mort du comte de Khevenhuller, restera encore à Rome jusqu'à la fin de février.

Turquie. — *La Turquie et le rapprochement anglo-allemand.* — Le parti Union et Progrès à la Chambre ottomane a interpellé le 21 janvier le ministre des Affaires étrangères sur les résultats de l'entrevue de Potsdam entre MM. Sasonof et de Kiderlen-Waechter, ainsi que sur les négociations russo-allemandes en cours et leurs conséquences éventuelles pour la Turquie. A la question ainsi posée Rifaat pacha a répondu en donnant lecture d'une déclaration dans laquelle il a fait ressortir qu'au début on n'attribuait à l'entrevue de Potsdam aucune importance particulière; c'est seulement après la publication du prétendu texte des accords par l'*Evening Times* qu'on a commencé à y prêter attention. D'après l'agence Havas, Rifaat pacha a dit en substance :

Si les points contenus dans ce texte touchant la construction des chemins de fer dans l'Anatolie orientale et la Perse avaient été confirmés, l'inquiétude aurait été justifiée; mais l'ambassadeur d'Allemagne a démenti la publication de l'*Evening Times* et a fait une déclaration officielle affirmant que les entretiens de Potsdam concernaient exclusivement la construction et la jonction des chemins de fer en territoire persan.

L'ambassadeur d'Allemagne nous a déclaré que la convention publiée par un journal anglais était fausse, particulièrement les articles 2, 3 et 4. Il nous a prié de ne pas attacher d'importance aux informations inexactes des journaux.

M. Sasonof a fait une déclaration analogue à notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Nous n'avons aucune raison de douter de ces déclarations.

La Russie admet le principe de la porte ouverte en Perse et garantit la liberté du commerce dans ce pays, tandis que l'Allemagne reconnaît les intérêts spéciaux de la Russie dans le Nord de la Perse.

L'Angleterre et l'Allemagne nous ont déclaré qu'elles n'avaient pas eu de pourparlers au sujet d'Irak; si l'Angleterre a des intérêts dans le golfe Persique, elle les traitera directement avec nous. Le fait que l'Allemagne reconnaît les intérêts de la Russie dans le Nord de la Perse ne signifie pas qu'elle conteste nos intérêts en Perse.

Quant aux prétendus pourparlers qui auraient concerné la Mésopotamie il ne pourrait être question de cette province qu'au su et avec l'adhésion de la Turquie.

En ce qui concerne les bruits relatifs au golfe Persique, la Turquie ne doute pas de la continuation des rapports de sincère amitié avec l'Angleterre, non plus que de la garantie des droits de la Porte dans le golfe Persique.

Enfin ce qui concerne la question des chemins de fer, le ministre a déclaré que la Porte attache un grand prix à ce que la participation très désirable de l'étranger à cette entreprise ait un caractère exclusivement économique et non politique.

La Chambre a trouvé suffisantes les déclarations du ministre.

— *L'incident italo-turc de Tripoli.* — Au mois d'août dernier, le consul italien de Tripoli avait demandé au vali l'expulsion d'un certain Carlos Guzman, de nationalité imprécise, qui avait publié contre les Italiens un libelle systématiquement diffamatoire. Le consul, devant les résistances du vali, menaça de se retirer lui-même si on n'expulsait pas Guzman. En vain le Comité local Union et Progrès voulut s'entremettre; l'expulsion fut signifiée et exécutée.

Or, ces jours derniers, Guzman ayant voulu retourner à Tripoli, les fontionnaires turcs autorisèrent son débarquement en dépit des protestations du consul italien. Le gouvernement de Rome a fait aussitôt une réclamation énergique à la Porte, et d'après des informations officieuses de Constantinople le gouvernement ottoman serait décidé à lui donner satisfaction.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Un détachement français victime d'un guet-apens.* — Un détachement français dirigé par le capitaine Nancy vient d'être victime d'un guet-apens qui nous à coûté la perte d'un officier, d'un maréchal des logis et de trois goumiers tués. Voici d'après les dépêches de Casablanca les circonstances de cette affaire.

Tanger, 18 janvier.

Un radiotélégramme de Casablanca dit que les autorités militaires du camp Boucheron ayant été sollicitées par une fraction des Zaer, appelée les Beni Kiran, d'intervenir pour solutionner à l'amiable une contestation relative à une délimitation de terrains de pâturage, déléguèrent pour cet objet le capitaine Nancy avec une escorte.

Les Marocains attirèrent le capitaine dans un guet-apens.

Dans la nuit du 14, il fut attaqué avec son escorte par des cavaliers indigènes encore inconnus. Le lieutenant Marchand, un maréchal des logis et trois goumiers ont été tués. Six autres goumiers sont blessés.

Le lieutenant Victor-Jules Marchand appartenait au 16e régiment de chasseurs en garnison à Beaune, et avait été détaché l'an dernier au Maroc avec son camarade de régiment le lieutenant Mordacq. Il était lieutenant depuis le 1er juillet 1904.

Tanger, le 20 janvier.

Les nouvelles reçues aujourd'hui de Casablanca complètent les détails de l'agression dont ont été victimes le lieutenant Marchand et quelques goumiers de son escorte. Une fraction de la tribu des Mdakra, établie dans le territoire des Chaouïa, était en contestation avec ses voisins, les Beni Krianel, sur la propriété ou la délimitation de quelques terrains de pâturage. Ces derniers sollicitèrent l'arbitrage des autorités militaires françaises du poste du Boucheron pour résoudre le différend.

Le général Moinier autorisa le chef de ce poste à accepter cette mission, conforme d'ailleurs à des précédents qui ont eu d'heureux effets et qui ont évité des effusions de sang entre les tribus. Le lieutenant Marchand, accompagné par un maréchal des logis et 20 goumiers, fut chargé d'une enquête. Egarée par son guide, la petite troupe se trouva, à la nuit, dans un territoire situé entre l'oued Karrifla et l'oued Cherat. C'est là qu'elle fut attaquée par un groupe nombreux de cavaliers indigènes. Le lieutenant Marchand, le maréchal des logis et trois goumiers ont été tués. On ne connaît pas encore les agresseurs, mais on a l'impression qu'il s'agit d'un acte de banditisme isolé. Le général Moinier espère obtenir les réparations nécessaires avec le seul concours des goumiers et des tribus amies.

Libéria. — *Le traité de délimitation franco-libérienne.* — Une note officielle a annoncé le 14 janvier que le protocole approuvant le résultat des travaux de la Commission mixte de délimitation franco-libérienne venait d'être signé à Paris.

Ce traité comporte deux parties : la première est géographique ; la seconde prévoit l'établissement de postes militaires libériens le long de la frontière. La France ne reçoit aucun point des territoires que le Libéria a administrés d'une manière effective, mais elle acquiert une certaine étendue de territoires regardés généralement comme libériens et dont une partie tout au moins est riche et populeuse si l'autre est à peu près déserte. L'avantage pour le Libéria est d'avoir une frontière précise, de savoir où il doit exercer la police et de ne plus craindre les empiètements possibles d'un côté ou de l'autre. Le Libéria aura désormais une superficie d'environ 31.000 milles carrés. Enfin, la France donne son consentement au projet américain qui place le Libéria sous le contrôle financier des Etats-Unis.

La législature de Monrovia, actuellement en session, autorisera d'abord la conclusion d'un emprunt aux Etats-Unis, lesquels dirigeront la politique financière du pays et administreront les douanes.

Le contrôleur financier américain, M. Falkner, doit avoir déjà fait connaître les modalités de cet emprunt aux autorités de Monrovia.

D'autre part, les Etats-Unis et les puissances intéressées ont déjà échangé des notes au sujet du projet américain de réforme du Libéria.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production et la consommation mondiales de la laine. — La consommation de la laine est partout en progrès : la comparaison établie par la Commission permanente des valeurs en douane entre les moyennes triennales 1904-1906 et 1907-1909 révèle, en effet, au profit de la seconde période une augmentation de 16 % pour l'Angleterre, 10 1/2 % pour le continent européen et 4 % pour l'Amérique du Nord. En revanche, l'augmentation de la production lainière ne suivrait pas une progression parallèle, ayant passé de 1.043.712 tonnes en 1897 à 1.174.176 seulement en 1909.

L'approvisionnement moyen de l'industrie lainière pendant les dix dernières années (1900 à 1909 a été de 1.030.000 tonnes ; avec les 1.174.000 tonnes qu'elle a eues à sa disposition en 1909, elle a donc été plus largement fournie que jamais.

Les modifications survenues sont dues non à l'Europe dont la production est restée à peu près stationnaire, mais à l'Amérique du Nord, et surtout, à l'Australie, qui ont gagné respectivement 30.000 et 62.000 tonnes.

Sur les 1.174.000 tonnes de laine mises à la disposition du commerce et de l'industrie en 1909, la Grande-Bretagne en a absorbé 242.800, soit environ 21 % ; le continent d'Europe, 633.800 ou 53 % environ, et l'Amérique du Nord, 297.600, soit environ 26 %.

La France et l'Allemagne sont les pays d'Europe qui ont le plus gros pouvoir d'absorption des laines.

II. — ASIE.

Japon. — *La production et l'exportation minérale en* 1909. — La première place est naturellement occupée par le charbon : 14.973.617 tonnes, évaluées 61.092. 358 yen (157.618.000 francs). Viennent ensuite par ordre d'importance :

	Tonnes	Yen (1 yen = 2 fr. 58)
Cuivre	42.979	22.989.000
Pétrole (hectolitres)	2.978.136	6.369.000
Soufre	35.482	733.000
Zinc (minerai)	22.769	310.000
Manganèse	6.607	56.381 (?)
Plomb	3.216	447.615

Il y a eu aussi une légère production d'or (pour 4.966.000 yen), d'argent (pour 4.517.000 yen), d'antimoine, d'étain, arsenic et de graphite, etc., mais le maximum (graphite) n'a pas dépassé 284 tonnes.

Sur les 14.973.000 tonnes de charbon produites, 2.844.274 tonnes

ont été exportées, dont 1.269.000 tonnes en Chine; 912.000 tonnes sur Hongkong; 238.000 tonnes sur Singapour; 22.287 tonnes sur l'Indochine française.

Il a été exporté 36.072 tonnes de cuivre en lingots. La Grande-Bretagne (9.964 tonnes), les Etats-Unis (9.807 tonnes) et Hongkong (7.438 tonnes) sont les principaux acheteurs. La France n'a pris directement que 2.301 tonnes.

La production de fer en barres a atteint 44.254 tonnes, et celle de l'acier 5.885 tonnes seulement.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La production des céréales en* 1909-1910. — La superficie des terres complantées en céréales en Algérie pendant la campagne 1909-1910 a été de 2.974.396 hectares, dont 2.948.304 en territoire du Nord et 26.092 dans les territoires du Sud.

La production totale en grains s'est élevée, pour l'ensemble de la colonie, à 23.571.320 quintaux, dont 23.413.291 ont été récoltés dans le territoire du Nord et 158.029 dans les territoires du Sud.

D'après les travaux statistiques, préparés à l'administration centrale, les résultats de la campagne 1908-1909 avaient été les suivants :

Surface ensemencée.....	2.655.661 hectares
Production.....	22.263.424 quintaux

La surface ensemencée en 1909-1910 a donc été supérieure de 318.735 hectares à celle de l'année précédente, et le rendement supérieur de 1.307.896 quintaux.

Madagascar. — *Le chemin de fer de Tananarive.* — Les résultats de l'exploitation du chemin de fer de Tananarive à la côte est, pendant l'année 1909, ont été les suivants :

Les recettes totales se sont élevées à 1.347.009 fr. 73. Les dépenses, arrêtées au 31 mars 1910, s'élèvent à 802.595 fr. 59. L'excédent des recettes est donc de 544.414 fr. 14.

La longueur de la ligne exploitée, durant cette même période, a été, en moyenne, par suite de l'adjonction du lot Anjiro-Tananarive, de 267 km. 575. D'où une recette par kilomètre exploité de 5.035 fr. La dépense pour l'unité kilométrique d'exploitation étant de 2.999 fr., on constate ainsi un excédent des recettes sur les dépenses de 2.036 francs.

Le tonnage transporté a été de 23.627 tonnes.

Le nombre de kilomètres parcourus par les trains (non compris les trains de service) ayant été de 281.920 kilomètres, et les dépenses du chemin de fer s'étant élevées à 802.595 francs, la dépense par kilomètre-train a donc été de 2.847 francs.

La recette générale se chiffrant par 1.347.009 francs, la recette kilométrique-train se montant à 4.777 francs, le produit net par kilomètre exploité est donc de 2.036 francs.

L'Allemagne va à Bagdad.

Westminster Gazette (Londres).

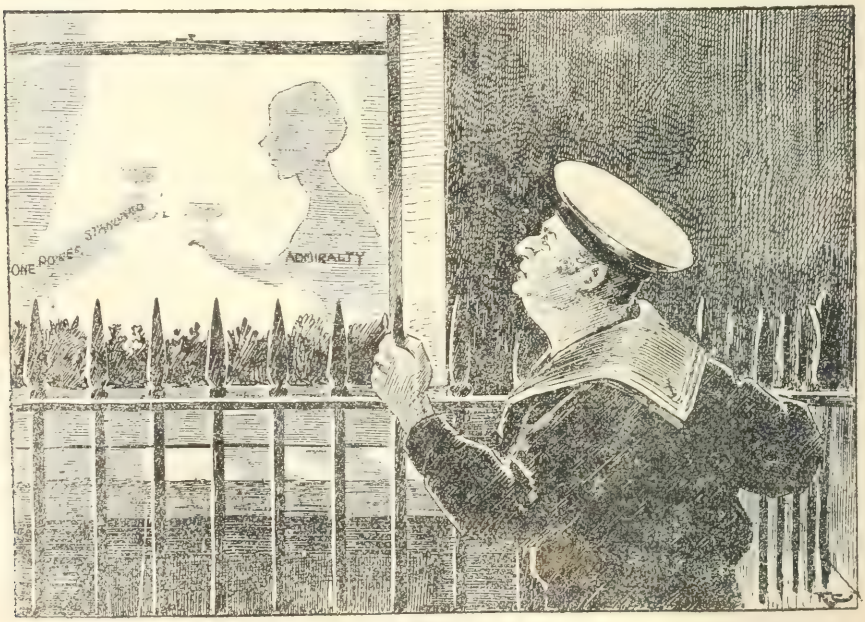

Une fille qui tourne mal.

Pall Mall Gazette (Londres).

Chien et chat.
Guillaume II et le socialisme.
Pasquino (Turin).

Le Temps : « Ne feras-tu rien pour la Pologne? »
L'Année 1911 : « Hélas ! »
Mucha (Varsovie).

N'est-ce pas le moment de faire le partage?
Kalem (Constantinople).

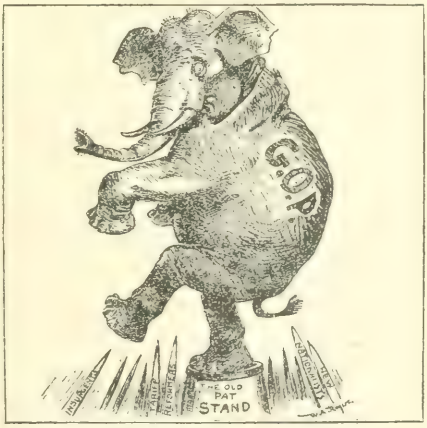

Le parti républicain n'est guère à l'aise.
New-York Herald (New-York).

Les coqs (unionistes et libéraux) voient avec stupéfaction l'avorton, produit de l'œuf électoral.
Pall Mall Gazette (Londres).

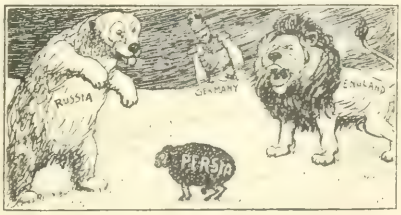

Le Sauveur (l'Allemagne) est en vue; mais il ne fera rien !
Kladderadatsch (Berlin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
E. Rigo, consul de Belgique à Hautmont ;
Salvador Chamorro-Chamorro, consul général du Nicaragua à Paris ;
Gustave-Adolphe Bellet, vice-consul de Suède à Fécamp.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Équatoriale. — M. le *lieut.* de Mordant de Massiac est désig. pour le Tchad.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* d'Arbois de Jubainville est désig. pour la légation de Tanger.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lelarge est désig. pour le chemin de fer de Thiès-Kayes.

Madagascar. — M. le *capit.* Favery est désig. pour le chemin de fer de Brickaville à Tananarive.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Pruneau est nommé chef d'état-major du corps d'occupation.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Comte et le *capit.* Dereix sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Ayasse est desig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Tantin et le *lieut.* Niox-Château sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Madec, Mercier, Auclin et Lenfumé de Lignières et le *lieut.* Gauche sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Lhuillier, Morié et Robert sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Lehalle est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. l'*officier d'admin.* Audit et le *stagiaire* Lefranc sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *stagiaire* Sauvaire est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Cochinchine. — M. le *pharm.-maj. de 2e cl.* Colin est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Guerchet est nommé chef du service de santé de la Côte d'Ivoire ;

M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Spire est nommé chef du service de santé du Dahomey ;

MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Toché et *de 2e cl.* Moutet sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Vincens est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Baus et le *pharm.-maj. de* 1re *cl.* Ferrand sont désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Sire est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée :*

Martinique. — M. le *lieut. de vaiss.* Hallier est nommé au command. de la défense fixe de Fort-de-France.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Cor (H.-F.), gouverneur de 3e cl. des colonies, est nommé lieut.-gouverneur du Sénégal :

M. Peuvergne (J.-J.), gouverneur de 2e cl. des colonies, est nommé gouverneur de la Guadeloupe ;

M. Ravel est nommé gouverneur de la banque de la Guyane.

Légion d'honneur :

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

MM. :
Duchêne (A.-P.-A.), sous-directeur à l'administ. centrale ;
Cureau (A.-L.), lieut.-gouvern. du Moyen-Congo ;
Pairault (E.-A.-P.), pharm. ppal de 1re cl.

Au grade de chevalier :

MM. :
Castaing (J.-B.-E.-L.-E.), secrét. général de 1re cl. des colonies ;
Clayssen (P.-L.-G.), présid. de la Cour d'appel de l'Inde ;
Couzineau (E.-E.), administ. de 1re cl. des services civils de l'Indochine;
Carrier (L.-P.), administ. de 2e cl. des colonies ;
Cornet (F.-L.-J.), administ.-adjoint des colonies;
Peyrot (C.-A.-F.), chef du service de l'instruct. publique à la Guyane ;
Perreau (C.-A.-F), professeur à l'Ecole coloniale ;
Mesnil (F.-E.-P), chef de laboratoire à l'Institut Pasteur ;
Montguillot (M.-A.-F), inspecteur de 3e cl. des colonies ;
Ferrand (M.). surveillant ppal des établissements pénitentiaires coloniaux ;
Prouvost (M.-E.-L.-T.), méd.-major de 2e cl. ;
Ruet (P.-L.-A.), sous-intendant de 3e cl.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Progrès brésilien, la participation de la France, par le baron d'ANTHOUARD. Librairie Plon-Nourrit, Paris.

Le séjour du baron d'Anthouard au Brésil, comme ministre de France, nous vaut aujourd'hui ce très intéressant ouvrage, préfacé par M. Hanotaux, président du *Comité France-Amérique.* « C'est un livre de franchise, « de précision et de simplicité, dit cette préface ; c'est le livre d'un homme « d'action. Son auteur n'a reculé devant aucune recherche, devant aucune

« difficulté, mais, non plus, devant aucune vérité... Suivons un guide si « avisé et si sûr. » Sous sa direction l'on reverra d'abord dans un premier chapitre toute l'histoire du Brésil jusqu'à la prise de possession, le 15 novembre 1910, de la présidence de la République par le neveu de son fondateur, le maréchal Hermès da Fonseca. Puis viendront, étudiées séparément, les relations du Brésil avec l'étranger, si différentes suivant qu'il s'agit des peuples sud-américains, de l'Amérique du Nord ou de l'Europe; les questions de peuplement, d'immigration, de fusion des races, d'unité nationale que prépare à défaut d'homogénéité réelle « une com- « munauté de sentiments et d'intérêts »; les documents très importants sur la production et le commerce brésilien Le mouvement commercial intérieur échappant encore à la statistique, l'auteur a examiné les échanges avec l'extérieur et il a fait précéder cette étude d'un résumé historique du commerce du Brésil depuis son indépendance. M. d'Anthouard a en outre consacré deux longs chapitres aux chemins de fer et à la navigation brésilienne. Cette étude très documentée est suivie d'une autre non moins importante, celle des finances, qui comme celle du commerce est précédée d'un résumé historique. Enfin le dernier chapitre du *Progrès Brésilien* étudie l'activité étrangère et plus spécialement l'activité française. Les Français occupent-ils au Brésil la place que la perfection de leur industrie, la puissance de leurs capitaux, la force de l'influence intellectuelle leur permettent de prendre? L'auteur répond à ces questions en signalant les causes du recul de nos importations, en indiquant par contre l'augmentation de nos achats et la nécessité « de grouper nos forces financières et industrielles au Brésil », en montrant enfin les causes qui nous ont empêchés de « récolter le produit des semailles de nos ancêtres ». Pour y remédier, M. d'Anthouard est d'avis, et c'est par là qu'il termine, qu'il importe surtout de confier à un personnel choisi le soin de représenter la France.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Mission des troupes noires, par le lieutenant-colonel Mangin. Une broch. in-8° de 44 pages. Comité de l'Afrique Française, Paris, 1911.

Le Partage de l'Océanie, par Henri Russier, docteur ès lettres. Un vol. grand in-8° de 370 pages avec une carte hors texte et de nombreuses gravures. Vuibert et Nony, Paris, 1905.

Considérations sur l'histoire politique de la Prusse et de l'Allemagne contemporaine, par Francis Allard. Un vol. in-8° de 200 pages. Téqui, Paris, 1910.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

L'Afrique Française (*janv.* 1911). R. C. : La politique française, les États-Unis et le Libéria. — J. Ladreit de Lacharrière : L'œuvre du général Lyautey sur les confins algéro-marocains. — Colonel Goullet : Organisation militaire de l'Afrique Equatoriale. — Colonel Largeau : Les Dinkas.

Société de Géographie commerciale de Paris (*déc.* 1910). Capit. Scheffer : Une mission industrielle et commerciale en Afrique Occidentale Française.

La Quinzaine coloniale (10 *janv.* 1910). En Tunisie; la dernière session de la conférence consultative.

Revue d'histoire diplomatique (*janv.* 1910). Milenko R. Vesnitch : Deux précurseurs français du pacifisme et de l'arbitrage international.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA FRANCE ET LA QUESTION LIBÉRIENNE

L'histoire a d'étranges retours : quatre siècles après que Ponce de Léon a donné à l'Espagne ses premières colonies du nouveau-monde, les Etats-Unis viennent de prendre pied sur l'ancien continent. Cet événement qui marquera une date aux yeux de la postérité n'a que peu intéressé le public européen ; la scène s'est passée chez un petit Etat nègre, le Libéria, que des débuts difficiles et soixante ans de troubles semblaient condamner à une éternelle obscurité. Cependant l'affaire libérienne mérite plus d'attention : de la part des diplomates, parce que l'entrée en scène des Etats-Unis, au moment où leur marine devient formidable, n'est certainement pas un geste sans lendemain ; et de la part du gouvernement français en particulier, parce que le Libéria livré aux intrigues d'une puissance étrangère serait comme un brûlot attaché au flanc de notre Afrique Occidentale.

***

Sur la carte, le Libéria fait bonne figure : grand comme un cinquième de la France, avec une façade de 500 kilomètres sur le golfe de Guinée, il s'étend de la rivière Mano où s'arrête le Sierra Leone anglais jusqu'au Cavally où commence la Côte d'Ivoire française, et son hinterland touche, à 270 kilomètres de la mer, notre colonie de la Guinée. Fondé le 26 juillet 1847, reconnu successivement par toutes les puissances et soucieux de son rôle international au point de se déclarer neutre pendant la guerre hispano-américaine, l'Etat nègre, que des philanthropes anglais, yankees et scandinaves ont implanté sur la côte des Graines en y jetant d'anciens esclaves recueillis aux Etats-Unis, tient aussi une place honorable dans les diction-

naires encyclopédiques et dans le *Gotha*. Mais dans la réalité il offre un spectacle différent et l'on peut dire qu'il y a deux Libéria : celui de la côte, qui n'est que trop connu, et celui de l'intérieur qui ne l'est pas assez.

Dépouillée des fictions constitutionnelles et diplomatiques qui en ont fait une nation moderne, la République de Libéria se réduit à une soixantaine d'agglomérations disséminées à peu de distance du rivage, et dans lesquelles vivent quelques 50.000 « Libériens ». Parmi eux, une dizaine de milliers seulement paraissent descendre des anciens esclaves que la *Colonisation Society* débarqua à partir de 1822 sur la côte d'Afrique; les autres sont de provenances variées, mais chez eux comme chez les Libériens authentiques le sexe masculin se pare volontiers d'un habit noir et d'un chapeau haut de forme. Cette population aristocratique se compose surtout d'ouvriers agricoles, de débardeurs et de petits commerçants. Elle fournit en outre les sept ministres, les huit sénateurs, les treize députés, les sept préfets, les nombreux magistrats et les non moins nombreux officiers qui gravitent autour du président de la République, M. Barclay.

Cependant l'autorité de cet état-major s'exerce péniblement sur un cinquième du territoire que les traités ont attribué au Libéria. Le reste est habité par des tribus nègres indépendantes, parfois anthropophages, qui vivent dans des régions généralement très boisées, fort accidentées par endroits et toujours très mal connues. On évalue à deux millions le nombre des indigènes qui constituent ce Libéria inconscient. Ils n'ont point de droits politiques, ils ne paient point d'impôts, et lorsqu'un représentant du Libéria officiel essaye de venir chez eux ils lui donnent la chasse : le 18 avril 1910 le lieutenant libérien Stamford, chef du poste de Webo, dut se réfugier avec ses hommes en territoire français pour échapper à ses « administrés ».

La situation économique des deux Libéria est bien différente. Celui de la côte a, si l'on en croit sir Harry Johnston, qui le connaît bien, « une tendance à abuser de l'alcool » et « un goût immodéré pour les disputes stériles ». Aussi a-t-il fort mal profité de sa position, qui fait de lui l'intermédiaire indispensable entre les populations de l'hinterland et le commerce européen. Tandis que les exportations passaient de 3 millions de francs en 1905 à 5 en 1908, et les importations de 3 millions à 5 1/2, le gouvernement de Monrovia continuait à vivre d'expédients. En 1904 sa dette, dont les titres se trouvent entre des mains anglaises, s'élevait à 4 millions de francs

environ ; en 1909 elle en dépassait 6. Presque tout l'actif du pays a été mis en gage ou concédé à l'avance : les douanes, le plus clair des ressources du Trésor, sont sous le contrôle britannique ; la *Liberian Development Co* s'est fait octroyer le monopole des exploitations minières dans deux comités sur quatre, le droit de construire des routes, d'installer des pêcheries, de fonder une banque d'Etat, etc... Ajoutons que cette société britannique semble avoir souffert du marasme général, car elle a dû procéder l'an dernier à une réduction, puis à une augmentation de son capital.

Autant le Libéria officiel est mal administré, autant le Libéria de l'intérieur est capable d'enrichir ceux qui le mettront en valeur. M. Auguste Chevalier a montré récemment [1] que les noix de kola se récoltent en grandes quantités dans une partie du pays kissi, que le dernier traité de délimitation nous a enlevée pour l'attribuer au Libéria, ainsi que dans les pays des Manons et des Tômas dont nos marchés de Lola, Nzo et Boola sont les débouchés naturels. Dans le pays des Dans, qui habitent le bassin du haut Cavally, celui de la Nuon, et qui s'étendraient jusqu'au Saint-Paul, on trouve également de nombreux kolatiers, du copal, de l'huile de palme, et de vastes forêts où abondent les bois précieux et le caoutchouc. La plupart de ces produits sont encore inexploités : les maisons européennes installées au Libéria, et dont la plus entreprenante est la Compagnie allemande Woermann [2], travaillent surtout dans la région côtière. Cela leur a suffi du reste pour exporter en 1908 1.500.000 livres de café, 200.000 boisseaux d'amandes de palme, plus de 7 millions de livres de piassava, 1.650.000 gallons d'huile de palme, et 160.000 livres de caoutchouc.

Ainsi, derrière la façade misérable ou grotesque du Libéria officiel, s'étend un riche domaine, dont l'Angleterre, la France et le négoce allemand tenaient jusqu'ici les clefs. C'est à la fois sur le domaine et sur la façade que l'Oncle Sam hisse en ce moment ses *strips and stars*. Un double problème se pose donc devant nous : un problème de politique internationale, car il n'est pas indifférent que les Etats-Unis prennent pied au seuil même de notre empire africain ; et un problème d'exploitation coloniale, car nous sommes exposés à perdre non seulement ce

---

[1] *Dépêche coloniale*, 25 janvier 1911.

[2] En 1908, les exportations des six ports libériens dont nous possédons la statistique se sont élevées à 346.933 dollars pour l'Allemagne, à 243.766 dollars pour l'Angleterre et à 11.982 dollars pour la Hollande. Le tonnage des navires étrangers se répartirait ainsi : Allemagne 55,3 % ; Angleterre, 42,6 % ; Espagne, 1,1 %.

GUINÉE FRANÇAISE
SIERRA LÉONE
CÔTE D'IVOIRE
KOINADOUGOU
KISSIDOUGOU
PANGOUMA
BANDAJOUMA
OUORODOUGOU
BEYLA
KONIAN
GOUANA
BOROTOU
KONO DIKAY
KAMAN TIEKOURA
TEGRI
DOUBALA
BOUZI
GBANDI
Koinadougou
Yesaia
Timbikounda
Niantorando
Bambaia
Moria
Dialakoro
Firaoua
Farinassadou
Lero
Dierabadougou
Ouorokoro
Ouarou Kondero
Kérouané
Goiffé
Koossa
Tiéoua
Gueleba
Kouroukoto
Odienné
Mandougou
Foula
Moussadougou
Guerésouba
Bokossed
Dabissandougou
Gouanandougou
Sampouyara
Mandraia
Guédougou
Sondougou
Diorodougou
Diagouadougou
Nandiero
Kuonkan
Banankoro
Boola
Quéna
Soucourala
Ouaninou
Touba
Dioman
Gouelo
Lantui
Lané
Goueckan
Douè
Man
Dananè
Zolou
Gapleu
Kipa
Ouaima
Bandajouma
Yarra
Pangouma
Kanrе Lahoun
Kenema
Tamassadou
Sengema
Gelahoun
Joui
Boulnra
Yandouk
Goli
Gene
Vagre
Bora
Mandou
Tougbea
Koranko
Bioma
Barioualla
Vahoun
Nguoressou
Bandedou
Beleridou
Bangounino
Biniadou
Bokhassa
Obesse
Baprassou
Tepola
Sanoyei
Naigna
Zolou
Marakouéli
Belakouala
Parakouéli
Lola
N'Zo
Mt Nimba
Banamba
Kata
Oua
Santa
Bion Houne
Zihinde
Soupleu
Bouépleu
Daïnoé
Nianlé
Gotongoui
Niantogloin
Ninene
Dicandougou
Moa R.
Meli R.
Mano ou Bequa R.
St Paul ou Diani
Milo R.
Niandan R.
Féredougouba R.
Bafing R.
Loffa R.
14°
13°
12°
11°
10°
9°
8°
7°

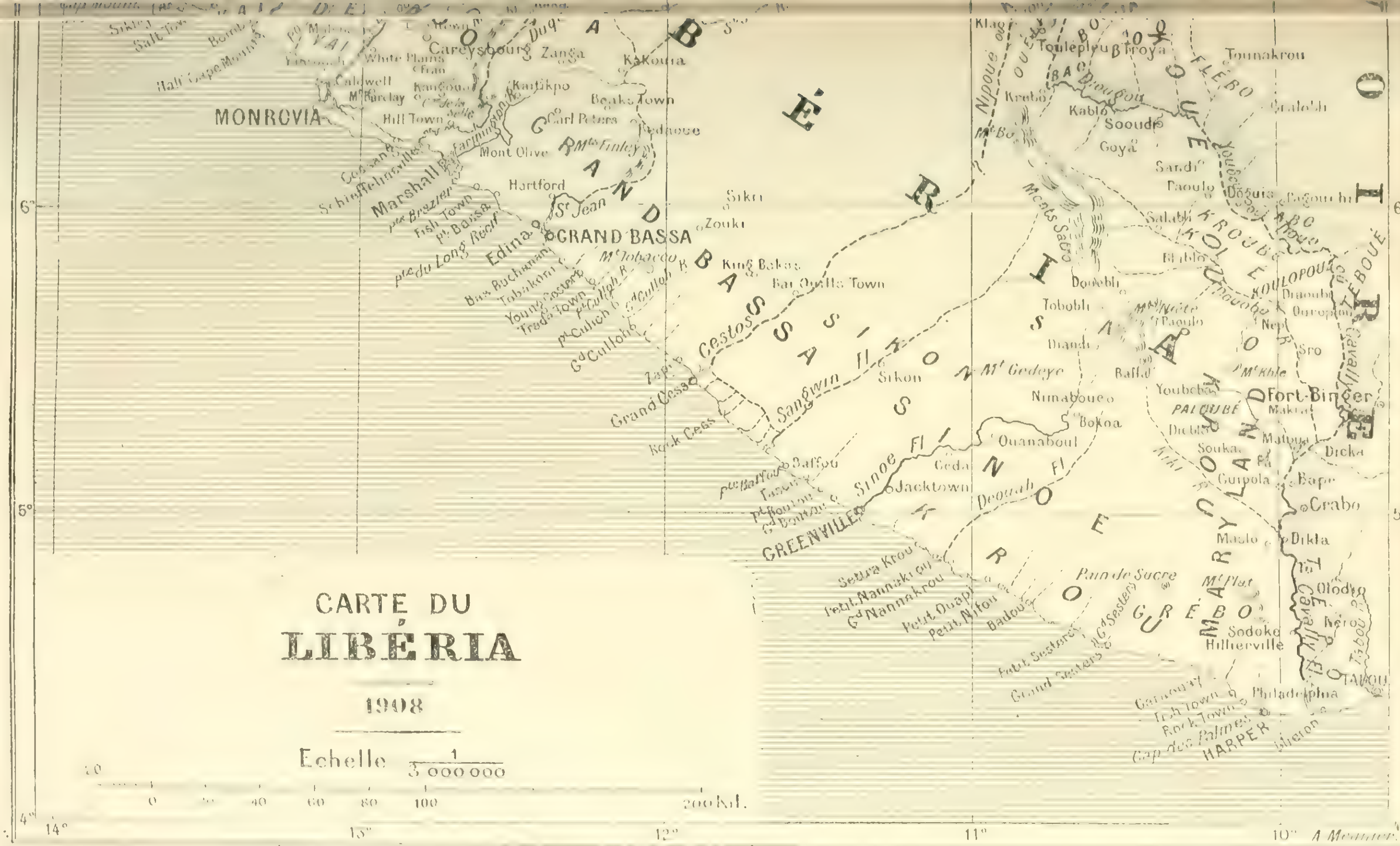

Bulletin du Comité de l'Afrique Française.

Reproduction interdite.

que nos commerçants pouvaient tirer du territoire libérien, mais encore ce que des étrangers installés au Libéria comme chez eux pourront tirer de nos propres possessions.

*
* *

La France a d'autant plus de raisons pour défendre ses intérêts qu'elle se trouve sur un excellent terrain : elle n'a jamais cessé de se montrer conciliante et elle possède des droits reconnus par les traités.

En 1891 — au moment où le lieutenant Arago remontait la Sassandra et où la mission Quiquerez-Segonzac explorait le San-Pedro — elle aurait pu invoquer sur la côte des Graines des titres singulièrement plus anciens que ceux du Libéria. Comme l'a rappelé M. Maurice Delafosse [1], la côte des Graines a été parcourue dès la première moitié du XIVe siècle par des navigateurs dieppois, qui y fondèrent des comptoirs dont les noms sont encore reconnaissables et dont l'activité commerciale subsistait toujours, après bien des vicissitudes, il y a vingt ans. Cependant la France n'a pas cherché à se prévaloir de sa position de premier occupant. Elle est entrée en relations avec la République de Libéria dès janvier 1848. En octobre 1891, le docteur Rallay se rendait à Monrovia pour préparer un accord franco-libérien, et cet accord, retardé par la mauvaise volonté de nos voisins qui cherchèrent à s'établir sur la rive gauche du Cavally, fut signé à Paris le 8 décembre 1892.

Il avait pour nous deux inconvénients et un avantage. Il abolissait d'un trait de plume nos droits cinq fois séculaires sur certains points de la côte des Graines [2]. Il attribuait au Libéria, sans autre motif que la rivalité franco-anglaise, un vaste hinterland que l'insuffisance des données géographiques ne permit même pas de délimiter exactement. Par contre l'article 5 réservait en termes très nets notre liberté d'action, pour le cas où le Libéria ne ferait pas respecter son indépendance et son intégrité [3].

L'accord du 8 décembre 1892 fut exécuté le long de la côte,

---

[1] Un État nègre. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1900.

[2] Par contre les comptoirs libériens de Fresco (Côte d'Ivoire) ont été racheté par la France moyennant 25.000 francs.

[3] Art. 5. — En reconnaissant à la République de Libéria les limites qui viennent d'être déterminées, le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entend s'engager que vis-à-vis de la République libérienne libre et indépendante, et fait toutes ses réserves, soit pour le cas où cette indépendance se trouverait atteinte, soit dans le cas où la République de Libéria ferait abandon d'une partie quelconque des territoires qui lui sont reconnus par la présente convention.

malgré les Libériens, dans le courant de l'année suivante. Mais lorsqu'en 1902 on voulut tracer sur le terrain la délimitation des deux hinterlands, on s'aperçut que le texte signé dix ans plus tôt était incohérent et inapplicable[1]. Une revision s'imposait donc, ne fût-ce que pour « assurer à la France le bassin entier du Niger et de ses affluents », comme il avait été convenu.

Cependant il ne fut pas possible, ni en 1903, dans les pourparlers où le Libéria était représenté par le baron de Stein, ni en 1904, pendant le voyage de la mission libérienne Dossen-Johnson, de parvenir à une solution acceptable. Bien mieux : des émissaires libériens, comme M. Cummings ou comme le « major » Loomax qu'on disait lié avec la compagnie allemande Woermann, provoquaient des troubles dans la région frontière. En 1905, les autorités françaises durent créer à Sampouyara le secteur militaire de la Haute-Guinée, et le 1er avril 1907 le commandant Mourin détruisait le repaire d'où partaient la plupart des razzias, Boussédou; le lieutenant Guignard fut tué au cours de ce rude engagement. Le succès du commandant Mourin fut complété par les efforts de l'administrateur Liurette, chef du cercle de Beyla, et au mois d'août 1907 le pays était enfin pacifié, depuis la rivière Makona, qui pénètre dans le Sierra-Leone jusqu'à la haute vallée de la Nuon, non loin du Cavally[2].

C'est alors que le gouvernement libérien, qui avait délimité dès 1903 son territoire du côté anglais, se décida à conclure avec la France un traité définitif. Ce traité, signé le 18 septembre 1907, rectifiait les frontières fantaisistes de 1892, confirmait les autres clauses de l'accord précédent et y ajoutait une stipulation relative à la police de la région frontière[3].

---

[1] Ainsi la carte annexée à l'accord plaçait le haut Cavally entre le 9e et le 10e méridiens de longitude Ouest alors qu'il se trouve entre le 10e et le 11e, et elle intercalait « le parallèle qui passe par Tembi-Counda » entre le 8e et le 9e degrés de latitude Nord tandis qu'il serait situé entre le 9e et le 10e.

[2] Voir pour le récit de tous ces événements l'excellent ouvrage de MM. Auguste Terrier et Charles Mourey sur *L'Expansion française et la Formation territoriale*, pp. 263-267 et 404-411.

[3] Art. 2. — Dans le but d'exercer le long de la frontière une police efficace, le gouvernement libérien assumera l'obligation d'établir un certain nombre de postes que les autorités françaises auront la faculté d'occuper si les ressources du gouvernement libérien ne lui permettaient pas à ce moment d'entretenir lui-même une garnison. Le nombre et l'emplacement de ces postes seront déterminés sur place d'un commun accord au moment de l'abornement; l'effectif de chacun d'eux ne dépasserait pas 40 à 50 hommes.

Il est entendu que le gouvernement libérien avisera deux mois à l'avance les autorités françaises de son intention d'occuper le ou les postes dont il est question

Approuvé l'année suivante par le Parlement français, le traité de 1907 devait être complété par une étude faite sur le terrain. Aussi une commission mixte a-t-elle parcouru le pays entre le mois de juillet 1908 et le mois d'août 1909 [1]. Elle n'a pas reconnu sans difficultés près de 1.000 kilomètres de frontières : le 23 novembre 1908, nos troupes de la Haute-Guinée durent enlever le village de Koïama, et ce combat coûta la vie au Dr Mariotte, tandis que le commandant Ruef et le capitaine Lionnet étaient blessés.

Après avoir ménagé le Libéria pendant de longues années et pacifié, non sans grands sacrifices, la région frontière, la France payait donc cher pour exécuter le traité de 1907, c'est-à-dire *pour borner ses propres ambitions*. En même temps, elle s'efforçait d'aider les Libériens chez eux : un médecin français était envoyé à Monrovia, deux de nos officiers étaient chargés d'instruire les milices libériennes [2], un autre s'occupait d'installer la télégraphie sans fil et un ingénieur français étudiait la réédification d'un phare au cap des Palmes. Il semblait que la petite république nègre, sûre de conserver son indépendance entre ses voisins français et anglais, n'eût plus qu'à vivre en bonne amitié avec eux. Mais c'était compter sans le *tertius gaudens*.

***

Par un étrange coup de théâtre, ce rôle est échu aux Etats-Unis.

Ils n'y étaient guère préparés. Si les esclaves affranchis qui ont fondé la République de Libéria venaient d'Amérique, on ne sait pas trop s'ils en venaient comme des protégés ou comme des expulsés. En 1832, une commission avait bien proposé à la Chambre américaine d'établir une colonie sur la côte d'Afrique, mais ce projet avait été abandonné, et le gouvernement de Washington n'a reconnu le Libéria qu'en 1862, quatorze ans après la France et l'Angleterre. Depuis lors, la diplomatie yankee a donné quelques témoignages d'intérêt aux Libériens, notamment en 1882, où elle s'occupa d'un incident entre eux

---

ci-dessus et que la remise du ou des postes s'effectuera dans les cinq jours qui suivront l'arrivée des forces de police libérienne.

[1] Cette commission se composait : pour la France, du gouverneur Richaud, de l'administrateur Pouillet, des lieutenants Sapolin et Varigault ainsi que du Dr Falconis ; pour le Libéria, de deux officiers néerlandais, MM. Naber et Moret.

[2] En réalité, ces deux officiers, les capitaines Croll et Laroque, n'ont pu remplir leur mission. Les autorités libériennes se sont ravisées, ont refusé leurs services, et nos deux compatriotes ont dû s'arrêter à Dakar.

et la France, et en 1886, où elle mit une canonnière à la disposition des autorités libériennes; mais jamais elle n'avait prétendu exercer une influence prépondérante sur la côte des Graines, où le commerce américain ne tenait qu'une place insignifiante [1]. Il n'est pas jusqu'au nom même de la capitale libérienne, Monrovia, qui n'aurait dû écarter les Etats-Unis de ce problème africain, comme le président Monroë, par son célèbre message du 2 décembre 1823, a écarté les puissances européennes de l'Amérique du Sud.

Cependant les Libériens se chargèrent de fournir un prétexte à l'activité de M. Knox, auquel les questions de Mandchourie et d'Amérique centrale ne suffisaient pas. Mécontents de l'Angleterre, qui surveillait leurs douanes pour assurer le paiement de leurs dettes, qui envoyait trois officiers pour instruire leur gendarmerie, qui voulait leur imposer un contrôleur financier et des juges, les Libériens résolurent de s'adresser aux Etats-Unis pour obtenir, déclarait le message du président Barclay, en 1908, « un arrangement par lequel l'intégrité territoriale de la République serait garantie ». L'ancien président Gibson, accompagné de plusieurs de ses compatriotes, partit donc pour Washington.

La réponse américaine arriva l'année suivante, sous la forme de deux croiseurs et de trois commissaires enquêteurs, MM. Roland P. Falkner, Emmet J. Scott et George Sale. Après avoir parcouru une partie du territoire libérien et être venus jusqu'au voisinage du nôtre, ces commissaires rentrèrent à Washington et remirent au *Department of State* un rapport que M. Knox a communiqué au Sénat avec avis favorable, le 25 mars 1910. D'après ce rapport, les Etats-Unis devaient :

1° Prêter appui au Libéria pour qu'il règle rapidement les questions relatives à ses frontières;

2° Mettre le Libéria en mesure de réorganiser sa dette, en prenant pour garantie le contrôle et la perception des recettes douanières;

3° Prêter assistance au gouvernement libérien pour qu'il réforme ses finances;

---

[1] Il n'est question des Etats-Unis ni dans la liste des pays avec lesquels le Libéria entretenait des relations d'affaires en 1904, d'après sir Harry Johnston, ni dans le relevé (publié par la *Kolonial Zeitung*) des navires étrangers qui ont touché les côtes libériennes en 1907, ni dans les relevés analogues que l'agent consulaire de France à Monrovia a dressés pour 1907 et 1908. Le rapport de notre agent consulaire (daté du 27 septembre 1909 et publié en 1910 sous le n° 841 par l'*Office du commerce extérieur*) ne mentionne aucun négociant américain parmi toutes les maisons étrangères qu'il énumère ; il ne cite pas non plus les Etats-Unis parmi les nations avec lesquelles le Libéria fait du commerce.

4° Aider le Libéria à organiser et à instruire un corps de police ou de garde-frontière;

5° Installer une station d'études dans le Libéria;

6° Examiner de nouveau le projet qui consiste à établir un dépôt de charbon sur la côte libérienne.

En soumettant ce programme au Sénat, M. Knox ajoutait que le ministre des Etats-Unis à Monrovia était parti à bord du croiseur *Birmingham* pour rejoindre son poste, et qu'il était chargé de jeter les bases d'un traité « approprié au but poursuivi ». A quoi la commission sénatoriale des Affaires extérieures répliqua quelques jours plus tard avec beaucoup de raison que l'Angleterre, la France et l'Allemagne avaient des intérêts respectables au Libéria, et qu'avant de traiter il fallait s'entendre avec elles.

Au mois d'avril 1910, la situation était donc celle-ci : le gouvernement des Etats-Unis cherchait ouvertement, sinon officiellement, à établir une sorte de protectorat sur la République libérienne. Quelle serait l'attitude de la France, que le cabinet de Washington ne devait point manquer de consulter?

***

La France n'a évidemment aucun avantage à voir les Etats-Unis, puissance forte et envahissante, se substituer au Libéria, voisin débile et qui n'était même pas maître chez lui. Soit que le gouvernement de l'Union veuille utiliser un jour le Libéria pour y exporter le surplus de sa population noire, comme la *Post* de Washington l'a indiqué, soit qu'il désire y créer des établissements rivaux des nôtres et une base navale, nous ne gagnerons rien à son intervention. Notre intérêt — et on peut le dire, l'intérêt de toute l'Europe — était donc qu'on trouvât une formule capable d'assurer l'indépendance et l'intégrité *réelles* du Libéria, faute de quoi l'article 5 de l'accord de 1892 nous déliait de tous nos engagements.

D'ailleurs, si l'on avait tardé à découvrir cette formule, le temps aurait travaillé pour nous. Les autorités de Monrovia signaient-elles le protocole de délimitation qu'avait rédigé la commission franco-libérienne? On procédait alors à l'abornement de la frontière, on désignait conformément à l'article 2 du traité de 1907 les postes où devait séjourner la police libérienne, et comme cette police était incapable de s'y maintenir, nous les occupions en vertu du même article 2. Le gouvernement libérien tardait-il au contraire à signer, ce qui s'est produit en effet? Son impuissance et sa mauvaise volonté conti-

nuaient-elles à s'étaler (attaque du poste français de Pagouéhi par une bande venue du Libéria en juillet 1909; échec du « colonel » libérien Loomax à Nitiélou et requête des tribus de la région de Webo qui demandent la protection de la France en juillet 1910, etc...)?[1] Alors cette inexécution des traités, ce dommage permanent qu'on nous infligeait nous donnaient *a fortiori* le droit de nous protéger comme nous l'entendions. Et l'œuvre accomplie à la Côte d'Ivoire par M. le gouverneur Angoulvant montre comment les intérêts de la France auraient été défendus. La diplomatie française pouvait donc agir sans inquiétude : rarement le terrain avait été aussi solide sous ses pieds, le terrain du droit aussi bien que le terrain du fait.

A-t-elle su profiter de ses avantages? S'est-elle concertée assez vite avec le Foreign Office qui, s'il faut en juger d'après la presse libérale d'outre-Manche, paraît avoir montré pour les Etats-Unis une regrettable condescendance? Et si le quai d'Orsay a eu raison de ne pas accepter contre Washington et Londres l'appui suspect que lui offraient certains journaux de Berlin, a-t-il bien fait de ne pas prendre une initiative qui aurait opposé les droits acquis de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France aux prétentions indiscrètes des Etats-Unis?

C'est ce qu'on ne saurait dire avec certitude tant que M. le ministre des Affaires étrangères n'aura pas répondu aux observations présentées le 16 janvier dernier par l'honorable M. Augagneur, et c'est ce qu'un débat public devrait élucider.

Quoi qu'il en soit, la thèse des Etats-Unis a triomphé, tout au moins dans ses dispositions essentielles. Le 18 juillet dernier, M. Roland P. Falkner, qui était l'année précédente à la tête d'une mission américaine au Libéria, arrivait à Hambourg comme agent financier du gouvernement libérien. Dès le 5 août, l'*Agence Reuter* annonçait qu'un emprunt de 400.000 livres sterling (porté depuis à 500.000) serait souscrit par une banque américaine (Kuhn, Lœb et Cie), une maison allemande (Warburg et Cie), un groupe anglais et un groupe français qui s'en partageraient également les sept huitièmes, tandis que la *Oost Afrikaansche Cie* de Rotterdam prendrait le reste.

---

[1] La situation ne s'est pas améliorée depuis six mois. M. l'administrateur des colonies Poupard, à qui nous devons de précieux renseignements et que nous sommes heureux de remercier ici, nous informe qu'en décembre dernier les Libériens possédaient autour de Webo (Bas-Cavally) trois postes commandés par un « colonel » et occupés par une centaine d'hommes, mais que « les troupes libé- « riennes ne peuvent s'aventurer à quelques kilomètres de leurs postes sans essuyer « des coups de fusils. » D'autre part M. Juiseris, chef du poste français de Grabo (même région), a établi que le comptoir de la Compagnie Woermann qui est installé à Yoblo vend de la poudre « à tout venant »,

En outre, on a appris[1] que les finances et les douanes libériennes seraient placées sous le contrôle d'un receveur général américain, assisté de receveurs allemands, anglais et français. Les Etats-Unis doivent aussi désigner des officiers pour organiser la gendarmerie et la police de la frontière, ainsi qu'un ingénieur-agronome pour diriger les services agricoles, autrement dit pour présider à l'exploitation des richesses naturelles de l'hinterland. Enfin, point capital, « le gouvernement américain « se chargerait de suppléer à la représentation diplomatique « et consulaire du Libéria » et de « prêter à la République « noire ses bons offices auprès des gouvernements étrangers « intéressés en vue d'assurer, d'accord avec eux, le respect de « leurs frontières ». On assure bien que les officiers envoyés au Libéria et les agents américains qui le représenteront au dehors seront considérés comme des fonctionnaires libériens et non comme des fonctionnaires des Etats-Unis. Mais ce *distinguo* ne change rien au fond des choses : désormais, dans les affaires libériennes, la main du gouvernement américain sera partout.

En acquiesçant à ce programme, dont le Parlement libérien vient de sanctionner la partie financière, le gouvernement français ne paraît avoir fait que deux réserves[2] : il a exprimé le désir de maintenir ses troupes dans les postes qu'elles occupent actuellement au voisinage de la frontière, tant que les autorités libériennes n'y assureraient pas l'ordre, et il a demandé aux Etats-Unis d'insister auprès du cabinet de Monrovia pour que le protocole de délimitation rédigé par la commission mixte fût enfin signé. La première de ces réserves s'imposait d'elle-même. Quant à la seconde, elle a été suivie d'effet, puisque le protocole a été ratifié à Paris le 13 janvier 1911. Mais nous avons montré plus haut pourquoi la France, qui pouvait invoquer l'*uti possidetis*, n'avait qu'un intérêt relatif à obtenir la signature du Libéria. Au surplus, il est permis de croire qu'elle y serait arrivée de toute manière, car le diplomate libérien qui a procédé à la ratification du 13 janvier, M. Crommelin, écrivait dès le 21 septembre à l'un de nos compatriotes : « Je vois « avec plaisir que les travaux cartographiques seront bientôt « terminés. J'espère que, ce travail fini, nous pourrons défini- « tivement aboutir à un règlement de frontières... Je pense

---

[1] Rapport de M. Paul Deschanel sur le budget des Affaires étrangères (1911), p. 58.

[2] Déclarations de M. Pichon à la commission des Affaires extérieures de la Chambre, le 15 novembre 1910 (*Temps* du 17 novembre).

« qu'alors on devra faire l'abornement avec le moins de délai « possible. » Les bons offices des Etats-Unis n'auraient donc servi qu'à enfoncer une porte ouverte.

*
* *

Telle a été jusqu'ici cette petite crise libérienne, pendant laquelle la diplomatie anglaise et la nôtre n'ont pas péché par un excès d'audace. Ne nous figurons pas qu'elle est terminée. L'hinterland du Libéria est trop riche, l'activité des Américains est trop grande, l'enchevêtrement des positions internationales sur le golfe de Guinée est trop délicat pour que de nouveaux problèmes ne surgissent pas bientôt. Il faudra emprunter bien plus de 500.000 livres sterling pour mettre le Libéria en valeur. On voudra aménager des voies navigables, et peut-être construire un chemin de fer qui menacera de drainer une partie du trafic de Konakry. Les Etats-Unis ne renonceront sans doute pas à créer sur la côte libérienne un dépôt de charbon pour leur flotte. Déjà l'Angleterre vient d'obtenir une rectification de frontière qui lui donne le territoire productif de Kanré-Lahoun, moyennant 4.000 livres et une bande de terrain inexploité. Dans ces questions et dans bien d'autres qui peuvent se présenter, comment notre gouvernement fera-t-il respecter, suivant la formule de M. Paul Deschanel, « les traités, nos intérêts et nos droits » ?

Il dispose de trois armes. D'abord l'article 5 de l'accord de 1892, que nous pourrions invoquer contre tout empiètement américain et que M. Edouard Néron proposait très justement, il y a quelques semaines[1], d'invoquer contre une cession abusive de territoires libériens à l'Angleterre. Ensuite l'article 2 du traité de 1907, qui nous permettra d'occuper les régions frontières du Libéria si elles ne cessent pas d'être le foyer d'une dangereuse anarchie. Enfin l'espèce de condominium financier de quatre puissances qu'on semble vouloir constituer à Monrovia, et grâce auquel nous serions en mesure d'opposer notre *veto* à toute augmentation de la Dette libérienne.

Voilà nos moyens de défense. Est-ce à dire qu'au point où les choses en sont venues nous ne serons pas amenés à transiger sur certains détails? Il est évident que si. Les droits inscrits dans les traités rendent parfois plus de services quand on les abandonne à propos que lorsqu'on s'obstine à les faire

---

[1] *Annales coloniales*, 19 janvier 1911.

valoir. Mais pour négocier utilement ce papier-monnaie diplomatique, encore faut-il lui avoir conservé son prix par une politique prévoyante et ferme. Ici les précautions sont d'autant plus nécessaires que le gouvernement de Washington — constatons-le sans oublier l'amitié traditionnelle qui nous rapproche de lui — a montré dans les Antilles, dans l'Amérique centrale et en Orient avec quelle absence de timidité il sait agir.

Deux fois déjà nous avons été victimes d'un *bluff* au Libéria. Nous y avons joué, face à face avec l'Angleterre, une partie d'écarté qui nous a fait jeter trente mille kilomètres d'hinterland. Puis s'est engagé, après l'arrivée de l'Allemagne, un whist diplomatique que les Etats-Unis viennent d'interrompre en prenant la place du mort. C'est maintenant un poker à quatre qui commence, et l'Oncle Sam tient les cartes. Rappelons que si nous perdons cette fois, c'est peut-être un morceau de notre empire africain que nous jouerons au prochain coup.

JEAN HERBETTE

ENQUÊTE

SUR LE RECRUTEMENT NOIR [1]

OPINION DE M. MESSIMY

Lorsque, en 1908, le colonel Mangin a publié son projet d'organisation des troupes sénégalaises, j'ai été parmi les premiers à en approuver le principe et les lignes générales.

Je suis en effet convaincu que, pour le maintien de sa puissance militaire, notre pays doit rechercher de nouveaux éléments de force dans une utilisation judicieuse et large des ressources en hommes que lui offre son empire colonial africain.

Nous avons sous la main en Algérie-Tunisie, à vingt-quatre heures de la Métropole, un premier réservoir de soldats indigènes dont les qualités militaires et l'aptitude à la guerre en Europe n'est pas discutée.

Un peu plus loin, l'Afrique Occidentale Française peut nous fournir de nombreux contingents, Sénégalais et Soudanais, d'une valeur offensive éprouvée.

Le gouvernement vient de faire étudier les moyens d'augmenter la participation des indigènes d'Algérie-Tunisie au service militaire. Ces études ont abouti à un projet de recrutement d'une économie très sage, qui permettra, dans un délai assez court, de porter notre infanterie indigène de 16.000 hommes, effectif actuel, à 45.000 hommes. Ces troupes seraient organisées en vue des mêmes fins et des mêmes possibilités d'emploi que nos vieux régiments de tirailleurs algériens.

En Afrique Occidentale, la matière recrutable est abondante : et cependant, sur une population de 12.000.000 d'individus, on prélève seulement un contingent annuel de 1.600 hommes pour l'entretien des unités existantes qui correspondent à un effectif total de 16.000 tirailleurs. On estime pouvoir recruter sans inconvénient d'ordre politique ou économique, chaque année, 4.000 indigènes. En maintenant le principe du service

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 décembre 1910.

à long terme, on pourrait constituer avec ces robustes soldats une armée noire de 50 à 60.000 hommes, tenant garnison dans nos diverses colonies de l'Afrique et en Algérie en particulier.

Le coût budgétaire de cette armée est d'une évaluation difficile, pour le moment tout au moins. A priori, il parait devoir être assez élevé. Il faudra donc procéder par efforts financiers successifs qui marqueront autant d'étapes dans l'organisation des troupes noires.

Quelle devra être leur utilisation au fur et à mesure des créations? L'armée coloniale — c'est la loi organique de 1900 — doit assurer l'occupation et la défense des colonies... Elle coopère aussi à la défense de la Métropole. Ce double but, assigné à l'armée coloniale en général, semble devoir être également visé dans l'utilisation de l'armée noire, en tenant compte toutefois des circonstances et des aptitudes des troupes.

Pour la première partie de cette tâche — occupation et défense des colonies — le concours de nos braves Sénégalais paraît tout particulièrement utile, en ce moment surtout.

Sur la Côte Occidentale, en Afrique Equatoriale, au Kanem ou au Ouadaï, la situation exige des mesures sérieuses, et les troupes sénégalaises et soudanaises sont les seules aptes aux opérations militaires dans ces régions.

Or, avec leurs effectifs actuels, nos régiments sénégalais sont absolument insuffisants pour remplir cette mission dans de bonnes conditions. A vouloir tenir avec quelques hommes des pays immenses, on risque fatalement de pénibles aventures. Les premières ressources du recrutement sénégalais élargi doivent donc être employées à faire face aux besoins très réels qui se font sentir en ce moment dans notre centre africain.

Indépendamment de l'Afrique Occidentale Française, les Noirs n'ont été employés jusqu'à présent qu'à Madagascar, comme troupes d'occupation. Je pense qu'il serait également très utile de s'en servir en Algérie de la même façon. La présence de troupes non musulmanes étrangères à la Colonie faciliterait la réduction qui s'impose des effectifs français, et le maintien dans la Métropole d'une partie du contingent annuel incorporé dans les corps et services locaux. La mesure pourrait être appliquée tout d'abord aux Algériens-Français que l'on s'accorde à désirer voir faire leur service dans des régiments de France.

L'installation d'une force noire en Algérie permettra, en outre, de poursuivre, sans éveiller les susceptibilités timorées de quelques colons algériens, le développement du recrutement des Arabes et Kabyles et de renforcer ainsi notre infanterie indi-

gène de campagne, avec les éléments indigènes qui sont à coup sûr les mieux préparés à la guerre continentale.

Le Parlement s'est déjà engagé dans cette voie en décidant, au mois de février, l'envoi, à titre d'expérience, d'un premier bataillon noir dans le Sud-Oranais. Sans être encore bien fixé sur les résultats de ce premier essai, nous désirons qu'il soit poursuivi avec méthode, suivant les disponibilités budgétaires, en prenant au besoin des dispositions spéciales nécessaires pour en favoriser le succès.

En résumé, le rôle assigné à notre armée noire, dont le colonel Mangin s'est fait l'éloquent apologiste, se présente sous trois aspects nettement distincts.

Tout d'abord, il est indispensable d'augmenter l'effectif des troupes du Congo. Les 4.000 hommes qui y sont aujourd'hui (encore n'y en avait-il que 2.500 en 1908) sont notoirement insuffisants non seulement pour servir de réserve aux troupes en colonne, mais encore pour assurer l'ordre et la paix et permettre l'administration des populations théoriquement soumises : l'œuvre d'occupation de cette colonie d'avenir qu'est l'Afrique Occidentale Française doit donc être notre premier objectif.

En second lieu, il me paraît excellent de tirer une large part des ressources militaires considérables qu'offre l'Afrique Occidentale Française pour constituer une réserve de troupes pouvant être transportées de Dakar sur tel point de nos territoires plus ou moins lointains, en cas de besoin. Quant à l'effectif qu'il sera possible de réaliser en Afrique Occidentale Française, il n'est pas encore possible de le fixer, et rien ne presse d'ailleurs. Je ne crois pas que l'on puisse espérer recruter par « engagements » proprement dits les contingents que l'on s'est plu quelquefois à envisager. M. Ponty lui-même, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, en doute et a, je crois, donné la note juste en exposant que l'on aurait recours à une entente avec les chefs de village : c'est, en somme, une sorte de recrutement par appels adapté au pays.

En troisième lieu, se présente l'utilisation des Noirs en Algérie et plus généralement dans l'Afrique du Nord. Je me suis rallié à cette proposition parce que j'y ai vu le moyen d'apporter un appoint utile à notre armée d'Algérie et surtout de permettre une augmentation de nos forces indigènes arabo-berbères. Des inquiétudes, injustifiées à mon sens, se sont manifestées chez nos colons algériens quand j'ai proposé d'avoir recours — dans une mesure des plus modérées — au recrutement par appel en Algérie, comme nous le faisons en Tunisie

depuis l'établissement même du protectorat; j'ai donc pensé que la présence de quelques milliers de Noirs — 6 ou 8.000 par exemple — constituerait aux yeux de la population française un contrepoids aux nouvelles troupes, si le projet de recrutement par appels était adopté. Mais, d'une part, il ne sera pas nécessaire de transporter en Algérie plus de 6 à 8.000 Sénégalais, comme je viens de le dire: d'autre part, leur présence, même dans ces limites, ne se justifie que si nos forces arabes sont augmentées dans une assez forte proportion. Les deux projets — celui du colonel Mangin et le mien propre — sont donc intimement liés et il devient parfaitement inutile d'entretenir en Algérie des Noirs coûteux, si l'on ne tente pas de réaliser l'appel des Algériens.

A. Messimy,

Député,

Rapporteur du budget des colonies.

LA MENACE DE L'INDE[1]

Le gouvernement britannique pouvait-il faire autrement que de se tenir à l'écart de tout ce qui touche à l'éducation confessionnelle ? D'ailleurs sur quelles bases se serait-il appuyé en ce qui concerne le brahmanisme, cette religion sans règles ni dogmes fixes, faite de coutumes et de croyances panthéistes d'une prodigieuse variété, et de superstitions multiples et mouvantes. L'hindouisme, selon sir Alfred Lyall, le savant auteur des *Asiatic Studies*, est « une jungle inextricable d'esprits, de « démons, de demi-dieux, de saints déifiés, de dieux domesti- « ques, de dieux des tribus, de dieux universels, avec leurs « autels, leurs temples innombrables et la cacophonie de leurs « rites discordants, divinités dont les unes ont en horreur la « mort d'une mouche, tandis que les autres se délectent dans « les sacrifices humains ». On conçoit donc que l'autorité anglaise ait jugé prudent de ne point s'aventurer dans ce labyrinthe où elle eût risqué de s'égarer.

Mais quel que soit le point de vue sur ce sujet, l'erreur initiale à laquelle est due la création de cette classe de déséquilibrés qui se jettent à corps perdu dans le terrorisme réside dans la prédominance qui a été assurée à l'enseignement secondaire. Pour lord Bentinck, « le grand objectif du gouvernement britannique « devait consister à répandre la littérature et la science euro- « péennes chez les indigènes de l'Inde ». On s'est donc généralement moins préoccupé de l'enseignement primaire ; on considérait que l'instruction « filtrerait graduellement de haut en bas ». Cependant, depuis une vingtaine d'années, le gouvernement a compris les inconvénients du système de la « downward filtration » ; il se rend compte de la nécessité urgente de ne plus laisser en friche la mentalité populaire, d'arracher la masse, dans une certaine mesure, à l'ignorance qui peut la rendre trop docile aux suggestions des agitateurs professionnels.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur ce point, et certains champions de l'émancipation progressive de l'Inde, comme M. Gokhale, voient dans le développement des œuvres d'éducation populaire un moyen d'évolution assurée et la certitude de provoquer la diffusion du sentiment national. Ils demandent que l'instruction soit obligatoire. Le pouvoir britannique a tou-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 janvier et du 1er février.

jours considéré l'impossibilité d'une pareille tâche ; sans parler de l'énormité des ressources qu'exigerait un enseignement donné à une grande partie des 300 millions d'individus qui peuplent l'Inde, il faut songer à la difficulté d'avoir le personnel nécessaire pour cette œuvre gigantesque. Jusqu'ici, les écoles de village, là où il en existe, sont tenues par des maîtres hindous dont les connaissances sont aussi restreintes que leur traitement, 8 à 10 roupies par mois, environ 25 francs.

Le problème de l'enseignement primaire se pose donc avec force. C'est à peine si les 5 % de la population totale ont quelques notions de lecture et d'écriture. La proportion est la même chez les musulmans, bien que l'étude du Coran y soit assez en faveur. Mais comme, d'une façon générale, elle se borne à la récitation mécanique de quelques versets, les enfants soumis à cet enseignement sans méthode perdent leur temps sans profit et la langue arabe leur demeure mystérieuse.

Quelle est l'importance numérique de la classe éduquée? C'est tout au plus si 50.000 individus ont l'esprit assez développé pour pouvoir s'intéresser aux questions de politique. Et de ce chiffre, un quart environ constitue l'élite parvenue au sommet des études universitaires. Ainsi, au faîte de la profonde vague indienne, bouillonne une frange brillante ; mais elle se dilue dans l'ondoiement du flot. Son éclat est fugitif; il n'illumine que superficiellement l'obscurité de la masse.

Rien n'a jamais préparé celle-ci à la conscience d'une solidarité mentale s'étendant au delà de la famille. Elle a, sauf en quelques rares îlots, subi la conquête étrangère; elle a vu couler les invasions, et passive naturellement, elle a obéi indistinctement à tous ces maîtres d'une heure qui passaient sans éveiller en elle le moindre instinct d'indépendance.

***

Le mouvement nationaliste est évidemment une nouveauté dans l'Inde. Et sur cette terre du traditionnalisme il demeure, par cela même, encore ignoré. Il impressionne une fraction si minime de l'immense grouillement humain qu'il prétend éveiller! C'est à peine le frisson léger glissant à la surface d'une mer paisible... Nos idées de patrie, de nation, sont inintelligibles pour les populations de l'Inde, qui ne sont point distribuées en groupes ethniques définis mais en tribus, en clans, réduits les uns et les autres, morcelés jusqu'à l'émiettement par leurs castes et sous-castes. Nulle part on ne relève trace d'unité sociale, politique ou religieuse. C'est la dispersion complète, totale. C'est une poussière humaine, accumulée par

places, présentant plus ou moins de saillie, de volume, mais restant dissociée, sans affinité de ses molécules, sans force de cohésion. C'est grâce à cette inconsistance, à cette fluidité, que l'Angleterre tient, avec une poignée de soldats, le continent surpeuplé où elle a pu asseoir sa domination sans comprimer aucun sentiment national.

L'attraction centralisatrice du gouvernement britannique, quelque puissante qu'elle soit, ne saurait favoriser la formation d'une unité indienne. Certains facteurs peuvent sans doute déterminer des courants de pensée commune; la facilité des communications, en augmentant les points de contact entre les groupements d'individus, peut concourir à éveiller des sympathies élargies, le sens d'une identité d'intérêts; mais toujours subsisteront les différences ethniques, la diversité des langages, autant de barrières destinées à enclore des particularismes régionaux impropres à toute fusion. Les indigènes du Pundjab, du Bengale, de Madras ou du Nord-Ouest sont plus diversifiés encore que les nations de l'Europe.

L'hindouïsme même ne constitue point un lien moral entre eux. L'immense majorité des ruraux sont adonnés à des pratiques qui offensent plus ou moins l'orthodoxie. Mais tous, aussi bien que les Hindous des villes, communient dans la vénération des brahmanes. C'est une dévotion générale à cette aristocratie hiératique, et l'on a pu donner le nom de brahmanisme à cette sorte de culte dont elle est la vivante idole.

Ainsi, dans sa dispersion infinie, l'Inde réalise pourtant, et sans d'ailleurs qu'elle en ait conscience, une certaine unité par sa dépendance morale vis-à-vis du brahmane. Il y aurait peut-être dans ce fait l'élément déterminant d'une organisation théocratique; mais les représentants de la caste brahmanique n'ont jamais aspiré jusqu'ici à la souveraineté politique. Ils se sont bornés à une domination spirituelle absolue. Elle leur conférait la réalité d'un pouvoir dont les souverains temporels ne gardaient que les apparences.

Avec le « Raj » britannique, armé de cette force invincible de pénétration qu'est le progrès, le brahmane s'est senti menacé. Il a compris que, quelle que fût son emprise sur les âmes, une ambiance nouvelle commençait à se former. Il a perçu l'action, encore lente sans doute mais permanente, de ces impondérables qui naissent du débordement de la civilisation occidentale. Celle-ci, en portant çà et là le fer rouge dans certains aspects d'une tradition immuable et sacrée, a créé la notion nouvelle du changement. La chasse sans merci à l'infanticide des filles, à la crémation des veuves, aux sacrifices

humains, c'est le levier irrésistible introduit sous la massive armature de la société hindoue.

Les brahmanes ne s'y sont pas trompés. De là, pour contrebalancer la pesée insinuante et sournoise, leur tentative de réaction mystique. Ceux d'entre eux, et ils sont nombreux, qui dans les Universités anglo-indiennes s'étaient pénétrés des fins de la pensée européenne, ont, en haine du nivellement social dont elle était l'annonciatrice, envisagé une subversion immédiate du pouvoir britannique. Ils se sont jetés, pour le détourner, au travers du courant évolutionniste qui se formait dans quelques esprits modernisés. Et ils ont créé, à leur profit, avec tous les ambitieux de domination temporelle, un nationalisme aigu et avide de réalisations hâtives.

Ainsi sont en présence les deux forces inégales qui se disputent la direction de la masse. Ici, la puissance sacerdotale qui tend à semer la xénophobie pour mieux ancrer son emprise. Là, le pouvoir séculier étranger qui sent désormais la nécessité urgente de projeter en tous lieux la lumière moderne, d'affranchir les esprits, d'enseigner l'inanité du *perinde ac cadaver*. Mais la tâche est si étendue, si illimitée qu'elle apparaît presque comme insurmontable. Il faut des siècles pour secouer la torpeur du cosmos indien. En attendant, y a-t-il pour la domination anglaise une menace dangereuse et prochaine? Est-ce fondé à redouter une explosion soudaine et généralisée, susceptible de la mettre en péril?

Sans doute, le souvenir de 1857 peut inspirer des réflexions inquiétantes. Mais les conditions sont différentes. La révolte avait été amorcée par une mutinerie militaire : sans causes bien connues, sans but déterminé, l'armée indigène du Bengale tout entière, une partie de celle de Bombay, et les contingents du Nord de l'Inde avaient rompu le pacte. Et deux centres d'action politique s'étaient, à point nommé, offerts à l'incertitude des rebelles : Nana Sahib d'une part, prêt à relever la dynastie de ses ancêtres, et d'autre part, les partisans d'une restauration de l'ancienne cour de Delhi.

La rapidité et l'impitoyable fermeté de la répression eurent raison de cet incendie que les chefs feudataires avaient considéré de loin, avec un loyalisme apparent chez quelques-uns, réel chez le plus grand nombre des autres.

Aujourd'hui, la déflagration serait peut-être plus étendue dans ses effets; des mécontentements diffus, mal situés existent; les germes de désaffection semés par l'agitation mystico-nationaliste, plus ou moins ouvertement en œuvre depuis près de trente ans, ont levé dans quelques sillons. Ce n'est pas im-

punément qu'on enseigne à des âmes frustes, emplies de terreurs puériles, que les moindres mesures d'ordre sanitaire cachent une intention hostile du gouvernement, que les puits sont, par son ordre, subtilement imprégnés de poisons.

Mais, quoi qu'il en soit, des éléments nouveaux ont modifié la face des choses : les particularismes hindou et musulman se dressent face à face, avec la conscience de leur antagonisme. Les princes vassaux redoutent à la fois la lente montée des idées égalitaires et les ambitions nouvelles du sacerdoce brahmanique. Et l'armée a, depuis la leçon de 1857, subi des transformations, gages de son innocuité relative. La proportion des troupes indigènes par rapport aux troupes européennes ne dépasse jamais 2 pour 1, l'artillerie de campagne étant exclusivement aux mains des secondes. Tous les grands cantonnements, tous les forts et arsenaux sont reliés les uns aux autres et à la mer par un réseau ferré considérablement développé. Alors qu'il fallait en 1857 trois ou quatre mois à un régiment pour se porter de la côte à Lahore, la durée du trajet est aujourd'hui réduite à une semaine. En trente jours, par Suez, les renforts arrivent d'Europe à Bombay.

D'autre part, le recrutement de l'armée a subi des modifications essentielles. Ces corps sont formés de *mixed recruits* : ils groupent des hommes de religions diverses, de races différentes, originaires de provinces éloignées les unes des autres. L'amalgame se fait par régiment mais la compagnie est homogène. Ainsi un régiment peut avoir deux compagnies de Sikhs du Pendjab, deux d'Hindoustanis Brahmanes et Radjpoutes, deux de musulmans Pundjabis, une de Pathans du Nord-Ouest; cependant quelques régiments, comme ceux des Gourkas originaires du Nepâl, les pionniers formés de Mouzbi, sont composés uniquement d'hommes de même caste ou de même tribu. Ce système des compartiments étanches écarte les dangers d'une communauté de sentiments pouvant naître d'une identité de croyance, de caste ou de sympathies locales.

Ainsi, le gouvernement anglo-indien avec ses 250.000 hommes de troupes, dont près des deux cinquièmes sont anglais, semble muni d'un instrument devant lui permettre de briser tout effort insurrectionnel. Peut-être, dans l'hypothèse d'une diversion extérieure l'obligeant à faire front du côté occidental ou oriental risquerait-il de voir se produire des soulèvements locaux, en certaines parties de la péninsule, le Bengale entr'autres. Mais aucune menace étrangère ne paraît prochaine : l'activité russe est désormais orientée vers d'autres perspectives que le centre asiatique ; et le Japon, allié momentané de la Grande-Bretagne,

ne semble guère à la veille de cette poussée vers l'Ouest que certains, prévoyant son hégémonie future sur l'Asie, considèrent comme inéluctable à plus ou moins brève échéance.

Il apparaît donc que, pendant un temps qu'aucune approximation ne permet d'évaluer mais qui semble devoir absorber plusieurs générations, l'agitation hindoue demeurera sans attaches au dehors, sans appui extérieur vraiment efficace. En supposant même que la rivalité anglo-allemande vienne à se résoudre en un conflit armé, que l'Angleterre, pour mettre les choses au pire, soit vaincue, s'ensuivrait-il qu'elle doive faire face dans sa grande colonie asiatique à un mouvement national généralisé ? Ce serait un événement absolument en opposition avec les conditions sociales et politiques du pays.

Ce qui constitue, avec son armée des Indes, la meilleure sauvegarde de l'Angleterre de ce côté, c'est le chaos de la péninsule. Les Anglais représentent dans cette arène la paix imposée par la force. Leur disparition serait le signal d'une ruée sans merci, d'une mêlée confuse, d'un conflit farouche des races et des religions. Les musulmans prétendraient tyranniser les Hindous en général et en particulier proposer à chacun d'eux le choix entre le Coran, le Kharadj, le tribut des non-convertis, ou le sabre. Les Hindous voudraient gouverner selon les principes du brahmamisme. Ils voudraient pouvoir condamner à l'infamie sociale tous ceux qui, nés Hindous, n'observent pas scrupuleusement leurs rites. Ils voudraient être libres de voir brûler les veuves, d'empêcher celles qui n'ont pas été brûlées de contracter une nouvelle union. Ils interdiraient à l'homme de basse caste d'engager un procès ou même de porter témoignage contre un brahmane. Et Mahométans, Hindous, Sikhs se précipiteraient les uns sur les autres, pour régler d'anciens comptes et pour s'imposer tour à tour leur suprématie. En un mot l'Inde verrait transformer son panthéon en un pandémonium, en un enfer d'anarchie, de barbarie sacrée, et de violences sans nom.

***

Une partie du peuple indien a déjà son lot de souffrances, même à l'ombre de la paix britannique. Elles résultent de ces famines auxquelles le manque de pluies périodiques expose assez fréquemment quelques régions de la péninsule.

L'Inde est un pays essentiellement agricole, et son régime météorologique est soumis au phénomène des moussons. Or, à l'exception de la côte de Malabar, ses pluies ne sont nulle part assez régulières, assez abondantes, pour satisfaire en tous temps aux besoins de l'agriculture. Là où n'existe aucun moyen d'irri-

gation le paysan est à la merci de la mousson. Ne possèdant pas de réserves en argent ou en denrées, la sécheresse devient pour lui une calamité et il est exposé à mourir de faim.

Des millions d'indigènes, plongés dans la plus profonde détresse physiologique, deviennent aisément la proie de ces deux autres fléaux, la peste et le choléra.

Le gouvernement intervient bien pour organiser les secours ; des chantiers de charité sont installés, et moyennant un salaire de 25 centimes, les secourus peuvent s'alimenter.

On estime à environ 7 millions le nombre des indigènes qui échappent ainsi à la mort.

Mais ce chiffre reste malheureusement inférieur au total des affamés, et la population de la péninsule s'allège à chaque famine de plusieurs millions d'individus, bien que la rapidité des communications permette d'amener des grains dans les régions éprouvées.

Il n'est pas douteux que le paysan indien ne soit l'un des plus pauvres du monde ; on évalue son revenu annuel moyen à 44 francs environ. Toutefois il convient, pour apprécier exactement son état matériel, de tenir compte des facilités avec lesquelles, sous le climat de l'Inde, les besoins immédiats de l'existence peuvent être satisfaits.

« Il passe peu d'argent par les mains de l'indigène, même « le plus à son aise. Il n'a rien ou presque rien à acheter en « dehors de ses simples outils de culture, de ses primitifs « ustensiles de cuisine, du vêtement, de quelques friandises et « du tabac ; et tout cela réuni ne va pas au delà de quelques « shillings par an... Sa cabane aux murs de boue lui offre une « demeure suivant ses idées, confortable. Il a peu de vêtements, « mais il n'éprouve pas le besoin d'en avoir davantage ; même « en hiver il ne souffre pas du froid. Dans les circonstances « ordinaires il se procure en quantité suffisante les seuls ali- « ments qui lui font envie, c'est-à-dire les produits de son « champ ou de son jardin, ses millets et ses lentilles, son orge « ou son riz, son ghee qu'il aime tant, fait avec du lait de « vache ou de bufflonne, les légumes, les épices et condiments « qui abondent dans les pays chauds, et autant de tabac, de « gâteaux qu'il en peut acheter. Sa femme a souvent une toi- « lette pour les jours de fête et des ornements d'argent, car après « avoir pourvu aux nécessités de l'existence, il peut encore « fréquemment consacrer quelque argent à son luxe modeste, « à l'achat de bijoux qui sont la forme d'épargne la plus habi- « tuelle. »

Ce tableau empreint d'optimisme est dû à sir John Strachey ;

mais que l'on écoute Dadabhai Naoroji, — un Parsi de Bombay — l'un des Indiens les plus éclairés. Dans une enquête qu'il établit sur la condition matérielle de l'indigène, il fixe approximativement, à vingt roupies soit cinquante francs le chiffre du revenu par tête d'habitant; et comme le coût de la vie — nourriture, habillement et loyer, abstraction faite de toutes dépenses de confort et de luxe — est de 62 roupies à Ahmedabad, de 48 à Bombay, de 80 à Poonah, on voit l'étendue du déficit. Force est donc au « rayat » de s'endetter ou de ne jamais manger à sa faim. Sir Hunter a déclaré lui aussi « que 40 millions d'Indiens ne font qu'un repas par jour. »

Que, dans ces conditions, le paysan devienne la proie de l'usurier, le banya du village, ou le merwari de la ville, qu'il soit sans cesse menacé de la dépossession de son modeste lopin, cela n'apparaît point surprenant. Sans doute, le gouvernement s'est préoccupé de cette situation. Il a fait la chasse à l'usure; et il se propose de rendre inaliénable la propriété du rayat. Mais ces mesures, pour utiles qu'elles soient, diminueront peut-être, sans l'écarter, la détresse du peuple. L'Inde demande de plus en plus sa subsistance à la terre. La main d'œuvre agricole s'est accrue considérablement à mesure que disparaissait la petite industrie indigène. Les fins tissus du Bengale, les étoffes délicates autrefois prisées en tous lieux ont reculé et cédé la place aux calicots peints de Manchester. Affaire de mode! Les princes Indiens eux-mêmes s'encombrent d'un clinquant européen. La concurrence du machinisme a précipité la ruine des nombreux artisans qui par centaines de mille ont abandonné leurs métiers. « Les teintures de laque, qui « employaient des milliers d'ouvriers, sont mortes après la dé- « couverte des teintures d'aniline en Europe; le travail du cuir, « la tannerie, même la fabrication d'articles comme les para- « pluies et les cannes à bon marché sont en train de disparaître. « Tout le monde au Bengale est habillé par le Lancashire[1] ».

Les principes libre-échangistes de l'Angleterre, ailleurs si féconds, ont ici contribué à tarir une source de vie. Et nous avons vu au début de ces notes que l'activité des indigènes ne s'est guère orientée vers une reconstitution, sur des bases modernes, de la petite industrie disparue. A ces considérations s'ajoutent les griefs inspirés par le drainage d'une partie des ressources du pays; le service de la dette indienne celui des pensions allouées aux anciens fonctionnaires retirés *at home*, extériorisent des sommes considérables; « sous le régime du

[1] Romesh Dutt dans *British Empire Series*, India.

« despote indigène, écrit Dadabhaï Naoroji, les sujets gar-
« dent et consomment personnellement ce qu'ils produisent,
« encore que par moment ils aient à souffrir de violences.
« Sous le régime du despote anglo-indien, l'homme est en
« paix, il n'y a pas violence, on lui draine son bien d'une
« manière insensible, pacifique et subtile; il meurt de faim
« dans la paix, sous le régime de l'ordre et de la loi[1] ».

Mais dans quelle mesure cette imputation est-elle exacte? Les critiques tiennent-elles suffisamment compte du prodigieux outillage économique qui représente largement la valeur de la dette; les détracteurs de la politique anglo-indienne font-ils entrer entièrement dans la balance de leurs estimations, l'appréciation du rendement résultant des aménagements hydrauliques, de l'existence d'un immense réseau de voies ferrées et de routes? Peut-on affirmer qu'il y ait eu stagnation, que le peuple soit, dans l'ensemble, demeuré rivé à l'exiguité de son revenu? Sir R. Temple, un écrivain d'une impartialité indiscutable ne le croit pas. « Une preuve de la diffusion de la richesse,
« dit-il, c'est, au cours de la dernière génération, la substitution
« du métal à la terre cuite pour les ustensiles domestiques des
« plus humbles classes, le remplacement des toits de chaume
« par des toits de tuile, l'usage assez étendu des pièces d'étoffes
« étrangères de préférence à celui des grossiers habits faits
« dans le pays, la construction meilleure des voitures agrico-
« les ». En admettant que cette opinion résulte des constatations faites sur une partie de l'Inde, il n'est pas opposé à toute logique de considérer qu'il y a partout progression, dans une mesure sans doute restreinte, mais appréciable néanmoins, si on la proportionne au temps durant lequel cette légère transformation s'est produite. L'amélioration de la situation matérielle des indigènes, étant données les causes multiples qui ont toujours concouru à leur indigence, ne saurait être obtenue que très lentement, si lentement que ses manifestations risquent de demeurer encore longtemps un objet de doute.

*
* *

Ainsi, il apparaît que le gouvernement britannique se trouve aux prises avec de multiples problèmes qui sollicitent impérieusement son attention. La question économique, des plus délicates, a fourni un tremplin aux agitateurs politiques, et il n'est pas douteux qu'une partie de leurs critiques, dégagées des exagérations, ne soient fondées en quelque mesure.

---

[1] Périou, *l'Inde contemporaine*.

Il est permis d'espérer que les réformes nouvellement mises en application contribueront à éclarcir l'atmosphère. On ne saurait attendre qu'elles désarment sans délai les fureurs des extrémistes. Ceux-ci ont bénéficié pendant assez longtemps de la longanimité gouvernementale pour ne pas avoir pris goût aux entreprises séditieuses. Mais l'ensemble des dispositions répressives que l'excès du mal a imposées ne tarderont pas à produire leur effet. Elles sont d'ailleurs heureusement combinées avec des concessions rationnelles faites aux aspirations des modérés. Une participation plus grande dans la direction des affaires est désormais assurée aux partisans d'une évolution progressive et sans à-coups. Les conseils législatifs, les conseils provinciaux ont vu leurs attributions élargies dans des limites propres à assurer à l'opinion de l'élite indigène toute faculté d'expression. Désormais, l'organe consultatif qui assiste l'autorité peut faire entendre sa voix. Le gouvernement a marqué un très réel souci de s'entourer d'avis éclairés, et il a poussé le libéralisme jusqu'à admettre dans le conseil de l'Inde à Londres, un Hindou et un Musulman choisis parmi les personnalités les plus en vue de la péninsule.

Le nouvel organisme fonctionne. L'Inde n'est plus muette; elle n'est plus résignée; elle affirme une personnalité naissante. Quelle doive demeurer en tutelle, longtemps encore, cela n'est guère douteux; mais elle peut désormais discuter les conditions nécessaires de sa croissance normale.

« Les premières séances des nouveaux conseils législatifs, écrit « le *Times*, ont eu lieu le 4 janvier. Cette date marquera peut-« être en bien ou en mal dans l'histoire de l'Empire. Il se passera « sans doute un temps assez considérable avant que nous puis-« sions nous rendre compte si la grande expérience que l'on a « tentée en instituant ces assemblées doit justifier les espérances « de ceux qui en ont eu l'idée, ou les appréhensions de ceux qui « l'ont critiquée... Nous devons tous souhaiter fermement qu'elle « rende notre domination plus acceptable aux Hindous cultivés, « sans pour cela affaiblir son efficacité ou diminuer son utilité « pour ces millions d'êtres humains qui ne songent ni aux agi-« tations ni aux mouvements politiques, mais qui se tournent « avec une confiance traditionnelle vers le Raj britannique pour « avoir aide et protection. Si la réforme atteint ce double objet, « elle aura élargi les fondements de l'Empire et lui fournira « les moyens de soutenir, sans en être ébranlé, le choc des nou-« velles forces qui commencent à se faire jour dans l'Inde ».

La tâche de l'Angleterre est prodigieusement complexe; c'est tout un monde qu'elle a à guider dans la lente course vers

le progrès infini; et il lui faut garder sans cesse la juste mesure, éviter les expériences prématurées, résister aux libéraux qui condamnent ses hésitations, encourir les reproches des impérialistes qui ne jugent pas sa politique assez ferme.

Lord Minto, parvenu au terme de sa vice-royauté, a, dans son discours d'adieu à Simla, projeté le reflet des pensées mélancoliques éveillées en lui par ces controverses. Il sait qu'on lui a fait grief de ses temporisations dans la répression, qu'on a attribué à sa longanimité l'extension dangereuse du mouvement nationaliste. « L'homme vraiment fort, a-t-il pu dire, « est celui qui ne craint pas d'être faible à l'occasion ». Le gouvernement, en évitant d'appesantir sa main sur les exaltés, a peut-être empêché une certaine surenchère du martyre politique. Il a eu tout loisir de mesurer la profondeur minime de l'agitation. Aujourd'hui, la tourmente semble apaisée. L'eût-elle été de façon plus durable si s'était affirmée une volonté inflexible de réaction? Il se peut que les représentants de la première opinion aient raison et que ceux de la deuxième n'aient pas tout à fait tort. Il se peut que la domination britannique ne se soit pas toujours exercée sans erreurs.

« Quand je considère, a écrit lord Dufferin, ancien vice-roi « des Indes, quand je considère les difficultés de notre tâche, « l'imperfection des instruments dont nous devons nécessaire- « ment nous servir, la multiplicité des intérêts que nous avons « à surveiller, la quantité d'accidents matériels sur lesquels « nous ne pouvons exercer aucune action et qui risquent de « renverser nos plus soigneux calculs, la complexité et la diver- « gence des forces que nous avons à harmoniser et à coor- « donner, la tendance extraordinaire en Orient à trouver que « deux et deux font cinq et enfin l'incertitude qui caractérise « la conduite de toutes les affaires humaines, je suis étonné que « nos erreurs ne soient pas infiniment plus nombreuses. »

Mais telle qu'elle est, la tutelle britannique a été incontestablement douce et bienfaisante à l'indigène. On lui a reproché une certaine propension au laissez-faire, à l'indifférence, en ce qui concerne le progrès moral des Indiens. L'éclectisme sûr et invariable qui a toujours caractérisé l'administration anglaise procéderait, au jugement de ses détracteurs, de cette sérénité paisible avec laquelle l'insulaire couvre d'un mépris silencieux et vaste tout ce qui constitue l'existence des *natives*.

On ne saurait pourtant méconnaître les efforts continus des fonctionnaires anglo-indiens en vue d'assurer une évolution progressive des peuples de la péninsule. Tout ce qu'il était possible de faire a été tenté pour mettre en contact intime et

permanent le personnel dirigeant et la population. Le cadre administratif, sélectionné avec minutie et parfaitement spécialisé, réunit les conditions nécessaires d'un inébranlable esprit de suite. Il ne semble donc pas que l'on puisse avec certitude faire grief aux Anglais d'une prétendue indifférence à l'égard de leurs administrés. Ils ont cru devoir respecter l'organisation sociale du pays, encore qu'elle choquât leur sens inné du libéralisme. Ils ont pensé que la transformation de coutumes séculaires devait être opérée sans hâte et par les soins des intéressés. Cette attitude leur était imposée par la complexité des problèmes à traiter, et on est fondé à douter qu'une autre puissance colonisatrice eut agi différemment.

Quoi qu'il en soit on ne saurait nier sans parti pris l'importante contribution apportée par l'œuvre de l'Angleterre dans l'Inde, à l'extension du progrès humain. Là où tout était autrefois chaos, là où dominait la violence avec son cortège de détresses matérielles et morales, elle a remis chacun et chaque chose à sa place, instauré la concorde et donné au labeur fécond la quiétude qu'il n'avait jamais connue. Que son action bienfaisante n'ait pas encore eu la vertu magique de supprimer tous les maux qui ont sans cesse accablé l'Inde, nul n'en disconviendra. Mais c'eut été trop demander à une œuvre humaine. Il suffit, pour la gloire de la colonisation britannique, que ces maux se soient atténués et qu'une sincère volonté d'effort tende à les restreindre chaque jour. Il est permis de douter que ce résultat serait accéléré si, renonçant prématurément à sa tâche, l'Angleterre « passait la main » aux champions de « l'Inde aux Indiens ».

H. Marchand.

LE CHILI CONTEMPORAIN

De même que la République Argentine, le Chili a célébré, en 1910, le centenaire de son indépendance : le 18 septembre 1810, le général Carrasco, qui gouvernait au nom du roi d'Espagne à Santiago, fut déposé par ses administrés ; une *junta* locale, élue à sa place, se chargea du gouvernement. Au début, et nominalement, ce mouvement s'était déclaré pour Ferdinand VII, roi légitime, chassé de Madrid par les troupes de Napoléon : en se séparant alors de l'Espagne, les directeurs de la révolution chilienne pouvaient prétendre qu'ils voulaient surtout rester espagnols ; pourtant, Carrasco ne semble pas avoir témoigné d'un zèle suspect pour le roi Bonaparte. Dès 1812, la constitution élaborée par les fondateurs de l'indépendance est franchement républicaine. Telles sont aussi les idées qui inspirent José Miguel Carrera, premier organisateur de l'instruction populaire, et les rédacteurs de la *Aurora de Chile*, doyen des journaux chiliens, qui paraît en 1813.

Nous ne raconterons pas ici les vicissitudes de l'émancipation. Rappelons seulement que les troupes espagnoles, venues du Pérou, réoccupèrent le Chili central de 1810 à 1814, tandis que la guerilla se poursuivait dans les provinces. Puis, sur le versant oriental des Andes, à Mendoza, O'Higgins et San Martin instruisent l'armée de la libération ; ils franchissent la Cordillère pendant l'été de 1816-1817 (été austral, décembre-février) ; la victoire de Chacabuco (24 février 1817) leur livre les routes de Santiago, et celle de Maipu (4 avril 1818), la capitale elle-même. Dès lors, le régime colonial est terminé ; le Chili, nation indépendante, se donne une constitution ; des hommes de culture supérieure, les Joaquin Prieto, les Diego Portales, font prévaloir l'idée d'une union nationale étroite, malgré les influences centrifuges et fédéralistes des *caudillos*. Au cours du XIXe siècle, le Chili n'a pas échappé aux discordes civiles ; il semble cependant, par suite de la puissance plus constante du pouvoir exécutif central, qu'elles aient moins profondément agité sa vie que celle des jeunes nations voisines ; elles ne l'ont empêché ni de soutenir contre l'Espagne (1865-1867) une lutte dont celle-ci s'est lassée la première, ni d'enlever plu-

sieurs provinces à la Bolivie et au Pérou, dans la sanglante « guerre du Pacifique » (1879-1880).

Au Nord, sur ces territoires de conquête, au Sud sur le littoral insulaire de la Patagonie, le Chili a rayonné, développant singulièrement son territoire originel. Un arbitrage du roi Edouard VII, en 1902, régla pacifiquement son litige avec la République Argentine, en définissant la frontière des Andes. Les difficultés issues de la guerre du Pacifique sont aussi assainies du côté de la Bolivie. L'accord, par contre, n'est pas acquis définitivement encore avec le Pérou : la cession, par ce dernier, des provinces d'Iquique et d'Arica fut stipulée sous certaines conditions qui prêtent, disent les intéressés, à des interprétations diverses. Mais alors que l'Amérique du Sud a réussi, jusqu'à ce jour, à résoudre pacifiquement toutes ses contestations territoriales, on doit espérer qu'il n'en sera pas autrement pour celle qui divise encore le Pérou et le Chili ; il ne s'agit pas, en effet, de provinces anciennement peuplées, dont les habitants auraient été victimes d'une violence nationale, mais de districts presque inconnus hier encore, et dont la richesse minière a déterminé la récente transformation. Le volume *Chile en* 1910, par Eduardo Poirier, ancien ministre du Chili à Mexico, publication documentée aux sources officielles, établie cependant sans parti pris d'exagération ni d'optimisme, laisse de côté, systématiquement, les provinces d'Iquique et d'Arica.

Sans tenir compte de ces dernières, la superficie de la République chilienne est de 757.400 kilomètres carrés, disposés en une bande de 4.230 kilomètres, en bordure de l'océan Pacifique, depuis les steppes désertiques de Tacna, jusqu'aux glaces polaires de la Terre de Feu. Le recensement du 28 novembre 1907 accuse une population de 3.249.279 habitants, nulle part très dense, même dans la région centrale, qui fournit sans cesse des hommes à la colonisation du Nord et du Sud. La natalité chilienne est très forte, car la race, formée d'une union des Espagnols conquérants avec des indigènes vigoureux, est remarquablement robuste ; mais l'hygiène dans les classes populaires est des plus médiocres, la mortalité infantile considérable. Comme le Chili ne reçoit que peu d'émigrants, il se développe, presque uniquement, par ses propres ressources et sa population totale ne croît pas vite. Les conditions de son progrès apparaissent donc, immédiatement, très particulières, absolument différentes de celles de l'Argentine, voire du Brésil, qui attirent d'incessants renforts de nouveaux venus.

Si le Chili a été, en effet, si peu et mal connu en Europe,

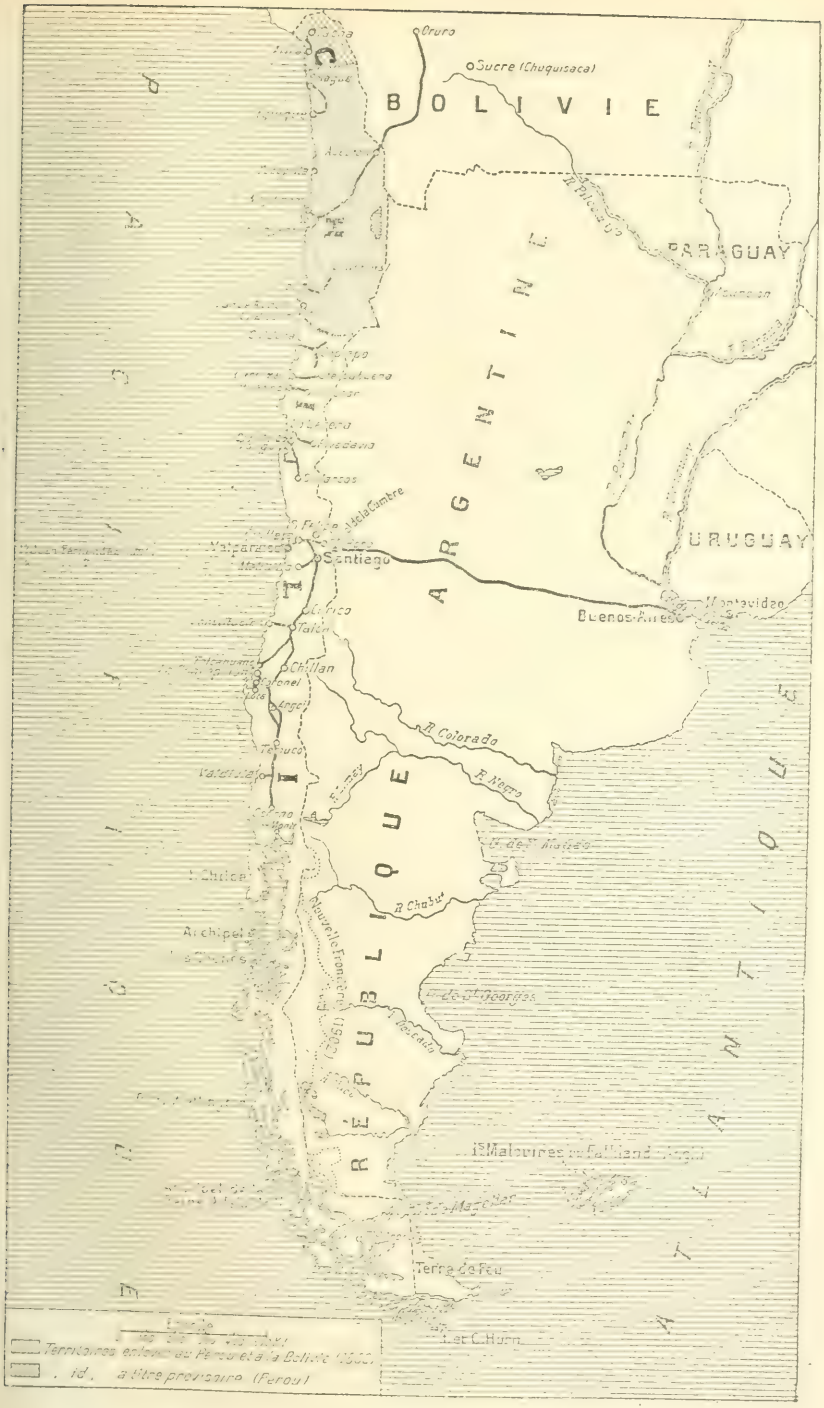
BOLIVIE
Oruro
Sucre (Chuquisaca)
PARAGUAY
URUGUAY
ARGENTINE
Santiago
Buenos-Aires
Montevideo
Chillan
R. Colorado
R. Negro
R. Chubut
RÉPUBLIQUE
Archipel
Terre de Feu
Territoires enlevés au Pérou et à la Bolivie
id. à titre provisoire (Pérou)

c'est en raison surtout des distances et des difficultés d'accès; il est, par rapport aux vieilles nations, — Etats-Unis compris — vraiment au bout du monde. Les Espagnols, jadis, y arrivaient par le Nord, descendant de l'isthme de Panama et du Pérou; après l'émancipation, le Chili n'a plus guère communiqué avec le dehors que par mer; le voyage, interminable pour des voiliers, est encore aujourd'hui, pour des vapeurs, long et peu agréable; les parages de Magellan, qu'il faut doubler, sont une des régions où l'Océan Pacifique mérite peu son nom. Alors qu'une traversée de Rio ou de Buenos-Aires en Europe n'est qu'une promenade de trois semaines, rarement contrariée par de vrais mauvais temps, il faut douze à quinze jours de plus, de Valparaiso au Rio de La Plata, par des bâtiments d'une classe moins confortable et sur des mers australes que les « grands frais d'Ouest » creusent terriblement. L'année 1910 aura rompu ce charme; elle vit en effet l'inauguration du chemin de fer transandin, c'est-à-dire l'ouverture directe du Chili sur l'Atlantique.

Mais pas plus que les Chiliens n'avaient attendu cette facilité pour voyager en Europe, des Anglais, des Allemands, des Nord-Américains, voire des Français n'avaient antérieurement hésité à se rendre au Chili. Ce ne furent pas de grands exodes : jamais n'est partie vers le Chili l'affluence d'une émigration capable de peupler; mais ces pionniers ont apporté au Chili le sens des nouveautés modernes, des énergies empressées à se dépenser, des méthodes d'exploitation nouvelles, des capitaux. Ils ont trouvé une société formée sur elle-même, homogène, un type humain solide, d'allure rustique et tout ensemble distinguée, des *peones* peu acharnés au travail peut-être, mais admirablement musclés, une classe de grands propriétaires ou *hacendados* riches, vivant sans luxe mais sensibles à la poésie, à l'art, à tout le superflu intellectuel qui embellit l'existence. Les Chiliens, obligés par leur éloignement même à une sorte d'isolement, formés aux vertus guerrières par la lutte tri-séculaire qui a fondu en eux le sang des Espagnols à celui des Araucans, n'ont d'abord usé de leur autonomie que pour s'agrandir autour du noyau central de leur nationalité. Instruits ensuite, dans un monde aux distances rétrécies, de la valeur de leurs ressources pour des échanges au long cours, ils sont entrés dans l'âge de « la mise en valeur » économique; c'est sur cette impression d'une richesse nouvelle qui naît qu'ils abordent le second siècle de leur indépendance.

L'entrée en scène du Chili comme « facteur mondial » ne

date que d'une cinquantaine d'années. Les Espagnols n'exploitaient guère que les métaux précieux, argent et or; en 1830, le Chili du Nord commença à extraire quelques centaines de tonnes de *caliche*, ou nitrate brut; des capitaux anglais s'intéressèrent ensuite à cette exportation, qui prit un essor rapide à partir du moment où les gisements des provinces de Tarapacá et Antofagasta, cédées par la Bolivie, passèrent sous l'administration chilienne (1883). Depuis lors, ces mines, appelées *salitreras*, ont été l'objet d'un véritable engouement; des villages industriels sont nés, peuplés d'immigrants cosmopolites, dans les steppes arides du Nord; à mesure que des minières paraissaient s'épuiser, on en attaquait d'autres, si bien que la surproduction est arrivée, et la mévente. Un syndicat des sociétés intéressés, la *Combinacion salitrera*, se donna pour tâche de régler la production de chacun des participants et de développer la consommation, en Europe et aux Etats-Unis, par une propagande assidue; en 1907, les 151 sociétés salitreras étaient outillées pour une extraction de près de 100 millions de tonnes, alors que la consommation générale n'atteint pas la moitié de ce chiffre. L'Etat chilien tient à la prospérité de cette industrie; les droits d'exportation qu'il perçoit sur les nitrates sont une des ressources essentielles de son budget.

On ne saurait pourtant abandonner le commerce chilien d'exportation aux chances de vente de ce seul produit. L'exploitation du cuivre s'est développée parallèlement à celle des nitrates, et de même, sous l'impulsion de capitalistes anglais; les minerais des provinces de Copiapó et de Santiago furent envoyés, par bateaux entiers, aux usines du pays de Galles, à portée de recevoir le charbon de Cardiff. Depuis les premières années du xxe siècle, le Chili s'est avisé qu'il lui vaudrait mieux travailler ses minerais sur son propre territoire, et l'on trouve aujourd'hui, non loin de Santiago, des ateliers métallurgiques fort bien agencés. Plus récemment, des prospections heureuses ont attiré les chercheurs d'or dans le Sud, à Punta-Arenas. Les mines de houille de Coronel et de Lota fournissent maintenant plus d'un million de tonnes par an; les contreforts occidentaux des Andes présentent nombre de gisements connus depuis peu, de plomb, de zinc, de mercure. Enfin la métallurgie du fer a pris un essor remarquable, depuis le traité passé par le gouvernement de Santiago avec le groupe du Creusot (1905). Les hauts fourneaux de Corral, chauffés directement avec le bois des forêts méridionales, suivant le procédé spécial d'un ingénieur français, ont tenu la promesse des concessionnaires et livré, pour le centenaire de

l'émancipation, du fer chilien produit au Chili, à l'aide de combustible chilien. Cet avènement du fer marque une innovation vraisemblablement capitale pour l'histoire économique de toute l'Amérique du Sud.

Le Chili s'affirme donc, sous nos yeux, un pays surtout minier; mais il est notoire que l'une des conditions de prospérité durable pour ces pays-là réside dans la modération du prix de revient, autrement dit dans la non-cherté de la vie sur les lieux de production. « Le Chili détient le pain à bon marché pour tous », déclarent aux agriculteurs des deux mondes les exportateurs du nitrate qui fertilise les terres à blé ; il n'a pas encore, pourtant, su profiter pour lui-même de ce don du ciel. Si l'existence, en effet, est facile dans les districts agricoles du Centre, il en est tout autrement sur les champs miniers du Nord, où le consommateur doit importer les aliments les plus ordinaires ; or il ne semble pas que les grains, les fruits, les viandes des provinces agricoles soient expédiés sur les marchés septentrionaux à des prix décourageants pour la concurrence étrangère. On comprend, par cette seule indication, combien est grave au Chili le problème national d'une agriculture progressiste, servie par un bon régime de transports intérieurs.

La propriété foncière est divisée en trop grands domaines, et le plus souvent cultivée sans façons ménagères du rendement. On relève le fait caractéristique que le Chili, patrie du nitrate, emploie des quantités relativement faibles de cet amendement, et cependant certaines terres, surmenées, sont ensemencées deux fois par an, successivement en maïs, puis en blé ou orge. Une loi récente (15 septembre 1897) a été promulguée pour répandre l'usage des engrais, et l'on ne saurait trop insister sur les services de la Société nationale d'agriculture, fondée en 1869. La culture de la vigne est ancienne, et produit de nos jours 3 millions d'hectolitres de vins, ordinairement forts en alcool, quelques-uns de classe tout à fait supérieure. Pendant la crise du phylloxéra, le Chili réussit à en vendre à l'Europe; mais ces débouchés se sont fermés ensuite : les primes gouvernementales n'ont pas suffi à faire compensation et les viticulteurs se sont mis à fabriquer des alcools, à sécher leurs raisins, souvent sans beaucoup de méthode.

On en dirait autant des arbres fruitiers, auxquels le Chili central n'est pas moins favorable que la Californie, de l'élevage, auquel les provinces du Sud — pâturages suisses der-

rière une côte de Norvège — offrent des carrières indéfinies, de l'exploitation de ces épaisses forêts méridioniales, près de 20 millions d'hectares, où il faut ouvrir des sentiers à la hache. Partout, la nature est sollicitée par des procédés seulement extensifs ou surannés. Les Chiliens de l'époque coloniale, servis par la douceur du climat et la fécondité de la terre, menaient une existence ignorante des mouvements du commerce extérieur. Au XVIIIe siècle seulement, un gouverneur s'avisa d'expédier du blé chilien au Pérou, qui recevait jusqu'alors ses farines d'Espagne ; il trouva peu d'imitateurs, bien qu'il eût, à cette initiative, gagné une fortune. Aujourd'hui, une nation ne peut plus s'isoler des autres; elle est amenée à dégager et mobiliser les valeurs qu'elle possède en puissance. Le Chili touche, croyons-nous, à cette période intéressante de son histoire où, réfléchissant sur lui-même, il commence à se définir pour jouer désormais son rôle personnel.

Il a besoin de bras et de capitaux. Partout, on se plaint du manque de main-d'œuvre et l'on se demande d'où l'on fera venir les travailleurs. Le Japon serait disposé à en fournir et a récemment, pour cet objet, envoyé au Chili des missions d'enquête ; il est représenté à Santiago par un diplomate très actif; mais l'opinion accueille avec réserve ces avances des Jaunes. Il serait vain de compter sur l'Europe, au moins pour des contingents nombreux d'immigrants; l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil méridional, pour ne rien dire de l'Amérique du Nord, retiennent la presque totalité ; puis les salaires sont plus élevés en Argentine, et chaque année des ouvriers, d'abord débarqués au Chili, passent de l'autre côté des Andes. De là l'idée que le Chili devra ses progrès surtout à sa propre population. Ses hommes d'Etat se préoccupent avec juste raison de répandre des notions d'hygiène dans les campagnes, d'enrayer les progrès de l'alcoolisme, qui devient un fléau national, de réformer le régime foncier, de manière à constituer une classe de petits propriétaires, à peu près inexistante aujourd'hui : quelques *hacendados* donnent l'exemple de cultures soignées, avec assolements, amendements, usage de machines ; d'autres s'attachent à organiser commercialement la vente des produits agricoles ; le même désir des innovations les plus modernes s'affirme dans la régularisation des villes, dans la direction des travaux publics, dans l'orientation du haut enseignement.

Aussi bien, le Chili sort à peine d'une longue crise : après

la guerre du Pacifique, il a souffert de discordes civiles, puis il s'est cru menacé par ses voisins d'Argentine et a consacré à des armements le meilleur des ressources qu'une activité, presque exclusivement étrangère, tirait des nitrates du Nord. La situation s'est ensuite détendue de ce côté, mais à peine les frontières fixées par l'arbitre étaient-elles reportées sur le terrain qu'un violent tremblement de terre jetait bas tout le centre de Valparaiso (16 août 1906); le nombre des victimes, qui ne fut jamais exactement établi, dépassa probablement 20.000, et ce coup porté à la tête même du pays retentit pour plusieurs années dans toute sa vie économique. Parmi toutes ces épreuves, il eût été bien difficile d'arrêter les termes d'une politique nationale d'ensemble, et surtout d'en poursuivre le programme avec persévérance; toutefois, en raison même de la structure du pays, le rôle nécessaire d'une bonne armée navale s'est imposé à tous; le Chili posséda de bonne heure et entretient assidûment une belle flotte; le service à la mer est celui que préfèrent les officiers des meilleures familles. L'armée de terre, elle aussi, a fixé la sollicitude du gouvernement; ses instructeurs, Allemands, ont importé là-bas leurs méthodes, avec leurs uniformes; nous n'en devons pas moins déclarer que l'armée chilienne est remarquablement instruite...

Peut-être les travaux publics ont-ils été relativement négligés, ou plutôt abandonnés aux combinaisons trop morcelées des entreprises particulières; les irrigations, non moins essentielles dans le Chili central qu'en Californie, ne sont qu'esquissées; les chemins de fer sont groupés en réseaux rayonnant autour de quelques ports. On s'inquiète de relier ces tronçons les uns aux autres par le grand longitudinal, propriété de l'Etat; mais, sur les 5.400 kilomètres exploités dans toute la république (1909), on ne compte pas moins de six largeurs de voie différentes. A la fin de 1909, la Chambre des députés vota un projet de loi sur l'irrigation, prévoyant création d'une *Oficina nacional de riego*, dont les fonctionnaires dresseraient les plans et conduiraient l'exécution des travaux d'hydraulique agricole réclamés par les propriétaires ou prescrits par l'Etat. Dès maintenant, certains services de caractère scientifique sont fort bien installés au Chili, en matière de géodésie et cartographie, d'observations météorologiques, d'étude des tremblements de terre, par exemple; ce dernier est dirigé par un ancien officier français; les autres sont confiés à des directeurs chiliens ou allemands; on doit les considérer, dans leur ensemble, comme des contributions à cet inventaire général de ses ressources, à cette détermination raisonnée de ses con-

ditions d'existence, dont le Chili contemporain admet aujourd'hui l'urgente utilité.

En 1910, des événements politiques inattendus se sont succédé; à quelques jours d'intervalle sont morts le président, don Pedro Montt, puis le vice-président Fernandez Albano, qui l'avait remplacé. Les crises ministérielles se sont multipliées, provoquées parfois, à ce qu'il nous semble, par des raisons de personnes étrangères à l'intérêt général. Le nouveau président, don Ramon Barros Luco, est un doyen de la politique, unanimement respecté, et pourtant les coteries concurrentes n'ont pas simplifié le recrutement de ses premiers collaborateurs ministériels. Les finances ont été quelque peu surchargées par les frais des réceptions et des expositions du centenaire; mais la suggestion même de cette date glorieuse ne fut pas sans profit; elle a invité les Chiliens à une sorte d'examen de conscience, secoué de longues inerties, déchaîné dans Valparaiso encore en ruines une fièvre de travaux rénovateurs, hâté l'assainissement de Santiago. Des savants, des artistes, des hommes d'Etat chiliens ont échangé des visites avec leurs voisins, figuré avec honneur aux salons de Buenos-Aires, posé quelques jalons de plus sur la route de l'entente cordiale sud-américaine[1].

Le moment paraît arrivé de donner à l'effort national chilien un caractère de cohésion et de continuité qui lui a un peu manqué jusqu'ici. L'Europe, la France en particulier, seront ainsi mieux disposées à confier au Chili, à défaut des émigrants attirés ordinairement ailleurs, des collaborateurs techniques et des capitaux. Cette république latine, restée longtemps à l'écart des grands courants où déjà se meut l'Argentine, encore moins armée pour la concurrence vitale, mais par là même fleurie d'un cachet particulier de jeunesse, riche de ressources variées, forte d'une population originale, ne peut manquer de retenir l'attention curieuse et sympathique de notre pays.

HENRI LORIN.

---

[1] Voir sur ce sujet notre article dans les *Questions* du 1er mai 1910.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Un débat sur la politique étrangère au Sénat. Déclarations de M. Pichon.* — Le 2 février, au Sénat, une intervention de M. de Lamarzelle dans la discussion générale du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc a amené M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères, à s'expliquer de nouveau sur la politique extérieure de la France. Après avoir vivement critiqué notre politique marocaine, M. de Lamarzelle avait soulevé, en ces termes, la question plus générale de ce qu'il appelait le bilan de la Triple Entente.

A quoi, demandait M. de Lamarzelle, nous a servi et peut nous servir le traité franco-anglais de 1904? Par ce traité nous avons fait à l'Angleterre des sacrifices considérables, l'honorable M. Deschanel a dit à ce propos que l'Angleterre avait pris la moelle et nous avait laissé l'os.

Ici même M. le comte d'Aunay a confirmé l'appréciation de M. Deschanel et il a ajouté qu'il ne donnait son approbation au traité que parce qu'il y avait quelque chose qui dominait tout, à savoir le rapprochement de la France et de l'Angleterre.

Donc, en 1904, nous avons tout sacrifié à l'Entente cordiale, prélude de la Triple-Entente.

Aujourd'hui, l'heure est venue de se demander où en est cette Triple Entente, qui fut la grande pensée du régime, à ce qu'il paraît.

J'avais l'intention d'examiner cette question ici, mais vous auriez peut-être pensé que l'opinion exprimée par moi était celle d'un adversaire politique qui y apportait un esprit de parti. J'ai eu la bonne fortune de trouver dans *le Temps* un article non signé dont tout le monde néanmoins connaît l'auteur, M. Tardieu.

M. Tardieu jouit dans tous les partis d'une grande autorité; c'est un optimiste qui a toujours soutenu la politique du ministère des Affaires étrangères.

« Si l'alliance franco-russe, l'entente franco-anglaise et l'entente anglo-
« russe, dit-il en substance, ne sont pas relâchées, d'où vient qu'on a l'im-
« pression qu'elles le sont?

« C'est que ces combinaisons ont été, dans les deux dernières années,
« d'une stérilité complète, c'est comme si elles n'existaient pas : on ne
« s'en sert pas, elles restent matière à compliment et ne sont pas des ins-

« truments d'action : rien ne se fait plus par elles, c'est un tableau d'ataxie « qui frappe nos regards étonnés.

« Quant aux échanges de vues militaires entre la France et l'Angleterre, on n'en parle plus. M. Clemenceau est un des derniers ministres « qui s'en soit soucié.

« En face d'une triple alliance qui agit, nous avons une triple entente « qui dort. »

Ce n'est pas seulement dans la presse française que nous trouvons cette constatation. Jetez un coup d'œil sur la presse anglaise.

Dernièrement, M. Deschanel, rapporteur à la Chambre du budget des Affaires étrangères, avait publié un article où il célébrait la Triple Entente, soutenant que les trois nations avaient une politique commune.

Le lendemain, le *Daily News*, le grand organe ministériel libéral, publiait un article en réponse à celui de M. Deschanel. Dans cet article, il soutenait que la Triple Entente était une hérésie, un mythe, une légende, une fable inventée pour mettre l'Angleterre en conflit avec l'Allemagne.

Presque tous les organes de la presse ministérielle radicale et libérale tiennent le même langage, de sorte qu'en Angleterre ce paraît être une opinion courante que la Triple Entente est morte.

Morte ou endormie, comme dit le *Temps*, le résultat est le même ; car je ne crois pas qu'en France ni ailleurs se trouve un médecin qui sache combattre le microbe de la maladie du sommeil.

Si nous ne pouvons plus compter sur la Triple Entente, que devient alors la question marocaine qui, depuis Algésiras, n'est plus une question africaine, mais une question européenne ?

La situation est telle qu'il est de la dignité du Sénat d'avoir un grand débat sur notre politique étrangère ; je vous y convie quand viendra la discussion du budget des Affaires étrangères, si toutefois le budget vient cette année nous cette année. J'ajourne donc cette discussion, mais voici ce que je dirai aujourd'hui :

Nous sommes dans une situation inextricable et intolérable de piétinement ; cette politique sans profit nous coûte très cher. Cette situation, ce ne sont ni mes amis ni moi qui l'avons créée, nous tenons à l'établir bien haut.

Notre responsabilité ainsi dégagée, je déclare que nous voterons néanmoins les crédits qui nous sont demandés, car si nous ne les votions pas, ce serait le retrait de nos troupes et le massacre des Européens restés au Maroc. Nous ne voulons pas non plus avoir même l'apparence de jeter je ne sais quel blâme sur la conduite de nos généraux, de nos officiers et de nos soldats qui se montrent là-bas dignes de leurs anciens.

C'est, en effet, une consolation pour nous de jeter nos regards sur eux qui représentent l'espoir de la France et la fierté toujours grandissante de notre drapeau.

A ces diverses critiques, tant marocaines que générales, M. Stephen Pichon a répondu aussitôt par les déclarations suivantes que nous reproduisons d'après le *Journal Officiel* :

M. PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — L'opinion de M. de Lamarzelle sur notre politique n'a pas varié : elle a toujours été pessimiste. J'espérais que les résultats acquis l'auraient désarmé. Mais le discours d'aujourd'hui prouve qu'il persiste dans son opinion première : il a affirmé à nouveau aujourd'hui que notre politique au Maroc nous a mis dans une situation inextricable, puisque nous ne devions y aller qu'à condition

de pouvoir en sortir. M. de Lamarzelle critique tout : le traité de 1904 et la convention d'Algésiras.

Messieurs, je ne voudrais pas refaire une fois de plus l'éloge des conventions internationales qui nous lient au Maroc : moi je dirai que le traité anglais de 1904 est un traité que les Chambres ont longuement discuté et approuvé : il est bon en son principe et fécond dans ses résultats.

Et c'est une des meilleures œuvres qu'a accomplies le gouvernement de la République : en associant la politique des deux pays, et leur donnant ainsi une force singulière pour faire prévaloir leurs intérêts communs.

L'Acte d'Algésiras était nécessaire. M. Rouvier a eu raison à la Conférence, et nous n'avons pas à nous plaindre des résultats acquis.

Pouvions-nous ne pas aller au Maroc ? Pouvions-nous laisser impunis les massacres de Casablanca, la mort du Dr Mauchamps, les attaques contre nos troupes frontières, laisser sans exécution les accords que nous avons conclus avec le gouvernement marocain ; laisser subsister des foyers de révolte sur notre frontière algérienne ? Cela me paraît impossible à soutenir.

Vous nous dites, M. de Lamarzelle, vous êtes allés au Maroc. Mais ce n'est pas nous qui y avons la suprématie. Je voudrais bien que vous me nommiez la puissance qui nous dispute cette suprématie.

M. Gaudin de Villaine. — Quels sont nos accords avec l'Espagne ?

M. l'amiral de Cuverville. — Tout est là.

M. le ministre. — Nous sommes associés à l'Espagne dans la politique marocaine : avec cette puissance nous avons pris des accords que nous exécutons loyalement et j'estime que rien n'a été plus heureux pour la France que ces accords.

M. l'amiral de Cuverville. — Nous ne les connaissons pas.

M. le ministre. — Je voudrais répondre brièvement aux questions qu'a posées M. de Lamarzelle, qui semble croire que nous n'avons rien obtenu au Maroc.

Vous avez dit, M. de Lamarzelle, lorsqu'il s'est agi des cruautés reprochées au sultan, que ces cruautés continueront. Or, nous avons fait prendre au sultan des engagements formels et ces engagements depuis ont été parfaitement tenus.

Vous avez parlé des pillages et vous avez demandé ce que nous avions obtenu : nous avons obtenu la révocation de certains caïds, et aussi des indemnités.

Vous avez parlé de protégés français arrêtés : nous avons obtenu la révocation des caïds coupables. Pour les sujets algériens frappés de taxes arbitraires, je vous dirai que ces taxes ne sont plus perçues.

Toutes les indemnités réclamées pour les pillages de Casablanca ont été payées.

Pour donner plus de sécurité aux caravanes de notre frontière algéro-marocaine, des accords ont été conclus : un caïd marocain a été désigné pour accompagner et protéger ces caravanes.

L'affaire Mauchamp a été réglée et l'indemnité a été versée.

Je reconnais que les veritables coupables du meurtre du Dr Mauchamp n'ont pas été arrêtés ; mais ce n'est ni de notre faute, ni de celle des autorités marocaines.

Et bien d'autres difficultés ont été levées.

Vous dites encore : vous êtes au Maroc ; vous ne pouvez en sortir et vous n'en sortirez pas.

L'an dernier, vous disiez que nous partirions quand nous aurions obtenu les réparations légitimes qui nous étaient dues.

Je vous répondrai que, depuis, nous avons signé trois accords avec le sultan; l'un est relatif à la Chaouïa; le second relatif à notre frontière d'Algérie; le troisième est relatif à l'emprunt.

Notre départ de la Chaouïa est subordonné à l'installation dans la région d'une force marocaine instruite sous la direction de la mission militaire française, et notre départ de Casablanca, en particulier, ne s'effectuera qu'après le remboursement de toutes nos dépenses militaires.

Sur notre frontière algérienne, nous avons institué un nouveau régime : nous avons réclamé la désignation d'un haut commissaire marocain, et nous avons prévu une diminution progressive de nos troupes, subordonnée à l'augmentation de la police du Makhzen instruite par les officiers français et sous les ordres d'un commandant français.

Vous nous demandez si cela durera longtemps. Je le crois.

Je suis même convaincu que cela durera très longtemps; vous le regrettez ?

M. Jenouvrier. — Pas du tout.

M. le ministre. — Moi, je ne le regrette pas.

J'espère que cela empêchera ainsi qui ,que ce soit de se substituer à nous et que nous pourrons envisager la possibilité de notre départ.

M. Jenouvrier. — Il ne faut pas de départ.

M. de Trévéneuc. — C'est la conquête alors !

M. le ministre. — Par un troisième accord, nous avons traité la question de l'emprunt de 80 millions et réglé son emploi.

Vous avez dit que la réalisation de cet emprunt était facile à prévoir parce qu'il visait des payements étrangers. Il n'avait pas que ce seul objet. Il était destiné non seulement à éteindre des dettes, mais aussi à permettre l'organisation au Maroc d'un régime intérieur régulier avec fonctionnement normal.

Cependant vous avez dit que notre action était sans résultats. Alors ce n'est donc rien que d'avoir fait pénétrer dans ce pays les progrès de la civilisation en y provoquant des mesures bienfaisantes à l'égard de la population indigène, et en y développant le respect du nom français ?

Vous prétendiez que ces résultats sont dus surtout à l'armée, oubliant le rôle de la diplomatie dans l'œuvre accomplie; moi, je ne les sépare pas.

L'œuvre que nous avons accomplie est intéressante et des plus importantes. C'est une œuvre d'enseignement et de propagande, en même temps que d'humanité. Nous avons sur la frontière algérienne installé des colons et des marchés. Dans la Chaouïa, nous avons organisé l'administration; nous avons donné des garanties nouvelles au commerce de tous les pays en proclamant l'intégrité de l'empire chérifien; nous avons fondé des écoles de garçons et de filles, des écoles supérieures, un institut Pasteur, des hôpitaux.

Ne pensez-vous pas qu'une pareille œuvre doit contribuer à faire aimer la France et à établir notre suprématie au Maroc? Si vous le contestiez, je le regretterais; mais je ne pourrais être de votre avis.

M. Gaudin de Villaine. — Vous ne nous parlez pas de notre situation vis-à-vis de l'Espagne !

M. le ministre. — Au fond, ce qui nous sépare et ce que vous n'osez pas dire tout haut, mais qui se dégage de vos critiques éloquentes contre le traité franco-anglais, c'est que vous êtes au fond partisan de la conquête.

Nous, au contraire, nous avons toujours été et nous ne cessons d'être partisans de l'œuvre pacifique de pénétration économique.

Il est toujours grave d'improviser en matière de politique internationale;

néanmoins je ne puis pas laisser passer, sans y répondre, les conclusions de M. de Lamarzelle.

M. de Lamarzelle s'est emparé, dans sa discussion, d'un article du journal le *Temps*.

Il y a huit jours, ce journal considérait que notre politique étrangère était parfaite et vantait les résultats acquis.

Brusquement, et sans qu'on puisse en donner le motif, il change d'avis et déclare que rien ne va plus, que nos ententes sont menacées, qu'elles sont improductives, qu'une série d'actes, qu'il approuvait auparavant, étaient regrettables.

Je ne veux pas savoir quelles considérations ont pu déterminer une évolution si rapide.

Celui qui a écrit ces lignes est un homme d-un très grand talent, mais il me serait facile de répondre à son dernier article par des arguments tirés de ses propres articles précédents.

Vous comprenez, Messieurs, que c'est là une besogne à laquelle je ne suis point tenté de me livrer. Mais je trouve singulier que l'on puisse déclarer ainsi que l'Entente cordiale n'a produit aucun résultat, que, depuis deux ou trois ans, il n'y a pas eu de conversation d'ordre militaire avec l'Angleterre.

Qu'en savez-vous? Qu'en sait l'auteur de cet article?

Croyez-vous que j'aie l'habitude de faire part aux journaux de nos conversations d'ordre militaire avec une puissance alliée ou amie?

Vous avez ajouté que des journaux anglais tiennent le même langage. Mais, eux, ils n'ont jamais changé d'avis depuis le début et ils représentent l'infime minorité de leur parti.

M. le Cour Grandmaison. — Mais ce sont ceux qui gouvernent en ce moment.

M. le ministre. — Ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose de plus sérieux et de plus vrai que des opinions de journalistes; je veux dire: l'opinion même des gouvernements!

Or, messieurs, je déclare, au nom du gouvernement et à raison des approbations que j'ai reçues du gouvernement britannique, au lendemain de mon intervention devant la Chambre, que jamais notre entente n'a été plus complète et plus productive.

Il est singulier aussi de venir sans cesse, à propos des moindres faits, mettre en cause notre alliance avec la Russie, de venir déclarer qu'elle existe si peu que l'on ne prend même plus la précaution de nous informer des conversations poursuivies avec d'autres puissances.

Messieurs, nous ne cessons d'être en relations avec notre alliée, comme nous le sommes avec nos amis; nous ne cessons d'unir nos efforts aux siens pour le maintien de la paix générale et de notre dignité commune.

Notre but, je l'ai dit à la Chambre, est de garantir la paix, mais aussi d'assurer la force de la France, la force du gouvernement de la République.

Et laissez-moi vous dire que, lorsque vous contestez notre œuvre, vous faites peut-être de votre côté œuvre de parti, mais non œuvre nationale.

Au nom du gouvernement, je vous affirme que jamais la situation extérieure de la France n'a été meilleure qu'aujourd'hui.

Puis, sur une nouvelle intervention de M. de Lamarzelle, le ministre des Affaires étrangères a ajouté encore les paroles suivantes qui ont, cette fois, terminé le débat :

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous sommes trop les alliés de la Russie et la Russie est trop l'alliée de la France pour que l'entrevue de Potsdam ait pu avoir lieu sans que le ministre des Affaires étrangères de Russie en ait donné avis au gouvernement français en lui faisant connaître quels sujets devaient y être traités : en l'espèce, la question persane et celle des chemins de fer turco-persans.

Il est possible que certaines questions, émanant de l'initiative de son interlocuteur, n'aient pu être portées à notre connaissance avant l'entrevue. Mais, aussitôt après, nous avons été informés et tenus au courant, d'une manière très précise, de tout ce qui s'est passé à Postdam.

Je suis convaincu que lorsque les détails de l'entrevue seront connus, les partisans de la paix et de l'alliance franco-russe n'auront rien à regretter.

Autriche-Hongrie. — *Déclarations du comte d'Ehrenthal à la Délégation Autrichienne.* — Le 30 janvier, à la Commission des Affaires étrangères de la Délégation Autrichienne, le comte d'Ehrenthal, ministre des Affaires étrangères de la monarchie, a fait l'exposé suivant :

Les Délégations se sont occupées d'une manière approfondie, il y a quelques semaines, des questions de la politique extérieure. La situation n'a pas changé dans le court délai écoulé depuis lors. Il n'y a heureusement encore aujourd'hui aucune question qui soit dangereuse pour la paix de l'Europe.

Toutes les grandes puissances sont, pour la plupart, occupées de problèmes intérieurs et s'efforcent de rendre plus confiants les rapports qui existent entre elles.

Dans mon discours du 9 novembre 1910 à la Délégation autrichienne, j'ai montré avec une satisfaction particulière l'accord qui existe dans la plus grande partie de la Délégation, en ce qui concerne les lignes directrices de la politique extérieure pour le présent et pour l'avenir.

J'ai dit alors : « Nous voulons sauvegarder les intérêts de la monarchie par le fidèle attachement à nos alliances, et par l'entretien de bons rapports avec toutes les puissances. » A ces deux points de vue, je puis vous confirmer aujourd'hui ce que j'ai dit, il y a quelques semaines. En particulier, je relève le ton chaleureux sur lequel parlèrent M. le chancelier de Bethmann-Hollweg et le marquis di San Giuliano, les hommes d'Etat dirigeants des puissances alliées avec nous, en mentionnant les relations avec nous.

En termes significatifs et très bien choisis, M. le ministre des Affaires étrangères d'Italie a désigné, comme but poursuivi par les puissances de la Triple-Alliance, le maintien de la paix et du *statu quo* territorial en général, ainsi que le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et des Etats balkaniques en particulier.

Le discours du chancelier allemand du 11 décembre 1910 a provoqué une sensation justifiée. Car M. de Betmann-Hollweg était en état d'interpréter les relations de l'Allemagne avec l'Angleterre et la Russie d'une manière qui doit remplir de satisfaction tout ami de la consolidation des conditions internationales en Europe.

Il parla de la disposition de l'Allemagne à s'entendre avec l'Angleterre, par une explication ouverte et pleine de confiance, sur leurs intérêts réciproques, en disant que c'était le moyen le plus sûr d'écarter la méfiance

au sujet de la proportion des forces réciproques, terrestres et maritimes.

En ce qui concerne les relations avec la Russie, et notamment l'entrevue de Potsdam, le chancelier allemand était en état de constater que l'échange de vues qui s'y est produit a abouti à un rapprochement des deux empires, sans que cependant un changement se soit opéré dans l'orientation générale de leur politique. Ce rapprochement s'est effectué sur le terrain des principes généraux, entre autres par la nouvelle confirmation du principe du maintien du *statu quo* en Orient, puis par une entente sur les intérêts des deux puissances en Perse.

Conformément aux relations pleines de confiance qui existent entre nous, je fus informé d'une manière détaillée par le chancelier de ces pourparlers; je ne pus prendre acte de cette communication qu'avec satisfaction en déclarant dans ma réponse que les principes affirmés à Potsdam et à Berlin au sujet de la politique strictement conservatrice à observer en Orient correspondaient parfaitement à notre programme bien connu.

Nos intérêts en Perse ne sont pas importants. Je crois cependant que l'entente germano-russe sur les questions des communications persanes contribuera à faire valoir de façon durable le principe de la porte ouverte dans ce pays, proclamé solennellement il y a juste trois ans par les deux puissances voisines, la Russie et l'Angleterre.

J'ai mentionné précédemment notre programme en Orient. Je l'ai précisé, dans mon discours à la Délégation autrichienne du 9 novembre 1910, en disant qu'il est dans notre intérêt de favoriser l'autonomie et le développement pacifique de la Turquie, ainsi que de suivre avec un plein et chaleureux intérêt l'indépendance et le développement pacifique des autres Etats balkaniques et aussi de leur prêter appui. Comme la haute commission s'en souvient, le même point de vue fut adopté dans l'échange des idées qui se termina au printemps 1910 entre moi et le ministre des Affaires étrangères russe. Cette concordance de nos points de vue me donne le droit d'attendre que nos relations avec la Russie, qui sont aujourd'hui bonnes, prendront aussi à l'avenir une forme satisfaisante.

Dans nos relations avec la France et l'Angleterre, qui sont également bonnes, il ne s'est produit aucun changement.

Dans un discours prononcé dernièrement au Parlement, M. le ministre des Affaires étrangères de France a exprimé l'idée qu'il n'existe aucun contraste d'intérêts entre l'Autriche-Hongrie et la France, quoique ces deux puissances appartiennent, par leurs alliances, à des groupes différents de puissances. Je ne puis qu'adhérer pour ma part à cette idée.

J'ai déjà parlé de la Turquie et de notre vif désir de voir se consolider la situation intérieure de l'empire. Nous conservons l'espoir que le gouvernement ottoman réussira à écarter les difficultés surgissant çà et là, difficultés qui accompagnent inévitablement chaque changement de régime.

Au cours de la dernière session de la haute délégation, j'ai relevé que le développement des relations économiques avec les Etats balkaniques a aussi une importance politique pour la monarchie. Or, j'ai le plaisir de faire remarquer que le nouveau traité de commerce avec le royaume de Serbie est entré entre temps en vigueur et qu'une convention commerciale a été conclue avec le royaume de Montenegro. Cette convention sera prochainement soumise à la discussion des corps législatifs.

Au commencement de mon exposé j'ai remarqué qu'il n'y a, *à présent*, aucune question, si importante soit-elle, qui pourrait mettre en danger la paix de l'Europe. Mais je considère comme mon devoir, ainsi que je l'ai fait dans mon exposé du mois d'octobre 1910, de faire ressortir aussi aujourd'hui que de notre temps où l'on vit si vite et où le cours des événe-

ments se précipite quelquefois, et en considération de ce fait que l'opinion publique dans tous les Etats est malheureusement si facile à irriter, le baromètre politique peut brusquement marquer le « mauvais temps ».

Si donc la politique extérieure doit pouvoir défendre avec succès les intérêts de la monarchie et la paix, il faut qu'elle dispose d'une armée et d'une flotte prêtes au combat.

Et le lendemain 31, le ministre a complété, à la Commission de la Délégation, cet exposé diplomatique par de nouvelles déclarations dont voici le résumé :

L'entrevue de Potsdam a abouti au rapprochement de l'Allemagne et de la Russie ; elle a confirmé aussi, au sujet des affaires d'Orient, certains principes qui concordent avec nos vues. En dépit de la mauvaise humeur qui exista pendant quelques temps, nous entretenons avec les puissances intéressées de bons rapports dont la paix universelle ne peut que profiter.

Si, ces temps derniers, on a parlé en Europe et dans les Balkans moins que jamais de la légende de notre empiètement vers l'Orient, cela tient à la politique que nous avons inaugurée à l'occasion de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, par laquelle nous avons créé une situation claire sur notre frontière sud-est, ainsi qu'aux déclarations solennelles faites par la couronne et dans nos Parlements, qui ont fait disparaître définitivement les inculpations fantastiques formulées contre notre politique.

Le gouvernement regrette l'assertion produite par un délégué, suivant laquelle les nouveaux navires seraient construits dans un but d'hostilité à l'égard de l'Italie. Le renforcement de l'armée et de la marine, à l'heure actuelle, ne peut plus être retardé. A un moment ou à un autre, les grandes puissances restreindront leurs armements. Alors nous suivrons sans tarder leur exemple.

En ce qui concerne les relations avec la France et l'Angleterre, je m'en réfère à mon exposé antérieur; j'ajoute que le gouvernement de l'Autriche-Hongrie et celui de l'Angleterre sont disposés à reprendre leurs anciens rapports, pleins de confiance réciproque.

Enfin, quant à la question des fortifications de Flessingue, le gouvernement austro-hongrois n'est pas officiellement saisi de cette affaire ; mais mon avis personnel est que la Hollande, étant un Etat souverain, a le droit d'établir des fortifications qu'elle considère comme nécessaires, à moins qu'il n'y ait des circonstances particulières qui y fassent obstacle.

Les déclarations du comte d'Æhrenthal sont rarement insignifiantes. Les deux documents qui précèdent en sont une nouvelle preuve. Si on les débarrasse en effet des clauses de style ordinaire aux documents diplomatiques, on y trouve :

1° L'énumération des succès obtenus récemment dans le camp de la Triple Alliance : *ton chaleureux sur lequel M. de Bethmann-Hollweg et le marquis di San Giuliano parlèrent de leurs relations avec l'Autriche ; rapprochement de l'Allemagne et de la Russie sur le terrain des principes généraux ;*

2° Une allusion transparente au manque d'intimité entre les diplomaties russe et française : *Conformément aux relations pleines de confiance qui existent entre nous, je fus informé d'une manière détaillée par le chancelier allemand de ses pourparlers avec la Russie.*

3° L'affirmation d'une politique active de l'Autriche en Orient : *J'ai déjà relevé que le développement des relations économiques avec les États balkaniques a une importance politique pour la monarchie. Or, j'ai le plaisir de faire remarquer que le nouveau traité de commerce avec la Serbie est entré en vigueur, et qu'une convention commerciale a été conclue avec le Montenegro*[1].

4° L'indication d'un rapprochement possible avec l'Angleterre, qui compléterait heureusement le rapprochement russo-allemand : *Les gouvernements d'Angleterre et d'Autriche-Hongrie sont disposés à reprendre leurs anciens rapports, pleins de confiance réciproque.*

En ce qui concerne la France, le ton est plus froid. Le comte d'Ehrenthal déclare simplement partager l'opinion de M. Pichon qu'il n'existe entre les deux pays aucun contraste d'intérêts.

Quant à la phase sur le baromètre politique qui peut brusquement marquer le mauvais temps, elle peut être considérée comme de rigueur à un moment où l'on demande aux contribuables austro-hongrois d'énormes sacrifices pour les forces de terre et de mer. Toutefois, elle doit être rapprochée d'une déclaration pessimiste faite récemment par M. Milovanovith, ministre des Affaires étrangères de Serbie, qui est pourtant d'un tempérament plutôt optimiste.

T.

Alsace-Lorraine. — Le jeudi 26 et le vendredi 27 janvier, le Reichstag allemand a discuté en première lecture le projet de loi sur la constitution de l'Alsace-Lorraine. M. Delbrück, secrétaire d'État à l'Office impérial de l'Intérieur, a ouvert le débat par un exposé général de la double réforme à la fois constitutionnelle et électorale proposée par le gouvernement et adoptée par le Conseil fédéral, M. Delbrück a montré tout d'abord la situation historique qu'occupe l'Alsace-Lorraine dans l'empire allemand et s'est appliqué à démontrer qu'en proposant pour le statut alsacien-lorrain des modifications constitutionnelles, le gouvernement impérial n'en reste pas moins dans les traditions bismarckiennes.

Les liens qui unissent l'Alsace-Lorraine à l'empire, a-t-il dit, deviendront de plus en plus étroits, si nous poursuivons notre politique avec fermeté. La double culture dont se réclament les Alsaciens n'aura plus aucune raison d'être et deviendra impossible si leur évolution tend à les fondre de plus en plus avec l'Allemagne. Les gouvernements confédérés ne manqueront pas de faire leur devoir en rendant justice au pays. Il s'agit seulement de savoir dans quelle mesure ils sont à même de le faire.

Le projet soumis au Reichstag s'inspire de ces considérations. La Délégation doit être transformée en Parlement, avec élimination complète du Reichstag de la législation intérieure du pays. De même les attributions du Conseil fédéral, en tant que facteur législatif pour l'Alsace-Lorraine, seront transportées sur une autre organisation. Le pays demandait aussi

---

[1] M. Dorobantz a souvent, ici même, attiré l'attention sur l'intérêt surtout politique que l'Autriche attachait à la conclusion d'un traité de commerce avec la Serbie.

son autonomie complète, mais il est actuellement impossible de lui faire cette concession.

M. Delbrück a donné ensuite quelques détails sur les dispositions de la réforme, et il a terminé en déclarant qu'après ces concessions, qu'il est prêt à faire, le gouvernement ne saurait aller plus loin.

Un statthalter à vie est impossible, a conclu le ministre. Il supprimerait toute action directe de l'empereur, ce qui serait absolument contraire aux intérêts de l'empire. Un statthalter à vie installerait une cour à Strasbourg et Bismarck a déjà dit jadis : « Nous n'avons pas besoin d'une cour « en Alsace-Lorraine, mais d'une représentation de l'empereur, capable « de diriger l'administration et de gouverner d'une main ferme. » Un statthalter à vie, mais ce serait aller plus loin encore que la complète autonomie! Ceux qui le demandent ne sauraient être inspirés par l'idée d'unir plus étroitement l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand; ils visent, au contraire, à provoquer une séparation d'avec la patrie allemande.

Il y a, d'autre part, de nombreux arguments qui parlent contre l'autonomie. On ne saurait accorder la qualité d'Etat confédéré qu'à un pays dont on est certain qu'il ne poursuit pas de visées particularistes et qu'il a la conviction intime d'appartenir complètement à l'empire allemand. Personne n'osera affirmer que l'Alsace-Lorraine remplit aujourd'hui déjà cette condition.

On ne peut songer à donner à l'Alsace-Lorraine des voix au Conseil fédéral. Des voix alsaciennes-lorraines seraient au début avec la Prusse, plus tard, avec d'autres Etats confédérés. Il y a là une rupture d'équilibre qu'il faudrait compenser.

On a parlé de voix au Conseil fédéral dans les affaires économiques. Mais qui distinguera ces affaires?

Le gouvernement a montré assez de bienveillance vis-à-vis des aspirations de l'Alsace-Lorraine. Nous devons continuer la politique de Bismarck, la politique suivie il y a quarante ans, qui tend à unir étroitement la terre d'empire à l'empire, pour le bien de ces pays et de l'empire.

Après M. Delbrück, M. Vonderscheer — qui appartient à la droite du centre alsacien-lorrain dont le ralliement au groupe allemand est à peu près complet — et M. Naumann, député radical, ont combattu un projet qui, ont-ils dit, « ne fait malheureusement pas droit aux « espérances et aux vœux des Alsaciens-Lorrains, lesquels, depuis « quarante ans, réclament l'autonomie complète ». Le député socialiste M. Emmel a, lui aussi, critiqué le projet qui, pour lui, ne pourra qu'augmenter l'influence de la France, et il a réclamé pour l'Alsace-Lorraine la forme républicaine. M. Bassermann, au contraire, et M. de Dirksen, conservateurs, ont parlé en faveur du projet gouvernemental : M. de Dirksen a seulement demandé des garanties effectives, que le projet ne donne pas, contre le mauvais esprit alsacien-lorrain.

Le second jour, la séance a débuté par un long discours du député conservateur M. Winckler qui a résumé tous les griefs de son parti contre le projet gouvernemental considéré comme beaucoup trop favorable à l'Alsace-Lorraine : on s'attendait d'ailleurs à ces attaques qui ont même été moins violentes que si elles avaient été formulées

par le général Liébert, désigné primitivement pour parler au nom de la droite. Le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, a pris ensuite la parole et a tout d'abord répondu aux critiques des précédents orateurs.

Je suis persuadé, a-t-il dit, que si Bismarck avait vu comment s'effectue la fusion intime de l'Alsace-Lorraine avec l'empire, que s'il avait assisté aux événements de ces derniers temps que nous déplorons tous profondément, il n'aurait pas hésité un instant à rompre avec la politique qu'il avait inaugurée et qui, dans la suite, s'est révélée défectueuse.

Cependant n'exagérons pas, soyons prudents. Les Allemands ont en général, en raison de leur histoire, de leur état particulariste, de leur habitude de se critiquer eux-mêmes, la tendance de se noircir aux yeux de l'étranger. Notre situation en Alsace est particulièrement difficile, puisque nous sommes en présence d'un pays dont le développement intellectuel et moral aux XVIIIe et XIXe siècles s'est accompli en dehors de l'Allemagne.

Devant la lenteur de l'assimilation qui n'a guère fait de progrès depuis quarante ans, l'Allemagne ne doit pas rester inactive, c'est pourquoi le chancelier recommande le projet.

L'état de choses actuel mécontente précisément les Alsaciens-Lorrains gagnés à l'empire et qui se placent sur le terrain créé par le traité de Francfort. Mais nous avons encore appris autre chose, c'est que la politique d'indulgence et de prévenances à l'égard des éléments qui dans les assemblées excitent les esprits contre l'Allemagne ne nous a fait faire aucun pas en avant, mais plutôt en arrière. Je ne veux pas généraliser ; mais ce fut le cas pour les événements de Metz et de Dornach.

C'est pourquoi nous devons employer à l'égard de ces éléments la manière forte, réprimer ces agissements avec la plus grande énergie.

Je ne m'abandonne pas à un optimisme exagéré, mais je ne veux pas non plus rendre tous les Alsaciens-Lorrains responsables de pareils incidents. Ceux-ci ne m'empêcheront pas, d'ailleurs, de maintenir le projet du gouvernement.

On dit que ce projet favorise le particularisme ; mais le particularisme existe déjà, et il ne faut pas le confondre avec la protestation. Bismarck voyait dans l'autonomie de l'Alsace se réalisant peu à peu le moyen de rattacher les pays d'empire à l'empire.

D'autre part, on reproche au projet de ne pas donner l'autonomie complète aux Alsaciens-Lorrains et de leur refuser une représentation au Conseil fédéral. Si j'étais Alsacien-Lorrain, je parlerais sans doute comme M. Vonderscheer, mais sur la base monarchique et non républicaine.

Après être entré dans les détails des dispositions que contient le projet et dont il n'admettra pas la modification, le chancelier conclut :

Les fils de l'Allemagne n'ont pas versé leur sang sur les champs de bataille de l'Alsace-Lorraine pour que, dans ces nouveaux territoires incorporés à l'empire allemand, les tendances antiallemandes puissent se développer librement et impunément. Mais ils ne l'ont pas non plus versé pour que nous procédions à la réglementation des institutions politiques de ce pays d'après des points de vue purement réactionnaires.

Nous voulons donner à l'Alsace-Lorraine ce qui lui revient, mais nous voulons le donner de même à l'empire, espérant que tous deux en profite-

ront. C'est le seul but que nous poursuivons, et nous espérons bien que le Reichstag, en s'occupant du projet, se laissera inspirer par le même esprit.

Succédant au chancelier, M. Jacques Preiss, député de Colmar, a réclamé au nom des Alsaciens-Lorrains l'application à l'Alsace-Lorraine du régime du droit commun.

Quarante ans se sont passés, a déclaré M. Preiss, et l'empire allemand, une des plus grandes nations civilisées, ne nous a pas encore permis de nous gouverner nous-mêmes. Comparez à cette méthode ce que la France a fait en Savoie, ce que l'Angleterre a réalisé! L'Alsace-Lorraine n'est pas un pays d'aventuriers. Elle repose sur une bonne base juridique et elle sait fort bien qu'au point de vue économique et politique elle ne peut plus se séparer de l'Allemagne. La lutte pour l'existence entraîne les Alsaciens-Lorrains dans l'orbite de l'empire allemand.

La sécurité de l'empire n'a jamais été en danger, et lors même que le pays obtiendrait son autonomie, ses garnisons suffiraient à la protéger contre l'étranger.

Les événements de Metz ne veulent rien dire. Ils sont possibles partout, avec ou sans régime d'exception. Une politique d'égards trouverait chez nous un sol fertile. Il faut renoncer au régime d'exception dans l'intérêt non seulement de l'Alsace-Lorraine, mais aussi de l'empire allemand.

Le projet de loi ne donne pas à l'Alsace-Lorraine l'autonomie d'État confédéré dont, depuis quarante ans, on la prive au mépris du droit. En Alsace-Lorraine, personne ne veut d'une dynastie ou d'une monarchie héréditaire. On y désire un statthalter à vie, nommé par l'empereur, sur la proposition du Conseil fédéral, le statthalter nommé en complète indépendance de Berlin, des ministres et les trois plénipotentiaires au Conseil fédéral auxquels nous avons droit.

Nous répondons par un non énergique au projet actuel dans l'intérêt de l'empire.

Faites aux Alsaciens-Lorrains un foyer dans lequel ils se sentent bien et puissent ainsi oublier un passé heureux. Laissez les Alsaciens-Lorrains vivre et s'arranger comme le veut leur esprit particulier pénétré d'un bon esprit français. L'empire allemand ne pourrait que gagner à suivre l'exemple de la France. Vous possédez la langue, vous possédez la force, mais il y a quelque chose que vous n'avez pas : c'est la générosité.

Ce que nous vous demandons, ce n'est pas la générosité, c'est simplement de l'équité.

M. Liebermann von Sonnenberg, député antisémite, a répliqué à M. Preiss pour réclamer le rejet du projet. Son discours a été une charge à fond contre les Alsaciens-Lorrains, où il a accumulé toutes les légendes et toutes les exagérations qui depuis plusieurs mois remplissent les feuilles chauvines allemandes. Renversant toutes les données du problème, l'orateur a déclaré avec le plus profond sérieux que ce sont les fonctionnaires allemands en Alsace-Lorraine qui sont les victimes de la population indigène. Finalement il a dit que la réforme serait un danger pour la sécurité de l'empire et ne ferait que hâter l'éclosion d'une guerre. M. Delbrück a répondu en quelques mots à la fois à M. Preiss et à M. von Sonnenberg ; puis, après l'intervention successive du baron de Hertling qui, au nom du centre bavarois, est venu appuyer les revendications des Alsaciens-

Lorrains, et de M. Grégoire, député de Metz, rallié aux nationaux libéraux, M. l'abbé Wetterlé est monté à la tribune. Après avoir fait justice des exagérations pangermanistes, M. Wetterlé a protesté éloquemment au nom de l'Alsace-Lorraine.

On ne veut pas que nous soyons majeurs, a-t-il dit. Nous l'étions cependant avant d'être annexés. Nous étions même un peuple bien plus avancé. Notre seul crime, dites-le donc franchement, c'est que nous avons été autrefois Français.

On nous défend les inscriptions françaises sur nos magasins. La manufacture impériale de tabacs ferait bien de s'en souvenir : ses marchandises portent, en effet, le drapeau français.

Le gouvernement n'est pas sans avoir une certaine responsabilité dans les derniers événements d'Alsace-Lorraine. Que voulez-vous? Il y a chez nous un abime entre les deux parties de la population. Mais remarquez que c'est nous, les indigènes, qui sommes les modérés. C'est nous qui sommes les modèles.

Pourquoi voulez-vous que nous haïssions notre ancienne patrie? Soyez donc objectifs. Moi, je comprends bien même que vous célébriez l'anniversaire de Sedan. Mais pourquoi devrions-nous le fêter? Nous n'avons aucune raison de le faire.

Je tiens à le déclarer catégoriquement : nous tenons fermement aux traditions françaises et ce n'est pas révolte ou séparatisme. Nous perdrions moralement, nous perdrions intellectuellement si nous oubliions ces traditions.

Mais nous exigeons les mêmes droits que tous les membres de cette famille qui nous a arrachés avec violence à celle à laquelle nous appartenions. Et s'il survient chez nous des choses qui ne vous font pas plaisir, grands dieux! n'allez pas vous agiter tout de suite!

Chez nous, ce que les Français disaient autrefois des Alsaciens-Lorrains a force de loi : mauvaises têtes, mais bons cœurs.

La discussion s'est enfin terminée sur une courte réplique de M. Zorn de Bulach, secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine, qui a reproché à M. Wetterlé d'exaspérer par ses discours les antagonismes, et le projet de constitution a été renvoyé à une commission spéciale de dix-huit membres.

Angleterre. — *L'ouverture du Parlement. Le discours du Trône. La discussion de l'Adresse.* — Le roi George V a ouvert officiellement, le 6 février, la première session du nouveau Parlement britannique par le discours du Trône suivant :

Mylords et Messieurs, en ouvrant le premier Parlement élu sous mon règne, je pense, avant tout, à la perte douloureuse que l'empire a éprouvée par la mort de mon bienaimé père.

Lorsqu'il s'est adressé à vous, il y a un an, en occupant ce trône, personne n'aurait pu prévoir que sa vie, employée sans cesse avec activité et dévouement au service de ses sujets serait si tôt terminée.

M'inclinant devant l'insondable décret de la Providence, je m'encourage de son exemple et je suis soutenu dans mon incurable chagrin par la sympathie que me témoigne mon peuple dans toutes les parties de mes Etats.

J'ai souhaité la bienvenue à mon oncle, le duc de Connaught, qui vient de remplir dans l'Afrique du Sud la mission que je lui avais confiée.

J'ai appris avec une profonde satisfaction qu'il avait été reçu avec les plus vives manifestations d'enthousiasme et de loyalisme dans chaque partie de mes possessions du Sud de l'Afrique et par chaque classe de la population.

Les relations avec les puissances étrangères continuent à être amicales. Le gouvernement japonais ayant notifié son intention de dénoncer le traité de commerce et de navigation de 1894, des négociations qui, nous l'espérons, auront pour résultat un arrangement satisfaisant, ont été entamées en vue de la conclusion d'un nouveau traité.

Des plaintes fréquentes au sujet des troubles continuels existant sur les routes commerciales de la Perse méridionale ont amené mon gouvernement à adresser à contre-cœur d'énergiques représentations au gouvernement persan qui a, depuis, tourné son attention à ce sujet.

Quelque amélioration s'est produite dernièrement dans la condition de ces routes, et nos ministres ont l'intention d'attendre que les événements se dessinent avant d'insister sur l'adoption de leurs propres propositions, lesquelles, en tout cas, n'auraient pas d'autre objet que de voir l'autorité du gouvernement persan restaurée et le commerce protégé.

J'attends avec un grand intérêt la réunion, en mai prochain, de la Conférence impériale dans laquelle les principaux ministres de celles de mes possessions qui se gouvernent elles-mêmes et les principaux ministres de la métropole discuteront en conseil les sujets importants soumis par mes gouvernements respectifs.

J'ai l'intention, lorsque aura été célébrée la cérémonie solennelle de mon couronnement, de visiter de nouveau mon empire de l'Inde et d'y tenir une assemblée, afin de faire connaître, en personne, à mes sujets ma succession à la couronne impériale de l'Inde.

Messieurs de la Chambre des Communes, le budget pour l'année prochaine vous sera soumis en son temps.

Mylords et Messieurs,

Des propositions vous seront soumises sans retard pour régler les relations entre les deux Chambres du Parlement afin d'assurer le jeu plus efficace de la Constitution.

Vous serez saisis de propositions conformes aux intentions déjà exprimées et ayant pour but d'appliquer et d'étendre la politique inaugurée par les Parlements précédents en vue d'assurer d'une façon permanente les fonds nécessaires pour fournir les retraites de la vieillesse aux personnes qui n'y avaient pas droit antérieurement parce qu'elles recevaient les secours alloués aux indigents, et en vue de procurer à la population industrielle l'assurance contre les maladies et les infirmités et aussi contre le chômage dans les métiers où il se produit spécialement.

Des projets concernant d'autres mesures importantes vous seront soumis et devront être examinés aussitôt que vous en aurez le temps et l'occasion.

Je prie le Tout-Puissant de bénir vos travaux.

La discussion de l'Adresse, en réponse au discours du trône, a commencé aussitôt à la Chambre des Communes comme à la Chambre des Lords ; mais par suite de l'absence du ministre des Affaires étrangères, sir Edward Grey, dont le frère M. George Grey vient

de périr tragiquement au cour d'un voyage de chasse en Afrique, mortellement blessé par un lion, le débat n'a pu avoir dans l'une et l'autre assemblées l'importance que l'on pouvait attendre au point de vue de la politique extérieure.

A la Chambre des Communes M. Asquith a fait simplement la déclaration suivante :

Nos amitiés internationales, amitiés qui ne sont pas exclusives et n'ont aucune tendance ni aucune ramification hostile, se sont resserrées et renforcées avec les années.

Au nom du gouvernement, et je puis le dire, de toute cette chambre, c'est de tout cœur que je renvoie à la France les sentiments de cordialité et d'amitié qu'exprimait dernièrement envers la Grande-Bretagne l'éminent ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, du haut de la tribune du Sénat français.

A cette occasion, permettez-moi de rappeler en un mot que l'Italie célèbre cette année le cinquantenaire de son unité, de cette unité pour laquelle elle combattit, de cette unité qu'elle réalisa au milieu des sympathies de la grande majorité du peuple anglais. Depuis que cette unité existe, une cordialité ininterrompue règne entre les deux royaumes et leur amitié durable se poursuit, basée sur l'entente et les bonnes volontés mutuelles.

Puis, M. Mac Kinnon Wood, sous-secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères, répondant à une question de l'opposition, a déclaré que « la politique du gouvernement britannique n'a pas changé par rapport à la Triple Entente ». Et il a ajouté :

Aucun fait nouveau n'a surgi qui rende nécessaire d'affirmer de nouveau la position du gouvernement vis-à-vis de la Triple Entente.

Les arrangements en cours entre l'Allemagne et la Russie ont uniquement trait aux chemins de fer dans la sphère des intérêts russes en Perse; ils ne touchent aucunement aux intérêts britanniques dans le Sud de la Perse et la position de l'Angleterre dans le golfe Persique reste intacte.

Nos ententes avec les autres nations ne sont ni exclusives ni dirigées contre d'autres pays; leur but est d'assurer la communauté d'action pour certains objets qu'il ne conviendrait pas d'énumérer en détail, en l'absence de sir Edward Grey, mais que la Chambre connaît probablement bien. Ces ententes sont exactement au même point où elles étaient ces temps derniers; elles ne sont pas affaiblies.

La situation est satisfaisante. La Russie nous a fait connaître ce qu'elle faisait ; mais il ne conviendrait pas d'entrer dans la discussion des détails, parce que nos renseignements ne sont pas complets.

D'autre part, à la Chambre Haute, lord Lamington a soulevé la question des négociations russo-allemandes. Il a demandé si l'Angleterre avait été tenue au courant par le gouvernement russe et si l'on savait sur quels points avait porté la discussion entre Saint-Pétersbourg et Berlin à propos de l'extension des lignes de chemins de fer en Turquie d'Asie et en Perse. Dans ce cas, pouvait-on savoir si les intérêts britanniques dans ces régions avaient pu être affectés par ces pourparlers? Le vicomte Morley, président du Conseil privé,

et représentant du Foreign Office à la Chambre des lords, a alors répliqué :

Mon noble ami aurait pu qualifier cette affaire de très importante, et non pas seulement de plutôt importante. Partiellement en raison de cette importance, ma réponse, je le crains, doit être brève, et je le crains encore, faite pour désappointer. Les discussions russo-allemandes sont encore en cours, et je ne puis faire aucune déclaration sur des négociations d'un caractère confidentiel se poursuivant entre deux gouvernements étrangers. Cela me paraît évident. En ce qui touche les intérêts anglais en jeu, intérêts que nul ne songe à nier, il est impossible de dire s'ils sont affectés, et dans quelle mesure ils sont affectés, tant que les négociations n'auront pas abouti à un accord. En attendant, je puis assurer le noble lord que les intérêts anglais sont très soigneusement surveillés et que le gouvernement russe est pleinement informé de nos vues.

Lord Lamington. — Dois-je comprendre que le gouvernement britannique est tenu très au courant par le gouvernement russe du résultat de ces négociations entre Saint-Pétersbourg et Berlin?

Lord Morley. — Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit. On comprendra que de très grandes complications pourraient en découler, et les négociations n'étant pas terminées, il serait extrêmement inopportun que je fisse une déclaration aussi précise que celle qu'on me demande.

— *Mort de sir Charles Dilke.* — Sir Charles Dilke est mort à Londres, le 25 janvier. Il venait de rentrer du Midi de la France, où il était allé se reposer, car depuis quelque temps sa santé était mauvaise. Il y a deux ans, il avait été très malade et son état inquiéta beaucoup alors son entourage. Depuis, il n'avait jamais retrouvé entièrement sa vigueur accoutumée.

Sir Charles Dilke était né en 1843. Il s'était toujours intéressé à la politique française et il comptait beaucoup d'amis dans le personnel politique et le monde français.

— *Le duc de Connaught, gouverneur général du Canada.* — Le 29 janvier, les journaux de Londres ont publié le communiqué suivant du Colonial Office :

Sa Majesté le roi a bien voulu approuver la nomination de Son Altesse Royale le duc de Connaught comme gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada, en remplacement du Right Hon. comte Grey. Son Altesse Royale, qui sera accompagnée de la duchesse de Connaught, prendra possession de son poste en septembre et demeurera en fonctions pendant une période de deux ans qui pourra être renouvelée.

Cette nomination a été accueillie avec un grand enthousiasme en Angleterre où on l'a généralement considérée comme une heureuse réponse et la plus opportune au rapprochement douanier qui se négocie actuellement entre les Etats-Unis et le Canada. « L'arrivée « du duc de Connaught ne contribuera pas peu à resserrer les liens « qui unissent le Canada à l'empire, dit le *Standard*, au moment où « ces liens auraient pu être relâchés par les coquetteries économiques « des Etats-Unis. »

II. — ASIE.

Chine. — *La peste en Mandchourie.* — Une terrible épidémie de peste vient de se déclarer dans la Mandchourie du Nord. Le fléau a pris naissance, d'après les premiers renseignements, à Mandchouridja, sur la frontière sibérienne, et s'est rapidement propagé le long de la ligne du Transsibérien jusqu'à Tsitsikar et Kharbine, puis a gagné Fouchiatien et Moukden. Des cas mortels ont été enregistrés également à Tsien-tsin et à Pékin. Le nombre des victimes est considérable. Notre compatriote, le médecin français Gerald Mesny, de l'armée coloniale, a été l'un des premiers frappés à Fouchiatien. Le Dr Mesny, qui était attaché depuis sept ans à l'Ecole impériale de médecine de Tien-tsin, s'était aussitôt porté au plus fort du danger pour organiser les secours. Il est mort avec un admirable courage presque dès son arrivée. Il était né à Brest et était âgé de quarante ans. Le Dr Broquet, de l'armée coloniale, a été désigné par le gouvernement français pour aller prendre la place de son camarade le Dr Mesny.

Japon. — *La politique extérieure du Japon.* — Le 24 janvier, à la Chambre des représentants de Tokyo, le ministre des Affaires étrangères, faisant l'exposé de la politique extérieure du Japon, a rappelé que le maintien de la paix, de la stabilité en Orient et de la sécurité au Japon, ainsi que la sauvegarde des droits et des intérêts japonais constituent le but de la politique du pays.

La cordialité avec les puissances augmente, a ajouté le ministre.

L'alliance avec l'Angleterre, qui se fortifie sans cesse, continue à contribuer puissamment à maintenir la paix en Extrême-Orient. L'exposition anglo-japonaise, qui a eu lieu l'année dernière à Londres, a encore resserré les liens unissant les deux pays.

La Russie et le Japon ont échangé franchement leurs vues afin de consolider le rapprochement qui avait commencé à se dessiner, et l'accord de Saint-Pétersbourg du 14 juillet 1910 a complété la convention de 1907 pour harmoniser les intérêts en contact en Mandchourie. Cet accord, qui a pour unique objet de maintenir le *statu quo* et une paix durable, a été conçu dans un esprit de concessions mutuelles et de coopération

L'annexion de la Corée, le 22 août, accomplie avec le consentement de l'empereur de Corée, a eu pour objet le bien-être des Coréens et l'établissement de la paix que le protectorat était impuissant à produire.

L'annexion annulait l'exterritorialité, assurait l'unification administrative du pays, conférait aux étrangers les mêmes privilèges et les mêmes droits dont ils jouissaient au Japon.

L'annexion substituait les traités existant avec le Japon aux traités conclus avec la Corée vis-à-vis des étrangers. Toutefois, en ce qui concerne le commerce, le Japon a prorogé de dix années les droits de douane coréens, afin de sauvegarder par des transactions les intérêts économiques japonais et étrangers.

Les puissances ont reconnu que la situation du Japon et de l'Extrême-Orient rendait l'annexion nécessaire.

Nous avons, a dit enfin le ministre, dénoncé tous les traités de commerce et nous en préparons de nouveaux conférant une autonomie douanière complète au Japon et le mettant sur le pied d'égalité avec les autres puissances.

Quelques-unes de celles-ci nous ont déjà soumis des contre-projets ; d'autres examinent nos propositions. Le gouvernement fait tous ses efforts pour hâter les négociations.

Les négociations avec la Grande-Bretagne, notamment, font prévoir pour une date rapprochée la conclusion d'un traité satisfaisant pour les deux pays.

— *Le procès des anarchistes japonais.* — Vingt-quatre anarchistes japonais ont été condamnés à mort par la cour de Tokyo pour conspiration contre la vie de l'empereur et des membres de la famille impériale. D'après l'acte d'accusation, les coupables avaient préparé, en juillet dernier, une machine infernale déposée sous un jardin attenant à l'Ecole militaire et dont le sol avait été miné à cet effet. Le mikado devait traverser le jardin avec toute la cour pour se rendre à une fête de l'Ecole militaire, et il eût été victime de cette machination si la police n'avait surpris les anarchistes en flagrant délit. Douze des condamnés ont vu leur peine commuée par la clémence impériale. Les douze autres, dont le chef du complot, le Dr Kotoku et sa femme, ont été exécutés dans la prison de Tokyo. Cette affaire a produit une vive émotion au Japon, un attentat de ce genre étant jusqu'ici chose absolument inconnue dans ce pays de souveraineté absolue et de droit divin.

Perse. — *Assassinat du ministre des Finances.* — Le ministre des Finances, Sani ed Daouleh, a été assassiné à Téhéran le 4 février, à cinq heures du soir, au moment où il rentrait du Parlement en voiture. Le meurtrier, un mouchtahid, lui tira deux coups de fusil à bout portant : le ministre tomba mortellement atteint et expira quelques instants après. On ignore les motifs de cet attentat ; mais on n'a pas de doute qu'il n'ait été longuement prémédité, car, lorsque la police accourut pour s'emparer de l'assassin, elle eut à essuyer le feu d'une bande d'individus, parmi lesquels celui-ci s'était dissimulé aussitôt, et deux agents furent tués.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *La richesse du pays et les charges publiques.* — On s'est souvent demandé, en France et en Allemagne même, si les dépenses croissantes de l'Empire ne dépassaient pas la mesure de ses forces financières et si sa politique militaire, coloniale et surtout maritime ne le conduisait pas peu à peu, sinon à la ruine, du moins sur la voie de l'appauvrissement. Examinée tout récemment par une des plus importantes revues allemandes, cette question a fait l'objet d'articles qui, sans l'épuiser, lui ont apporté pourtant une utile contribution, et mis au jour certaines données intéressantes pour le mouvement économique.

Le célèbre publiciste et professeur Hans Delbrück avait ouvert la polémique en soutenant, dans le numéro de décembre du périodique qu'il dirige (*Preussische Jahrbücher*), que les dépenses de défense nationale représentaient une part de plus en plus minime par rapport au bien-être croissant du peuple allemand ou, en d'autres termes, que la fortune de la nation s'accroissait encore plus vite que le budget de l'Etat. Cette assertion, qui avait valu à son auteur d'assez vives attaques, vient d'être reprise par un de ses collaborateurs, le professeur Ballod, et appuyée sur une série de chiffres.

L'organisation de l'Einkommensteuer en Prusse permet d'abord à M. Ballod d'évaluer assez exactement le montant et les progrès de la fortune privée dans ce pays. Elle se chiffrait en 1895 par 63.857 millions et s'est élevée à 91.653 en 1908. C'est en quinze années une augmentation d'*un tiers*, correspondant à une épargne actuelle de 3 milliards par an. En étendant ce calcul, en proportion de la population, à l'Empire tout entier, on arrive à cette conclusion (confirmée d'ailleurs par les statistiques de trois assurances) que les Allemands mettent annuellement cinq milliards de côté. En présence de cet accroisssment constant de la fortune privée, la surcharge de 4 à 500 millions apportée par la réforme financière de 1909 ne peut être considérée comme hors de proportion avec les facultés contributives du pays.

II. — ASIE.

Siam. — *Le commerce avec la France en* 1909-1910 [1]. — Au cours de l'année 1909-1910, les exportations du Siam vers la France n'ont porté que sur deux articles et n'ont atteint que le chiffre de 542.000 francs.

Bois de teck	484.000
Cornes de buffle.....	58.000

[1] L'année siamoise commence le 1er avril.

Dans leur ensemble, les exportations du Siam ont atteint 192.440.000 francs environ, ainsi répartis :

Riz	165.000.000
Teck	13.200.000
Autres articles	14.240.000

Notre part dans ce mouvement commercial est donc insignifiante (1/385). Elle ne paraît pas cependant devoir s'augmenter. Ce fait tient à la similitude à peu près complète des produits du Siam et de ceux de notre colonie d'Indochine. Les exportateurs de Saïgon, favorisées par un fret direct avec Marseille, sont mieux placés que ceux de Bangkok pour expédier leurs marchandises en France. Si, d'ailleurs, on réussissait à détourner vers la France une partie des exportations du Siam, cela ne ferait que créer une concurrence nuisuible à notre colonie, sans procurer aucun avantage aux commerçants de la métropole.

Les importations au Siam de produits étrangers ont atteint au cours de l'année 1909-1910 la valeur de 118 millions de francs. La part de la France dans ce commerce ne serait, d'après les statistiques officielles, que de 2 millions de francs environ : elle est en réalité plus élevée, beaucoup de marchandises françaises étant importées par l'intermédiaire de places de transit. Quoi qu'il en soit, notre part est beaucoup trop faible : l'importation de nos produits au Siam est sur bien des articles susceptible de développement. Pour augmenter le chiffre de leurs affaires, les exportateurs français devront se conformer aux usages commerciaux de la place de Bangkok, et emprunter à nos rivaux leurs procédés commerciaux quand l'expérience a montré qu'ils sont supérieurs aux nôtres.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La récolte des vins en* 1910. — Les résultats des déclarations de récolte des vins en Algérie pour 1910 se décomposent comme il suit :

	Stocks en vins vieux	Vins nouveaux et récoltés	Total
	—	—	—
		Hectolitres	
Département d'Alger	75.217	5.019.322	5.094.539
— d'Oran	21.422	2.851.637	2.873.059
— de Constantine	14.016	542.695	556.711
Total	110.655	8.413.654	8.524.309

Les chiffres correspondants pour 1909 avaient été :

Stock	247.018	hectolitres
Vins nouveaux	8.228.719	—
Total	8.475.737	hectolitres

Les chiffres de 1910 sont donc supérieurs à ceux de l'année dernière de 48.572 hectolitres pour l'ensemble des déclarations et de 184.935 hectolitres pour les vins nouveaux.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

Guillaume, empereur d'Allemagne et roi des fromages de Hollande.
Pasquino (Turin).

TAFT : « Si cet animal (le Congrès républicain) ne se dépêche pas de retaper mon programme, je suis flambé. »
Register and Leader (New-York).

« Entrez donc, mon cher ! Vous dînerez avec nous. »

Kladderadatsch (Berlin).

Le colporteur anglais à Flessingue.

Chère Hollande, vous qui êtes bien pourvue d'argent, peut-être désirerez-vous des Dreadnougths ?

Kikeriki (Vienne).

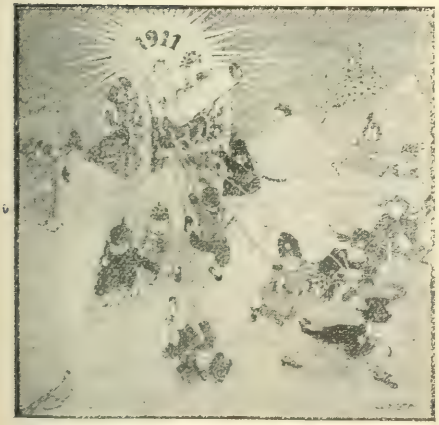

Salut à 1911.

Mucha (Varsovie).

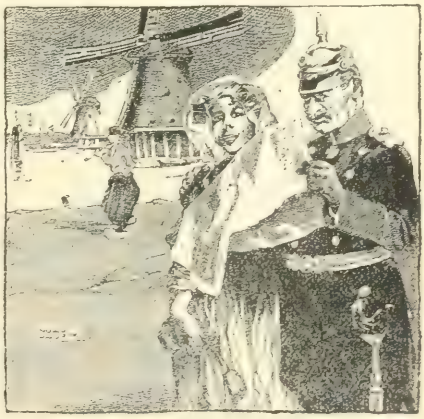

Flirt.

Mucha (Varsovie).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Charles Bastit, vice-consul des Etats-Unis du Brésil à Brest ;
Carlos Tirado Macias, consul de Colombie à Bordeaux ;
Carl Bailey Hurst, consul des Etats-Unis d'Amérique à Lyon ;
Raoul Braun, vice-consul d'Espagne à Saint-Quentin ;
José-Maria Pérez Echanique, consul de l'Equateur à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Auroy est désig. pour le Dahomey ;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Rouché est désig. pour le chemin de fer de Thiès-Kayes.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bataill.* Cadoffre et le *lieut.* Cronvalet sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *colonels* Colonna d'Istria et Boudonnet ; le *chef de bataill.* Lefort ; les *capit.* Héral, Sourisseau, Chapuy et Perrier ; le *lieut.* Schnédecker, Martin Saint-Léon, Le Sauce, Texier, Couderc, Moisand, Mussat et Béau sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Rulh et Sorlin ; les *lieut.* Jousseaume et Potiron de Boisfleury sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Guionie est désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Briey est désig. pour le bataill. de l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Faivre est désig. pour la Mauritanie ;

MM. les *lieut.* Dop, Duboc et Etiévant sont désig. pour le territ. du Niger.

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Gillet et les *lieut.* Allègre et Michel sont désig. pour le Tchad ;

M. le *lieut.* Tel est désig. pour l'Afrique Equatoriale ;

M. le *lieut.* Pierlot est désig. pour le bataill. du Gabon ;

M. le *capit.* Milhau est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. les *chef de bataill.* Durand et Rondé ; le *capit.* Colonna d'Istria ; les *lieut.* Le Borgne, Bergé, Larsonneur, Bars et Maury sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Gérard et Lehalle sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. le *capit.* Auclin est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Charpiot est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*adjoint* Bousquet est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Gaucher est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin.* Boirard est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Broquet est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Reboul est nommé chef du service de santé de l'Annam.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Métin est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Condé et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bodet sont désig. pour le rég. de tirailleurs ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Pape est désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari ;

MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rousseau et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Récamier sont désig. pour Fort-Lamy.

Madagascar. — MM. les *méd.-majors de* 2e *cl.* Ascornet et Amigues et les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Saujeon et Marque sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Thélème est désig. pour l'admin. pénitent.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Collin est désig. pour l'administ. pénitent.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Florimond est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Barthélemy de Saizieu est désig. pour les sous-marins de Saïgon.

Sont désig. pour le *Kléber :*

MM. les *lieut. de vaiss.* Josset, Bramand du Boucheron, de David-Beauregard et Pertus ; les *enseignes de* 1re *cl.* de Védrines, Laperge, Constantin et de la Forest-Divonne ; les *enseignes de* 2e *cl.* Saugrain, Guérin et Gary ; le *mécanic. en chef* Tétot et les *mécanic. ppaux de* 1re *cl.* Ricard et *de* 2e *cl.* Lavigne et Richaud.

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* Pumpernéel est nommé attaché naval près l'ambassade de Londres.

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Bianco est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — MM. le *méd. ppal* Aubry et le *méd. de* 2e *cl.* Laurent sont désig. pour le *Kléber ;*

M. le *méd. de* 2e *cl.* Guilguet est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée ;*

M. le *méd. de* 2e *cl.* Veillet est désig. pour le *Vauban.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Bulgarie, étude d'histoire diplomatique et de droit international, par AUGUSTE CHAUNIER, docteur en droit. Un vol. in-16 de 224 pages, avec carte. Arthur Rousseau, Paris, 1909.

L'ouvrage de M. A. Chaunier, qui date déjà de quelques mois, est toujours d'actualité. Dans son étude, l'auteur met en lumière un problème gros de conséquences qui, depuis de longues années, passionne l'opinion et fait l'objet de la sollicitude de tous les gouvernements de l'Europe. La question d'Orient, déjà vieille et qui menace d'être éternelle, reste en effet indéfiniment à l'ordre du jour.

Le travail de M. A. Chaunier est divisé en deux parties. Dans la pre-

mière, remontant aux origines, il retrace à grands traits l'histoire diplomatique de la Bulgarie jusqu'à nos jours. Dans la seconde, se plaçant au point de vue du droit international, il examine les caractères successifs de cet Etat aux différentes époques de son histoire et essaye de justifier en droit par le fait acquis, relevant du principe des nationalités, les violations du traité de Berlin.

De la tradition considérée comme source du droit musulman, par RIAD GHALI, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel du Caire. Un vol. de 219 pages, à Paris, chez Arthur Rousseau, éditeur.

Le livre de M. Riad Ghali est une thèse présentée avec beaucoup de bon sens et venue à une heure que certaines personnes trouveront opportune. Partant d'une idée qu'on voit germer dans l'esprit d'un grand nombre de jeunes Egyptiens et qui s'est développée encore plus depuis la révolution turque, l'auteur montre ce qu'il faut faire pour créer des lois conformes au progrès et à la civilisation et, en même temps, propres à régir le monde musulman. Dans ce but il étudie et cherche à expliquer tout ce qu'on rencontre dans le droit musulman et essaie de prouver que, malgré toutes les difficultés qu'on y rencontre, il est possible d'établir quelque chose de net, de clair et de conforme aux prescriptions économiques de l'islamisme.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Notre beau Niger, par FÉLIX DUBOIS. Un vol. in-18 de 300 pages, illustré de photogravures et accompagné de cartes. E. Flammarion, Paris, 1911.

Moulaye-Ali, roman, par R.-H. DE VANDELBOURG. Un vol. in-16 de 302 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1911.

Annuaire du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française (année 1910). Un gros vol. in-8° de 1146 pages, avec 10 cartes en couleurs. Em. Larose, Paris, 1910.

L'Aviation aux armées et aux colonies, par le général H. FREY. Un vol. in-8° de 170 pages. Berger-Levrault, Paris, 1911.

Annales du Musée colonial de Marseille, fondées en 1893, par M. le Dr HECKEL (18e année, 2e série, 8e vol., 1910). Ed. Heckel.

Bericht über das zweite Studienjahr des Hamburgisches Kolonialinstitut. Un vol. in-8° de 134 pages. Kolonialinstitut, Hambourg, 1910.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

L'Asie Française (*janv.* 1911). E. P. : Le commerce des colonies françaises. — J. BACOT : L'Angleterre et la Chine au Tibet. — UN VIEIL OFFICIER TONKINOIS : De la spécialisation des officiers de l'armée coloniale.

La Ligue maritime (*janv.* 1911). RATYÉ : La formule navale. — Général COUPILLAUD : Flessingue et l'Escaut.

La Quinzaine coloniale (25 *janv.* 1911). CH D. : Nos colonies océaniennes.

Revue des Français (25 *janv.* 1911). ADOSSIDÈS : Une ère nouvelle en Grèce. — ERN. SEILLIÈRE : Pour comprendre la crise anglaise.

Revue des Sciences politiques (*janv.-fév.* 1911). G. SCELLE : Deux arbitrages américains devant la Cour permanente de La Haye.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*febb.* 1911). A. M. TANCREDI : Nel Piano de Sale (con 26 illust. et una cartina).

Rivista marittima (*genn.* 1911). DERBY : Le flotte del prossimo futuro. — Ing. LUIGI BARBERIS : I grandi consessi consultivi delle principali marine estere.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le 3 avril 1906, M. Eug. Etienne, ministre de la Guerre, faisait signer au président de la République un décret créant un Conseil supérieur de la défense nationale. Ce décret était précédé d'un rapport dans lequel on lit :

Le développement des intérêts nationaux sur tous les points du globe, aussi bien que l'expérience de ces dernières années, ont fait ressortir l'absolue nécessité de créer un organe centralisateur chargé d'assurer dans les questions générales de la défense nationale l'unité de vues, l'unité de décision.

D'accord avec M. le président du Conseil et mes collègues des Affaires étrangères, des Finances, de la Marine et des Colonies, j'ai pensé que cet organe centralisateur pourrait être constitué par un Conseil supérieur de la défense nationale.

Ce conseil ne remplacerait pas les conseils supérieurs déjà institués auprès des ministères précités; il s'y superposerait avec une mission différente, celle de donner un avis sur toutes les questions de la défense pour la solution desquelles la coopération de deux ou plusieurs départements ministériels est nécessaire.

Les articles les plus importants du décret sont les suivants :

Art. 3. — Les avis et délibérations du Conseil supérieur de la défense nationale sont remis à M. le président du Conseil, qui en saisit le Conseil des ministres.

Art. 4. — Le Conseil supérieur se réunit au moins une fois par semestre. Le président de la République peut en provoquer la réunion à tout moment. Il en prend la présidence toutes les fois qu'il le juge utile.

Art. 5. — Sont membres du Conseil supérieur de la défense nationale :

Le président du Conseil des ministres, président;
Le ministre des Affaires étrangères;
Le ministre des Finances ;
Le ministre de la Guerre;
Le ministre de la Marine ;
Le ministre des Colonies,

Art. 6. — Le chef d'état-major général de l'armée, le chef d'état-major général de la marine et le président du Comité consultatif de defense des colonies assistent aux séances du Conseil avec voix consultative.

Art. 9. — L'examen des mesures rentrant dans les attributions du Conseil supérieur de la défense nationale, mais dont l'étude ou l'exécution nécessiterait une entente entre les ministères des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine, est confié à un Comité composé :

Du directeur des Affaires politiques représentant le ministre des Affaires étrangères ;

Du chef d'état-major général de l'armée ;

Du chef d'état-major général de la marine.

Quoiqu'il s'agisse d'une mesure vieille de cinq ans, on se souvient sans doute qu'elle fut prise à la suite de la création des points d'appui français hors d'Europe, qui avait fait toucher du doigt les inconvénients résultant du manque d'entente entre les trois départements de la Guerre, de la Marine et des Colonies. La plupart des journaux et des revues ouvrirent alors leurs colonnes à une longue discussion sur les moyens les plus propres à assurer la coordination des efforts. On agita quelque temps l'idée d'un ministère unique de la défense nationale, mais on recula devant un pareil bouleversement de nos habitudes administratives et parlementaires, et s'inspirant de l'exemple d'un autre pays parlementaire, l'Angleterre, qui avait créé après la guerre du Transvaal le *Comité de Défense*, on en vint à la conception d'un grand Conseil de la défense nationale, c'est-à-dire d'un organe actif nouveau, fonctionnant d'une façon périodique et régulière, prenant des décisions engageant collectivement la responsabilité des membres du gouvernement intéressés. Mais, entre temps, le débat s'était élargi. Notre logique de peuple latin, qui en l'espèce nous servait bien, nous fit apercevoir que les Finances, sans le concours desquelles il n'est possible ni de remuer un moellon dans une forteresse ni de déplacer un bataillon, et les Affaires étrangères, dont le double rôle, notamment par la tractation des alliances, est intimement mêlé à la préparation des opérations militaires, devaient être représentées dans ce grand conseil [1]. Et c'est ainsi que vit le jour le décret du 3 avril 1906. L'opinion publique fut satisfaite, le calme revint, le silence se fit et dure encore.

Ce n'est pas pourtant que les événements récents de la politique extérieure aient infirmé la justesse des principes dont le Conseil supérieur de la défense nationale est la consécration. Il n'y a que quelques mois, le double refus de l'emprunt hongrois et de l'emprunt turc fit éclater au grand jour la connexité des questions politiques et financières, et l'accord nécessaire des deux départements des Finances et des Affaires étrangères. Plus récemment encore, les nouvelles dispositions adoptées en

[1] Voir un article de M. Messimy dans la *Revue Bleue* du 16 septembre 1905.

Russie pour la répartition des forces militaires ont été l'exemple d'une affaire intéressant à un égal degré le quai d'Orsay et la rue Saint-Dominique. Aujourd'hui même, la grosse question du recrutement noir se présente sous un triple aspect, militaire, colonial et financier, à supposer même, que notre diplomatie ait jamais à s'en occuper. Elle aurait peut-être avantage à être posée devant le Conseil supérieur de la défense nationale, pour y être traitée dans toute son ampleur. Prenons encore un exemple précis. Tous les ans, les chefs d'état-major russe et français ont l'excellente habitude de conférer ensemble, tantôt à Paris, tantôt à Pétersbourg, sur des sujets qui sont visiblement de première importance. Mais qui contestera que ces deux hautes personnalités remplissent là une mission d'un caractère à la fois militaire et diplomatique, et que notre représentant, pour la bien remplir, doit se faire l'interprète de résolutions arrêtées par le Conseil supérieur de la défense nationale, et sanctionnées par le Conseil des ministres?

On voit donc que ce n'est pas la besogne qui manque à l'organe créé par le décret du 3 avril 1906, que la séance semestrielle obligatoire à laquelle il est astreint doit être assez chargée, et même que des séances supplémentaires sont souvent utiles. Dans ces conditions, on s'étonne que la presse, après tout le tapage qu'elle a fait, ne prenne même plus la peine de mentionner la date des convocations du Conseil supérieur. Elle laisse donc supposer qu'il ne se réunit pas, et qu'en particulier la liaison entre le quai d'Orsay et la rue Saint-Dominique n'est pas suffisamment établie. C'est ainsi qu'on a fort injustement cherché noise à M. Pichon à propos des mesures militaires russes, et il a fallu que des articles officieux nous apprissent que ces mesures n'avaient pas été prises à l'insu de notre état-major, et que ce dernier n'avait formulé aucune objection au quai d'Orsay. Il semble bien que cette question, étudiée préalablement par le directeur des Affaires politiques et le chef d'état-major général (art. 9 du décret), dût être ensuite rapportée au Conseil supérieur de la défense nationale, dont la convocation inopinée n'incombe d'ailleurs pas à tel ou tel ministre (art. 4 du décret). Nous n'affirmons pas que les choses ne se soient pas passées ainsi, mais le silence exagéré fait autour des délibérations de ce Conseil induit le public en erreur, et l'incline à penser : *passato il pericolo gabbato il santo ; il pericolo* désignant la campagne de presse, et *il santo* le Conseil supérieur.

T.

LE DANUBE-ADRIATIQUE

L'empire ottoman ne doit pas être peu fier de l'intérêt que l'Europe entière porte à son développement économique. On s'arrache littéralement les chemins de fer turcs. A Paris, à Londres, à Berlin, on zèbre la carte de rayures qui finissent par faire un réseau d'une singulière densité. On annonçait dernièrement que nous avions pour notre part deux lignes en Albanie — Prichtina-Adriatique et Karaféria-Vallona — et trois en Anatolie — Samsoun-Sivas, Sivas-Erzeroum et Trébizonde-Erzeroum — soit plus de 2.000 kilomètres. La nouvelle a été heureusement démentie, car pour des avantages fort hypothétiques nous risquions en poussant le rail jusqu'à Erzeroum de mécontenter la Russie, et en accaparant la ligne de Pritchina-Adriatique nous avions l'air de fausser compagnie à la Russie, à l'Italie et à la Serbie, qui depuis deux ans ont été avec nous les protagonistes de la ligne Danube-Adriatique. En réalité, le gouvernement français n'a encore formulé aucune demande précise de concession, et il va sans dire qu'aucun programme ne sera arrêté sans avoir été préalablement mis en harmonie avec les projets examinés dans des pourparlers antérieurs. Les intérêts des puissances avec lesquelles la France entretient des relations d'amitié ou d'alliance seront, en tout état de cause, sauvegardés, aussi bien que la souveraineté ottomane. Au demeurant, si l'on excepte la petite ligne Samsoun-Sivas, dont la réalisation n'est peut-être pas très lointaine, les seuls projets mûrement étudiés et susceptibles d'aboutir prochainement sont ceux du Bagdad et du Danube-Adriatique. En ce qui concerne ce dernier, les récentes informations parvenues de Constantinople sont tout à fait favorables. Le moment est donc venu de faire l'historique de la question, d'examiner les différents tracés proposés, et de se rendre compte des obstacles qui ont empêché jusqu'à présent l'accomplissement de cette grande œuvre.

***

Lorsque le gouvernement autrichien eut obtenu de la Porte, dans le courant de l'année 1908, l'autorisation de procéder aux travaux préparatoires de la ligne Uvatz-Mitrovitza, destinée à relier le réseau de Bosnie-Herzégovine aux lignes turques de

Macédoine, la Serbie songea de son côté à demander à la Turquie la concession d'un chemin de fer unissant Nisch à Saint-Jean-de-Medua, pour avoir un débouché sur l'Adriatique et assurer ainsi son indépendance économique[1].

La Russie et l'Italie ne pouvaient être que favorables à ce projet, la première parce qu'il donnait satisfaction aux aspirations slaves, la seconde parce qu'il lui permettait de se relier plus étroitement à la péninsule des Balkans, et en particulier à l'Albanie.

Par la suite, la Serbie se désista de sa demande en faveur de la Compagnie Jonction-Salonique-Constantinople qui a été, comme on le sait, créée par des capitaux français, et dont les propositions furent aussitôt appuyées non seulement par la France, mais par la Russie, l'Italie et l'Angleterre. Pour trouver les ressources financières nécessaires à l'entreprise, des négociations s'engagèrent entre la Banque ottomane et M. Stringer, directeur de la Banque d'Italie, et aboutirent à la formation d'un consortium qui réservait à chacun des quatre groupes intéressés, France, Italie, Russie, Serbie, une part proportionnée aux capitaux qu'ils étaient en mesure d'engager dans l'affaire. En donnant dès le début son adhésion, le gouvernement français avait fait connaître nettement son intention de ne poursuivre aucun intérêt particulier ni politique, et il est à remarquer que l'Italie avait déclaré agir d'accord avec ses alliées, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

Une fois cet accord établi, une nouvelle demande fut introduite en juillet 1908 auprès de la Porte par la Compagnie Jonction-Salonique-Constantinople pour le compte du syndicat financier, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder aux études préparatoires de la ligne, demande qui fut appuyée par les ambassadeurs de France, de Russie et d'Italie auprès du grand vizir. Mais, sans se montrer hostile au principe, la Porte refusa d'accorder la concession d'une ligne à laquelle il ne lui était pas possible d'assurer une garantie d'intérêts dont le service annuel aurait exigé environ 155.000 livres turques.

C'est alors que survint la redoutable crise qui fit reléguer au second plan le projet du Danube-Adriatique. Il reste à prouver, selon nous, qu'une action énergique des puissances de la Triple Entente et de l'Italie n'aurait pas pu enlever l'affaire au moment même de la reconnaissance de l'annexion bosniaque. Quoi qu'il en soit, c'est seulement en juin 1909 qu'à la suite

---

[1] Voir au sujet de cet historique le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères.

d'une nouvelle démarche des trois ambassadeurs précités à Constantinople, le ministère impérial des Travaux publics accorda à la Compagnie Jonction-Salonique-Constantinople la permission de commencer en territoire ottoman les études du tracé. Deux ingénieurs français, MM. Wronecki et Bernard, arrivèrent à Uskub à la fin d'octobre, en repartirent pour le col de Merdar (frontière serbe) et parcoururent aisément la région qui s'étend entre ce point et Prichtina. Au delà, quand il leur fallut s'engager dans la direction de Diakova, les difficultés commencèrent. En butte aux tracasseries des autorités et à l'hostilité non déguisée des habitants, ils durent renoncer, au bout d'un mois, à poursuivre l'accomplissement de leur tâche.

Le tracé que MM. Wronecki et Bernard étaient chargés d'étudier partait de Merdar, descendait la vallée du Lab, passait à Prichtina, remontait la Sitnitza et, par le col de Lesintse, débouchait dans la vallée de la Mironsa et arrivait dans la plaine de Diakova. A Diakova, on prévoyait deux embranchements conduisant l'un au Nord jusqu'à Ipek, l'autre au Sud jusqu'à Prizrend. La ligne principale devait se diriger de Diakova vers l'Adriatique par le col de Lujas et la vallée du Drin, qu'elle atteignait à Apripa, pour aboutir à Scutari, Limar et Antivari. La longueur du trajet en Turquie, sans compter les embranchements d'Ipek et de Prizrend, était ainsi de 315 kilomètres.

Nos compatriotes devaient donc traverser toute cette partie du vilayet de Kossovo qu'on est convenu d'appeler encore la Vieille Serbie, mais où la race des Albanais du Nord, farouches et fanatiques, tend de plus en plus à supplanter la race serbe. La seule annonce du voyage des ingénieurs mit ces populations en effervescence. Toutes les villes voulurent d'abord être desservies par la nouvelle ligne pour avoir un débouché sur l'Adriatique. Les habitants de Ferisovitch, de Mitrovitza, de Prizrend, d'Ipek, déclarèrent que le chemin de fer ne se ferait pas s'il ne passait pas chez eux. A ce tumulte de citadins vint s'ajouter l'hostilité de certains begs albanais contre un projet d'origine serbe. Un d'entre eux vint trouver à Uskub MM. Wronecki et Bernard pour leur dire que son clan s'opposerait à la construction d'une voie ferrée raccordée aux lignes serbes, et permettrait seulement une ligne allant de Mitrovitza à l'Adriatique, parce que « relier cette ligne avec la Serbie ce serait exposer le pays à une invasion de cosaques russes! » Déclarations tellement singulières qu'elles étaient difficilement attribuables à la seule haine du Serbe, et semblaient bien être la traduction albanaise d'une intrigue autrichienne! A l'autre bout de la future voie ferrée l'agitation n'était pas moindre.

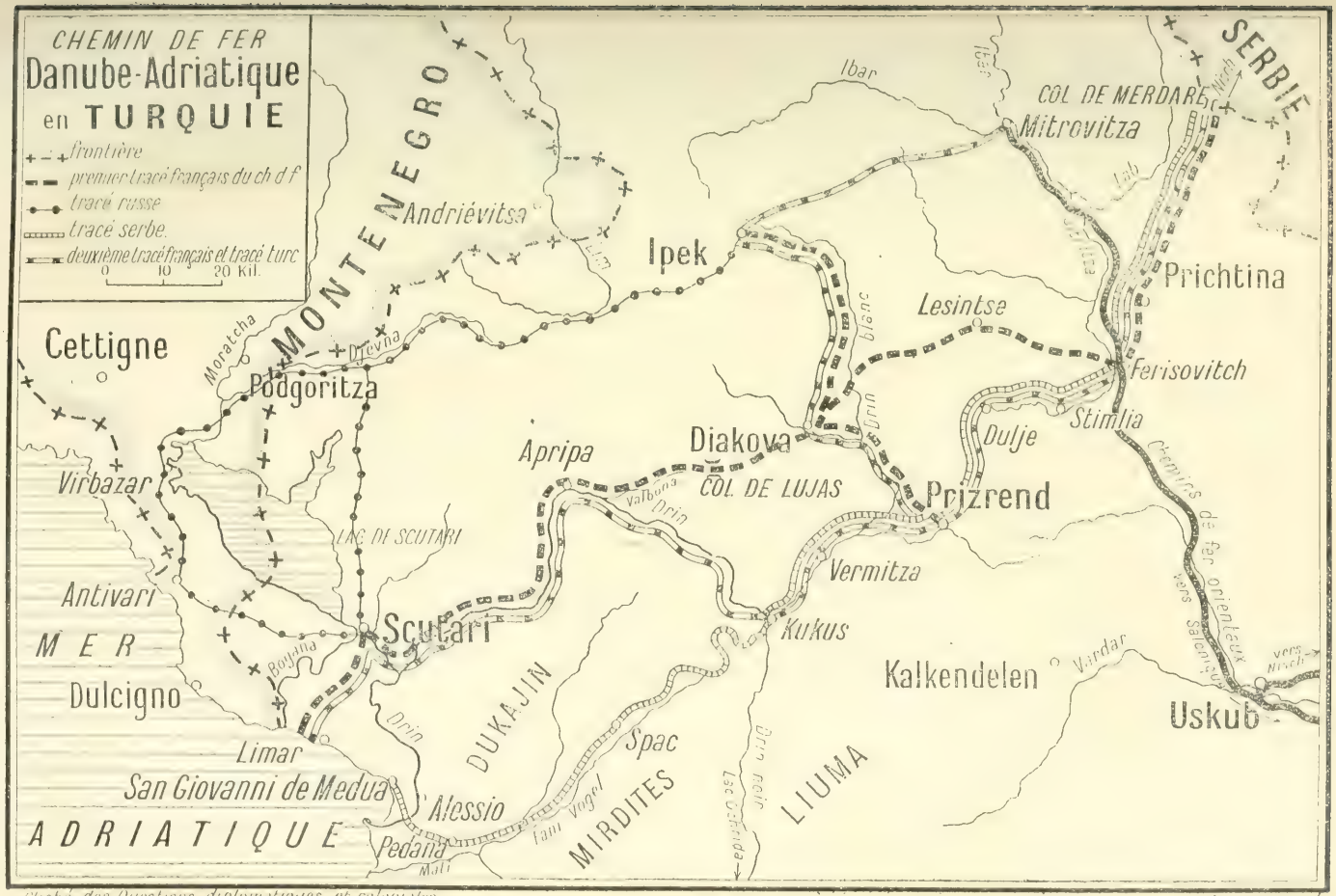

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales

Georges Ruré

Les habitants de Scutari ne voulaient pas entendre parler d'Antivari comme point terminus, prétendant que les Monténégrins feraient de leur ville un port libre qui attirerait à lui la vie commerciale de la contrée au détriment de Scutari et de toute la région albanaise.

Quant à l'attitude des autorités locales turques, en cette fin de 1909, elle était équivoque. Le gouvernement jeune-turc n'avait pas encore de politique albanaise définie, ou plutôt il s'abusait étrangement sur la possibilité de faire accepter le nouveau régime par les Albanais, et de transformer en citoyens ottomans, par la persuasion et les beaux discours, ces enfants gâtés d'Abdul Hamid. En tout cas, ce n'est pas à propos d'un chemin de fer, auquel lui-même ne tenait pas beaucoup à cette époque, qu'il aurait violenté leurs sentiments et réprimé leurs manifestations hostiles. Harcelé par les ambassadeurs, le grand-vizir consentait bien à faire délivrer à des ingénieurs étrangers les teskérés qu'ils sollicitaient pour pénétrer en Albanie, mais ceux-ci ne devaient pas tarder à s'apercevoir que l'affabilité du grand-vizir n'impliquait pas forcément des procédés amicaux de la part des caïmakans de province.

Il fallut les graves événements de 1910, la révolte de toute l'Albanie du Nord, et l'expédition de Torghout pacha, pour donner aux Jeunes-Turcs le sens des réalités, et leur faire admettre cette vérité, évidente *a priori*, que leur autorité ne serait jamais que nominale en Albanie et en Vieille-Serbie tant que le rail ne traverserait pas de part en part cette région. Le chemin de fer de l'Adriatique leur apparut enfin, non plus seulement comme le cordon ombilical nécessaire à la vie économique de la Serbie, mais comme le véhicule indispensable de leur propre domination, et dès lors sa cause était gagnée.

Ce n'est pas à dire pour cela que toutes les difficultés soient d'ores et déjà aplanies, car dans certains districts il faut s'attendre encore au mauvais vouloir des populations albanaises. Toutefois cette résistance semble devoir être très atténuée pour deux raisons. D'abord, le nouveau tracé, que nous décrivons plus bas, et sur lequel l'accord vient de se faire entre le consortium financier et le gouvernement turc, donne satisfaction à toutes les villes de quelque importance, dont aucune ne sera sacrifiée. En second lieu, la haine du Serbe, que le beg albanais cité plus haut poussait jusqu'à la crainte du Cosaque, et qui en faisait un ennemi du chemin de fer, doit avoir fortement diminué depuis la répression sauvage dont l'Albanie a été le théâtre. Il s'est commis là de la part des Turcs des cruautés dont on a peu parlé, parce que les Albanais n'ont pas,

comme les Macédoniens grecs ou bulgares, de journaux à leur disposition, mais qui les ont forcés à aller, par grandes bandes, se réfugier sur le territoire du Monténégro, à Andriévitza et à Podgoritza, chose qui ne s'était jamais vue jusqu'à présent. Il est donc probable qu'il en résultera dans l'avenir une atténuation sensible de cette haine entre les deux nationalités rivales, qui a toujours été le fléau de cette partie des Balkans. Reste à savoir l'attitude qu'auront désormais les begs, qui ont conservé sur les habitants des campagnes une autorité analogue à celle de nos seigneurs du moyen âge sur leurs serfs. Les Jeunes-Turcs ont eu grand tort de la méconnaître et de vouloir moderniser brusquement un pays qui est encore purement féodal. Il semble, à quelques indices, que les Autrichiens n'aient pas commis la même faute, et aient compris l'importance de se concilier certains chefs de clan. Mais on est en droit d'espérer que, loin de la contrecarrer, ils favoriseront l'œuvre civilisatrice qui s'annonce en ce moment. Le comte d'Ehrenthal déclarait tout récemment aux Délégations que l'Autriche-Hongrie souhaitait le développement pacifique de tous les Etats balkaniques. Or, le chemin de fer en question est d'une importance vitale pour la Serbie, il est d'un grand intérêt pour la Roumanie, et la Bulgarie elle-même ne sera pas sans en retirer un jour des avantages sérieux. Voici donc une excellente occasion pour le comte d'Ehrenthal de prouver que sa déclaration n'est pas une simple clause de style.

*
* *

Nous avons décrit plus haut le tracé qu'avait projeté, en 1909, la Compagnie Jonction-Salonique-Constantinople, s'inspirant de considérations purement techniques et économiques. Les Russes et les Serbes, et enfin les Turcs, avaient également formulé des propositions.

Le projet russe était le même que le nôtre jusqu'à Ipek. De ce point, un embranchement allait à Prizrend par Diakova, mais la voie principale se dirigeait vers le lac de Scutari, en suivant les vallées du Lim et de la Djewna. Ici les Russes proposaient un double tracé ayant chacun le même point terminus, Antivari ; l'un, par le Monténégro, prenait par le Nord du lac et passait à Virbazar, l'autre allait à Antivari en contournant le Sud du lac et passant par la ville de Scutari. Il faut bien convenir que ce projet, présenté probablement pour être agréable au prince Nicolas de Monténégro, n'avait aucune chance d'être accepté par la Turquie. Immédiatement au Sud de la vallée du Lim se dresse l'arête à peu près infranchissable des Alpes

Albanaises, si bien que toute l'Albanie du Nord eût été privée du bénéfice du chemin de fer. En outre, en cas d'hostilités, les Monténégrins auraient eu toute facilité pour intercepter la ligne et couper les communications turques avec Scutari.

Le tracé serbe suivait jusqu'à Prichtina le tracé français, puis se dirigeait par Stimlia sur Prizrend, d'où un embranchement conduisait à Ipek par Diakova. De Prizrend la ligne suivait le cours du Drin blanc, traversait une région très montagneuse, gagnait la vallée du Mati, suivait les coteaux les plus rapprochés de la mer, passait par Alessio et arrivait à Saint-Jean-de-Medua. Ce projet semble avoir été inspiré au gouvernement de Belgrade par les sentiments peu amicaux qu'il nourrit à l'égard du Monténégro. De tous ceux qui ont été présentés, c'était le plus défavorable à la principauté.

Quant au gouvernement turc, son idée dominante a été d'établir une ligne suffisamment éloignée des frontières pour être, en cas d'invasion, à l'abri d'un coup de main, et susceptible de faciliter la concentration des troupes de l'Est et de l'Ouest de la Turquie d'Europe. Il tenait encore à ce que les garnisons des trois villes de Prizrend, Diakova, Ipek, qui sont des foyers d'agitation albanaise, fussent reliées entre elles, et que le circuit vint se fermer sur Mitrovitza et Prichtina. Il préconisait donc le projet suivant, moins économique que le projet français primitif, mais auquel, par esprit de conciliation, le consortium vient de se rallier : 1° La ligne principale, à voie large, partira de Merdar pour aboutir à l'Adriatique en passant par Prichtina, Dulje, Prizrend, Kuküs (au confluent du Drin blanc et du Drin noir), Apripa et Scutari ; 2° Un embranchement à voie de un mètre reliera Prizrend à Diakova, Ipek et Mitrovitza.

Le gouvernement ottoman est maintenant désireux de voir commencer les études le plus tôt possible, de manière à pouvoir soumettre prochainement au Parlement une proposition ferme pour l'exécution de la ligne. Les études seraient faites moyennant un forfait kilométrique par la Compagnie Jonction-Salonique-Constantinople, forfait que le gouvernement ottoman s'engagerait à rembourser à la Compagnie dans le cas où un accord ultérieur ne lui conférerait pas l'exécution de la ligne. La Régie générale des chemins de fer et des travaux publics serait chargée de faire procéder aux études définitives sur le terrain par des ingénieurs à son service, ce qui conserverait à la mission un caractère purement technique.

Une des études les plus intéressantes à pousser est celle du point terminus sur l'Adriatique. Il existe à l'embouchure de la Boyana une échelle appelée San Nicolo, à 22 kilomètres de la

ville de Scutari. Mais cet emplacement se prêterait mal à l'établissement d'un port à cause de l'ensablement de la Boyana, bras nord du Drin. L'échelle de Saint-Jean-de-Medua, à l'embouchure même du Drin, ne conviendrait pas davantage. La petite baie de ce nom, qui n'est protégée que contre les vents du Nord et de l'Est, est complètement ouverte vers l'Ouest, c'est-à-dire dans la direction des vents dangereux, et peu protégée contre les vents du Sud par le cap de Rodoni, à 15 kilomètres de distance. De plus, le bras sud du Drin s'y déverse et menace de l'ensabler. Enfin la baie n'a entre les courbes de niveau de 5 mètres qu'environ 125 mètres de largeur et 500 mètres de longueur, avec des profondeurs maxima de 8 mètres. Vu la configuration des montagnes bordant la mer et indiquant la proximité de fonds rocheux, on ne pourrait gagner la surface nécessaire en eau profonde que sur la mer, par deux longues jetées. On ne saurait donc envisager ce point de la côte comme favorable à un port d'une certaine importance, qui exigerait une dépense en disproportion flagrante avec le résultat à obtenir. Un agrandissement ultérieur serait d'ailleurs à peu près impossible.

Par contre, il existe à 4 kilomètres au Sud-Est de San Nicolo une lagune séparée de la mer par une dune de 200 à 300 mètres de largeur appelée lac de Limar, qui se prêterait admirablement à l'établissement d'un port intérieur. Un chenal d'une centaine de mètres de largeur, avec des jetées marquant et protégeant l'entrée, donnerait accès à un port qui serait susceptible dans l'avenir d'un agrandissement facile et économique. On se contenterait pour le moment de créer un bassin d'environ 25 hectares en eau profonde de 10 mètres, qui coûterait approximativement 7 millions. De Limar une voie côtière pourrait atteindre le port d'Antivari dont les travaux, entrepris par une compagnie italienne qui a déjà créé le chemin de fer à voie étroite Antivari-Virbazar, sont en voie d'exécution.

Les chiffres suivants donnent une idée approximative des frais de construction et du rendement de la ligne Danube-Adriatique en territoire turc (la longueur de la voie principale dépasserait 300 kilomètres) : kilomètre de voie principale, 140.000 fr.; kilomètre d'embranchement, 90.000 fr.; recettes brutes locales par kilomètre, 4.000 fr.; recettes de transit par kilomètre, 4.000 fr.; besoins annuels par kilomètre, 18.000 fr.; d'où garantie kilométrique nécessaire, 10.000 fr. Les recettes kilométriques indiquées ci-dessus s'entendent naturellement du début de l'exploitation. Elles seraient probablement susceptibles d'une augmentation rapide.

*
* *

Il reste à dire un mot du tracé Danube-Adriatique en territoire serbe.

Là aussi le gouvernement serbe s'est heurté à des difficultés, par suite de l'accord à conclure avec la Roumanie pour la construction du pont sur le Danube. On convenait bien à Bucarest et à Belgrade que les frais considérables de ce grand ouvrage devaient être supportés également par les deux pays; mais on ne pouvait s'entendre sur le point où le pont serait jeté. Les Roumains tenaient pour Turn-Severin où leur grande ligne Craiova-Verciorova touche le Danube. Mais les Serbes faisaient observer que Kladovo, en face de Turn-Severin, serait pour eux une très mauvaise tête de ligne, qui les obligerait à construire un tronçon très coûteux pour atteindre Negotin, le premier point intéressant à desservir. Ils proposaient Radujevatz, à l'embouchure du Timok, en face de la petite ville roumaine de Gruia, où le chemin de fer ne passe pas encore. En présence de ce désaccord, le gouvernement de Bucarest agita pendant quelque temps l'idée d'un raccordement des lignes roumaines déjà existantes avec le futur réseau bulgare, soit par Calafat-Vidin, soit par Turnu-Magurele-Nicopoli. Mais, il semble aujourd'hui y avoir renoncé et être décidé à relier directement Gruia à la grande ville de Craiova, et par conséquent à coopérer à la construction du pont entre Gruia et Radujevatz, suivant le vœu des Serbes.

Dès lors la ligne Danube-Adriatique partirait de Radujevatz, toucherait la ville de Negotin, où se fait un important commerce de vins, et entrerait dans la vallée du Timok qu'elle suivrait pour monter par Zaïtchar et Kniajevatz, au col de Gramada (500 mètres) où un tunnel serait nécessaire. Elle descendrait ensuite vers Nisch, emprunterait pendant quelques kilomètres la voie de Nisch à Uskub, et remonterait ensuite par les vallées de la Topolitza et de la Kasanitza jusqu'au col de Merdar, qui est à 700 mètres d'altitude, et où un tunnel de 1.000 mètres est prévu. Il est possible d'ailleurs que ce tracé soit légèrement modifié entre Negotin et Zaïtchar, pour éviter le couloir étroit et sinueux du Timok qui est déjà occupé par un chemin de fer industriel, et qui a en outre l'inconvénient de former frontière avec la Bulgarie jusqu'aux environs de Zaïtchar.

Commandant DE THOMASSON.

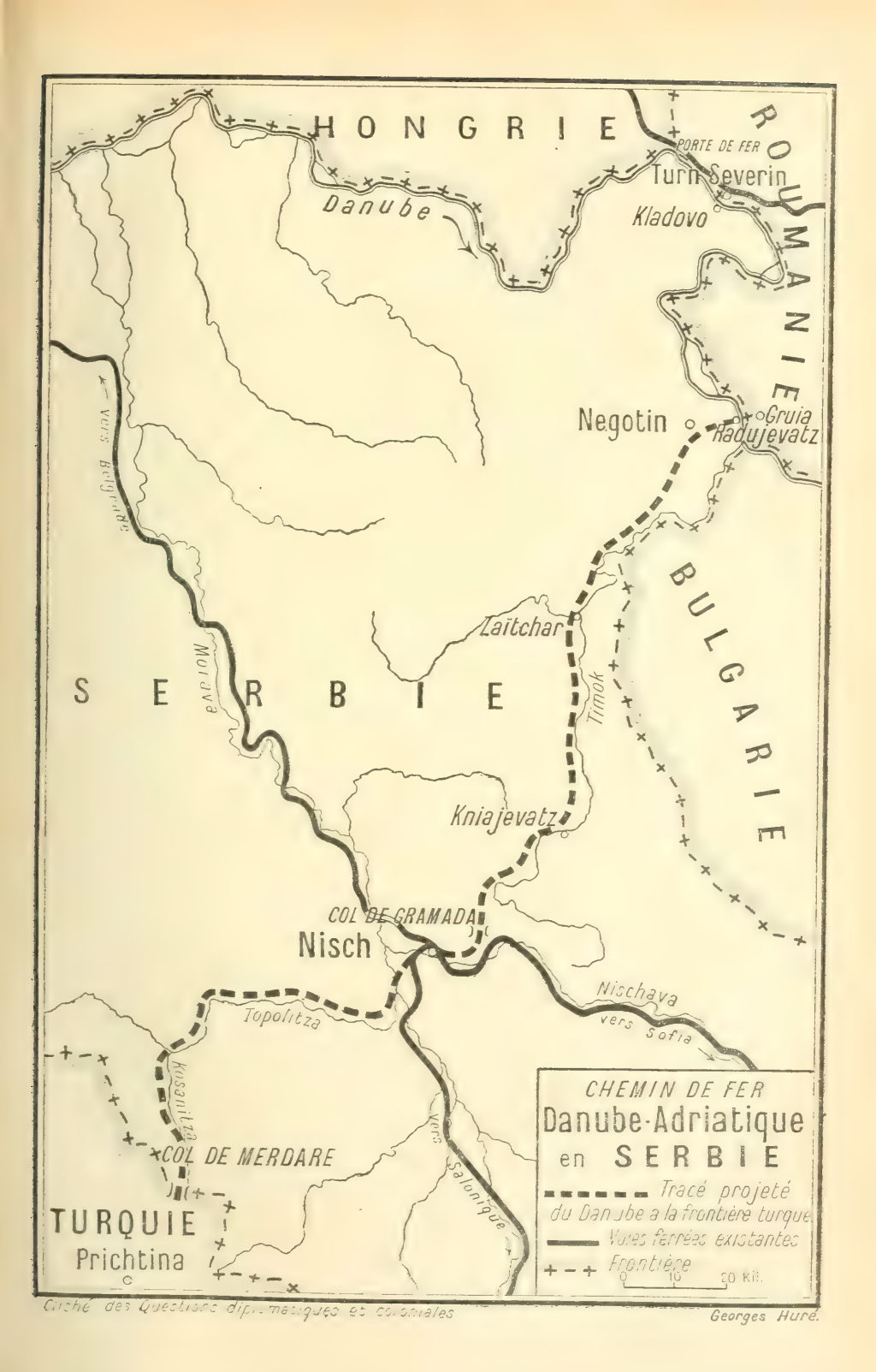

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales

Georges Huré.

LA QUESTION DU BAGDAD

APRÈS POTSDAM

Il peut sembler paradoxal de soutenir que l'entrevue de Potsdam n'a pas modifié autant qu'on a été en droit de le croire au premier moment la question du chemin de fer de Bagdad, et cependant c'est bien l'idée qui s'impose à la réflexion. Pour en juger, il faudra connaître le texte de l'accord qui s'élabore actuellement — sans beaucoup de rapidité — au cours des négociations engagées entre Berlin et Saint-Pétersbourg. Mais il ne semble pas vraisemblable que les termes de l'arrangement à intervenir donnent, des résultats de la rencontre de Potsdam, une impression aussi forte que celle qu'essayaient d'imposer les commentaires prématurés de la presse allemande.

En somme, la Russie n'a pas pu donner à la compagnie, ottomane en droit et allemande en fait, qui construit le Bagdadbahn, une concession obtenue de la Turquie dès 1903. A cette époque, la situation de la compagnie était assurée en ce qui concerne la ligne entière qui lui était concédée jusqu'à un terminus à déterminer sur le golfe Persique. Il ne dépendait pas non plus des conversations de Potsdam de donner ou de refuser à la compagnie des ressources lui permettant de gager des emprunts pour « lever » les fonds nécessaires à la construction de la voie ferrée : par la convention du 23 mai 1908, le Sultan avait en effet attribué à la compagnie, pour le service de ses garanties kilométriques, la part qui lui revenait sur l'excédent des revenus affectés à la Dette publique ottomane. Cette convention ne faisait d'ailleurs que produire au grand jour des arrangements passés depuis longtemps déjà entre les Allemands et Abdul Hamid. Cette ressource annuelle, déjà considérable, permet de gager un emprunt de plus de 200 millions de francs. Or, lorsque en 1908, la compagnie obtint l'autorisation de commencer les travaux de la ligne du terminus actuel de Boulgourlou jusqu'à El-Hélif, sur une longueur de 840 kilomètres, on décida de demander les fonds nécessaires à deux emprunts, l'un de 108 millions de francs nominal et l'autre de 119 millions. La part des excédents des revenus concédés à la Dette revenant au gouvernement ottoman suffit à les garantir.

Ainsi, bien avant l'entrevue de Potsdam, les Allemands étaient nantis de la concession entière du chemin de fer dit de

Bagdad, et ils se trouvaient assurés de garanties financières suffisantes pour gager les futurs emprunts leur permettant de mener à bien des travaux qui doivent occuper sept ou huit années : on estime qu'il en faudra quatre rien que pour achever le tunnel à travers le Taurus. La question qui se posait pour les concessionnaires était seulement celle de l'émission desdits emprunts, et elle continue à se poser exactement pour eux après comme avant l'entrevue de Potsdam. Ils peuvent certes les placer peu à peu en Allemagne où commence à se créer une fortune consolidée. C'est bien à tort, et avec une légèreté imprudente, que l'on a contesté la possibilité d'émettre aucun emprunt d'Etat sur le marché allemand. La question ne porte que sur la rapidité avec laquelle ce marché peut fournir les capitaux nécessaires au Bagdad. Mais il est certain que, si les Allemands veulent aller vite, il leur faut obtenir le concours des places de Paris et de Londres. C'est-à-dire que, aujourd'hui, comme avant le dernier et impressionnant événement diplotique, le seul problème qu'aient à résoudre les constructeurs du Bagdad est celui de trouver le moyen d'obtenir que le gouvernement français consente à admettre à la cote de notre Bourse les emprunts turcs, destinés à permettre la réalisation de cette entreprise, et que le gouvernement britannique ne continue pas à dissuader d'y participer les financiers anglais qui observent une louable discipline nationale.

***

Pour un peu, à écouter certains commentateurs de l'entrevue de Potsdam, il nous serait impossible de persister à refuser notre marché aux emprunts du Bagdad. Il ne faudrait cependant pas confondre ce qui se traite entre Russes et Allemands avec ce qui reste à régler entre Allemands et Français. Le projet d'accord publié par l'*Evening Times* peu de jours après la rencontre du tsar et du kaiser, et que nous avons les meilleures raisons de croire exact à quelques expressions près, portait que la Russie s'engagerait à n'opposer aucun obstacle à la participation des capitaux étrangers à la construction du chemin de fer de Bagdad. Mais, même si l'accord définitif reproduit cette clause, elle restera pour les Anglais et pour nous *res inter alios acta*. Elle ne pourrait nous forcer la main que si nous nous laissions démoraliser et si, jetant le manche après la cognée, considérant maintenant l'affaire du Bagdad avec un fatalisme excessif, nous nous laissions, sans faire nos conditions, aller à une participation que notre gouvernement a constamment refusée depuis la fin de 1902.

On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas précisément cet effet moral que M. de Kiderlen-Wœchter est allé chercher à Potsdam. Il n'est pas homme à ne pas voir les choses avec précision, c'est-à-dire à ne pas tabler sur ce fait que, comme nous venons de le voir, la concession octroyée à la compagnie est dès à présent parfaite jusqu'au golfe Persique et n'a besoin de la confirmation d'aucun acte diplomatique, et que, d'autre part, les garanties financières nécessaires aux travaux pendant un assez grand nombre d'années sont déjà pleinement acquises. Il est donc très possible que, en ce qui concerne spécialement le Bagdad, c'est le découragement des résistances financières opposées à cette entreprise qu'il ait voulu obtenir par un rapprochement russo-allemand bien vite annoncé au monde par la presse d'outre-Rhin, sur un ton qui n'était pas conçu pour en diminuer la portée. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'Allemagne aurait essayé de disloquer, en s'adressant à l'une ou l'autre des puissances qui le constituent, le bloc russo-franco-anglais qui s'était constitué en face de l'entreprise du Bagdad. En 1902, alors que la question commençait à se poser avec quelque urgence devant l'opinion publique, et à un moment où la tendance au rapprochement franco-anglais était encore très combattue par les récents souvenirs de vingt années d'âpre rivalité coloniale, c'est avec nous que les Allemands voulurent faire le Bagdad, sans ou contre les Russes et les Anglais. Peut-être pensaient-ils alors que ce « tour de valse » auquel ils nous invitaient n'aurait pas les meilleurs effets sur l'alliance franco-russe. Ils échouèrent devant la loyauté que nous gardâmes aux intérêts de nos alliés. Depuis lors, après l'avènement de l'entente cordiale, ils se retournèrent à plusieurs reprises du côté de l'Angleterre. On assure que, quand Guillaume II fit sa dernière visite à Edouard VII, des ouvertures furent faites au gouvernement britannique, et qu'il en fut de même à l'époque où sir Ernest Cassel essaya de mener à bien un projet combinant les travaux d'irrigation de Mésopotamie avec la construcsion de la dernière section du chemin de fer d'accord entre Anglais et Allemands. Dans ces deux occasions, la réponse fut que l'Angleterre ne pourrait pas prendre part, en ce qui concerne le Bagdad, à des conversations auxquelles la France et la Russie ne seraient pas conviées.

Il n'est donc pas étonnant que la politique allemande se soit retournée du côté de la Russie, bien que cette puissance ait toujours été opposée au fond même et non pas seulement à certains modes de réalisation de l'entreprise du Bagdad. Il n'est pas étonnant non plus que l'opinion, en France et en

Angleterre, ait été désagréablement surprise de trouver la Russie moins fidèle que ses partenaires à l'entente, résultant des faits, sinon de conventions écrites, qui avait toujours été observée dans cette question depuis 1903 par les trois puissances.

***

Mais cette démarche isolée de la Russie a-t-elle toute la portée qui lui a été donnée? Le gouvernement de Saint-Pétersbourg a-t-il voulu systématiquement faire volte-face et traiter l'affaire de Bagdad en cachette de la France et de l'Angleterre? C'est ce que les faits connus ne tendent pas à prouver. Les ambassadeurs d'Angleterre et de France à Saint-Pétersbourg ont été avisés de l'imminence du voyage à Potsdam, et il semble que M. Sasonof ne leur a pas laissé ignorer qu'on y parlerai de la Perse et du Bagdad. C'était une ouverture dont une diplomatie active pouvait se servir pour que les intérêts de la France et de l'Angleterre fussent réservés, et que la négociation ne pût se poursuivre qu'à quatre. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, en ce qui concerne ce point d'histoire diplomatique, il est fort peu vraisemblable que du moins les négociations engagées entre Berlin et Saint-Pétersbourg se poursuivent à l'insu, et tout à fait en dehors des puissances dont la politique était, depuis sept ans, liée à celle de la Russie dans l'affaire du Bagdad.

Il serait d'autant plus malaisé à la Russie de traiter définitivement cette affaire sans prêter attention et appui aux intérêts français, que c'est en très grande partie elle qui a empêché la France de participer dans des conditions parfaitement acceptables à la construction du grand chemin de fer de la Turquie d'Asie. Un accord préliminaire, faisant aux Français dans l'affaire la part que M. Delcassé, parlant, le 24 mars 1902 à la Chambre, avait déclarée nécessaire pour permettre notre coopération, fut conclu entre la Banque ottomane et la Deutsche Bank, le 26 août de la même année. Mais une campagne ne laissant aucun doute sur les sentiments du cabinet de Saint-Pétersbourg, que le gouvernement français avait cependant pressenti l'année précédente, fut engagée par la presse de Russie. Bientôt après, le 6 janvier 1903, le gouvernement du tsar faisait aux journaux un communiqué dissuadant les sujets russes de participer, sous quelque forme que ce fût, à l'affaire du chemin de fer de Bagdad. En France, on jugea impossible d'y collaborer en présence de cette opposition déclarée. C'est ainsi que, depuis lors, la grande entreprise a continué à se poursuivre lentement en dehors de nous et sans nous donner,

par conséquent, aucun des avantages que devait nous réserver l'accord de 1902.

*
* *

Cette histoire si récente, qui engage la responsabilité de la Russie à notre égard, ne saurait certes empêcher le gouvernement de Pétersbourg de traiter de ses intérêts asiatiques avec l'Allemagne selon ce qu'il juge le plus avantageux. Mais elle est néanmoins pour l'inciter à faire de son mieux pour rendre plus faciles à la France, et aussi à l'Angleterre, les négociations parallèles que son initiative inattendue a invité ces deux puissances à engager. C'est peut-être, d'ailleurs, ce qui explique la durée des pourparlers russo-allemands que l'on nous représentait, au lendemain de Postdam, comme destinés à formuler, sans difficulté ni délai, ce qui avait été décidé dans cette entrevue. Il est certain qu'à la réflexion la Russie doit bien voir qu'elle n'a aucun intérêt à aider l'Allemagne à régler à sa guise, et sans considération pour les désirs légitimes de la France et de l'Angleterre, la question du Bagdad. Elle peut même se dire qu'elle n'avait pas beaucoup de raisons de demander à l'Allemagne des autorisations d'agir en Perse, pays à l'égard duquel l'empire moscovite occupe une situation si formidable, ni des garanties contre la construction de chemins de fer inquiétants dans les régions de l'Asie mineure voisines de la Transcaucasie : on sait que, depuis 1900, le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'est fait faire par la Porte, en échange de mesures de police prises à la frontière contre les agitateurs arméniens, la promesse qu'aucune voie ferrée ne serait concédée à d'autres qu'à des Russes, au Nord d'une ligne sinueuse reliant Ada-Bazar, Angora, Césarée, Karpout, Erzeroum et Van. On peut se demander si une politique très sûre d'elle-même aurait eu besoin de solliciter de l'Allemagne la confirmation de cette hypothèque. Quoi qu'il en soit, il n'apparaît pas clairement que, après une cordiale entrevue de souverains liés par un idéal commun, qui n'est pas celui qui s'affirme avec plus ou moins de succès et de prudence dans les pays occidentaux, la Russie ait pu se trouver, à la réflexion, en face des faits précis, beaucoup d'intérêts communs avec l'Allemagne dans l'affaire du Bagdad. Elle n'en a pas, en tout cas, à aider les Allemands à faire complètement disparaître de cette entreprise le contrepoids anglo-français. C'est peut-être, comme nous venons de le dire, ce qui explique que les négociations entre le gouvernement de Berlin et celui de Saint-Pétersbourg, amené à faire entrer en ligne de compte d'autres intérêts, aboutissent moins vite

qu'on ne l'avait d'abord annoncé. Quoi qu'il en soit, l'impression produite dans les pays occidentaux par la nouvelle de l'entrevue de Postdam, tend, à la réflexion, à devenir moins pessimiste. Nous le répétons, en considérant la situation de la Russie par rapport à l'affaire du Bagdad, et la manière dont les questions relatives à cette affaire se posent, avant comme après Potsdam, il n'apparaît pas que nous ayons à nous démoraliser et à abandonner pour rien notre collaboration financière à l'œuvre allemande.

*
* *

Ce n'est pas dire que les derniers événements diplomatiques ne nous invitent pas à chercher une solution acceptable de la question du chemin de fer de Bagdad. Il serait absurde de bouder devant une œuvre qui doit s'accomplir plus ou moins vite, mais s'accomplir quand même avec ou sans notre concours. Sans exagérer l'influence de la tractation russo-allemande sur l'affaire du Bagdad, il faut du moins reconnaître qu'elle fait disparaître l'obstacle que la Russie elle-même avait opposé à notre collaboration et, par conséquent, qu'elle diminue les raisons qu'avait notre gouvernement de la refuser. On doit considérer qu'après Potsdam, après tout le mouvement, toutes les suggestions que cet événement diplomatique inattendu a apportés dans la question des chemins de fer de l'empire turc, il devient plus difficile pour notre gouvernement de refuser les autorisations nécessaires aux financiers attachés à obtenir l'émission, sur le marché français, d'emprunts pour telle ou telle entreprise ottomane. C'est un fait dont il convient de tenir compte en présence des influences qui peuvent exercer leur pression sur nos pouvoirs publics. Sans rien abandonner de la défense de nos intérêts, pour mieux les sauvegarder même à un moment qui peut être décisif, il est donc nécessaire que, prenant la situation telle qu'elle est, notre pays arrête une politique en ce qui concerne le Bagdad et l'ensemble des chemins de fer de l'empire ottoman.

Cette nécessité, qui a été perçue par des intéressés de tous genres, a fait éclore toute une floraison de projets de chemins de fer, inspirés par le gouvernement turc ou par des promoteurs d'affaires. Constantinople a parlé de nous donner à construire, comme compensation à la grande ligne concédée aux Allemands, un réseau épars comprenant une partie du Danube-Adriatique et des lignes en Arménie. On pouvait deviner là, chez la Jeune Turquie, l'arrière-pensée de déplacer, pour ainsi dire, l'action des diverses puissances dans l'empire ottoman, et de faire tra-

vailler les unes dans les régions sur lesquelles les autres attachent leur attention, ou auxquelles elles tiennent par des traditions anciennes. On conçoit fort bien que Constantinople aime cette politique, en opposition directe avec celle des sphères d'influence à laquelle les Turcs n'ont pu s'empêcher de penser avec inquiétude à la nouvelle de Potsdam. Elle n'a rien en principe d'antipathique à notre pays, partisan de l'intégrité de l'empire ottoman. Mais nous ne pouvons nous y prêter sans quelques ménagements pour les tiers. Nos lecteurs ont vu exposées plus haut les conditions dans lesquelles la France peut collaborer au Danube-Adriatique dont la construction répondrait si bien à sa conception de l'équilibre balkanique. D'autre part, nous ne saurions, pour utiliser une certaine quantité de capitaux, ignorer les promesses que la Russie s'est fait faire en 1900 par le gouvernement turc, en ce qui concerne les chemins de fer à construire éventuellement dans le Nord-Est de l'Asie Mineure.

Des projets tout différents ont été suggérés et recommandés à notre diplomatie par d'autres que le gouvernement turc. Mais on ne voit pas quel intérêt national notre politique sauvegarderait en s'arrêtant à faire concéder, soit une ligne reliant la Syrie à Bagdad à travers le désert de Palmyre, soit une voie ferrée mettant en communication, également à travers le désert, la Palestine et l'Egypte. Le premier de ces deux projets, qui sont depuis quelque temps « dans l'air » — et qui ont quelque chance d'y rester — paraît prématuré aux Turcs, au moins en attendant que la Mésopotamie ait été revivifiée par l'irrigation; il ne tient pas compte de ce fait que la Turquie ne peut vouloir en ce moment doubler les charges déjà si lourdes du Bagdad; le second risque de se heurter à l'opposition de l'Angleterre, qui n'est pas certaine de la politique que suivra à son égard le gouvernement de Constantinople. Pour ce qui est de notre pays, il peut assurément trouver des bénéfices de finance et d'industrie à la construction de telles lignes; mais l'établissement et l'exploitation de chemins de fer dans des pays désertiques ne lui donneraient à cet égard pas plus d'avantages, et à tous les autres lui en donnerait infiniment moins que l'accomplissement de la même œuvre dans des régions fertiles et habitées.

***

Notre politique a deux éléments à prendre en considération : la valeur durable de telle ou telle ligne qui pourrait employer des capitaux et des nationaux français, et les raisons de tradition

et de sentiment que nous pouvons avoir de désirer être chargés de la construction des grands travaux publics dans telle ou telle partie de l'empire ottoman. Il est certain que si la Turquie peut s'entendre avec la Russie et employer la collaboration française à établir des voies ferrées dans le Nord de la péninsule d'Asie-Mineure, tout d'abord le Samsoun-Sivàs — nous trouverions dans ces riches régions un champ désirable d'activité. En ce qui concerne l'autre considération, c'est le développement de la Syrie, et aussi la sauvegarde de l'œuvre que des Français y ont déjà accomplie qui nous importent. Depuis 1863 ce sont des Français qui ont construit les voies de communications modernes en Syrie. La route à péage concédée à cette date entre Beyrouth et Damas devint plus tard un chemin de fer dont, en 1893, le prolongement sur Alep et Biredjik, où la ligne française devait rencontrer le Bagdad, fut concédé, avec un droit de préférence sur toutes les voies d'accès qui pourraient aboutir à la mer, au Sud du golfe d'Alexandrette.

Malheureusement, entre 1899 et 1903, des abandons déplorables furent faits à la Compagnie d'Anatolie qui repassa ses droits à la Compagnie du Bagdad. Par l'effet des fautes commises pendant cette période, celle-ci doit construire le chemin de fer au Nord d'Alep, et elle a pris aux Français, pour la partie du littoral s'étendant au Nord de Tripoli de Syrie, leur droit de préférence sur les lignes aboutissant à la mer. Tout récemment, on annonçait que la ligne même du Bagdad s'infléchirait au Sud pour toucher Alep, et que la compagnie allemande avait obtenu la concession d'un chemin de fer à voie étroite devant relier Alep à Alexandrette par Antioche.

Il en résulte que notre réseau de Syrie est, pour ainsi dire, décapité au Nord. Le développement de pays, auxquels une si longue et si forte tradition lie la France, doit être effectué par d'autres. Les Turcs ne sauraient s'inquiéter de ce que nous le regrettions : ils savent fort bien que nous ne nourrissons aucune espèce d'ambition territoriale visant les régions de l'Est méditerranéen, et que l'attachement sentimental et traditionnel que nous éprouvons pour la Syrie ne nous inspire rien qui ressemble à l'idée d'une « sphère d'influence ».

Le chemin de fer de Bagdad ne saurait être pour nous une œuvre sympathique aussi longtemps que les abandons de la période 1899-1903 conserveront leur effet. A l'époque où ils furent consentis, du moins pouvait-on croire que le chemin de fer de Bagdad serait une œuvre franco-allemande, ou même internationale. Il était donc permis d'espérer que les Français seraient appelés à prendre une place prépondérante sur les

tronçons syriens de ce réseau. Mais aujourd'hui on ne peut rien attendre de tel. Toutes les tentatives faites depuis 1903 pour obtenir des Allemands une internationalisation en échange de quoi les capitaux français et anglais viendraient à leur aide, n'ont abouti qu'à des projets trompe-l'œil qui, au moindre examen, révélaient le parti pris absolu d'assurer fortement la prépondérance allemande au moins par des moyens détournés. Du reste, on ne saurait équitablement attendre, après tant de luttes et d'efforts, que les Allemands consentent à partager leur œuvre. Nous n'avons donc plus, pour que le « réajustement », comme disent les Anglais, des projets de chemins de fer de Turquie nous donne satisfaction, qu'à chercher à obtenir la restauration du réseau français amputé du Nord de la Syrie.

*
* *

Une telle opération exigerait des négociations avec les Allemands : eux seuls peuvent restituer ce que les Français leur ont cédé et ce que la concession turque de 1903 a confirmé à la compagnie allemande. Cependant, il est infiniment probable que c'est à des négociations avec les Turcs que nous demanderons une solution : c'est du moins, comme nous l'a appris la presse depuis plusieurs jours, la procédure adoptée par les Anglais pour ce qui est de la section Bagdad-Golfe Persique, et l'on sait que, agissant en accord complet avec l'Angleterre dans toutes ces affaires, nous ne pouvons manquer de suivre les mêmes voies.

Il y a d'excellentes raisons en faveur d'une négociation avec les Turcs. Tout d'abord c'est de leur pays qu'il s'agit et c'est avec eux que l'on doit s'entendre en fin de compte pour les concessions et les garanties financières. En droit, c'est avec eux qu'il faut finir par traiter, et il est d'autant plus convenable de commencer par là que jamais le charbonnier turc n'a été plus anxieux d'être maître chez lui que depuis l'avènement de la jeune Turquie. La France et l'Angleterre, auxquelles la dernière tractation russo-allemande a rendu beaucoup de sympathies à Constantinople, n'ont aucun intérêt à renouveler le procédé de Potsdam qui a été fort péniblement ressenti en Turquie. Enfin, pour nous, il s'agit d'arrangements qui auront à porter sur des emprunts, des chemins de fer variés, et non pas seulement sur les restitutions que nous pouvons demander à la Compagnie du Bagdad, en échange d'une bienveillance dont elle apprécierait l'efficacité. Les Turcs ont commencé à nous aborder, tandis que les Allemands ne nous ont rien demandé, et que rien ne nous invite à leur demander directement quoi que ce

soit. Déjà la Porte négocie avec les Anglais pour le régime sous lequel sera construite la section Bagdad-Golfe Persique C'est donc qu'elle a pressenti les Allemands et qu'elle se charge de libérer cette partie de la future ligne des droits qui avaient été concédés à la Compagnie du Bagdadbahn. Rien n'empêche les Turcs d'adopter la même procédure pour qu'une satisfaction soit donnée aux Français en ce qui concerne les chemins de fer de la région d'Alep. Et comme il s'agit là de la partie d'un tout qui doit comprendre diverses concessions et nous donner des satisfactions nous permettant de rendre de nouveaux services à la Turquie et peut-être aussi de faire cesser l'interdit financier qui pesait en France sur le Bagdad, c'est au gouvernement de Constantinople qu'il appartient de régler l'ensemble de la question des chemins de fer d'Asie Mineure posée par le mouvement général qu'ont déterminé les conversations de Potsdam.

On peut espérer qu'entre les bons offices de la Russie dont l'intérêt est, comme nous l'avons dit, de ne pas laisser les Allemands seuls dans la plus grande partie de l'Asie Mineure, et ceux de la Turquie qui cherche à prendre en mains ces affaires comme la situation l'exige, on pourra en finir avec l'irritante question des chemins de fer de l'empire ottoman qui se posait depuis bientôt dix ans autour de l'affaire du Bagdad. Mais il importe que dans cette question notre gouvernement s'inspire des intérêts permanents et traditionnels du pays, et non pas de telle combinaison qui donnerait lieu à un bénéfice immédiat et temporaire de pure finance. Nous avons dit dans quel sens, selon nous, il conviendrait de chercher à défendre ces intérêts. Il ne s'agit pas de demandes exorbitantes. Celles qui tendent à donner satisfaction aux sentiments traditionnels de notre pays sont assez limitées, assez justifiées par desdroits anciens, abandonnés souvent sans que notre gouvernement en fût même prévenu, pour que notre diplomatie puisse en faire légitimement la condition *sine qua non* des services que la Turquie d'une part et l'entreprise allemande de l'autre pourraient attendre de nous. L'achèvement rapide du Bagdad et peut-être le retour d'un peu plus de bonne humeur qu'il n'y en a eu en Europe depuis quelques années justifieraient une entente générale, conclue avec des vues un peu larges et généreuses. Les Turcs ont l'occasion, en cherchant à organiser cette entente, de voir ce que valent les protestations de ceux qui prétendent depuis des années être les meilleurs amis de l'empire ottoman.

ROBERT DE CAIX.

LA PRESSE POLITIQUE ANGLAISE

Nous avons annoncé, dans une circulaire adressée à nos abonnés, que nous consacrerions, en 1911, à la presse des différents pays une série d'articles faisant suite aux études si appréciées que M. Angel Marvaud nous a données en 1910 sur les journaux allemands. Il est utile, en effet, de faire mieux connaître l'organisation, les tendances et l'importance relative des principaux organes étrangers, et de rendre par conséquent leurs extraits plus intelligibles pour le lecteur français.

Nous commençons aujourd'hui cette série par la presse anglaise.

N. D. L. R.

La presse joue, dans l'organisation politique de l'Angleterre, un rôle plus important peut-être que dans aucun autre pays. Cela s'explique de plusieurs façons. La politique anglaise est une politique de parti, et dans le monde politique, l'individu, s'il n'est pas premier ministre ou chef de l'opposition, ne tient qu'un rang relativement effacé. Et encore ce premier ministre ou ce chef de l'opposition ne doit-il, en général, son influence et son autorité qu'au fait qu'il est le chef élu de son parti. Si, à cette autorité officielle, il joint l'influence due à une grande situation, à une personnalité transcendante, si, en un mot, il est un Salisbury, ou un Gladstone, ou un Beaconsfield, son pouvoir et son autorité sont d'autant plus considérables ; mais encore ne les exerce-t-il qu'au nom et pour le bien de son parti.

Le journal politique anglais n'est donc jamais l'organe d'un individu ; il représente l'opinion d'un parti et non d'un homme, et l'on peut très bien concevoir la presse libérale ou la presse conservatrice anglaise défendant les principes du parti auquel elle appartient, sans être déconcertée par l'absence d'un chef, si pareille chose pouvait se produire. Elle aurait pour guides, en attendant le chef, la tradition du parti, les principes du parti.

Aujourd'hui, les partis tendent à se subdiviser, et la presse libérale et la presse conservatrice ont subi le contre-coup de cette transformation, plus remarquée chez les conservateurs que chez les libéraux, car ceux-ci, parti d'avant-garde, n'ont jamais eu la même homogénéité que les conservateurs.

Mais, dans cette subdivision, les organes de la presse représentent encore l'opinion d'un groupe, comme nous dirions, et jamais celle d'un individu.

En un mot, le journal anglais exprime toujours une opinion collective. De là cet anonymat que la presse anglaise a con-

servé et qu'elle conservera aussi longtemps que l'organisation politique restera une organisation de parti.

Jusqu'à une époque récente, l'anonymat s'étendait à toutes les rubriques de la presse, même à la critique dramatique, littéraire et artistique, et dans la plupart des grands quotidiens cette règle est toujours observée ; cependant quelques journaux de fondation plus récente publient des critiques signées. Le *Times* lui-même insère parfois des articles signés, mais ces articles traitent des questions spéciales, et il est entendu qu'ils n'engagent en aucune façon le journal. Tous les articles réguliers du *Times*, même ceux qui sont consacrés aux beaux-arts, à la musique, à la littérature, et qui sont écrits par ses collaborateurs attitrés, sont strictement anonymes.

Le journal anglais considère que son premier devoir est de publier des nouvelles, et ce n'est qu'en second lieu qu'il place la mission qui consiste à défendre son parti et à conseiller et guider ses lecteurs.

On se rend compte de cette conception du journalisme anglais par la place faite aux informations de l'étranger, aux comptes-rendus parlementaires et judiciaires, au mouvement commercial et financier, puis aux théâtres, aux expositions, aux publications littéraires, etc., qui remplissent les colonnes des journaux, dont trois ou quatre seulement sont consacrées aux trois articles de fond qui sont de règle dans les vieux organes politiques; les journaux de création plus récente se contentent de deux ou même d'un seul article de fond.

La symétrie, le besoin de faire concorder les diverses parties d'un journal les unes avec les autres ne préoccupent pas un *editor* anglais ; il lui importe peu, par exemple, que sur une même question internationale il reçoive des opinions différentes de ses correspondants de Vienne, Paris et Rome, et que ces opinions diffèrent de celles de l'article de fond. Il doit à sa clientèle le fait d'abord des nouvelles, et jamais il ne lui viendra à l'esprit d'atténuer tel passage ou de supprimer tel autre pour tâcher de faire concorder les différentes colonnes de sa feuille. De là ces contradictions, ces inconséquences apparentes, qui choquent si souvent le lecteur français qui parcourt un journal anglais.

C'est pour cela aussi que les journaux politiques anglais reproduisent sans hésiter les discours des adversaires les plus acharnés de la politique et du parti qu'ils défendent, non pas avec l'intention de les dénigrer, mais à titre d'information. Souvent ils les combattent dans leurs articles ; mais ils commencent par les publier très fidèlement. C'est une nouvelle,

c'est une information : et comme telle, elle a sa place dans le journal.

L'agglomération londonnienne, avec ses 7 millions d'habitants, a bien moins de journaux que Paris avec une population de moitié moindre. Ils ont donc tous un très grand tirage : mais ce qui les fait vivre, ce qui fait leur richesse, ce sont les annonces, car il arrive un point où un tirage trop considérable entraînerait une perte si les annonces ne venaient compenser les frais de fabrication du journal. Néanmoins, par des prodiges d'administration, de sage économie, par l'emploi judicieux des machines pour remplacer la main-d'œuvre, la plupart des journaux londoniens sont parvenus à réaliser un bénéfice d'une fraction de penny sur cette fabrication.

Il paraît à Londres, quotidiennement, une dizaine de journaux politiques du matin et une demi-douzaine de journaux politiques du soir.

*
* *

Le *Times*. — Le plus important des journaux londoniens, le premier des journaux anglais, on peut même dire le premier des journaux du monde entier, sans en excepter les tapageurs journaux américains, est le *Times*.

Fondé il y a cent vingt-trois ans par John Walter, le *Times* disait dans son premier numéro (1er janvier 1788) : « La tête « du *Times* a deux faces, comme celle de Janus : avec l'une « il sourira constamment aux amis de la vieille Angleterre ; « avec l'autre il froncera toujours le sourcil contre ses en- « nemis. »

Depuis que ces mots ont été imprimés, le *Times* est resté fidèle à la règle de conduite tracée par son fondateur. En fort peu de temps il occupait le premier rang dans la presse anglaise; bientôt sa renommée devenait universelle et déjà, au commencement du XIXe siècle, il était pour les Anglais ce qu'il est aujourd'hui, — une institution.

Aucun journal, dans aucun pays, n'est arrivé à prendre et à conserver une place égale à celle du *Times*. Il doit le rang unique auquel il est parvenu à la rapidité et la sûreté de ses informations, surtout à cette dernière qualité, au soin scrupuleux avec lequel il contrôle, avant de les publier, toutes les nouvelles qu'il insère, à l'impartialité avec laquelle il reproduit les discours, les opinions des hommes de tous les partis, amis ou adversaires, à l'étendue et à l'exactitude de ses comptes rendus parlementaires et judiciaires, à la loyauté enfin dont il fait preuve envers ses lecteurs.

Quand on lit, dans le *Times*, que telle nouvelle lui est parvenue de tel endroit, par télégraphe, datée de tel jour, on peut être certain qu'elle n'a pas été recueillie à Londres ni ailleurs et qu'elle n'est pas venue par la poste.

Il y a dix ou quinze ans, dans les bureaux du *Times*, j'exprimais à l'un des chefs de ce journal mon étonnement d'avoir vu le matin dans ses colonnes une nouvelle qu'un autre journal avait publiée la veille après l'avoir obtenue dans une ambassade, et qui était donnée dans le *Times* comme datée de la veille au soir et provenant d'un pays lointain. — Si cette nouvelle est publiée en dépêche, me répondit-il, c'est qu'elle est venue par le télégraphe de l'endroit indiqué et qu'elle a été envoyée à l'heure dite.

Il sonna, demanda la dépêche originale, et quelques instants plus tard je la tenais entre les mains. — Allez, me dit-il en souriant, et ne doutez plus.

Sans doute, le *Times*, comme tout autre journal, s'est trompé ou a été trompé; il a été parfois victime de mystifications ou de manœuvres auxquelles, précisément à cause de sa situation unique, il est plus exposé que n'importe quel autre journal; mais sa bonne foi a toujours été entière et jamais, pour aucune raison, il n'a manqué à ce qu'il se doit à lui-même et à ce qu'il doit à ses lecteurs. C'est parce qu'on sait tout cela en Angleterre — et ailleurs — que lorsque l'on peut dire d'une nouvelle, d'une information, qu'elle est dans le *Times*, nul ne doute plus de son authenticité.

Pendant un siècle, le *Times* a gardé, en politique intérieure, une attitude absolument indépendante, ou pour mieux dire, neutre. Il n'était ni libéral, ni conservateur; mais il suivait l'opinion, et avec elle le gouvernement né des scrutins, et tour à tour il soutenait les ministères, qu'ils fussent du parti whig ou du parti tory.

En politique étrangère il va sans dire que jamais le *Times* ne s'est départi de la règle établie par John Walter Ier et qu'il s'est toujours montré le plus ardent, le plus implacable, le plus irréconciliable ennemi de tout pays, de tout homme d'Etat, de tout souverain qui pouvait être considéré comme hostile aux intérêts de l'Angleterre ou même soupçonné de les menacer.

Depuis une vingtaine d'années, le *Times* est devenu, en politique intérieure, un organe de parti, et il est franchement aujourd'hui un organe unioniste, le premier des organes unionistes, et partisan de la réforme des tarifs inventée il y a huit ans par M. Joseph Chamberlain et qui est inscrite en tête du

programme de M. Balfour. Il est, comme toujours, essentiellement opposé au *home rule* et aux revendications des Irlandais, et l'on se souvient des procès que son attitude envers Parnell et les nationalistes lui a valus il y a quelque vingt-cinq ans.

Tout récemment, cependant, il s'est laissé entraîner par le nouveau courant des idées jusqu'à dire que le *home rule* est une question que l'on pouvait discuter; mais il n'a jamais voulu aller plus loin que cela. Pour le *Times*, c'est un aveu important tout autant qu'imprévu; les nationalistes et les radicaux l'ont aussitôt noté et ils sauront s'en souvenir le moment venu.

Impérialiste, le *Times* l'est aussi, résolument et franchement, avec conviction et parce qu'il a foi — une foi robuste — dans les destinées et l'avenir d'un empire britannique uni par les liens puissants de la communauté d'origine, de race et d'histoire, auxquels il espère voir s'ajouter des liens d'intérêt matériel de plus en plus étroits et une organisation militaire et navale défensive, établie sur un plan impérial, et à laquelle toutes les colonies autonomes, tous les dominions fourniront leur contingent et leur apport en hommes, en matériel et en argent.

Au point de vue de la politique extérieure, le *Times* soutient les ministères, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, pour la raison que, à quelque parti qu'ils appartiennent, les gouvernements anglais n'ont, on peut le dire, qu'une politique, dont la continuité est un des secrets de la force de l'Angleterre en même temps qu'elle fait l'admiration des pays étrangers. Il n'y a pas de distinction à faire entre la politique extérieure d'un Salisbury, d'un Rosebery, d'un Lansdowne ou d'un Edward Grey. Les intérêts, la grandeur, l'honneur de la Grande Bretagne sont le mobile qui les fait agir, et le but vers lequel tendent tous leurs efforts. On a parfois cru distinguer des différences dans la politique extérieure libérale et la politique extérieure conservatrice. Il y a en effet quelquefois une nuance, mais elle est dans la forme plus que dans le fond. Et quand il y a des changements d'orientation dans la politique britannique, c'est pour que cette nouvelle orientation réponde à une modification, à un déplacement, à une extension des intérêts anglais ou à des groupements nouveaux des puissances en Europe et en Extrême-Orient, les deux sphères dans lesquelles se meut plus particulièrement la politique britannique, parce que c'est là que sont les plus grands intérêts anglais.

Le *Times* suit donc très exactement les mouvements de la politique extérieure anglaise, et il les reflète en général d'une façon très fidèle.

Il n'est pas pour cela ce que nous appellerions un organe officiel ni même semi officiel ou officieux. Mais il est souvent mieux et plus rapidement informé que ses rivaux. Cela tient à ce qu'il est le *Times* et que, étant donné le rang qu'il occupe dans le journalisme du monde, s'il a intérêt à être bien renseigné, les gouvernements ont, de leur côté, un intérêt non moins grand à ce que leurs intentions, leurs désirs soient connus et à ce que leurs actes et leur attitude ne soient pas inexactement interprétés. Et par gouvernements, telle est l'influence du *Times*, il ne faut pas seulement entendre les gouvernements qui se succèdent en Angleterre, mais aussi ceux des pays étrangers. Plus d'une fois un ministre continental a communiqué au correspondant du *Times*, dans sa capitale des documents, ou lui a fait des confidences qu'il désirait faire connaître à toute l'Europe. Il y a de cela des exemples célèbres et historiques.

Organe unioniste et impérialiste, le *Times*, comme il a été dit, est, en économie politique, partisan de la *Tariff reform* ce qui peut, dans un temps donné — cela est important à noter — influer sur la façon dont ce journal envisagera les questions étrangères. La *Tariff reform* c'est le protectionnisme qui, défensif au début, deviendra éventuellement un instrument politique.

Le *Times* croit fermement que ce régime, s'il était adopté par l'Angleterre, encouragerait les industries anglaises et favoriserait leur développement, et au moyen d'un tarif préférentiel entre les colonies autonomes et la mère-patrie, consoliderait l'Empire britannique en établissant, entre toutes les parties dont il se compose, un lien puissant fait d'intérêts commerciaux communs.

L'influence du *Times*, très grande dans les milieux unionistes cela va sans dire, est aussi très considérable dans le monde politique et parlementaire et dans le pays en général, tant à cause de l'importance de ses informations étrangères, plus complètes et plus sûres que celles d'aucun autre organe, que parce que sur les questions d'ordre économique, financier, commercial, industriel, littéraire, colonial, naval ou militaire, il publie des articles excellents et donne des renseignements que pas un de ses rivaux n'est en mesure de fournir à ses lecteurs. Ces articles ont invariablement pour auteurs des hommes d'une autorité et d'une compétence incontestables, et sont d'une valeur qu'on ne saurait exagérer. Pour ne citer que deux séries d'articles qui ont eu un très grand retentissement, les lettres envoyées d'Extrême-Orient il y a une vingtaine d'années par

lord Curzon et celles toutes récentes de M. Valentine Chirol sur la situation des Indes sont des modèles de ce genre d'articles et d'études que l'on ne trouve que dans le *Times*.

Il faut pour cela avoir, comme l'ont ses directeurs, un esprit très hardi et très entreprenant et disposer comme eux de ressources presque inépuisables. Car c'est une des gloires des propriétaires du *Times* de consacrer la plus forte partie des revenus de leur feuille à développer le journal, à améliorer ses services, à perfectionner son matériel, et en un mot, à le maintenir à la tête du journalisme du monde civilisé.

Avec une modestie — qui est peut-être un suprême orgueil, mais un orgueil légitime et justifié — les Walters (on dit les Walters comme on dit les Stuarts ou les Tudors), qui auraient pu aspirer à tous les honneurs, à des distinctions, à des pairies, n'ont jamais accepté le moindre titre, pas même celui de chevalier. Ils se font gloire d'être les Walters, du *Times*, et cela leur suffit. Certes, on serait satisfait à moins.

Il ne faut pas conclure de cela que la famille Walter n'a pas recueilli le fruit des efforts de ses membres et qu'elle dirige le *Times* par pur patriotisme ou par philanthropie. Elle y a trouvé et elle y trouve des avantages matériels considérables : le beau domaine de Bearwood en est la preuve ; mais si au lieu de consacrer la plus forte part des bénéfices au journal même, les Walters se les étaient conservés entièrement, ils jouiraient non pas seulement de la richesse, mais d'une opulence américaine. L'Angleterre en serait certainement plus pauvre, et le monde y perdrait quelque chose.

Avec ses traditions, ses ressources, l'esprit qui préside à sa direction, avec son passé glorieux, plein de services rendus d'abord à l'Angleterre et ensuite, dans bien des cas, à l'humanité, le *Times* est quelque chose de plus qu'un journal ; c'est, comme il a été dit au début de ce croquis rapide, une institution, un des éléments indispensables de la vie politique et nationale des Anglais. Et pour terminer on ne saurait faire, au point de vue professionnel, un plus bel éloge du *Times* qu'en disant que si ses confrères sont parfois un peu mortifiés de sa supériorité, ils la reconnaissent et n'en sont pas jaloux et que, au contraire, il n'est pas un journaliste anglais qui ne soit fier de ce qu'il n'y a qu'un *Times* et qu'il est un journal anglais.

***

Le *Morning Post*. — Le *Morning Post* est le journal quotidien le plus ancien de Londres ; il a été fondé en 1772, seize

ans avant le *Times*, dont il fut pendant une vingtaine d'années le rival redoutable et redouté. En 1803, il se vantait d'avoir un tirage de 4.000 exemplaires par jour, que le *Times* de cette époque était loin d'égaler. Cependant, déjà à cette époque le *Times* avait plus d'influence que ses rivaux et il avait forcé l'opinion à reconnaître ce fait toujours vrai, et vrai aujourd'hui comme il y a cent ans, que l'influence d'un journal ne dépend pas de son tirage, de sa circulation, comme on dit en Angleterre. S'il en était autrement, certains journaux sensationnels et à gros tirage auraient une influence énorme ; or, on l'a vu en 1906, et en janvier et en décembre 1910, au moment des élections générales, l'influence de ces organes, en dépit d'une vigoureuse campagne habilement menée, a été insignifiante.

Le *Morning Post* a toujours été un organe conservateur et il fut, au commencement du XIXe siècle, le journal du ministère. Il faisait une large place aux choses mondaines, à la littérature et à la politique étrangère. Il a conservé son caractère politique et mondain, mais il ne consacre plus à la littérature une plus large place que ses confrères.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le *Morning Post* était essentiellement un journal aristocratique, lu surtout par les femmes du monde; et sauf le *Times*, il était le seul journal quotidien de Londres du prix de 3 pence (30 centimes). En 1881, le propriétaire du *Morning Post*, alors sir Algernon Borthwick (depuis lord Glenesk, mort en 1908), mit son journal à un penny, lui donna un caractère politique et de parti plus accentué, et en fit un journal moins exclusif afin de s'adresser à une clientèle plus nombreuse. On lui prédit la ruine ; comme il l'avait prévu, ce fut une prospérité extraordinaire qui vint. Le *Morning Post* modernisé, popularisé, sans renoncer à ses traditions de bon ton et de sévère tenue, devint plus vivant, plus militant, et il parut au premier rang des organes politiques conservateurs. Il donna plus d'extension à ses services étrangers et combattit vigoureusement le radicalisme, le socialisme et le nationalisme, en un mot tous les « ismes » qui font horreur aux conservateurs de la vieille école.

Aujourd'hui, le *Morning Post* défend, comme toujours, les idées et la politique conservatrices; mais il n'est pas un aveugle adhérent des chefs officiels du parti. Bien au contraire, il ne leur ménage pas les critiques et leur dit souvent de dures vérités. Il ne va pas jusqu'à l'insubordination; mais il la frise parfois. Il est conservateur convaincu, *anti-home ruler* acharné et protectionniste ou *Tariff reformer* intransigeant ; il représente les idées du groupe jeune et ardent du parti unioniste

dont M. Austen Chamberlain est l'idole et M. F. E. Smith un des porte-parole les plus autorisés et les plus éloquents.

Quels cris il a poussés quand M. Balfour a parlé de soumettre au referendum la question du protectionnisme! Quelle indignation, quelle colère contre le chef du parti unioniste! L'indépendance dans la fidélité aux principes conservateurs, voilà, en un mot, l'attitude du *Morning Post*, qui est à la fois plus avancé et plus réactionnaire que le gros du parti unioniste. Il est plus avancé en matière économique et fiscale; mais plus « ancien régime » quand il s'agit des autres questions intérieures.

La politique étrangère du *Morning Post* est, comme celle de la presse anglaise en général, gouvernementale et nationale. Il partage, sur les questions militaires, les idées de lord Roberts et s'il ne va pas jusqu'au service obligatoire universel, c'est parce qu'il sait que l'opinion anglaise n'en veut pas; mais il appuie toutes les mesures qui tendent à augmenter les forces navales et militaires de l'Angleterre.

Le *Standard*. — Le *Standard*, lui aussi, est un organe conservateur. Il a eu une carrière plus courte que le *Times* et le *Morning Post*, car il ne date que de 1857, mais elle a été fort brillante, notamment de 1870 à 1904. Il représente l'opinion conservatrice sans morgue et sans parti pris, et s'est toujours fait remarquer par le ton courtois qu'il emploie invariablement dans ses polémiques. Impérialiste, unioniste, avec une pointe de chauvinisme quand il le fallait, le *Standard* a conservé une indépendance très louable et s'est toujours réservé le droit de donner librement son opinion sur toutes les questions, mais, ces réserves faites, il a été depuis sa fondation le plus ferme soutien du parti conservateur. Au point de vue économique, il est resté libre-échangiste jusqu'au jour où, en 1904, il passa entre les mains de ses propriétaires actuels, qui en ont fait un organe protectionniste selon la pure doctrine de M. Chamberlain.

Ses correspondances étrangères sont bonnes; ses articles de fond sont en général remarquablement bien écrits, et étant donnés le point de vue auquel il se place et ses opinions, d'une très grande justesse et d'une modération et d'un ton irréprochables.

C'est l'organe conservateur, orthodoxe, sans exagération, sans fanatisme, large de vues et fort tolérant au point de vue religieux.

Le *Daily Telegraph*. — Le *Daily Telegraph* est peut-être,

de tous les journaux londoniens, celui dont le titre, à côté de celui de *Times*, est le plus connu en France.

Il fut fondé en 1855 et n'eut qu'une existence fort précaire et peu glorieuse jusqu'au jour où, pour une somme modeste (12.000 ou 15.000 francs), il fut acheté par M. Levy Lawson. Celui-ci, homme d'une intelligence hors ligne, eut une idée de génie qui, pour l'expliquer en deux mots, consistait à donner au public pour un penny (10 centimes) un journal aussi grand comme format, aussi bien imprimé et aussi exactement renseigné que les autres journaux de Londres, qui à cette époque se vendaient couramment 2 pence, et 3 pence dans le cas de *Times* et du *Morning Post*. Cela paraît très simple dans ce temps de grands journaux à cinq centimes ; mais à cette époque, en 1857, c'était une innovation des plus hardies.

Sans être littérateur, M. Levy Lawson sut s'entourer de collaborateurs de premier ordre et sa rédaction fut très brillante dès les premiers numéros.

Le bon marché du nouveau journal, la façon intéressante dont il présentait ses informations, ses lettres de l'étranger écrites d'une plume alerte, notamment celles de Paris dont l'auteur était un journaliste de grand talent, M. Whitehurst, lui attirèrent de nombreux lecteurs. En fort peu de temps, le *Daily Telegraph* était devenu ce qu'il est resté, le journal londonien par excellence. On lui a reproché de sacrifier un peu trop à la sensation et d'avoir adopté un style maniéré, ampoulé, prudhommesque si l'on veut, presque une langue spéciale que, dans le monde de la presse anglaise, on a baptisée de nom de *Telegraphese* ; il n'empêche que le *Telegraphese* est une langue fort appréciée des Londoniens, dont des centaines de milliers sont des lecteurs assidus du *Daily Telegraph*.

Il a été dit plus haut que le *Daily Telegraph* est avant tout le journal londonien. Aucun journal, en effet, n'a plus exactement que lui suivi et reflété les mouvements de l'opinion de la Métropole.

Quand Londres inclinait vers le libéralisme, le libéralisme bourgeois, le *Daily Telegraph* était libéral et M. Gladstone n'avait pas de plus fervent admirateur. Quand, vers 1874-75, M. Disraeli (lord Beaconsfield) revint au pouvoir, après le traité de Berlin, le *Daily Telegraph* fit son évolution vers les idées conservatrices qu'il a défendues depuis. Il est donc l'organe des classes moyennes londoniennes, impérialistes, unionistes et chauvines, et représente très exactement l'opinion de la petite bourgeoisie, de cette bourgeoisie éminemment respectable qui habite les *suburbs* de Londres, va au temple le

dimanche, « joue à la Société » dans ses petits milieux un peu *snobs*, sait par cœur combien d'enfants a telle princesse, quelle héritière américaine a épousée le duc de X. ou le marquis d'Y. et en général est pénétrée d'une respectueuse admiration pour tout ce qui a un titre et un rang.

Le *Daily Telegraph* a eu la gloire de subvenir aux frais de la fameuse expédition dirigée par Stanley à la recherche de Livingstone, et avec le *New-York-Herald* de la seconde expédition du même Stanley à travers le Continent noir.

Un des grands éléments de succès du *Daily Telegraph*, c'est sa colonne quotidienne intitulée *Paris au jour le jour* dans laquelle, tous les matins, les Londoniens sont mis au courant de ce qui s'est passé la veille à Paris, sur les boulevards et dans les théâtres, dans le monde et même à la Chambre !

Le *Daily Telegraph* connait admirablement les goûts, les préférences, les opinions, les idées et même les préjugés de sa clientèle, et il sait toujours répondre à ses désirs et mieux encore les prévenir. C'est bien pour cela que sa popularité et sa prospérité ont été croissant et qu'aucun de ses rivaux ni même de ses imitateurs n'a jamais pu lui disputer sérieusement la faveur du public londonien.

***

Tous les journaux dont il a été parlé jusqu'ici appartiennent au parti unioniste et conservateur. Le moment est venu de jeter un coup d'œil sur la presse libérale.

D'une façon générale, on peut dire que les journaux libéraux sont, à Londres, moins prospères que les journaux conservateurs, pour la raison fort simple que Londres est, en somme, une ville d'opinions conservatrices ou très modérées; mais ils n'en exercent pas moins une influence très grande. Toutefois les organes libéraux les plus prospères, les plus riches, se trouvent peut-être en province. En tout cas les grands journaux libéraux de province et d'Ecosse peuvent être mis, comme influence et comme prospérité, sur le même rang que les plus puissants organes londoniens. Au contraire, la presse conservatrice provinciale et écossaise est, sauf une ou deux exceptions, moins puissante à tous les points de vue. Aussi certains journaux conservateurs londoniens ont-ils une circulation assez importante en province, tandis que les journaux libéraux de Londres n'ont qu'une clientèle métropolitaine. Cela, évidemment, n'est pas absolu; mais c'est la règle générale, et c'est ce qui explique le tirage, la prospérité, l'influence dont jouissent respectivement, à Londres et en province, les journaux appar-

tenant aux deux grands partis historiques, comme on dit maintenant.

Le *Daily News*. — Fondé en 1846, le *Daily News* a toujours été un organe libéral avancé: il eut un moment pour *editor* l'illustre Charles Dickens. Sa carrière a été tour à tour brillante et modeste; mais il n'a jamais cessé de faire preuve d'une admirable continuité dans ses opinions. Jamais il n'a varié; libéral à sa fondation, libéral il est aujourd'hui, et son libéralisme a marché avec le temps. C'est dire que les mesures les plus radicales ne l'effrayent pas, et que les idées socialistes même ne sont pas pour le déconcerter. Un journal progressiste ne saurait en effet reculer devant aucune idée, aucune théorie énoncée au nom de la pure démocratie; et c'est un journal essentiellement démocratique que le *Daily News*.

Il défend les idées radicales en politique intérieure; il est en faveur du *home rule*, de l'enseignement primaire laïque, du libre échange, des revendications les plus extrêmes du parti ouvrier, de l'exclusion virtuelle des lords de la politique active. Mais en combattant pour ces idées, il montre un esprit sectaire, d'un puritanisme étroit — le *Daily News* se refuse à donner dans ses colonnes des nouvelles de sports — qui ne laisse pas d'être un peu fatigant. Il voit tout, à travers les lunettes d'un nonconformisme maussade qui témoigne de convictions profondes et sincères mais qui, en définitive, ne s'adresse qu'à un public influent et nombreux, il est vrai, mais spécial. Il va sans dire qu'il est anti-militariste, anti-chauvin et pacifiste à un degré extrême.

Avec ces idées, il s'ensuit tout naturellement que la politique étrangère du *Daily News* peut se résumer dans ces mots : Pas d'affaires!

Il n'est pas anti-étranger. Loin de là; il a pour tous les peuples les mêmes sentiments de compatissante sympathie; il les aime tous et n'en préfère aucun. Mais il est facile de démêler, sous cette bienveillance internationale et générale, un peu de cette morgue britannique qui survit encore dans certaines sphères politiques et religieuses et qui voit dans tout étranger, comme autrefois les Romains, et comme de nos jours encore les Chinois, un barbare. Ce sentiment instinctif d'éloignement pour tout ce qui n'est pas d'origine britannique tend à disparaître, mais il n'est pas encore mort. Il est encore vivace dans les milieux qui fournissent au *Daily News* le meilleur de sa clientèle.

Dans ces milieux puritains, on a pour les nègres des senti-

ments de philanthropie, de charité chrétienne, de bienveillance humanitaire, tout en les considérant comme des êtres inférieurs que l'on plaint, que l'on protège, mais que l'on n'inviterait pas à dîner et avec lesquels on ne voudrait avoir aucun lien de parenté.

Pour certains Anglais, encore aujourd'hui, tous les étrangers sont des nègres!

On a reproché au *Daily News* d'être germanophile. Ce n'est peut-être pas très juste. Il n'est pas plus germanophile que francophile ou russophile, mais il ne l'est pas moins. Comme Sosie, il s'écrie : « Messieurs, amis de tout le monde » Et quand on est l'ami de tout le monde on arrive à n'être, en réalité, l'ami de personne. Aussi le *Daily News*, malgré ses sympathies universelles, est-il l'ennemi de toutes les alliances, de toutes les ententes, de tous les accords internationaux qui, à un moment donné, pourraient mettre l'Angleterre dans l'obligation de faire ou de ne pas faire quelque chose.

Et il est incontestable que le *Daily News* représente les idées d'un des éléments les plus influents du parti libéral et de la majorité ministérielle actuelle en Angleterre.

Le *Daily Chronicle*. — Ce journal n'existe sous sa forme actuelle que depuis une trentaine d'années. Il est donc, en quelque sorte, le plus jeune des grands journaux du matin. Il était, à l'origine, un de ces journaux de quartier hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, comme il y en a beaucoup à Londres, et était intitulé *The Clerkenwell News*. En 1877, il passa entre les mains des propriétaires actuels qui le transformèrent en journal politique quotidien de nuance très nettement libérale, et lui donnèrent le titre qu'il porte aujourd'hui.

Très rapidement le succès lui vint, et organe répandu, influent, il est aujourd'hui considéré comme le journal qui représente le mieux les opinions du libéralisme officiel, gouvernemental en un mot du libéralisme sans épithète, du libéralisme sain et sensé.

Il doit son succès à un esprit tolérant qui ne l'empêche pas, malgré ses convictions très fermes, de rendre justice à ses adversaires, à son modernisme avisé et alerte, à la part qu'il sait faire à la littérature et aux beaux-arts, à la diversité des sujets qu'il aborde et à la façon spirituelle dont il les traite. Il ne croit pas nécessaire de prendre un ton maussade pour être sérieux. En un mot, un journal bien informé, bien écrit, intéressant, vivant, tel est le *Daily Chronicle*.

Défenseur ardent et convaincu des idées libérales, il reçoit

quelquefois les confidences des hommes au pouvoir en ce moment, et en bien des circonstances ses prévisions se sont trouvées être confirmées par les faits. Le *Daily Chronicle* est un journal que lisent avec soin tous ceux qui tiennent à être au courant des intentions du ministère Asquith et du mouvement des idées des libéraux de gouvernement.

Le *Daily Mail*. — Ce journal, dont la création fit sensation et dont le succès fut presque immédiat, a suivi, à cinquante ans de distance, l'exemple du *Daily Telegraph*, tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Reprenant l'idée du fondateur du *Daily Telegraph*, qui était de faire pour un penny un journal qui rivaliserait avec ses collègues à 2 pence et à 3 pence, le propriétaire du *Daily Mail* a fait pour un demi-penny un journal qui devait être semblable aux journaux à un penny. Il a un très gros tirage qu'il doit à une façon très habile de présenter les nouvelles et de leur donner un caractère sensationnel ; on y cherche et on y trouve surtout le fait du jour intéressant, frappant, adroitement servi, illustré au besoin et développé avec un sentiment très juste du pittoresque plutôt que de la proportion. Tout le monde le lit ou le parcourt, et comme on l'a dit, c'est le journal des gens pressés qui d'un coup d'œil veulent être renseignés sur les événements du jour, sur les nouvelles de la cour et de la ville, sur la dernière pièce, sur le mariage sensationnel du moment, sur ces mille et un faits qui tiennent une grande place dans la vie quotidienne d'une grande capitale.

Le *Daily Mail* donne aussi des nouvelles étrangères, et en politique il professe des opinions unionistes.

***

Les journaux du soir, à Londres, sont des journaux du matin qui paraissent plus tard que les autres. A midi on peut acheter la deuxième édition (il n'y en a pas de première), et à divers intervalles cette édition est suivie de deux, trois ou quatre autres dont la dernière paraît vers sept heures du soir.

Tous les articles sont contenus dans la première édition ; les autres contiennent, en plus, les nouvelles de la journée, parlementaires, judiciaires, sportives et étrangères, mais sans aucun commentaire. C'est pour cela qu'on peut les appeler des journaux du matin tardifs.

Le *Globe*, le plus ancien des journaux du soir, est celui qui offre le plus de variété et le plus d'attrait pour le lecteur ordinaire, car s'il est conservateur, il publie des articles origi-

naux, des notules et des variétés très bien écrites, embrassant tous les sujets d'intérêt général, et s'adressant à tout le monde, sans distinction d'opinion.

La *Westminster Gazette*, organe essentiellement libéral, très bien fait comme organe de parti, est remarquable surtout par les caricatures politiques de Sir F. C. Gould, au dessin souvent incorrect, mais toujours très comiques et très piquantes sans jamais être blessantes. Les articles de fond, bien conçus, bien écrits, sont presque solennels; ce sont des modèles de critique plutôt que de polémique.

La *Pall Mall Gazette* est un organe unioniste indépendant qui fait une large place aux questions financières et aux sports.

L'*Evening Standard*, auquel est incorporée l'ancienne *Saint-James Gazette*, est encore un journal unioniste et il représente, dans ses articles, les mêmes opinions que le *Standard* du matin, de même que l'*Evening News*, un autre journal de l'après-midi, est une édition du soir du *Daily Mail*.

Citons, pour terminer, le *Star*, journal libéral, qui est un organe populaire très lu et très bien fait étant donnée la clientèle à laquelle il s'adresse.

La presse londonienne du soir, à cause des conditions mêmes dans lesquelles elle est publiée et des habitudes anglaises, ne joue pas le même rôle que la presse du soir de Paris. Un *Journal des Débats*, un *Temps* londoniens ne sont guère possibles. Le public londonien ne lit un journal du soir que pour avoir les dernières nouvelles du Parlement, pendant la session, et des tribunaux et surtout des champs de courses, de cricket et de football pendant les autres saisons. Si, en plus de cela, le Londonien y trouve quelques articles courts et quelques nouvelles à la main qu'il puisse lire dans le métropolitain en rentrant chez lui, ou le soir après le théâtre, avant de se coucher, il est satisfait. Les journaux du soir à Londres sont donc condamnés à n'être qu'un reflet des journaux du matin et comme une espèce de trait-d'union entre le quotidien du matin d'aujourd'hui et celui de demain.

Toute l'influence, toute l'importance, ou à bien peu près, sont à la presse du matin, qui est organisée et outillée pour recueillir les nouvelles, qui entretient des correspondants à l'étranger et qui exerce une si grande autorité sur les agences qui la servent que celles-ci lui réservent les nouvelles extérieures qu'elles ne communiquent pas aux journaux du soir. Ceux-ci ne pourraient, cela se conçoit, faire des frais comparables à ceux des journaux du matin, et ce qui est plus grave, n'ayant pas de public

spécial attitré, car le Londonien achète et lit un peu tous les journaux du soir, auxquels il ne demande pas, comme à un journal du matin, de partager son opinion ou de la lui former, ils sont dans une situation d'infériorité. Peut-être, cependant, serait-il plus juste de dire, si l'on tient compte de ce qui précède, que la presse du soir ne doit pas et ne peut pas être comparée, sans injustice, à la presse du matin. Elle est autre. Elle répond à d'autres besoins, à d'autres nécessités du public londonien, qui ne lui demande ni de le guider, ni de l'instruire, ni même de troubler sa digestion par des nouvelles trop sérieuses, mais simplement de lui donner le dernier mot parlementaire, le dernier jugement prononcé au Palais de justice, le dernier gagnant des courses. C'est d'une très grande utilité pour entamer la conversation, quand le potage fait place au poisson.

***

P. S. — Dans ces notes rapides sur les principaux quotidiens de Londres, il ne pouvait être question de retracer l'histoire de la presse londonienne, mais seulement d'indiquer brièvement les tendances et le caractère spécial des organes les plus répandus, et de montrer que leur importance dépend, en grande partie, de ce qu'ils représentent invariablement l'opinion collective d'un parti ou d'un groupe et que les auteurs des articles de fond, qui servent à guider les lecteurs, ne s'expriment jamais en leur nom personnel et sont inconnus du public.

Le grand avantage de ce système est de ne pas donner une importance exagérée aux idées, aux préventions ou aux préférences d'un écrivain quel qu'il soit.

Depuis une vingtaine d'années, et plus spécialement depuis dix ans, la presse londonienne, comme celle de Paris, a adopté le procédé américain de l'information rapide, surtout pour les nouvelles étrangères. Les résultats de cette innovation ne sont pas très bons et l'on voit se manifester une réaction, une tendance à revenir à des procédés plus pratiques. Les médecins sont d'accord pour dire que ce qui entretient les tissus et donne de la force au corps humain, ce n'est pas ce que l'individu mange, mais ce qu'il digère.

La masse d'informations mal préparée que les lecteurs des journaux absorbent tous les matins, sans pouvoir l'assimiler, fait que, actuellement, le public anglais est moins renseigné qu'il ne l'était à une époque où les correspondants, en envoyant

un fait, l'expliquaient, le commentaient et lui donnaient sa valeur et son importance relatives, ce que ne peut faire le lecteur. Cela ressemble à un paradoxe, mais est une vérité absolue. Les nouvelles que retient le lecteur sont celles qui lui sont servies avec le plus grand luxe de majuscules grasses et de détails pittoresques. Cela lui fait attribuer beaucoup d'importance à des faits qui, au moment où on les imprime n'en ont guère, et qui n'en ont plus du tout à l'heure où on les lit.

Rien de plus facile que de se rendre compte de ce curieux et regrettable état de choses. Il suffit pour cela d'aller de Paris à Londres ou de Londres à Paris, et d'écouter ce qui se dit dans les salons et les clubs de l'une de ces capitales sur les événements, les hommes et les choses de l'autre ; et l'on est stupéfait de voir les Londoniens donner à des événements parisiens insignifiants une importance excessive, ou les Parisiens attribuer une valeur extrême à des faits londoniens qui n'en ont aucune. A côté de cela, dans l'une et l'autre ville, on laisse échapper sans y faire la moindre attention des événements, des faits, des nouvelles qui ont véritablement de l'importance, mais qui ne sont pas pittoresques ou sensationnelles.

En un mot, le sentiment de la perspective fait complètement défaut, aujourd'hui, dans la plupart des correspondances étrangères, parce que la concurrence et la nécessité d'envoyer des nouvelles quand même forcent les correspondants à aller trop vite, à donner de l'importance aux faits qui n'en ont pas, à faire une nouvelle d'une chose qui ne mérite pas d'être signalée.

C'est ainsi qu'on arrive un matin à donner une demi-colonne à une jupe-culotte vue la veille sur une scène parisienne et pas une ligne à d'autres nouvelles de Paris! Et il en est de même tous les jours.

Est-ce ainsi qu'on renseignait le public au temps des Blowitz, des Clarke, des Bowes, des Crawford, des Millage ?

Actuellement, il n'y a plus que deux journaux londoniens qui aient une correspondance de Paris sérieusement faite, et naturellement le premier de ces journaux est le *Times* ; l'autre est le *Daily Telegraph*.

L'AMÉRIQUE CENTRALE

Les cinq Républiques de l'Amérique centrale, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Salvador, sont encore bien imparfaitement connues en France. Des notes rapides, jetées par des voyageurs trop pressés, ou encore des informations de seconde main, ont accrédité chez nous de nombreuses erreurs sur ces riches contrées.

On les représente volontiers comme inhabitables, tantôt torrides et infectées de fièvre jaune, tantôt inaccessibles, et d'une barbarie voisine du moyen âge.

Or, en réalité, si le paludisme est à craindre dans les parties humides près de la côte, comme dans tous les pays tropicaux, la fièvre jaune n'y existe pas. Les routes et les chemins de fer forment un réseau très suffisant pour que les communications soient faciles. Quant à la chaleur, elle est naturellement assez forte dans les régions basses, mais sur les hauts plateaux où sont construites les capitales et la plupart des grandes villes, l'atmosphère est particulièrement agréable.

Il convient de ne pas laisser accréditer de pareils préjugés si l'on veut voir grossir la petite phalange de ceux de nos compatriotes qui n'ont pas craint d'affronter dans l'Amérique centrale les difficultés communes à tous les pays neufs. Ces Français ont presque tous bien réussi, soit comme industriels, soit comme planteurs de café, de cacao et de bananes, ceux du moins qui ne se sont engagés que dans les exploitations de moyenne envergure et les ont dirigées eux-mêmes. Car dans cette partie de l'Amérique comme ailleurs, la grande société de commerce française pèche souvent par l'incompétence de son personnel, trop médiocrement rétribué, et souvent aussi par le manque d'entente de ses représentants.

Nous avons d'ailleurs, dans cette partie du monde, des rivaux redoutables dans la personne des Allemands et des Américains du Nord, dans ces derniers surtout qui cherchent à reléguer à un rang tout à fait secondaire, l'Angleterre, l'Allemagne et la France. La doctrine de Monroë a pris dans ces derniers temps un sens agressif vis-à-vis de l'Europe. Au début, son objet sem-

blait être de protéger contre les gros appétits de l'Europe les nations trop faibles de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud. Mais aujourd'hui ce sont les gros appétits yankees qui se dissimulent mal sous cette protection apparente.

En prenant possession de la bande du Canal de Panama à laquelle ils déclarent qu'ils ne renonceront jamais, les Etats-Unis ont coupé en deux l'hémisphère américain, et rendu virtuellement impossible l'union politique des républiques latines de l'Amérique du Sud avec celles de l'Amérique Centrale et du Mexique. Et ils semblent résolus à englober ces dernières dans leur sphère d'action politique et économique.

*
* *

D'après les statistiques nord-américaines, on évaluait en 1906 à 180 millions le total des importations et exportations de l'Amérique centrale, les Etats-Unis se taillant dans le commerce la part du lion, et la France ne venant qu'au quatrième rang, après l'Angleterre et l'Allemagne, avec un pourcentage pénible à constater.

En dehors de leurs qualités d'activité commerciale, les Américains du Nord sont favorisés par leur proximité et par les nombreuses et rapides lignes de bateaux qui mettent hebdomadairement leurs ports en communication avec Livingstone, Puerto-Barrios, Puerto-Cortez, La Ceiba, Trujillo, Bluefields, Greytown et Puerto-Limon sur l'Atlantique, San-José de Guatemala, Acajutla, La Libertad, La Union, Amapala, Corinto, San-Juan del Sur, et Puntarenas sur le Pacifique.

Jadis les grands voiliers partant du Havre, de Nantes et de Bordeaux, débarquaient nos marchandises dans les ports du Pacifique, et embarquaient en échange du cacao, du café, de l'indigo et des bois d'ébénisterie. Aujourd'hui le pavillon tricolore ne paraît plus dans ces parages, il est remplacé par le pavillon allemand de la ligne *Kosmos*. Sur l'Atlantique, il ne paraît qu'une fois par mois, à Puerto-Limon. Un projet sur les services postaux entre la France, le Mexique, les Antilles et le Centre-Amérique vient d'être renvoyé à la Commission postale. Il est de première importance qu'il soit adopté, que nous rendions les services actuels plus fréquents, et que nous en établissions d'autres, notamment sur Puerto-Barrios au Guatemala, et Puerto-Cortez au Honduras. Le premier de ces ports est déjà relié à sa capitale par un chemin de fer, le second est en voie de l'être.

Ces nouvelles communications maritimes seraient un excel-

lent stimulant pour nos commerçants, qui bénéficieraient de la réelle sympathie que la France inspire à ces républiques latines. Mais il conviendrait d'imiter les procédés des Allemands qui ne se bornent pas, comme le font trop souvent nos compatriotes, à chercher dans le pays un représentant pour placer un produit confectionné suivant le goût européen. Il s'agit d'abord de venir soi-même sur place et de ne pas confier ses intérêts à des étrangers. Il faut ensuite modifier la fabrication de tel ou tel article, suivant le goût des indigènes, et enfin avoir une connaissance suffisante des mœurs, des habitudes, et même des préjugés de ces populations de l'Amérique centrale.

Pour le moment presque toutes, sauf pourtant celle de Costa-Rica, sont composées en majorité d'Indiens qui n'ont encore que des besoins sommaires, et qui, tant à cause de la modicité de leurs ressources que de leur humeur capricieuse, ne s'inquiètent jamais de la durée d'un objet, et tiennent par-dessus tout au bon marché. Mais il est probable que la situation se modifiera assez rapidement par suite de l'enrichissement rapide du pays. Entre les Indiens de la basse classe et les quelques détenteurs de grosses fortunes qui viennent dépenser leur argent en Europe, il y a place pour une classe moyenne qui est en train de se former à l'heure actuelle, et qui pourra changer complètement la nature des relations économiques à entretenir avec cette partie du monde.

***

Avant de passer à l'étude particulière de chacune des cinq républiques, nous croyons intéressant de donner les tableaux indiquant le commerce de la France avec l'Amérique centrale. D'après le tableau général du commerce et de la navigation de l'année 1908, l'Amérique centrale a le n° 50 comme rang d'importance pour les importations en France, et le n° 54 pour les exportations.

Voici les chiffres correspondant aux six années 1903-1908, commerce général et commerce spécial réunis. (Les chiffres se lisent en millions).

Années	Importations	Exportations
1903	13	4,2
1904	10	3,1
1905	12,3	4,7
1906	15,8	6,8
1907	10,8	7,2
1908	10,3	5

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

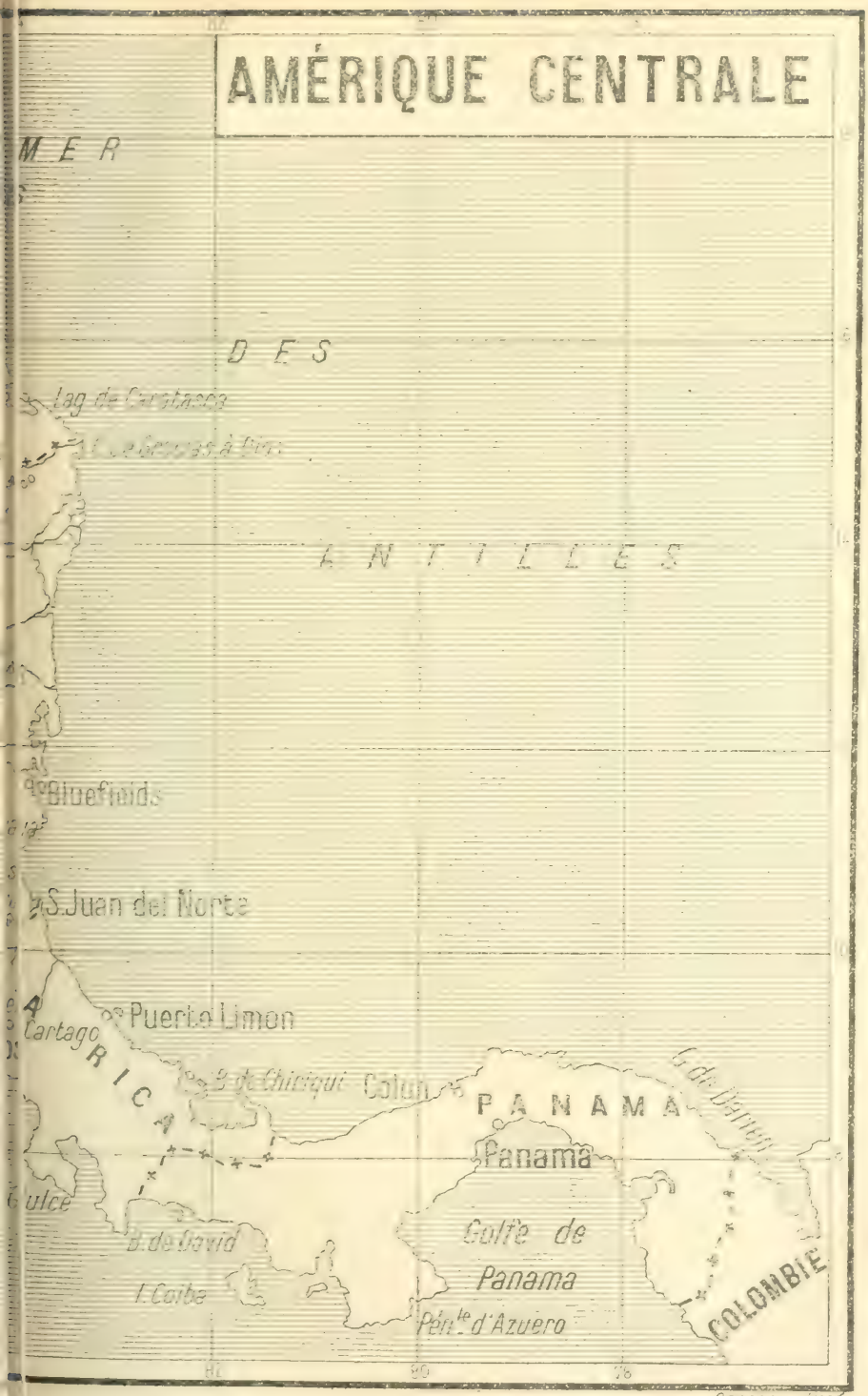

Georges Huré.

Pour l'année 1908, le commerce se divise comme suit, pour les cinq républiques :

Pays	IMPORTATIONS Commerce général	IMPORTATIONS Commerce spécial	EXPORTATIONS Commerce général	EXPORTATIONS Commerce spécial
	Francs			
Costa-Rica.....	126.000	169.000	831.000	754.000
Guatemala.....	10.000	20.000	414.000	405.000
Honduras.....	109.000	122.000	91.000	78.000
Nicaragua.....	3.799.000	1.873.000	68.000	65.000
Salvador.....	4.595.000	1.252.000	305.000	269.000

Tableau montrant le rapport per capita.

(Les chiffres se lisent en millions).

Pays	Population	Importation	Exportation	PER CAPITA Importation	PER CAPITA Exportation
	Habitants	Francs			
Costa-Rica .	360.000	29,6	42,9	82	119
Guatemala..	2.000.000	29	33,8	14 1/2	17
Honduras...	700.000	12,9	10	18 1/2	14 1/2
Nicaragua..	506.508	14,8	18,2	20 7/8	36
Salvador....	1.150.000	21,2	16	17 3/8	13 1/3

I. — Costa-Rica.

La petite république de Costa-Rica, située entre Panama et le Nicaragua, avec une superficie de 60.000 kilomètres carrés environ, occupe une place à part parmi les cinq états du Centre Amérique. Favorisée par sa situation géographique, elle eut la bonne fortune d'éviter les conflits qui éclatèrent si souvent entre les quatre autres, en raison de frontières mal définies, et de régler pacifiquement ses différends avec le Nicaragua au Nord et la Colombie au Sud, alors que cette dernière possédait encore le territoire de l'actuelle république de Panama.

De plus, aucune révolution intérieure n'est venue, depuis plus de quarante ans, troubler la paix de Costa-Rica. Le peuple, composé presque exclusivement de descendants d'Espagnols purs, avec un mélange excessivement restreint de sang indien, a des mœurs douces et paisibles, une réelle honnêteté, un respect profond des lois et des droits de chacun. Le pays, d'un bout à l'autre, est d'une sécurité absolue.

La liberté individuelle y est scrupuleusement respectée, et

des garanties formelles sont données à la propriété qui, chose rare dans l'Amérique centrale, n'est pas à la merci du caprice d'un chef d'Etat plus ou moins dénué de scrupules. On peut citer comme un modèle le bureau de statistique dirigé par Don Manuel Aragon.

En outre, l'établissement de l'étalon d'or a donné une garantie sérieuse aux capitaux engagés dans le pays en stabilisant le change, qui n'a pour ainsi dire plus aucune fluctuation. Depuis plus de cinq ans déjà, le talon d'or est pris pour sa valeur réelle (c'est-à-dire 2 fr. 405 or français) dans toutes les transactions internationales.

En 1900 on ne comptait à Costa-Rica que 19.000 habitants, et au 31 décembre 1908 le recensement en indiquait 361.779. Ce développement ne semble que pouvoir s'accentuer grâce à la situation privilégiée du pays, que résument les armes « parlantes » de la République : une bande de terre d'où s'élèvent trois volcans entre deux océans, sur chacun desquels vogue un bateau toutes voiles déployées ; à gauche, à l'horizon, le soleil levant, et dans l'azur du ciel cinq étoiles représentant les cinq provinces de la République.

La côte de la République de Costa Rica mesure sur l'Océan Atlantique 350 kilomètres, et sur le Pacifique 470 kilomètres.

Depuis quelques mois, au moment où le dernier tronçon du chemin de fer du Pacifique a été ouvert au trafic, une ligne interocéanique joint les ports de Puerto Limon — l'ancien puerto de Carriari, où, le 16 septembre 1502, les premières barques espagnoles jetèrent l'ancre et de Puntarenas, en passant par Cartago, l'ancienne capitale située à environ 1.600 mètres d'altitude, et San José, la capitale actuelle, à 1.135 mètres. Jadis presque tout le trafic se faisait par ce dernier port. Les bateaux venant de San Francisco et les grands voiliers, partis du Havre, de Nantes ou de Bordeaux, doublant le cap Horn, venaient charger du cacao, du café et des bois d'ébénisterie. En 1875 il recevait encore la visite de 21 navires dont 5 français, mais aujourd'hui on n'y voit plus jamais notre pavillon. Ses douanes, de 1856 à 1871, rapportètent 1.350.697 piastres et de 1871 à 1876, 3.346.740 piastres. Les marchandises étaient transportées par chemin de fer jusqu'à Esparta où s'arrêtait le premier tronçon de la ligne del Pacifico, puis par char à bœufs ou à dos de mules jusqu'à Orotina, point terminus de l'autre tronçon partant de San José. Malheureusement la construction du dernier tronçon entre ces deux points fut constamment retardée, et ce n'est que tout dernièrement qu'elle fut terminée.

Entre temps le chemin de fer de Costa-Rica créait une ligne

de 166 kilomètres qui reliait San José à Puerto Limon. Aussi ce port, dont la première maison fut construite en 1871, s'accrut-il rapidement. Il compte aujourd'hui un peu plus de 5.000 habitants et possède deux vastes quais parfaitement aménagés et fort bien outillés. Placé à 2.025 milles de New York, à 1.340 milles de la Nouvelle-Orléans, les quatre cinquièmes du commerce de tout le pays passent par Puerto Limon.

La Compagnie générale transatlantique, la Royal Mail, la Hamburg-Amerika-Linie, la ligne italienne la Veloce, y envoient leurs bateaux une fois ou deux par mois. Une compagnie anglaise Elders et Fyffes Limited fait un service bi-mensuel direct entre Bristol ou Manchester et Puerto Limon. Pour les Etats-Unis, la *United Fruit C^o* a deux services par semaine, sans compter les nombreux bateaux qui s'occupent uniquement du transport des bananes.

Pendant longtemps, l'unique richesse du pays fut le café, dont les plantations s'alignent en files régulières sur tout le haut plateau à une altitude variant de 1.000 à 1.400 mètres. Le premier plant de café fut planté en 1796, importé de la Havane ou de la Martinique par Francis-Xavier Novane. Mais ce n'est qu'à partir de 1840 que les plantations commencèrent à se développer, lorsque le gouvernement prit l'initiative de mettre en vente certains terrains municipaux, avec la condition expresse qu'ils seraient plantés de caféiers.

Aujourd'hui, on évalue à 30.000 hectares la superficie des plantations de café réparties entre 250 propriétaires environ, qui exportent de 14 à 15 millions de kilogrammes.

Le beneficio (installation mécanique) le plus important est installé à la porte de San Jose et appartient à une maison française de Bordeaux, H. Tournon et Cie. Ce fut elle qui, sous la firme Le Quellec, vers 1860, fit les premiers voyages avec des voiliers dans le but d'importer en Europe les cafés de Costa Rica. C'est elle qui, la première, eut l'idée de traiter les cafés comme on les traite à Porto Rico et à la Jamaïque. Alors qu'avant 1880 le café de Costa Rica, mal préparé, figurait parmi les sortes inférieures, il vient aujourd'hui en tête des sortes les plus fines, et se consomme presque exclusivement à Londres.

C'est dans la même région de Limon que sont les plantations de bananes dont le commerce a pris un développement si rapide durant ces dix dernières années.

En 1899, on exportait 2.962.771 régimes; en 1905, 7.282.000 régimes, et l'on peut calculer qu'aujourd'hui l'Angleterre en reçoit plus d'un million et les Etats-Unis plus de dix millions.

La culture en grand des bananes est de date récente; on ne les cultivait auparavant que pour donner de l'ombre aux caféiers naissants et les protéger. Maintenant, on évalue à environ 30.000 hectares la superficie totale des plantations. Celles-ci demandent une mise de fonds considérable. Tous les meilleurs terrains, à proximité de la ligne de chemin de fer, ont été accaparés par le grand trust américain, la *United Fruit C°*, maitresse également de ce chemin de fer. En outre, la main-d'œuvre est fort coûteuse, car les plantations sont toutes situées dans la Comarca de Limon, dans des terrains à moitié marécageux, peu salubres, et où seuls résistent les nègres venus de la Jamaïque.

Des wagons vont chercher dans les plantations les régimes coupés au jour le jour, absolument verts, les amènent à Puerto-Limon jusque sur les quais. Là, une équipe d'ouvriers les prend un par un, les dépose sur une sorte de trottoir roulant, qui les amène doucement sur le bateau où ils sont descendus dans des cales spéciales, aménagées de cases à claires-voies, maintenues pendant toute la traversée à une température très basse.

Les tableaux suivants résument le commerce de Costa-Rica.

1° Café (*exportation*).

	1904	1905	1906	1907	1908
Kilogs...	12.578.425	18.047.539	13.774.258	17.264.482	8.977.531
Francs..	15.408.570	19.420.820	17.287.910	17.154.105	10.557.816

2° Bananes (*exportation*).

	1897	1898	1899	1900	1901
Régimes..	1.965.631	2.331.036	2.962.771	3.420.166	3.870.156
Francs..	3.891.949	4.645.451	5.866.286	6.771.928	»

	1902	1903	1904	1905
Régimes..... ...	4.174.199	5.139.063	6.065.400	7.283.000
Francs.....	»	»	15.163.500	18.207.500

	1906	1907	1908
Régimes.....	8.872.729	10.166.551	10.060.009
Francs.....	22.181.820	26.416.377	25.150.022

3° Commerce extérieur général du Costa-Rica.

	1901	1902	1903	1904
Importations.....	20.317.012	20.816.666	25.247.535	30.782.276
Exportations.....	26.284.357	28.278.924	36.500.905	36.377.890
Totaux....	46.601.369	40.095.580	61.748.440	67.160.166

	1905	1906	1907	1908
Importations.....	24.410.264	38.686.568	38.416.440	29.053.864
Exportations.....	41.911.482	45.333.647	46.920.252	40.038.840
Totaux....	66.321.746	84.020.215	85.336.692	69.092.704

4° Commerce de la France avec le Costa-Rica.

(*En francs.*)

	1901	1902
Importation française au Costa-Rica.....	1.042.125	993.450
Exportations du Costa-Rica en France.....	587.775	601.810

	1903	1904	1905
Importation française au Costa-Rica..	1.582.670	1.466.795	1.249.105
Exportation du Costa-Rica en France.	860.370	402.235	533.630

5° Pourcentage des importations des principaux pays.

	1905	1906	1907	1908
États-Unis d'Amérique.....	46,88 %	48,49	44,93	46,50
Angleterre.....	19,73	21,74	23,28	22,78
Allemagne.....	12,90	11,20	10,83	15,05
France.....	5,24	4,99	4,98	7,77

Comme l'indiquent les tableaux précédents (tableaux 3, 4, 5), les capitaux français sont malheureusement peu importants à Costa-Rica, où d'ailleurs nos compatriotes sont en nombre restreint. On n'en compte qu'une centaine disséminés dans tout le pays, dirigeant pour la plupart des exploitations agricoles de moyenne importance.

Au reste, la république de Costa-Rica n'est pas le pays des grandes entreprises; le manque de charbon, la rareté de la main-d'œuvre, le nombre restreint des consommateurs, écartent actuellement la possibilité de manufactures importantes. Elles seraient obligées de se consacrer à l'exportation et se trouveraient dans des conditions défavorables pour lutter avec la concurrence. Par contre, pour subvenir aux besoins mêmes du pays, quantité de petites industries sont à créer, dans lesquelles un capital relativement restreint pourrait être engagé, semble-t-il, avec une entière sécurité.

En outre, la province de Guanacaste, dans presque toute son étendue, les plaines de San-Carlos et des Guatusos, au Nord de la province de Cartago, présentent d'excellents terrains pour le bétail, et dernièrement le gouvernement costa-

ricien a promulgué une loi destinée à favoriser l'élevage national par des primes accordées aux importateurs.

Malgré la cherté de la vie, due en grande partie aux droits de douane qui viennent s'ajouter aux frais élevés de transport des marchandises, le mouvement commercial est très actif. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la moitié du commerce total revient aux Etats-Unis, grâce à leurs communications fréquentes et rapides avec les différents ports du territoire. La France ne vient qu'au quatrième rang, après l'Angleterre et l'Allemagne. Nous vendons cependant plus de la moitié des vins et liqueurs consommés à Costa-Rica, c'est-à-dire près de 500.000 francs. Mais il est regrettable de penser qu'il n'y a pas dans toute la République un seul comptoir français, vendant exclusivement des produits français.

Les négociants de France auraient, semble-t-il, avantage à se syndiquer pour fonder à San-Jose un grand comptoir pour la vente des articles de Paris, des vins et liqueurs, huiles et conserves, de la parfumerie, des produits pharmaceutiques et maints autres articles pour lesquels notre supériorité est universellement reconnue.

Quant aux vins de champagne, la vente en deviendrait plus importante si le gouvernement se décidait à diminuer les droits de douane vraiment surélevés qui frappent ses produits : 3 fr. 60 le kilogramme de poids brut, caisse comprise. Il serait disposé à consentir cette diminution si la France de son côté abaissait les droits d'entrée sur les bananes.

Il est d'ailleurs fâcheux de constater que le commerce du champagne est presque entièrement aux mains d'intermédiaires espagnols et allemands, par suite de l'absence de maisons françaises d'importation.

Comte Maurice de Périgny.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Alsace-Lorraine. — *La Constitution de l'Alsace-Lorraine.* — La commission du Reichstag, chargée d'examiner le projet de réforme constitutionnelle pour l'Alsace-Lorraine, s'est réunie pour la première fois le 8 février, sous la présidence du prince de Schœnaich-Carolath. Elle a tenu une deuxième séance le lendemain 9 février et une troisième le 15 février, après quoi une déclaration de M. Delbrück, secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'Intérieur, l'a invitée à ajourner ses travaux *sine die*. Voici dans quelles conditions cet ajournement est intervenu.

Au cours des deux premières journées, les 8 et 9 février, de nombreux projets de modifications avaient été présentés par les représentants des différents groupes, chaque parti du Reichstag ayant tenu à affirmer ses idées personnelles au sujet de la réforme. Quelques-uns des nouveaux textes soumis à la commission ruinaient de fond en comble l'édifice du projet gouvernemental en proposant des variantes à chaque paragraphe. Finalement, après un long débat et malgré l'opposition catégorique de M. Delbrück, la commission avait voté à une très forte majorité un amendement du Centre tendant à remplacer, dans le texte de l'article premier, le principe de la souveraineté de l'empereur par l'affirmation de l'autonomie complète avec trois voix au Conseil fédéral. Ce vote produisit à Berlin une vive émotion, et le 11 février la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait à ce propos l'avertissement officieux suivant :

Les négociations au sein de la commission du Reichstag chargée d'examiner le projet de Constitution d'Alsace-Lorraine ont pris une tournure inattendue, et qu'il était impossible de prévoir après la première lecture. Il est vrai qu'au Reichstag on avait déjà parlé de l'élévation de l'Alsace-Lorraine au rang d'Etat confédéré, mais les représentants du Conseil fédéral avaient rappelé que cette éventualité avait déjà été envisagée par Bismarck. On pouvait cependant présumer que le Reichstag apprécierait, lui aussi, les difficultés politiques qui s'opposaient à la réalisation immédiate d'un tel programme.

En opposition avec cette opinion, la commission a adopté une proposition du Centre demandant que l'Alsace-Lorraine soit proclamée Etat confédéré indépendant et jouisse de trois voix effectives au Conseil fédéral.

Le représentant des gouvernements confédérés a immédiatement fait ressortir les difficultés extraordinaires, aussi bien au point de vue politique

qu'au point de vue du droit public, qui résulteraient de l'adoption de cette proposition.

Nous conformant au sens des déclarations faites par le chancelier dans son discours du 28 janvier, nous voudrions, nous aussi, faire un appel pressant à la commission pour la mettre en garde contre la tactique du « tout ou rien » qui ne conduirait à aucun résultat.

La commission cependant avait son siège fait. Le 15 février, se réunissant pour la troisième fois, elle adopta, par 22 voix contre 6, un nouvel amendement du Centre établissant à l'article 2 le principe d'une régence à vie. C'était détruire la base même sur laquelle le gouvernement avait édifié son projet. Aussi M. Delbrück, qui avait combattu très énergiquement l'amendement du Centre à l'article 2, fut-il chargé de suspendre immédiatement, jusqu'à nouvel ordre, les délibérations de la commission. Il le fit dès le lendemain, jeudi 16 février, par la déclaration suivante :

Les négociations de la commission ont pris un cours différent de celui qu'attendaient les gouvernements confédérés. Les orateurs des grands partis ont, dans le Reichstag, exprimé le désir de collaborer à la Constitution de l'Alsace-Lorraine sur la base soumise par le gouvernement. La résolution de faire de l'Alsace-Lorraine un Etat confédéré indépendant, avec toutes les conséquences qui en résultent, a déjà été repoussée par moi au Reichstag comme inacceptable pour les Etats confédérés. Les motions votées hier dépassent, comme je l'ai expliqué hier, les limites dans lesquelles, à mon avis, un accord serait peut-être possible. Dans ces circonstances, il me semble préférable, pour que vos délibérations aient de meilleures chances de succès, que les gouvernements confédérés se prononcent d'abord sur la situation nouvelle créée par vos résolutions.

Le chancelier m'a chargé de vous demander d'interrompre vos séances jusqu'à ce que les gouvernements confédérés aient pris une décision. J'espère qu'elle ne se fera pas attendre.

Ainsi, la réforme se trouve arrêtée sans qu'on puisse prévoir quand elle sera reprise, encore bien moins quand elle aboutira. On a dit que l'arrêt tout à fait inusité des travaux de la commission était dû à l'intervention de l'empereur. Cela est possible et même vraisemblable.

Angleterre. — *La question du Home rule à la Chambre des communes.* — Le 15 février, M. Asquith a précisé, à la Chambre des communes, les intentions du gouvernement libéral en ce qui concerne la question du Home rule pour l'Irlande, et ces déclarations ont été approuvées par M. Redmond, au nom des nationalistes irlandais, dont il est le leader parlementaire.

L'intervention du Premier anglais s'est produite à l'occasion d'un amendement à l'Adresse, déposé et soutenu par M. Malcolm, et regrettant que « les délibérations de la Chambre des communes sur « les changements proposés dans les relations entre les deux Cham- « bres du Parlement fussent considérablement gênées par les décla-

« rations obscures et contradictoires des membres du gouvernement « au sujet du Home rule, dont l'obtention est ouvertement avouée « comme l'une des principales raisons de modifier la Constitution « actuelle du pays, mais qui, dans l'opinion de la Chambre des com- « munes, aurait pour conséquence de désagréger l'empire et de com- « promettre le bien-être de ses parties ». L'amendement de M. Malcolm fut en outre appuyé par lord Hugh Cecil, qui protesta que l'Irlande, partie intégrale du Royaume-Uni, a exactement les mêmes intérêts politiques et économiques que l'Angleterre et qu'au surplus la représentation irlandaise à la Chambre des communes suffit à assurer à l'Irlande les bénéfices effectifs du self-government.

M. Asquith a pris alors la parole et a déclaré tout d'abord que « quiconque avait voté aux élections de janvier 1911 n'ignorait point « que, si les libéraux réussissaient à déblayer le grand obstacle à « toutes les mesures libérales, leur première entreprise serait de « conférer à l'Irlande l'autonomie ; que jamais les libéraux ne re- « viendraient sur leur parole et qu'ils ne reculeraient pas devant « l'accomplissement de leur promesse ». Puis, il a ajouté :

Le seul moyen de résoudre le problème irlandais est de donner à l'Irlande un Parlement avec un pouvoir exécutif responsable envers lui, un Parlement traitant des affaires purement irlandaises, mais avec la condition imposée par Gladstone, à savoir que le Parlement impérial conservera une suprématie indéfectible.

M. Asquith a rappelé alors que cette même politique fut jadis appliquée au Canada et plus récemment dans l'Afrique du Sud, et toujours avec le plus grand succès. Il a terminé par cette déclaration, très vivement applaudie de la majorité :

Un seul trône, un seul Empire, un seul peuple, divers par la religion et la race, mais jouissant également, et dans la plus large mesure, de la liberté et de la responsabilité gouvernementale en ce qui concerne la gestion de ses affaires particulières, un seul peuple en ce sens qu'il n'a qu'un seul cœur et un seul esprit, tel est le réel caractère du véritable Impérialisme !

M. Redmond s'est aussitôt levé pour apporter au gouvernement l'adhésion du groupe irlandais qu'il représente à la Chambre.

Nous acceptons absolument, a-t-il déclaré, la définition du Home rule donnée par M. Asquith, car elle résoudra définitivement la question irlandaise. Nous, Irlandais, nous admettons et acceptons la suprématie impériale, nous souhaitons que le règne qui s'ouvre soit long et glorieux ; il serait rendu plus glorieux encore, si le souverain venait lui-même ouvrir le Parlement d'une Irlande réconciliée et amie.

A son tour, M. Winston Churchill est venu protester contre les bruits répandus ces derniers temps et d'après lesquels le Home rule entraînerait une guerre civile. Enfin, après quelques mots de M. Birrel, qui affirma que le dépôt du projet de Home rule suivrait immédiatement le vote du Parliament bill, l'amendement Malcolm fut repoussé par 325 voix contre 213.

Autriche-Hongrie. — *Une faculté de droit italienne à Vienne.* — Depuis longtemps, les Italiens d'Autriche s'agitent en faveur de la création, à Trieste, d'une Faculté de droit italienne. Le comte d'Ehrenthal avait cru pouvoir affirmer que satisfaction leur serait donnée : mais il rencontra en haut lieu une opposition irréductible : « A Trieste, jamais ! » aurait déclaré l'empereur. Ce refus opposé aux réclamations italiennes causa aux Italiens de l'Empire une vive déception. Ils viennent de recevoir une faveur qui, dans l'idée du gouvernement de Vienne, devrait leur donner satisfaction pleine et entière ; autrement dit la commission du budget de la Chambre autrichienne a décidé de rétablir *provisoirement* à Vienne le siège de la Faculté italienne de droit. On se rappelle que la Faculté italienne de droit en Autriche se trouvait en dernier lieu à Inspruck, dans le Tyrol. Elle fut fermée à la suite de troubles universitaires en 1904. Le projet qui vient d'être adopté par la commission de la Chambre autrichienne, par 40 voix contre 6, laisse un délai de quatre ans au gouvernement et aux Italiens pour fixer l'emplacement définitif de la Faculté. On ne doute pas que la Chambre n'approuve les résolutions de sa commission. Les Slovènes, en effet, semblent avoir renoncé à leur obstruction. Ils ont reçu en retour plusieurs avantages, par exemple l'homologation par l'Autriche des diplômes et certificats décernés aux étudiants slovènes par l'Université d'Agram et la création de Facultés slovènes indépendantes en Autriche. Toutefois, il est peu probable que cette mesure donne satisfaction aux Italiens qui, à défaut d'une faculté de droit à Trieste, auraient vraisemblablement préféré une faculté à Trente.

Russie. — *Le différend russo-chinois.* — Le 16 février, le gouvernement russe a fait remettre la note suivante au gouvernement chinois, par l'entremise de son ministre à Pékin.

Les négociations entamées ces temps derniers ont convaincu le gouvernement russe que le gouvernement chinois n'avait pas le désir de tenir compte des stipulations du traité de commerce de 1881. Ces stipulations sont ou ignorées par le gouvernement chinois et ses agents locaux, ou bien interprétées dans un sens qui ne correspond ni à l'esprit, ni à la lettre du traité.

Le gouvernement impérial est arrivé à la conviction que l'attitude du gouvernement chinois vis-à-vis du traité de 1881 était incompatible avec le maintien des relations d'amitié qui unissent depuis si longtemps la Russie et la Chine. Désireux cependant de maintenir et fortifier ces relations, le gouvernement impérial estime qu'il est nécessaire de prier le gouvernement chinois de considérer les points suivants qui sont strictement d'accord avec les stipulations du traité de 1881 et les principes fondamentaux sur lesquels sont basées les relations russo-chinoises.

1° Ni le traité de 1881, ni aucun autre acte international ne limite le droit d'établir des tarifs autonomes d'importations et d'exportations à la frontière chinoise, à l'exception d'une zone de cinquante verstes le long de cette frontière. Toutefois, à l'intérieur de cette zone, et de part et d'autre de toute la ligne frontière entre la Russie et la Chine, il est

décidé, en vertu d'un accord réciproque, que l'importation et l'exportation des produits du sol et de l'industrie de tout le territoire de chacune des parties contractantes seraient libres.

2° Les sujets russes jouissent, sur toute l'étendue du territoire chinois, de l'exterritorialité administrative et judiciaire; par conséquent, il sont soumis, au point de vue de l'administration, à la juridiction exclusive des autorités russes. Par suite encore, tous les litiges entre Russes et Chinois sont portés devant les tribunaux mixtes, composés de juges russes et chinois.

3° En Mongolie, et dans la région située derrière la grande muraille, des deux côtés du Tian-chan, les sujets russes ont le droit de se déplacer, de se fixer et de commercer librement avec des marchandises de provenance quelconque, sans être soumis à des taxes avouées ou déguisées et sans être troublés par des monopoles ou autres mesures prohibitives.

4° En dehors des consulats déjà existants le gouvernement russe a le droit d'en établir d'autres à Kobdo et à Hami-Zoutchen. Bien qu'il dépende du gouvernemeut chinois de satisfaire aux droits russes tels qu'ils découlent du traité, les difficultés qui ont surgi entre les commerçants russes et chinois, dans les villes ci-dessus désignées, démontrent qu'on ne saurait différer plus longtemps d'obtenir que ces droits aient satisfaction.

5° Les consuls russes devront, en leur qualité et dans les limites de leur juridiction consulaire, être reconnus par les autorités chinoises qui ne pourront pas se refuser à trancher, conjointement avec eux, les différends entre sujets russes et chinois.

6° Dans les villes de la Mongolie et derrière la grande muraille de Chine où le gouvernement russe a le droit de créer des consulats, c'est-à-dire à Kouldaha, à Too-hou-Goutahak, à Ourga, à Ouljasontaï, à Kachgar, à Ouroumtchi, à Kobdo, à Hami-Zoutchen et également à Kalgan, les sujets russes pourront acquérir des biens.

Le gouvernement impérial estime qu'il est de son devoir d'informer le gouvernement chinois qu'un refus de reconnaître les obligations énumérées dans les six points ci-dessus, ou dans l'un d'eux, sera considéré par lui comme prouvant que le gouvernement chinois n'est pas disposé à maintenir ses relations de bon voisinage avec la Russie, sur la base des traités. Dans ce cas, le gouvernement russe se réserve toute liberté d'action pour sauvegarder ses droits et ceux de ses sujets, et prendre, pour cela, telles mesures qu'il sera nécessaire.

La réponse du gouvernement chinois à la note russe a été remise le 21 février au gouvernement de Saint-Pétersbourg. Le texte de cette réponse n'est pas encore publié ; mais des informations de source officieuse russe affirment qu'elle donne toute satisfaction au gouvernement du tsar.

Turquie. — *La crise ministérielle.* — Une crise ministérielle vient de se produire à Constantinople, provoquée par la démission du ministre de l'Intérieur, Talaat bey, et bientôt compliquée par la double démission de Haladjian effendi, ministre des Travaux publics, et de Emroullah effendi, ministre de l'Instruction publique. La véritable raison de cette crise serait le désaccord qui sépare le ministre de la Guerre, Mahmoud Chefket pacha, et le Comité Union et Progrès. Les négociations engagées entre les partis politiques pour arriver à

résoudre au mieux cette crise, dont les conséquences peuvent être sérieuses, n'ont pas encore abouti.

II. — AFRIQUE.

Afrique Équatoriale Française. — *Deux succès militaires.* — Le ministre des Colonies a reçu, le 17 février, un câblogramme du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française donnant, d'après les premiers rapports officiels parvenus du Ouadaï à Brazzaville, les renseignements suivants sur les événements qui ont suivi le combat de Dorothé :

Dans un rapport envoyé le 17 novembre de Candiré, à 100 kilomètres au Sud-Est de Bir-Taouil, le capitaine Chauvelot qui, après la mort du colonel Moll, a pris le commandement de la colonne, fait connaître qu'il s'est maintenu dans le Massalit pour consolider les effets produits par l'affaire de Dorothé. Le 15 novembre, l'une de ses deux compagnies, en reconnaissance, sous le commandement du capitaine Faure, à Sagoné, à 10 kilomètres à l'Est de Dorothé, a infligé une défaite à 700 Massalits, parmi lesquels se trouvait Doudmourrah, l'ancien sultan du Ouadaï.

L'ennemi a eu 200 tués et s'est replié avec Doudmourrah vers le Dar-Four. De notre côté, nous n'avons subi aucune perte.

Le 23 novembre, la colonne, renforcée par l'arrivée de la compagnie méhariste du capitaine Arnaud, a repris la route de Dridjelé. Tous les blessés du combat de Dorothé ont été évacués sur Abécher, en bonne voie de guérison.

D'autre part, dans un second rapport envoyé d'Abécher le 1er décembre, l'interprète de 1re classe Landeroin, commandant la circonscription du Ouadaï, signale que la situation de cette région est calme et représente les Massalits comme démoralisés et divisés par de nombreuses compétitions sur le choix du successeur de leur sultan Tadjanine, tué à Dorothé.

Depuis, un autre câblogramme du gouverneur général par intérim de l'Afrique Equatoriale Française a annoncé au ministre des Colonies la nouvelle d'un second important succès remporté dans le Dar-Kouti sur le sultan Senoussi. Ce dernier, dont l'attitude à notre égard avait pris depuis quelques mois un caractère de plus en plus hostile, se disposait à gagner le Soudan égyptien en entraînant de force avec lui toute les populations du Kouti, malgré leur désir de rester sur notre territoire. Le capitaine Modat, commandant la compagnie de N'Delé, qui avait, en conséquence, reçu mission de s'opposer à cet exode, attaqua, le 12 janvier, le sultan Senoussi, retranché dans son tata. La résistance fut très énergique. Mais, grâce à l'habileté avec laquelle l'action fut menée et au courage que nos troupes y déployèrent, elle se termina par une complète victoire, qui a produit d'heureux résultats sur la situation politique du Dar-Kouti. L'ennemi a eu 300 tués, parmi lesquels le sultan Senoussi, trois de ses fils et plusieurs chefs importants; le nombre de ses blessés s'est élevé à 400. De notre côté, le lieutenant Grünfelder et le sergent Zuani ont été blessés, 8 tirailleurs ont été tués et 16 blessés. L'état de nos blessés n'inspire aucune inquiétude.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le « modus vivendi » franco-portugais.* — Le 17 février ont été échangées à Lisbonne entre M. Bernardino Machado, ministre des Affaires étrangères du Portugal, et le ministre de France, M. Saint-René Taillandier, les notes établissant entre les deux républiques un *modus vivendi* commercial basé sur le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. La France accorde au Portugal son tarif minimum, dont profiteront surtout les vins portugais, les cacaos et autres denrées coloniales. Elle accorde les bénéfices du commerce en droiture aux marchandises coloniales des îles portugaises de Funchal. Le Portugal accorde, outre son tarif minimum, des réductions spéciales à différents articles français : automobiles, produits pharmaceutiques, scieries, pommes de terre pour semences, en se réservant le droit d'accorder des faveurs exclusives à l'Espagne et au Brésil. Par ces concessions qui entrent immédiatement en vigueur, la France obtient ainsi une situation plus avantageuse que l'Angleterre et d'autres pays qui n'ont pas de traités avec le Portugal. Un second échange de notes constate le désir des deux nations de conclure une convention commerciale définitive et indique les bases et les points qui ont été l'objet d'une longue discussion entre elles, en vue d'arriver à cette convention.

Angleterre. — *Le Royaume-Uni et ses colonies en* 1908-1909. — Voici, d'après M. Scott Keltie, une statistique collective du Royaume-Uni et de ses possessions d'outre-mer pour l'année 1908-1909.

En additionnant les totaux qui concernent l'Empire colonial de l'Angleterre avec les chiffres relatifs au Royaume-Uni lui-même, on obtient la situation suivante :

	Unités	Royaume Uni	Inde anglaise	Colonies et protectorats	Total
Superficie.....	Milles c.	121.400	1.773.088	9.604.206	11.467.294
Population	Habit.	45 008.423	294.317.082	56.969.247	396.294.752
Recettes budgét.....	Liv. st.	151.578.295	73.439.100	100.630.665	325.558.060
Dépenses budgét...	—	152.292.395	73.349.100	100.519.046	325.160.541
Dettes.....	—	754.121 309	266.358.411	554.589.809	1.575 069.529
Import. totales.....	—	691.217.235	105,844.166	255 884.997	1.052.946.398
Export. totales.....	—	529.779.626	110.430.188	297.326.588	937.736.402
Import. provenant du Royaume-Uni....	—	»	66.656.807	94.719.521	161.376.328
Export. à destination du Royaume-Uni.	—	»	26.960.955	166.577.479	193.538.434
Navigation. Mouvement des entrées..	Tonnes	131.436.196	12.910.823	146.992.759	291.339.778

Le tonnage de la marine marchande ressort à 11.541.394 tonnes

pour le Royaume-Uni, dont 1.402.781 pour les navires à voiles et 10.138.613 pour les navires à vapeur.

Le réseau ferré du Royaume-Uni mesure 23.205 milles, celui de l'Inde 30.576, celui des colonies 55.895, en tout 109.676 milles.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce en* 1910. — Le service des douanes de l'Algérie vient de faire paraître le résumé général des opérations commerciales de l'année 1910, tel qu'il ressort des *chiffres provisoires* de ses travaux de statistique.

A s'en tenir au *commerce spécial*, c'est-à-dire aux exportations de produits algériens et aux importations destinées à la consommation de la colonie, la situation comparative, pour les années 1910, 1909 et 1908, s'établit de la façon suivante :

Importations.

	1910	1909	1908
		milliers de francs	
Matières animales	33.315	27.587	30.895
Matières végétales	78.449	82.563	74.876
Matières minérales	32.121	28.934	28.775
Fabrications	363.937	315.664	314.723
Total	507.822	454.748	449.269

Augmentation par rapport à la période correspondante de 1909 ..... 53.074.000 francs.

Exportations.

Matières animales	71.018	66.786	70.270
Matières végétales	367.793	210.330	195.955
Matières minérales	37.268	36.193	37.773
Fabrications	17.188	15.909	15.207
Total	493.267	329.218	319.205

Augmentation par rapport à la période correspondante de 1909 ..... 164.049.000 francs.

L'ensemble des échanges commerciaux de l'Algérie avec la métropole, l'étranger et les colonies françaises vient donc, pour la première fois, d'atteindre et de dépasser un milliard (exactement 1.000.000.089 francs).

Le progrès réalisé sur l'année précédente, qui elle-même était en progrès sur 1908, est égal à 217.123.000 francs.

En route pour Bagdad.

Complet! L'Autriche arrive trop tard.

Kikeriki (Vienne).

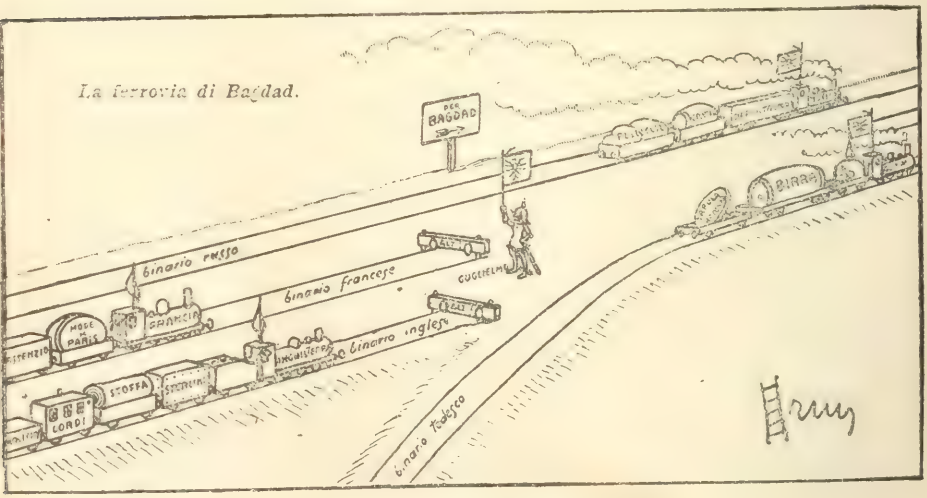

Les chemins de fer de Bagdad.

Sur la route de Bagdad, Guillaume II arrête les trains français et anglais, pour ne laisser passer que les trains russes et allemands.

Pasquino (Turin).

L'officier Allemand. — « Comme vous avez raison de vous fortifier! Les Anglais sont de dangereux voisins. »
Le Hollandais : « Ce sera cher. »
L'Allemand : « Oui! mais vous n'avez pas à vous occuper de l'Est où vous n'avez que nous! » *Punch* (Londres).

La Prussification de l'Alsace-Lorraine.

Ce qu'elle est. — Ce qu'elle voudrait être. — Ce qu'elle sera.

Dur's Elsass (Mulhouse).

L'oncle Sam a Taft : « Bravo! Le dîner s'annonce bien. »
Philadelphia Record (Philadelphie).

Qu'est-ce que les vieux vont dire?

Columbus Dispatch (Colomb).

L'oncle Sam s'amuse à souffler le feu en Extrême-Orient.

Fischietto (Turin).

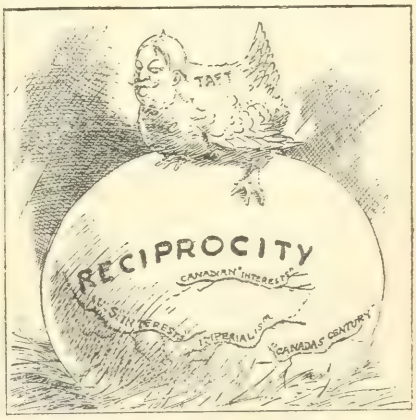

La poule est pleine d'espoir; mais l'œuf est bien gros et se fend déjà.

Herald (Montréal).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

François-Auguste Mazelié, agent consulaire d'Italie à Toulouse;

Le comte Ferdinand Lucchesi Palli, des princes de Campofranco et des ducs della Grazia, consul général d'Italie à Paris ;

Paul Auger, consul de Belgique à Clermont-Ferrand ;

Auguste Lanièce, agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Cherbourg.

LÉGION D'HONNEUR

Est promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur :

M. Martin (Richard-William), premier secrétaire de l'ambassade de la République française à Madrid.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Annam-Tonkin. — MM. les *vétérin. en* 2e Fort et Gener sont désig. pour le 4e d'artillerie coloniale.

Madagascar. — M. le *vétérin. en* 2e Chanier est désig. pour Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Runser est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* de Penfentenyo de Kervéréguin est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. le *capit.* Jeanson est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Vallerey ; le *capit.* Mouchet et les *lieut.* Villiers-Moramié et Carour sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Gougé; les *lieut.* Le Gall et Bergeron sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Gautheron est nommé au command. de la défense de Dakar ;

MM. les *lieut.* Gay, Pouvreau et Calvez sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Auriol est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *capit.* Mercier et Berdalle et le *lieut.* Fourmy sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* Guidault est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Marielle et de *de* 3e *cl.* Bouchon sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Pasteur est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Jouveau-Dubreuil est désig. pour Tchen-tou.

Afrique Occidentale. — M. le *med.-maj. de* 1re *cl.* Thiroux est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Gouts est nommé au command. du *Kléber;*

M. le *capit. de frég.* Jeannel est désig. pour le *Kléber.*

Sénégal. — M. le *capit. de frég.* de Champeaux La Boulaye est nommé au command. du *Marigot.*

Madagascar. — M. le *capit. de frég.* Garnault est nommé au command. de la marine à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Ceillier est désig. pour le *Kléber.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Hullot est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée.*

Madagascar. — M. le *méd. de 2e cl.* Polack est désig. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Ozoux est nommé notaire à Saint-Denis (Réunion).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Recherches archéologiques et linguistiques dans la Chine Occidentale, par le commandant D'OLLONE. — Une brochure in-8°, de 16 pages avec photogravures. A. Picard et fils, Paris, 1910.

Nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs M. le commandant d'Ollone auquel ses belles explorations en Afrique et surtout en Extrême-Orient ont fait une renommée justifiée.

L'opuscule qui nous occupe est simplement l'exposé fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait subventionné la mission du commandant d'Ollone, des résultats des recherches de la mission au seul point de vue des inscriptions, des sépultures, des monuments, des langues et écritures.

Malgré le laconisme forcé de cet exposé, il est intéressant à consulter et fait bien augurer de ce que sera la relation détaillée du voyage.

La Famille Kerdalec au Soudan, par le Dr Fernand DECOURT. — Un volume 25/16cm, illustré de 40 dessins d'Emmanuel BARCET, 6 cartes et 74 photographies hors texte. Broché, couverture aquarelle 6 francs; relié toile, fers spéciaux, couverture couleur, 10 francs. Paris, librairie Vuibert.

Le Dr Fernand Decourt vient de faire paraître à la librairie Vuibert, un ouvrage, *la Famille Kerdalec au Soudan*, qui porte en sous-titre : « Essai « de vulgarisation coloniale ».

A première vue, c'est un roman illustré, un livre de prix ou d'étrennes, comme tant d'autres... mais quel étonnement, quand on l'ouvre, d'y trouver une véritable étude de notre belle colonie de l'Afrique Occidentale.

A la faveur d'un roman attachant, fort émouvant même parfois, où nous voyons une mission commerciale cherchant, à travers mille péripéties, à implanter notre influence économique à l'intérieur du Sénégal, de la

Guinée et le long du Niger jusqu'à Tombouctou, l'auteur brosse d'une main sûre un tableau de notre Afrique Occidentale Française, sans craindre à l'occasion d'entrer dans des détails précis. Il veut imprégner de réalité l'esprit de son lecteur. A chaque instant, des dessins, des photographies, des cartes, des plans se glissent sous les yeux. Dans des conversations enjouées se pressent de judicieuses réflexions, de doctes aperçus, de sincères tableaux de mœurs. Les diverses peuplades noires défilent devant nous avec leurs signes caractéristiques. Le pays et ses ressources apparaît peu à peu. Nous apprenons ce que les Français ont fait là-bas, ce qu'ils ont encore à faire, le profit que nous pouvons retirer de notre colonie.

Et tout cela se lit couramment, avec intérêt, avec charme, avec entraînement, car Pierre Kerdalec, Oncle Guy, Dorthez, Andrée et les autres sont toujours là, sur la brèche, se défendant contre les embûches de l'astucieux Arabe, Sélim, ce fourbe qui hait la France et veut la perte de cette mission dont il fait partie pour la trahir.

Pour les coloniaux, ce livre sera intéressant; pour le grand public, ce sera une révélation et nous, les amis de l'Afrique Occidentale Française, nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir si bien su « instruire en « amusant ».

Encyclopédie de l'Islam, Paris, Picard, éditeur.

Dans le septième fascicule qui vient de paraître, de l'excellente *Encyclopédie de l'Islam*, nous trouvons la fin d'un article considérable sur l'Arabie; M. B. Moritz y traite de l'écriture arabe, M. Kampffmeyer des dialectes, M. Brockelmann de la littérature arabe. Dix planches très soignées accompagnent la notice consacrée à l'écriture. Le même fascicule commence l'article Arménie par une rapide esquisse et un résumé historique fort intéressant. Cette savante publication fait honneur à la méthode et au labeur de MM. Th. Houtsma et René Basset, qui ont su grouper autour d'eux une élite de collaborateurs internationaux. H. L.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Crise de l'enseignement secondaire ; sa cause; le remède ; réforme de la doctrine et de la méthode d'enseignement mathématique élémentaire, par le lieutenant-colonel Monteil. Une brochure grand in-4° de 38 pages. L. Fournier, Paris, 1911.

La Question Louis XVII-Naundorf, par A. Senex. Un vol. in-8° de 88 pages. Daragon, Paris, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*janv.* 1911). Robert Muller : La question du régime douanier colonial; réponse à un questionnaire du ministère des Colonies.

La Quinzaine coloniale (10 *fév.* 1911). Ch. Depincé : L'emprunt indochinois.

Revue de cavalerie *fév.* 1911). Général de Torcy : L'Espagne et la France au Maroc, au début de 1911.

Revue politique et parlementaire (10 *fév.* 1911). Roume : La question du Ouadai.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*febr.* 1910). Paul S. Reinsch : Diplomatic affairs and International Law 1910. — W.-J. Shepar : Tendencies toward ministerial Responsibility in Germany.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE

LE NOUVEAU QUINQUENNAT

Nous nous proposons, au cours de cette année, de consacrer une série d'articles à la *politique militaire et navale* et à la *capacité financière* des grandes puissances. Nous estimons que cette double enquête rentre expressément dans le cadre de cette Revue, puisque la force militaire et la force financière d'un pays sont les deux seuls points d'appui solides de sa diplomatie. Les deux sujets sont d'ailleurs connexes.

A l'heure actuelle, l'Europe entière prodigue les assurances pacifiques, et se prépare fiévreusement à la guerre. Nulle part on ne la désire, mais partout on semble y croire, pour une échéance plus ou moins lointaine, et il n'y a guère qu'en France que tant de gens ont la dangereuse faiblesse de ne *croire qu'à la paix*. Aussi partout les budgets militaires grossissent. Et si nous ne les voyons pas encore plus démesurément enflés qu'ils ne le sont en ce commencement de 1911, c'est que beaucoup d'Etats arrivent à l'extrême limite de leur capacité financière, et ne pouvant satisfaire aux exigences intégrales des départements de la Guerre et de la Marine sans épuiser celui des Finances, sont obligés de prendre une cote mal taillée. Ce serait une profonde erreur d'attribuer la modération relative de certains programmes à des tendances pacifiques : elle n'est due qu'à des nécessités budgétaires.

La partie financière de notre enquête ne saurait d'ailleurs se restreindre à l'étude des budgets militaires. Si l'on veut comprendre les ressorts de la politique extérieure d'un pays, il est indispensable de se rendre compte d'abord du degré d'indépendance économique dont il jouit vis-à-vis de l'étranger. Pour qu'elle soit complète, il faut : 1° que ses titres de rente soient placés dans les portefeuilles de ses nationaux ; 2° que l'industrie de son sol soit commanditée sans le secours des capitaux étrangers. Lorsque ces deux conditions sont réalisées — et elles le sont assez rarement — on peut dire que le pays en question a organisé une bonne *défensive économique*. Il passe à l'*offensive*, quand il est par surcroît capable d'exporter ses capitaux à l'étranger et de faire sentir ainsi son influence au delà de ses frontières.

Répartition de la dette publique, commandite de l'industrie, exportation des capitaux, tels seront donc les trois points principaux sur lesquels porteront nos articles économiques.

Nous commençons aujourd'hui par l'Allemagne. Les pages qui suivent traitent de sa politique militaire. Elles doivent être rapprochées de celles

que notre collaborateur H. Tanif a consacrées récemment à la flotte allemande (*Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er janvier 1911), et de l'étude stratégique du littoral allemand que nous publierons prochainement sous la signature de M. le commandant Davin, ancien attaché naval de France. En ce qui concerne l'examen de la puissance financière de l'Allemagne, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la collaboration de M. Georges Blondel.

T.

Il aura fallu plus de temps à notre Chambre des députés, pour accorder à la marine française deux cuirassés strictement indispensables, qu'au Reichstag pour voter une loi qui fixe pour cinq ans le statut militaire de l'Allemagne, entraîne dans les cinq années qui vont suivre une dépense globale de 180 millions, et impose à partir de 1916 au budget de la Guerre une surcharge permanente de 27 millions. Telles sont, en effet, les conséquences financières du nouveau quinquennat, adopté par le Reichstag en deux séances.

On sait que depuis la fondation de l'empire allemand les effectifs de paix de l'armée, ainsi que les grandes lignes de son organisation, sont fixés par des lois successives, votées chacune pour une période déterminée et d'une durée assez longue. Cette période a été d'abord un septennat (lois de 1874, 1880, 1887); mais quand on voulut, en 1893, modifier une fois de plus le statut militaire de l'empire, on adopta la période quinquennale, parce qu'elle correspondait à l'intervalle de deux recensements de la population, et aussi à la durée des législatures du Reichstag. C'est sous ce régime qu'ont été établies les lois du 15 juillet 1893 et du 25 mars 1899, cette dernière prorogée d'un an et remplacée par celle du 15 avril 1905. On a encore conservé à cette dernière le nom de loi quinquennale, bien qu'en fait les créations qu'elle ordonnait aient été réparties sur une période de six années, du 1er avril 1905 au 31 mars 1911. On voit donc que le quinquennat militaire a une certaine élasticité, et que cette appellation signifie simplement que la durée de la période est au *minimum* de cinq ans.

Il est superflu d'insister sur les avantages de cette méthode. Elle permet une stabilité des institutions militaires qui est impossible dans les pays où elles sont chaque année remises en question lors du vote du budget. Les réformes peuvent être mieux étudiées. Tous les cinq ans l'organisation de l'armée est soumise par les autorités militaires à une revision d'ensemble. Les créations décidées sont échelonnées d'après leur ordre d'urgence, et réparties entre les différents exercices de la période quinquennale suivant les ressources financières. Tous les cinq ans également, les propositions du gouvernement donnent lieu,

dans la presse et dans le Parlement, à des discussions qui n'ont pas l'ampleur démesurée qu'elles prennent dans les pays réellement parlementaires, mais qui n'en donnent pas moins des indications utiles sur les intentions des autorités militaires et sur les tendances des partis politiques. Les discussions de cette année ont été particulièrement intéressantes, parce qu'elles nous dévoilent d'une part les exigences du parti pangermaniste, qui est proprement en Allemagne le *parti de la guerre*, et d'autre part les difficultés d'ordre budgétaire, avec lesquelles le gouvernement devait compter, et qui l'ont déterminé à adopter la solution moyenne dont la présente loi est l'expression.

***

La première question qui s'est posée lorsque la presse, il y a déjà un an, a commencé à s'occuper du futur quinquennat, était de savoir si cette loi, qu'on prévoyait devoir entraîner une augmentation des effectifs et des créations importantes, serait soumise aux délibérations du Reichstag et promulguée avant l'expiration de la période régie par la loi de 1905, c'est-à-dire avant le 31 mars de cette année. La généralité des précédents faisait pencher pour l'affirmative, sans que cette manière de procéder fût pourtant obligatoire, car on aurait pu proroger le quinquennat de 1905 tout aussi bien que l'avait été celui de 1899. Il y avait même, pour le faire, quelques bonnes raisons. Il est à peu près certain, en effet, que les élections générales au Reichstag auront lieu dans le courant de cette année. Les pouvoirs de l'Assemblée en fonctions n'expirent qu'en janvier 1912, mais on évitera probablement de la convoquer en novembre 1911 pour une session qui serait forcément écourtée par la proximité de la période électorale. Le Reichstag devra donc être dissous cette année, de façon que les élections aient lieu en automne : les journaux ont même déjà indiqué une date du mois de novembre. Dans ces conditions il nous aurait paru logique, à nous autres Français, de ne pas soumettre au vote d'une Assemblée expirante une organisation militaire qui va précisément durer pendant toute la prochaine législature. Au reste nos parlementaires se seraient probablement refusés avec la dernière énergie à se présenter devant leurs électeurs la conscience chargée d'une loi aussi coûteuse, et ils se seraient empressés de « dégager leur responsabilité » en ne la votant pas. Il ne semble pas qu'en Allemagne ces considérations, empruntées au domaine de la logique parlementaire, aient été sérieusement envisagées.

En revanche les conséquences financières de la loi préoccu-

paient davantage l'opinion publique. La situation des finances de l'empire (nous entendons ici les finances publiques) n'est pas brillante. A différentes reprises, et tout dernièrement encore devant la Commission du budget, lors de la discussion même de la nouvelle loi militaire, le secrétaire d'Etat du Trésor affirmait la nécessité de sérieuses économies. On sait qu'en 1909 avait été votée la « Réforme des finances impériales » comportant quelque 600 millions d'impôts nouveaux. Cette même année le Parlement s'était montré généreux envers l'armée en accordant un relèvement sensible de la solde des officiers et employés militaires, et il avait paru résulter de la discussion que le ministre de la Guerre ne proposerait pas à bref délai de nouvelles augmentations de crédit. On le croyait d'autant plus que le budget de 1911 se présentait comme particulièrement difficile à équilibrer : les lois récemment votées lui imposent de grosses charges, tandis que les impôts établis en 1909 n'atteignent pas encore leur plein rendement. Toutes ces considérations, jointes à l'allure d'apparence pacifique de la politique européenne, militaient en faveur d'un ajournement du nouveau quinquennat. Mais les partisans de cet ajournement avaient compté sans la vigoureuse offensive des pangermanistes.

Comme le gouvernement tardait à faire connaître ses intentions, quelques journaux commencèrent, dès le mois de juin dernier, à l'accuser de ne vouloir présenter que des « demandes insignifiantes » pour l'armée, et de ne songer pour le moment qu'à une prorogation pure et simple de l'ancien quinquennat. Ces attaques étaient surtout dirigées contre le chancelier, suspect d'incliner vers les économies, et contre le ministre de la Guerre, le général de Heeringen. Ce dernier était coupable d'avoir avoué, dans une interview, que « la situation financière « défavorable avait influencé les dernières propositions budgé- « taires de son prédécesseur, et que ses effets se faisaient sentir « partout dans l'administration militaire ». Or, pour les journaux allemands à tendances impérialistes, les considérations financières ne doivent pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de la défense nationale. Leur devise est : *Pas d'économie sur l'armée; pas même d'ajournement pour les mesures jugées utiles par l'autorité militaire.*

Un communiqué de la *Nord deutsche allgemeine Zeitung*, organe officieux du chancelier, mit fin provisoirement à ces polémiques en annonçant le prochain dépôt de la nouvelle loi quinquennale. A vrai dire, ce communiqué ne faisait pas prévoir de grandes transformations dans l'armée. Le gouvernement

s'en référait à ses déclarations antérieures, affirmant laconiquement que « la nouvelle loi comblerait les lacunes de l'or- « ganisation existante ». Ce silence énigmatique dura cinq mois, pendant lesquels les journaux « bien informés » multiplièrent des indications qui ne reposaient d'ailleurs sur aucun fondement. En réalité, on ne sut rien de positif avant le dépôt du projet gouvernemental sur le bureau du Reichstag, c'est-à-dire avant la fin de novembre.

Mais dans cet intervalle une véritable campagne avait été menée dans la presse pangermaniste, et même dans les journaux simplement conservateurs, pour obtenir une grosse augmentation des effectifs de paix, et on invoquait un grand principe, celui de la stricte application du service obligatoire. Tout citoyen, reconnu apte à porter les armes, doit le service personnel dans l'armée permanente, telle est l'obligation inscrite dès 1814 dans la législation prussienne et rappelée en 1859 par le prince régent dans les bases de la réorganisation de l'armée. Mais on sait que ce principe, qui est aujourd'hui si rigoureusement appliqué en France, comporte à l'heure qu'il est, en Allemagne, de nombreuses exceptions.

Si on s'en tient en effet aux comptes rendus sur le recrutement, distribués au Reichstag, on constate que chaque année 4 à 5 % des jeunes gens reconnus bons pour le service (*tauglich*) par les commissions de recrutement, sont dispensés de tout service en temps de paix, soit en raison de leur situation de famille, soit dans l'intérêt du recrutement de certaines carrières, soit enfin comme *ueberzaehlig*, c'est-à-dire en surplus de l'effectif à appeler sous les armes. Il est d'ailleurs certain que cette proportion de 4 à 5% est très loin d'exprimer le nombre de jeunes gens *réellement* valides qui ne fournissent pas le service militaire. Les commissions de recrutement, en effet, disposant toujours d'un excédent de recrues, peuvent se montrer et se montrent extrêmement difficiles pour la constatation de l'aptitude physique au service armé. Si l'on en croit certains articles de journaux, on serait plus près de la vérité en considérant comme bons pour le service presque tous les jeunes gens classés dans la « réserve de recrutement » comme *Künftig tauglich*, c'est-à-dire *futurs bons pour le service*. Cette catégorie, qui ne fait pas de service militaire en temps de paix, serait convoquée en temps de guerre pour former les dépôts. Si on la fait entrer en ligne de compte, on constate qu'au moment de la mobilisation, *une proportion variant du quart au cinquième des Allemands valides, pouvant être appelés sous les armes, n'aurait reçu aucune instruction militaire.*

On a même donné quelquefois des chiffres plus forts, mais qui semblent reposer sur des erreurs de calcul.

C'est à une pareille situation que la presse impérialiste a sommé le gouvernement de mettre fin. Le général Keim, l'ancien président de la ligue navale, qui a dû donner sa démission dans les circonstances que l'on sait, s'était mis à la tête du mouvement, énergiquement appuyé d'ailleurs par le bataillon des « vieilles Excellences » qui emploient les loisirs de la retraite à rédiger des articles militaires dans les journaux quotidiens. « Sommes-nous bien toujours, demandait-on dans ces « articles, la nation en armes ? » D'autre part, le congrès pangermaniste de Karlsruhe votait une motion réclamant « la « stricte application du service personnel obligatoire en temps « de paix ».

Nous résumerons plus loin les créations sanctionnées par la nouvelle loi, mais nous remarquerons tout de suite qu'en ce qui concerne l'augmentation des effectifs de paix, cette loi ne donne pas satisfaction aux réclamations des pangermanistes.

L'effectif de paix de l'armée doit être augmenté progressivement, à partir du 1er avril 1911, jusqu'à ce qu'il atteigne dans le courant de l'exercice 1915, le chiffre de 513.321 *Gemeine*, *Gefreite* et *Obergefreite* c'est-à-dire caporaux et soldats, les sous-officiers étant comptés à part. Or, l'effectif de 1910 devait être, d'après la loi de 1905, de 505.839. La différence de 9.500 hommes est à peu près proportionnelle à l'augmentation des naissances masculines pendant la période correspondante. Le nombre des jeunes gens valides, ne faisant aucun service militaire en temps de paix, ne sera donc pas diminué.

Que des considérations budgétaires aient incliné le ministère de la Guerre à ne pas proposer de plus forte augmentation d'effectifs, et notamment à laisser encore incomplets 33 régiments d'infanterie qui devraient être normalement à 3 bataillons, et n'en comptent encore que 2, c'est ce qui est indiscutable. Mais nous croyons qu'ici une autre raison est intervenue, qui n'est autre que la difficulté qu'aurait éprouvée le ministre à encadrer convenablement ces 33 bataillons. Nos voisins, en effet, ne cèdent pas à la folie du nombre. Quand ils créent des unités nouvelles, ils exigent qu'elles soient autre chose qu'un trompe-l'œil, et que par leur solide constitution elles procurent à l'armée un réel accroissement de forces. Or, au point de vue des cadres, sous-officiers et officiers, l'armée allemande, et spécialement l'infanterie, traverse une crise assez sérieuse. En ce qui concerne les sous-officiers, nous n'avons pas de chiffres permettant de constater le déficit, mais

des indices assez sûrs donnent à penser que leur qualité, sinon leur quantité, a sensiblement baissé depuis quelques années. Dans un pays où l'essor économique est prodigieux, où le développement de l'industrie et du commerce a amené une hausse considérable des salaires, la situation de sous-officier rengagé, avec une solde médiocre et un service que l'instruction intensive des recrues a rendu plus pénible, est moins séduisante qu'autrefois, outre que les idées qui commencent à pénétrer dans les masses populaires tendent à diminuer le prestige dont jouissait naguère le sous-officier. On conçoit donc que le recrutement des bons sujets devienne de plus en plus difficile, et on s'étonne moins des scandales qui éclatent çà et là. Certains sous-officiers allemands tendent à devenir les meilleurs pourvoyeurs de notre Légion étrangère. En ce qui concerne les officiers, nous avons des renseignements plus précis. Les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine* ont publié récemment des chiffres intéressants. D'après cet annuaire, il existait en juillet 1910 un déficit de 1.319 sous-lieutenants (922 en Prusse, 171 en Saxe, 226 en Bavière), déficit surtout sensible dans l'infanterie où il atteignait 1.197 sur un total de 8.576, soit près de 14 0/0. Encore ce déficit était-il loin d'être également réparti entre les corps de troupe. Ceux qui tiennent garnison dans des villes recherchées avaient, comme de raison, des excédents, tandis que dans d'autres régiments, comme ceux des petites villes de Lorraine, à effectif renforcé pourtant, le sous-lieutenant était *rara avis*. Constatons donc en passant que l'armée française n'est heureusement pas la seule où le favoritisme exerce ses ravages! Il convient d'ajouter que, d'après les déclarations que le général de Heeringen vient de faire au Reichstag, la situation se serait améliorée depuis l'été dernier, et le déficit aurait diminué de 400 unités. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a dans l'infanterie allemande pénurie de jeunes officiers. On a pourtant tout fait depuis quelques années, pour faciliter le recrutement des *Porteépée faehnrich*, ou aspirants officiers, jusqu'à rendre insignifiantes les difficultés de l'examen d'admission. Mais il n'est pas facile de lutter avec succès contre un courant déterminé par l'énorme accroissement de la richesse, la recherche des jouissances matérielles, le goût du bien-être, toutes dispositions incompatibles avec l'esprit militaire. Assurément la vieille pépinière des officiers allemands, la classe des hobereaux, reste intacte. Rien ne la rebute de la carrière militaire, ni la médiocrité des soldes, ni la lenteur de l'avancement qui est telle aujourd'hui que les lieutenants d'infanterie ne devien-

nent guère capitaines avant 35 ou 36 ans, et officiers supérieurs avant 46 ou 47 ans. Mais cette classe est manifestement insuffisante pour remplir des cadres qui s'élargissent sans cesse, et elle a dû faire une place de plus en plus grande à la bourgeoisie riche, aux fils d'industriels et de commerçants, qui ont introduit dans les régiments de fâcheuses habitudes de luxe, et notamment la dangereuse passion du jeu. Il résulte de tout ceci que l'homogénéité, la valeur professionnelle, et le niveau moral du corps des officiers allemands, pris dans son ensemble, sont loin d'être en progrès. De ce que ce fait doit être constaté, il ne s'ensuit pas qu'il faille méconnaître la très haute valeur que conserveront longtemps encore nos adversaires éventuels.

***

L'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi indique clairement que, dans la pensée du gouvernement, il s'agissait moins d'augmenter les effectifs que de remanier l'organisation intérieure de l'armée suivant les enseignements des dernières guerres. C'est ce qui explique que la caractéristique de cette loi soit un fort accroissement des troupes techniques, qui avaient déjà pris en Allemagne un si remarquable développement.

La constitution de l'*infanterie* est peu modifiée. Nous avons déjà signalé que 33 régiments (sur 216) qui sont à 2 bataillons seulement, restent tels quels, à l'exception d'un régiment saxon. Il est créé 107 compagnies de mitrailleuses, à raison d'une par brigade d'infanterie. Ces compagnies existaient déjà, ayant été formées, en dehors de tout vote du Reichstag, par des prélèvements d'officiers et d'hommes de troupe sur l'ensemble de l'arme. En leur donnant l'existence légale, on supprime la nécessité de ces prélèvements, du moins partiellement, car quelques-uns seront continués pour atténuer les conséquences financières de la loi. En définitive, le nombre des fusils d'infanterie est augmenté d'une quantité appréciable, et les lacunes que présente encore l'organisation de l'arme, considérées comme peu graves, seront comblées lors du prochain quinquennat.

La *cavalerie* est la seule arme qui ne soit pas touchée par la loi.

Dans l'*artillerie de campagne*, on se borne à faire disparaître les incomplets que la précédente loi du quinquennat avait laissé subsister. On crée 2 régiments en Prusse, de sorte que toutes les divisions prussiennes d'infanterie comptent

maintenant une brigade d'artillerie de 2 régiments à 6 batteries, et on augmente également de 6 batteries l'artillerie bavaroise qui avait encore un déficit de 12 batteries[1]. Enfin l'effectif en chevaux est renforcé pour un certain nombre d'unités.

En ce qui concerne l'*artillerie à pied*, qui forme une arme distincte de l'artillerie de campagne, l'exposé des motifs affirme la nécessité d'augmenter notablement ses cadres, à cause des tâches multiples qui lui incombent dans les sièges et dans la défense des places et des côtes, et aussi pour la mettre à même de remplir son rôle comme artillerie lourde d'armée. On sait, en effet, qu'en Allemagne les armées de campagne comptent organiquement des batteries armées de canons de gros calibre (obusiers lourds et mortiers). Ces pièces sont destinées, soit à agir rapidement contre les forts d'arrêt que l'armée assaillante rencontrerait sur sa route, soit sur le champ de bataille même à battre les retranchements et les points d'appui organisés par l'adversaire. D'après la loi de 1905, l'artillerie à pied comptait jusqu'à présent 18 régiments, faisant 40 bataillons. Il y aura désormais 24 régiments à 2 bataillons, soit 8 bataillons à créer; il y aura également 24 sections d'attelages, destinées chacune à atteler les pièces d'un bataillon d'artillerie à pied affecté à un corps d'armée de campagne. Le coût de ces nouvelles formations sera diminué en prélevant sur l'ensemble de l'armée une partie des canonniers nécessaires.

L'augmentation constante des impedimenta que les troupes traînent à leur suite, et les complications croissantes de leurs transports ont nécessité également une forte augmentation du *train*, dans lequel 18 compagnies nouvelles sont créées. De plus l'organisation des dépôts de matériel est entièrement transformée.

Mais ce sont surtout les *troupes de communication* que la nouvelle loi renforce considérablement. Ces troupes, chargées d'employer les moyens techniques de liaison et de reconnaissance — chemins de fer, télégraphes, ballons, etc. — ont été réunies depuis 1899 en une arme spéciale qui n'a cessé de se développer rapidement. De 12 bataillons, elles passent maintenant à 17 bataillons. Les 5 bataillons nouvellement formés comprennent : 1 bataillon de chemins de fer, 2 bataillons d'aérostiers (s'ajoutant à l'unique bataillon existant), 1 bataillon

---

[1] La division allemande compte donc 72 pièces, et le corps d'armée 144. Rappelons que notre nouvelle organisation d'artillerie ne nous donne encore que 120 pièces par corps d'armée.

de télégraphistes, 2 nouveaux détachements de télégraphie sans fil et 1 bataillon d'automobilistes, qui est sans doute la première troupe de cette nature figurant dans le cadre normal d'une armée européenne.

*
* *

A la suite de cet examen des principales dispositions de la loi, une comparaison s'impose entre les effectifs de paix de l'armée allemande et les nôtres.

D'après le colonel Gædke[1], l'effectif total de l'armée allemande au cours de l'exercice 1915 devra être décompté de la manière suivante :

Hommes de troupe	515.321
Sous-officiers	90.679
Volontaires d'un an	13.000
Ouvriers civils	2.035
Total	621.035

Mettons en regard l'effectif de paix de l'armée française, après en avoir déduit la gendarmerie, pour rendre les chiffres comparables. Cet effectif, d'après l'almanach de Gotha de 1911, était en 1910 de

547.548 hommes.

La différence est en nombre rond de 75.000 hommes. Et encore convient-il d'ajouter que nous n'atteignons à ce chiffre de 547.000 hommes qu'en incorporant dans l'armée du temps de paix un nombre élevé d'hommes des services auxiliaires, inaptes au service de guerre. Et n'oublions pas qu'en 1915 l'écart signalé plus haut, de 75.000 hommes, sera probablement plus grand par suite de la diminution de la natalité française dans la période correspondante.

Déplorant cette crise des effectifs dans son rapport sur notre budget de la Guerre, M. Clémentel disait : « Un palliatif, qui « doit faire l'objet de tous nos efforts, nous est fourni par « l'évolution du matériel de guerre des armées modernes vers « un outillage toujours plus perfectionné et plus scientifique- « ment organisé. Les découvertes faites dans toutes les branches « de la science et de l'industrie, utilisées en vue des moyens « d'attaque et de défense, nous conduisent à des armées de « plus en plus *scientifiques*, et arrivent certainement à dimi-

[1] *Berliner Tageblatt* du 19 décembre.

« nuer l'importance des gros effectifs, parmi l'ensemble des « facteurs du succès. »

C'est là une vue très juste de l'avenir. Reste à voir de quel pas nous marchons dans la voie de l'armée *scientifique*, préconisée par l'éminent rapporteur, et de quel pas marchent les Allemands. La comparaison dans les deux pays des *troupes de communication*, précisément chargées de mettre en œuvre l'outillage scientifique des armées, est particulièrement instructive à cet égard.

La nouvelle loi quinquennale donne à l'Allemagne :

3 régiments et 2 bataillons indépendants, soit au total 8 bataillons de chemins de fer;
3 bataillons d'aérostiers;
5 bataillons de télégraphistes;
1 bataillon d'automobilistes.

En regard de ces unités, nous alignons seulement :

1 régiment à 3 bataillons de chemins de fer;
1 bataillon et 1 groupe de 2 compagnies d'aérostiers;
1 bataillon (à 6 compagnies) de télégraphistes, dont le nouveau projet de loi sur les cadres prévoit, il est vrai, la transformation en 1 régiment à 3 bataillons.

Ces deux tableaux se passent de commentaires. En réalité, c'est l'armée allemande, bien plus que la nôtre, qui applique les théories de M. Clémentel, met un terme à l'accroissement des troupes combattantes (déjà fort supérieures aux nôtres), et dote très richement ses services techniques.

***

Il convient maintenant d'entrer dans quelques détails au sujet des conséquences financières du quinquennat, que nous avons indiquées en bloc au commencement de cette étude, en disant que la nouvelle loi entraînerait pendant cinq ans une dépense globale de 180 millions, et ensuite une surcharge permanente de 27 millions. Le chiffre de 180 millions pour les dépenses incombant aux cinq premières années est très supérieur à celui qui a été indiqué par M. Clémentel dans son rapport, probablement sur la foi de journaux allemands; et ceux-ci ont été induits eux-mêmes en erreur par les chiffres du projet distribué au Reichstag, dont la disposition constitue un véritable trompe-l'œil.

C'est ainsi que le *Vorwaerts*, voulant prouver que la dernière loi militaire sera une des plus coûteuses, dresse le tableau suivant :

Loi de 1880 : coût	54.820.000	francs
— 1887 —	59.000.000	—
— 1990 —	72.500.000	—
— 1893 —	164.200.000	—
— 1899 —	200.070.000	—
— 1905 —	92.200.000	—
— 1911 —	130.250.000	—

Nous n'avons pas les documents nécessaires pour contester les premiers de ces chiffres, mais celui de 130 millions pour les dépenses de la période 1911-1916 ne correspond à aucune réalité. L'erreur provient de ce que le *Vorwaerts*, et beaucoup d'autres après lui, ont simplement totalisé les 82 millions de marks de dépenses qui ne se reproduiront pas, et les 22 millions de marks de dépenses qui seront permanentes une fois l'organisation complète. Mais, en réalité, durant la période 1911-1916, il y aura chaque année une dépense permanente d'environ 4 millions de marks s'ajoutant à la dépense de l'année précédente, ce qui donne pour cinq ans 60 millions. Le redressement du compte a été fait pour la première fois par le député Erzberger, qui est arrivé à un total de 144 millions de marks environ, soit 180 millions de francs.

Le gouvernement, qui ne veut pas d'emprunt en ce moment, a annoncé l'intention de recourir à l'impôt pour solder la totalité de la dépense. C'est là une politique financière assez récente, car jusqu'en ces dernières années, les frais occasionnés par le perfectionnement de la défense nationale avaient toujours été couverts par des emprunts plus ou moins déguisés. Mais depuis 1909, M. Wermuth, l'habile et énergique secrétaire d'État aux Finances, a posé le principe de la non augmentation de la dette publique. C'est pourquoi, dès le mois de janvier dernier, le gouvernement a fait voter au Reichstag le le *Wertzuwachssteuer*, c'est-à-dire l'impôt sur l'accroissement de valeur des propriétés immobilières, à percevoir au moment des mutations. A vrai dire, cet impôt avait été déjà prévu dans l'ensemble des mesures de la réforme financière de 1909, mais comme un impôt de remplacement, et le vote en avait été ajourné. Le Reichstag a accepté, en janvier, d'en faire une charge nouvelle, non sans avoir toutefois amendé les dispositions gouvernementales. Pour rendre le *Wertzuwachssteuer* plus populaire, on a fait espérer qu'il servirait en outre à distribuer des secours périodiques aux vétérans de la campagne de 1870. Reste à savoir si le rendement de cet impôt, qui est encore assez incertain, ne donnera pas de mécompte. On espère qu'il s'élèvera un jour à 30 millions de marks ; mais il faut s'attendre à un chiffre beaucoup plus faible pour les premiers

exercices. Il est donc possible que les dépenses militaires de 1911 ne soient pas facilement acquittées. Pour cette année-là, on se tirera d'affaire par un expédient quelconque, et on reportera les grandes discussions financières après les élections.

En présence de ces difficultés budgétaires, qui ne sont pas niables, on s'est demandé en France, et même en Allemagne, si la politique militaire et navale de l'empire n'excédait pas ses forces financières et ne le conduisait pas, sinon à la ruine, du moins à la gêne. Le publiciste Hans Delbrück et le professeur Ballod, dans les *Preussische Jahrbücher*, ont soutenu dernièrement l'opinion contraire avec des arguments assez forts. Pour eux, la situation des finances publiques d'un pays est un critérium insuffisant pour juger de sa capacité financière. Il convient d'examiner parallèlement le montant et le progrès de la fortune privée dans le pays considéré. Si cette fortune privée s'accroît plus rapidement que le budget de l'Etat, il n'y a pas péril en la demeure. Et, d'après MM. Delbrück et Ballod, ce serait le cas en Allemagne.

L'organisation de l'*Einkommensteuer* en Prusse leur permet de chiffrer à 63 milliards le montant de la fortune privée en 1895, et à 91 milliards en 1908, ce qui correspond à une épargne annuelle de 3 milliards. En appliquant cette proportion à l'empire tout entier, on arrive à la conclusion confirmée d'ailleurs par la statistique des assurances que les Allemands mettent annuellement 5 milliards de côté. On ne peut dès lors pas dire que la surcharge apportée par la réforme financière de 1909 soit hors de proportion avec les facultés contributives du pays. Quant au reproche adressé à cette réforme, de comporter presque exclusivement des impôts indirects, et par conséquent de peser surtout sur les classes pauvres, il ne semble pas très justifié, étant donné l'énorme augmentation des salaires ouvriers, qui a dépassé 48 % en vingt-deux ans, supérieure par conséquent à celle du prix des objets de première nécessité. Il est vrai que l'argument ne porte pas en ce qui concerne les classes rurales. Quoi qu'il en soit, MM. Delbrück et Ballod concluent non seulement que l'armure de l'Allemagne n'est pas trop lourde pour ses épaules, mais qu'elle lui laisse la liberté de mouvements nécessaire pour remplir sa tâche civilisatrice. C'est à cet avis que se rallie également M. Pingaud, consul de France à Düsseldorf, dans son remarquable rapport sur la richesse de l'Allemagne et les charges publiques. Tenant compte des progrès de l'esprit d'économie accusés par la situation des caisses d'épargne, et de l'abaissement sensible de la natalité constaté récemment en Prusse, il affirme que l'Alle-

magne approche d'un tournant de son histoire économique : « Sa situation a pu longtemps se résumer en deux mots : peu « d'argent et beaucoup d'enfants. Il semble qu'elle se prépare « à entrer prochainement dans une voie nouvelle caractérisée « par la diminution de sa fécondité et l'augmentation de ses « capitaux. » En d'autres termes, l'Allemagne obéit à la loi inexorable de l'évolution : *elle vieillit*.

***

Des pages qui précèdent, il faut tirer deux conclusions :

La première est que le nouveau quinquennat est loin d'être aussi insignifiant que le proclament les pangermanistes, mais entraîne au contraire un accroissement notable des forces, et aussi des charges de l'empire. La seconde est qu'il a été accepté intégralement avec la plus grande facilité. Nous avons dit que deux séances avaient suffi au Reichstag pour le voter à une énorme majorité. Il faut ajouter que son examen préalable par la Commission du budget n'avait pas demandé plus de trois séances ! A notre avis, ce remarquable résultat est dû en grande partie aux pangermanistes, qui par l'exagération même de leurs demandes, par les critiques acerbes qu'ils ont faites de la modération gouvernementale, ont rendu au ministre de la Guerre le plus signalé service, en ralliant à ses propositions, soi-disant si modérées, tous les partis bourgeois, et en ne laissant plus subsister contre lui que l'hostilité irréductible, mais impuissante, des socialistes. Ce parti pangermaniste, dont les chefs sont nos plus notoires ennemis, mène souvent contre nous des campagnes d'une extrême perfidie (nous en avons un exemple en ce moment à propos de la Légion étrangère), et nous avons raison de combattre sans relâche ses allégations, de dénoncer les querelles d'allemand qu'il nous cherche. Mais reconnaissons de bonne grâce tous les services que ce parti d'avant-garde rend à son pays. Les pangermanistes sont proprement des professeurs d'énergie. Et demandons-nous si le besoin de semblables professeurs ne se fait pas sentir en France, si nous n'aurions pas avantage à voir se développer chez nous un parti restant systématiquement à l'écart de nos misérables querelles intérieures pour se confiner dans le domaine de la politique extérieure, y défendre vigoureusement l'intérêt national, incliner notre gouvernement aux solutions viriles, et former, à l'autre pôle de l'opinion française, un contrepoids susceptible tout au moins de balancer la démoralisante influence des professeurs de veulerie, des pacifistes à tout prix !

Commandant DE THOMASSON.

LA
RÉCIPROCITÉ DOUANIÈRE CANADIENNE-AMÉRICAINE
ET
L'AVENIR DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE

Le bruit qui se fait actuellement, des deux côtés de l'Atlantique, autour de l'entente douanière canadienne-américaine mérite de retenir très sérieusement l'attention de tous ceux qu'intéresse l'avenir du Canada. Le succès des négociations de réciprocité entre Washington et Ottawa constitue en effet un événement d'exceptionnelle gravité. Assurément peut-on dire, ces négociations n'ont porté que sur des questions économiques, et c'est vrai. Mais ici, l'orientation économique commande manifestement l'orientation politique, de telle sorte qu'au fond c'est l'avenir tout entier du Canada qui est mis en jeu. L'opinion anglaise, dans tous les cercles que n'aveugle pas l'esprit de parti, ne s'y est pas trompée. De là sa légitime émotion.

La domination anglaise dans l'Amérique du Nord pourra bien durer indéfiniment, mais malgré tout, et quoi qu'on fasse, elle demeure précaire. Avouons-le, l'existence d'un Canada britannique, accolé aux Etats-Unis sur une frontière longue de plusieurs milliers de kilomètres, a quelque chose de paradoxal. La logique, le bon sens semblent indiquer qu'au Nord et au Sud de cette frontière tout artificielle, il ne devrait y avoir qu'un seul et même pays, sans barrière douanière pour entraver les échanges, sans rivalités politiques pour semer l'opposition. Voilà ce que dit le bon sens, voilà ce que suggèrent de nombreux intérêts matériels ! Mais l'histoire en a décidé autrement. Alors que les Etats-Unis se révoltaient au XVIIIe siècle, le Canada, à peine détaché de la France, demeurait fidèle à l'Angleterre et poursuivait, à travers tout le XIXe siècle, une destinée propre, distincte absolument de la destinée américaine. Qui oserait dire cependant que la question est réglée pour toujours ? Au commencement du XXe siècle, les mêmes attractions contradictoires subsistent : la politique retient le Canada dans l'orbite anglaise, mais dans le domaine économique c'est l'attirance américaine qui s'affirme avec une puissance grandissante. Voilà pourquoi il est essentiel de savoir de quel côté s'orientera la politique douanière du Dominion.

I

L'idée d'une réciprocité américaine-canadienne n'est nullement une nouveauté. A peine en possession de son autonomie, le Canada se hâtait d'en profiter pour signer avec les Etats-Unis l'entente douanière de 1854. A la même époque, l'annexion du Canada aux Etats-Unis était un sujet courant de conversations; d'importants groupes politiques canadiens la réclamaient ouvertement. La mère-patrie elle-même semblait par avance se résigner à cette éventualité, considérée comme inévitable par certains disciples de Cobden. Si l'intimité canadienne-américaine n'alla pas plus loin, ce fut en un sens la faute des Américains qui, en 1866, dénoncèrent le traité de réciprocité et depuis lors ne firent plus jamais la moindre avance à leurs voisins. Du côté canadien au contraire, la réciprocité conservait de nombreux partisans. De 1866 à 1897, le parti libéral n'a pour ainsi dire pas cessé d'en demander le rétablissement. « Réciprocité illimitée », « libre-échange continental », « réciprocité limitée », telles étaient les formules plus ou moins hardies que lançaient tour à tour les leaders libéraux, M. Blake d'abord, plus tard M. Laurier. Mais, pendant toute cette période, le Canada préférait la politique purement et simplement protectionniste de sir John Macdonald, chef du parti conservateur. Les partisans de la réciprocité, soupçonnés à tort ou à raison de séparatisme, ne parvenaient pas à conquérir l'opinion.

Lorsque M. Laurier devint enfin premier ministre en 1896, il n'avait nullement abandonné, bien qu'il l'eût considérablement atténuée, la politique de réciprocité. Il ne s'agissait plus de libre-échange continental, ni de réciprocité illimitée; mais il s'agissait toujours de réciprocité limitée, c'est-à-dire d'une politique d'entente avec les Etats-Unis. C'est donc conformément à toute la tradition de son parti que M. Laurier s'empressa de faire des ouvertures à Washington; mais il se heurta aux fins de non-recevoir d'un protectionnisme qui se refusait obstinément à toute concession. C'est alors que, par une volte-face subite et que rien dans la tradition libérale n'annonçait, le ministère Laurier se retourna vers l'Angleterre. « Puisque « le marché américain se ferme, raisonnait-il, ménageons-« nous le marché britannique. » Ainsi naquit, d'un refus et d'un dépit, le fameux tarif impérialiste de 1897. Par le tarif Fielding (c'est le nom qu'on lui donne communément) le Dominion accordait aux produits anglais une préférence de 12 1/2, bientôt portée à 25, puis à 33 %.

Par la mauvaise volonté des Etats-Unis, le Canada se trouvait

donc rejeté dans les bras de la mère-patrie. Incapable de créer un grand courant commercial du Nord au Sud, le gouvernement canadien tentait de l'établir de l'Ouest à l'Est. De ce fait, et par la force des choses, le lien impérial devait se resserrer. C'était justement l'heure où l'impérialisme britannique prenait un épanouissement jusqu'alors inconnu, où la conscience de la gloire de l'Empire s'emparait de tous les cœurs anglais. Le geste de MM. Fielding et Laurier venait donc à son heure pour produire son maximum d'effet. Mais parlons net ! Pour que cette politique douanière devînt vraiment et complètement féconde, il fallait de toute nécessité que l'Angleterre elle-même y mît du sien, Dans ses discours, M. Fielding assurait que la préférence accordée à la métropole l'était sans condition, bénévolement. En réalité, le gouvernement canadien comptait bien que l'Angleterre lui donnerait en échange le bénéfice d'une préférence analogue sur le marché anglais. Or cette préférence là, seule une Angleterre protectionniste pouvait la donner.

Une période d'attente commença donc. Le modeste droit d'un shilling par *quarter* sur le blé, établi en 1902 dans un but fiscal par sir Michael Hicks-Beach, provoqua de vives espérances. Les Canadiens, sir Wilfrid Laurier en tête, pensaient qu'il serait bien facile d'accorder au blé canadien une préférence par discrimination : ce serait la première pierre d'un édifice de réciprocité. Aussi, grande fut la désillusion quand, l'année suivante, M. Ritchie, libre-échangiste convaincu, supprima entièrement le droit en question. L'espérance reprit quand M. Chamberlain proclama ouvertement son programme protectionniste. Ce programme, superbe d'envergure et de vigueur, laissait entrevoir la possibilité d'un impérialisme économique basé sur une mutuelle préférence douanière. Les Canadiens recommencèrent donc à attendre, et déjà des mécontents murmuraient : « Si la mère-patrie nous refuse la réciprocité, cherchons ailleurs ». Mais les années passaient ; loin d'apporter la solution désirée, elles ne faisaient que multiplier les désillusions. Par trois fois, en 1906, en janvier et en décembre 1910, les électeurs anglais signifiaient sans malentendu possible qu'ils restaient fidèles à la doctrine du libre-échange.

Dans ces conditions, le Canada se voyait dans l'impossibilité de tirer profit des avantages qu'il avait consentis à la Grande-Bretagne sous forme de tarif préférentiel. L'Angleterre, en effet, ne peut donner à ses colonies aucune faveur, puisque, demeurant complètement libre-échangiste, elle est dans l'impossibilité matérielle de leur accorder la moindre réduction sur des droits qui n'existent pas. C'est le cas de répéter,

comme dans le dicton : « Là où il n'y a rien, le roi perd ses droits » ! Un moment est donc arrivé (et nécessairement il devait venir tôt ou tard) où le Canada s'est lassé d'une situation, sinon sans issue, du moins sans issue prochaine. La réciprocité impériale devenant fort improbable dès les élections libérales de 1906, le gouvernement canadien n'attend même pas que l'année soit écoulée pour prendre ses précautions et ménager l'avenir. Le régime douanier canadien de 1906, rédigé aussi par M. Fielding, reflète nettement cette préoccupation. Quatre tarifs sont créés : un tarif de guerre, un tarif général, un tarif minimum (ou intermédiaire), un tarif préférentiel (ou spécialement préférentiel) réservé à la seule Angleterre. Quel est le sens de cette nouvelle politique ? Il est très clair. En colonie « loyale », le Canada maintient fidèlement la préférence britannique, sans rien recevoir en échange. Mais la création d'un tarif minimum indique clair comme le jour le désir de négocier des traités de commerce. Ne faut-il pas qu'une nation vende ses produits ? Du moment que l'Angleterre ne veut pas ou ne peut pas réserver sur son marché une place spéciale et favorisée aux produits coloniaux, la nécessité se fait sentir pour les colonies de chercher d'autres débouchés.

Ainsi, dès 1906, l'échec de la politique préférentielle éclatait. N'ayant pas réussi à négocier avec l'Angleterre le véritable traité de réciprocité qu'il espérait, le Canada cherchait tout naturellement d'autres ententes. La Convention de commerce avec la France, en 1909, fut une première et normale application de cette politique nouvelle. Cependant, sir Wilfrid Laurier ne voulait pas encore renoncer entièrement à l'espoir d'une entente avec la mère-patrie. A la veille des dernières élections, le 22 novembre 1910, il lançait ce suprême appel : « Si les élections anglaises sont protectionnistes, la réciprocité douanière entre le Canada et les Etats-Unis demeure peu probable ». Les élections de décembre 1910 furent une fois de plus libre-échangistes. Dès lors, le Canada était tout naturellement rejeté vers les Etats-Unis, par le fait même de l'Angleterre. Nous sommes maintenant en mesure de comprendre très bien l'esprit de la politique canadienne. En 1897, le ministère Laurier s'était tourné vers Londres parce qu'il avait été repoussé à Washington. Il se retourne aujourd'hui vers Washington parce qu'il voit trop clairement, hélas ! qu'il n'a pas pour le moment grand'chose à attendre de l'Angleterre. C'est une politique de bascule qui résulte de circonstances que le Canada n'a pas créées et que l'Angleterre — il faut le dire — eût sans doute pu éviter.

*
* *

Voici donc le parti libéral canadien revenu à la politique, traditionnelle pour lui, de la réciprocité. Jetons un rapide coup d'œil sur le continent nord-américain et nous constaterons que les circonstances de 1910-1911 ne sont plus tout-à-fait ce qu'elles étaient en 1896-1897. Dix années d'une prospérité sans précédent (1897-1907) ont un peu modifié la situation économique des Etats-Unis. La grande République, avec sa population énorme de 90 millions d'âmes, consomme désormais son propre blé ; en même temps, elle tend à devenir de plus en plus importatrice de matières premières pour son industrie ; le bois par exemple, lamentablement gâché par une séculaire imprévoyance, commence à lui faire sérieusement défaut. Les mêmes raisons qui vers 1850 orientaient l'Angleterre, alors industriellement invincible, vers une politique de libéralisme économique se font sentir aux Etats-Unis. Le protectionnisme républicain recule lentement devant une forte poussée démocrate. Il y a dix ans encore, les Etats-Unis ne songeaient qu'à se retrancher derrière une infranchissable muraille de Chine. Les voici qui, de nouveau, songent à l'expansion.

Au Canada, la transformation n'est pas moindre. Assurément, tout l'Est canadien, qui est industriel, demeure protectionniste, comme il l'était en 1897 et encore en 1906. Mais il existe dans l'Ouest des intérêts agricoles qui de plus en plus sont libre-échangistes. Beaucoup plus qu'il y a dix ans, ces intérêts là sont en mesure de se faire entendre, tout simplement parce qu'ils sont devenus plus nombreux, et surtout proportionnellement plus nombreux. A l'Ouest de Winnipeg, dans les prairies sans fin que traversent le *Canadien Pacifique* et le *Grand Tronc*, il n'est pas exagéré de dire que tout un peuple nouveau se constitue, fort différent des populations de Québec et d'Ontario. Ces *settlers* de la prairie sont de toute origine : Anglais, Français, Allemands, Autrichiens, Slaves, Syriens, Américains surtout. Chaque année, c'est par milliers que des fermiers du Kansas, du Dakota, des divers Etats de l'Ouest américain passent la frontière pour s'établir sur la terre canadienne. Peu à peu naît, entre Winnipeg et les Rocheuses, une population qui est canadienne sans doute, mais qui n'est plus essentiellement britannique. Quels sont les sentiments politiques ou nationaux de ces colons nouvellement transplantés ? On peut se le demander. Sans doute ils sont « loyaux » au sens anglais du mot; ils déclarent même fréquemment se plaire sous les plis de l'*Union Jack*. Sont-ils devenus royalis-

tes en devenant sujets du roi d'Angleterre ? Peut-être, mais évidemment pas à la façon des Anglais ? Sont-ils impérialistes ? C'est plus que douteux. « Canadiens d'abord ! » pourrait être leur devise. Dans ces conditions, la préférence impériale les pourra séduire dans la mesure où elle les servira. Mais si leurs intérêts les poussent vers une union économique plus étroite avec les Etats-Unis, ils n'hésiteront pas. Or c'est justement vers cette politique là que leurs intérêts actuels les orientent. Soucieux avant tout de vendre et de bien vendre leurs produits, ce qu'ils cherchent ce sont des consommateurs. Comme ils ne sont pas producteurs mais au contraire acheteurs de produits manufacturés, on comprend aisément qu'une politique de libre-échange soit faite pour leur plaire. Manifestement l'Ouest canadien est en ce moment libre-échangiste. La multiplication des échanges, le bon marché des produits qu'ils achètent, la porte largement ouverte sur les débouchés où ils vendent, voilà, beaucoup plus que la préférence impériale, ce qui séduit les Canadiens de l'Ouest. Au cours de l'été dernier, dans un grand voyage qu'il faisait dans l'Ouest, sir Wilfrid Laurier a été littéralement assailli par les délégations bruyantes et exigeantes de ces vigoureux colons, réclamant de l'air, des échanges, des débouchés !

Or le poids de l'Ouest dans la balance politique canadienne est de plus en plus lourd. Hier encore, la province française de Québec faisait l'appoint nécessaire de toute majorité. En tout cas, politiquement, l'Ouest en face de l'Est ancien, riche, traditionnel et puissant, comptait à peine. Dès demain, le chiffre des circonscriptions au delà des Grands Lacs devra être augmenté d'une dizaine. Après-demain peut-être, c'est au Manitoba que se trouvera le centre de gravité politique du Dominion ! Il est évident que cette considération — puissante sur un politique comme Laurier — n'aura pas été étrangère au retour à la politique de réciprocité.

Depuis quelques mois, depuis le milieu de l'année 1910, on savait vaguement que des conversations se poursuivaient entre Washington et Ottawa ; mais d'une façon générale, l'opinion s'attendait seulement à un accord limité et modeste. C'est avec une sorte de stupeur qu'on apprit, le 26 janvier dernier, le résultat des pourparlers. La portée de l'arrangement est en effet considérable : les articles d'alimentation, les produits de la ferme sont exonérés de part et d'autre. Le Canada obtient le droit d'envoyer librement son poisson aux Etats-Unis. Le bois, la pâte de bois, le bois travaillé, le papier entrent en franchise aux Etats-Unis. Les machines agricoles et un certain nombre

de produits manufacturés américains bénéficient à l'entrée au Canada d'une importante réduction de tarif. C'est en somme à peu près la « réciprocité limitée », telle que la demandaient, avant 1897, les libéraux canadiens de l'ancienne école.

Ce qui rend particulièrement grave ce projet de réciprocité, c'est que, depuis 1897, un fait nouveau est survenu dans la politique canadienne : la préférence accordée à l'Angleterre. En quoi cette préférence est-elle supprimée, diminuée, ou simplement menacée par le nouvel arrangement? C'est ce que l'opposition conservatrice et impérialiste canadienne n'a pas manqué de demander aussitôt à M. Fielding. Celui-ci, tout en essayant de rassurer ses contradicteurs, tout en affirmant que la préférence demeurait entière *d'une façon absolue*, n'a pu cependant nier que sa valeur *relative* était partiellement atteinte, ce qui est l'évidence même. Nous aurons à voir, a-t-il même ajouté, si une refonte du tarif ne s'impose pas pour maintenir, ou plus exactement pour restituer à la mère-patrie la même préférence relative dont elle bénéficiait avant l'entente américaine. Je crois qu'il faut voir, dans ce langage et dans cette suggestion du ministre, la reconnaissance formelle d'une certaine atteinte portée au privilège de l'Angleterre. De ces vicissitudes de la politique douanière canadienne depuis quinze ans, il ressort nettement qu'on ne peut favoriser tout le monde, qu'on ne peut préférer tout le monde et que, par sa situation même, le Canada se trouve périodiquement mis en demeure de choisir entre sa puissante métropole et son tout puissant voisin.

***

Les Anglais ont donc raison de prendre très au sérieux, sinon au tragique, cette nouvelle orientation douanière de leur colonie, car il est trop évident que, sous ce régime de réciprocité, le Canada va s'américaniser de plus en plus.

Depuis le premier tarif Fielding, en 1897, c'est la direction Ouest-Est du trafic qui avait été favorisée par la politique canadienne. Sir Wilfrid Laurier, en 1907, le déclarait dans ces termes : « Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir « soit en creusant des canaux, soit en subventionnant des che- « mins de fer pour créer un courant commercial Ouest-Est et « Est-Ouest, c'est-à-dire orienté vers l'Angleterre. Et si nous « avons fait cela, c'est parce que nous reconnaissons l'existence « de ce grand principe qu'il faut encourager le commerce « impérial dans les limites mêmes de l'Empire. » Cette politique vraiment impérialiste se comprenait très bien de la part

du Canada, tant qu'un espoir de réciprocité britannique subsistait. Cet espoir disparu, voici que la nouvelle politique canadienne va détruire ce qui avait été commencé. A la route commerciale Ouest-Est va se substituer tout naturellement, maintenant que la barrière douanière tombe en grande partie, la route Nord-Sud, Sud-Nord. De graves intérêts peuvent être atteints par ce changement d'orientation : ceux des grandes lignes de navigation transatlantique par exemple, et plus encore ceux des lignes de chemins de fer transversales allant d'océan à océan. Tout l'avantage sera pour les producteurs de blé de l'Ouest canadien qui désormais trouveront aux Etats-Unis un superbe marché ; il sera aussi pour les lignes de chemins de fer allant du Nord au Sud. Désormais, la frontière canadienne-américaine, qui politiquement parlant est artificielle, deviendra pour ainsi dire inexistante au point de vue économique. Or ce fait, incontestable par lui-même, n'est-il pas gros de conséquences politiques ?

La question politique, que nous avions tenue à dessein dans l'ombre jusqu'ici, apparaît donc, et il était inévitable qu'elle apparût tôt ou tard. Deux périls surgissent en effet de la politique de réciprocité : d'une part la rupture possible de l'unité canadienne, de l'autre l'éventualité très lointaine, mais cependant concevable, de l'annexion.

L'unité politique du Canada, qui paraît très solide à un observateur superficiel, n'est pas si fortement constituée qu'il n'existe une profonde différence d'esprit, d'intérêts, de tendances entre les provinces de l'Est Québec, Ontario et celles de l'Ouest. Les premières sont anciennes, anglaises ou françaises, de plus en plus industrielles. Les autres sont nouvelles, agricoles et nettement américaines de manières, de mœurs, de civilisation. Entre les régions, les différences vont s'accroissant d'année en année : on sent très bien que, de part et d'autre, l'atmosphère n'est pas la même. Fréquemment, dans l'Est, on parle sans bien les comprendre des colons de la prairie. Sans doute on admire leur énergie et leur entrain, mais on ajoute : « Nous concevons mieux qu'eux les intérêts « profonds de la nation canadienne ». Et dans l'Ouest, le peuple nouveau qui naît à l'existence répond : « L'Est n'a pas « la moindre idée de notre richesse, de notre prospérité. Il « ne comprend pas quel grand facteur nous constituons dans « la création de la patrie canadienne. » Ainsi, l'unité morale entre les provinces n'apparaît pas comme une profonde et incontestable réalité.

N'y a-t-il pas, dans ces conditions, quelque imprudence à

ouvrir toutes grandes les portes de l'Ouest-Canadien sur les Etats-Unis? Chicago, Saint-Paul, Minneapolis, ne risquent-ils pas de devenir alors les vraies capitales des prairies canadiennes, plutôt que Montréal et Ottawa? Ce péril est d'autant moins imaginaire que, comme nous le disions en commençant, la constitution géographique et politique du Canada est un paradoxe. Pour aller de Toronto à Winnipeg, il faut pendant deux jours traverser d'arides et rocheuses étendues où presque aucune colonisation n'a pu se fixer. De Winnipeg à Saint-Paul, au contraire, de Regina à Minneapolis, il n'y a pas d'obstacle. Ce qui paraît logique, dans ce continent nord-américain, c'est que chaque province canadienne se rattache par des liens étroits à l'Etat correspondant de l'autre côté de la frontière. Ce qui paraît paradoxal, au contraire, c'est que la Colombie Britannique, le Manitoba reconnaissent une capitale aussi lointaine qu'Ottawa! J'ai toujours été frappé de ce fait chaque fois que j'ai visité le Canada, et il rend à mes yeux très légitimes et très compréhensibles les craintes de tous ceux qui désirent voir le Canada rester essentiellement britannique.

Mais, dira-t-on, cette absorption économique n'est pas à elle seule une absorption totale; et quant à l'annexion, elle ne se fera que si elle est voulue des deux côtés de la frontière. Or qui la veut? Délicate et difficile question! La grande masse des Canadiens, disons plus, la presque unanimité des Canadiens ne veut pas entendre parler d'annexion. Mais il y eut jadis au Canada des séparatistes, et rien ne dit que plus tard on n'en reverra pas, principalement dans ces provinces nouvelles que l'immigration peuple si largement d'Américains? D'autre part, symptôme inquiétant, voici qu'après un silence de bien des années, on recommence aux Etats-Unis à parler d'annexion. Le 14 février, à la Chambre américaine des représentants, M. Champ Clark, leader démocrate, a déclaré, « au milieu des applaudissements », qu'un jour viendrait où le drapeau étoilé flotterait sur l'Amérique du Nord tout entière. « *That is the end now pending* », a-t-il ajouté avec le sans-gêne si suggestif des hommes politiques américains. C'est une boutade, dira-t-on, et du reste M. Taft s'est hâté de désavouer le bouillant orateur. Sans doute, c'est une boutade, mais c'est déjà beaucoup qu'une pareille idée soit dans l'air et surtout qu'on ose en parler ouvertement. Les Etats-Unis n'ont, pour le moment, et du reste pour aucun moment précis, l'idée d'annexer le Dominion; mais on voit bien qu'au fond d'eux-mêmes ils pensent, selon le mot de Mac Kinley, que la *destinée manifeste* de l'Union est d'englober un jour le Continent septentrional tout entier. Qu'im-

porte, dans ces conditions, que les responsables accumulent les démentis officiels? Le péril est là, sinon prochain, du moins latent.

***

Il ressort de ces diverses considérations que la réciprocité canadienne-américaine est un rude coup porté à la politique impérialiste. « Désastre impérial », disait il y a quelques jours M. Balfour : et le mot me paraît en effet à peine exagéré, car il est manifeste que, par cette orientation nouvelle, le Canada s'éloigne de la mère-patrie. Les impérialistes, il y a une quinzaine d'années, avaient fait un beau rêve : celui d'une préférence douanière intercoloniale, constituant réellement l'unité économique de l'Empire. Le Canada entrait dans cette vue grandiose, faisait même les premiers pas. Mais il fallait pour que l'œuvre s'accomplît que l'Angleterre, de son côté, répondît aux avances de sa colonie. Elle n'a pas voulu le faire, et c'est alors que s'est réalisé le mot prophétique de sir Wilfrid Laurier en 1897 : « Il faut que l'Angleterre avance ou que le « Canada recule ! »

Qui songerait à le nier? Par cette récente démarche, le Canada, sur la route impériale, recule. Sans doute, l'Empire reste debout, aucun péril imminent ne le menace. L'alerte actuelle sera donc sans lendemain. Je n'ose pas dire : sans surlendemain !

André Siegfried,
Docteur ès lettres.

LA CONSTITUTION D'ALSACE-LORRAINE

En 1905, au moment où commençait à se poser en Alsace-Lorraine la question de la réforme constitutionnelle qui passionne et divise aujourd'hui l'Allemagne, j'ai consacré ici même un article à l'étude des origines et des conditions du problème [1]. Je me permets de le rappeler, pour me dispenser d'insister à nouveau sur des données trop abstraites, actuellement d'ailleurs suffisamment connues.

On se souviendra simplement que, dans l'Empire fédératif créé en 1871, l'Alsace-Lorraine n'a pu obtenir rang d'Etat; elle est terre conquise, *Reichsland*, propriété collective et indivise des princes confédérés. Les difficultés présentes sont issues de cette situation.

Vraie « colonie européenne », le Reichsland n'eut d'abord, à aucun degré, le contrôle de son gouvernement. Sujets de l'Empire, les annexés purent élire des députés au Reichstag. Mais ils ne furent pas déclarés citoyens alsaciens-lorrains, comme leurs nouveaux compatriotes étaient citoyens prussiens, saxons ou bavarois; il n'y eut pas, à l'exemple des Landtage de Prusse, de Bavière ou de Saxe, une Chambre alsacienne-lorraine; en ce qui concernait ses intérêts propres, sa législation intérieure, l'Alsace-Lorraine restait sans droits : le Bundesrat, conseil fédéral où elle n'est pas représentée, pour le législatif, l'empereur, président du Bundesrat, pour l'exécutif, détenaient seuls tous les pouvoirs.

Des concessions partielles vinrent assez vite, de 1874 à 1879, modifier cet état de choses. Préoccupé de servir, en montrant plus de bienveillance, la propagande de quelques ralliés, Bismarck établit à Strasbourg un statthalter assisté d'un ministère et convoqua une assemblée, la Délégation. Concessions incomplètes, qui s'arrêtèrent là, parce que, malgré cet appui, les ralliés échouèrent. Concessions surtout apparentes plus que réelles : l'institution d'un gouvernement local simplifia les formalités qu'entraînait jusqu'alors une administration exercée de Berlin; mais le statthalter, armé par le paragraphe de la dictature d'une autorité souveraine, n'était responsable que

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 novembre 1905.

devant l'empereur; la Délégation, élue par un système compliqué de scrutins à plusieurs degrés, était étroitement soumise aux influences officielles; elle demeurait d'ailleurs sans rôle effectif, sans pouvoir politique puisqu'elle n'interpellait ni ne renversait les ministres, sans pouvoir législatif sérieux puisque le chancelier d'Empire recevait le droit de faire annuler par le Bundesrat les projets de loi qu'elle adoptait et voter par le Reichstag ceux qu'elle repoussait. La « Constitution » de 1879 allégeait à peine, en réalité, la sujétion de l'Alsace-Lorraine [1].

Les annexés s'accommodèrent de ce régime jusqu'au jour où se précisa leur renaissance nationale. Alors, en 1903, après avoir obtenu, par l'abrogation du paragraphe de la dictature, une plus grande liberté de parole et de presse, ils élevèrent des réclamations formelles. La lutte débuta à la Délégation par le dépôt d'un vœu de M. l'abbé Wetterlé; à chaque session ce vœu fut ensuite repris, accueilli par les députés, rejeté par le gouvernement; il fut l'occasion de discours toujours plus impérieux que même, en 1908, les ministres qualifièrent, avec quelque exagération, d'appels révolutionnaires. De la Délégation le débat fut bientôt porté au Reichstag : en 1905, douze représentants alsaciens-lorrains saisirent l'assemblée d'une motion Preiss qui transformait la situation juridique du pays. Des artifices réglementaires empêchèrent que la question vînt en discussion publique, du moins elle resta posée. Chaque année des propositions nouvelles la rappelèrent au souvenir du chancelier et des partis : motions Delsor en 1906, Wetterlé en 1907, de Wendel en 1908, Wetterlé en 1909, Labroise en 1910. Aucune ne fut examinée. Cet effort pourtant n'était pas stérile : il contraignait les annexés à se mettre d'accord sur les points essentiels d'un programme commun.

Au début, en effet, le concert de leurs plaintes avait paru un peu discordant. L'entente s'était établie sans peine sur deux formules générales : assimilation politique de l'Alsace-Lorraine aux Etats confédérés; suppression du droit de contrôle réservé, en matière locale, au Bundesrat et au Reichstag. Les difficultés avaient commencé lorsqu'il avait fallu déterminer les procédés d'action. L'élimination des assemblées impériales comme facteurs législateurs, entraînant une extension du rôle de la Délégation, comportait, semblait-il, une réforme du mode d'élection. Ainsi s'introduisait incidemment le problème du suffrage uni-

[1] On consultera avec fruit l'ouvrage de Gerber, la *Condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand.*

versel qui mit aux prises un moment parmi les indigènes non pas seulement les catholiques et les démocrates, mais, dans le parti catholique lui-même, les deux fractions conservatrice et libérale. Plus grave était la nécessité où on se trouvait, si l'Alsace-Lorraine devenait un Etat confédéré, de lui attribuer une place au Bundesrat : les délégués au Conseil fédéral sont les ambassadeurs des princes, non les élus des peuples; quel prince « instruirait » les délégués d'Alsace-Lorraine ? La motion Preiss recourait à cet expédient de proclamer l'empereur souverain particulier du nouvel Etat : la solution n'eût paru bonne que si l'empereur en même temps n'avait été le roi de Prusse; elle suscita les colères des Allemands du Sud qu'elle eût dépouillés, au profit d'une puissance rivale et peu aimée, de leur part de propriété sur la terre d'Empire; elle souleva surtout les protestations des annexés qui préféraient rester iels « plutôt que devenir Prussiens ». On dut chercher des combinaisons différentes : l'élection d'un statthalter à vie, la nomination d'un régent, l'appel à un fils cadet de Guillaume II, l'installation d'une dynastie hessoise, brunswickoise, autrichienne, eurent tour à tour des partisans, parfois fantaisistes, et des adversaires bruyants.

Assez vite cependant ces divergences disparurent. La situation se modifiait ; après Noisseville et Wissembourg, la lutte se faisait plus âpre : sous les attaques des pangermanistes, les indigènes comprenaient l'utilité de concessions mutuelles ; par l'entente nouée entre MM. Wetterlé, Preiss et Blumenthal un parti national naissait[1]. Son premier soin fut d'établir un compromis sur la question constitutionnelle : on persuada les catholiques conservateurs, moins hostiles d'ailleurs depuis que l'apaisement semblait se marquer en France, de se rallier au principe d'un suffrage universel rectifié par le vote plural ; on convint de supprimer tout débat sur la personne du souverain en admettant l'idée d'une république, solution pleine d'élégance, puisque, étant avec évidence purement utopique, elle ne froissait aucune conviction et ménageait l'avenir. Le 24 février 1910, la Délégation, adoptant à l'unanimité une motion Ditsch-Wetterlé-Blumenthal, rendait public le nouveau programme.

Elle était persuadée que cette manifestation, après tant d'autres, resterait platonique : le chancelier, dans des déclara-

---

[1] Pierre Braun, *Alsace-Lorraine : les préludes d'une lutte nationale*, et René Henry, *Déclarations de M. Daniel Blumenthal*, dans les *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 avril 1910.

tions récentes, avait affirmé que les Alsaciens-Lorrains ne devaient rien espérer avant d'avoir donné des garanties de leur loyalisme allemand. Aussi la surprise fut-elle grande, dans l'assemblée et le pays, quand, le 14 mars 1910, M. de Bethmann-Hollweg annonça brusquement qu'un projet de réforme, élaboré au ministère de Strasbourg, remanié par les bureaux de Berlin, était soumis à l'examen des princes confédérés et serait prochainement transmis au Bundesrat.

***

On a discuté sur les causes de cette conversion soudaine. Il est vraisemblable qu'elles furent assez complexes, les unes se rattachant à la politique générale allemande, les autres plus spécialement à la situation locale.

Lorsque Bismarck organisa la Confédération de l'Allemagne du Nord, puis, en 1871, l'Empire sous sa forme actuelle, il fut avant tout préoccupé d'affermir la suprématie prussienne : son roi reçut dans le Bundesrat une part d'influence suffisamment large pour qu'il parût prémuni contre les jalousies et l'indiscipline des princes. Depuis quelques mois pourtant, des signes de faiblesse sont distincts : la Bavière et la Saxe ont montré quelque indépendance ; contre l'autorité des Hohenzollern des résistances se sont dessinées au Conseil fédéral, timides encore, mais certaines, lors des débats sur les droits de succession ou les tarifs de navigation. La Prusse, inquiète du danger, a cherché les moyens de le conjurer. Elle ne pouvait songer à modifier ouvertement la constitution de l'Empire. Elle se souvint que, dans les limites de la Confédération, existe un territoire, « sans nom et sans état-civil », dont il serait aisé peut-être, sous un prétexte libéral, de faire une dépendance politique et dont la représentation au Bundesrat viendrait opportunément renforcer de quelques suffrages les dix-sept voix prussiennes, prévues par Bismarck, désormais insuffisantes. Ainsi naquit, dit-on, dans l'entourage de Guillaume II, la pensée de donner corps aux promesses inconsistantes dont on avait jusqu'alors amusé les annexés.

Dans son livre *Le Landesausschuss d'Alsace-Lorraine*, récemment paru, M. Lebleu fait observer qu'entre les deux discours de M. de Bethmann-Hollweg, décembre 1909 et mars 1910, se place un voyage à Berlin du baron d'Ehrenthal. « Tout « porte à croire, dit M. Lebleu, que la fidèle alliée de l'empire « allemand a aperçu, elle aussi, le grand mouvement qui « agite l'Alsace-Lorraine, qu'elle en a vu les périls, qu'elle a « compris l'avantage que l'Empire recueillerait en accordant

« aux pays annexés l'autonomie qu'ils réclament. » L'hypothèse ne manque pas d'intérêt; mais, bien qu'elle ait rencontré créance dans certains milieux alsaciens, elle ne paraît pas très solide.

Les fonctionnaires strasbourgeois accueillirent avec allégresse un projet qui, pour eux, présentait d'autres avantages. Ils avaient assisté, défiants, puis irrités, à cette renaissance de l'esprit public que ni la séduction d'une tolérance factice, au début du statthaltérat de M. de Wedel, ni, dans les derniers mois; des rigueurs sans cesse accrues n'avaient détournée de sa voie traditionnaliste. Ils sentaient que la Délégation, jadis si docile « chambre d'enregistrement » des volontés gouvernementales, se cabrait sous le mors, en dépit de son recrutement, et rapidement leur échappait. Ils prenaient conscience de la poussée des jeunes générations, des aspirations à l'indépendance provinciale de plus en plus précises dont les chefs « nationalistes », à l'assemblée et dans la presse, se constituaient les interprètes. Et dans cette lutte, l'instrument que leur mettait en main la constitution de 1879 leur paraissait si fragile qu'à chaque instant ils redoutaient de le voir rompre. Une réforme, en leur permettant de rétablir sous un nom différent la dictature abolie, les aiderait à mater l'Alsace et la Lorraine, comme, dans un domaine plus large, elle devait aider la Prusse à maintenir sa domination sur l'Allemagne. Le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Mandel, se mit à l'œuvre avec ardeur ; il fit appel à toutes les ressources de son fertile génie ; le texte qu'il élabora, approuvé par le statthalter, servit de base aux travaux du chancelier.

Ce qui n'empêcha point la presse européenne presque tout entière de s'enflammer au discours de M. de Bethmann-Hollweg et d'annoncer avec fracas qu'allait être proclamée « l'autonomie » de l'Alsace-Lorraine. Lorsque fut publié, le 16 décembre 1910, après des négociations laborieuses entre les cours, le projet définitif, les plus exaltés durent convenir qu'ils avaient été dupes. Les seules passions germanisantes avaient reçu satisfaction.

Le Reichsland demeurait Reichsland ; il n'était pas élevé au rang d'Etat; il n'obtenait pas de représentation au Bundesrat; l'empereur continuait à exercer le pouvoir exécutif, par l'intermédiaire d'un statthalter, non comme souverain particulier, mais au nom des princes confédérés. Sur ce premier point, aucun changement n'était apporté à l'état de choses antérieur.

Si la condition du pays dans l'Empire ne se trouvait pas modifiée, sa situation intérieure l'était au contraire assez net-

tement par l'élimination du Bundesrat et du Reichstag comme facteurs législatifs. La Délégation disparaissait. Deux assemblées la remplaçaient, dotées en matière locale de la compétence étendue dont jouissent les Landtage allemands. Sur ce second point, les réclamations des annexés semblaient avoir triomphé.

Sous ce libéralisme de façade, cherchons pourtant les réalités : nous apercevrons rapidement que l'organisation nouvelle s'inspirait avant tout du désir « de contraindre ou de briser » l'opposition nationale. L'empereur recevait droit absolu de veto sur les décisions des Chambres. La Chambre haute était composée presque uniquement d'immigrés : dix-huit membres désignés par l'empereur sur la proposition du Bundesrat, dix-huit délégués par les corps constitués, commerce, industrie, université, conseils municipaux des villes; pour rendre plus certaine leur docilité, on les soumettait au renouvellement quinquennal. La Chambre basse était élue au suffrage universel, mais corrigé par un ensemble de précautions savantes : délimitation des circonscriptions réservée au gouvernement, résidence de trois années exigée des ouvriers et des employés, vote plural attribuant deux et trois voix aux citoyens les plus âgés; de toutes manières, des garanties étaient prises contre les jeunes électeurs et les électeurs des classes populaires, dont on redoutait la turbulence provincialiste ou socialiste. Il restait en outre entendu que la réforme, consentie par le Bundesrat et le Reichstag, pourrait être annulée par eux, si son application paraissait conduire à des résultats dangereux. La *Strasburger Post*, organe officieux, exprimait la pensée de M. Mandel, en déclarant qu'un tel système, « entre les mains d'un gouvernement fort », devait assurer « l'union plus intime » de l'Alsace et de l'Allemagne. Suivant une expression qui fit rapidement fortune, le geôlier élargissait la fenêtre « pour avoir occasion d'y placer plus de barreaux ».

*
* *

Le projet reçut, aussitôt connu, le plus mauvais accueil. De toutes parts les critiques s'élevèrent.

L'opinion allemande, dans son ensemble, impressionnée par les articles violents des journaux pangermanistes, reprochait au gouvernement de faire aux Alsaciens-Lorrains des concessions imprudentes et de préparer pour l'Empire de graves complications; elle estimait notamment que la réforme électorale profiterait à la bourgeoisie, attachée aux idées anciennes, et que le conflit permanent qui s'ouvrirait entre les deux Cham-

bres servirait surtout la propagande française. Si quelques voix discordantes s'élevaient, socialistes ou progressistes, c'était pour blâmer encore les solutions adoptées, en réclamant au contraire des mesures moins restrictives. Seuls, les nationaux-libéraux se déclaraient assez satisfaits.

Dans les provinces annexées, la protestation fut unanime. Tous les partis furent d'accord pour exprimer le regret non pas seulement qu'on eût négligé, comme ils devaient l'escompter, leurs revendications républicaines, mais aussi et surtout que, par la création, de la Chambre haute, en rendant plus lourde la tutelle gouvernementale, on eût aggravé plutôt qu'allégé les difficultés politiques. « Le pangermanisme triomphe », constatait le *Journal Alsace-Lorraine*. L'abbé Wetterlé répondait : « Le régime qu'on veut nous imposer est plus réaction-« naire que le régime turc ». Et l'*Elsæsser* concluait : « Chaque « Alsacien a le devoir de déployer toute sa force pour obtenir « autre chose qu'une parodie de réforme ».

Il est plus curieux que les auteurs mêmes du texte arrêté par le Bundesrat soient sortis de ces discussions assez mal contents de leur œuvre. Les princes n'étaient pas loin de penser que l'empereur, roi de Prusse, confisquait à son seul profit la possession de tous : nommant le statthalter, dirigeant la Chambre haute, édictant les lois, il « s'installait en autocrate », selon le mot de la *Freissinnige Zeitung*, « dans sa satrapie de Metz et de Strasbourg » ; la Saxe n'avait pas caché son irritation ; il avait fallu, pour l'apaiser, rappeler en termes exprès que l'empereur dans la Terre d'empire est le simple représentant des États confédérés. Une opposition si tenace avait contraint la Prusse d'abandonner peu à peu l'essentiel de ses desseins ; elle avait renoncé à l'institution d'un statthalter à vie, à la présence au Conseil fédéral de délégués alsaciens-lorrains ; son pouvoir, assurément accru, ne l'était pas cependant au point qu'elle avait d'abord espéré.

Chacun attendait donc du Reichstag qu'il apportât au projet des modifications profondes, et d'ailleurs contradictoires. Tandis que les fonctionnaires pangermanistes suscitaient à Metz, par leur brutalité voulue, les incidents de la Lorraine sportive, afin de démontrer à l'Allemagne qu'une attitude conciliante serait périlleuse, tandis que certains députés intriguaient activement dans les groupes pour recommander, comme unique solution pratique, l'annexion directe à la Prusse, les Alsaciens-Lorrains négociaient avec le parti du Centre, où sont inscrits quelques-uns des leurs et dont les rapprochent davantage leurs affinités politiques. Abandonnant pour un temps l'idéal répu-

blicain, ils proposaient de confier au Bundesrat la désignation d'un régent qui pût instruire, en dehors de l'influence prussienne, les délégués du pays. Ces pourparlers n'aboutirent pas. Le gouvernement les avait devancés : depuis plusieurs mois, M. Delbrück, secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le ministère impérial, avait gagné, au cours d'entrevues discrètes, l'appui des chefs de partis ; il les avait convaincus que le compromis dont ils étaient saisis, ne favorisant entièrement personne, du moins ne sacrifiait aucun intérêt primordial ; il avait même rallié à ses combinaisons, par des promesses personnelles dit-on, l'un des députés catholiques d'Alsace, M. Vonderscher, dont les allures ne parurent pas, en ces circonstances, aussi nettes qu'on l'aurait souhaité. Dans ces conditions, les débats au Reichstag, les 26 et 28 janvier, ne furent qu'une solennelle parade[1] : M. Preiss et M. Wetterlé firent éloquemment leur devoir en exposant sans faiblir les revendications nationales de leurs compatriotes ; mais le baron de Hertling, principal orateur du Centre, s'attacha, dans un discours élégant et paisible, à ne pas prononcer une parole qui pût, en inquiétant les conservateurs, ébranler la solidité de la coalition bleue-noire ; il se garda d'épouser la cause impopulaire des Alsaciens-Lorrains. Et quand, finalement, le projet fut renvoyé, pour plus ample examen, à une commission spéciale, l'impression générale fut que le vote était acquis et que la constitution sortirait, à peine modifiée, de cette dernière épreuve.

*
* *

Mais les séances de la commission devaient être fécondes en surprises. Le 7 février, les huit représentants du Centre rédigeaient un amendement qui proclamait « l'indépendance de l'Alsace-Lorraine dans le sein de l'Empire » et lui attribuait trois délégués au Bundesrat ; habilement soutenue, la motion reçut l'assentiment des socialistes, des Polonais et des progressistes ; elle fut adoptée, par 20 voix contre 7. Le Centre, poussant son succès, reprit aussitôt l'idée, défendue récemment par les députés annexés, d'un régent nommé et révoqué par le Bundesrat. Il recueillit cette fois 22 voix contre 6. M. Delbrück avait combattu vivement les deux propositions ; il avait exposé que le ministère, lié par les décisions du Conseil fédéral, ne pouvait admettre aucune modification sérieuse, que son projet constituait une transaction nécessaire entre les aspirations

[1] Les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 février donnent de ces débats une analyse très complète.

diverses des partis et les prétentions opposées des Etats, que vouloir l'élargir, c'était vouloir l'ajourner. M. Spahn répliqua, en termes formels, que ses amis ne céderaient sur aucun point. M. Delbrück alors, le 16 février, au nom du chancelier, pria la commission de suspendre ses travaux, en attendant que les gouvernements aient échangé leurs vues et que le Bundesrat ait de nouveau délibéré[1].

L'opinion allemande s'expliqua mal ce coup de théâtre ; elle demanda, presque avec colère, à quels mobiles avait obéi le Centre, en janvier si préoccupé de ménager les répugnances des conservateurs, et qui, en février, se séparait d'eux brutalement. L'attitude de M. de Hertling et celle de M. Spahn assurément étaient dissemblables ; mais il est aisé de discerner les causes de cette brusque évolution ; l'opinion l'eût fait elle-même, si elle s'intéressait davantage à la vie politique intérieure de l'Alsace-Lorraine. Avant la réunion de la commission, M. Wetterlé, qui en était exclu, M. Blumenthal, la Délégation avaient parlé, et parlé de telle sorte que le Centre avait entendu.

On n'ignore pas les efforts poursuivis depuis dix années pour rallier au grand parti catholique allemand les catholiques annexés ; s'ils n'ont pas abouti à établir une fusion complète, si le « centre alsacien-lorrain » a maintenu son autonomie, l'influence de M. Spahn n'en est pas moins considérable sur certains de ses dirigeants. Cette situation privilégiée n'est pas d'ailleurs d'une solidité parfaite. Elle avait semblé compromise par le résultat négatif des débats au Reichstag. Dans un article du *Nouvelliste*, intitulé « Nous sommes roulés », puis dans une réunion publique de Colmar, M. l'abbé Wetterlé avait exprimé son mécontentement, et accentuant ses allures indépendantes, déclaré qu'il romprait au besoin tout rapport avec les catholiques allemands ; M. Blumenthal, à la Délégation convoquée le 1er février, avait fait appel à l'union pour la constitution définitive de ce « parti national », dès longtemps annoncé, où, sans distinction d'opinion, de confession ni de province, entreraient tous les annexés « décidés à vaincre dans la lutte qu'on leur imposait » ; l'assemblée s'était solidarisée avec lui, en votant sur son avis une protestation contre le projet ministériel ; la presse soulignait encore ces menaces : « Les élections sont proches », écrivait un correspondant du *Journal d'Alsace-Lorraine ;* « nous donne-« rons libre cours aux sentiments révoltés du citoyen leurré

[1] Cf. les *Questions* du 1er mars.

« dans son espoir le plus légitime ; nos voix iront aux candi-
« dats, quels qu'ils soient, qui arboreront le drapeau de l'auto-
« nomie républicaine ». Cette tactique, si elle prévalait, entraînait l'échec des députés catholiques suspects de compromissions et le triomphe de nationalistes ou de socialistes qui, n'ayant pas à tenir compte des réalités parlementaires, peuvent plus facilement multiplier les promesses. Pour empêcher que fût ainsi ruinée d'un coup son œuvre de ralliement, le Centre devait prouver, par une action retentissante, qu'il était lié moins qu'on ne l'avait dit et que, en dépit des apparences, il restait le champion dévoué de la cause alsacienne-lorraine. Voilà pourquoi M. Spahn, armé de ses amendements, est sorti de la coulisse où rentrait M. de Hertling, en attendant qu'à nouveau, bientôt peut-être, les rôles soient intervertis.

Le Centre a mené son intrigue en pleine sécurité. Il n'ignorait pas que les résistances de M. Delbrück n'étaient pas entièrement sincères et que le ministère impérial, au service de la Prusse autant que de l'Allemagne, accepterait sans déplaisir cette occasion de reprendre avec les princes confédérés des discussions sur de nouvelles bases. M de Bethmann-Hollweg fait publier déjà par les journaux officieux des notes où l'on propose, pour concilier toutes les opinions, de refuser à l'Alsace-Lorraine un régent, c'est-à-dire son indépendance, en lui accordant des délégués au Conseil fédéral instruits par l'empereur. La solution prussienne reparaît dans tout son éclat.

Quel accueil lui réserve, une seconde fois, le Bundesrat ? Quel sort attend, dans ce conflit d'influences où nul ne songe à eux, dont ils sont pourtant la rançon, nos compatriotes d'outre-Vosges ? C'est le secret de demain.

PIERRE BRAUN.

L'AMÉRIQUE CENTRALE

II. — NICARAGUA, HONDURAS, GUATEMALA

Malgré l'importance de leur superficie, les trois grandes républiques de l'Amérique Centrale — Nicaragua, Honduras et Guatemala — sont loin d'avoir progressé comme leurs petites voisines, Costa-Rica et Salvador. D'une part, elles n'ont pas su éviter les guerres civiles ou ont subi des dictatures prolongées; d'autre part, l'étendue de leur territoire et la très faible densité de leur population ont enrayé leur développement. Il faut en outre tenir compte de leur composition ethnique; tandis qu'au Costa-Rica le pourcentage de sang indien est excessivement bas, ce sont au contraire les Indiens qui forment la majorité des habitants au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua. N'ayant que fort peu de besoins et la nature leur fournissant les moyens de les satisfaire sans aucune peine, tout effort leur répugne. Les Indiens sont pourtant intelligents et adroits et j'ai vu dans des haciendas de canne à sucre ou dans des *beneficios* de café de purs Indiens devenus d'excellents mécaniciens.

Un autre mal, très réel et qu'on est obligé de reconnaître, est l'arbitraire des autorités locales qui peuvent priver tel propriétaire de la main-d'œuvre qui lui est indispensable en lui enlevant tous ses employés pour un laps de temps indéterminé, sous prétexte du « service du gouvernement », prétexte toujours dangereux à discuter. Dans certaines régions les Indiens pauvres sont traités comme de véritables bêtes de somme ou comme des esclaves corvéables à merci.

Le changement trop brusque et trop fréquent de présidents dont le principal souci est souvent de défaire l'œuvre de celui qu'ils remplacent, ou encore le maintien au pouvoir d'un dictateur qui n'est pas toujours un homme de génie, a aussi considérablement retardé le développement de ces pays pourtant si riches. La mauvaise gestion des affaires publiques et le gaspillage ont déprécié complètement la monnaie indigène, et rendu les transactions commerciales plus difficiles et forcément plus restreintes. Seuls, les propriétaires de vastes plantations réalisent d'importants bénéfices, parce qu'ils reçoivent le prix de leurs récoltes en or et paient la main-d'œuvre avec le papier monnaie.

Enfin le sans-gêne avec lequel certains gouvernements ont violé leurs engagements financiers a eu le double résultat d'écarter les capitalistes sérieux et d'attirer les spéculateurs

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

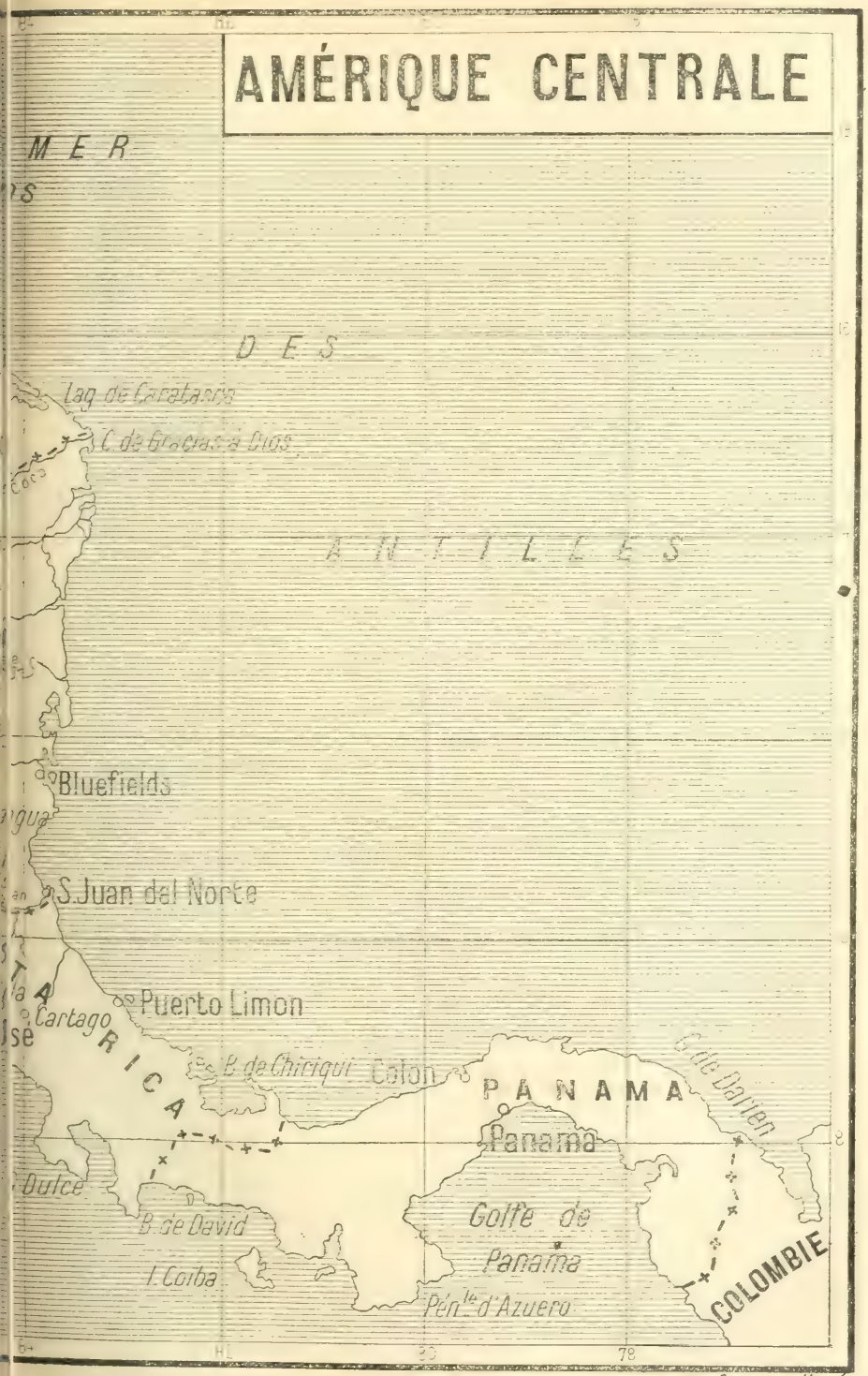

Georges Huré.

peu scrupuleux qui ne craignent pas, pour arriver à leurs fins, de fomenter des révolutions.

NICARAGUA

On se rappelle les événements qui se sont déroulés au Nicaragua l'an dernier, et notamment l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis du président Zelaya, coupable d'avoir fait fusiller deux aventuriers américains pris les armes à la main. Il en résulta une longue et sanglante guerre civile qui dura jusqu'à ce que les capitalistes de la Nouvelle-Orléans — qui fournissaient l'argent, les munitions et même les soldats—aient obtenu victoire et fait nommer comme président un général, lequel, en échange de son élection, devait leur accorder toutes les concessions qu'ils convoitaient. Tout dernièrement, le *Temps* signalait une série d'explosions inexpliquées dans les casernes et dans les dépendances du palais présidentiel à Managua; ces explosions forcèrent le président Estrada et sa famille à se réfugier au consulat américain. L'état de siège fut proclamé. Tout ceci tendrait à prouver que la population n'est peut-être pas aussi satisfaite que veulent bien le dire les Américains du Nord de la situation que ces derniers ont créée.

Le Nicaragua, « le pays des lacs », vient en tête des pays de l'Amérique centrale comme superficie, avec 159.650 kilomètres carrés; mais la densité de la population est très faible, puisqu'il ne compte que 600.000 habitants. Une autre cause de faiblesse pour ce pays est qu'il se compose en réalité de deux régions tout à fait distinctes et sans communication entre elles, celle du Pacifique et celle de l'Atlantique, séparées par les deux grands lacs de Managua et de Nicaragua et par d'immenses forêts encore inexplorées.

La région de l'Atlantique est entièrement entre les mains d'Anglais installés près de Greytown (San Juan del Norte) et d'Américains, aux environs de Bluefields. Ceux-ci exploitent de vastes plantations de caoutchouc, de cocotiers et de bananes. Plusieurs lignes de bateaux venant de la Nouvelle-Orléans ou de Mobile desservent régulièrement Greytown et Bluefields qui restent isolés de la région du Pacifique. De petits vapeurs remontent bien le rio San Juan jusqu'au lac de Nicaragua qu'ils traversent pour arriver à Granada en s'arrêtant à San Jorge, le port de la ville de Rivas; mais ce service est souvent interrompu par des accidents climatériques.

C'est sur ce versant du Pacifique, moins humide que l'autre, que s'établirent les premiers colons espagnols, fondateurs des villes de Léon, Managua et Granada. Autour de ces trois

grands centres se sont groupées plus tard les principales exploitations de canne à sucre, de café et de cacao.

La ligne de chemin de fer qui depuis une vingtaine d'années relie ces villes à l'excellent port de Corinto, visité bimensuellement par les bateaux de la Compagnie américaine, la Pacific Mail Steamship C°, venant de San Francisco ou de Colon, a largement contribué au développement de cette région.

Il est assez difficile, étant donnés les bouleversements subis par le pays de se procurer des statistiques commerciales précises. D'après des documents publiés en 1907, les droits sur les exportations se répartissent pour l'année 1905 comme suit[1] :

	Piastres
Café	470.361 37
Caoutchouc	299.282 20
Or	133.324 68
Bois	109.988 20
Bétail	11.229 64
Tortues	10.500 »
Noix de coco	10.245 88
Argent	2.810 77
Autres articles environ	43.000 »

La piastre de Nicaragua variait alors entre 0 fr. 52 et 0 fr. 70.

En 1877, on comptait au Nicaragua environ 40 Français. L'un d'eux, ancien malelot de la *Reine Blanche*, avait organisé, avant la construction du môle à Corinto, un service de bateaux entre ce port et El-Barquito, point situé à 10 milles à l'intérieur sur un cours d'eau se déversant dans l'Estero de Dona Paula, et où venait aboutir la route de Léon. Aujourd'hui nous avons au Nicaragua une centaine de compatriotes, agriculteurs pour la plupart. Il n'y a du reste qu'une seule maison de commerce française à Managua et à Léon, spécialisée dans les nouveautés et les articles de Paris.

Au premier rang des entreprises françaises au Nicaragua, il faut citer, près de la ville de Rivas au bord du lac de Nicaragua, les vastes plantations de cacao appartenant aux frères Menier, le Valle Menier dont la superficie n'est pas inférieure à 8.000 hectares.

Commerce de la France et du Nicaragua.

	1907		1908		1909	
	Général	Spécial	Général	Spécial	Général	Spécial
Importations.	2.848	2.475	3.799	1.873	2.899	2.220
Exportations.	213	197	68	65	140	139

Ces chiffres se lisent en mille francs.

[1] Ces chiffres m'ont été donnés par le président Madriz à mon passage à Managua.

HONDURAS

Le Honduras n'a pas excité moins que le Nicaragua les convoitises américaines. Tout dernièrement encore, un ex-président, à la tête d'une troupe recrutée aux Etats-Unis par un aventurier, et transportée sur un bateau nord-américain, a déclaré la guerre au président Davila, et s'est emparé du port de Puerto-Cortez. On conçoit que ce pays, bouleversé par d'innombrables révolutions, soit une proie tentante. Produisant en abondance le café et la banane, se prêtant admirablement, dans ses parties basses, à l'élevage du bétail, à l'abri des éruptions volcaniques qui désolent d'autres parties de l'Amérique Centrale, il a par surcroît un sous-sol d'une extrême richesse.

On a découvert jusqu'à sept cents différentes mines d'or, d'argent et de cuivre. Un petit nombre seulement sont en exploitation, les autres ayant été abandonnées faute de capitaux, de main-d'œuvre, et de voies de communication. Le minerai de fer est très abondant dans la province de Tegucigalpa, dans les montagnes d'Agalteca. Les indigènes le traitent pour fabriquer leurs haches et leurs machetes. Un peu partout se rencontrent le cuivre, le marbre, le charbon, le bismuth, l'antimoine, le zinc, le nickel, le manganèse, le soufre, le nitrate de potasse.

Les rivières les plus renommées pour leurs sables aurifères sont le Jalan, le Mangulile et le Guayape, d'où les Espagnols tirèrent autrefois une grande quantité de métal précieux. Bien entendu, on ne pratique nulle part les procédés modernes de lavage ; mais les résultats obtenus par les indigènes ne sont pas insignifiants, puisqu'on évalue la production annuelle d'or à 150.000 ou 250.000 pesos or, suivant les années.

Parmi les mines d'or en exploitation, la plus importante est la « New-York et Rosario Mining Co », située à San Juancito, à 21 milles de Tegucigalpa. On y travaille depuis vingt-neuf ans, nuit et jour, avec un personnel de 1.600 ouvriers. Du mois d'octobre 1907 au mois de septembre 1908, la compagnie a retiré 29.366 tonnes contenant 978.070 onces d'argent et 14.643 onces d'or, qui ont pris le chemin des Etats-Unis.

Les Anglais possèdent aussi quelques mines, et depuis plusieurs années ils ont envoyé des ingénieurs sur place dont les rapports ont été très satisfaisants. Les difficultés provenant du manque de communications vont bientôt disparaître avec la construction du chemin de fer de Trujillo à Juticalpa qui traversera les régions minières les plus riches. On répare la belle

route carrossable de San Lorenzo, près d'Amapala, à Tegucigalpa, et de nombreuses lignes de chemin de fer sont projetées ou en voie d'exécution.

Le gouvernement donne toute facilité pour l'acquisition de mines et se montre très libéral pour les concessions de terrains ayant pour but l'exploitation des bois, pins, cèdres et mahogany. A l'exposition de Saint-Louis, le Honduras avait exposé 172 différentes variétés de bois.

Parmi les produits végétaux autres que le café, la banane et la canne à sucre, il faut citer la salsepareille, justement renommée, le « junco », avec lequel on fabrique à Santa Barbara les chapeaux de Panama (15.000 par an environ), le tabac qui se cultive dans la région de Copan et qui est considéré comme aussi bon que celui de Vueta-Abajo, à Cuba.

Le commerce, assez important, se fait presque entièrement avec les Etats-Unis par Amapala sur le Pacifique, dont les importations se montent à plus d'un million de dollars par an, et sur l'Atlantique par Puerto-Cortez, Tela, La Ceiba et Trujillo. Tous ces ports de l'Atlantique doivent leur importance au développement de l'industrie bananière. Bien que le trafic avec l'Angleterre, la France et l'Allemagne soit assez important, il est à remarquer qu'il n'existe pas de communication directe avec l'Europe.

Le Honduras est au contraire relié hebdomadairement aux Etats-Unis par de nombreux bateaux de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, et tout un réseau de voies ferrées a été construit sur cette côte pour le transport des bananes.

La Ceiba fut construite en 1880 par un groupe de planteurs français, qui ont tous parfaitement réussi. On estime à 2 millions de pesos la valeur de leurs différentes propriétés. A proximité se sont établis des comptoirs à la Ceiba et à Trujillo.

Les statistiques officielles du Honduras indiquent pour 1908-1909 :

	Piastres
Importations	6.841.115 01
Exportations	5.275.094 28
Importations : Etats-Unis	1.769.876 60
— Angleterre	245.258 31
— Allemagne	233.314 62
— France	114.891 48

Pesos argent, au change de 265 %.

Pour les exportations, nous n'occupons que le neuvième rang. Les trois produits principaux d'exportation sont les métaux,

les végétaux et les bêtes à corne. Les métaux sont envoyés aux Etats-Unis et en Angleterre. Les produits végétaux (bananes) ne peuvent être expédiés qu'aux Etats-Unis, puisqu'il n'existe pas de ligne directe sur l'Europe. Quant aux bêtes à corne, elles ne s'exportent guère que dans certains pays du Centre Amérique et à Cuba. La France ne reçoit qu'un peu de bois propre à l'industrie, de la salsepareille et du café.

Commerce de la France et du Honduras.

	1907		1908		1909	
	Général	Spécial	Général	Spécial	Général	Spécial
	—	—	—	—	—	—
Importations.	»	7	199	122	»	»
Exportations.	61	31	91	78	68	58

Ces chiffres se lisent en mille francs.

GUATEMALA

A l'inverse des deux Etats précédents, le Guatemala a su avec beaucoup d'habileté conserver l'amitié des Etats-Unis et éviter à son pays une manifestation aussi brutale du sentiment panaméricain. Il a pu mener à bien, malgré la guerre qu'il eut à soutenir, en 1906 contre le Salvador et le Honduras pour des questions de frontière, les travaux de la ligne interocéanique et terminer, en 1908, la voie ferrée qui relie Guatemala à l'Atlantique et met ainsi cette ville en communication directe et rapide avec la Nouvelle-Orléans.

Les intérêts allemands sont prépondérants au Guatemala, notamment dans les environs de Coban et dans l'Alta-Vera-Paz, où les Allemands possèdent de grandes plantations de café et où ils ont installé des maisons de commerce. Les autres grandes haciendas se trouvent sur la côte du Pacifique, près de la ligne de chemin de fer qui s'embranche à Escuintla sur la ligne interocéanique allant de San Jose à Puerto Barrios, en passant par Guatemala. Les chargements se font par Ocos, Champerico et San Jose de Guatemala, à bord de la ligne allemande Kosmos et la ligne Pacific Mail Steamship Cº. Le café est ensuite amené à Salina-Cruz, où il est transbordé sur le chemin de fer de Tehuantepec jusqu'à Puerto-Mexico.

On peut calculer qu'il est exporté annuellement environ 330.000 kilogrammes de café en parchemin et 260.000 kilogrammes de café en ôr, c'est-à-dire de café débarrassé de toute enveloppe; 50 % sont dirigés sur l'Allemagne, 30 % sur les Etats-Unis et le reste sur l'Angleterre. Les envois en France

sont à peine appréciables, à cause de nos droits prohibitifs. Les planteurs français sont d'ailleurs fort peu nombreux. Quant aux capitaux commerciaux engagés par nos compatriotes au Guatemala, ils ne dépassent guère 1.600.000 francs.

D'après les statistiques publiées à Guatemala [1], le commerce extérieur de la République a été en 1909 :

Exportations.....	10.079.218	pesos or
Importations.....	5.521.548	—

Les marchandises exportées consistant principalement en café, cuirs, bois, caoutchouc, bananes, chicle (gomme à chiquer), se répartissent de la façon suivante :

Allemagne.....	5.828.554	piastres or
Etats-Unis.....	2.739.075	—
Angleterre.....	1.006.263	—
Autriche-Hongrie.....	148.878	—
Mexique.....	146.276	—
Amérique du Sud.....	129.697	—
France.....	32.743	—

En ce qui concerne le commerce de la France avec le Guatemala, les statistiques de nos douanes donnent, depuis 1907, les chiffres suivants :

Commerce de la France avec le Guatemala.

	1907		1908		1909	
	Général	Spécial	Général	Spécial	Général	Spécial
	—	—	—	—	—	—
Importations.	61	153	10	20	475	43
Exportations.	885	838	444	405	134	131

Ces chiffres se lisent en milliers francs.

Il serait fort intéressant, pour le développement de ce commerce, qu'une compagnie française de navigation desservît Puerto-Barrios et assurât le service des colis postaux tant de fois réclamé à Guatemala. Le même bateau pourrait également toucher à Puerto-Cortez, le port tout proche du Honduras.

Comte Maurice de Périgny.

---

[1] Les statistiques au Guatemala sont loin d'être établies avec la même exactitude que pour le Costa-Rica.

LES TURCS AU TIBESTI

Quand nous consacrions dernièrement, à propos des événements du Ouadaï, quelques pages à l'ingérence turque dans notre empire africain [1], nous ne pensions pas que les événements nous donneraient si tôt raison. En ne signalant que les intrigues panislamistes qui sont la véritable cause des troubles du Ouadaï, l'appui donné par les Turcs aux harkas senoussistes du Tibesti et du Borkou, et enfin l'équipée d'un détachement ottoman à Yàt, dans le voisinage de Bilma, nous étions encore au-dessous de la vérité. On lit en effet dans le *Temps :*

Tandis que nous discutons si nous irons un jour ou l'autre au Tibesti, les Turcs s'y sont tout simplement installés. Une nouvelle de source sûre nous apprend qu'ils ont occupé Bardaï avec une compagnie et deux canons.

L'attitude des Turcs est vraiment étrange. Il semble qu'ils n'aient pas assez d'embarras dans le monde. Nos arrangements avec l'Angleterre mettent nettement le Tibesti dans notre zone d'influence. *Ces arrangements ont été signifiés aux Turcs.* Du reste, la possession de Bardaï leur est indifférente, tandis qu'elle a du prix pour nous. S'ils nous y ont devancés au mépris de nos arrangements internationaux, c'est donc par un effet de l'esprit agressif qui paraît animer l'administration jeune-turque de la Tripolitaine.

Cet esprit agressif n'existe malheureusement pas qu'en Tripolitaine. On en jugera par ces extraits, qui nous parviennent de Constantinople, d'un journal paraissant à Salonique, la *Roumélie :*

La *tragique défaite* qu'a subie dernièrement dans le Ouadaï un détachement français a montré les difficultés rencontrées et surtout celles qui restent à surmonter. Pour réduire ces populations intelligentes dont l'importance numérique se chiffre par des millions [2], les Français devront envoyer contre elles de véritables armées...

Nous n'avons pas considéré jusqu'à présent comme nécessaire de tracer d'une manière précise la frontière méridionale de la Tripolitaine. Ce n'est pas que çà et là, dans le Sahara, un certain nombre de tribus musulmanes n'aient, à différentes reprises, offert leur soumission au khalifat; mais le

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 janvier 1911.

[2] Il s'agit du Tibesti, région montagneuse à oasis clairsemées, dont Nachtigall a décrit la tragique désolation!

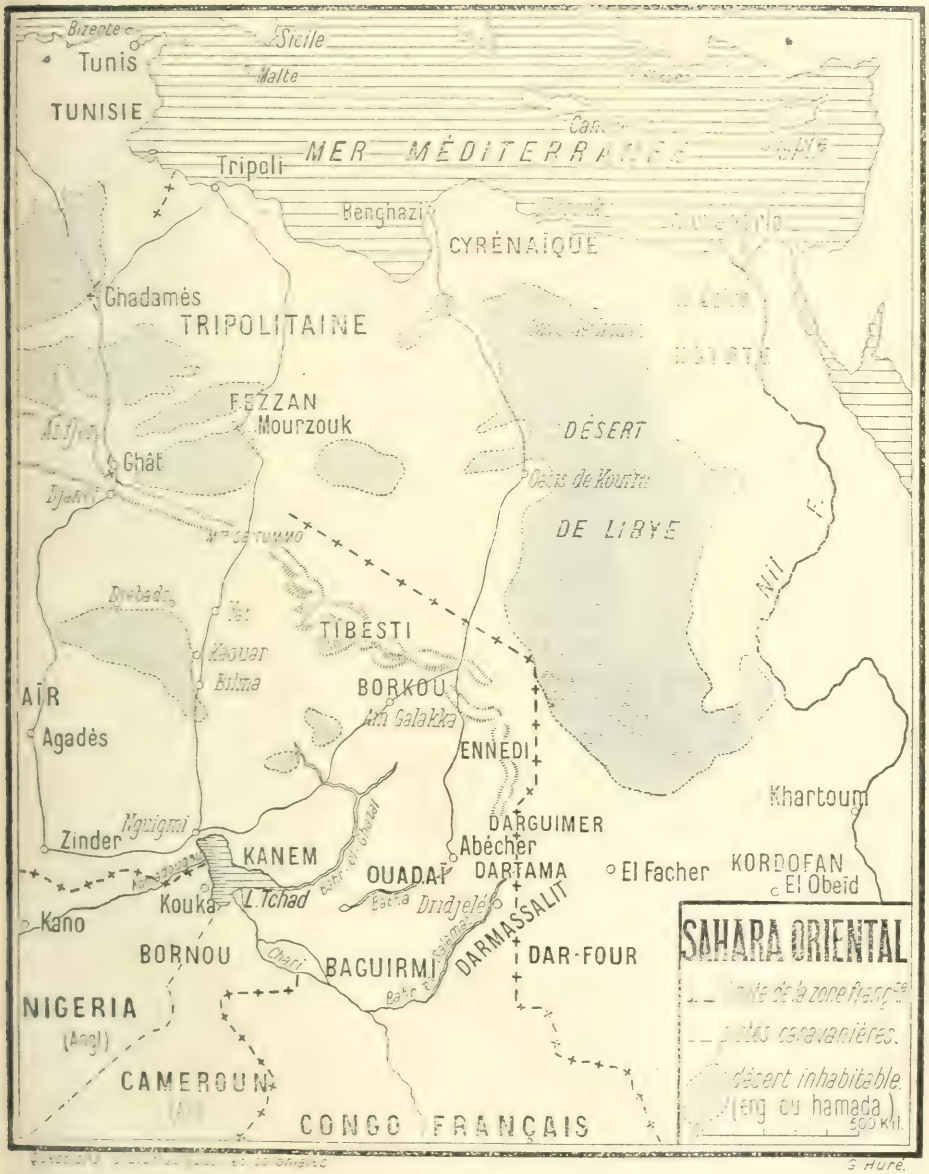

Bizerte
Tunis
Sicile
Malte
TUNISIE
MER MÉDITERRANÉE
Tripoli
Benghazi
CYRÉNAÏQUE
Ghadamès
TRIPOLITAINE
FEZZAN
Mourzouk
Ghât
DÉSERT
DE LIBYE
Nil
TIBESTI
Kaouar
Bilma
AÏR
Agadès
BORKOU
Am Galakka
ENNEDI
Khartoum
Zinder
Nguigmi
KANEM
DARGUIMER
Abécher
OUADAÏ
DARTAMA
El Facher
KORDOFAN
El Obeïd
Kouka
L. Tchad
Dridjelé
DARMASSALIT
Kano
BORNOU
Chari
BAGUIRMI
DAR-FOUR
NIGERIA
(Angl)
CAMEROUN
CONGO FRANÇAIS
SAHARA ORIENTAL
désert inhabitable.
(erg ou hamada)
500 Kil.
G. Huré.

gouvernement hamidien, qui était déjà impuissant à conserver les territoires qu'il possédait, ne sut rien faire pour profiter de ces dispositions.

Il est cependant évident que la limite méridionale de la Tripolitaine n'est pas marquée par les territoires qui, d'après les Français, constitueraient le Fezzan. Des régions du Tibesti et du Borkou, qui confinent à ce pays, *le Tibesti tout au moins est passé sous la domination ottomane.* Son souverain a, par rapport à nous, la situation d'un ressortissant très disposé à exécuter nos ordres. En outre, au Nord du Tibesti, une division administrative a même été faite en partie; le caza de Tibour-Chadé est au nombre de ces circonscriptions.

Ainsi, nous avons depuis longtemps mis la main sur le Tibesti. Pour les Français, c'est une question délicate de pouvoir se maintenir dans Abecher, la capitale du Ouadaï.

A la suite de sa nouvelle concernant la prise de possession de Bardai par les Turcs, le *Temps* a été informé qu'une commission franco-turque de délimitation a été constituée. Elle doit continuer au delà de Ghadamès les travaux d'une précédente commission, consignés dans la convention de mai 1910.

Par le temps qu'a duré la délimitation de la mer à Ghadamès, on prévoit ce que durera la même opération de Ghadamès au désert de Libye. En tout cas, il ne semble pas qu'une question comme celle de l'occupation du Tibesti soit du ressort d'une commission de délimitation, qui n'a de raison d'être que pour régler sur place les détails d'une ligne frontière. Le sort du Tibesti doit être réglé par les diplomaties française et ottomane. Admettra-t-on enfin qu'à l'heure actuelle nous ne devons pas nous borner à avoir avec la Porte des conversations d'ordre économique et financier et qu'il faut pourtant se décider à aborder des sujets politiques? Nous avons précédemment indiqué les deux principaux :

Le traité du Bardo ;

La frontière méridionale de la Tripolitaine.

JACQUES DOROBANTZ.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La crise ministérielle. Le cabinet Monis.* — A la suite d'une interpellation de M. Malvy sur l'application des lois relatives aux congrégations, M. Briand, estimant insuffisante la « majorité républicaine » qui venait d'approuver les déclarations du gouvernement, a remis, le 27 février, la démission de son cabinet au président de la République qui l'a acceptée. M. Fallières a confié alors à M. Monis, sénateur de la Gironde, la mission de constituer le nouveau cabinet et le 3 mars le *Journal officiel* a publié les décrets d'investiture des membres du ministère dont voici la composition :

MINISTRES	MM.
Intérieur et présidence du Conseil	MONIS, sénateur.
Justice	ANTOINE PERRIER, sénateur.
Affaires étrangères	JEAN CRUPPI, député.
Finances	JOSEPH CAILLAUX, député.
Guerre	MAURICE BERTEAUX, député.
Marine	THÉOPHILE DELCASSÉ, député.
Instruction publique et beaux-arts	JULES STEEG, député.
Travaux publics, postes et télégraphes	CHARLES DUMONT, député.
Commerce	ALFRED MASSÉ, député.
Agriculture	JULES PAMS, sénateur.
Colonies	ADOLPHE MESSIMY, député.
Travail	PAUL-BONCOUR, député.

SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT	MM.
Intérieur et cultes	EMILE CONSTANT, député.
Justice	JEAN MALVY, député.
Postes et télégraphes	CHARLES CHAUMET, député.
Beaux-arts	DUJARDIN-BEAUMETZ, député.

Le 6 mars, le nouveau gouvernement s'est présenté devant le Parlement. M. Monis, à la Chambre des députés, et M. A. Perrier, au Sénat, ont donné lecture de la déclaration ministérielle dont nous ne signalerons ici que le paragraphe suivant concernant la politique extérieure :

Immuable, comme les grands intérêts sur lesquels elle est fondée, notre politique extérieure aura souci de pratiquer notre alliance et nos ententes,

qui ont déjà permis à la France de contribuer efficacement au maintien de la paix.

Animés des mêmes sentiments qui inspirent les gouvernements des autres puissances, et voyant comme eux dans un solide établissement militaire une des garanties essentielles de la paix, nous ferons de nos armées de terre et de mer l'objet de notre particulière sollicitude.

Aussitôt interpellé à la Chambre par MM. Delahaye, Colly, Léon Bérard, Marcel Sembat, Briquet, Paul Beauregard et Charles Benoist, M. Monis a fait approuver ses déclarations par 309 voix contre 114, et 126 abstentions.

— *Mort du général Brun, ministre de la Guerre.* — Le général Brun, ministre de la Guerre du cabinet Briand, est mort subitement le 23 février dans les appartements qu'il occupait rue Saint-Dominique. Ses obsèques nationales ont été célébrées le lundi 27 février.

Angleterre. — *Vote en seconde lecture à la Chambre des Communes du « Parliament bill ».* — La Chambre des Communes a voté, le 2 mars, en seconde lecture, par 368 voix contre 243, le « Parliament bill » présenté par le gouvernement pour enlever à la Chambre des Lords le droit de *veto* en matières financières. Avant le vote en troisième lecture, le projet doit être discuté article par article en séances de Comité.

— *Le projet de lord Lansdowne.* — Le 28 février, les membres unionistes de la Chambre des Communes, réunis en assemblée plénière, ont pris connaissance du projet de réforme constitutionnelle, dont lord Lansdowne doit saisir incessamment la Chambre Haute. D'après ce projet, le nombre des Lords siégeant à Westminster, serait réduit de 600 à 300 environ. Les pairs héréditaires seraient en minorité, c'est-à-dire qu'ils seraient moins de 150. Les membres élus de la nouvelle Chambre seraient nommés d'après un système démocratique qui en ferait les représentants mêmes de l'opinion nationale. Le projet prévoit, en outre, la réunion éventuelle de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords à l'effet de résoudre, en Congrès, les questions sur lesquelles l'entente ne pourrait se faire normalement. Enfin, le referendum au peuple serait admis en dernier ressort. L'assemblée unioniste a approuvé à l'unanimité le projet Lansdowne.

Autriche-Hongrie. — *La visite du roi de Bulgarie à l'empereur François-Joseph.* — Le 5 mars, le roi Ferdinand de Bulgarie a rendu visite à l'empereur François-Joseph, au château de Schœnbrunn. L'entrevue des deux souverains a duré plus d'une heure et a, selon un communiqué officieux, été très cordial. C'est la première rencontre entre l'empereur François-Joseph et le souverain de Bulgarie depuis la proclamation de celui-ci comme roi des Bulgares. Cette visite a

été fort commentée. Dans les milieux politiques, on y voit une nouvelle manifestation de la tendance qu'a la Bulgarie de se rapprocher de l'Autriche-Hongrie et d'avoir les meilleurs rapports avec cette puissance.

— *La santé du comte d'Æhrenthal.* — Le comte d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise, ayant décidé, pour raisons de santé, de prendre un congé de quelques semaines, le marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, a été désigné pour le suppléer en son absence. Le baron de Müller, chef de section au ministère des Affaires étrangères, gérera l'ambassade de Constantinople en remplacement du marquis Pallavicini. Les journaux de Vienne ont fait remarquer, à ce propos, qu'on trouve dans les dernières années assez peu d'exemples de ministres austro-hongrois des Affaires étrangères qui ont eu pendant leurs absences un suppléant intérimaire. Le comte Goluchowski, prédécesseur du comte d'Æhrenthal, conservait pendant ses cures à Vittel la direction des affaires; on avait cru que le comte d'Æhrenthal suivrait la même méthode et se réserverait, durant son absence, les décisions importantes, ainsi que la signature des actes. S'il renonce à cette tradition, c'est qu'il s'est rallié à l'opinion des médecins et aussi de la comtesse d'Æhrenthal, qui désirent pour lui, dans l'intérêt même de sa santé, le plus complet repos. Le comte d'Æhrenthal souffre, en effet, des suites d'une influenza compliquée d'inflammation de l'oreille moyenne qui a affecté les nerfs de l'ouïe; en outre, la session actuelle des Délégations l'a particulièrement fatigué. Un congé de deux mois est donc nécessaire pour rétablir complètement sa santé. Toutefois, on dément dans les milieux politiques que l'intérim du marquis Pallavicini soit le prélude d'une retraite prochaine du comte d'Æhrenthal. A la suite de son congé, le comte d'Æhrenthal reprendra son poste et le marquis Pallavicini retournera à Constantinople.

—*Vote des crédits navals à la Délégation hongroise.* — Le 28 février, la Délégation hongroise a adopté sans modification les crédits navals austro-hongrois, sanctionnant ainsi le programme d'après lequel une somme de 325 millions de francs sera consacrée à la construction, au cours des six années prochaines, de quatre *Dreadnought*, trois croiseurs rapides et un certain nombre de torpilleurs.

Espagne. — *L'Espagne et le Saint-Siège.* — Le 1er mars, l'*Osservatore romano* a publié le communiqué officieux suivant :

Plusieurs journaux ont répandu des nouvelles inexactes concernant la réponse du Saint-Siège aux récentes démarches du gouvernement espagnol. Il est exact que ce gouvernement a exprimé le désir de rouvrir les négociations (interrompues à la suite de la loi dite du cadenas) à propos de la réduction des ordres et des congrégations religieuses, en interprétation des articles 29 et 30 du Concordat.

En ce qui concerne la future loi sur les associations, le gouvernement a déclaré être prêt à écouter les observations du Saint-Siège après que le projet aura été déposé aux Cortès, ce qui exclut les négociations proprement dites, considérant que la question des ordres religieux et des congrégations doit être comprise parmi les affaires essentiellement ecclésiastiques, lesquelles sont, en outre, en Espagne, explicitement visées dans le Concordat, qui est aussi une loi d'Etat, et considérant aussi que l'article 45 du Concordat établit explicitement que si quelque difficulté surgit, le pape et le roi doivent négocier en vue d'un règlement amical, et que, par conséquent, le Saint-Siège ne trouvera ni convenable, ni utile que le gouvernement espagnol entendît simplement le consulter sans que ces consultations supposent le besoin d'un accord.

Le Saint-Siège a répondu qu'afin de donner une dernière preuve de son désir de concorde et malgré le vote de la loi du cadenas, il consentirait à reprendre les négociations interrompues à condition :

1° Que de nouvelles négociations concernant les ordres religieux et congrégations aient comme point de départ les dispositions du Concordat et les principes du droit canonique, en sorte qu'aucune modification de la situation juridique actuelle des ordres et congrégations susdites ne soit introduite sans accord préventif avec le Saint-Siège ;

2° Que par conséquence logique, les négociations soient étendues à la partie de la loi projetée sur les associations relative aux congrégations religieuses ;

3° Que pendant les négociations le gouvernement espagnol s'abstienne de prendre des dispositions pouvant faire présager le résultat des négociations elles-mêmes.

Telles sont les conditions faites par le Saint-Siège.

On se rappelle que le Saint-Siège avait d'abord considéré le vote de la loi du cadenas par le Parlement espagnol, sinon comme un cas de rupture, du moins comme un acte de nature à mettre fin aux négociations entamées depuis si longtemps sur la condition des ordres religieux. Le présent communiqué semble donc marquer une concession du Vatican et une preuve nouvelle du prix qu'il attache aux relations diplomatiques que l'Espagne entretient avec le Saint-Siège. On tient à ce que, si la rupture devait se produire, toute la responsabilité en retombât manifestement sur le gouvernement espagnol. Cependant il convient d'observer qu'il n'y a pas contradiction entre l'attitude présente du Saint-Siège et son attitude ancienne. Aux termes de la loi du cadenas, aucune congrégation nouvelle ne pourra s'établir en Espagne avant qu'une loi n'ait réglé la condition juridique des religieux : cette loi est applicable pendant deux années à l'expiration desquelles on prévoit qu'une loi définitive aura été votée. Par sa réponse au gouvernement espagnol, le Saint-Siège met comme condition à la poursuite des négociations entamées, que ces négociations soient établies sur la base du Concordat et du droit canonique, et surtout que toute modification de la situation actuelle soit le résultat d'un accord préalable avec le Vatican. Il tolère donc la disposition provisoire; mais il exige que les dispositions définitives soient prises avec lui.

Le 2 mars, M. Canalejas, président du Conseil, a donné connais-

sance au roi d'une note officielle du Vatican, reçue la veille et conforme au communiqué de l'*Osservatore romano*. Le gouvernement espagnol s'est aussitôt occupé de préparer la réponse que l'Espagne fera au Vatican.

Italie. — *Les conventions maritimes.* — La Chambre italienne s'est occupée, le 22 février, de la question des conventions maritimes, qui a déjà eu tant de retentissement en Italie et qui a fait tomber deux ministères. Cette question, on le sait, n'est pas encore résolue, et M. Luzzatti fut appelé justement à constituer son cabinet après que l'amiral Bettolo et le ministère Sonnino eurent été battus dans la présentation de leur projet. M. Luzzatti avait fait approuver au mois de mai dernier par le Parlement les actuelles conventions provisoires et l'on affirma à ce sujet à la Chambre que l'ancienne société de la « Navigazione generale » ne gagnait presque rien avec les services subventionnés, mais gagnait seulement avec les services libres. Le ministère proposa de donner à la nouvelle société deux millions par an de plus qu'on ne donnait à l'ancienne. La presse d'opposition a entrepris une campagne pour démontrer que le gouvernement avait été induit en erreur en accordant deux millions de plus par an, car, selon l'opposition, l'ancienne société gagnait beaucoup avec les services subventionnés. Le député républicain Napoleone Colajanni s'est fait, à la Chambre, l'interprète de cette thèse ; mais M. Luzzatti lui a opposé des chiffres précis tendant à établir le bien fondé du point de vue gouvernemental. Dans ces conditions, la Chambre a décidé d'ajourner la question jusqu'au moment où viendra en discussion le projet des conventions définitives élaborées par M. Luzzatti.

Russie. — *Le différend russo-chinois.* — Voici, d'après l'officieuse *Agence d'Extrême-Orient*, la teneur de la réponse du gouvernement chinois à la note russe du 16 février, réponse dont nous indiquions la portée dans notre dernière chronique.

Depuis trente ans, le traité de Saint-Pétersbourg (1881) et son annexe au règlement du commerce par voie de terre ont régi les rapports entre les deux gouvernements de la frontière du Turkestan. Les stipulations commerciales du traité et le règlement annexé peuvent être revisés tous les dix ans. Jusqu'ici, tout a été maintenu par tacite reconduction, aucune des deux parties contractantes n'ayant dénoncé le traité. La troisième période décennale expire au mois d'août prochain. Or la Chine, pour la première fois, a dénoncé le traité et va y proposer des modifications. Une commission a été nommée dans ce but. C'est pourquoi la Russie a voulu agir immédiatement en essayant d'intimider la Chine. En effet, n'est-il pas étrange de parler d'une démonstration militaire à propos d'un traité qui expire dans six mois et qui court depuis trente ans ? Cette volte-face subite est provoquée par la crainte de voir la Chine se servir de ses droits pour contrecarrer l'influence et le commerce russes dans le pays mongol. On espère que, sous la menace d'une occupation militaire en Mongolie,

la Chine acceptera de ne point reviser le traité de 1881 dans un sens trop hostile aux intérêts politiques et économiques de la Russie.

La Russie a violé le traité de 1881 de façon flagrante ; l'article 16 de ce traité dit que, si le commerce se développe, on établira des douanes à la frontière, par accord commun entre les deux pays ; l'impôt ne dépassera pas 5 %. Jusqu'en 1907, le régime du libre échange a existé ; mais vers la fin de cette année, la Douma a revisé le tarif douanier dans le but de combattre la concurrence des marchandises japonaises. Or, les commerçants du Chan-si et du Chen-si avaient envoyé de grandes quantités de marchandises sur les routes de l'Ili, marchandises qui mettent six mois pour parvenir à la frontière russe. Elles furent saisies. La Chine protesta n'ayant pas été avertie de l'application d'un tarif douanier, ce qui violait l'accord de 1881.

La Russie rendit les marchandises et retarda de six mois l'application du tarif. La Chine déclara qu'elle aussi allait établir des droits. Mais alors les rapports étaient particulièrement cordiaux entre la Chine et la Russie, et cette dernière pria la Chine d'attendre. La Chine différa donc son action et attendit l'expiration du traité. Il n'en reste pas moins que la Russie a violé l'esprit et la lettre du traité de 1881 qui disait : « Les gou- « vernements russe et chinois procéderont à une entente au sujet du « tarif, adoptant pour base de la fixation des droits d'entrée et de sortie « le taux de 5 % de la valeur des marchandises. » La Russie est donc tout à fait mal venue de protester contre la Chine à propos de griefs pour la plupart imaginaires.

Elle a catalogué ces griefs en un ultimatum en six points, dont elle exige la reconnaissance par la Chine.

Le premier a trait aux douanes : il y est dit que la Russie a le droit d'établir un tarif douanier. Nous venons de montrer que ce droit n'existe que par un accord entre les deux gouvernements. La Russie réclame donc un droit qui dépasse le traité.

Le deuxième point est relatif à l'exterritorialité. La Chine n'y contredit pas, sauf au sujet des pillards de la frontière pour qui le traité de 1881 établit le droit des poursuites directes.

Le troisième point est relatif aux droits pour les marchands russes de commercer sans payer de taxes. Or, l'article 12 du traité dit que cette indemnité sera abrogée « lorsque le développement du commerce nécessitera l'établissement d'un tarif douanier conformément à une entente à intervenir entre les deux gouvernements ». Comme la Russie a établi un tarif de sa propre autorité et sans négociation, elle n'a plus aucun droit à réclamer la franchise de taxes pour ses commerçants. Sa réclamation excède donc encore le texte formel du traité. Bien plus, elle s'élève contre le traité lui-même quand elle dit que ses marchands ne peuvent être troublés par un monopole ou par des mesures prohibitives. En effet l'article 15 de l'annexe commerciale du traité de 1881 stipule qu'il est interdit d'exporter et d'importer la poudre, les armes à feu, le sel et l'opium. Le sel est interdit à cause du monopole chinois. L'opium est interdit à cause de la prohibition. La Russie veut donc que la Chine déroge au traité.

Le quatrième point est relatif aux nouveaux consulats, que la Russie déclare avoir le droit de créer. Le traité porte à ce sujet qu'ils seront établis au fur et à mesure du développement du commerce et il cite les villes où les consulats seront établis. La Chine répond donc au grief de la Russie que celle-ci ne peut parler d'un droit pur et simple puisqu'il faut une entente et qu'on doit considérer le développement du commerce.

Simple question d'appréciation. La Russie ne peut à ce sujet pas plus qu'aux autres démontrer aucune violation du traité par la Chine.

Les cinquième et sixième points découlent du quatrième. Les autorités chinoises devront reconnaître les consuls russes ; et les sujets russes pourront, en vertu du traité de 1881, acquérir des biens dans les villes consulaires. Ces exigences ne sont valables que pour autant que le quatrième point soit valable lui-même, et nous avons vu qu'il faut un accord.

L'ultimatum russe excède donc l'esprit et la lettre du traité de 1881. Il constitue une manifestation brutale sans appui dans le droit international, un acte de violence sans raison valable. Il ne s'explique que par la crainte d'un tarif chinois le long de la frontière de la Mongolie et du Turkestan. La Chine, forte de son droit, ne se laissera pas intimider.

Roumanie. — *Les élections législatives.* — Les élections à la Chambre des députés roumaine, qui viennent d'avoir lieu, ont donné, suivant une tradition invariable, une énorme majorité au ministère Carp sous les auspices duquel elles ont été faites. Les opérations électorales ont commencé le 1er mars et se sont terminées le 5 mars. Le premier collège, composé des grands propriétaires fonciers, a élu 55 conservateurs carpistes et 13 membres de l'opposition unie ; 7 sièges sont restés en ballottage. Dans le second collège, composé d'électeurs censitaires urbains et capacitaires, il y a eu 57 carpistes et 5 opposants élus, avec 8 ballottages. Le troisième collège comprend tous les autres électeurs et les élections s'y font à un ou deux degrés ; c'est le collège des paysans, le plus maniable pour le gouvernement. Il a élu 36 candidats ministériels et 1 seul opposant ; 1 siège est en ballottage. Les résultats complets pour les 183 sièges de la Chambre des députés donnent donc 148 ministériels, 19 membres de l'opposition, et 16 ballottages.

Turquie. — *La question du Bagdad.* — Le 5 mars, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié la note officieuse suivante :

La presse étrangère continue de s'occuper des négociations entre la Turquie et l'Angleterre au sujet de la ligne de Bagdad. On ne tient généralement pas compte dans ces articles de la base de ces négociations. La ligne de Bagdad est, en ce qui concerne la partie qui va jusqu'à Bagdad, une affaire qui a été définitivement réglée entre la Turquie et la compagnie du Bagdad ; la presse n'a donc plus à s'occuper que de la ligne de Bagdad à la mer. Cette dernière partie sera, comme le reste de la ligne, en territoire turc ; elle est comprise également dans la concession accordée à la la compagnie allemande. Cette concession impose à la Turquie et à la compagnie certaines obligations ; la Turquie ou la compagnie ne peuvent donc pas négocier à part avec un tiers au sujet de la construction de cette ligne. Si l'Angleterre a des desiderata particuliers, elle doit les formuler et les communiquer aux deux parties déjà liées par un contrat ; elle peut être sûre que ces desiderata seront examinés dans un esprit amical.

D'autre part, le 7 mars, répondant à une question de M. Balfour sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, a fait les déclarations suivantes à la Chambre des Communes :

Je reconnais toute l'importance des intérêts commerciaux britanniques

dans la région du golfe Persique. Si M. Balfour ne put pas obtenir, au temps où il était premier ministre, l'égalité des droits avant que le chemin de fer de Bagdad fut concédé, le gouvernement actuel est dans une situation moins favorable encore pour sauvegarder les intérêts britanniques.

S'il fallait s'opposer au chemin de fer de Bagdad, il eût fallu le faire avant la concession. Les autorités turques et les concessionnaires allemands sont aujourd'hui libres d'exécuter à leur guise, conformément au cahier des charges, la partie de la ligne située en territoire ottoman. La concession autorise l'embranchement de Bagdad à Kanikine.

Quant à un embranchement de Bagdad à Téhéran, qui échapperait au contrôle britannique, il convient de rappeler qu'avant l'accord anglo-russe nous ne pouvions déjà pas songer à obtenir des concessions dans le nord de la Perse; nous n'aurions pas pu les protéger.

Nous ne pouvons développer les intérêts britanniques que dans la Perse méridionale. Cette situation n'est pas changée. Nous avons obtenu à cet égard des droits et la protection du commerce sur les chemins de fer.

Nous ne pouvons pas enlever la concession aux Allemands, ni empêcher leur mise à exécution, mais nous pouvons réclamer qu'il n'y ait pas de privilèges pour le matériel et les tarifs de transports; si cela ne nous suffisait pas, notre seul remède serait d'obtenir à notre tour des concessions de chemins de fer entièrement soumises à notre contrôle.

Nous ne sommes pas si désarmés que le prétend M. Balfour : ces chemins de fer sont en territoire ottoman et coûteront de l'argent. Nous avons consenti il y a quelque temps un accroissement de 3 % des droits des douanes ottomanes et naguère la Porte demanda l'autorisation de les élever à 4 %.

Sans doute serions-nous heureux de voir le nouveau régime posséder les moyens d'établir un gouvernement fort dans toutes les parties du territoire. Pour cela il lui faudra de l'argent, mais s'il emploie cet argent à des chemins de fer peu avantageux pour notre commerce et qui enlèveront les moyens de communication jusqu'ici contrôlés par des concessionnaires britanniques, eh bien, nous refuserons de consentir l'augmentation de 4 % aux douanes ottomanes, jusqu'à ce que les intérêts commerciaux britanniques soient sauvegardés.

N'avons-nous pas le droit d'exiger que l'accroissement de revenu des douanes soit consacré exclusivement à améliorer le gouvernement, à fortifier l'empire et non pas à construire des voies, stratégiques ou autres qui, par ricochet, lèseraient nos intérêts commerciaux?

Le chemin de fer de Bagdad est une entreprise allemande en territoire ottoman, c'est entendu; mais s'il se prolonge hors de ce territoire, la situation diplomatique changé du tout au tout. Certes, nous ne voulons pas la troubler. Dans une large mesure et par nous-mêmes nous réprimâmes la piraterie et nous ouvrîmes le golfe Persique au commerce. Nous ne désirons nullement avoir une politique de pénétration dans le golfe, acquérir des territoires et troubler le *statu quo*; mais il nous faut employer nos ressources pour maintenir notre position en Perse.

Nous avons envers le cheikh de Koweït des obligations résultant du traité passé avec lui, notamment l'obligation de tenir la main à ce qu'aucune négociation, aucun changement n'intervienne qui porte atteinte à sa position, et cela fait partie intégrante de ce *statu quo*. Telles sont les limites de notre position, limites de notre action et aussi limites dans lesquelles nous pouvons agir en vue de maintenir et les intérêts commerciaux

britanniques et ce qui fut considéré jusqu'ici comme le *statu quo* du golfe Persique.

Enfin, interrogé sur le point de savoir s'il réclamait des concessions séparées afin de servir de routes au commerce britannique, sir Edward Grey a répondu :

Tout en attachant une grande importance à cette idée, je ne veux pas, en spécifiant à l'avance des applications particulières, compromettre le succès des démarches dans ce sens.

— *Le nouveau ministre ottoman de l'Instruction publique.* — M. Ismaïl Hakki Babanzadé, député de Bagdad, a été nommé ministre de l'Instruction publique.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La démission de M. Jonnart.* — Le 27 février, M. Jonnart a adressé à M. Briand, président du Conseil, sa démission de gouverneur général de l'Algérie par la dépêche suivante :

Alger, 27 février.

Gouverneur général à président du Conseil, Paris.

J'accomplis un acte de probité politique en vous adressant ma démission de gouverneur général de l'Algérie. Je suis persuadé, en effet, que les idées d'ordre et d'apaisement dont votre gouvernement s'est prévalu sont l'expression même des volontés de la France républicaine. Elles me paraissent s'imposer plus impérieusement que jamais à l'heure où se dressent devant le Parlement les plus redoutables problèmes financiers, économiques et sociaux, et les préoccupations angoissantes de notre diplomatie. Je reste trop fermement attaché à votre idéal et trop pénétré des exigences de la situation actuelle pour que mon patriotisme puisse s'incliner devant une orientation nouvelle de la politique générale. L'essor admirable de la colonisation algérienne ne peut persister que dans la paix et le travail. Je n'abandonne pas sans un serrement de cœur l'œuvre que j'ai poursuivie avec le meilleur de moi-même pendant neuf années. J'ai du moins la satisfaction et la fierté de pouvoir la livrer en toute confiance au jugement de l'avenir. En faisant part à M. le président de la République de ma détermination, je vous prie de lui présenter l'hommage très respectueux de mon entier dévouement.

Veuillez agréer vous-même mes meilleurs remerciements pour les témoignages de chaude et bienveillante amitié que vous m'avez prodigués et qui m'ont été si précieux dans l'accomplissement de ma lourde tâche.

Je suis à l'entière disposition du gouvernement pour assurer l'expédition des affaires courantes jusqu'à la désignation de mon successeur.

JONNART.

M. Briand a répondu à M. Jonnart en ces termes :

Si flatteuses que soient pour moi les considérations par lesquelles vous expliquez votre volonté de quitter le gouvernement général de l'Algérie, je

ne puis que regretter votre résolution. J'aime d'ailleurs à croire qu'elle n'est pas irrévocable. Je l'espère dans l'intérêt de l'Algérie, à laquelle vous avez rendu et pouvez rendre encore de si éminents services dans le haut poste que vous occupez.

Je tiens à vous dire toute ma gratitude pour la précieuse collaboration que vous m'avez donnée et à vous renouveler l'expression de ma sincère amitié.

ARISTIDE BRIAND.

Maroc. — *Le soulèvement des tribus autour de Fez.* — La situation à Fez est devenue assez sérieuse, par suite de l'extension du mouvement de révolte des tribus. L'origine du mouvement serait le mécontentement provoqué parmi les Cherarda par les exactions du vizir El Glaoui et par la nouvelle du prochain départ du sultan pour Rabat. Actuellement, les Beni-Hassen, les Zemmour, les Guerrouan font cause commune avec les Cherarda, et en fait, tout le pays autour de Fez est soulevé. Les communications sont interrompues entre Fez et Rabat et très difficiles entre Fez et Tanger. Cependant, le 3 mars, la méhalla chérifienne a remporté une victoire qui paraît importante sur les Cherarda. Commentant ces nouvelles, notre collaborateur Robert de Caix écrivait, le 8 mars, dans le *Journal des Débats :*

Il faut espérer que les nouvelles et rumeurs de ces jours derniers décideront le gouvernement à donner au commandant Mangin le petit renfort d'officiers et de sous-officiers qu'il demande et que sollicite Moulaï Hafid lui-même, parfaitement conscient de sa situation.

Les ministres dont relève cette affaire ne sont certes pas hostiles à cet envoi qui ne semble avoir été retardé jusqu'ici que par les bureaux de la rue Saint-Dominique auxquels il conviendrait d'imposer un peu plus d'empressement à faire le nécessaire. Veut-on que l'anarchie marocaine, arrivant à une période de maximum et aucun pouvoir indigène n'étant organisé pour la maîtriser dans la mesure utile et possible, nous nous trouvions en présence d'intérêts lésés, de menaces d'intervention qui nous obligent à intervenir nous-mêmes d'une manière étendue? On trouvera sans doute plus avantageux de prêter au sultan les concours techniques indispensables et aussi de l'aider à trouver l'argent sans lequel il finirait par n'y avoir ni mehalla ni Makhzen. Dans des circonstances pareilles, on n'a de choix qu'entre les moyens directs et indirects, et si l'on ne sait pas se décider à temps, on s'expose à des surprises ne laissant pas les délais et la possibilité de préparations nécessaires pour éviter l'emploi des premiers. — R. C.

— *Le nouveau ministre d'Espagne au Maroc.* — Le marquis de Villasinda vient d'être désigné par le gouvernement espagnol pour remplacer à Tanger M. Merry del Val. Interviewé par le *Temps*, M. de Villasinda a fait la déclaration suivante : « Je m'inspirerai, de « la parfaite communauté d'opinion qui existe entre les deux gouver- « nements sur l'affaire marocaine. Je serai heureux de collaborer « loyalement à l'œuvre de civilisation que la France et l'Espagne ont « assumée au Maroc. »

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les Etats-Unis et le Mexique.* — Le gouvernement de Washington vient de décider la mobilisation de 32.000 hommes de troupes pour être échelonnés au Texas sur la frontière du Mexique. Après avoir voulu d'abord expliquer cette mobilisation par un projet de manœuvres militaires pacifiques, le gouvernement des Etats-Unis a fini par reconnaître que son action était déterminée par le désir d'aider le gouvernement du président Diaz à triompher de l'insurrection. La 5e division navale de l'Atlantique et la flotte du Pacifique tout entière appuient dans les eaux mexicaines la démonstration armée des forces de terre. Des communiqués officiels de Washington et de Mexico ont d'ailleurs affirmé le parfait accord en cette affaire des deux gouvernements américain et mexicain.

— *Les fortifications du canal de Panama.* — La Chambre des représentants de Washington a adopté le projet de loi autorisant l'ouverture d'un crédit de 45 millions 560.000 dollars (228 millions de francs) pour la construction, et de 3.000.000 de dollars (15 millions de francs) pour la fortification du canal de Panama. Les crédits pour la défense du canal comporteront au total une dépense de 72.376.640 francs, tant pour les fortifications proprement dites que pour l'armement, les casernes, etc. Le rapport de la commission d'officiers de l'armée et de la marine, adopté par le président Taft et transmis au Congrès, prévoit comme forces stationnées dans la zone du canal en temps de paix : 18 compagnies d'artillerie de côte, 1 groupe d'artillerie de campagne, 4 régiments d'infanterie et 1 escadron de cavalerie. Ces troupes seraient renforcées en temps de guerre. L'artillerie de côte serait stationnée dans le voisinage de Balboa ou bien dans les îles Naos, Ponce et Flamenco, et les autres troupes sur les pentes orientales des hauteurs de la Culebra. L'armement fixe comprendrait 8 canons de douze pouces, 12 canons de six pouces et 24 mortiers de douze pouces. Quant aux travaux de fortification, ils seraient prévus à l'île Sainte-Marguerite et à la pointe del Toro, à Balboa, à la pointe Farfan et dans le groupe d'îles Perico, Naos, Flamenco et la Culebra. Un grand bassin militaire serait projeté à Miraflorès.

RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de l'argent en 1910. — La direction de la Monnaie des Etats-Unis a publié récemment l'évaluation provisoire de la production du métal blanc pour l'année 1910 : elle arrive à un total de 216.788.714 onces de métal fin, contre 211.122.633 onces en 1909. Le producteur le plus important est toujours le Mexique, mais il est à remarquer que son extraction a légèrement diminué cette année : par contre, les Etats-Unis et le Canada ont fait de nouveaux progrès. Ce sont les trois centres les plus importants de la production, et, au total, l'Amérique du Nord a fourni à elle seule 162 millions d'onces, soit les trois quarts environ de l'extraction totale. Avec l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, le nouveau continent a produit à lui seul 191 millions d'onces ou près de 88 % de la production mondiale. On voit que l'argent, dont le principal débouché se trouve en Extrême-Orient, est un métal de source à peu près exclusivement américaine. L'Australasie produit également 16 millions d'onces; le surplus vient du Japon, d'Espagne et de quelques autres pays. La France a extrait 673.302 onces en 1910, contre 592.042 onces en 1909.

II. — EUROPE.

Angleterre. — *Les constructions navales en* 1910. — Suivant les relevés dressés par le *Lloyd's Register*, les chantiers du Royaume-Uni ont lancé en 1910, non compris les navires de guerre, 500 bâtiments de 1.143.169 tonnes brutes dont 473 vapeurs de 1.137.738 tonnes et 27 voiliers de 5.431 tonnes. Les navires de guerre lancés par les chantiers gouvernementaux et privés sont au nombre de 45, avec un déplacement de 134.645 tonnes, la production totale du Royaume-Uni atteignant ainsi 545 navires et 1.277.814 tonnes. Au point de vue du tonnage de commerce, on constate, par rapport à 1909, une augmentation de 152.103 tonnes. Presque tous les navires lancés étaient en acier et plus de 99 1/2 % des bâtiments à vapeur.

III. — AFRIQUE.

Egypte. — *Le commerce en* 1910. — Le bulletin de la statistique des Douanes égyptiennes, pour décembre, nous donne un aperçu du commerce de l'Egypte pendant l'année qui vient de finir.

L'importation a été de 23.552.826 livres égptiennes[1] contre 22.230.499 livres égyptiennes en 1909, soit une différence en plus de 1.322.327 livres égyptiennes sur 1909.

L'exportation a été de 28.944.461 livres égyptiennes contre 26,076.239 livres égyptiennes en 1909, soit un excédent de 2.868.222 livres égyptiennes pour 1910.

Si l'importation a été satisfaisante, l'exportation s'est également

[1] La livre égyptienne = 25 fr. 92.

bien comportée. De 26.076.239 livres égyptiennes elle passe à 28.944.461 livres égyptiennes en 1910, donnant un excédent de 2.868.222 livres égyptiennes (74.350.000 francs). Dans cette somme le coton entre pour 2.763.972 livres égyptiennes (71.650.000 francs). Le reste, soit 104.250 livres égyptiennes revient à quelques articles tels que les tourteaux, les riz, les laines, les fèves, les sucres, etc.

IV. — OCÉANIE.

Australie. — *Le commerce en* **1910.** — Les échanges commerciaux de la fédération australienne ont réalisé la valeur de 132.923.000 liv. st. (3.323.750.000 francs) en 1910. Ce total est en accroissement de 17.488.000 liv. st. (437.200.000 francs) sur les résultats de 1909.

Les importations se sont élevées à 58.425.000 livres sterling (1.460.625.000 francs), en plus-value de 8.309.000 livres sterling (207.725.000 francs), et les exportations à 74.498.000 livres sterling (1.862.450.000 francs) en augmentation de 9.179.000 livres sterling (229.475.000 francs) sur 1909.

Les principales marchandises ayant concouru à la plus-value dans les importations sont :

	1910 — Liv. st.	En plus sur 1909 — Liv. st.
Vêtements, lingerie, tisssus, cotonnades, ameublement	14.083.000	2.022.000
Fers et aciers, y compris les machines et mécaniques	11.338.000	1.908.000
Jute manufacturé	1.841.000	619.000
Thé	1.232.000	184.000
Bois	2.178.000	524.000
Voitures de toutes sortes	1.297.000	494.000

Au chapitre des exportations, les articles en plus-value sont les suivants :

Beurres, 87.930.000 livres-poids de 454 grammes valant 3.953.000 livres sterling, augmentation de 33.229.000 livres-poids et de 1.550.000 livres sterling; cuivre, valeur 2.169.000 livres sterling et plus-value de 242.000 livres sterling; blé, valeur 9.222.000 livres sterling, en augmentation de 3.293.000 livres sterling; farines, valeur 1.241.000 livres sterling, en plus value de 12.000 livres; plomb, 1.059.000 + 239.000 livres sterling; conserves de bœuf, 1.179.000 livres sterling + 446.000 livres sterling; moutons, 2.162.000 livres sterling + 931.000 livres sterling; minerais, 1.035.000 livres sterling + 404.000 livres sterling; cuirs et peaux, 3.954.000 livres sterling + 793.000 livres sterling; graisses, 1.891.000 livres sterling + 660.000 livres sterling; laines, 28.779.000 livres sterling + 3.297.000 livres sterling.

Les recettes nettes du service des douanes ont atteint 12.263.000 livres sterling, donnant une plus-value de 1.148.000 livres sterling.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

La Paix : « Quand donc me permettras-tu de désarmer ? »
Guillaume II : « Lorsque mon jardin se sera décidé à pousser. »
Pasquino (Turin).

Le triomphe de la civilisation !
Kikeriki (Vienne).

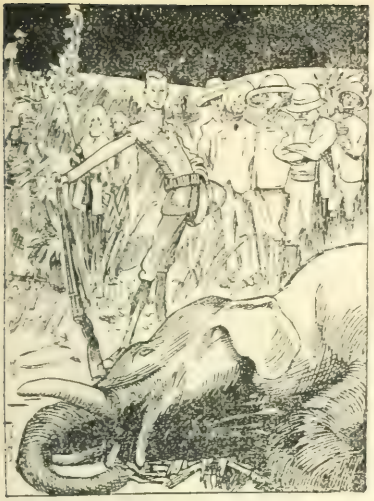

Le Kronprinz allemand : « Enfin j'ai fait quelque chose que papa n'a pu faire ! » *Lustige Blätter* (Berlin).

Les effrois de Dame Albion.
Chicago News (Chicago).

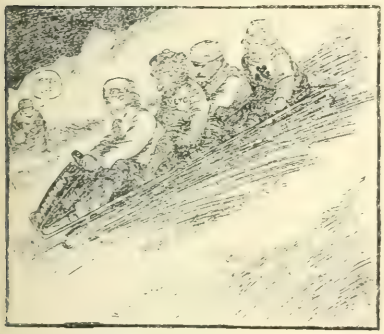

Les voilà partis!
Daily Chronicle (Londres).

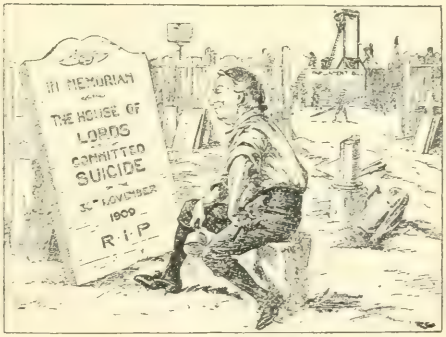

Suprême hypocrisie!

Après avoir guillotiné la Chambre des Lords M. Asquith grave sur son épitaphe qu'elle s'est suicidée. *Pall Mall Gazette* (Londres).

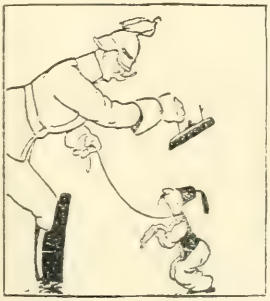

Les joies de la paix.

Le Japon chevauche la Corée. — Guillaume II dresse le Turc. — L'oncle Sam séduit miss Canada. *Novoie Vremya* (Saint-Pétersbourg).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Maurice Herbette, secrét. d'ambass. de 1re cl., est nommé sous-directeur des affaires consulaires ;

M. Veillet-Dufreche, ministre plenipot. de 2e cl., est nommé à Santiago de Chili ;

M. Aynard, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé sous-directeur des chancelleries ;

M. de Coppet, consul général, est nommé à Londres ;

M. d'Anthouard, ministre plénipot. de 2e cl., est chargé d'une mission en Egypte ;

M. de Sercey, ministre plénipot. de 1re cl., est nommé à Luxembourg ;

M. Ganderax, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé à Cettigné ;

M. Petit-Lebrun, secrét. d'ambass. de 1re cl., est placé à Copenhague ;

M. Vianès, consul général, est désigné pour Monaco ;

M. Wiet (Ferd.), consul de 2e cl., est nommé à Bagdad ;

M. de Manneville, secrét. d'ambass. de 1re cl., est nommé à Bruxelles ;

M. Prévost, secrét. d'ambass. de 1re cl., est nommé à Athènes ;

M. Taillhaud, secrét. d'ambass. de 3e cl., est nommé à Lima ;

M. Laurence de Lalande, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé ministre de France à Rio-de-Janeiro ;

M. de Clercq, consul de 1re cl., est placé à Bilbao ;

M. Talansier, vice-consul de 3e cl., est désig. pour Diarbekir ;

M. Marius André, vice-consul de 1re cl., est placé à Durban ;

M. Tinayre, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Venise ;

M. Monin, consul de 1re cl., est placé à Livourne ;

M. Robin, consul de 2e cl., est désig. pour Dantzig ;

M. Dumesnil de Maricourt, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Mons ;

M. Calvière, vice-consul de 1re cl., est nommé à Alicante ;

M. de Berne-Lagarde, vice-consul de 2e cl., est nommé à Uskub ;

M. le comte de Potier, vice-consul de 1re cl., est placé à Jaffa ;

M. Brillouin, vice-consul de 2e cl., est désig. pour Tampico ;

M. Blanche, vice-consul de 2e cl., est nommé à Reikiawik ;

M. Vachez, vice-consul de 1re cl., est placé à Vigo ;

M. du Fayot de la Tour, vice-consul de 2e cl., est nommé à Iquique.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Le chevalier Louis de Zepharovich, consul général d'Autriche-Hongrie à Marseille ;

Jdanoff, consul général de Russie à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Depommier est désig. pour la comp. du Tidikelt.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Doussot est désig. pour la compag. du Tidikelt ;

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Dijon est désig. pour la compag. de la Saoura.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Vauflaire est désig. pour la Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Comte est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées en Indochine.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indochine. — M. le *général de brig.* Gossot est nommé au command. de l'artill. de l'Indochine à Hanoï.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef de bataill.* Berard ; les *capit.* Wehrlé, Bourreau, Theurey, Rivier, Gardelle, Zeil, Desplagnes, Aymès, Adam, Chaudron et Courjon ; les *lieut.* Mathis, Gindreau, de Villedon de Courson, Pozot, Desmoulins-Baron, Le Belcour, Coutaud, Daumas et Maugard sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Panet et Sido sont désig. pour l'A. O. F. :

MM. les *lieut.* Maréchal et Moreau sont désig. pour le bataill. de l'A. O. F. ;

MM. le *capit.* Pinchon et le *lieut.* Dufresne sont désig. pour le 1er sénégalais ;

MM. les *lieut.* Bousquet et Trouillot sont placés au 4e sénégalais ;

M. le *lieut.* Marmet est désig. pour le bataill. de Tombouctou ;

M. le *lieut.* Javelier est désig. pour la Casamance ;

M. le *lieut.* Soyer est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

MM. le *capit.* Pasquier et le *lieut.* Arnould sont désig. pour la Guinée.

MM. les *lieut.* Pravaz et Demoulin sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;

M. le *lieut.* Vitali est désig. pour le bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Mayade, Corbel et Jérusalémy ; les *lieut.* Guyader, Detchebarne et Person sont désig. pour le Tchad ;

MM. le *capit.* Ville et le *lieut.* Willème sont désig. pour le Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. les *capit.* Dureuil, Rayet et Gicquel ; les *lieut.* Besson, Pantalacci et Thibaut sont désig. pour Madagascar ;

M. le *lieut.* Mayel est désig. pour le Service géographique.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Equatoriale. — M. le *sous-intend. de* 2e *cl.* Grezel est chargé de l'intend. du groupe de l'Afrique Equatoriale.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*officier d'admin.* Martiol est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Cerf est désig. pour le *Kléber ;* M. l'*enseigne de* 2e *cl.* Leroux est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée.*

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Michel est désig. pour le *D'Estrées,* à Fort-de-France.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de* 2e *cl.* Perrot est nommé commiss. de la division navale d'Extrême-Orient.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Duranton est désig. pour le *Kléber.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Vergnes, gouverneur de 3e cl. des colonies, est nommé gouverneur général p. i. de l'Afrique Equatoriale ;

M. Marc (U.-A.), est nommé administrateur de 2e cl. des services civils de l'Indochine ;

M. Sestier (H.-V.-A.-C), inspecteur des services civils de l'Indochine, est nommé résident supérieur p. i. en Annam.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Naples. Notes historiques et sociales, par Ernest LEMONON, un volume in-18 de 400 pages. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris 6e.

Le nouvel ouvrage que vient de publier notre collaborateur, M. Ernest LÉMONON étudie *Naples* sous ses aspects présents et passés, Naples si riche en tant de splendides trésors artistiques, et sur laquelle cependant aucune œuvre d'ensemble n'avait encore été écrite. Dans la première partie du volume, l'auteur, en nous faisant errer à travers Naples, évoque toute l'histoire de la cité en de vivants tableaux, dont le pittoresque n'exclut pas la documentation recueillie aux meilleures sources. La deuxième partie traite de la Renaissance économique de Naples et du grand mouvement industriel et commercial que la ville accuse déjà, et la troisième intitulée « Questions sociales », étudie l'instruction primaire, la prostitution, la criminalité, le socialisme, le mouvement financier napolitains. Cet excellent ouvrage se lit comme un roman ; il charme et il instruit.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Entre Drave et Save, par RENÉ GONNARD, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Un vol. in-12 de 262 pages. Larose et L. Tenin, Paris, 1911.

L'Impérialisme britannique de l'île à l'Empire, par JOHN BRIDGE, traduit de l'anglais par le vicomte GUY DE ROBIEN. Un vol. grand in-12 jésus de 420 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1911.

Le Commerce au Katanga : Influences belges et étrangères, par G. DE LEENER. Un vol. in-18 de 143 pages, de la collection de l'Institut Solvay. Misch et Thron, Bruxelles, 1911.

De Stralsund à Lunebourg ; épisode de la campagne de 1813, par le commandant CAZALAS. Un vol. in-8° de 68 pages, avec 2 cartes hors texte. Fournier, Paris, 1911.

Le Libéria sacrifié, par Jos. JOUBERT. Une broch. in-8° de 27 pages. Imprimerie Levé, Paris, 1911.

Revue des faits économiques de l'année 1910, par CH. BROUILHET. Une broch. in-8° de 73 pages. H. Georg, Lyon, 1911.

La Penetrazione francese del Sahara, par LUIGI CUFINO. Une broch. in-8° de 7 pages. Societa italiana di esplorazioni geografiche et commerciali, Milano, 1911.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

L'Afrique Française (*fév.* 1911). R. DE CAIX : Notre politique marocaine. — Les derniers événements du territoire du Tchad. — AUG. TERRIER : En Guinée française.

L'Asie Française (*fév.* 1911). R. DE CAIX : La Russie et la Chine. — Les chemins de fer de l'empire ottoman et les puissances. — Commandant DE LA JONQUIÈRE : A propos de la deuxième session du Conseil fédéral des Etats malais.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*fév.* 1911). PAUL WALLE : Le territoire fédéral de l'Acre et la ligue du Madeira au Mamori (carte).

La Quinzaine coloniale (25 *fév.* 1911). La Chambre de commerce de Paris et le régime douanier de nos colonies.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'EXPORTATION DES CAPITAUX ALLEMANDS A L'ÉTRANGER

Nous commençons aujourd'hui la série d'articles que nous avons annoncés à nos lecteurs, traitant de la puissance financière des grands Etats. Nous avons dit qu'au point de vue des relations internationales, il importait d'examiner : d'une part, le degré d'indépendance économique dont un Etat jouit vis-à-vis de l'étranger, indépendance qui nécessite, pour être complète, le placement de la dette publique dans les portefeuilles des nationaux et la commandite de l'industrie sans le secours des capitaux étrangers; d'autre part, l'influence qu'un Etat est susceptible d'exercer au dehors par l'exportation de ses capitaux. Il est évident que, pour l'Allemagne et l'Angleterre, c'est cette dernière question qui est importante : c'est donc elle qui fait l'objet du présent article de M. Georges Blondel consacré à l'Allemagne, et de celui que nous publierons prochainement sur l'Angleterre, dû à la plume de M. Raphael-Georges Lévy. L'indépendance économique de ces deux pays vis-à-vis de l'étranger peut être en effet considérée comme assurée.

On évalue aujourd'hui la dette publique allemande à 23 milliards, dont 6 pour l'empire, et 17 pour les Etats confédérés. Ces rentes se négocient presque exclusivement sur les places indigènes, et passent rarement la frontière. Il est vrai que, en ce qui concerne la commandite industrielle, on pourrait voir une certaine action de l'étranger dans le fait que des dépôts de fonds, provoqués par un taux rémunérateur d'intérêt, sont de temps en temps effectués dans les établissements de crédit allemands, qui s'en servent indirectement pour commanditer l'industrie. C'est une conduite qui a été souvent reprochée à nos banquiers et à nos capitalistes. Mais comme il ne s'agit là le plus souvent que de prêts à court terme, il n'en peut résulter qu'une commandite en quelque sorte intermittente, dont l'importance n'est pas nulle, mais ne doit pourtant pas être exagérée. D'une façon générale on peut dire que les entreprises industrielles allemandes sont fondées, entretenues et dirigées par des capitalistes allemands, et il s'ensuit que la *défensive économique* est pleinement réalisée en ce pays.

L'article de M. Georges Blondel sur les placements allemands à l'étranger prouve qu'en outre l'Allemagne d'aujourd'hui est en situation, et aussi en humeur, de pousser un peu partout dans le monde une vigoureuse *offensive économique*. Il détruira les dangereuses illusions de ceux qui croient encore que nous détenons une sorte de monopole dans l'exportation des capitaux, et que nous ne partageons qu'avec les Anglais le rôle de banquiers du monde. N. D. L. R.

L'importante question des placements à l'étranger préoccupe aujourd'hui les Allemands comme elle nous préoccupe nous-

mêmes. Nos lecteurs savent sans doute qu'à l'occasion d'une tentative faite, il y a quelques semaines, par deux banques de Berlin pour lancer sur le marché de cette ville des actions du chemin de fer Chicago-Milwaukee, la fraction conservatrice du Reichstag a déposé une demande d'interpellation ainsi conçue : « Les soussignés se permettent de demander au chan-« celier quelles mesures les gouvernements confédérés comptent « prendre pour empêcher l'inondation du marché allemand « par des valeurs étrangères et prévenir une sortie exagérée « des capitaux à l'étranger. »

Cette interpellation, qui a eu aussi son contre-coup au Landstag prussien, a provoqué d'intéressants discours et suscité d'ardentes polémiques. Les discussions qu'elle a fait naître méritent de fixer notre attention.

L'un des principaux discours a été celui du comte Kanitz, porte-parole du parti agrarien, bien connu par la proposition qu'il fit jadis de donner à l'Etat le monopole de la vente et de l'achat du blé. Le comte Kanitz a proposé cette fois de créer auprès de la Bourse un bureau de contrôle chargé de se prononcer sur l'admission des valeurs étrangères. « Que la Bourse « de Berlin soit ordinairement prudente, a-t-il ajouté, c'est pos-« sible; mais faute de l'organisme que je propose, elle peut se « trouver à la merci de banques de province beaucoup moins « scrupuleuses qu'elle. Le directeur d'une des plus grandes « banques de l'Allemagne, M. de Gwinner, ne signalait-il pas « naguère le danger de l'organisation du crédit en Amérique? « C'était reconnaître l'utilité d'employer l'argent disponible « pour le développement du travail national! »

Il y a, d'après le comte Kanitz, un « patriotisme financier » et on ne devrait permettre à l'argent allemand de passer la frontière que lorsque le marché national est saturé, ou lorsqu'il est prouvé qu'il y a véritablement un intérêt supérieur qui commande cette sortie.

Et dans un article intitulé *Contra patriam*, un publiciste distingué reprochait amèrement à certaines banques la facilité avec laquelle elles acceptaient les emprunts étrangers, et il sommait à son tour le gouvernement de refuser aux valeurs étrangères l'accès du marché national [1].

Ces plaintes et ces récriminations doivent-elles nous faire penser que l'empire allemand est aujourd'hui, par suite des placements qu'il a faits à l'étranger, exposé à un danger, et ce

---

[1] V. le compte-rendu officiel de la séance du Reichstag, 125e séance, p. 4550-4554. Cf. *Der Deutsche Œkonomist*, 25 février 1911.

danger pourrait-il être évité? Nous ne pouvons traiter ici cette grave question dans toute son étendue. Nous voudrions simplement aider les lecteurs de cette Revue à se faire eux-mêmes une opinion.

***

L'un des traits caractéristiques de l'évolution de l'Allemagne contemporaine, c'est son prodigieux enrichissement. L'Allemagne était jadis un pays pauvre. Et Voltaire, qui parlait au XVIIIe siècle de l'infertilité de son sol, de la rudesse de son climat, de la nature marâtre au milieu de laquelle les Prussiens étaient obligés de vivre, s'imaginait que ceux-ci étaient condamnés à une éternelle pauvreté. Les temps sont bien changés! On peut dire que les événements de 1870 ont été pour le peuple allemand le point de départ d'une ère nouvelle. Et l'aisance s'est répandue dans toutes les classes de la population. Dès 1896, un économiste anglais, J. A. Ford, constatait que les victoires de 1870 avaient été pour l'Allemagne le point de départ d'une période sans exemple de progrès industriel et commercial. « Ce que l'Angleterre, ajoutait-il, a atteint en un siècle, « l'Allemagne l'a obtenu en un quart de siècle. Ce pays s'est « tellement transformé que quelqu'un qui ne l'aurait pas visité « depuis 1870 ne le reconnaîtrait plus. » Et au mois de décembre dernier, dans un rapport inspiré par le travail, très optimiste il faut le dire, du professeur Ballod, notre consul général de Dusseldorf estimait que, dans la dernière période de quinze années, les Allemands avaient mis de côté chaque année environ 4 milliards de marcs. « L'Empire, ajoutait-il, « possède vraiment les forces suffisantes pour aller hardiment « de l'avant dans toutes les voies où l'appellent ses besoins et « ses destinées. » Les progrès de l'esprit d'économie, attestés par la situation des caisses d'épargne et l'activité dont les banques font preuve, paraissent à M. Pingaud de très bon augure pour l'avenir.

Les Allemands ont dû nécessairement se demander quel était le meilleur emploi à faire des capitaux dont ils pouvaient disposer. C'était un problème nouveau qui se posait pour eux, car, pendant longtemps, l'idée de l'épargne n'était guère entrée dans leur esprit. Ils ont pensé d'abord que le mieux était de travailler au développement de leur vie économique. Depuis 1870 ils ont construit plus d'usines que de châteaux. Il faut admirer l'effort qu'ils ont fait pour mettre leur pays en valeur et pour fournir des moyens de subsistance à une population qui s'accroissait rapidement. 65 millions d'êtres humains vivent

aujourd'hui à peu près convenablement sur un territoire où 25 millions, il y a un siècle, trouvaient à grand'peine leur subsistance. L'industrialisation de l'Allemagne ne s'est d'ailleurs effectuée qu'au prix d'une évolution intérieure qui a profondément troublé l'équilibre sur lequel avait reposé pendant longtemps la vie du peuple allemand. Des millions d'êtres humains ont abandonné la culture du sol pour aller travailler dans des fabriques ou des ateliers. Les usines que l'Allemagne a construites ont pris de tels développements qu'elles ne peuvent plus arrêter leur production, et le marché menace d'être encombré. Il faut trouver des débouchés en nombre suffisant pour écouler l'excédent d'une production sans cesse accrue. C'est d'autant plus difficile que les conditions favorables dans lesquelles les Allemands travaillaient jadis se sont, depuis quelques années, notablement modifiées. Les salaires ont augmenté et la différence entre les produits allemands et les produits similaires des autres peuples est maintenant bien faible.

On se trouve par suite, en Allemagne comme en France, en présence de deux doctrines contradictoires. Les uns déclarent qu'il faut s'efforcer, par un développement intense de l'activité industrielle du pays, de conserver toute la fortune nationale sur le sol allemand : c'est donc une erreur de prêter de l'argent aux autres peuples pour hâter leur développement économique. D'autres soutiennent, au contraire, qu'il ne faut pas hésiter à se constituer le créancier de l'étranger, ajoutant que c'est une excellente tactique que celle qui consiste à se ménager à soi-même des revenus provenant du travail des autres peuples.

C'est à cette seconde doctrine que nous avons en France, depuis quelques années, donné la préférence. Notre argent a passé la frontière pour bien des raisons. Il n'est pas douteux que les considérations politiques ont joué ici un rôle considérable. Mais il est certain, d'autre part, que les capitalistes français, très ignorants des questions économiques, ont prêté l'oreille à d'adroits financiers qui ont bénéficié de gros courtages. L'exode de nos capitaux a été si accentué que beaucoup d'entreprises qui pourraient développer notre richesse ont grand'peine à se réaliser, faute de capitaux suffisants. Le tiers environ des valeurs mobilières acquises chaque année par notre épargne est consacrée à l'achat de titres étrangers [1]. Mais il convient

[1] A la séance du 6 juillet 1909, M. Klotz, qui a paru très préoccupé de *l'exportation de notre or*, a soutenu que le portefeuille français s'était enrichi de 16 milliards de valeurs étrangères, dans le même temps où il s'enrichissait seulement de 5 milliards de valeurs françaises !

d'ajouter que les 40 milliards que nous avons ainsi placés nous donnent des revenus plus importants que s'ils avaient été affectés à des entreprises françaises. D'après les calculs de M. Neymark — il en a donné le résumé à la dernière séance de la Société d'Economie politique — on peut croire qu'ils nous rapportent 400 millions de plus chaque année que s'ils avaient été uniquement placés dans le pays. En temps de paix comme en temps de guerre, ces placements ont une grande utilité. Qu'une guerre éclate, il nous serait avantageux d'avoir des créances à l'étranger : cela faciliterait singulièrement la conservation du crédit national, cela permettrait plus aisément les énormes dépenses qui seraient inévitables. Et en temps de paix, placer de l'argent à l'étranger c'est se ménager des revenus constitués par le travail des autres. Cela aussi a bien son avantage.

L'Allemagne a fait pendant longtemps un raisonnement différent. Elle s'est surtout préoccupée de s'outiller et de s'armer en vue des luttes économiques de l'avenir. Ayant des disponibilités moins abondantes que nous, elle les a réservées à des entreprises nationales. C'est depuis peu de temps qu'un changement s'est accompli. Lorsque j'ai commencé, il y a quinze ans, mes enquêtes sur les transformations économiques du peuple allemand, les hommes les plus compétents me dirent alors, sans trouver ce chiffre exagéré, que l'Allemagne pouvait avoir environ 10 milliards de marcs placés à l'étranger. Quelques années plus tard, au moment où l'on discuta le grand projet des constructions navales, le professeur L. von Halle se livra à une enquête qui lui permit de conclure que l'Allemagne avait au moins 16 milliards de marcs placés à l'extérieur. Depuis cette époque la progression s'est accentuée. On a dit au Reichstag, le mois dernier, que l'Allemagne a placé au dehors 744 millions de marcs en 1908 et 974 millions en 1909. Et en 1910 le mouvement, paraît-il, s'est encore accentué. D'après les statistiques réunies par la *Gazette de Francfort*, les Allemands auraient, au cours de la dernière année, placé 20,5 % de leurs disponibilités à l'étranger. A supposer, comme l'a prétendu M. Delbruck, que la proportion ne dépasse pas 15 %, on doit tout de même reconnaître qu'elle est maintenant fort élevée, et on peut se demander si l'Allemagne est assez riche pour agir ainsi.

Il convient de faire une remarque préliminaire. Si depuis quelques années le nombre des placements faits par les Allemands à l'étranger s'est sensiblement accru, cela tient à ce que la crise américaine de 1907, qui avait lourdement atteint la plupart des grandes nations, est maintenant terminée. Les Alle-

mands ont vu qu'il y a partout dans le monde une reprise d'activité. Ce sentiment a eu sur les esprits une influence considérable. On a confiance dans l'avenir. Les rapports consulaires et les articles qui parlent de la vie industrielle et commerciale, articles qu'on lit plus volontiers en Allemagne que chez nous, sont unanimes à signaler le grand essor que prennent beaucoup de pays lointains. Ils ajoutent que cet essor est plus rapide que celui de l'Allemagne même et font remarquer qu'il peut procurer aux capitalistes qui s'y intéressent des profits considérables. Le comte Kanitz n'a pas eu tort de dire que l'attention publique avait été attirée outre mesure par les émissions de valeurs étrangères. Il a eu raison de dénoncer l'exagération des courtages qui « enrichissent surtout les intermédiaires ». Beaucoup d'Allemands, en effet, semblent un peu oublier l'importance que peut avoir au double point de vue social et patriotique le développement de l'activité nationale.

C'est aux banques allemandes qu'il faut s'en prendre. Elles ont commencé d'abord par profiter de ce que le public allemand a cherché moins qu'en France à placer ses économies en fonds d'Etat, en actions ou obligations de chemins de fer, en valeurs de tout repos, de ce qu'il s'est intéressé plus volontiers aux affaires nouvelles, de ce qu'il a mieux senti l'utilité qu'il y avait pour l'Allemagne à s'enrichir [1]. Les Allemands ont accepté volontiers une politique qui a consisté à multiplier les avances pour la fondation des usines, les avances pour la formation de fonds d'exploitation, les avances pour le perfectionnement et le renouvellement de l'outillage. Et dans le début tout au moins, les banques allemandes ont cherché, plus que les grandes banques françaises, à susciter les entreprises nationales. Tout au plus peut-on leur reprocher de n'avoir pas toujours regardé si les hommes qui étaient à la tête de ces entreprises étaient aussi recommandables par leur probité que par leur intelligence. Mais on doit reconnaître qu'elles ont prêté à l'industrie un concours très efficace. On peut dire qu'elles ont pris une large part au développement général du pays.

Elles n'ont pas tardé non plus à voir qu'il y avait aussi de grands avantages pour elles à s'occuper d'entreprises industrielles au delà des mers. Elles sont arrivées, et il faut rendre hommage à leur activité, à créer un grand nombre d'établissements et de succursales dans les pays lointains.

Le mouvement à la tête duquel s'est placée d'abord la

[1] C'est la raison fondamentale pour laquelle le 3 % allemand des divers Etats allemands n'a jamais pu s'élever au-dessus de 85 francs, tandis que notre 3 % reste dans le voisinage du pair. Il l'a même quelque temps dépassé,

Deutsche Bank de Berlin a donné l'élan aux principaux établissements de crédit; les succursales créées par eux n'ont pas seulement fourni aux banques de Berlin de précieux éléments de prospérité; elles ont été en outre des éléments de propagande industrielle et même politique. Elles ont puissamment contribué aux progrès de l'exportation allemande dans le monde entier; elles sont devenues presque maîtresses des grands marchés commerciaux de l'Amérique du Sud, au Brésil, au Chili et même dans la République Argentine, où nous avions jadis une bien plus forte situation.

Cette orientation nouvelle donnée à la vie financière du peuple allemand a eu une très grande utilité : elle a contribué à faire l'éducation du public en matière de placements; elle l'a aidé à s'intéresser de plus en plus aux opérations si variées qui constituent la trame de la vie économique contemporaine.

Les Allemands sont aujourd'hui convaincus que les capitaux qu'ils ont acquis ne doivent pas se concentrer exclusivement en Allemagne, qu'ils doivent chercher à l'étranger d'autres emplois. Ils estiment aujourd'hui que cadenasser la richesse nationale sur le territoire national, ce n'est pas une bonne tactique. Ils pensent que la constitution de fortes réserves à l'étranger serait pour le peuple allemand, dans l'hypothèse d'une nouvelle guerre ou d'un grand conflit européen, une précieuse ressource. Si l'Allemagne, qui a à sa tête un souverain pacifique — c'est à tort qu'on dit parfois le contraire — ne veut pas la guerre, elle tient du moins à rester prête à tout événement. « Quand on n'est pas sûr de se faire aimer, disait un jour « M. de Bülow, il faut savoir se faire craindre. » Et il est permis de se demander si le recueillement actuel durera indéfiniment, si à l'entretien d'une armée et à la construction de navires de guerre qui nécessitent d'énormes dépenses on ne préférera pas un jour le risque d'une guerre.

Aussi bien, les journaux financiers allemands ne manquent pas de faire remarquer la facilité avec laquelle, après 1870, la France a payé ses 5 milliards. Cette facilité, disent-ils, est résultée en grande partie de ce fait que le commerce français, qui était si florissant sous le second empire, avait beaucoup de créances à l'étranger; il en avait notamment un certain nombre sur les divers marchés allemands. Cela a amené des compensations qui ont allégé très utilement une opération qui, sans ce fait, aurait été beaucoup plus pénible et beaucoup plus longue.

M. Delbruck a fait avec raison une autre remarque. Peut-on vraiment, a-t-il dit, empêcher la sortie de nos capitaux? Nous

pouvons sans doute donner des instructions au bureau de contrôle de la Bourse, qui est lui-même sous la surveillance de l'Etat. A ce point de vue, nous ne sommes pas désarmés. Mais devons-nous vraiment dissuader nos compatriotes d'envoyer une partie de leurs économies à l'étranger? Devons-nous leur laisser croire qu'il est actuellement possible de placer convenablement en Allemagne nos 4 milliards d'épargne annuelle?

***

On ne peut résoudre le difficile problème qui se pose aujourd'hui en Allemagne sans faire une distinction. Il faut distinguer les emprunts d'Etat et les entreprises particulières. En ce qui concerne les emprunts d'Etat, il y a parfois utilité à les accepter pour des raisons d'ordre politique qui sont supérieures aux raisons d'ordre économique. « Nous devons, a dit « M. Delbruck, nous demander si, en prêtant de l'argent à d'au- « tres pays, nous ne développons pas d'une façon très avanta- « geuse pour nous-mêmes les relations avec ces pays et si nous « ne contribuons pas à nous en faire des alliés. Prêter de l'ar- « gent à d'autres Etats, cela peut nous permettre de nous réser- « ver d'importantes commandes. » C'est ainsi qu'en 1904, en prêtant 50 millions à la Bulgarie, l'Allemagne a su se réserver 20 millions pour des commandes de matériel de guerre qui ont été exécutées par les usines Krupp[1].

S'agit-il d'entreprises privées, la question n'est plus la même. Il faut seulement se demander si une intervention exagérée de l'Etat n'aurait pas plus d'inconvénients que d'avantages. Que le gouvernement essaie de réprimer la spéculation, rien de mieux, c'est même son devoir; mais il doit en même temps temps reconnaître qu'il peut être fort utile de placer les disponibilités que le marché national n'a pas absorbées dans des entreprises lointaines qui sont quelquefois excellentes, qui sont souvent organisées par des ingénieurs « allemands » dans des pays où la main-d'œuvre est à meilleur marché, où l'on se procure plus avantageusement les matières premières, où les bénéfices sont plus considérables. Quelle responsabilité pour

[1] C'est pour un motif analogue que le gouvernement allemand a appuyé de ses sympathies l'effort fait par le syndicat des banques allemandes et autrichiennes pour prêter de l'argent à la Turquie. « Nous nous sommes laissés guider par cette consi- « dération, a dit M. de Bethmann-Hollweg, qu'en nous montrant conciliants pour « les besoins financiers de la Turquie, nous servirions notre politique orientale « basée sur le maintien de la paix et du *statu quo*... C'est pour des raisons *poli-* « *tiques* en même temps qu'économiques que nous avons pensé qu'il convenait de « soutenir la Turquie dans sa lutte contre les difficultés résultant de sa situation « financière... »

un gouvernement d'intervenir en cette matière! Peut-on lui demander d'assumer, en quelque sorte, la charge de la direction de l'épargne populaire? Le pousser à favoriser une émission plutôt qu'une autre, à choisir entre telles ou telles garanties, à se mêler, par conséquent, aux affaires de finance? Ce serait déplorable!

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'y a pas ici de règles absolues; c'est chaque cas particulier qui comporte un examen. Prétendre, comme le comte Kanitz, qu'il faut ne prêter à l'étranger que lorsque l'industrie nationale n'a plus de besoins à satisfaire, c'est inadmissible. Les banques allemandes, et même les mieux informées, sont incapables de connaître exactement les besoins de l'industrie nationale. Peut-on leur demander de renoncer à placer les capitaux qu'on leur confie dans des entreprises où elles savent que les bénéfices seront plus élevés? L'idée d'une « concentration des capitaux sur le sol national » ne peut être qu'une conception théorique. Sa réalisation est chaque jour plus difficile avec le progrès des moyens de communication, avec les changements qui se produisent dans les relations de toute nature entre les hommes. Vouloir réserver au marché national tous les capitaux nationaux, c'est une utopie [1].

Il faut aller plus loin. De même que l'Allemagne trouve un grand profit à envoyer des missions militaires ou industrielles chez des peuples nouveaux, et par conséquent à faire l'instruction économique ou stratégique de peuples qui peut-être un jour seront des ennemis, de même il peut y avoir utilité à fournir des capitaux à des peuples qui en manquent. Cela peut sans doute accroître leur essor, et on ne doit pas trop compter sur leur reconnaissance. Mais cela peut aussi être la base indispensable de relations commerciales et mettre aux mains du peuple « créancier » des atouts dont il ne doit pas lui être difficile de se servir, surtout lorsqu'à l'exportation des capitaux s'ajoute l'exportation des hommes.

---

[1] M. Henry Vouters, dans son excellente étude sur les *procédés d'exportation du commerce allemand* (p. 24), fait justement remarquer que l'un des principaux mérites des banques allemandes, c'est de jouer le rôle d'*agents commerciaux* et de chercher, autant qu'elles le peuvent, à introduire dans les pays où elles créent des succursales des produits allemands. A côté du commerce régulier de banque, elles exercent ce qu'on peut appeler *un commerce irrégulier de banque*. On les a nommées : *Allerlei Unternehmungen*, elles se prêtent à toutes sortes d'entreprises. On peut dire, ajoute M. Vouters, qu'elles « régularisent entre les diverses places les mou- « vements des capitaux et facilitent sur les places étrangères l'extension de la pro- « duction allemande, ainsi que la création de débouchés pour le capital et les pro- « duits du travail national ». Cf. Sur l'activité des principales banques allemandes l'important travail de M. G. Diouritch : *L'expansion des banques allemandes à l'étranger*, Paris, 1909, 798 p. in-8°.

On ne saurait trop le dire, en effet, si l'exportation des capitaux allemands a été particulièrement féconde, c'est qu'elle a été complétée par une exportation considérable d'hommes. Nous nous bornerons ici à quelques exemples que nous emprunterons à des documents qui nous ont été obligeamment communiqués par la direction de l'*Ostasiatischer Wirtschaftsarchiv* de Tokyo, et qui nous transportent dans une région où le nom même de l'Allemagne était jadis inconnu[1]. A s'en tenir au dernier rapport de l'Office Impérial de la Marine, qui ne s'appuie que sur des statistiques déjà vieilles de plusieurs années, les Allemands ont placé en Chine plus de 350 millions de marcs. Mais il n'y a pas dans ce pays moins de 150 maisons allemandes, occupant un personnel en grande partie allemand et montées avec un capital de fondation qui n'est pas inférieur à 172 millions de marcs. Rien qu'à Hongkong, il n'y a pas moins de 28 maisons allemandes disposant d'un capital de plus de 20 millions de marcs. Cette année même, de nouvelles maisons allemandes ont été créées dans l'intérieur de la Chine, notamment à Hankéou et à Tientsin.

Au Japon, il y avait déjà, en 1908, 71 maisons de commerce allemandes, disposant de plus de 50 millions de marcs, sur lesquels 18 millions étaient d'origine germanique. On m'assure que depuis cette époque l'accroissement a été considérable.

La *Deutsch-Asiatische Bank* de Changhaï, qui dispose d'un capital de 7 millions et demi de taels, a déjà créé un grand nombre de filiales avec l'aide et l'appui de grandes maisons de banque allemandes.

C'est à l'aide des capitaux allemands que se développent les chemins de fer et les mines de cette région et la banque, d'apparence anglaise, qui s'appelle *Hongkong and Shanghaï Banking Corporation*. Les capitaux allemands y jouent un rôle considérable; la direction est en partie allemande, comme celle de la fameuse maison Kunst et Albers, de Vladivostok, la plus importante de l'Asie Orientale russe.

Presque entièrement allemands, les 54 millions de marcs de la compagnie du chemin de fer du Chantoung.

Allemands aussi les capitaux de la ligne de Tientsin à Pukow. Les deux tiers des ingénieurs qui y travaillent sont des Allemands, et l'Allemagne a prêté à cette entreprise 105 millions de marcs.

---

[1] On pourra consulter aussi le rapport de M. Guérin, consul à Tchéfou, dans la série des Rapports commerciaux (année 1911, n° 935). Il montre comment la double émigration des capitaux et des hommes a déterminé avec l'Allemagne un mouvement d'affaires considérable.

Allemand en partie, pour une somme de 13 millions au moins, le capital d'exploitation de la société des mines du Chantoung.

La plupart des lignes qu'on construit ou que l'on se propose de construire dans cette région sont ou seront organisées avec des capitaux germaniques.

C'est grâce aux capitaux qu'ils ont fournis, nous dit un des rapports que nous avons sous les yeux, que la situation des Allemands à Tsingtau, Changhaï, Tientsin, Hongkong, Canton, Kobé, Yokohama, est si considérable.

Dans les grands ports de la Chine, la plupart des brasseries, des entreprises de travaux publics, des maisons d'expédition, et des chantiers de constructions navales, sans parler de beaucoup de métiers qui s'y rattachent sont entre les mains des Allemands et organisées avec des capitaux fournis par eux.

La plus grande maison de Corée est une maison allemande, la maison Wolters et C°.

Aux îles Philippines, il y a déjà 18 maisons allemandes disposant d'un capital de 20 millions de marcs dont 14 sont allemands.

Au Siam, les Allemands ont placé au moins 5 millions de marcs; en Indochine 8 à 9; dans les Indes anglaises, de 100 à 150.

Ce que nous disons de l'Extrême-Orient, on pourrait le dire d'autres régions du globe, de l'Amérique du Sud en particulier. Et plus on étudie ce problème des placements à l'étranger, plus on se pénètre de cette vérité que, sur cette question des placements à l'étranger comme sur beaucoup d'autres, il n'y a pas de dogme. C'est une question d'art politique de trouver la juste mesure : il faut comparer les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter d'opérations souvent excellentes, souvent aussi criticables, sur lesquelles on ne peut, en définitive, formuler de jugement absolu.

Pas plus que la France, l'Allemagne n'a la prétention d'avoir trouvé un équilibre parfait. Les discussions qui se produisent actuellement dans ce pays auront du moins pour lui quelque utilité. Elles contribueront à faire l'éducation du peuple. Dès maintenant on peut affirmer que le peuple allemand comprend mieux que le peuple français l'importance que les questions économiques et financières ont pour le nouvel empire. La tâche du gouvernement, auquel on ne refuse pas d'accorder de grands pouvoirs et duquel on obtiendra aisément la répression de certains abus, sera facilitée par un sentiment de patriotisme auquel il faut rendre hommage. Le sentiment de la cohésion nationale a été en effet moins ébranlé en Allemagne que chez nous, le

pays a été moins profondément atteint, aussi bien par les agissements des financiers cosmopolites que par la propagande internationaliste qui a, dans nos classes populaires, fait depuis quelques années tant de ravages. Les Allemands, le jour où on leur en aura montré la nécessité, sauront s'imposer au besoin certains sacrifices, de même qu'ils sauront faire de nouveaux efforts pour s'adapter à une évolution économique qu'ils désirent, avec une ardeur incroyable, voir tourner à leur profit. Mais il ne faut pas nous attendre à les voir évoluer vers un nationalisme aigu. Ils sont convaincus — l'influence des Universités et des écoles est ici considérable — que l'humanité s'oriente vers la réalisation d'un bien-être général, par une mise en commun plus complète de toutes les productions du globe. Beaucoup désirent que cette transformation ne se fasse pas trop rapidement, mais ils croient que ce serait une erreur de se mettre en travers d'un mouvement universel, de s'enfermer dans une sorte de tour fortifiée, qui ne serait imprenable que pendant une durée sans doute bien restreinte.

Nous dirons d'autre part qu'en Allemagne, comme partout, l'intérêt tient aujourd'hui une grande place dans les préoccupations générales. Il ne faut pas s'attendre à voir tous les habitants du pays se priver, par pur patriotisme, du profit, souvent considérable, que peuvent entraîner les placements à l'étranger. Refuser d'ailleurs d'aider au développement de tout autre pays que le pays natal, ne serait-ce pas refuser maladroitement de recueillir des bénéfices dont d'autres plus avisés ou plus entreprenants ne manqueraient pas de s'emparer? Aussi bien pour des raisons d'ordre économique que pour des raisons d'ordre humanitaire, la théorie intransigeante du maintien intégral des capitaux sur le sol national n'a aucune chance de triompher.

GEORGES BLONDEL.

LES QUESTIONS D'ARABIE

LE YÉMEN, MASCATE ET KOWEIT

C'est une nouvelle et grave difficulté qui s'ouvre encore, pour le jeune régime turc, dans ce Yémen où la rébellion est endémique. Après l'Albanie, encore frémissante, tandis que la Macédoine continue d'être le champ clos des rivalités ethniques, le monde arabe donne des signes non équivoques d'effervescence. Le Hauran et les Druses, les Bédouins du Hedjaz, ceux de Mésopotamie et ceux du Yémen semblent avoir combiné une levée de boucliers contre la domination turque. C'est l'islam en lutte contre lui-même, et c'est en particulier la convulsion de ce peuple arabe qui, après avoir mené la ruée conquérante de la foi, à l'aurore de l'hégire, supporte malaisément le recul de son influence dans le groupement des races fondues sous la loi du Prophète.

Les Turcs, nouveaux venus au mahométisme, ont capté ce groupement et en ont fait l'instrument de leur puissance politique. Le khalifat suprême n'est plus, selon la pure tradition, incarné par un membre de la tribu de Koreïch : celle du Prophète. C'est à un étranger, le sultan de Constantinople, qu'est revenu par droit de conquête et d'usurpation cette dignité spirituelle. Et mécontents d'être repoussés au second plan, souffrant avec humeur l'hégémonie que les Osmanlis font peser sur eux comme sur tous les éléments de la mosaïque ottomane, les Arabes s'enferment dans leur hautain particularisme.

Au Yémen surtout, le contact des deux éléments a toujours révélé leur profond antagonisme. Les imams Zeïdya, dont le cheikh Yahia est le représentant actuel, ont toujours invoqué leur origine chérifienne pour s'arroger la direction des fidèles dans cette partie de la péninsule. Avant la domination turque, qui ne s'est assise au Yémen qu'en 1872, les Zeïdya étaient donc gouvernés par leur cheikh. Ils lui versaient un impôt sous la forme d'une offrande religieuse, la hadia. Les diverses tribus nomades qui sillonnent les pâturages des hauts pla-

teaux au Nord de Sanâa vivaient, moyennant cette modeste allégeance, dans l'indépendance la plus complète. L'autorité de l'imam, plus nominale que réelle, se maintenait tant bien que mal, en faisant la part de l'anarchie ambiante.

L'arrivée des Turcs, avec le souci d'organisation qu'elle affirmait, devait se heurter à l'insoumission native des Arabes pasteurs. L'imam Yahia, comme son père Hamid ed Din, comme ses ancêtres qui, depuis les Abbassides, s'étaient accoutumés à une suprématie religieuse et politique sans partage, ne pouvaient consentir sans raidissement à l'abdication de fait que prétendait leur imposer le pouvoir osmanli.

Celui-ci, dépourvu de toute souplesse, soucieux d'assurer solidement sa mainmise sur les rivages occidentaux de l'Arabie, paraissait peu enclin à seconder les visées autonomistes de Yahia. L'imam ne se refusait pas à admettre l'hégémonie spirituelle du sultan de Stamboul, khalife de l'islam. Mais il entendait échapper à toute emprise administrative. Dès 1892, le conflit se déclarait. Yahia, prétextant les exactions des pachas et des garnisons turques, provoquait parmi ses fidèles une levée de boucliers. De toutes parts accouraient à son appel des contingents impatients de combattre les « Ahl-Atsmann », ces Osmanlis qu'ils regardaient volontiers comme entachés d'hérésie.

Les populations de la vaste péninsule que les géographes teintent aux couleurs de la Porte, vivent dans un perpétuel qui-vive. L'état de guerre est une des manifestations ordinaires de leur existence. Sans cesse des conflits dont l'origine se perd à travers les âges mettent aux prises les confédérations mouvantes qui se disputent la jouissance exclusive de certains territoires de parcours. Accoutumés à la lutte, avides de butin, les nomades de la terrasse occidentale devaient accueillir avec enthousiasme les exhortations de leur imam.

Le gouvernement d'Abdul Hamid s'était donc vu contraint de faire un vigoureux effort pour ramener dans le giron de l'islam officiel ces fils égarés. Mais les troupes turques avaient affaire à forte partie. Harcelées par un ennemi insaisissable, accablées par les effets d'un climat meurtrier, déconcertées par la tactique spéciale de leur ennemi, elles parvenaient difficilement à remporter quelque vague succès. Des négociations suppléaient souvent à l'incertitude des résultats stratégiques, et après une courte période d'escarmouches, les forces adverses regagnaient paisiblement leurs zones respectives de séjour. L'imam continuait d'exercer sur ses fidèles des prérogatives incertaines. Les Turcs se cantonnaient sans gloire dans leurs

garnisons du littoral et de Sanàa. Et une période de calme relatif permettait aux uns et aux autres de se recueillir en prévision d'un nouveau conflit.

En 1905, Yahia et ses bandes rentraient en scène. Il parvenait à s'emparer de Sanàa qu'il conservait quelques semaines, menaçant le port d'Hodeïda où la garnison turque et la population indigène se témoignaient réciproquement une invincible méfiance. Mais l'effort tactique des nomades est toujours éphémère. Le partage des prises de guerre est la source de violentes controverses. Leur groupement factice se désagrège fort rapidement, chacun des combattants ayant hâte de regagner le campement de sa tribu d'origine pour retrouver sa famille, s'assurer qu'elle n'a pas été razziée par une autre tribu, et se préparer à de nouvelles aventures.

L'imam, dont les effectifs instables enflaient ou diminuaient alternativement, était donc voué à d'intermittentes périodes d'inactivité. Les autorités turques locales, soucieuses à l'envi de concourir à la pacification des esprits, mettaient ces instants à profit pour rouvrir les traditionnelles négociations. Des rapports pressants, des délégations pleines de déférence venaient jusqu'à Yldiz-Kiosk affirmer au khalife que l'ère des troubles était définitivement close. Le sultan marquait sa satisfaction et sa munificence aux messagers de paix. Et peu de jours s'écoulaient avant que parvînt la nouvelle d'une reprise des hostilités... L'imam avait d'ailleurs grand soin de s'assurer le beau rôle en adressant au sultan une longue déclaration d'allégeance. Il protestait de son regret d'être amené, par la tyrannie et la concussion de l'administration turque, à défendre les intérêts des croyants opprimés.

Avec le nouveau régime ottoman, assez enclin dans ses débuts à une politique de décentralisation, les vœux autonomistes du Yémen paraissaient bien près d'être exaucés. Hilmi pacha avait conçu l'idée de scinder le Yémen en deux villayets. Le premier devait comprendre la partie montagneuse et le second la région de Tehama. Le vilayet des montagnes, ayant pour chef-lieu Sanàa, aurait été confié à l'imam Yahia, avec droit de nomination des fonctionnaires locaux. Les ressources fiscales devaient être affectées aux dépenses administratives. Le centre du corps d'armée devait être transféré de Sanàa à Menakha.

Mais la population de rite Chaféï qui habite le Tehama et l'Assyr, subissant la contagion de l'exemple, réclamait aussi une autonomie spéciale. Et un certain Saïd Idriss, qui sous le couvert d'un zèle religieux très agissant encourageait ces ten-

dances, leva l'étendard de la rébellion, coupant les routes et bloquant les villes. Il fallut un nouvel effort du général Soliman pacha pour rétablir les communications et obliger les Bédouins à demander l'aman. Dans une note que le ministère ottoman de l'Intérieur a communiquée à la presse, la situation est définie en ces termes :

Le gouvernement, dont le but était d'éviter l'effusion du sang, d'introduire dans cette partie de l'empire des réformes en rapport avec les us et coutumes du pays, et d'assurer ainsi l'attachement de cette population turbulente au khalifat et au gouvernement ottoman, a cru bon, avant de recourir à des mesures rigoureuses, d'inviter Saïd Idriss à faire sa soumission. A cet effet, on ménagea une entrevue avec lui et Saïd pacha, commandant de la colonne volante, et Soliman pacha, moutassarif et commandant de l'Assyr. Saïd Idriss prêta serment de fidélité au khalife, des prières publiques furent récitées et Saïd tint même sa parole en contribuant à recueillir les impôts et en rétablissant les lignes télégraphiques coupées.

L'ordre ayant été ainsi assuré dans la région d'Assyr, et d'autre part l'imam Yahia ayant cessé ses attaques, le gouvernement avait renoncé à une grande expédition militaire. Il avait même licencié les bataillons d'infanterie et il procédait avec la plus grande tranquillité aux réformes dictées par les nécessités locales. Conformément au désir de la population, les dispositions de la Cheriaa avaient été mises en application et une commission spéciale avait été envoyée par le Cheikh ul Islam pour l'établissement des tribunaux de la Cheriaa.

Eu égard à la situation précaire de la population du Yémen, le gouvernement avait supprimé un certain nombre d'impôts s'élevant à 80.000 livres. Il a été fondé l'année dernière 32 écoles et cette année-ci 20 autres, dont une pour les filles.

. . Les travaux publics n'ont pas été négligés. La construction d'une route de 800 kilomètres entre Sanâa et Menabra a été entreprise. Les travaux de construction de la ligne ferrée entre Hodeïda et Sanâa et du port de Yahana seront incessamment entrepris. Le gouvernement a recruté des gendarmes parmi les indigènes ; il a affecté des appointements aux cheikhs et a réparé la grande mosquée de Badgil. La surveillance du littoral a été renforcée pour empêcher l'introduction des armes en contrebande.

Alors que le gouvernement s'occupait à prendre toutes les mesures et dispositions voulues pour assurer l'ordre dans cette région et le bien-être des habitants, Saïd Idriss se souleva de nouveau, cette fois-ci dans le but de se tailler une principauté. L'imam Yahia de son côté excita la population contre le gouvernement, attaqua les villes et marcha sur Sanâa, ce qui oblige à recourir à des mesures rigoureuses [1].

*
* *

Ainsi le nouveau régime ottoman se trouve aux prises avec des difficultés inquiétantes. Ce n'est plus seulement contre l'imam qu'il doit faire preuve d'énergie, mais contre un nouveau personnage surgi avec les mêmes ambitions séparatistes?

Y a-t-il un lien entre les deux prises d'armes simultanées.

[1] *Stamboul*, 24 janvier.

Est-on en face d'un programme prémédité, d'un mouvement nationaliste arabe, d'un réveil de la personnalité politique des indigènes de la péninsule?

Il ne semble pas qu'il faille attribuer aux soulèvements qui se produisent périodiquement sur l'aire immense de l'Arabie, une autre portée que celle de manifestations locales d'indépendance anarchique.

La presse turque se montre cependant très préoccupée des symptômes d'agitation qui, avec une recrudescence plus marquée qu'autrefois, se révèlent çà et là en des parties diverses du domaine asiatique de la Porte, parmi ses sujets arabes.

On a tant parlé d'une renaissance du peuple initiateur de l'islam, que beaucoup d'esprits se demandent ce que cachent ces bouillonnements, singulièrement attentatoires au prestige osmanli.

Faut-il que nous soyons infortunés ! s'écrie la *Yéni-Gazéta* de Constantinople. Pas un jour ne se passe sans que nous ayons à nous plaindre. Chaque jour nous apporte de mauvaises nouvelles, des difficultés continuelles et de sanglants incidents... Et la situation au Yémen est une des graves questions politiques qui sont de nature à ne pouvoir être supportées avec résignation. Elle n'est plus comme hier un simple incident, elle est devenue une calamité chronique.

Les nouvelles qui nous parviennent, ainsi que l'expédition militaire que le gouvernement a jugée nécessaire montrent que les forces de l'imam ne sont pas à mépriser. Si l'on ajoute à cela que le climat leur est d'un concours toujours favorable, on comprendra la gravité de la situation.

... D'après nous, ce qui se passe dans ce malheureux Yémen ne ressemble pas aux incidents qui ont surgi à Dersim, en Albanie et dans le Hauran. Nous ne nous trouvons pas là en face d'un soulèvement ordinaire, mais d'une question politique qui peut demain se poser au delà de la frontière du vilayet troublé, si nous ne prenons pas aujourd'hui de sages mesures. Nous estimons même qu'en cette affaire, plus grave que les querelles macédoniennes, aussi bien par sa forme actuelle que par le danger de son extension ultérieure, le gouvernement assume une responsabilité extrême... Les décisions prises nous indiqueront les bases sur lesquelles doit être fondée l'amitié réciproque des Arabes et des Turcs, unis étroitement depuis le second siècle de l'hégire, aussi bien dans les guerres étrangères qu'au milieu des difficultés intérieures, si elles consolideront, assureront ou compromettront complètement les destinées du pays.

Les Jeunes-Turcs regardent donc avec une anxiété non dissimulée les nuées qui paraissent s'amonceler à l'horizon de cet Orient proche... Ils eussent évidemment souhaité, de la part de l'élément arabe, un souci de seconder leurs tentatives d'unité ottomane. Et ils s'étonnent de voir fléchir l'appui qu'ils escomptaient. L'armature islamique sur laquelle doit nécessairement reposer leur hégémonie semble chancelante. Le monde arabe se dérobe en partie, et l'on en vient à se demander à Constan-

tinople si, par un lent cheminement, l'idée du khalifat orthodoxe n'est pas en train de se réveiller. On évoque certains précédents historiques qui ont marqué, un instant, la réalité de la menace arabe : l'Egypte, avec Méhemet-Ali, marchant à la conquête de l'empire, et quelques années plus tôt, la ruée du ouahabisme renaissant et sa mainmise sur les Lieux-Saints. On s'est pris à suspecter quelque peu les intentions du khédive, Quelques esprits, peut-être victimes de leur imagination, ont envisagé la possibilité d'une entente entre les principaux chefs de la péninsule et le vice-roi d'Egypte.

A l'occasion du pèlerinage de ce souverain à La Mecque, on entrevoyait déjà la conjuration arabe se préparant à dénoncer le khalifat ottoman. Abbas Hilmi eût revêtu la dignité spirituelle suprême, étendu sa suzeraineté à la péninsule entière, et derrière lui on ne se faisait pas faute de signaler l'Angleterre.

Pour ingénieuse que fût cette imputation dont quelques organes arabes s'étaient fait l'écho, elle concordait mal avec certaines réalités. On ne conçoit guère une entente des principicules épars sur les vastes territoires de l'Arabie. La condition de ce pays désertique, dont la population très clairsemée est demeurée sans évolution depuis les origines, impose un isolement rigoureux aux divers groupements qui l'habitent. Rien de ce qui constitue un embryon d'idée nationale ne leur est intelligible. Leur horizon politique ne dépasse guère les limites de parcours de leur cité ambulante, la tribu. La domination turque s'exerce donc, nominalement, sur une multitude de cheikhs étrangers les uns aux autres, sans identité d'intérêts, sans autre lien que la conscience très vague d'une confession commune. Car les Ouahabiya, les Zeïdya, les Chiaïa ou Chiites des plaines de Mésopotamie, les Sunnites orthodoxes puisent dans leurs divergences doctrinales des causes morales de désunion, s'ajoutant aux causes matérielles.

Que les uns et les autres pussent considérer la personnalité du khédive comme susceptible de provoquer un groupement politique, c'eût été inconcevable. Et que d'autre part le souverain d'Egypte eût jamais songé à briser avec sa métropole ottomane, dont la suzeraineté lui est d'autant plus précieuse qu'elle ne s'affirme qu'en droit, c'eût été également un événement déconcertant.

Pourtant ce spectre d'une renaissance politique du monde arabe hantait, sur les rives du Bosphore, les esprits inquiets. Et la campagne menée par certains éléments réactionnaires — épaves de la déchéance hamidienne — avec le concours du

Moayyad du Caire, déterminait quelque malaise à Constantinople. Aujourd'hui encore on en vient à se demander — et l'article de la *Yeni Gazeta* cité plus haut le prouve — si les nouveaux troubles d'Arabie n'ont pas leur source dans la haine vouée au régime constitutionnel par les anciens tenants de la tyrannie d'Yldiz.

Les journaux nationalistes d'Egypte, le *Lioua* en tête, y voient l'argent anglais. Ils apercoivent une coïncidence entre les phases dernières de la question persane et le réveil de la sédition au Yémen et dans le Hedjaz. L'activité des Turcs aurait révélé aux Russes et aux Anglais que le gouvernement ottoman entendait surveiller les destinées de l'Iran : on lui procure donc de la besogne, pour lui démontrer l'inconvénient d'être indiscret.

Ces déductions peuvent évidemment causer quelque perplexité à la presse turque. Et l'on entend dire, çà et là, dans la capitale ottomane, que l'Angleterre suit d'un œil complaisant les velléités séparatistes du Yémen; que d'Aden — sa tour de guet — elle surveille les rivages voisins, dans l'attente d'une occasion propice.

Quelle que soit la valeur de ces considérations, la politique britannique au regard de l'Arabe a été, ces derniers temps, l'objet de certaines suspicions. La question de Koweït brochant sur le tout a amené une controverse entre la presse turque et le *Times*.

On sait que l'influence anglaise s'étend plus ou moins ouvertement sur les deux rives du golfe Persique. Les croiseurs battant pavillon du Royaume-Uni s'y trouvent comme dans leurs propres eaux. L'imam de Mascate, indépendant en fait, se montre déférent vis-à-vis du représentant du gouvernement des Indes placé à ses côtés, et subit de bon gré la protection inéluctable de la grande puissance. Il n'a pas, comme le cheikh de Koweït, la ressource de déployer de temps en temps un pavillon ottoman pour s'illusionner lui-même. Les liens qui l'unissent au khalife sont ténus et invisibles. La Porte, si elle considère comme inscrit dans son domaine l'Etat de Mascate, ne se dissimule point le caractère fictif de sa suzeraineté sur ce groupement de musulmans ibadites qui, au regard de l'orthodoxie islamique, sont entachés d'hérésie. La marine osmanlie n'a, depuis Lépante, guère recherché les occasions de prouver sa mobilité. Si bien qu'en n'affirmant pas ses droits, la Turquie a favorisé la constitution à Mascate d'un Etat pratiquement indépendant.

La chancellerie anglo-indienne n'a pas manqué d'exploiter

cette situation : l'imam s'est vu environné des courtoises attentions du consul anglais.

Les îles Bahreïn, en face de la presqu'île d'El-Katar, n'ont pas conservé longtemps leur caractère de domaine vacant. Un vaisseau de guerre britannique y a fait acte de possession. Entre ce point et l'estuaire du Chatt-el-Árab, le port de Koweït était seul digne d'attention. Le cheikh Mobarek vivait paisiblement dans sa modeste principauté, indifférent aux sollicitations pressantes du vali de Bassorah qui s'efforçait de le rattacher administrativement à sa province. Il témoignait, par ailleurs, d'une très exacte déférence vis-à-vis du Sultan de Constantinople, mais cette attitude lui était dictée par le souci de ses palmeraies du Fao, en territoire turc. Il était donc dans les meilleures dispositions pour subir la douce violence d'un tiers étranger, susceptible de lui imposer une indépendance définitive vis-à-vis des autorités de Bassorah. En 1899, le colonel Meade, résident britannique du golfe Persique, signait avec Mobarek une convention qui assurait à celui-ci une « protection spéciale » sous réserve de ne faire aucune cession de territoire à l'insu du gouvernement britannique. La précaution n'était pas inutile : en 1900, une mission allemande, conduite par le consul général à Constantinople, entamait sans succès avec le cheikh de Koweït des pourparlers tendant à l'acquisition d'une concession pour le terminus du Bagdadbahn. Peu de temps après, en 1901, Abd ul Hamid marquait un intérêt soudain à ce port de Koweït... Une corvette turque décrépite y jetait l'ancre et son commandant se préparait à prendre possession de la ville. Mais un croiseur anglais mouillait justement à quelques encâblures. Le capitaine Pears déploya une persuasive éloquence et les Turcs s'éloignèrent... Ils devaient revenir quelques mois après. Un personnage officiel nanti d'un message pressant pour le cheikh se heurta à l'inévitable croiseur britannique et sa mission échoua. A quelques mois de là, l'un des émirs du Nedjd, Ibn Rachid, tentait, à l'instigation des Turcs, de s'emparer de Koweït. L'attitude résolue d'une compagnie de « bluejackets » qui se trouvait là, à point nommé, écarta l'orage. Enfin le gouvernement d'Abd ul Hamid, soucieux de trouver un terminus pour le chemin de fer de Bagdad, faisait occuper Khor-Abdallah et Khor-Zobeïr, ainsi que les îles Boubyan, au Nord de Koweït.

En dépit des protestations du cheikh Mobarek, cette occupation a persisté. Le Foreign-Office aurait, dit-on, avisé la Porte qu'il considérait les droits du cheikh de Koweït comme non affectés par sa mainmise sur ces territoires.

Ainsi il apparaît que la Grande-Bretagne entend faire du golfe Persique un lac anglais, et tenir la vallée inférieure du Tigre et de l'Euphrate. Le cheikh de Mohammerah, qui relève nominalement de la Perse, entretient les relations les plus amicales avec le résident britannique du golfe. Il a été dernièrement décoré de la Star of India. Et les journaux turcs suivent sans enthousiasme cet investissement méthodique et sûr des débouchés maritimes de la Mésopotamie. Le *Tanin* a, dans un article du 27 janvier, affirmé que Koweït est officiellement un caza (district) ottoman.

Une partie serrée se joue donc autour de la péninsule. La proximité d'Aden complique la question du Yémen, car il est possible que, sans mériter les reproches de la presse musulmane, le gouverneur anglais encourage, par sa seule proximité, les ambitions séparatistes de l'imam Yahia et du cheikh Idriss. Peut-être la situation du cheikh de Koweït les tente-t-elle ? Peut-être chacun d'eux espère-t-il qu'Aden lui marquera quelque sympathie.

Quoi qu'il en soit, les troubles du Yémen constituent une manifestation nouvelle de la désagrégation continue du pouvoir turc en Arabie. Et les griefs que formulent, contre l'administration locale, les deux chefs de l'insurrection masquent insuffisamment leurs velléités d'émancipation. Idriss et Yahia ne se contenteront guère d'une demi-autonomie, à moins que la vigueur du nouveau régime turc ne les amène à résipiscence.

Les deux leaders du mouvement auraient, dit-on, conclu une alliance offensive et défensive. Il paraît douteux qu'ils puissent s'entendre bien longtemps. Leurs aspirations sont forcément contradictoires et ils ne tarderont pas à se tourner le dos. Pour l'instant, ils s'efforcent d'enrôler les tribus demeurées loyalistes. Celles-ci résistent, quelque peu blasées sur les aventures que leur promettent les rebelles. Et les Turcs ont en elles de précieux auxiliaires de l'ordre. Ils semblent d'ailleurs décidés à mener rondement l'affaire, comme en Albanie et dans le Hauran, et à rompre avec les errements de l'ancien régime dont les efforts étaient trop intermittents pour être efficaces. Ils ont envoyé trente et un bataillons sur les lieux et le ministre de la Guerre, Mahmoud Chevket pacha, a paru résolu à en finir. Les premières rencontres ont d'ailleurs démontré la supériorité des troupes disciplinées sur les hordes insurgées, qui ont lâché pied sous le feu de l'artillerie. Il est probable qu'elles se borneront désormais à la guérilla, confiantes dans les chaleurs prochaines pour venir à bout des contingents turcs.

Les forces de l'imam et celles d'Idriss ne semblent pas avoir l'importance numérique que leur ont attribuée certaines estimations fantaisistes. On a parlé de soixante mille combattants. Le sixième de ce chiffre est à peine admissible, si l'on s'avise que ces Arabes n'ont d'autre ressource que de vivre sur le pays. Or le Yémen, pour être une des régions les moins désolées de l'Arabie, n'en est pas moins incapable de nourrir de gros rassemblements.

Les Turcs ont l'avantage d'une base de ravitaillement certaine, Hodeïda. L'important est pour eux de tenir libres les communications avec Sanàa et Menakha. Ils sont parvenus à en déloger l'adversaire.

On peut tenir pour assuré qu'ils rejetteront sur le plateau les bandes de l'imam et d'Idriss. Mais ils ne sauraient avoir une paix permanente tant que l'agitation pourra renaître plus loin. Et ils ne disposent pas jusqu'à présent de troupes légères adaptées au pays, ayant la sobriété et l'extrême mobilité des nomades. Ils sont donc voués à un effort très long, surtout s'ils se proposent de désarmer les tribus. La surveillance des rivages par les canonnières turques empêchera sans doute les nomades de l'intérieur de se ravitailler en munitions. Enfin le chemin de fer de Hodeïda à Sanàa — dont les travaux, confiés à un groupe français, vont commencer prochainement — constituera un élément certain de pacification. Il n'en est pas moins vrai que la question du Yémen est une plaie gênante au flanc de la Jeune-Turquie. Elle détourne une partie de sa force militaire et nécessite de grosses dépenses, sans espoir de compensation car le Yémen ne sera jamais qu'une oasis dans une vaste contrée désertique.

Et c'est une disgrâce pour les Jeunes-Turcs que leur double souci d'unité politique et d'unité religieuse les empêche de renoncer à ce Yémen indocile !

H. Marchand.

L'AMÉRIQUE CENTRALE

III. — Salvador[1].

Le Salvador, le plus petit des Etats de l'Amérique Centrale, se présente sous la forme d'un rectangle long de 230 kilomètres, large de 80 à 100 kilomètres, couvrant une superficie de 21 070 kilomètres carrés. La population actuelle peut s'évaluer à 1.150.600 habitants environ, répartis entre 14 départements.

San-Salvador, la capitale, fondée au début de la conquête espagnole, en 1528, est située à 197 kilomètres de la côte, sur un haut plateau à une altitude de 650 mètres environ.

La statue symbolique de l'entreprenant général Morazan se dresse au centre de la ville, entourée de cinq autres, représentant les cinq Républiques de l'Amérique Centrale dont il avait rêvé de reconstituer l'union.

Bien que le pays n'ait pas bénéficié comme Costa-Rica d'une longue ère de paix et qu'il ait été au contraire fréquemment bouleversé par des troubles intérieurs et appauvri par des guerres sanglantes contre le Guatemala et le Honduras, il est actuellement en plein progrès. La plupart de ses villes, bien construites, reliées entre elles par un réseau téléphonique, éclairées à l'électricité, pourvues d'eau potable, débarrassées de la fièvre jaune par d'intelligentes mesures hygiéniques, dénotent un haut degré de civilisation.

Le Salvador doit en partie sa prospérité à la densité très grande de sa population (42 habitants par kilomètre carré), qui lui a permis de mettre en valeur la presque totalité de son territoire. En effet, à l'encontre des autres républiques qui ont encore d'immenses superficies sans culture, il reste bien peu de terrain improductif au Salvador. Les flancs mêmes des superbes volcans Santa-Ana, San-Salvador, San-Miguel, San-Vicente, sont couverts de plantations de café presque jusqu'au sommet.

Les deux tiers de la population étaient primitivement des Indiens, mais la fusion des races s'est faite ici très rapidement et aujourd'hui il ne reste d'Indiens purs que ceux qui habitent le long de la côte entre Acajutla et la Libertad, dans la région appelée Costa del Balsamo. Ils vivent là dans un isolement complet, conservant leur langue et leurs coutumes primitives,

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 1er et 16 mars.

occupés à la récolte du baume dont ils ont gardé longtemps le monopole exclusif.

C'est en effet uniquement au Salvador que pousse le baume, improprement appelé dans le commerce baume du Pérou, employé dans la préparation des parfums. Ce nom provient de ce que, pendant la période coloniale, les bateaux voiliers transportaient ce produit au Pérou, d'où il était expédié en Europe. Il est aujourd'hui presque accaparé par des maisons allemandes, qui en achètent annuellement pour 60.000 dollars environ contre 26.000 dollars achetés par les Etats-Unis.

Par contre, c'est la France qui acquérait jusqu'à présent la plus grande partie de l'indigo. En 1903, elle en exportait du Salvador pour 109.000 dollars ; mais depuis plusieurs années, la Badische Anilin Fabrik ayant remplacé l'indigo par un produit chimique provenant des résidus de houille, ce commerce a presque complètement cessé.

Le Salvador est un pays essentiellement agricole. La propriété y est excessivement divisée, et les petits agriculteurs possédant une ou deux *manzanas*, — la manzana équivaut à 6.989 mètres carrés — y sont très nombreux. Actifs et industrieux,ils cultivent du maïs, des haricots, du tabac, pour les marchés locaux. Les grands propriétaires préfèrent les plantations de café, de canne à sucre, d'indigo, pour lesquelles ils trouvent assez facilement la main-d'œuvre nécessaire, ou bien encore ils s'adonnent à l'élevage du bétail. Le gouvernement a créé une école d'agriculture, inaugurée en 1907, et dont la direction a été confiée à un ingénieur agronome français.

Les banques, au nombre de quatre, contrôlées par le gouvernement, prêtent leur appui aux agriculteurs. Elles en ont sauvé quelques-uns d'un désastre complet quand le prix du café, le produit principal d'exportation, baissait d'une façon anormale sur les marchés étrangers. Les capitaux français interviennent chaque année dès le début de la récolte, et souvent même avant, pour faire aux propriétaires les avances nécessaires.

A ce propos, on ne saurait oublier la part qui revient à nos compatriotes dans le dénouement de la crise monétaire que subit le Salvador en 1898.

La Banque Industrielle se trouvait à ce moment en très mauvaise posture. Les capitaux engagés appartenant en majorité à des gens du pays, le gouvernement voulut, pour la sauver, imposer le cours forcé du papier. Un Français, directeur de la Banque Occidentale, intervint auprès du président et obtint qu'il ne fût rien changé au système monétaire en cours. On

convint de limiter à six mois le délai pour le paiement en numéraire des billets, de manière que les banques ayant des capitaux en Europe ou des facilités financières hors du pays pussent importer de l'argent monnayé pour faire face à la circulation fiduciaire. Les maisons françaises établies au Salvador contribuèrent dans une large part (3 à 4 millions de francs) à l'importation de la monnaie nécessaire pour parer à la crise, c'est-à-dire de piastres ayant cours dans le pays, fournies par des maisons anglaises et françaises s'occupant de la frappe des monnaies étrangères avec l'autorisation des gouvernements respectifs. Au bout de six mois, le danger fut conjuré et le Salvador put éviter ainsi le régime du papier-monnaie, qui a été si pernicieux au Guatemala.

Les nombreux fruits exotiques du Salvador ne peuvent faire l'objet d'un commerce à cause de la difficulté des transports rapides vers les marchés des Etats-Unis. Le Salvador, en effet, n'a pas de débouchés sur l'Atlantique.

Sur le Pacifique il a quatre ports. Le principal, Acajutla, est relié à la capitale et à Santa Ana, à travers une riche région caféière, par une ligne de chemin de fer construite avec des capitaux anglais et dirigée par une compagnie anglaise, la Salvador Railway C°. Mais les marchandises étaient obligées d'emprunter la voie très coûteuse de Panama et se trouvaient à la merci de la compagnie américaine Pacific Mail Steamship C°. Aussi la Salvador Railway C° a-t-il organisé depuis l'an dernier un service hebdomadaire direct entre Acajutla et Salina Cruz par l'isthme de Tehuantepec.

Les autres ports sont La Libertad, autrefois le plus important, situé au Sud-Ouest de San Salvador et relié à cette ville par une excellente route carrossable; El Triunfo, ouvert seulement à l'exportation du café et du sucre; et La Union bien protégé dans le fond de la baie de Fonseca, qui sert de débouché à la fertile région de San Vicente et de San Miguel. Le gouvernement, sous la présidence du général Figueroa, a pris un soin tout particulier à entretenir les voies de communication déjà existantes et à créer d'autres belles et larges routes, notamment celle de San Salvador à San Vicente.

Une concession a été accordée pour relier Santa Ana à la station de Zacapa (Guatemala) sur la ligne de Guatemala à Puerto Barrios, et mettre ainsi le Salvador en communication, facile et directe avec l'Atlantique. La ligne qui doit relier La Union à la capitale est déjà en voie de construction; la compagnie concessionnaire doit aussi élever un môle qui facilitera beaucoup l'embarquement des nombreux sacs de café qui passent annuellement par ce port.

Exportation du café du Salvador.

(En dollars or).

	1901	1902	1903	1904
Allemagne.....	379.000	407.000	528.000	885.000
Etats-Unis.	704.000	448.000	750.000	988.000
France.....	1.148.000	1.231.000	1.693.000	1.999.000
Grande-Bretagne.	617.000	339.000	505.000	747.000
Italie.....	593.000	470.000	516 000	681.000
Autres pays.....	"	"	"	"
Total....	3.582.000	2 922.000	4.072.000	5.644.000

La France tient donc le premier rang pour l'exportation agricole. Elle ne vient pourtant qu'au second rang dans les exportations totales du Salvador à cause des minerais d'or, d'argent et de cuivre dont la plus grande partie va aux Etats-Unis et en Angleterre.

Le sol salvadorien renferme en effet d'importantes richesses minérales, mais ce n'est que récemment qu'on s'est mis à les exploiter. En général, à part les bas terrains de la côte, des mines ont été trouvées dans tout l'intérieur du territoire. Le district de Metapan, près de Santa-Ana, est particulièrement riche en cuivre, zinc, plomb, argent et surtout en fer dont les minerais rendent 87 % de fer magnétique.

Mais c'est surtout dans la partie orientale de la république, dans le département de Morazan, que sont les gisements d'or et d'argent les plus riches, exploités par des procédés modernes, par des compagnies anglaises ou nord-américaines. Il faut citer près de La Union la mine San Sebastian, qui appartient à une compagnie anglaise et extrait l'or et l'argent par la cyanuration.

Beaucoup de mines sont d'ailleurs abandonnées faute de capitaux et aussi faute de main-d'œuvre, les indigènes préférant se livrer à l'agriculture.

Minerais métalliques exportés des ports du Salvador.

1901.....	457.500	pesos[1]
1902.....	287.463	—
1903.....	1.036.825	—
1904.....	1.632.135	
1905.....	1.912.604	—
1906.....	3.241 665	—
1907.....	3.085.915	—
1908.....	3.295.560	—
1909 (6 mois).	1.394.220	—

[1] Pesos (de 1 fr. 80 à 2 francs).

Habité par une population très dense, intelligente et laborieuse, produisant presque tout ce qui est nécessaire à la consommation locale, le Salvador a un chiffre d'importation très inférieur à celui des exportations. Comme comestibles il n'importe guère que de la farine des Etats-Unis. Par contre, ne possédant pour ainsi dire aucune industrie, il est obligé de demander à l'étranger, principalement à l'Angleterre, tout ce dont il a besoin en coton et laine manufacturés, chaussures, chapeaux, articles de quincaillerie, parfumerie, mercerie, etc.

Il est à noter qu'à mesure que la richesse augmente, le goût se raffine et le luxe se répand. Les maisons de commerce françaises, très importantes, établies depuis fort longtemps dans le pays, en ont tiré parti, et importent aujourd'hui avec succès des soieries.

On peut évaluer à une centaine environ le nombre de nos compatriotes établis au Salvador, la plupart dans la capitale. Parmi les commerçants étrangers, ils tiennent certainement le premier rang. Il y a en effet six maisons importantes, ayant toutes leur maison-mère à Paris, s'occupant de cotonnades, de draperies, de soieries, de rubans et d'articles de luxe pour l'importation, de café, de caoutchouc et d'indigo pour l'exportation. Il y a environ 15 millions de capitaux français engagés au Salvador dans le commerce et dans les banques.

Notons encore que la colonie française est influente et très respectée, grâce au soin qu'elle prend de rester à l'écart des agitations politiques.

Il est vraiment fâcheux que nous ne soyons représentés diplomatiquement au Salvador que par un agent consulaire, n'ayant par son titre même aucune autorité directe, et obligé en toute occasion d'en référer à son chef immédiat, le ministre de France à Guatemala. Aussi notre agent consulaire, malgré toute sa bonne volonté et sa connaissance réelle du pays, ne peut-il avoir une action aussi efficace que celle qui conviendrait. Sans parler des Etats-Unis qui, pour des raisons politiques, ont au Salvador comme dans chacune des républiques de l'Amérique centrale un ministre plénipotentiaire, l'Angleterre y a un vice-consul de carrière, l'Allemagne un consul, ainsi que l'Italie. Les Allemands et les Italiens déploient d'ailleurs beaucoup d'activité pour augmenter leur part dans le commerce général du pays.

On ne compte pas moins de dix maisons allemandes importantes dans la capitale et six italiennes.

La partie orientale de la république est le domaine presque exclusif de leurs voyageurs.

Commerce du Salvador.

(En dollars or).

	1900	1901	1902
Importations....	2.688.000	2.615.151	2.624.000
Exportations....	4.095.925	4.761.651	3.926.000

	1903	1904	1905	1906
Importations.	3.688.478	3.610.377	4.346.070	4.163.688
Exportations.	5.670.000	6.635.445	5.639.533	6.295.000

	1907	1908	1909
Importations....	3.440.721	4.240.560	4.385.000
Exportations....	5.851.000	5.995.400	6.547.800

Exportations du Salvador.

(En dollars or).

	1901	1902	1903	1904
Café.....	3.582.405	2.922.412	4.072.060	5.644.222
Minéraux....	234.366	310.314	828.161	683.865
Indigo.....	525.457	383.783	310.105	184.052
Sucre.....	194.104	100.860	100.171	187.965
Baume.....	94.325	88.342	86.534	94.604
Caoutchouc..	26.019	18.987	27.018	24.880
Peaux.....	41.097	57.352	56.280	39.894
Tabac.....	15.870	15.842	6.981	20.139

Importations au Salvador.

(En dollars or).

	1901	1902	1903	1904	1905
Etats-Unis.....	733.444	863.324	838.746	1.002.437	1.354.647
Grande-Bretagne.	984.452	975.891	1.108.589	1.303.465	1.313.996
Allemagne.....	446.643	361.424	358.295	404.422	473.375
France.....	327.533	323.544	233.919	239.945	339.958

Pourcentage en 1910.

	Importations	Exportations
Allemagne.....	11,55	16,68
Etats-Unis.....	32,18	29,54
France.....	6,82	25,69
Graude-Bretagne...	34,44	7,08

Commerce entre la France et le Salvador.

(En milliers de francs).

	1907		1908		1909	
	Général	Spécial	Général	Spécial	Général	Spécial
Importations.	4.942	1.908	4.595	1.252	2.113	1.056
Exportations.	240	209	305	269	360	329

Les principaux articles français d'exportation introduits au Salvador sont les cotonnades, les produits pharmaceutiques, les livres imprimés, la parfumerie, les conserves, les vins et les liqueurs. Le commerce de nos vins se montait, en 1909, à 28.769 dollars or sur un total de 78.041 ; la différence était vendue par l'Espagne et les Etats-Unis.

Ce sont les Allemands et les Américains qui s'occupent spécialement de l'importation de ces produits, et pour nos vins et liqueurs, la maison principale est une maison belge. Il y a quelques années, le gouvernement du Salvador avait décrété l'analyse de tous les vins, liqueurs et conserves qui entraient dans le pays, et faisait payer un droit d'analyse de cinquante centimes par kilogramme.

En présence du préjudice très grave qui en résultait pour notre commerce, le gouvernement français protesta contre l'application du décret et demanda son retrait. N'obtenant pas satisfaction, il entra dans la voie des représailles et avertit le gouvernement du Salvador qu'il se verrait obligé d'appliquer à ses cafés le tarif maximum de nos douanes, c'est-à-dire 300 francs par 100 kilogrammes, au lieu du tarif minimum, 136 francs par 100 kilogrammes. La menace a produit son effet. L'assemblée nationale du Salvador vient d'abroger ce droit d'analyse, préférant céder sur ce point plutôt que perdre le marché français qui achète les deux tiers des récoltes du pays.

Comte Maurice de Périgny.

LE LITTORAL ALLEMAND

AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE

« Au point de vue stratégique, assurait le prince de Bülow, « nous autres Allemands, nous sommes à l'endroit le plus « faible de l'Europe et même des cinq parties du monde. » Ceci s'applique aux frontières artificielles de terre aussi bien qu'à la côte. Un examen rapide montre quels efforts opiniâtres, quelle volonté de fer sont nécessaires pour tirer parti du littoral ingrat que l'Allemagne étale sur deux mers très dissemblables.

D'une part, la Baltique, vaste lac sans marées, bordé de lagunes et de pointes sournoises de sable, avec, à l'Ouest, entre la Suède et le Jutland, un semis d'îles danoises formant entre elles et avec le continent trois détroits, le Sund et les deux Belts. Ce sont les seules portes de sortie sur la mer du Nord. Et encore, les navires à fort tirant d'eau (8 à 9 mètres) n'ont-ils pas le choix et doivent-ils forcément franchir le chenal du Grand-Belt, long de 40 milles et resserré çà et là entre des fonds rocheux de 6 à 7 mètres. Par surcroît, des bancs de brume opaque couvrant les terres environnantes livrent souvent au petit bonheur le navigateur anxieux. Le passage de ce défilé réclame donc beaucoup de prudence; on conçoit la nécessité du canal que Bismarck avait déjà réclamé avec insistance.

La façade allemande en bordure de la mer du Nord, dix fois moins étendue que l'autre, forme un angle de 100 degrés, bâillant vers l'Ouest, dont les côtés égaux mesurent, à vol d'oiseau, 80 milles (148 kilomètres). La Jahde, l'Elbe et le Weser, sortant de Wilhelmshaven, d'Hambourg et de Brême, débouchent sur son côté sud. Un chapelet d'îlots sablonneux, Borkum, Juist, Norderney, Baltrum, Langeood, Spickerood, Wangeroog, protège ce rivage contre la mer furieuse du Nord-Ouest.

Si jamais l'Angleterre et l'Allemagne se disputent la maîtrise des océans, la mer du Nord sera le théâtre de formidables combats. L'Allemagne le sait et se prépare à toutes les éventualités.

En 1899, au *blackest moment of the South African War*,

des vapeurs germaniques soupçonnés de faire la contrebande des armes en faveur des Boers, furent pourchassés par des croiseurs anglais, au large de Delagoa-Bay. Le dépit qu'en conçut toute l'Allemagne arracha au kaiser cette exclamation : « Nous avons un besoin urgent d'une forte marine! » Le prince de Bülow accentua cette déclaration : « Tout peuple « qui se désintéresse de la mer sera relégué comme un figu- « rant à l'arrière-plan de la scène du monde. » Et le chancelier prépara les voies à la loi navale de 1900. C'était suivre les traces de Bismarck qui, indigné de voir décerner le titre de marine impériale à quelques vieilles frégates en bois sans valeur militaire, préconisait avec énergie la construction d'une flotte moderne.

Tout s'enchaîne. Malgré les mauvaises conditions hydrographiques signalées, « Notre avenir est sur l'eau! » n'est point une formule fantaisiste, une boutade paradoxale, mais l'expression d'une nécessité. D'agricole devenue industrielle, l'Allemagne attaque le monopole britannique et supplante peu à peu l'Angleterre qui se targuait d'être la manufacture mondiale, le fournisseur des peuples. L'industrie germanique, en progrès constant, réclame une marine marchande considérable, doublement utile comme instrument d'échange et comme prétexte à la construction de 1.200.000 tonnes de grosses unités de combat. Cette flotte de guerre appuiera avec succès une audacieuse diplomatie et pourra servir, à l'occasion, des ambitions encore inavouées.

Avant de jouer un rôle maritime en vedette, l'Allemagne dut d'abord améliorer son littoral et le pourvoir des installations nécessaires à l'armée navale rêvée. Pour être fort sur mer, il ne suffit point, en effet, de lancer des cuirassés. Le mot « marine » exprime un bloc dont le navire, l'outil, n'est qu'un élément. Il faut des bases inviolables pour entretenir, réparer, ravitailler les navires ; il faut surtout, pour gagner les batailles, donner à cet ensemble une âme, un personnel entraîné, capable de tirer du matériel un rendement maximum. Dans le cas particulier de l'Allemagne, il importait enfin d'ouvrir un passage de mer à mer, à travers le Jutland.

La grandeur de la tâche n'effraie point ce pays, dont les ingénieurs et les marins poursuivent le plan arrêté d'avance avec une méthode, une ténacité caractéristiques. Les uns creusent le canal Kaiser Wilhelm ; les autres exécutent automatiquement le programme naval, sèment des arsenaux fortifiés sur le front de mer occidental, et forment laborieusement des générations de mécaniciens et de pointeurs.

C'est en 1886 que le Reichstag vota les crédits nécessaires à la création du canal, avant tout stratégique, éventuellement commercial; car on espérait bien que le transit des navires marchands couvrirait les frais d'exploitation. Cette coupure de 100 kilomètres à la base du Jutland présenta des difficultés imprévues. On dut, çà et là, consolider la tranchée taillée dans des tourbières inconsistantes, sans compter les dragages ultérieurs, indispensables au maintien de la profondeur fixée.

Inauguré en 1895, le canal livra passage aux cuirassés de 10.000 à 13.000 tonnes, types *Brandenburg* et *Deutschland*, les plus forts déplacements de cette époque, et dès le principe, ses avantages parurent évidents.

Outre son rôle de raccourci par rapport au Grand-Belt pour les communications entre les deux mers, il fournit le moyen d'opérer une concentration rapide à l'Est ou à l'Ouest du Jutland [1]. Or, en guerre, la rapidité n'est-elle pas une des conditions du succès? Ne s'agit-il pas, à un certain moment, d'amener en un point des forces supérieures à celles de l'adversaire, pour écraser celui-ci ?

Pendant dix ans, le canal remplit son rôle. Sans doute, ici comme à Suez, un échouage arrêtait parfois la circulation, d'autant plus que les dimensions adoptées assuraient strictement le passage des cuirassés. Après Tsoushima, l'Allemagne entraînée par la surenchère des déplacements, construisit des *Dreadnoughts* de 20.000 tonnes, et la modification du tracé primitif s'imposa.

Notons en passant que, par l'adoption de ce type extra-puissant, l'Angleterre, déclassant sa flotte, a ouvert la voie de la concurrence à de jeunes rivaux qui y sont entrés à toute vapeur. Au dire des partisans de ces bâtiments monstres, une bataille entre un *Dreadnought* et une escadre de *Pre-Dreadnoughts* représente une lutte entre un cavalier armé d'un fusil et un peloton de fantassins armés de pistolets. Appréciation un peu forcée, qui sacre le *Dreadnought* roi des combats navals et relègue en deuxième ligne, en attendant la retraite définitive, tout *Pre-Dreadnought* d'un déplacement moindre, par définition.

A ce titre, le 7 mars 1908, jour du lancement du *Nassau* (premier *Dreadnought* allemand), marque une date mémorable dans les fastes de la marine germanique. Ce cuirassé, dont le tirant d'eau dépasse 8 mètres, ne pourrait transiter, à cause du

---

[1] Les escadres transitaient en douze heures. La vitesse maximum imposée était de 15 kilomètres à l'heure; mais les cuirassés ne faisaient guère plus de 8 kilomètres.

peu de profondeur. En outre, la faible largeur du passage interdit le croisement de deux navires en navigation. D'où nécessité de garer l'un d'eux, d'après un procédé usité au canal de Suez, il y a trente ans. La marine de guerre ne saurait se plier à ces exigences. On décida donc, non seulement d'approfondir le canal allemand, mais aussi de l'élargir d'une quantité suffisante pour assurer le croisement en marche de deux bâtiments du plus fort tonnage, et d'allonger le rayon de certaines courbes, pour parer à la longueur des unités nouvelles.

Le tableau suivant indique les dimensions actuelles et futures du canal, après les travaux en cours :

	Profondeur au-dessous du niveau moyen	LARGEUR		Section
		Au plafond	Au plan d'eau	
	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres carrés
Dimensions actuelles.	9	22	73	413
Dimensions après les travaux	11	44	101	825

La dépense atteindra 300 millions. Entrepris en 1907, les travaux dureront jusqu'en 1915. Et comme les premiers *Dreadnoughts* sont entrés en service en 1910, ces cuirassés monstres resteront « en l'air » dans la mer du Nord, pendant cinq ans. Au point de vue maritime, l'Allemagne a donc intérêt à attendre 1915 pour faire la guerre.

Examinons, de l'Est à l'Ouest, les ports de guerre allemands occidentaux, installés généralement dans l'intérieur, au lieu d'ouvrir leurs jetées à fleur de côte.

Brunsbuttel (entrée ouest du canal Kaiser Wilhelm, à 23 milles en dedans de l'embouchure de l'Elbe) sera bientôt promu au rang de base navale, avec une vaste rade où pourront évoluer les *Dreadnoughts*, ateliers de réparation, bassin de radoub, station de torpilleurs, installations pour le ravitaillement rapide en charbon.

Cuxhaven (rive gauche de l'Elbe) centre de stationnement d'une escadre, siège de l'inspection générale de la défense et du service des mines. L'Allemagne fonde un tel espoir sur ces engins, qu'elle réclama à la conférence de La Haye leur emploi illimité. Le budget de 1909 consacrait à l'accroissement du nombre des mines un crédit supérieur à 2 millions. Tout un matériel en assure l'utilisation, bâtiments-mouilleurs spéciaux et escadrilles de torpilleurs « chercheurs de mines », chargé sinon de déblayer les passes, au moins d'y jalonner des chenaux libres de tout danger. Car un adversaire résolu expédiera la nuit dans ces eaux de petits croiseurs rapides

avec mission de jeter les mines à la mer, par centaines, aux bons endroits.

Le déplacement vers l'Ouest du centre de gravité de la marine allemande a eu pour corollaire la promotion de Wilhelmshaven au rang d'arsenal principal. Le 30 mars 1910, la première escadre de cuirassés a quitté Kiel pour rejoindre l'embouchure de la Jahde. Le 31 mai suivant, le *Posen* y a complété la première division de *Dreadnoughts* comprenant, outre cette unité, le *Nassau*, le *Westfalen* et le *Rheinland*.

Le transfert de cette force navale à Wilhelmshaven est-il une menace dirigée contre l'Angleterre? Non, répond la presse technique allemande. Les types *Nassau* ne peuvent franchir les écluses trop étroites du canal Kaiser Wilhem, et l'Allemagne doit utiliser l'arsenal de Wilhelmshaven, construit à grands frais. Est-ce aussi pour cette dernière raison que la marine a réuni dans ce port (oct. 1910) une flottille de sous-marins?

A 22 kilomètres de l'embouchure de la Jahde, Wilhelmshaven est tapi derrière des bancs errants, qui rendent périlleuse la navigation de ses abords. En temps de guerre, les balises enlevées et les phares éteints, le pilote le plus hardi n'oserait aventurer un *Dreadnought* dans ses passes sinueuses et changeantes. Une défense naturelle aussi efficace explique l'argent versé dans ce tonneau des Danaïdes, qui a déjà englouti 225 millions et en engloutira d'autres à cause de la nécessité des continuels dragages. Le terrain y était si peu solide, qu'on a dû, comme à Saint-Pétersbourg, à Venise, à Spezzia, y planter des forêts de pilotis. Enfin, la mer marnant de 10 pieds en moyenne, le port n'est ouvert que pendant quelques heures à chaque marée ; on le ferme ensuite par des écluses qui maintiennent dans ses darses neuf mètres d'eau. Circonstance aggravante, les bâtiments abrègent leur séjour en rade, à cause de l'insécurité créée par la grosse mer et la mauvaise tenue des ancres sur le fond.

L'arsenal de Wilhelmshaven n'est donc point l'idéal et pourtant son importance ne cesse de croître. On y construit, comme à Kiel, des ateliers de turbines pour réparer les unités qui stationneront dans ses bassins.

Faute de mieux, la marine allemande transforme Emden en « porte de sortie » pour la flotte. Quarante hectares de terrain, achetés récemment, serviront de base aux améliorations futures.

Tout près, l'île de Borkum (embouchure de l'Ems), possède un petit arsenal avec un millier d'hommes et 40 canons en partie fixes, en partie mobiles.

Schéma du
LITTORAL ALLEMAND
Sylt
Fionie
Sélande
PETIT BELT
GRAND BELT
Sonderburg
Langeland
Lolland
Falster
MER DU NORD
Helgoland
Fehmarn
MER BALTIQUE
CANAL KAISER WILHELM
Kiel
Borkum
Juist
Norderney
Baltrum
Langeood
Spickerood
Wangeroog
Neuwerk
Brunsbuttel
Cuxhaven
Wilhelmsh
canal
Emden
Bremerhaven
Hambourg
Elbe
HOLLANDE
A L L E M A G N E
Ems
Brême
G. Huré

Un canal et une voie ferrée Emden-Wilhelmshaven assurent la liaison, par suite la défense rapide de cette partie du front de mer.

Enfin Helgoland, rocher plat à 23 milles au large, empêchera le blocus étroit de la côte. Ici encore, les Allemands combattent la nature avec opiniâtreté. Cette île friable, se désagrège et s'émiette sous les assauts furieux de la mer, si bien qu'avant le vote d'un crédit de 37 millions nécessaire à l'exécution d'une partie des travaux, un député du centre, M. Erzberger, proposa d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux faire sauter l'île. On s'efforce au contraire d'en retarder l'écroulement final en consolidant ce qui existe par des coulées de béton dans les crevasses innombrables et par le soutènement des falaises à l'aide d'arcs-boutants de granit (12 mètres de haut et 5 d'épaisseur). On construit des brise-lames vers le large. On y termine un port destiné aux petites unités, torpilleurs, éclaireurs, sous-marins, porte-mines. Le plateau supérieur est garni de batteries cuirassées d'où la grosse artillerie Krupp balaye la mer dans un cercle de 15 kilomètres de rayon. L'île entière a l'aspect d'une caserne, et pour compléter la ressemblance les pêcheurs insulaires, indépendants depuis 1890, ont appris sans joie le 1er juillet dernier que le règlement les soumettait désormais aux lourdes obligations du service militaire.

L'empereur, qui porte un intérêt si vif aux questions navales, a visité les travaux en mars 1910, avec de nombreux invités, officiers, banquiers, journalistes de marque. Son rêve est réalisé : « Helgoland, disait-il en 1890, est une protection pour les pê- « cheurs allemands, un point d'appui pour la flotte, une menace « pour l'ennemi qui se hasarderait à s'avancer jusqu'à nos « côtes. » Le kaiser a eu raison contre les éléments et contre ses conseillers.

D'après un amiral anglais, « la victoire appartiendra à celui « qui se réparera le plus vite ». En effet, tout navire endommagé rentrera au port et fera diligence pour reprendre rapidement la mer et retourner à la bataille. Il faut surtout qu'une unité très avariée, coulant bas d'eau, puisse atteindre un refuge. Aussi, les Allemands installent-ils, avec une ardeur fébrile, sur le front de mer, au voisinage immédiat du futur champ de bataille, des moyens de carénage (bassins de radoub et docks flottants). Une première question s'est posée : doit-on préférer les docks flottants aux bassins de radoub, les appareils mobiles aux appareils fixes ? Aux embouchures des fleuves, dit un ingénieur allemand, quand la marée se fait sentir, le bassin est préférable au dock flottant ; aux points sans marée, l'emploi des

docks paraît s'imposer. L'amiral von Tirpitz est plus affirmatif : « A l'avenir, on construira plutôt des docks flottants, quand on « disposera, bien entendu, de l'espace nécessaire et suffisant. » C'est rationnel, si l'on songe que ces docks donnent toute satisfaction dans des parages à temps variable, où la tranquillité des eaux n'est qu'un simple rêve, la baie de Valparaiso, par exemple, ouverte en hémicycle à la grande houle du large. Enfin, le dock flottant est moins coûteux et plus vite construit qu'un bassin. Le Brésil a commandé à l'usine Vickers un de ces appareils, capable de soulever 22.000 tonnes, pour le prix de 4.600.000 francs, livrable à Rio-de-Janeiro onze mois seulement après le montage.

En mer du Nord, on ne saurait disposer de moyens de carénage trop nombreux, les engagements pouvant y être plus meurtriers qu'ailleurs. On ne saurait y compter sur une distance de combat de 7.000 à 9.000 mètres. Le ciel de la mer du Nord est si variable, les brumes et les bourrasques fréquentes y rétrécissent tellement l'horizon, que les adversaires seront peut-être amenés à y combattre à distance très rapprochée, par exemple quand les forces ennemies tomberont l'une sur l'autre au sortir de la brume matinale. A courte distance, le tir, très précis, causera d'affreux ravages.

Emden est à 370 milles de la côte d'Angleterre, trop loin au gré des stratèges allemands qui prisent fort, avec raison, les avantages d'une base très voisine de l'adversaire éventuel. Aussi, souhaitent-ils posséder les débouchés de la vallée du Rhin. Mais l'Angleterre, peu soucieuse de voir sa rivale convertir en points d'appui de la flotte les estuaires de la Meuse et de l'Escaut, veille sur eux avec un soin jaloux, comme le démontre le bruit fait autour de la question des fortifications de Flessingue.

Autrefois, on n'envisageait qu'une attaque franco-russe et l'on définissait ainsi la stratégie allemande : offensive dans la mer du Nord, défensive dans la mer Baltique. Aujourd'hui, le premier terme conserve toute sa valeur, mais le second est pratiquement nul, l'Allemagne n'ayant, pour le moment, aucune surveillance à exercer du côté de la Baltique orientale et pouvant, à son gré, en interdire l'accès à l'Ouest. Elle ne manquera pas, en effet, de mouiller des mines automatiques aux endroits resserrés, perpendiculairement à la route inévitable des transiteurs. D'ailleurs, les torpilleurs postés à Sonderburg feront bonne garde.

Quand les cuirassés russes de la Baltique seront prêts, Kiel aura un œil vers l'Est, en restant inaccessible à tout ennemi

venant de l'Ouest ; il sera un arsenal passif, comme Wilhelmshaven est un arsenal actif.

Les cuirassés germaniques, avec leur court rayon d'action (5.000 milles) resteront dans la mer du Nord, sans s'exposer à se faire couper de leurs bases. Quant aux croiseurs, formés en divisions puissantes et rapides, ils passeront au Nord de l'Ecosse en montant haut dans le Nord le long de la côte, avant de faire route à l'Ouest pour déjouer la surveillance de Rosyth. Dans l'Atlantique, ces divisions opéreront des raids formidables contre le commerce maritime anglais, cherchant à empêcher, par un blocus éloigné, l'arrivée des vivres et des matières premières indispensables au Royaume-Uni.

Tout en fortifiant la côte de la mer du Nord, l'Allemagne s'efforce de soustraire ses préparatifs à l'indiscrétion. Un règlement d'août 1910 édicte des prescriptions minutieuses relatives aux visites des ports impériaux par des bâtiments de guerre étrangers. Ceux-ci peuvent y mouiller sans permission spéciale, à condition d'avoir notifié d'avance leur arrivée par la voie diplomatique. S'il s'agit de plus de trois bâtiments du même pavillon, une autorisation préalable est nécessaire. Enfin, dès qu'un navire de guerre étranger arrive en vue d'un port, les autorités locales ont à prévenir le quartier-général militaire du district, les commandants de la mer du Nord et de la Baltique, l'état-major naval et le ministre de la Marine.

Les voyageurs isolés passent à travers les mailles de ce filet. En août 1910, pendant que l'on arrêtait à Portsmouth, sous prévention d'espionnage, un lieutenant du génie allemand, les autorités de Borkum arrêtaient deux officiers anglais. Faute de preuves suffisantes, l'Angleterre relâcha le lieutenant Helm. Quant aux deux Anglais qui faisaient un consciencieux voyage de « reconnaissance » de Kiel à Borkum, ils n'ont pas dissimulé, devant la Cour suprême de Leipzig, l'intérêt particulier qui les avait amenés sur la côte allemande. Il leur en a coûté quatre années de forteresse. A la suite de cette affaire, l'autorité militaire allemande, redoublant de vigilance autour des fortifications, a pris des mesures spéciales à l'égard des aéroplanes et des dirigeables.

*
* *

En résumé, on peut préciser de la manière suivante la situation du front de mer allemand, de Kiel à Borkum :

Kiel, port de réparation et de refuge, inaccessible aux *Dreadnoughts* ennemis venant de l'Ouest.

Canal Kaiser Wilhelm, « porte cochère » de la Baltique. Il

livrera passage (en 1915) aux plus grosses unités et reliera le réservoir de Kiel au théâtre de la lutte. Le Grand-Belt, le Petit-Belt et le Sund seront réduits au rôle d'« entrée de service » de cette mer.

En continuant vers l'Ouest, une chaîne de points fortifiés :

Brunsbuttel, Cuxhaven, Wilhelmshaven, Emden, Borkum. Sur ce front hérissé de canons, Helgoland, sentinelle avancée.

La multiplicité de ces points sur un tout petit espace favorise à un très haut degré le principe de la concentration. C'est un avantage immense, qu'aucun peuple ne possède au même degré. Notons d'ailleurs que la marine allemande a la mission exclusive de combattre l'ennemi « flottant ». Tous les engins, y compris les forts qui ont vue sur la mer et coopèrent aux actions navales, sont entre les mains du personnel de la flotte. Réglementation rationnelle qui écarte tout conflit entre les représentants des armées de terre et de mer[1].

Aujourd'hui, répétons-le, l'Allemagne, avec Kiel pour ainsi dire inutilisable, obligée de distribuer ses *Dreadnoughts* entre l'Elbe, le Weser et la Jahde, est en mauvaise posture. L'achèvement du canal, en 1915, lui donnera une situation formidable.

Deux ans plus tard, elle concentrera pour la lutte, de Brunsbuttel à Wilhelmshaven, 58 grosses unités modernes, dont 38 cuirassés. Elle aura prévu par avance tout ce que l'on peut prévoir. Elle possédera des plans de guerre, non pas mûris dans le silence du cabinet, le compas et le rapporteur à la main, mais basés sur une expérience quotidienne, l'utilisation de chaque bâtiment résultant de manœuvres incessantes. Si l'Allemagne réussit à former des équipages vraiment marins, ce seront de beaux atouts pour jouer avec l'Angleterre la suprématie des océans.

Commandant Davin.

---

[1] En France, les batteries de côte appartiennent à la Guerre.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA MISSION DU COMMANDANT D'OLLONE

EN CHINE, AU TIBET ET EN MONGOLIE

1906-1909

Le commandant d'Ollone vient de faire paraître le récit anecdotique de sa récente mission en Chine, au Tibet et en Mongolie. Ce premier volume [1], qui sera suivi de sept autres d'ordre essentiellement scientifique, destinés aux spécialistes et dont un vote du Parlement a assuré la publication, s'adresse au grand public et décrit seulement les contrées traversées, étudie au point de vue pittoresque les races si curieuses de ces régions jusqu'ici considérées comme impénétrables, et constitue en somme le journal de route de l'exploration. La lecture en est passionnante comme celle d'un roman vécu dans les circonstances les plus dramatiques, et de superbes photographies ajoutent encore à l'intérêt prenant de l'histoire.

Dans son introduction, le commandant d'Ollone a tenu à préciser le but de sa mission et la pensée qui l'a déterminé à entreprendre ce long et périlleux voyage. Toutes les provinces occidentales de l'Empire du Milieu, écrit le commandant d'Ollone, ne sont que des conquêtes faites sur des populations non chinoises. Et que ce mot de conquête ne fasse pas illusion! Les Chinois se sont contentés d'occuper les riches vallées, où la supériorité de leur armement, de leur organisation, de leur nombre leur assurait l'avantage; ils y ont construit des forteresses solides, reliées entre elles par des routes à travers les cols les plus accessibles. Ils ont ainsi jeté sur le pays une sorte de filet dont les mailles isolent et emprisonnent chaque massif de montagnes. Chassés des terres fertiles, relégués sur les hauts plateaux et les pentes escarpées, séparés les uns des autres par des vallées que tiennent leur vainqueurs, la plupart des indigènes ont dû reconnaître la domination ou tout au moins la suprématie chinoise; mais ils ont gardé leur langue et leurs mœurs. Et trois groupes ont opposé à la conquête une résistance invincible; aujourd'hui encore ils conservent, au cœur de la Chine, leur indépendance : ce sont les Miao-tseu, dans le Kouei-tchéou; les Lolos, dans le Seu-tchouan; les Si-fan, dans le Nord-Est du Tibet; leurs pays, interdits à l'étranger, restent les dernières contrées du monde inexplorées.

Et voici le plus imprévu : tous les observateurs se sont accordés

[1] *Les Derniers Barbares, Chine-Tibet-Mongolie*, par le commandant D'OLLONE, ouvrage illustré de 146 illustrations, de 4 cartes et d'un portrait de l'auteur. Paris, Pierre Lafitte et Cie, éditeurs.

à trouver à l'une au moins de ces races, celle des Lolos, un type, une allure et un caractère tout à fait différents de ceux des Jaunes. Le premier qui les vit, le docteur Thorel, compagnon de Francis Garnier, n'hésita pas à déclarer qu'ils formaient « un rameau noir de la race caucasique », et tous les voyageurs qui suivirent, bien loin d'infirmer cette opinion, renchérirent sur cette parenté probable des Lolos avec la race indo-européenne. En même temps, on s'aperçut que ces prétendus sauvages possédaient un système d'écriture bien à eux, avec de nombreux livres qu'on ne pouvait déchiffrer. Etaient-ils des primitifs encore mal développés, ou au contraire ne possédaient-ils plus que les vestiges d'une civilisation détruite par les Chinois? Dès lors, un problème capital se posait : y a-t-il, au sein de la Chine, des populations n'appartenant pas à la race jaune? Dans l'affirmative, sont-elles venues d'ailleurs? Il faut alors rechercher par quelle voie elles sont arrivées, retrouver les traces de leur passage et les colonies qu'elles ont probablement laissées sur leur route, découvrir d'où elles sont parties et à quelle famille originelle on doit les rattacher. Sont-elles autochtones, ou du moins venues si tôt qu'elles ont précédé sur les lieux le commencement de l'histoire? Mais alors l'Extrême-Orient n'est plus le berceau de la race jaune : c'est celle-ci qui est venue d'ailleurs et a dû déposséder les anciens maîtres du sol ; sans doute en a-t-elle incorporé un grand nombre, et son homogénéité n'est qu'une fiction.

Toutes ces questions, surgies peu à peu, ont commencé à passionner nombre de grands esprits, dans tous les pays. Pour les résoudre, la première condition était de posséder des données précises sur les races non chinoises : il s'agissait d'aller chez elles et de les observer directement. Mais si vastes sont les contrées qu'elles occupent, qu'aucune vie d'homme ne suffirait à en embrasser l'ensemble. A la suite d'une première reconnaissance en Chine, en 1904, le commandant d'Ollone adopta donc le plan suivant. Il se proposa d'explorer d'abord les trois territoires indépendants. Là seulement, pensait-il, on aurait chance de trouver des peuplades tout à fait pures qui révéleraient les caractères propres de la race: ces caractères, la mission les rechercherait ensuite dans les tribus à demi soumises, puis parmi les populations d'apparence chinoise qui les entourent.

Une exploration ainsi conçue embrassait, on le voit, un domaine immense : la géographie et l'histoire, l'archéologie, la linguistique et l'épigraphie, l'ethnographie et l'anthropologie y réclamaient également leur part. Le commandant d'Ollone ne recula pas cependant devant la grandeur de la tâche. Son plan élaboré, approuvé par la Société de Géographie qui y donna son adhésion, encouragé par le Comité de l'Asie française, les ministères de l'Instruction publique et des Colonies, le gouvernement général de l'Indochine et l'Académie des Inscriptions, qui tous tinrent à coopérer financièrement à cette belle œuvre, fut soumis à M. Etienne, ministre de la Guerre, qui l'accepta aussitôt, et la mission fut constituée. A son chef furent

adjoints : le lieutenant d'artillerie de Fleurelle, depuis promu capitaine, qui fut chargé plus spécialement des études géographiques et topographiques; le lieutenant d'artillerie coloniale Lepage, maintenant capitaine également, élève diplômé de l'Ecole des langues orientales et familiarisé par cinq ans de séjour en Chine avec la pratique de la langue, qui fut l'interprète de la mission; enfin le maréchal des logis de Boyve, aujourd'hui sous-lieutenant, qui devait s'occuper des détails du convoi. Le personnel secondaire fut composé d'Annamites et de Chinois.

La mission s'embarqua pour l'Indochine en décembre 1906; dans les premiers jours de mai 1907, elle arrivait à Ning-yuen-fou où l'attendait le Père de Guébriant, provicaire apostolique du Kien-tchang, région qui borde à l'Ouest le pays des Lolos. Le Père de Guébriant, dont les éminentes qualités sont trop connues pour qu'il soit besoin d'en faire ici l'éloge, avec un dévouement infatigable et une merveilleuse activité, avait tout préparé pour faciliter aux hardis voyageurs l'entrée du pays inaccessible des Lolos : il se joignit à eux et leur apporta très heureusement l'appui de son nom et le prestige de sa popularité. Il faut lire dans le livre du commandant d'Ollone le détail de cette exploration du territoire indépendant, comme la suite du voyage de la mission au pays des Miao-tseu, au Tibet, à travers la Mongolie, à Leang-tchéou où elle retrouva la mission Pelliot venue du Turkestan, enfin à la montagne fameuse de Wou-taï-chau, où le commandant d'Ollone fut reçu par le Dalaï lama, le bouddha vivant, le pontife roi du Tibet auquel il remit suivant l'usage et avec le cérémonial convenu la *Khata*, « l'écharpe de félicité ». La meilleure analyse ne donnerait qu'une impression trop imparfaite du récit si mouvementé, si attachant et si pittoresque du commandant d'Ollone. Bornons-nous donc, pour conclure, à rappeler le bilan de cette belle mission : 800 kilomètres d'itinéraire, dont 2.700 absolument nouveaux; 2.000 photographies de types, costumes, monuments, paysages caractéristiques; plus de 200 mensurations complètes; 46 vocabulaires de dialectes non chinois; 4 dictionnaires d'écritures indigènes jusque-là inconnues ou indéchiffrées; 32 manuscrits lolos; 225 inscriptions relatives à l'histoire en chinois, sanscrit, tibétain, mongol, mandchou, arabe, lolo; les monographies à peu près introuvables de 42 villes; de nombreux objets de collection, armes, ustensiles, poteries, monnaies, peintures, etc.; enfin des observations. Tous ces documents, ainsi que nous le disions au début, seront réunis dans les sept volumes scientifiques dont le livre actuel n'est en quelque sorte que l'introduction, la préface, et par la préface on peut juger de ce que sera l'ouvrage tout entier.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et le Maroc.* — Le 14 mars le conseil des ministre, après un examen approfondi de la situation au Maroc et des mesures qu'il y aurait lieu de prendre, a fait connaître, par le communiqué suivant, les décisions auxquelles il s'était arrêté :

Le ministre des Affaires étrangères a fourni au conseil des informations sur l'attitude de la tribu Zaer, dont une fraction s'est rendue coupable de l'attentat du 14 janvier contre nos officiers et le goum indigène.

Le gouvernement a décidé l'envoi à Casablanca de deux bataillons et de deux sections d'artillerie de montagne pour assurer l'exécution des mesures d'ordre et de police nécessaires à la protection de nos ports, à la sauvegarde des tribus et à la sécurité des relations commerciales dans les limites de la Chaouïa.

Des instructions précises seront données en ce sens par le ministre de la Guerre au général Moinier, commandant le corps d'occupation.

Le conseil a d'autre part pris acte des engagements de Mouley Hafid de procéder lui-même au moyen d'une action répressive au châtiment des auteurs de l'attentat du 14 janvier.

Le gouvernement de la République est résolu à veiller à la stricte exécution dans le plus bref délai de ces engagements, de façon à ne pas laisser impuni cet attentat et à prévenir le retour d'agressions contre nos troupes.

Le conseil a approuvé enfin le projet d'accord financier préparé entre le gouvernement français et le gouvernement chérifien. Ce projet a pour but de permettre au Makhzen de se procurer les ressources nécessaires à l'organisation d'une force militaire marocaine destinée à maintenir l'autorité du sultan dans les tribus, à l'entretien de la police des ports pendant l'année 1912, à l'exécution de travaux publics urgents pour le développement économique du pays et la prospérité des indigènes, et de dégager complètement le Makhzen des engagements qu'il avait pris antérieurement au 30 juin 1909.

Le 24 mars, à la Chambre des députés, le ministre des Affaires étrangères, M. Cruppi, répondant aux interpellations de MM. Denys Cochin et Jaurès, a précisé ainsi les intentions gouvernementales :

Messieurs, au moment où je prends la parole pour répondre aux interpellations qui me sont adressées, pour exposer nettement à la Chambre et justifier les résolutions que vient de prendre le gouvernement et la politique qu'il entend suivre au Maroc, je tiens à rappeler d'abord les paroles que prononçait à cette tribune, le 12 janvier dernier, mon honorable prédécesseur, M. Pichon.

« Nous avons, disait-il, à consolider dans l'empire chérifien les résultats « que nous avons acquis par notre patience, par nos efforts diplomatiques « et militaires. »

Ces paroles, messieurs, sont excellentes ; elles définissent d'une manière générale la politique dont je serai, à mon tour, le gardien.

Cette politique a une base immuable : le respect des conventions et des traités dans leur texte et dans leur esprit. Nous voulons fermement qu'elle continue à garantir le développement parallèle du pouvoir makhzénien et des institutions de paix, de sécurité, de liberté économique dont notre situation spéciale nous constitue, avec l'Espagne et du consentement de l'Europe, les promoteurs et les gardiens.

En s'inspirant de ces principes que la Chambre a maintes fois approuvés, comment le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie a-t-il envisagé les affaires marocaines au point précis où les circonstances les avaient conduites lorsque nous avons pris le pouvoir?

Les questions posées devant nous, messieurs, étaient sérieuses; et il nous a paru que nous avions le devoir d'éviter tout atermoiement, de les résoudre sans délai et de prendre nos responsabilités devant le Parlement, dans un esprit de sagesse et de prudence sans doute, mais aussi avec décision et avec fermeté.

Quels sont les faits qui ont provoqué nos résolutions? Il faut, pour les comprendre, envisager d'une part notre situation particulière dans le territoire de la Chaouïa et d'autre part les devoirs généraux qui nous incombent dans l'empire chérifien.

Ce n'est pas en vain que l'acte d'Algésiras, s'inspirant — ce sont les termes de son préambule — de l'intérêt qu'il y a à ce que l'ordre, la paix, la prospérité règnent au Maroc, a solennellement reconnu que ce but ne saurait être atteint sans l'introduction de réformes basées sur le principe de la souveraineté du sultan, de son indépendance, de l'intégrité de ses Etats et de la liberté économique.

Nous sommes attachés à ces principes et nous savons, en conséquence, que les intérêts politiques particuliers de la France au Maroc sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure de ce pays. Tous nos actes s'inspirent de la même pensée et concourront au même but.

Après cette déclaration de principe, le ministre a rappelé l'attentat du 14 janvier, l'assassinat du capitaine Nancy, du lieutenant Marchand et du maréchal des logis Hyvert, tués par les Zaer à la casba de Merchouch, à 20 kilomètres environ à l'Est de la Chaouïa. « Cet attentat ne restera pas impuni » a déclaré M. Cruppi, qui a poursuivi en ces termes :

Prévenu aussitôt de ces faits, le général Moinier, qui commande le corps de débarquement, a été appelé à Paris ; il a rendu compte de l'événement et il attendait la décision du gouvernement lorsque le ministère actuel a été constitué. Il appartenait au nouveau gouvernement de se placer immédiatement en face des responsabilités qui lui incombent et de prendre sans tarder les résolutions nécessaires.

Messieurs, ces résolutions se fondent sur ce principe : si nous voulons poursuivre et achever heureusement notre mission dans la Chaouïa, il est essentiel que nos effectifs ne soient pas réduits à l'excès. Notre tâche, en effet, est complexe : nous avons, d'une part, à garder une frontière de terre de 300 kilomètres, d'autre part à ne pas dégarnir Casablanca ; enfin, après avoir réparti l'ensemble de nos effectifs dans quatorze ou quinze postes disséminés, nous devons disposer d'une force mobile convenable.

Nos forces ont suffi et elles suffiront à l'œuvre de pacification, de conciliation, qu'elles poursuivent pas à pas, lentement, sûrement, avec une méthode qui, tous les jours, porte de nouveaux fruits.

Mais il faut convenir qu'à certaines heures, lorsque des tribus comme celle des Zaer manifestent sur nos confins une agitation belliqueuse, il est d'une élémentaire prudence de renforcer les effectifs de certains postes et de nous mettre ainsi en mesure de repousser les agressions, de protéger les tribus de l'intérieur et de poursuivre en paix notre œuvre délicate. C'est en présence d'une nécessité de cet ordre que l'attentat du 14 janvier a placé le gouvernement.

A la suite de la décision prise par le conseil des ministres, le ministre de la Guerre a donné le 16 mars, au général Moinier, des instructions précises que nécessitaient les troubles survenus à la périphérie de la Chaouïa, instructions que j'ai pleinement approuvées.

Voici quelles sont ces instructions.

Les troupes débarquées vont être renforcées de : 1 bataillon de tirailleurs algériens, 1 bataillon d'infanterie coloniale, avec 1 section de mitrailleuses, 2 sections de 65 de montagne. Ces troupes arriveront à bref délai à destination et seront incessamment à Casablanca.

La rapidité de ce mouvement ne saurait donner et n'a pas donné prise à la critique, puisqu'il s'agit, par cet envoi de renforts que l'attitude des Zaer rendait nécessaire, non pas de préparer, d'organiser une expédition quelconque, mais, tout au contraire, d'en prévenir l'éventualité par une précaution de police conforme à notre occupation dans la Chaouïa.

Ces troupes seront réparties dans la périphérie, notamment au camp Boulhaut et au camp du Boucheron. Elles seront maintenues à l'intérieur des limites assignées et reconnues jusqu'ici à la Chaouïa. Les instructions du gouvernement interdisent absolument toute action ou opération en dehors de ces limites.

Dira-t-on, messieurs, qu'en refusant de prescrire une opération militaire contre la fraction de tribu qui s'est rendue coupable de l'attentat du 14 janvier, le gouvernement renoncerait à punir les coupables et les meurtriers? Il n'en est rien. Permettez-moi de vous apporter sur ce point des explications très complètes.

Tout d'abord, je constate qu'une opération militaire de répression risquerait aujourd'hui d'être inefficace, à moins d'occuper toute une région actuellement agitée ou de se laisser entraîner à poursuivre des fugitifs sur le territoire des tribus voisines. Nous parviendrons d'une façon plus pratique au châtiment des meurtriers, nous obtiendrons plus aisément qu'ils nous soient livrés et que l'attentat du 14 janvier soit prochainement suivi de réparations légitimes en assurant la sécurité de nos confins et en interdisant aux Zaer l'accès de la Chaouïa, la fréquentation de nos marchés.

Il y a lieu aussi de tenir compte de ce fait qu'a rappelé tout à l'heure M. Denys Cochin, dans le même sens et avec la même pensée que le gouvernement, que le sultan nous a demandé de ne pas procéder à une expédition militaire hors du territoire de la Chaouïa. Il nous a proposé de châtier lui-même les coupables d'un attentat commis, il ne faut pas l'oublier, sur le territoire et dans l'empire chérifiens, et j'ai pris acte de cet engagement en ajoutant que le sultan devrait immédiatement, et sans attendre son arrivée à Rabat lors du voyage qu'il doit effectuer, assurer l'arrrestation des coupables.

Cela lui est-il possible? Expliquons-nous sur ce point.

Je prie la Chambre de remarquer que, ainsi que je l'indiquais d'un mot, la

ville de Rabat est située à 30 kilomètres de la Chaouïa ; c'est à l'intérieur de ses murs que les Zaer s'approvisionnent habituellement des denrées de provenance étrangère qui leur sont indispensables et vendent eux-mêmes leur bétail et leurs produits agricoles. Or l'autorité du Makhzen dispose à Rabat d'une force de police sérieuse, organisée et instruite par deux officiers français, et il lui est possible d'amener sans délai à composition la fraction de tribu où l'attentat du 14 janvier a été commis.

J'ai attiré l'attention du ministre chérifien qui, à la suite de notre entretien, m'a fait connaître par écrit qu'il avait, dès le 17 mars, envoyé ses instructions aux gouverneurs de Rabat et de Salé, et que ces instructions prescrivaient à ses pachas de prendre eux-mêmes et de faire prendre par les fonctionnaires du Makhzen se trouvant dans les tribus voisines toutes les mesures nécessaires pour l'arrestation des coupables.

En même temps, il priait le sultan d'envoyer des ordres à ces fonctionnaires pour leur confirmer les mêmes instructions.

« Ces dispositions, m'écrit El Mokri, sont prises maintenant à titre pré-
« liminaire ; elles sont la manifestation éclatante du désir qu'a Sa Majesté
« de faire disparaître toute cause de difficulté entre les deux gouverne-
« ments, et aussitôt l'arrivée de Sa Majesté à Rabat, elle infligera une
« punition complète à la fraction coupable.

« J'espère, conclut-il, que rien dans l'avenir ne se produira pouvant
« porter atteinte aux relations amicales existant entre les deux pays. »

La Chambre peut ainsi se rendre compte de la diligence que le gouvernement apporte à obtenir les réparations nécessaires. Nous veillerons à ce que les engagements du sultan soient exécutés.

Telles sont les décisions que nous avons prises en ce qui concerne la sécurité de la Chaouïa et le règlement de l'attentat du 14 janvier.

Messieurs, ce point, si important d'ailleurs, n'est pas le seul que nous ayons envisagé ; il nous a paru, en effet, qu'à ces dispositions relatives à la Chaouïa, devaient s'ajouter des mesures d'un caractère plus large, capables d'assurer au Maroc, avec l'introduction des réformes, l'ordre, la paix et la prospérité économique.

A nos yeux, il faut, pour atteindre ces grands résultats, que l'indépendance et la souveraineté du sultan, dont on proclame à l'envi le principe, soient une forte et vivante réalité. J'estime, pour mon compte, que le progrès de l'autorité makhzénienne est fonction du progrès général au Maroc. L'application de ces idées comporte des mesures à l'examen desquelles nous a immédiatement conviés la présence d'El Mokri à Paris. La mission de l'ambassadeur chérifien avait pour but d'obtenir l'aide du gouvernement de la République en vue de permettre l'organisation d'une force militaire chérifienne, ensuite d'assurer au sultan des disponibilités pour subvenir à l'entretien de la police des ports, procéder à l'exécution d'un programme de travaux publics, et enfin payer le reliquat des dettes du Makhzen reconnues exigibles.

Je vous demande la permission, surtout après le débat qui vient de se produire, d'examiner brièvement chacun de ces points.

Je préciserai, d'abord, l'état actuel et le caractère général des négociations poursuivies sur ces bases.

Le gouvernement précédent a établi, le 28 février, un projet d'accord financier auquel le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances, M. Pichon et M. Klotz, ont collaboré. C'est ce projet d'accord que nous avons signé avec l'ambassadeur chérifien, sans y apporter aucune modification. Il sera communiqué au Parlement quand il aura reçu la

ratification du sultan, auquel il est actuellement soumis. L'idée générale qui sert de base à la combinaison financière acceptée par le gouvernement est la suivante : en ce qui concerne la force militaire chérifienne et la police des ports, il sera fait des avances temporaires au sultan pouvant s'élever à 17 millions environ et qui seront demandées à la banque d'Etat du Maroc ; en ce qui concerne les travaux publics et le payement des dettes, le Makhzen aura à recourir à des emprunts publics.

En vue de faciliter les avances de la banque d'Etat relatives à l'organisation d'une force chérifienne et à l'entretien de la police des ports, ainsi que l'emprunt destiné aux travaux publics, le gouvernement français a pensé qu'il serait possible de différer le recouvrement de l'annuité de 2.700.000 francs stipulée aux accords de 1910 pour nos dépenses de guerre dans la Chaouïa et la région frontière algérienne.

En accordant ce délai à notre débiteur, nous n'entendons pas, bien entendu, renoncer à notre créance. Et afin de la faire constater, d'en assurer le recouvrement ultérieur, nous convenons qu'il sera prélevé, dès maintenant, sur les disponibilités du Makhzen une annuité de 100.000 fr., qui constituera le premier versement au fonds de réserve prévu à l'accord du 21 mars 1910.

Ainsi, par ce nouvel arrangement, nous facilitons une opération financière qui aura pour résultat de fournir au sultan les crédits nécessaires au maintien de l'ordre intérieur, à l'établissement d'impôts réguliers dans les tribus, et à leur perception ; enfin, au développement économique du pays qui occupe une place essentielle dans nos préoccupations, et dont profiteront les indigènes ainsi que le commerce étranger. Nous sommes fondés à croire que ces mesures seront efficaces, si le Maghzen veut enfin les appliquer avec esprit de suite et fermeté.

J'aborde maintenant chacun des points qu'envisage le projet d'accord.

Organisation militaire chérifienne. L'organisation militaire que Mouley Hafid a l'intention d'établir comprendra une force de 5.000 hommes, composée de soldats et de cadres marocains instruits par la mission militaire française, dont l'existence au Maroc est très ancienne, et dont l'effectif a été renforcé. Cette force a été organisée suivant les indications fournies par un remarquable officier supérieur qui fait honneur à l'armée française. Cet officier, hier encore, était le commandant Mangin.

Demain, 25 mars — et je remercie vivement M. le ministre de la Guerre de m'avoir autorisé à annoncer cette promotion à la tribune — cet officier sera M. le lieutenant-colonel Mangin.

Mangin est au Maroc depuis plusieurs années. Il a su prendre auprès du Maghzen, ainsi que l'excellent personnel placé sous ses ordres, une autorité justifiée par ses éminents services.

Permettez-moi, pour caractériser les vues et la conduite de cet instructeur d'élite, de placer sous vos yeux un très court extrait de la dépêche que, le 21 mars, m'adressait de Tanger notre chargé d'affaires, M. de Billy :

« Aujourd'hui, 21 mars, on connaît la déroute des Cherarda et la « conduite des troupes chérifiennes. Ce qui, surtout, a frappé les indigènes « des tribus de la vallée du Sebou, c'est la discipline de la méhalla et l'effi- « cacité de son tir. Jusqu'ici, les soldats du Makhzen ne s'étaient jamais « abstenus de piller les rebelles. Cette fois, la méhalla a respecté les femmes « et les enfants. Les silos mêmes n'ont pas été ouverts. Une grande im- « pression a été causée dans les tribus par cette conduite dont au Maroc « on n'avait jamais eu la notion. »

Le second objet de notre projet d'accord financier est d'assurer les crédits

nécessaires pour le fonctionnement de cette police pendant l'année 1912. Ceci demande une très brève explication.

On sait que la police avait été organisée par le sultan, conformément aux clauses de l'acte d'Algésiras pour une période de cinq années. Ce délai, qui prendra fin le 31 décembre 1911, était déterminé par la somme même qu'on avait demandé à la banque d'Etat d'avancer au Makhzen pour les frais de la police.

La question qui devait se poser fin 1911 n'était donc pas celle de savoir s'il y aurait lieu de maintenir cette institution, dont l'organisation appartient au sultan, secondé par l'Espagne et par la France; mais il fallait rechercher le moyen de subvenir à cette dépense, de continuer à solder le personnel après le 31 décembre 1911. Grâce à la combinaison adoptée, l'organisation qui fonctionne depuis quatre ans n'est pas exposée à être dissoute dans quelques mois. L'institution a fait ses preuves : elle constitue une très sérieuse garantie de l'ordre dans les ports, où les colonies étrangères aussi bien que la population indigène ont le sentiment d'une sécurité précédemment inconnue au Maroc.

Messieurs, nous étions directement intéressés au règlement de cette question par le rôle qui est attribué à la France dans la composition des cadres d'instruction de cette police. Mais nous partageons ce rôle avec l'Espagne, et c'était pour nous un motif de plus de préserver une institution qui manifeste de la façon la plus heureuse l'action que nous exerçons au Maroc de concert avec ce grand pays.

La continuité de notre entente politique avec l'Espagne au Maroc n'est pas seulement le témoignage des sympathies naturelles qui existent entre les deux gouvernements et les deux nations; elle exprime leur volonté commune de résoudre, par des solutions pratiques, réciproquement favorables à leurs intérêts et à leurs droits, les questions qui peuvent s'offrir à leur examen au cours d'une loyale et affectueuse collaboration.

J'arrive à la question des travaux publics, de ces travaux de première urgence qui sont compris dans la combinaison financière.

Parmi ceux qui seront payés sur l'emprunt, le gouvernement marocain a inscrit, d'abord, l'achèvement des ports de Casablanca et de Tanger, ensuite la construction d'une voie ferrée entre Tanger et El-Ksar, de 100 kilomètres environ.

Le gouvernement place au premier rang des réformes à introduire dans l'empire celles qui tendent au développement économique du pays. Il devait donc se montrer favorable aux résolutions du sultan, et il a été heureux de les seconder en accordant des facilités particulières pour l'émission d'un emprunt de travaux publics qui s'élèvera à 43 millions environ.

Les travaux arrêtés au programme rencontreront, je le crois, le meilleur accueil dans tous les milieux.

Il s'agit, comme on le disait tout à l'heure, de Tanger, Tanger qui est placée dans une admirable situation naturelle, au seuil d'un des plus grands passages de la navigation, Tanger que fréquentent 3.000 navires, les grands courriers du Levant, des Indes et de l'Amérique du Sud.

En 1909 — permettez-moi ce détail — notre pavillon était représenté à Tanger par 1.576 navires sur 2.766, soit 61 % de la navigation.

Notre commerce — importations et exportations comprises — s'élevait à 5.769.000 francs sur 16.719.000 francs, soit 34 % du commerce de ce port. On voit l'importance que présente, pour le commerce français, la création à Tanger d'un port d'abri et de trafic.

Quant à Casablanca, ce port moins fréquenté que Tanger par la navigation — 501 navires, dont 164 français — tient le premier rang au point de vue commercial. En 1909, notre commerce a atteint 10.456.000 francs sur 25.759.000 francs, soit 40 % du commerce de ce port. C'est un résultat qui ne peut que s'accroître, et dont nous avons déjà le droit de nous enorgueillir.

Casablanca, sur l'Atlantique, est le débouché de la Chaouïa, province — comme on l'indiquait tout à l'heure — d'une fertilité admirable, où les colons français sont déjà installés et font progresser leurs installations.

Les crédits prévus à l'emprunt — 16 millions pour Tanger et 18 millions pour Casablanca — sont, d'après les données des services des travaux publics, suffisants pour construire ces deux ports.

Mais il est nécessaire de compléter cette œuvre par des chemins de fer qui formeront le débouché économique des ports et étendront leur zone d'alimentation. Ainsi, on constituera le maximum des travaux exécutés, et on accordera au Makhzen les ressources disponibles nécessaires pour de nouvelles améliorations économiques. A la demande du sultan, on prévoit sur l'emprunt un crédit de 10 millions pour la ligne de Fez à El-Ksar. La construction de cette ligne sera mise en adjudication dès que les études en seront achevées. Il est bien entendu que les accords conclus à ce sujet par la France avec le gouvernement chérifien ne sont nullement considérés par nous comme exclusifs de l'entente que nous poursuivrons avec l'Espagne au point de vue du contrôle financier.

Tandis que le gouvernement chérifien poursuit cette œuvre nécessaire, le gouvernement de la République a décidé, de son côté, d'exécuter ces deux lignes militaires auxquelles on a fait si souvent et si justement allusion pendant cette séance, la ligne de Casablanca à Settat et au fleuve de l'Oum-Roubia qui marque, à l'Ouest, la limite du territoire de la Chaouïa; ensuite la ligne de Marnia par Taourirt avec point d'aboutissement à la Moulouya. Le ministre chérifien nous a donné l'assurance formelle que ce projet ne rencontrerait, de la part du Makhzen, aucune résistance.

Ces deux lignes ont pour but, tout d'abord, d'assurer le ravitaillement de nos troupes, et par la mobilité même qu'elles apporteront à nos forces militaires, elles seront un nouveau et très précieux gage de sécurité. En outre, ces lignes mises à la disposition des populations avec des tarifs modérés applicables à tous, sans aucune inégalité, contribueront largement à la prospérité des transactions commerciales.

Je veux répondre ici à une question qui m'a été posée tout à l'heure.

La région frontière de l'Algérie est considérée par nous comme particulièrement importante et comportant l'étude la plus attentive. Déjà, le commerce par voie de terre entre l'Algérie et le Maroc a atteint 19 millions et demi en 1908. Il a fléchi de 2 millions en 1909, mais il reprendra, nous en sommes convaincus, sa marche ascendante.

Ce que je voulais dire à cette tribune, c'est que, parmi les mesures qui le favoriseront en réduisant la contrebande, nous plaçons la création d'une ligne douanière dans la région de Melilla, création qui a été stipulée, d'ailleurs, par l'article 5 du traité hispano-marocain du 17 octobre dernier.

Quand ces projets, à l'exécution desquels le gouvernement veillera avec la plus ferme sollicitude et avec une attention soutenue, seront réalisés, la première partie du programme de travaux comprendra la création des ports de Casablanca, de Tanger et environ 300 kilomètres de voies ferrées.

Tels sont, messieurs, les premiers avantages qu'il faut attendre de

l'appui que nous prêtons au Makhzen. Tous, étrangers et indigènes, sont appelés à bénéficier de l'essor économique qui se manifestera dans ce pays fertile, dans ce pays peuplé, dans ce pays qui, dans l'état actuel, fait déjà avec l'Europe 115 millions d'échanges et cela — il faut bien le dire — sans ports, sans routes, sans voies ferrées, sans le bienfait d'une sécurité établie.

Ainsi se justifiera, par la création de nouveaux éléments de travail, de richesses, d'ordre et de progrès, l'action pacifique et civilisatrice qui s'exerce au Maroc.

Je dois dire un mot, enfin, des dettes du Makhzen.

Un dernier résultat est, en effet, envisagé par le projet de combinaison financière : c'est le payement par le Makhzen du reliquat de ses dettes au 30 juin 1909.

Un emprunt de 15 millions gagé, en premier rang, sur les impôts de la Chaouia achèvera l'opération de liquidation déjà poursuivie au moyen de l'emprunt de 1910.

M. Jaurès a fait entendre, tout à l'heure, de très vives critiques en ce qui concerne les emprunts précédemment souscrits par le Makhzen, et le projet relatif au payement du reliquat des dettes du gouvernement chérifien.

Je vais vous donner à cet égard des précisions.

Comment le montant des dettes restant à solder a-t-il été établi? Je tiens à dire devant la Chambre, surtout après le discours qu'elle vient d'entendre, que ces dettes ont été véritablement jugées par des commissions et par des arbitres, conformément à une procédure établie à l'unanimité par le corps diplomatique. Parmi les arbitres, figuraient des magistrats français et étrangers. Ils ont été choisis pour examiner, en qualité de troisième arbitre, des réclamations françaises, allemandes, espagnoles et de toutes nationalités. Savez-vous quelle a été la moyenne des réductions opérées sur les réclamations de toutes nationalités ? Elle a atteint 55 %. Ainsi, j'ai le droit de dire, en ce qui concerne le projet d'accord financier que nous soumettons à la Chambre, que le Makhzen a été utilement défendu. Il devra s'appliquer à éviter tout déficit nouveau provenant de reclamations étrangères, en même temps que les exactions, les abus, les négligences qui les font naître et auxquels on a fait allusion tout à l'heure.

Tel est, dans ses traits généraux, le projet d'accord qui est actuellement soumis à la ratification du sultan.

Il répond aux intérêts du Makhzen; il rend au sultan — et je l'ai démontré tout à l'heure — la disponibilité d'une partie de ses ressources, et j'appelle sur ce point, en particulier, l'attention de l'honorable M. Jaurès.

En effet, qu'est-ce que nous faisons ? Nous remettons à la disposition du gouvernement chérifien les gages financiers qui nous avaient été attribués et qui pouvaient avoir le plus de valeur pour une opération de crédit nouvelle. Ces gages constitueront justement la principale des garanties de l'emprunt qui accroîtra donc le moins possible les charges du trésor marocain.

Ce n'est pas tout. Nous assurons la réforme militaire, et par là, remarquez-le bien, le relèvement des finances chérifiennes. En effet, les tribus du bled makhzen, considérées comme soumises au sultan, ne payent l'impôt que dans la mesure où le sultan est à même de l'exiger et a la force de l'exiger. Enfin nous rendons possibles des travaux publics qui

s'ajoutant aux deux lignes de la Chaouïa et de la région frontière, dont la France seule va faire les frais, développeront nécessairement l'activité économique, la production du pays et le rendement des douanes. Ainsi, le nouvel accord financier introduira, pour la première fois, des dépenses utiles dans la dette publique du Makhzen. Il inaugurera un régime nouveau.

Telles sont — et je vous demande pardon d'y avoir insisté, mais il le fallait — telles sont les directions de notre politique. Je tiendrai fermement la main à ce que l'unité d'application de cette politique soit assurée par la liaison des organismes et des services qui concourent à la question marocaine et à leur entente étroite sous mon autorité.

Dès mon premier contact avec les affaires marocaines, je me suis trouvé en présence de difficultés sérieuses, de questions qu'il était urgent de résoudre. Je me suis efforcé de le faire et d'apporter au Parlement des explications sincères, aussi exemptes d'un vain optimisme que d'inquiétudes injustifiées.

Sans doute, des difficultés nouvelles se présenteront sur mon chemin. Je chercherai à leur donner des solutions sages, pratiques et conformes au programme que je viens de tracer : maintien du Makhzen et réforme de son gouvernement, politique de collaboration sincère avec le sultan dans le but de travailler au développement économique du pays, dans le souci constant d'éviter les aventures et les risques d'intervention, mais aussi avec le souci non moins vigilant de protéger nos intérêts particuliers.

La situation spéciale qui nous est reconnue au Maroc nous permet de le faire, sans que personne puisse concevoir des soupçons ou des inquiétudes sur la nature ou la portée de nos décisions.

Messieurs, une telle politique peut être pratiquée avec fermeté autant qu'avec prudence. C'est en enfermant ses intérêts dans les limites de la justice que l'on se sent solide et fort pour les défendre.

La politique que nous vous proposons et qui, je l'espère, sera approuvée par vous, nous paraît conforme aux traditions françaises, au caractère moral et civilisateur qui a si souvent ennobli les entreprises de notre pays.

La Chambre a approuvé les déclarations du ministre des Affaires étrangères par le vote de l'ordre du jour suivant adopté par 365 voix contre 74.

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour faire valoir au Maroc, avec mesure et fermeté, tous les droits qui résultent des accords internationaux et pour appliquer, sous la souveraineté du sultan, une politique d'ordre et de progrès, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

— *Réception à l'Elysée de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie.* — Le 21 mars, le président de la République a reçu, en audience officielle, le comte Szecsen de Temerin, ancien ministre d'Autriche-Hongrie près le Vatican, nommé ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris en remplacement du comte de Khevenhuller-Metsch, qui lui a remis ses lettres de créances. Dans les allocutions qu'ils ont prononcées à cette occasion, le président de la République et le nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie ont insisté sur « les bons rapports

« qui existent si heureusement entre la France et l'Autriche-Hon-
« grie » et sur « le puissant intérêt commun qui relie heureusement
« les deux gouvernements de la République et de la monarchie : le
« désir d'assurer et de conserver à l'Europe et au monde entier les
« bienfaits de la paix si nécessaire au développement et au bien-être
« de l'humanité ».

— *Arrivée à Paris de M. Klobukowski.* — M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indochine, est arrivé à Paris le 16 mars. M. Klobukowski vient en France pour examiner, d'accord avec le ministre des Colonies, diverses questions importantes intéressant notre domaine indochinois, et notamment celle concernant un emprunt de 100 millions nécessité par l'essor économique de l'Indochine, et qui serait affecté à des travaux publics.

Alsace-Lorraine. — *La Constitution de l'Alsace-Lorraine.* — La commission du Reichstag allemand chargée d'examiner le projet de Constitution de l'Alsace-Lorraine s'est réunie le 9 mars. Le secrétaire d'Etat, M. Delbruck, a lu la déclaration suivante :

Messieurs, les gouvernements confédérés ont examiné les résolutions que vous avez adoptées au sujet des paragraphes 1 et 2 du projet de Constitution de l'Alsace-Lorraine, ainsi que les motions que vous m'avez proposées.

Les gouvernements confédérés considèrent que ces résolutions et ces motions sont inacceptables. Ils ne peuvent en particulier adopter une définition de la position de l'empereur et du statthalter différente de celle qu'ils ont proposée dans le projet.

Ils seraient disposés au contraire, dans le cas où le projet serait accepté sur ce point sans changement et ne subirait sur les autres que des modifications secondaires, à accéder au désir de la majorité de la commission et à accorder à l'Alsace-Lorraine des voix dans le Conseil fédéral.

Les conditions en seraient réglées ainsi que suit :

Tant que les prescriptions des articles 1 et 2 de la Constitution d'Alsace-Lorraine resteront en vigueur, l'Alsace-Lorraine possédera trois voix dans le Conseil fédéral. Ces voix alsaciennes-lorraines ne compteraient pas, si la voix du président ne pouvait obtenir la majorité que grâce à elles (article 7, paragraphe 3, alinéa 3 de la Constitution de l'empire).

Ces voix alsaciennes-lorraines ne compteraient pas non plus, lorsqu'il s'agirait d'une revision de la Constitution.

L'Alsace-Lorraine serait considérée comme Etat confédéré, dans le sens de l'article 6 (paragraphe 2), de l'article 7 et de l'article 8 de la Constitution de l'empire.

Les plénipotentiaires d'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral seraient nommés et inscrits par le statthalter.

La commission, après un long examen de la question, a accepté la proposition de M. Delbruck, estimant que l'attribution à l'Alsace-Lorraine de trois voix au Conseil fédéral constituait, de la part du gouvernement, une concession suffisante. Les articles fondamentaux

du projet ont donc été votés par une majorité de 18 voix, composée du centre, des nationaux-libéraux, des radicaux et des Polonais. La minorité de 9 voix réunit les conservateurs, les conservateurs libres et les socialistes.

Par contre, la délégation d'Alsace-Lorraine a maintenu son attitude de protestation en votant, le 16 mars, une motion par laquelle elle invitait le gouvernement à n'adopter, dans la réforme constitutionnelle, qu'une réglementation légale, répondant aux vœux suivants de la population d'Alsace-Lorraine : 1° égalité complète avec les Etats confédérés ; élimination complète du Conseil fédéral et du Reichstag de la législation du pays; trois voix au Conseil fédéral; 2° institution d'une représentation du peuple issue du suffrage universel égal, direct et secret; délimitation légale des circonscriptions électorales ; pas de Chambre haute, ou tout au moins une Chambre haute composée exclusivement de membres élus.

La commission du Reichstag continue actuellement la discussion des articles du projet du gouvernement.

Allemagne. — *Le nouveau câble allemand-sud-américain.* — La dernière section du câble transatlantique allemand-sud-américain vient d'être posée et la ligne entrera en service le 1er avril prochain. Le câble, qui a 11.000 kilomètres de long, va de Emden à Pernambuco par Santa-Cruz de Tenerife et Monrovia. Les tarifs seront moins élevés que ceux des lignes concurrentes. Il sera relié à tous les Etats de l'Amérique du Sud, de manière à assurer aux commerçants et aux industriels allemands des communications allemandes avec tout l'intérieur du continent sud-américain. Le nouveau câble allemand sera également complété en Afrique par tout un réseau intérieur venant s'amorcer à Monrovia.

Angleterre. — *Le cote du budget naval anglais.* — La Chambre des communes a voté, le 14 mars, les crédits de la marine pour l'année financière courante, 1er avril 1911-1er avril 1912. Ces crédits comportent une dépense totale de 44.392.500 livres sterling, en augmentation sur le budget de l'année dernière de 3.788.800 livres sterling, dont 1.784.047 pour les constructions, qui atteignent cette année 15.063.887 livres sterling.

— *L'Angleterre et l'arbitrage américain.* — A l'occasion de la discussion du budget de la marine à la Chambre des communes, le ministre des Affaires étrangères anglais, sir Edward Grey, a prononcé un discours politique au cours duquel il a déclaré que l'importance du budget naval anglais se justifie par les dépenses de même ordre faites par les gouvernements étrangers et nullement par une tension particulière des relations du Royaume-Uni avec les autres puissances. Le ministre a insisté ensuite sur la cordialité des relations anglo-franco-russes, en même temps que sur les rapports satisfaisants de l'Angleterre et de la Triplice.

Parlant enfin des effets qu'auraient des recours à l'arbitrage pour diminuer les dépenses militaires, sir Edward Grey a fait allusion à la conclusion posssible d'une convention d'arbitrage total avec les États-Unis. « Aucune ouverture en ce sens, a ajouté le ministre, n'a, « il est vrai, été reçue jusqu'à présent par le gouvernement britan- « nique, mais je puis dire qu'une telle ouverture recevrait une ré- « ponse sympathique. »

Ces déclarations du ministre anglais des Affaires étrangères ont produit une très vive impression, notamment en Amérique et au Royaume-Uni, et la presse des deux pays les a commentées avec une très grande sympathie.

Autriche Hongrie. — *La visite des souverains allemands à Vienne.* — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne, accompagnés du prince Joachim et de la princesse Victoria-Louise, sont venus rendre visite à l'empereur François-Joseph au château de Schoenbrunn le 24 mars. Les journaux de Vienne ont salué à cette occasion l'empereur Guillaume avec la cordialité habituelle. Ils constatent que l'entrevue n'a aucun caractère politique, que c'est seulement une nouvelle affirmation de l'intimité des rapports entre les deux souverains. Ils soulignent avec une vive satisfaction le fait que l'archiduc héritier a interrompu sa villégiature dans le Midi pour être présent à l'entrevue.

Bulgarie. — *La démission du cabinet.* — A la suite d'un désaccord avec le roi sur les questions mises à l'ordre du jour pour la revision de la Constitution, revision nécessitée par le nouveau statut international de la Bulgarie, le ministère Malinof a démissionné.

M. Malinof était au pouvoir depuis près de trois ans.

Italie. — *La crise ministérielle.* — Le groupe radical de la Chambre italienne, qui constituait l'un des éléments importants de la majorité ministérielle, s'étant séparé de cette majorité à l'occasion du projet de loi électorale, M. Luzzatti a remis au roi le 19 mars la démission de son cabinet. Le roi a fait alors appel à M. Giolitti qui a constitué le nouveau ministère, dont voici la composition :

Présidence du conseil et intérieur, M. Giolitti ;
Agriculture, M. Nitti ;
Travaux publics, M. Sacchi ;
Instruction publique, M. Credaro ;
Finances, M. Facta ;
Marine, M. Cattolica.
Guerre, le général Spingardi ;
Affaires étrangères, M. di San Giuliano ;
Justice, M. Finocchiaro-Aprile ;
Trésor, M. Tedesco ;
Postes, M. Calissano.

Russie. — *La crise politique.* — A la suite du rejet par le conseil de l'Empire du projet de loi gouvernemental sur l'élection des Zemtzvos dans les provinces de l'Ouest, M. Stolypine considerant ce vote comme un acte d'hostilité directe contre sa personne, plus encore que contre sa politique, a remis au Tzar, le 20 mars, sa démission. Toutefois, cédant aux instances pressantes de Nicolas II, et de l'impératrice Marie qui, on le sait, a toujours gardé une grande influence dans les conseils du gouvernement, M. Stolypine a accepté de revenir sur sa décision et de garder le pouvoir. M. Dournovo et le général Trépof, les deux chefs de la coalition anti-ministérielle au Conseil de l'Empire, ont été mis en congé par rescrit impérial jusqu'au 1er janvier 1912.

— *Le différend russo-chinois.* — Le gouvernement de St-Pétersbourg estimant insuffisante la réponse faite par la Chine à sa note du 16 février dernier, a adressé le 25 mars au gouvernement de Pékin une nouvelle note du caractère le plus pressant par laquelle il réclamait formellement, et dans un délai de trois jours, satisfaction complète sur les six chapitres de ses réclamations. La Chine, par une note-réponse remise le 27 mars, a accepté toutes les demandes de la Russie.

Turquie. — *Les nouvelles conventions du Bagdad.* — Le 19 mars, un iradé impérial a été publié à Constantinople approuvant trois nouvelles conventions intervenues entre le gouvernement turc et la société des chemins de fer de Bagdad.

La première concerne la construction de la section Helif-Bagdad (600 kilomètres). Elle accorde à la société une année pour établir les plans, donne à la Turquie deux mois pour approuver ces plans, puis cinq années à la société pour construire cette section. La garantie d'intérêt de cette ligne sera fournie par les excédents des revenus concédés et par les excédents des dîmes affectées au chemin de fer d'Anatolie. La seconde convention concerne la construction et l'exploitation d'un embranchement Osmanié-Alexandrette (70 kilomètres). Elle accorde à la société la construction et l'exploitation sans aucune garantie, elle attribue à la Turquie une part éventuelle dans les bénéfices, fixe un délai de neuf mois pour établir les plans, puis deux ans pour construire l'embranchement, à compter de la date d'approbation des plans. La Turquie ne pourra pas racheter cet embranchement sans racheter également la section de Boulgourlou-Helif du chemin de fer de Bagdad. La troisième convention donne à la compagnie la concession du port d'Alexandrette sans garantie. Elle est calquée sur la convention relative au port d'Haïdar-Pacha. Elle accorde à la Turquie une part éventuelle dans les bénéfices et fixe cinq mois pour établir les plans et quatre années pour construire le port.

Ces trois conventions sont accompagnées d'une déclaration de M. Huguenin, directeur de la compagnie, au grand vizir, en vertu de laquelle la Compagnie du Bagdad renonce à la concession qui lui avait été accordée de la section Bagdad-Bassorah, mais à la condition que la Turquie construise la ligne elle-même, ou que si elle donne la concession à une nouvelle société, l'Allemagne ait dans cette société une part égale à celle de toute autre puissance à l'exception de la Turquie, qui seule pourra avoir une part plus grande.

Le même jour, l'agence Havas a publié la dépêche suivante de Constantinople, relative aux négociations franco-turques :

Le ministre des Affaires étrangères vient d'avoir avec le chargé d'affaires de France un entretien particulier au sujet de l'arrangement conclu par le gouvernement ottoman avec la Compagnie du Bagdad. Il a insisté sur le caractère purement économique de cet arrangement, qui consent d'importantes concessions à la Turquie en libérant l'augmentation des droits de douane de 4 % et en consacrant l'abandon par la compagnie allemande du tronçon Bagdad-Bassorah.

Cette dernière stipulation de l'accord rend au gouvernement turc la facilité de faire appel, pour la construction de ce tronçon, au concours de capitaux d'autres pays.

Au cours de cet entretien, Rifaat pacha a déclaré au chargé d'affaires de France que le gouvernement impérial avait à cœur de faire aboutir à bref délai et à l'entière satisfaction des deux pays les pourparlers actuellement engagés en vue d'un accord qui préciserait et développerait le précieux concours apporté par la France à l'extension des voies ferrées de l'empire et à son progrès économique.

Le ministre des Affaires étrangères se félicitait d'avance de cette nouvelle sanction apportée aux relations cordiales des deux pays.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La nomination du nouveau gouverneur général.* — M. Lutaud, préfet du Rhône, a été nommé gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. Jonnart.

Maroc. — *L'agitation des tribus autour de Fez.* — Nous annoncions dans notre dernière chronique que la méhalla chérifienne envoyée pour réprimer le soulèvement des Beni-M'tir avait remporté le 3 mars un succès important. Le commandant Mangin, sous les ordres duquel opère la troupe chérifienne, a depuis infligé de nouvelles défaites à ses adversaires, les 5, 7 et 12 mars. Découragés par l'action victorieuse du commandant, les Beni-M'tir se sont alors décidés à entrer en négociations avec le Makhzen et à demander l'aman. La situation demeure cependant critique autour de Fez par suite de l'effervescence des tribus de la région.

Afrique Occidentale Française. — *La situation à la Côte d'Ivoire.* — M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, vient d'adresser au ministère des Colonies le télégramme suivant :

Au moment où se termine mon inspection à la Côte d'Ivoire, je suis heureux de vous rendre compte de l'excellente situation de cette colonie, malgré les troubles qui naquirent au début de 1910 et les opérations militaires qui s'ensuivirent.

Le mouvement commercial s'est élevé pendant cette année à 31.997.000 francs contre 22.980.000 en 1909 et 25.224.000 en 1910, l'année la plus prospère qu'on eût connue jusqu'alors. La progression semble devoir se maintenir, car les recettes douanières des deux premiers mois de 1911 sont en augmentation de 260.000 francs sur celles de la période correspondante de 1910, qui étaient pourtant supérieures de 126.000 francs à celles de la période correspondante de 1909.

En outre, tous les colons et commerçants vivent en parfaite entente avec l'administration locale, dont ils approuvent la méthode de mise en valeur.

La partie du chemin de fer en exploitation a vu ses recettes augmenter d'un tiers, et la recette kilométrique brute atteint déjà 4.200 francs sur 182 kilomètres. Les travaux neufs, poussés activement par le capitaine Thomanet et son personnel, aussi compétent que dévoué, en sont au kilomètre 250 pour les terrassements et au kilomètre 226 pour la pose du rail. Leur avancement permet d'espérer que Bouaké sera atteint le 1er mai 1912.

La pacification se poursuit activement et méthodiquement, sous l'habile impulsion du colonel Levasseur, dans une complète communion d'idées avec le gouverneur Angoulvant ; les moyens d'action sont suffisants.

Au commencement de mai, après l'achèvement des opérations en cours sur la Haut-Bandama, 14 cercles sur 17 seront bien en main. 40.000 fusils ont été détruits. Il restera à pacifier le pays de Dida, occupé depuis le 1er janvier par une brigade indigène, le cercle du Haut-Cavally, occupé depuis le 10 décembre par 3 compagnies et une section d'artillerie, et le cercle du Haut-Gassandra, qui sera occupé vers le 15 mai par 3 compagnies.

Un effort soutenu d'environ trois ans sera encore nécessaire pour obtenir un résultat définitif, mais je tiens à vous confirmer que le plan adopté et qui a reçu l'approbation du département est rigoureusement suivi et ne peut donner lieu à aucun mécompte.

Tripolitaine. — *Assassinat d'un archéologue américain.* — Un archéologue américain, M. Dickson, membre de la mission scientifique qui, sous la direction du professeur Norton, poursuit depuis quelques mois des fouilles à l'emplacement de l'antique Cyrène, a été assassiné le 19 mars par deux indigènes de la région de Tocra, qui ont pris aussitôt la fuite.

Aussitôt prévenu, le gouverneur du liva de Benghasi a pris d'énergiques mesures. Le juge d'instruction de Derna est parti en hâte pour Aïn-Chabat avec une forte escorte. De Benghasi, on a aussi envoyé une centaine de fantassins et une trentaine de cavaliers. Le procureur général s'est rendu sur les lieux pour diriger l'enquête.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les réserves d'or. — On évalue à 2 milliards et demi la valeur de l'or annuellement extrait des mines en exploitation. Une grande partie de ce métal s'amasse dans les banques d'Etat pour constituer la réserve métallique des nations. On a dressé le tableau comparatif des réserves d'or en 1900 et en 1910. Il s'établit ainsi :

	31 déc. 1900.	31 déc. 1910.
Allemagne	601.100.000	826.300.000
Angleterre	713.525.000	783.900.000
Argentine	156.800.000	925.825.000
Australie	660.500.000	795.500.000
Autriche	971.060.000	1.375.575.000
Belgique	71.075.000	206.300.000
Brésil	—	475.000.000
Bulgarie	12.500.000	32.400.000
Danemark	101.900.000	102.250.000
Ecosse	179.850.000	150.050.000
Espagne	350.000.000	410.775.000
Etats-Unis	3.088.750.000	6.581.025.000
Finlande	21.000.000	21.600.000
France	2.340.000.000	3.224.425.000
Grèce	2.500.000	3 000.000
Hollande	121.925.000	259.950.000
Irlande	87.450.000	111.550.000
Italie	300.200.000	951.000.000
Japon	171.600.000	604.800.000
Norvège	43.000.000	49.925.000
Portugal	27.100.000	34.300.000
Roumanie	39.800.000	118.900.000
Russie	1.888.500.000	3.261.900.000
Serbie	6.300.000	23.000.000
Suède	51.900.000	111.600.000
Suisse	100.100.000	155.600.000
Turquie	37.400.000	79.900.000

Un seul de ces pays, l'Ecosse, a donc vu ses réserves diminuer. L'Inde, qui ne figure pas dans ce tableau, se trouve dans le même cas.

II. — EUROPE.

France. — *La production de la Monnaie de Paris en* 1909. — Le rapport du directeur de l'administration des monnaies au ministre des Finances, qui vient d'être publié, fournit quelques renseignements intéressants sur l'activité de notre Hôtel des Monnaies en

1909. Pendant cette année, les frappes d'or français ont atteint près de 201 millions de francs, contre 153 millions en 1908, 390 millions en 1907 et 332 millions en 1906. Quant aux frappes de monnaies divisionnaires d'argent, elles se sont élevées à 18 millions de francs environ, dont 10 millions environ imputables sur les nouveaux contingents autorisés par la convention monétaire internationale du 4 novembre 1908; on sait que ces pièces, au titre de 835 millièmes, sont fabriquées au moyen de la refonte d'anciens écus au titre de 900 millièmes; le bénéfice résultant de cet abaissement de titre sert à constituer un fonds de réserve destiné à l'entretien de notre circulation monétaire d'argent.

Si aux frappes françaises on ajoute les fabrications effectuées pour le compte de gouvernements étrangers, on constate que la Monnaie, en 1909, a travaillé 579.800 kilogrammes de métaux précieux, ayant servi à fabriquer 75.600.000 pièces d'une valeur totale de 279.300.000 francs. Ces chiffres, assez voisins de ceux des années précédentes, montrent que nos ateliers monétaires conservent leur activité.

Allemagne. — *Les pêches maritimes.* — Voici pour les trois dernières années, la valeur totale de la pêche maritime allemande :

I. — *Pêcheries de la mer du Nord.*

	Francs
1909	33.541.737
1908	28.489.495
1907	27.780.456

II. — *Pêcheries de la Baltique.*

	Francs
1909	7.976.415
1908	8.042.379
1907	8.400.365

Il y a donc eu augmentation de la valeur de la capture faite dans la mer du Nord, et diminution pour celle de la Baltique.

III. — *Valeur totale des pêcheries maritimes allemandes.*

	Francs
1909	41.518.152
1908	36.531.875
1907	36.180.821

Quant à la capture des lagunes de la Baltique : Stettiner Haff, Frischen-Haff et Kurischen-Haff, elle est évaluée, pour 1909, à 4.069.012 francs, contre 3.925.386 francs en 1908.

Le voyage de Guillaume II à Rome.

GUILLAUME II : « Je vais à Rome. »

Pasquino (Turin).

La véritable économie.

JOHN BULL : « Belle troupe, que ces territoriaux. Quel malheur qu'ils soient si peu nombreux ! »

F. M. PUNCH : « Si vous en voulez davantage, mon cher, vous n'avez qu'à payer. Et vous trouverez que ce sera plus économique. »

Punch (Londres).

Le péril jaune.

L'Australie s'endort sur ses devoirs, tandis que le Japon la menace.

Sydney Bulletin (Sydney).

Le voyage de Guillaume II à Rome.
GUILLAUME II : « Un soldat du Pape! Filons! »
Pasquino (Turin).

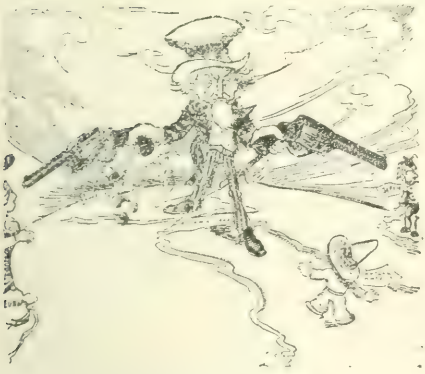

Le canal de Panama.
L'oncle Sam garde son bien!
International Syndicate (Baltimore).

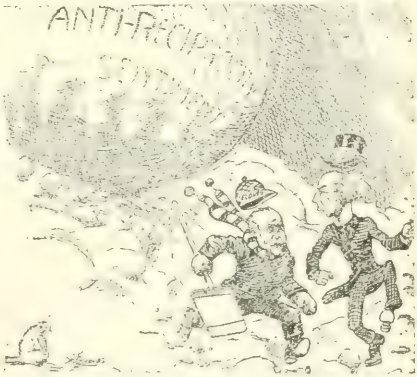

M. LAURIER A M. FIELDING : « Je crois que nous avons déchaîné un cataclysme.»
Daily Province (Vancouver).

La course au Mexique.
1er Jonathan, 2e John Bull, 3e Michel.
Kikeriki (Vienne).

A la frontière mexicaine.
TAFT : « Qui va là? »
LE MEXICAIN : « Çà ne vous regarde pas.»
TAFT : « Tout ce qui se passe dans cette partie du monde me regarde.»
Punch (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

J.-D. W. Berghuis, consul des Pays-Bas à Nice ;
Herman Carageorgiadès, vice-consul de Grèce à Vichy ;
Emile-Joseph Piéton, consul de Colombie à Charleville ;
Le Dr P. Maurice Huch, vice-consul de Colombie à Menton.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Chapuis est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Vacher et Savy ; les *capit.* Quinet, Paris de Bollardière, Clervaux de Fondvilliers et Deliberos ; les *lieut.* Zimmerman. Cousin, Viel, Chapelynck, Rossat, Delaissey, Meysonade, Peretti et Vimard sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Ansaldi ; le *chef de bataill.* Yanez ; les *capit.* Figeac, Crépeaux et Bieau ; les *lieut.* Poirier, Fize, Charbonneau, Soubielle et Latappy sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Féquant est placé au 1er sénégalais ;

MM. les *lieut.* Bonnet et Lelièvre sont désig. pour le bataill. de Mauritanie ;

MM. le *capit.* Battesti et le *lieut.* Mauvezin sont affectés au bataill. de Tombouctou ;

M. le *lieut.* Castellani est placé au bataill. de Zinder ;

M. le *lieut.* Chaix est désig. pour servir en Guinée.

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Wœlffel ; les *lieut.* Mas et Lemarce sont désig. pour l'A. O. F. ;

MM. le *capit.* Dussaulx ; les *lieut.* Andreys et Triol sont désig. pour le Tchad ;

M. le *lieut.* Bouriand est désig. pour le bataill. du Gabon.

M. le *lieut.* Lasseron est désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Fichefeux, Legras et Brousseau sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Petit est nommé chef d'état-major du command. de l'artillerie de l'I.-C. ;

MM. les *capit.* Peltier et Bailly-Masson sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Maurin, Quénéa, Morin et Defer ; les *lieut.* Rhullier, Roulleau, Blanchard, Gigou, Gensollen, Lacaille et Barbier sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Gacogne est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Calvez est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Thénard et Patoureau sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *stagiaires* Samson et Gimbert sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *stagiaires* Le Fouest, Grizeaud et Marbœuf sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Equatoriale. — M. l'*adjoint* Menvielle est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — M. le *sous-intend.* Lalun est désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *sous-intend.* Deydier est nommé direct. de l'intendance du groupe des Antilles.

Saint-Pierre et Miquelon. — M. l'*adjoint* Fabre est chargé du service de l'inscrip. maritime.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd. ppaux de* 1re *cl.* Simond et André dit Duvigneau; les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Tedeschi et Vassal et le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dourne sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Comméléran et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Fouquernie sont désig. pour le Sénégal;

MM. les *méd. ppaux de* 2e *cl.* Haueur et Coppin ; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Fulconis et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Garnaud sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *méd.-majors de* 2e *cl.* Martin et Maratray et les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Cariès, Guillen et Marque sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Capus; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Noblet et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Bonnafous sont désig. pour Madagascar.

Côte des Somalis. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Le Fers est désig. pour la Côte des Somalis.

Guyane. — MM. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Guillen et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Boin sont désig. pour l'admin. pénitent.

Martinique. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Stévenel est désig. pour la Martinique.

Etablissements de l'Océanie — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Laurent est désig. pour les Etablissements de l'Océanie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. —M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Morand est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Boirard est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. *lieut. de vaiss.* Pertus est désig. pour le *Kléber.*

Madagascar. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Ballot est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Sabourin est désig. pour le *Kléber.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Luce, résident supér. en Indochine est chargé p. i. des fonctions de gouvern. général ;

M. A. Delmas est nommé administ. de 4e cl. des services civils de l'Indochine.

Sont nommés attachés au parquet du procureur général de l'Indochine :

MM. Lafrique (G.-A.-A.); Pierre (C.-J.-J.) ; Dubois (E.).

M. Blancheton est nommé greffier de la Cour d'appel de la Réunion.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Mexique et ses mines d'argent, par HENRI BORDEAUX. Un vol. in-16 de 295 pages avec une carte et 16 gravures hors texte. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1910.

L'auteur de *Rhodésie et Transvaal*, *Sibérie*, *la Bosnie populaire*, *la Guyane inconnue*, ces livres de voyages d'un intérêt solide et d'une heureuse variété dans les détails, vient de nous donner une étude vivante et documentée sur le Mexique. C'est l'œuvre d'un explorateur consciencieux, qui, armé des moyens de la science la plus récente, a su, tout en accordant à une large part à l'observation pittoresque, reconnaître, analyser et classer au mieux les richesses d'un pays, théâtre d'une de nos plus aventureuses expéditions militaires, M. Albert Bordeaux a étudié sur place l'exploitation, le passé, la fortune exacte des mines d'argent mexicaines, la condition actuelle des Indiens qui les ont creusées et qui forment encore le tiers de la population, la légende glorieuse que racontent les ruines, les monuments, les œuvres d'art subsistantes. Le volume se termine par une description rapide de l'ancien Mexique au Nord de San Francisco et de la frontière canadienne. Une carte et des illustrations piquantes rendront sensibles aux yeux de tous les étapes du voyage et la sincérité des impressions recueillies.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Règlement du 2 décembre 1908 sur le Service intérieur japonais, traduit et annoté par le capitaine DUVAL, du 101e d'infanterie. Un vol. in-8° de 166 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

Rapport d'ensemble sur l'Afrique Occidentale Française en 1908. Un gros vol. in-8° de 226 pages. Ministère des Colonies, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

L'Afrique Française (*mars* 1911). La politique marocaine du nouveau cabinet. — R. DE CAIX : La question du Tibesti. — Capitaine ARNAUD : L'affaire de Djirdjelé.

La Quinzaine coloniale (10 *mars* 1911). Les travaux publics de l'avenir en Afrique Occidentale Française.

Revue politique et parlementaire (10 *mars* 1911). ED. MAGUÉRO : Les valeurs étrangères devant l'impôt. — *** Le nouveau tarif douanier.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*febr. de* 1911). MARIANO MARFIL. Politica estranjera. — Marquès DE LEMA : Antecedentes politicos y diplomáticos de los sucesos de 1808.

Revues italiennes.

Rassegna nazionale (16 *marzo* 1911). Un TESTIMONE : La giovane Turchia nelle sue relazioni con l'Italia.

Rivista coloniale (10 *marzo* 1911). G. DI BAGNO : Il tribunale coloniale e consolare germanico.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE MILITAIRE ET NAVALE DE L'ANGLETERRE

I. — Armée.

Il y a seulement quinze ans, l'étude de la politique militaire et navale de l'Angleterre eût semblé d'un médiocre intérêt. L'application rigoureuse du « Two Power Standard » assurait à sa flotte une incontestable supériorité. Quant à son armée, on ne la considérait guère que comme une force coloniale, la doctrine du « splendide isolement » écartant toute idée d'intervention militaire sur le continent. Le soldat anglais vivait sur sa réputation de bravoure, conquise sur les champs de bataille de la Péninsule ibérique et de Waterloo, affirmée de nouveau à Alma et à Balaklava. Nul ne la contestait, mais on ne songeait pas à se demander si l'armée anglaise avait suivi les progrès des autres armées européennes et était en état de se mesurer avec elles.

La guerre de l'Afrique du Sud a montré son infériorité au point de vue professionnel, et les défauts de son organisation archaïque : mobilisation lente et compliquée, insuffisance des effectifs, procédés tactiques absolument défectueux.

En même temps la situation politique de l'Angleterre se modifiait. Tandis que le jeu des ententes la mettait dans l'obligation morale de fournir un appui effectif à la nation qui tendait à devenir son soldat sur le continent [1], les convoitises à peine déguisées du Pangermanisme la forçaient à prévoir l'occupation d'Anvers pour empêcher les Allemands de s'y installer eux-mêmes. En outre, le prodigieux accroissement de la marine allemande rendait incertaine la conservation de sa suprématie navale.

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Mac Kinnon Wood, sous-secrétaire d'Etat parlementaire, a déclaré à la Chambre des communes qu'aucun engagement n'avait été pris envers la France d'une coopération éventuelle des troupes britanniques avec l'armée française (9 mars 1911).

Il en résultait pour son armée une triple tâche : défendre les colonies contre une révolte des indigènes ou les attaques d'une puissance étrangère ; fournir les éléments d'une intervention sur le Continent ; protéger contre un débarquement le territoire national.

Il ne faut pas croire que cette conception du rôle incombant à l'armée se soit toujours présentée aussi nettement. Ainsi, au début de son ministère, M. Haldane déclara qu'il n'avait jamais été capable de « définir exactement quelles étaient les responsabilités de l'armée ». Il parlait « d'une armée de dimensions strictement limitées, et limitées en raison de la nature limitée de ses fonctions... Elle ne pouvait pas être engagée contre de grandes masses d'hommes ; il fallait donc la perfectionner plutôt en qualité qu'en quantité, pour répondre à une politique de paix, de réserve, de réformes, plutôt qu'à celle de nos adversaires possibles ».

Il commença donc par faire subir aux effectifs de l'armée régulière une réduction de 33.000 hommes, qui lui est encore aujourd'hui vivement reprochée [1]. C'est pourtant à lui que revient l'honneur de la réorganisation, car si des réformes partielles avaient été réalisées à l'issue de la guerre du Transvaal, il n'y eut pas de plan d'ensemble avant l'arrivée au pouvoir du ministère libéral en 1906.

***

L'œuvre de M. Haldane a consisté à organiser :

1° Une armée régulière munie de tous ses services et pouvant mobiliser six divisions d'infanterie et une de cavalerie. Son effectif au 1er janvier 1910 était de 165.186 hommes, dont 120.000 dans le Royaume-Uni; celui de sa réserve, de 133.190.

2° Une réserve spéciale, transformation de l'ancienne milice (70.496 hommes, en déficit de 1.353 officiers et 21.880 hommes sur l'effectif prévu). Les hommes y font une période initiale de six mois et ensuite quelques périodes de quinze jours. Elle est destinée à venir en aide à la réserve de l'armée régulière pour alimenter celle-ci en temps de guerre.

3° Enfin, l'armée territoriale pour la défense du sol anglais, recrutée comme l'armée régulière par engagements volontaires. Son effectif qui devait être de 301.000 hommes, n'atteint pas 260.000. Elle comporte aussi une réserve, à l'effectif prévu de 100.000 hommes, destinée à compléter les unités mobilisées :

---

[1] De 221.300 en 1905, et 204.100 en 1906, ils sont tombés à 186.400.

réserve proprement dite, réserve technique, réserve de vétérans. Les hommes n'y sont astreints à aucune obligation militaire en temps de paix.

Le budget de la Guerre pour 1910-1911 s'élevait à 694 millions, en augmentation de 11.930.425 francs sur le précédent. Comme le montre le tableau ci-dessous, celui-ci était aussi en augmentation. Mais ils sont encore inférieurs à celui de 1906-1907.

1906-1907...	712.010.500, plus 29.675.000 au budget extraordinaire.
1907-1908...	678.541.000, plus 12.200.000 au budget extraordinaire. (Réfection du matériel d'artillerie.)
1908-1909...	671.482.475.
1910-1911...	694.000.000[1].

Mais ces 694 millions ne représentent pas le total des dépenses militaires de l'Angleterre pour 1910-1911. Il faut y ajouter 11.938.425 francs de dépenses militaires accessoires inscrites à différents chapitres des budgets des services civils, et 84.648.750 francs de dépenses remboursées par les colonies.

Le prix de revient total de l'armée anglaise pour l'année budgétaire qui vient de finir s'élève donc à 790.587.175 francs[2].

On remarquera que ce budget est très élevé : 790 millions 1/2 contre 900 en France et 1 milliard en Allemagne, pour un Etat où l'armée ne vient qu'au second rang dans les préoccupations concernant la défense nationale. Cette réflexion s'impose encore plus si l'on considère qu'aux yeux de beaucoup d'Anglais, généraux et hommes politiques, leur armée est incapable de remplir son rôle et n'est pas appropriée aux besoins de la politique britannique.

***

Examinons d'abord quelques-uns des reproches que l'on adresse à l'armée régulière.

Elle a pour rôle, en cas de guerre, de constituer la force expéditionnaire de 6 divisions d'infanterie, et 1 division de cavalerie.

Celle-ci doit comprendre 158.577 hommes, dont 61.000 fournis par l'armée régulière, 87.000 par sa réserve, 10.000 par la réserve spéciale. Inutile d'insister sur la faiblesse résultant pour elle de cette énorme proportion de réservistes : 60 % !

---

[1] Le budget pour 1911-1912 est de 692.250.000, en diminution de 1.750 000. Cette réduction est due au rachat d'un emprunt destiné à la construction des casernes, et dont l'intérêt annuel s'élevait à 7.600.000. La principale augmentation de crédit est celle de 5 millions pour la Territoriale.

[2] Non comprises l'armée des Indes et certaines troupes coloniales. L'armée des Indes coûte plus de 503 millions.

Les 60.000 hommes restant à la réserve spéciale seraient à peine suffisants pour remplir leur objet, qui est de parer aux déficits devant se produire dans les premiers mois d'une campagne. Après le départ des troupes mobilisées, il resterait donc en Angleterre 59.000 hommes, dont 33.000 au-dessous de vingt ans, et 37.000 réservistes. Mais en 1913, par suite des réductions opérées au début par M. Haldane, l'effectif de la réserve régulière sera réduit à 106.000 hommes; et elle ne pourra même plus fournir son contingent à la force expéditionnaire[1]. Il ne resterait alors en dehors des conscrits que 26.000 soldats au-dessous de vingt ans, dispersés dans les dépôts et employés pour des services de garnison. La défense du Royaume-Uni reposerait donc exclusivement sur la territoriale. Nous verrons tout à l'heure si elle est en mesure d'y pourvoir.

Dans son memorandum relatif au budget pour 1910-1911, M. Haldane observe que la force expéditionnaire se trouve actuellement complétement organisée au point de vue de la mobilisation. Une des mesures prises à cet effet a été d'accroître l'effectif de paix de chaque régiment de cavalerie de 18 hommes et 36 chevaux. La réforme ainsi amorcée doit être poussée plus loin, sous peine de mécomptes graves : dans les brigades qui ont pris part aux manœuvres de cavalerie au camp de Salisbury (28 août-16 septembre 1909), les effectifs étaient tombés le cinquième jour aux 2/3 de l'effectif de paix, déjà inférieur à l'effectif de guerre de 100 chevaux par brigade[2].

D'une façon générale, la question de la remonte est une de celles dont on doit se préoccuper en Angleterre. On aurait, paraît-il, de la peine à se procurer les 200.000 chevaux nécessaires à la mobilisation, et l'on trouve que les 125.000 francs de primes donnés annuellement à l'élevage sont bien maigres, en comparaison des millions distribués en France et en Allemagne pour développer la production chevaline nationale.

On reproche aussi au gouvernement de se désintéresser de la réquisition des chevaux et des voitures et d'abandonner complètement aux Associations de comtés et à des particuliers,

---

[1] On compte 10.000 réservistes aux colonies et un déchet de 15 %. Ces chiffres sont extraits du budget de la Guerre pour 1910-1911 et d'une brochure du duc de Bedfort, *Our home army in* 1909-1913, d'après les documents statistiques fournis au Parlement par le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Depuis la rédaction de cette étude, le duc de Bedfort a soulevé à la Chambre des Lords un débat sur cette question; il ressort de ses déclarations que la situation serait plus grave encore. Lord Lucas n'a pas contesté ces chiffres (22 février 1911)

[2] Trois brigades de 1.460 chevaux chacune étaient respectivement réduites à 955, 826 et 655.

pleins de bonne volonté mais irresponsables, le soin de procéder au classement et d'assurer la réquisition en cas de guerre. Cette partie si importante de la mobilisation reste entièrement à organiser.

Mais M. Haldane possède un optimisme inébranlable. Il le montre également en ce qui concerne le recrutement des officiers, dont le déficit est de près de 2.000. Il espère que le fonctionnement normal de l'Officers training corps y subviendra pour les officiers de complément[1]. Quant à ceux de l'armée régulière, le meilleur moyen d'accroître le nombre des candidats à Sandhurst et Woolwich, inférieur aux vacances, serait d'augmenter la solde, et il n'en est pas question pour le moment[2].

Un crédit de 2.500.000 francs avait été inscrit au budget pour la mobilisation d'une division entière avec ses services. Les effectifs furent portés au complet de guerre à l'aide des réservistes spéciaux. L'expérience fut concluante en ce sens qu'elle montra que ces réservistes, partis en manœuvre sans aucun entraînement, subirent un déchet considérable.

***

Mais la grosse augmentation budgétaire pour 1910-1911 était celle concernant l'armée territoriale. Le crédit est passé de 57.675.000 à 66.500.000 francs, soit un accroissement de 8.825.000 francs[3].

Comme nous l'avons vu, c'est la seule force sur laquelle on puisse compter pour la défense du royaume après le départ du corps expéditionnaire. Cette partie de l'œuvre de M. Haldane a été et est encore l'objet d'attaques passionnées, peut être exagérées à dessein par ceux qui considèrent le service obligatoire comme le seul remède à la crise que traverse en ce moment la sécurité nationale de l'Angleterre.

L'armée territoriale, créée par la loi du 2 août 1907 et destinée à remplacer les volontaires et la Yeomanry, se recrute uniquement par engagements volontaires. Ils devaient primitivement être reçus pour une durée de quatre années entre dix-sept et trente-cinq ans, avec faculté de rengagement jusqu'à

---

[1] Leur valeur professionnelle est très inférieure à celle des nôtres. Ils proviennent des divisions de Seniors et Juniors Cadets des collèges et universités et ne reçoivent qu'un semblant d'instruction militaire.

[2] Dans son Memorandum pour le budget de 1911-1912, M. Haldane signale pourtant « un manque d'élasticité inquiétant dans le recrutement des bons candidats pour Sandhurst ».

[3] L'accroissement est de 5 millions pour 1911-1912.

quarante pour les non gradés, cinquante pour les sous-officiers. Mais on s'est vu presque immédiatement obligé d'accorder des engagements d'une année.

Pendant la première année de son service, le jeune soldat territorial reçoit une instruction préparatoire comprenant environ vingt séances. Les années suivantes, outre une dizaine de ces séances, il est encore astreint à un séjour de 8 à 15 jours dans un camp d'instruction.

Cette armée forme 14 brigades montées à trois régiments et 1 batterie; et 14 divisions d'infanterie à 3 brigades, 3 groupes d'artillerie de campagne, 1 groupe lourd, 3 compagnies du génie, etc. Elle comprend en outre quelques troupes d'armée et de défense des côtes.

L'effectif légal est de 11.210 officiers et 301.363 hommes. Ce chiffre est très faible et devrait être presque doublé, car on compte qu'il faudra près de 300.000 hommes pour la défense des côtes proprement dites, le service des garnisons, etc. Il ne resterait donc aucune troupe de manœuvre. Or, le 1er janvier dernier, le déficit en officiers s'élevait à 1.514 et en hommes à 44.206. Parmi les hommes, il y en avait 83.088 au-dessous de 20 ans, dont beaucoup au-dessous de 17, et 62.506 engagés seulement pour un an.

En matière d'effectifs, l'échec est donc complet, et il semble bien qu'ils ne doivent pas se relever, car après le mouvement qui les avait portés à 270.000, ils ont commencé à décroître : la diminution sur l'an dernier est de 50 officiers et 4.880 hommes. En 1912, 33 % des premiers engagements arrivent à leur terme.

Quant à la valeur militaire de cette troupe, elle ne peut être que bien faible, puisqu'elle n'a pour ainsi dire aucune instruction. Pour le tir par exemple, en 1909, sur 260.676 territoriaux, 674 officiers et 67.087 hommes, soit près du quart, n'ont pas tiré une balle; 1.805 officiers et 53.367 hommes n'ont fait qu'un tir d'instruction, mais pas de tirs d'application. Il y a donc 120.454 hommes ne sachant pas tirer et 2.479 officiers incapables de les instruire.

C'est le manque de stands et de champs de tirs qui est le grand obstacle à l'amélioration de cet état de choses, et c'est là qu'intervient la question budgétaire. Nous allons voir aussi quel rôle elle joue dans l'instruction de l'artillerie. Les défenseurs les plus convaincus de l'œuvre de M. Haldane sont forcés de convenir que cette arme en demeure la partie faible. Tout d'abord, ce n'est pas une période annuelle de quinze jours qui peut transformer un civil en commandant de batterie et lui apprendre à régler un tir et à le conduire. En ce qui concerne

l'instruction à cheval, il est prévu un crédit de 3.250 francs par batterie; or, une sortie de la batterie revenant à 500 francs en moyenne, le crédit ouvert n'en représente guère plus de six. L'unité n'a pas de chevaux et chaque fois il faut louer ceux qui sont nécessaires pour monter les cadres et atteler les voitures; il faut aussi s'assurer la possession d'un manège ou d'un hangar. Les chevaux loués ainsi ne peuvent pas être dressés par des hommes n'ayant eux-mêmes aucune instruction équestre. Faute d'un harnachement ajusté, les blessures sont fréquentes, au point que 50 % des animaux deviennent indisponibles après quelques jours de manœuvres. Pour remédier à ces inconvénients, quelques unités ont acheté des chevaux, qu'elles mettent en pension chez des particuliers, ce qui leur permet de poursuivre d'un bout de l'année à l'autre l'instruction à cheval. Mais cette mesure ne supprime pas la location pour les exercices d'ensemble.

La situation est analogue pour les colonnes divisionnaires d'approvisionnements et de transports (Army service corps). Chacune des quatre compagnies composant la colonne dispose de 1.000 francs pour la location des chevaux en dehors de la période des manœuvres annuelles, soit pour les 64 hommes de l'effectif environ cinq heures d'équitation par homme. Pour compléter l'instruction à cheval, il reste à payer sur ces 1.000 fr. la location des fourgons attelés pour la conduite des voitures. Comme le règlement compte pour les recrues un minimum de 20 exercices montés, et pour les hommes instruits 8 exercices à l'extérieur, on voit qu'il est difficile de mettre d'accord les exigences militaires avec les allocations pécuniaires.

Il faut remarquer l'extrême décentralisation que représente l'organisation de l'armée territoriale. Partant de ce principe très juste que cette réforme ne pouvait réussir qu'avec l'aide du pays tout entier, M. Haldane a confié à chaque comté le soin de recruter, d'organiser et d'administrer les troupes levées sur son territoire. Cette tâche incombe aux Associations de comtés. Composées d'hommes aux vues larges et habitués à la vie pratique, elles s'en tirent généralement dans les meilleures conditions, grâce à leur esprit d'initiative qui les incline aux solutions les plus simples, sans sacrifier à aucun formalisme traditionnel.

Elles reçoivent du ministre des allocations annuelles qu'elles doivent dépenser en vue d'un résultat déterminé. Elles sont responsables de tout ce qui concerne l'habillement, l'équipement, l'entretien des bâtiments, des magasins, des stands, la location des chevaux, etc., si bien que l'on a pu dire qu'elles

avaient à la fois la charge de créer et d'entretenir l'esprit militaire et d'assurer l'organisation de la sécurité nationale.

Telle qu'elle fonctionne actuellement, la Territoriale ne donne à l'Angleterre aucune garantie, car, sauf les brigades montées qui proviennent de l'ancienne Yeomanry et en conservent les qualités, ses troupes sont incapables de se mesurer avec celles des armées continentales. Il importe en effet d'écarter toute confusion de termes : le mot territorial évoque en France l'idée d'un homme dans la force de l'âge, d'aspect parfois peu militaire et de tempérament peu belliqueux, mais ayant fait trois ou deux années de service et susceptible de retrouver au bout d'un temps très court ses qualités de marcheur, de tireur, de pointeur, etc. Rien de pareil pour le territorial anglais, qui est souvent un enfant et n'a reçu qu'un semblant d'instruction. En cas de guerre, il aurait tout à apprendre de son métier de soldat. Le gouvernement lui-même ne fait pas de difficultés pour déclarer que l'armée territoriale ne pourrait rendre de services que six mois après la mobilisation.

D'ailleurs, il faut reconnaître que les 270.000 Anglais qui se sont ainsi enrôlés font preuve d'un esprit de patriotisme et de dévouement remarquable, non pas tant par le sacrifice éventuel de leur vie en cas de guerre que par l'acceptation volontaire et courageuse des obligations militaires qui découlent en temps de paix de leur engagement. Pour la plupart des territoriaux, ouvriers ou petits employés, la période d'instruction au camp représente le sacrifice de leurs vacances, et les séances d'exercices celui d'une partie de leurs dimanches. On ne peut donc refuser à cette troupe un niveau moral très élevé.

Elle tire aussi une valeur réelle de son encadrement : ces ouvriers ou employés ont pour officiers non seulement des hommes auxquels leur situation sociale confère une autorité certaine, mais leurs chefs naturels, contre-maîtres, ingénieurs, patrons, auxquels ils sont accoutumés d'obéir dans la vie civile. C'est un des meilleurs éléments de force pour une milice.

Un autre exemple de patriotisme à admirer est celui donné par ces membres des Associations de comtés qui s'emploient avec tant de dévouement et d'ingéniosité à assurer le recrutement et l'instruction des unités, pour lesquelles tout est à créer et à organiser.

Comme nous l'avons vu, elles sont à chaque instant entravées par le manque d'argent, et de l'aveu des partisans les plus déterminés de la Territoriale, pour qu'elle pût fonctionner dans de bonnes conditions, il faudrait doubler les crédits qui lui sont affectés. Cependant, son budget est très élevé et atteint

79.140.125 francs, car aux 66.500.000 francs du vote du budget il faut ajouter plus de 12 millions de frais de couchage, d'armes, de munitions, figurant à d'autres chapitres.

Chaque territorial revient donc à 304 francs environ, somme considérable en comparaison des 198 francs auxquels revient le soldat suisse : pour 40,962.224 francs, la Confédération a 206.324 soldats beaucoup mieux préparés à la guerre.

***

Aussi, tout en rendant pleine justice aux efforts de M. Haldane, dont l'œuvre donne tous les résultats que l'on était en droit d'en attendre, nombre d'Anglais en arrivent à conclure qu'elle pèche par la base et que la seule solution est l'adoption de la conscription, du moins pour la Territoriale. Parmi les défenseurs de cette idée, citons lord Curzon, lord Crewe, lord Milner, lord Esher, dont l'article sur le service obligatoire dans la *National Review* de septembre dernier a fait sensation, et surtout lord Roberts. Celui-ci ne perd pas une occasion d'affirmer dans des réunions publiques ou au Parlement la nécessité pour la nation anglaise de s'imposer à elle-même cette charge. En juillet 1909, il avait même défendu devant la Chambre des Pairs un bill pour l'institution du service universel sur les bases suivantes : trois années dans l'armée active, la première comportant une période initiale de quatre mois de service pour l'infanterie et six pour les armes montées, les suivantes une période de quinze jours. En comptant que les enrôlements volontaires dans l'armée et la marine et l'émigration laissent chaque année 150.000 jeunes gens de dix-huit ans valides, ce système donnerait un contingent de 400.000 hommes au minimum.

Le bill de lord Roberts réunit 103 voix contre 123 : c'est un vrai succès, car la question posée était celle du principe du service obligatoire, pour lequel se sont prononcés 103 lords.

Ce système était analogue au système suisse et à celui qui vient d'être adopté en Australie. A ce propos, les Anglais nationalistes n'ont pas manqué de faire valoir près de leurs concitoyens l'exemple que donnent la démocratie australienne et ses ministres socialistes. Ceux-ci disent qu'ils veulent se mettre à même de poursuivre leur œuvre de réforme sociale à l'abri de toute ingérence étrangère. Mais les membres du Labour party ne partagent pas cette manière de voir et sont loin des idées que leurs collègues allemands expriment à toute occasion en des termes empreints du chauvinisme le plus ardent. Les Trade Unions ont fait une vive opposition au recrutement de la Territoriale et affectent d'y voir, suivant le vieux cliché, un

instrument d'oppression aux mains de la classe capitaliste. M. Blatchfort, dont on n'a pas oublié les articles retentissants dans le *Daily Mail*, est un isolé dans son parti; les autres leaders socialistes ne sont pas ralliés à la théorie que c'est la classe pauvre et laborieuse qui tire le plus grand bénéfice du service militaire par l'amélioration de sa santé et les habitudes d'ordre et d'hygiène qu'elle y prend; ils proclament bien haut leur hostilité à la conscription et à l'augmentation des crédits pour l'armée : « Nous ne voulons pas payer deux fois pour la défense : « elle repose surtout sur la flotte et celle-ci est largement suf- « fisante pour remplir son rôle. » Tout récemment encore, l'*Economist* du 25 février dernier publiait un manifeste signé d'un millier de militants du parti ouvrier, mettant le peuple en garde contre le service militaire qu'ils dénoncent comme « une mauvaise chose », et parlant de « la criminelle propagande du militarisme ».

Quant à l'opinion publique, il faut avouer que jusqu'à présent elle ne se passionne pas, et M. William Le Queux anticipe sur l'avenir quand dans son livre *L'Invasion de* 1910, il parle de l'indignation populaire soulevée contre la faiblesse de l'Amirauté et du Conseil de l'armée, qui n'ont pas exigé le relèvement des crédits affectés à leur département. Cependant la fameuse pièce *le Foyer de l'Anglais*, jouée plusieurs mois au théâtre de Windham et ensuite sur d'autres scènes de la capitale, a eu un réel succès; mais comme on l'a dit à ce moment, « il aurait fallu chaque soir au parterre un sergent recruteur « pour saisir la jeunesse impulsive dans les remous de ses émo- « tions patriotiques ».

Depuis les grandes crises belliqueuses du siècle dernier, jamais la littérature militaire n'a été si abondante, et d'ardentes campagnes de presse se poursuivent dans un sens et dans l'autre; les problèmes d'organisation militaire et de constructions navales tiennent dans les périodiques anglais une place beaucoup plus importante que chez nous. Mais le peuple a confiance dans ses gouvernants et se repose sur eux du souci de la sécurité extérieure. Aussi les grandes ligues, la « National Service League » et la « National Defence Association » disent-elles que leur objet n'est pas, comme sur le continent, d'amener le public à répondre aux exigences imposées par le gouvernement, mais au contraire de l'amener à exiger du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires pour la défense nationale.

Unies dans cette communauté de vues générales, elles poursuivent un but bien distinct : l'une est opportuniste, l'autre

radicale. La N. D. A. accepte, sans nécessairement les approuver, les bases de l'organisation existante; elle soutient l'armée dans sa lutte perpétuelle contre les difficultés budgétaires, s'assure que l'on fait pour elle les dépenses nécessaires et veut prévenir toute réduction ultérieure des effectifs de l'armée régulière ; elle veut aussi attirer l'attention du public sur la gravité des circonstances et modifier peu à peu le système actuel dans un sens mieux adapté au but qu'il doit atteindre. D'autre part l'objet de la N. S. L. est unique : faire accepter par la nation le principe du service obligatoire. Lord Roberts, qui en est le président, est soutenu dans ses efforts par de nombreux lords, 163 membres de la Chambre des communes (près du quart), les Chambres de commerce, cinq évêques, etc.

Mais jusqu'à présent le parti libéral est nettement hostile à cette idée. Le général sir Ian Hamilton, inspecteur général des troupes dans la Méditerranée, a publié à la fin de 1910 un livre intitulé : *Le Service obligatoire examiné à la lumière de l'expérience*, visiblement inspiré par le gouvernement[1], d'autant que M. Haldane lui a donné une préface et qu'il est accompagné d'un rapport du Premier sea lord, l'amiral de la flotte sir Arthur Wilson, démontrant l'impossibilité d'une invasion en territoire britannique.

D'après le général Hamilton, la conséquence la plus fâcheuse de l'adoption de la conscription serait l'affaiblissement de la valeur de l'armée anglaise, et par suite l'abandon de l'idée de l'offensive en faveur d'une défensive passive. Dans sa préface, M. Haldane insiste aussi sur ce point et donne comme base à son argumentation que le volontaire fait un meilleur soldat que le conscrit et que le service obligatoire ne peut pas s'appliquer à une armée destinée à opérer aux colonies. D'après lui, non seulement la conscription tarirait le recrutement de l'armée coloniale, mais il écrit même que le conscrit anglais ne consentira jamais à traverser le détroit et à se battre en Europe pour une cause politique !

Quant à la valeur morale des territoriaux, personne ne la conteste, et le général Hamilton a parfaitement raison de la vanter et de faire fond sur elle. Mais elle ne peut pas suppléer à leur défaut d'instruction. Il reconnaît d'ailleurs que la Territoriale demande de grandes améliorations pour devenir un instrument de défense efficace.

---

[1] En 1909, le général sir Ian Hamilton écrivait dans son *Journal de route d'un officier d'état-major pendant la guerre russo-japonaise* : « Avec notre éducation antimilitariste et notre armée mercenaire, nous marchons sur les traces de la Chine. »

Le rapport de l'amiral sir Arthur Wilson était le complément indispensable de ces théories ; pour conclure à l'inutilité de défendre le territoire, il fallait prouver l'impossibilité d'un débarquement. Cette question est de celles dont la discussion, très intéressante, très utile même au point de vue militaire, ne peut pas apporter de solution, parce qu'une opération de ce genre comporte toujours une part de chance défiant toute prévision. Les arguments de l'amiral Wilson ont été réfutés dans le *Times* avec autant de vigueur que d'esprit par le colonel A'Court Repington. Si une invasion de plusieurs centaines de mille hommes demeure impossible tant que la flotte anglaise n'aura pas été définitivement battue, il suffit aux escadres allemandes de garder la maîtrise de la mer pendant 36 heures pour permettre le débarquement de 70.000 hommes[1] : d'après lord Charles Beresford, l'inviolabilité du territoire britannique est à la merci d'une journée de brouillard.

Il est à craindre que cette éventualité affole l'opinion publique au point qu'elle s'oppose au départ de la force expéditionnaire avant que la flotte, par une victoire décisive, ne lui ait délivré son laisser-passer. Sans remonter à 1805 où le trouble causé par le rassemblement du camp de Boulogne fut tel que, si la situation s'était prolongée de quelques semaines, le gouvernement se voyait contraint à la paix, rappelons seulement les déclarations extraordinaires auxquelles ont donné lieu dans les journaux les premières traversées de la Manche par un ballon ou un aéroplane, panique renouvelée d'ailleurs de l'angoisse patriotique qui se manifesta lors de l'apparition du premier navire à vapeur en 1845 et dont lord Palmerston se fit à la tribune l'éloquent interprète. L'insularité de son pays est pour l'Anglais un fétiche auquel il n'admet pas qu'on puisse porter atteinte.

Si le haut commandement cédait à de pareilles suggestions, ce serait la paralysie de la flotte anglaise, réduite à assurer la défense des côtes. Or, sur mer comme sur terre, le mouvement est la condition du succès et l'offensive seule peut donner la victoire. Ce n'est pas aux successeurs de Nelson qu'il faut recommander cette tactique.

En attendant, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les conditions auxquelles doit satisfaire l'armée et qui dépendent du degré de sécurité assuré par la flotte. Cette incertitude rend

---

[1] Ce chiffre de 70.000 hommes a été donné le 29 juin 1909 par M. Asquith en personne, d'accord cette fois avec M. Balfour, comme l'effectif possible d'un corps de débarquement. Il suffirait pour les transporter avec leurs équipages de 30 des grands paquebots de Brême ou de Hambourg. De Wilhemshaven aux bouches de la Tamise la distance est de 245 milles, soit 14 heures de traversée.

difficile la tâche des ligues militaires. La N. S. L. se heurte aussi au vieux préjugé du peuple et des hommes d'Etat anglais[1] contre le service obligatoire « qui donne à la nation le maximum de confortable ».

On discute même le principe de leur action en les accusant de diviser l'effort national qui devait se concentrer tout entier sur la marine. A quoi bon augmenter l'armée régulière ? Même portée à 300.000 hommes au prix d'une dépense énorme, elle restera disproportionnée avec les millions d'hommes mis en ligne par les armées européennes. Quant à la conscription, on lui trouve trop d'inconvénients pour se décider à prendre cette assurance contre un péril aléatoire. Les soldats qu'elle fournirait, dit-on volontiers, seraient au début un peu meilleurs que ceux de la Territoriale, mais demeureraient toujours très inférieurs à ceux instruits par les méthodes continentales. On reproche enfin à ses partisans de n'avoir pas une idée nette de l'application du système.

II. — Marine.

Au contraire, quand il s'agit de la flotte, la nation toute entière, sauf une bruyante minorité de « petits Anglais » est unanime dans ses aspirations. Personne ne met en doute que l'Angleterre ne doive ni ne puisse conserver une suprématie indispensable et basée sur une règle précise. Aussi le rôle des ligues navales est-il très simplifié. Elles sont aussi au nombre de deux : la « Navy League » qui date de 1894, et l' « Imperial Maritime League ». Celle-ci a été formée par des membres de la première, dont 24 officiers généraux de l'armée navale, qui s'en sont retirés avec éclat, parce qu'ils lui reprochaient de n'être qu'un instrument de l'Amirauté, ce qui la rendait incapable d'exprimer les besoins de la flotte et d'en prendre la défense avec l'indépendance et la vigueur nécessaires. L' « Imperial Maritime League » combat pour le renforcement de la puissance navale de l'empire britannique avec une violence presque révolutionnaire.

On connaît le « Two Power Standard » qui a longtemps servi de base pour déterminer les constructions navales de l'Angleterre : sa flotte devait conserver une force supérieure de un dixième à celle des deux plus puissantes qu'elle pouvait avoir à combattre. On tend aujourd'hui à lui substituer la règle

[1] Le 22 août 1829, Wellington expose la nécessité de conserver intactes les institutions militaires anglaises, sans se laisser influencer par l'exemple de la Prusse et de la France.

des « Two keels to one », d'après laquelle elle doit opposer deux navires similaires à chacun des navires de la flotte adverse, au moins en ce qui concerne les grandes unités de combat, cuirassés et croiseurs cuirassés.

Le tableau ci-dessous présente jusqu'en 1914 les situations respectives de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis telles qu'elles doivent exister d'après les programmes actuellement votés. En discutant les dates auxquelles les vaisseaux projetés seront terminés et surtout en ne tenant pas compte de leur durée normale (vingt ans en moyenne pour un cuirassé, quinze ans pour un croiseur cuirassé) les publicistes et les partis ont présenté cette situation sous des aspects différents, pour servir leurs intérêts politiques; les chiffres que nous donnons ici sont ceux de l'Annuaire de la « Navy League » (octobre 1910), qui présente toutes les garanties d'impartialité.

1° *Cuirassés et croiseurs cuirassés du type « Dreadnought » et de types supérieurs.*

	Angleterre	Allemagne	Etats-Unis
Le 31 mars 1910...	8	2	2
1911...	12	5	4
1912...	20	9	6
1913...	25[1]	17	8
1914...	32[1]	21 ou 23[2]	10

2° *Cuirassés antérieurs au « Dreadnought ».* (Postérieurs à 1895 pour l'Angleterre, à 1898 pour l'Allemagne.)

En 1910...	40	20	22

C'est à dessein qu'il n'est pas tenu compte pour l'Angleterre de 10 cuirassés antérieurs à 1895 et de valeur militaire douteuse, qui d'ailleurs seront réformés en 1914.

Ce tableau montre que sa situation, excellente en 1910, s'affaiblit progressivement jusqu'à devenir critique à partir de 1913 : elle n'aura alors que 25 « capital ships » à opposer aux 25 des Etats-Unis et de l'Allemagne réunis[3], car le « New Zealand » et l' « Australia » sont destinés à la défense propre des colonies pour lesquelles ils sont construits; il s'en faut donc de un dixième (3 vaisseaux) que le « Two Power Standard » ne soit strictement appliqué.

Il est vrai qu'elle conserve à cette date une supériorité considérable en croiseurs cuirassés (34 contre 9 et 15), croiseurs

[1] Plus deux construits pour le compte de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

[2] Vingt-trois en tenant compte des deux qui seront mis en chantier en 1912; mais avec le rendement actuel des chantiers allemands, ils ne seront pas prêts avant 1915.

[3] Si l'Autriche-Hongrie et l'Italie combinées sont substituées aux Etats-Unis, la situation de l'Angleterre est meilleure, ces puissances ne pouvant pas avoir hui Dreadnoughts en 1913.

protégés (94 contre 39 et 14), destroyers (221 contre 110 et 42) et sous-marins (87 contre 24 et 40); et ceux-ci sont plus grands, plus rapides, plus habitables et mieux armés que ceux d'aucune autre puissance. Mais les Anglais estiment que dans les conditions actuelles du combat naval il ne faut compter que les « battle ships », cuirassés ou croiseurs cuirassés, armés d'une puissante artillerie.

Si maintenant nous établissons la comparaison avec l'Allemagne seule en partant de la règle du « Two keels toone », nous constatons : 1° que la supériorité de l'Angleterre en cuirassés anciens diminue très rapidement, ces vaisseaux arrivant tous à être déclassés en même temps. Ainsi les 5 « Royal Sovereign » et les 2 « Centurio » lancés en 1892 représentent un total de 92.150 tonnes, les 2 « Hagen » et le « Brandebourg » de la même époque et qui seront réformés en même temps, n'en représentent que 17.169 : il est évident que, le jour de la réforme, l'affaiblissement sera bien plus considérable pour la flotte anglaise que pour la flotte allemande ; 2° que pour avoir en 1913 32 cuirassés du type Dreadnought à opposer aux 17 allemands, il faut en ajouter 7 à ceux prévus par le programme actuel[1]. La construction et l'armement d'un *Saint-Vincent* ou d'un *Indomitable* représentant en moyenne 43 millions et l'entretien annuel, personnel et matériel, plus de 3 millions[2], cela ferait donc pour le budget un accroissement d'environ 150 millions.

Or, pour 1910-1911, le budget dépassait le milliard (1.015.017.500 francs), déjà en augmentation de 136.525.000 francs sur le précédent[3].

Cet accroissement provient de trois causes principales : le renforcement du personnel, officiers et troupes (3.000 hommes)[4] ;

---

[1] L'Angleterre les aura en 1915. (Déclaration du premier lord de l'Amirauté, le 6 mars 1911.)

[2]

	Construction	Armement	Entretien annuel et munitions	Solde annuelle
Saint-Vincent .	39.513.850	3.560.000	1.435.500	1.711.250
Indomitable...	41.573.500	2.250.000	1.455.000	1.767.000

[3] Les budgets précédents étaient :

Pour 1905-1906	826.796.025
1906-1907	786.502.172
1907-1908	788.487.500
1908-1909	867.987.500

[4] Les ressources du personnel dont dispose aujourd'hui la flotte sont les suivantes :

Active	113.401
Reserve	48.280

Soit un total de 161 681 disponibles pour la mobilisation.

Les besoins de flotte s'élèvent à 135.000. Les augmentations prévues les porteront

une augmentation des munitions et des approvisionnements de réserve ; enfin une forte majoration des crédits affectés aux constructions nouvelles, qui passent de 256.404.850 francs à 331.995.500 francs.

Les charges imposées au contribuable d'aujourd'hui sont un legs des années précédentes. En laissant fléchir le programme des constructions de 1906-1907-1908 au-dessous des conditions posées par le memorandum de lord Cawdor, peut-être dans l'intention d'arrêter la fièvre d'armements de l'empire allemand, le gouvernement libéral n'a fait que donner une impression de faiblesse contre laquelle il est grand temps de réagir.

Voici, depuis 1905, le relevé des dépenses annuelles des constructions navales en Angleterre et en Allemagne.

Années	Angleterre	Allemagne
1905	284.218.600	124.218.650
1906	262.159.925	133.561.650
1907	239.171.900	157.130.635
1908	216.505.050	219.160.950
1909	256.404.850	268.786.700
1910	331.995.250	298.829.875

En prenant seulement les trois dernières années, on voit que, pendant que l'Allemagne dépensait 787 millions, l'Angleterre n'en dépensait que 805 : 18 seulement de plus. Il n'est donc pas étonnant qu'elle se trouve à la veille d'être dépassée ; cette constatation est plus facile encore si l'on fait entrer en ligne de compte les 528 millions dépensés par les Etats-Unis.

Les orateurs de l'opposition ont eu beau jeu à montrer le péril qui menace à bref délai la suprématie navale à laquelle les Anglais tiennent par-dessus tout, pour des raisons d'ordre sentimental, si l'on peut dire, autant que d'ordre matériel. Ils avaient même exagéré le danger en prêtant aux chantiers allemands une puissance de construction plus forte que celle qu'ils possèdent réellement. Ainsi, dans le grand discours qu'il prononça au printemps de 1909 sur la faiblesse de la marine, M. Balfour prévoyait que la flotte allemande devait comprendre, à la fin de 1910, 13 Dreadnoughts. Or elle n'en a que 5 en service. Au contraire, l'expérience a montré que la durée moyenne de construction de ces cinq bâtiments avait été de trente-deux mois, tandis qu'elle n'est que de vingt-six pour les bâtiments anglais de même type. D'ailleurs, cette erreur

---

à 150.000, dont 130.000 doivent être du service actif. Il faut donc accroître de 16.000 (officiers non compris) les effectifs actuels et cet accroissement doit être réalisé en cinq ans. Ce sera peut-être difficile.

de prévision avait été prise à son compte par M. Mac Kenna lui-même, qui, le 16 février dernier, dut reconnaître officiellement qu'il s'était trompé.

Mais, pour être reporté de 1910 à 1913, le point critique pour la sécurité anglaise n'en existe pas moins. Aussi la Navy League, dans un appel à la nation, déclare qu'il est nécessaire de mettre en chantier deux cuirassés quand l'Allemagne en entreprend un, et de pourvoir la marine de tout ce qui lui manque. D'après lord Charles Beresford, le danger causé par le déficit des approvisionnements est plus inquiétant encore que celui provenant de l'insuffisance en navires et il demande pour la flotte un emprunt immédiat d'un milliard et demi.

Il est dépassé par les fanatiques de l'Imperial Maritime League, qui trouvent ses propositions trop timides et prétendent qu'il n'y a pas de salut en dehors d'un emprunt de 2 milliards et demi, permettant de conquérir d'un seul coup une supériorité écrasante sur l'Allemagne. La pétition pour réclamer cet emprunt a été signée par 350 généraux, amiraux et commandants de vaisseaux en retraite.

On leur objecte qu'il vaut mieux consacrer à la flotte des annuités régulières que de construire à la fois une quantité de « vaisseaux de panique » qui se trouveront démodés tous en même temps. De même, le principe que la puissance de la flotte doit dépendre uniquement de celle des flottes adverses rend difficile l'établissement et le vote d'un programme naval portant sur plusieurs années.

Le gouvernement, qui avait paru un instant favorable à cette idée d'emprunt, y a renoncé aujourd'hui. D'autre part, l'Amirauté ne nie pas que la situation ne soit grave; elle paraît décidée à l'améliorer et cherche à amener l'opinion publique à accepter les charges financières nécessaires pour rendre à la flotte sa suprématie. Telle est l'idée générale d'un article de M. Archibald Hurd, dans la *Fortnightly Review* de février dernier.

Il donne à ce propos des chiffres intéressants et annonce pour la marine un accroissement budgétaire de 100 millions, en outre de ceux qu'exigera le nouveau programme de constructions : 50 millions pour les treize cuirassés et croiseurs cuirassés en chantier, dont deux seront terminés en juillet, deux en novembre et quatre en mars 1912 [1], et 50 pour le renforcement du personnel, les travaux de la nouvelle base navale de Rosyth, des docks de Portsmouth et les autres amé-

[1] Au 15 août 1911, il y aura en chantier 115 bateaux de types divers.

liorations, conséquences automatiques de l'augmentation de la flotte[1].

Mais cet accroissement de dépenses ne se traduit pas par un accroissement proportionnel de forces, et son effet utile est considérablement diminué par la transformation des conditions économiques et sociales. En particulier, l'augmentation des salaires a une répercussion immédiate sur la solde, qui a dû être relevée pour concurrencer avec succès les offres de l'industrie sur le marché du travail. En 1889, les 152.000 hommes de l'armée coûtaient 433.375.000 francs; aujourd'hui, 183.000 coûtent plus de 700 millions : en vingt ans, alors que l'effectif grossissait de 20 %, les dépenses augmentaient de 60 %. Dans la marine, à une augmentation de l'effectif de 90 % correspond une augmentation de frais de 150 %.

D'ailleurs, les hommes d'État de l'Angleterre ne sont pas responsables de ces dépenses navales : elles leur sont imposées par l'Allemagne. Il y a vingt ans, le budget naval allemand était de 112 millions et demi; il atteint maintenant 562 millions et demi, soit un accroissement de 400 %. Il faut remarquer aussi qu'au point de vue de la puissance effective qui en résulte pour la marine, ce budget représente davantage que le budget anglais, car il ne comprend pas les pensions, les subsides à la marine marchande, les frais de défense des côtes qui absorbent près de 100 millions sur le total de celui-ci. Grâce à la conscription, les marins sont payés moins cher en Allemagne. Les 275 millions pour l'approfondissement du canal de Kiel figurent au budget de l'Intérieur, tandis que les frais des travaux de Rosyth sont prélevés par l'Amirauté sur les sommes qui semblent consacrées à la flotte.

Aux Etats-Unis, l'accroissement des dépenses dans les derniers vingt ans est également beaucoup plus considérable qu'en Angleterre : il atteint 418 %.

Enfin on peut faire valoir un argument puissant pour montrer que les charges de l'Empire britannique ne sont pas exagérées quand on les compare à celles des autres puissances. D'après l'amiral de la flotte sir A. Wilson, le danger réel est, non pas l'invasion, mais l'interruption du commerce et la destruction de la marine marchande. Or, en regardant la marine de guerre comme une assurance pour la marine marchande,

---

[1] Ces prévisions se sont réalisées : le budget pour 1911-1912 atteindra environ 100 millions de plus que celui de l'an dernier. Les dépenses pour les constructions navales s'élèvent à 375 millions, dont 330 pour les bâtiments déjà commandés et 45 pour les bâtiments à mettre en chantier (dont cinq cuirassés, qui seront mis en chantier au commencement de 1912).

l'Angleterre paie seulement 2 % [1] ; les Etats-Unis 25 % : l'Allemagne 11 % ; la Russie 12 % ; la France 12,8 % ; le Japon 5 %.

***

Il n'en est pas moins vrai que, depuis 1890, les dépenses imposées par les deux services concernant la défense nationale ont plus que doublé : elles dépassent un milliard 800 millions (2 milliards 428 millions avec l'armée des Indes et la contribution des colonies).

D'autre part, de l'exposé que nous venons de faire il résulte que la force expéditionnaire ne peut pas en totalité être envoyée sur le continent ni intervenir aux Indes ou en Égypte. En raison des progrès réalisés par l'adversaire, la flotte, même renforcée dans une proportion considérable, reste impuissante à garantir le Royaume-Uni d'un débarquement, d'un raid si l'on veut, dont les conséquences matérielles seraient peut-être faibles, mais dont la menace tiendrait la population dans un état d'énervement intolérable. Si donc l'Angleterre veut pouvoir disposer de ses trois corps d'armée pour une mission offensive, ou défensive à l'extérieur, il lui faut constituer une force capable de protéger son territoire, soit en consacrant 50 millions à l'amélioration de la Territoriale actuelle, soit en organisant, en outre de l'armée régulière et sur les bases adoptées en Suisse, une armée nationale qui coûterait environ 100 millions de plus que la Territoriale.

Mais quelque importante que soit cette réforme, elle ne doit venir qu'en seconde ligne : à quoi servirait une armée si, faute de la liberté des mers, elle est exposée à mourir de faim avec la population ? L'Angleterre est donc obligée de conserver la suprématie maritime indispensable à son existence même et à celle de l'Empire, et pour cela elle doit dès aujourd'hui accélérer ses constructions, de façon à regagner l'avance qu'elle a perdue depuis quelques années. La dépense à prévoir de ce chef élèvera le budget naval de 150 millions au moins.

Cette charge annuelle de 200 à 250 millions semble être le minimum exigé par les circonstances pour mettre sa puissance militaire et navale à la hauteur des devoirs que lui impose sa politique [2].

Cela représente un effort considérable : la dépense atteindra 45 % du budget total ; en Allemagne elle est de 49 % ;

---

[1] D'après M. Archibald Hurd, loc. cit.

[2] C'est à peu près la somme que la France a dû dépenser après l'alerte de 1905 pour reconstituer ses approvisionnements et armer ses frontières dégarnies.

mais en France elle ne dépasse pas 29 % ; en Suisse et en Italie 25 % ; en Russie 22 % ; en Autriche-Hongrie 14 %[1].

Il n'est pas douteux que le pays ne l'accepte courageusement le jour où le gouvernement aura la volonté de lui montrer nettement la situation. Mais sans parler de la crise politique qu'il traverse en ce moment et qui détourne son attention de ces graves problèmes, les réformes sociales qui figurent au programme du ministère libéral et demandent beaucoup d'argent ont toute chance de passer avant la défense nationale. Pourtant, en mars 1909, M. Asquith déclarait « que le premier souci « d'un homme d'Etat anglais digne de ce nom devait être de « maintenir intacte, au-dessus de toute attaque et de tout défi, « la suprématie navale, gage de l'indépendance et de la liberté « britanniques. » Et tout récemment encore, le premier lord de l'Amirauté a repris à son compte cette déclaration. Le gouvernement libéral est donc engagé, et il ne dépend que de lui de persévérer dans la voie où il est entré en déposant le projet de budget naval pour 1911-1912 et en le défendant contre les attaques qui ne lui ont pas été ménagées par les radicaux.

L'Angleterre pourra-t-elle continuer à faire face à ces charges nouvelles au moyen de ses ressources régulières, ou sera-t-elle forcée de recourir à l'emprunt? Cette question est de celles qu'il ne nous appartient pas de trancher. Quelle que soit la solution adoptée, si ses moyens financiers ne lui permettent pas de consentir en entier les sacrifices nécessaires, en raison des frais énormes que lui imposent les rivalités internationales pour les armements navals, qu'elle ajourne pour le moment l'amélioration de son armée, et se hâte de mettre en application le principe si bien posé par le chef de son gouvernement.

Il demeure entendu que nous ne verrons pas de gros effectifs anglais combattre à côté des nôtres : tout ce que nous pouvons attendre, c'est le débarquement en Belgique de 40 à 50.000 hommes, qui seront d'ailleurs un appoint d'importance s'ils opèrent en liaison avec la place d'Anvers. Mais nous devons pouvoir compter sur une aide efficace de la part de sa flotte, renforcée en cuirassés dans la proportion de deux contre un, de façon à toujours maintenir sur celle de l'adversaire une supériorité vraiment écrasante; elle la possède jusqu'en 1914, il faut qu'à tout prix elle la conserve à partir de cette date.

---

[1] Ces chiffres sont approximatifs, car les budgets n'ayant pas tous la même contexture, il est assez difficile de déterminer exactement le montant des dépenses pour la défense nationale. La proportion que nous donnons ici se rapporte aux chiffres des budgets de la guerre et de la marine.

Déjà la qualité de son personnel représente pour elle un gage sérieux de succès, car si les équipages de la jeune marine allemande sont instruits avec une méthode parfaite et remarquablement disciplinés, on peut douter qu'ils aient la même valeur professionnelle que les matelots anglais; il leur manquera longtemps encore le sens marin, fruit d'un atavisme de plusieurs siècles, et peut-être aussi la confiance en soi que puisent leurs rivaux dans l'orgueil de leurs triomphes passés et la conscience d'être demeurés la première puissance maritime du monde.

Souhaitons surtout que le haut commandement, après avoir forgé un outil de combat aussi redoutable, sache l'utiliser comme il mérite de l'être, et résister à la pression de l'opinion publique, toujours dangereuse conseillère en matière d'opérations militaires ou navales. Ce serait une lourde faute que de consacrer la flotte à la défense des côtes : elle vaut mieux que ce rôle, et les Anglais ne doivent pas oublier que la meilleure manière de se défendre est encore d'attaquer. N'est-ce pas un vieux principe de la stratégie navale de l'Angleterre que celui de reculer ses frontières jusqu'à celles de l'ennemi? Elle n'a qu'à se souvenir de l'entraînement et de l'ascendant merveilleux qu'avait donnés à sa marine son attitude constamment offensive pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, tandis que la nôtre, perpétuellement bloquée dans ses ports, avait perdu, avec l'habitude de la mer, le goût des résolutions audacieuses et le désir même du combat.

Qu'elle résiste donc à l'idée d'une défensive déprimante et stérile et demeure fidèle à son passé. Depuis quelque temps, les orateurs gouvernementaux ont souvent invoqué les méthodes de guerre de Nelson contre les partisans de l'amélioration de la Territoriale: l'argument est spécieux, car les deux idées ne sont nullement en contradiction. On a raison néanmoins de remettre en honneur la tradition offensive : à la possession d'une flotte puissante doit correspondre pour l'Angleterre la volonté bien arrêtée d'assurer sa sécurité en cherchant à atteindre l'ennemi à tout prix, comme fit Nelson quand il traversa deux fois l'Atlantique à la suite de Villeneuve.

A. DE TARLÉ.

LA RÉORGANISATION
DE LA GENDARMERIE OTTOMANE

I

On se rappelle que l'un des principaux points des réformes entreprises en Macédoine à partir de 1904 était la réorganisation de la gendarmerie, opérée sous la direction du général italien Degiorgis, avec le concours d'officiers des six grandes puissances. Les différents Etats, sauf l'Allemagne qui n'était représentée que par un seul officier, s'étaient réparti le travail en se chargeant chacun de la réorganisation dans un sécteur déterminé : la Russie dans le sandjak de Salonique, la France dans celui de Serrès, l'Angleterre à Drama, l'Italie dans les deux sandjaks de Monastir et de Serfidjé, et l'Autriche dans celui d'Uskub. Dans chacun de ces secteurs, un officier supérieur, que l'on appelait *adjoint militaire* en raison des termes employés au point II de l'accord de Mürzsteg, colonel ou lieutenant-colonel (les Russes seuls avaient un général), dépendant exclusivement de son gouvernement et portant son uniforme national, représentait l'action de l'Europe tout en dirigeant le travail des autres officiers, ses compatriotes. Ces derniers, comme le général Degiorgis, étaient au service ottoman, et portaient la tenue spéciale de la gendarmerie ottomane réorganisée. Ils étaient d'abord au nombre de 5 pour chaque puissance ; mais, au commencement de 1905, de nouveaux collègues leur furent adjoints de manière à porter le nombre des officiers russes et autrichiens à 11, celui des Français et des Italiens à 10 et celui des Anglais à 6, non compris les adjoints militaires. L'adjoint militaire allemand, qui, n'ayant pas de collaborateurs, n'avait pas de secteur spécial, fut chargé de l'inspection des écoles de gendarmerie. Grâce à l'habile direction du général Degiorgis et à la bonne entente qui ne cessa de régner entre les membres des diverses missions, l'œuvre entreprise ne souffrit pas de la diversité des éléments chargés de la mener à bien. D'ailleurs, la supériorité reconnue des gendarmeries française et italienne, le fait que, sauf quelques particularités relatives au recrutement, l'organisation et le fonctionnement de ces deux institutions sont semblables, rendit très facile l'adoption d'un programme basé sur l'application, dans la mesure où le permettaient les circonstances, des principes qui régissent la gendarmerie française et le corps des carabiniers italiens.

On sait quelle était la valeur, plutôt négative, des anciens zaptiés auxquels les officiers européens avaient mission de substituer des gendarmes dignes de ce nom. Dès le premier moment, on s'occupa de distinguer parmi les officiers et gendarmes présents ceux qui étaient susceptibles de rendre de bons services et ceux qui devaient être éliminés. Pour remplacer ces derniers et pour porter les effectifs des diverses unités aux chiffres jugés nécessaires après étude, des écoles furent instituées. A Salonique, une école d'officiers, destinée à donner aux officiers de l'armée, parmi lesquels devaient désormais se recruter la majorité des officiers de gendarmerie, les connaissances professionnelles nécessaires, et à un certain nombre de sous-officiers choisis parmi les meilleurs l'instruction complémentaire générale, militaire et technique, susceptible d'en faire des officiers capables et conscients de leurs devoirs. Puis une école d'élèves-gendarmes, où les jeunes gens s'engageant dans la gendarmerie et les recrues prélevées au besoin sur le contingent destiné à l'armée active recevaient, avec l'instruction militaire indispensable, les notions utiles pour l'exécution de leur service.

On avait, en effet, adopté pour le recrutement des gendarmes le système italien, qui consiste à incorporer directement des jeunes gens atteignant l'âge du service militaire. Etant donné que l'on voulait constituer un organisme absolument nouveau, il y avait intérêt à faire appel à des éléments jeunes plus aptes à recevoir les enseignements des instructeurs européens et à en profiter. En principe, la gendarmerie se recrutait au moyen d'engagements volontaires pour cinq ans. En cas d'insuffisance des engagements, on demandait au ministre de la Guerre l'incorporation de recrues ou même de soldats présents sous les drapeaux.

Enfin, des écoles de chefs de postes, organisées à Salonique, Monastir et Uskub, complétaient l'instruction des gradés et des gendarmes candidats à l'avancement appartenant au régiment correspondant.

A l'ancien système de répartition qui consistait à grouper au chef-lieu presque tout l'effectif de gendarmerie d'un kaza (arrondissement), en détachant seulement quelques hommes, isolément ou par groupes de deux ou trois, dans des localités choisies parfois un peu au hasard, fut substituée la constitution de postes à l'effectif minimum de 5 hommes (dont un gradé), répartis systématiquement dans tout le pays, sur le modèle des *brigades* françaises et italiennes. Le choix des emplacements et l'installation des postes fut l'un des premiers soins des offi-

ciers étrangers. Six mois après leur arrivée, après une étude complète de la région, les emplacements étaient déjà choisis et peu après, les premiers postes commençaient à fonctionner régulièrement.

Malgré de sérieux obstacles — crédits trop restreints, difficulté d'obtenir des recrues pour parer au nombre insuffisant des engagés volontaires, ignorance des gendarmes et même des gradés, système défectueux imposé par l'administration pour la construction des postes, mauvaise volonté de certains fonctionnaires de l'ancien régime, etc., — les résultats furent, en somme, très satisfaisants.

Au moment où la révolution du 10/23 juillet vint changer complètement la situation politique de l'empire ottoman, la gendarmerie réorganisée se composait de 7 bataillons, dont 4 (Salonique rive gauche du Vardar, Salonique rive droite, Serrès et Drama) formaient le régiment de Salonique, entièrement réorganisé ; 2 (Monastir et Serfidjé) appartenaient au régiment de Monastir ; et un (Uskub) à celui de Kossovo [1]. Dans ces deux derniers vilayets, les bataillons dont les circonscriptions renfermaient des populations en totalité ou en majorité albanaises n'avaient pas été compris dans la réorganisation. Les 7 bataillons réorganisés possédaient un effectif présent total de 4.700 hommes, dont un quart environ à cheval, commandés par 185 officiers, sur lesquels 118 provenant de l'armée active et 27 des sous-officiers ayant suivi, à Salonique, le cours des élèves-officiers. Ces effectifs occupaient 462 postes (brigades), pour la plupart installés depuis la réorganisation et commandés par des gradés ayant suivi les cours des écoles de chefs de poste. Malgré la proportion encore restreinte des hommes tant soit peu lettrés, on avait pu arriver, sinon à n'avoir que des chefs de poste sachant lire et écrire, tout au moins à placer auprès de ceux d'entre eux que leurs capacités professionnelles avaient fait maintenir ou désigner quoique illettrés, un gendarme capable de leur servir de secrétaire.

Les soldes des officiers et gendarmes avaient été augmentées dans des proportions notables ; des primes de fonctions avaient été instituées en faveur des chefs de postes et des écrivains qui se montraient à la hauteur de leur tâche. Un dépôt central d'habillement établi à Salonique avait pourvu toute la

---

[1] Chaque vilayet (gouvernement général) ottoman possède un régiment de gendarmerie qui correspond à nos légions. En principe, chaque sandjak (département) possède un bataillon et chaque kaza (arrondissement) une compagnie ; mais la grande irrégularité des circonscriptions administratives, comme territoire et comme population, a nécessité d'assez nombreuses dérogations à cette dernière règle.

gendarmerie réorganisée de vêtements neufs, de forme pratique, et dont la coupe et la couleur, différant complètement de celles de l'ancienne tenue, caractérisaient, aux yeux de tous, la nouvelle gendarmerie. En même temps, les vieux fusils Martini datant de 1878 avaient, après bien des démarches, fait place à des Mauser de petit calibre, dont les gendarmes, exercés au tir à l'Ecole de Salonique, étaient peut-être à cette époque les seuls militaires de l'armée ottomane à savoir se servir méthodiquement.

II

Le général de Robilant, désigné pour remplacer le général Degiorgis décédé au commencement de 1908, avait depuis deux mois pris possession de son poste, lorsque survint la révolution du 10/23 juillet. Les grandes puissances, confiantes dans les bonnes dispositions de la Turquie constitutionnelle et désireuses de lui donner des preuves matérielles de cette confiance, firent connaître au gouvernement ottoman qu'elles étaient disposées à rappeler les officiers chargés de la réorganisation de la gendarmerie de Macédoine, bien que les contrats de ces officiers eussent été, peu auparavant, renouvelés pour une période de six années.

Les hommes politiques ottomans n'étaient pas sans connaître les résultats obtenus par les officiers réorganisateurs. Hilmi pacha, en particulier, comme inspecteur général des trois vilayets, les avait vus à l'œuvre; leur chef, le général Degiorgis, avait été son collaborateur pendant quatre années. Devenu ministre de l'Intérieur, puis grand-vizir, il proposa et obtint que, tout en acceptant le rappel des officiers réorganisateurs de la gendarmerie de Macédoine, le gouvernement ottoman demandât qu'une partie de ces officiers fût remise à sa disposition pour travailler à la réorganisation générale de la gendarmerie impériale. Par suite de considérations politiques faciles à comprendre, et bien que le gouvernement ottoman appréciât à leur valeur les services rendus par tous sans exception, les officiers français, italiens et anglais ainsi que l'unique officier allemand, furent seuls invités à conserver leurs fonctions en Turquie.

Sur ces entrefaites, survint la tentative de contre-révolution du 13 avril 1909. Un fort contingent d'officiers et d'hommes de troupes de la gendarmerie réorganisée, fourni par les trois régiments mais plus spécialement par celui de Salonique et par l'Ecole de gendarmerie de cette ville, accompagna dans sa marche sur Constantinople l'armée constitutionnelle com-

mandée par Mahmoud Chevket pacha. Après l'occupation de la capitale ce furent eux qui assumèrent la mission, particulièrement délicate, de rétablir et de maintenir l'ordre dans cette immense cité sortant à peine d'une violente tourmente. La façon dont ils s'en acquittèrent leur valut l'admiration et la reconnaissance de tous les habitants, ottomans et étrangers, et de ce moment, l'uniforme des *bleus* de Salonique, comme on les appelait, acquit une popularité de bon aloi.

Cette circonstance fit nettement ressortir l'importance et les bons résultats du travail accompli en Macédoine par les instructeurs européens. Elle n'influa pas sur leur maintien au service ottoman puisque la décision à ce sujet avait été prise et notifiée aux intéressés dès les premiers jours de mars 1909 ; mais elle fut, au commencement d'une nouvelle période de travail, un bon augure et un encouragement.

III

Les nouveaux contrats des officiers étrangers avec le gouvernement ottoman, conclus pour trois ans, partaient du 1/14 juin 1909. Dès le commencement de juillet de la même année, le service central de réorganisation qui fonctionnait à Salonique pour les trois vilayets fut transféré à Constantinople et devint le service central de la réorganisation générale. Quelques mois après il fut transformé en *inspection générale* tandis que l'ancienne *direction de la gendarmerie* devint le *commandement général* de la gendarmerie, ayant pour titulaire un général ottoman.

Pour bien comprendre la situation nouvelle faite aux officiers réorganisateurs et apprécier équitablement leur action, il faut ne pas perdre de vue les circonstances suivantes qui établissent une différence complète entre les deux périodes de réorganisation, avant et après 1909.

D'abord, tandis que, pendant la première période, la réorganisation était restreinte aux trois vilayets de Macédoine et occupait 55 officiers étrangers, elle s'étend maintenant à l'ensemble de l'Empire ottoman en Europe, Asie et Afrique, et cependant le nombre des officiers étrangers qui y sont attachés n'est plus que de 23.

Ensuite, tandis que la réorganisation en Macédoine s'opérait à la suite de l'initiative et sous le contrôle des puissances, la réorganisation générale s'effectue en vertu de la seule initiative du gouvernement ottoman et sous sa direction, de sorte que les officiers étrangers employés à cette œuvre, sur la demande du

dit gouvernement, n'ont d'autre mission que d'apporter à celui-ci le concours de leur activité et de leur expérience, la direction supérieure d'une organisation exclusivement ottomane devant nécessairement rester aux mains du gouvernement impérial et plus particulièrement du ministre de la Guerre, dont relève la gendarmerie.

Cette différence explique pourquoi les anciens chefs de secteur (adjoints militaires), qui avant 1909 représentaient leur propre gouvernement auprès du chef de la réorganisation, ont dû comme les autres officiers, et dans les mêmes conditions, entrer au service ottoman, et pourquoi aussi, au lieu de constituer comme auparavant des groupes nationaux, les officiers étrangers ont été répartis dans les diverses régions, de façon que chacune de celles-ci possède des instructeurs de différentes nationalités.

Les mêmes considérations expliquent aussi que, après quelques mois d'indécision, le gouvernement ait tenu à réserver à ses officiers la direction de toutes les affaires concernant la gendarmerie en laissant aux officiers étrangers les fonctions de conseillers et d'inspecteurs, situation qui d'ailleurs n'implique aucune subordination de ces officiers à l'égard des officiers ottomans auprès desquels ils sont placés et leur laisse une complète liberté d'appréciation ; les organes directeurs ottomans restent de leur côté, sous leur entière responsabilité, libres de suivre ou non les conseils qui leur sont donnés.

IV

Dès la fin de 1908, les dispositions fondamentales relatives à la nouvelle réorganisation avaient été étudiées d'abord à Constantinople, par une commission d'officiers ottomans de gendarmerie réunis sous la présidence du général de Robilant, puis dans les bureaux du service central où un projet complet, basé sur les décisions de la commission de Constantinople, fut élaboré et transmis au ministère vers la fin de janvier 1909.

La nouvelle organisation devait naturellement reposer sur les principes qui avaient reçu en Macédoine la sanction de l'expérience. Pour diviser le travail et permettre, dans l'exécution des mesures de réorganisation, une certaine décentralisation, le territoire de l'empire, à l'exception de l'Arabie, devait être divisé en six régions, correspondant autant que possible aux circonscriptions des corps d'armée ; au chef-lieu de chacune de ces régions, c'est-à-dire à Constantinople, Salonique, Smyrne, Beyrouth, Trébizonde et Bagdad [1], serait cons-

[1] La région de Constantinople comprend les vilayets d'Andrinople, Brousse, An-

titué un service local de réorganisation, chargé, d'après les instructions reçues du service central de Constantinople, d'abord d'étudier, puis d'appliquer les mesures relatives à la réorganisation des régiments placés sous sa juridiction : examen du personnel ; classification des officiers et hommes de troupes destinés à être conservés au service, maintenus seulement temporairement ou exclus immédiatement ; détermination, après étude du pays, de l'emplacement et de l'effectif des postes, ainsi que de la constitution des compagnies et sections.

Le recrutement des officiers et des gendarmes devant s'opérer sur les mêmes bases qu'en Macédoine, des écoles d'élèves-gendarmes seraient établies au chef-lieu de chaque région, des écoles de chef de poste dans chaque régiment, enfin une ou plusieurs écoles d'officiers pour l'ensemble de la gendarmerie. Chaque région posséderait également son magasin d'habillement sur le modèle de celui de Salonique.

Ces dispositions, après avoir été examinées par l'état-major général et le conseil des ministres, furent approuvées par iradé impérial, et dès que les officiers étrangers eurent rejoint leurs nouveaux postes dans les différentes régions, on se mit à l'œuvre.

Le service central aurait préféré procéder par zones successives, ce qui, sans retarder l'achèvement définitif de l'œuvre entreprise, aurait eu l'avantage de donner beaucoup plus tôt des résultats partiels mais complets au point de vue de chaque région, et aurait en outre grandement facilité le travail ultérieur, car les premières régions réorganisées auraient très aisément fourni les éléments, officiers et gendarmes instructeurs, nécessaires pour opérer dans les meilleures conditions la réorganisation des autres.

L'inconvénient de négliger certains vilayets pendant un temps plus ou moins long fit préférer la méthode opposée, consistant à commencer partout à la fois. L'effort, étant ainsi dispersé, devait nécessairement produire des résultats moins complets et moins visibles.

Si l'envoi à Constantinople, avec l'armée d'opération, de plus de 500 gendarmes de Macédoine avait eu l'inconvénient de réduire les effectifs de la région de Salonique, il eut par contre ce bon résultat de constituer immédiatement un noyau sérieux pour la réorganisation de la gendarmerie dans la capitale et

---

gora, Kostamouni; celle de Salonique, les 3 vilayets de Macédoine et l'Albanie; celle de Smyrne, le vilayet de Konia, l'Archipel et la Tripolitaine; celle de Beyrouth la Syrie et le vilayet d'Adana ; celle de Trébizonde, le reste de l'Asie Mineure, l'Arménie et le Kurdistan ; celle de Bagdad, les 3 vilayets de Mésopotamie. Les officiers européens n'ont pas à s'occuper de l'Arabie (Yémen et Hedjaz).

la région voisine. Le commandant de ce détachement, officier supérieur des plus distingués, appelé depuis au poste de directeur de la sûreté générale, avait sans plus attendre commencé la réorganisation du régiment de Constantinople et ouvert des écoles d'officiers et d'élèves-gendarmes.

Dès le mois d'octobre 1909, les six services locaux de réorganisation étaient constitués et avaient commencé leur travail d'inspection des régiments. Ces inspections permirent de constater que presque partout, sauf dans deux régiments où des essais de réorganisation avaient été tentés autrefois, la situation de la gendarmerie était bien plus déplorable que celle qui avait été trouvée en Macédoine en 1904. Les rapports des officiers ottomans et européens relatent des faits véritablement inouïs. La répartition des régiments en bataillons et compagnies n'existe que sur le papier; les officiers rivalisent d'ignorance avec les gendarmes; ces derniers souvent ne savent même pas se servir de leur fusil; dans bien des endroits, les gendarmes ont des uniformes en loques, dans d'autres, ils n'ont pas d'uniformes du tout; les plus soigneux ont cousu des boutons d'uniforme sur des effets quelconques; des postes de gendarmes sur les routes sont transformés en hans; un commandant de bataillon sur le littoral affrète des bateaux pour faire la contrebande. Beaucoup de gendarmes sont complètement impotents, par suite de leur âge ou de leurs infirmités.

Les effectifs sont partout très inférieurs au besoin, et pourtant il faut éliminer immédiatement un grand nombre d'officiers et de gendarmes absolument incapables ou malhonnêtes, qui seraient susceptibles de contaminer les nouveaux éléments. Les autres seront gardés provisoirement, jusqu'à ce qu'on puisse les remplacer.

Remplacer les éléments mauvais ou insuffisants par des hommes choisis et convenablement instruits constituait la partie essentielle de la réorganisation. C'était aussi la plus difficile et la plus longue.

Pour le recrutement des officiers, l'école de Salonique et le cours des sous-officiers élèves-officiers continuaient à fonctionner et nous avons vu qu'une nouvelle école d'officiers avait été ouverte à Constantinople; cette dernière recevait non seulement des officiers de l'armée désirant passer dans la gendarmerie, mais aussi des officiers de l'ancienne gendarmerie, que leur instruction générale, leur conduite, leur capacité professionnelle faisaient juger dignes de servir dans le nouveau corps.

Les deux écoles de Salonique et de Constantinople ont, de juillet 1909 à septembre 1910, donné à la gendarmerie réor-

ganisée 481 officiers. Elles viennent d'être réunies à Constantinople en un seul établissement qui comprend aussi, comme l'ancienne école de Salonique, un cours d'élèves-officiers.

Une école d'élèves-gendarmes avait été installée, comme la précédente, dans des bâtiments dépendant du palais de Yildiz.

Dans les autres régions, les services locaux s'occupèrent aussi activement de l'organisation des écoles, mais ils rencontrèrent de sérieuses difficultés en ce qui concerne l'affectation des locaux. Cependant, à la fin de février 1910, les écoles d'élèves-gendarmes fonctionnaient aux chefs-lieux de toutes les régions. On en avait même constitué une, à titre temporaire, pour le vilayet d'Adana, dans lequel on désirait activer la réorganisation, et on vient, tout dernièrement, d'en ouvrir une autre à Tripoli d'Afrique.

Ces écoles furent remplies presque exclusivement au moyen d'engagés volontaires, les besoins de l'armée active n'ayant pas permis de fournir à la gendarmerie en nombre suffisant les recrues qui lui auraient été nécessaires et qu'elle avait demandées.

Au 31 août (13 septembre) 1910, les écoles d'élèves-gendarmes, ouvertes pour la plupart depuis six mois seulement, avaient fourni 4.400 gendarmes instruits, tandis que 1.500 élèves restaient en cours d'instruction.

Jusqu'à ces derniers temps, en dehors des trois écoles de chefs de poste fonctionnant déjà en Macédoine (Salonique, Uskub, Monastir), il n'en avait été établi de nouvelles qu'à Adana, à Ianina, et dans les chefs-lieux de région : Smyrne, Beyrouth, Trébizonde, Bagdad. Six autres de ces écoles viennent encore de s'ouvrir à Andrinople, Brousse, Angora, Konia, Van et Tripoli d'Afrique. Le nombre des gradés et des gendarmes, presque tous lettrés, ayant suivi entre juillet 1909 et septembre 1910 les cours des neufs écoles existant alors, et aptes à exercer le commandement d'un poste, est de 900. Deux cent vingt restaient en cours d'instruction au 13 septembre 1910. Dans l'avenir, le nombre des élèves instruits s'accroîtra mutuellement avec celui des écoles ouvertes.

Les dépôts d'habillements ont tous été installés très rapidement et fonctionnent d'une façon satisfaisante. Pour activer la distribution des nouveaux uniformes, quelques régiments ont été autorisés provisoirement à se procurer directement les effets nécessaires à leur effectif. Aussi, non seulement tous les gendarmes nouvellement admis sont-ils pourvus de l'uniforme bleu règlementaire, en drap pour l'hiver, en toile pour l'été, mais dans la moitié environ des régiments, la plus

grande partie de l'effectif présent possède la nouvelle tenue.

Vu l'insuffisance de l'approvisionnement en armes du nouveau modèle, les régiments des vilayets d'Europe doivent seuls; pour le moment, recevoir des fusils Mauser de petit calibre. Presque tout leur effectif en est pourvu maintenant. Les régiments d'Asie recevront, plus tard, des Martini transformés d'après le système Mauser.

Dès le commencement de l'année 1326 (1/13 mars 1910), les soldes spéciales à la gendarmerie réorganisée de Roumélie, avec même une légère augmentation, avaient été allouées à tous les officiers et hommes de troupe de la gendarmerie ayant passé par les écoles, ainsi qu'aux officiers venant de l'armée active. Les autres militaires de la gendarmerie reçoivent la solde dite de deuxième classe, déjà supérieure à leur ancienne solde. Ils peuvent obtenir la solde maxima en suivant les cours de l'école des officiers ou, pour les hommes de troupe, ceux d'une école de chefs de poste.

V

Actuellement, sauf dans les trois vilayets de Mésopotamie, qui par une décision récente ont été soustraits à la compétence des organes centraux de Constantinople et placés sous l'autorité du commandant du corps d'armée et gouverneur général de Bagdad, mesure que la situation du pays justifie parfaitement, l'étude de la réorganisation est terminée dans tous les régiments. Les effectifs ont été calculés, les emplacements des postes fixés, les chefs-lieux des bataillons, compagnies et sections choisis et leurs circonscriptions tracées.

D'après ces études, l'effectif total de la gendarmerie devra s'élever, pour les vingt-cinq régiments compris dans les cinq régions de Constantinople, Salonique, Smyrne, Beyrouth et Trébizonde, à 1.826 officiers et 52.890 gradés et gendarmes occupant 4.550 postes, de compositions diverses, à pied, à cheval ou mixtes.

On est évidemment encore très loin de ces chiffres. Au commencement de septembre 1910, l'effectif présent s'élevait à 1.272 officiers et 30.614 hommes de troupe sur lesquels seulement 650 officiers et environ 10.000 gendarmes étaient classés comme *réorganisés*, c'est-à-dire avaient reçu l'enseignement spécial des écoles de gendarmerie. Le reste se composait d'officiers et d'hommes de l'ancienne gendarmerie, choisis parmi les moins médiocres, mais destinés pour la plupart à être éliminés dès qu'on pourra les remplacer.

D'ailleurs, les crédits prévus au budget pour l'année finan-

cière turque 1326 (1/14 mars 1910 au 28 février 13 mars 1911) ne permettaient pas un sérieux accroissement de l'effectif présent.

Au contraire, pour l'exercice prochain, des crédits notablement plus élevés ont été inscrits au budget, et le ministre de la Guerre ayant promis l'affectation à la gendarmerie de 17.000 recrues de l'armée, on pourra, avec l'appoint probable de 3.000 à 4.000 engagés volontaires, porter l'effectif présent de la gendarmerie, dans les cinq régions indiquées, à environ 45.000 hommes dont la moitié *réorganisés*.

En présence de ces chiffres, on pensera naturellement qu'il faudra encore plusieurs années avant que la réorganisation soit un fait accompli. Cela est vrai ; mais si l'on réfléchit au but poursuivi, on constatera qu'il n'en peut être autrement. On n'aurait pu accroître plus rapidement les effectifs de la gendarmerie qu'en conservant sans distinction tous les anciens éléments ou en en incorporant de nouveaux, pris au hasard et sans instruction sérieuse. Agir ainsi serait aller directement contre le but de la réorganisation qui est de doter la Turquie d'une gendarmerie bien composée, instruite, à la hauteur de ses devoirs et non pas d'une troupe recrutée au hasard, sans garantie d'aptitude et sans instruction professionnelle.

Pour résumer les résultats obtenus, on peut dire que les travaux préparatoires de la réorganisation — installation des écoles et des magasins, élimination des éléments nuisibles, élaboration des projets de cadres, détermination de l'emplacement des postes — sont achevés. De la partie théorique on peut maintenant passer, partout, à la partie active : installationdes commandements et des postes, et fonctionnement régulier du service. C'est pourquoi les services locaux de réorganisation vont, sans subir de diminution réelle dans leurs attributions, prendre le titre de *commissions d'inspection*.

D'ailleurs, cette partie active de la réorganisation est déjà commencée, et dans quelques endroits, notamment dans les vilayets de Ianina, Smyrne, l'Archipel, Konia, Adana, Trébizonde, elle est assez avancée; elle s'achève dans ceux de Constantinople, Andrinople, Monastir et Kossovo; dans ce dernier, de nombreux postes nouveaux ont été installés depuis les troubles de la Haute-Albanie.

Le régiment de Salonique était, comme l'on sait, complètement réorganisé avant 1908. Les vides produits par l'envoi, en 1909, à Constantinople, de gendarmes des trois vilayets de Roumélie et par la cession, dans la suite, pour servir d'instructeurs et de modèles aux unités des autres régions, d'un assez

grand nombre d'officiers, de gradés et de gendarmes, ont été comblés depuis lors par les élèves sortis des différentes écoles de Salonique, de sorte que l'effectif réorganisé des trois régiments de Salonique, Monastir et Kossovo dépasse actuellement 5.000 hommes. Les sacrifices demandés à ces régiments, en vue de faciliter la réorganisation du reste de la gendarmerie, n'ont donc pas compromis leurs progrès : ils n'ont fait que les retarder, et même dans une mesure assez restreinte.

Dans tous les autres vilayets, tout au moins dans les principales localités, se trouvent déjà des groupes de gendarmes sortis des écoles dont la bonne tenue, la discipline, l'attitude correcte ont fait la meilleure impression, aussi bien sur la population indigène que sur les étrangers qui se sont trouvés en contact avec eux. Partout où le nombre de ces nouveaux gendarmes le permet, un service régulier de patrouilles, de visites des villages et de correspondance a été organisé sur le modèle de ce qui se fait en Roumélie et fonctionne déjà à la grande satisfaction des autorités, qui regrettent seulement le développement trop lent à leur gré de la réorganisation. Dans plusieurs villes d'Asie, une amélioration sensible des conditions de la sécurité publique a été constatée à la suite de l'installation de postes occupés par les gendarmes réorganisés, instruits dans les premiers cours des écoles nouvellement ouvertes.

Si l'on considère l'immensité de l'œuvre entreprise, le petit nombre des ouvriers, l'insuffisance en qualité comme en quantité de la matière première, on trouvera que le résultat obtenu à la fin de la première année de réorganisation générale, quoique encore bien loin du but définitif, est propre à donner bon espoir pour les années suivantes. Malgré les grandes difficultés éprouvées par les services locaux de réorganisation, tant pour obtenir les bâtiments nécessaires à l'installation de leurs écoles que pour réunir des instructeurs, ces établissements sont ouverts et fonctionnent. A mesure qu'augmente le nombre des gendarmes et des gradés instruits, les difficultés pour la formation de ceux qui viendront ensuite diminuent elles-mêmes.

Deux obstacles importants subsistent encore qui empêchent le travail des réorganisateurs de donner tous les résultats attendus. Quoique, dans la plupart des régions, les volontaires se présentent en assez grand nombre, ils restent cependant en quantité insuffisante pour satisfaire aux besoins d'une période de création où les effectifs doivent être constitués de toutes pièces, puisque les anciens éléments, sauf de rares exceptions,

ne sont conservés qu'à titre provisoire. Le concours, dans une large proportion, des recrues de l'armée, est donc indispensable. Malgré l'intérêt que porte au développement de la gendarmerie réorganisée le ministre de la Guerre, le général Mahmoud Chevket pacha, qui a pu apprécier les « bleus de Salonique » qui marchèrent sous son commandement en avril 1909, des considérations d'ordre militaire ne lui ont permis de satisfaire que dans une proportion tout à fait minime les demandes de recrues que lui a adressées le service central de réorganisation. C'est ce qui fait que l'effectif réorganisé est encore relativement si faible [1].

D'autre part, les crédits restreints portés au budget de l'exercice 1326 (1910-1911), ont aussi entravé le développement normal des effectifs.

Le projet de budget pour l'exercice 1327 prévoit, en ce qui concerne les soldes et les différents services régimentaires, des crédits susceptibles de satisfaire à tous les besoins; mais le paragraphe des constructions, si important si l'on veut donner à l'installation des postes ruraux, qui sont l'essence même de la gendarmerie, tout le développement nécessaire, est insuffisamment doté, ce qui n'a pas empêché la commission des finances de la Chambre des députés de le réduire encore. On pourra cependant obvier en partie à cet inconvénient en obtenant le concours des localités intéressées, ou par l'occupation de bâtiments pris à loyer.

Quoi qu'il en soit, si la réorganisation générale de la gendarmerie ottomane n'en est encore qu'à son commencement, ce commencement peut, eu égard aux difficultés qui l'ont accompagné, être considéré comme très satisfaisant. Tous les organes essentiels sont créés et fonctionnent; ils attendent seulement pour produire tout leur effet utile de disposer en quantité suffisante des éléments indispensables, les hommes et les crédits. Il y a tout lieu d'espérer que les pouvoirs publics, conscients de l'importance que présente pour la prospérité de l'Empire l'œuvre entreprise par les réorganisateurs de la gendarmerie, tiendront à en faciliter le prompt et complet achèvement.

LÉON LAMOUCHE.

---

[1] Une récente décision ministérielle prescrit l'affectation à la gendarmerie, au cours de la présente année, de 17.000 recrues, dont 3.600 immédiatement. Cette dernière est déjà en voie d'exécution.

LE TRANSIRANIEN

Les traités russo-persans de Gulistan (1818) et de Turcoman-Tchaï (1828) avaient marqué les premières conquêtes faites par la Russie des régions situées à l'Ouest de la Caspienne. Cinquante ans après, devant l'hostilité grandissante de l'Angleterre, le gouvernement moscovite chercha par une pénétration plus pacifique à continuer sa marche vers le Sud. Les voies d'accès de la Russie en Perse étaient à cette époque presque impraticables : les pistes descendant vers l'Araxe, la Caspienne ou les sables du Turkestan étaient hérissées de difficultés et la Russie se trouvait isolée du massif iranien. A son assaut elle lança trois grandes routes. La première fit communiquer Tiflis à Téhéran par Djoulfa et Tebriz. La deuxième, par Kazvin et Mendjil, joignit Téhéran à Pireh-Bazar, port de Recht, situé sur le Sefid-Roud et relié à la Caspienne par un système de navigation. La troisième enfin partait du Transsibérien, à la station d'Askhabad, pour gagner Meched par Dourbadam et Koutchan. A ces trois importantes voies de communication est venu s'ajouter par la suite tout un réseau de routes commerciales, complété de quelques voies ferrées par où s'écoulent les produits russes, pétroles de Bakou et sucres d'Odessa. En 1898, le gouvernement russe faisait construire le chemin de fer de Merv à Kouchk qui se terminait à 120 kilomètres seulement de Hérat ; en 1901, la ligne Askhabad-Meched était tracée ; en 1904, le tronçon ferré Erivan-Djoulfa terminé, le rail était aux portes de l'Iran. La Russie avait réussi à se créer dans toute la Perse septentrionale une situation exceptionnelle : le lion britannique n'était pas à égalité pour lutter avec l'ours moscovite sur le terrain économique. Mettant toutefois à profit la liberté d'action que lui avait laissée en Perse l'accord de 1833 avec la Russie, l'Angleterre avait fait porter ses efforts sur la Perse méridionale. A partir de 1835, la côte sud fut rattachée à l'Inde par un système de câbles ; dans l'intérieur, diverses lignes télégraphiques furent établies par des sociétés anglaises, notamment les réseaux de Bouchir-Téhéran, Téhéran-Djoulfa, et la triple ligne de Kachan à la frontière indienne par Yezd et Kirman. La construction de routes fut menée de front avec l'établissement de ces lignes télégraphiques. C'est ainsi qu'une chaussée anglaise faisait communiquer Ispahan à Ahouaz sur le Karoum. Deux routes mettaient les deux grands ports du golfe Persique en relations avec le centre de la Perse : celle d'Ispahan-Chiraz-Bender-

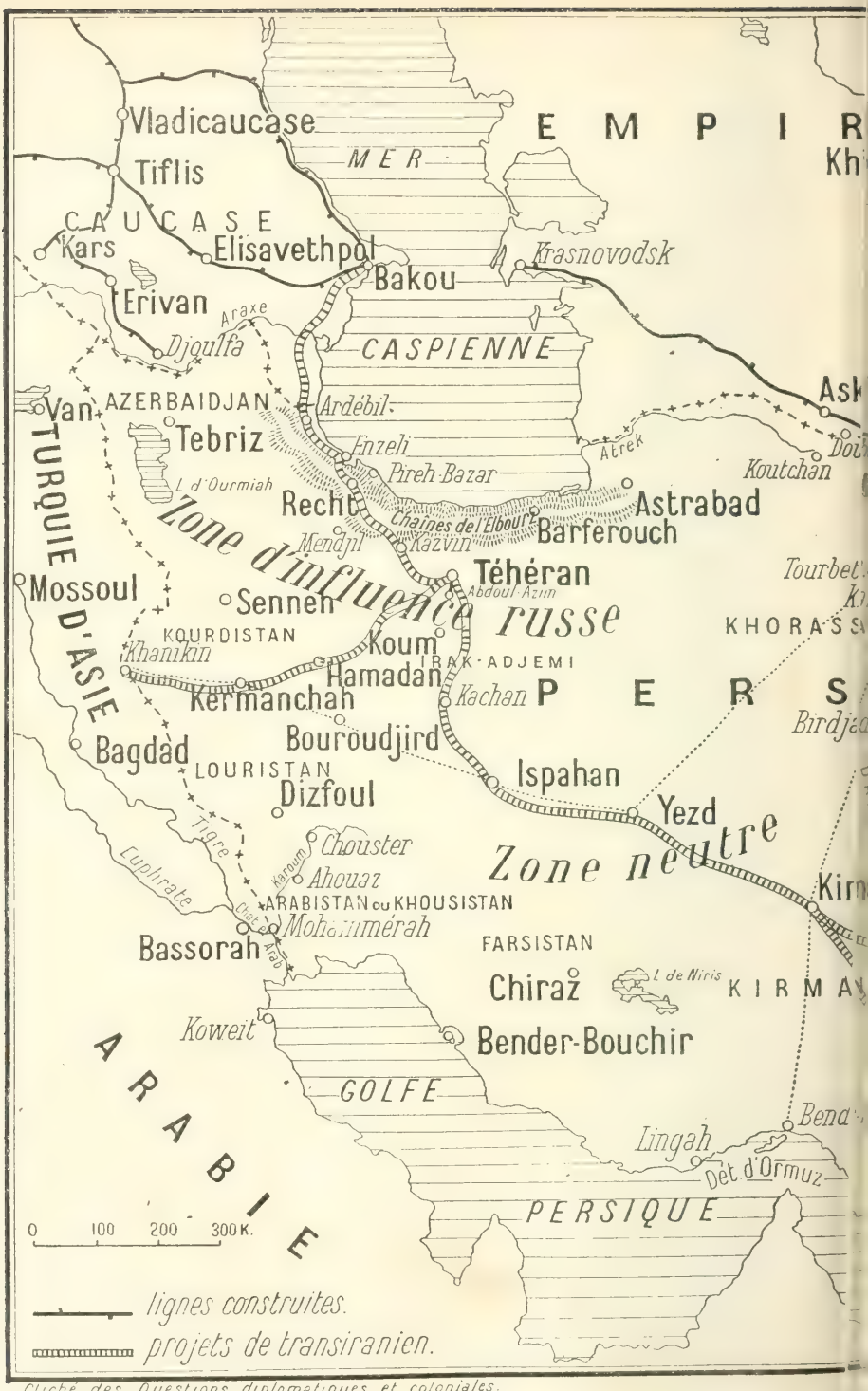

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales.

Tachkent
Andidjan
Margelan
Kokan
EMPIRE
CHINOIS
Bokhara
Samarkand
PAMIR
Merv
Srinagar
Pechawer
Rawal Pindi
Kaboul
Hérat
EMPIRE
Lahore
AFGHANISTAN
DES
Kandahar
Moultan
Quetta
Indus
Sibi
Nouschki
Kélat
INDES
Shikarpur
Sakkar
Larkhana
BÉLOUTCHISTAN
Khokarpar
Las Beyla
Oumarkot
LAS
Haïdarabad
Karachi
Chahbar
MER D'OMAN
Mascate
Zone d'influence anglaise
SEISTAN

G Huré

Bouchir, celle de Kirman à Bender-Abbas. Une note publiée en 1901 par l'agent politique du gouvernement de l'Inde à Chagaï était ainsi conçue : « Il est notifié ou publié en général « à la compagnie mercantile indienne qui trafique avec la « Perse et l'Asie centrale et aux pélerins, voyageurs et autres « qui ont à se rendre à Meched, que la route commerciale « Quetta-Nouschki-Seïstan est ouverte au trafic de tout « genre. » Cette nouvelle voie anglaise, une des plus importantes, mettait directement en relations l'Inde et le Khorassan, et n'empruntait le territoire persan que sur un parcours de 500 milles; le reste passait sur des régions annexées ou protégées par l'Empire britannique. Elle partait en effet de Quetta, capitale d'une de ces « provinces du Nord Ouest » enlevée à l'émir en 1879 et que le chemin de fer stratégique de Kandahar relie à Karachi et au Pundjab. De Quetta, elle se dirigeait vers l'Ouest sur Nouschki, dans le Béloutchistan, dont elle suivait jusqu'en Perse la frontière afghane pour aboutir à Nasirabad, chef-lieu de la petite province persane du Seistan. De là, elle remontait vers le Nord, le long du massif montagneux qui sépare le Khorassan des steppes de l'Iran central, et gagnait ensuite Meched viâ Tourbet. Cette route, dont la longueur totale était de 1.835 kilomètres, avait un embranchement vers Kirman et Yezd. Les Anglais avaient aménagé à chaque étape, du moins dans la partie qui traversait le Béloutchistan, « de superbes hôtelleries » et des bungalows de beaucoup supérieurs aux caravansérails ordinaires. Toutes ces voies de pénétration qui bientôt sillonnèrent l'Empire des Chahs et par où, avec leurs produits, s'achemina l'influence de la Russie et de l'Angleterre, suggèrent à ces deux puissances, atteintes du *morbus asiaticus*, des idées de communications plus sûres, plus rémunératrices, plus rapides. De part et d'autre on ébaucha des projets de chemins de fer. La Russie conservait toujours sur sa rivale d'Asie l'avantage que lui donnaient son transcaspien et son transcaucasien. D'ailleurs, en 1885, une convention anglo-russe avait été conclue, par laquelle les deux contractants s'étaient engagés à ne pas construire de voies ferrées en Perse avant 1900. D'un commun accord, cet engagement avait été prolongé pour une période de dix ans, soit jusqu'au 20 mars 1910.

Entre temps, l'Angleterre, uniquement préoccupée des approches de l'Inde, c'est-à-dire de cette série de terres interdites, de protectorats négatifs, de zones réservées qui, depuis le haut Yang-tse jusqu'aux rives de la mer d'Oman, enceint et couvre de loin son empire indien, signait, le 31 août 1907, un

accord portant sur la Perse, l'Afghanistan et le Tibet. Aux termes des articles 1 et 2 de l'arrangement concernant la Perse, il était stipulé notamment que les deux puissances s'engageaient à ne pas rechercher pour elles-mêmes et à ne pas appuyer en faveur de tierces puissances des concessions de chemins de fer en dehors de la sphère d'influence départie à chacune d'elles. C'était la porte ouverte aux projets de voies ferrées qui pouvaient se donner libre cours à partir de 1910. Cette même année marquait également le terme d'une convention russo-persane conclue en 1888. Sur les instances du prince Dolgorouki, alors ministre de Russie à Téhéran, le chah Nassir ed Dine avait publié un firman par lequel il interdisait toute concession de chemin de fer en Perse à d'autres puissances pendant cinq ans. Le secrétaire du prince, M. Bertzof, fit prolonger de cinq ans encore ce délai, et la diplomatie russe, toute puissante à cette époque à la cour du chah, obtint enfin le droit exclusif de construire les chemins de fer en Perse pendant la période qui venait à expiration l'an dernier. Profitant de cette autorisation, l'ingénieur en chef des lignes transcaucasiennes, M. Palsheffsky, conçut le projet d'un transpersan. M. Nicolas Alexievitch Khomiakof, le baron Korf, maire de Pétersbourg, et M. Tretiakof, maire de Moscou, patronnèrent cette idée. Les plans furent même soumis au tsar Alexandre III qui se montra favorable à l'entreprise : la Banque d'escompte de France s'était engagée à fournir une première avance. L'affaire était bien engagée; mais, sur avis contraire du Pont-aux-Chantres, le projet fut abandonné. C'est que le Foreign Office veillait : le gouvernement de Sa Majesté avait, lui aussi, obtenu en mars 1889 du souverain de Perse une promesse autographe, renouvelée depuis, aux termes de laquelle la Grande-Bretagne aurait la priorité s'il s'agissait de construire une ligne venant du Sud vers Téhéran, et si une concession de chemins de fer était donnée à d'autres dans le Nord, une concession identique devait être accordée à une compagnie anglaise dans le Sud; enfin, aucune concession ne serait octroyée à une compagnie étrangère sans entente avec le gouvernement britannique. L'accord anglo-russe de 1907 ne modifia point cette promesse écrite; c'est du moins ce qui ressort nettement des déclarations que fit à une interpellation de lord Curzon, le 2 mars 1908, à la Chambre des lords, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, lord Fitz-Maurice :

Le gouvernement de Sa Majesté, dit-il, a certainement l'intention, dans le cas où un chemin de fer serait construit au Nord de la Perse, de demander l'execution des engagements pris par Nassir ed Dine et confirmés par

son fils Mouzaffer ed Dine en 1900. Il est clair que l'accord anglo-russe nterdirait de la manière la moins douteuse au gouvernement de Sa Majesté de construire une ligne pénétrant aussi loin que Téhéran, mais l'engagement pris par le chah en 1889 permettrait au gouvernement de Sa Majesté de demander à construire une ligne dans la Perse méridionale au cas où le gouvernement russe obtiendrait le droit de construire une ligne dans le Nord. Le gouvernement russe s'est engagé, par l'accord de 1907, à ne pas s'opposer aux demandes de concession soutenues par le gouvernement de Sa Majesté dans la sphère britannique ou dans la sphère neutre sans s'être préalablement mis d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté. Il n'y a cependant pas à envisager la possibilite de la construction d'un chemin de fer en Perse aussi longtemps que la convention russo-persane relative aux voies ferrées restera en vigueur.

Aujourd'hui, cette convention n'étant plus en vigueur, l'on peut envisager la probabilité de construction de chemins de fer en Perse. On l'a même déjà envisagée, et c'est ainsi que l'idée d'un transpersan a de nouveau germé dans certains cerveaux russes.

*
* *

Le correspondant spécial du *Times* à Saint-Pétersbourg signalait au mois de novembre dernier qu'un groupe influent de financiers et d'hommes politiques russes s'occupait de constituer une société internationale pour la construction d'un chemin de fer du Caucase au Beloutchistan. Ce groupe comprenait : MM. Khomiakof, président de la troisième Douma, qui s'intéressa, avons nous dit, à un premier projet de transiranien ; Timiriazef, membre du conseil de l'Empire et président de la Chambre de commerce russo-anglaise ; Barck, directeur de la Banque Volga Kama ; Bechkovski, président de la compagnie du chemin de fer du Vladicaucase ; Bunge et Palacgkovski, entrepreneurs de grands travaux publics ; Raffalovich, neveu de l'attaché commercial de l'ambassade de Russie à Paris ; Gouchkof, directeur d'une grande maison de thés et de sucres et maire de Moscou ; enfin M. Zvegintsef, membre de la Douma, venu à Londres et à Berlin pour engager des pourparlers. A ces neuf personnes devaient s'adjoindre des représentants des industries du coton, du suif, des cuirs et de l'agriculture. La convention signée par ce groupe établissait : 1° que la compagnie serait internationale ; 2° que son siège serait dans une ville occidentale (Londres et Bruxelles ont été proposés) ; 3° que la ligne devrait suivre la route la plus directe de Calais à Calcutta en se servant des lignes existantes et en traversant la Perse ; 4° qu'on accueillerait avec plaisir la participation de groupes français, allemands et autres, mais que le montant de la participation de ces groupes serait fixé ultérieurement par consentement

mutuel ; 5° que les parts de fondateurs ne recevraient aucun dividende tant que les actionnaires n'auraient pas touché un dividende de 6 0/0. Interrogé à Londres, en décembre, par un représentant de l'agence Reuter, M. Timiriazef, un des membres du groupe russe, a fait les déclarations suivantes :

La sympathie avec laquelle l'idée d'un transpersan a été accueillie en Angleterre et en Russie est grandement satisfaisante. Cette démonstration de sympathie est en elle-même importante, mais je crois que ce projet est un de ceux pour lesquels la hâte n'est pas nécessaire — je dirai même nuisible. Le temps n'est pas venu d'en discuter les détails. Il faut attendre. Il semble peu probable que les ministres anglais puissent s'occuper de cette question avant février prochain au plus tôt. Si le projet est approuvé dans ses grandes lignes par l'opinion publique et si éventuellement on reçoit des assurances précises des gouvernements intéressés, la première chose à faire sera de constituer un comité chargé d'étudier la question en détail. Le projet en vue est comparable aux canaux de Panama et de Suez ou au Transsibérien, mais comme il a été imaginé après de patients et honnêtes efforts, je ne pense pas que l'argent nécessaire fasse défaut. Mais il est prématuré de parler finances. Il ne serait pas suffisant d'avoir un groupement purement anglo-russe et je ne vois pas pourquoi la France, l'Allemagne et d'autres puissances ne seraient pas intéressées. C'est seulement après la formation d'un comité et un examen détaillé des questions que l'on pourrait dire si le moment est venu de former nécessairement une grande compagnie internationale.

D'autres renseignements, forcément approximatifs, ont été publiés sur la longueur et le coût de ce nouveau transiranien. Du Caucase à la vallée de l'Indus, il y a environ 1.600 milles ; les dépenses ont été évaluées à 21 millions de livres sterling et le temps nécessaire à la construction a été estimé à quatre ans. La durée du trajet de Londres à Bombay ne sera plus que de sept jours — la distance entre ces deux villes est de 5.700 milles — et le prix du billet de 1.000 francs, 2 % moins cher que par Brindisi. Les sections construites dans la zone d'influence anglaise et russe seront sous le contrôle exclusif de chacun de ces pays ; le tronçon persan serait établi et surveillé par une compagnie internationale. Tant qu'au tracé, le colonel A. C. Yate, qui a servi pendant longtemps à la frontière nord-ouest de l'Inde et connaît par conséquent la partie du pays où le transpersan doit se joindre au réseau indien, en a donné un projet détaillé à une récente réunion de la *Central Asian Society* de Londres. La nouvelle ligne partirait de Bakou, longerait les bords de la Caspienne jusqu'à Recht, suivrait la vallée du Sefid-Roud, traverserait les monts Elbourz, passerait à Kazvin, gagnerait de là Ispahan, soit par Hamadan, soit par Téhéran, pour se continuer par Yezd et Kirman jusqu'aux chemins de fer nord-ouest de l'Inde. Le point de raccordement n'est pas encore

fixé : la Russie a parlé de Nouschki, point terminus actuel de la ligne venant de Quetta; mais pour des raisons commerciales, le colonel Yate estime que Larkhana ou Reck-Junction, dans la vallée de l'Indus, serait préférable. Car, de même que Bakou a été choisi comme point de départ, et non Tiflis ou Batoum, à cause de la voie ferrée qui le rattache à Moscou et à Pétersbourg, de même Reck-Junction ou Larkhana mettrait voyageurs et marchandises en communication directe avec Lahore, Delhi, Rajputana, l'Inde centrale, Karachi et Bombay. « En ce qui « concerne le point de jonction, a écrit le *Times*, avec nos « chemins de fer indiens, il (le colonel Yate) a montré avec « insistance les difficultés naturelles dans l'établissement de « la ligne au delà de Kirman, vers la frontière nord du Bé- « loutchistan anglais. Si le projet des promoteurs russes était « adopté entièrement, la ligne aurait, pense-t-il, à traverser « le terrible désert salé connu sous le nom de Dash-i-Lout, qui « est réputé impraticable. Il propose comme alternative une « ligne déjà étudiée par deux autorités distinguées, le général « sir James Browne et sir Thomas Holdich, laquelle, partant « de Kirman dans une direction plus au Sud, irait à Bampour, « dans le Béloutchistan persan, et de là, passant par le Panj- « gour, sur les confins du Béloutchistan anglais, gagnerait Las- « Beyla et Karachi.

« Une telle ligne serait, à n'en pas douter, le plus court che- « min pour relier nos lignes indiennes et aurait en outre l'avan- « tage d'éviter les pentes rapides de Nouschki à Quetta et de « descendre ensuite la vallée de l'Indus jusqu'à Sibi. Un autre « point important, sur lequel le colonel Yate a insisté, a été la « nécessité de procurer des facilités au commerce. Le trans- « persan, pense-t-il, fera une sérieuse concurrence à la route « commerciale Trébizonde-Tebriz qu'on utilise beaucoup pour « les importations britanniques dans le Nord de la Perse, et « il demande vivement que, comme *quid pro quo*, la Russie « soit amenée à faire de Batoum un port libre par lequel le « commerce britannique passerait alors par Bakou et de là par « le transpersan. »

Dans une lettre ouverte à l'éditeur de la revue anglaise *The Spectator*, le colonel Yate indiquait le développement auquel était appelé le transpersan : « Un aussi grand chemin de fer, écrivait-t-il, doit évidemment avoir des embranchements. » Le plus important — et celui qu'en échange d'autres concessions la Russie aurait promis à l'Allemagne à Potsdam — est Téhéran-Hamadan-Kermanchah-Khanikin destiné à rejoindre un jour venu le Bagdad allemand : puis un autre irait de Téhé-

ran à Meched par Askhabad, d'où par le transcaspien il aboutirait à Krasnovodsk encerclant ainsi tous les bords sud de la Caspienne. Les Anglais enfin ne devront pas oublier, selon le colonel, qu'étant maîtres de l'Inde ils doivent y conserver des forces suffisantes et des communications avec les principaux ports du golfe Persique, Pasni et Chahbar entre autres. Et il terminait ainsi sa lettre :

Depuis soixante-dix ans les cerveaux européens ont médité sur cette entreprise de chemin de fer indo-européen. La politique et l'argent, la rivalité et la jalousie internationales ont toujours été de plus grands obstacles que la montagne, le désert et les fleuves. Je me hasarde à penser que toutes ces difficultés sont sur le point d'être surmontées et que dans dix ou onze ans d'ici le Caucase et la vallée de l'Indus, la Méditerranée et le golfe Persique seront unis par des voies de fer; si le contrôle de ces lignes est justement départagé entre Bretons, Slaves et Teutons, les intérêts de tous, y compris ceux de la Turquie et de la Perse, seront assurés sans que soit troublée la paix de l'Europe ou de l'Asie.

*
* *

Ainsi se présente, dans son ensemble et à ses débuts, le projet d'un transiranien russo-anglais qui, comme l'écrivait ici même le commandant de Thomasson, « devrait suivre de près le Bagdad. » A cela, semble-t-il, plusieurs raisons d'ordre commercial et politique : en dehors de la séduction que peut offrir au touriste un voyage de Londres à Bombay en sept jours, le commerçant russe ou anglais, — pour ne parler que des deux plus directement intéressés — verrait en effet avec profit l'ouverture d'un transpersan. Si l'on consulte les dernières statistiques publiées par l'administration des douanes persanes, on verra que du 21 mars 1909 au 20 mars 1910 la Russie a importé et exporté pour 489.104.049 krans[1] de marchandises et l'empire britannique pour 184.898.948 krans. Ces chiffres montrent l'importance actuelle des échanges commerciaux entre Russes, Anglais et Persans. N'augmenteraient-ils pas le jour où un transpersan leur aurait assuré économie de temps et d'argent, et sécurité dans les transports?

Outre que les grandes voies persanes de communication sont en partie bloquées par la neige en hiver, elles sont rendues peu sûres en été par les détrousseurs de caravanes, de jour en jour plus hardis et plus nombreux. Il en résulte une perturbation générale dans les affaires et une élévation considérable dans le prix du transit des marchandises. Pour n'en citer qu'un exemple, le vice-consul d'Angleterre à Bouchir mentionnait dans un de ses rapports qu'on avait « calculé que, pendant un

[1] La valeur moyenne du kran a été pendant cette période de 0 fr. 45,636.

« an, la seule ville de Manchester avait perdu plus de 120.000 li-
« vres sterling, les droits de transport ayant augmenté de 4 à
« 15 livres par tonne ».

Ce serait là quelques-uns des avantages — et non des moindres — d'un transpersan. Il en est d'autres. « Quand « nous jetons un regard rétrospectif, écrivait au *Times*, le « 17 novembre, le colonel Yate, sur les projets élaborés pen- « dant ces soixante dernières années pour la communication « directe par chemin de fer entre l'Europe et les Indes, — « projets qui se sont traduits en lignes fantaisistes, du canal « de Suez et le golfe Persique au Sud à la Caspienne et l'Hin- « doukoush au Nord, — on ne peut que regarder avec le plus « vif intérêt le développement du dernier-né. Il promet d'être « un rival sérieux à la ligne allemande de Scutari à Bagdad. » Tel n'est cependant pas l'avis de certains industriels russes qui, dans une réunion tenue le 23 novembre à Moscou, ont prétendu que le transpersan favoriserait la concurrence anglaise et que, avec la promesse de raccordement avec le Bagdad, la marchandise allemande amenée par les rails russes tuerait non seulement les bénéfices russes, mais supplanterait complètement les produits de l'industrie moscovite. Voilà leur thèse.

Comment se peut-il, écrit la *Revue contemporaine* de Saint-Petersbourg, qu'une marchandise étrangère, qui ajoutera aux frais de transport du produit russe la plus-value du trajet depuis l'Allemagne jusqu'à Moscou, puisse être si redoutable qu'elle tue à coup sûr le commerce russe, opérant dans des conditions absolument avantageuses pour nous, vu la moindre distance à parcourir?

Ce paradoxe ne devient compréhensible qu'à la condition de savoir moyennant quelles conditions anormales l'industriel russe importe ses produits en Perse. Il perçoit, au détriment du fisc russe, une prime équivalente aux droits de douane qu'il paie à la frontière persane. Or, si l'on suppose une moindre difficulté d'importation due à l'ouverture d'une nouvelle ère commerciale avec la construction normale d'un chemin de fer, ces privilèges tomberont tôt ou tard, et les industriels moscovites devront gagner ou retenir le marché persan par un effort plus systématique, réglé par la concurrence internationale.

Ils devront surtout lutter avec l'habileté si grande du commis-voyageur allemand, qui étudie les marchés coloniaux par son infatigable énergie, toujours prête à se mouler aux exigences de l'acheteur pour lui insinuer triomphalement la vogue du « made in Germany ».

M. Klemm, directeur de la section centre-orientale au ministère des Affaires étrangères russe, qui avait accompagné M. Sazonof à Potsdam et assistait à la réunion de Moscou, avait fait d'autre part comprendre aux industriels en question qu'ils ne pourraient sérieusement s'opposer à la construction de

voies ferrées, puisque le traité obligeant la Perse à ne pas autoriser ces constructions était expiré et que la Russie ne jouissait plus en Perse d'aucun monopole, soit pour les chemins de fer, soit pour le commerce. La diplomatie russe a cherché à protéger l'industrie de ses ressortissants en s'engageant à établir une ligne qui aurait été construite par des étrangers. Pour ce qui est des intérêts réciproques de l'Angleterre et de la Russie dans l'empire iranien, la convention de 1907 en tient compte. Les vues échangées à Potsdam en novembre 1910 n'ont fait que préciser les *desiderata* allemands et définir les droits moscovites.

A côté d'avantages matériels très appréciables que serait susceptible d'apporter le transpersan non seulement aux deux principales intéressées mais encore aux puissances qui font du commerce avec la Perse — il ne faut pas oublier en effet que la France figure dans les statistiques dont nous parlions plus haut pour 21.027.593 krans alors que l'Allemagne n'arrive qu'avec 10.806.286 krans —, coexistent des intérêts politiques et sociaux. C'est ainsi que le *Times* au lendemain de l'annonce du projet russe du transiranien écrivait : « La coopé« ration des capitaux anglais et russe sous les communs aus« pices des gouvernements réciproques, constitue en même « temps qu'une preuve tangible de bon vouloir envers la Perse, « une garantie nouvelle pour la sécurité et la prospérité de « l'empire des Chahs. Tôt ou tard également la ligne devra « être rattachée à travers la Perse occidentale au chemin de fer « de Bagdad, et là encore pourront être trouvées l'occasion et « la base d'un arrangement amical avec l'Allemagne. » Venant après l'entrevue de Potsdam et écrite par le grand journal anglais cette phrase valait d'être citée : elle laisse entrevoir la possibilité d'une entente anglo-allemande qui pourrait nous intéresser. Le *Novoie Vremia* trouvait un autre argument en faveur de la construction d'un transpersan, à savoir que ce chemin de fer aurait pour effet d'améliorer les relations entre la Russie et l'Allemagne. « Tant que nous tiendrons entre nos « mains, disait-il, une section de l'artère qui transportera une « partie des produits allemands, nous ne nous heurterons pas à « une opposition décidée de l'Allemagne en Extrême-Orient ni « dans une partie quelconque de l'Orient. Il deviendra impos« sible de s'avancer contre nous, revêtu d'une armure éclatante, « car ce serait la dislocation immédiate de toute l'industrie alle« mande. » Enfin si la Russie, l'Angleterre et les autres puissances européennes tiraient du transpersan des bénéfices matériels ou politiques, la Perse elle-même y trouverait de grands

j'ajoute qu'on ne peut pas employer davantage le mot d'inquiétude. Mais enfin, il y a des difficultés.

Ces difficultés, Messieurs, je les ai abordées avec la conscience, avec le sentiment profond de mon devoir. Je les ai regardées en face. Je chercherai à les résoudre dans la mesure de mes faibles forces, avec toute l'activité laborieuse dont je puis être capable. J'ai voulu me consacrer, dans ces applications diverses, à ce que j'appellerai une politique positive, pratique, une politique de décision, et permettez-moi le mot, une politique de prévoyance.

Je dis : politique de décision. Sans doute, la précipitation, dans ces sujets si délicats, est bien mauvaise. Je sais que le temps est un grand facteur des choses humaines; mais, Messieurs, il ne faut pas trop s'abandonner aux chances et aux hasards dont le cours s'écoule avec lui. S'il faut parfois savoir attendre, il est aussi des heures où il faut prendre une décision, car l'occasion ne se présente pas toujours deux fois.

Au moment où nous sommes, où nous voyons les concurrences et les rivalités du monde prendre, avec un développement colossal, la forme économique, commerciale, industrielle et financière, ce n'est pas l'heure, pour la France, de s'endormir dans une molle quiétude. Et d'autre part, à cause de la multiplicité même de ces questions qui se posent partout, le moment est véritablement favorable pour faire sentir dans les questions les plus diverses l'influence légitime de notre pays, pour resserrer, comme on le disait si heureusement hier, la collaboration qui doit nous unir à notre alliée et à ceux avec lesquels nous sommes en état d'amitié et d'entente. C'est un moment très favorable pour pratiquer, comme je l'indiquais tout à l'heure, cette politique positive, cette politique de prévoyance et cette politique de décision.

Mais, Messieurs, je le sais, une telle politique doit s'ennoblir par un idéal, dont j'ai le sentiment profond et que nous poursuivons en voulant une France forte, prospère, grande devant le monde.

Telles sont, Messieurs, les idées très simples et très générales qui m'ont inspiré dès mon arrivée aux affaires.

Et maintenant, vous allez me permettre d'envisager l'application de ces principes à quelques situations particulières.

Je voudrais d'abord parler du Maroc.

Le Sénat ne pense certainement pas que je reviendrai sur les explications que je lui ai données l'autre jour. Personne ici — j'en rends particulièrement hommage à M. Gaudin de Villaine — ne m'a demandé de les compléter aujourd'hui ; mais il me semble qu'il est de mon devoir et qu'il est nécessaire, pour montrer ma déférence au Sénat, de dire quelques mots de cette situation.

Notre situation au Maroc est telle qu'elle a justifié, qu'elle justifie encore quelques appréhensions du côté de Fez. Il y a là des tribus en révolte qui entourent la capitale. D'autres restent fidèles. Hier, M. Ribot a pu dire très justement que les nouvelles n'étaient pas mauvaises. Celles d'aujourd'hui ne sont pas mauvaises non plus ; je ne peux pas garantir celles de demain.

Dans la Chaouia, il n'y a pas d'agitation, mais la situation dans la région de Fez nous a amenés à prendre, dans les limites de l'acte d'Algésiras, certaines mesures.

Elles sont prises, et déjà, depuis plusieurs jours, elles permettent au makhzen de payer les troupes de la mehalla instruite par le commandant Brémond.

Nous avons pris des mesures analogues pour que le makhzen puisse assurer le payement des troupes qui, placées entre El-Ksar et la région des Cherarda où se trouve le commandant Brémond, assurent la liberté des communications de Fez et du pays des Cherardo à la côte. Je m'empresse de donner au Sénat ce renseignement que cette liberté n'est pas actuellement compromise. J'ajoute que les soldats de la mehalla manifestent dans le personnel de notre mission militaire la plus entière confiance.

Telle est aujourd'hui la situation.

Je tiens à ajouter que si la sécurité des étrangers des colonies européennes de Fez se trouvait menacée, notre devoir serait de chercher à secourir ; cette attitude serait commandée au Gouvernement d'abord par le sentiment le plus élémentaire de l'humanité, et ensuite par l'intérêt spécial que nous avons le devoir de porter au maintien de l'ordre dans le Maroc.

Au reste, messieurs, il n'est nullement impossible que le makhzen trouve — je l'espère même — les forces suffisantes pour ramener le calme, et c'est assurément la solution la meilleure.

Je n'en dirai pas davantage en ce qui concerne le Maroc.

Voulez-vous me permettre maintenant de rappeler, passant à un autre sujet, ce que, le 13 mars dernier, le secrétaire d'Etat britannique, sir Edward Grey, disait à la chambre des communes ? Voici ses propres expressions :

« De même que, quand la France a réglé son différend avec l'Allemagne « au sujet du Maroc, ce fait n'a pas diminué la bonne entente entre la « France et la Grande-Bretagne, de même les relations cordiales des gou- « vernements anglais et russe n'ont été aucunement affectées par les négo- « ciations amicales de Potsdam. »

Voilà le langage qu'a tenu sir Edward Grey. Et je peux dire, également, je dois même dire hautement à cette tribune que l'alliance franco-russe est demeurée intacte et qu'elle domine toujours notre politique extérieure comme elle domine celle de l'empire allié.

Il ne faut pas, messieurs, que l'opinion publique française puisse s'y tromper. J'ai le devoir de dire que S. M. l'empereur Nicolas est toujours animé des sentiments que manifestait son auguste père, l'empereur Alexandre. Et ce n'est pas sans émotion qu'hier, de ma place, j'ai entendu M. Ribot faire appel aux souvenirs de M. de Freycinet ; je peux dire ici à mes deux éminents prédécesseurs que la grande œuvre patriotique et nationale qu'ils ont signée, qu'ils ont faite, que cette grande œuvre est debout. Elle est absolument intacte.

J'ajoute, messieurs, que l'heureuse issue des réclamations formulées par la Russie à Pékin permet à nos alliés de se consacrer attentivement aux affaires de l'Europe. Je m'en félicite. Je crois profondément, quant à moi, que l'alliance, pour vivre, pour se développer, doit de plus en plus se manifester par une coopération chaque jour plus intime, plus étroite. Je ferai tous mes efforts — et je suis convaincu que de la part de nos alliés je trouverai les mêmes sentiments, les mêmes efforts — pour qu'il en soit ainsi, et pour que l'alliance devienne — permettez-moi cette expression — d'une quotidienne efficacité.

J'ai été bien surpris, hier, lorsque j'ai entendu parler, comme on l'a fait, de l'entente cordiale. Peut-on dire, peut-on penser que nos accords avec l'Angleterre n'ont pas apporté naguère et dans des circonstances très importantes, des solutions satisfaisantes à des questions demeurées trop

j'ajoute qu'on ne peut pas employer davantage le mot d'inquiétude. Mais enfin, il y a des difficultés.

Ces difficultés, Messieurs, je les ai abordées avec la conscience, avec le sentiment profond de mon devoir. Je les ai regardées en face. Je chercherai à les résoudre dans la mesure de mes faibles forces, avec toute l'activité laborieuse dont je puis être capable. J'ai voulu me consacrer, dans ces applications diverses, à ce que j'appellerai une politique positive, pratique, une politique de décision, et permettez-moi le mot, une politique de prévoyance.

Je dis : politique de décision. Sans doute, la précipitation, dans ces sujets si délicats, est bien mauvaise. Je sais que le temps est un grand facteur des choses humaines; mais, Messieurs, il ne faut pas trop s'abandonner aux chances et aux hasards dont le cours s'écoule avec lui. S'il faut parfois savoir attendre, il est aussi des heures où il faut prendre une décision, car l'occasion ne se présente pas toujours deux fois.

Au moment où nous sommes, où nous voyons les concurrences et les rivalités du monde prendre, avec un développement colossal, la forme économique, commerciale, industrielle et financière, ce n'est pas l'heure, pour la France, de s'endormir dans une molle quiétude. Et d'autre part, à cause de la multiplicité même de ces questions qui se posent partout, le moment est véritablement favorable pour faire sentir dans les questions les plus diverses l'influence légitime de notre pays, pour resserrer, comme on le disait si heureusement hier, la collaboration qui doit nous unir à notre alliée et à ceux avec lesquels nous sommes en état d'amitié et d'entente. C'est un moment très favorable pour pratiquer, comme je l'indiquais tout à l'heure, cette politique positive, cette politique de prévoyance et cette politique de décision.

Mais, Messieurs, je le sais, une telle politique doit s'ennoblir par un idéal, dont j'ai le sentiment profond et que nous poursuivons en voulant une France forte, prospère, grande devant le monde.

Telles sont, Messieurs, les idées très simples et très générales qui m'ont inspiré dès mon arrivée aux affaires.

Et maintenant, vous allez me permettre d'envisager l'application de ces principes à quelques situations particulières.

Je voudrais d'abord parler du Maroc.

Le Sénat ne pense certainement pas que je reviendrai sur les explications que je lui ai données l'autre jour. Personne ici — j'en rends particulièrement hommage à M. Gaudin de Villaine — ne m'a demandé de les compléter aujourd'hui ; mais il me semble qu'il est de mon devoir et qu'il est nécessaire, pour montrer ma déférence au Sénat, de dire quelques mots de cette situation.

Notre situation au Maroc est telle qu'elle a justifié, qu'elle justifie encore quelques appréhensions du côté de Fez. Il y a là des tribus en révolte qui entourent la capitale. D'autres restent fidèles. Hier, M. Ribot a pu dire très justement que les nouvelles n'étaient pas mauvaises. Celles d'aujourd'hui ne sont pas mauvaises non plus ; je ne peux pas garantir celles de demain.

Dans la Chaouia, il n'y a pas d'agitation, mais la situation dans la région de Fez nous a amenés à prendre, dans les limites de l'acte d'Algésiras, certaines mesures.

Elles sont prises, et déjà, depuis plusieurs jours, elles permettent au makhzen de payer les troupes de la mehalla instruite par le commandant Brémond.

Nous avons pris des mesures analogues pour que le makhzen puisse assurer le payement des troupes qui, placées entre El-Ksar et la région des Cherarda où se trouve le commandant Brémond, assurent la liberté des communications de Fez et du pays des Cherardo à la côte. Je m'empresse de donner au Sénat ce renseignement que cette liberté n'est pas actuellement compromise. J'ajoute que les soldats de la mehalla manifestent dans le personnel de notre mission militaire la plus entière confiance.

Telle est aujourd'hui la situation.

Je tiens à ajouter que si la sécurité des étrangers des colonies européennes de Fez se trouvait menacée, notre devoir serait de chercher à secourir ; cette attitude serait commandée au Gouvernement d'abord par le sentiment le plus élémentaire de l'humanité, et ensuite par l'intérêt spécial que nous avons le devoir de porter au maintien de l'ordre dans le Maroc.

Au reste, messieurs, il n'est nullement impossible que le makhzen trouve — je l'espère même — les forces suffisantes pour ramener le calme, et c'est assurément la solution la meilleure.

Je n'en dirai pas davantage en ce qui concerne le Maroc.

Voulez-vous me permettre maintenant de rappeler, passant à un autre sujet, ce que, le 13 mars dernier, le secrétaire d'Etat britannique, sir Edward Grey, disait à la chambre des communes ? Voici ses propres expressions :

« De même que, quand la France a réglé son différend avec l'Allemagne « au sujet du Maroc, ce fait n'a pas diminué la bonne entente entre la « France et la Grande-Bretagne, de même les relations cordiales des gou- « vernements anglais et russe n'ont été aucunement affectées par les négo- « ciations amicales de Potsdam. »

Voilà le langage qu'a tenu sir Edward Grey. Et je peux dire, également, je dois même dire hautement à cette tribune que l'alliance franco-russe est demeurée intacte et qu'elle domine toujours notre politique extérieure comme elle domine celle de l'empire allié.

Il ne faut pas, messieurs, que l'opinion publique française puisse s'y tromper. J'ai le devoir de dire que S. M. l'empereur Nicolas est toujours animé des sentiments que manifestait son auguste père, l'empereur Alexandre. Et ce n'est pas sans émotion qu'hier, de ma place, j'ai entendu M. Ribot faire appel aux souvenirs de M. de Freycinet ; je peux dire ici à mes deux éminents prédécesseurs que la grande œuvre patriotique et nationale qu'ils ont signée, qu'ils ont faite, que cette grande œuvre est debout. Elle est absolument intacte.

J'ajoute, messieurs, que l'heureuse issue des réclamations formulées par la Russie à Pékin permet à nos alliés de se consacrer attentivement aux affaires de l'Europe. Je m'en félicite. Je crois profondément, quant à moi, que l'alliance, pour vivre, pour se développer, doit de plus en plus se manifester par une coopération chaque jour plus intime, plus étroite. Je ferai tous mes efforts — et je suis convaincu que de la part de nos alliés je trouverai les mêmes sentiments, les mêmes efforts — pour qu'il en soit ainsi, et pour que l'alliance devienne — permettez-moi cette expression — d'une quotidienne efficacité.

J'ai été bien surpris, hier, lorsque j'ai entendu parler, comme on l'a fait, de l'entente cordiale. Peut-on dire, peut-on penser que nos accords avec l'Angleterre n'ont pas apporté naguère et dans des circonstances très importantes, des solutions satisfaisantes à des questions demeurées trop

longtemps en suspens? Non! non! — je fais appel ici à l'expérience de tous — on ne peut pas le dire, cela n'est pas juste, cela n'est pas vrai. Nous sommes disposés à résoudre, dans le même esprit, les questions nouvelles dont le règlement apporterait à tous les pays intéressés des avantages réciproques.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur un pareil sujet où vos convictions sont faites comme les miennes.

Lorsque la communauté d'intérêts s'affirme ainsi entre deux nations sur des faits réels et positifs, on peut être certain qu'elles resteront amies et unies. Et cette amitié de la Grande-Bretagne est et restera l'une des bases fondamentales de notre politique extérieure.

En ce qui concerne l'Espagne, Messieurs, laissez-moi vous dire que le succès d'une œuvre entreprise en commun exige de notre part une coopération tout à fait suivie avec l'Espagne. Non seulement nous nous conformerons de la manière la plus étroite et la plus scrupuleuse aux accords qui ont été conclus avec elle, mais nous apporterons les dispositions les plus affectueuses et les plus sincèrement amicales dans nos rapports constants avec les représentants de cette grande et noble nation.

Notre entente avec l'Espagne se concilie naturellement avec la situation spéciale que les puissances nous ont reconnue au Maroc et avec les droits qui en découlent. Quant à moi, laissez-moi ajouter que mon grand désir, désir qui n'est pas né d'hier, est non seulement de maintenir, mais de développer nos relations, qui sont excellentes, avec l'Espagne, et d'en profiter pour chercher à réaliser enfin les améliorations désirables de nos rapports économiques avec ce grand pays voisin.

Messieurs, on a beaucoup parlé à cette tribune — M. de Lamarzelle l'a fait, M. Gaudin de Villaine aussi — du discours si important prononcé par le chancelier M. de Bethmann-Hollweg. Voulez-vous me permettre d'en parler à mon tour très librement et d'en citer un extrait :

« L'Allemagne — a-t-il dit — est au-dessus des déclamations vagues. « Elle l'a prouvé par la politique qu'elle n'a cessé de poursuivre depuis « quarante ans et qui montre bien que nous ne cherchons querelle à per- « sonne dans le monde. »

Ce qu'a dit le chancelier pour l'Allemagne, nous pouvons, à bon droit, l'appliquer à notre pays : la France républicaine ne cherche querelle à personne dans le monde et elle l'a prouvé maintes fois.

Nous devons entretenir avec l'Allemagne les bons rapports qui conviennent à deux grandes nations voisines. Nous avons, sur certains points, des intérêts communs à défendre; nous nous appliquerons à le faire dans un esprit de complète bonne volonté; et si nos intérêts se trouvaient quelque part en opposition avec les siens, nous soutiendrions nos droits avec la fermeté loyale et avec l'esprit de justice qui nous semblent le meilleur moyen d'éviter de dangereux malentendus.

Enfin, Messieurs, voulez-vous me permettre de traiter très discrètement un sujet qui a été abordé tout particulièrement par M. de Lamarzelle dans son éloquent discours? Et, ainsi, je vais donner à l'honorable M. Gaudin de Villaine la satisfaction de répondre tout au moins à l'une de ses questions. Il s'agit de nos rapports avec la Turquie.

Messieurs, à l'égard de la Turquie, notre attitude ne peut être que conforme à nos aspirations démocratiques, comme aux traditions séculaires de notre politique dans le Levant. Pour qu'elle soit conforme, comme elle l'est, à nos aspirations démocratiques, nous applaudissons au développement et à l'affermissement des idées libérales en Turquie et nous

désirons que le nouveau régime s'y confirme et s'y fortifie. Suivant aussi nos traditions séculaires, nous apportons notre appui au maintien d'une Turquie pleinement indépendante, dont l'intégrité est à nos yeux un élément essentiel de l'équilibre méditerranéen.

Ces sentiments cordiaux que j'exprime l'ont été également par le grand-vizir et par le ministre des finances, Djavid bey, à la tribune du Parlement ottoman.

Les circonstances sont donc particulièrement favorables pour examiner, d'accord avec le gouvernement ottoman, les conditions d'une collaboration économique profitable aux deux pays. Nous désirons, de la façon la plus expresse, que le gouvernement ottoman soit muni de ressources, et, pour mon compte, je ne verrai pas d'obstacles à ce que l'épargne française contribue à ce résultat, mais à la double condition que les intérêts supérieurs de la France dans le Levant soient sauvegardés et que les intérêts commerciaux, industriels et financiers français soient traités d'une manière pleinement satisfaisante.

Le gouvernement turc est disposé à entrer dans cette voie. Il a fait savoir tout récemment, d'une façon publique et d'une façon officielle, son désir de voir aboutir à bref délai, et à l'entière satisfaction des deux pays, les pourparlers en vue d'un accord qui préciserait, qui développerait le concours apporté par la France à l'extension des voies ferrées de l'empire et à son progrès économique.

Il va sans dire que cet accord ne saurait être conclu par nous — et je le dis de la façon la plus nette — qu'en tenant compte des nécessités que nous imposent notre situation européenne et les obligations morales qui en découlent.

Messieurs, cette situation européenne, les obligations morales auxquelles je faisais allusion, c'est cela qui commande partout notre action et notre politique, qui consiste à ne menacer personne, à montrer sur tous les points notre respect du droit. Laissez-moi vous dire que cette politique ne peut que contribuer à former autour de nous une atmosphère d'estime et de confiance.

Aussi, messieurs, je tiens à dire à la tribune que les prochains voyages de M. le président de la République vont nous offrir ainsi qu'à plusieurs pays l'occasion de manifester des sympathies réciproques.

A Tunis, la marine anglaise ira saluer le chef de l'Etat, et il y aura aussi à Tunis la marine de l'Italie, de la nation amie à laquelle nous sommes heureux de montrer, au moment d'un glorieux anniversaire, quels sont les sentiments de notre cœur fraternel. Le chef de l'Etat français se rendra aussi à Bruxelles; il y sera fêté comme a été fêté à Paris S. M. le roi des Belges, représentant d'un peuple ami et voisin qui a avec nous tant de réelles et sérieuses affinités.

A La Haye, nous rendrons hommage à S. M. la reine des Pays-Bas et à un peuple qui est si justement fier de son indépendance, de l'éclat de ses artistes, de son activité, de sa grandeur et de la prospérité de son empire colonial.

Messieurs, voilà l'esquisse un peu incomplète, sans doute, et un peu brève de notre politique. Mais laissez-moi vous dire que tout cela ne serait rien si nous n'avions pas au cœur, comme l'honorable M. Ribot le disait hier, l'amour du pays et une foi profonde dans les destinées de la France. Cette foi, je l'ai, quant à moi, je l'ai avec vous tous et avec tous les bons Français. Le génie de la France, son passé glorieux, son labeur, son épargne, son effort si complexe et si difficile de justice sociale, lui ont

donné l'estime du monde. Et, en vérité, laissez-moi vous le dire, nous connaîtrions plus exactement notre propre valeur et la valeur de notre pays, si nous n'avions pas trop souvent le goût, je dirais presque la manie de porter sur nous-mêmes des jugements plus durs et plus sévères que ceux de nos propres rivaux.

Alsace-Lorraine. — *La Constitution de l'Alsace-Lorraine.* — La Commission du Reischtag allemand, chargée d'examiner le projet de constitution pour l'Alsace-Lorraine, a achevé la discussion de la loi en première et deuxième lecture, puis elle a adopté en première lecture le projet de loi électorale annexé au projet de constitution. La Commission s'est ensuite ajournée après les fêtes de Pâques.

Allemagne. — *Les déclarations de M. de Bethmann-Hollweg au Reichstag sur le désarmement et l'arbitrage.* — La discussion du budget des Affaires étrangères de l'empire a donné l'occasion au chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, de faire le 29 mars, au Reichstag, les importantes déclarations suivantes sur la double question du désarmement et de l'arbitrage.

Déclarations de M. de Bethmann-Hollweg.

Messieurs,

Une motion du parti socialiste de cette assemblée demande que je fasse des démarches pour amener une entente internationale sur la limitation générale des armements.

La première conférence de La Haye a traité la question, mais finalement elle a dû se contenter de déclarer que les gouvernements doivent étudier plus avant la question.

Même des débats d'aujourd'hui il n'est pas sorti un projet discutable.

L'époque où en Europe les guerres étaient faites par les cabinets est passée.

Les raisons morales d'où chez nous peuvent encore naître des guerres résident ailleurs.

Elles ont leurs racines dans les contrastes qui doivent être la base du sentiment populaire.

Ce sentiment se laisse facilement influencer, notamment par des campagnes de presse imprudentes. Je serais le premier à saluer l'événement avec reconnaissance, si le travail international parvenait à créer de tels contrepoids.

Mais si je dois prendre des mesures pratiques et soumettre des propositions, alors toutes les protestations pacifistes ne suffisent plus. Nous pouvons nous-mêmes nous faire un mérite de telles protestations, à cause des quarante années de paix qui prouvent que nous ne cherchons aucune chicane.

L'Angleterre, est convaincue que malgré tous les vœux de limitation d'armements, sa flotte doit, en toutes circonstances, être égale à toute combinaison possible dans le monde, ou même lui être supérieure. C'est le légitime droit de l'Angleterre d'aspirer à cette situation, mais c'est une toute autre chose de vouloir faire d'un tel principe la base d'un accord.

Si l'on devait nous demander par exemple de diminuer notre armée de dix mille hommes, de combien ensuite les autres armées devraient-elles être diminuées ? Il faudrait que la puissance générale des nations soit fixée. Sans cela on ne peut non plus fixer la force des armées. A une enquête, chaque nation répondrait qu'elle réclame dans le monde la situation qui répond à une importance économique générale.

Il n'y a sans doute pas un pays qui se laisse fixer sa situation mondiale. Toute tentative de désarmement international général échouerait toujours par la question du contrôle.

La motion socialiste invoque ce qui a lieu pour la France ; mais le nouveau ministère français n'a-t-il pas terminé au milieu des vifs applaudissements l'exposé de son programme à la Chambre, en déclarant que, de même que les autres Etats, il voit dans une forte armée le meilleur gage de paix, et qu'il apportera, en conséquence, ses soins tout particuliers aux forces de combat sur terre et sur mer. Vous pouvez compter d'après cela qu'aucune réponse ne sera différente.

Pensez à l'exemple classique de l'Etat prussien renversé par Napoléon. Napoléon lui avait imposé une limitation de son armée à 42.000 hommes et il avait entre les mains un moyen de contrôle tel qu'aucune puissance n'en a peut-être jamais possédé et n'en possédera sans doute jamais à l'égard d'une autre nation. Eh bien ! en dépit de l'emploi impitoyable que Napoléon faisait de ses moyens de contrôle, il a été possible au patriotisme prussien, aux grands hommes de génie qui dirigeaient le peuple prussien, de rassembler une armée quatre fois plus forte que celle que lui accordait le vainqueur.

La question du désarmement général international est insoluble tant que les hommes seront des hommes et que les Etats seront Etats.

Au cours du débat, on a fait également mention des déclarations que le ministre des affaires étrangères d'Angleterre a faites récemment à la Chambre des Communes sur la question du désarmement. Le ministre anglais y a exprimé l'idée qu'un échange réciproque de notes, au sujet des constructions navales des deux pays, mettrait à l'abri des surprises, afin que les deux pays aient la conviction qu'ils ne sont pas dépassés l'un par l'autre. Les autres puissances seraient par là fixées au sujet des rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre, et ainsi cet échange de renseignements serait profitable, d'une façon générale, à la cause de la paix. Nous pouvons nous rallier d'autant plus vite à cette idée, que notre programme de constructions navales a toujours été exposé ouvertement, et nous nous sommes déclarés prêts à nous entendre, sur ce point, avec l'Angleterre dans l'espoir que cela déterminerait dans les esprits le calme attendu.

La question des tribunaux d'arbitrage internationaux a été vivement discutée ces temps derniers, en particulier la question de savoir s'il est possible d'arriver à des traités en vue de la création de tribunaux d'arbitrage en laissant de côté la clause dite « clause d'honneur ».

Jusqu'ici, cette clause, comme chacun sait, forme partie intégrante de tous les traités conclus. Elle exclut la sentence d'arbitrage lorsque les intérêts vitaux, l'indépendance ou l'honneur d'une des parties en conflit sont en jeu.

On discute en particulier la conclusion d'un traité d'arbitrage général, sans aucune restriction, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. A ce sujet, on a, à maintes reprises, émis l'opinion que l'effet d'un pareil traité pour les autres nations serait le même que celui d'une alliance. Je considère les traités d'arbitrage internationaux, englobant le monde entier et

octroyés par l'aéropage international comme tout aussi impossibles que le désarmement international général.

En ce qui concerne l'Allemagne, elle ne refuse pas l'arbitrage, ainsi que le prouvent les nouveaux traités de commerce. Au fond, c'est à l'initiative de l'Allemagne que l'on doit d'être arrivé, lors de la deuxième conférence de la paix de La Haye, à un accord en vue de l'institution d'une cour internationale des prises. Mais, pour ce qui est de la « clause d'honneur », sa suppression n'implique pas la paix, mais indique seulement qu'entre les nations qui la suppriment, on n'entrevoit pas une raison sérieuse qui puisse amener la rupture de la paix. Le traité d'arbitrage sans restriction ne scelle qu'un état de choses existant déjà *de facto* ; si les rapports entre les deux nations venaient à se modifier, je voudrais voir le traité d'arbitrage qui ne s'enflammerait pas comme de l'amadou,

On ne peut pas biffer l'*ultima ratio* de la vie d'une nation ; on ne peut qu'essayer d'en reculer le plus possible la date. Certainement des traités d'arbitrage peuvent contribuer pour une large part au maintien et à la consolidation des rapports pacifiques, mais la force fait partie de la préparation à la paix.

Le vieux dicton : « Le faible est la proie du fort » a toujours la même valeur. Si une nation ne veut plus ou ne peut plus consacrer autant à son armée qu'elle doit le faire pour garder son influence dans le monde, elle passe immédiatement au second rang. C'est précisément nous, Allemands, qui devons, dans notre situation exposée, regarder résolument en face de cette dure réalité ; ce n'est qu'à cette condition que nous nous conserverons la paix et l'existence.

Autriche Hongrie. — *La dissolution du Parlement.* — Le *Journal officiel de Vienne* a publié, le 1er avril, un décret impérial par lequel la Chambre des députés d'Autriche est déclarée dissoute et la date des nouvelles élections fixée aux 10 et 17 juin prochain. Cette mesure, dit une dépêche Havas de Vienne, était devenue nécessaire, parce qu'une partie des fractions d'opposition se montrait décidée à empêcher le vote en temps voulu du budget provisoire et à acculer, de toutes façons, la majorité et le gouvernement à une situation sortant de la légalité. Comme on ne pouvait, par suite, espérer du Parlement un travail fécond et comme, d'autre part, il était à craindre que les efforts qui seraient tentés en vue de briser cette résistance ne fissent qu'envenimer le conflit, la continuation des séances parlementaires n'avait plus aucun but.

— *Mouvement diplomatique.* — Le comte Berchtold, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, a été placé sur la liste de disponibilité. Le comte a reçu la grand'croix en brillants de l'ordre de Léopold. Le comte Thurn-Valsassina est nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le prince Schœnbourg Hartenstein, ministre à Bucarest, est nommé ambassadeur près le Vatican. Le prince Furstenberg, ministre à Dresde, est nommé ministre à Bucarest. M. de Rostborn, ministre à Téhéran, est nommé ministre à Pékin ; le conseiller de légation Otto, est nommé ministre à Téhéran.

Bulgarie. — *Le nouveau ministère.* — Voici la composition du nouveau ministère bulgare.

Présidence et Affaires étrangères : M. Guechof;
Finances : M. Theodorof;
Instruction publique : M. Bobtchef;
Intérieur : M. Ludskanof;
Justice : M. Abrachef;
Commerce : M. Christof;
Travaux publics : M. Franghia;
Guerre : le général Nykiphorof.

M. Theodorof et M. Bobtchef sont membres du parti nationaliste dont M. Guechof est le leader. Le général Nykiphorof était ministre à Berlin. Les autres membres du cabinet appartiennent au parti progressiste.

Espagne. — *La crise ministérielle. Remaniement du cabinet Canalejas.* — Certaines divergences d'opinion s'étant produites parmi les membres du gouvernement à l'occasion de la discussion à la Chambre des députés des interpellations socialistes tendant à la revision du procès Ferrer, M. Canalejas a cru devoir remettre au roi la démission de son cabinet. Le roi a prié M. Canalejas de rester au pouvoir. En conséquence celui-ci a remanié son cabinet de la manière suivante :

Présidence du conseil : M. Canalejas;
Intérieur : M. Ruiz Valarino;
Affaires étrangères : M. Garcia Prieto;
Travaux publics : M. Gasset;
Instruction publique : M. Gimeno;
Justice : M. Barroso;
Guerre : général Luque;
Marine : capitaine de vaisseau Pidal;
Finances ; M. Rodriganez.

Italie. — *Les fêtes du cinquantenaire italien.* — L'inauguration des fêtes jubilaires de Rome a eu lieu le 27 mars avec un grand éclat. A cette occasion, le roi, le président du conseil et le ministre des Affaires étrangères ont reçu des souverains et chefs d'Etat étrangers, de toutes les villes italiennes, des gouvernements étrangers et des colonies italiennes à l'étranger, d'innombrables dépêches de félicitations.

Le 5 avril, le prince héritier d'Allemagne et la princesse Cécile sont arrivés à Rome, où ils ont été reçus par le roi et la reine d'Italie. Le lendemain soir, un dîner de gala a eu lieu au Quirinal, au cours duquel des toasts de sympathie ont été échangés par le roi Victor-Emmanuel et le prince impérial.

Russie. — *La crise politique.* — La crise politique intérieure, que nous signalions dans notre dernière chronique, est aujourd'hui conjurée par le maintien de M. Stolypine au pouvoir. Cependant, la si-

tuation reste encore fort tendue. M. Stolypine, en effet, ayant fait promulguer, en vertu du paragraphe 87 des lois fondamentales, la loi relative à l'introduction du système des Zemstvos dans les provinces occidentales, la Douma et le Conseil d'empire ont l'un et l'autre voté à une très forte majorité une motion de blâme contre le président du Conseil. Dans ces conditions, on se demande quelles mesures M. Stolypine pourra prendre pour triompher de l'opposition parlementaire.

Suisse. — *Le percement du Lœtschberg.* — Le 31 mars, à trois heures du matin, les derniers coups de mine ont achevé le percement de la galerie du tunnel du Lœtschberg. Les travaux avaient commencé le 15 octobre 1905.

Turquie. — *La révolte albanaise.* — La situation dans l'Albanie du Nord est en ce moment très troublée. Les Malissors se sont révoltés et ont mis le siège autour de Touzi, qui se trouve très menacé. Le gouvernement de Constantinople a pris les mesures les plus énergiques pour combattre l'insurrection.

— *Les chemins de fer en Turquie.* — Le *Tanin* a publié, le 4 avril, une note disant que M. Bompard a repris avec Rifaat pacha les négociations au sujet des chemins de fer à construire en Roumélie et en Anatolie. M. Bompard a dit à Rifaat pacha que les déclarations faites à M. Boppe ont causé en France la meilleure impression et que les relations amicales entre la Turquie et la France assurent la coopération empressée des capitalistes français aux travaux publics projetés. Les négociations sont menées rapidement par MM. Bompard et Revoil, du côté français, et par Djavid bey et Rifaat pacha du côté turc. Le gouvernement ottoman, convaincu de la nécessité de travailler au développement économique du pays, manifeste, en effet, un vif désir de les faire aboutir prochainement.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'agitation des tribus autour de Fez.* — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée autour de Fez. Les Beni-M'tir, après s'être montrés disposés, ainsi que nous le disions dans notre dernière chronique, à entrer en négociations avec le Makhzen et à demander l'aman, encouragés par des renforts fournis par les tribus voisines, sont revenus sur leurs intentions et continuent les hostilités. De nombreux engagements, sans grande importance d'ailleurs, ont eu lieu entre les troupes du Makhzen et les rebelles. Le plus désavantageux pour le sultan a eu lieu le 26 mars : Hafid ayant voulu, malgré l'opposition formelle du colonel Mangin, engager contre les Beni-M'tir une troupe non encore exercée, celle-ci a aussitôt lâché pied devant l'ennemi et est rentrée en désordre à Fez, ce qui a produit la plus déplorable impression. Toutefois, d'après les der-

nières nouvelles reçues viâ Tanger, et qui remontent au 7 avril, la situation tendrait à s'améliorer légèrement. Pour le moment, l'intérêt se concentre surtout sur les conversations diplomatiques engagées entre les diverses puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. De nombreuses conversations ont eu lieu déjà entre Paris et Madrid, et d'autre part, M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, a eu une longue entrevue avec M. de Kiderlen Wæchter, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères d'Allemagne. Enfin le quai d'Orsay et le Foreign Office sont en communication suivie, et il semble qu'une entente satisfaisante s'est établie entre les gouvernements intéressés, sur le terrain de l'Acte d'Algésiras.

Afrique Occidentale. — *Un guet-apens en Guinée française.* — Deux officiers français, le capitaine Talay et le lieutenant Bornand, qui opéraient dans le Fouta-Djalon contre le vali de Goumba, marabout fanatique qu'ils avaient mission d'arrêter, ont été tués par traîtrise le 28 mars à l'entrée du village, à la tête de leur compagnie; dix tirailleurs ont également trouvé la mort dans ce guet-apens. Un deuxième détachement commandé par le capitaine Laussu et le lieutenant Bernard, s'est aussitôt emparé du village et a mis l'ennemi en fuite. Le vali de Goumba s'est enfui avec ses complices dans le massif de Pita, où s'étaient déjà réfugiés, en 1909, les meurtriers de l'administrateur Bastié. Sa tête a été mise à prix. Son fils a été tué au cours de l'engagement avec nos troupes. Le lieutenant-gouverneur de la Guinée, M. Guy, qui se trouvait dans la région au moment du guet-apens, déclare que l'affaire de Goumba ne saurait avoir aucune répercussion dans les cercles environnants qui restent calmes. Tous les chefs Soussous nous prêtent leur concours et sont partis à la poursuite du vali de Goumba. Les obsèques solennelles du capitaine Talay et du lieutenant Bornand ont eu lieu le 1er avril à Konakry.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *L'ouverture du Congrès.* — Le Congrès s'est réuni, le 4 avril, en session extraordinaire. M. Champ Clark a été élu président, en remplacement de M. Joseph Cannon. Il y avait seize ans que les démocrates n'avaient pas réussi à faire élire un des leurs. Le succès de M. Champ Clark a causé une grande sensation, et parmi les démocrates un enthousiasme indescriptible.

Mexique. — *Le nouveau ministère.* — Le président Diaz vient de reconstituer le gouvernement mexicain, sous la présidence de M. Limantour, qui garde le portefeuille des Finances. M. de La Barra, ambassadeur du Mexique à Washington, a reçu le portefeuille des Affaires étrangères.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les flottes de guerre des principales puissances. — *La Ligue maritime française* a dressé le tableau de la situation en 1911, de la flotte de guerre des principales puissances. Voici ce tableau où le chiffre global de la puissance est la somme des déplacements réduits en fonction de l'âge des unités, de manière à avoir des quantités comparables :

Marines	Puissances		Rapports
Angleterre	1.400.000	tonnes	100
Allemagne	620.000	—	45
Etats-Unis	580.000	—	44
France	460.000	—	33
Japon	320.000	—	23
Russie	230.000	—	17
Italie	180.000	—	13
Autriche-Hongrie	100.000	—	7

Ce coefficient de 33 %, qui représente notre valeur navale comparée à celle de l'Angleterre, s'abaisse encore si l'on ne tient compte que des grandes unités de ligne et surtout des cuirassés.

Si de la marine de guerre nous passons à la marine marchande dont les unités constituent notre flotte de réserve, la situation n'est guère plus encourageante.

II. — EUROPE.

France. — *La navigation intérieure en* 1909. — Le ministère des travaux publics vient de publier la statistique de la navigation intérieure pour 1909. Nous y relevons les renseignements ci-après :

Le poids total des marchandises embarquées sur les voies de navigation intérieure s'est élevé, pour l'année 1909, à 35.624.223 tonnes

En 1908, ce poids avait été de	34.225.139 —
Différence en faveur de 1909	1.399.084 —

Cette augmentation a porté surtout sur les transports effectués par les fleuves et rivières 5,5 %. Pour les canaux; elle est seulement de 4,1 %.

Allemagne. — *Les émissions de fonds.* — Les affaires d'émissions de fonds allemands et de valeurs municipales allemandes ont été à Berlin plus restreintes en 1910 qu'en 1909, mais le montant des valeurs étrangères admises à la cote a été plus considérable que l'année précédente. Voici, du reste, d'après les chiffres communi-

qués au Reichstag par le secrétaire d'État Delbruck, le tableau résumé des émissions qui ont eu lieu en Allemagne depuis dix ans, avec la comparaison des emprunts allemands et étrangers (en millions de marcs).

	Montant total des emprunts intérieurs et étrangers	Emprunts intérieurs	Emprunts étrangers	Proportion des emprunts étrangers
	—	—	—	—
1900-1901..	2.462,4	2.166,5	295,9	12 %
1901-1902..	2.630,1	2.187,4	342,4	13
1902-1903..	3.386,4	2.332,2	1.054,2	31
1903-1904..	2.602,4	2.178,4	424,4	16
1904-1905..	3.281,3	2.598,3	584	18
1905-1906..	3.787,4	2.959,4	828	21,8
1906-1907..	4.087,5	3.703,7	383,8	8
1907-1908..	3.162,3	2.994,3	168	5,3
1908.....	4.261,2	4.022,5	238,7	5,6
1909.....	4.867,1	4.146,3	720,8	14,9
1910.....	3.282,5	2.854,1	428,4	15

On remarquera que la proportion des emprunts étrangers n'est que de 15 0/0, ce qui contraste singulièrement avec ce qui se passe en France.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Les récoltes en* 1910. — La valeur totale des récoltes, en 1910, est estimée à 507.185.500 dollars, pour une étendue de 32.711.062 acres de terre mises en culture. Durant l'année 1909, qui avait établi un record, 30.065.556 acres avaient produit 532.999.100 dollars, soit 25.806.600 dollars de plus qu'en 1910.

La diminution a été causée par une moindre récolte du blé, de l'avoine et de l'orge dans les provinces de l'Ouest. Ces céréales couvraient l'année dernière 18 917.900 acres et valaient 289.144 000 dollars; en 1910, tout en couvrant 20.992.900 acres, elles ne valent que 248.738.380 dollars.

On remarque une diminution de 18.591.000 boisseaux de blé, 58.686.000 boisseaux d'avoine et 9 981.000 boisseaux d'orge. Elle est due à la sécheresse et à la chaleur persistante de l'été.

Le blé, l'avoine et l'orge ont produit dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan 277.021.000 boisseaux; le chiffre de l'an dernier était de 364.279.000 boisseaux.

Voici la production totale pour le Dominion des principaux produits agricoles : blé d'automne, 16.610.000 boisseaux; blé de printemps, 133.379.000; avoine, 323.449.000; orge, 45.147.600; pois, 1.543.500; sarrasin, 6.538.100; lin, 19.433.600; fèves, 1.117.600; maïs, 18.726.000; pommes de terre, 74.048.000; navets, etc., 95.207.000 boisseaux; foin, 15.497.000 tonnes; maïs à ensiler, 2.551.000; betteraves à sucre, 155.000 tonnes.

Le Kronprinz à Rome.

VICTOR EMMANUEL : « Le papa va bien ? »
LE KRONPRINZ : « Très bien, merci. Il a été faire un tour près de Canossa. »
Pasquino (Turin).

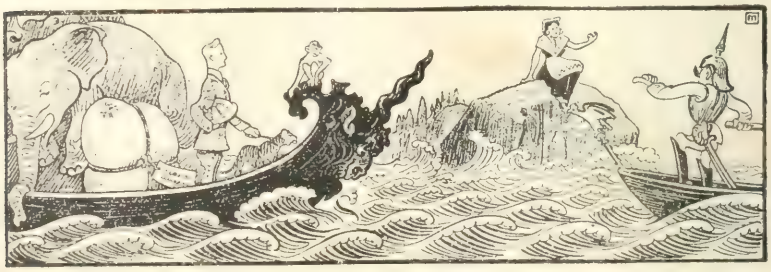

Guillaume II, pour se débarrasser de la Sirène, lui envoie son fils.
Kikeriki (Vienne).

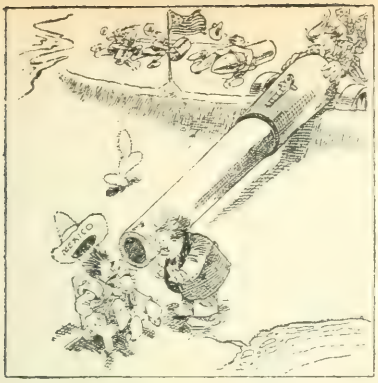

Le Président Taft : « N'ayez pas peur, ce sont de simples manœuvres. »
Register and Leader (New-York).

L'Oncle Sam : « Comment trouves-tu mon costume, cher ami ? »
Globe Democrat (Saint-Louis).

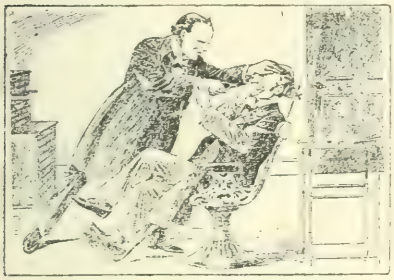

Le Lord au dentiste (M. Asquith) : « Arrêtez ! C'est une dent que je viens me faire arracher. Ce n'est pas la langue ! »
Pall Mall Gazette (Londres).

Lui : « Je vous aime tant avec cette robe entravée ! Il faut suivre la mode, ma chère. »
Dur's Elsass (Strasbourg).

Image sans paroles.

De Hansi dans le *Dur's Elsass*.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Fabio Arosemena, consul général de Panama à Paris ;

Louis-Joseph Simon, consul général de la république de Haïti au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Thomas et les *lieut.* Guionic et Robin sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Lescaze et le *lieut.* Weigel sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Delestre est désig. pour la Mauritanie ;

MM. le *chef de bataill.* Joly et le *lieut.* Castellani sont désig. pour Tombouctou.

M. le *capit.* Milhau est désig. pour le bataill. de l'A. O. F. ;

M. le *capit.* Lacroix est désig. pour le 2e sénégalais ,

M. le *capit.* Cottes est désig. pour le 4e sénégalais.

Guyane. — M. le *capit.* Rousseau est désig. pour la Guyane.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Porchier, les *capit.* Preud'homme et Candelot ; les *lieut.* Tisseyre, François, Leduc, Henry et Bergeron sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Fricout est désig. pour les travaux publics à Brazzaville.

Madagascar. — MM. le *capit.* Barbier et le *lieut.* Vieu sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* La Noé est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Ceillier est désig. pour la Cochinchine.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Bernoud est désig. pour le poste de Mana.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Aurillac est nommé au command de la *Fronde* à Saïgon :

M. l'*enseigne de 2e cl.* Goybet est désig. pour la *Manche :*

M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Henry est désig. pour le *Kléber;*

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Lopin est désig. pour le *Vaucluse.*

Pacifique. — M. l'*enseigne de 1re cl.* Kilb est désig. pour le *Kersaint:*

MM. les *enseignes de 1re cl.* Le Privain et Terraux sont désig. pour la *Zélée.*

CORPS DE SANTÉ

Pacifique. — M. le *méd. de 2e cl.* Branger est désig. pour le *Kersaint.*

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. Picanon, administ. des services civils de l'Indochine et Tixier, adjoint à l'intendance des troupes coloniales sont nommés inspecteurs adjoints des colonies;

M. Thévenin, capitaine d'infanterie coloniale, est nommé administrateur de 3e cl. des colonies

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Kerguelen, par le baron HULOT, secrétaire général de la Société de Géographie. Une plaquette in-8° de 31 pages. Ph. Renouard, Paris, 1911.

Dans cet opuscule, le baron Hulot, après avoir retracé à grands traits la vie et les aventures du chevalier de Kerguelen qui découvrit l'archipel auquel son nom est resté, fait l'historique des diverses expéditions qui abordèrent ces îles inhabitées, longtemps dédaignées par la métropole et qui depuis quelques mois, grâce aux efforts des frères Bossière, semblent s'essayer à la vie.

L'Evolution sociale en Australie, par LOUIS VIGOUROUX, député de la Haute-Loire. Un vol. in-18 jésus, avec une carte en couleur hors texte (Librairie Armand Colin, Paris).

L'auteur a passé plus de huit mois en Australie et Nouvelle-Zélande, visitant les villes, les mines, les centres de culture et d'élevage; compulsant les archives, pénétrant dans toutes les classes de la société et s'intéressant à toutes les manifestations de l'activité économique, politique et sociale. Il a condensé en douze chapitres la masse considérable de notes et documents qu'il en a rapportés :

Des monographies et des notices sur des questions spéciales comme l'élevage, le minimum de salaire, les villages communistes, l'assistance par le travail et la coopération obligatoire, etc..., contribuent à nous dépeindre les mœurs pittoresques de ces pays peu connus.

Cette enquête est absolument impartiale et basée uniquement sur l'étude des faits.

Les Questions actuelles de politique étrangère en Europe, par MM. F. CHARMES, A. LEROY-BEAULIEU, R MILLET, A. RIBOT, A. VANDAL, R. DE CAIX, R. HENRY, G. LOUIS-JARAY, R. PINON, A. TARDIEU. Nouvelle édition refondue et mise à jour, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, avec 3 cartes hors texte et 6 cartes dans le texte (Paris, Félix Alcan).

Nous rappelons que ce livre reproduit, en les mettant au courant des faits accomplis jusqu'à la fin de l'année 1910, les conférences et les discours tenus en 1907 dans les réunions d'études organisées à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques, réunions dont on sait le succès et le retentissement.

Deux éditions épuisées en quelques années prouvent que l'œuvre entreprise a répondu aux aspirations d'un grand nombre de lecteurs. Un quart

de ce volume se trouve ainsi être rédigé à nouveau, le reste a été revisé, condensé et annoté. C'est donc vraiment une œuvre inédite en partie, qui est offerte au public intellectuel. On retrouvera dans ces études sur la politique anglaise, la politique allemande, la question d'Autriche-Hongrie, la question de Macédoine et des Balkans, la question russe, tous les renseignements qui peuvent et doivent intéresser.

M. Anatole Leroy-Beaulieu a bien voulu revoir et mettre à jour, comme les conférenciers, les pages qui forment la conclusion de ce volume.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Statistiques des finances des colonies françaises pour les années 1900-1909, publiées sous l'administration de M. Jean Morel, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 495 pages. Office colonial, Paris, 1910.

Statistiques décennales du commerce des colonies françaises (1896-1905), publiées sous l'administration de M. Georges Trouillot, ministre des Colonies. Deux vol. in-8° de 578 pages. Office colonial, Paris, 1910.

Statistique générale de l'Algérie (année 1909). Un vol. in-8° de 336 pages. Gouvernement général, Alger, 1911.

Los sucesos de España en 1909, crónica documentada, por Salvador Canals (tome II). Un vol. in-8° de 488 pages. Imprenta Alemana, Madrid, 1911.

Report of the Twenty-eight annual meeting of the Lake Mohonk conference of Friends of the Indian and other dependent peoples. Un vol in-8° de 193 pages. Mohonk Lake, N. Y., 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*mars* 1911). J. Bacot : Quelques réflexions sur des voyages au Tibet. — Aïtof : La colonisation russe en Asie. — J. Barth : La réforme de la magistrature coloniale.

Société de Géographie commerciale de Paris (*mars* 1911). — Paul Descombes : La lutte contre les inondations par le reboisement.

La Quinzaine coloniale (25 *mars* 1911). Le régime douanier colonial.

Revue politique et parlementaire (10 *avril* 1911). Commandant Renard : L'aéronautique militaire en France.

Revue des Sciences politiques (*mars-avril* 1911). Angel Marvaud : Les débuts de la République portugaise.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*april* 1911). Lieutenant-colonel A.-C. Yate : The proposed transpersian railway. — The colonisation of Western Canada.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*aprile* 1911). Dott. Lincoln de Castro : Criminali, giudici e tribunali etiopici.

Rassegna nazionale (*aprile* 1911). Duca di Gualtieri : Del nostro presente regimo politico.

Rivista marittima (*marzo* 1911). Ten. gen. Felice de Chaurand de S. Eustache : La politica internazionale e gli attuali armamenti.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LÉVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

La rédaction des *Questions Diplomatiques et Coloniales* a ressenti douloureusement la perte de M. Pierre Levé, qui vient d'être, à l'âge de 36 ans, enlevé à l'affection des siens.

A la mort de son père, dont le nom restera toujours vénéré dans les annales de la presse française, M. Pierre Levé avait pris la direction de l'imprimerie de la rue Cassette. Par sa claire et vive intelligence, son caractère droit et sûr, il s'était acquis l'estime et l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Nous perdons en lui un ami.

Nous prions Mme Levé, sa mère, si cruellement frappée, et toute sa famille de vouloir bien agréer l'hommage de notre respectueuse sympathie.

LES POINTS NOIRS DE L'AFRIQUE

LE MAROC ET LES COLONIES PORTUGAISES

Une plume autorisée exposera prochainement à nos lecteurs la question marocaine dans toute son ampleur, et retracera les phases successives par lesquelles elle a passé pour aboutir à l'état actuel. Nous nous bornerons, dans cet article, à faire ressortir la nécessité de prendre aujourd'hui une résolution ferme, et l'inanité des arguments que certains professeurs de veulerie tirent de nos engagements internationaux. Mais nous croirions caractériser insuffisamment les complications politiques de l'heure présente si nous ne rapprochions de cet irritant imbroglio marocain une autre affaire, sur laquelle la presse garde encore le silence, mais qu'il n'est pas impossible de voir surgir à brève échéance, et qui est peut-être de nature à réagir sur l'affaire marocaine. Nous voulons parler de la question des

colonies portugaises, que soulèverait une puissance riche en hommes, en argent et en énergie, mais pauvre en colonies.

***

L'anarchie marocaine s'est sensiblement accentuée depuis trois mois, c'est-à-dire depuis la date où le capitaine Nancy, le lieutenant Marchand et le maréchal des logis Hivert ont été attirés dans un guet-apens par la tribu des Zaer, à la casba de Merchouch, à quelque 20 kilomètres de la limite orientale de la Chaouïa. On sait que cet attentat est encore impuni. La cause en est, d'après les déclarations faites à la Chambre par M. Cruppi le 24 mars, que « le sultan nous a demandé de châtier lui-« même les coupables d'un crime commis sur le territoire de « l'empire chérifien, et de ne pas procéder à une expédition « militaire en dehors de la Chaouïa. » M. Cruppi a ajouté qu'à son avis le sultan avait les moyens de cette répression, parce que c'est à Rabat que les Zaer s'approvisionnent habituellement des denrées de provenance étrangère qui leur sont indispensables, et vendent eux-mêmes leur bétail et leurs produits agricoles. Or, le Makhzen dispose à Rabat d'une force de police sérieuse et capable d'amener à composition la tribu en question. El Mokri a confirmé à M. Cruppi que, aussitôt arrivée à Rabat, Sa Majesté infligerait une punition exemplaire.

Le malheur est qu'aujourd'hui parler d'un voyage du sultan à Rabat semble une dérision, puisque l'infortuné Mouley Hafid, houspillé jusque sous les murs de Fez par ses Berbères rebelles, est fort empêché d'aller faire étalage de sa puissance impériale dans sa bonne ville de Rabat. Et n'est-ce pas une ironie du sort que ce sultan, naguère si gallophobe, doive s'en remettre à deux officiers français du soin de lui conserver le trône et peut-être la vie? A l'heure où nous écrivons ces lignes, le lieutenant-colonel Mangin et le commandant Brémond, à qui échoit la tâche écrasante de tirer parti de mahallas marocaines, semblent dans une situation critique : le premier enfermé dans Fez, et réduit à en déblayer de temps en temps les approches avec des volées de mitraille, le second immobilisé dans un cloaque à 40 kilomètres de la capitale, et n'ayant pas encore reçu d'El-Ksar son convoi de munitions. Nous sommes à leur endroit dans une incertitude troublante. Il faut bien avouer qu'en expédiant nos instructeurs dans ce guêpier de Fez, sans leur donner les moyens d'organiser immédiatement cette force de 5.000 hommes dont on s'occupe seulement aujourd'hui, et qui est considérée comme strictement indispensable pour guer-

ESPAGNE
MÉDITERRANÉE
ALGÉRIE
MAROC
TRIPOLITAINE
SAHARA
AFRIQUE OCCIDLE
FRANÇAISE
NIGÉRIA (A)
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
SOUDAN ÉGYPTIEN
CONGO
Gibraltar (A)
Tanger
Ceuta (E)
Arzeu
Oran
v. Alger
Saïda
Tlemcen
Lalla-Maghnia
Oudjda
Crampel
Mécheria
Taza
Salé
Meknès
FEZ
Rabat
Casablanca
Mazagan
CHAOUIA
ZEMMOUR
Dj. Mouça
4000
DAHRAS
MOYEN ATLAS
Aïn Sefra
Ksour
des
Figuig
Duveyrier
Beni-Ounif
Béchard
Kenadsa
DOUKKALA
Safi
Mogador
Marrakech
Ari-Aïach
4800
GRAND ATLAS
Tamjourt
TAFILET
Igli
Beni-Abbès
Tabelbalet
GOURARA
Timimmoun
ALGÉRIE
OCÉAN ATLANTIQUE
SOUS
PETIT ATLAS
Oued Draa
Oued Draa
TEKNA
Tafaraout
DÉSERT DU SAHARA
Echelle

royer avec succès dans le bled makhzen, nous n'avons pas fait autre chose que de poser à ces braves gens, avec une férocité toute spartiate, le dilemme : vaincre ou mourir. Et dans quelles conditions les avons-nous mis pour vaincre !

Il faut reconnaître que notre gouvernement vient de prendre des mesures qui supposent la volonté d'agir. Il a renforcé de 6 bataillons le corps d'occupation de la Chaouïa, portant ainsi son effectif à 11.000 hommes environ. Il a autorisé le général Toutée à disloquer une partie de la division d'Oran et à masser 8.000 hommes sur la frontière marocaine. Ces dispositions, nous a dit d'abord l'*Agence Havas*, sont de nature à « décongestionner » la région de Fez. Puis on a compris en haut lieu que la « décongestion » serait mieux assurée par une marche en avant, et successivement nous avons appris qu'une harka « chérifienne » de 2.000 hommes, formée dans la Chaouïa, se dirigerait sur la capitale par Rabat, qu'elle serait solidement encadrée, enfin qu'elle serait précédée de quelques éléments non chérifiens. La précaution est bonne, pour ne pas avoir bientôt une autre mahalla Brémond en détresse quelque part, entre Rabat et Fez, ce qui ne simplifierait pas les choses !

Il est consolant de constater qu'en temps de crise le ressort de la France n'est pas brisé, comme certains pessimistes le prétendent. Depuis quelques jours une grande partie de la presse incline le ministère aux solutions franches et énergiques que comportent les circonstances. Mais il faut malheureusement compter toujours avec ceux qu'hypnotise la crainte des complications internationales et qui, dans le cas présent, tendent à paralyser notre action en invoquant sans cesse les obligations contractuelles que nous avons vis-à-vis de l'Europe. Leur *leitmotiv* est l'Acte d'Algésiras, dont tout le monde parle et que peu de personnes ont lu[1]. Faut-il répéter une fois de plus que ses 123 articles, divisés en 7 chapitres, ne traitent que de l'organisation de la police dans les huit ports ouverts au commerce, de la répression de la contrebande des armes, de la concession d'une banque d'Etat, de la création de nouveaux revenus makhzen, du règlement sur les douanes de l'Empire, et de dispositions relatives aux services et travaux publics ? En dehors de ces sujets précis, il n'y a d'intéressant dans l'Acte d'Algésiras que la déclaration ainsi conçue : « *Les hautes parties contractantes « s'inspirant de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la « paix et la prospérité règnent au Maroc, et ayant reconnu*

[1] Les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 avril 1906 ont donné *in extenso* l'Acte d'Algésiras.

« *que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant* « *l'introduction de réformes basées sur le triple principe de la* « *souveraineté de Sa Majesté le Sultan, de l'intégrité de ses* « *Etats et de la liberté économique sans aucune inégalité, ont* « *résolu, sur l'invitation de Sa Majesté chérifienne, de réunir* « *une conférence à Algésiras...* »

Or ce qui se passe aujourd'hui prouve péremptoirement que les prescriptions de détail de l'Acte d'Algésiras, pourtant scrupuleusement observées, sont impuissantes à assurer l'ordre, la paix et la prospérité au Maroc, et même la souveraineté de Sa Majesté le Sultan. A qui donc incombe le soin de faire prévaloir la volonté de l'Europe, exprimée dans la déclaration ci-dessus? Trois accords internationaux donnent la réponse à cette question :

1° Arrangement anglo-français du 8 avril 1904 : *Il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays, et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin.*

2° Deux accords franco-espagnols, en date du 6 octobre 1904, l'un public, l'autre secret. Le premier dit : *Le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne donne son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril* 1904, *relative au Maroc et à l'Egypte.* Quant au second, il serait caduc de par l'Acte d'Algésiras, s'il est vrai que cet arrangement secret, valable pendant quinze ans, réservait à l'Espagne une zone d'influence s'étendant de l'embouchure de la Moulouya jusqu'à la ligne de partage des eaux qui domine les affluents du Sebou. Le principe des zones d'influence peut être en effet considéré comme contraire à la déclaration initiale de l'Acte d'Algésiras. En tout cas l'accord en question, à supposer qu'il soit encore valable au point de vue international, délimite strictement la zone espagnole.

3° Accord franco-allemand du 8 février 1909 : *Le gouvernement allemand reconnaît que les intérêts politiques particuliers de la France sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure du Maroc, et il se déclare décidé à ne plus entraver ces intérêts.*

Et voilà les documents qu'on invoque pour nous contester le droit de marcher sur Fez! Remarquons qu'il serait étrange qu'un instrument diplomatique quelconque pût nous interdire d'aller, *sur sa demande*, secourir le sultan *indépendant* du Maroc! La vérité est que, loin d'avoir cet effet exorbitant,

les accords ci-dessus rappelés, et rapprochés de l'Acte d'Algésiras, nous confèrent formellement de la part de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Allemagne, c'est-à-dire des seules puissances qui se soient jamais intéressées au Maroc, le droit d'intervenir à Fez, sous la seule réserve que nous rétablirons l'autorité makhzen et que nous respecterons la liberté économique.

***

Hâtons-nous d'ajouter que l'évidence de notre droit n'est pas une raison pour qu'on ne nous en conteste pas l'exercice. Si l'attitude des cabinets de Berlin et de Madrid a été jusqu'à présent correcte, on ne saurait négliger l'insidieuse campagne de presse, menée par des organes importants, en Allemagne et en Espagne. Depuis de longs mois ce parti allemand d'avant-garde qu'est le parti pangermaniste ne cesse de récriminer contre tous nos actes au Maroc, et il entraîne dans son sillage des journaux comme la *Post*, la *Gazette de Voss*, la *Gazette de la Croix*. Il est également inutile de dissimuler l'existence d'un fort parti gallophobe en Espagne. La *Mañana*, organe des Silvela, mais qui passait encore tout dernièrement pour recevoir des inspirations de M. Canalejas[1], disait l'autre jour : « L'Espagne, sur le terrain diplomatique aussi bien que sur le « terrain philologique, gagnerait à désapprendre un peu le « français pour apprendre l'allemand. La France ne peut pas « être une alliée pour nous, parce qu'elle est une rivale. L'in- « térêt espagnol est de faire de Mélilla le débouché de Fez sur « la mer, tandis que l'intérêt français est d'occuper Taza, de « nous couper de Fez, et de relier cette capitale au réseau des « chemins de fer algériens. » La *Mañana* terminait en approuvant la proposition du député Vasquez Mella de demander aux puissances la revision de l'Acte d'Algésiras.

Voilà le grand mot lâché, et lâché maintenant par la presse allémande aussi bien que par la *Mañana* ! On renonce enfin outre-Rhin à nous chicaner sur l'observation de l'Acte d'Algésiras, parce qu'on reconnaît que cet acte ne nous oblige en somme qu'à soutenir le sultan, à faire ce qu'on a appelé la politique makhzen, et que depuis cinq ans nous ne faisons pas autre chose au Maroc ! Et c'est précisément l'aisance avec laquelle nous nous en accommodons qui prouve aux Allemands l'inanité de l'hypothèque qu'ils prétendaient prendre au Maroc

[1] M. Canalejas se défend aujourd'hui d'avoir conservé des relations avec la *Mañana*.

sur notre politique générale, et qui les incite par conséquent à demander l'abolition de ce fameux acte, élucubré par les diplomaties des deux mondes. Les belles phrases de l'empereur Guillaume, à Tanger, sur la souveraineté et l'indépendance du sultan sont déjà loin. Aujourd'hui on déclare que « l'empire « chérifien s'effondre; la souveraineté même nominale du sul- « tan n'existe plus; l'homme malade est mort; s'il s'agit de « partager ses dépouilles, qu'on revise l'Acte d'Algésiras. » La *Gazette de la Croix* précise ce point de vue :

L'Allemagne doit s'efforcer d'obtenir sa part dans la liquidation finale. Il faut qu'elle sache jeter à temps dans la balance la lourde masse de l'intérêt allemand au Maroc.

Même note dans la *Taegliche Rundschau*, mais sous une forme plus insinuante :

Nous n'avons pas la moindre intention de partir en guerre contre l'Espagne ou contre la France. Au contraire, nous estimons conforme à l'intérêt général, au cas où le Maroc ne pourrait décidément pas se gouverner lui-même et où, par conséquent, la base même de l'Acte d'Algésiras s'effondrerait, que les trois puissances s'entendent sur un nouveau traité plus adapté aux circonstances actuelles, ce qui serait bien facile avec un peu de bonne volonté.

Qu'il soit bien entendu qu'en cette affaire nous ne sommes pas demandeurs! Encore une fois, nous nous accommodons de l'Acte d'Algésiras. Nous nous accommoderions peut-être aussi bien d'un autre régime, pourvu qu'il respectât nos intérêts politiques spéciaux au Maroc. Mais ce sont les Allemands qui cherchent visiblement à causer. Nous n'avons qu'à les laisser venir, avec la ferme résolution de ne rien accorder qui soit disproportionné aux avantages offerts, et *surtout de ne conclure aucune négociation de nature à dissocier la Triple Entente, qui doit rester la conception fondamentale de notre politique.*

Dans l'expectative où nous sommes, il n'est pas défendu de faire des hypothèses sur les secrets désirs des Allemands. Il est vraiment difficile de croire qu'il s'agisse de « financer » le Bagdad. L'article récent de notre collaborateur, M. Georges Blondel, a mis en lumière la capacité financière de l'Allemagne, sa faculté d'exporter des capitaux à l'étranger, et aussi le changement qui semble s'opérer dans les habitudes du capitaliste allemand, plus disposé qu'autrefois à se porter sur des valeurs à revenu fixe, comme les obligations du Bagdad. Avec ou sans argent français, le Bagdad se fera, un peu plus ou un peu moins vite, mais ce n'est pas un retard qui préoccuperait beaucoup

la Wilhelmstrasse. Il est plus probable que l'Allemagne vise en ce moment une extension coloniale. On a parlé de l'Afrique équatoriale, où un agrandissement du Cameroun aux dépens du Congo français serait particulièrement pour lui plaire. C'est oublier que le Cameroun entre déjà comme un coin assez gênant dans nos possessions, et que nous ne saurions consentir à son agrandissement sans compromettre l'unité future de notre empire africain. A notre avis, ce qui allume aujourd'hui les convoitises de l'Allemagne, ce sont les deux riches régions de l'Angola et du Mozambique, qu'elle est tentée de considérer comme *res nullius*, par la seule raison que le Portugal n'est pas de taille à les défendre.

*
* *

On n'a pas oublié qu'au lendemain même de la révolution portugaise, le premier mouvement (qui est souvent le plus sincère) de la presse allemande fut de déclarer qu'un peuple aussi avancé dans la décadence n'était pas digne de conserver les fleurons de sa couronne coloniale et qu'un partage s'imposait. Nous nous indignâmes en France d'une pareille brutalité ; puis le silence se fit, à peine troublé par un communiqué de M. Bernardino Machado disant que « le gouvernement de la « République portugaise considérait les colonies comme un « patrimoine aussi sacré que le territoire même de la métro- « pole. »

Mais deux incidents viennent de surgir.

On sait que la révolution portugaise a eu pour résultat d'enlever les destinées du pays au personnel corrompu de la monarchie pour les remettre aux mains d'une pléiade de philosophes « positivistes », et autres idéologues. Ces dangereux utopistes, dont quelques-uns ne sont pas dépourvus d'esprit sectaire, en sont encore à croire (en ce siècle qui se pique d'être scientifique et d'avoir inventé la sociologie !) qu'on fait le bonheur d'un peuple en légiférant à tour de bras, et surtout en le débarrassant des superstitions des âges passés. Par malheur le nouveau gouvernement a cru devoir, dans l'accomplissement de sa tâche émancipatrice, confisquer, parmi d'autres propriétés ecclésiastiques, des biens appartenant à des Allemands. Interrogé au Reichstag sur la suite que comportait l'affaire, M. de Kiderlen a répondu que *des représentations avaient été faites au Portugal par la voie diplomatique, mais qu'en présence de leur résultat négatif il convenait de chercher d'autres moyens*. La menace est à peine déguisée.

D'autre part on lit dans les journaux anglais :

On annonce de Johannesburg que l'anarchie règne à Lourenço-Marquez. Les révolutionnaires ont décidé d'expulser les fonctionnaires portugais et certains habitants qui manifestent des sympathies pour la royauté. De nombreux citoyens n'approuvent pas en effet la révolution et restent fidèles à la monarchie. Des explosifs ont été achetés dans le Rand, et la fabrication des bombes se poursuit ouvertement à Lourenço-Marquez. Le croiseur anglais *Forte* vient de partir à destination de Delagoa bay.

Que les choses se gâtent tout à fait à Lourenço-Marquez, que les Anglais y débarquent pour protéger le trafic du Transvaal dont une grosse part passe par ce port, et il est probable que les Allemands, dans l'état d'esprit où ils sont actuellement, trouveront prétexte à une occupation dans le nord du Mozambique où ils ont de gros intérêts, ou dans le sud de l'Angola. Alors une fois de plus Anglais et Allemands se trouveront affrontés à propos du Portugal.

M. Angel Marvaud a fait dans les *Questions*[1] une étude trop complète des colonies portugaises pour que nous entrions à leur sujet dans de longs détails. Rappelons seulement qu'en y comprenant les établissements d'Asie et d'Océanie, elles ont une superficie de 2.300.000 kilomètres carrés, peuplée de plus de 20 millions d'habitants, et font du Portugal la quatrième puissance coloniale du monde. Quelques-unes d'entre-elles, notamment le Mozambique, ont pris dans ces dernières années un remarquable développement, mais le bénéfice le plus clair a été pour les Allemands et les Anglais. C'est ainsi que sur un commerce total de 44 millions de milreis pour le Mozambique, la part de la métropole n'est que de 2 millions ! Depuis longtemps déjà Allemands et Anglais se livrent dans le domaine portugais une lutte commerciale acharnée[2], qui a l'air de tourner à l'avantage des premiers, sauf dans le Sud du Mozambique. Au Portugal même, les importations des Allemands ont plus que doublé dans les dix dernières années, passant de 15 à 35 millions de marks, et atteignant près de la moitié des importations anglaises. Dans les colonies, leurs progrès ont été plus remarquables encore. Leurs capitaux sont investis maintenant dans un grand nombre d'entreprises, particulièrement dans les régions voisines des possessions allemandes, c'est-à-dire dans le Nord du Mozambique jusqu'au Zambèze, sur lequel

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 septembre 1909, 1er février et 16 septembre 1910.

[2] Voir à ce sujet l'article de M. Angel Marvaud dans la *Revue politique et parlementaire* de juin 1909.

une compagnie hambourgeoise assure la navigation, et dans le Sud de l'Angola, où la compagnie à charte de Mossamédès a dû accepter dernièrement l'aide financière de banquiers berlinois. Le *Temps* signalait ces jours-ci que la réexportation des produits étrangers en transit de Lisbonne aux colonies s'est élevée dans les trois premiers mois de 1914 à 1.800 contos, en augmentation de 400 contos provenant presque exclusivement de marchandises allemandes à destination de l'Est africain, qui tend à devenir un marché exclusivement allemand. Les Anglais ne conservent leur prépondérance qu'au Sud du Zambèze, sur les côtes dont la Rhodesia et le Transvaal constituent le riche hinterland. On connaît le traité signé en avril 1909 à Prétoria, concernant la question des indigènes, celle du chemin de fer et du port de Lourenço-Marquez, les relations commerciales et les tarifs douaniers.

L'histoire de ces dernières années a prouvé que l'antagonisme anglo-allemand constitue la meilleure sauvegarde du domaine colonial portugais, qui a été menacé toutes les fois que cet antagonisme a fait mine de s'apaiser. C'est ainsi qu'en 1899, alors que Londres recherchait l'alliance de Berlin, et que M. Chamberlain s'était fait le champion de cette politique, un traité secret fut négocié entre l'Angleterre et l'Allemagne, pour établir les bases du partage des colonies portugaises. D'après les révélations du *Lokal Anzeiger*, qui firent grand bruit, l'Allemagne devait obtenir les possessions portugaises d'Asie, le Mozambique Nord jusqu'à l'embouchure du Zambèze, et sur la côte occidentale d'Afrique le territoire de Mossamédès, de la baie des Baleines et de la baie des Tigres. L'Angleterre eût annexé le reste. Il va sans dire que, comme dans tout bon instrument diplomatique, les formes étaient respectées, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait que de contrats à bail, dans le genre de ceux qui étaient alors à la mode en Chine, devant procurer au Portugal l'aide nécessaire à la réorganisation de ses finances, mais laissant intact le principe de sa souveraineté...

La guerre du Transvaal, pendant laquelle les relations anglo-allemandes commencèrent à se refroidir, fut pour le Portugal une excellente affaire. L'Angleterre obtint de son complaisant allié l'autorisation de faire transiter par Beïra des approvisionnements et des troupes destinés à la Rhodesia, et en revanche la protection anglaise s'étendit de nouveau, avec la même efficacité que jadis, sur le petit royaume. Le traité de partage fut renié, notamment par lord Salisbury qui en laissa la responsabilité à M. Chamberlain, et plus tard par le cabinet Balfour.

Il est peu probable que le cabinet libéral d'aujourd'hui s'enthou-

siasme davantage à l'idée d'un partage des colonies portugaises. Manifestement, l'Angleterre devient, dans le domaine de la politique coloniale, une puissance purement conservatrice, préoccupée surtout de garder ce qu'elle a, de préserver de la désagrégation son énorme empire, et peu soucieuse de nouvelles acquisitions susceptibles de lui attirer de nouveaux embarras. Elle tient très suffisamment le Sud du Mozambique et les établissements portugais de l'Inde en tenant leur hinterland, et ne gagnerait pas grand'chose à une annexion.

On serait donc tenté de croire que l'Angleterre s'opposera avec toute l'énergie désirable aux tentatives d'empiètement allemand. Toutefois, on ne saurait oublier que le cabinet Asquith a marqué récemment, dans ses rapports avec l'Allemagne, un réel désir de conciliation, et qu'en tout cas la manière forte, en ce qui concerne les tractations internationales, ne semble pas être la sienne. Si les événements le forçaient à occuper Lourenço-Marquez et que l'Allemagne y répondît par la mainmise sur quelque point du territoire portugais, quelle attitude adopterait-il, mis en présence d'une nouvelle proposition de partage? Ce ne serait peut-être pas celle de l'intransigeance, surtout si l'Allemagne se montrait, de son côté, accommodante dans l'éternel litige du Bagdad-Koweït, qui tient tant à cœur aux Anglais. Mais qui ne comprend que dans le cas où une conversation de cette nature s'engagerait, l'Allemagne trouverait plus avantageux de causer avec l'Angleterre seule, poursuivant ainsi le but qu'elle s'est proposé, de dissocier autant que possible la Triple Entente? On conçoit donc qu'elle ne serait peut-être pas fâchée de causer Maroc avec nous, avant de causer Portugal avec l'Angleterre...

Ce sont là des possibilités qui révoltent des nations chevaleresques comme la nôtre, mais qui ne répugnent pas à celles pour qui le droit du plus fort est toujours le meilleur.

Commandant de Thomasson.

PLACEMENTS ANGLAIS A L'ÉTRANGER

I

Le placement des capitaux d'un pays à l'étranger n'est pas un fait nouveau dans l'histoire de l'humanité. Les auteurs anciens nous parlent déjà de l'action qu'exerçaient au dehors les argentiers italiens : « Pas un écu ne s'échangeait en Gaule », nous dit l'un d'eux, « sans qu'écriture en fût passée au Forum. » Il est toutefois permis de supposer que ce phénomène, qui s'explique fort bien dans un empire organisé comme l'était celui de Rome, perdit de son importance lors des invasions barbares et ne reparut que lentement au Moyen âge. Il se manifesta au contraire avec une intensité nouvelle à l'époque de la Renaissance et dans les temps modernes, à mesure que les communications entre pays et continents devenaient plus nombreuses et plus faciles. Les nations riches avaient une tendance à venir en aide à celles qui étaient plus pauvres : elles le faisaient parfois sous forme de subsides qu'elles leur accordaient, lorsqu'elles trouvaient en elles des auxiliaires de leur politique, et leur facilitaient ainsi la levée de troupes et la conduite d'expéditions militaires. Au cours des guerres napoléoniennes, l'Angleterre n'a cessé de fournir des sommes considérables aux puissances continentales dont elle organisait les coalitions contre la France. C'étaient là des placements de capitaux d'une nature quelque peu différente de celle que nous envisageons aujourd'hui. Cependant il est clair que les peuples ou les gouvernements qui les effectuaient comptaient en retirer un avantage, tout comme l'espère le capitaliste d'aujourd'hui qui achète une obligation étrangère : mais le paiement de la dette se faisait sous une autre forme.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons, au début du xxe siècle, en présence d'un fait qui domine la vie financière et économique des grandes nations contemporaines, c'est le débordement de leur activité au delà de leurs frontières. Plus leur richesse s'accroît et plus elles sont tentées d'en confier une partie à d'autres communautés, non plus pour leur venir en aide en favorisant des desseins belliqueux, mais pour percevoir, en échange des capitaux prêtés, un revenu plus élevé que celui qui s'obtient sur

leur propre territoire. C'est bien ainsi qu'on peut résumer les mobiles auxquels obéissent ceux qui expatrient une partie de leur fortune. On peut remarquer que, dans certains cas, ils arrivent au même résultat que celui qu'avaient en vue les rois de France lorsqu'ils donnaient de l'argent à tel prince italien ou aux cantons suisses : fournir des armes aux pays dont ils achètent les fonds. Mais l'opération est moins directe et échappe aux regards de la multitude de petites gens qui en sont l'instrument inconscient, lorsqu'ils souscrivent à des emprunts étrangers.

D'une façon générale, le pays qui prête ses capitaux à un autre, acquiert de ce chef une sorte de suprématie sur lui. Mais le degré d'influence qu'il s'assure varie à l'infini, non seulement selon l'importance des sommes engagées, mais d'après la situation respective de la nation prêteuse ou commanditaire et de celle qui emprunte ou qui reçoit la commandite. Lorsque la Russie émet des rentes sur les marchés européens, elle n'est pas, par cela seul, vis-à-vis de la France ou de l'Angleterre, dans la situation où se trouve le Guatemala en face des Etats-Unis, après avoir concédé à une compagnie américaine le monopole d'un certain nombre d'exploitations minières et agricoles sur son territoire.

L'influence que des capitaux employés au dehors assurent à leurs propriétaires, est en raison inverse de l'importance du pays où ils sont employés. Il est évident en effet que plus une nation est forte et moins elle admet l'intervention étrangère dans la conduite de ses affaires. La même nation peut passer à cet égard par des phases successives très différentes les unes des autres. Le développement de la puissance politique entraîne celui de la force économique. Des peuples qui, au cours du XIXe siècle, avaient eu besoin de l'aide des capitaux extérieurs pour construire leurs chemins de fer, organiser leurs industries, mettre en valeur leurs ressources naturelles, se sont peu à peu enrichis, et ont été alors en mesure de commencer à racheter les titres des entreprises organisées chez eux par des étrangers. C'est un mouvement qui se produit quotidiennement sous nos yeux. La Russie, à la suite de deux très belles récoltes, rapatrie non seulement une partie de ses fonds publics placés au dehors, mais des actions de banque et de chemins de fer qui se trouvaient dans les portefeuilles français, allemands ou anglais. Il y a longtemps que l'Italie et l'Espagne sont entrées dans la même voie. Les nations des autres continents, celles de l'Amérique, en particulier, feront sans doute un jour de même.

II

Les Anglais, avec les Hollandais, ont été les premiers, parmi les peuples européens, à faire dans les temps modernes, des placements au dehors pour des sommes importantes. Ils ont, à maintes reprises, souscrit aux emprunts des pays continentaux qui servaient leur politique contre la France, mais ils n'ont pas tardé à se préoccuper surtout du côté économique de la question; ils ont exporté leurs capitaux pour encaisser un revenu supérieur à celui qu'ils pouvaient espérer dans la mère-patrie. Le terrain sur lequel ils ont d'abord porté leur effort a été celui de leurs colonies, particulièrement l'Inde et l'Amérique du Nord. Lorsque celle-ci s'est affranchie de la mère-patrie, et que les Etats-Unis eurent été constitués, ils n'en restèrent pas moins le débouché favori des capitaux britanniques en quête d'emploi. Ils s'y portaient déjà au temps de la reine Elisabeth et n'ont pas cessé de le faire depuis cette époque, sauf pendant la guerre de l'Indépendance et celle de 1812-1814. Toutefois, les sommes exportées avant la période de construction des voies ferrées sont insignifiantes en comparaison de celles qui ont été envoyées depuis cette époque. A de certains moments, les Américains ont remboursé une fraction de ce montant, mais le mouvement n'a pas tardé à reprendre dans le même sens. Les cinq sixièmes des 18 milliards de francs de capitaux britanniques employés aux Etats-Unis, le sont en valeurs de chemins de fer. Les autres affaires américaines souscrites ou commanditées par les Anglais sont des emprunts municipaux, des banques, des brasseries et distilleries, des sociétés foncières, d'eaux, de gaz, des houillères, des forges et fonderies, des tramways, des téléphones, des entreprises de pétrole.

Voici un tableau dont nous empruntons les éléments à celui que M. Paish a dressé et qui résumait en 1907 des placements anglais faits dans les diverses parties du monde :

COLONIES ANGLAISES ET INDE		Millions de francs
Amérique du Nord :	Canada et Terre-Neuve	9.430
Australasie	Confédération australienne	7.335
	Nouvelle-Zélande	2.000
Afrique	Afrique du Sud	8.600
	Afrique Occidentale	720
Asie	Inde et Ceylan	9.100
	Détroits	550
	Hongkong	77
	Bornéo septentrional	128
	Autres possessions britanniques	630
		38.770

AUTRES PAYS

États-Unis d'Amérique	18.000
Cuba	558
Philippines	205
Argentine	6.500
Mexique	2.200
Brésil	2.400
Chili	1.160
Uruguay	900
Pérou	800
Autres pays d'Amérique	560
Russie	510
Turquie	450
Egypte	1.100
Espagne	470
Italie	290
Portugal	200
France	175
Allemagne	180
Autres pays européens	910
Japon	1.345
Chine	660
Divers	1.657
	80.000

Pour calculer, d'autre part, le revenu que les Anglais retirent de ce capital de 80 milliards, nous avons un document précieux, le rapport annuel des commissaires du revenu intérieur (*commissioners of Inland Revenue*). Il indiquait les chiffres suivants pour les revenus dérivés en 1906-1907 de fonds d'Etats étrangers (*capital lent to Indian, colonial and foreign governments*).

Fonds indiens	220 millions de francs
Fonds coloniaux	350 —
Fonds étrangers	215 —
Total	785 millions de francs

Les 210 millions de fonds étrangers se divisaient en 37 millions d'européens, 62 asiatiques, 13 africains et 98 américains. Si on remonte à quelques années en arrière, on remarque que les placements en fonds d'Etats européens et africains sont plutôt en diminution, tandis que les autres, les asiatiques surtout, sont en augmentation. Le rapport des mêmes commissaires

nous renseigne aussi sur les revenus autres que ceux des fonds d'Etat et provenant de titres (*securities*) indiens, coloniaux et étrangers, de coupons, de chemins de fer situés en dehors du Royaume-Uni : il les énumère de la façon suivante pour l'année 1906-1907 :

	Millions de francs
Revenus que payent à titre d'intérêts et de dividendes les compagnies et corporations étrangères et coloniales et qui sont révélés par leurs agents	400
Revenus accusés par les banquiers et changeurs négociant des coupons étrangers et coloniaux	340
Revenus déclarés par des individus, raisons sociales, compagnies, perçus au dehors et non taxés aux mains des agents, banquiers ou changeurs	175
Bénéfices des chemins de fer étrangers possédés et exploités par des compagnies anglaises ayant leur siège dans le Royaume-Uni	300
Ensemble	1.215
En y ajoutant la somme ci-dessus de	785
On arrive à un total de	2.000

Les mêmes sources de revenus, en 1877, ne formaient qu'un total d'environ 1.120 millions. A première vue, le chiffre de 2 milliards paraît en désaccord avec le capital de 80 milliards énoncé plus haut, lequel ne rapporterait ainsi qu'un peu plus de 2 %. Mais il convient d'observer que l'énumération des commissaires est loin d'être complète. Elle ne comprend pas une série de revenus tirés de l'étranger qui ne sont révélés que par la déclaration de celui qui les encaisse, et qui sont compris dans les revenus groupés dans une autre cédule de l'*income tax*, celle des professions, industries et négoces divers. Ils se composent notamment de ceux que fournissent les entreprises, autres que les chemins de fer, établies à l'étranger, mais administrées, totalement ou partiellement en Angleterre, les succursales de banques, compagnies d'assurances, maisons de commerce indigènes établies à l'étranger et aux colonies, les hypothèques, avances, dépôts en dehors des frontières appartenant à des compagnies anglaises, les bénéfices de toute nature résultant d'affaires faites au dehors par des industriels ou négociants résidant en Angleterre. En essayant d'en dresser la liste, M. Paish est arrivé au résultat suivant :

Revenus provenant de capitaux placés à l'étranger dans :

Des banques coloniales	175
Des brasseries et distilleries	18
Des canaux et docks [1]	30
Des compagnies commerciales et industrielles	125
Des compagnies électriques	8
Des compagnies financières et territoriales	150
Des usines à gaz	30
Des houillères et minières	13
Des mines d'or, de diamant, d'argent, de cuivre, d'étain et autres métaux	650
De nitrate	40
De pétroles	16
De caoutchouc	12
De thé et de café	45
De câbles sous-marins et téléphones	50
De tramways	46
D'entreprises d'eau,	10
	1.418
Si on ajoute cette somme au total indiqué par les commissaires du revenu intérieur	2.000
On trouve	3.418

C'est environ 3 milliards et demi de francs pour l'ensemble des revenus que les Anglais perçoivent à l'étranger. Et encore cette somme ne comprend-elle pas ce que les Anglais retirent de leurs dépôts confiés aux banques hors des frontières du Royaume-Uni, ni des placements faits par les particuliers, puisque la statistique n'a pu être dressée qu'au moyen des rapports publiés par les sociétés.

La détermination du capital qui produit ce revenu est une œuvre délicate : parfois il a été anéanti en tout ou en partie, tantôt il a été l'objet de plus values; celles-ci peuvent être considérables : les actions du canal de Suez acquises par le gouvernement anglais représentent, au cours d'aujourd'hui, huit fois leur prix d'achat. En tenant compte de ces divers éléments, on arrive à évaluer à environ 70 milliards de francs le capital placé au dehors : il se divise à peu près également entre les Indes et les colonies anglaises d'une part, et les pays étrangers de l'autre. Ces différentes statistiques remontant à trois ans, il n'est pas téméraire de supposer que le capital dépasse aujourd'hui 80 et probablement 90 milliards

[1] Ce chiffre est presque exclusivement formé par le dividende des 175.000 actions du canal de Suez que possède le gouvernement britannique.

de francs. Nous nous rapprochons ainsi du chiffre que nous a donné l'addition faite un peu plus haut des placements anglais répartis dans les divers pays du monde et calculés d'après d'autres éléments. Le dernier chiffre lui-même, si élevé qu'il paraisse, ne comprend pas la totalité des sommes qui ont été exportées d'Angleterre. Beaucoup de ses habitants se sont, à diverses époques, intéressés par exemple à la construction de chemins de fer européens; on sait que les premiers tronçons de l'Ouest français sont dûs à l'initiative de Brassey : de nombreux titres d'entreprises continentales ont ainsi été possédés autrefois par les Anglais qui les ont ensuite revendus.

III

Les Anglais qui effectuent des placements au dehors n'ont pas au même degré que nous le goût du titre à revenu fixe; ils ne le recherchent que lorsque le rendement en est très élevé. Ils préfèrent les actions des entreprises qui leur paraissent susceptibles de développement; ils ne se contentent pas alors de conserver les titres; ils prennent en mains la direction et l'administration, s'assurent des avantages dans la construction et l'équipement des lignes de chemins de fer, des usines, des manufactures et des sources d'influence et de revenus autres que celles qui dérivent de la simple possession d'obligations. On pourrait citer à cet égard une infinité d'exemples, tous plus frappants les uns que les autres. Les chemins de fer argentins, brésiliens, d'un grand nombre d'autres Etats de l'Amérique du Sud, sont dirigés par des Anglais; il arrive que les obligations de ces entreprises sont souscrites en France, sans que nos compatriotes interviennent en quoi que ce soit dans leur administration. Ailleurs, dans l'Afrique du Sud, l'épargne française s'est engagée pour des sommes énormes : c'est par centaines de mille qu'elle a acheté, à un moment donné, les actions de mines d'or et de sociétés d'exploitation et autres : mais elle ne s'est pas souciée de se faire représenter par des mandataires de son choix dans les conseils de ces affaires. L'on a vu et l'on voit encore tous les jours un comité composé d'Anglais, qui détiennent à peine quelques titres, gouverner une affaire dont le capital est en majorité possédé par des Français. Ceci indique la façon dont nos voisins entendent l'exportation de leurs capitaux; non seulement ils ne se désintéressent pas du sort des entreprises dans lesquelles ils les placent, mais ils réussissent souvent

à en conserver le contrôle, alors que le capital a passé en d'autres mains.

Il est certain que, depuis un certain nombre d'années, la France a voulu, elle aussi, s'assurer les avantages légitimes auxquels a droit un créancier. Mais elle a agi d'une façon toute différente. Le gouvernement est intervenu : usant des pouvoirs que lui confère la législation, il a exigé, avant d'accorder la cote d'un emprunt, que des commandes fussent assurées à l'industrie française, ou encore que certaines stipulations favorables à nos nationaux fussent introduites dans les traités de commerce. Ce système a parfois eu des conséquences utiles; mais, d'une façon générale, il est bon que les particuliers et les banques agissent directement. Il est vrai que cette action sera surtout efficace lorsque les capitaux eux-mêmes, au lieu de s'immobiliser dans des fonds publics, se porteront vers des entreprises industrielles, financières ou communales. Il semble qu'une tendance nouvelle se fasse jour à cet égard sur les places françaises : elles ont intérêt à s'inspirer des exemples qui leur viennent de l'autre côté de la Manche.

Une preuve de l'importance que les placements étrangers ont depuis longtemps pour l'épargne anglaise est dans la fondation, qui remonte à 1868, de la corporation des porteurs de fonds étrangers (*Corporation of foreign bondholders*), qui a reçu une licence du Conseil du commerce (*Board of trade*) en 1873 et a été incorporée par acte du Parlement en 1898. Elle est dirigée, en vertu de cet acte, par un conseil de 21 membres, dont 6 nommés par l'association centrale des banquiers, 6 par la Chambre de commerce de Londres et 9 choisis par voie de cooptation. Le but principal poursuivi par la corporation est de protéger les intérêts des porteurs de fonds étrangers : elle se tient au courant de la situation économique et financière des divers Etats dont elle a à s'occuper et publie tous les ans à ce sujet un volume qui contient de précieux renseignements. Son conseil agit tantôt par lui-même, comme lorsqu'il choisit le représentant des porteurs anglais de fonds turcs appelé à siéger à Constantinople dans la commission de la Dette; le plus souvent, il se met en communication avec des comités spéciaux, formés pour chaque cas particulier et dont le président et le vice-président du conseil font partie de droit. Depuis son origine, la corporation a eu à s'occuper du règlement de dettes dont le capital n'est pas inférieur à 25 milliards de francs. On sait que cet exemple a été suivi en France, où il s'est formé une association pour la défense des intérêts des porteurs français de valeurs étrangères.

IV

Un point délicat est celui des rapports entre les gouvernements des pays dont les nationaux ont pour habitude de faire des placements au dehors et les financiers, sociétés ou particuliers, dont l'activité a pour objet la recherche de ces placements et généralement la conclusion d'emprunts étrangers. En France, la question est plus difficile à résoudre que partout ailleurs, à cause de l'existence d'un marché officiel et du fait que les agents de change qui y opèrent sont des officiers ministériels. Le gouvernement s'est réservé le droit de s'opposer à l'admission à la cote des titres étrangers, en sorte qu'il a, en la matière, une responsabilité directe et avérée. Tout récemment, à propos de l'emprunt ottoman de 1910, de vives controverses se sont élevées sur l'utilité que présente cette organisation, sur les limites du droit de l'Etat et sur l'intérêt ou le danger qu'il y a pour lui à intervenir sur ce domaine. En Angleterre, le problème ne se pose pas de la même façon. La négociation des fonds publics et des valeurs mobilières en général est libre; elle peut être opérée par n'importe qui. Des associations privées se sont formées dans les principales villes du Royaume-Uni, à Londres en particulier, qui ont pour objet les échanges de rentes, d'actions et d'obligations; elles portent le nom de *Stock Exchange*, et ceux qui y opèrent celui de *Stock and Share Brokers*, c'est-à-dire courtiers de fonds et actions. Ce sont des corporations absolument libres, dont le capital est constitué par des souscriptions émanant des courtiers eux-mêmes, qui ont seuls le droit d'être actionnaires et qui fixent les règlements en vertu desquels se font les admissions à la bourse des valeurs de toute nature; dès lors aucune différence n'existe, à ce point de vue, entre les titres anglais et les titres étrangers. Aussi avons-nous vu, depuis un siècle, le marché de Londres s'ouvrir successivement à une quantité de plus en plus grande de fonds d'Etats, actions et obligations provenant de toutes les parties du monde. Jusque dans les derniers temps, il n'était guère question de politique au moment de l'arrivée de ces nouveaux venus. Des maisons de banque ou de commerce britanniques, en relations directes avec certains pays d'Europe ou d'outremer, consentaient des avances aux gouvernements de ces contrées, ou le plus souvent s'occupaient d'y organiser des industries : les titres d'emprunts ou de sociétés à former étaient souscrits et se négociaient ensuite dans la Cité. C'est ainsi que de nombreux

fonds russes figuraient à la cote anglaise à l'époque où les relations étaient le plus tendues entre les deux empires, où le monde entier parlait du duel imminent entre l'éléphant et la baleine, où les avant-postes russes et l'armée des Indes paraissaient sur le point d'en venir aux mains en Afghanistan; c'est ainsi que les rentes allemandes se vendent et s'achètent au *Stock Exchange*, en dépit de la fraîcheur des rapports entre les deux peuples.

Il ne semble donc pas que, jusqu'au début du xxe siècle, les Anglais aient considéré que le fait de prêter leurs capitaux à un pays étranger impliquait nécessairement une intimité politique et en aient conclu qu'il fallait refuser de les exporter chez les nations susceptibles de se trouver en désaccord avec eux. Mais dans les dernières années, une certaine modification a paru se faire jour dans les dispositions de l'opinion britannique. La poussée de nationalisme qui se manifeste aujourd'hui chez presque tous les peuples a eu pour conséquence de rendre les Anglais attentifs à un ordre d'idées qui ne semble pas les avoir touchés jusque-là. Ils ont apporté des préoccupations politiques dans les questions financières. Après leur alliance avec le Japon, la première conclue par eux depuis l'ère du *splendide isolement* vanté par un de leurs ministres, ils ont fait un accueil empressé aux rentes nipponnes. Ils n'ignorent pas d'ailleurs, en achetant ces fonds, la sagesse avec laquelle les finances publiques sont administrées à Tokio.

Au reste le patriotisme anglais ne le cède à aucun autre, et la Cité de Londres n'aurait certes pas délibérément apporté son appui à une nation qui menacerait la Grande-Bretagne. Sans avoir besoin de prendre à cet égard officiellement les instructions de *Downing Street*, les chefs des maisons illustres qui exercent une influence prépondérante dans *Lombard Street* et *Threadneedle Street*, font certainement, le cas échéant, tout ce qui est en leur pouvoir pour seconder l'action du gouvernement. Déjà il y a un tiers de siècle, lorsque lord Beaconsfield voulut conclure sur l'heure l'achat des actions du canal de Suez que le khédive lui offrait, il trouva des banquiers qui lui avancèrent 100 millions de francs sans attendre le vote de la loi, témoignant ainsi à la fois de leur confiance dans le ministre et de leur désir de s'associer à sa politique. Un accord tacite semble exister entre la couronne et les grandes forces financières de la métropole, dans la clairvoyance et le dévouement desquelles elle a confiance : aussi ne croit-elle pas nécessaire de chercher des armes dans un arsenal législatif qui lui permettrait d'interdire l'accès des bourses anglaises aux titres

qu'elle préférerait ne pas y voir figurer. En cela, comme en matière commerciale, l'Angleterre est restée libre-échangiste. Ceux qui, depuis la guerre du Transvaal, ont adopté les vues de Joseph Chamberlain et qui veulent engager le pays dans les voies du protectionnisme, essaieront peut-être de le convaincre également qu'exporter des capitaux est aussi mauvais que d'importer des marchandises : l'échec répété des partisans de cette politique aux deux élections générales qui, à quelques mois d'intervalle, viennent d'assurer la majorité au cabinet Asquith, doit nous faire supposer que, pas plus sur le terrain des valeurs mobilières que sur celui des marchandises, les protectionnistes ne triompheront. C'est sans doute à leur présence dans les rangs du parti conservateur que celui-ci a dû sa double défaite.

D'ailleurs, pour empêcher ses nationaux de placer leurs capitaux au dehors, il ne suffit pas qu'un gouvernement interdise l'inscription à la cote des bourses et la négociation de valeurs étrangères. Les capitalistes savent fort bien prendre le chemin qui mène au delà des frontières et appliquer, d'une façon instinctive et souvent inconsciente, la loi économique en vertu de laquelle l'argent va là où il trouve l'emploi le plus rémunérateur et aussi la plus grande sécurité. Or, à l'ancienne considération du crédit de l'Etat emprunteur, qui était jadis dominante dans le choix des placements, est venue, depuis peu d'années, s'en joindre une nouvelle, qui déroute quelque peu les opinions reçues et qui modifie dans une certaine mesure l'échelle des crédits. En effet, des nations prospères, connues pour la loyauté et l'exactitude avec lesquelles elles avaient jusqu'ici fait honneur à leurs engagements, se sont avisées de menacer les capitalistes de toute sorte de taxes plus ou moins vexatoires, dont le premier effet a été d'éveiller dans leur esprit une idée qu'ils ne connaissaient guère jusque-là, celle d'éviter les investigations du fisc.

V

Les Anglais, depuis l'avènement du ministère Asquith et la présence de M. Lloyd George à la chancellerie de l'Echiquier, ont donc un double motif de rechercher les placements à l'étranger ; augmenter leur revenu et aussi avoir, dans certains cas, des capitaux placés au dehors, dont la rente, lorsqu'elle est dépensée hors des frontières du Royaume-Uni, n'est pas soumise à l'*income-tax*. Depuis que le taux de l'impôt sur le revenu atteint 8 % sur les fortunes importantes, les contribuables s'en

préoccupent beaucoup plus qu'autrefois. L'un d'eux me disait en souriant, un jour de cet hiver où je le rencontrais en villégiature sur la côte d'Azur : « Je dépense ici le plus que je puis ; car, sur tout ce que je paie, j'économise l'*income-tax*. » D'autre part, l'abaissement du taux des Consolidés anglais, qui, depuis 1903, ne rappportent plus normalement que 2,50 et effectivement, lorsque le taux maximum de l'*income-tax* est appliqué, 2,30 %, a coïncidé avec un renchérissement sensible du coût de la vie. Nombre de gens se sont donc trouvés contraints de chercher des placements en dehors du cercle étroit qui pendant longtemps leur avait suffi. Déjà une loi de 1900 (*Colonial Stock Act*) avait élargi quelque peu le champ des placements en autorisant les fidéicommissaires de mineurs, de femmes, ou autres incapables à employer leurs disponibilités, non plus seulement en rentes nationales, mais aussi en fonds coloniaux. De là aux rentes étrangères il n'y avait qu'un pas à franchir ; et s'il ne l'a pas été par la loi, il l'a été par nombre de capitalistes, qui les ont de plus en plus recherchés.

En même temps, la gestion financière de beaucoup de pays secondaires, moins bien administrés jadis que l'Angleterre, s'améliorait. Alors qu'en 1875 la Chambre des communes avait cru devoir nommer une commission d'enquête à la suite des scandales qui avaient accompagné l'émission de certains emprunts exotiques sur le marché de Londres, on n'a plus vu se reproduire rien de semblable. Le cours des rentes des républiques sud-américaines par exemple, grâce à la prospérité dont jouissent plusieurs d'entre elles, s'est élevé graduellement. L'écart de revenu fourni par les fonds que l'on considérait jadis comme de second ordre et ceux des rentes des grands Etats a diminué d'une façon très frappante depuis une vingtaine d'années, sous la double influence de l'énorme augmentation des budgets militaires européens et des progrès réalisés par des nations que n'écrasent pas les mêmes charges[1]. Le jour où cet écart serait encore réduit, il est évident qu'une des raisons de l'exportation des capitaux anglais aurait disparu. Ils se portaient avec empressement, il y a une trentaine d'années, sur les fonds moscovites, alors que le 5 % russe était coté aux environs de 80 et que le Consolidé anglais était au-dessus du pair. Aujourd'hui, le 3 % russe est à 84, et le 3 % du Comté de Londres à 88. Un écart de 4 francs est insignifiant, tandis qu'il y a trente ans, une somme placée en fonds russes donnait à l'Anglais une rente plus que double de celle qu'il pou-

[1] Voir notre étude sur les Budgets comparés, Félix Alcan éditeur 1910.

vait se procurer en consacrant un montant identique à l'acquisition de rentes indigènes. Un rapprochement de même nature nous expliquerait pourquoi les Allemands n'exportent plus de capitaux en Italie : leur 4 % est au prix auquel se négocie aujourd'hui le 3 1/2 italien. Cette cote des deux fonds devrait plutôt amener les capitaux italiens à Berlin que les capitaux allemands à Rome.

Quoi qu'il en soit et quelles que puissent être les variations des courants que portent les capitaux anglais, tantôt dans une direction, tantôt dans un autre, ils ne cessent de déborder les étroites limites du Royaume-Uni. Pour avoir une idée de l'importance de ce mouvement, il suffit de jeter les yeux sur la cote des valeurs qui se négocient à Londres : une bonne part des seize pages à deux colonnes qui enregistrent les milliers de titres inscrits sur ce document est consacrée à l'étranger. Quatre colonnes comprennent les fonds d'Etat et de corporations étrangères; deux, les chemins de fer indiens et coloniaux; cinq, les chemins de fer étrangers, parmi lesquels les Américains tiennent le premier rang; dans les chapitres où les titres anglais et les autres sont compris sous une même rubrique, ces derniers tiennent une grande place. En un mot, l'Angleterre moderne exerce son activité économique dans le monde entier, et l'exportation régulière d'une partie de son capital est un des facteurs de sa vie nationale. Les conséquences de ce fait ont été examinées par des penseurs, dont le jugement fait autorité.

Voici comment Stuart Mill apprécie les placements faits par ses compatriotes à l'étranger : « C'est un contrepoids à la ten-
« dance descendante des profits chez les nations dont les béné-
« fices augmentent plus vite que ceux de leurs voisins et s'appro-
« chent par conséquent de la limite minimum. Nous assistons
« à un exode incessant de capital vers nos colonies et l'étran-
« ger, où il cherche un profit plus élevé que celui qu'il peut
« obtenir dans le pays. Je crois que cela a été, pendant des
« années, l'une des causes principales qui a arrêté la baisse des
« profits en Angleterre. Elle opère de deux façons. En premier
« lieu, elle agit comme le feraient un incendie, une inondation
« ou une crise commerciale : elle enlève une partie de l'aug-
« mentation du capital qui amène la réduction des bénéfices.
« En second lieu, ce capital exporté n'est pas perdu, mais est
« surtout employé soit à fonder des colonies qui deviennent
« exportatrices de grandes quantités de produits agricoles à
« bon marché, soit à développer ou à améliorer l'agricul-
« ture de pays plus anciens. C'est principalement l'émigration

« du capital anglais qui nous assure un approvisionnement « d'objets d'alimentation et de vêtements à bon marché, qui « croît en raison de notre population : grâce à elle, plus de « capital trouve également à s'employer dans le pays, sans y « causer de réductions de bénéfices, et en y produisant des arti- « cles manufacturés avec lesquels nous payons ces matières « premières. Ainsi l'exportation de capital agit très efficace- « ment de façon à étendre le champ d'action du capital resté « à l'intérieur ; et l'on peut dire que, plus nous exporterons de « capitaux, et plus nous en posséderons et nous pourrons en « conserver chez-nous[1]. »

Stuart Mill insiste ici sur un point de vue qui n'est pas le même pour toutes les nations et qui n'est pas, en particulier, celui de la France, dont les récoltes suffisent, en temps normal, à nourrir sa population. Mais il n'en contient pas moins la véritable théorie de l'exportation des capitaux, qui doivent procurer à leurs propriétaires des revenus supérieurs à ceux qu'ils pourraient leur fournir s'ils étaient conservés à l'intérieur des frontières. Que ces revenus soient ensuite transformés en blé, en coton, en toute autre marchandise, ou employés par une nation qui thésaurise à faire de nouveaux placements à l'étranger, peu importe. Il est exact, comme le dit l'écrivain anglais, que cette exportation a le double effet d'augmenter la fortune des capitalistes et de développer les contrées auxquelles ils envoient de l'argent : celles-ci à leur tour deviennent des consommateurs d'objets fabriqués dans la métropole et aident par là au développement de l'industrie indigène. C'est ainsi qu'il faut comprendre la conclusion, quelque peu paradoxale en apparence, du passage que nous venons de citer, et qui est cependant vraie : ceux qui décongestionnent le marché britannique des capitaux dont ils exportent une certaine quantité, contribuent à augmenter la valeur de ceux qui restent dans le pays.

VI

Nous n'avons pas parlé de la présence de capitaux exotiques en Angleterre, parce qu'elle ne joue pas un rôle important dans la vie économique du pays. Toutefois les étrangers, les Français en particulier, possèdent une certaine quantité de titres de la Dette anglaise et aussi d'autres valeurs indigènes. Nous ne croyons pas que cette quantité ait augmenté dans les derniers

[1] Livre IV, chapitre IV.

temps : les mêmes raisons qui ont amené la désaffection du public britannique pour ses propres fonds en ont écarté les étrangers. Ni nos compatriotes, ni les habitants d'autres pays n'ont d'intérêts importants dans les chemins de fer et les autres industries du Royaume-Uni. Néanmoins, un certain nombre de Français ont des comptes ouverts chez les banques de Londres, y ont déposé des titres et des fonds et contribuent ainsi à fournir des ressources au marché de cette capitale. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes qui ont amené ces dépôts. Peut-être les Anglais qui, jusqu'ici, n'avaient guère songé à expatrier matériellement les titres qui représentent leurs actions ou obligations étrangères et à se créer des disponibilités au dehors, commencent-ils sous ce rapport, comme sous d'autres, à imiter les continentaux et à soustraire quelques parcelles de leur fortune à l'avidité du collecteur d'impôts. Il y a là entre certains pays une sorte de chassé-croisé bizarre, qui produit rarement, en fin de compte, l'effet désiré. Il vient toujours une heure, notamment celle de l'ouverture des successions, où le fisc reprend ses droits. Du reste, les déplacements matériels de valeurs mobilières ne constituent pas des placements réels de capitaux comme ceux que nous avons étudiés. Pour l'Angleterre, ces placements se résument ainsi : elle a envoyé au delà de ses frontières une somme d'au moins 80 milliards de francs, dont une partie notable dans ses propres colonies. Elle en retire un intérêt rémunérateur, que certains statisticiens ont évalué à 5 %, et qui est sans doute plus élevé, parce que les cours actuels de beaucoup de valeurs sont très supérieurs au prix d'acquisition et que c'est de ce dernier qu'il faudrait rapprocher les revenus encaissés aujourd'hui pour connaître le taux réel.

C'est une véritable industrie que celle qui consiste à choisir les valeurs, à les acquérir, à modifier dans certains cas la composition des portefeuilles : de nombreuses sociétés se sont formées et opèrent en Angleterre dans ce but. Nous avons sous les yeux le compte rendu annuel de l'une d'elles qui, avec un capital de 50 millions de francs constitué moitié en actions, moitié en obligations, possède plusieurs centaines de valeurs étrangères, fonds d'Etats, de villes, lettres de gage, obligations foncières et hypothécaires, obligations et actions de chemins de fer, actions et obligations d'affaires industrielles. Ces organisations sont aisées en Angleterre, parce que la loi de l'income-tax permet d'échapper à la superposition d'impôts qui est actuellement inévitable en France. Une société française possédant des titres étrangers paie deux fois l'impôt,

sur ses propres coupons et sur ceux des valeurs qu'elle a en portefeuille : son revenu est ainsi amputé de 20 ou 25 %, ce qui empêche, la plupart du temps, la constitution de sociétés de ce genre.

Bien que la législation anglaise sur les sociétés soit devenue plus sévère qu'autrefois, elle est encore assez libérale et assez souple pour permettre la création de nombreux organismes qui, sur ce terrain comme sur d'autres, encouragent l'activité et font que le mouvement économique reste considérable en Angleterre : les statistiques du commerce et des chemins de fer en 1910 en fournissent une preuve éclatante. Les placements à l'étranger sont, pour le Royaume-Uni, une véritable nécessité : il importe chaque année pour plusieurs milliards de francs de marchandises de plus qu'il n'exporte. Il ne peut payer cette différence qu'au moyen des coupons de ses valeurs mobilières étrangères, des frets que lui rapporte son énorme flotte marchande, véhicule de transports d'une partie du monde, et des commissions que ses innombrables clients du dehors lui paient régulièrement : grâce au libre-échange, maintenu depuis plus d'un demi-siècle, les marchandises arrivent dans les ports anglais, non seulement pour la consommation indigène, mais pour celle d'une partie de l'Europe et même de pays d'outre-mer, qui viennent s'approvisionner dans les docks de Londres et de Liverpool. En outre, l'étalon d'or, auquel l'Angleterre est resté invariablement fidèle, a fait de la livre sterling une monnaie en quelque sorte universelle : bien des banquiers, de nombreux établissements de crédit européens, asiatiques, américains, qui ont pris l'habitude d'avoir un compte ouvert dans la Cité, règlent une partie de leurs affaires par l'intermédiaire du *Clearing house* (Chambre de compensation) des grandes banques groupées autour de la Tamise. C'est là aussi un des résultats indirects et un des bénéfices de la politique d'exportation des capitaux qui a eu pour résultat de répandre le quart de la fortune anglaise sur les points les plus divers de la surface du globe. Le marché de Londres bénéficie ainsi d'une grande quantité de capitaux qui n'y sont pas, il est vrai, employés d'une façon définitive, mais qui constituent une partie du fonds de roulement des banquiers étrangers ayant des comptes ouverts sur les livres de leurs confrères britanniques. Le volume de ces dépôts reste à peu près constant, en dehors des époques de crises politiques ou économiques qui déterminent des changements brusques dans un sens ou dans l'autre.

Un très grand nombre des sociétés fondées à l'étranger par

des Anglais sont de nationalité anglaise et ont leur siège administratif à Londres ou dans d'autres villes du Royaume-Uni. Tel est le cas de beaucoup de chemins de fer sud-américains, de la célèbre mine du Rio-Tinto, qui exploite en Espagne le plus puissant gisement cuprifère de l'Europe, de celle de Tharsis et de cent autres que nous pourrions citer. Les rigueurs accrues des lois fiscales de M. Lloyd George ralentissent ce mouvement : on hésite aujourd'hui à donner la nationalité anglaise aux sociétés nouvelles qui se fondent pour opérer à l'étranger. De ce chef, l'Angleterre perdra des bénéfices et des avantages multiples qui résultaient pour elle du régime antérieur.

VII

Si, après avoir étudié le passé et le présent, nous cherchons à jeter un coup d'œil sur l'avenir, et si nous nous demandons dans quelle mesure le phénomène des placements britanniques à l'étranger, continuera à se produire, s'il s'accentuera ou si au contraire il se ralentira, nous devons, pour répondre à cette question, considérer l'évolution des sociétés humaines dans le monde moderne, tel que l'ont fait les merveilleuses inventions du XIXe siècle et que le trouvent les jeunes générations qui vont grandir au cours du XXe. Il convient de rechercher si la quantité de capitaux que l'Angleterre place au dehors augmentera, ou si au contraire elle aura une tendance à diminuer, soit parce que les occasions seront plus rares, soit parce que la nation anglaise aura moins d'excédents de revenus à placer, soit enfin parce que ses débiteurs, n'ayant plus besoin de son aide, la rembourseront. Sur le premier point, il semble que le domaine ouvert à l'activité britannique et en général à celle des nations qui encaissent annuellement des sommes supérieures à celles qu'elles dépensent pour la satisfaction de leurs besoins immédiats, soit encore très vaste. L'Amérique, l'Asie, l'Afrique contiennent d'immenses territoires qui sont loin d'être pourvus de leur outillage et couverts de la population qu'ils peuvent nourrir. D'autre part, malgré les difficultés auxquelles la Grande-Bretagne est en proie, malgré la crise politique qu'elle traverse, malgré le poids d'un budget qui a doublé en vingt ans, elle semble avoir conservé une vitalité suffisante pour continuer à s'enrichir et à capitaliser une partie de ses revenus.

Reste le troisième point : les Etats débiteurs de l'Angleterre la rembourseront-ils; les habitants des contrées où elle a

organisé des industries rachèteront-ils les actions et les obligations de ces entreprises? Nous avons indiqué plus haut que c'est là une phase presque régulière de l'évolution des peuples modernes. On peut concevoir qu'à un moment donné, tous les pays du globe, étant pourvus de leur outillage économique, n'auront plus besoin les uns des autres, et que chacun d'eux possédera, à l'intérieur de ses frontières, tous ses fonds publics, tout le capital des entreprises de n'importe quelle nature organisées sur son territoire : c'est un point auquel sont parvenues d'une façon à peu près complète la France et l'Angleterre. Mais, jusqu'à ce qu'il en soit de même pour le reste du monde, il s'écoulera tant d'années qu'il serait téméraire aujourd'hui d'envisager une pareille hypothèse. Quelle que soit la rapidité avec laquelle tout marche de nos jours, l'œuvre qui reste à accomplir est si vaste qu'aucune prévision humaine ne saurait lui assigner un terme. D'ailleurs, tant de faits inattendus peuvent se produire, modifier les courants qui gouvernent actuellement les migrations de capitaux, changer la position respective des peuples les uns vis à-vis des autres, qu'on ne saurait prévoir cet équilibre parfait auquel nous faisions allusion tout à l'heure et qui isolerait en quelque sorte les diverses nations les unes des autres. Il est au contraire infiniment probable que, de même que les échanges internationaux de produits du sol, de marchandises fabriquées, prennent une ampleur croissante, de même les mouvements de capitaux qui découlent en partie de ces échanges et qui parfois aussi les provoquent, iront sans cesse en augmentant. Les placements britanniques au dehors suivront vraisemblablement la même voie au cours du XXe siècle et contribueront à assurer la puissance économique du Royaume-Uni et à compenser l'infériorité dans laquelle le place, par rapport à d'autres, l'insuffisance de sa production agricole.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

LA

PRESSE POLITIQUE D'AUTRICHE-HONGRIE

I. — Les journaux viennois et tchèques.

Avant 1861, il n'y avait guère de journaux politiques autrichiens, car pratiquement la législation ne le permettait pas.

La presse en Autriche est régie par la patente impériale du 27 mai 1852, modifiée d'abord le 17 décembre 1862 et plus profondément ensuite en 1894. Cette dernière réforme supprima la caution et la concession impériale qui était indispensable auparavant pour créer un journal, et toujours très difficile à obtenir.

Aujourd'hui, en principe, toute personne peut fonder un journal à la seule condition de ne pas avoir de casier judiciaire.

Théoriquement et légalement, un journal ne peut être supprimé que lorsque l'état de siège est déclaré. Mais, en fait, dans les régions slaves, la loi est fréquemment transgressée. Ainsi des exemplaires sont souvent confisqués, même dans les cafés, sous les prétextes les plus futiles. Parfois, en Bohême un même numéro est saisi à Brunn et laissé libre à Prague, ou inversement. Si donc, en théorie, la loi autrichienne est assez libérale, en fait l'arbitraire subsiste.

Il est vrai que l'éditeur du journal peut protester ensuite contre ces confiscations. Mais grâce à un passage du code de procédure autrichien, relatif à la procédure « objective », on confisque d'abord, et on examine ensuite les objections. Celles-ci arrivent généralement trop tard pour être efficaces, même dans le cas fort rare où le tribunal compétent donne raison à l'éditeur du journal.

Au point de vue financier, la situation de la presse en Autriche est extrêmement variable suivant les régions. Elle subit l'influence de la situation politique résultant elle-même de la diversité des nationalités, et aussi de ce fait qu'il y a en dehors de Vienne une ville capitale (Prague) et d'autres

villes aux allures de capitale (Cracovie, Leopol). On ne saurait donc trouver en Autriche une presse aussi centralisée qu'en France. Par suite, il n'y a pas de feuilles à grand tirage comme chez nous. Les journaux les plus riches sont évidemment les allemands, surtout ceux de Vienne. Quant aux organes slaves, à part quelques rares exceptions, ils n'ont que des moyens limités, à cause de la condition médiocre des populations slaves qui, dominées par l'hégémonie allemande, presque exclusivement rurales, et disposant de peu de capitaux, ont la plus grande difficulté à faire leur place au soleil.

Les chiffres donnés ci-dessous pour le tirage des journaux sont simplement destinés à orienter les idées, mais ils ne sauraient être garantis. Le tirage d'un journal est chose trop mystérieuse partout pour qu'on puisse l'indiquer autrement que d'une façon très approximative[1].

Presse de Vienne.

La presse de Vienne présente cette caractéristique d'être presque complètement entre les mains des israélites, à qui le sens des affaires a permis de conquérir dans ce domaine une place tout à fait éminente.

Fremdenblatt. — Organe strictement officieux. Tous les articles sont soumis au bureaux de la presse du Ballplatz. Il en résulte que les articles d'actualité paraissent avec un ou deux jours de retard. C'est le seul journal que lise l'empereur François-Joseph. Des autres il ne voit que les découpures. Au point de vue financier, le *Fremdenblatt* appartient à la *Elbermühle*, fabrique de papier. Le tirage est d'environ 12.000.

Jusqu'en mars 1909, le directeur du *Fremdenblatt* était M. Zweybruck, israélite originaire de l'empire allemand Depuis mars 1909, il a été remplacé par M. Julius Szeps.

Parmi les rédacteurs du *Fremdenblatt* on peut noter M. Fraenkl, ancien correspondant de la *Frankfurter Zeitung*.

Neue freie Presse. — Le gouvernement n'a pas de prise sur elle. Ses tendances sont, non pas absolument pangermanistes, mais très fortement germanistes. La *Neue freie Presse* est appréciée non seulement par les fonctionnaires et les intellectuels allemands-autrichiens, mais aussi par les financiers. Ordinairement elle soutient les ministères qui ne sont pas antisémites, mais grâce à un remarquable flair politique elle a le don de prévoir assez exactement leur chute, et ne s'obstine

[1] Nous accueillerons à ce sujet les rectifications s'il s'en produit (*N. D. L. R.*)

pas à leur prêter un appui devenu inutile. Son tirage oscille probablement entre 50 et 60.000.

Outre le directeur, M. Benedikt, qui entra au journal comme rédacteur économique, et y acquit bientôt une situation prépondérante, il faut citer parmi les collaborateurs ordinaires de la *Neue freie Presse* M. Muller qui écrit sur la politique étrangère, et M. Sigmund Munz, célèbre par ses interviews sensationnelles.

En outre cet organe ne recule devant aucun sacrifice pour ouvrir de temps en temps ses colonnes à d'éminents publicistes étrangers, venus des quatre coins de l'horizon. C'est ainsi qu'il fait alterner des signatures françaises avec celles de pangermanistes comme M. Schiemann.

Le correspondant à Paris de la *Neue freie Presse* fut expulsé au moment de l'affaire Dreyfus pour ses attaques contre la France.

Neues Wiener Tagblatt. — Journal riche, à tendances allemandes, mais indépendant et très honorable; fondé par M. Szeps père, dirigé aujourd'hui par M. Wilhelm Singer ancien correspondant de la *Neue freie Presse* à Paris pendant dix-sept ans. Pour cette cause sans doute, M. Singer a de très réelles sympathies françaises. Son admiration principale allait naguère à Waldeck-Rousseau. M. Singer a souvent donné des preuves d'une réelle indépendance. Quoique antislave, il est l'ami personnel et l'admirateur du Dr Kramarsch, le leader tchèque, et par esprit de justice il s'est rangé du côté des slaves lors du procès Friedjung.

En somme le *Neues Wiener Tagblatt* est un des journaux viennois les plus dignes de considération. Peu amateur des dépêches sensationnelles, il n'admet dans ses colonnes que des nouvelles sérieuses. Son tirage est peut-être le plus fort des journaux autrichiens : 80.000 environ, et le dimanche 150.000. Il est lu par la petite bourgeoisie et les officiers. Parmi ses rédacteurs, M. Bernard Munz, anciennement correspondant du *Temps* à Vienne, traite de la politique étrangère. Georges Villiers du *Temps* donne parfois des articles au *Neues Wiener Tagblatt.*

Wiener allgemeine Zeitung. — La Gazette générale de Vienne paraît à 6 heures du soir. Dirigée jadis officiellement par M. Szeps, elle n'a pas cessé de subir son influence malgré la direction actuelle de M. Golscheider, israélite, cousin de M. Szeps, et frère du correspondant du *Neues Wiener Tagblatt* à Londres. La *Wiener allgemeine Zeitung* est un journal semi-officieux, parfois violent, mais cherchant toujours ses inspira-

tions au Ballplatz. Elle n'est pas spécialement antislave en Autriche, mais tout à fait russophobe. Son tirage est de 8 à 10.000 environ.

Reichspost. — Directeur : Dr Funder. Journal catholique et social-démocrate chrétien, ce qui le distingue du *Vaterland.* Il a la haine des Hongrois et des israélites. Son tirage est de 18.000 environ. C'est, dit-on, le journal de l'archiduc François-Ferdinand. Il n'est pas absolument antislave. A cet égard, il est de la nuance de Lueger, l'ancien bourgmestre de Vienne, qui disait : « Qu'on laisse mes Tchèques tranquilles. »

La *Reichspost* demande le suffrage universel pour les Hongrois ; c'est une fervente de la « grande Autriche ».

Deutsches Volksblatt. — A pour directeur un israélite allemand converti. Très antisémite. N'a jamais contrecarré les vues de l'ambassade d'Allemagne à Vienne. Attaque les chrétiens sociaux depuis la mort de Lueger. Tirage : 5.000 environ.

Ost deutsche Rundschau. — Dirigé par le pangermaniste fougueux Dr Wolff. Tirage : 2.000 environ.

Wiener Abendpost. — Journal officiel qui publie les décrets et documents officiels.

Politische Korrespondenz. — A deux directeurs, MM. Hahn et Fischer. Cette feuille, envoyée dans les rédactions à 7 heures du soir, donne les nouvelles diplomatiques revisées par le Ballplatz.

Arbeiter Zeitung. — Est peut-être le premier journal socialiste de l'Europe. Son directeur, M. Austerlitz, est israélite. Remarquablement rédigé. Très utile par suite de l'excellence de ses comptes rendus parlementaires.

Die Zeit. — Conçu dans le même esprit que la *Neue freie Presse*, n'est pas arrivé à détrôner cette dernière. Son directeur est le professeur Singer, israélite. A rompu avec le Ballplatz, et depuis un an, attaque directement M. d'Ehrenthal. Publie d'intéressantes nouvelles militaires et navales. Souvent hostile à la France, et antislave. A la même clientèle que la *Neue freie Presse*, mais moins nombreuse.

Vaterland. — Journal catholique, lu par la grande aristocratie et le haut clergé ; de tendances fédéralistes, et par conséquent assez slavophile. Montre beaucoup de méfiance envers l'Allemagne, assez volontiers amical envers la Russie, hostile aux Turcs. Tirage : 5 ou 6.000 exemplaires.

Le directeur, M. Siebertz, israélite allemand, a beaucoup voyagé, notamment en Albanie.

Sonn und Montag Zeitung. — Publie parfois des articles

inspirés par le Ballplatz, signés par Austriacus. On y trouve aussi des entrefilets officieux.

Montags Revue. — Dirigée par M. Herzog, israélite, ami de M. de Koerber; a souvent des informations excellentes.

Neues Wiener Journel. — Subit l'influence de l'Allemagne; dirigé par M. Lippowitz, israélite de l'empire allemand; publie des articles très violents. Tirage moyen.

Oesterreichische Volkwirth. — Revue hebdomadaire, dirigée par M. Federn. Le meilleur organe autrichien pour suivre le mouvement économique.

Danzer's Armee Zeitung. — Cet organe, dirigé par M. Karl Danzer, est fort intéressant à suivre pour les questions militaires. Ses études concernant l'Italie permettent d'apprécier le peu de cordialité que certains cercles d'officiers autrichiens témoignent à l'armée voisine et alliée. Au moment du conflit austro-serbe, la *Danzer's Zeitung* a publié contre la Serbie des articles d'une violence frisant la férocité.

Presse tchèque de Bohême.

La presse tchèque en Bohême est fort nombreuse. Chaque petite ville du royaume de Saint-Venceslas a son journal. Nous ne les mentionnerons pas tous, et nous nous bornerons à signaler les principaux organes de Prague et de Brunn. Généralement leurs sympathies sont très nettement françaises.

Narodni Listy (le journal national). — Cet organe a été fondé en 1861 par Juliers Gregr qui, grâce à la protection de Rieger, obtint la licence permettant la publication.

Il prit bientôt la première place en Bohême, mais son prix relativement élevé (24 florins par an ou 3 heller par numéro), limita sa clientèle à la bourgeoisie et à la classe cultivée. C'est le *Temps* de la Bohême.

Après la mort de J. Gregr, il a été géré par sa famille et par un conseil d'administration composé des principaux rédacteurs.

En 1910, les *Narodni Listy* ont été vendus à une Société qui a pour président le Dr Kramarsch, le leader du parti jeune tchèque. Cette Société est soutenue par plusieurs grandes banques : la *Zivnotenska Banka*, la *Praska-Uverne Banka*, (banque de crédit de Prague) et la *Ceska Prumyslova Banka* (banque industrielle tchèque).

La Société des *Narodni Listy* est au capital de 2 millions de couronnes. Le journal a deux éditions, une le matin et une le soir.

Son inspirateur est le Dr Kramarsch. Son directeur est le Dr Rasin, avocat, qui s'occupe en outre activement de la réorganisation du parti jeune tchèque. Voici la liste de ses principaux collaborateurs :

M. Anyz, fait souvent les articles de tête ; M. Tobolka, s'occupe des minorités tchèques du Nord de la Bohême. Ecrivain très moderne et plein de talent, M. Tuma, s'occupe de biographies ; M. Hladik, le romancier tchèque bien connu, a fait en Occident de nombreux et utiles voyages ; M. Kuffner, ancien officier, s'occupe des questions de solidarité slave et de défense de la langue tchèque.

Les *Narodni Listy* sont très sincèrement francophiles.

Hlas Naroda. (La voix de la nation.) — Ce journal est l'ancien *Pokrok* (le progrès), fondé en 1865, et qui était lui-même l'ancien *Naroď* (la nation) fondé par Palatsky.

Hlas Naroda a été fondé par Rieger, beau-fils de Palatsky. C'est le principal organe vieux-tchèque. Depuis la mort de Rieger, il subit fortement l'influence de son gendre, le Dr Braf, professeur d'économie politique à l'Université tchèque de Prague.

Hlas Naroda est la propriété privée du Dr Ed. Bastyr, avocat, conseiller municipal de Prague, conservateur, qui s'occupe surtout des questions économiques et financières.

Narodi Politika (la politique nationale). — M. Benès en est le directeur. C'est un organe vieux tchèque qui insère parfois des articles ayant des tendances radicales nationales (nuance Klofatch). Ce journal constitue une excellente affaire financière. Le dimanche, le tirage atteint peut-être 100.000, ce qui est considérable pour la Bohême. M. Zak, fils d'un député tchèque y écrit des articles francophiles.

M. Subert, ancien directeur du théâtre national de Prague y collabore. Il préconise la ligue des nations opprimées. Ses chroniques sont très lues et fort appréciées.

Union. — Est un organe vieux tchèque. Il a remplacé l'ancienne *Politika*. Il est dirigé par M. Bretter, et rédigé en allemand, pour permettre, paraît-il, aux Français de se renseigner sur la Bohême. Un organe rédigé en français atteindrait évidemment mieux ce but.

Le tirage de l'*Union* est moyen.

Venkov (la campagne). — Est l'organe du parti agrarien. Son directeur M. Jonas est également connu comme poète et auteur dramatique. *Venkov* est peu francophile. Elle a des tendances anticléricales. Le dimanche, son tirage peut atteindre 150.000.

Cas (le temps). — A pour directeur le professeur Massaryk qui s'est occupé si utilement du procès Friedjung et n'a pas peu contribué à mettre en lumière certains procédés de la diplomatie autrichienne. Le professeur Massaryk a fait ses études en Angleterre et en Russie, et n'est guère francophile ; il a fait même dans son journal une campagne contre les relations franco-tchèques. Professeur de philosophie moderne à l'Université de Prague. A été élu au Reichsrath en Moravie avec l'appui des Israélites qu'il soutient volontiers. Libre-penseur à outrance, le *Cas* a commis dans cet ordre d'idées des excès qui n'ont pas peu contribué au succès électoral des cléricaux en Bohême.

Malgré un tirage assez restreint, le *Cas* a une influence qui n'est pas négligeable parce qu'il est très répandu dans les milieux intellectuels.

Cech (Le Tchèque). — Organe clérical d'assez faible tirage, lu surtout par les prêtres.

Pravo Lidu (Le droit du peuple). — Est l'organe des socialistes internationaux. Le dimanche, tire à environ 50.000. Son directeur, M. Nemetz, député au Reichsrath, a adopté les idées d'Adler. Il a vivement attaqué la municipalité de Prague au sujet de ses relations avec la France. Il a appuyé notamment le cartel allemand qui était en compétition avec une usine française de Pont-à-Mousson pour une importante fourniture de tuyaux à la ville de Prague. Parmi les collaborateurs du *Pravo Lidu*, on trouve : M. Kreice, critique d'art de valeur, et le Dr Soukup, député du Reichsrath pour une circonscription de Prague.

Ceske Slovo (La parole tchèque). — Journal des socialistes tchèques nationaux, dirigé par le député au Reichsrath, Dr Klofatch, qui s'est occupé beaucoup des relations de la Bohême avec les pays balkaniques slaves. Comme orateur le Dr Klofatch exerce une action incontestable sur les masses populaires.

Samostanost (L'indépendance). — Organe du parti radical national, qui demande le rétablissement des droits d'état de la Bohême. Il est dirigé par le Dr Hajn, ancien omladiniste, très polonophile.

Samostanost paraissait jadis trois fois seulement par semaine, il est devenu quotidien le mois dernier. On compte parmi ses rédacteurs :

M. Sokol, omladiniste qui fait la chronique politique et écrit sur les débats du Reichsrath ; M. Victor Dyk, romancier et poète dont les chroniques sont appréciées ; M. de Cenkov,

qui a fait beaucoup pour établir et développer les relations entre la Bohême et la France.

Lidove Noviny (Les nouvelles populaires). — Paraît à Brunn. C'est en Moravie l'organe de la nuance jeune tchèque. Il est dirigé par M. Stransky, israélite converti, chef du parti populiste libéral moravien.

Moravska Orlice (L'aigle de Moravie), — Est en Moravie le journal vieux tchèque de tendances cléricales.

Vidensky Dennik (Le journal de Vienne). — De nuance Klofatch, c'est-à-dire sociale nationale, s'adresse à une partie des Tchèques qui vient dans la capitale autrichienne.

Revues tchèques

Ceska Revue (La revue tchèque). — Mensuelle dirigée par M. Tobolka, ami du Dr Kramarsch, tirage peu élevé.

Nase Doba (Notre époque). — Revue du professeur Massaryk, de mêmes tendances que le *Cas*.

Prehled (La Revue). — Organe hebdomadaire, politique et littéraire, fait par les jeunes gens jadis partisans du réalisme de Massaryk, mais qui aujourd'hui en font la critique. M. Chaloupny, avocat à Tabor, biographe de Havlicek, dirige cette revue.

Akademie. — Revue socialiste dirigée par MM. Winter et Meissner, israélites tous deux.

Tschechische revue. — Imprimée en allemand et dirigée par M. Krauss, israélite, de tendances réalistes.

Z

LE PROGRAMME

DE LA PROCHAINE

CONFÉRENCE IMPÉRIALE BRITANNIQUE

La conférence impériale, dont la cinquième réunion est annoncée à Londres pour le 22 mai, sera d'une importance capitale pour les destinées de l'empire britannique. Les graves questions qui seront soulevées par les premiers ministres des Dominions, et l'accueil qui leur sera fait, donneront des indications d'autant plus précieuses qu'à aucun moment peut-être de l'histoire d'Angleterre l'avenir n'a paru plus incertain qu'aujourd'hui.

Il est bon de rappeler d'abord comment a évolué l'idée impériale. Les premiers protagonistes de la Fédération de l'empire britannique regardaient volontiers les colonies comme des satellites gravitant autour d'un soleil, et dont l'individualité devait se fondre en un Parlement impérial, pour le plus grand bien de l'empire tout entier. Disraëli a été le premier à apercevoir l'impossibilité d'une pareille fusion, étant donné le rapide développement des colonies, et l'esprit d'indépendance qui devait forcément en résulter. En conséquence, au lieu et place de cette impossible fusion, il préconisait une union féconde. L'événement lui a donné raison. L'augmentation de la richesse et de la population des Dominions autonomes, dans le dernier quart de siècle, a été telle que ces Dominions ont vu les nations voisines rechercher leur amitié, principalement pour conclure des accords commerciaux. En même temps se manifestait au Canada, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande et dans l'Afrique du Sud, un esprit nationaliste qui trouve sa parfaite expression dans la brève devise : l'Australie aux Australiens, le Canada aux Canadiens, l'Afrique du Sud aux Afrikanders. Devise qu'il ne faut pas prendre pour une menace à l'adresse de l'immigration, mais pour une invite à l'immigré à devenir vraiment le citoyen de sa nouvelle patrie, à ne pas voir seulement le bénéfice de cette qualité, mais à en assumer aussi les charges. Toutefois cet

esprit nationaliste ne pouvait abuser les Anglo-saxons d'outre-mer au point de leur faire perdre de vue que leur petite patrie serait singulièrement amoindrie vis-à-vis de l'étranger le jour où elle cesserait d'être partie intégrante de la grande patrie britannique. D'où la nécessité de l'union, et la justification de la formule de Disraëli.

La dernière conférence a déjà démontré l'erreur des prophètes de malheur, qui croyaient impossible toute fédération impériale et accusaient les colonies de ne chercher qu'une occasion pour rompre le lien avec la mère-patrie. Il est à croire que la prochaine conférence prouvera que nationalisme et impérialisme ne sont nullement incompatibles. Celui qui a été dans ces derniers temps le grand dépositaire de la pensée impériale, Cecil Rhodes, n'écrivait-il pas à Parnell, le jour où il lui adressait 10.000 livres sterling pour la caisse du parti national irlandais : « En même temps que s'affirme la ten-« dance à décentraliser les affaires locales, on voit se fortifier « la croyance qu'une union plus intime est nécessaire dans le « domaine de la politique impériale. Et cet état d'esprit se « manifeste dans la grande question de la défense de l'Empire. « Déjà les colonies commencent à apporter leur contribution « à cette œuvre; mais pour que cette coopération avec la « mère-patrie soit permanente et efficace, il sera nécessaire « que les colonies soient représentées dans un *Parlement* « *impérial.* » Cecil Rhodes, qui était un idéaliste en même temps qu'un homme d'affaires, rêvait même davantage, et entrevoyait dans l'avenir une étroite alliance anglo-américaine, capable d'assurer définitivement la paix du monde. Idéal qui n'est peut-être pas chimérique.

***

C'est précisément ce lien à établir entre les différentes parties de l'Empire qui va se trouver au premier rang des préoccupations de la prochaine conférence. Plusieurs Dominions s'émeuvent aujourd'hui des dangers que pourrait leur faire courir leur isolement. En particulier, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sentent dans toute sa force le péril asiatique. Les vastes territoires peu habités du grand continent austral sont en effet une tentation perpétuelle pour certaine puissance jaune, assez forte maintenant pour réclamer l'égalité de traitement avec les races blanches.

Sir Joseph Ward, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, présentera la motion suivante :

« Le développement atteint maintenant par l'Empire rend « opportune la création d'un *Conseil d'Etat impérial*, com- « posé des représentants de toutes les parties constituantes « de l'Empire, autonomes ou non, et qui remplisse près du « gouvernement impérial le rôle d'une assemblée consultative « pour toutes les questions générales intéressant les Domi- « nions d'outre-mer de Sa Majesté. »

Sir Joseph Ward avait même été plus loin dans un discours prononcé à Sydney, dans lequel il préconisait un *Parlement impérial*, composé d'une Chambre des députés où les Dominions seraient représentés proportionnellement à leur population, et d'un Sénat où chacune des parties de l'Empire compterait un même nombre de représentants. Ce parlement connaîtrait des affaires impériales telles que la défense militaire et navale, les relations étrangères, et les conventions internationales. Mais cette dernière solution, inspirée par les plus anciennes conceptions de fédération impériale, ne semble pas susceptible de réalisation, et la première sera vraisemblablement préférée par la conférence. Il est certain qu'en raison des relations particulières nouées par les diverses parties de l'Empire, et de l'esprit nationaliste des grands Dominions, on ne peut espérer voir réussir qu'une assemblée consultative, et non un parlement législatif.

Il est à remarquer que sir Joseph Ward demande que les colonies non autonomes soient, aussi bien que les autres, représentées dans ce conseil. Ce serait là une innovation considérable, car jusqu'à présent les colonies non autonomes n'ont jamais été consultées pour d'autres sujets que leurs intérêts immédiats. Elles sont gouvernées par le ministère des Colonies de Downing Street, et les délibérations de leurs législatures sont soumises au vote du Secrétaire d'Etat des Colonies. On ne saurait d'ailleurs évaluer trop haut l'importance que ces colonies non autonomes sont appelées à prendre dans l'avenir. La plupart sont situées dans les régions tropicales et peuvent fournir toutes les matières premières employées dans les fabriques de la mère patrie. Les établissements de l'Afrique Occidentale, la Gambie, Sierra Léone, la Côte-d'Or, la Nigéria, l'Afrique Orientale britannique et l'Ouganda, le Nyassaland, la Rhodesia, les colonies des Antilles et la Guyane, Chypre et Malte, Ceylan, les Etats Malais, Hong-kong, Maurice, les Seychelles et les îles Fidji, seraient englobés dans le projet de sir Joseph Ward. Et il faut noter que l'opinion de cet homme d'Etat trouve d'ardents partisans dans l'enceinte même du Parlement britannique. Une pétition favorable au projet de conseil

consultatif impérial a déjà été signé par 280 membres de la Chambre des communes (sur 670), appartenant aux trois grands partis, libéral, unioniste et travailliste.

*
* *

La conférence doit encore s'occuper de quatre autres sujets de première importance : la réciprocité douanière impériale ; l'immigration des peuples asiatiques ; la Déclaration de Londres, et enfin la contribution coloniale à la défense de l'empire.

Bien que la première question ne figure pas officiellement à l'ordre du jour, le Premier du Canada, sir Wilfrid Laurier, a fait savoir qu'il la poserait devant la Conférence. Le malheur est que sur ce sujet des tarifs préférentiels à consentir à la métropole, en échange d'avantages accordés aux colonies, les libéraux et les unionistes du royaume sont profondément divisés. Il est à souhaiter que des considérations de politique intérieure n'empêchent pas le Parlement d'accéder aux désirs d'entente manifestés par les Dominions autonomes. S'il en était autrement, il faudrait s'attendre à voir ces Dominions imiter l'exemple que vient de leur donner le Canada en négociant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis [1].

Quant à l'immigration asiatique, c'est le gouvernement impérial lui-même qui la mettra en discussion, du moins dans une forme restreinte, c'est-à-dire en ce qui concerne la situation des Hindous dans les Dominions. Ce problème est un des plus ardus de l'heure actuelle. On sait que les Dominions autonomes, et en particulier le Canada et l'Australie, sont absolument opposés à toute immigration asiatique. Mais peut-on supposer qu'une puissance comme le Japon supportera longtemps un pareil ostracisme? Il ne faut pas se dissimuler que c'est de la solution donnée à ce problème que dépendra en grande partie le renouvellement ou la dénonciation du traité anglo-japonais en 1914. On voit donc que nous touchons ici au domaine de la politique mondiale.

Ensuite viendra devant la conférence la discussion de la Déclaration de Londres. M. Fisher, le Premier des Etats-Unis d'Australie, déposera la motion suivante :

« Il est regrettable que les Dominions n'aient pas été consul-
« tés quand les délégués britanniques ont accepté les termes de
« la Déclaration de Londres. Il n'est pas désirable que la

---

[1] Voir à ce sujet l'article de M. André Siegfried dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 mars 1911. (N. D. L. R.)

« Grande-Bretagne maintienne sans modifications l'article 24 « qui taxe toutes les denrées alimentaires de contrebande de « guerre, et les articles 48-54 autorisant la destruction des bâ- « timents neutres[1]. »

Quoique sir Wilfrid Laurier ait déclaré que le gouvernement canadien se désintéressait de ces dispositions, il n'en est pas moins hors de doute que la conférence en fera l'objet d'un examen approfondi.

Enfin, la dernière grande question qui sera traitée sera celle de la défense de l'empire, et c'est l'Australie, s'y trouvant plus particulièrement intéressée, qui la soulèvera. M. Fisher proposera la discussion « de la coopération des forces militaires « et navales de la métropole et des Dominions, et en particu- « lier de la constitution de la flotte coloniale. »

On se rappelle que ce sujet a été traité en juillet 1909 par l'*Imperial Defence Committee*[2]. Mais depuis lors, des documents importants ont été rassemblés. Sur l'invitation des deux gouvernements intéressés, lord Kitchener a étudié la défense territoriale du *Commonwealth* d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, tandis que l'amiral Henderson a présenté leur situation au point de vue naval. De même, sir John French a adressé un remarquable rapport militaire au gouvernement du Canada. Tous ces travaux serviront de base à la discussion qui va s'instituer.

***

Outre ces affaires capitales, la conférence traitera encore bien des sujets secondaires. Sir Joseph Ward proposera la réorganisation de l'Office colonial, dans lequel un haut fonctionnaire, prenant le titre de secrétaire d'Etat des affaires impériales, serait ministre responsable pour les Dominions

---

[1] La Déclaration de Londres, qui n'est pas encore ratifiée par les puissances intéressées, soulève en Angleterre même beaucoup d'opposition, notamment de la part des Chambres de commerce. Aux termes de l'article 24, les denrées alimentaires transportées par des bâtiments neutres peuvent être saisies : 1° quand le destinataire est une autorité ennemie, ou un négociant établi en pays ennemi et fournisseur notoire de l'ennemi; 2° quand elles sont destinées aux places fortes de l'ennemi ou à toute autre place pouvant lui servir de base. Il est clair que tous les ports britanniques pourvus de quais et terminus de voies ferrées peuvent être rangés dans cette catégorie, comme susceptibles de servir de base à l'ennemi.

Les articles 48-54 permettent la destruction des bâtiments neutres transporteurs de contrebande de guerre. Pendant la guerre russo-japonaise, la Russie avait déja émis cette prétention. Mais dans le cas du navire allemand *Thea*, la Cour suprême de Russie ne l'a pas maintenue.

[2] Voir « Notre politique navale », par Jacques Dorobantz. *Quest. Dipl. et Col.* du 16 février 1910. (N. D. L. R.)

autonomes, tandis qu'un autre remplirait le même rôle vis-à-vis des colonies non autonomes. Il demandera en outre que les hauts commissaires, que les gouvernements des Dominions choisissent et délèguent à Londres pour les y représenter, soient admis dans le Comité de défense, et qu'ils deviennent les intermédiaires obligés, en toute circonstance, entre le gouvernement impérial et celui des Dominions. Cette dernière prétention est d'ailleurs tout à fait contraire aux principes de la constitution anglaise, d'après laquelle ce sont les gouverneurs coloniaux, nommés par le roi et correspondant directement avec son représentant, c'est-à-dire avec le secrétaire d'Etat pour les Colonies, qui sont jusqu'à présent les seuls intermédiaires officiels entre les colonies et la métropole. Il est clair que la réforme proposée annihilerait complètement leur fonction comme représentants confidentiels du roi, et que, par suite, elle n'a pas grande chance d'être agréée.

Le premier de la Nouvelle-Zélande ne s'en tiendra pas là. Il proposera encore : un « All Red »[1], c'est-à-dire un double service de paquebots pour le transport des malles-postes d'Angleterre à Halifax, et d'Halifax à Sydney et à la Nouvelle-Zélande par les îles Fidji, combiné avec un transport terrestre à travers le Canada par le Canadian pacific (ce projet est d'un intérêt stratégique aussi bien que commercial); une Cour d'appel pour l'empire; l'uniformité dans les lois concernant les droits d'auteur, les lettres patentes, les marques de fabrique, les formalités de naturalisation et d'immigration; l'unification des monnaies; le monopole de l'Etat pour les télégraphes et les câbles sous-marins. Tous ces projets seront également soutenus par le premier d'Australie, M. Fisher.

Il convient de noter que le Premier de l'Union sud-africaine, le général Botha, avait l'intention de demander que les tarifs préférentiels accordés par l'Union sud-africaine à la métropole fussent abolis, et remplacés par une contribution pécuniaire destinée à l'augmentation de la marine britannique ou à la défense du territoire africain. Au dernier moment le général Botha s'est décidé à retirer sa proposition, pour des raisons qui sont encore assez obscures. On a dit que le cabinet britannique, conscient du mauvais effet produit en Angleterre par le traité de réciprocité canadienne-américaine, et craignant que sa situation n'en fût ébranlée à la Chambre des Communes, aurait

[1] « All Red » ou Tout Rouge. Ce service est ainsi désigné parce que les possessions de l'empire britannique sont généralement coloriées en rouge sur les cartes de géographie anglaises.

insisté près du général Botha pour qu'il n'engageât pas son pays dans la même voie que le Canada. D'autres pensent que des objections auraient été faites au général Botha par ses propres collègues du cabinet africain. Enfin il est encore possible que les représentants des autres Dominions lui aient fait entendre qu'ils ne se prêteraient pas à l'abolition des tarifs préférentiels établis en faveur de la métropole.

*
* *

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rappeler ce que Thomas Pownall, lieutenant-gouverneur de New-Jersey, convaincu du futur développement de l'empire britannique, écrivait en 1768 : « De même que le centre de gravité d'un sys-« tème solaire, si une énorme augmentation venait à se produire « dans la masse des planètes, pourrait être déplacé au point « d'être reporté en dehors du soleil, de même le centre de gra-« vité de l'empire britannique pourra s'éloigner de l'Angle-« terre à mesure que la croissance des colonies s'accentuera ». C'est la même opinon qu'émettait l'année dernière le comte Grey, gouverneur général du Canada, quand il faisait entrevoir la possibilité que la capitale administrative de l'empire fût tranférée un jour de l'autre côté de l'océan, à Ottawa par exemple, ou dans telle autre ville convenable. Ce rêve n'est pas encore près de se réaliser, mais on reconnaît déjà à des signes certains que le centre de gravité dont parlait Pownall il y a 150 ans n'est pas immuable.

P. Evans Lewin,

du Royal Colonial Institute.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République en Tunisie.* — Le président de la République a quitté Paris le 15 avril au soir pour Toulon, où il s'est embarqué à bord du cuirassé d'escadre *Vérité* qui a aussitôt appareillé pour Bizerte.

En arrivant dans le port de Bizerte, le 18 avril, le cuirassé *Vérité*, battant pavillon du président de la République et encadré d'une escorte de contre-torpilleurs, a été salué par les escadres étrangères, anglaise et italienne, et le croiseur espagnol *Cataluna* envoyés spécialement à cet effet par leurs gouvernements respectifs. Puis le bey de Tunis, accompagné de son premier ministre, du ministre de la Plume et de son fils Mousef bey, est monté à bord du bâtiment présidentiel pour souhaiter la bienvenue à M. Fallières. Le président, le bey et ses ministres, le résident général de France, M. Alapetite, M. Delcassé, ministre de la Marine, et M. Pams, ministre de l'Agriculture se sont alors embarqués sur le contre-torpilleur *Pique* et ont passé la revue des escadres française et étrangères. Après quoi, le président, le bey et leurs suites se sont rendus à terre où ils ont assisté à un banquet officiel. Au dessert, M. Fallières a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Messieurs,

J'ai la vive satisfaction d'apporter à la Tunisie le salut fraternel de la France, et à son Altesse Sidi Mohammed en Nasser bey les meilleures pensées du gouvernement de la République. Je suis heureux de porter, en même temps, la santé de Son Altesse, et je forme les vœux les plus ardents pour sa prospérité et celle de la dynastie husseinite.

Vous savez, messieurs, avec quel jaloux intérêt nous suivons, des rives de l'autre continent, le rapide développement de notre protectorat. Qui étonnerai-je en disant que ses progrès sans arrêt nous habituent à l'idée que sur cette partie de la terre d'Afrique, le siège autrefois, au temps reculé de l'occupation romaine, d'une civilisation dont l'éclat illuminait le monde nous reprenons, après bien des siècles écoulés, avec le concours des musulmans devenus nos compatriotes, le chemin qui conduira, une fois de plus, cette belle contrée à l'épanouissement d'une fortune nouvelle, d'où tireront avantage notre force et notre grandeur communes, dans le bassin de la Méditerranée ?

Les travaux que le protectorat a exécutés à l'entrée du lac de Bizerte

n'auront pas peu contribué à déterminer cette magnifique poussée en avant.

Ici même ne s'en trouve-t-il pas, sous nos yeux, un irrécusable témoin dans cette belle cité, sentinelle avancée de la civilisation, à l'avenir de laquelle travaille la persévérante énergie de ses habitants, et où nous recevons aujourd'hui. nous ne l'oublierons pas, une si chaleureuse hospitalité ? J'ai hâte d'en remercier sa municipalité, dont le digne représentant vient de m'adresser un si touchant discours, ainsi que sa vaillante population tout entière à laquelle vont, comme à lui, avec notre plus cordiale sollicitude, tous nos vœux de succès et de prospérité.

J'ai plaisir à me rappeler qu'en 1903, j'ai eu l'honneur d'accompagner mon éminent prédécesseur dans la visite qu'il vous a faite. Si M. le président de la Chambre de commerce, gardienne vigilante de vos intérêts, qui sont les nôtres, a opportunément rappelé, dans son éloquente allocution, les paroles échangées à cette occasion, il m'est donné de constater aujourd'hui qu'elles ne furent pas une vaine évocation de l'esprit d'entreprise des courageux fondateurs de notre puissance économique et navale sur cette terre d'élection. Eux et leurs successeurs se sont constamment maintenus à la hauteur de tous leurs devoirs, et après M. le secrétaire français de la conférence consultative qui a si généreusement témoigné en leur faveur, je suis heureux d'adresser à tous ceux qui, colons ou indigènes, se réclament des liens qui les attachent à la France, l'expression de la reconnaissance nationale.

Vos souhaits de bienvenue m'ont profondément touché, messieurs. J'ai senti, à entendre vos entraînantes harangues, que nos âmes étaient sœurs, et que le souffle de la République animait, des deux côtés de la Méditerranée, d'une même ardeur et d'un même élan, notre inaltérable dévouement aux principes, aux idées et aux aspirations de notre chère et grande patrie.

Oui, vous avez bien saisi que ce n'était pas l'attrait seul, si facile à comprendre cependant, d'un voyage enchanteur, qui m'a fait prendre le chemin de la Tunisie. J'ai voulu faire œuvre utile et pour vous et pour nous.

Je suis venu pour voir, écouter et retenir.

Les membres du gouvernement, qui m'accompagnent, ont obéi à la même pensée. Nous voulons étudier les choses par nous-mêmes, prendre contact avec les hommes et recueillir de leurs bouches la notion et la portée de leurs besoins. Nous ne ferons pas d'inutiles promesses. Mais nous sommes sûrs que de notre visite résultera quelque bien pour l'avenir du protectorat.

Qu'elle est belle et féconde la marche qu'il a suivie jusqu'à ce jour!

Quelles transformations se sont accomplies, depuis trente ans, à l'ombre de notre drapeau!

En reliant votre petite mer à la grande, vous vous êtes mis en mesure d'offrir, le cas échéant, aux plus puissants navires de guerre ou la sécurité d'un asile impénétrable, ou des chantiers outillés pour toutes les réparations.

Je me félicite avec vous de recevoir aujourd'hui, dans vos eaux en fête, à côté de l'une de nos brillantes escadres, de superbes bâtiments des flottes de trois grandes nations amies, dont ce matin, au cours de l'inoubliable revue que je viens de passer, ma fierté jalouse a salué les glorieuses couleurs.

Les preuves de l'action bienfaisante du protectorat ne se pressent-elles

pas en nombre sur toute l'étendue de son territoire? Qui le contesterait après ce que je vais dire?

Les Français n'étaient que 700 à l'époque du traité du Bardo. Ils sont aujourd'hui plus de 40.000.

L'étendue des terres cultivables, grâce à des défrichements ininterrompus, peut être évaluée à trois millions d'hectares; et le prix de l'hectare, qui oscillait en 1881, entre 5 et 15 francs, varie aujourd'hui de 150 à 300.

Le prix de la propriété bâtie dans les villes représente pour les Français qui la possèdent une valeur approximative totale de 210 millions. A Tunis, où nous serons ce soir, depuis quelques années, on a bâti, en moyenne, une maison par jour.

Quarante-deux mines concédées, depuis l'établissement du protectorat, donnent lieu à une extraction de plus de 500.000 tonnes de minerais de fer, de zinc et de plomb, pendant que le tonnage des phosphates s'élève à plus de 1.300.000.

Le territoire est sillonné dans tous les sens par des voies de communication, qui font surgir autour d'elles la vie et la richesse. On compte aujourd'hui 4.000 kilomètres de routes, au lieu de 4 kilomètres, qui reliaient le palais du Bardo à Tunis, en 1881 : 1.600 kilomètres de chemins de fer en exploitation, qui vont être incessamment portés à 2.000; enfin quatre grands ports parfaitement outillés desservent un trafic qui depasse 3 millions de tonnes.

Le mouvement commercial a passé, par étapes successives, de 76 millions de francs, en 1884, à 223 millions et demi, en 1909, et la part de la France dans ce total a été de 119 millions, soit 54 %, alors qu'en 1884 elle n'était que de 35 %, avec un peu plus de 26 millions seulement.

On pourrait arrêter l'énumération des résultats obtenus, si la vie des peuples tenait tout entière dans la mise en action de leurs ressources économiques. Mais il y a des forces morales dont le développement importe plus que toutes les autres à la solidité des fondements d'une prospérité durable.

Le protectorat n'a rien négligé de ce qui peut concourir à donner à ceux qu'il abrite, sous son drapeau, sans distinction d'origine, de condition ou de croyance, l'instruction pour mieux comprendre, les notions du devoir pour mieux agir, une plus haute conscience pour mettre plus d'humanité dans les relations des hommes entre eux.

Il faut louer, à cet égard, les établissements d'enseignement public où des maîtres dignes à tous les titres de la confiance des familles ne mesurent ni leur temps, ni leurs soins, ni leur zèle, dans l'accomplissement de la plus délicate et de la plus noble des fonctions sociales. Il faut louer encore l'organisation de l'assistance publique, la création de dispensaires, d'infirmeries, d'œuvres de mutualité, de prévoyance et de crédit agricole, toutes institutions qui auront pour effet d'écarter de ce pays les fléaux, dont il a autrefois tant souffert : la disette, l'usure et les épidémies.

Le génie de la France n'anime-t-il pas de ses généreuses clartés cette œuvre de civilisation triomphante ?

Réjouissons-nous donc ensemble de ses heureux bienfaits, et pour être justes, faisons honneur à Son Altesse le bey de l'appui efficace que nos entreprises ont toujours rencontré auprès de lui. Sa bonté, son goût pour la bienfaisance, sa loyauté envers la France, sa bienveillance pour ceux qui la représentent et son empressement à les seconder ne se sont jamais démentis, et s'il y a des leçons profitables à donner, il n'hésite pas à le faire, en montrant, par exemple, dans son palais, comment un prince sait entendre l'éducation de ses enfants.

N'oublions pas, non plus, ce que nous devons aux efforts des colonies étrangères, qui multiplient les témoignages de leur attachement à la régence et aux pouvoirs qui président à ses destinées. Rendons un hommage mérité à la contribution de la colonie anglo-maltaise et à celle de la colonie italienne, si forte et si puissante, qui a tant fait pour l'exécution de l'outillage économique, et dont la tenue vient, par surcroît, ajouter à la cordialité des relations qui existent entre la France et l'Italie.

Tant de saisissantes réalités n'ouvrent-elles pas la voie aux plus patriotiques espérances ?

Je lève mon verre à la Tunisie. Je bois avec fierté à son présent, avec confiance à son avenir.

Je lève mon verre en l'honneur des souverains respectés, qui, en me faisant saluer dans les eaux de Bizerte ont donné à la France une marque de haute sympathie dont elle apprécie d'autant plus particulièrement le prix, qu'à la tête des grandes nations dont ils dirigent les destinées, ils travaillent comme nous, au maintien de la paix générale et au bien de l'humanité.

A 2 heures et demie le président et le bey sont partis pour Tunis. Le lendemain 19, le président de la République et le bey de Tunis ont passé la revue des troupes de la régence au champ de course de Bardo. Après la revue un déjeuner officiel a eu lieu à la résidence : Des toasts ont été prononcés par le bey, le résident général et le président de la République.

Allemagne. — *La Prusse et le Schleswig-Holstein.* — Les autorités prussiennes de Schleswig-Holstein viennent d'ordonner de nouvelles expulsions qui ont eu un certain retentissement, étant caractéristiques des buts que poursuit le gouvernement prussien dans cette province.

Quand le chancelier de Bülow et le secrétaire d'Etat de Schœn avaient la direction des Affaires étrangères d'Allemagne, on poursuivait au Schleswig une politique d'apaisement dont le résultat le plus éclatant fut la convention de 1907 qui réglait le sort des descendants des « optants », c'est-à-dire de ceux qui avaient choisi, selon le traité de Vienne, la nationalité danoise, tout en gardant leur demeure en Schleswig. Mais depuis lors, les tendances de la politique étrangère allemande ont changé avec les personnes. Et à présent le gouvernement du Schleswig, sous l'influence des agitateurs pangermanistes et avec le consentement tacite du gouvernement prussien, s'efforce d'avancer la germanisation de la province conquise : d'abord en se débarrassant autant que possible des personnes de langue et de sentiments danois, puis en empêchant de son mieux les rapports intellectuels de la province avec le Danemark. Les expulsions qui viennent d'avoir lieu rentrent dans cet ordre d'idées. On a expulsé un journalier, qui, né de parents danois en Schleswig, n'appartient légalement ni à l'une ni à l'autre nation. Cette classe de personnes, qui sont dénaturalisés grâce à une différence entre la législation danoise et prussienne sur l'indigénat, sont regardées d'un œil très peu favorable par le gouvernement du Schleswig. On

cherche à s'en délivrer, même si elles n'ont rien fait qui permette de les qualifier de « nuisibles ». En les expulsant, on espère qu'elles seront remplacées par des ouvriers et domestiques allemands. C'est dans cet espoir aussi qu'on vient d'expulser deux domestiques agricoles d'origine danoise.

Mais il y a eu encore une expulsion non moins significative. Une dame d'origine américaine, mais mariée à un médecin danois, avait fait dans les sociétés danoises en Schleswig une série de conférences sur l'hygiène. Subitement elle reçut l'ordre de quitter le pays sur-le-champ et de ne pas y retourner sous peine d'amende. La conférencière allégua en vain qu'elle n'avait pas fait la moindre allusion à la question nationale. Elle dut s'en aller sans retard, escortée jusqu'à la frontière par un gendarme.

Autriche-Hongrie. — *L'Autriche et la Bulgarie. Le roi Ferdinand décoré de la Toison d'or.* — L'empereur François-Joseph a conféré au roi Ferdinand de Bulgarie l'ordre de la Toison d'or. On sait que le roi Ferdinand désirait depuis longtemps recevoir la Toison d'or et qu'une des causes de désaccord entre lui et l'empereur François-Joseph était que ce dernier n'avait pas consenti jusqu'ici à lui conférer cet ordre. François-Joseph avait en effet mis pour conditions que le roi Ferdinand se réconciliât préalablement avec le Saint-Siège avec lequel il était brouillé depuis que le prince héritier Boris, catholique de naissance, a été reçu dans la religion orthodoxe le 2 février 1896. L'accord entre les deux souverains a été certainement conclu lors du récent séjour du roi Ferdinand à Vienne. Un regret a dû cependant atténuer un peu la satisfaction du roi Ferdinand, c'est qu'en même temps que lui six personnalités d'Autriche-Hongrie ont été favorisées de cette haute distinction, parmi lesquelles le comte de Montecuccoli commandant de la flotte austro-hongroise, le prince Aloys de Lichstenskin et le comte de Gudams, grand chambellan de la cour.

Toutefois il convient de signaler que la remise de la Toison d'or au souverain Bulgare a inspiré au *Fremdenblatt* un article d'une chaleur significative. L'organe officieux des Affaires étrangères a déclaré qu'une satisfaction générale accueille en Autriche-Hongrie la nouvelle que l'empereur a conféré au roi Ferdinand cette haute distinction.

Le roi Ferdinand, a-t-il ajouté, est une personnalité populaire dans les deux Etats de la monarchie. Les liens anciens qui nous unissent à lui n'ont jamais été rompus; on se souvient encore de lui à Vienne, du temps où, officier de l'armée commune, il se gagnait des sympathies non moins durables que celles qu'il s'est acquises en Hongrie, où il séjourne souvent avec sa famille dans ses propriétés. En deçà comme au delà de la Leitha, on le considère toujours comme un compatriote et on se réjouit de ses succès; on a été heureux de son élévation au trône de Bulgarie qui a marqué le début du développement brillant de ce pays; et l'estime qu'on

a en Autriche-Hongrie pour ses talents d'homme d'Etat exprime l'amitié sincère qu'on lui témoigne.

Le roi Ferdinand se rendra officiellement à Vienne très prochainement. On parle également d'un voyage du roi et de la reine de Bulgarie à Ischl, où ils rencontreraient l'empereur François-Joseph.

Grèce. — *Le boycottage antigrec. Une note du gouvernement hellène aux puissances.* — Le gouvernement hellène a adressé une note aux puissances, appelant leur attention sur le boycottage antigrec qui prend une extension croissante en Turquie. La note rappelle que le boycottage est contraire au droit international et aux traités conclus par la Grèce avec la Turquie, sous les auspices des puissances. Elle insiste aussi sur l'attitude de la Grèce qui n'a pas cessé d'être correcte, voire même conciliante, dans toutes les questions soulevées ces derniers mois. La Turquie procède sans raison à l'expulsion d'un grand nombre de sujets helléniques et ne fait rien pour mettre un terme au boycottage ; par son attitude, la Porte, si elle n'a pas organisé le boycottage, paraît au moins le tolérer. Les tribunaux de Janina et de Smyrne vont même jusqu'à considérer comme un délit les infractions aux ordres des comités de boycottage. L'impuissance invoquée par les autorités ottomanes est qualifiée d'imaginaire, comme le prouve le succès de l'énergique intervention des Etats-Unis dans le cas de la compagnie gréco-américaine de Hadji-Daout.

La note, conçue dans un langage très ferme, termine en faisant ressortir que si la Porte rattache le boycottage à la question crétoise, elle perd de vue que la violation des traités de commerce et de navigation n'a rien à voir avec une question qui relève non pas de la Grèce, mais des quatre puissances protectrices de l'île ; celles-ci ont reconnu d'ailleurs, ajoute le document, le bien fondé des protestations helléniques ; car par leur note de juin dernier, elles ont déclaré que la Grèce n'avait donné aucun prétexte à boycottage et elles priaient la Porte de prendre des mesures pour y mettre un terme.

— *La reprise des relations diplomatiques entre la Grèce et la Roumanie.* — La Grèce et la Roumanie viennent de reprendre officiellement leurs relations diplomatiques suspendues depuis quatre années. M. Alexandre Floresco, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a été nommé ministre de Roumanie à Athènes et M. Carousso, ministre de Grèce à Bucarest. Sont également aplanis les différends scolaires, les seuls existant entre la Roumanie et la Bulgarie. Le gouvernement roumain consent à la réouverture des écoles bulgares de Bucarest, Braïla et Constantza.

— *La mission militaire française.* — La mission militaire française, appelée en Grèce par le gouvernement hellène à l'effet de procéder à la réorganisation de l'armée, est maintenant au complet. En voici la composition :

1er groupe de la mission parti le 27 janvier.

Général Eydoux ; commandant Bousquier, chef d'état-major ; capitaine Charpy, aide de camp ; sous-intendant Bonnier.

2e groupe parti le 6 avril.

Infanterie. — Commandant Bordeaux, capitaine Savary, capitaine Romieu.

Cavalerie. — Commandant de Tournadre, capitaine Herbillon.

Artillerie. — Lieutenant-colonel Lefidi, capitaine Holtzaptel.

Génie. — Commandant Crosson-Duplessis, capitaine Pillat.

Il faut y ajouter le lieutenant-colonel d'artillerie Lacombe, qui est en Grèce depuis la fin de mars, chargé du cours pratique de tir, et le commandant d'infanterie Desvignes, attaché militaire à la légation de France.

M. Venizelos a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi aux termes duquel tous les membres de la mission militaire française seraient promus, dans l'armée hellénique, à un grade supérieur à celui qu'ils occupaient dans l'armée française. Un second projet tend à confier au général Eydoux, promu général de division, le commandement général de l'armée, fonction qu'exerçait, jusqu'à la révolution de 1909, le prince héritier, qui sera, de son côté, probablement nommé inspecteur général.

Portugal. — *La Constitution républicaine.* — Les grandes lignes de la Constitution de la République portugaise sont aujourd'hui connues. La Constitution sera parlementaire avec une Chambre unique élue par le suffrage universel pour quatre ans. La Chambre élira le président de la République pour cinq ans. Le premier président élu sera, croit-on, le procureur général actuel de la République, M. Ariaga. Le président sortant ne sera rééligible qu'après un intervalle présidentiel. Le président, en cas d'empêchement, aurait pour remplaçant le ministre de l'Intérieur.

D'accord avec le principe de la séparation des pouvoirs, les ministres ne dépendront que du président, qui s'inspirera, toutefois, pour leur choix, de l'opinion dominante dans le Parlement. Le vote du Parlement ne pourra renverser le ministère. Seront en principe inamovibles pendant chaque quinquennat présidentiel les ministres n'ayant pas un caractère politique, comme ceux de la Guerre, de la Marine, des Finances, du Commerce et Travaux publics, de l'Instruction publique. D'autre part, le Portugal ne se trouvant pas dans des conditions à jouer un rôle dans la politique internationale et n'ayant guère avec les puissances que des relations de droit privé, ces relations extérieures seront rattachées à la justice et les rapports extérieurs confiés simplement à des consuls. Dans des cas particuliers, il serait envoyé des plénipotentiaires spéciaux.

Enfin, étant donné qu'il n'y aura qu'une Chambre unique, sans le contrôle d'une autre assemblée ou du referendum populaire, les membres de la législation précédente pourront être appelées à deli-

bérer et voter sur les questions dans lesquelles la Chambre en fonctions serait divisée, sans pouvoir résoudre le conflit. L'administration sera décentralisée le plus possible et les plus larges attributions seront données aux conseils de paroisse, de district et de province.

Turquie. — *L'hinterland de la Tripolitaine.* — Une note officielle de Constantinople, publiée le 20 avril par l'agence Havas, annonce que l'entente est complète entre la Turquie et la France pour terminer la délimitation de l'hinterland de la Tripolitaine; les travaux commenceront en automne.

— *La révolte albanaise.* — La situation générale reste difficile en Albanie pour le gouvernement ottoman. Les Malissores tiennent toujours en échec les troupes régulières dont Chefket Tougourt pâcha, nommé vali intérimaire de Scrutari, vient de prendre le haut commandement. On s'est montré, un moment, fort excité à Constantinople contre le Monténégro où, protestait-on dans les cercles officiels ottomans, les révoltés albanais avaient trouvé depuis plus d'un an et trouvaient même à l'heure actuelle les plus utiles encouragements et les appuis les plus effectifs. Mais, dans un communiqué officiel, le gouvernement de Cettigné a protesté vivement contre ces accusations et a proclamé sa volonté d'observer rigoureusement la plus stricte neutralité. Cet engagement du gouvernement monténégrin a été bien accueilli à Constantinople.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le soulèvement des tribus. L'investissement de Fez. L'action de la France.* — La situation s'est grandement aggravée. Le soulèvement des tribus autour de Fez, que nous signalions dans notre dernière chronique, est certainement le plus important auquel Mouley Hafid ait eu encore à faire face, car il s'étend maintenant à toutes les tribus comprises entre le Sebou, au Sud de Fez, d'une part, et la direction Fez-Ouezzan de l'autre, en passant par Aït-Youssi-Beni-M'tir-Zerhana-Cherarda (et plus à l'Ouest au delà de Meknès : Nyat-Guerrouan-Beni-Hassan-Zemmour, etc.), et finalement Hajjaoua et une partie d'Ouled-Aïssa. C'est chez les Cherarda, on le sait, qu'il a éclaté, à l'occasion d'une exaction par trop exorbitante du caïd Glaoui, que Si el Madani avait envoyé dans cette province pour la perception d'impôts. Les autres tribus, également pressurées, se sont empressées de suivre cet exemple et ont chassé les caïds ou khalifas envoyés par le vizir ou le M'tougui. Le mouvement est donc nettement anti-chleuh, mais encore il comporte une autre cause : le mécontentement très réel qui a pris naissance depuis quelque temps, surtout chez les tribus berbères, à la suite de diverses réformes. Les routes de Meknès, de Rabat et celles de Tanger sont coupées de la façon la plus absolue; un grand nombre de courriers y

ont été dévalisés. Fez se trouve ainsi complètement isolé. La méhalla du commandant Brémond, envoyée pour secourir la ville, est immobilisée à une quarantaine de kilomètres de la capitale, et les essais tentés par notre agent consulaire, M. Boisset, et le capitaine Moreaux pour ravitailler la colonne Brémond sont restés jusqu'à ce jour infructueux.

Dans ces conditions, le gouvernement a décidé d'intervenir énergiquement pour dégager Fez, où notre mission militaire et la colonie européenne se trouvent en péril. Le 20 avril, une note officielle a annoncé que, sur la demande du sultan, le général Moinier était autorisé à préparer la formation dans la Chaouïa d'une harka chérifienne qui partirait aussitôt pour Fez, solidement encadrée par nos troupes ; en même temps, le général Toutée devait être mis en mesure de prélever sur les effectifs disponibles de la division d'Oran des détachements destinés à occuper plus fortement la région frontière orano-marocaine. Puis, le 22 avril au soir, un second communiqué officiel a donné les précisions suivantes sur les intentions du gouvernenement :

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat présents à Paris se sont réunis ce soir, à six heures, en Conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis.

MM. Cruppi, Caillaux. Berteaux, Steeg, Massé, Messimy et Malvy assistaient à la délibération, qui s'est prolongée jusqu'à sept heures dix.

Le ministre des Affaires étrangères a communiqué au Conseil les télégrammes arrivés ces jours derniers du chargé d'affaires de France à Tanger et qui rendent compte de la situation de Fez à la date du 13 et des mouvements de la méhalla du commandant Brémond jusqu'au 12 avril.

M. Cruppi a rappelé les mesures déjà prises par le ministre de la Guerre pour augmenter de quatre bataillons les effectifs du corps de la Chaouïa.

Il a rendu compte de la demande du sultan d'obtenir l'aide du gouvernement français pour former dans la Chaouïa une harka destinée à secourir Fez et a indiqué les dispositions arrêtées par le ministre de la Guerre pour prêter un concours actif à l'organisation de cette force chérifienne.

D'autre part, le général Moinier a reçu l'ordre de concentrer immédiatement les goums indigènes de la Chaouïa vers Bou-Znika et de les porter au delà de Rabat.

Cette force sera appuyée par une colonne légère que le général Moinier a reçu l'instruction de former dans la Chaouïa et qui sera prête à se porter en avant.

Du côté de la région frontière algérienne, le haut commissaire français a été invité à concentrer dans les environs de Taourirt les éléments disponibles de la division d'Oran.

Le Conseil a approuvé ces diverses mesures.

Il a estimé, en outre, qu'il y avait lieu de prévoir l'envoi à Casablanca de nouvelles forces suffisantes pour porter éventuellement secours aux colonies étrangères.

En conséquence, il a approuvé les dispositions déjà arrêtées par le ministre de la Guerre en vue de ce renforcement.

Comme on le voit, le communiqué ne fait pas connaître l'importance exacte de ce renforcement de troupes ; mais on assure de

bonne source que les dispositions déjà arrêtées par le ministre de la Guerre, d'accord avec son collègue des Affaires étrangères, prévoient l'envoi de 12.000 hommes environ, infanterie, cavalerie et artillerie. Ces renforts porteront à 22 ou 23.000 hommes les effectifs dont pourra disposer le général Moinier.

Afrique Occidentale Française. — *Arrestation des assassins du capitaine Talay et du lieutenant Bornand.* — Le vali de Goumba, auteur responsable du guet-apens du 30 mars qui coûta la vie au capitaine Talay, au lieutenant Bornand et à dix de leurs tirailleurs, a été arrêté par le district commissioner du Karené (Sierra Leona) avec quarante-six de ses partisans et remis par l'administration anglaise aux autorités françaises. Voici, d'après le correspondant du *Temps* à Conakry, quelques détails restropectifs sur le guet-apens lui-même dont nous rendions compte dans notre dernière chronique.

Le vali de Goumba, Tierno Aliou, est un vieillard de quatre-vingt-trois ans, privé de l'œil droit, mais encore vert et alerte, qui a su acquérir par sa connaissance du Coran et ses pratiques religieuses un énorme ascendant sur tous les indigènes musulmans du Fouta-Djalon.

Jusqu'à ces dernières années, les agissements de Tierno Aliou n'avaient pas éveillé l'attention de l'administration de la colonie, quand se produisit, le 12 mars 1909, l'assassinat de l'administrateur Bastié, commandant le cercle des Timbis. L'enquête ouverte à la suite de ce crime montra qu'il avait été accompli par un karamoko, disciple préféré du vali et élevé par lui dans la haine des Blancs. Malgré ces constatations, par manque de moyens et pour des raisons politiques, le gouvernement de la Guinée ne voulut voir dans l'assassinat de M. Bastié qu'un crime individuel, et le vali de Goumba ne fut pas inquiété. L'inspecteur des affaires administratives fut envoyé seul, sans escorte, ponr rétablir le calme dans le pays : il n'y faillit pas d'ailleurs, malgré le danger réel que présentait le fanatisme exalté des populations du Fouta-Djalon. La mission de M. Henri Bobichon dura trois mois.

Cependant Tierno Aliou, dont l'audace grandissait à mesure qu'il sentait se développer son influence religieuse, ne devait pas tarder à nouer contre nous de nouvelles intrigues.

C'est à lui qu'Alfa Yaya, ancien roi du Labé, revenu en décembre 1910 à Conakry, à l'expiration de la peine de déportation qu'il avait subie au Dahomey, s'était adressé pour se faire délier du serment de fidélité à la France qu'il avait prêté quelques jours auparavant sur le Coran, en présence du gouverneur général. On sait que le gouverneur Guy, averti à temps, déjoua le complot qu'était en train de fomenter l'ex-roi du Labé, en faisant procéder soudainement, au mois de janvier dernier, à son arrestation, qui fut suivie de sa condamnation et d'une nouvelle déportation, au Congo cette fois.

Depuis, on avait appris que le vali de Goumba essayait de rallier tous les mécontents, d'exciter contre nous le fanatisme des Foulas et de constituer clandestinement un dépôt d'armes et de munitions.

En présence d'une pareille attitude, des mesures énergiques s'imposaient. Le gouverneur de la Guinée n'hésita pas à les prendre. Déjà depuis plusieurs semaines, l'arrestation de Tierno Aliou était décidée; mais le chef de la colonie ne disposant pas de troupes suffisantes pour effectuer

cette opération, il était nécessaire d'en faire venir d'une autre colonie. La 7e compagnie de tirailleurs sénégalais, capitaine Talay, fut envoyée du Haut-Sénégal-Niger. Elle devait surveiller les routes de l'Ouest et du Nord, tandis que deux autres détachements de gardes indigènes fournis par la colonie, sous les ordres du capitaine Laussu et du lieutenant Bernard, devaient garder les routes du Sud et de l'Est, de manière à empêcher la fuite du vali.

L'arrestation fut fixée au 30 mars, au lever du jour.

Le gouverneur, accompagné de son chef de bureau militaire et du chef du bureau des affaires indigènes, s'était rendu près de Goumba pour assister de plus près à l'exécution de ses ordres. On savait que Tierno Aliou, méfiant et inquiet, avait fait construire, autour de la missidi de Goumba, une forte palissade, formée de troncs d'arbres, et qu'il s'était entouré de nombreux partisans armés. On pensait donc rencontrer quelque résistance, mais on était loin de prévoir que les événements pourraient avoir la tournure grave qu'ils ont prise.

Après l'assassinat du capitaine Talay et du lieutenant Bornand, l'engagement dura près de quatre heures et se termina par la déroute des partisans du vali, laissant sur le terrain un certain nombre des leurs. La missidi fut complètement détruite par les tirailleurs au cours de l'action, pendant laquelle nous subîmes encore quelques pertes; un tirailleur fut tué par une balle.

Afrique Equatoriale. — *La situation au Ouadaï.* — Les dernières nouvelles reçues du Ouadaï au ministère des Colonies ont trait à la fois aux opérations qui ont eu lieu en janvier dernier, à l'Est et au Nord d'Abécher. A l'Est, la colonne Maillard, qui opérait au Massalit, après les trois petits combats heureux de Dorona (20 janvier), Doroté (23 janvier) et Soubach (à 20 kilomètres au Sud de Doroté, 26 janvier), a parcouru les vallées fertiles de la région, puis est rentrée à Abécher. Toutefois on ne peut pas considérer les résultats obtenus comme décisifs : on n'a pas pu poursuivre les Massalit dans la région montagneuse où ils se sont réfugiés, et près de Bir-Taouil même, pendant que le Ouadaï était dégarni, le 22 janvier, 300 chameaux ont été razziés. Au Nord, la compagnie méhariste du capitaine Cauvin a dispersé en janvier, à 500 kilomètres au Nord-Nord-Est de Bokoro, un rezzou armé de fusils à tir rapide auquel il tua 20 hommes, prit 20 fusils et 300 chameaux. Nous avons eu un tirailleur tué et quelques blessés.

On procède actuellement à l'installation d'un poste militaire à Avada (250 kilomètres au Nord d'Abécher). Ce poste est destiné à couvrir le Ouadaï vers le Nord, comme le poste de Bir-Taouil le couvre à l'Est.

— *Construction d'une ligne télégraphique de Fort-Lamy à N'Guigmi.* — Le *Journal officiel* vient de publier un décret autorisant l'ouverture de travaux à exécuter pour la construction d'une ligne télégraphique qui reliera Fort-Lamy à N'Guigmi, point situé sur la rive orientale du lac Tchad, et où viendra aboutir dans quelques mois le réseau télégraphique de l'Afrique Occidentale Française. La ligne de

Fort-Lamy à N'Guigmi aura une longueur de 576 kilomètres; la dépense est évaluée à 180.000 francs.

Afrique du Sud. — *Les Anglais au Mozambique.* — Une dépêche Havas de Capetown a annoncé que le croiseur anglais *Forte* était parti le 17 avril de Simons-Bay, avec l'amiral commandant l'escadre du Cap, à destination de Delagoa-Bay. Ce départ serait motivé par les désordres qui viennent de se produire à Lourenço-Marquez. On mandait, en effet, de Johannesburg au *Daily Express* à la même date que l'anarchie régnait à Lourenço-Marquez, les révolutionnaires ayant décidé d'expulser les fonctionnaires et ceux des habitants qui manifestaient des sympathies pour les royalistes.

Ethiopie. — *Mort du ras Tesamma.* — Le ras Tesamma, tuteur de l'héritier du trône et régent du gouvernement d'Ethiopie, est mort le 11 avril d'une attaque de paralysie. Le ras Tesamma avait assumé la régence, il y a deux ans, quand la maladie de Ménélick nécessita la proclamation de l'héritier du trône, Lig-Jassou. Il fut un des instigateurs du mouvement qui conduisit à écarter du pouvoir l'impératrice Taïtou. On peut craindre, que l'attribution de sa succession ne suscite des rivalités parmi les ras. L'homme le plus en vue du gouvernement abyssin est maintenant le ras Aplte Giorgis.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Relations anglo-américaines.* — Le tribunal des questions douanières de Washington vient de rendre un jugement intéressant sur la façon dont doit être interprétée, dans les traités de commerce, la clause de la nation la plus favorisée. La conclusion prochaine d'un traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada donne à cette décision une importance particulière. L'affaire a été soumise au tribunal par une maison d'importations qui, constatant qu'elle payait des droits plus élevés sur les liqueurs anglaises que sur les liqueurs françaises allégua que cette différence de traitement était contraire à la clause de la nation la plus favorisée. Repoussant cette prétention à l'unanimité, le tribunal a donné raison à l'administration des douanes.

Les concessions accordées à la France par le dernier traité de commerce, a-t-il déclaré, ne violent en rien la clause de la nation la plus favorisée, telle que l'a toujours interprétée le gouvernement américain ; accorder à l'Angleterre les mêmes concessions qu'à la France serait lui faire un cadeau gratuit sans raison suffisante.

La conséquence immédiate de cette decision est qu'aucune nation — et malgré les liens qui l'unissent à sa colonie, l'Angleterre pas plus que les autres — ne pourra profiter des avantages accordés au Canada par les Etats-Unis dans le prochain traité de réciprocité, à moins de négociations spéciales. Une deuxième conséquence est moins immé-

diate mais plus grave : il y a bien des chances pour que le Canada — actuellement forcé d'accorder à plusieurs puissances, en raison de l'interprétation donnée par l'Angleterre à la clause de la nation la plus favorisée, les mêmes concessions qu'aux Etats-Unis — adopte à son tour l'interprétation américaine. Il deviendra dès lors extrêmement difficile pour l'Angleterre de conclure des traités de commerce applicables à tout l'empire, et la tendance au séparatisme s'accentuera de plus en plus.

Mexique. — *Le message du président Diaz.* — A la réouverture des Chambres mexicaines, le 8 avril, le président de la République, M. Porfirio Diaz, a donné lecture de son message semestriel. Il a fait d'abord l'historique du mouvement insurrectionnel et exposé les mesures prises par le gouvernement pour la répression. Il a parlé ensuite de la concentration de forces nord-américaines sur la frontière du Mexique comme n'ayant aucun caractère dangereux, et après avoir fait ces rassurantes déclarations sur ce sujet, il a constaté que, malgré les troubles locaux, l'industrie, le commerce, les mines et l'agriculture ont suivi leur développement normal sans avoir notablement souffert. Il a enfin exposé que les relations du Mexique avec tous les autres pays, y compris les Etats-Unis, sont extrêmement cordiales.

Le président a préconisé encore le rajeunissement du personnel administratif et recommandé la non-réélection des fonctionnaires du pouvoir exécutif et la réforme des lois électorales. Il a exposé un projet de fractionnement des grandes propriétés rurales et la transformation du système judiciaire, et a terminé en faisant appel à la sagesse et au patriotisme de la nation mexicaine pour sortir victorieusement des difficultés actuelles et maintenir la République dans la haute situation de prospérité et de culture qui lui a conquis l'estime et le respect des autres nations.

— *L'insurrection mexicaine. L'intervention des Etats-Unis. Perspectives d'entente entre les insurgés et le gouvernement.* — Le 13 avril, pour la première fois depuis le début des troubles du Mexique, les soldats américains ont passé la frontière et sont intervenus les armes à la main pour mettre fin à un engagement entre les troupes fédérales et les insurgés, qui, se battant autour d'Aguaprieta, avaient tué ou blessé par leur fusillade plusieurs individus en territoire américain. A la suite de cette affaire, le président Taft notifia au gouvernement mexicain que les Etats-Uuis ne permettraient plus désormais, après des batailles telles que celle d'Aguaprieta, que des combats aient lieu près de la frontière. Les révolutionnaires reçurent le même avertissement.

Depuis, il semble que les pourparlers engagés entre les insurgés et le gouvernement en vue de trouver un terrain d'entente pacifique aient de sérieuses chances d'aboutir à une solution favorable.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du sucre de 1871-1911.

Années	Sucre de betterave	Sucre de canne	Betterave et canne
—	—	—	—
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
1871	942.000	»	»
1877	1.059.000	3.390.000	4.449.000
1880	1.400.000	3.600.000	5.000.000
1883	2.058.000	3.646.000	5.704.000
1888	2.350.000	5.100.000	7.450.000
1893	3.416.000	5.705.000	9.121.000
1898	4.900.000	5.400.000	10.300.000
1903	5.605.000	6.285.000	11.890.000
1908	6.900.000	7.400.000	14.300.000
1910	6 800.000	8.700.000	15.500.000
1911	8.600.000	8.700.000	17.300.000

Prix du sucre blanc n° 3 à Paris, pendant les périodes ci-dessus.

	Le plus haut	Le plus bas	Écart
	—	—	—
1871 à 1877	96	58	38
1877 à 1880	81	57	24
1880 à 1883	84	57	27
1883 à 1888	52	31	21
1888 à 1893	67	32	35
1893 à 1898	38	25	13
1898 à 1903	40	21	19
1903 à 1908	44	24	20
1908 à 1910	46	28	18

Les éléments statistiques qui précèdent font voir que de 1877 à 1911 la production mondiale à presque quadruplé ; la production européenne a augmenté beaucoup plus vite que la production coloniale, mais celle-ci a suivi une marche ascendante plus régulière et plus sûre.

II. — EUROPE.

Suisse. — *Le commerce extérieur en* 1910. — Les chiffres provisoires concernant le commerce extérieur de la Suisse pendant l'année 1910, qui viennent d'être publiés, permettent déjà de se faire une idée suffisamment exacte du trafic extérieur au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre total (importations et exportations) des échanges de la Suisse avec les autres Etats en 1910 atteint, sans les monnaies, la somme de 2.909,6 millions, dépassant de 69 millions le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à présent (2.840,3 millions en 1907 ; pendant

la crise de 1908 et 1909, ce chiffre était tombé à 2.525,5 et 2.699,7).

A l'importation, la statistique douanière a enregistré pour :

1906	1.469	millions
1907	1.687,4	—
1908	1.487,1	—
1909	1.602,1	—
1910 (chiff. prov.)	1.713,8	—

A l'exportation, les chiffres sont les suivants :

1906	1.071,1	millions
1907	1.152,9	—
1908	1.038,4	—
1909	1.097,6	—
1910	1.195,8	—

Il y a lieu de signaler, à l'importation, des augmentations qui, presque partout, seront accentuées encore par les évaluations définitives :

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Les exportations en 1910.* — Le total des exportations américaines a sensiblement diminué dans ces dernières années. De 1.923.426.205 dollars en 1907, elles sont tombées à 1 milliard 752.835.447 dollars en 1908 et 1.728.203.271 dollars en 1909. Les premiers mois de l'année 1910 ont accentué cette diminution qui ramène insensiblement les exportatoins au niveau des importations. Elles leur sont encore supérieures, mais l'excédent des premières sur les secondes n'est plus aussi considérable que par le passé et ne constitue plus aux yeux des Américains une balance commerciale favorable. Cette diminution des exportations, que rend plus sensible encore l'augmentation sans précédent des importations (1.475.612.580 dollars en 1909 au lieu de 1.423.169.820 dollars en 1907), a principalement porté sur les produits agricoles. Elle s'explique en grande partie par l'augmentation de la population ; l'excédent disponible pour l'exportation diminue de plus en plus ; de 233 millions de dollars en 1899, il y a dix ans, l'exportation des céréales est tombée à 114 millions l'année dernière. Voici d'ailleurs quels ont été les chif- pour les trois dernières années (en millions de dollars) :

	1907	1908	1909
	(Millions de dollars)		
Produits alimentaires dans leur état normal...	193	168	114
Produits alimentaires manufacturés.....	341	324	285

De même pour le coton, dont les exportations sont tombées de 8.436.143 balles en 1908 à 7.576.153 balles en 1909.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

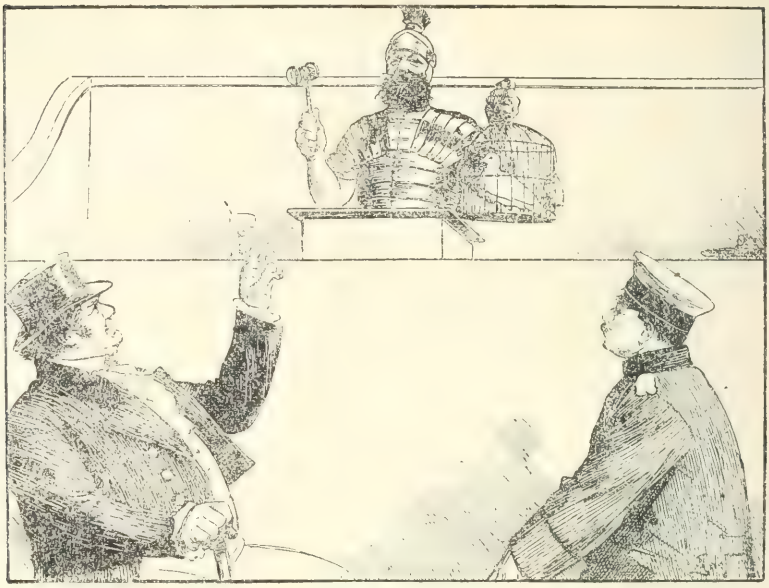

Les dépenses navales.

MARS (le commissaire priseur). — « La colombé de la paix. Combien? »
JOHN BULL : « 44.361.400 livres sterling. »
MARS : « Personne ne dit plus rien? »

De Amsterdammer (Amsterdam).

Le sultan visite l'Albanie.

LE SULTAN : « Où donc sont mes sujets? »
LE ROI NICOLAS : « Chez moi! »

Kikeriki (Vienne).

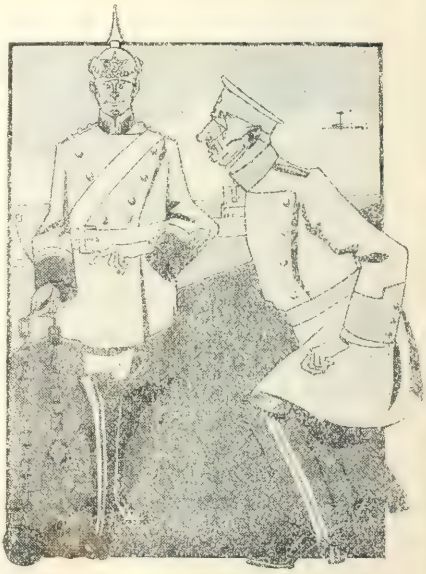

Retour de Rome.

GUILLAUME II : « Qu'est-ce que tu me rapportes? »
LE KRONPRINZ : « Une chaîne que San Giuliano m'a donnée pour consolider la Triplice. »

Pasquino (Turin).

Le problème du désarmement.

Tandis que chaque puissance essaie de réduire les armements de sa voisine, de terribles menaces planent au-dessus d'elles. *Il Papagallo* (Bologne).

L'Angleterre des « Petits Anglais ».
Punch (Londres).

L'arbitrage anglo-américain.

La marche à la paix.
Westminster Gazette (Londres).

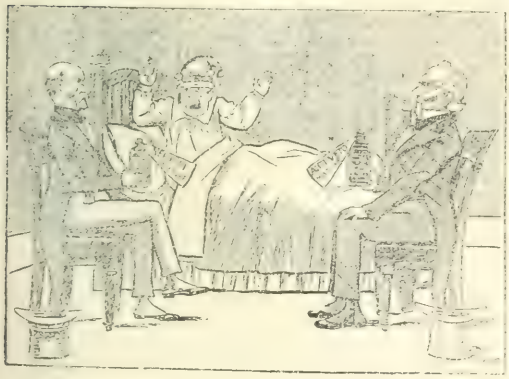

Trop de médecins !

Le Lord : « Mais, tuez-moi tout de suite ! »
Westminster Gazette (Londres).

L'Aigle allemand à la colombe de l'arbitrage : « Au large ! Nous n'avons besoin de personne ! »
Punch (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Paul Leuba, consul de Suisse à Besançon ;
Ignazio Randaccio, consul général d'Italie au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Boize est nommé adjoint au commandant militaire du territoire des oasis ;
M. le *lieut.* Lafont est désig. pour servir à la comp. du Tidikelt.

CAVALERIE

Attachés militaires. — M. le *chef d'escadron* de Gondrecourt est nommé attaché militaire près l'ambassade de France en Italie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss. de 2e cl.* Le Breton est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU CONTRÔLE

Cochinchine. — M. le *contrôleur-adjoint* Godin est nommé chef du contrôle en Cochinchine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Angoulvant, gouverneur des colonies, lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire est promu officier de la Légion d'honneur ;
M. Carde est nommé secrétaire général et mis à la disposition du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Belgique et le Congo : *le passé, le présent et l'avenir*, par E. VANDERVELDE, député, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales.* Félix Alcan, éditeur, Paris-1911.

Le nouvel ouvrage que M. Emile Vandervelde vient de publier sur le Congo est à la fois une histoire de l'Etat indépendant et un essai de politique indigène socialiste.

On trouvera dans la partie historique nombre de renseignements inédits sur ce qu'était le Congo avant Léopold II, sur les intentions du roi souverain, comme sur les circonstances qui l'amenèrent à créer ce que l'on a

appelé le « système léopoldien ». De plus, et pour la première fois, on y trouvera un exposé complet de ce que peut au Congo, depuis l'origine jusqu'en 1910, le régime des terres et le régime du travail, avec les conséquences qu'il entraînera, tant au Congo que dans la métropole.

Dans la seconde partie, M. Vandervelde, qui a été deux fois au Congo, expose l'état actuel de la colonie, analyse et fait la critique des décrets récents qui tendent à abolir le régime léopoldien, et dans une série de chapitres que tous ceux qui s'intéressent aux colonies de l'Afrique Occidentale liront avec intérêt, oppose à la *politique coloniale capitaliste* ce qu'il appelle une *politique indigène socialiste*, ayant pour but final l'émancipation complète des colonies africaines. Mais, bien entendu, il ne saurait être question d'un abandon pur et simple du Congo. Si l'Etat colonial doit préparer son abdication, il doit la préparer par un ensemble de réformes qui tendent à restituer aux indigènes la propriété de leurs terres, la liberté de leur travail, l'administration autonome de leurs communautés. C'est ce programme de réformes que M. Vandervelde s'attache à élaborer. Il envisage spécialement le Congo, il intéresse également toutes les colonies d'Afrique Occidentale et c'est ce qui donne à l'ouvrage une portée plus générale que le titre ne paraît l'indiquer.

Entre Drave et Save, par René Gonnard, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Paris, 1911, librairie L. Larose et L. Tenin,

L'actualité de cet ouvrage, consacré à l'étude politique, économique et sociale d'une des plus curieuses régions de l'Autriche-Hongrie, se relève de toute l'agitation qui s'opère en ce moment autour de la question du *trialisme*.

On sait qu'une doctrine est née en Autriche, d'après laquelle le dualisme, organisé en 1867, aurait fait son temps, et l'équilibre de la grande monarchie danubienne devrait être cherché dorénavant dans un régime d'association à trois, le troisième et nouvel Etat devant englober toutes les populations slaves du Sud de l'Autriche et de la Hongrie. La Croatie constituerait le cœur, le centre, l'*Ile-de-France* de ce nouveau royaume, dont la création prochaine est d'autant plus vraisemblable que l'héritier de l'empereur François-Joseph, l'archiduc François-Ferdinand, passe pour lui être favorable.

Il est donc du plus grand intérêt pour nous de nous renseigner sur l'état d'esprit de ces populations sud-slaves qui, demain peut-être, joueront un rôle de premier plan dans la politique de l'Europe centrale et, par répercussion, dans celle du monde entier. C'est parmi elles que nous conduit l'auteur d'*Entre Drave et Save*, qui les a observées de près et leur a déjà consacré d'autres études, de même qu'il a, d'autre part, il y a trois ans, publié sur *la Hongrie au XXe siècle* un des rares ouvrages d'ensemble que nous possédions concernant ce pays.

La France et la Turquie dans le Sahara Oriental, par E. Rouard de Card, professeur de droit à l'Université de Toulouse. Brochure de 55 pages, chez M. A. Pedone, 13, rue Soufflot.

En quelques pages très claires et très documentées, M. Rouard de Card met au point la question de nos droits dans le Sahara Oriental. Il démontre que si l'hinterland rationnel de la Tripolitaine s'étend jusqu'au périmètre des oasis de Ghadamès et Ghat, par contre, les territoires sahariens qui constituent la sphère d'influence française telle qu'elle est définie par la convention franco-anglaise du 21 mars 1899, sont délimités : à l'Est par

la ligne allant du 15e degré de latitude au Tropique du Cancer; au Nord-Est, par le Tropique du Cancer jusqu'à la rencontre avec la ligne de démarcation entre nos confins tuniso-algériens et la Tripolitaine.

La Turquie ne saurait évidemment soutenir le point de vue auquel elle paraît désirer se placer. Les régions dont elle semble vouloir revendiquer l'attribution sont soumises à l'influence de nos postes sahariens.

L'Almanach du Marsouin de 1911. — Annuaire illustré des troupes coloniales, par NED-NOLL. Un vol. in-8° de 240 pages, avec cartes, croquis et photogravures. H. Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges 1911.

Ce précieux et utile almanach qui en est à sa dix huitième année de pubication voit sa vogue augmenter tous les ans. C'est que tous les ans Ned Noll apporte à son travail des perfectionnements qui séduisent et satisfont ses nombreux lecteurs.

Le texte comporte comme à l'habitude un historique des faits saillants survenus pendant l'année écoulée et, dans le courant de 1910, le nombre des faits a été considérable, notamment à la Côte d'Ivoire et en Mauritanie, pour ne citer que ces deux contrées.

On lira notamment avec fruit une notice relative au bataillon sénégalais détaché en Algérie.

Comme les années précédentes, l'*Almanach du Marsouin* contient l'annuaire des troupes et services coloniaux sans exception, avec indication des officiers de réserve et de territoriale.

C'est un carnet d'adresses très complet de tous les personnels coloniaux, en même temps qu'un index résumant les services de chaque officier.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Œuvre française en Tunisie, par JULES SAURIN. Une broch. de 12 pages. A. Challamel, éditeur, Paris, 1911.

Manuel à l'usage des Sociétés de préparation militaire, par le lieutenant-colonel HATTON. Un vol. de 383 pages. H. Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges, 1911.

L'Annuaire colonial pour 1911, M. RUZÉ, directeur. Un fort vol. in-8° de 1264 pages. Paris, Palais-Royal, 1911.

Dati statistici sul commercio del Sahara, par LUIGI CUFINO. Une plaquette de 10 pages. La Stampa commerciale, Milano, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Quinzaine coloniale (10 *avril* 1911). P. CULTRU : La marche marocaine de l'Est.

La Ligue maritime (*avril* 1911). Commandant RATYÉ : Comment vaincre sur mer.

Revue des Français (25 *avril* 1911). ERNEST LEMONON : L'Allemagne et le Vatican. — J. DU PONTERAY : M. Stolypine. — G. SCHELLE : La ligue du libre échange.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Rassegna nazionale (16 *aprile* 1911). NICOLA MALNATE : L'emigrazione clandestina. — TESTIMONI : Il Levante.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES VOIES D'ACCÈS A FEZ

Il est à présumer que lorsque ces lignes paraîtront la colonne de secours, destinée à nous tranquilliser définitivement sur le sort de nos instructeurs militaires et des colonies européennes de Fez, sera entrée ou près d'entrer dans cette capitale. A l'heure où nous écrivons, les divers éléments, chérifiens et non chérifiens, qui la composent, se serrent les uns contre les autres dans les environs de la casba makhzen de Kounitra, attendant vraisemblablement que leur ravitaillement soit assuré pour s'engager dans le couloir qui sépare les marais du bas Sebou de la forêt de la Mamora. Les détails qui suivent, concernent tous les itinéraires possibles pour atteindre Fez ; ils fixeront les idées sur les difficultés rencontrées par la colonne.

***

Dans son ensemble, le Maroc est essentiellement constitué par une large bande de plaines et de plateaux comprise entre l'Atlas et l'Océan Atlantique, depuis Tanger jusqu'à Mogador. L'Atlas est un obstacle des plus sérieux avec ses sommets de 4.000 à 4.500 mètres. En avant de lui, mais seulement dans sa partie Nord, court le Moyen-Atlas, dont les derniers contreforts forment ressaut sur la plaine du Saïs, à quelques kilomètres à peine au Sud de la capitale. Plus au Nord encore, la région montagneuse du Rif occupe toute la partie comprise entre Tanger, le Moyen-Atlas et la Moulouïa. Fez est placé à l'extrémité Sud-Est de la plaine atlantique dans un rentrant que barre au Nord le djebel Zerhoun, sorte d'éperon avancé du massif rifain : on ne peut donc y accéder commodément qu'en partant de la côte atlantique, ou encore en venant de la Mou-

louïa, par la belle dépression naturelle de Taza, entre Rif et Atlas.

Mais toutes les parties de la plaine marocaine ne peuvent pas indifféremment être utilisées par une colonne qui voudrait gagner Fez. Si les Chaouïa et les Doukkala sont d'un parcours particulièrement facile en toutes saisons, le bassin d'alluvions du Sebou reste inondé pendant une grande partie de l'année; en particulier, le cours inférieur de l'oued Beht est constitué par un vaste marais absolument impraticable. La vallée du Bou-Regrag, très fouillée par les eaux, présente presque jusqu'aux portes de Rabat un lacis de ravins propices aux embuscades. Enfin, entre Sebou et Bou-Regrag, la grande forêt de chênes-liège de la Mamora s'étend depuis l'oued Beht jusqu'auprès de Mahedïya. De sorte qu'au point de vue militaire, les routes utilisables pour monter jusqu'à la capitale partent toutes de la côte entre Rabat et Larache; et quel que soit le point du Maroc atlantique dont on veut partir, il faut en dernière analyse gagner les environs de l'un ou l'autre de ces deux ports.

Les pistes utilisent les couloirs naturels entre les obstacles que nous avons indiqués :

Au Nord, de Larache à Fez par la vallée du Sebou;

Au Centre, de Mahediya à Fez entre la *merja* (marais) des Beni-Hâsen et la forêt de la Mamora;

Au Sud, de Rabat à Fez entre la forêt de la Mamora et le Bou-Regrag.

La route la plus courte est celle du centre, 170 kilomètres si l'on part de Mahediya. Mais Mahediya, après avoir été une place importante aux mains des Portugais, n'est plus aujourd'hui qu'une ruine, habitée par un caïd marocain avec une centaine d'hommes qui ont là leurs familles. La première mesure à prendre, si l'on voulait partir de Mahediya, serait de rouvrir le port. Comme à Rabat, comme à Larache, il est constitué par le cours du fleuve; mais l'oued Sebou, par son volume d'eau qui, joint à la faible pente de son lit, le rend navigable pour la batellerie fluviale presque jusqu'à Fez, est autrement important que le Bou-Regrag ou le Louqqos. Les levés précis effectués à Mahediya, dès 1905, par deux officiers de notre marine militaire, MM. A. Larras et Traub, ont prouvé que la barre du Sebou est bien meilleure que celle du Bou-Regrag; cette barre franchie, on trouve en rivière des fonds de 4 et 5 mètres au-dessus du niveau des plus basses mers. Les barcasses (grosses embarcations de 30 à 60 tonnes), après avoir

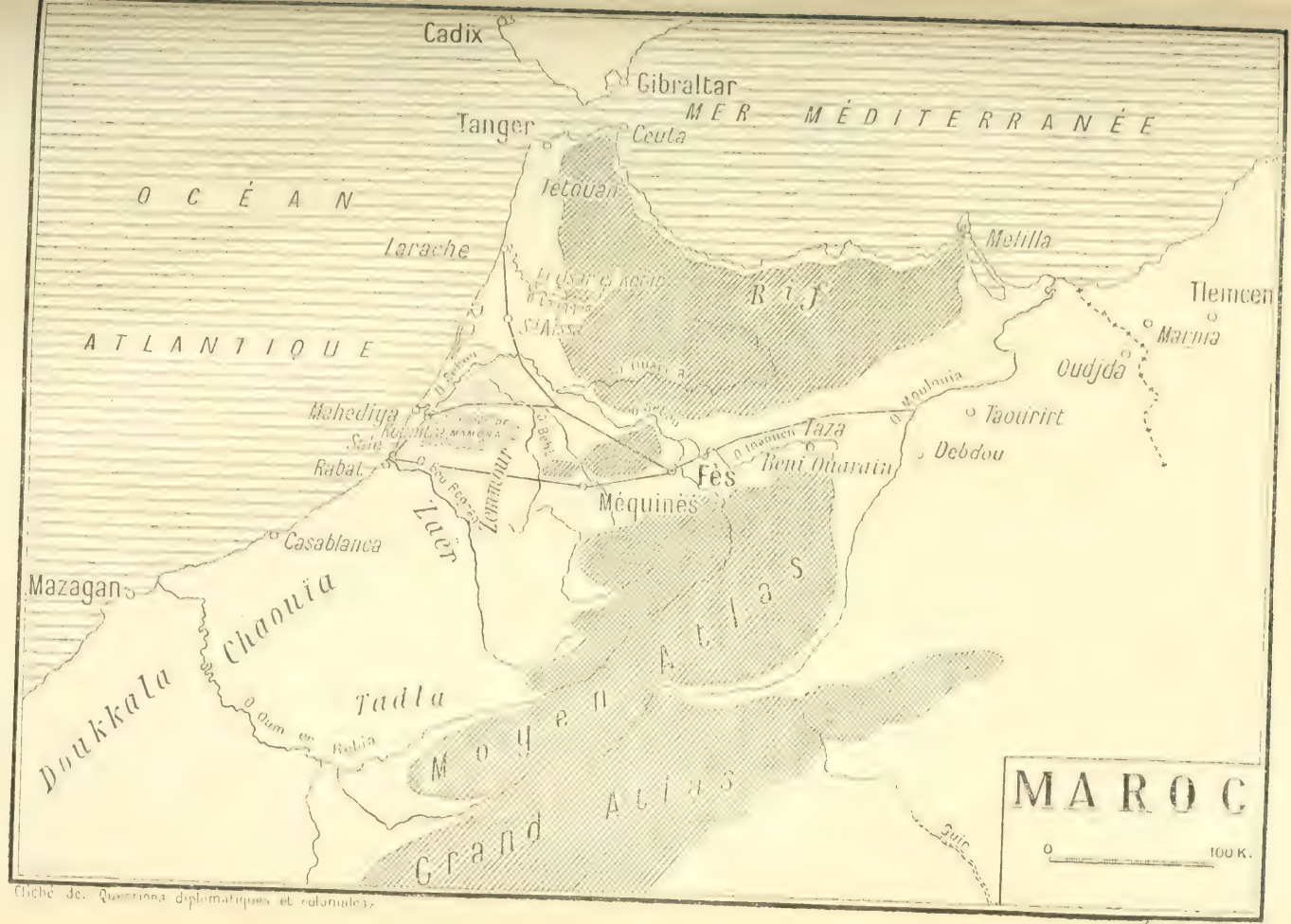

Cliché de Questions diplomatiques et coloniales.

Georges Rate.

été chercher en rade les approvisionnements apportés par les navires de haut-bord, n'auraient d'ailleurs pas à s'arrêter au pied de Mahediya : elles pourraient être remorquées le long de la première boucle du Sebou, et gagner sans rompre charge la casba makhzen de Kounitra, où la marée se fait encore très fortement sentir. Cette casba, admirablement placée pour servir de base aux opérations d'une colonne, n'est plus qu'à 155 kilomètres de Fez. C'est là qu'en ce moment nos forces sont rassemblées. Mais comme malheureusement rien n'était organisé à Mahediya, il a fallu partir de Rabat à 30 kilomètres de Kounitra. En fait, les trois routes par Larache, par Mahediya, ou par Rabat ont sensiblement le même développement, 180 à 185 kilomètres.

La question de viabilité conduit à écarter la route du Nord : bonne jusqu'au Sebou dans le parcours des plateaux légèrement sablonneux qui vont de Larache à Sidy-Aïssa, elle devient accidentée dans les 75 derniers kilomètres, pendant la traversée du Zerhoun. De plus, elle oblige à franchir le Sebou, ce qui peut présenter des difficultés pour une troupe nombreuse, encombrée de voitures. Il ne peut être question d'établir un pont, pour lequel on ne trouverait sur place que les quelques barques des passeurs; et le Sebou, en aval de l'Ouarr'a, a la largeur de la Seine à Rouen. Si, pour éviter ces gros obstacles, on longeait le fleuve presque jusqu'à Fez, il resterait à franchir l'Ouarr'a et le Sebou lui-même, mais dans des conditions bien plus faciles qu'en aval. Cette deuxième piste, utilisée pendant l'été, devient presque impraticable après des pluies; elle présente en outre l'inconvénient de longer sur presque tout son parcours la bordure montagneuse, repaire de tribus insoumises, batailleuses et bien armées, dont les continuelles incursions rendraient dangereuse la circulation des convois de ravitaillement.

En quittant la côte à Rabat par Kounitra, la piste est absolument plate sur plus de 100 kilomètres; il suffit de serrer de près la forêt de la Mamora, lorsque les pluies ont fait remonter très haut le niveau de la Merja. Le passage du Beht est rarement difficile : ce n'est d'ailleurs qu'une rivière médiocre, d'une vingtaine de mètres de largeur, et qui possède de bons gués. Dans cette première partie de la route, la sécurité résulte de la présence des marais au Nord. Au Sud, la forêt est moins imperméable aux coupeurs de routes; mais de gros partis ennemis, venant du Sud, hésiteraient à s'engager sous bois en forces suffisantes pour constituer un danger sérieux : cependant les convois devraient être convenablement escortés. Les tri-

bus que la piste traverse, les Beni Hâsen, possèdent des guerriers redoutables; mais leurs villages, pressés entre le marais et la forêt, sont trop accessibles pour qu'il ne soit pas facile de faire régner à peu de frais la tranquillité sur la ligne de ravitaillement.

Au delà des Beni-Hâsen, à partir du territoire des Cherarda, la piste se confond avec la route d'hiver de Larache à Fez; la traversée accidentée du Zerhoun présente de sérieux inconvénients pour une troupe munie de voitures : elle nécessite des effectifs relativement considérables que la première partie de la route semblait permettre d'éviter.

Enfin la dernière route partant de l'Atlantique passe par le Sud de la forêt de la Mamora. Cette piste ne rencontre aucun obstacle sérieux; elle se développe sur les plateaux sablonneux, très faiblement ondulés, qui forment la ligne de partage des eaux entre les bassins du Bou-Regrag et du Sebou. A 120 kilomètres de Rabat, elle atteint la ville de Mékinès, le Versailles marocain, bâti par Moulay Ismaïl avec les ruines de la ville romaine de Volubilis. Cette forteresse, qui ne peut offrir aucune résistance, constituerait un admirable relai, une base secondaire incomparable. A 60 kilomètres de Mékinès, Fez n'en est séparée que par une plaine à sol calcaire, praticable en toutes saisons et sillonnée par quelques oueds dont le passage ne présente aucune difficulté matérielle ou militaire. L'arrivée d'une colonne à Mékinès, sur les derrières des Beni-Mtir, suffirait à desserrer l'étreinte des révoltés autour de la capitale.

Cette voie est la route militaire par excellence, celle que suivent les sultans se rendant de Marrakech dans le Nord. Le seul inconvénient qu'elle présente est de nécessiter, dès le départ de la base, des effectifs assez sérieux afin de surveiller les Zaër au Sud, et de bousculer les Zemmour, s'ils s'avisaient de vouloir barrer le chemin. Mais nous avons précisément un compte à régler avec les Zaër, contre lesquels des opérations spéciales devront être dirigées; les Zemmour, dont le centre de gravité est plus au Sud, ne sont pas autrement dangereux que ne le seraient Beni-Hâsen et Cherarda accrochés au Zerhoun; et les opérations de guerre dans des plaines analogues à celles des Chaouïa sont familières à nos troupes d'Algérie.

En partant de la côte, c'est donc par les Zemmour et par Mékinès qu'il est préférable d'opérer, si l'on dispose d'effectifs suffisants, sept à huit bataillons au total, et si le but unique est d'aller le plus vite possible *à Fez même* pour y délivrer les Européens assiégés. Car il est tel autre objectif qui peut conduire à adopter une route différente; par exemple le souci de

se porter d'abord au secours d'une mehalla chérifienne engagée dans la vallée du Sebou.

Reste à parler de la voie d'accès vers la capitale chérifienne, en partant de la frontière algérienne : la trouée de Taza. Cette route est sensiblement plus longue que celles qui montent de Larache ou de Rabat : il y a en effet 300 kilomètres de Lalla-Mar'nia à Fez. Mais les troupes de secours, qu'on peut utiliser de ce côté, stationnent bien à l'ouest de Mar'nia : les postes de la police franco-marocaine bordent aujourd'hui la Moulouïa et ne sont ainsi qu'à 150 kilomètres de Fez. La route à suivre passe en plaine jusqu'à hauteur de Taza, presque à mi-chemin. Au delà quelques mouvements de terrain, les coupures des Oueds, rendent le parcours moins facile, mais sans constituer d'obstacles sérieux. Le sol est dur, sauf en approchant du Sebou, où le terrain argileux est très sensible aux pluies. En ce qui concerne la sécurité de la ligne de communication dans ce couloir entre ces deux massifs montagneux, la partie vraiment exposée est limitée, une centaine de kilomètres à peine. Elle n'exigerait pas d'effectifs supérieurs à ceux qu'il sera nécessaire d'immobiliser sur les routes de Larache ou de Rabat. Quelques manifestations d'activité des Espagnols à Melilla, une démonstration vers Debdou et la Moyenne-Moulouïa suffiraient à retenir chez eux les montagnards du Rif et les Beni-Ouaraïn.

La route de la Moulouïa à Fez, nettement plus courte que toutes les autres, est dans son ensemble plus facile, moins exposée ; elle présente l'avantage inappréciable de posséder à pied d'œuvre les troupes nécessaires, qui peuvent être immédiatement remplacées et soutenues, grâce à un simple glissement vers l'Ouest des garnisons oranaises. *C'est par Taza que les colonies européennes de Fez seraient le plus rapidement secourues, et au prix de moindres difficultés.*

***

L'étude que nous venons de faire n'a qu'un intérêt rétrospectif, car il serait puéril de s'imaginer que les circonstances actuelles ne se reproduiront pas dans l'avenir, et qu'une nouvelle occupation de Fez ne sera pas nécessaire. C'est une éventualité à laquelle il faut s'attendre, par suite du développement constant que prennent dans cette ville les colonies européennes, et qui engendrera forcément des désordres. Il faut bien comprendre en effet la rupture d'équilibre qu'a produite dans l'Empire chérifien la présence des Européens.

Tant que l'intérieur du Maroc est resté imperméable aux étrangers, l'anarchie chronique de ce pays n'a pas pris de proportions bien graves. Tous les sultans marocains ont passé leur vie à batailler avec leurs sujets. Le moindre indice de faiblesse est guetté par le contribuable qui ferme aussitôt sa bourse, prend son fusil et court sus aux caravanes. Mais, généralement, il y a peu de sang versé : les journaux ont donné, bien des fois, les résultats de terribles combats livrés pendant plusieurs heures avec des pertes insignifiantes. L'habitude de pareilles échauffourées, la perspective d'un règlement ultérieur inévitable, où le « prix du sang » des morts devra être payé, empêche les excès, et les opérations consistent surtout en razzias, au cours dequelles les tueries restent un moyen, non un but. D'ailleurs seuls les belligérants sont touchés par l'état de guerre : les voisins ont peu à souffrir, car chaque parti les ménage pour les attirer à lui, ou tout au moins les empêcher de se joindre à l'adversaire. Si l'on tient compte en outre de la manière de vivre de ces populations, agricoles et pastorales, qui possèdent dans chaque village, dans chaque tribu, les éléments essentiels de leur existence, grains, troupeaux, laine, on s'explique que des « révoltes », même étendues, n'aient jamais apporté que peu de trouble dans la société indigène, n'y produisant que des répercussions insignifiantes.

Mais cette situation a changé radicalement du jour où les étrangers, consuls ou commerçants, ont commencé par s'établir dans les ports ouverts. Entrés plus tard en relations avec les tribus, ils se sont créé des intérêts à l'intérieur du pays, ont même été s'installer loin de la côte, et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle les colonies européennes de Fez forment un noyau important alors qu'il y a dix ans à peine on ne trouvait en dehors des ports, à Marrakech ou à Fez, que quatre ou cinq *nçara* (chrétiens), membres pour la plupart des diverses missions militaires.

La nécessité de faire respecter non seulement les intérêts, mais la vie toujours menacée de ces colons imposait au Makhzen une tâche assez lourde parfois, mais qui a été rendue sensiblement plus lourde par suite du système de protection accordée à un grand nombre d'indigènes par les puissances européennes. Les champs, les troupeaux des protégés et des associés agricoles sont aujourd'hui enchevêtrés d'une façon inextricable avec ceux des autres musulmans, de sorte que le moindre incident intéresse toujours un ou plusieurs ressortissants de quelque nation étrangère. Les demandes d'indemnités se font plus nombreuses tous les jours, en même temps que les recettes du sultan

diminuent par l'exemption d'impôts dont bénéficient les riches indigènes qui obtiennent une patente de protection.

Mais c'est lorsque la vie d'un Européen peut courir quelque danger que l'affaire devient de suite très grave. *Et il ne peut pas en être autrement* : si les nations civilisées paraissaient se désintéresser de leurs nationaux, ceux-ci seraient bien vite massacrés. Au Maroc, il est indispensable que tout étranger soit assuré que le « civis romanus sum » arrêtera tout attentat contre sa personne ; c'est pour lui une question de vie et de mort. Même dans ces conditions, le crime d'un fanatique est toujours à craindre : les exemples en sont malheureusement nombreux, et toutes les nationalités ont eu à déplorer de pareils accidents. A plusieurs reprises, dans ces dernières années, les colonies européennes de Fez ont dû regagner la côte. C'est que la progression incessante des Européens entraîne, comme toujours, une crise dans la petite industrie indigène mal outillée. D'autre part, les familles chez qui se recrute le personnel religieux et administratif du Maroc se jugent menacées : elles exploitent donc le sentiment de malaise produit dans une partie du peuple par les transformations économiques dues aux Européens, et provoquent ainsi des manifestations de xénophobie.

L'évacuation de Fez par les colonies étrangères a toujours été une opération dangereuse. Les Européens courent le risque d'être abandonnés par leur escorte indigène, et massacrés pendant les quatre ou cinq jours de route nécessaires pour atteindre la côte. D'ailleurs, ces colonies se développent tous les jours malgré les difficultés croissantes, et il leur devient de plus en plus difficile de quitter le centre de leur activité. Et comme c'est d'ailleurs leur départ définitif que veulent obtenir les meneurs indigènes, le conflit est inévitable ; tôt ou tard, une colonne européenne devra monter à Fez.

Une fois entrée dans Fez, quelle conduite devra tenir la colonne libératrice ? Quoiqu'une occupation permanente ne soit nullement dans nos intentions, il semble indispensable que cette colonne ne reparte pas avant que le sultan ait rétabli son autorité. Et la seule garantie qu'on en peut avoir est l'organisation d'une solide force militaire marocaine, bien encadrée et bien commandée, d'un effectif minimum de 5.000 hommes. Les ressources financières du Maroc, même après le nouvel emprunt, ne permettent malheureusement pas un effort supérieur.

Une pareille mehalla sera d'ailleurs bien faible pour pacifier les environs de Fez à une distance suffisante : depuis plusieurs siècles, les tentatives des sultans sont venues échouer sur les

bords de l'Inaouen. Quel avantage pour Mouley Hafid, si les troupes, venant d'Oudjda, nettoyaient le couloir de Taza, si la menace d'une nouvelle intervention suspendue sur la tête de ces Berbères, jusqu'ici indomptés, les obligeait à se tenir tranquilles, à constituer pour le sultan un premier noyau de tribus fidèles fournissant l'impôt en hommes et en argent! Avec un pareil appoint, la petite armée marocaine pourrait alors mener à bien sa tâche pacificatrice. Au contraire, seule en présence du bloc des tribus hostiles qui encerclent Fez, elle ne pourra qu'assurer la sécurité matérielle dans la capitale, sans action extérieure. Au moindre incident, ou bien *dès que l'argent manquera*, une nouvelle intervention étrangère deviendra nécessaire. C'est encore une raison pour préconiser la solution consistant à gagner Fez par Taza. Il conviendra de la prévoir en conservant les forces nécessaires sur la Moulouïa.

JEAN ROSTEN.

LA POLITIQUE MILITAIRE ET NAVALE DE LA RUSSIE

I. — Armée.

C'est tout récemment que le grand public a semblé s'apercevoir des réformes radicales que la Russie a fait subir à son organisme militaire depuis la malheureuse guerre de Mandchourie, et qui, décidées au lendemain même de cette guerre, ont été réalisées au cours de ces cinq dernières années avec un indéniable esprit de suite, pour aboutir à la situation actuelle : réorganisation du haut commandement et de l'administration centrale ; refonte des services du ministère de la Guerre ; suppression des troupes de réserve et de forteresse et leur transformation en troupes actives ; abandon des anciens errements en matière de mobilisation ; enfin répartition nouvelle des unités sur le territoire de l'empire.

C'est cette dernière mesure, mise à exécution en octobre 1910, qui a soulevé en France une vive émotion parce qu'elle faisait supposer que des modifications profondes avaient été apportées dans le plan de concentration des armées russes en cas de guerre. Une coïncidence fortuite aggravait encore l'impression produite. Au moment même où les dispositions adoptées par l'état-major russe défrayaient la presse quotidienne, on apprenait vaguement les résultats de l'entrevue de Potsdam. On établit aussitôt entre ces deux événements des relations de cause à effet. Si deux corps d'armée étaient éloignés de la frontière prussienne, c'est que la Russie et l'Allemagne avaient négocié un accord et que la première, infidèle à l'alliance française, tournait de nouveau ses ambitions vers l'Asie et laissait à la seconde le champ libre dans l'Europe occidentale. Certaines personnalités éminentes contribuaient à énerver l'opinion publique par des exagérations regrettables. C'est ainsi qu'une haute personnalité militaire, qui a marqué de sa puissante empreinte bien des promotions d'officiers, ne craignait pas d'écrire dans un journal quotidien que la nouvelle réorganisation de l'armée russe détruisait définitivement nos illusions sur l'appui que nous pouvions recevoir de nos alliés : elle anéantissait nos espoirs, par suite de l'incapacité où se trouvait désormais la Russie de tenir ses engagements militaires dans une lutte européenne ; l'Allemagne profiterait de l'éloignement, à sup-

poser qu'il ne fût que momentané, de son grand adversaire de l'Est pour tomber sur nous avec toutes ses forces : l'affaire de la Russie serait réglée subséquemment.

Il importe d'abord d'écarter la croyance qu'il ait pu y avoir connexité entre les conventions diplomatiques ébauchées à Potsdam (et non encore sanctionnées à l'heure où nous écrivons ces lignes) et les mesures militaires russes. Ces dernières étaient arrêtées en principe, et même partiellement expérimentées, bien avant que le tsar eût rencontré l'empereur allemand[1], et il est inexact de prétendre que notre état-major ait été tenu dans l'ignorance de ce qui devait venir à échéance le 1er octobre 1910. Ceci dit, nous essaierons de prouver dans les pages qui suivent :

1° Que le nouveau dispositif russe n'a pas été inspiré par le désir d'être agréable à l'Allemagne, mais plutôt par les soucis que causent à la Russie les ramifications de l'alliance austro-allemande dans le Nord et le Midi de l'Europe, menaçant les frontières de l'empire, de la Finlande à la Bessarabie ;

2° Que nous nous abusions peut-être en France sur la vertu de l'ancien dispositif, en tant qu'il impliquait une offensive foudroyante des armées russes en territoire prussien ;

3° Qu'il serait injuste et maladroit de méconnaître la valeur croissante de l'armée russe, due à un labeur constant et à un effort financier adéquat.

Mais pour nous tenir aussi écartés d'un dangereux optimisme que d'un pessimisme décourageant et injustifié, nous ne dissimulerons pas qu'il existe des nuages à dissiper pour assurer à l'alliance franco-russe sa pleine efficacité.

***

L'armée russe était encore, jusqu'en ces derniers temps, concentrée tout entière sur ses frontières. De la Mandchourie à la Pologne, un cordon presque ininterrompu et plus ou moins dense lui faisait une sorte d'auréole de baïonnettes.

Au centre, presque rien.

Les raisons qui avaient fait adopter ce dispositif étaient nombreuses.

La situation politique ne donnait en Europe à la Russie que deux adversaires éventuels : l'Allemagne et l'Autriche.

Les communications étaient très difficiles et il paraissait peu aisé, sinon impossible, de transporter en temps voulu de forts

[1] Déjà en 1909 deux brigades de réserve avaient été tranformées en deux divisions actives.

contingents de l'intérieur aux frontières. D'autant plus que ces mouvements de l'Est à l'Ouest auraient dû coïncider avec d'autres transports importants destinés à ramener de Pologne au centre de l'empire de nombreux réservistes, et à donner aux troupes stationnées en Pologne les réservistes venus du centre.

Les districts orientaux de l'Oural, de la Volga, n'étaient pas encore exploités au point de vue industriel. Leur essor est tout récent et il a amené dans ces régions de nombreux contingents d'ouvriers qui, après la guerre russo-japonaise, ont occasionné des troubles et des révoltes. La présence de troupes dans ces parages, autrefois inutile, semble s'imposer maintenant.

Enfin, les idées de la plus vigoureuse offensive, émises dans les écrits du général Dragomirof en particulier, avaient fait admettre que des masses de troupes, casernées sur les frontières, pourraient, au premier signal, inonder la Prusse orientale de leurs bataillons et de leurs escadrons. Mais depuis Dragomirof les tendances se sont modifiées. On ne veut plus entendre parler maintenant d'une brusque et brève offensive, mais d'une offensive raisonnée. La baïonnette n'est plus si sage, ni la balle si folle, dans l'armée russe!

Toutes ces raisons, et d'autres encore que nous ne pouvons citer ici, font que la Russie avait disposé ses troupes de la façon suivante : sur la frontière ouest, la circonscription de Saint-Pétersbourg comprenait 7 divisions et demie (dont une en Finlande); celle de Vilna, 10 divisions et demie; celle de Varsovie, 12; celle de Kiev, 10 1/2; celle d'Odessa, 4 1/2. Au centre, à Moscou, se trouvaient seulement 7 divisions, et au Sud-Est, dans le Caucase, 5 divisions.

Ainsi sur 57 divisions d'infanterie, 45 étaient réparties le long de la frontière maritime ou terrestre, de Pétersbourg à Odessa. Il ne restait que sept divisions au centre et cinq au Caucase, lesquelles pouvaient, après un temps relativement considérable, venir renforcer les troupes que l'on pouvait considérer comme de première ligne. De même, sur 24 divisions de cavalerie, 19 et demie étaient sur la frontière.

Il est certain que cette disposition initiale constituait une grosse difficulté pour concentrer des troupes soit au Nord, soit au Sud de la région occidentale. Que de temps aurait nécessité, par exemple, le transport de troupes d'Odessa à Varsovie ou à Vilna, si l'intention du commandement avait été de mener l'action à fond de ce côté!

D'autre part, si la situation intérieure de la Russie, au point de vue industriel, s'est modifiée dans ces dernières années, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, la situation exté-

rieure a subi également de notables changements. Constantinople, Bucarest, Stockholm sont aujourd'hui trop inféodés à la politique allemande pour qu'il ne faille pas prévoir, le cas échéant, l'assaut des Turcs, Roumains et Suédois. Au lieu de deux ennemis, ce seraient cinq que la Russie aurait à combattre, en Europe seulement. De plus en Asie, du côté de la Perse, de la Chine et même du Japon, il lui faut se garder avec soin.

Les Russes ont estimé que, avec leur ancien dispositif, ils étaient loin d'être forts partout : ils étaient plutôt faibles partout, puisqu'il leur était impossible de donner leur maximum d'effort sur un point. Au lieu de l'offensive préconisée jadis, c'était donc la défensive plus ou moins active qu'il aurait fallu garder par la force des choses, pendant tout un grand mois, peut-être plus.

Le système nouveau paraît dériver d'une conception toute différente. Quand on peut être attaqué simultanément de plusieurs côtés à la fois, mieux vaut se mettre en garde de tous ces côtés et concentrer une masse de manœuvre au centre, capable d'intervenir dans la direction choisie, c'est-à-dire de frapper l'adversaire que pour des raisons politiques ou militaires on a intérêt à accabler.

Cette conception, qui eût été irréalisable matériellement il y a quelques années, est devenue pratique, grâce au développement considérable des voies ferrées.

A l'heure actuelle, dix lignes de transport au moins permettent de concentrer les troupes du centre dans la région de Varsovie ou de Vilna, et de transporter, dans un temps relativement court, les troupes de Moscou ou de Pétersbourg sur la frontière occidentale. D'ailleurs, le renforcement des régiments par des réservistes étant maintenant à peu près régional, il n'y aura pas lieu de prévoir de nombreux convois destinés à compléter l'effectif des unités.

On pourra donc hâter singulièrement les opérations de la mobilisation et de la concentration en dégageant les voies ferrées de tous les transports nécessités par l'exode de nombreux réservistes.

D'autre part il convient de préciser de quelles forces on disposait, avec l'ancien système, pour aborder l'ennemi pendant les premiers jours, il faudrait même dire les premières semaines d'hostilités.

C'eût été seulement avec l'effectif de paix, c'est-à-dire avec des compagnies de 105 à 150 hommes suivant qu'elles étaient renforcées ou non. On avait six corps d'armée à Varsovie et

cinq à Vilna, sans doute, pour ne considérer que ceux-là; mais ces onze corps, pendant douze ou quinze jours, n'auraient eu que les deux cinquièmes de l'effectif de guerre. Quant aux troupes de l'intérieur, elles n'auraient pu arriver que beaucoup plus tard. En réalité, on n'aurait disposé, au début de la guerre, que d'un effectif correspondant à cinq corps et demi sur pied de guerre, au grand maximum.

La question se pose donc de savoir si dans ces conditions on pouvait entreprendre une marche offensive, maintenant en Prusse orientale une fraction importante de l'armée allemande. Il semble que la cavalerie seule fût en mesure d'agir efficacement.

Dans la réorganisation actuelle qui comporte le renforcement en majorité régional, les neuf corps d'armée restant à Varsovie et à Vilna pourraient être plus tôt complétés, et par conséquent plus vite aptes à entrer en campagne avec leurs effectifs et leur matériel sur pied de guerre. D'autre part, la mobilisation des troupes de l'intérieur s'opérant dans des conditions plus favorables, pour les mêmes raisons, les transports sur le principal théâtre d'opérations, soit au Nord, soit au Sud, commenceront plus tôt. On ne peut nier que ceci ne constitue un progrès sérieux, et que, s'ils savent jouer à propos de leur nouvelle organisation, les Russes ne soient en état de prendre une vigoureuse offensive dans des conditions excellentes, dans un temps plus court et avec un dispositif mieux approprié aux circonstances.

Quelle est donc cette organisation nouvelle ?

La circonscription de Vilna comprend quatre corps d'armée un quart (8 divisions et demie) et deux divisions et demie de cavalerie;

La circonscription de Varsovie, cinq corps d'armée (10 divisions) et cinq divisions de cavalerie;

La circonscription de Kiev, cinq corps d'armée un quart (10 divisions et demie) et cinq divisions de cavalerie;

La circonscription d'Odessa, deux corps d'armée un quart (4 divisions et demie) et une division de cavalerie.

En Finlande, car il faut se garder de ce côté, le corps formé autrefois de deux brigades de tirailleurs a été renforcé d'une troisième brigade et de toute une division d'infanterie.

Au centre enfin est constituée une masse importante :

A Saint-Pétersbourg, trois corps d'armée (non compris les troupes de Finlande considérées maintenant comme troupes frontières) et deux divisions de cavalerie; à Moscou, cinq corps d'armée et une division de cavalerie et à Kazan, cinq divisions

d'infanterie et une de cavalerie. Cette masse, placée à l'origine des lignes de transport, peut facilement gagner l'un quelconque des théâtres d'opérations d'Europe et même d'Asie.

Quant au Caucase, on y a concentré trois corps d'armée (6 divisions d'infanterie et 2 brigades de tirailleurs) et quatre divisions de cavalerie. Ces troupes, si nul ennemi ne se présente de ce côté, pourront former une réserve importante et venir, le cas échéant, renforcer les corps engagés.

Enfin, comme dernière ressource et pouvant au besoin être utilisées, bien que dans un avenir plus lointain, il resterait au Turkestan trois divisions d'infanterie et deux de cavalerie, et en Sibérie, onze division d'infanterie (au lieu de neuf autrefois) et une division de cavalerie.

En résumé, comme troupes actives de première ligne, la Russie disposera désormais de 78 divisions et demie d'infanterie et de 28 divisions de cavalerie, au lieu de 69 divisions d'infanterie et 27 divisions de cavalerie ; c'est-à-dire qu'elle a augmenté ses forces de 9 divisions et demie d'infanterie (par la transformation de 174 bataillons d'infanterie) et d'une division de cavalerie.

Sans compter les troupes du Turkestan et de Sibérie, c'est-à-dire rien que pour l'Europe, la comparaison est la suivante : il existait autrefois 57 divisions d'infanterie, maintenant le nombre a été porté à 64 divisions et demie. Les divisions de cavalerie ont été augmentées d'une unité.

Il faut expliquer d'un mot comment on est parvenu à réaliser ces progrès ; car il est évident à première vue qu'il n'est pas possible de faire sortir de terre, par un seul acte de sa volonté, des troupes aussi nombreuses, encadrées, équipées, armées.

Il existait, naguère, en Russie, des troupes cadres composées de troupes de réserve et de troupes de forteresse. Ces éléments, constitués comme les troupes normales, ou à peu près, devaient, à la mobilisation, former quatre et même huit unités de la même espèce par l'afflux de très nombreux réservistes. C'est ainsi que 176 bataillons d'infanterie devaient créer, en temps de guerre, 667 bataillons ; 59 batteries, 204 batteries ; 35 compagnies du génie, 88 compagnies. Pour la cavalerie, existait une disposition analogue, une unité en formant trois.

Ces troupes cadres, à cause de la pauvreté des moyens de communication, étaient réparties à proximité du théâtre d'opérations où elles auraient été appelées à agir comme troupes de deuxième ligne, une fois que les réservistes venus de toutes les parties de l'empire auraient permis la constitution normale des unités.

On voit tout de suite les deux gros inconvénients du système : de nombreux cadres étaient inutilisés en temps de paix, et en temps de guerre, les éléments actifs étaient noyés dans la masse des réservistes.

N'ayant plus à compter avec les nécessités qui avaient fait adopter de pareilles mesures, et instruit par les mécomptes de la guerre russo-japonaise, l'état-major russe chercha une solution plus satisfaisante.

Après des études nombreuses et des essais qui consistèrent, en particulier en 1909, à transformer deux brigades de réserve en deux divisions actives, on résolut de supprimer les troupes de réserve et d'augmenter le nombre des unités actives.

En somme, ce qui devait être exécuté au moment de la déclaration de guerre a été effectué partiellement dès le temps de paix pour accroître la puissance des forces de première ligne. La mobilisation pacifique de l'immense armée russe s'est faite grâce à l'appoint d'un contingent toujours plus nombreux et grâce aussi à des sacrifices pécuniaires importants.

Mais agir ainsi était supprimer d'un seul coup toute l'organisation des troupes de deuxième ligne, puisque les formations cadres étaient destinées à former les noyaux autour desquels devaient se grouper les nuées de réservistes. Il fallait donc prévoir une autre disposition pour la création et l'encadrement des formations de deuxième ligne.

C'est ce qui a été fait en adoptant le principe de la mobilisation des unités de réserve par les unités actives correspondantes, principe que nous avons admis et appliqué en France depuis de longues années. Dans ce but, et afin de donner une sorte de cadre complémentaire à ces unités actives, il a été décidé que les cadres d'une partie des anciennes formations seraient versés dans les régiments. C'est ainsi que, tout en s'assurant d'une armée de deuxième ligne puissante, ou tout au moins équivalente à celle existant autrefois, la Russie a augmenté de beaucoup la solidité et le nombre de ses forces de première ligne.

On s'est ému, en France, du départ de deux corps d'armée des circonscriptions de Vilna et Varsovie ; mais que n'aurait-on pas pensé si on avait su le nombre de bataillons, de régiments, de brigades de réserve ou de troupes de forteresses qui ont été ramenés des frontières dans l'intérieur ! En réalité, ce n'est pas la valeur de deux corps d'armée, mais de trois ou trois et demi qui sont partis et ont servi à constituer la masse centrale, rien que pour les circonscriptions de Vilna et de Varsovie.

Même la constatation de cet exode n'est pas de nature à nous

effrayer, car il faut bien se rendre compte que, non seulement, les troupes de réserve ancienne n'auraient pas été en mesure de tenir campagne avant un temps assez long, que d'autre part le transport de nombreux réservistes gênait considérablement la mobilisation des troupes actives, et qu'ensuite les éléments ainsi formés n'avaient qu'une solidité très relative. La guerre russo-japonaise, qui a montré quelques graves inconvénients de ce système, a eu l'heureux résultat de le faire proscrire.

En résumé, la nouvelle organisation donne à l'armée russe une articulation plus souple, et une augmentation très importante de ses forces de première ligne.

***

Il semble donc qu'en ce qui concerne le dispositif et l'organisation de l'armée russe, nous n'ayons pas perdu au change. Reste à examiner si la Russie est, à notre égard, dans les mêmes intentions que naguère, et si elle s'engagerait, sans arrière-pensée, avec un esprit résolument offensif, dans une lutte à laquelle nous serions intéressés? Il entre ici en ligne deux facteurs qui ne sauraient être négligés.

Sans doute, nous sommes sympathiques à la grande majorité des Russes et on peut dire que leur affection nous est acquise, tandis qu'au contraire les Allemands sont craints et presque détestés. Mais si nous sommes estimés en tant qu'individus, il ne faut pas se dissimuler qu'on nous redoute en tant que nation susceptible de propager des idées dangereuses. Jamais, il faut avoir le courage de le dire, nous ne pourrions compter sur l'amitié de la Russie, si elle était notre voisine immédiate. Nous heurterions de trop près les préjugés du parti de la Cour, les aspirations des hommes de gouvernement. Heureusement pour nous, deux puissantes monarchies fortement disciplinées empêchent le contact immédiat. Mais cependant, si nous allions trop loin dans la voie où nous semblons engagés, si nous ne réfrénions énergiquement les doctrines qui jettent dans nos propres rangs tant de trouble, et compromettent jusqu'à un certain point la défense nationale, peut-être alors verrait-on planer sur les deux nations la menace d'un divorce moral. Encore en pleine période de réorganisation, nouvellement venue à la civilisation occidentale, la Russie n'a pas un tempérament qui lui permette de supporter l'afflux des idées avancées contre lesquelles notre vieille civilisation n'est déjà plus un rempart bien sûr. La Russie, ou du moins son gouvernement, serait donc tentée de ne pas nous appuyer avec toute la fermeté dési-

rable. C'est une considération qu'il ne faut pas perdre de vue si on ne veut pas s'exposer à des mécomptes, et qu'on a toujours présente à l'esprit pour peu qu'on ait étudié la Russie.

L'autre facteur capable de compromettre la solidité de l'alliance est indépendant de nous. Il ne s'agit plus ici d'idées, mais de faits. Durant ces dernières années, nous avons vu la Russie désarmée au point de vue européen. Lancée dans des expéditions sur le continent asiatique, elle y consacrait la majorité de ses ressources, de ses forces, à 10.000 kilomètres de ses frontières de la Prusse Orientale. Encouragée par des puissances qui avaient intérêt à l'éloigner, la Russie s'enfonçait de jour en jour davantage dans les plaines glacées de Sibérie, quand soudain le Japon se dressa devant elle, et l'arrêta dans son expansion. A ce moment, seuls des squelettes de formations veillaient, en Europe, sur les bords de la Vistule et du Niémen. Quel appui aurions-nous pu recevoir pendant les années de 1903 à 1907? Ramenée d'une façon un peu brutale en Europe et vers l'Occident, la Russie, dans son intérêt et dans le nôtre, s'est reprise et a réorganisé ses forces. Mais chez elle, le mirage de l'Orient est toujours fascinateur. Pour peu qu'on l'y incitât, elle reprendrait le chemin du pays des légendes des mille et une nuits. La Perse, la Chine, sont pour elle des aimants bien puissants. Si elle se lançait dans de nouvelles aventures, il faudrait renoncer à son concours immédiat. La crise serait pour nous plus grave encore qu'il y a quelques années, car l'occasion qui n'a pas été saisie par nos adversaires une première fois, pourrait bien n'être pas négligée une seconde.

Tels sont, à notre avis, les deux points noirs de l'alliance, près desquels le déplacement de quelques régiments apparaît comme de minime importance. L'histoire diplomatique de ces dernières années a pourtant prouvé à la France et à la Russie qu'elles sont indispensables l'une à l'autre. Espérons qu'elles le comprendront et qu'elles sauront se garder, la première du mirage révolutionnaire, la seconde du mirage asiatique.

II. — Marine.

En même temps que son armée, la Russie paraît disposée à réorganiser sa marine. Après le désastre de Tsoushima et la prise de Port-Arthur, la flotte avait été pour ainsi dire anéantie complètement. Il ne restait que quelques unités dans la Baltique et dans la mer Noire. Ce qu'elle avait de meilleur avait été pris ou avait sombré. Au reste, la marine au lendemain de

la guerre passa tout à fait au second plan. On s'efforçait, et avec juste raison, de remettre sur pied l'armée, et cette préoccupation constante semblait absorber entièrement l'attention du monde politique et gouvernemental.

Cependant, depuis quelque temps, la question navale est reprise avec ardeur. On voudrait, semble-t-il, mettre la Russie en état de faire bonne figure sur mer comme sur terre. Les Russes estiment que les projets relatifs à la réorganisation de la flotte turque fournissent un prétexte très plausible pour augmenter le nombre des unités de la mer Noire ; puis, n'est-ce pas de ce côté que, dans l'avenir, peut-être, les Russes trouveront une porte entr'ouverte sur une mer toujours libre? Du côté de la Baltique, la puissance toujours croissante des forces navales de l'Allemagne est une menace constante et jusqu'à un certain point préoccupante, surtout quand on sait combien est influent l'élément allemand dans les provinces du littoral baltique. Ce n'est pas que les partisans, même les plus chauvins, conçoivent dans leurs espoirs une flotte égale à celle de l'Allemagne ; mais il est certain qu'une petite flottille de torpilleurs et de sous marins ne serait pas en état de s'opposer à une attaque quelconque des grands ports ou des grandes villes[1]. Nous ne savons que trop, par une expérience onéreuse, que ce système ne conduit qu'à des déboires.

D'autre part enfin, en Extrême-Orient, il faudrait à la Russie quelques unités navales, non pas afin de contrebalancer la puissance japonaise, mais pour protéger le commerce et faire connaître le pavillon national dans ces régions où les Russes ont déjà et auront encore plus, dans l'avenir, des intérêts de premier ordre. Il est nécessaire aussi d'avoir quelques unités légères dans la mer Caspienne, afin d'assurer la police de ces eaux.

Si on ne tient pas compte de la Caspienne, de peu d'importance du reste, il serait nécessaire que la Russie possédât trois centres de force navale, le premier dans la mer Baltique, le second dans la mer Noire, le troisième en Extrême-Orient, groupé autour de Vladivostock. Le problème paraît très difficile à résoudre, à moins qu'on ne veuille consacrer à cette entreprise des sommes énormes. Car chacun de ces centres, à cause des continents qui les séparent et qui exigent une navigation longue et laborieuse pour aller de l'un à l'autre, devrait être organisé séparément avec tout le matériel et le personnel que nécessiterait une flotte indépendante.

---

[1] Un article très suggestif a paru sur ce sujet dans la *Novoe Vremia* du 3-16 mars 1911. On y montrait la possibilité d'un débarquement allemand sur les côtes de la Baltique.

Un autre gros obstacle se dressait encore devant les partisans les plus convaincus de la réfection de la flotte russe : c'était l'administration de la marine. Son organisation défectueuse avait déjà donné de sérieux mécomptes, et avant de songer à construire des bâtiments, il fallait réformer tout un passé d'errements, toute une tradition de fonctionnarisme. La tâche était malaisée; car mieux vaut établir de nouveaux ressorts que de redresser des ressorts faussés, usés par endroits.

Pendant les premières années qui suivirent la guerre russo-japonaise, le mauvais état des finances aidant, on n'envisagea pas beaucoup le problème de la réfection des forces navales.

Il y a quelque temps, en 1908, la question revint en discussion. Elle n'avait pas été perdue de vue, sans doute, pendant cette période de recueillement; mais elle n'était pas sortie d'un cercle de quelques spécialistes et de l'entourage immédiat de l'empereur.

Deux grands partis se formèrent aussitôt : l'un prônant la réfection des flottes, et en premier lieu de celle de la Baltique; l'autre considérant que la Russie était, au premier chef, une puissance continentale et devait seulement défendre les côtes par de petites unités légères, de la poussière navale appuyée par des forteresses sur les côtes. Ce dernier parti, du reste, conscient des réformes à faire dans l'administration de la marine, demandait qu'avant tout ce service fût complètement remanié et amélioré. A cette fraction de l'opinion appartenait la majorité des membres de la Douma.

Quelle était la situation de la flotte au début de 1908? D'après la *Situation des marines de guerre étrangères* et le *States man's year book*, elle était à peu près la suivante.

Cuirassés : *Alexandre II* (1885, 9.900)[1]; *Tzezarevitch* (1899, 13.400); *Slava* (1899, 13.200); *Imperator Pavel* et *Andreas Pervozvanny* (1904, 17.200), soit cinq cuirassés, dont un ancien, avec une vitesse de 14 nœuds et demi, deux récents et deux qui n'étaient pas terminés.

Croiseurs cuirassés : *Rossia* (1892, 12.530); *Gromoboï* (1897, 12.386); *Makarof*, *Pallada* et *Bayan* (1905, 7.887); *Rourik* (1905, 15.000); soit six croiseurs cuirassés, relativement récents, dont la vitesse variait de 18 à 22 nœuds.

Croiseurs protégés : *Diana* et *Aurora* (1896, 6.000); *Askold*, *Bogatyr* et *Oleg* (1897, 6.500); *Zhemchag* (1905, 3.200); soit six croiseurs, dont la vitesse variait de 20 à 23 nœuds.

Tous ces navires constituaient les éléments de combat, sta-

[1] Le premier des deux chiffres entre parenthèses indique l'année de construction, le second, le déplacement.

tionnés dans la mer Baltique. En plus, existaient un certain nombre de petits navires : 82 contre-torpilleurs, 50 torpilleurs et 21 sous-marins. Il y a lieu de remarquer qu'une partie de ces unités, qu'il est assez difficile d'évaluer exactement, était en Extrême-Orient.

Dans la mer Noire, la flotte se composait de cuirassés, anciens 4, modernes 4, et en construction 2 ; de croiseurs protégés, 2 ; de destroyers et contre-torpilleurs, 21, et en construction 4 ; de sous-marin, 1.

Cette dernière force était bien suffisante pour s'opposer à toute tentative de la Turquie dans la mer Noire, cette puissance ne possédant que des unités antiques, datant de 1874, en partie remaniées, mais ne pouvant être comparées aux unités similaires de la Russie. L'effort devait donc porter, pour le moment du moins, dans la mer Baltique, qui, grâce à des brise-glace puissants, pouvait être considérée comme à peu près libre pendant une grande partie de l'année.

Les partisans de la reconstitution d'une flotte sérieuse pensèrent donc à porter leur effort principal dans la mer Baltique, avec le désir évident de pouvoir, le cas échéant, non seulement défendre efficacement le littoral, mais encore envoyer dans les eaux allemandes une force suffisante pour retenir à l'Est du canal de Kiel un certain nombre d'unités de l'adversaire. Pour ce rôle d'abord défensif, et jusqu'à un certain point offensif, on ne peut pas, les Russes le savent mieux que tout autres, se contenter de petits bateaux. Ceux-ci ne suffisent pas à faire respecter, à l'extérieur, les intérêts d'une nation, et de plus, leur entretien coûte relativement très cher. La solution est donc dans la construction de grosses unités, de ces Dreadnoughts formidables, véritables géants des mers, qui, seuls, peuvent constituer un corps solide de combat. C'est dans cette pensée qu'une demande de crédit fut présentée à la Douma, sur le désir manifesté par le tsar et par la majorité de son entourage, pour la mise en chantier immédiate de 4 cuirassés modernes.

L'assemblée élue, qui comprenait un grand nombre d'adversaires résolus de la réorganisation de la marine, refusa brutalement tout crédit pour les constructions neuves. Elle basa son refus sur le désordre qui paraissait être à son comble dans l'amirauté et sur le rôle que la Russie aurait à jouer, en cas de guerre, rôle ne paraissant consister qu'en une pure défense des côtes. La Douma voulait bien augmenter encore la force de la flottille défensive, construire s'il le fallait de nouveaux ouvrages sur les côtes, comme points d'appui, mais elle n'entendait à aucun prix construire des Dreadnoughts. Enfin, elle demandait,

avant de se lancer dans l'inconnu, un programme d'ensemble, car ce qu'on lui proposait n'était qu'un début, et elle voulait savoir à quoi elle s'engageait. Le premier grief était malheureusement fondé. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à considérer que, en 1904, la flotte de près de 700.000 tonnes réclamait 204 millions pour son entretien, tandis que, cinq ans plus tard, 290.000 tonnes coûtaient 201 millions. Quant à la dernière condition imposée par la Douma, au sujet du programme d'ensemble, il semble que nos parlementaires l'aient faite leur, au moment de la discussion récente sur la mise en chantier de deux cuirassés. C'est un moyen d'opposition.

Le Conseil de l'empire, auquel le projet fut soumis, à la suite de cet échec, rétablit les crédits. La Douma les refusa à nouveau, et entre les deux assemblées les discussions stériles reprirent pendant de longs mois. Ce n'est que le 9/22 avril que le Parlement, cédant à un intérêt tout personnel de popularité vis-à-vis des ouvriers des chantiers maritimes, vota le projet gouvernemental[1]. La Russie manifeste donc l'intention formelle de reconstituer sa puissance maritime et navale. Elle entre dans la voie des armements formidables et onéreux, car le projet d'ensemble comporte une dépense avouée de un milliard et demi, mais, en réalité, de deux milliards et demi au moins.

Cette dépense énorme est-elle justifiée et ne peut-on penser, avec certains membres de la Douma, qu'elle est au moins prématurée ?

Par sa situation, la Russie est une puissance essentiellement continentale, qui ne possède pas un pouce de terrain (à part quelques îles en Extrême-Orient), où on ne puisse se rendre par voie de terre ou de fer. En conséquence, il semblerait logique de réduire un programme naval au strict minimum et de concentrer tous les efforts sur la défensive maritime et l'offensive vigoureuse terrestre. Mais se confiner ainsi serait perdre bénévolement le bénéfice d'un commerce extérieur de plus en plus florissant, qui doit pouvoir être protégé efficacement, là où les affaires se traitent. A toute nation qui veut vivre de l'extérieur et par l'extérieur, qui veut avoir voix aux conseils des peuples, il faut une marine de guerre capable de faire respecter son pavillon marchand et capable aussi de faire rayonner son action au loin. L'Autriche, qui, plus encore que la Russie, est une puissance terrienne, n'ayant qu'un tout petit lambeau de côte, n'a-t-elle pas, elle aussi, vu l'avenir réservé sur les mers aux peuples forts et commerçants ? Au

[1] Les quatre cuirassés *Pétropavlosk*, *Sébastopol*, *Gangout* et *Pollawa* sont construits, 2 à l'usine baltique et 2 aux chantiers de l'amirauté.

reste, à lire l'histoire, ne peut-on constater que l'essor d'une nation est toujours fonction de son développement naval ? La Russie aurait donc infiniment raison de reprendre les idées de Pierre le Grand, et par les ports entr'ouverts sur les mers libres, de lancer ses flottes marchandes, soutenues par ses flottes de guerre.

D'autre part, la Russie, alliée de la France et amie de l'Angleterre, n'aurait peut-être pas besoin, pour le moment, de forces navales importantes, puisque, le cas échéant, elle pourrait compter sur l'appui de ces deux puissances. Mais les alliances et les amitiés ne sont pas éternelles, et l'heure des Slaves sonnera un jour quand leur race luttera d'influence contre les Germains. Ce moment n'est pas prochain sans doute, mais il est fatal. Dès lors ne faut-il pas s'y préparer d'avance ? Reste à savoir si la préoccupation de ces échéances lointaines doit faire perdre de vue le présent. Le présent, c'est la bataille sur terre contre l'hégémonie allemande ; ce sont les gros bataillons disciplinés, manœuvriers et bien armés, accrochant les forces austro-allemandes dès le début de la guerre, et permettant ainsi à l'Angleterre et à la France de développer leur action sans risque d'être écrasées par des effectifs formidables. Il semble donc nécessaire que, pour le moment, les constructions navales n'absorbent ni trop de ressources, ni trop d'attention, et qu'en aucun cas elles ne limitent les dépenses nécessaires pour l'armée de terre.

Deux points importants restent encore à signaler :

1° La Russie est-elle en état de construire elle-même ses unités navales, dans ses propres chantiers ?

2° Quelle est la base navale qui, dans la Baltique, serait la plus convenable?

Jusqu'en ces dernières années, cette puissance faisait appel soit à notre industrie, soit à celle d'autres nations européennes ; mais, depuis quelque temps, des usines russes se sont élevées pour la construction des vaisseaux de guerre. Les résultats n'ont pas été très brillants : l'*Andreas Pervozvanny* et l'*Ivan Zlatoust* ont eu bien de la peine à se mettre à flot, et encore, à l'heure actuelle, ne seraient-ils peut-être pas capables de tenir la mer d'une façon honorable. L'art naval demande une grande expérience et il semble que les Russes ne la possèdent pas encore tout à fait. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de lire, dans le *Novoié Vremia* du mois de février 1911 : « Les « industriels allemands font les plus grands efforts pour obte- « nir l'adjudication des vaisseaux de guerre russe. Les repré- « sentants des chantiers Blohm et Voss, de Hambourg, sont à

« Pétersbourg, depuis le début de l'hiver, dans l'espoir de voir, « bientôt, réussir leurs pourparlers. De son côté, l'usine Krupp « a également soumis un projet, que le ministre de la Marine « étudie avec bienveillance. Toutefois le gouvernement est « hésitant, parce que l'on tiendrait à ce que la maison alle- « mande n'intervînt pas directement dans cette affaire. On « serait disposé à la charger d'exécuter les commandes, à « condition qu'elle accepte une façade russe. Une banque et « deux usines russes, qui ne se sont, d'ailleurs, jamais occu- « pées de constructions navales, serviraient d'intermédiaires « et de couverture ». Si telle était la solution adoptée pour les constructions futures, l'ouvrage serait peut-être mieux fait, et les dépenses moins élevées, mais n'en résulterait-il pas un grand danger, en cas de complications européennes?

La question de la base navale ne paraît pas encore résolue complètement. Kronstadt, Sveaborg, Libau, furent tour à tour choisis, mais les inconvénients qu'ils présentaient les firent abandonner, en tant que base navale sérieuse. On se contenta de les défendre, surtout les deux premiers, par des ouvrages très importants, afin de servir de points d'appui. L'année dernière encore, de nouveaux ouvrages furent construits, au Sud de Kronstadt, sur les rives méridionales du golfe de Finlande. Pour le moment, Revel paraît rallier la majorité des suffrages. D'autres, moins nombreux, pensent que Riga, précédé de sa petite mer intérieure, dans laquelle on ne peut pénétrer que par trois passes assez étroites, serait préférable. Malheureusement, cette ville est par trop allemande. Quoi qu'il en soit, que ce soit Revel ou Riga, il faut tout y construire, fortifications, chantiers de constructions ou, tout au moins, de réparations, docks, arsenaux, et cet outillage demande de longues années et de gros capitaux. Il est donc permis de penser que c'est seulement dans un avenir relativement éloigné, même si un programme naval important est voté, que la Russie sera en état de tenir une place honorable parmi les puissances maritimes. La nécessité pour elle n'est, du reste, pas pressante; tant que l'échiquier européen sera ce qu'il est, la Russie aura surtout besoin d'une armée, de même que l'Angleterre, d'une flotte, et nous, des deux à la fois.

III. — Capacité financière.

A toute puissance qui veut entrer dans la voie des grands armements, il faut des finances prospères et solides. Est-ce le cas de la Russie? Peut-elle, dans les conditions actuelles,

sacrifier des sommes adéquates aux besoins de son armée ou de sa marine, ou des deux à la fois ? C'est ce que nous allons essayer d'examiner en terminant cette rapide étude.

En France, nous ne connaissons la Russie, au point de vue financier, que par les capitaux qu'elle nous a empruntés et non par ses ressources. Beaucoup la croient l'alliée pauvre à laquelle il faut prêter pour des considérations politiques. Sans doute, la Russie a encore besoin de notre concours financier ; mais depuis quelques années, ses finances ont acquis une élasticité jusqu'alors inconnue et leurs progrès rapides font penser que bientôt l'empire pourra se suffire à lui-même, sans recourir continuellement à l'emprunt.

Sans vouloir donner ici beaucoup de chiffres, il est nécessaire d'en citer quelques-uns afin de montrer l'état de la situation budgétaire de la Russie. Une comparaison peut s'établir entre deux périodes : celle avant la guerre et la période actuelle.

Au 1er janvier 1904, les disponibilités du Trésor se montaient à 381 millions de roubles ; elles dépassent actuellement 300 millions de roubles, après avoir avoir accusé un déficit de 158 millions de roubles en 1907, il y a quatre ans.

Les recettes ordinaires sont passées de 1.937 millions de roubles en 1904 à 2.700 millions de roubles en 1911, sans augmentation notable dans le taux des impôts.

Enfin, cette année, le budget produira un excédent de 43.400.000 roubles, ce qui permettra de racheter la rente de 1884 à 5 % et les obligations 5 % du chemin de fer de Moscou à Yaroslav, émises en 1868.

La Russie ne cesse de renforcer son système financier. Son stock d'or, dépassant de 550 millions de roubles le montant fixé par la loi de 1897, atteint 1.810 millions de roubles. La circulation s'est accrue en deux ans de 241 millions de roubles.

On n'en est donc plus à l'époque, encore récente, où la Russie devait emprunter à des conditions onéreuses près de 6 milliards pour solder les dépenses de la guerre de 1905 à 1909.

Cet état florissant, ce relèvement rapide est dû en grande partie au développement agricole et à des récoltes qui, surtout en 1908 et 1909, furent excellentes. D'autre part une impulsion très vive a été donnée au commerce et à l'industrie. La quantité des produits fabriqués, en ce qui concerne particulièrement la métallurgie, progresse dans de larges proportions. C'est donc une ère de prospérité qui débute et qui, avec les possibilités que la Russie possède, semble devoir durer et se développer chaque jour, à moins d'événements que l'on ne peut prévoir.

Aussi, grâce à ses ressources toujours plus grandes, la Russie

peut-elle dépenser pour la réorganisation et l'entretien de ses forces de terre des sommes considérables, sans obérer son budget dans des proportions inquiétantes.

Voici pour les quatre dernières années le montant de ces dépenses :

1907 : 405.700.000 roubles (1.095 millions de francs)
1908 : 470.000.000 roubles (1.269 millions de francs)
1909 : 538.800.000 roubles (1.454 millions de francs)
1910 : 530.700.000 roubles (1.432 millions de francs)

C'est donc plus de 5 milliards que la Russie a dépensés en quatre ans pour son armée seulement, et dans ce total ne sont pas comprises les dépenses afférentes à la dernière guerre qui, en 1909, ont exigé près de 16 millions de roubles.

Il est ainsi facile de constater que la Russie s'est mise sérieusement à l'œuvre et qu'elle n'a négligé aucun sacrifice en vue de la réorganisation de ses forces.

Cette liberté financière lui a été grandement facilitée parce que, jusqu'à ces derniers temps, la Douma a consacré le minimum de crédits à la marine. Ainsi que nous l'avons vu, le Parlement russe s'était obstinément refusé à entrer dans la voie de la reconstitution de la flotte. Ce n'est que tout dernièrement qu'une somme a été consacrée à la construction de nouveaux cuirassés. Depuis 1905, les dépenses se sont maintenues entre 200 et 300 millions, ce qui n'est pas considérable pour le budget russe. Cependant, si les projets en cours se réalisent, comment sera-t-il possible de mener tout de front, avec des finances consolidées dans une large mesure, mais encore insuffisamment basées sur des traditions d'ordre et d'économie?

On en sera réduit, d'abord, à emprunter. Cette solution ne serait pas pour effrayer car l'intérêt, même de l'emprunt de 2 milliards dont on parle, et le remboursement échelonné à longue échéance, pourrait être pris sur les recettes normales sans trop obérer le budget. Mais ensuite il faudra entretenir une flotte onéreuse. Ce n'est plus de 300 millions par an dont il s'agira, mais d'une somme beaucoup plus forte, et voilà qui serait de nature à jeter le trouble dans les finances. Aussi est-il à craindre que l'on en vienne à envisager une réduction des dépenses de l'armée. Cette dernière perspective serait peut-être très dangereuse pour la Russie, dont la force repose en grande partie sur les gros et nombreux bataillons. Elle doit dans son intérêt veiller avec un soin jaloux au développement continu de son armée. Quand ses finances le lui permettront, quand ses ressources se seront accrues et accuseront des excé-

dents durables, la Russie pourra alors consacrer ses excédents à la réorganisation et à l'entretien de ses flottes. En ce moment elle doit choisir et le choix s'impose.

Le temps du reste ne semble pas très éloigné où le pays pourra, sans inconvénients pour ses forces de terre, songer à ses forces de mer. Pour qui connaît les ressources immenses du sol et du sous-sol russes, l'avenir ne peut faire de doute. Mais pour que le développement harmonieux d'un pays s'accomplisse, deux conditions essentielles sont nécessaires. Il faut d'abord des éléments de travail, une terre qui produise et qui renferme dans son sein de quoi alimenter des industries. La Russie possède plus que toute autre cet élément de prospérité. Mais il faut de plus une population laborieuse et intelligente qui sache tirer parti, pour elle et par elle, de ses richesses naturelles. Cette seconde condition ne semble pas, à l'heure actuelle, complètement réalisée. La civilisation, telle que nous la comprenons, n'a pas encore pénétré dans les couches profondes du peuple russe. La terre produit parce qu'elle est féconde, mais que ne donnerait-elle pas si sa culture était plus scientifique! Des mines sont exploitées, mais qui les exploite? Des industries nouvelles et importantes se sont créées, mais qui les dirige, d'où proviennent les capitaux? Le travail ne manque pas, mais l'intelligence du travail est encore à l'état embryonnaire dans une grande partie de la population.

Bien que l'on se mette sérieusement à l'œuvre, bien que des efforts considérables soient faits afin de développer cette civilisation scientifique, les progrès ne peuvent être qu'assez lents. Mais le jour où les Russes travailleront leur sol, où l'industrie et le commerce seront tout à fait russifiés, quel degré de splendeur acquerra cet immense empire! Appuyé sur une armée puissante, sur une flotte réorganisée, sur des finances alimentées par un sol fécond et une population toujours grandissante, la Russie pourra défier tous ses ennemis.

P. K.

LA
PRESSE POLITIQUE D'AUTRICHE-HONGRIE

II. — Les journaux galiciens et hongrois.

Presse de Galicie.

La presse de Galicie se répartit en deux groupes principaux : les organes polonais et les organes petits russiens qui, eux-mêmes, se subdivisent en deux fractions : les organes moscanophiles et les organes ukrainiens. Les deux principaux centres où sont publiés les journaux sont Cracovie et Leopol (Lemberg en allemand).

La situation de la presse galicienne au point de vue économique est assez difficile. Elle dispose de peu d'annonces, la Galicie n'étant pas un pays industriel, ou commercial, et constituant un petit territoire isolé du reste de l'Autriche et de la Hongrie. La fraction instruite de la population par rapport à l'ensemble est très limitée. En outre, beaucoup de journaux polonais de Galicie sont interdits en Russie. Quant aux Ruthènes, ils sont très pauvres.

Pour ces différentes causes, les organes galiciens ont un faible développement, et leur tirage est généralement restreint, bien que leur influence soit parfois assez grande.

Pour la clarté nous distinguerons :

1° La presse de Cracovie qui est entièrement polonaise ;

2° La presse polonaise de Leopol ;

3° La presse petite russienne de Leopol et de Galicie orientale.

A Cracovie on trouve :

Czas (Le Temps). — Organe du parti conservateur, fondé il y a soixante-trois ans. Il est dirigé par M. Starzewski, homme de lettres, journaliste de talent, esprit très fin. Ce journal appartient à une société. Son tirage est seulement de 3.000 à 5.000 exemplaires.

On comprendra les tendances du *Czas* en politique étrangère en se rappelant qu'il a appuyé jadis les Ougodovtzi et qu'il est aujourd'hui l'organe de M. Bobrinski, gouverneur de la Galicie.

Il est lu surtout par la noblesse et le haut clergé. Parmi ses collaborateurs principaux on rencontre :

M. Kozmian qui écrit sur la politique étrangère, M. Rosener du ministère de la Galicie (cette collaboration est rare, mais intéressante); M. Javorski traite de la politique intérieure.

Nowa Reforma (La Nouvelle Réforme). — Fondée en 1881, est l'organe des vieux démocrates, surtout de ceux de Cracovie, et la propriété de M. Dobozynski. Son tirage est de 4.000 ou 5.000. M. Konopinski est le directeur.

Les tendances de la *Nowa Reforma* sont foncièrement antirusses. Elle publie depuis quinze ans au moins des lettres de Varsovie qui représentent assez exactement l'oppression dont souffrent les Polonais en Russie.

Glos Naroda (La Voix du peuple). — Ce journal appartient à une société comprenant beaucoup de prêtres parmi les actionnaires. Organe antisémite mais sans grande importance politique. Directeur, M. Dombrowski. Tirage 3.000 à 4.000 exemplaires.

Naprzod (En Avant). — Journal socialiste, international, fondé il y a un peu moins de vingt ans, violemment antirusse. Directeur, M. Haeckert, israélite. Tirage de 3.000 à 5.000. Tendances humanitaristes défendues sans grand talent et en langue souvent vulgaire. S'attaque volontiers aux personnes.

Gazeta Powszechna (La Gazette pour tous). — Fondée en 1909, appartient à une société. Organe de M. Stapinski, créateur du parti paysan polonais en Galicie. Le style est adapté aux masses.

Le directeur est M. Mendelsohn, israélite de talent. D'abord socialiste, il devint ensuite plus modéré et collabora au *Czas* avant de diriger l'organe de M. Stapinski. Tirage de 2.000 à 3.000 exemplaires.

Tigodnik (Revue hebdomadaire). — Organe de M. Gross, israélite indépendant, défend les intérêts de ses coreligionnaires avec une légère tendance séparatiste au milieu de la société polonaise. Tendances très démocratiques.

Il existe encore à Cracovie une presse un peu spéciale, c'est celle constituée par des organes hebdomadaires destinés aux hommes du peuple qui n'ont pas le moyen de lire un journal quotidien. Chaque parti a le sien. Parmi ces organes qui paraissent tous les dimanches, on peut citer :

Prizjaciel Lidu (L'ami du peuple). — Organe du parti Stapinski, publié à Cracovie. Peut-être 20.000 exemplaires; lu exclusivement par les paysans.

Gazeta Chlopska (Gazette des paysans). — Publiée par le groupe de Wislouch, aujourd'hui adversaire de Stapinski.

Wienec Prszezolka (La couronne et l'abeille). — Organe de l'abbé Stojalowski.

Ojcyzna (La Patrie). — Organe du parti national démocrate.

Pravo Ludu (Le droit du peuple). — Organe socialiste. Il a peu de succès auprès des paysans.

Rola (La terre de labour). — Organe populaire des conservateurs de Cracovie.

Presse polonaise de Leopol.

Gazeta Narodova (La gazette nationale). — Fondée en 1851, organe du parti conservateur, dit autonomiste. Lu surtout par les grands propriétaires.

La *Gazeta Narodova* appartient à une société composée surtout de grands propriétaires, parmi lesquels MM. Cienski, Pininski, Koslowski, Starzynski.

M. Cienski a été jadis partisan du rapprochement des Polonais avec les Tchèques. Il n'est pas intransigeant et personnellement a de bonnes relations avec les paysans ruthènes. Ces tendances se sont retrouvées dans le journal. Ainsi le néolavisme du Dr Kramarsch a été assez bien accueilli jadis dans la *Gazeta Narodova*. Elle a aussi appuyé la politique des Ougodovtzi dans le royaume de Pologne.

Après les incidents de Wreschen, elle prit un ton assez doux à l'égard des Russes, mais cette allure a été combattue par les nationaux démocrates. La *Gazeta Narodova* est maintenant plutôt antirusse, mais non antisémite.

Dziennik Polski (Le journal polonais). — Fondé il y a soixante-sept ans, directeur M. Ostaszewski-Baranski, lu par la bourgeoisie de Leopol, appartient au parti le plus fort à l'Hôtel de Ville, journal des vieux démocrates, en suit les variations.

S'occupe beaucoup des Ruthènes et leur fait une ardente opposition. Etait jadis antisémite, a cessé de l'être par suite de la présence des Israélites dans le parti des vieux démocrates.

Slowo Polskie (La parole polonaise). — Fondé en 1895 par M. Scsepanowski, puis organe des vieux démocrates. MM. Romanovicz et Rutowski en étaient d'abord les principaux rédacteurs. En 1901, passe aux mains des démocrates nationaux. En 1907, devient l'organe de M. Grabski, professeur à l'Université de Leopol.

Tirage 15.000 environ le plus important de la Galicie. Aujourd'hui qu'il est l'organe du parti national démocrate, il combat volontiers la Russie et surtout les Ruthènes.

Kurjer Lwowski (Le courrier de Leopol). — Organe du parti populiste, a été jusqu'en 1909, l'unique organe pour les classes instruites, publié par ce parti. Directeur M. Wyslouch, fondateur du parti populiste. Il s'est brouillé avec M. Stapinski après l'entente de ce dernier avec les conservateurs.

M. Wyslouch, idéaliste, voudrait voir continuer la lutte contre les grands propriétaires, mais ses efforts contre M. Stapinski ont échoué au congrès du parti de 1910.

Le *Kurjer Lwoski* est très antirusse, assez modéré en Galicie. Il accuse volontiers les démocrates nationaux de chauvinisme à l'égard des Ruthènes, mais cette nuance ne s'est manifestée que dans les dernières années.

Przeglad Lwowski (La revue de Leopol). — Directeur : M. Maslowski regardé comme un excellent journaliste. Ce journal n'a de rapport avec aucun parti dans le pays. A été assez russophile lors des incidents de Wreschen,

Glos (la voix). — Organe du parti socialiste, compte dans ses collaborateurs des socialistes ruthènes et polonais. Parmi les rédacteurs on peut noter :

Dr Diamond, député socialiste, israélite, gendre d'un riche banquier et lui-même riche; M. Wityk, député socialiste ruthène; M. Hankiewicz, socialiste ruthène; M. Hudec, député socialiste polonais.

Organes petits russiens. Parti moscanophile.

Prikarpatskaia Rouss (La Russie près des Karpathes). — Fondé en septembre 1909, imprimé en langue grande russienne, organe du parti radical russe, groupe Dudykiewicz lu par les intellectuels ruthènes, les prêtres, les employés et les étudiants. Tirage 3.000 environ.

Galitchanine (Le Galicien). — Directeur M. Ivan Pelech, organe du groupe Korol, appelé à Vienne Alt-Ruthenen. Ce sont les Staro-Roussi ou les Vieux Ruthènes.

Une partie de ce journal est imprimée en langue russe pure ; les chroniques sont en une sorte de dialecte assez difficile à définir, mais qui est intermédiaire entre le petit et le grand russien. Le public est le même que celui de la *Prikarpatskaia Rouss*. Tirage de 1.000 à 1.200 exemplaires.

Golos Naroda (La voix du peuple). — Fondé en 1909. Organe du P. N. O. (Roussko Narodskoi Organinsazi) parti de Dudykiewicz.

Directeur Ivan Griniewiecky, hebdomadaire, illustré, politique, économique, fait pour le peuple, lu en Russie et même en Amérique. Tirage environ 6.000 exemplaires.

Russkoje Slowo (La parole russe).— Dépend du Galitchanine. Directeur Ivan Pelech, hebdomadaire, vingt-cinq ans d'existence, a le même objectif que le *Golos Naroda*.

Organes russes de Galicie Orientale en dehors de Leopol.

Russkaia Volia (La vérité russe). — Paraît à Tarnopol, organe bimensuel, indépendant. Fondé en 1908 par un paysan et pour le peuple. Imprimé en grand russe et en petit russe, nuance radicale du Dr Dudykiewicz.

Russkaia Prawda (La justice russe).— Directeurs MM. J. Curkanowicz et Dr Gerowskij, paraît à Czernowitz en Bukovine, hebdomadaire, imprimé en petit russe, et aussi en grand russe. Remplace un journal supprimé par le gouvernement de Vienne, qui s'appelait la « Bukovine orthodoxe » et qui était rédigé par un prêtre, le Dr Bohateretz, qui de curé a été rétrogradé au rang de vicaire.

Izdania Obschestwa iz Michail Katchkowskowo. — Editions de la société de Michel Katchkowski, la plus puissante société ruthène existant en Galicie. Elle compte 12.000 adhérents.

Elle a pour but de développer la culture des masses populaires au moyen du progrès économique. Cette société n'a pas de tendances politiques. Elle a des salles de lecture (Tchitalnia) dans les villages. On en compte 1.500 environ. Ses publications sont imprimées en grand et en petit russe. Chaque mois paraît un livre et un agenda.

Ekonomitchny Listok (Le journal économique).— Paraît de temps à autre, pour le peuple, est édité par la société ci-dessus.

Russkaia rada (Le conseil russe). — Publié par Ivan Bilous organe hebdomadaire. Russe conservateur, sans but politique bien déterminé.

Golos Truda (La voix du travail). — Paraît à Lemberg de temps à autre. Publié par un prêtre, M. Prislopsky. Journal économique, pour le peuple, rédigé en petit russe.

Galitsko Russkaia Matitsa (La mère russe galicienne). — La plus ancienne revue littéraire et scientifique en Galicie. Rédigée par le professeur Swistoun, paraît de temps à autre, imprimée en russe pur.

Wistnyk Narodnovo Dom (Le messager de la maison nationale). — Bulletin scientifique publié par la plus importante société nationale ruthène. Editée par le professeur Swistoun.

Organes ukrainiens de Leopol.

Dilo (L'œuvre). — Directeur, M. Bacrynski; organe quotidien du Dr Lewicki, leader du parti national démocratique, fondé depuis trente ans environ, paraît en petit russe, imprimé phonétiquement. Tirage : 3.000 environ. Lu surtout par les intellectuels.

Ruslan (du nom d'un vieux troubadour slave). — Fondé il y a environ vingt ans. Directeur, M. Gorick. M. Barwinski en est l'inspirateur. Organe du parti ukrainien selon les conceptions et les désirs du Ballplatz de Vienne. Est imprimé en petit russe phonétique. Tirage très faible.

Swoboda (La liberté). — Directeur, M. Bacrynski. Organe hebdomadaire du même parti que le *Dilo;* imprimé en petit russe phonétique; 4.000 lecteurs environ.

Kromadskij Golos (La voix publique). — Organe hebdomadaire des radicaux ukrainiens de la nuance *Makusch*. Directeur, M. Pawtyk.

Zemla I Wola (La terre et la liberté). — Hebdomadaire; organe des socialistes ukrainiens.

Izdania Proswity (éditions de la Société d'éducation). — Equivalent de la Société *Katschkowski*, mais les livres de cette société sont imprimés en petit russe phonétique. Chaque mois paraît un livre et un calendrier.

Literaturna Nankowij Wistnyk (Le messager scientifique et littéraire). — Paraît à Kieff et à Leopol.

Hongrie.

En Hongrie, les principaux organes sont concentrés à Budapest. Il en est quelques-uns en langue allemande; la plupart sont naturellement en langue magyare. Il existe bien aussi quelques journaux des nationalités, mais leur situation est généralement précaire et peu développée, en raison de l'hégémonie magyare qui s'exerce avec l'intensité que l'on sait.

Pester Lloyd. — Directeur : M. Sigismond Singer, jadis correspondant de la *Neue Freie Presse* à Budapest. Son prédécesseur était M. Falk, homme politique remarquable et pendant longtemps rapporteur du budget de la politique étrangère à la la délégation hongroise. M. Falk a été le lecteur hongrois de l'impératrice Elisabeth. Le *Pester Lloyd* a une édition du matin (16 à 22 pages) de 15 à 20.000 exemplaires.

Le soir, son *Abendblatt* paraît vers quatre heures et tire de 25 à 30.000 exemplaires environ.

Les tendances politiques du *Pester Lloyd* sont nettes.

C'est un organe qui subit l'influence de Berlin et est triplicien à fond. Toutefois, depuis la direction de M. Singer, il est un peu moins hostile à la France que jadis.

En politique intérieure, il est libéral au sens hongrois du mot; il est aussi judéo-magyar et antiagrarien. C'est l'organe du commerce, de la grande industrie et de la grande banque. Il appartient à la *Société du Pester Lloyd*, qui comprend surtout des commerçants et des banquiers.

Le *Pester Lloyd* est le seul journal de Hongrie lu à l'étranger. Ses rédacteurs le savent, aussi évitent-ils de dire ce qui pourrait porter un préjudice moral à la Hongrie.

Le *Pester Lloyd* est à la fois le *Temps* et les *Débats* de la Hongrie.

Neues Pester Journal. — A les mêmes tendances que le *Pester Lloyd*. Il est l'organe du petit commerce et de la petite industrie. Ultra-triplicien, publie parfois des articles intéressants du baron Doczy, ancien chef du bureau de la presse au Ballplatz, et en outre, ami intime et confident d'Andrassy.

Le directeur est le Dr Brodi. Le journal appartient à sa famille. Organe encore plus antifrançais que le *Pester Lloyd*. Environ 60.000 exemplaires en une seule édition, le matin.

Politisches Volksblatt. — Paraît le matin; se vend dans la rue; contient souvent des illustrations.

Neues Politisches Volksblatt. — Appartient à une société anonyme; indépendant, démocrate, lu par les petites gens; se vend dans la rue.

Volkstimme. — Est l'édition allemande de la *Nepszava*, l'organe socialiste.

Pesti Hirlap (Le journal de Pest). — Le plus fort tirage parmi les grands journaux hongrois : 60.000 exemplaires environ. Le matin, 20 pages. Ce journal appartient à M. Legrady, qui en est le directeur. Il gagne beaucoup d'argent, surtout par les petites annonces. Le *Pesti Hirlap* est libéral magyar et réclame des concessions nationales pour la Hongrie.

Triplicien ; a un correspondant à Paris.

Budapesti Hirlap le journal de Budapest). — Est commandité par une Société anonyme. Son directeur est M. Eugène de Rakosi, impérialiste magyar intransigeant. Le tirage est de 45 à 50.000. Beaucoup d'annonces. Le matin, 18 à 20 pages. Quoique de tendances tripliciennes, ami parfois de la France et admirateur de la culture française, a été longtemps l'organe du comte Andrassy. A un correspondant à Paris.

Esti Ujsag (Le journal du soir). — Est l'édition du soir du *Budapesti Hirlap* (4 pages), 60.000 exemplaires environ, très condensé, contient surtout des informations.

Magyar Hirlap (Le journal hongrois). — Paraît le soir sur 16 pages. Organe du comte Andrassy, auteur du projet de suffrage sur la base du vote plural; libéral magyar, triplicien, appartient à la Société d'imprimerie *Pallas*. Directeur M. Markus, israélite. 15 à 20.000 de tirage, a un correspondant à Paris.

Magyar Orszag (La Hongrie). — Journal du soir édité par la Société *Globus*, organe du parti Justh, de 6 à 20 pages. Tirage environ 30.000. Le directeur est le député Louis Hollo.

Magyar Nemzet (La nation hongroise). — Paraît le matin, organe officieux, édité par la Société anonyme *Atheneum*. Tirage 10.000 environ, très antifrançais.

Az Est (Le soir). — Paraît vers deux heures de l'après-midi, très gouvernemental, se vend dans la rue; c'est le journal dont on se sert pour lancer les ballons d'essai. Sa création est récente, il tire de 20 à 25.000 environ. Le directeur est M. Hilkos Ander. Le journal appartient à la Société *Atheneum*.

Neues Budapest Abendblatt. — Rédacteur en chef : M. Arthur Singer. Journal libéral radical. Indépendant. Tirage de 15 à 20.000.

A Nap (Le jour). — Paraît à cinq heures de l'après-midi. Tirage environ 40.000, se vend surtout dans la rue. Journal à manchette; chauvin. Ultra kossutiste.

A Vilag (Le monde). — Journal de création récente, paraît le matin; de 5 à 7.000 exemplaires, journal des francs-maçons

Alkotmany (La constitution). — Organe catholique. Tirage de 5 à 7.000.

Budapest. — Quotidien, paraît le matin, organe de M. Kossuth, publie le dimanche un article de ce dernier. Tirage 20.000 environ.

Egyetertes (La concorde). — Paraît le matin, 5 à 7.000 exemplaires. Kossutiste.

Z.

Le précédent article sur la presse viennoise contenait quelques lignes sur le *Neues Wiener Journal*. Son rédacteur en chef nous écrit à ce sujet que cet organe est peut-être celui d'Autriche-Hongrie qui compte le plus grand nombre d'abonnés, qu'il ne subit pas l'influence de l'Allemagne, et qu'il est tout à fait indépendant. — *N. D. L. R.*

L'INSURRECTION ALBANAISE

Voici deux printemps consécutifs que les Albanais donnent de la tablature au gouvernement jeune-turc. On se souvient que l'an dernier, à pareille époque, une grande partie de l'Albanie du Nord, tout le bassin du Drin supérieur, était en feu. La voie ferrée de Mitrovitza fut même interceptée pendant quelque temps. Il fallut au général Torghout pacha plusieurs mois d'efforts et de gros effectifs pour venir à bout des rebelles, qui appartenaient aux clans musulmans d'Albanie. Cette année-ci, un nouveau foyer d'insurrection, plus restreint à la vérité, s'est allumé au Nord de Scutari, dans un district habité par les Malissores catholiques, et les hostilités durent déjà depuis deux mois.

La région troublée est une bande assez étroite de terrain qui s'étend de Scutari à la frontière monténégrine, zone intermédiaire entre le massif des Alpes albanaises, au centre duquel viennent se joindre les limites du Monténégro et des vilayets de Kossovo et de Scutari, et la plaine de Podgoritza. La portion occupée par les insurgés commence au village de Koplik, à 15 kilomètres environ au Nord-Ouest de Scutari et s'étend, sur une longueur à peu près égale, jusqu'à Touzi, chef-lieu de *Caza* (ou d'arrondissement) situé dans le voisinage immédiat de la frontière monténégrine.

Tout le Nord du vilayet de Scutari, à l'exception de la plaine dans laquelle se trouve le chef-lieu, est peuplé par des tribus catholiques, auxquelles on donne le nom général de *Malissores* (exactement *Malesori*, c'est-à-dire montagnards, de *mal*, montagne). Celles qui sont actuellement soulevées sont les *Hoti*, *Kastrati*, *Skreli*, *Klementi*, *Grouda*, *Poulati*, *Chochi* et *Chola*, qui représentent un total d'environ 27.000 catholiques [1].

C'est principalement le territoire des Kastrati et des Hoti qui est le théâtre des hostilités; mais les autres tribus, même assez éloignées, apportent leur concours à l'insurrection. On en a eu la preuve le 17 avril par l'attaque des renforts envoyés du vi-

[1] On compte en outre dans la ville et dans la banlieue de Scutari 18.000 catholiques.

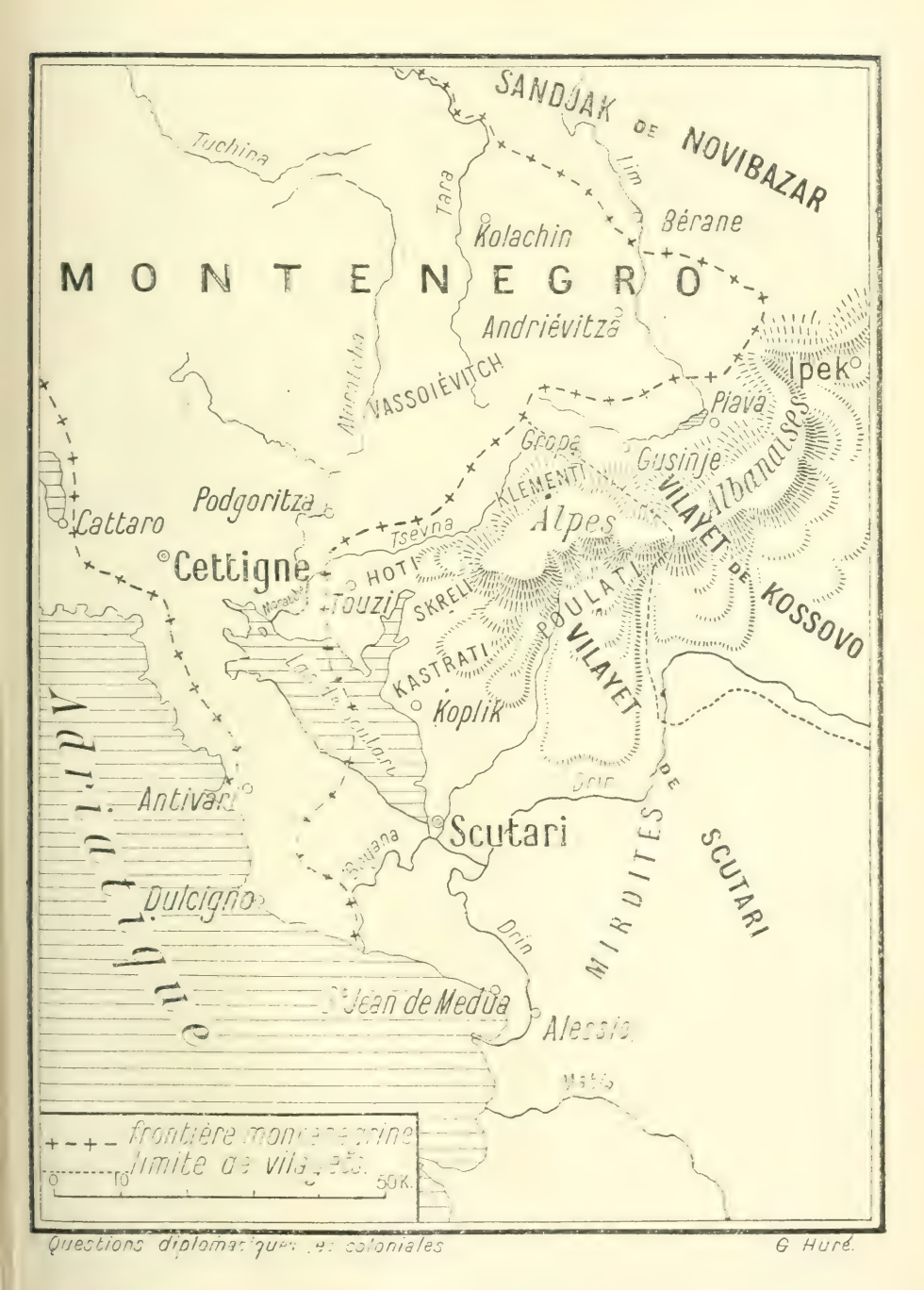

Questions diplomatiques et coloniales G. Huré.

layet de Kossovo. Parti de Gusinje, le détachement turc n'a pas pu dépasser Gropa, à la limite des deux vilayets.

La grande tribu des Mirdites, qui occupe au Sud-Est de Scutari toute la largeur du vilayet, reste neutre jusqu'à présent; mais si l'on en croit les bruits d'après lesquels les Mirdites auraient occupé la citadelle d'Alessio et coupé la route de Saint-Jean de Medua à Scutari, obligeant ainsi les Turcs à effectuer leurs transports militaires par la Boyana, cette neutralité serait plutôt bienveillante à l'égard des insurgés.

Une partie des tribus rebelles sont à cheval sur la frontière turco-monténégrine, telle qu'elle est tracée depuis le traité de Berlin. La population du petit royaume compte environ 10.000 Albanais catholiques partagés entre la plaine de Podgoritsa et le littoral d'Antivari à Dulcigno [1]. On sait que le district de Dulcigno a été donné au Monténégro en échange de ceux de Plava et de Gusinje que lui avait attribués le traité de Berlin. Mais Plava et Gusinje ne sont habités que par des Albanais musulmans et quelques Turcs de pure race, qui n'auraient jamais consenti à être annexés au Monténégro.

Ce sont ces Albanais, sujets de la Montagne-Noire, qui constituent la plus grande partie sinon la totalité des Monténégrins dont on a constaté la présence au milieu des insurgés. Etant donnés les liens de voisinage, de race, de religion, souvent de parenté ou d'alliance, qui les unissent aux populations de l'autre côté de la frontière et aux réfugiés, leur coopération semble toute naturelle. Au contraire, il eût été tout à fait extraordinaire de voir participer au mouvement les Monténégrins, de race serbe qui détestent les Albanais au moins autant que les Turcs. Quant à la passivité des autorités monténégrines, dont le gouvernement turc s'est irrité, elle s'explique par ce fait que le commerce des armes est libre au Monténégro, que toute la population y est armée, et que le roi Nicolas se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'empêcher une action qu'il n'avait d'ailleurs aucun motif d'encourager.

*
* *

Le soulèvement n'a pas jusqu'à présent gagné de terrain, mais il n'en a pas perdu non plus, et les opérations présentent les mêmes phases qu'une marée alternativement montante et descendante.

---

[1] Outre ces Albanais catholiques il y a aussi en Monténégro un nombre assez considérable d'Albanais musulmans qui n'ont jamais inspiré qu'une confiance médiocre au gouvernement monténégrin. Ce dernier juge prudent de les dispenser du service militaire en cas de guerre avec la Turquie.

C'est ainsi qu'à l'origine, c'est-à-dire à la fin de mars, une attaque violente des insurgés, habitants du territoire ottoman ou réfugiés rentrant du Monténégro, les rend maîtres assez rapidement, mais non sans de sérieux combats, de presque tous les postes turcs situés dans le voisinage de la frontière; celui de Chiptchamk, cependant, résiste jusqu'au 31 mars. Le bourg de Touzi est lui-même occupé le 30. L'insurrection s'étend et englobe tout le pays jusqu'à Koplik, à 15 kilomètres environ de Scutari. Cette dernière ville, peu garnie de troupes (il n'y a alors dans tout le vilayet que 4 bataillons), est en danger d'être attaquée, et le bruit se répand même à Constantinople qu'elle a été prise par les Malissores.

C'est la première marée qui atteint son plein vers le 1er avril.

Le 2, une partie des troupes de Scutari, renforcées par des hommes du *mustahfiz* (réserve territoriale), rassemblés et armés à la hâte, se mettent en marche vers Touzi, sous le commandement du major Emin bey, et après avoir soutenu plusieurs combats, réoccupent la place. Les positions principales sont reprises par l'armée et on commence déjà à annoncer l'écrasement de l'insurrection. Mais ce n'est que la marée basse. Le 7 avril, les insurgés, de nouveau, assiègent Touzi et le village de Kastrati : les communications avec Scutari sont interrompues, la situation des défenseurs de Touzi et de Kastrati devient critique. Le flot remonte encore jusqu'à Koplik. Des renforts (3 bataillons d'infanterie avec une batterie et des mitrailleuses), envoyés de Constantinople, arrivent alors à Saint-Jean-de-Medua. Une colonne est formée sous le commandement du major Muheddin et se porte au secours des assiégés. Après de nombreuses rencontres avec les insurgés, elle fait sa jonction avec la colonne d'Emin bey qui défendait Touzi, et débloque cette place. Les communications sont rétablies avec Scutari. Les troupes semblent maîtresses de toute la région, et pourtant un détachement ne tarde pas à être bloqué à Koplik, à l'extrême Sud de la zone des opérations. Enfin, le 13, trois semaines après le commencement de l'insurrection, les bataillons de rédifs, que l'on a mobilisés en Asie dans les vilayets de Trébizonde et Sivas, commencent à débarquer. Le général Torghout pacha, désigné comme commandant des opérations, arrive avec les premiers. Il prend également les fonctions de vali par intérim, le général Bedri pacha, vali et commandant de la division de Scutari, ayant donné sa démission pour raison de santé.

Depuis la prise de commandement de Torghout pacha, on a signalé un violent combat près de Kastrati où l'on prétend,

malgré les démentis officiels, que les troupes turques ont été assez maltraitées, et des attaques exécutées par des bandes venant du territoire monténégrin contre plusieurs postes frontières au nord de Gusinje. Ceci semblerait indiquer une extension du mouvement vers l'Est, les points en question se trouvant à l'extrémité nord-est du territoire des Malissores catholiques.

En ce moment, les forces mises à la disposition de Chevket Torghout pacha comprennent comme infanterie 16 bataillons, dont 9 bataillons de rédifs d'Asie Mineure arrivés le 13 avril ou ultérieurement. On ne peut naturellement pas avoir d'indications précises sur les forces des insurgés qu'on évalue, suivant les sources et les moments, tantôt à 4.000, tantôt à 8.000 hommes.

Il est certain que jusqu'à présent, et encore qu'il ne faille pas attribuer trop d'importance aux déclarations solennelles de fidélité qui arrivent, par lettres ou par télégrammes, de tous les points de l'Albanie, rien ne permet de prévoir une extension notable de l'insurrection. Nous ne croyons pas qu'il faille établir de corrélation entre ce mouvement albanais et les troubles récents dont on a parlé sur la frontière commune au Monténégro et au sandjak de Novibazar, notamment à érane, dans la vallée du Lim, et à Mojkovatz, sur la Tara. Ce sont des parages toujours agités au printemps, qui est l'époque des mouvements de troupeaux, à cause des contestations qui s'élèvent au sujet des pâturages. Mais là, le conflit est entre Monténégrins d'une part et Albanais et Turcs de l'autre. En ce qui concerne les environs de Scutari, on peut croire qu'à la suite de l'arrivée des renforts, l'ordre pourra être rétabli sans trop de difficultés. Toutefois, ce qui se passe depuis deux mois appelle de sérieuses réflexions.

D'abord, il semble prouvé que l'Albanie est loin d'être aussi complètement pacifiée que l'affirmait le ministre de la Guerre devant la Chambre des députés, le 18 mars dernier, et que la campagne de l'année passée a laissé de violentes rancunes, même dans les régions, comme celle de Scutari, qui s'étaient laissé désarmer sans résistance. En outre, on peut constater que, malgré les progrès réellement considérables accomplis par l'armée ottomane depuis deux ans et demi, il reste encore dans son organisation des lacunes, aggravées d'ailleurs par l'insuffisance des moyens de communication. Pour réprimer en effet une simple insurrection à l'extrémité nord-ouest de l'empire, on est obligé de mobiliser, en Asie, à l'extrémité opposée du territoire, des bataillons de rédifs qui arrivent

à destination trois semaines après le commencement des troubles !

En présence d'un pareil désarroi — le mot n'est pas trop fort — le gouvernement jeune-turc ne commettrait-il pas une insigne imprudence en comptant exclusivement sur la force armée pour rétablir et maintenir l'ordre sur toute la surface de l'empire, et en ne cherchant pas plutôt à donner satisfaction aux revendications légitimes et raisonnables des populations, dussent la symétrie administrative et l'uniformité législative en souffrir quelque peu ?

L'Albanie, en particulier, est restée à travers les âges une pure féodalité. Chaque clan, commandé par des chefs héréditaires dont le prestige est toujours intact, entend maintenir ses traditions et conserver un minimum de liberté. Vouloir transformer brusquement de pareils hommes en citoyens d'un empire constitutionnel, en introduisant dans le pays un bloc intangible de réformes, serait la plus lourde des fautes. En Albanie plus que partout ailleurs, les Jeunes-Turcs auront avantage à « sérier les questions ».

Enfin, il est un point qu'on ne saurait perdre de vue quand on parle des choses d'Albanie. C'est que derrière toute agitation albanaise on aperçoit la main soit de l'Autriche, soit de l'Italie. On sait que ces deux puissances ne négligent rien pour avoir chacune leur clientèle albanaise. L'Autriche exerce le protectorat catholique, mais sur le littoral l'Italie prend sa revanche par son commerce et la diffusion de sa langue. Ce n'est plus un mystère que les Malissores actuellement révoltés sont, en grande partie, armés de fusils italiens, arrivés par le Monténégro. On n'a aucune preuve que ces transports aient été favorisés par le gouvernement italien. Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer que le soulèvement albanais a suivi de près les démêlés de la Turquie et de l'Italie à propos des affaires tripolitaines.

JEAN DE PLAMONT.

LA VISITE DU ROI PIERRE DE SERBIE

Le roi Pierre de Serbie arrivera à Paris le 22 mai.

Quand il ne serait que le souverain de ce vaillant petit peuple balkanique qui jadis a lutté si courageusement pour son indépendance, et avec qui aujourd'hui la France entretient de cordiales relations, il serait déjà assuré de recevoir chez nous l'accueil le plus sympathique. Mais nous ne saurions oublier que le roi Pierre n'est pas seulement le chef d'un Etat ami : il est celui qui, dans l'année douloureuse, a montré un cœur vraiment français.

Pierre Karageorgevitch, petit-fils de Kara George, le premier libérateur de la Serbie[1], n'avait que quatorze ans quand son père, le prince régnant Alexandre, quitta Belgrade en 1858 pour se retirer en Hongrie. Après quatre années d'études au collège Sainte-Barbe, il entra à Saint-Cyr au titre étranger en 1862, avec la promotion de Puebla, et suivit ensuite les cours de l'Ecole d'Etat-major. C'est en Hongrie qu'il apprit nos premiers désastres de 1870. Il partit aussitôt, et s'engagea pour la durée de la guerre, en qualité de sous-officier, au 5e bataillon de Légion étrangère en formation à Tours, où il ne tarda pas à être nommé lieutenant. Ce bataillon reçut, au commencement d'octobre, l'ordre de rejoindre l'armée du général d'Aurelles de Paladine. Le prince Pierre prit part à toutes les affaires autour d'Orléans, fut fait prisonnier lors de l'entrée des Allemands dans cette ville, et s'évada en traversant à la nage la Loire qui charriait alors des glaçons[2]. En rejoignant les lignes françaises à Salbris en Sologne, il faillit être fusillé comme espion à cause de son accent étranger, et ne dut la vie qu'à l'intervention providentielle d'un camarade de promotion. Il passa ensuite à l'armée de Bourbaki, fut employé à l'Etat-major du général Billot, et

---

[1] Kara George, ou George le Noir, né en 1770 près de Belgrade, servit d'abord dans les armées autrichiennes, puis forma le projet de délivrer son pays de la domination des Turcs. Il réunit des bandes de Croates, de Slavons et de Grecs, leur imposa une discipline rigoureuse, s'empara de Belgrade en 1800, et se fit reconnaître par la Porte hospodar de Serbie. Napoléon lui envoya un sabre d'honneur en témoignage de son estime.

[2] On raconte que, durant cette courte captivité, il fut dévalisé du contenu de sa ceinture, ses gardiens s'obstinant à prendre pour des cartouches deux rouleaux d'or qu'elle renfermait. La vérification de ces cartouches lui permit de s'échapper.

assista au combat de Villersexel, à la suite duquel il reçut la croix de la Légion d'honneur, et enfin à la bataille d'Héricourt. Entré en Suisse par les Verrières avec les débris de notre armée, il ne fit que traverser ce pays, et avant la signature de la paix il était à Bordeaux pour se mettre à la disposition du Gouvernement de la Défense nationale. Démissionnaire après la guerre, il se retira en Hongrie qu'il devait quitter quatre ans plus tard pour aller en Bosnie organiser à ses frais et commander un corps de partisans qui joua un rôle dans l'insurrection bosniaque de 1875.

Monté sur le trône en 1903, le roi Pierre prouva que ses sentiments envers la France n'avaient pas varié, et il n'eut rien de plus pressé que d'inviter à venir le voir à Belgrade ses camarades de la promotion de Puebla. Ceux-ci se souviennent encore des paroles touchantes qu'il leur adressait le jour de leur départ : « Partez pour la belle France, où ma pensée se reporte si « souvent, pour la belle France toujours aimée et admirée, le « paradis de mes 20 ans ! Et dites à ceux qui n'ont pu vous « accompagner que vous avez été reçus à Belgrade par un « frère... »

On sait que, depuis son avènement et jusqu'à l'année dernière, le roi Pierre a été en butte aux plus violentes attaques de la part de la presse austro-hongroise. On formulait contre lui les accusations les plus formidables, sans en administrer d'ailleurs la moindre preuve ; on pronostiquait à Vienne et à Pest que ce règne serait éphémère ; on désignait même la résidence future du souverain déchu. Ces sinistres pronostics ne se sont pas réalisés, et bien au contraire le temps n'a fait que consolider la nouvelle dynastie serbe. Le roi Pierre, que la dignité de sa vie privée mettait à l'abri des haines et des insultes dont ses prédécesseurs avaient été accablés, a eu la sagesse de ne s'inféoder à aucune camarilla politique et de se confiner strictement dans son rôle constitutionnel, faisant confiance à des ministres dont quelques-uns, comme M. Pachitch, se sont trouvés être de vrais hommes d'Etat. Si bien que peu à peu la Couronne, malgré les fâcheuses incartades du prince Georges, s'est trouvée hors de l'atteinte des partis, que les polémiques se sont faites moins violentes, et que grâce à un compromis entre les vieux et les jeunes radicaux, il est devenu possible d'introduire quelque esprit de suite dans la politique de ce pays, qui pour être un des plus petits d'Europe n'en est pas moins un des plus difficiles à gouverner.

Le grand mérite de la nouvelle dynastie (et c'est ce qui l'a

rendue odieuse à l'Autriche) a été de présider au réveil de l'idée nationale serbe, tombée en sommeil sous les derniers Obrenovitch. Il n'est même pas exact de dire que ce réveil ait été provoqué par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et par la menace d'un encerclement définitif. L'esprit d'indépendance vis-à-vis de la monarchie voisine s'est manifesté au lendemain de la restauration des Karageorgevitch, et s'est traduit d'abord par le refus de passer par les fourches caudines de l'industrie autrichienne pour les fournitures militaires, ensuite par une rupture des relations commerciales qui a elle-même précédé le conflit politique de 1908. On sait que, nonobstant les prédictions de certains augures, cette lutte sur le terrain économique s'est terminée à l'avantage de la Serbie, qui a pu trouver assez promptement de nouveaux débouchés pour ses produits agricoles, a fait filer par les Portes de fer et par Salonique ce que refusait le rail autrichien, a obtenu pour son bétail des prix inespérés, finalement s'est enrichie. En même temps le crédit de l'Etat s'améliorait, le capital étranger souscrivait des emprunts, et s'investissait aussi dans des entreprises privées qui mettaient en valeur les richesses naturelles du sol et du sous-sol serbes. La France, on ne saurait trop le répéter pour relever au moins une fois nos industriels et nos commerçants de la perpétuelle accusation d'inertie qu'on porte contre eux, a pris la plus large part à ce mouvement économique.

Toutefois, malgré les progrès accomplis, il ne faut pas se dissimuler que l'existence de la Serbie restera précaire tant qu'on ne lui aura pas donné l'indispensable cordon ombilical que constitue pour elle la voie ferrée Danube-Adriatique. Il y deux mois et demi, les *Questions* ont décrit les différents itinéraires proposés, et indiqué que l'accord semblait devoir se faire avec la Turquie sur un tracé reliant Nisch à l'Adriatique par Merdare, Prichtina, Prizrend et Scutari. Depuis lors des influences tripliciennes, ou tout au moins austro-allemandes, se sont employées à Constantinople pour faire échouer le projet, et lui en substituer un autre qui relierait Uskub, d'une part, à l'Adriatique par Kalkandelen, Kukus et Alessio, d'autre part au réseau bulgare par Kustendil et Kumanovo. Les marchandises serbes seraient alors jusqu'à Uskub tributaires du chemin de fer autrichien. On peut ainsi apprécier le degré de sincérité du comte d'Æhrenthal quand il déclarait récemment aux Délégations que l'Autriche-Hongrie souhaitait le développement pacifique de tous les Etats balkaniques. Si cette intrigue réussit, ou du moins fait avorter le premier projet, il faut s'attendre à voir grossir la petite phalange de ces intellectuels serbes,

auxquels nous faisions allusion il y a dix-huit mois [1], de ceux qui regardent au delà de la Save, et aperçoivent la nation croate, de même race et de même langue que la serbe, jouissant sous le sceptre des Habsbourg, dans une mesure beaucoup plus large que la Serbie indépendante, de ces biens qu'on appelle la culture et la civilisation supérieures, le développement moral et intellectuel. C'est un de ceux-là qui disait tout dernièrement à M. Gaulis [2] : « Une Serbie prisonnière « entre la Hongrie, la Bulgarie et la Macédoine, ne peut pas « vivre confortablement. Une Serbie contrôlée au seuil de « toutes ses portes par le douanier et le gendarme autrichien, « bulgare ou turc, ne peut pas vivre dignement. Une Serbie « séparée à jamais de tout un monde serbe soumis à François- « Joseph ou au sultan ne peut pas vivre heureuse. Confort, « dignité et bonheur qui nous sont refusés autrement, nous les « trouverons peut-être un jour dans une grande réunion des « Serbes sous la couronne des Habsbourg, et lorsque nous « serons en Macédoine l'arrière-garde de l'empire triuni- « taire ».

Le jour où ces idées sortiraient d'un petit cercle de sophistes et pénétreraient la masse des hommes politiques serbes, la Serbie se transformerait plus ou moins rapidement en marche autrichienne. Il va sans dire que le gros perdant serait l'empire ottoman, dont les aveugles dirigeants auraient laissé abaisser une si commode barrière élevée sur le chemin de Salonique, à hauteur de la Save et du Danube.

Dans l'espoir que cette faute ne sera pas commise, nous accueillerons chaleureusement le roi Pierre, jadis soldat de la France, aujourd'hui défenseur de l'indépendance serbe.

JACQUES DOROBANTZ.

---

[1] *La Répercussion de la victoire autrichienne sur les États danubiens* (*Quest. Dipl. et Col.*, du 1er novembre 1909).

[2] *Journal des Débats* du 27 avril 1911.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République en Tunisie.* — Le président de la République a terminé son voyage en Tunisie par la visite de Souk-el-Arba, de Beja et de Ferryville. Le 28 avril, il s'est embarqué à l'arsenal de Sidi-Abdallah sur le cuirassé d'escadre *Vérité*, qui a pris aussitôt la mer, suivi d'une escorte de torpilleurs. Avant de lever l'ancre, le président de la République a adressé le télégramme suivant au bey de Tunis, Mohammed Nasser :

Au moment de quitter le territoire de la régence, j'exprime à Votre Altesse toute ma reconnaissance pour l'accueil si gracieux qu'elle m'a fait et auquel la population s'est si chaleureusement associée. Je tiens à lui exprimer également ma vive satisfaction d'avoir trouvé dans ce pays tant d'union et de gages de prospérité.

M. Fallières est arrivé à Toulon le 29, à quatre heures de l'après-midi et est rentré à Paris le lendemain matin.

— *La visite du roi de Serbie.* — Le roi de Serbie, Pierre Ier, arrivera à Paris le 22 mai ; il descendra au ministère des Affaires étrangères, où il sera l'hôte du gouvernement de la République. Le roi restera à Paris les 23, 24 et 25 mai.

— *Conférence de M. Tardieu sur l'évolution de la doctrine de Monroe.* — Le 28 avril, M. André Tardieu a fait, à l'Ecole des Sciences politiques et sous les auspices du Comité France-Amérique, une intéressante conférence sur l'évolution de la doctrine de Monroë. Cette conférence était présidée par M. Paul Deschanel.

— *Les prix de la Société de Géographie.* — Voici la liste des principaux prix décernés, pour 1911, à l'assemblée générale de la Société de Géographie, le 28 avril :

Prix Jean Duchesne-Fournet (6.000 francs et plaquette spéciale), au colonel Gouraud, colonne de l'Adrar et contribution à l'expansion coloniale en Afrique (1908-1909).

Prix Ducros-Aubert (médaille d'or), à MM. le comte Charles de Polignac et le commandant Louis Audemard, pour leur exploration du Ya-Long et du Yung-Tseu, Chine occidentale (1909-1910).

Prix Edouard Foa (1.500 francs et médaille spéciale), à M. Henri Hubert pour sa mission scientifique dans l'Afrique occidentale (1909-1910).

Médaille d'or de la Société à M. Jean Brunhes, pour son ouvrage « la Géographie humaine ».

Prix Pierre-Félix Fournier (2.500 francs et une médaille spéciale), à M. A. Cabaton, pour son ouvrage « les Indes néerlandaises ».

— *La Société centrale de sauvetage des Naufragés.* — La Société centrale de sauvetage des Naufragés a tenu son assemblée générale annuelle le 7 mai, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le discours relatif aux prix décernés aux sauveteurs a été prononcé par M. le vice-amiral Besson. Il a été distribué 24 prix et 18 médailles d'or.

Allemagne. — *Mort du prince de Schaumbourg-Lippe.* — Le prince régnant Albert-Georges de Schaumbourg-Lippe est mort, le 29 avril, à Buckebourg, des suites d'une paralysie du cœur. Il était âgé de soixante-cinq ans et avait épousé, en 1882, la princesse Marie-Anne de Saxe-Allenbourg. Son fils, le prince Adolphe, lui succède comme prince régnant ; il est né à Stadthagen le 23 février 1883. La principauté de Schaumbourg-Lippe est une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la postérité mâle de la maison de ce nom. Elle est entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord le 18 août 1866.

— *Le développement des colonies allemandes.* — Dans la *Deutsche Rundschau* du mois de mai, M. von Brandt trace un tableau, d'ailleurs assez peu encourageant, du progrès des colonies allemandes. M. von Brandt reconnaît que depuis quelques années, et tout particulièrement depuis que M. Dernburg se trouve à la tête de l'office colonial, la nation allemande paraît s'intéresser davantage au sort de ses deux territoires d'outre mer. Il n'en reste pas moins beaucoup à faire. La découverte de diamants dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest a beaucoup contribué à rendre les colonies plus populaires. Toutefois, il reste douteux que cette découverte et la fièvre de contestations et de spéculations qu'elle a provoquée soit pour la colonie d'un profit réel. « L'Allemand a la réputation d'être un excellent colonisateur... en territoire étranger. » M. von Brandt rappelle ce dicton et le déclare justifié par ce qui se passe dans les possessions allemandes d'Afrique.

Nous n'offrons rien, écrit le collaborateur de la *Deutsche Rundschau*, à nos émigrants coloniaux qui puisse les engager à échanger leur ancienne patrie contre la nouvelle. L'émigrant trouve aux colonies les mêmes charges militaires, les mêmes ordonnances de police, les mêmes impôts et les mêmes taxes, souvent plus élevés encore que dans la mère-patrie. Tout ce qui, en revanche, donne à la vie, dans la mère-patrie, sa valeur et sa beauté manque dans la nouvelle. Et rien n'est offert à l'émigrant qu'il puisse considérer comme une indemnité pour ses privations.

Angleterre. — *Le vote du Parliament Bill à la Chambre des Communes.* — Le 3 mai, la Chambre des Communes à adopté en seconde

lecture le *Parliament Bill*, y compris le préambule qui engage le gouvernement à présenter éventuellement à la Chambre un projet de réforme de la Chambre des Lords. Dans une quinzaine de jours, le *Parliament Bill* sera adopté en troisième lecture aux Communes et envoyé aux Lords. Ceux-ci, dans l'intervalle, auront commencé la discussion du projet de réforme de leur Assemblée, élaboré par lord Lansdowne, et c'est alors que l'on verra clairement s'il y a une possibilité d'accord, de transaction entre les deux grands partis historiques, comme on les appelle depuis quelque temps.

Au cours de la discussion en deuxième lecture, la Chambre des Communes a repoussé par 284 voix contre 192 un amendement de l'opposition unioniste tendant à soustraire la question du *Home Rule* à l'application du *Parliament Bill*.

Autriche-Hongrie. — *La visite du roi de Serbie en Autriche-Hongrie.* — La visite officielle que le roi de Serbie devait faire à l'empereur François-Joseph a été ajournée par suite, a déclaré un communiqué officieux de Vienne, de l'état de santé de l'empereur. Cet ajournement ayant été diversement commenté par la presse serbe et austro-hongroise, le président du Conseil des ministres de Serbie, M. Pachitch, a fait publier à ce propos la déclaration suivante :

L'ajournement de la réception du roi Pierre, en raison de l'enrouement de l'empereur François-Joseph, a été accueilli avec un profond regret par le gouvernement serbe. L'expression de la chaleureuse sympathie avec laquelle l'empereur a manifesté son regret d'être obligé de remettre à l'automne la réception du roi a produit une très favorable impression dans tous les milieux serbes.

Il faut donc repousser d'autant plus énergiquement la tentative faite par une partie de la presse serbe et autrichienne pour attribuer l'ajournement de la visite à d'autres motifs qu'à une indisposition regrettable.

Il est également regrettable que ces assertions absolument arbitraires de personnes éloignées de la politique officielle soient accueillies et commentées comme des déclarations sérieuses.

Toutes les assertions émanant de pareilles sources concernant de prétendus dissentiments qui se seraient produits au sein du gouvernement serbe à l'occasion de cette visite, et en particulier les informations d'après lesquelles les divergences de vues au sujet de la politique extérieure de la Serbie se seraient produites entre MM. Pachitch et Milovanovitch, doivent être qualifiées de mensongères, malveillantes et déraisonnables. Par conséquent, l'éventualité d'une crise ministérielle provoquée par l'ajournement de la visite doit être absolument écartée.

Une note analogue a été publiée à Vienne par l'officieux *Fremdenblatt*.

— *Mort du ministre du Commerce de Hongrie.* — Le ministre du Commerce de Hongrie, M. Hieronymi, est mort le 4 mai à Budapest à l'âge de soixante-quinze ans. M. Hieronymi était un des hommes les plus marquants et les plus réputés de la Hongrie contemporaine. Le Conseil des ministres a décidé de lui faire des obsèques nationales.

Espagne. — *Le Congrès de droit international.* — Le Congrès de droit international, qui vient de clore ses travaux à Madrid, s'est occupé spécialement des mines sous-marines et torpilles, et du régime juridique des aéronefs. Il a ajouté, pour cette première matière, quatre articles à ceux qui furent votés à la session de Paris en 1910, autorisant notamment les neutres à placer des mines dans leurs eaux pour la défense de leur neutralité et obligeant les belligérants à faire connaître après la guerre la date d'enlèvement des mines. Pour les ballons, il a proclamé la liberté de la circulation internationale, sauf les mesures de sécurité à prendre par les Etats subjacents, et il a autorisé l'usage des aéronefs en temps de guerre, à condition que la guerre aérienne ne présente pas pour la population pacifique plus de dangers que la guerre terrestre ou maritime.

Italie. — *La mission militaire française.* — L'ambassade extraordinaire française, chargée d'aller saluer le roi Victor-Emmanuel à l'occasion du cinquantenaire de l'unité italienne, est arrivée à Rome le 23 mai. Elle a été reçue avec grand enthousiasme. Le lendemain de son arrivée, un dîner de gala lui a été offert au Quirinal par le roi qui a porté le toast suivant :

Monsieur le général, c'est avec une vive satisfaction que je vous souhaite la bienvenue dans la capitale de l'Italie. Je remercie chaleureusement le président de la République de vous avoir envoyé porter à l'Italie et à moi-même, à cette date solennelle, les félicitations et le salut de la France.

A mesure que la civilisation s'avance, les sentiments qui divisent les peuples tendent de plus en plus à s'effacer, tandis que la flamme de ceux qui les rapprochent reste vive et pure ; c'est ainsi que le souvenir de la part qu'eut la France dans les grands événements qui firent l'Italie indépendante, libre et une, vit et vivra éternellement dans nos cœurs.

Honorés et chers, la mémoire et le nom de vos compatriotes glorieusement tombés pour la cause italienne vivent et vivront toujours : et l'amitié cordiale entre nos deux nations, avec leurs affinités de race, de pensée et de mœurs, est assise sur une base solide et apporte sa contribution efficace au maintien de la paix, qui est le but commun des gouvernements et le bien suprême des peuples.

C'est avec ces sentiments et cette conviction que je bois au président de la République, au bonheur et à la prospérité de la France.

Le général Michel, chef de la mission, a répondu en ces termes :

Sire,

J'ai entendu avec un sentiment de vive gratitude les paroles empreintes d'une si chaleureuse bienveillance par lesquelles Votre Majesté a daigné accueillir les représentants de la nation française.

Investi par le président de la République de l'insigne honneur de porter à Votre Majesté et à l'Italie les félicitations et les vœux de la France à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'unité nationale, il m'est doux de lui exprimer une fois de plus toute la part que prend la nation sœur et amie à la commémoration d'un anniversaire dont la place est marquée dans les fastes les plus hauts de l'Histoire. Et qu'il me soit

permis, à ce propos, Sire, de vous dire combien nos cœurs de soldats sont touchés par le souvenir, que Votre Majesté a si généreusement évoqué, du sang français versé pour une cause glorieuse entre toutes.

Cette émotion sera ressentie par mon pays et par toute son armée.

L'amitié cordiale de nos deux pays, unis par les liens du sang, par une commune culture et dans la noble collaboration au progrès, repose sur une base solide et représente un précieux appoint pour le maintien de la paix et la concorde des peuples. C'est en cette amitié, Sire, que je puise les sentiments dont je suis pénétré en levant mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine, de Sa Majesté la reine mère et de toute la famille royale, comme au bonheur et à l'avenir de l'Italie.

Russie. — *Le voyage du prince impérial allemand à Saint-Pétersbourg.* — On sait que le programme du voyage du kronprinz en Extrême-Orient prévoyait le retour par le Transsibérien avec un arrêt à Saint-Pétersbourg où la kronprinzessin viendrait rejoindre son mari. La cour de Russie préparait une réception au couple impérial allemand ; mais l'épidémie de peste en Mandchourie fit modifier l'itinéraire du voyage. Pour répondre à l'invitation de la cour de Russie, le prince impérial et sa femme se rendront de Berlin à Pétersbourg dans le milieu du mois de mai. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui annonce cette visite, ajoute que le kronprinz exprimera au tsar ses remerciements pour les réceptions projetées et il lui transmettra les vœux de l'empereur allemand à l'occasion de son anniversaire de naissance qui tombe le 19 mai. La *Gazette nationale* attache à ce voyage une certaine importance, parce qu'il est une preuve nouvelle, dit-elle, des relations excellentes de l'Allemagne et de la Russie.

Turquie. — *La crise ministérielle.* — Une violente agitation politique, provoquée par les éléments « réactionnaires » du parti de l'Union et Progrès, a déterminé, à Constantinople, une crise ministérielle. Dans le courant du mois dernier, vingt officiers des 2e et 3e corps (Andrinople et Macédoine), arrivèrent inopinément à Constantinople. Ils avaient à leur tête le colonel Saddik bey, du 2e régiment de cavalerie, et réclamaient l'expulsion du gouvernement et de la Chambre, des hommes « qui ont pactisé avec la franc-maçonnerie et avec les juifs ». Vivement impressionné par cette manifestation, le gouvernement traita avec Saddik bey comme avec une puissance et prit envers lui des engagements. Dans le même temps, le 22 avril, le parti Union et Progrès tenait une assemblée générale qui aboutit au triomphe des mécontents. Il n'y eut point d'opposition ouverte de la part des membres du gouvernement, et plusieurs ministres faisant partie du Comité signèrent les dix articles suivants, qui peuvent être considérés comme le programme du parti.

1° Les députés ne s'occuperont pas de concessions, ou d'autres affaires, dans le but d'en tirer profit ;

2° Les députés n'accepteront pas de poste dans le gouvernement;

3° Les députés ne peuvent accepter de situation dans le Cabinet, à

moins d'être soutenus, en vote secret, par une majorité des deux tiers des membres inscrits sur la liste du parti ;

4° Les députés obéiront scrupuleusement aux lois, et veilleront au maintien du principe de la responsabilité ministérielle ;

5° Ils continueront leurs efforts en vue de l'union des races dans l'empire, du développement du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction publique, selon les besoins du pays ;

6° Ils veilleront au développement de la civilisation occidentale dans le pays, tout en maintenant les us et coutumes nationaux et religieux ;

7° Ils sauvegarderont, et continueront les traditions de l'Histoire ottomane dans les limites de la Constitution ;

8° Des règlements seront élaborés concernant la nomination et le renvoi des fonctionnaires du gouvernement ;

9° Des modifications seront apportées à certains articles de la Constitution, relatifs aux droits sacrés du trône et au khalifat, en vue d'établir l'harmonie entre les trois autorités dans l'Etat : le souverain, la législature et le pouvoir exécutif ;

10° Le parti s'opposera aux intentions et à l'activité des Associations secrètes.

A la suite de ces incidents, les ministres les plus directement visés par le parti des mécontents, Djavid bey, ministre des Finances, et son collègue de l'Instruction publique, Hakki Babanzade, ont donné leur démission qui a été acceptée.

II. — ASIE.

Chine. — *Les émeutes de Canton.* — De graves émeutes ont éclaté à Canton et se sont rapidement étendues à toute la province. Les antimandchous entraînés par un partisan fanatique, qui avait assassiné récemment le général tartare commandant la place, ont attaqué le yamen du vice-roi de Canton. L'amiral Li a conduit lui-même la défense du yamen, au cours de laquelle le général Hopan Chang fut blessé. Il y a eu de nombreux morts et blessés des deux côtés. La loi martiale a été proclamée. La ville est fermée. Deux torpilleurs anglais sont partis de Hong-Kong pour Canton. On a arrêté le chef des révolutionnaires et de nombreux complices. Plus de cent prisonniers ont été décapités.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation à Fez.* — Pressé par les attaques incessantes des Cherarda, et d'autre part vivement sollicité par le colonel Mangin de le rejoindre au plus vite, le commandant Brémond s'est décidé à ne pas attendre le convoi de ravitaillement de M. Boisset. Le 22 avril, il a pris la route de Fez, où il est arrivé le 26 avril à 6 heures du soir, après quatre jours de combats ininterrompus. La colonne est entrée dans la ville dans un excellent état. Toutefois,

son arrivée n'a pas sensiblement amélioré la situation. Le blocus de Fez est toujours complet, et le sultan a insisté encore auprès de notre consul, M. Gaillard, et du colonel Mangin pour que la colonne de secours, dont il a réclamé l'envoi et qui est destinée à venir en aide aux colonies européennes et au pouvoir chérifien, poursuive le plus promptement possible sa mission. Aux dernières nouvelles, les défenseurs de Fez n'avaient plus guère de munitions que pour tenir jusqu'au 15 mai.

De son côté, M. Boisset, apprenant le départ de la colonne Brémond, a repris la route d'El-Ksar, qu'il a pu rejoindre sans pertes.

En récompense de leurs services exceptionnels, M. Boisset a été promu chevalier de la Légion d'honneur et le commandant Brémond a été inscrit d'office au tableau de concours de 1911 pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

— *L'action de la France. L'organisation et la mise en marche de la colonne de secours de la Chaouïa.* — La colonne légère, formée par le général Moinier dans la Chaouïa pour se porter au secours de Fez, a été placée sous le commandement du colonel Brulard. Elle a passé le Bou-Regrag et est actuellement concentrée à El-Kounitra, attendant pour poursuivre sa marche en avant que son service de ravitaillement soit organisé. Le manque de matériel de transport se fait en effet sentir d'une manière regrettable et les attaques des tribus rebelles viennent encore augmenter les difficultés de l'expédition. D'après les dernières informations reçues à Paris, la mehalla chérifienne d'Omrani et les goums qui forment l'avant-garde de la colonne se trouvaient à Lalla-Ito.

Afin de faciliter les opérations de ravitaillement, non seulement pour la colonne, mais encore pour Fez et les troupes qui s'y trouvent, le choix du gouvernement s'est arrêté sur le port de Mahediya, à l'embouchure de l'oued Sebou.

— *Aux confins algéro-marocains.* — Le général Toutée, chargé de préparer le long de la frontière orano-marocaine une large base d'opérations destinée à empêcher l'offensive des tribus situées en amont et sur la rive gauche de la Moulouïa, a occupé les ksour de Debdou, le 5 mai, puis il s'est porté au gué de Merada, où il a installé son camp. Le général Toutée n'a rencontré sur sa route aucune hostilité; pas un coup de feu n'a été tiré. On s'attendait à une attaque des Beni-Ouarain et des Houara, mais ces tribus pourtant très belliqueuses ont jugé prudent de se retirer.

— *A Méquinez.* — Le 12 avril, une lutte très vive s'est engagée entre les tribus berbères qui cernaient Méquinez et les habitants. Quelques magasins, notamment le fondax, où sont installés les postes, ont été incendiés et pillés. La lutte a duré cinq jours. Un des points attaqués avec le plus d'acharnement a été le Mellah (quartier

juif), mais les israélites, munis d'armes, ont courageusement défendu leur quartier et ont empêché le pillage. Cinq jours après, l'ordre a été rétabli par la proclamation comme sultan d'un frère de Mouley Hafid, Mouley Zin, qui a constitué un makhzen.

— *La notification de l'action de la France aux puissances.* — Le 26 avril, les représentants de la France auprès des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras leur ont notifié les mesures prises dans le but de délivrer Fez et de porter secours aux colonies européennes enfermées dans cette ville. La note, de simple courtoisie, exposait la situation et déclarait qu'une prompte et énergique intervention de notre part est devenue nécessaire et que la nécessité de secourir nos nationaux et les étrangers enfermés dans Fez a pour corollaire le souci de rétablir l'ordre au Maroc et de sauvegarder la souveraineté du sultan. Partout, cette communication a été accueillie favorablement.

— *L'attitude de l'Allemagne.* — Dès le début de nos opérations au Maroc, une campagne de presse a commencé en Allemagne, dirigée contre notre initiative. Les organes pangermanistes se montraient surtout particulièrement excités. Le 30 avril, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié la note officieuse suivante qui a été aussitôt vivement commentée :

On a pu constater de plus en plus, au cours de la semaine passée, combien le gouvernement français est soucieux de prendre des mesures pour protéger les officiers français. D'après les nouvelles arrivées à Berlin, il ne semble pas heureusement que les colonies étrangères soient pour le moment en danger. On ne saurait s'étonner toutefois que la France songe à employer tous les moyens qui lui paraissent propres à sauver la vie de ses officiers. C'est à elle évidemment que revient le soin de considérer quels sont les moyens dont il convient d'user, puisque c'est elle qui supporte les conséquences des mesures à prendre pour assurer la sécurité de ses nationaux. Elle ne se propose pas de porter atteinte à la souveraineté du sultan et à l'intégrité du Maroc. Une occupation de Fez n'est pas non plus dans ses intentions.

On doit espérer que les événements permettront au gouvernement français d'observer son programme. S'il le dépassait, il cesserait d'être en accord avec l'Acte d'Algésiras, dont un des éléments essentiels est l'existence d'un souverain du Maroc indépendant. Une infraction à une des clauses essentielles de l'Acte d'Algésiras, même si elle était provoquée par la contrainte de circonstances extérieures et contraires à la volonté de la puissance qui agirait ainsi, rendrait à toutes les autres puissances leur pleine liberté d'action et pourrait avoir des conséquences qu'on ne saurait prévoir pour le moment. Nous pouvons d'ailleurs répéter que pour l'instant, étant donné l'attitude prudente observée jusqu'à maintenant par le gouvernement français, il n'y a pas de raison de penser que la situation actuelle prenne une telle tournure.

Le lendemain la *Wiener Allgemeine Zeitung* publiait à son tour une note qui prétendait préciser le point de vue allemand. La *Wiener*

Allgemeine Zeitung déclarait que l'Allemagne considérait que l'action de la France devait se limiter à préserver les Français de Fez du danger d'être massacrés, et elle ajoutait :

Par contre, l'Allemagne protesterait énergiquement si l'expédition française dépassait les limites d'une action de secours. L'Allemagne considérerait un séjour des Français à Fez plus long que ne l'exigent le repos des troupes et les préparatifs de transport des Français établis dans la ville, comme une rupture de l'Acte d'Algésiras, et elle en tirerait les conséquences. L'Allemagne s'opposerait dans ce cas également à tout projet de nouvelle conférence parce que l'action même de la France qui aurait violé l'Acte d'Algésiras aurait surabondamment prouvé l'inutilité de pareilles conventions.

L'Allemagne, concluait le journal, doit veiller à ce que la souveraineté du sultan soit maintenue non seulement en fait, mais en droit. C'est pourquoi elle se réservera d'examiner les mesures prises par la France à ce point de vue. Un déploiement de forces françaises dépassant le but d'une simple action de secours jointe à une occupation même temporaire de Fez ferait une telle impression au Maroc que le sultan en serait réduit en réalité à être un simple vassal de la France. Un pareil état de choses est en contradiction flagrante avec l'esprit de l'Acte d'Algésiras et l'Allemagne croit défendre un intérêt européen en protestant contre une tentative de dénaturer des conventions internationales.

L'Allemagne réfléchirait en outre à deux fois avant de se décider à approuver la prolongation du mandat de police dans les ports qui a été accordée par l'Acte d'Algésiras à la France et à l'Espagne. La durée de ce mandat international expire cette année, et les événements des derniers temps ont été trop peu encourageants pour l'Allemagne pour qu'elle consente à accorder de nouveau à la France cette situation favorisée.

Mais le gouvernement de Berlin désavoua immédiatement le langage du journal viennois qui, déclarait un communiqué officiel, « ne représente nullement l'opinion de la chancellerie impériale, laquelle a été définie dans une conversation récente de M. de Bethmann-Holweg avec M. Cambon, ambassadeur de France ». Et depuis il est à remarquer que le ton des journaux allemands est devenu moins agressif.

— *L'attitude de l'Espagne.* — Comme la presse pangermaniste, les journaux espagnols ont mené ces temps derniers une campagne très hostile à la France à propos de son action marocaine. La vivacité de cette campagne a déterminé le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, M. Garcia Prieto, à faire au correspondant de l'Agence Havas à Madrid les déclarations suivantes :

La lecture de la presse espagnole et française, a dit M. Garcia Prieto, pourrait, c'est certain, donner à quiconque ne serait pas au courant des dispositions des deux gouvernements l'impression que l'entente entre les deux pays sur les affaires marocaines n'est pas aussi étroite qu'il conviendrait en toute circonstance et surtout actuellement. Mais les opinions particulières ou la libre interprétation des intentions et de la manière de voir des cabinets n'engagent pas la responsabilité de ceux-ci et ne représentent pas, au cas présent, leur véritable attitude.

Dès le commencement de la crise de Fez, les chancelleries de Paris et de Madrid sont entrées en conversation.

Pour se mettre au-dessus de toute divergence de vues et pour maintenir à toute heure la bonne harmonie, seule ligne de conduite qui convienne aux intérêts respectifs, M. Cruppi, dont le haut esprit de conciliation est bien connu, et M. Geoffray, avec qui les relations du cabinet de Madrid ont toujours été des plus cordiales, se sont inspirés l'un et l'autre d'un désir non moins favorable que celui de M. Canalejas et le mien, car tous deux nous avons les mêmes sentiments.

J'espère donc voir disparaître l'effervescence qu'expliquent le profond intérêt que dans l'un et l'autre pays éveille la question et la facilité avec laquelle parfois, sans mauvaise intention, on accueille des bruits et des nouvelles mortifiantes pour l'autre partie.

J'espère, partant, voir revenir à leur état normal, avec leur vivacité, les sentiments de profonde sympathie et d'amitié bien enracinée qui unissent les deux peuples.

— *L'attitude de l'Angleterre.* — Le gouvernement britannique a été amené par l'intervention de MM. Dillon et Keir Hardie, membres de la Chambre des communes, à faire connaître publiquement son sentiment en ce qui concerne l'action de la France au Maroc, et ses déclarations ont été d'une netteté parfaite. Le 2 mai, M. Dillon ayant demandé : « 1° si le gouvernement anglais a été consulté par le gouvernement français au sujet des opérations militaires projetées à Fez ; 2° si le gouvernement anglais a donné une approbation quelconque ou s'il a assumé une responsabilité pour cette attaque contre l'indépendance de l'empire marocain ». Sir Edward Grey a répondu :

Le gouvernement de Sa Majesté a été informé par le gouvernement français des mesures actuellement adoptées pour secourir les Européens dans Fez. Cette même information a été également communiquée aux autres gouvernements.

La ligne d'action adoptée par la France ne vise nullement une modification du statut politique du Maroc, et le gouvernement de Sa Majesté ne voit pas que l'on puisse faire une objection quelconque à cette ligne d'action.

Le surlendemain 4 mai, M. Dillon revint à la charge et demanda si le gouvernement communiquerait à la Chambre le texte de la note française annonçant l'intention du gouvernement français d'envoyer des troupes a Fez, et celui de la réponse faite par le gouvernement britannique. Sir Edward Grey répondit : « Il n'y eut qu'une communication verbale. Il n'y a donc pas de note que je puisse communiquer à la Chambre. » M. Dillon insista alors et le court dialogue suivant s'engagea :

M. Dillon. — Le gouvernement britannique avait-il, au moment de la communication française, reçu des informations des représentants britanniques au Maroc laissant entendre que la sécurité des Européens à Fez était menacée, et que ceux-ci ne pouvaient quitter la ville s'ils le voulaient ?

Le gouvernement britannique sait-il si le sultan du Maroc a autorisé la marche des troupes européennes sur Fez?

SIR EDWARD GREY. — Comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, il n'y eut pas de note; mais le gouvernement français nous informa que c'était à la prière urgente du sultan que les Français coopéraient à la formation d'une mehalla destinée à secourir Fez.

Nous ignorions alors que les Européens étaient en danger imminent. Nous avons cependant reçu, depuis, des informations d'après lesquelles les communications entre Fez et la côte sont interrompues depuis quelque temps déjà, et la situation donne évidemment lieu à une certaine anxiété.

M. DILLON. — Ressortait-il de la communication verbale du gouvernement français que la marche des troupes sur Fez avait lieu à la demande du sultan ?

SIR EDWARD GREY. — D'après cette communication, le gouvernement français coopérait, à la demande expresse du sultan, à la formation d'une mehalla destinée à se porter au secours de Fez.

M. KEIR HARDIE. — N'est-il pas vrai qu'un syndicat international cherche à exploiter les richesses minérales du Maroc ? Et de quel droit la France intervient-elle dans les affaires intérieures du Maroc ?

SIR EDWARD GREY. — Je prie l'honorable député de bien vouloir se reporter à l'Acte d'Algésiras et à l'accord anglo-français de 1904.

Afrique Occidentale Française. — *La pacification de la Guinée.* — On sait qu'à la suite du guet-apens de Goumba, où deux officiers français périrent le 30 mars dernier, les troupes chargées de pacifier le Fouta guinéen avaient été renforcées de détachements venus de Dakar. Les opérations qui se sont poursuivies le mois dernier ont déjà abouti à d'importants résultats. Les villages foutas qui avaient été le théâtre de l'agitation provoquée par les marabouts, et qu'occupaient les restes de la bande du vali, ont été tous réduits après une faible résistance. Le commandant de la colonne a reçu de nombreuses soumissions dont celles des petits-fils du vali et celle du chef Ouri Bailo. Plusieurs indigènes impliqués comme assassins ou comme complices dans l'affaire du 30 mars ont été arrêtés. L'administrateur de Kadé a également arrêté le chef karamoko (marabout) Soukouët, ainsi que les talibés (suivants). L'autorité locale profite d'ailleurs de la très forte impression produite par le passage de la colonne pour désarmer la population et supprimer tout vestige de l'hégémonie fouta. Les chefs soussous, qui nous ont tous fidèlement secondés dès le début des opérations contre le vali de Goumba, continuent à montrer le plus grand dévouement.

Afrique Equatoriale. — *L'occupation militaire du Ouadaï.* — Les dernières nouvelles de Brazzaville au ministère des Colonies annoncent l'occupation d'Arada par les troupes du colonel Largeau. On se rappelle que le colonel Largeau, nommé commandant des territoires du Tchad au lendemain de la mort du lieutenant-colonel Moll, s'était embarqué le 25 décembre dernier pour rejoindre son poste. Les opérations auront été conduites avec activité puisque notre premier détachement atteignit Arada dès la fin de février et qu'il fut rejoint vers le milieu de mars par la compagnie méhariste du capitaine Arnaud. La création de ce nouveau poste était réclamée depuis longtemps.

Arada est située au Nord d'Abêcher et servira de couverture contre les incursions des bandes de pillards qui opèrent dans le Nord du Ouadaï. Ces pillards sont, d'ailleurs, loin d'être mis à la raison. Le 18 février dernier, ils enlevaient encore un millier de chameaux aux Mahamides, à Arada même ; le 2 mars, ils attaquaient le campement de Kadiouma, à quelques kilomètres au Nord d'Arada, et tuaient deux Arabes. D'autre part, l'Est du Ouadaï continue à être troublé. Pendant que nous occupions le Dar-Massalit, les Foriens, sous la conduite d'Ali Dinar, razziaient à deux reprises le Dar-Tama ; à la fin de janvier ils brûlaient douze villages, enlevaient les femmes et les enfants ainsi que 4.000 bœufs. Ces faits sont d'autant plus regrettables que le Dar-Tama avait été pacifié bien avant le Dar-Massalit.

IV. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *L'insurrection. Les négociations.* — Les négociations de paix engagées entre le gouvernement mexicain et les insurgés paraissent devoir aboutir heureusement, comme nous le disions d'ailleurs dans notre dernière chronique. Le président Porfirio Diaz a déclaré officiellement qu'il démissionnera lorsque, selon sa conscience, il sera certain que l'anarchie ne suivra pas sa retraite. Cette détermination de M. Porfirio Diaz a produit la meilleure impression. Le général Madero, chef de l'insurrection, a télégraphié à M. Diaz pour le féliciter de son patriotisme et du sacrifice personnel qu'il fait dans l'intérêt de son pays.

Brésil. — *Le premier message du président Hermès da Fonseca.* — A l'ouverture du Congrès fédéral, le 4 mai, le nouveau président du Brésil, le maréchal Hermès da Fonseca, a donné lecture de son premier message.

Le président se plait à constater que la tranquillité publique est maintenant entièrement rétablie. Le gouvernement peut compter sur l'entier appui de l'armée et de la marine ; s'il poursuit la réorganisation de la première, le renvoi dans leurs foyers des marins indisciplinés lui permet de reconstituer un corps indispensable à la seconde. Le président s'explique ensuite sur la situation financière et demande au Congrès de lui donner les moyens d'y porter remède. D'après les données provisoires de l'exercice financier en cours, le déficit approximatif de 1910 s'élève à 56.662 contos (94 millions de francs environ) et le maréchal craint de voir s'aggraver encore les résultats de l'exercice en cours si le Congrès ne s'applique pas à prendre des mesures tendant à réprimer les excès de dépenses.

Le président conclut son Message en signalant le développement considérable du commerce extérieur du Brésil qui, par rapport aux résultats de 1909, se présenta, l'année dernière, en augmentation de 13 millions de livres sterling.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de la houille. — D'après une statistique récemment publiée, la production mondiale de la houille a, en 1908 et 1910, dépassé un milliard de tonnes, dont les quatre cinquièmes sont fournis par les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne. Ces dernières toutefois restent stationnaires, tandis que les Etats-Unis sont en progrès constants.

La France produit environ le dixième de ce qu'extraient les Etats-Unis, soit 40.000 tonnes; elle se trouve ainsi sur le même pied que l'Autriche-Hongrie. Les autres pays produisent moins encore : la Suède et l'Italie sont extrêmement pauvres en charbon de terre, et leur production décroît de jour en jour; la Turquie n'a pas de mines de houille.

Parmi les contrées où le développement est notable, il faut citer le Mexique, dont la production, presque nulle en 1908, a atteint un million de tonnes en 1909.

Quant au pays dont la richesse par kilomètre carré est la plus grande, c'est très loin devant tous les autres la Belgique, qui fournit annuellement plus de 23 millions de tonnes, dont la plus grande partie est destinée à l'exportation.

II. — EUROPE.

Suisse. — *Le projet de budget de la Confédération pour* 1910. — Le projet de budget que le Conseil fédéral vient de soumettre à l'Assemblée fédérale offre cette année de telles modifications dans la méthode adoptée pour sa présentation, qu'il est nécessaire de les exposer pour permettre la comparaison de ce budget avec les budgets antérieurs.

Le budget de la Confédération pour 1911 ne comprend plus en recettes que 90.675.000 francs et en dépenses que 92.475.000 francs, tandis que le budget de 1910 accusait les chiffres suivants : recettes, 154.130.000 francs: dépenses, 159.450.000 francs.

Mais les réductions considérables que présentent d'une année à l'autre les recettes aussi bien que les dépenses ne sont qu'apparentes. Elles résultent de la nouvelle forme donnée au budget, dans lequel ne figurent plus au lieu des *produits bruts* que les *produits nets* des postes et télégraphes et de divers établissements fédéraux. Ce mode de procéder était d'ailleurs adopté depuis nombre d'années pour les établissements en régie du département militaire et pour l'administration de la Monnaie.

Pour permettre de comparer le budget de 1911 rvec celui de

l'année précédente, les calculs ont été refaits d'après le schéma en usage jusqu'à présent et ont donné les résultats suivants :

Recettes.....	165.389 890 francs
Dépenses.....	167.389.890 —
Le déficit qui est de.....	1.800.000 francs se trouve

exactement le même que celui que révèle la nouvelle méthode de présentation.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le rapport du secrétaire du Trésor.* — M. Franklin Mac Veagh, secrétaire du Trésor, a présenté au Congrès, le 5 décembre dernier, le rapport annuel sur la situation des finances des Etats-Unis, dans lequel sont exposés avec les résultats financiers du dernier exercice, les prévisions pour l'exercice en cours et le suivant. Nous empruntons à ce document les renseignements suivants :

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1909-1910.

	Dollars	Dollars
Recettes ordinaires.....	675.511.715	
Dépenses ordinaires.....	659.705.391	
Excédent des recettes ordinaires.....		15.806.324
Recettes du Canal de Panama (émission de bons).....	»	
Dépenses pour le canal de Panama.....	33.911.673	
Excédent des dépenses pour le Canal de Panama.....		33.911.673
Recettes de la dette publique (émission de valeurs.....	31.674.292	
Dépenses de la dette publique (remboursement en valeurs).....	33.049.695	
Excédent des dépenses de la dette publique.....		1.375.403
Recettes postales.....	224.128.657	
Dépenses postales (en dehors du déficit postal de 19.501.062 dollars, lequel est compris dans les dépenses ordinaires).....	224.128.657	
Excédent des dépenses de la dette publique et du Canal de Panama....		35.287.076
Excédent des dépenses sur les recettes.		19.480.752
L'encaisse du Trésor, qui s'élevait le 30 juin 1909 à.....		126.375.428
Ainsi diminué de.....		19.480.752
Se trouve au 30 juin 1910, réduit à.....		106.894.676

LA CARICATURE A L'ETRANGER

Les Etats-Unis et le Mexique.

L'oncle Sam : « Hurrah ! C'est le bon moment !

Pasquino (Turin).

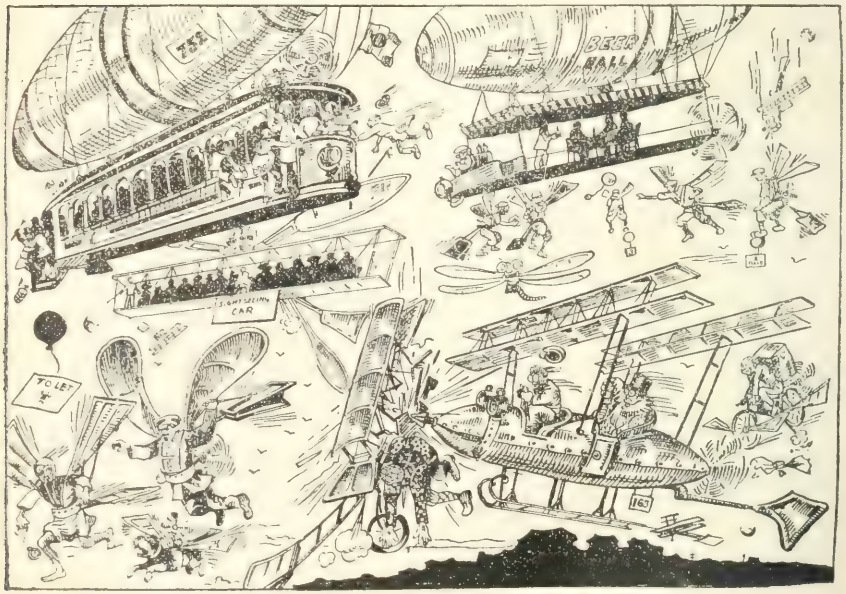

Dans cinquante ans — d'après une conception japonaise.

Puck (Tokyo).

Une épreuve difficile..

Le directeur du théâtre du Bundesrat : « Mlle Alsatia dansez-moi un pas élégant sur cette pointe et v[illegible] votre engagement. » *Dur's Eleves* (Strasbourg).

En Australie : Le péril jaune..

L'amiral Jap : « Eh bien, où est votre armée ? »

L'Australien : « Le diable m'emporte! Vous avez débarqué trop tôt. Elle est à l'école. » *Punch* (Melbourne).

La lessive de l'autonomie allemande.

Le surveillant prussien : « Ça s'éclaircit? »

Les manœuvres : « Ça reste aussi noir qu'en Posnanie. » *Mucha* (Varsovie).

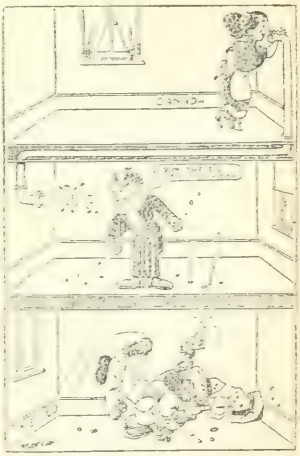

Il y a de bons et de mauvais voisins.
Evening Mail (New-York).

Attendant son heure!
Fisehietto (Turin).

Gare à vous!
Brooklyn Eagle (Brooklyn).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jousselin, consul de 2e cl., est nommé à Salonique ;
M. Carlier consul de 2e cl., est nommé à Uskub;
M. de Berne-Lagarde, vice-consul de 2e cl., est nommé à Monastir;
M. Bodard, vice-consul de 2e cl., est nommé à Tchongking;
M. Doire, vice-consul de 1re cl., est nommé à Hokéou;
M. Thierry, attaché d'ambassade, est placé à Londres ;
M. Peretié est nommé interprète-chancelier à Damas ;
M. Monge est nommé interprète-chancelier à Mogador ;
M. Clément Simon, secrét. d'ambass. de 2e cl., est placé à Cettigné;
M. Bizouard de Montille, secrét. d'ambass. de 3e cl., est placé à La Havane;
M. Tétreau, consul suppl., est placé à Barcelone;
M. Guiard, secrét. d'ambass. de 2e cl., est placé à Madrid;
M. Le Goazre de Toulgoët-Tréanna, secrét. d'ambass. de 2e cl., est placé à Copenhague :
M. Guerlet, secrét. d'ambass. de 3e cl., est placé à Vienne ;
M. Gaston Maugras, secrét. d'ambass. de 3e cl., est à placé Washington :
M. de Marguerie, secrét. d'ambass. de 2e cl., est placé à Lisbonne ;
M. Japy, élève consul, est placé à Changhaï;
M. Gaston Hauchecorne, est nommé second interprète à Pékin ;
M. Goubault, est nommé interprète-chancelier à Tchentou ;
M. de Witasse, consul suppléant est placé à Alexandrie ;
M. Dollot, consul suppléant est placé à Smyrne.

MINISTERE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.-col.* Ropert est nommé command. milit. du Haut-Guir.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Gambon est désig. pour l'escad. de spahis sénégalais.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Prothoy et Hautrive sont désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — MM. les *aides-vétérin.* Morin et Tissié sont désig. pour le 7e d'artillerie coloniale.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *lieut.-col.* Béthouart ; le *capit.* Renauld et Revon ; les *lieut.* Bon et Marquer sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Mongrand et Ducrot ; les *capit.* Courrier, Rapiné et Mahieu ; les *lieut.* Gilquin, Bastien, Vonau, Gouspy, Lemoine, Letellier, de Montalembert et Wurmser sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Brousse : les *capit.* Thomas, Plomion et Favart ; les *lieut.* Perraud, Dubois, Salvy, Jouano, Labarthe, Gressin, Person et Lucot sont désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Imbert est désig. pour la Mauritanie ;

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Leroy et le *lieut.* Labonne sont désig. pour le Moyen-Congo :

MM. les *lieut.* Filleaudeau et Chatelin sont désig. pour le Gabon;

MM. les *lieut.* Reymond, Mordant et Hartmann sont désig. pour l'Oubangui Chari;

M. le *lieut.* Poucher est désig. pour le Tchad.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Anel et le *capit.* Darras sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *chefs d'escad.* Labasque et Blaquière et le *capit.* Audouit sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Boullier et Courtois sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *capit.* Quérillac est désig. pour la Mauritanie.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Fritsch est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Brichot est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Chauvenet est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — MM. le *sous-intend.* Le Bideau et l'*adjoint* Lefebvre sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *sous-intend.* Théodore et l'*adjoint* Dorangeon sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *sous-intend.* Tassel et Manès sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *adjoints* Mora et Féline sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — M. le *sous-intend.* Montaron est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Dethève, Hutre et Massiou et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Ducoux sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Garnier; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Vassal et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* de Schacken sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Léger est désig. pour Bamako;

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bougenault et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Châtenay sont désig. pour la Guinée;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Germain est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Bouvelot est désig. pour le Dahomey.

Afrique Equatoriale. — MM. les *méd.-majors de* 2e *cl.* Bouillet, Kerneis et Lonjarret; les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Robin, Jauréguiber et Gombert sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Côte des Somalis. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Morel est désig. pour la Côte des Somalis.

Officiers d'administration.

Guyane. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Hervo est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Flipo est désig. pour la *Manche*;

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Rimailho est désig. pour les torpilleurs de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Rouché est désig. pour la *Manche*.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Notre beau Niger, par FÉLIX DUBOIS. Un volume in-8°, illustré de photogravures et accompagné de cartes. Ernest Flammarion, éditeur, Paris.

L'auteur de *Tombouctou la mystérieuse* est allé revoir la vallée du Niger et Tombouctou quinze ans après sa première exploration. Que sont devenus hommes et choses sous les efforts de la colonisation française? Qu'est devenue la ville mystérieuse au contact de la civilisation? M. Félix Dubois nous le raconte dans ce nouveau volume intitulé *Notre beau Niger*, et nous montre de bien curieux et réjouissants contrastes entre hier et aujourd'hui.

C'est plaisir de faire le voyage avec ce charmant conteur, dont le récit est à la fois enjoué, pittoresque et documenté. Sa nouvelle œuvre obtiendra certainement le succès qui marqua ses livres précédents.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Indochine française, par H. RUSSIER et H. BRENIER. Un vol. in-18 de 356 pages avec 56 gravures dans le texte et 4 cartes hors texte en couleur. Arm. Colin, Paris, 1911.

Documents diplomatiques pour servir à l'étude de la question marocaine, par E. ROUARD DE CARD. Un vol. in-8° de 152 pages avec 2 cartes. Pedone et Gamber, Paris, 1911.

Emplois civils et militaires réservés aux engagés et rengagés de l'armée. Un vol., in-8° de 325 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

Annuaire du ministère des Colonies (1911). Un fort vol in-8° de 990 pages. Henr Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

Histoire militaire de la France (1789 à 1887), par M. le colonel SIMOND. Trois vol. in-32 de 116, 128 et 117 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

La Question du Maroc au point de vue espagnol, par GABRIEL MAURA, député aux Cortès, traduit de l'espagnol, par H. BLANCHARD DE FARGES. Un vol. in-8° de 288 pages. Aug. Challamel, Paris, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*avril* 1911). R. DALCAN : Les enseignements du débat sur l'Indochine. — JEAN RODES : Le chemin de fer du Yunnan. — A. MAYBON : Les étapes du mouvement constitutionnel en Chine.

La Quinzaine coloniale (25 *avril* 1911). Une Chambre de commerce à la Côte d'Ivoire.

Société de Géographie commerciale de Paris (*avril* 1911). LEVAINVILLE : Les transformations du port de Londres. — HANTICH : François Palacky et la renaissance tchèque.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (1° *maggio* 1911). Prof. GIOVANNI VACCA : Il valore morale del popolo cinese.

Rivista marittima (*aprile* 1911). DE FEO V. : Considerazioni sulle navi di linea.

Revues portugaises.

Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa (*dez.* 1910). J. FELICIANO : A Bandeira portugueza.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA RUSSIE

AU POINT DE VUE DES RELATIONS INTERNATIONALES

La situation économique et financière de l'Empire russe au point de vue des relations internationales apparaît comme diamétralement opposée à celle de la France, de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Pour bien en saisir la nature véritable, sous ses aspects multiples et complexes, il convient de résoudre tout d'abord une antinomie apparente, qui semble résulter de deux affirmations nettement contradictoires. « La Russie est un pays riche », déclarent catégoriquement certains économistes, tandis que d'autres répètent volontiers : « La Russie est un pays pauvre. » Au fond, cet antagonisme n'est qu'un malentendu, car il repose sur une simple confusion verbale. Si l'on entend par « pays russe » l'immense territoire qui va des bords de la Vistule aux côtes du Pacifique, avec ses richesses naturelles surabondantes, ses mines, ses sources de naphte, ses terres « noires » et fertiles, certes la Russie, cette « sixième partie du monde », n'est pas un continent déshérité : elle offre au travail humain un champ inépuisable d'activité productive. Mais pour le sociologue, dont le point de vue ne saurait être strictement géographique, le pays russe, c'est avant tout les 160 millions d'hommes qui peuplent l'Empire des Tsars et dont la très grande majorité mène au jour le jour une existence misérable. La classe paysanne constitue en effet les quatre cinquièmes de la population totale. Pour trouver en France une proportion aussi forte, il faudrait remonter à l'époque d'Henri IV ! Or, rien n'égale la misère du village russe. Elle frappe surtout le voyageur qui vient de l'Occident,

d'Allemagne ou même de Galicie. Ce contraste entre la richesse du sol et la pauvreté des habitants nous donne véritablement la clé de toute la question financière. Pour mettre en valeur les ressources admirables de leur pays, les Russes ont besoin de capitaux et doivent nécessairement faire appel à l'étranger. Ils ont même besoin d'hommes, quel que soit l'aspect paradoxal de cette assertion. Ce n'est certes pas la quantité qui manque, mais bien souvent la qualité : sans le concours personnel d'ingénieurs et d'industriels étrangers, beaucoup d'entreprises n'auraient pu naître et prospérer, faute de préparation technique ou d'aptitude économique suffisante.

Enfin cet afflux de capitaux et d'hommes ne saurait mettre immédiatement en valeur toutes les richesses naturelles d'un empire aussi vaste, et bien que la Russie soit un des pays du monde qui puisse le mieux suffire théoriquement à ses propres besoins, elle devra longtemps encore importer beaucoup de matières premières et d'objets fabriqués que son état social ne lui permet pas de se procurer chez elle.

Ainsi la dépendance économique de la Russie se manifeste sous trois formes différentes : elle demande à l'étranger des capitaux, des hommes et des marchandises.

I

Le plus grand consommateur de capitaux, c'est l'État. Bien que la Russie ne dispose pas d'une richesse comparable à celle de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne, elle est obligée, par ce fait même qu'elle participe à la civilisation européenne, de dépenser autant que les puissances occidentales. Il en résulte un déséquilibre budgétaire, qui nécessite trop souvent l'appel au crédit.

Le budget russe de 1910 s'élève au chiffre colossal de 6.894 millions de francs. C'est sans contredit le plus formidable du monde entier. Mais il serait illusoire de le comparer à celui des autres pays, sans lui faire subir certaines retouches. C'est ainsi que le ministre des Finances estime à 2.469 millions les recettes et les dépenses qui traversent en quelque sorte le budget, sans augmenter les ressources du fisc, ni rien coûter aux contribuables. Ce phénomène résulte principalement des grandes exploitations industrielles dont s'est chargé l'Empire russe, notamment des chemins de fer et du monopole des spiritueux.

La loi distingue d'une façon très précise les recettes et les

dépenses ordinaires et extraordinaires. Généralement les recettes ordinaires sont supérieures aux dépenses de même nature, et l'excédent permet de réduire la part des ressources exceptionnelles. Mais il faut presque toujours recourir à l'emprunt. Pour la première fois depuis vingt-deux ans, comme le déclarait avec une juste fierté le rapporteur Alexeienko, le budget de l'exercice 1910 a pu être établi en parfait équilibre. Un résultat aussi brillant n'a d'ailleurs été possible que grâce à l'abondance des récoltes, coïncidant d'une façon exceptionnelle avec le cours élevé des céréales. Aussi bien, dans ce pays essentiellement rural, le rendement des impôts, comme l'activité commerciale et le bien-être général de la population, dépend-il étroitement de la quantité et de la qualité des produits agricoles. Une bonne récolte, a-t-on dit, c'est le meilleur ministre des Finances de la Russie. La seule perspective d'une moisson abondante a suffi, en 1909, pour développer les transactions à la foire de Nijni-Novgorod.

Mais comme, d'autre part, la production agricole dépend avant tout des conditions météorologiques, il en résulte un élément d'incertitude qui complique singulièrement la politique financière. En cas de guerre, une mauvaise récolte pourrait tarir la source des revenus publics. Si l'élasticité constitue un avantage précieux pour le budget des recettes, la rigidité, malgré ses inconvénients, est encore préférable à l'irrégularité de rendement, qui déjoue nécessairement toute prévoyance.

Aussi ne peut-on malheureusement pas considérer comme normale la situation budgétaire actuelle. C'est ce qu'a démontré avec force le député Koutler, dans la discussion générale du budget de 1910, au nom des constitutionnels démocrates. La caractéristique financière des règnes d'Alexandre III et de Nicolas II a été jusqu'ici le recours périodique à l'emprunt. Quelles ont été les causes principales de la dette publique russe ? Quelles en sont les charges dans le présent ? Pourquoi le service des intérêts et de l'amortissement nécessite-t-il chaque année de grandes exportations d'or ? Tels sont les quelques points sur lesquels nous voudrions plus particulièrement insister.

Le déficit des budgets ordinaires n'a été qu'une cause relativement secondaire de l'accroissement si rapide de la dette publique. Sans doute, comme l'exprimait d'une façon pittoresque M. Kokovtsov, ministre des Finances, dans une séance du Conseil de l'Empire, « les économies vont par *zolotniks* et les besoins nouveaux par *pouds !* » Mais tous les pays d'Europe se trouvent actuellement dans la même situation. Par

contre, les nécessités de la défense nationale ont entraîné des dépenses particulièrement lourdes. La guerre d'Extrême-Orient a coûté 5 à 6 milliards de francs, sans compter les travaux de réfection devenus absolument nécessaires. La Douma et le Conseil d'Empire viennent de voter à huis clos un vaste programme de réorganisation militaire, dont la réalisation demandera une dizaine d'années. Les dépenses prévues s'élèveront à 3.458 millions de francs, répartis par moitié environ entre les constructions navales et l'armée de terre. Elles nécessiteront certainement quelque jour un grand emprunt extérieur. Il eût été, semble-t-il, beaucoup plus sage et surtout plus efficace de concentrer cet immense effort sur l'armée de terre, la Russie étant et ne pouvant être qu'une puissance essentiellement continentale. Le département de la Marine demande actuellement aux Chambres législatives un accroissement de crédits pour le réarmement de navires vieillis, faisant partie de la flotte russe de la Mer noire. En quelle mesure ces dépenses nouvelles viendront-elles augmenter sa force de combat ? Il est permis tout au moins d'hésiter sur la réponse[1].

La seconde cause principale des emprunts russes a été la construction des chemins de fer ou le rachat des compagnies privées. Si l'on tient exactement compte de toutes les dépenses de premier établissement, il est bien certain que l'exploitation des voies ferrées aboutit à un déficit.

Certaines lignes d'intérêt purement stratégique sont une charge très lourde pour le trésor. La garantie d'intérêts aux chemins de fer de l'Est-chinois coûte, par exemple, très cher à l'Etat ; mais, sans cette intervention financière, le capital engagé ne rapporterait que 2 % et l'entreprise ne pourrait continuer de vivre.

Les dépenses considérables qu'exige la construction de la nouvelle ligne stratégique de l'Amour seront nécessairement improductives, car la région desservie est à peu près stérile, et la température moyenne y est de 3 degrés au-dessous de zéro ! D'ailleurs la circulation sur les voies ferrées est beaucoup moins intense que dans l'Europe occidentale. Le relèvement des tarifs de chemins de fer en 1908 a été une mesure si maladroite et si peu productive que le ministre des Finances s'est vu dans l'obligation de la rapporter au bout de deux ans.

Enfin la Russie a dû emprunter, sous l'heureuse impulsion

---

[1] Voici, à titre documentaire, les dépenses prévues pour la défense nationale au budget de 1910 : dépenses ordinaires, 1.493 millions de francs ; dépenses extraordinaires, 140 millions.

du comte Witte, pour se constituer une réserve d'or suffisante et pouvoir ainsi « stabiliser » la valeur du rouble-crédit. L'encaisse métallique de la Banque impériale est, avec celle de la Banque de France, une des plus considérables du monde entier. A l'heure actuelle, d'après les déclarations du ministre des Finances à la Douma (6 mars 1911), elle s'élève au chiffre colossal de 3.902 millions et la marge d'émission des billets atteint 1.463 millions. Il est tout à fait remarquable que la Russie ait pu traverser la grande crise de 1904-1906, sans décréter le cours forcé. C'est là un des éléments de la puissance financière russe, sur lequel tous ses hommes d'Etat veillent d'ailleurs avec le plus grand soin.

On pourrait ajouter à ces causes générales de la dette publique certaines explications d'ordre secondaire. C'est ainsi que l'Empire russe, dépourvu de capital, mais soucieux de mettre la force financière au service de son action diplomatique, a parfois conclu des emprunts extérieurs (ou tout au moins distrait une part de ces emprunts) pour faire des avances à la Perse ou à la Chine. Sans doute, elle n'est pas en mesure d'exporter des capitaux véritablement russes, mais elle peut se faire en quelque sorte le banquier de certains peuples asiatiques, en leur prêtant des fonds qu'elle a elle-même empruntés à l'Europe occidentale. C'est là un des faits les plus curieux de la politique financière internationale. Mais, dans l'ensemble, ce sont bien les dépenses militaires, la construction des voies ferrées et la réforme monétaire qui expliquent l'origine de la dette nationale russe. Elle dépasse aujourd'hui 24 milliards, et quel que soit, par ailleurs, l'actif industriel ou foncier de l'Etat, le service des intérêts et de l'amortissement contractuel impose au budget une charge très lourde, évaluée pour 1910 à 1.082 millions. La bonne situation financière actuelle a permis d'inscrire aux budgets de 1910 et 1911 un crédit spécial pour l'amortissement facultatif.

Il est à la fois très difficile et très important de savoir en quelle mesure les titres russes se trouvent classés dans les portefeuilles étrangers. Une part des emprunts dits « intérieurs » est souvent passée à l'« extérieur » et réciproquement, bien que le mouvement inverse soit plus rare. Il en est de même des titres émis par les compagnies de chemins de fer avec la garantie de l'Etat. La baisse des cours en 1904-1906 a certainement permis aux capitalistes russes de racheter une partie des rentes émigrées. Ce mouvement a même déterminé une exportation d'or, qui aurait pu gravement détériorer la circulation monétaire intérieure. Au 1er janvier 1909, d'après une statistique

établie par la Chancellerie des opérations de crédit, il y avait pour 13.701 millions de titres émis par l'Etat russe ou garantis par lui dans les caisses de la Banque impériale, les caisses d'épargne et les autres banques privées. Le total des titres émis s'élevant à 30.351 millions, on peut, semble-t-il, affirmer que la moitié de cette dette environ appartient aux capitalistes russes, car les titres « invisibles », non déposés dans les banques, ne doivent pas constituer un total négligeable. M Raffalovich estime même que la majeure partie se trouve à l'intérieur du pays [1]. Il convient de reviser sur ce point l'opinion habituellement reçue.

Plus ce phénomène s'accentuera, plus la Russie pourra se libérer de sa dépendance financière vis-à-vis de l'étranger. On se rappelle la lutte vigoureuse entreprise par Bismarck contre les valeurs russes sur le marché de Berlin. Les questions financières internationales ont contribué pour une très large part à l'évolution de la politique extérieure d'Alexandre III. Enfin, sans même faire intervenir des considérations diplomatiques, les emprunts émis sur les places étrangères coûtent en général très cher à l'Etat émetteur. Le dernier emprunt de 1909, émis sur la place de Paris, a dû payer, par exemple, le droit de timbre très lourd établi par la législation française, sans compter les frais de commission prélevés par les banques. De plus, la législation russe a dû affranchir expressément les emprunts extérieurs de la taxe de 5 % sur les arrérages, alors que les rentes payables à l'intérieur sont soumises au droit commun. On peut espérer qu'avec le développement de la richesse publique les fonds russes seront peu à peu rapatriés, à l'instar des fonds italiens, et que des émissions plus importantes pourront avoir lieu sur le marché national [2].

II

L'industrie privée se trouve, comme l'Etat, dans l'obligation de faire appel aux capitalistes étrangers pour des raisons de même nature. La pauvreté de la population, le vaste champ

---

[1] Voir la conférence de M. Raffalovich, dans *La Politique budgétaire en Europe*, Paris, 1910.

[2] Si la puissance financière est souvent mise au service de la puissance diplomatique, le phénomène inverse peut également se produire. C'est ainsi qu'au moment de la Conférence d'Algésiras le comte Witte promit *sous condition* la collaboration des diplomates russes avec les délégués de la France : le gouvernement de M. Rouvier devait consentir par ailleurs à l'émission prochaine d'un grand emprunt russe sur la place de Paris.

de possibilités qui s'ouvre, dans tous les pays neufs, à l'initiative individuelle, déterminent un accroissement du taux de l'intérêt, qui ne peut manquer d'agir par attraction sur les marchés occidentaux. On évalue à 800 millions ou 1 milliard au plus l'épargne annuelle du peuple russe. C'est un chiffre très faible pour un si vaste empire. Certaines habitudes de la population, qui étonnent l'observateur étranger, telles que le paiement anticipé des appointements ou salaires, la présentation des coupons à l'escompte plusieurs semaines ou plusieurs mois avant l'échéance, prouvent la rareté des disponibilités financières. Le phénomène est encore plus accentué dans les campagnes. Le « moujik » ne conçoit même pas ce qu'est un titre de rente, une action ou une obligation ! Il faut ajouter que la politique douanière du gouvernement russe, très fortement protectionniste depuis 1877, met obstacle aux importations de marchandises et que les industriels étrangers trouvent préférable d'établir des usines en Russie même, où elles pourront fonctionner à l'abri des tarifs protecteurs. Les hommes d'Etat russes favorisent d'ailleurs cette immigration des capitaux. « Il « me semble, déclarait M. Timiriazev, ministre du Commerce, « dans une séance de la Douma, le 26 mars 1908, qu'il est « plus avantageux pour le pays d'importer le capital, moyen « de production, que les objets fabriqués eux-mêmes... Il se « nationalisera peu à peu en se mettant au service de la Rus- « sie. » Il a d'ailleurs pour but d'alimenter non seulement l'industrie proprement dite, mais encore les établissements de crédit industriel dont le développement a été jusqu'ici tout à fait insuffisant.

Quelle est au juste la proportion des capitaux étrangers dans l'industrie russe ? Il est difficile de répondre avec précision. Les statistiques distinguent nettement les « compagnies russes » et les « compagnies étrangères ». C'est ainsi que, d'après les chiffres publiés par la Chancellerie du Conseil des ministres, 181 sociétés russes ont été créées en 1910 avec un capital de 507 millions de francs ; il s'est constitué par contre 17 sociétés étrangères avec un capital de 90 millions[1]. Mais en quelle mesure les sociétés dites « russes » ont-elles un capital véritablement indigène ?

La seule méthode possible consiste à retracer brièvement

---

[1] Il est intéressant de constater que la proportion des entreprises russes tend à s'accroître. C'est ainsi qu'en 1903 les statistiques enregistraient la création de 12 sociétés étrangères et de 75 sociétés russes seulement.

l'histoire des capitaux étrangers en Russie [1]. Pendant longtemps, le public occidental n'a connu que les titres de rentes et les obligations de chemins de fer. Ce n'est que depuis trente ou trente-cinq ans que les valeurs industrielles russes se sont multipliées sur les places de Paris, Bruxelles, Londres, Berlin, et New-York. La découverte de charbonnages et de schistes ferrugineux dans le Sud de l'empire, notamment dans la région du Dnieper et du Donetz, a d'abord attiré l'attention des Anglais en 1871, puis des Français en 1880. La « société française des mines de Krivoï-Rog » fut d'abord constituée au capital de 5 millions. Puis les Belges fondèrent la « Dnieprovienne » dans le gouvernement d'Iékatérinoslav. La plupart de ces entreprises métallurgiques reçurent des primes proportionnelles, payées sur le budget de l'Etat. Elles avaient, semble-t-il, un débouché assuré à l'intérieur même de l'empire, par suite de la construction d'un immense réseau de voies ferrées. Mais il y eut bien vite surproduction. La quantité de fonte, mise sur le marché en 1900, fut environ deux fois plus forte qu'en 1897 ! L'effondrement des prix empêcha la création de nouvelles affaires, les anciennes songeant surtout à consolider leur situation.

Les Allemands ont surtout dirigé leurs capitaux vers le royaume de Pologne, où l'industrie métallurgique est également très importante [2]. Les Anglais s'intéressent vivement depuis quelques années aux entreprises minières de l'Oural, qui traversent actuellement une crise très sérieuse. Beaucoup d'industries allemandes et françaises sont en pleine prospérité dans la région de Moscou. Les Belges ont accaparé les concessions de tramways dans la plupart des grandes villes de Russie [3]. Il serait trop long d'énumérer même succinctement les formes multiples que revêt l'intervention du capital étranger.

Il convient toutefois de faire une place à part à la grande société suédoise fondée en 1876 par les frères Nobel pour l'exploitation des pétroles de Bakou. Son chiffre d'affaires est de beaucoup supérieur à celui des autres sociétés concurrentes. Malheureusement, les grèves révolutionnaires de 1905-1907 ont

---

[1] Cf. à ce sujet : W. de Kovalewsky. *La Russie à la fin du XIXe siècle*, Paris, 1900.

[2] Il est profondément regrettable que le gouvernement russe ait trop souvent favorisé la pénétration économique allemande au détriment des indigènes polonais. Une politique aussi étroitement nationaliste a pour résultat certain de faciliter la germanisation de la Pologne. Mais cette question, qui se rattache directement au problème des relations russo-polonaises et du néo-slavisme en général, dépasse de beaucoup le domaine proprement économique.

[3] La municipalité de Moscou songe actuellement à racheter la concession belge.

exercé une action déplorable sur la production. La statistique suivante, relative aux exportations de naphte, le démontre d'une façon en quelque sorte concrète :

1904	158.469.300 francs
1905	77.714.560 —
1906	58.520.000 —
1907	71.820.000 —

D'ailleurs la production russe est aujourd'hui définitivement distancée par la production américaine.

Ainsi la plupart des pays riches de l'Europe occidentale et centrale ont placé des capitaux considérables en Russie. Les différentes Chambres de commerce étrangères qui ont leur siège à Saint-Pétersbourg, les Chambres russo-anglaise et russo-française par exemple (celle-ci tout récemment créée), n'ont pas seulement pour but de développer l'exportation des marchandises en Russie, mais encore de renseigner leurs nationaux respectifs sur la valeur des placements financiers qu'offre l'immense empire.

On sait combien de milliards les capitalistes français ont engagés dans l'industrie russe. Il est certain que les Belges ont plus d'intérêts financiers dans la région du Dnieper et du Donetz que dans leur colonie du Congo. La Russie est le pays d'Europe où les Anglais ont le plus de capitaux. M. Paish [1] les évalue à 38 millions de livres sterling au commencement de 1911, dont 16 millions en fonds publics, 8 millions dans les exploitations de pétrole, 5 millions dans les mines, 3 millions en emprunts municipaux, et 2 millions en obligations de chemins de fer. Dans la seule année 1910, les Anglais auraient placé en Russie 3,9 millions de livres.

Ce capital est d'autant plus bienfaisant, comme le remarquait M. Timiriazev, qu'il est en même temps un véhicule d'énergie économique et de perfectionnement technique. De plus, les créanciers de la Russie sont portés par la force même des choses à surveiller personnellement leurs intérêts financiers, car, de même que la marchandise suit le pavillon, les hommes suivent en quelque sorte le capital. Il ne peut être question en Russie d'une administration internationale de la Dette publique, comme en Turquie, en Grèce ou en Egypte. Les souscripteurs des emprunts ne peuvent même pas exiger

[1] Cf. l'article publié dans le numéro de janvier 1911 du *Journal of the Royal Statistical Society*. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que 95 % des capitaux exportés par l'Angleterre vont hors d'Europe.

la constitution d'un gage pour garantir leurs créances. Cette intervention, qui eût été possible à l'époque de Pierre le Grand, froisserait aujourd'hui très légitimement l'amour-propre national des Russes. Ils n'ont pas besoin, comme l'Empire ottoman, de « conseillers étrangers ». Mais il n'en est pas de même dans la vie économique privée. Sans doute, il existe des usines et des fabriques purement russes, notamment des filatures et des sucreries, mais beaucoup d'entreprises industrielles n'auraient pu se développer sans le concours d'un haut personnel français, belge, anglais ou allemand. Aussi bien, de nombreuses exploitations industrielles ne sont russes que géographiquement. Il serait vain de le regretter, car cette situation, malgré ses inconvénients, est encore préférable à l'absence de toute industrie. Souvent, d'ailleurs, l'entreprise tend à se russifier peu à peu, sans parler de la main-d'œuvre nécessairement indigène.

Il semble que la meilleure condition de succès soit l'organisation d'un personnel mixte, l'élément russe permettant de mieux connaître les usages et les débouchés locaux, l'élément étranger apportant par ailleurs toute la culture économique de l'Europe occidentale. Tel était notamment l'avis de M. Lauwick, consul de Belgique, dont le nom fait autorité en la matière.

III

Nous avons dit plus haut que la Russie se trouvait dans l'obligation de recourir à l'étranger, non seulement pour lui demander des capitaux et des « hommes », mais encore pour se procurer des marchandises. C'est là, d'ailleurs, la situation de tous les pays. Mais quels que soient les reproches que l'on ait adressés à la vieille théorie mercantiliste de la « balance du commerce », il faut pourtant reconnaître que les importations et les exportations constituent l'un des éléments fondamentaux de la « balance des comptes ». Or l'excédent des exportations sur les importations s'est élevé en moyenne à 700 millions de francs pendant la période 1899-1908. Mais si l'on tient compte des intérêts et dividendes que la Russie doit payer annuellement à l'étranger, soit 550 millions environ, si l'on y ajoute les dépenses des voyageurs russes et les commandes du ministère de la Guerre ou de la Marine hors des frontières, il n'est pas douteux que, toutes défalcations faites, le solde de la balance des comptes ne soit en général déficitaire. Pour compenser l'exportation d'or qui en résulte, pour main-

tenir en d'autres termes le stock métallique indispensable à la stabilité du rouble-crédit, la Russie doit recourir périodiquement à des emprunts extérieurs, qui ne peuvent rendre du reste le change favorable que d'une façon artificielle et temporaire. Sans doute la situation s'est améliorée en 1909 et 1910, par suite de récoltes exceptionnellement abondantes, mais il serait dangereux de compter sur la permanence d'une production agricole aussi élevée. Aussi comprend-on qu'en présence de cette situation assez inquiétante, la Russie ait tout avantage à ne pas importer ce qu'elle peut produire elle-même. Telle a été l'une des principales raisons de sa politiqne protectionniste depuis trente ans [1].

La Russie importe annuellement de grandes quantités de cuivre, de plomb et de zinc, qu'elle pourrait tirer de son propre sol, si l'activité industrielle y était plus intense, et surtout, si le service des prospections y était mieux organisé. Il peut paraître également regrettable que les provinces baltiques et la région de Saint-Pétersbourg importent du charbon anglais, alors que le bassin du Donetz souffre d'une crise de surproduction. Mais ce phénomène s'explique par l'absence de voies de communications appropriées entre le Sud et le Nord de l'empire. Il est certain, par contre, que le Turkestan et la Transcaucasie pourraient produire beaucoup plus de coton, si les travaux d'irrigations nécessaires y étaient exécutés. Les importations d'Amérique et d'Egypte s'en trouveraient diminuées d'autant.

Dans beaucoup de cas même, la Russie pourrait développer ses exportations. Jusqu'ici son rayonnement économique hors des frontières, si l'on fait abstraction du commerce des céréales, a été tout à fait insignifiant.

Elle n'est maîtresse de certains marchés asiatiques, tels que la Perse septentrionale, le Turkestan chinois [2] ou la Mongolie, que grâce au monopole de fait qui lui est assuré par les conditions géographiques.

Aussi le gouvernement russe hésite-t-il à construire le chemin de fer transiranien, qui, reliant le Nord de la Perse à l'Inde anglaise et au Bagdad allemand, y introduira tôt au tard la concurrence internationale.

---

[1] On peut ajouter que, les droits de douane étant toujours perçus en or, le gouvernement russe les préférait aux impôts intérieurs, avant la réforme monétaire de 1897.

[2] C'est ainsi que la ville de Kouldja s'approvisionne habituellement de thé chinois par l'intermédiaire de la Sibérie, car les communications restent très difficiles entre la Dzoungarie et l'Empire du Milieu.

Le seul moyen de développer la force économique et financière de la Russie est d'améliorer tout d'abord la situation sociale des paysans. Tant que le régime archaïque de la propriété collective paralysera, pour ainsi dire, l'initiative des agriculteurs, découragera l'esprit d'épargne et empêchera toute extension du marché intérieur, la population restera pauvre et nécessairement tributaire de l'étranger. C'est ce qu'a parfaitement compris le gouvernement russe : l'oukaze du 22 novembre 1906, devenu la loi du 27 juin 1910, va hâter l'avènement définitif de la propriété individuelle. Cette réforme sociale, aussi importante peut-être que l'affranchissement des serfs en 1861, restera dans l'histoire comme la grande pensée du ministère Stolypine. Il ne suffisait pas, en effet, pour résoudre la question agraire, d'accroître la surface des terres cultivées par les paysans : il fallait surtout améliorer la technique agricole et la capacité économique de la population rurale. La prospérité de l'empire doit être assise en quelque sorte sur la base inébranlable des petites exploitations rurales autonomes, que les Russes désignent sous le nom de *khontors*. Cette évolution nécessairement lente, qu'il serait d'ailleurs dangereux de brusquer, permettra, grâce au développement de la richesse publique, d'émettre de plus en plus les valeurs industrielles et les fonds d'Etat sur le marché national. Mais la Russie devra longtemps encore recourir au capital des autres nations, et il est actuellement impossible de prévoir l'époque, où, passant de la défensive à l'offensive économique, elle pourrait devenir à son tour créancière de l'étranger.

PIERRE CHASLES.

LA DEMANDE ALSACIENNE-LORRAINE D'AUTONOMIE

ET LE PROJET ALLEMAND DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Je reviens d'Alsace.

J'ai revu là-bas — sauf à Mulhouse — presque tous ceux avec qui je me suis lié au cours d'une enquête périodiquement faite, au moins chaque année, depuis quinze ans : députés au Reichstag de Berlin et à la Délégation de Strasbourg, industriels et ruraux, curés et pasteurs, littérateurs, avocats, notaires, étudiants, professeurs. J'ai assisté à des séances importantes de la Délégation de Strasbourg, petit Parlement toujours sérieux et travailleur, plus résolu et plus passionné que jamais : interpellations (à propos du budget) sur des affaires d'incorrections et de vols administratifs, sur le duel Blumenthal-Baumbach von Kaimberg [1], sur le projet de géométrie électorale à la Schmerling élaboré par M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. J'ai vu agir sur l'âme alsacienne ce rude réactif : Guillaume II inaugurant dans la capitale de l'Alsace, quarante ans après son bombardement, une statue de Guillaume Ier, empereur allemand par l'écrasement de la France ; 14.000 enfants des écoles, enfants alsaciens comme enfants de colons, contraints d'assister à cette cérémonie. Je revenais, quand, le 9 mai, la Délégation fut frappée par l'empereur allemand. Deux jours après, quand la commission du Reichstag repoussa, à une voix de majorité, le projet dérisoire et suspect de réforme constitutionnelle, caricature d'autonomie, élaboré et soutenu par les gouvernements allemands de Strasbourg et de Berlin, j'ai senti, tant j'étais encore animé par les passions intenses de là-bas, le frisson de joie qui a secoué les bons combattants alsaciens et lorrains.

A la réflexion, l'impression dominante qui se dégage de plus en plus nettement est que la lutte constitutionnelle n'absorbe pas, ne résume pas toutes les énergies alsaciennes-lorraines. Sans doute, de Thionville à Mulhouse, on suit avec un vif intérêt la lutte qu'une partie des députés du pays livre à Berlin contre ces forces formidables : le conservatisme étroit et arro-

---

[1] Voir ma lettre au *Temps* du 6 mai 1911.

gant des junkers prussiens, le chauvinisme implacable et haineux des pangermanistes, la mesquinerie timide et entêtée de plusieurs hommes d'État. Si l'opinion alsacienne-lorraine et la Délégation à peu près unanime soutiennent fermement ces vaillants, ces Davids abordant des Goliaths, ils ne sont appuyés que de façon insuffisante et intermittente par les alliés sans lesquels ils ne peuvent pas vaincre : la gauche allemande hésitante, flottante, et le centre catholique allemand, toujours opportuniste, avide d'avantages égoïstes, et devenu patriote. — Mais la vie alsacienne-lorraine, complexe, intense, poursuit son cours, sa croissance, sans se laisser absorber, arrêter, accrocher en route. En 1896 et jusque vers 1898, j'ai observé une Alsace-Lorraine silencieuse, immobile et qui paraissait morte : puis je l'ai vue s'éveiller, prendre conscience de sa personnalité et de sa force, « se réaliser », se dresser chaque année davantage. Jamais le mouvement d'ascension ne m'a paru plus marqué que maintenant : l'image m'obsède d'une fusée qui monte dans la nuit noire, superbe et sûre.

Je voudrais, en ces quelques pages, résumer et synthétiser les observations faites pendant mon dernier séjour entre Vosges et Rhin. Le centre de cette étude sera, bien entendu, la lutte constitutionnelle qui, si elle n'est pas tout, occupe pourtant, en 1911, le devant de la scène. Quel esprit anime les Alsaciens? Quel but poursuivent-ils?

***

En matière alsacienne-lorraine, la porte est ouverte à tous les sophismes dès qu'on méconnaît cette vérité primordiale : il y a deux questions d'Alsace-Lorraine, une question de frontière toujours subsistante entre la France et l'Allemagne et une question constitutionnelle actuellement posée entre l'Empire allemand et ceux qui, malgré eux, livrés comme rançon par la France vaincue et contrainte, ont été annexés par cet empire naissant[1]. La question de frontière, de droit international, regarde la France et non les Alsaciens-Lorrains. Nous n'avons pas le droit de nous décharger sur eux de notre devoir. Ils sont trop peu nombreux pour pouvoir s'insurger contre le traité de Francfort; ils n'ont pas d'armée; leur révolte serait vaine. S'ils ont, pendant une première période, collaboré par la parole et par les actes, de tout leur cœur et de toutes leurs forces, à ce qui est la tâche française et non la leur, c'est qu'ils ne croyaient pas que la France restât inactive plus de quel-

[1] Pour l'histoire des Alsaciens de 1871 à aujourd'hui, voir mon article de la *Revue Hebdomadaire* : les Alsaciens (14 mai 1910).

ques années, les années nécessaires pour relever les ruines, refaire les finances et organiser l'armée. Ils espéraient les pantalons rouges. Ils attendaient, intransigeants, « le jour sacré où « ils entendraient, sur les flancs des Vosges et du Jura, le bruit « sourd des canons français » [1]. Ce fut la protestation, héroïque et splendide. Mais la protestation supposait que de l'autre côté de la frontière bousculée on préparait « la revanche », c'est-à-dire non pas une vulgaire vengeance, mais la mise de la force française au service de la patrie à refaire et du droit à revendiquer. Après le grand effort alsacien-lorrain des élections unanimement protestataires de 1887, après que se fut évanoui le mirage boulangiste, l'Alsace-Lorraine se replia sur elle-même et se tut : la France ne déclarerait pas la guerre pour l'Alsace-Lorraine ; elle ne lutterait pour elle que lorsque, un jour, une autre cause ferait éclater la guerre. Ce fut là-bas, presque jusqu'à la fin du XIXe siècle, la période du « silence de cimetière », expression de M. Preiss qui, jeune député de Colmar, osa, à peu près seul, rompre ce silence, par les trois discours qu'il prononça au Reichstag en 1895, 1896 et 1897. Puis, peu à peu, les Alsaciens-Lorrains se résignèrent à tenir compte de la donnée nouvelle, introduite malgré eux par la France dans le problème alsacien-lorrain général : une attente vraisemblablement longue, un délai indéterminé. Dès lors, le devoir essentiel était de durer, de maintenir l'Alsace alsacienne et la Lorraine lorraine, de se cantonner dans la sphère strictement alsacienne-lorraine de la question. Peu à peu, l'Alsace-Lorraine se trace un plan de vie nouveau, élabore une politique toute neuve, retrouve une raison de vivre et un terrain d'action. Il s'agit de rester soi-même, de n'être ni colonisés ni germanisés, de conserver le dépôt sacré de culture et de langue laissé par la France. Et voilà, au seuil du XXe siècle, l'Alsace nouvelle qui devient toute palpitante de vie, toute resplendissante de vaillance. La Lorraine reste un peu plus longtemps hésitante : il y a quarante ans, elle a été coupée en deux, et Metz a été décapitée par l'émigration ; elle n'a pas comme l'Alsace un caractère fortement autonomiste qu'elle puisse développer pour en tirer une force ; il y a quelques années, le centre allemand, encouragé par l'évêque allemand Benzler placé sur le siège de Mgr Dupont des Loges, a fait entendre aux populations profondément catholiques de la Lorraine sa voix de sirène. Mais les « notables » du « parti lorrain »

---

[1] *Bulletin de la Ligue d'Alsace*, imprimé à Bâle et distribué à Mulhouse de 1871 à 1874 : Bulletin n° 9, août 1871.

ont été vainqueurs de l'évêché et de la partie centriste du jeune clergé ; à l'inauguration du monument de Noisseville les descendants des volontaires et des grognards lorrains des grandes guerres soutenues par la France contre toute l'Europe, les compatriotes de Ney ont revu le drapeau bleu, blanc, rouge ; un irrésistible mouvement démocratique et national est commencé : l'affaire de la *Lorraine sportive* en est un des signes multiples[1]. A la Délégation de Strasbourg, Lorrains et Alsaciens se sont donné la main. Ils luttent contre leur adversaire commun avec pour devise : l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains. La demande d'autonomie est la spécification, en matière constitutionnelle, de cette devise générale.

Il s'agit essentiellement de maintenir les âmes alsacienne et lorraine, de leur garder toute leur originalité, toute leur richesse. Il faut à l'Alsace-Lorraine un minimum de liberté. Or, l'Alsace-Lorraine, la Terre d'Empire, le *Reichsland*, c'est, comme l'a noté le crayon de Zislin, la petite fille enfermée dans un cabinet noir au pain sec, tandis qu'à côté, dans la salle lumineuse, sont assis, autour de la table sur laquelle est servi un plantureux festin, les Etats allemands du *Bund*, de l'empire fédéral. L'Alsace-Lorraine ne veut plus être au pain sec ; elle veut sortir du cabinet noir. Emportée de force et maintenue dans la maison allemande, elle ne veut pas y être traitée en inférieure, en prisonnière qu'on réduit à l'esclavage, comme après les guerres antiques. Si elle se sent différente des Etats allemands, elle est certaine qu'elle n'est pas inférieure à eux : bien au contraire. Elle veut avoir, sous le toit qu'elle ne peut pas quitter, des droits égaux à ceux dont jouissent ceux avec qui elle habite et qui se disent ses parents.

*
* *

Formation factice et hybride esquissée au crayon vert[2], dès 1870, par l'Allemand vainqueur, conquête annexée par le traité de Francfort, l'Alsace-Lorraine devint, en 1871, un *Reichsland*, une Terre d'Empire, copropriété de tous les Etats allemands du *Bund*.

Elle fut annexée pour servir de forteresse (Strasbourg et Metz) et de glacis, lors de la guerre de revanche que Bismarck croyait inévitable ; pour servir de lien au faisceau des Etats allemands groupés en un nouvel Etat fédéral, lien de la

---

[1] Pour l'évolution lorraine, revoir les articles de M. Pierre Braun dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; voir aussi la note publiée par lui, cette année, dans le *Bulletin de l'Union pour la vérité*.

[2] G. Delahache : *La carte au liseré vert* (Hachette).

conquête glorieusement faite ensemble, et de la conquête qu'il faudra défendre par l'union des forces allemandes ; pour créer une base matérielle à l'empire qu'on construisait : le *Reichsland* est le piédestal du *Reich* [1]. — Sans doute, dans le Reichsland, sur les terres conquises, dans les forteresses et sur le glacis, vivent des hommes. Ils sont pris dans la création allemande comme dans une gangue qui étreint et ensevelit. Plus tard seulement — c'est là l'idée de Bismarck — on pourra songer à appeler à la vie allemande ceux en qui les romantiques allemands avaient vu des frères à délivrer : « Là-bas, le long « des Vosges, gît un bien perdu ! Là, il s'agit de délivrer le sang « allemand du joug infernal ! »

Doch dort an den Vogesen
Da liegt verlor'nes Gut !
Dort gilt es, deutsches Blut
Vom Höllenjoch zu lösen [2] !

De 1871 à 1879, l'Empire allemand a peu à peu organisé le Reichsland, en déchargeant de plus en plus ses rouages centraux d'empire, en déconcentrant les fonctions au profit de rouages allemands strasbourgeois. Mais, si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que l'Empire ne s'est dessaisi d'aucune attribution, si minime soit-elle : la Délégation, ébauchée en 1874 et organisée en 1879, telle qu'elle est aujourd'hui peut toujours être dessaisie ; elle est importante seulement comme lieu où se clarifie la pensée politique alsacienne-lorraine et où l'on peut parler, à peu près librement, pour le pays.

Rappelons sommairement ici que le pouvoir suprême appartient dans le Reichsland à l'empereur allemand comme délégué des souverains du Bund ; que le pouvoir exécutif est exercé par l'empereur, un statthalter (actuellement le comte de Wedel) et un secrétaire d'Etat (actuellement M. Zorn de Bulach, alsacien rallié) ; que les organes législatifs sont [3] :

---

[1] Voir dans le dernier numéro de la *Revue alsacienne illustrée* de Strasbourg (1911, n° 2) l'article de M. André Tardieu (*l'Enclume alsacienne lorraine*), couplé à un article de M. Henri Lichtenberger (*l'Annexion de l'Alsace-Lorraine jugée par un témoin allemand*).

[2] Cité par le Dr F. Dollinger : *Le devoir alsacien-lorrain*, p. 5.

[3] « Voici comment sont faites les lois particulières de l'Alsace : le statthalter « prépare le projet qui est soumis à l'appréciation du Conseil d'Etat, simple corps « consultatif, et communiqué au chancelier. Celui-ci prend d'abord l'avis du minis- « tère prussien. Quand le projet de loi a été paraphé par l'empereur, le document « est renvoyé à Strasbourg pour y recevoir la contre-signature du statthalter. Puis « on le présente au Bundesrat. Comme les membres du Conseil fédéral doivent, « avant de rien décider, consulter leurs gouvernements respectifs, le projet de loi, im- « primé à raison de six cents exemplaires, est envoyé aux ministères des différents « Etats. Quand les délégués au Conseil fédéral ont reçu leurs instructions, le vote

1° l'empereur qui a l'initiative et un droit de veto; 2° le Bundesrat de Berlin ou Conseil fédéral allemand, qui joue, pour l'Alsace-Lorraine, le rôle de Chambre haute; 3° la délégation de Strasbourg composée de 58 membres, dont 34 élus par les conseil généraux de Haute-Alsace, de Basse-Alsace et de Lorraine, 4 élus par les conseils municipaux de Mulhouse, de Colmar, de Strasbourg et de Metz, et 20 élus par les cercles ruraux suivant une procédure analogue à celle de nos élections sénatoriales), ou, si la délégation résiste, le Reichstag de Berlin ou Chambre allemande des députés qui peut se substituer comme Chambre basse à la Chambre alsacienne-lorraine. Enfin, si les Alsaciens-Lorrains, qui sont en droit des citoyens allemands comme les autres, élisent, depuis 1874, 15 députés au Reichstag, au contraire, au Bundesrat, où tous les autres territoires compris dans les frontières de l'Empire sont représentés, la seule Alsace-Lorraine n'a pas voix délibérative. Ceux qui font partie du Bund y ont seuls droit de vote. Les Alsaciens-Lorrains ne sont que des citoyens allemands de deuxième classe. L'Alsace-Lorraine est une « colonie européenne » de l'Empire, presque un Togo.

Est-il utile d'insister sur la déplorable situation où se trouve placée l'Alsace-Lorraine, sur la façon dont ses intérêts sont sacrifiés et ses aspirations méconnues et contrariées? Qu'il suffise de donner deux exemples. Quand, chaque année, la délégation presque unanime vote la motion Kubler tendant à rendre l'enseignement du français obligatoire dans les écoles d'Alsace-Lorraine, aucune suite n'est donnée à ce vote; un pareil vote du Parlement de Bade, par exemple, serait pleinement exécuté [1]. Quand, à propos de la canalisation ou de la navigation du Rhin, les intérêts de l'Alsace se sont trouvés en opposition avec ceux du grand duché de Bade, quand à propos de la canalisation de la Moselle, les intérêts de la Lorraine se sont trouvés en opposition avec ceux de la Prusse et de ses

---

« a lieu. S'il est favorable, la loi passe par trois lectures au Landesausschuss (le « cas échéant au Reichstag), puis elle revient au Bundesrat, et ce n'est qu'après « son adoption par celui-ci qu'elle est enfin promulguée par l'empereur. »

(Abbé Wetterlé, *Correspondant*, 25 août, p. 627. 1910).

[1] La commission du Reichstag a d'ailleurs introduit dans le projet gouvernemental de réforme constitutionnelle un paragraphe des langues, d'après lequel l'Alsace-Lorraine ne sera pas libre de déterminer la langue ou les langues officielles des administrations ou des écoles. Sur la question des langues en Alsace-Lorraine, voir : Henri Albert, *La Langue et la littérature françaises* (rapports aux Congrès de Liége, 1905, et d'Arlon, 1908, pour l'extension de la culture de la langue française), et *Le Messager d'Alsace-Lorraine*, journal hebdomadaire (84, rue de Vaugirard), source précieuse, depuis 1906, sur toute question alsacienne-lorraine. F. Eccard, avocat à Strasbourg, *La Langue française en Alsace* (Revue alsacienne, 1909).

chemins de fer d'Etat, les intérêts de l'Alsace ont été sacrifiés à Bade et ceux de la Lorraine à la Prusse : l'Alsace-Lorraine n'est pas admise à lutter dans ce lieu impérial de marchandage, de cotes mal taillées et d'échange d'avantages qu'est le Bundesrat.

D'où la revendication alsacienne-lorraine d'autonomie, c'est-à-dire d'égalité avec les Etats allemands du Bund, de liberté dans tout ce qui n'est pas la sphère impériale et fédérale d'action et de législation (armée, diplomatie, douanes, code civil, etc.), de pleine action proportionnelle à sa population dans toute cette sphère elle-même trois voix au Bundesrat).

Différents partis et différents hommes politiques alsaciens-lorrains ont élaboré des projets d'autonomie : ces projets varient avec les idées et les tendances de leurs auteurs, avec, surtout, l'esprit d'opportunisme ou de radicalisme qui les a inspirés : certains sont fortement atténués et déformés afin de devenir, espère-t-on, acceptables à Berlin. Il semble qu'on peut esquisser de la façon suivante, dans ses traits essentiels, le plan de l'autonomie, souhaitée par la grande majorité des Alsaciens-Lorrains :

1° L'action des rouages fédéraux n'étant pas mise en question dans la sphère fédérale, l'autorité suprême dans la sphère régionale alsacienne-lorraine n'appartiendra plus à l'empereur. — Qui en sera investi? Je crois bien que, consultés, les Alsaciens-Lorrains, les Alsaciens surtout, se prononceraient à une grosse majorité pour la république. C'est ce que m'ont affirmé, entre autres, M. Blumenthal, M. Preiss, l'abbé Wetterlé : « L'opinion « générale dans les cercles alsaciens, me disait ce dernier [1], « s'est prononcée pour une solution radicale du problème — « le régime républicain, qui seul répond aux tendances répu- « blicaines de notre pays. L'âme alsacienne s'est formée dans « les villes libres du moyen âge. On sait avec quel enthousiasme « nous avons lutté pour la première République, pour la Révo- « lution française. Nous sommes foncièrement républicains. « Nous voulons la République alsacienne. » Or, la république n'aurait rien d'inconciliable avec la constitution de l'Empire allemand; les villes libres de Brême, de Hambourg et de Lubeck y sont déjà des républiques. Mais l'Empire allemand ne s'est pas jusqu'ici appliqué à tirer parti de tous les avantages que pourrait lui procurer sa constitution fédéraliste. Aussi les plus opportunistes des Alsaciens-Lorrains se sont-ils déclarés prêts à accepter une dynastie : le roi de Prusse régnant en

[1] *Petit Temps*, 19 février 1910.

Alsace-Lorraine, comme l'empereur d'Autriche dans le royaume de Hongrie (motion d'amorçage déposée au Reichstag en 1905), ou le prince Auguste Guillaume, fils de Guillaume II, ou un Hohenzollern de la branche catholique et sudiste, ou même un archiduc autrichien, greffe des Habsbourg-Lorraine, rapportée à peu près au double point de départ de sa famille : Sundgau alsacien, Souabe et Suisse ; duché de Lorraine cédé au XVIIIe siècle seulement à Stanislas et à la France (duché correspondant, il est vrai, surtout à la Loraine restée française). — Entre ces deux pôles — république et dynastie — une solution mixte, qui a été, en première lecture, soutenue par le Centre et votée par la commission du Reichstag : s'inspirer du précédent du Brunswick ; admettre qu'en Alsace-Lorraine la souveraineté est en déshérence ; faire nommer par le Bundesrat un régent, un statthalter à vie.

2° Eliminer totalement le Bundesrat et le Reichstag comme organes législatifs alsaciens-lorrains. Le Parlement de Strasbourg devrait se composer d'une Chambre unique élue au suffrage universel : le pays est petit et deux Chambres formeraient un mécanisme bien compliqué pour lui ; les Alsaciens-Lorrains, les Alsaciens surtout, et aussi la jeune génération lorraine sont démocrates, et la bourgeoisie alsacienne[1], qui a dans ces dernières années exercé dans le pays une influence prépondérante, se sent en communion d'idées et de sentiments avec les masses : elle n'a pas peur des votes populaires.

3° L'Alsace-Lorraine aura au Bundesrat trois voix délibératives de même valeur que celles appartenant actuellement aux Etats allemands du Bund.

4° La constitution nouvelle sera élaborée par l'Alsace-Lorraine elle-même, et l'Alsace-Lorraine aura le droit de la modifier, bien entendu en respectant les droits de l'Empire.

*
* *

La demande alsacienne-lorraine d'autonomie se heurte à des obstacles tels que son succès paraît difficile, voire même impossible :

1° Le Reichsland ne joue pas seulement le rôle d'un lien qui tient groupés les Etats du Bund (on peut admettre que leur cohésion est, après quarante ans, devenue telle que le lien n'est plus indispensable). Le Reich, l'empire, a été, nous l'avons vu, construit sur la base du Reichsland : le Reich peut-il se passer de cette base? « L'Alsace-Lorraine aspire à

[1] Fritz Kiener, professeur agrégé à l'Université de Strasbourg : *La Bourgeoisie alsacienne* (*Revue alsacienne illustrée*, 1909, n^os I et II).

« trouver dans l'Empire allemand une position d'égalité. Com-
« ment l'obtiendra-t-elle, puisque, de l'aveu des historiens
« allemands, c'est précisément sur l'inégalité dont elle souffre
« que s'est fondé l'empire[1]. »

2° La Prusse ne rend jamais ce qu'elle a une fois pris. Or, l'Empereur est roi de Prusse : c'est lui, roi de Prusse, qui — théoriquement, comme délégué des Etats du Bund — tient et gouverne l'Alsace-Lorraine. Elle est colonie d'exploitation pour Prussiens : 90 % des Allemands immigrés dans la terre d'Empire sont des Prussiens; la grande majorité des fonctionnaires y sont Prussiens. Assisterons-nous à ce spectacle inouï : la Prusse rendant l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains ?

3° Les pangermanistes et tous ceux qu'ils inspirent proclament (aveu à retenir et à placer sous les yeux des Français qui n'ont pas encore foi en l'Alsace-Lorraine) que les Alsaciens-Lorrains ne sont pas mûrs pour l'autonomie ; qu'ils n'ont pas une âme allemande; qu'on va mettre la patrie allemande en danger.

4° Les conservateurs prussiens, les junkers, les agrariens dénoncent à l'avance le danger de la contagion démocratique et française. Le Reichsland ne joue pas seulement le rôle de glacis militaire, mais aussi de glacis moral et politique. Si l'Alsace-Lorraine est livrée à elle-même, elle sera la propagatrice dans l'Empire des idées de république, de suffrage universel direct et égal. La Prusse féodale et monarchique, épine dorsale et cerveau de l'Empire allemand, est menacée.

Et pourtant, en 1910, deux projets de loi comportant l'un une réforme constitutionnelle et l'autre une réforme électorale, sont élaborés à Strasbourg et à Berlin par les ministres de l'Empereur allemand roi de Prusse; le Bundesrat donne son consentement. En 1911, nous assistons à la discussion de ces projets par le Reichstag.

Que contiennent ces projets? Pourquoi le gouvernement allemand en a-t-il eu l'initiative?

***

Et d'abord, les projets du gouvernement allemand n'accordent point l'autonomie à l'Alsace-Lorraine. On a pris pour règle fondamentale de ne rien modifier aux rouages impériaux et fédéraux allemands, par crainte, sans doute, de compromettre la clef de voûte de l'Empire. Le Reichsland reste Reichsland : on modifie seulement quelques-uns de ses rouages locaux.

---

[1] M. André Tardieu, *op. cit.*

Les projets tels qu'ils ont été présentés au Reichstag par le gouvernement peuvent être résumés ainsi :

1° L'autorité suprême continuera à être exercée, comme délégué des souverains du Bund, par l'Empereur, qui continue à nommer un statthalter révocable.

2° Le Bundesrat et le Reichstag disparaissent comme organes législatifs alsaciens-lorrains. Mais le parlement strasbourgeois sera composé de deux chambres organisées de telle façon que les sentiments démocratiques alsaciens-lorrains recevront bien peu satisfaction et que la Prusse, loin de rendre quoi que ce soit, consolidera sa situation dans le Reichsland. Insistons sur cette dernière idée, qui est capitale. L'empereur allemand, roi de Prusse, conserve l'autorité suprême. La Chambre haute aura trente-six membres dont la moitié seront nommés par l'empereur-roi ; une partie de l'autre moitié seront des fonctionnaires, membres de droit, nommés également, bien qu'indirectement, par l'empereur-roi. Au cas de refus du budget par la deuxième Chambre, l'empereur allemand aura un droit analogue à celui dont l'article 14 de la constitution autrichienne arme le Habsbourg contre son Reichsrat. Les élections seront jugées par un corps de fonctionnaires. Les circonscriptions électorales de la Chambre basse seront fixées par décret : on sait aujourd'hui quel parti le gouvernement strasbourgeois de l'empereur-roi se proposait de tirer de ce droit. Pour voter il suffit, les autres conditions remplies, d'être non pas alsacien-lorrain, mais allemand : voilà, constituée pour les batailles futures, une précieuse réserve d'électeurs allemands, que nous savons être en forte majorité Prussiens. Si on ne se contente pas de regarder une étiquette trompeuse, on constate que, bien loin d'avoir préparé une autonomie alsacienne-lorraine, le gouvernement prusso-allemand tente une mainmise plus complète du Hohenzollern sur le Reichsland, une prussification. La Prusse cherche à remonter le Rhin jusqu'à Bâle, à se glisser, entre Bade et la France, en plein Sud.

3° L'Alsace-Lorraine n'a pas de voix au Bundesrat. — On sait dans quelle mesure, sur l'insistance du Centre à la commission, trois voix lui seront octroyées par le gouvernement et le Bundesrat : voix instruites par le Statthalter, qui est nommé et peut être révoqué par l'empereur allemand roi de Prusse, mais voix ne comptant plus si la Prusse ne peut avoir la majorité au Bundesrat que grâce à elles. La Prusse et les Etats du Sud ont transigé et se sont montrés timides ; l'architecture de l'Empire est en question ; le Sud ne peut pas être généreux : il sait bien que ces trois voix instruites par le Statthalter

seront, en chaque circonstance décisive, des voix non alsaciennes-lorraines mais prussiennes.

4° La réforme constitutionnelle est faite sur l'initiative du gouvernement impérial sous forme de lois d'Empire. Si ces lois sont votées et si le Reichsland est ainsi transformé, le nouveau parlement de Strasbourg pourra bien modifier la loi électorale ; mais le parlement allemand de Berlin pourra seul modifier la loi constitutionnelle, et il le pourra quand il le voudra, sans avoir à consulter Strasbourg.

Les projets étant tels on comprend que le gouvernement prusso-allemand n'ait pas trouvé impossible et dangereux de les proposer au Reichstag. Mais pourquoi a-t-il pris cette initiative ?

*
* *

Son intérêt prussien est évident : faire de plus en plus de l'Alsace-Lorraine la prébende accordée au Hohenzollern pour services rendus, le fief sur lequel il appesantit toujours un peu plus son droit suzerain : *ego nominor leo.*

En second lieu, et subsidiairement, on a peut-être pensé qu'il serait avantageux de montrer à l'Europe l'Alsace-Lorraine recevant « des libertés ». On a peut-être espéré que l'Alsace-Lorraine ayant obtenu « l'autonomie » quelque projet économique ou même diplomatique de rapprochement franco-allemand pourrait entrer dans la période d'exécution.

Mais il semble bien que c'est à Strasbourg qu'il faut chercher la cause déterminante et peut-être principale de l'initiative gouvernementale. L'initiative de la réforme constitutionnelle s'explique par le désir de la réforme électorale. Depuis quelques années, les Alsaciens-Lorrains, — qui pendant la période de « paix de cimetière », au lieu de continuer à former bloc comme au temps de la protestation s'étaient divisés, Lorrains contre Alsaciens, partis politiques contre partis politiques, — se sentent les coudes. Ils luttent de préférence pour les articles communs de leurs différents programmes ; ils cherchent à écarter ce qui les divise. Les hommes politiques de Colmar, MM. Wetterlé, Preiss et Blumenthal, se sont donné la main et mènent le branle. Du côté allemand, on envisage avec ennui la possibilité de la formation d'un parti national. Les Alsaciens-Lorrains en ont assez d'attendre « des ré« compenses pour enfants sages » : ils revendiquent l'autonomie comme un droit. Le gouvernement de Strasbourg a trouvé que la Délégation lui rendait la vie impossible. Il a voulu briser la délégation, à ses yeux parlement bourgeois

représentatif de l'état d'esprit d'une minorité. Il veut en appeler aux masses populaires (qu'il espère trouver en partie allemandes et en partie internationalistes). On a vu que la délégation, avant le gouvernement et avec un autre espoir, s'est prononcée elle aussi pour le suffrage universel. C'est ainsi que tout le plan gouvernemental, qui a été élaboré à Strasbourg par M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, s'explique par le désir d'une réforme électorale (avec géométrie à la Schmerling) : la réforme constitutionnelle a été ajoutée ou pour éveiller l'appétit de la Prusse ou pour rassurer les conservateurs.

On comprend maintenant pourquoi je parlais au début de « caricature » d'autonomie (l'expression est d'ailleurs de l'abbé Wetterlé) ; pourquoi l'opinion alsacienne-lorraine est irritée contre le Centre allemand qui, après lui avoir promis son appui sur des points essentiels, l'a trahie, et contre les députés alsaciens-lorrains (parmi lesquels M. Vonderscheer, dont les idées politiques n'expliquent pas les votes) qui se sont résignés à accepter le projet allemand.

L'autonomie que veut l'Alsace-Lorraine, — essentiellement différente de la grossière et louche réparation des rouages du Reichsland actuellement opérée au Reichstag, — c'est, comme le disait, fièrement, le 6 mai, à Guillaume II, devant la statue de Guillaume Ier, le maire alsacien de Strasbourg, M. Schwander, et comme l'a écrit dans sa brochure, *le Cauchemar de l'Europe* et l'a noblement dit, en conférence, le 8 mai, à Strasbourg même, M. Albert Gobat, conseiller national suisse et directeur du bureau international de la paix : — l'égalité avec les Etats allemands du Bund.

La question est désormais posée ; elle le restera jusqu'à ce que les Alsaciens-Lorrains aient fait triompher leur droit. Ils veulent tout ou rien. En avril, M. Daniel Blumenthal écrivait : « Ce qu'on nous offre en ce moment est pire que ce que nous possédons. Que celui qui nous veut du bien nous épargne une pareille constitution. »

La lutte a été acharnée. Bien qu'ils aient eu dès le début le soupçon qu'un pacte secret avait été conclu entre le gouvernement et des chefs de parti du Reichstag, dont des meneurs du Centre allemand et le président lui-même du Centre alsacien, M. Vonderscheer, — MM. Preiss et Wetterlé ont prononcé au Reichstag deux admirables discours, lorsqu'en fin janvier les projets furent discutés pour la première fois en séance plénière. Puis lorsque, exclus de la commission alors nommée, où leur présence était pourtant indispensable, ils furent revenus en

Alsace, une attaque si furieuse contre le Centre allemand eut lieu que ce parti militaire, craignant de perdre ses positions électorales en Alsace-Lorraine, devint pendant quelques jours le défenseur de l'autonomie et détermina une majorité à la commission. Puis le Centre, à nouveau « flancha ». La commission alla jusqu'à aggraver le projet gouvernemental (paragraphe des langues) ; elle revint vite sur le vote accidentel par lequel elle avait repoussé la réforme constitutionnelle. La gauche et le centre allemands, bloc rouge et noir, se sont coalisés : ils voient maintenant dans la réforme électorale alsacienne-lorraine un simple instrument de guerre, un irrésistible bélier avec lequel ils vont mettre à bas le système électoral suranné de la Prusse : pour eux, comme pour M. Mandel, le point de vue électoral devient prépondérant. Vainement, les deux projets gouvernementaux modifiés par la commission étant revenus au Reichstag, les députés alsaciens, l'abbé Delsor, M. Hauss, M. Preiss, ont cherché à plaider la cause alsacienne-lorraine. Comme en 1874, quand leurs prédécesseurs protestataires demandèrent au Reichstag de décider que les populations alsaciennes-lorraines, annexées sans leur consentement, seraient consultées, ils parlèrent au milieu des rires et des lazzis. Le Reichstag, à de grosses majorités, vient d'adopter les deux projets, en deuxième lecture. Ont surtout voté avec les Alsaciens-Lorrains, — les Polonais mis à part, — leurs pires ennemis, les conservateurs, qui trouvent le projet encore trop libéral : singulier pacte de Bordeaux !

Que vont faire les chefs alsaciens-lorrains ? Ceux d'entre eux qui sont au Reichstag, inscrits au Centre allemand vont-ils enfin rompre avec lui ? Le Centre alsacien peut-il subsister ? Allons-nous voir se constituer un « parti national » alsacien-lorrain ? Aux bons lutteurs de là-bas de décider; mais on peut déjà prévoir que bientôt un conflit permanent sera organisé entre les deux chambres du nouveau parlement de Strasbourg, dont l'une, l'Alsace-Lorraine, sera, face à la chambre haute impériale, forte de son élection au suffrage universel. La lutte politique va donc s'exaspérer et sous cette tempête de surface vont croître les forces profondes du pays, décuplées par le danger.

René Henry.

LES CHEMINS DE FER TUNISIENS

ET LE PROJET D'EMPRUNT

Le développement des voies de communication dans un pays est généralement en rapport avec son degré de prospérité et de civilisation. C'est ainsi que les Romains avaient établi en Tunisie, un magnifique réseau de routes, et le sol est encore sillonné de chaussées qui remontent à l'époque romaine. Ce qui est vrai pour les routes, l'est encore plus pour les voies ferrées qui sont les grands organes des relations économiques. La Tunisie qui, depuis l'établissement du protectorat, a singulièrement prospéré, est aujourd'hui dotée de nombreuses lignes de chemins de fer ; elles comprennent près de 2.000 kilomètres, contribuant ainsi au développement économique du pays. Mais voici trente ans à peine que la Tunisie est ouverte à la civilisation, elle n'est qu'en partie cultivée, et le sous-sol n'a pas encore livré complètement à l'exploitation ses innombrables richesses. Il ne faut donc pas s'étonner si le réseau ferré tunisien, malgré sa valeur actuelle, doit subir encore des améliorations et des extensions nécessaires.

***

La création des chemins de fer tunisiens est toute particulière ; il semble même, à première vue, qu'elle n'ait répondu à aucun but précis et que les lignes aient été lancées au hasard à travers des contrées inexploitées où la terre est bon marché et la main-d'œuvre à vil prix. Mais si on regarde attentivement la carte des chemins de fer tunisiens, on voit que le réseau a été logiquement construit : il a un plan bien défini. Sans doute il ne répond pas à ce qu'on a coutume d'appeler le *plan stellaire*, qui est par exemple celui des chemins de fer français et prussiens, où toutes les lignes convergent autour de Paris et de Berlin. Il aurait été difficile à exécuter, car il n'y a pas en Tunisie de grandes villes situées au centre du pays. Tunis est bâtie sur la côte et le commerce de la régence n'aboutit pas à ce seul port. Bizerte, Sousse, Sfax sont les intermédiaires nécessaires du commerce tunisien avec les pays étrangers.

L'administration du protectorat, en établissant un plan de chemins de fer, devait songer tout naturellement à mettre en communication avec les ports, au moyen des lignes à construire, les régions prospères de la Tunisie et particulièrement les régions phosphatières où le commerce est le plus développé. Conformément à cette idée, on chercha à relier les principaux ports de Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax, aux diverses régions tunisiennes. En même temps, on utilisait les exploitations de phosphates pour imposer aux compagnies la construction de lignes qui devaient servir à vivifier ces centres industriels nouvellement créés.

En envisageant, l'un après l'autre, suivant leur situation géographique, chacun des grands ports tunisiens, nous verrons les lignes de chemins de fer partir de ces ports vers l'intérieur du pays et se prolonger vers des centres phosphatiers ou vers des régions chez lesquelles on cherche à développer un commerce naissant. En même temps, de nouvelles lignes unissaient ces ports entre eux pour drainer le commerce de la côte, et le tout arrivait à former un réseau complet.

La création de ce réseau a passé par quatre phases distinctes.

Dans une première période, qui va de 1871 à l'institution du protectorat, le gouvernement beylical crée un petit réseau de banlieue, Tunis-Goulette-Marsa (34 kilomètres), et concède, en 1876, la ligne de Tunis à Souk-el-Arba, devenue peu après la ligne de la Medjerdah. Cette première période est caractérisée par la prépondérance des considérations politiques en matière de concessions de chemins de fer ; c'est le bey qui concède, mais ce sont les gouvernements européens qui garantissent les capitaux privés affectés à ces entreprises, ainsi que les dépenses d'exploitation.

Dans la seconde période, qui va de 1880 à 1903, la Tunisie, conformément aux principes généraux du protectorat et aux règles du droit international, aurait dû être maîtresse de ses chemins de fer. Mais le bey, par lettre du 25 juillet 1882, avait transféré à la France le privilège de concéder des voies ferrées dans la Régence. Les projets de nouvelles lignes à créer furent donc soumis au gouvernement français. Par des lenteurs et des hésitations inexplicables, le Parlement ne donna son approbation que dix ans plus tard, le 12 août 1894. Cette attitude n'encouragea guère le gouvernement tunisien à établir de nouvelles concessions sur le type des précédentes. Il essaya au contraire de se passer de l'approbation du gouvernement français. La Chambre, du reste, l'y incitait. Le 19 mai 1892, n'approuvait-elle pas cette formule : « Quand il n'y a ni emprunt, ni garantie

« d'intérêt, c'est le bey qui seul intervient pour concéder ; il « n'est pas besoin de l'autorisation du gouvernement français. » Le gouvernement tunisien favorisa alors des combinaisons qui ne comportent ni emprunt ni garantie. Il a recours, en 1896, pour joindre au port de Sfax les gisements de phosphates de Gafsa, à un concessionnaire qui prend à sa charge les risques de l'entreprise.

Puis la Tunisie va chercher à reconquérir plus de liberté d'action en matière de chemins de fer. Sur les vives instances du résident général, elle obtiendra du Parlement, qui voit que les lenteurs passées sont préjudiciables à la colonie, de devenir maîtresse de ses chemins de fer, à condition d'en assumer la charge. La loi du 6 avril 1902 approuve la convention du 17 mars 1902 entre les gouvernements français et tunisien, par laquelle ce dernier « prend à son compte, avec une partici- « pation forfaitaire du gouvernement français, tout l'aléa de la « garantie annuelle des lignes de la compagnie Bône-Guelma. » Dans l'exposé des motifs, MM. Caillaux et Pierre Baudin avaient déclaré « que la loi avait pour but de donner à la « Tunisie, pour le présent et pour l'avenir, en compensation « des charges nouvelles qu'elle assume, la libre disposition de « ses chemins de fer ». Une loi du 30 avril 1902 autorisa l'émission de l'emprunt de 40 millions affecté à la construction de quatre lignes nouvelles.

Voici désormais une troisième période, dans laquelle la colonie deviendra définitivement maîtresse de ses chemins de fer, sous le contrôle de la métropole, pour l'émission des emprunts, et réserve faite des droits souverains qu'elle possède pour la sauvegarde des intérêts stratégiques. La France conservait toutefois un droit d'intervention directe dans la gestion de la ligne de la Medjerdah.

En 1906, la Tunisie présente au Parlement un programme de grands travaux et obtient, par la loi du 10 janvier 1907, l'autorisation d'émettre un nouvel emprunt de 75 millions destiné à doter les lignes nouvelles.

Enfin, la loi du 11 avril 1910 (approuvant la convention du 15 mars 1910) a ouvert une quatrième période dans le développement du réseau tunisien. Elle précisait les conditions d'application de la convention du 17 mars 1902 et convertissait la participation de la métropole, dans la garantie de la ligne de la Medjerdah, en une subvention forfaitaire. La Tunisie jouira ainsi d'une entière autonomie pour la construction de ses lignes, sous la réserve que comporte le régime du protectorat.

En suivant l'ordre géographique, et d'après les considérations

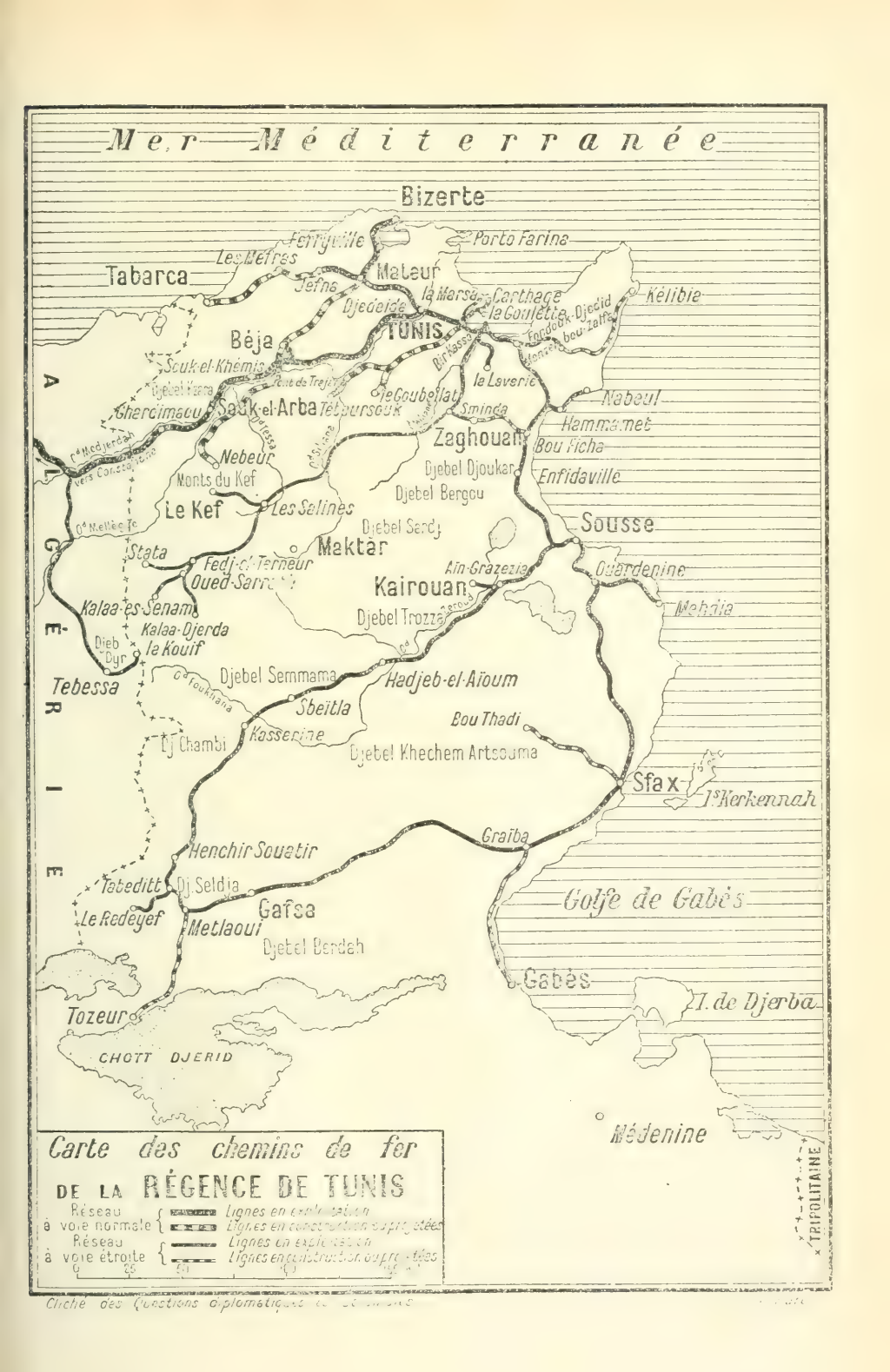

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales

générales développées plus haut, le réseau tunisien se présente aujourd'hui de la façon suivante :

De *Bizerte*, part une ligne qui aboutit à Djedeïda (73 km.), pour relier Tunis à Bizerte, en desservant Mateur (convention de 1894).

Une autre ligne, prévue par la convention du 17 mars 1902, est celle de Bizerte aux phosphates des Nefzas (98 km.), avec prolongement sur Tabarka.

Enfin Bizerte (convention de 1902) est relié à Mateur et à Nebeur par Béja (174 km.).

A *Tunis*, on remarque d'abord la ligne construite avant l'occupation française ou ligne de la Medjerdah (194 km.), concédée en 1876 à la Société des Batignolles, puis en 1878 à la Compagnie Bône-Guelma; elle atteignait Ghardimaou par Béja et Souk-el-Arba en 1880, et la jonction avec le réseau algérien de Souk-Ahras était effectuée en 1884. Sur cette ligne, on remarque les embranchements de Tunis-Marine (1 km.) et du Pont-de-Trajan à Béja (13 km.).

Il faut citer ici le petit réseau destiné à servir la banlieue nord de Tunis : Tunis-Goulette-Marsa, de 37 kilomètres.

Toutes ces lignes sont à voie normale de 1 m. 44, ainsi que leurs embranchements. Les lignes suivantes sont, au contraire, à voie étroite.

De Tunis, une ligne de pénétration se dirige sur Kalaa-Djerda (235 km., loi de 1892). Elle comprend de multiples embranchements :

Embranchement	des ateliers à Tunis-Marine.....	1	kilomètre
—	de Bir-Kassa à La Goulette (1907).....	10	—
—	de Bir-Kassa à La Laverne.....	19	—
—	de Smindja à Zaghouan (et plus tard à Bou-Ficha, 1907).....	12	—
—	des Salines au Kef.....	31	—
—	de Fedj-et-Tameur à Slata.....	31	—
—	d'Oued-Sarrath à Kalaat-es-Senam (1902).	32	—

Enfin une ligne côtière va de Tunis au port de Sousse (282 km.) avec plusieurs embranchements :

Embranchement	de Foudouk-Djedid à Menzel-bou-Zelfa (et plus tard à Kelibia, 1907).....	13	kilomètres
—	de Bir-bou-Rekba à Nabeul.....	17	—

De *Sousse*, une grande ligne de pénétration se dirige sur Henchir-Souatir, à quelques kilomètres de la frontière algérienne (294 km., 1902), par Aïn-Grazezia, où il y a une bifur-

cation sur Kairouan (12 km.), Hadjeb-el-Aïoum, Kasserin. Elle dessert les phosphates de Renkaba, Aïn-Moularès, Tebessa.

De plus, Sousse est relié au port de Medhia par Ouardenine (31 km., 1902), et par une ligne directe avec Sfax.

Toutes ces lignes, sauf la ligne Tunis-Goulette-Marsa, ont été concédées à la Compagnie Bône-Guelma.

De *Sfax*, une ligne de pénétration va aux phosphates de Gafsa et à l'oasis de Tozeur, par Metlaoui (298 km., loi de 1902). Elle est concédée à la Compagnie des phosphates du chemin de fer de Gafsa avec ses embranchements.

De Metlaoui, un embranchement se dirige sur Redeyef (42 km.) et un autre sur Tabeditt et Henchir-Souatir (20 km.), mettant ainsi en communication Sfax-Gafsa avec la ligne Sousse-Henchir-Souatir par le Sud.

Une ligne se dirigera plus tard de Sfax sur Bou-Thadi (loi de 1907) et desservira les riches phosphates d'Aïn-Rebaou, et une autre vers Gabès, avec embranchement à Graïba. De cette façon, une ligne continue suivra la côte, de Tunis à Gabès, et mettra Tripoli, par l'extrême Sud-Tunisien aujourd'hui inaccessible, à vingt heures de Tunis.

Le développement du réseau tunisien a été singulièrement rapide, puisqu'en 1882 il ne comprenait que la seule ligne de la Medjerdah et la ligne Tunis-Goulette-Marsa, et que, jusqu'en 1894, toute construction de lignes nouvelles avait été retardée par la faute du gouvernement français. La Compagnie Bône-Guelma qui, en 1898, n'avait que 36 kilomètres de chemins de fer, en a 1.521 aujourd'hui, avec une recette totale de 13.652.390 francs en 1910 au lieu de 76.691 francs en 1878, et une recette kilométrique de 11.172 francs contre 2.130 en 1878.

La Compagnie de Gafsa exploite 360 kilomètres, contre 27 kilomètres en 1879, avec une recette totale de 7.841.285 francs contre 147.412 en 1899, et une recette kilométrique de 32.268 francs contre 4.900 en 1899.

Malgré ce prodigieux essor des chemins de fer tunisiens en quelques années, certaines lignes déjà énumérées n'ont pas été définitivement achevées, d'autres ont été étudiées de très près, certaines sont commencées à peine. C'est pour accélérer l'achèvement de ce réseau et le livrer promptement à l'exploitation que le gouvernement du protectorat veut contracter aujourd'hui un emprunt de 90.500.000 francs. Pour quelles raisons précises cet emprunt est-il devenu nécessaire et quelles en sont les modalités et les conditions? C'est ce que nous allons examiner.

***

L'exécution des programmes élaborés en 1907 se serait effectuée sans difficultés, si diverses causes n'étaient venues majorer les évaluations primitives.

Ces évaluations, par suite de la rapidité avec laquelle l'emprunt de 1902 de 40 millions et surtout l'emprunt de 1907 de 75 millions (dont 50 millions consacrés aux chemins de fer) avaient été décidés, n'avaient été précédées, sauf en ce qui concerne la ligne de Kalaat-es-Senam, d'aucune étude de détail sur le terrain. On fit ces évaluations par assimilation avec les cas les plus analogues qui s'étaient antérieurement produits. Il devait y avoir nécessairement des surprises.

D'abord des modifications importantes furent apportées après coup aux programmes primitifs, dont quelques-unes furent imposées pour des raisons stratégiques par la métropole; puis dès le début des travaux, une hausse considérable se manifesta sur la plupart des éléments des prix : matières premières et main-d'œuvre; enfin des études plus approfondies montrèrent, dans les régions traversées par certaines lignes, des difficultés techniques ou matérielles insoupçonnées. Il en résulta des dépassements de devis qu'une revision des évaluations premières, entreprise avec beaucoup de soin, dès 1908, par la Direction générale des travaux publics de la Régence, permit de chiffrer très exactement. On put noter également de façon complète les excédents de dotation à affecter aux lignes projetées. La revision opérée accusa un dépassement global de 38.450.000 francs, dont 11.950.000 francs sur les travaux de l'emprunt de 1902, et 26.500.000 sur ceux de l'emprunt de 1907.

Ces diverses majorations proviennent d'abord des modifications apportées après coup aux programmes de 1902 et de 1907 et dont l'administration tunisienne ne peut être rendue responsable.

Il en a été ainsi pour la ligne de *Bizerte aux Nefzas* dont l'autorité militaire, pour des considérations stratégiques, fit modifier le tracé, ce qui occasionna un dépassement de 18.200.000 francs, dont 8 millions imputables strictement à la modification du tracé.

La ligne de *Sousse à Henchir-Souatir*, qui devait s'arrêter d'abord à Sbiba, a été prolongée jusqu'à Henchir-Souatir, par suite de la découverte des phosphates d'Aïn-Moularès plus riches que ceux de Sbiba. La longueur à construire fut doublée, et le dépassement, par rapport aux prévisions de 1902 et de

1907, a été ainsi de 3.300.000 francs, dont 2 millions sont la conséquence du prolongement de la ligne.

La ligne de *Kalaat-es-Senam*, pourvue de l'embranchement de Kalaa-Djerda, a dû subir certaines modifications en cours d'exécution, ce qui nécessite un crédit supplémentaire de 150.000 francs.

La ligne de *Mateur à Nébeur* a été modifiée. Le tracé primitif du génie militaire, entre Mateur et Béja, fut déclaré insuffisant, et la ligne, évitant Souk-el-Khemis, dut aboutir à Béja même, d'où un dépassement de 5 millions. La section Béja-Nebeur, au lieu de passer par la vallée de l'Oued-Tessa, dut suivre le Mellegue, affluent de la Medjerdah, d'où une majoration de dépense de 2.300.000 francs.

Enfin, pour les lignes des *Nefzas*, *de Sfax*, *de Nébeur*, *et de Tabarka*, il fut décidé que les rails seraient augmentés de poids (de 25 à 30 kilogrammes), les traverses métalliques substituées aux traverses en bois, les plates-formes élargies (portées à 5 m. 50 pour la voie normale et à 4 m. 50 pour la voie étroite), d'où une majoration de dépense de 3 millions pour ces modifications dans les conditions techniques d'établissement des lignes.

En résumé, les remaniements que le gouvernement de la Régence a dû faire subir aux travaux projetés, et qui modifient les conditions du programme résultant des deux emprunts de 1902 et de 1907, se traduisent par une dépense supplémentaire de 20 millions. Voilà une première justification du nouvel emprunt.

Aux causes indiquées s'en ajoutent quelques autres qui ont influé ou influeront sur le prix de revient de toutes les lignes. Les devis prévus seront encore ici dépassés.

Les matières premières ont beaucoup renchéri depuis 1906. Pour les rails seulement, la majoration moyenne a été d'au moins 20 % par rapport aux évaluations primitives. Comme conséquence de la hausse des fers, des aciers et des cuivres, le prix des locomotives a subi une majoration de 35 %.

Il y a eu également un renchérissement très marqué des prix de revient de la main-d'œuvre dû aux améliorations récentes du sort de la classe ouvrière.

Diverses causes d'ordre local sont encore intervenues : insalubrité de la région située au nord de la Medjerdah, qui a nécessité l'évacuation des chantiers, l'organisation d'un service médical complet, des indemnités spéciales au personnel; accès très difficile de certaines régions, où il a fallu créer et aménager des pistes; nature géologique spéciale des terrains

qui a obligé à des travaux supplémentaires; rareté de certains matériaux dans les régions traversées (le sable, les moellons qu'il a fallu aller chercher fort loin).

Bref, comme l'a indiqué récemment la Direction des travaux publics du Protectorat, il y a lieu de faire face actuellement, sur l'ensemble des dépassements évalués à 38.450.000 francs, à une dépense non encore gagée de 28.150.000 francs, une somme de 10.300.000 francs ayant été prélevée dans les budgets de 1909 et de 1910 sur les excédents disponibles et sur le fonds de réserve spécial constitué pour les chemins de fer par décret beylical du 26 juillet 1904.

Au lieu de recourir à l'emprunt, certains ont proposé de ralentir pour l'avenir les travaux de quelques lignes en cours, jusqu'à ce que les ressources naturelles de la Tunisie permissent de satisfaire à ces dépenses. La construction des petites lignes de *Menzel-Bou-Zelfa à Kelibia*, *Zaghouan à Bou-Ficha*, *Stax à Bou-Thadi* serait retardée, soit une économie de 12 millions affectée à de grandes lignes plus importantes : *Bizerte à Tabarka*, *Bizerte à Nébeur*. On a fait cette objection très juste : « Sans doute la construction des petites lignes « n'est pas d'une urgence absolue, mais il n'en resterait pas « moins 16.150.000 francs à trouver. Comme on ne pourrait, « d'autre part, songer à comprimer les dotations annuelles « actuellement prévues sur les excédents disponibles, en faveur « des autres services publics, force serait de recourir unique- « ment aux excédents des ressources normales sur les besoins « de ces services, et c'est tout au plus deux millions par an « que la Régence pourrait consacrer à ses chemins de fer, en « sus des fonds d'emprunt dont elle dispose. L'achèvement des « lignes visées plus haut demanderait, par cette méthode, huit « à neuf années encore[1]. »

Cet atermoiement aurait des conséquences plus graves et serait même très préjudiciable à l'Algérie. Il compromettrait d'abord la mise en exploitation de riches gisements miniers, l'arrivée à Bizerte du fret nécessaire à la création d'un port charbonnier, puis la réalisation de la jonction de Bizerte avec l'Algérie par Mateur, Béja et la ligne de la Medjerdah et qui est d'une grande importance stratégique. Cette dernière considération a une valeur primordiale. Comment oserait-on retarder jusqu'en 1915 la construction d'une ligne qui pourrait être,

---

[1] Projet de loi autorisant le gouvernement tunisien à contracter un emprunt de 90.500.000 francs. (Chambre des députés, nº 950, Séance du 23 mars 1911.)

grâce au nouvel emprunt, achevée dans un an, et qui permettrait d'assurer, en cas de guerre, le ravitaillement de la place de Bizerte? Aussi la Conférence consultative de la Tunisie a-t-elle conclu à la nécessité d'un emprunt.

Il y a, du reste, des besoins nouveaux qui le légitiment. D'autres travaux doivent être exécutés sur le réseau exploité, et pour le compléter de façon rationnelle, il y a lieu de créer quatre lignes nouvelles. Le gouvernement du Protectorat, par suite du caractère d'urgence de ces divers travaux, a demandé, pour en hâter l'exécution, de porter le montant de l'emprunt à 90.500.000 francs.

Parmi ces travaux complémentaires, il faut mentionner la construction de gares nouvelles à Tunis, où la gare actuelle est insuffisante pour les services de grande et de petite vitesse. D'autre part, il y a lieu de refaire les ateliers et d'agrandir les dépôts de la compagnie Bône-Guelma. La gare de Bizerte demande une extension importante, ainsi que la gare de Sousse. Les lignes de *Kalaat-es-Senam, de Tunis à Sousse*, de *Mehdia* (entre Sousse et Ouardenine) doivent supporter de nouveaux travaux pour se prêter utilement aux besoins du trafic : elles ont été construites trop rapidement, elles sont ou insuffisantes ou défectueuses. Il y a lieu enfin de remplacer le matériel roulant sur certaines lignes, de mettre en circulation des voitures à couloir (trains de Sousse à Sfax), des voitures à couchettes (trains de Kalaa-Djerda et Henchir-Souatir), des wagons à minerais (dans les exploitations de la région du Sedjename), etc.

D'un autre côté, de nouvelles lignes doivent être ouvertes pour satisfaire aux nécessités du trafic dans des régions toutes nouvelles. Il y a d'abord la ligne de *Metlaoui à Tozeur* (55 kilomètres), qui coûtera près de 5.800.000 francs; la ligne de *Graïba à Gabès* (80 kilomètres), évaluée 7 millions; la ligne de *Tunis à Téboursouk* (145 kilomètres), coûtant environ 18.150.000 francs; enfin *la ligne électrique de banlieue* à incorporer au *réseau Tunis-Goulette-Marsa*, d'une longueur de 17 kilomètres et dont la dépense est évaluée 4 millions. Ces lignes mettront en valeur des régions appelées à devenir très prospères, soit au point de vue agricole, soit au point de vue minier; elles auront même, comme la ligne de *Graïba à Gabès*, dont l'autorité militaire demande la construction, une utilité stratégique et politique incontestable pour consolider notre influence dans l'Extrême-Sud tunisien. Ces lignes nouvelles représenteront une dépense de 34.950.000 francs.

Le montant total de l'emprunt comprendra donc :

1° Relèvement des estimations de 1902 et de 1907 et achèvement du programme de travaux élaboré à cette époque...	28.150.000
2° Travaux complémentaires sur le réseau exploité.....	27.400.000
3° Lignes nouvelles.....	34.950.000
Soit.....	90.500.000

Il nous reste à voir comment sera gagé ce nouvel emprunt.

***

Il a été décidé que cet emprunt serait émis en trois tranches, et pour chacune d'elles la métropole devra donner son autorisation distincte par décret du président de la République. Il faut remarquer en effet que la France, d'après le régime du Protectorat, doit intervenir pour autoriser les emprunts que veut contracter le gouvernement de la Régence et approuver l'emploi des fonds recueillis. Ce droit, elle va donc l'exercer pour l'emprunt actuel. D'autre part, un décret beylical du 18 octobre 1906 reconnaît que les chemins de fer situés dans la zone frontière s'étendant le long du littoral seront soumis à la commission mixte des travaux publics, et que pour ceux à construire en dehors de cette zone, le gouvernement tunisien devra consulter, au préalable, le général commandant la division d'occupation (art. 10, § 1 et 3). Le département de la Guerre peut intervenir ainsi pour les lignes qui présentent à ses yeux une utilité politique et stratégique et en faire modifier le tracé.

La première tranche de l'emprunt est de 47.500.000 francs. Elle sera gagée, jusqu'à concurrence de 7.500.000 francs, par l'annuité de 300.000 francs que la compagnie Bône-Guelma va verser au Protectorat, en vertu de sa nouvelle convention (20 décembre 1910). Les 40 millions restants seront gagés par des impôts nouveaux proposés, en novembre dernier, par le gouvernement tunisien à la Conférence consultative et que celle-ci a acceptés. Ces impôts comprendront : le relèvement des droits actuels du timbre et de l'enregistrement au niveau des tarifs algériens, à l'exception du timbre sur les effets de commerce ; un impôt sur les allumettes de cire ; l'élévation à 1 % du droit sur les mutations immobilières entre vifs et par décès en ligne directe et entre époux ; le relèvement des droits de garantie des matières d'or et d'argent et des droits sur l'alcool. Cette somme de 47.500.000 francs est déjà inscrite dans le budget de 1911.

Dans le rapport qu'il vient de présenter, au nom de la Commission des Affaires extérieures, sur le projet d'emprunt tunisien, M. Chailley examine et discute les objections qui ont

été faites, devant la Conférence consultative, à cette création d'impôts nouveaux [1]. On s'est demandé pourquoi l'emprunt proposé ne serait pas gagé, comme ceux de 1902 et de 1907, sur les ressources ordinaires de la Tunisie.

Il est certain que les exercices financiers de la Régence se sont soldés par des excédents budgétaires (sauf ceux de 1887 et 1888), qui, en 1907, s'élevaient à 95.254.197 francs, et qu'il en sera de même pour l'exercice 1911, les prochaines récoltes de céréales et d'olives paraissant devoir être excellentes. On pourrait donc gager cet emprunt sur ces excédents financiers ; mais ce serait très imprudent au point de vue budgétaire. Chaque jour il surgit de toutes parts des besoins nouveaux : développement de la colonisation, création de routes, enseignement des indigènes, amélioration des œuvres d'assistance et d'hygiène publique, auxquels le gouvernement doit faire face. Si les ressources ordinaires du budget étaient absorbées par le nouvel emprunt, que resterait-il pour satisfaire ces besoins sans cesse croissants ? A des dépenses d'un caractère extraordinaire, telles que la création de voies ferrées, il faut des ressources de même nature. Dans la circonstance présente, ces ressources extraordinaires sont représentées par un emprunt, et pour ne pas compromettre l'équilibre budgétaire, il est de toute nécessité de gager cet emprunt sur des impôts nouveaux.

La deuxième tranche de 24 millions sera réalisée quand le degré des travaux l'exigera. Elle sera gagée sur le développement probable des bénéfices des chemins de fer. On espère que pour les années 1911 et 1912, il y aura un bénéfice de 300.000 francs chaque année [2]. Partout le trafic se développe, ainsi sur la ligne de *Kalaat-es-Senam*, sur celle de *Sousse à Henchir-Souatir*, destinée à faciliter l'exploitation des phosphates d'Aïn-Moularès et de l'alfa qui peut procurer un bénéfice de 100.000 et même de 250.000 francs par an.

Cette deuxième tranche de l'emprunt sera également gagée sur l'annuité de 120.000 francs promise par la compagnie Bône-Guelma pour la *ligne électrique d'Hamman-el-Lif*.

Quant à la troisième tranche de 19 millions, destinée à la construction de la ligne de *Téboursouk*, elle ne devra pas être gagée, de l'avis unanime, sur des impôts nouveaux ; le Protectorat construira plutôt cette ligne, le moment venu, avec les excédents budgétaires. Ajoutons que cet emprunt ne sera pas émis à un taux supérieur à 4.50 %.

---

[1] Chambre des Députés n° 924. Séance du 6 avril 1911.
[2] Voir le rapport de M. Chailley, page 18.

Il est à remarquer que les circonstances qui ont amené, pour les emprunts de 1902 et de 1907, des majorations de dépenses, des dépassements de devis, et qui nécessitent par conséquent en partie l'emprunt de 1911, se sont modifiées.

D'abord, il n'y a pas à redouter de gros dépassements sur les programmes de 1902 et de 1907 qui sont presque achevés. Quant aux lignes nouvelles, on a tenu compte des surprises précédentes, et on a procédé à des évaluations plus exactes du coût des travaux. M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a pris l'engagement, devant la Conférence consultative et la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, que les dépassements ne se produiraient plus. Dans les devis extrêmement détaillés qui ont été préparés, on a tenu compte même de la hausse possible des produits de l'industrie française — les matériaux nécessaires à la construction et à l'exploitation des voies devront être de provenance française ou tunisienne — qui avait lourdement surchargé, en 1906 et en 1907, les finances de la Régence. De même on a envisagé la possibilité de nouvelles découvertes de gisements et de mines qui avaient également modifié l'équilibre des précédents programmes. Il est du reste peu probable que la hausse des produits se manifeste à nouveau. De telles transformations sont évidemment passagères.

Le nouvel emprunt se présente donc dans des conditions parfaites de stabilité et d'équilibre.

*
* *

Tel est le magnifique développement du réseau des chemins de fer tunisiens, telles sont les conditions présentes de son achèvement rationnel. Une colonie — la plus petite et la moins riche de celles que nous possédons — qui est arrivée en peu d'années, sans subvention, ni garantie de la métropole, sans création d'impôts nouveaux, uniquement avec la progression normale des recettes ordinaires de son budget, à se constituer près de 2.000 kilomètres de chemins de fer, soit 1 m. 10 de voie ferrée par habitant, autant que la France possède de chemins de fer d'intérêt général et presque le double de ce qu'a réalisé l'Algérie dans 80 ans et avec 650 millions de subventions, une telle colonie a fait une œuvre grandiose.

Cette œuvre, comme toutes les œuvres humaines, subira quelques critiques. On pourra regretter la création d'impôts nouveaux qu'elle nécessite, mais qui est justifiée, comme on l'a vu, par l'obligation de ne pas surcharger le budget et de

lui laisser toute son élasticité. On pourra regretter également des dépassements de devis, mais qui s'expliquent par le renchérissement de tous les produits et de la main-d'œuvre ces dernières années. Au contraire, on devra reconnaître que l'exécution de ce réseau s'est accomplie dans des conditions surprenantes de rapidité et même d'économie par rapport aux autres lignes de l'Afrique du Nord. Les dépenses de ce chemin de fer n'ont même pas grevé le contribuable tunisien, quoi qu'on ait dit. N'a-t-on pas réduit, en 1910, de 25.85 à 18 francs la cote de l'impôt indigène de capitation ? Ce ne sont pas les nouveaux impôts mentionnés, les seuls qu'a nécessités la création des chemins de fer, qui surchargeront beaucoup le contribuable. Si la dette doit atteindre, paraît-il, un jour 200 francs par tête (tandis qu'elle est de près de 900 francs en France), il ne faut pas oublier que la Tunisie est un pays neuf, en pleine prospérité, et que, par suite de l'accroissement de la richesse générale, la population supportera de plus en plus aisément cette dette dans l'avenir.

Pour toutes ces raisons, l'emprunt actuel, tel qu'il est établi, est nécessaire et ne rencontre aucune objection sérieuse. Le Parlement, sans aucun doute, le votera comme les précédents, s'il veut assurer, par le développement des chemins de fer tunisiens, le développement économique du pays. Il faut faire confiance à la jeune Tunisie. Elle est la manifestation la plus éclatante de notre puissance d'expansion coloniale ; elle est aussi le plus précieux encouragement pour l'avenir !

JOSEPH AULNEAU.

LES ÉCOLES ISRAÉLITES AU MAROC

Parmi les 7 millions d'habitants que l'on attribue au Maroc, un groupe paraît être appelé à prendre de l'importance malgré son infériorité numérique : c'est celui des Juifs.

Les Israélites, de l'avis de tous les explorateurs et chargés de mission, sont susceptibles de rendre des services dans les relations économiques, chaque jour plus fréquentes, que l'Europe entretient avec le Maroc, et en outre de contribuer à la diffusion de la langue française par suite de l'enseignement qu'ils reçoivent dans leurs écoles.

Ces écoles peuvent donc jouer dans l'empire chérifien un rôle analogue à celui de nos établissements catholiques dans l'Empire ottoman, et c'est à ce titre qu'elles sont intéressantes à étudier.

Il ne faudrait d'ailleurs pas faire des 100.000 Juifs, cantonnés dans le Maroc, des champions de la civilisation européenne. Dans cette multitude il y a lieu de faire des distinctions. Seules les populations de la côte et des grandes villes, Fez ou Marrakech, ont pu sortir un peu de leur état de barbarie. Les habitants de l'intérieur sont encore soumis à l'arbitraire des caïds ou des chorfa, qui leur font payer à prix d'argent la protection dont ils les couvrent. « Tout seigneur marocain qui se respecte « a ses juifs. Quatorze familles israélites occupent dans l'en- « ceinte de Tagardirt-el-Bour un quartier sordide. Chacune « d'elles paie à notre hôte une lourde redevance de 3 douros « par mois, prix de sa puissante protection. Celle-ci, d'ailleurs, « couvre efficacement ceux de leurs membres qui s'en vont tra- « fiquer dans les villages de la montagne [1]. »

Un recensement, fait en 1904 par les soins de l'Alliance israélite internationale, a fixé le chiffre de la population israélite du Maroc à 109.712 membres.

Cette population se répartit en cinq groupes, suivant leur position géographique.

Nord et Nord-Est.	
5 communautés de quelques villages du Rif.....	9.550
Ouest.	
10 ports et 4 localités s'y rattachant.....	34.020

[1] Brives, *Voyages au Maroc*, p. 161.

Centre.

Région de Fez, Taza, Debdou et 6 communautés.....	22.220

Sud.

Région de Marrakech, 64 communautés.....	26.652

Extrême-Sud.

Vallée du Sous, Draa, Tafilet, 128 localités.....	17.270

On voit l'inégale répartition des communautés. Très peu nombreux dans le Rif où la sécurité est loin d'être assurée et où l'hostilité des indigènes est à craindre, les Juifs sont fort répandus sur la côte ouest. En particulier dans les ports, leur nombre s'accroît rapidement, les communautés du littoral étant sans cesse augmentées par la venue de Juifs de l'intérieur, avides de participer à la sécurité et au développement de leurs coreligionnaires du littoral. Tanger, en 1860, ne comptait que 5.000 Juifs; il en a maintenant plus de 10.000. Casablanca, qui possédait 3.000 Juifs en 1873, en renferme aujourd'hui près de 7.000.

Chaque port comprend une colonie juive très importante. C'est là surtout où se fait sentir la pénétration européenne : et si l'on considère qu'à eux seuls, en y joignant les populations israélites de Fez et de Marrakech, ils contiennent les deux tiers de la population israélite totale, on saisira mieux l'importance de l'œuvre de l'Alliance israélite.

Casablanca.....	6.500	Israélites
Fez.....	10 000	—
Larache.....	2.000	—
Marrakech.....	15.700	—
Mazagan.....	3.000	—
Mogador.....	12 000	—
Rabat.....	2.000	—
Safi.....	2.500	—
Tanger.....	10.000	—
Tétouan.....	6.500	—
Soit au total.....	70.200	Israélites

groupés dans les 10 localités désignées.

*
* *

Ces écoles sont situées dans les centres les plus importants. Elles ont subi diverses vicissitudes et leur histoire reflète souvent celle, très mouvementée, qu'ont eue les communautés au milieu desquelles elles étaient établies.

A. *Fondation.* — La plus ancienne, la doyenne de toutes,

est l'école de garçons de Tétouan. C'est même, la chose est intéressante à signaler, la première de toutes les écoles fondées par l'Alliance israélite, non seulement au Maroc, mais en n'importe quel point du monde israélite. Elle date de 1862. Celle de Tanger, très ancienne également, est de 1865. On fonda ensuite deux écoles de filles, l'une à Tétouan en 1865, l'autre à Tanger en 1874. Puis le mouvement s'arrêta. « Vers 1880, la « série des fondations s'arrête. Sollicitée par l'extension de son « réseau scolaire en Orient, disposant de ressources limitées, « l'Alliance retenait son élan. En outre des difficultés locales « survenaient, la nouveauté effrayait les esprits timorés, une « réaction puissante mobilisait les susceptibilités religieuses, « réveillait les méfiances. Les écoles de Mogador, El Ksar, La- « rache, furent fermées. Celle de Tanger même subit une « éclipse. La fondation de l'école de Fez (1883) et la réouver- « ture de celle de Mogador (1888) furent, pendant plus de vingt « ans, les seuls progrès. La marche en avant reprit en 1897 « avec la création de l'école de Casablanca[1]. » Ce mouvement continua, et depuis lors les fondations se sont faites plus nombreuses et plus importantes.

A partir de 1904 on comprit la nécessité de l'éducation féminine et l'on créa partout, dans les nouveaux centres, des écoles de garçons et des écoles de filles. Mais les difficultés intérieures vinrent encore arrêter de nouveau les progrès et compromettre l'œuvre entreprise. A la suite des troubles de 1907, l'Alliance jugea prudent de fermer momentanément ses écoles à Fez et à Marrakech. Le calme étant revenu, elles furent rouvertes — celles de Fez en mars 1909, celles de Marrakech en janvier 1909 — et le nombre considérable des élèves qui s'y présentèrent affirma la vitalité de l'œuvre.

B. *Les professeurs.* — Quand l'école de Tétouan fut fondée en 1862, elle ne comptait que 8 professeurs, tous indigènes. Depuis, l'Alliance a créé un organisme capable de répondre à toutes les exigences des nouvelles créations d'écoles. Une Ecole normale israélite fut fondée à Paris en 1868. Ses premiers élèves furent précisément des anciens élèves de l'école de Tétouan. Le 12 février 1880, l'école préparatoire de garçons obtenait la reconnaissance d'utilité publique et prenait le titre officiel d'*Ecole normale israélite orientale*. Les élèves-maîtres sont recrutés au moyen d'un concours, auquel peuvent prendre part tous les élèves des écoles de l'Alliance. L'examen com-

---

[1] Nahon : Les Israélites du Maroc (*Revue des études ethnologiques et sociales*, octobre 1909.

porte une composition française, un problème, une dictée, un thème hébraïque et une version dans la même langue.

L'Alliance ne possède pas, pour les jeunes filles, d'Ecole normale. Les candidates sont placées par les soins de l'Alliance dans les pensionnats ou les institutions dirigées par des Israélites : institution de Mme Isaac à Auteuil, institution Bischoffsheim et institution de Mme Weill à Neuilly.

C. *Enseignement.* — En principe, l'enseignement est à peu près l'enseignement de nos écoles primaires. Malgré le caractère international de l'Alliance, il est une règle de laquelle elle ne s'est jamais départie, c'est le caractère obligatoire de la langue française pour l'enseignement. « Le programme des « écoles est celui de l'enseignement primaire. Une étude par- « ticulière est accordée aux connaissances indispensables dans « la vie marocaine et cet heureux souci de l'adaptation au « milieu apparaît dans l'étude de toutes les matières : arithmé- « tique, sciences, géographie, histoire [1]. » On fait une place à la langue parlée dans le pays, mais la base essentielle des programmes est l'étude du français. C'est en français que se font tous les cours. Les élèves arrivent à le parler et à l'écrire avec habileté et correction.

A côté du caractère obligatoire du français un autre principe règle les programmes scolaires : c'est celui de l'enseignement de l'hébreu. En outre, et suivant les régions, les élèves étudient une langue européenne secondaire. A Tétouan, où la majorité des Israélites sont de sang espagnol, la langue espagnole est enseignée par un professeur spécial. A Mogador et à Tanger, l'anglais fait l'objet d'études particulières. Ces professeurs d'anglais ne paraissent pas devoir grever lourdement le budget de l'Alliance. Ils sont payés par les subventions accordées par l'*Anglo-jewish Association* et le *London Committee of Deputies of the British Jews*. A Larache et à Casablanca on trouve un professeur d'arabe. A Tanger l'école comprend six classes et le français est enseigné dès la sixième : deux à trois heures en moyenne étant consacrées à l'hébreu pour quatre au français.

D. *Ecoliers.* — Les dernières statistiques donnent une population scolaire totale de 4.270 élèves dont 2.729 garçons et 1.541 filles.

Les écoles de garçons sont au nombre de 11, soit une moyenne de 248 élèves par école. Quelques-unes sont évidemment beaucoup moins peuplées. Parmi les moins importantes

---

[1] Nahon, *loc. cit.*, p. 278.

il faut citer celle de Rabat avec 103 élèves, celle de Safi avec 142. D'autres en revanche sont très peuplées et dépassent de beaucoup la moyenne : Casablanca a 331 élèves, l'école du mellah à Mogador, 456.

Les écoles de filles renferment 1.541 élèves, soit 171 par école en moyenne. C'est donc une moyenne bien inférieure à celle des écoles de garçons.

Ce sont surtout les Juifs espagnols de la région du Nord qui paraissent avoir apprécié l'instruction féminine. A Tanger et à Tétouan, en effet, l'effectif des filles est supérieur à celui des garçons. Un fait à signaler également, c'est que les écoles ne sont pas exclusives. Bien que fondées par les membres de l'Alliance israélite pour leurs coreligionnaires, elles admettent de jeunes chrétiens et même de jeunes musulmans. Il est juste de remarquer que la présence d'élèves non juifs est tout à fait exceptionnelle.

E. *Budget.* — Un principe essentiel gouverne l'Alliance dans l'établissement et le soutien de ces écoles : elle demande aux écoliers une légère rétribution, et veut que la communauté y participe. Elle a compris que l'on s'attache à une œuvre en raison des sacrifices que l'on s'est imposés pour elle; et elle réclame le concours de tous ceux qui sont appelés à bénéficier de l'instruction scolaire.

Sur un budget de dépenses égal à 169.000 francs, les communautés, soit directement par leurs subventions, soit indirectement par l'écolage, fournissent aux écoles un subside annuel de 77.000 francs. Il faudrait ajouter à cela une dizaine de mille francs, résultant de dons divers, de quêtes ou de subventions d'anciens élèves. Le montant du supplément de dépenses est donné par l'Alliance. C'est donc une allocation de 82.000 francs fournie chaque année.

Pour compléter cet aperçu sur les écoles israélites au Maroc, il y a lieu d'indiquer un certain nombre de fondations post-scolaires : œuvres d'assistance pour les enfants pauvres, cours professionnels, bourses pour l'envoi d'élèves aux établissements agricoles de Jaffa et de Djédeïda.

***

En résumé, l'œuvre des écoles israélites du Maroc paraît avoir été sérieusement organisée, et tous les voyageurs qui les ont vues de près portent sur elles le même témoignage :

« Sur la côte, la transformation des Juifs est en voie de « s'accomplir. Les Juifs indigènes commencent à y prendre

« une allure tout à fait européenne, dont l'expression la plus « heureuse n'est peut être pas l'adoption de plus en plus fré- « quente de nos mœurs et de nos vêtements. Le changement « des costumes paraît être d'ailleurs le signal de l'évolution « dans les esprits. Dans les mellahs de l'intérieur, les enfants « des meilleures familles se mettent peu à peu à s'habiller « comme les enfants de nos pays. Il est juste de reconnaître « que ces modifications ne sont pas seulement extérieures ; elles « entraînent avec elles des tendances meilleures dans les cou- « tumes, le genre de vie et même, jusqu'à un certain point, « dans les caractères [1]. »

M. René-Leclerc, dans son ouvrage *Le Maroc septentrional*, donne la même note. Il dit à propos de Fez : « Les jeunes gens « de la nouvelle génération qui fréquentent l'école organisée « par les soins de l'Alliance parlent tous français, sont habillés « proprement, ont les mains et la figure lavées, en un mot, un « aspect avenant et sympathique. Ce qui laisse supposer que « l'école leur enseigne non seulement le français mais encore « les règles de l'hygiène [2]. »

« Il est intéressant de constater, écrit le même auteur dans « un autre de ses ouvrages, que les Israélites de Fez sont les « intermédiaires et les promoteurs de toutes les innovations « d'origine européenne qui ont accès dans la ville. Il est à « croire que ce sera pour les habitants du mellah un moyen « de se relever. Les qualités d'assimilation, la connaissance du « français leur permettront de jouer entre la civilisation mu- « sulmane et la civilisation européenne ce rôle d'intermédiaire « qu'ils ont su déjà accaparer dans les ports [3]. »

Grâce à l'enseignement du français obligatoire dans les écoles de l'Alliance, celles-ci sont appelées à rendre de grands services à la cause de l'influence française. Tous ces professeurs formés à l'Ecole normale d'Auteuil par des professeurs français, dans un milieu exclusivement français, ne peuvent manquer d'être fortement imprégnés de notre culture.

« La langue d'enseignement est le français et cela suffit pour « faire de ces écoles de véritables écoles françaises. Les cartes « murales proviennent de France : on se sert pour livres scolaires « des livres français publiés à Constantinople à l'usage des écoles « du Levant. Dans toutes les classes sont affichés en gros carac- « tères les dix commandements en langue française ; enfin les

---

[1] Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, p. 383.
[2] René-Leclerc, *Le Maroc septentrional*, p. 149.
[3] René-Leclerc, *Fez*, p. 159-161.

« bibliothèques ne contiennent guère que des livres français. « Ce sont donc notre langue et nos idées que les jeunes israélites du Maroc acquièrent de préférence dans les écoles de « l'Alliance.

« Grâce à elles, le français se répand déjà d'une façon fort « appréciable dans tous les ports et même un peu à l'intérieur. « Sous l'influence des anciens élèves de l'Alliance, établis « comme négociants, la correspondance commerciale commence « à se faire en français. Si bien que, toute proportion gardée, « l'Alliance israélite paraît en voie de nous rendre, à défaut « d'écoles catholiques qui sont espagnoles, et d'écoles franco-« arabes, dont l'œuvre débute à peine, des services analogues « à ceux que nous devons en Orient aux missions catholi-« ques[1]. »

Il serait injuste de ne pas signaler, en terminant cette étude, un fait tout à l'honneur des Israélites de Marrakech. Dans un rapport adressé à M. le ministre des Affaires étrangères au sujet du meurtre du Dr Mauchamp, M. Gentil écrit que c'est à l'intérieur du mellah que les Européens se réfugièrent pour échapper aux fanatiques. Il ajoute : « Ce n'est pas sans émotion « que je pense à la courageuse conduite de certains Juifs : « MM. Joshua Corcos et Torjeman, respectivement président et « vice-président de la communauté juive, A. Coriat, et parti-« culièrement à l'initiative périlleuse de M. Ederi, président de « l'Association des anciens élèves de l'Alliance, qui vint nous « offrir de nous cacher chez ses amis pour nous soustraire à la « fureur des émeutiers. »

André Lecocq,
professeur au collège de Tlemcen.

[1] René-Leclerc.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

AU MAROC

L'arrivée à Fez du général Moinier

La colonne de secours formée par le général Moinier pour délivrer Fez est arrivée devant la capitale makhzénienne le dimanche 21 mai : Le gouvernement en a été avisé par le télégramme suivant du général Moinier, daté de Fez, le 21, et réexpédié de Lalla-Ito, le 23.

J'arrive à Fez avec troupes françaises. M'empresse vous en aviser. Les colonies européennes sont sauvées.

La marche de la colonne de secours.

Voici, sur la marche même de la colonne, quelques détails rétrospectifs. On sait que l'expédition comprenait trois échelons : en tête, la colonne Brulard forte de 3.000 hommes de troupes blanches et de 600 goumiers de la Chaouïa; en seconde ligne, l'infanterie coloniale du colonel Gouraud, environ 1.500 hommes; enfin, a l'arrière, le général Dalbiez avec une troupe d'appui de 1.500 hommes également. La colonne Brulard, dont nous signalions l'arrivée à El-Kounitra dans notre dernière chronique, attendit jusqu'au 11 mai, pour continuer sa route. Le général Moinier voulait, en effet, assurer tout d'abord dans des conditions de sécurité absolue les services de ravitaillement, et cette prudence s'expliquait très justement par les attaques incessantes des tribus qui ne craignaient pas d'assaillir nos convois à quelques kilomètres des campements; c'est ainsi que le 6 mai, notamment, un convoi de vivres et de munitions, escorté par une vingtaine de cavaliers du train, était enlevé sur la route de Mehedeya à Bel-Arouni par un dich de 200 cavaliers environ, qui dispersèrent l'escorte et nous tuèrent 5 hommes, dont 1 sous-officier.

Le 11 mai, à 3 heures du matin, le colonel Brulard quitta enfin ses campements d'El-Kounitra et se dirigea sur Lalla-Ito où il arriva le lendemain, suivi de près par le colonel Gouraud qui fit sa jonction avec lui le samedi 13 mai. Le colonel Brulard et le colonel Gouraud attendirent jusqu'au 15, campés à Lalla-Ito, l'arrivée du dernier échelon commandé par le général Dalbiez. Ce temps fut employé à achever l'installation d'un gîte d'étape en vue de la concentration des

approvisionnements. Le 14, un fort parti de Beni-Hassen, profitant des ténèbres, attaqua le camp, mais les assaillants furent mis en déroute par une contre-attaque à la baïonnette.

Le 15 au matin, le colonel Brulard se remit en marche et atteignit sans encombre le gué de Derraa sur l'oued Beht; mais le mauvais état du gué, à la suite des pluies récentes, l'obligea de faire une courte halte pour préparer le passage de l'artillerie. Le 16, il franchit le gué avec tous ses effectifs; le même jour, il recevait une délégation de notables Beni-Hassen qui, découragés par leur échec du 14, venaient lui apporter leur soumission. Le 17, le colonel Brulard campait sur les bords de l'oued Redom, près de Dar-Dzari, après avoir dispersé, le 16, une bande de pillards contre lesquels il eut à soutenir un véritable combat. Le colonel Gouraud était resté à l'arrière pour faciliter les communications avec El-Kounitra et le général Dalbiez.

Suivant de près les colonnes Brulard et Gouraud, la colonne Dalbiez, dont le général Moinier avait pris le commandement franchit à son tour, le 17 mai, le gué de l'oued Beht. Les trois échelons se trouvèrent réunis le 18. Enfin, un important convoi de ravitaillement conduit par notre agent consulaire d'El-Ksar, M. Boisset, et escorté par le goum du lieutenant Jeannerod opérait également sa jonction, le 19 mai, avec le corps expéditionnaire.

Le 20 mai, nos troupes furent encore attaquées par quelques groupes de Cherarda que le canon délogea de leurs positions. La colonne déboucha alors dans la plaine qu'elle trouva absolument libre. Les contingents rebelles qui bloquaient Fez avaient disparu : des dissensions ayant éclaté parmi eux, ils avaient échangé des coups de fusil et avaient finalement regagné leurs douars, dégageant la ville pour la première fois depuis quatre-vingts jours.

A Fez.

Il était grand temps que la colonne de secours arrivât à Fez. Les dernières nouvelles reçues de la ville, et qui remontaient au 13 mai, représentaient la situation comme très critique. Fez, étroitement cerné par les rebelles, ne disposait plus que d'une faible réserve de munitions. Il y avait disette de vivres. Les habitants ne pouvaient plus guère compter que sur des aliments de conserve. Toutes les routes étaient coupées et aucun convoi venant du dehors ne pouvait traverser les lignes ennemies.

Le colonel Mangin et le commandant Brémond avaient cependant réussi à repousser victorieusement toutes les attaques des rebelles. Le 5 mai, notamment, les Beni M'tir et les Aït Youssi, après deux jours de combat furieux avaient dû se replier en désordre laissant sur le terrain plus de cent morts. Le 11 mai, les rebelles revinrent à la charge au nombre de dix mille environ. Le colonel Mangin et le commandant Brémond se portèrent au devant d'eux, en dehors des murs de la ville, avec une mehalla de fantassins Hiaina, deux

goums de cavalerie commandés par le fils d'El-Glaoui et M'toughi, et deux batteries d'artillerie de montagne. L'engagement fut des plus sérieux. Les rebelles luttèrent avec acharnement de trois heures du matin à dix heures et demie. Ils finirent cependant par lâcher pied, démoralisés par le feu meurtrier de nos canons, et s'enfuirent en abandonnant un grand nombre de morts. A midi, le colonel Brémond rentrait dans la ville; ses pertes étaient de seize tués et blessés contre près de cinq cents rebelles tués.

Ce combat du 11 fut d'ailleurs, semble-t-il, le dernier effort tenté par les tribus pour s'emparer de Fez.

Sur la Moulouya.

Tandis que la colonne de la Chaouïa poursuivait sa marche au secours de Fez, le général Toutée, conformément aux instructions reçues de Paris, organisait méthodiquement la ligne de garde de la Moulouya. Dix mille hommes furent échelonnés dans le triangle formé par Taourirt, les gués de Guercif et de Sebbari, et Debdou, prêts à marcher sur Fez au premier signal. Les pontonniers du 2e génie, campés aux gués de Sebbari et de Guercif avec tout leur matériel, pouvaient à la moindre alerte assurer aux troupes le passage. Toutefois, la Moulouya ne devait être franchie sous aucun prétexte, à moins d'un ordre formel du gouvernement.

Cette interdiction si rigoureuse n'était pas sans inconvénient. L'événement le fit voir. Très vite, les Marocains se rendirent compte qu'ils n'avaient qu'à mettre la rivière entre eux et nous pour échapper à notre poursuite. Enhardis par cette assurance, des bandes, de pillards Ouarain et Haouara vinrent attaquer la nuit nos campements pour se sauver, au petit jour, de l'autre côté de la Moulouya : des approvisionnements nous furent enlevés et des animaux razziés. Le général Toutée, informé par son service de renseignements que les ksour de Guercif sur la rive gauche de la Moulouya étaient le quartier général de nos pillards, résolut de leur infliger une sévère leçon. Le 9 mai, une forte colonne comprenant 6 batteries de 75 avec une section de 65 de montagne alla prendre position sur la rive droite, en face de Guercif, et ouvrit le feu contre les ksour qui furent anéantis en moins d'une demi-heure.

Dès le lendemain, 10 mai, les Beni-Ouarain accoururent en force pour se venger. Le général Toutée dépêcha contre eux une colonne légère de 2.500 hommes — infanterie, cavalerie et artillerie — sous les ordres du lieutenant-colonel Bavouzet. La recontre eut lieu sur la rive droite de la Moulouya, un peu au-dessus du gué de Guercif. Après un combat très vif l'ennemi prit la fuite et repassa la rivière en désordre; ses pertes étaient très élevées, 100 tués et 200 blessés. De notre côté nous avions 20 blessés, dont 2 officiers, le capitaine Bigotte et le lieutenant Sorensen du 1er étranger.

Le général Toutée se décida alors à organiser dans la région de Debdou un service de reconnaissances qu'il plaça sous la direction

du général Girardot. La colonne Girardot, forte de 3.000 hommes quitta, le 14 mai, le camp de la Moulouya. Elle poursuivit ses opérations toute la journée du 15 sans être inquiétée. Mais le 16, au matin, un détachement comprenant une compagnie de la légion étrangère et une section d'artillerie de montagne, perdu dans le brouillard, fut surpris à proximité du village d'Alouana par un parti de Beni-Ouarain. Le chef du détachement, le capitaine Labordette, fut tué avec 27 de ses hommes ; le lieutenant Fradet et 6 hommes furent blessés. La section d'artilllerie de montagne fut heureusement dégagée et ramenée au camp par le commandant Goertz qui était parti à la recherche du détachement avec 3 compagnies de la légion.

Le général Toutée a pris aussitôt toutes les dispositions pour châtier de manière exemplaire les auteurs de cette agression et pour mettre fin aux coups de main des tribus de la rive gauche, sans cependant traverser la Moulouya.

L'attitude de l'Espagne.

Le 7 mai, un détachement espagnol a occupé divers points stratégiques dans le voisinage de Tétouan et y a élevé des ouvrages de fortification. Voici le communiqué officieux publié à ce sujet par l'agence Havas.

Madrid, le 7 mai.

Une note officieuse dit que le gouverneur militaire de Ceuta a fait part au gouvernement de l'augmentation des vols et autres méfaits qui portent atteinte au commerce à Ceuta.

Devant cette situation et étant donné que le remède à y apporter, conformément à l'accord conclu entre l'Espagne et le Makhzen le 16 novembre 1910, c'est-à-dire l'organisation de la police indigène, n'a pas été mis en pratique pour des causes étrangères à la volonté de l'Espagne et que, même si on commençait dès maintenant à organiser cette police, elle n'offrirait pas de garanties positives avant quelques mois, le gouvernement a décidé d'autoriser le général Alfau à assurer le service de surveillance dans le voisinage de Ceuta.

Cette surveillance sera exercée dans le voisinage de Ceuta par un contingent formé principalement par des tirailleurs du Rif.

Le général Alfau, usant de cette autorisation, a installé ce matin ledit contingent dans trois postes : le premier, à Cudia-Fabrica, pour surveiller les abords de la rivière Almara; le second, à Cudia-Fahana, pour dominer la rive gauche de la rivière Castillejos ; le troisième sur les hauteurs de Condesa, afin d'empêcher que les maraudeurs ne coupent le chemin dans le voisinage du Rio-Negro, ce que ne peut faire le Tabor de Tétouan à cause de la distance.

Quelques jours plus tard, le 22 mai, le général Alfau procéda encore à l'occupation du mont Negro, qui domine la route de Ceuta à Tétouan, et y installa un poste de police.

Enfin depuis le 18 mai, les Espagnols occupent également le puits Aïn-Zahio dans la plaine de Zebra, au pied du massif de Kebdana. Ce puits était depuis longtemps l'objectif de l'état-major de Melilla.

D'autre part, le gouvernement espagnol a été amené plusieurs fois,

ces temps derniers, à préciser ses intentions marocaines. Le 17 mai, répondant aux Cortès à une question de M. Azcarata, le chef de l'opposition républicaine, M. Canalejas a déclaré que l'Espagne ne veut pas la guerre et entend garder une absolue neutralité :

Toutefois, a-t-il ajouté, nous avons le devoir d'éviter les désordres autour de nos places fortes. Aucun gouvernement espagnol ne pourrait admettre la théorie que les soldats doivent rester enfermés dans les murs des citadelles. L'Espagne a à remplir les fonctions de police dans sa zone d'influence; elle a aussi le devoir de ne se laisser remplacer dans cette fonction par aucune nation. Les faits qui se sont produits aux environs de Ceuta nous ont obligés à garantir le libre transit et le libre exercice du commerce, et dans ce but, nous avons occupé les positions sur lesquelles nous nous sommes portés. Nous n'avancerons pas d'une ligne de plus si le prestige de nos armes atteint le but que je viens d'indiquer; au cas contraire, c'est-à-dire s'il se produisait des faits que nous ne pouvons pas prévoir, la ligne des positions occupées devrait être reculée.

Le 19 mai, le même M. Canalejas a fait communiquer à la presse de Madrid, la note suivante :

Les nouvelles qui circulent constamment, annonçant l'occupation immédiate de Tetouan et attribuant à des raisons inexactes l'incorporation des recrues à leurs régiments et les mouvements de quelques navires de guerre suscitent les méfiances des autres puissances et excitent les Kabyles, qui sont mis au courant par la presse de ces nouvelles inexactes, contre l'armée espagnole.

Le gouvernement a confiance dans la prudence, le patriotisme et le respect de la presse pour la vérité, et espère qu'elle ne faussera pas les faits, ce qui peut créer de grandes difficultés à ceux qui gouvernent la nation. Voilà ce que le gouvernement désire. Nous devrions garder, même si ces faits étaient vrais, la profonde réserve qu'on garde partout dans les mêmes circonstances.

Et M. Canalejas a fait en outre de vive voix la déclaration suivante aux membres du corps diplomatique:

Il faut que tout le monde sache que l'Espagne n'a pas l'intention d'aller à Tetouan. Les circonstances actuelles ne justifieraient pas un mouvement vers cette ville. Ce n'est que si l'ordre était troublé que nous nous verrions forcés d'agir, et ce sont justement ces faux bruits d'une attaque de Tetouan qui peuvent créer des désordres.

Enfin le 20 mai l'agence Havas a publié la dépêche suivante de Madrid qui a toutes les allures d'une note officieuse.

Madrid, le 20 mai,

Bien qu'une partie de la presse continue à montrer une certaine méfiance concernant l'action de la France au Maroc, et quoiqu'elle s'impatiente de ne pas voir le Cabinet Canalejas répondre plus efficacement aux désirs qu'éprouve l'opinion publique d'une intervention militaire espagnole dans certaines régions, les impressions recueillies dans les milieux officiels permettent d'affirmer, d'une part, que le gouvernement espère que l'examen des circonstances actuelles au Maroc auquel s'attachent les Cabinets de Paris et de Madrid, en vue de la plus cordiale application de l'entente

franco-espagnole, produira un résultat rapide et satisfaisant, et d'autre part, qu'alors l'opinion publique espagnole ayant compris que les intérêts espagnols jouissent de toutes les garanties indispensables, les sentiments de constante et intime amitié entre les deux peuples reviendront définitivement à leur état normal.

L'Allemagne et la Russie.

La *Wiener Allgemeine Zeitung* ayant prétendu que le revirement pacifique de l'opinion allemande en ce qui concerne les affaires marocaines — revirement que nous constations dans notre dernière chronique — était dû à une intervention du gouvernement russe auprès du gouvernement de Berlin, la *Gazette de Cologne* et *la Gazette de l'Allemagne du Nord* ont répondu à cette insinuation par la note officieuse suivante :

Un simple fait a été ici venimeusement dénaturé : la question marocaine a été l'objet, ces derniers temps, d'une conversation amicale entre le gouvernement allemand et le gouvernement russe, ainsi que dans les autres cabinets ; il n'y a été en aucune façon question d'une médiation du gouvernement russe, et d'ailleurs, l'objet même d'une médiation russe entre Berlin et Paris, à cause du Maroc, n'existe pas.

De même, l'état de la question marocaine n'a fourni aucune occasion à la Russie d'appeler l'attention de l'Allemagne sur les devoirs de l'alliée russe envers la France et effectivement, on ne l'a pas fait.

Les deux gouvernements, allemand et russe, ont reçu des communications sur les projets français au Maroc qui, à notre connaissance, étaient essentiellement identiques. On les a acceptées à Berlin et à Saint-Pétersbourg avec la même confiance dans la loyauté et dans la sincérité du gouvernement français.

Nous croyons savoir que ce fait en particulier a trouvé son expression très nette dans les entretiens entre les hommes d'Etat russes et allemands. D'ailleurs, le point de vue du gouvernement allemand a été tout dernièrement porté très clairement à la connaissance du public. On peut d'autant plus s'en contenter que rien n'a été changé dans la situation générale et dans la façon dont l'Allemagne la conçoit.

De son côté, la *Rossya*, journal officieux de Saint-Pétersbourg, a inséré à ce même sujet le communiqué suivant :

Le gouvernement russe a accueilli, avec une parfaite sympathie, la communication de tout ce qu'a fait le gouvernement français dans le but de rétablir l'ordre au Maroc et de protéger les Européens. D'autre part, les relations amicales qu'entretient la Russie avec l'Allemagne étant toujours basées sur un échange de vues fait en toute sincérité, au sujet des questions internationales, les déclarations de notre alliée ont, dans ce cas encore, fait l'objet d'un échange de vues entre les gouvernements russe et allemand.

Cet entretien amical a fait ressortir la complète identité d'opinions des deux gouvernements au sujet de la parfaite sincérité de la France en ce qui concerne son plan d'action au Maroc, et la loyauté de sa conduite en ce qui touche ses obligations internationales.

Nous nous réjouissons d'autant plus de ce que les vues des deux gou-

vernements soient ainsi parfaitement d'accord, relativement aux troubles du Maroc et à d'autres questions internationales, que voici le moment pour les deux pays, d'entamer la discussion de la question des chemins de fer à construire dans le Nord de la Perse.

Ces négociations compliquées, qui ne se trouvent encore que dans la phase des travaux techniques préparatoires, ne seront point aussi rapidement terminées. Cependant les dispositions favorables qui prédominent, aideront vraisemblablement à leur donner une heureuse conclusion.

L'opinion autrichienne.

L'officieux *Fremdenblatt* a publié, le 15 mai, l'éditorial suivant sur la situation marocaine au point de vue international :

La phase actuelle de la situation marocaine est vivement et parfois nerveusement discutée par la presse. De ces discussions naissent des combinaisons de toute sorte qui ne reposent sur rien. Les discussions également contribuent à propager des rumeurs nées des choses les plus diverses et les plus secondaires.

Des informations de cette nature ont cherché dernièrement à attirer l'attention en représentant l'attitude de l'Autriche-Hongrie dans les affaires marocaines comme douteuse et obscure. La manière de voir du Cabinet de Vienne au sujet du Maroc est aussi simple et claire que les trois principes posés par l'Acte d'Algésiras.

L'intérêt de l'Autriche-Hongrie à la question marocaine cadre avec l'intérêt général, qui veut que l'intégrité du Maroc et l'indépendance du sultan soient sauvegardées et la porte laissée ouverte au commerce de toutes les nations.

Depuis qu'une expédition au Maroc a été décidée, le gouvernement français a donné à Vienne, et à tous les autres gouvernements, des assurances officielles à l'effet qu'aucune idée de conquête ne s'attache à cette expédition, affirmant qu'il s'agit exclusivement de mettre fin à l'état d'anarchie dans lequel se trouve le Maroc et que la France n'a nullement l'intention de porter atteinte à l'Acte d'Algésiras.

La France a le droit de prétendre à ce que l'on ajoute foi à ces déclarations de son ministre des Affaires étrangères. Comme, non seulement l'Autriche-Hongrie, mais aussi l'Allemagne et, dans la mesure de nos informations, également les Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Londres et de Rome ont accueilli ces assurances, il n'est plus besoin de nouvelles preuves pour montrer que les diverses informations, relatives à de prétendues divergences d'opinions au sujet du Maroc, appartiennent au domaine de la fable.

On doit en partie qualifier de pareilles rumeurs d'altérations intentionnelles de la vérité quand elles ont trait aux relations de l'Autriche-Hongrie avec son alliée l'Allemagne.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'accident d'Issy-les-Moulineaux.* — Un grave accident s'est produit le dimanche 21 mai sur le champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, au départ de la course d'aéroplanes Paris-Madrid. La chute d'un aéroplane a tué M. Berteaux, ministre de la Guerre, et grièvement blessé M. Monis, président du Conseil.

— *L'ajournement de la visite du roi de Serbie.* — En raison de l'accident d'Issy-les-Moulineaux, le roi Pierre de Serbie, qui devait arriver à Paris le 22 mai, a ajourné sa visite à une date ultérieure.

— *Le voyage du président de la République à Bruxelles.* — Le président de la République est arrivé à Bruxelles le 9 mai. Il a été reçu à la gare par le roi Albert. Le soir, un dîner de gala a eu lieu au Palais royal. Les toasts suivants ont été prononcés par le roi et par le président.

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

C'est pour moi un véritable bonheur que de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue et de vous dire la joie que nous éprouvons à vous recevoir dans la capitale de notre pays.

L'année dernière, nous emportions de Paris, avec l'ineffaçable souvenir de l'accueil chaleureux que nous y avions reçu, la promesse que vous aviez bien voulu nous faire d'une prochaine visite à Bruxelles. Laissez-moi tout d'abord vous remercier de vous être rendu si gracieusement à notre invitation.

En parcourant les rues pavoisées de cette ville, salué par les manifestations de sympathie de la population, vous aurez pu vous convaincre, dès votre arrivée, de la sincérité des sentiments que le peuple belge nourrit pour le beau et glorieux pays de France.

Il n'ignore pas, en effet, la place que le génie français occupe dans l'histoire de l'humanité ; il se plaît à rendre hommage à ses brillantes qualités ; il a puisé de tout temps aux sources fécondes de sa littérature et de sa science, enfin il est toujours heureux de recevoir et de fêter chez lui ses représentants attitrés, penseurs, homme d'Etat, écrivains ou artistes.

Interprète fidèle des paroles qui sont ici sur toutes les lèvres, j'aime à vous exprimer une fois de plus, monsieur le Président, la vive amitié que les Belges ont vouée au peuple chevaleresque dont vous personnifiez le gouvernement.

La Belgique se réjouit de voir dans la présence à Bruxelles du premier magistrat de la République voisine, une preuve nouvelle des relations remplies de cordialité qu'elle entretient avec la nation française, relations non seulement motivées par la contiguïté de leurs territoires, mais aussi

fondées sur une estime réciproque, sur un échange d'idées incessant et sur des intérêts commerciaux qui n'ont fait que grandir d'année en année. Aussi est-elle en droit d'espérer que nos deux pays éprouveront un égal désir de concilier leurs besoins économiques au moyen d'ententes amicales.

La reine se promettait un grand plaisir de vous faire, aujourd'hui, avec moi, les honneurs de ce palais. Elle en est malheureusement empêchée par une indisposition et elle m'a prié d'être auprès de vous l'interprète de tous ses regrets.

Je lève mon verre en l'honneur du président de la République française, de M. Fallières, qui nous donne le bel exemple d'une vie entièrement consacrée au travail et aux intérêts supérieurs de son pays. Je bois à son bonheur et à la prospérité de la France.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Votre Majesté ne sera certainement pas surprise si mes premières paroles sont pour vous prier d'exprimer à Sa Majesté la reine les vœux que je forme pour son rétablissement définitif. Je réponds ainsi non seulement à ma propre pensée, mais à celle de la France, qui est encore aujourd'hui sous le charme du souvenir de la visite que Vos Majestés ont bien voulu faire, l'an dernier, à Paris, où S. M. la reine Elisabeth a laissé la trace ineffaçable de sa grâce exquise et de sa rayonnante bonté.

Sire, je suis profondément touché des paroles si chaleureuses que Votre Majesté vient de m'adresser et des termes dont elle s'est servie pour définir les sentiments du peuple belge à l'égard de la France. Il m'a été infiniment agréable d'y retrouver comme un éloquent commentaire des acclamations qu'a prodiguées au président de la République française la vaillante population de votre splendide capitale.

J'ai hâte de dire toute l'émotion que m'a causée un pareil accueil. L'écho de ces manifestations sympathiques comme celui des paroles de Votre Majesté, retentira dans le cœur de tous les Français. Ils en seront fiers et heureux.

A mon tour, j'ai grand plaisir à exprimer à Votre Majesté la profonde et sincère sympathie que la France et son gouvernement professent pour la Belgique et ses souverains.

Ma visite n'est pas seulement l'accomplissement d'un agréable devoir de haute courtoisie. Elle est l'affirmation de tout le prix que mon pays attache à l'amitié du vôtre.

La France suit avec autant d'intérêt que d'admiration le rapide et brillant essor de votre jeune nationalité. Elle l'a vu naître et grandir, en se fortifiant, au milieu des plus grandes difficultés.

Dans toutes les branches de l'activité humaine, industrie, commerce, politique, lettres, sciences et arts, la Belgique s'est fait une place éminente dans le concert des nations. Plus que personne nous applaudissons à son succès, et, avec Votre Majesté, nous formons le souhait que par leurs aspirations communes, nos deux pays soient portés vers une conciliation toujours plus grande de leurs intérêts économiques.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine et de la famille royale.

Je bois à la Belgique, à sa prospérité croissante et à son indéfectible avenir.

Le président de la République est rentré à Paris le 11 mai.

— *Le nouveau gouverneur de l'Indochine.* — Le conseil des ministres a nommé, le 20 mai, au poste de gouverneur général de l'Indochine M. Albert Sarraut, député, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et à la Guerre. M. Sarraut sera pourvu d'une mission temporaire et conservera de ce fait son mandat de député. Son prédécesseur, M. Klobukowski, sera, dans un bref délai, pourvu d'un poste diplomatique important.

Allemagne. — *Le voyage du kronprinz à Saint-Pétersbourg.* — Le kronprinz allemand est rentré en Allemagne le 20 mai, après avoir passé trois jours avec la princesse Cécile, sa femme, à Tsarkoïé-Selo auprès de la famille impériale russe. Cette courte visite a eu un caractère intime et familial.

Angleterre. — *Les souverains allemands à Londres.* — L'empereur Guillaume et l'impératrice sont venus assister à Londres à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de la reine Victoria, le 16 mai. Une note officieuse, communiquée aux journaux anglais a dit à ce sujet :

Les souverains allemands sont charmés de la cordiale réception qui leur a été faite à Londres. L'idée de leur visite remonte au roi Edouard lequel désirait voir le plus grand nombre possible de parents assister à l'inauguration du monument de la reine Victoria.

L'empereur est donc doublement heureux d'accepter l'invitation du roi Georges et d'avoir une fois de plus l'occasion de témoigner sa vénération et son respect pour son auguste grand'mère.

La visite de l'empereur est une pure affaire privée de famille et comme telle, elle doit avoir les meilleurs résultats pour les relations des deux pays et des deux souverains.

— *La réforme constitutionnelle.* — La Chambre des communes a adopté le 15 mai en troisième lecture, par 362 voix contre 241, le *Parliament bill.* Le bill quitte les Communes pratiquement tel qu'il a été introduit; les amendements acceptés par le gouvernement sont peu nombreux : l'un définit plus exactement les bills financiers; selon l'autre, le délai de deux années nécessaires au passage d'un bill malgré l'opposition de la Chambre haute doit être compté non à partir de l'introduction du bill, mais à partir de la seconde lecture. Ils ne changent en rien le caractère général du projet et ne lui enlèvent rien de son importance.

De son côté, la Chambre des lords a voté en deuxième et troisième lecture le contre-projet de réforme de la Chambre haute proposé par Lord Lansdowne.

Russie. — *La note du gouvernement russe à la Turquie.* — Malgré les protestations du gouvernement de Cettigné, qui a déclaré vouloir observer la neutralité la plus absolue en ce qui concerne les affaires albanaises, le gouvernement turc a cru devoir prendre sur la frontière commune des mesures militaires dont le caractère a

ému l'opinion monténégrine. Le gouvernement du roi Nicolas a, en conséquence, adressé une note collective aux puissances pour les prier de protéger le territoire du Montenegro contre toute attaque. Dès la réception de cette note, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a fait transmettre à la Porte, par son ambassadeur à Constantinople, M. Tcharykof, une note verbale d'avertissement dont voici la teneur d'après l'*Agence Havas :*

Depuis le commencement des troubles dans l'arrondissement albanais, le gouvernement ottoman n'a cessé d'assurer le gouvernement impérial de son intention inébranlable de ne pas porter atteinte à la paix internationale. D'après les dernières nouvelles, les troupes turques sont concentrées surtout à proximité immédiate de la frontière monténégrine.

Il en résulte un sérieux danger pour la paix, parce que le moindre incident peut provoquer à la frontière un conflit dont les conséquences seraient difficiles à prévoir à l'heure qu'il est. En même temps, le gouvernement impérial croit nécessaire d'ajouter que les mesures militaires prises par le gouvernement monténégrin en vue de protéger la frontière ne peuvent être considérées, à son avis, comme un acte menaçant pour le pays voisin et ne constituent que des démarches naturelles tendant à la défense de soi-même et à la protection de l'ordre sur son propre territoire.

Etant convaincu que la Porte partage ce point de vue, le gouvernement impérial exprime l'espoir que le gouvernement ottoman aura reconnu qu'il lui est possible, dans le but de conserver la tranquillité et la paix, de déclarer sans retard et de la façon la plus catégorique, ses sentiments parfaitement pacifiques à l'égard du Montenegro, et de concourir ainsi à la limitation de l'état de guerre et même à la cessation des mesures militaires extraordinaires déjà prises par le Montenegro.

De son côté, le gouvernement impérial se préoccupe de conserver la paix. Il ne manquera pas de continuer de prodiguer ses conseils de modération et de calme au gouvernement royal du Montenegro.

Suisse. — *L'inauguration officielle du Lœtschberg.* — L'inauguration du Lœtschberg a eu lieu le 14 mai. Les invités suisses venus de Berne par le souterrain se sont rencontrés à Goppenstein avec les invités français arrivés par Brigue. Un banquet a été servi à Kandersteeg, dans le hall des machines. Des discours ont été prononcés, notamment par l'ambassadeur de France à Berne, par le colonel Mueller conseiller fédéral, par le prince Aliotta de Monreal représentant le ministre d'Italie, et par le conseiller national Hirter, président des chemins de fer des Alpes bernoises.

Turquie. — *Remaniement ministériel.* — A la suite de la démission des ministres des Finances et de l'Instruction publique, Djavid bey et Hakki Babanzade, le cabinet ottoman s'est reconstitué de la manière suivante : grand vizirat, Hakki pacha; Affaires étrangères, Rifaat pacha; Guerre, Mahmoud Chefket pacha; Marine, Mouktar pacha; Finances, Naïl bey; Travaux publics, Subbi bey; Instruction publique, Cheref bey.

D'autre part, le parti parlementaire Union et Progrès a élu pour son nouveau président Seïd bey, député de Smyrne, ancien ouléma,

et jouissant comme tel d'un grand prestige parmi les oulémas. Cette élection est un succès pour les éléments conservateurs du parti.

II. — ASIE.

Chine. — *Nouvelle organisation gouvernementale.* — Un édit impérial du 8 mai institue à Pékin un cabinet responsable dont voici la composition : président, le prince Tching ; vice-présidents, Na Tong et Su Sé Cheng, anciens grands conseillers ; Affaires étrangères, Liang Tong Yen ; Finances, duc Traï Tsé ; Guerre, général Yu Chang ; Marine, prince Tsaï Choun ; Communications, Chen Yuen Kwaï ; Justice, Tchao Chang ; Education, Tang Kin Chong ; Commerce, Industrie, Agriculture, prince Pou Loun ; Intérieur, prince Sou ; Colonies, Chao Chi ; Rites, Pou Liang.

— *Le commerce de l'opium.* — Le nouvel arrangement entre le gouvernement anglais et le gouvernement chinois pour réduire et bientôt supprimer l'importation en Chine d'opium de l'Inde vient d'être signé. Selon cet accord, le nombre des permis d'exportation d'opium délivrés par les autorités de l'Inde serait réduit graduellement. Les permis seront supprimés définitivement en 1917. Cependant si la production de l'opium en Chine était arrêtée complètement avant cette date, l'importation d'opium de l'Inde devrait cesser immédiatement.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le projet de traité d'arbitrage illimité.* — Le 18 mai, le gouvernement américain a communiqué aux ambassadeurs d'Angleterre et de France les grandes lignes du traité d'arbitrage illimité devant servir de base aux négociations de traités permanents.

Le département d'Etat a publié à ce sujet le communiqué suivant :

Ce projet, qui ne résulte pas de négociations avec un pays quelconque, représente ce que le gouvernement des Etats-Unis estime être le point de départ sérieux de négociations en vue d'étendre la portée de ses traités d'arbitrage. Il a été adressé aux ambassadeurs de France et de la Grande-Bretagne, parce que ceux-ci témoignèrent le désir de leurs pays de discuter un traité général d'arbitrage visant tous les conflits pouvant surgir avec les Etats-Unis.

Le projet accroît la portée de nos accords actuels d'arbitrage général, en éliminant les restrictions qui y étaient stipulées visant les questions d'intérêt vital ou d'honneur national. Il s'agirait de porter devant le tribunal de La Haye tous les différends susceptibles d'être jugés internationalement (*that are internationally judiciable*), à moins toutefois d'un accord spécial les renvoyant devant quelque autre tribunal créé ou choisi.

Quant aux différends que l'un des pays en cause estimerait ne pas pouvoir être jugés internationalement, ils seraient déférés à une commission d'enquête, laquelle aurait le pouvoir de faire des propositions pour le règlement. Cette commission serait composée de nationaux des deux

gouvernements appartenant au tribunal de La Haye ; si cette commission décidait que les différends en question devraient être l'objet d'un arbitrage, cette décision aurait force de loi au regard des deux nations, et les arbitrages auraient lieu en conformité d'un règlement *ad hoc* recommandé et sanctionné par le Sénat.

Avant tout arbitrage, même dans le cas où les deux parties reconnaissent que leur différend est susceptible d'une décision arbitrale, une commission d'enquête examinera ce différend, afin de rechercher une solution qui rendrait l'arbitrage inutile.

Les recommandations de cette commission n'auront pas les effets d'une sentence arbitrale ; en outre, à la requête d'un des gouvernements, la commission laissera, avant de formuler ses recommandations, écouler une année afin qu'un règlement diplomatique puisse, s'il est possible, intervenir.

— *La dissolution du trust des pétroles.* — Le procès engagé depuis quatre ans contre le trust des pétroles par le gouvernement américain vient de se décider à l'avantage de ce dernier. La Cour suprême des Etats-Unis a déclaré, en dernière instance, que le trust des pétroles a violé la loi Sherman en constituant un monopole illégal et elle a ordonné qu'il soit dissous dans le délai de six mois, en vertu du principe constitutionnel de la liberté du commerce.

Mexique. — *La signature de la paix. La démission du président Diaz.* — Le 21 mai, les plénipotentiaires des fédéraux et des insurgés ont signé la convention de paix dont voici les termes principaux :

1° Le président Diaz s'engage à démissionner avant la fin du mois ;

2° Les assurances de démission du vice-président Corral, actuellement en Europe, sont considérées comme dignes de foi ;

3° Conformément à la loi, le ministre des Affaires étrangères, M. de la Barra, assume le pouvoir exécutif par intérim ;

4° Le gouvernement étudiera le moyen d'indemniser ceux à qui la révolution a causé des pertes ;

5° Les deux partis s'engagent à retirer leurs troupes après avoir, d'un commun accord, rétabli l'ordre dans tous les Etats aussi rapidement que possible. On procédera à la réparation des voies ferrées détruites.

Ont signé : MM. Carlajal, Vasquez Gomez, Francisco Madero et José-Maria Pino Suarez. L'accord devait être signé à la direction des douanes de Juarez. Mais l'heure était si tardive que l'établissement était fermé et c'est sur l'escalier extérieur, à la lueur des phares d'automobiles et de bougies tenues par des journalistes, que fut signé cet acte si important pour le Mexique.

Conformément aux stipulations de la convention, le président Diaz et le vice-président Corral ont donné, le 25 mai, leur démission que la Chambre des députés a acceptée à l'unanimité. Le cabinet tout entier a également démissionné. Le pouvoir est exercé provisoirement par M. de la Barra, président intérimaire.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. —*Les chemins de fer.* — Le ministre des Travaux publics vient de publier une intéressante statistique sur le développement en France des voies ferrées. On sait que la ligne de Paris à Saint-Germain fut ouverte à la circulation en 1828. Longue de 23 kilomètres, elle ne comportait qu'une seule voie. Douze ans plus tard, on ne comptait encore en France que 209 kilomètres de chemins de fer à une voie et 97 à deux voies. Le développement commença alors à s'accentuer.

Dès 1854, le réseau ferré français comportait en exploitation 798 kilomètres à une voie et 3.859 kilomètres à deux voies.

En 1861, la longueur des lignes en exploitation dépassait 10.000 kilomètres; les trains circulaient sur 10.208 kilomètres de voies ferrées.

Voici, pour les années suivantes, la longueur des lignes en exploitation :

En 1872	17.843	kilomètres
En 1875	21.770	—
En 1880	26.190	—
En 1885	32.498	—
En 1890	36.895	—
En 1895	40.455	—
En 1900	43.059	—
En 1908	48.339	—

En ce qui concerne particulièrement le réseau d'intérêt général, il mesurait, à la fin de 1908, 40.122 kilomètres, dont 17 258 à double voie et 22.870 à voie unique.

II. — ASIE.

Corée. — *La situation économique en* 1910. — Au cours de l'année 1910, le marché coréen a marqué une tendance très prononcée vers l'amélioration, dont l'exportation a bénéficié dans de notables proportions : la valeur totale des échanges, exportations et importations, s'est élevée à la somme de 68.530.000 yen représentant sur l'année précédente un excédent de 9.520.000 yen, dont 6.386.000 yen pour l'exportation et 3.134.000 yen pour l'importation. La valeur maxima des échanges, atteinte antérieurement, n'avait été que de 62 millions en 1907.

Ce résultat est dû au développement de l'agriculture et de l'industrie locales et les importations en ont subi une répercussion à leur avantage. Il est à regretter toutefois que cette répercussion n'ait pas bénéficié à l'importation française, les plus fortes augmentations ayant porté sur l'importation des tissus de coton à laquelle notre industrie ne prend aucune part.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. d'Humières, vice-consul de 2e cl., est chargé d'une mission commerciale en Espagne et en Italie.

Sont nommés attachés d'ambassade :

MM. Labouret, à Constantinople ; Helleu, à Berlin ; Lévêque de Vilmorin, à Constantinople ; René Thierry et Brugère, au cabinet du ministre ; Marette de Lagarenne, à Madrid ; Gentil, à Vienne.

Sont nommés élèves vice-consuls à la direction des affaires politiques :

MM. Lavondès et Margarot.

M. Miniscloux est chargé des fonctions de troisième secrétaire à Lisbonne.

LÉGION D'HONNEUR

M. Boisset, gérant de l'agence consulaire à El-Ksar, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Sont promus officiers de la Légion d'honneur :

MM. Communaux, président de la fédération des cercles tunisiens ; Pellé, direct. des phosphates de Gafsa ; Trélat, présid. du Bône-Guelma.

Sont nommés chevaliers :

MM. Charlety, direct. de l'enseig. à Tunis ; Dumergue, vice-président de la municipalité de Tunis ; Gresse, ingénieur des P. C. à Sousse ; Delmas, avocat à Tunis ; de Warren, présid. de l'assoc. agricole de Tunis ; Dubourdieu, conservat. de la propriété foncière à Tunis ; Braquehaye, médecin à l'hôpital de Tunis ; Baldauff, administ. des tramways de Tunis ; Curtelin, membre de la Chambre de commerce de Tunis ; Béliard, président de la Chambre de commerce franç. d'Anvers ; Gouverneur, vice-président de la Chambre de commerce franç. de Bruxelles.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Osterman est désig. pour le Dahomey ; M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Guérin est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Nouvelle-Calédonie. — M. Courcier, *officier interprète de* 2e *cl.* est désig. pour le service pénitentiaire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Boulangé est désig. pour le 16e rég.

Indochine. — M. le *capit.* Bastide est désig. pour l'Indochine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Lesol ; les *capit.* Fréchou, Abonnel, Chapelle, Morel, Tourenq, Armand et Lamy ; les *lieut.* de Retz de Servies, Spor, Cautellier, Deutschmann, Boucher, Detchebarne, Motte, Roignant, Berthier. Allemand de Montrigaud, Arbogast et Quatrefages sont désig pour l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* de la Chapelle est désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Chaumel est désig. pour la Mauritanie.

Afrique Equatoriale. — M. le *sous-lieut.* Imbard est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Chaix est désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* de la Taille est désig. pour les torpilleurs de Saïgon.

Sénégal. — M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Rouch est désig. pour command. le *Chevigné.*

LA CARICATURE A L'ETRANGER

En Alsace-Lorraine.
La Délégation est fermée.
Dur's Elsass (Strasbourg).

L'Alsace et la Lorraine.
GUILLAUME II : « Vous n'êtes pas contentes? mes chères! »
Pasquino (Turin).

L'Autriche reste seule au milieu du bal.
Pasquino (Turin).

Deux amis.
Kikeriki (Vienne).

L'Oncle Sam et John Bull (en chœur) : « Nous avons l'argent, les bateaux et les hommes. Mais nous ne nous battrons pas! »
Press (New-York).

L'Angleterre a l'Allemagne : « Essayons de nous serrer la main, si nous le pouvons encore! »
Ulk (Berlin).

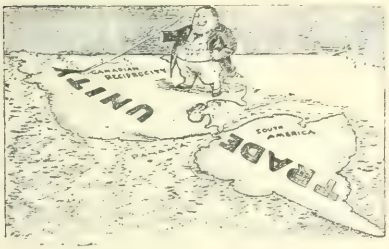

Taft marque son domaine.
Minneapolis Journal (Minneapolis)

L'instituteur allemand.
Simplicissimus (Munich).

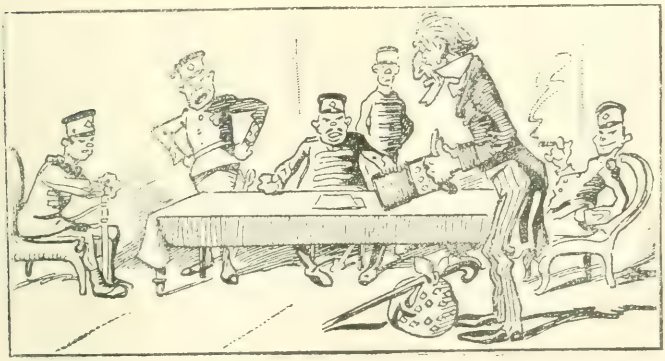

Les Japonais : « Allons, Sam, laissez-nous un peu l'Amérique. Voilà assez longtemps que vous la tenez! »

L'Oncle Sam : « All right, mes garçons! Venez-y! »
Kladderadatsch (Berlin).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Amérique du Sud à tort et à travers, par MAURICE HONORÉ. Préface de M. MARCEL DUBOIS. Paris. R. Roger, et F. Chernoviz, 99, boulevard Raspail.

Sous ce titre, M. M. Honoré nous présente ses impressions de voyage en Amérique du Sud. Son récit est singulièrement vivant, il plaît et instruit. « Vous avez voulu, écrit M. Marcel Dubois dans la préface qu'il « lui consacre, couronner d'excellentes études par l'expérience d'un voyage ; « ayant pris le goût d'écrire au collège et à l'Université, vous l'avez con- « firmé au contact des paysages et des nations de l'Amérique du Sud. « Votre pérégrination n'eût-elle d'autre mérite que de secouer l'envie de « quelques jeunes Français de se trop enraciner pour éviter d'être « déra- « cinés » qu'il faudrait vous remercier d'avoir donné et rendu public un « bon exemple.

« Mais elle a beaucoup d'autres mérites. Vos lecteurs français vous « seront reconnaissants d'avoir parlé des peuples amis de l'Amérique du « Sud avec la sérieuse bienveillance et l'aimable impartialité que certains « voisins nous reprochent d'ignorer. Et pourtant vous citez quelques beaux « exemples de fatuité européenne qui ne sont point au compte de la nation « française. Vous êtes bien Français, mon cher Honoré, parce que vous « avez su être enjoué et spirituel sans perdre conscience des devoirs que « l'on contracte en recevant l'hospitalité des peuples sud-américains aux- « quels nous attachent tant de traits de ressemblance et de liens de sympa- « thie. On sent que votre esprit de justice a été froissé par les procédés « sommaires de pédantisme haineux de quelques prédécesseurs : vous, « sans vaine flatterie, sans flagornerie, vous laissez entendre à vos hôtes « américains de langue latine combien vous admirez leur passé, combien « vous comptez pour eux sur un glorieux avenir. C'est de la bonne fra- « ternité latine que votre livre va semer des deux côtés de l'Atlantique. »

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Avenir de la France est sur mer, par MAURICE RONDET-SAINT, avec préface de M. Paul Doumer. Un vol in-16 de 350 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1911.

Opérations coloniales ; tactique des petits détachements; *II. Chine et Indochine*, par le capitaine G. PROKOS, de l'infanterie coloniale, avec préface du général Galliéni. Un vol. in-8° de 176 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

Memento colonial à l'usage des personnels civils de l'administration et des militaires de tous grades, par le capitaine LAMOTTE. Un vol. in-32 de 152 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*mai* 1911). A. TERRIER : L'essor de l'Afrique Occidentale Française. — Capitaine NORMAND : La campagne allemande contre la Légion étrangère

La Quinzaine coloniale (10 *mai* 1911). Le Congo et le régime des concessions.

Revue politique et parlementaire (10 *mai* 1911). CH. BOURNISIEN : L'affaiblissement de la natalité française.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Rivista coloniale (25 *aprile*-10 *maggio* 1911). Il congresso di Filadelfia e le impressioni dell'on, di Bugnano.

L'administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE PÉRIL ESPAGNOL

DANS L'IMBROGLIO MAROCAIN

Il y a un mois et demi, nous attirions l'attention sur ce qui n'était encore qu'une tendance de quelques rares journaux allemands. L'Acte d'Algésiras commençait à être discuté, combattu, et petit à petit relégué au magasin des vieux accessoires diplomatiques qui ont cessé de plaire; on nous proposait une conversation « sérieuse et loyale » à propos du Maroc. Aujourd'hui, la campagne se généralise et se précise. L'invitation à la valse, pour employer l'expression du *Temps*, se fait plus pressante, et nous est adressée non plus seulement par les organes d'allure pangermaniste, mais par ceux du parti radical, comme le *Berliner Tagblatt*. On objectera bien que ni les uns ni les autres ne sont qualifiés pour interpréter la pensée du gouvernement allemand. On ne saurait pourtant oublier qu'en matière de politique extérieure, tout journal allemand est relié par un fil plus ou moins ténu, mais toujours existant, au *Pressbüreau* de la Wilhelmstrasse. Au surplus, quand un gouvernement juge à propos de lancer des ballons d'essai, va-t-il jamais s'adresser, pour ce faire, à sa presse officieuse? Les feuilles d'avant-garde, à idées avancées, sont excellentes pour cette besogne. Nous estimons donc que ce n'est pas faire à ces feuilles une réclame maladroite que de noter soigneusement leurs articles, et que s'imaginer qu'on écarte le danger parce qu'on se refuse à le voir est un peu un raisonnement d'autruche.

Passons donc en revue la liste des bonnes idées qu'on nous suggère outre-Rhin, pour nous donner le champ libre dans tout ou partie du Maroc. Cette liste est déjà assez longue, et n'est probablement pas close.

On nous a fait entendre d'abord que le Cameroun, gêné par le Congo français et la Guinée espagnole, manquait de débou-

chés fluviaux, et que la France et l'Espagne pourraient bien consentir à des sacrifices de ce côté pour avoir la liberté d'opérer à leur guise dans leurs zones respectives d'influence au Maroc. En d'autres termes, l'Allemagne nous offre quelque chose qui ne lui appartient pas pour nous prendre le Congo. Quant à nous, nous abandonnerions une colonie conquise pour un pays dont la conquête reste à faire. Devant le peu de succès de leur proposition, les Allemands n'ont pas insisté.

Alors a été mise sur le tapis l'idée du partage à trois du Maroc. On a commencé modestement par demander un point de la côte marocaine, répondant aux besoins maritimes de l'Allemagne. Mogador a été le premier visé : on y établirait une station de charbon. On y a renoncé ensuite pour jeter les yeux plus au Sud, vers Agadir. Le correspondant parisien du *Berliner Tagblatt* nous chicanait sur les travaux projetés à Mehdiya, de nature, paraît-il, à porter dommage aux commerçants allemands de Larache! Puis il concluait :

Ces dommages doivent être compensés par une concession au Maroc. C'est du côté d'Agadir que l'Allemagne pourrait réclamer quelque chose. Les intérêts allemands dans l'hinterland d'Agadir sont grands. Ce point pourrait servir également de port d'attache pour le câble que l'Allemagne désire construire sur la côte africaine. Le récent traité passé entre l'Allemagne et la France relativement aux câbles télégraphiques pourrait faciliter la marche de ces négociations.

Trois jours après cet article, par une singulière coïncidence, une communication du syndicat minier Mannesmann apprenait au *Berliner Tagblatt* l'arrestation par des bandits marocains de deux ingénieurs allemands dans le Souss, c'est-à-dire précisément dans l'hinterland d'Agadir...

Puis l'appétit est venu, sinon en mangeant, du moins en convoitant. Nous voici maintenant en présence de grandes théories commerciales et industrielles. De même que l'Allemagne a dès aujourd'hui besoin de la Suède pour son industrie sidérurgique, elle aura prochainement besoin des minerais marocains. Si la France occupait ces vastes districts miniers, ce serait un coup terrible pour l'Allemagne. M. Emile Kirchdorf, un des rois de l'industrie allemande, président du syndicat des charbonnages et membre du syndicat de l'acier, n'a aucun doute sur l'importance des gisements marocains et trouve déplorable la diplomatie allemande qui condamne à mort les intérêts westphaliens.

Enfin, comme on se rend compte que ces arguments ne sont pas absolument pertinents, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la souveraineté territoriale d'un pays pour en tirer du minerai

de fer, que la Suède en fournit sans être annexée à l'empire allemand, que les industriels de Westphalie en tirent déjà de la Normandie et ont pris leurs précautions pour en tirer bientôt de l'Ouenza et du bassin de Briey, on élargit encore les conceptions et on en vient à parler de la nécessité qui s'impose à l'Allemagne de posséder des colonies de peuplement en pays non tropical !

C'est le partage en sphères d'intérêt qu'il nous faut, dit la *Post*. Seul le Maroc, ce pays non tropical où des centaines de mille d'Allemands pourraient vivre à l'aise, ce pays si riche, nous convient. On n'en trouve pas des douzaines de pareils sur la terre. Pourquoi ne serait-il pas notre Algérie ?

Il est facile de comprendre le dépit des protagonistes de tous ces beaux projets, en constatant notre obstination à nous retrancher derrière ce malencontreux Acte d'Algésiras, que le chancelier de Bülow, au lendemain de sa signature, saluait pourtant comme le chef-d'œuvre de la diplomatie allemande. Le *Temps* a mis l'autre jour le comble aux impatiences germaniques en parlant du raffinement de notre loyauté : « On « ne vous en demande pas tant! s'est écrié le *Berliner Tag-* « *blatt*. Soyez simplement loyaux sans y mettre de raffine- « ment. Si la France veut une paix réelle, elle doit se dire « qu'une explication franche est le meilleur procédé. Il est « indigne de deux grands pays de s'efforcer de ne pas dire « le premier mot, afin de faire un petit gain. Une entente « sur le Maroc entre la France et l'Allemagne dépasse le « Maroc ; les deux pays auraient par là le temps et le moyen « de poursuivre d'autres tâches plus nécessaires. »

Les organes les plus autorisés de la presse française ont fait à ces invites une réponse invariable : à savoir qu'une entente sur le Maroc entre la France et l'Allemagne ne doit pas être un sujet de préoccupation, tout simplement parce que cette entente existe déjà, scellée d'abord par l'Acte d'Algésiras et ensuite par l'accord particulier de 1909. Elle ne saurait être troublée par notre occupation de Fez, à laquelle on devait bien s'attendre un jour ou l'autre, en raison du développement continu des intérêts européens dans la capitale chérifienne, des dangers incessants qu'ils y courent, et des obligations à nous imposées par l'Acte d'Algésiras. Il y a là une série de faits dont l'enchaînement est inéluctable. En affirmant d'ailleurs catégoriquement que notre occupation sera temporaire et strictement limitée au temps nécessaire pour organiser une force armée makhzénienne, notre gouvernement a pris une position

tellement forte qu'on ne voit pas très bien comment l'Allemagne pourrait rouvrir la question marocaine, *si nous étions seuls à opérer au Maroc*. Mais ce n'est malheureusement pas le cas.

*
* *

Les Espagnols déploient depuis quelque temps une activité fébrile qui ne peut surprendre que ceux qui n'ont pas pris garde aux salutaires avertissements des généraux d'Amade et de Torcy. Le premier a payé de la perte momentanée de son commandement une parole de vérité, évidemment gênante pour les fictions diplomatiques. Le second, dans son beau livre *Les Espagnols au Maroc*, a mis en parallèle, d'une part, notre constant souci de correction diplomatique allant jusqu'à paralyser notre action en matière de commerce extérieur et de travaux publics, notre respect des accords franco-marocains de 1901-1902, confirmés et développés jusqu'en 1910, nous liant beaucoup plus qu'ils ne lient le Makhzen, et que nous aurions pu dénoncer comme inopérants après les attentats commis contre nos nationaux et après Algésiras ; d'autre part, la désinvolture des Espagnols établissant non pas à Selouan, qui est le similaire d'Oudjda, mais à Melilla, en terre espagnole, où il est dûment surveillé, le commissaire chérifien, levant toutes barrières douanières entre le territoire des tribus marocaines et le port franc de Melilla et se préparant, immédiatement après la campagne de Melilla, à une nouvelle action contre le Rif, abordé cette fois par le Nord-Ouest, pour faire finalement de Tetouan, moins excentrique et plus susceptible de développement que Melilla, la capitale de l'Espagne africaine. Ces dernières prédictions du général de Torcy, faites déjà il y a plus d'un an, se réalisent point par point. Nous voyons aujourd'hui les Espagnols opérer à la fois dans trois régions différentes : 1° dans le Gharb, où le point d'El-Ksar est visé pour l'établissement d'un poste permanent de police hispano-marocaine détaché de Larache, tandis qu'à Larache même on envoie des bâtiments de guerre ; 2° dans le Rif oriental, où l'état-major espagnol de Melilla met la main sur le point depuis longtemps convoité d'Aïn-Zahio, à 75 kilomètres de Melilla, dans la direction de la Moulouya ; 3° dans le Rif occidental et dans la région de Tetouan, où le général Alfau est autorisé, pour protéger le commerce de Ceuta, à établir une ligne de postes à peu près continue entre Ceuta et Tetouan jusqu'au djebel Dersa, à 3 kilomètres de Tetouan. En d'autres termes, l'Espagne, tout comme si on était à la veille du partage du Maroc, procède à l'occupation méthodique de tout ce qu'elle considère comme

son lot futur, et ce au moment même où notre gouvernement ordonne au général Toutée de replier sa division et de faire simplement surveiller les pillards de la Moulouya.

On se tromperait, croyons-nous, en ne voyant en tout ceci qu'un effet de la jactance castillane, le souci de ne pas paraître faire moins que la France, ou encore une manifestation des sentiments gallophobes de certains ministres espagnols. En réalité, l'Espagne, dès le lendemain de l'expédition de Melilla, a fait bon marché des stipulations d'Algésiras, et elle croit aujourd'hui que les temps sont venus. Que cette conviction soit tirée de son propre fond ou qu'elle lui ait été suggérée par une influence étrangère, peu importe. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, le résultat est le même, c'est-à-dire que l'action espagnole est de nature à faciliter à l'Allemagne la réouverture de la question marocaine, et c'est ce qui fait que la situation présente doit être considérée comme sérieuse.

Ce n'est pas à dire que les faits et gestes des Espagnols puissent nous obliger à engager contre notre gré des négociations avec l'Allemagne. Nous ne sommes pas, en somme, responsables de la politique du cabinet madrilène, et si l'Espagne, pour soutenir ce que M. de Bülow appelait « son passé mauritanien de plusieurs siècles », croit devoir procéder à une occupation permanente du sol marocain qui est difficilement justifiable, c'est à elle que doit s'en prendre l'Allemagne, jalouse gardienne de l'intégrité marocaine. Mais il est visible que l'Allemagne n'en fera rien : elle préférera continuer, par le canal de la presse d'avant-garde, la série de ses propositions d'échange, quitte à trouver de tout autres bases que celles qu'elle a proposées jusqu'ici. Nous ferons donc bien d'être sur nos gardes et de faire comprendre à nos voisins d'outre-Rhin, tant par une attitude ferme que par des actes loyaux, tels que le rappel de la division Toutée, que nous ne désirons rien changer au *statu quo* marocain, mais que si, dans un avenir indéterminé, nos droits sur le Maroc devaient recevoir une extension, ce n'est pas dans l'Afrique septentrionale ni dans nos propres territoires que l'Allemagne devrait chercher une compensation. Nous avons avec les Allemands, tant en Europe qu'en Afrique, suffisamment de frontières communes : vouloir les multiplier encore, c'est proprement rendre la paix du monde plus instable.

Commandant DE THOMASSON.

LA SITUATION DE NOS ESCADRES

AU POINT DE VUE DE LEUR RÉPARATION ET DE LEUR RAVITAILLEMENT

Un grand nombre d'études, parues tant dans la presse périodique que dans les journaux quotidiens, ont suffisamment orienté l'opinion publique sur nos constructions navales en cours, sur la valeur militaire de nos bâtiments, et sur le rang qu'occupe actuellement la France parmi les grandes puissances maritimes. Les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont publié une série d'articles où nous avons comparé notre flotte à celles de nos alliés et de nos adversaires éventuels, et où nous avons essayé de dégager les principes de notre politique navale, telle qu'elle découle forcément de la politique générale et des nécessités budgétaires[1]. Il nous paraît intéressant d'attirer maintenant l'attention sur la situation qui est faite à notre marine au point de vue de l'entretien des bâtiments en temps de paix, de leur réparation et de leur ravitaillement en temps de guerre. Il ne faut pas se dissimuler que, si nous n'avons pas marché du pas qu'il fallait dans la voie des constructions navales, l'outillage de nos ports a été encore bien plus négligé, et que du fait de l'entrée en escadre de nos *pré-Dreadnoughts* (les *Danton*) et de la mise en chantier de nos *Dreadnoughts* (les *Jean-Bart*) nous devons envisager des dépenses considérables, si nous voulons être à même non seulement d'entretenir et de réparer, mais même de manœuvrer convenablement les nouveaux mastodontes.

Les mésaventures du *Danton* dans le port de Brest sont encore présentes à toutes les mémoires.

Nous avons donc demandé à notre collaborateur M. Tanif d'étudier quelles sont à l'heure actuelle les ressources : 1° de nos ports militaires ; 2° des ports militaires anglais de la Méditerranée, qui présentent pour nous un intérêt facile à comprendre ; 3° de nos ports de commerce.

Enfin nous l'avons prié de traiter succinctement, avec toute la discrétion que comporte le sujet, la question du ravitaillement en charbon et en munitions de nos escadres de haut bord supposées concentrées dans la Méditerranée. On sait qu'en cas de guerre nous restons partisans convaincus de cette solution. N. D. L. R.

I. — PORTS DE GUERRE.

La situation de nos ports de guerre, telle que nous l'avons exposée ici même il y a quatre ans et demi[2], n'est plus exacte par suite de l'accroissement rapide du tonnage des bâtiments qui nécessite, au point de vue du carénage, des installations que nous sommes loin de posséder à l'heure actuelle. Une

---

[1] Jacques Dorobantz : *Notre politique navale* (16 février 1910) ; *L'équilibre naval en Méditerranée* (1er juillet 1910) ; *Le Rapport sur le budget de la marine* (16 décembre 1910). — H. Tanif : *Etat actuel des marines anglaises et allemandes* (1er janvier 1911).

[2] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 1er et 16 septembre 1906.

revision s'impose donc. Mais disons tout de suite que, dans l'énumération que nous allons faire de nos ressources, nous passerons sous silence tout ce qui a trait à l'arsenal de Rochefort. Nous faisions déjà ressortir en 1906 que cet arsenal était inaccessible aux bâtiments de combat par suite du peu de profondeur de la Charente.

Il nous suffira de rappeler aujourd'hui la courageuse déclaration de M. Bénazet, dans son lumineux rapport sur le budget de la marine : « Le maintien de Rochefort dans les conditions ac « tuelles est un non sens... Sans doute, à peu de distance de Ro- « chefort, existe la belle rade des Trousses, qui peut servir de « point de ravitaillement... Il nous a paru de simple probité de « dire nettement ce que nous pensons du port de Rochefort... « Nous avons la conviction que tôt ou tard le sentiment de « l'intérêt général bien entendu finira par l'emporter sur les « intérêts particuliers. »

Nous nous contenterons donc de passer en revue les différents ports français pour examiner les moyens de carénage et décrire les travaux en cours et en projets, qui doivent les mettre à la hauteur des besoins militaires et commerciaux actuels ; il s'agit dorénavant de caréner des bâtiments de 25.000 à 30.000 tonnes, mesurant 180 à 250 mètres de long, 25 à 30 mètres de large et dont le tirant d'eau atteindra bientôt 10 mètres[1]. Nous terminerons par une description rapide des arsenaux de Gibraltar et de Malte. Il sera dès lors aisé de se rendre compte des ressources d'une flotte franco-anglaise qui aurait à faire œuvre de guerre dans la Méditerranée.

Rappelons d'abord quelles sont, pour les cuirassés aujourd'hui en service, les trois dimensions dont dépend la possibilité d'utiliser telle ou telle cale sèche.

	LONGUEUR	LARGEUR	TIRANT D'EAU
	—	—	—
	Mètres	Mètres	Mètres
Les **Patrie** (*Patrie, Vérité, Liberté, Démocratie, République, Justice*), Pèsent 15.000 tonnes et mesurent...	134	24,25	8,20
Les **Danton** (*Danton, Voltaire, Condorcet, Mirabeau, Vergniaud, Diderot*), Pèsent 18.000 tonnes et mesurent...	145	25,[illegible]5	8,40
Les **Jean-Bart** (*Jean-Bart, Courbet*), Pèsent 23.000 tonnes et mesurent....	165	27	9,05

[1] On emploie indifféremment, pour nommer les grandes excavations dans lesquelles sont mis à sec les bâtiments, les expressions de « cale-sèche », « bassin ou forme de radoub » : toutes sont synonymes.

Les mesures les plus intéressantes sont la largeur et le tirant d'eau. Plusieurs de nos grandes formes de radoub, existant actuellement, auraient la longueur suffisante, mais elles manquent de largeur et de profondeur.

Du tirant d'eau dépend l'heure de l'entrée en rade dans certains ports, notamment à Lorient, qui est fermé aux heures de basse mer, et aussi l'heure de l'entrée dans toutes les cales sèches de la côte française de l'Océan sujette à la marée. En effet le niveau de leur radier n'est pas une cote telle que les cuirassés puissent franchir ce radier à l'instant de la basse mer. Si on considère une échelle verticale, ayant son pied dans la mer, on voit que le niveau de l'eau monte et descend régulièrement de quantités variables suivant que la marée est de vive eau ou de morte eau, l'amplitude du mouvement de vive eau étant plus grande que l'amplitude du mouvement de morte eau. Le niveau moyen reste constant; il sert de point de départ à la fixation de l'altitude des montagnes; et la hauteur à laquelle descend la mer aux grandes basses mers d'équinoxe est dite cote 0. Au-dessus de cette hauteur les cotes sont précédées du signe +; au dessous les cotes sont précédées du signe —.

Cette cote 0 est le point de départ de la mesure des hauteurs de marées, c'est le plan origine du nivellement des travaux hydrauliques; c'est de lui qu'est comptée la cote des seuils des bassins. Si donc la cote d'un bassin est — 3, la marée devra être au moins à la cote + 4 pour qu'un bâtiment de 7 mètres de tirant d'eau puisse franchir le radier.

Les inconvénients des seuils élevés sautent aux yeux. Les Anglais, qui disposent toujours de beaucoup d'argent pour leur marine, s'en sont affranchis depuis longtemps en construisant à Keyham, Devonport, Portsmouth, des bassins dont le radier est à la cote — 8 ou — 10. Nos bâtiments, au contraire, doivent toujours attendre la marée, et ils ne seront libérés de cette sujétion qu'en 1915 ou 1916, après les travaux dont nous allons parler.

Bien entendu, dans la Méditerranée, il n'en est pas ainsi, puisque cette mer est sans marée. Les faibles mouvements de son plan d'eau sont tout accidentels et dus à une action prolongée du vent soufflant d'une même direction; les vents d'Est font monter l'eau de 1 mètre environ dans la rade de Toulon, par exemple.

Le seuil de nos bassins méditerranéens est à la cote — 10; la seule cause, dès lors, qui s'oppose à l'entrée de nos cuirassés modernes dans les bassins existants est leur faible largeur.

Et cette largeur intervient doublement, pourrait-on dire; les portes des bassins ne furent jamais construites rectangulaires; on leur donnait généralement la forme trapézoïdale, pour la raison que, les bâtiments à voiles comme les bâtiments à une hélice étant beaucoup plus larges à la flottaison qu'à la quille, il n'était pas utile, et il était plus onéreux, de construire des bassins aussi larges en haut qu'en bas. On s'en abstint donc.

Mais, à l'heure actuelle, les bâtiments ont 3, 4 et 5 hélices, une dans l'axe et 2 ou 4, excentrées de chaque bord, dont les grandes ailes débordent les flancs du navire prolongés. De telle sorte que certain bassin, à porte trapézoïdale, qui serait assez large au couronnement et semblerait pouvoir recevoir tel grand bâtiment, en est incapable à cause des hélices qui exigent que la largeur de la porte ait des dimensions suffisantes dans le bas. Ainsi s'expliquent les deux chiffres que nous serons amenés à donner pour la largeur de quelques portes.

Cherbourg.

Cet arsenal est sans contredit celui qui devrait être le plus puissamment outillé de tous nos arsenaux français. La position stratégique de la rade qui l'abrite à l'entrée de la Manche est de premier ordre, et pour en avoir une autre qui lui fût supérieure il faudrait construire une rade devant Dunkerque ainsi que les Anglais ont fait devant Douvres. Mais notre budget ne nous permet pas de tels travaux.

Cherbourg est resté en arrière des progrès. Ses cales de radoub, débouchant toutes dans le bassin Napoléon III, auquel un étroit couloir de 26 mètres de large donne accès, n'étaient plus accessibles à nos bâtiments récents. On en était arrivé à considérer Cherbourg uniquement comme port d'armement de petits bâtiments : sous-marins et torpilleurs.

Après bien des années d'inaction, on s'est efforcé, sous le ministère de l'amiral Boué de Lapeyrère, de réparer le temps perdu.

Dans la partie sud de la rade, on crée une deuxième rade-abri, en construisant une grande jetée de plus de 1.000 mètres s'amorçant au vieux fort du Homet et se dirigeant vers le fort des Flamands. *En projet* est une deuxième digue qui s'allongerait du fort des Flamands vers la précédente, laissant entre elles deux un passage de 300 mètres.

La marine disposerait ainsi d'une petite rade dans la grande

et l'entrée du port de commerce serait doublement abritée par deux digues parallèles. La digue des Flamands n'est pas encore commencée. Seule celle du Homet est en mains.

A l'abri de cette dernière, entre les terrains de l'arsenal et le fort du Homet, se construit une cale de radoub dont les dimensions sont 250 × 36 × (— 8). Elle ne sera pas terminée avant 1915, mais répondra à tous les besoins pendant encore de nombreuses années. La cote du radier (— 8) permettra de faire entrer les plus grands navires à tout instant, puisque le niveau de la basse mer ordinaire est à la cote + 0 m. 85. Un navire de 9 à 10 mètres de tirant d'eau ne trouvera la porte fermée par la marée que pendant quelques heures par an. Mais ceci est encore l'avenir. Pour le moment, l'arsenal ne peut recevoir ni le *Danton*, ni la *Patrie*, et en 1912 seulement il disposera des 2 cales de radoub numérotées 5 et 7 qui débouchent dans le bassin Napoléon III.

	DIMENSIONS					
	ANCIENNES			NOUVELLES		
	Longueur	Largeur	Cote	Longueur	Largeur	Cote
	—	—	—	—	—	—
Forme n° 5.....	135	25	— 5,80	200	38	— 5,80
— n° 7.....	70	16	— 0	200	36	— 6

On travaille à les agrandir et parallèlement se fait l'élargissement de la passe qui, de l'avant-port, donne accès dans le bassin Napoléon III. Cette passe est portée de 26 à 36 mètres.

Les cotes du seuil des 2 formes seront plus élevées que la cote de la forme du Homet, ce qui obligera les bâtiments à attendre une montée d'eau suffisante; mais ils n'auront jamais à attendre longtemps, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant :

Haute mer de vive eau extraordinaire.....	+ 7,15
— ordinaire.....	+ 6,30
— morte eau ordinaire.....	+ 4,85
Plan moyen.....	+ 3,60
Basse mer de morte eau ordinaire.....	+ 2,45
— vive eau ordinaire.....	+ 0,85

Le coût des travaux de l'arsenal s'élèvera au chiffre de 5 millions et demi environ.

Somme bien faible en regard des dizaines de millions engagés par les Anglais à Devonport, en face de Cherbourg!

Aux Flamands, des ouvriers agrandissent et creusent le petit port destiné aux navires pétroliers. A proximité on construit un réservoir à pétrole d'une contenance de 4.000 tonnes et

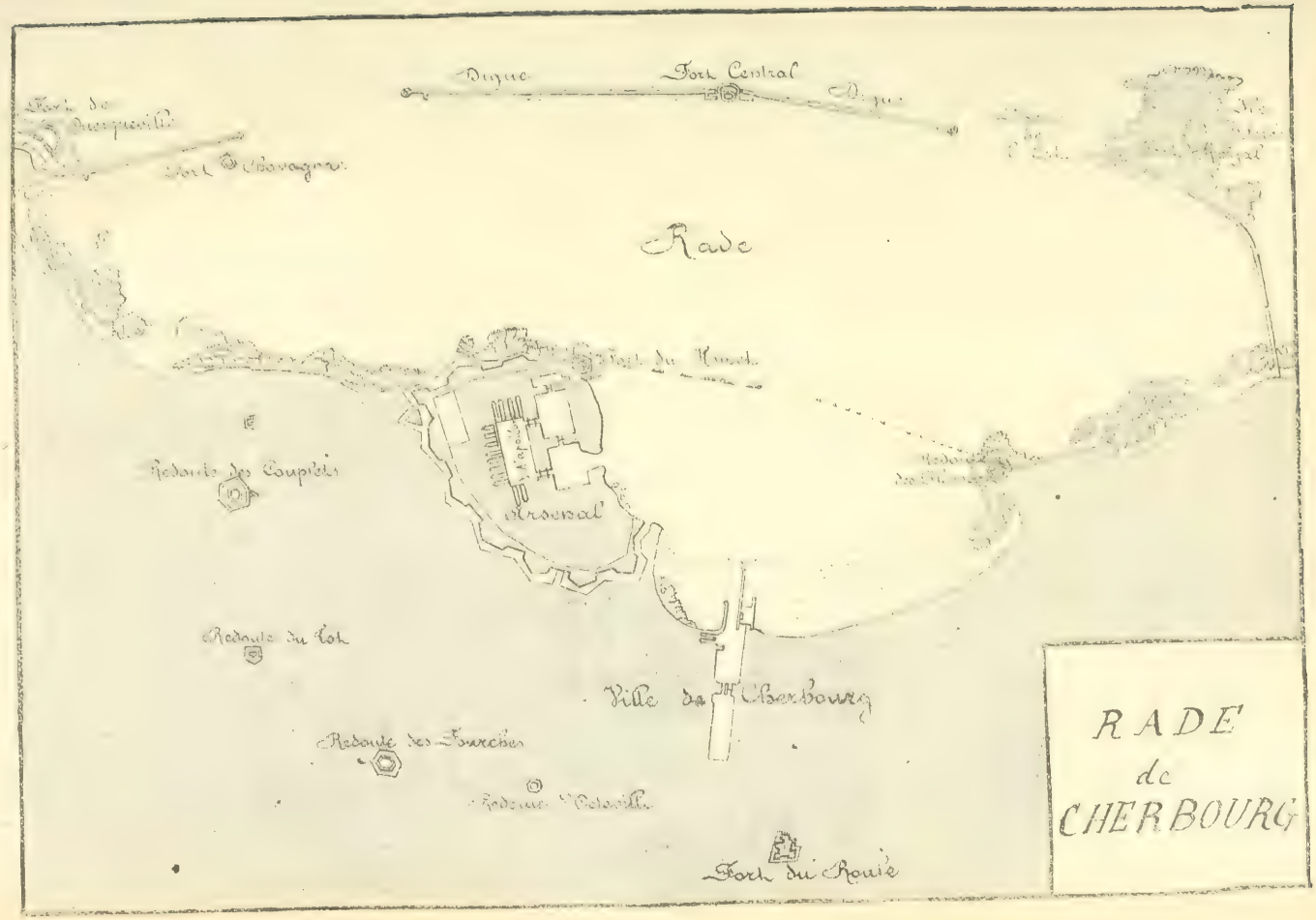
Digue
Fort Central
Digue
Fort de Querqueville
Fort Chavagne
Rade
Fort du Homet
Redoute des Couplets
Arsenal
Redoute du Roi
Ville de Cherbourg
Redoute des Fourches
Redoute Tourville
Fort du Roule
RADE
de
CHERBOURG

3 autres sont en projet pour satisfaire aux besoins des submersibles.

Brest.

L'arsenal de Brest est un long couloir très profond et très étroit.

Anciennement, les bâtiments étaient construits sur les cales du Bocage et de la Boucherie.

Le *Léon-Gambetta*, la *Marseillaise*, l'*Edgard-Quinet*, l'*Iéna*, la *Démocratie*, et bien d'autres y furent lancés; mais le *Danton* n'y put trouver place, et c'est pour lui (et ses successeurs) que fut construite la cale dite du « Point-du-Jour » sur laquelle est actuellement le *Jean-Bart* de 23.000 tonnes.

Une fois le bâtiment lancé, il est amarré sur la rive gauche de la Penfeld à un poste d'achèvement à flot. Lorsqu'enfin il a reçu ses machines et chaudières, il est remorqué à un « point fixe » où les appareils évaporatoires et moteurs sont essayés, avant d'envoyer le navire à la mer faire ses essais en route libre. Ce point fixe se trouve à l'entrée de la rivière dans l'arsenal, en amont de la grande cale du Salou, à proximité du quai de Quéliverzan. L'ancien point fixe utilisé par tous les bâtiments prédécesseurs du *Danton* n'étant plus suffisant et les points d'attache n'offrant plus la solidité nécessaire, un nouveau dispositif fut installé, analogue au précédent. Deux grosses ancres furent noyées dans un bloc de maçonnerie, renforcé par de longs rails en fer faisant participer à l'effort de traction une masse considérable de béton ; et deux très fortes chaînes reliaient ces ancres à l'arrière du *Danton*. Le tout bien établi, ainsi que le port avait coutume de le faire, les amarres dûment vérifiées, la vapeur fut lancée dans les turbines. Celles-ci tournèrent avec une telle rapidité, qu'elles donnèrent brusquement au *Danton* une vitesse en avant qui suffit à briser les deux chaînes. Le bâtiment, libéré de l'arrière, avança et s'échoua de toute sa longueur sur le soubassement du quai de Quéliverzan. Les machines furent aussitôt arrêtées. La mer baissait. La position du *Danton* pouvait devenir critique ; mais grâce à une manœuvre rapidement décidée et exécutée, il fut tiré de ce mauvais pas. Il n'y eut là faute de personne. Les essais au point fixe sont faits pour essayer les machines, il est donc tout naturel qu'elles n'obéissent pas correctement dès le premier jour ; d'ailleurs ces machines étaient des turbines, genre d'appareils fort peu connus du personnel.

S'il est impossible de faire que la Penfeld ne soit pas un ruis-

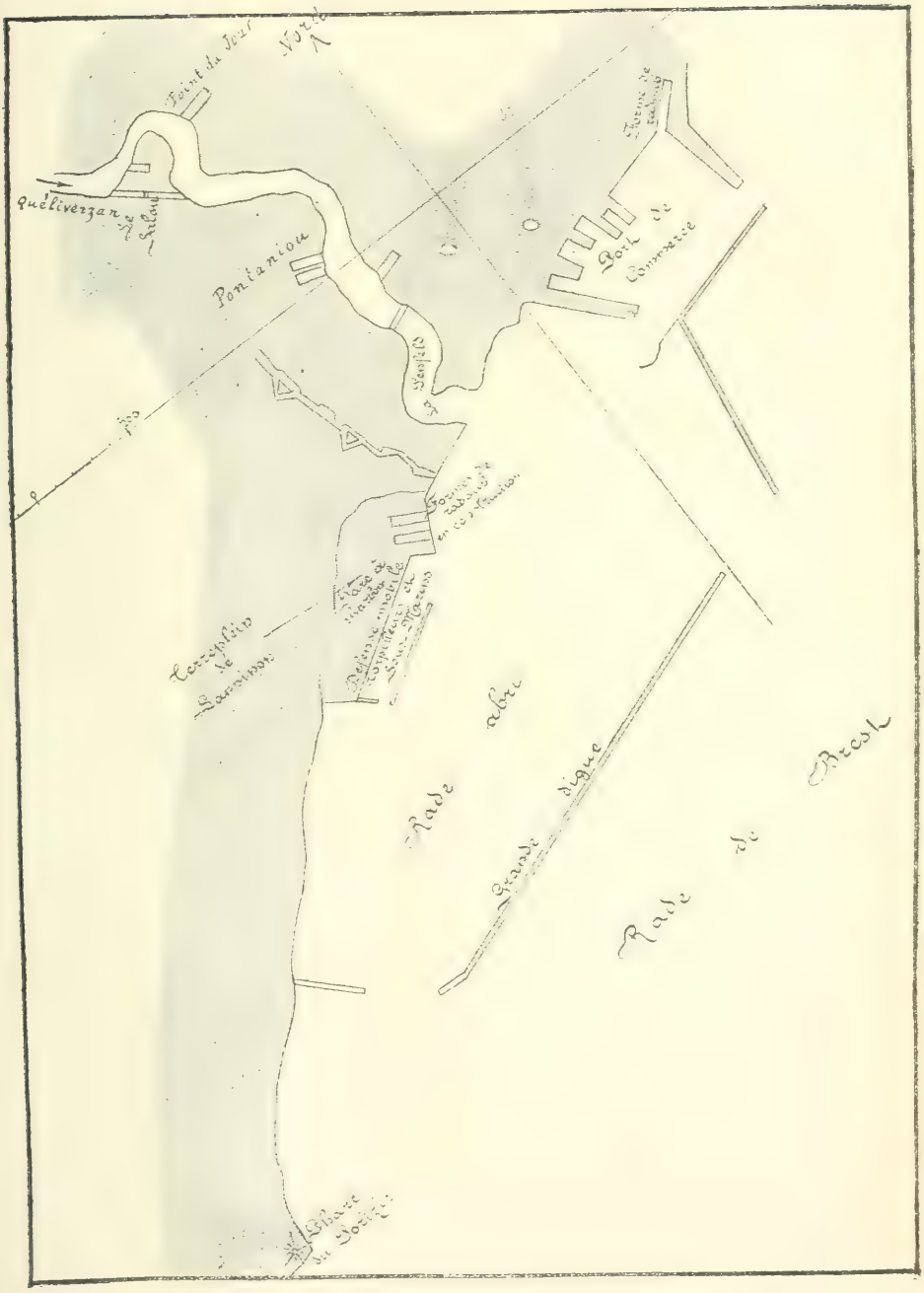
Point du Jour
Nord
Quéliverzan
Le Salou
Pontaniou
Port de Commerce
Terreplein de Lanvisson
Rade abri
Grande digue
Rade de Brest
Phare du Portzic

seau, il est possible de la laisser de côté et de transporter ailleurs tout ce qui s'y trouve à l'étroit, la marine disposant des nombreux hectares du terre-plein de Lanninon, encombré de tas de charbon.

L'arsenal de Brest possède actuellement 6 cales de radoub, dont 3 sont à retenir, les autres étant trop petites.

		LONGUEUR	LARGEUR En bas	LARGEUR En haut	Cote du radier
		—	—	—	—
			Mètres		
La cale sud de Pontaniou....	mesure	179	19	22	— 3,30
— dite des croiseurs...					
— nord de Pontaniou...	—	177	25 / 28 2	29,3	— 3,30
— dite des cuirasses....					
— N° 7 du Salou.....	—	228	24,2	28	— 2,60

Les 15.000 tonnes ne peuvent utiliser la cale du Salou faute de largeur dans le bas, et à plus forte raison les 18.000 et 23.000 tonnes.

Une seule cale est donc accessible à nos grands bâtiments à flot, celle de Pontaniou dite des cuirassés. Elle ne le sera au *Jean-Bart* qu'à la fin de cette année, lorsque seront terminés les travaux qui doivent porter de 25 à 28,2 la largeur de la porte à hauteur du radier.

Il est intéressant de noter que le *Jean-Bart* aura 27 mètres et la porte 28^{m}20, c'est-à-dire que le bâtiment aura 1^{m}20 de jeu, soit 0^{m}60 de chaque côté. C'est extrêmement peu, mais on ne peut faire plus pour le moment à Pontaniou.

D'ailleurs, pour ces travaux encore, la marine a été poursuivie par la malchance. Le nouveau bateau-porte, qui devait clore ce bassin de Pontaniou et à l'abri duquel devaient s'achever les travaux, s'est échoué dans la baie de Douarnenez à quelques kilomètres du port, au cours de son voyage du chantier de Saint-Nazaire à Brest. On espère que la porte nouvelle sera mise en place à la fin de juillet et les travaux d'élargissement terminés à la fin d'octobre, date du lancement probable du *Jean-Bart*.

Si pour une raison quelconque les travaux n'étaient pas terminés en temps voulu, ce cuirassé en chantier dans l'arsenal de Brest ne pourrait entrer dans aucune des cales de radoub de cet arsenal!

Il n'entrerait pas plus d'ailleurs dans la grande forme de radoub du port de commerce, telle qu'elle est actuellement, forme qui, commencée depuis huit ans, n'a pu encore servir à rien, du fait de la manière déplorable dont sont décidés et

exécutés en France tous les travaux qui intéressent à la fois plusieurs administrations.

Cette cale, commencée en 1903, n'est pas encore utilisable en 1911. Terminée en 1909, sa porte n'arriva qu'en 1910; malheureusement, au premier essai elle fléchit sous la pression de l'eau et dut être démolie. Enfin le chenal d'accès à cette cale n'est pas encore creusé !

L'arsenal ne disposant d'aucune cale de radoub pour recevoir le *Jean-Bart*, le ministre songea à utiliser la cale du port de commerce de 225 mètres de long, 25 de large en bas et 31 dans le haut, et à la cote — 11m40 : il fit décider par la ville et la Chambre de commerce de Brest, par le département du Finistère, le ministère des Travaux publics, le ministère des Finances, et les deux Chambres l'élargissement de la porte de la cale, le creusement du chenal, le raccordement des quais du port aux quais de la forme et la construction d'un quai à grande profondeur. La partie basse de la porte sera portée de 25 à 26m80, largeur juste suffisante pour le *Jean-Bart*.

La Chambre de commerce a donné	775.000	francs
La ville de Brest	920.000	—
Le département du Finistère	665.000	—
L'Etat	800.000	—
La Marine	800.000	—

Grâce à ces subsides, péniblement obtenus, non sans de longues discussions entre les administrations diverses, le port de commerce disposera, en fin de 1911, d'une grande forme de radoub utilisable, et en 1913 d'un quai en grande profondeur de 270 mètres de long.

Parallèlement à l'achèvement de cette cale, on travaille à la construction de deux grandes cales à Lanninon. Commencées en 1910, elles seront terminées à la fin de 1915 au plus tôt. Elles mesureront 200 mètres de long, 36 mètres de large sur toute la hauteur de la porte, la longueur de la ligne de tins sera de 188 mètres et le radier sera à la cote — 8. C'est-à-dire qu'à tout instant un cuirassé pourra être entré, sauf pendant quelques heures par an, peut-être à l'instant de la basse mer des grandes marées d'équinoxe. Le travail entrepris est considérable et quand il sera terminé il mettra Brest en mesure de répondre à tous les besoins, mais il a été entrepris plusieurs années trop tard [1].

[1] Les portes de ces deux bassins seront à roulement et non du système ordinaire des bateaux portes : leur grande largeur, 36 mètres, leur hauteur de (— 8 à + 12) 20 mètres ne laissent pas que de poser au constructeur un problème non aisé à résoudre.

En résumé, à l'heure actuelle, l'arsenal de Brest dispose d'un seul bassin pour les 15.000 et 18.000 tonnes et n'en a aucun pour les 23.000 tonnes. A la fin de l'année, il aura deux bassins pour ces trois séries de bâtiments et en 1915 il en aura quatre. De 1911 à 1915 ou 1916, la marine française ne pourra donc accroître la largeur de ses cuirassés, faute de cales pour les caréner.

Lorient.

Ce petit port est une usine de construction puissamment outillée. On y peut monter des vaisseaux de guerre de tout tonnage. Le travail de l'arsenal consiste à façonner les tôles, les fers profilés, les tuyaux de toutes dimensions provenant de l'industrie et qui forment la structure même du navire, puis à les monter. Après quoi les ouvriers mettent en place les machines variées, les plaques de blindage et les canons qui arrivent tout faits des diverses usines métallurgiques.

Un arsenal maritime façonne des pièces brutes de toutes dimensions mais ne construit aucune machine complète; il s'adresse pour cela, et avec raison, à l'industrie privée.

Actuellement Lorient dispose de deux cales sèches.

	LONGUEUR	LARGEUR En bas	LARGEUR En haut	Cote du radier
	—	—	—	—
			Mètres	
La forme n° 1 qui mesure....	119	15,5	17,5	— 2
La forme n° 2 qui mesure....	185	26,3	29,9	— 4,50

Cette forme a été utilisée par les 15 et les 18.000 tonnes lancés à Lorient; pour le moment, on en porte la largeur à 28m40 de manière à pouvoir y faire entrer le *Courbet* quand il sera lancé à la fin de l'année.

Cette unique cale étant insuffisante, il est question d'en construire une troisième dont les dimensions seront 197 × 36 × (— 7). Elle serait terminée en 1916.

Toulon.

Nous trouvons ici neuf cales de radoub, dont trois nous intéressent plus spécialement, celles de Missiessy

La forme n° 1 mesure	130	+ 28,5	+ (— 10,40)
— n° 2 —	130	+ 28,5	+ (— 10,40)
— n° 3 —	178	+ 28,5	+ (— 10,40)

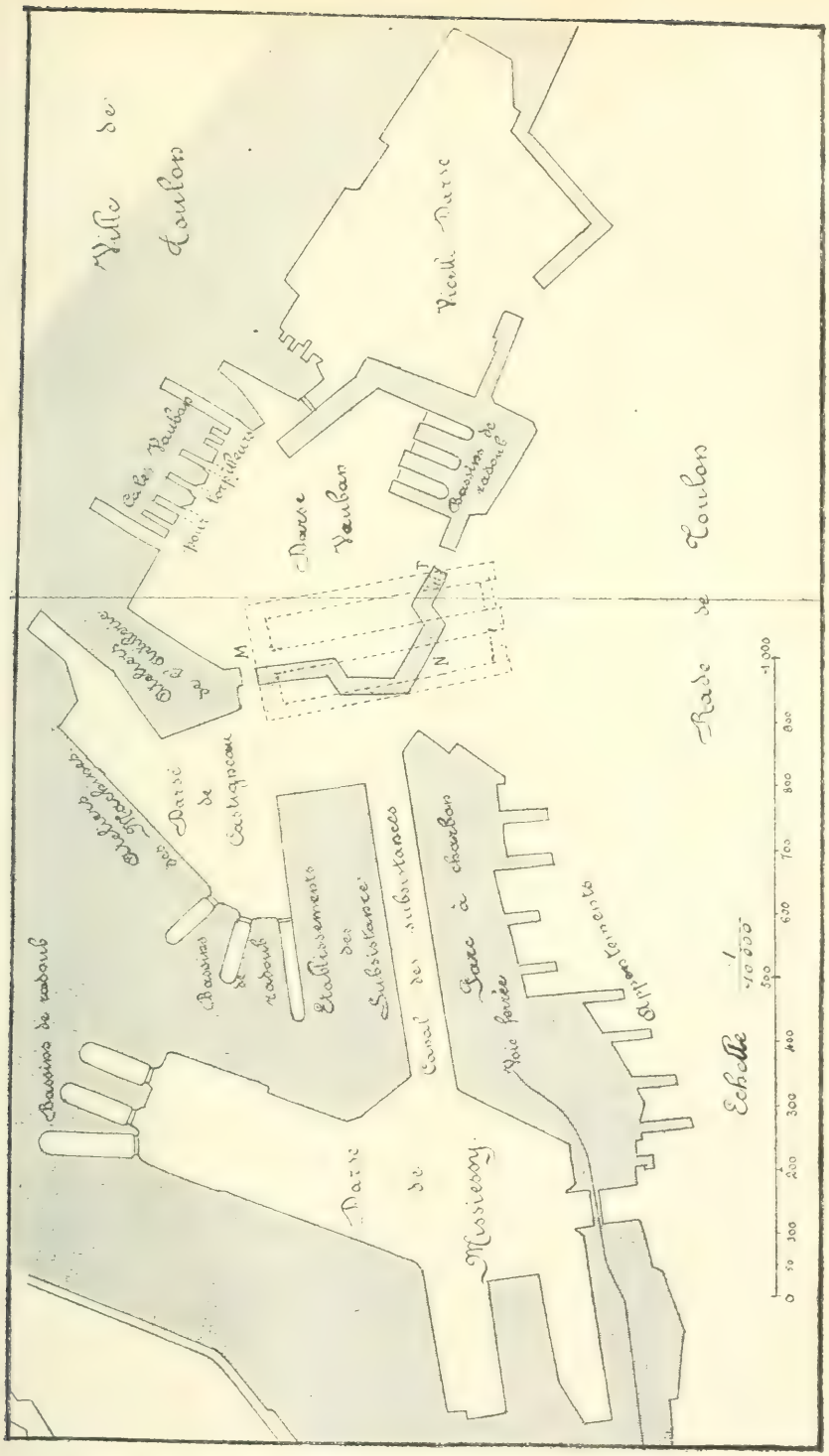
Ville de Toulon
Vieille Darse
Cales Vauban pour torpilleurs
Darse Vauban
Bassins de radoub
Rade de Toulon
Ateliers de l'Artillerie
M
N
T
Ateliers des Machines
Darse de Castigneau
Bassins de radoub
Etablissements des Subsistances
Canal des subsistances
Parc à charbon
Voie ferrée
Appontements
Darse de Missiessy
Echelle 1/10000
0 50 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

cette dernière seule est accessible aux cuirassés type *Patrie* et *Danton*.

Cette situation déplorable va prendre fin. On travaille activement à l'aménagement des formes 1 et 2 qui seront agrandies de façon à recevoir largement les *Courbet*. Le travail doit être terminé à la fin de l'année courante.

Un plan grandiose de travaux est soumis à l'approbation des Chambres; il faut espérer qu'il sera mis à exécution sans tarder et poussé jusqu'au bout sans perte de temps. Il consiste à remplacer l'épi M. N. P. (voir le plan), qui sépare la darse Castigneau de la darse Vauban, par un vaste terre-plein dans lequel seraient aménagées deux formes de radoub de 400 mètres de long et de 40 mètres de large. Ces deux formes qui seront doubles, grâce à une porte intermédiaire, auront chacune deux entrées, l'une ouvrant sur la rade et l'autre sur l'intérieur du port. Six ou huit années seront nécessaires pour l'achèvement du travail.

Parallèlement à ces travaux, des dragues creusent la rade de Toulon; puis on construit, dans la partie ouest de l'arsenal, des appontements nouveaux, reliés comme les anciens, par des voies ferrées, au parc à charbon.

Le ministre ne confie plus à l'arsenal de Toulon la construction d'aucun grand navire, pour les causes qui ont été dites lors des grandes enquêtes sur la marine. On ne lui laisse que le montage des sous-marins. Toutefois, les ateliers de l'arsenal restent capables d'exécuter des réparations importantes.

Ils sont d'ailleurs doublés par les grands ateliers des Forges et Chantiers de la Méditerranée à la Seyne, qui sont en mesure de monter des cuirassés de tous tonnages.

Arsenal de Sidi-Abdallah.

Le dernier créé, muni de machines-outils de modèle récent, est capable de faire les réparations courantes. Il occupe environ 8 à 900 ouvriers, dont environ la moitié sont des militaires. Ce qui lui manquerait, si plusieurs navires arrivaient avec de grosses avaries, ce serait les approvisionnements, qui peuvent d'ailleurs lui être expédiés de France en quelques jours.

Il est très regrettable que notre superbe colonie nord-africaine, si florissante, n'ait pas vu se développer sur son sol de grandes industries métallurgiques. L'Algérie-Tunisie, et partant Bizerte, restent ainsi tributaires de la mère-patrie pour tout ce qui est métaux ouvrés, machines, etc... L'exportation

constate sans doute la sortie de minerais de toute espèce ; malheureusement, le manque de charbon interdit la création d'usines sur le sol algérien.

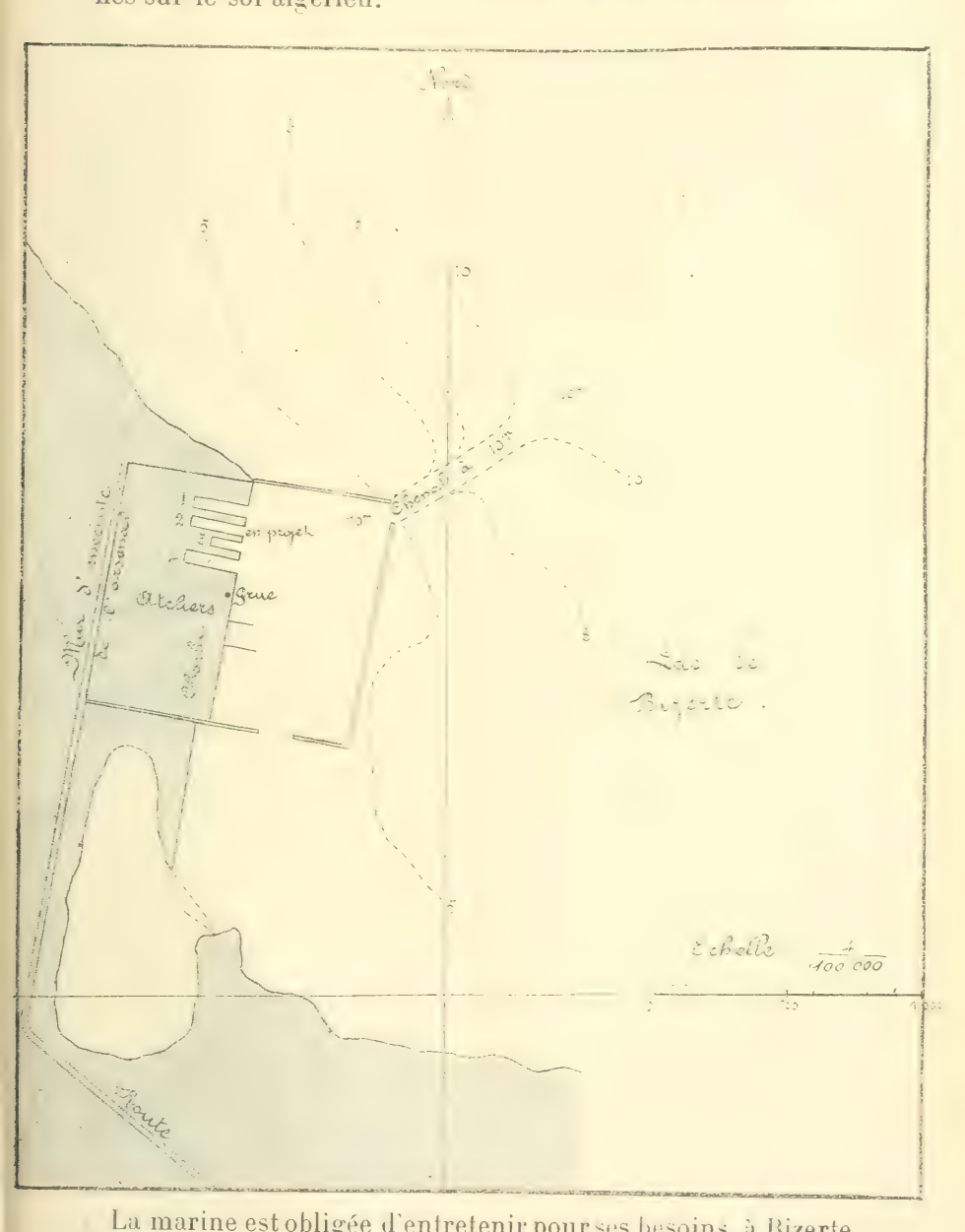

La marine est obligée d'entretenir pour ses besoins, à Bizerte, un stock très important de charbon provenant de France, la colonie ne pouvant rien fournir.

Deux formes de radoub, numérotées 1 et 4, mesurant 200 mètres de long sur 26 m. 50 de large, peuvent recevoir nos 15.000 tonnes, mais non les 18.000 tonnes. Notre nouvelle escadre de *Dantons* ne peut se faire caréner à l'heure actuelle dans ce très jeune arsenal. Mais au printemps de 1912 il n'en sera plus ainsi, car on travaille à porter la largeur de ces formes de 26 m. 50 à 30 mètres.

La loi navale prévoit deux formes nouvelles pour recevoir les *Jean-Bart*. L'une sera appelée forme n° 2 et l'autre « grande forme »; elles auront mêmes dimensions, $200 \times 36 + (-10)$; mais elles ne sont pas commencées et leur construction ne peut durer moins de cinq ans. Cette largeur de 36 mètres est adoptée pour toutes les formes en projet ou construction à Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon, Bizerte; il semble qu'elle doive suffire pour les navires à construire pendant de nombreuses années sans qu'on puisse pourtant en être certain.

H. Tanif.

LA PRESSE POLITIQUE ESPAGNOLE[1]

Les raisons de son peu d'autorité sur le public. — La situation des journalistes. — La liberté de la presse et les « dénonciations ». — Le manque de mesure. — Les principaux journaux de Madrid et de Barcelone. — La presse de province. — Les revues. — Une conférence de M. Moret.

De toutes les vieilles nations d'Europe, il n'en est peut-être pas où la presse exerce aussi peu d'influence sur le public qu'en Espagne. Les raisons en sont multiples, mais deux sautent aux yeux et suffisent à tout expliquer. C'est, d'abord, que la grande masse des citoyens est complètement illettrée, et que, parmi les autres, il en est beaucoup qui ne lisent jamais de journaux. La seconde raison tient à l'indifférence semi-orientale, à cette apathie caractéristique des Espagnols en général, que certains de nos voisins eux-mêmes qualifient d' « aboulie », et qui fait que les « lecteurs fidèles » d'un quotidien — fidèles, au point d'en accepter toutes les opinions et d'identifier, en quelque sorte, leur pensée avec celle de leur journal — lorsqu'arrive le moment d'agir, ne le secondent aucunement et se dérobent, la plupart du temps.

Ceci explique à la fois que les journaux, au Sud des Pyrénées, aient si peu d'autorité et que les journalistes jouissent d'un si médiocre prestige.

Un écrivain de beaucoup d'esprit, M. Cazalla, qui, sous le pseudonyme britannique de John Chamberlain, a publié, l'an dernier, un livre bien curieux sur les causes du retard de l'Espagne, *El Atraso de España*[2], remarque à ce sujet que les journalistes, ses confrères, sont de « véritables martyrs ».

« Il me faut bien reconnaître — déclare M. Cazalla — que beau-
« coup de journalistes, comme cela arrive dans les autres
« classes sociales, n'ont pas la culture des écrivains d'autres
« pays; mais je dois aussi remarquer que c'est la classe où l'on
« rencontre le plus de gens possédant ces connaissances géné-

---

[1] Depuis que la crise marocaine est devenue aiguë, nos journaux sont remplis d'extraits de la presse espagnole. La présente étude de M. Angel Marvaud arrive donc à son heure. — *N. D. L. R.*

[2] Valence, 1910.

« rales, si peu répandues en Espagne, et qui sont précisé-
« ment ce qui est le plus nécessaire dans la vie moderne. Je
« ne dis pas que tous les journalistes soient des savants. Beau-
« coup d'entre eux même, en abordant la carrière, ne possèdent
« pour tout bagage que les connaissances élémentaires qu'on
« leur a enseignées imparfaitement, comme c'est d'ordi-
« naire le cas dans les écoles espagnoles ; mais le simple
« exercice de leur profession, leurs lectures quotidiennes,
« leurs relations avec des personnes cultivées, la nécessité
« de se documenter en vue d'un article déterminé suffisent
« à faire au bout de quelques années d'un modeste gazetier
« (*gacetillero*), qui savait à peine lire et écrire, quelqu'un
« sachant plus et beaucoup plus que maint individu qui porte
« un titre professionnel... »

Il ne s'agit là, bien entendu, que du menu fretin de la presse périodique, de ceux que l'on appelle chez nos voisins « *los chiquillos de la prensa* » (les enfants de la presse). A côté de ceux-là, il faudrait faire une place à part aux *maestros de la prensa*, aux maîtres du journalisme, mais on en aurait vite dressé la liste. Un certain nombre d'entre eux ont laissé un nom ; mais je n'ai pas connaissance qu'un seul ait fait fortune. C'est ainsi qu'Alfredo Calderón a laissé des écrits appelés à lui survivre; mais lui-même eut une existence bien voisine de la médiocrité. D'autres écrivains ont dû aussi à leur condition de publicistes d'arriver au pouvoir : Gonzalez Bravo, Lorenzana, Ayala; mais il ne s'agit là, je le répète, que d'exceptions. De notables écrivains, comme Ferreras, ont pu rendre de grands services à leur patrie — s'il faut en croire M. Cazalla — sans que leur nom ait réussi à dépasser le cercle étroit de leurs amis. De nos jours, cependant, des journalistes politiques ont dû, autant à leurs qualités de style qu'à leur esprit d'observation et à leur méthode de travail, qui les met sur le même pied que les publicistes les plus réputés des autres pays, de voir leurs noms franchir même les Pyrénées : par exemple, Manuel Bueno et Luis Morote. Je citerai encore quelques autres noms, au cours de ce travail.

Ceci n'affaiblit aucunement la remarque de M. Cazalla : « On
« peut dire que tel journal, comme *El Imparcial*, a servi d'es-
« cabeau pour atteindre un ministère, mais c'est un cas isolé.
« Il est de règle que le chef de groupe ait son journal et que
« ce chef monte au pouvoir, mais les journalistes, ses colla-
« borateurs, ne recueillent que des miettes. »

Rares sont ceux qui, en dehors des grands *caudillos*, propriétaires de leurs feuilles, doivent uniquement à leur réputation

de journaliste d'obtenir une situation administrative ou un siège aux Cortès. Sans doute, M. José Francos Rodriguez, qui dirigea successivement *El Globo* et l'*Heraldo de Madrid*, occupe aujourd'hui les importantes fonctions de maire de la capitale, tandis que M. Luis Morote, dont j'ai déjà prononcé le nom, est député des îles Canaries, sur lesquelles il a écrit un livre des plus intéressants. Mais, en dépit de tout leur mérite personnel, ni l'un ni l'autre de ces journalistes ne serait arrivé à de pareilles situations sans l'appui de M. Canalejas, dont ils sont les amis personnels. On peut en dire autant d'un autre journaliste, ancien collaborateur, lui aussi, du *Heraldo*, M Burell, qui hier encore détenait le portefeuille de l'Instruction publique. Aussi la plupart des journalistes madrilènes — et cette observation est vraie *a fortiori* de ceux de la province — sont-ils obligés pour vivre d'avoir trois ou quatre occupations. L'Espagne n'est peut-être pas absolument une exception à cet égard; mais il n'est certainement pas de pays où ce phénomène soit plus accusé.

Il faut le dire, d'ailleurs, à l'honneur de nos voisins : leur pays est peut-être aussi celui où le chantage fleurit le moins. Le fait pour un journal d'encourir cette accusation suffirait à le discréditer immédiatement et à lui faire perdre la plupart de ses lecteurs.

La moralité des journaux d'outre-monts est-elle si chatouilleuse cependant qu'elle ne leur permette de recevoir aucune sorte de subvention, de qui que ce soit? Je n'oserai l'affirmer, car c'est alors qu'on pourrait dire de la presse espagnole qu'elle constitue une anomalie à notre époque. On a même prétendu que telle ou telle feuille madrilène avait reçu des subsides de l'étranger, au moment de la conférence d'Algésiras; mais ce sont là des bruits dont il est bien difficile de dire s'ils étaient fondés ou non. Ce qui est certain, c'est que la fortune personnelle des directeurs politiques, qui en sont en même temps les propriétaires, permet d'expliquer que nombre de feuilles puissent vivre, en dépit de leur faible tirage et des médiocres bénéfices qu'elles doivent retirer de leur service d'annonces. A cet égard, on peut même dire de la presse espagnole qu'elle est tout l'opposé de la presse allemande, par exemple, qui présente d'ordinaire — comme nous l'avons vu dans une autre étude [1] — un caractère avant tout commercial.

---

[1] Voir nos articles sur la « Presse politique allemande » dans les *Questions* des 16 mars et 1er avril 1910.

*
* *

Par ailleurs, les journaux, au Sud des Pyrénées, jouissent d'une assez grande liberté, au moins si on a simplement égard aux textes législatifs ou constitutionnels où cette liberté est inscrite. Il est vrai que, dans la pratique, — comme c'est la règle générale chez nos voisins — tout dépend de la bonne volonté du ministre et de ses subordonnés directs, les gouverneurs de province. Sauf en ce qui concerne les attaques contre le roi et la famille royale, tous les délits de presse sont portés devant le jury et celui-ci se montre d'ordinaire d'une extrême indulgence. Les peines prévues par le Code sont très sévères, mais le jury absout presque toujours.

Aussi le gouvernement a-t-il à sa disposition une arme qu'il tient de la loi. Sur simple réquisition des *gobernadores*, les juges peuvent « *denunciar* » le journal, c'est-à-dire en saisir les exemplaires tirés et en interdire la vente. Et comme cette « dénonciation » dépend uniquement de l'arbitraire de l'autorité et que celle-ci peut en user chaque jour, il lui est, en fin de compte, loisible de ruiner un journal, en dépit de toutes les dispositions libérales du Code — qui est encore celui de la Révolution.

Il semble, cependant, que depuis quelques années, les pouvoirs publics fassent moins souvent usage d'un droit aussi formidable; et c'est même une cause d'étonnement pour un Français d'observer avec quelle liberté (pour ne pas employer une autre expression) certains journaux de l'opposition — tels qu'*España Nueva* — traitent journellement Alphonse XIII, Doña Victoria, la reine-mère, et toute la cour. Il est bien certain que de telles injures contre le chef de l'Etat ne seraient pas tolérées dans notre République !

Cette grossièreté de ton, ce langage *destemplado* — comme on dit là-bas — sont, d'ailleurs, communs à la presse de tous les partis et plus accusés encore en province que dans la capitale. Il faut dire que dans la province — en dehors de quelques grandes villes, comme Barcelone — la situation de la presse est encore plus précaire qu'à Madrid. S'il faut en croire M. Cazalla, la plupart des rédacteurs touchent des traitements de 75 à 100 pesetas par mois, beaucoup même travaillent gratuitement, pour se faire connaître ou en attendant une vacance dans la rédaction du journal. « Il n'y a pas longtemps, écrit « M. Cazalla, que l'on accusait la *Junta de Arbitros* de Melilla de « subventionner un journal, et on disait à ce sujet qu'elle lui

« donnait cent piécettes par mois... » Ceci explique que pour piquer la curiosité du lecteur et pour vivre — *primum vivere* — beaucoup de feuilles ne craignent pas de se livrer aux pires attaques contre telle ou telle personnalité en vue. C'est bien connaître, en effet, le goût du public et si cela dénote une absence lamentable de sens moral, on ne saurait soutenir que ce soit un phénomène particulier à l'Espagne. Seule, la crainte d'une affaire personnelle peut alors arrêter la plume de l'impudent journaliste, car il est rare que sa victime engage contre lui un procès judiciaire, plus coûteux et plus long encore en Espagne que dans aucun autre pays. Les peines prononcées dans de pareils cas sont, d'ailleurs, assez légères, et il ne saurait être question, comme chez nous, de dommages-intérêts.

Les journaux espagnols se montrent, d'ailleurs, aussi prodigues de louanges que d'injures, et aussi excessifs dans un sens que dans l'autre. Sous la plume de certains rédacteurs, il n'y a pas de magistrat qui ne soit juste, pas de fonctionnaire qui ne soit honnête; tous les militaires sont braves et tous les professeurs savants... « Peut-être, remarque à ce propos M. Ca-« zalla, si la presse était un peu plus avare de ses qualifica-« tifs, ses jugements n'en auraient-ils que plus d'autorité et « serait-elle considérée avec moins d'indifférence par le « public... »

Ce *manque de mesure* paraît bien le trait le plus caractéristique de la presse espagnole. Un écrivain hispano-américain, dont le nom est connu en France, M. Gomez Carrillo, paraît y voir une exagération, une déformation de notre propre caractère, et il y a du juste dans son observation : « Dans notre « langue (la langue espagnole), écrit-il, la presse s'est déve-« loppée de deux façons parallèles, mais en sens contraire. « Tandis qu'en Amérique les grands quotidiens sont tout à fait « anglais, et avec leurs huit pages, leurs articles anonymes « imprimés en mêmes caractères, et leurs interviews un peu « longues, donnent l'impression du *Times* mal traduit, en « Espagne les journaux, petits ou grands, tâchent toujours « d'être français, et ils le sont, en effet, à la façon de la *Patrie*, « à moins qu'ils ne le soient à la façon des *Débats*. Le « rien « de trop » grec que nos vieux maîtres ont si bien connu et si « élégamment pratiqué, est entièrement ignoré de nos journa-« listes. Nous sommes trop longs ou trop courts, trop litté-« raires ou pas assez, trop solennels ou trop frivoles, trop élo-« quents ou trop secs... » Et M. Gomez Carrillo termine par cette réflexion, dont on appréciera la saveur toute castillane :

... Si nous n'avions pas le charme d'un esprit atavique, dont la rhétorique est le fond, nous serions bien à plaindre et fort à blâmer... »

Il est à craindre seulement que le lecteur étranger ne goûte pas au même degré que le public de la Péninsule cette rhétorique, ou mieux cette grandiloquence qui ne semble que trop souvent masquer une grande pénurie d'idées et de connaissances, une faiblesse de raisonnement ou plutôt une paresse de raisonner, — tous défauts qui ne sont pas chez nos voisins particuliers au monde de la presse, mais qui entachent trop souvent la mentalité espagnole, en général, et sur lesquels il n'est pas besoin d'insister.

***

Il nous faut maintenant étayer ces considérations générales à l'aide de quelques exemples qui nous permettront, en même temps, de passer en revue les organes principaux de la presse politique, au Sud des Pyrénées.

A tout seigneur, tout honneur. La *Epoca* est, je crois, le seul journal qui se vende 10 centimes : il en coûtait 15, il y a peu d'années. C'est aussi le plus grand journal de la Péninsule — si l'on ne fait état que de son format — et c'est le mieux imprimé. C'est dire qu'on ne le lit guère en dehors des milieux officiels et des cercles en Espagne et à l'étranger. « Essentiellement aristocrate, écrit à son sujet le spirituel « Gomez Carrillo, il vous produit l'impression de ce charmant « M. de Bougrelon, qui ne pouvait dire dix mots sans parler du « noble Mortimer, et sans citer des strophes d'un poème clas- « sique. Il a des opinions sur tout et il a aussi (ce qui est plus « rare) un but et une idée fixe. Il s'applique avec un soin scru- « puleux à étayer, sur des textes du XVIe siècle, des éloges « aux conservateurs. Ses articles commencent par des réflexions « générales pour finir par une malignité courtoise à l'adresse « des libéraux... » Son cadre et son ton général sont restés immuables depuis sa fondation. La collection de la *Epoca* n'en forme pas moins un recueil très précieux pour qui veut étudier l'histoire contemporaine de l'Espagne. Le directeur actuel est le sénateur Escobar, marquis de Valdeiglesias, qui est un écrivain et un homme d'esprit, en même temps qu'un parfait gentilhomme. Le secrétaire de rédaction est M. Jerónimo Becker, lui aussi un écrivain consciencieux et un historien, mais qui n'est pas toujours très tendre à l'égard de notre pays. Il en va autrement du correspondant parisien de la

Epoca, dont les *Cartas de Paris*, signées du pseudonyme de Juan de Becon, jouissent auprès du public élégant madrilène de la même faveur que chez nous, dans le faubourg Saint-Germain, les « mondanités » du *Gaulois* ou du *Figaro*.

Un autre journal conservateur est l'*A B C* — celui-là de fondation récente. Mais c'est sans doute aujourd'hui la feuille la plus répandue chez nos voisins. Elle doit son succès autant à son service d'informations qu'à la profusion de ses illustrations. Publié chaque jour sur seize pages et plus — dont deux à peine de réclames, — le numéro de l'*A B C*, qui forme un véritable album, ne se vend cependant qu'une *perrilla chica* (un sou). Il est vrai de dire que son fondateur, M. Luca de Tena, est un riche et habile industriel, propriétaire dans la Péninsule de nombreux magazines illustrés, tels que *Blanco y Negro*, *Sol y Sombra*, *Gedeón*, *los Acontecimientos*, etc., qui jouissent tous d'une incontestable faveur auprès du grand public. M. L. de Tena s'est montré un des plus chauds défenseurs de M. Maura, au moment de l'affaire Francisco Ferrer : ce qui ne l'a pas empêché, lors de la constitution du cabinet Canalejas, — peut-être simplement par haine des « moretistes » — de mettre son journal au service du *leader* radical. Des journalistes justement réputés, comme Manuel Bueno et Martinez Ruiz (*Azorín*), collaborent régulièrement à l'*A B C*. Le correspondant parisien, M. José Juan Cadenas, subit certainement l'influence de notre esprit boulevardier : ce qui ne veut pas dire qu'il soit délibérément francophile, — au contraire !

Les grands organes libéraux sont l'*Imparcial* et le *Heraldo de Madrid*. Le premier est, d'ailleurs, plus modéré que le second ; c'est l'organe des « moretistes » ; il a été dirigé successivement par M. Ortega Munilla et par M. Rafael Gasset, l'apôtre de la politique hydraulique en Espagne, devenu ministre du Commerce et des Travaux publics grâce à l'appui de M. Moret. Au contraire, le *Heraldo* était — jusqu'à ces derniers temps au moins — la propriété de M. Canalejas et l'organe du parti radical. L'*Imparcial* et le *Heraldo* sont également bien informés, mais le premier paraît le matin et le second le soir. De plus, l'*Imparcial* soigne davantage sa partie littéraire — les « Lundis » de l'*Imparcial* occupent même une page de la littérature contemporaine espagnole — tandis que le *Heraldo*, sous la signature de M. Juan Morato, un ancien socialiste, traite plus volontiers de questions sociales intéressant le sort du prolétariat.

Il y a quelques années, ces deux journaux furent achetés par une société (*la Sociedad editorial de España*), au capital

de 10 millions de pesetas, qui devint également propriétaire d'une troisième feuille, celle-là d'orientation républicaine, *El Liberal*[1]. Cette singulière alliance, ce *trust*, comme on l'appelle là-bas, a donné lieu à bien des suppositions et à des commentaires parfois peu bienveillants, que nous n'avons pas à reproduire ici. Le directeur du *trust* est M. Miguel Moya, président de l'Association madrilène de la presse.

Sans quitter le camp libéral, citons encore quelques feuilles de moindre importance, qui ne sont que les organes des grands chefs de partis : le *Diario universal*, de M. Montero Rios; *El Globo*, du comte de Romanones, le président actuel de la Chambre (autrefois l'organe de Castelar); la *Mañana*, du président du Conseil, M. Canalejas [2]; le *Correo*, de M. Ursaiz. Jadis, le *Nacional* — aujourd'hui disparu — fut l'organe de M. Romero Robledo, le plus bouillant des hommes d'Etat qu'ait connus l'Espagne, comme l'*Español* fut celui de M. Gamazo.

J'oubliais de citer la *Correspondencia de España*, qui est, comme le *Heraldo* et la *Epoca* et jadis le *Nacional*, un journal du soir; mais c'est que, si elle affecte des tendances libérales, il est bien difficile de dire quelle est exactement son opinion politique. Le public y cherche surtout des nouvelles sensationnelles et des récits de crimes, de vols et de suicides. S'il faut en croire M. Gomez Carrillo, « elle a réalisé le rêve de Sainte-« Beuve : naître, vivre et mourir dans le même logis... Tout « près d'elle, d'autres feuilles s'agitent, se modifient, luttent « et parfois triomphent, et parfois aussi meurent. Elle reste, « elle, toujours pareille et va son chemin sans bruit, pour aller « sûrement... » Son directeur est M. Eduardo de Santa-Ana, vicomte de los Asilos. A certains égards, elle doit une partie de son intérêt aux lettres londonniennes de M. Ramiro de Maetzu, de même que le *Heraldo* captive certains de ses lecteurs par les chroniques mi-sentimentales et mi-amères de son correspondant parisien, M. Luis Bonafoux, auquel on peut seulement reprocher son peu d'impartialité et même de justice à l'égard de notre pays.

Les principaux organes républicains sont, par ordre d'ancienneté : *El País*, que dirige M. R. Castrovido; *España nueva*, où M. Rodrigo Soriano publie, comme nous l'avons vu, ses fou-

---

[1] L'*Imparcial* fut acheté 2.100.000 pesetas, le *Liberal*, 2.500.000 et le *Heraldo*, 1.500.000.

[2] Il ne le serait plus cependant, à s'en référer à de récentes déclarations du président du conseil : le seul journal officiel serait, à l'heure actuelle, le *Diario Universal*.

gueuses et mordantes attaques contre la monarchie, et *El Radical*, qui est l'organe de M. Lerroux. Les polémiques que soutiennent entre eux ces deux derniers journaux sont la preuve que l'union n'est pas près de se faire dans le camp républicain. Aucun de ces journaux n'arrive d'ailleurs à un fort tirage, bien que le nombre des républicains au Sud des Pyrénées soit sans doute considérable : mais c'est la preuve du peu de goût des Espagnols pour la lecture [1].

Citons encore : *El Motín*, dirigé par M. Nakens, l'infatigable lutteur, celui-là même qui donna asile à Morral, au lendemain de l'attentat de Madrid ; mais ce journal ne paraît, faute d'argent, que par intermittences ; et *El Socialista*, l'organe du petit groupe marxiste — dont M. Pablo Iglesias est le chef — qui est seulement hebdomadaire.

Si de l'extrême-gauche nous passons à l'extrême-droite, nous rencontrons : *El Siglo futuro* (le siècle futur) qui, en dépit de son titre, représente tout simplement — au dire de M. G. Carrillo — le siècle de l'« Inquisition » : c'est l'organe officieux, sinon officiel, du Vatican en Espagne; et le *Correo español*, qui aurait pu s'appeler longtemps plus exactement le « Courier de Venise ». C'est, en effet, l'organe légitimiste. Il a beaucoup perdu dans la personne de son ancien directeur, Juan Mella, qui fut un des bras droits de don Carlos et un des orateurs les plus écoutés aux Cortès.

L'armée — ou plutôt les officiers qui forment, comme on sait, au Sud des Pyrénées, un Etat dans l'Etat — possède, enfin, des journaux qui exercent aussi un certain rôle politique. Le plus influent est la *Correspondencia militar*, de tendances libérales.

***

Nous n'avons parlé encore que de la presse madrilène. La province, pour les raisons que j'ai dites, mériterait à peine de retenir notre attention, s'il ne fallait faire une exception — considérable, il est vrai — pour Barcelone qui peut être envisagée, à bien des égards, comme la seconde capitale politique du royaume. Dans cette ville sans cesse en ébullition et en mal d'émeute, la presse acquiert naturellement une grande importance. Le cadre de cette étude ne nous permet d'ailleurs

---

[1] « Il n'y a pas en Espagne un seul journal qui ait un tirage permanent de « 100.000 exemplaires quotidiens, et les trois journaux du *trust* sont les seuls à « dépasser, peut-être, 50.000... » (Salvator Canals, *Los sucesos de España en* 1909, t. II, p. 458).

qu'une sèche énumération des feuilles les plus importantes de cette grande cité.

Il y a d'abord le *Diario de Barcelona*, rival centenaire de la *Epoca*, conservateur comme elle et qui coûte aussi deux sous. Il a la forme d'une revue (petit in-4°) et paraît quotidiennement avec 32, 40 ou 48 pages. Nous ne possédons rien de tel en France. Son directeur, M. Mañe y Flaquer, est un historien de mérite et un des écrivains politiques les plus en vue au Sud des Pyrénées.

Puis, la presse catalaniste. Chaque groupe a un organe : celui des catalanistes de droite (*Lliga Regionalista*) est le *Veu de Catalunya*, que dirige le *leader* du parti, M. Cambo; celui des catalanistes de gauche (*Centro Nacional Repùblica*) est *El Poble Català*, dirigé par MM. Carue et Suñol. Ce sont là les deux grands journaux quotidiens ; mais à côté, il conviendrait de citer quantité de feuilles hebdomadaires, également animées du plus pur esprit catalaniste, et de ton plus ou moins violent : *El Cut-cut* — qui joua un rôle importantl ors des troubles de 1906 — *El Patufet*, *la Esquella de la Torratxa*, *Juventut*, *La Campaña de Gracia*, *La Tralla*, *Progrès*, *Fivaller*, *La Devantera*, etc.

La plupart des autres villes de Catalogne possèdent également leur feuille « catalaniste », le plus souvent hebdomadaire. Manresa compte même un quotidien : *El Plá de Baijes*.

A Barcelone, les républicains ne sont pas plus unis qu'à Madrid : la lutte est, peut-on dire, continuelle entre *la Publicidad*, organe des républicains de droite, dirigé par M. Corominas, et *El Progreso*, l'organe de M. Lerroux.

Il y a encore à Barcelone : la *Renaixensa*, le *Diario de Avisos*, le *Correo catalan*, le *Diluvio*, les *Noticias*, etc.

Dans les autres villes de province, je me contenterai de nommer : à Bilbao, le *Noticiero Bilbaino*, le *Porvenir Vasco*, le *Diario de Bilbao* ; à Saint-Sébastien, la *Voz de Guipuzcoa*, bien rédigé, mais d'ordinaire francophobe; à Saragosse, le *Heraldo de Aragon*, le *Noticiero de Zaragoza*, le *Diario de Avisos*; à Oviedo, la *Libertad* ; à Valence, le *Pueblo*, la *Correspondencia*, le *Mercantil valenciano*, les *Provincias* ; à Malaga, les *Noticias* et *El Cronista* ; à Séville, le *Noticiero*, le *Porvenir de Andalucia*, le *Diario* ; à Grenade, le *Defensor* ; à la Corogne, *Tierra gallega*, etc.

La plupart de ces feuilles reçoivent leurs informations de l'agence télégraphique fondée à Madrid par M. Nilo Maria Fabra, qui est l'agence Havas de l'Espagne.

*
* *

Il resterait à dire quelques mots des revues. Elles souffrent davantage encore que les journaux de l'indifférence du public : aussi la plupart ont-elles une existence éphémère. La plus connue à l'étranger est la *España moderna*, que l'on a comparée avec un peu d'exagération à notre *Revue des Deux Mondes*, et qui s'occupe peu, d'ailleurs, de politique. Il en va autrement de *Nuestro Tiempo*, dirigé avec talent par l'ancien secrétaire de M. Maura, M. Salvador Canals, et de la *Lectura*, tandis que le *Ciudad de Dios* correspond à peu près à ce que sont les *Etudes* des Pères Jésuites chez nous.

Je n'ai garde d'oublier le *Gedeón*, petite feuille satirique qui se publie hebdomadairement dans la capitale et qui paraît avoir emprunté au *Punch* anglais une partie de son esprit caustique et de sa bonne humeur.

*
* *

Cette étude n'a guère besoin de conclusions. Nous avons vu que nos voisins étaient les premiers à reconnaître les défauts de la presse chez eux. Dans une conférence faite en janvier dernier, au siège de l'Association de la presse de Madrid, l'ancien président du Conseil, M. Moret, montrait qu'à l'importance croissante de la presse, attestée par une phrase historique de Bismarck, devait répondre une autorité morale faite de la dignité personnelle et de la fidélité à l'idéal national : « J'ai « suivi, déclara-t-il à ce propos, avec une grande attention cette « campagne de onze mois dans le *Temps*, où un seul journa- « liste, M. Tardieu, fit face à toute la presse allemande en « défendant les intérêts de la France, écartant le conflit du « Maroc et préparant l'acte d'Algésiras, dont nous avons aussi « tiré profit... »

Ce n'est pas cependant par « manque de probité à l'idéal national », mais bien plutôt par un patriotisme trop exalté et chauvin à l'excès, une susceptibilité trop chatouilleuse et une promptitude déconcertante à s'enflammer que pèche la presse espagnole, aux yeux de l'étranger. On l'a bien vu au moment de la déclaration de guerre aux Etats-Unis, où pas un journal n'eut le courage de montrer au peuple la folie d'une pareille lutte, en faisant un parallèle des forces énormes de la république américaine et de la faiblesse de l'Espagne... On l'a bien vu aussi, lors des affaires du Maroc, et nous avons remarqué

à ce sujet, il y a peu de temps encore, dans cette revue [1] à quelles attaques violentes, injustifiées nous étions trop souvent en butte de la part de publicistes qui passent cependant parmi les plus réfléchis et les plus sérieux de la Péninsule [2].

Je ne contesterai pas, en regard, les services dont, chez eux, nos voisins sont redevables à la presse : depuis l'établissement du régime constitutionnel en Espagne, on peut dire qu'elle a été le principal et peut-être le seul obstacle, avec lequel a eu à compter l'absolutisme des gouvernements, succédant à celui des rois. Elle a, sans doute, empêché bien des abus et préparé mainte réforme.

Si elle n'a pas réussi à secouer l'indifférence du public, la faute n'en est pas uniquement à elle. Le rôle que le journaliste est appelé à jouer est peut-être plus grand en Espagne que partout ailleurs, mais il est aussi plus ingrat et plus difficile, car il lui faudrait s'affranchir d'abord des défauts mêmes qui entachent la mentalité de ses compatriotes. Et pourtant il ne saurait vivre isolé dans sa tour d'ivoire.

C'est pourquoi je ne souscris pas absolument aux conclusions et aux espoirs de M. Moret qui, dans la conférence précitée, préconisait la fondation, par l'Association de la presse madrilène, avec l'aide de l'Etat, d'une école de journalisme... délivrant des certificats. Que l'on élève le niveau ordinaire de culture des journalistes, soit ! Mais à quoi cela servira-t-il, si on ne cherche pas, au préalable, à triompher de l'esprit nonchalant de la foule, en développant sa dignité sociale par une augmentation de bien-être matériel et sa conscience politique par une diffusion de l'instruction ?

ANGEL MARVAUD.

---

[1] V. notre article sur *l'accord hispano-marocain* dans les *Questions* du 1er janvier 1911.

[2] Ces attaques ont été si aiguës et si multipliées en tout dernier temps, que M. Canalejas a dû communiquer à la presse la note officieuse suivante (19 mai), que nous reproduisons sans commentaire :

« Les nouvelles qui circulent constamment, annonçant l'occupation immédiate de « Tetouan et attribuant à des raisons inexactes l'incorporation des recrues à leurs « régiments et les mouvements de quelques navires de guerre, suscitent les mé- « fiances des autres puissances et excitent les Kabyles, qui sont mis au courant par « la presse de ces nouvelles inexactes, contre l'armée espagnole.

« Le gouvernement a confiance dans la prudence, le patriotisme et *le respect de « la presse pour la vérité, et espère qu'elle ne faussera pas les faits, ce qui peut « créer de grandes difficultés à ceux qui gouvernent la nation*. Voilà ce que le « gouvernement désire. Nous devrions garder, même si ces faits étaient vrais, la « profonde réserve qu'on garde partout dans les mêmes circonstances... »

LE MOUVEMENT FLAMINGANT

Le mouvement flamingant, qui veut « affirmer la force de la « race flamande, unir en une même foi et en un même amour « tous ceux qui parlent la langue flamande, travailler au relè- « vement du peuple flamand par une vie propre, flamande « dans toutes ses manifestations », a pris naissance au lendemain de la révolution de 1830. Il a été l'expression du mécontentement qu'éprouvaient certains Belges des essais de francisation que le gouvernement nouveau tentait alors dans le pays. L'article 23 de la Constitution avait bien décidé que « l'emploi des langues usitées en Belgique serait facultatif »; mais comme ce même article disposait que l'emploi des langues pourrait être réglé par la loi « pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires », on reconnut le français comme langue officielle : le français devint la langue unique de l'administration, de l'armée et de la magistrature.

De 1815 à 1830, la langue officielle avait été le hollandais : les arrêtés royaux des 15 septembre 1819, 26 octobre 1822, 28 août 1829 en avaient imposé la connaissance et l'emploi à tous les fonctionnaires publics. Les Wallons avaient beaucoup souffert de cette situation. Ils prirent leur revanche après 1830, et imposèrent leurs volontés aux Flamands, comme ceux-ci leur avaient pendant quinze années imposé les leurs.

L'hostilité qui s'est manifestée au lendemain de la révolution de 1830 entre les deux fractions de la nation belge, les Flamands et les Wallons, avaient des causes profondes qui expliquent, mieux que les causes immédiates, pourquoi elle s'est perpétuée, et a depuis augmenté sans cesse. Belges du Nord et Belges du Sud sont en effet de races différentes : ceux-ci sont issus des Gallo-Romains, ceux-là ont des ascendances germaniques. De tous temps, et quelles que soient les lois qui les aient régis en commun, le fossé fut entre eux profond. « Ni « la maison de Bourgogne, ni les maisons d'Espagne et « d'Orange, ni l'indépendance même, a écrit justement « M. Henri Charriaut, n'ont pu modifier un état de choses « permanent, infuser du sang wallon dans des veines fla-

« mandes ou du sang flamand dans des veines wallonnes, ou « seulement unifier quelque peu des tempéraments dissem- « blables. » Flamands et Wallons sont différents au physique et au moral; ils parlent une langue différente, ont des mœurs différentes, une mentalité différente. Les quatre provinces wallonnes, le Hainaut, Namur, Luxembourg, Liége, n'ont aucune ressemblance avec la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Limbourg et Anvers. Le Brabant est en quelque sorte la province tampon, mais les Flamands et les Wallons s'y mélangent sans se confondre. A Bruxelles, où plus qu'ailleurs les deux éléments voisinent, la scission entre eux est plus qu'ailleurs manifeste.

Le conflit porte surtout, on peut même dire uniquement, sur la langue. Cela se comprend sans peine. Flamands et Wallons vivent réunis sous les mêmes lois : il est naturel que les uns et les autres veuillent imposer leur langue, et chacun prétend que la sienne est la seule qui puisse convenir au « peuple » belge. Les Flamands[1] disent que la Belgique n'a nulle raison de parler la langue de la France, qu'elle a une langue qui lui est propre, le flamand, et que le flamand, déjà parlé dans cinq provinces, doit être étendu aux quatre autres. Les Wallons répondent que la langue française a droit de cité en Belgique, que la culture belge est due à la France, que le dialecte wallon est frère de la langue française. Et ils prouvent que ce n'est pas seulement la Wallonie qui est intellectuellement tributaire de la France. « Pendant dix siècles, a écrit « M. Maurice Wilmotte, pour des raisons politiques d'abord « (vassalité de la Flandre, domination des ducs de Bourgogne, « conquête républicaine et empire napoléonien), pour des rai- « sons de culture supérieure ensuite, pour des raisons économi- « ques (dès les XIe et XIIe siècles), les provinces flamandes elles- « mêmes ont cherché leur orientation intellectuelle vers le Sud, « et non vers le Nord, l'Est ou l'Ouest. » De fait, le flamand fourmille de mots français : « Les emprunts du néerlandais « au français ont été directs, serviles, sans ombre de sponta- « néité. On a transporté à la fois le mot et la chose sans même « les transposer. »

La grande erreur des Flamands a été et est de croire à l'existence d'un peuple, d'une nation, d'une âme belge. Il n'y a pas en Belgique, pourrait-on dire, de Belges, il n'y a que des Flamands et des Wallons : travailler au relèvement du peuple

---

[1] Entendez : les Flamingants — car, comme on le verra plus loin, il y a des Flamands qui sont partisans de la langue et de la culture françaises.

flamand, affirmer sa force et sa vitalité est œuvre sensée; faire en Wallonie de la propagande flamande, vouloir imposer aux Wallons une langue qui n'est pas la leur est pure folie. La Belgique est faite de deux races, elle ne peut avoir une seule langue.

La tendance à « flamandiser » la Belgique se comprend d'autant moins que, même dans les provinces flamandes, sur 3 millions et demi de Flamands, plus de la moitié parle le français. Du reste dans toute la Belgique c'est le français qui est le plus répandu : 2.666.706 Belges[1] le savent; 2.394.397 seulement savent le flamand. Sur 1.531.000 hectares, on parle français; on ne parle flamand ou allemand que sur 1.475.000. Il y aurait donc plus de raisons pour « franciser » la Belgique que pour la « flamandiser »...

L'effort flamand pour détruire la langue et la culture françaises en Belgique a été continu et acharné. Il a été soutenu surtout par une puissante association libérale créée en 1851, le *Willems Fonds*, à laquelle se joignit en 1877 une association catholique, le *Davids Fonds*. L'une et l'autre ont créé dans tout le pays des sections de propagande, organisé des conférences et des bibliothèques. Et on ne peut nier qu'elles aient produit un mouvement gallophobe déjà important. Les Flamands, dans leurs revendications, ont toujours été soutenus par les Allemands : ils sont, et le fait peut s'expliquer, partiellement au moins, par leurs origines, à tendances allemandes, comme les Wallons sont à tendances françaises. La revue *Germania*, qui parut pendant plusieurs années, et était l'un des grands organes des desiderata flamingants, était édité à la fois en flamand et en allemand : l'*Alldeutscher Blätter* la subventionnait. Le prussophile Pol de Mont y voisinait avec les pangermanistes fameux Sabbe, de Ceuleneer, van Oye, Rudelsheim, Reinhard. Les flamingants parlent volontiers d'un Zollverein possible avec l'Allemagne; ils n'éprouvent aucune indignation quand ils ouvrent l'*Alldeutsche Atlas* de Paul Langhaus, et qu'ils y voient jusqu'où, d'après l'auteur, s'étend le pays de langue allemande : la ligne qui délimite celui-ci se détache de la frontière allemande au Nord de Verviers, passe au Sud de Landen et de Tirlemont, puis à Waterloo, un peu au Nord d'Ath et au Sud de Courtrai. Là, elle se confond avec la frontière franco-belge, et pénètre ensuite en France vers le Pas-de-Calais, en passant par Hazebrouck, Saint-Omer et Gra-

---

[1] En tenant compte seulement des adultes au-dessus de 15 ans (chiffres du recensement de 1900).

velines... Les flamingants ne voient pas non plus d'un mauvais œil la germanisation progressive d'Anvers, qui est leur principal centre d'action, et celle de tant d'autres points du territoire belge. Bien au contraire, c'est un bourgmestre d'Anvers, M. Hertogs, qui a dit qu'entre les Flamands et les Allemands, « ces deux races unies par les liens de la langue et du sang », il y avait une « parenté historique ». Les Allemands en profitent : ils sont maintenant 8.700, sans compter tous ceux qui se sont fait naturaliser ; il y a même 9 grands établissements de crédit qui sont plus ou moins allemands ; la Banque internationale de Bruxelles elle-même, fondée en 1898 au capital de 25 millions et qui a sous sa dépendance la Banque liégeoise, a été constituée par les plus grandes sociétés financières allemandes. Allemandes encore, plus ou moins ouvertement, de très nombreuses sociétés d'énergie électrique, la fabrique d'armes de guerre d'Herstal, près de Liége, soi-disant nationale, mais dont les actions sont à la maison Lœwe, de Berlin ; les aciéries de Sambre et Moselle, les usines à zinc de la Nouvelle-Montagne, à Engis, les sociétés pour le travail du zinc d'Overpelt, Prayon, Lommel, etc.

Et les flamingants de regarder avec satisfaction les progrès incessants de l'Allemagne dans le pays. M. Léon Vanderkinderc n'a-t-il pas appelé l'Allemagne : « Notre mère la Germanie » ? Et voici les sentiments qu'un autre flamingant de marque, M. Pol de Mont, éprouve pour la France : « La Belgique, a-t-il « dit, doit être considérée par l'Allemagne comme son plus sûr « bouclier contre la France... » Il n'est pas rare d'entendre au Parlement des députés flamingants déclarer que 1830 fut une date fatale pour la Belgique. Le mouvement flamingant est nettement anti-français et pro-allemand. Quand on a fondé à Bruxelles l'école française d'enseignement supérieur, l'association flamingante *Vlaamsche Volksraad*, qui n'avait élevé aucune protestation lors de l'ouverture d'écoles allemandes, a fait grand tapage. Rodenbach, Verhaeren, Mæterlinck, qui sont des Flamands, mais des Français de langue et de goûts, sont fort mal vus par les flamingants. La municipalité de Bruges, *la Morte*, a refusé d'élever une statue à celui qui a immortalisé la cité. Et la presse allemande ne manque jamais une occasion de chanter les louanges des flamingants. Dès qu'un incident se produit à Anvers, — et ils ne sont pas rares — entre Wallons et Flamands, elle se hâte de le commenter et de prendre parti pour ses amis[1]. Anvers devient chaque jour davantage

[1] V. l'incident du « chapeau » en 1909, à Anvers, dans la *Belgique moderne*, de M. Charriaut (Flammarion, 1910).

germano-flamand. Si vous êtes Wallon et que vous vouliez donner à votre fils le prénom de Georges, vous ne le pouvez : il s'appellera sur les registres de l'état civil *Jorès*. Etes-vous capitaine de navire et ne parlez-vous que le français et l'anglais, qu'une affaire vous amène devant les tribunaux locaux, vous serez jugé en flamand, bien que vos juges comprennent tous le français. Au Musée, visité par tant de touristes, on a retiré toutes les inscriptions en français. On pourrait multiplier à l'infini les exemples.

Le gouvernement belge a depuis longtemps protégé le mouvement flamingant. Les Flamands sont en effet catholiques et respectueux de l'autorité. Les Wallons sont plutôt libéraux et démocrates. Le gouvernement, malgré ses sympathies françaises, mais pour se ménager ceux-là, leur a fait de multiples concessions.

Ces concessions [1] ont d'abord été de peu d'importance, puis elles sont devenues plus étendues. Une loi du 19 septembre 1831 décida que les lois seraient traduites en flamand et que cette traduction serait insérée au *Journal officiel*. En 1845, on réimprima un recueil de lois en y joignant une traduction flamande. En 1873, on décréta l'usage du flamand devant les juridictions répressives toutes les fois que le prévenu serait flamand. La loi du 22 mai 1878 régla l'emploi du flamand en matière administrative : dans les pays flamands, les fonctionnaires de l'Etat [2] doivent employer le flamand.

L'enseignement du flamand fut déclaré obligatoire dans toutes les écoles du royaume ; la loi du 15 juin 1883 décida l'emploi du flamand dans les écoles moyennes et les athénées (lycées) de l'Etat des provinces flamandes pour l'enseignement des langues dites germaniques et d'un ou plusieurs autres cours ; celle du 6 mai 1888, l'enseignement du flamand à l'Ecole militaire.

Depuis 1895, et en vertu de la loi du 10 avril 1890, le flamand est obligatoire pour l'exercice des fonctions judiciaires dans les Flandres, les provinces d'Anvers et de Limbourg, ainsi que dans les arrondissements judiciaires de Bruxelles et de Louvain. Il est également obligatoire pour les fonctions notariales. La garde civique peut être commandée en flamand. Tous les documents de l'Etat (lois, arrêtés), les documents parlementaires sont traduits en flamand, les deux textes français

---

[1] Ces concessions vont être indiquées à peu près dans leur ordre chronologique.

[2] Ceux de la Société nationale des chemins de fer vicinaux depuis 1884, ceux de la Banque nationale depuis 1900.

et flamand en regard l'un de l'autre. Les monnaies, les billets de banque, les timbres-poste portent des inscriptions flamandes. On a traduit en flamand la devise nationale « l'union fait la force ». Le résultat est du reste d'une grâce phonétique douteuse : « *Endracht maakt macht.* » On a traduit en flamand l'indicateur des chemins de fer. On a traduit en flamand les noms de toutes les villes wallonnes, la formule du serment, le code pénal militaire, etc.[1].

Depuis 1900, la « flamandisation » officielle n'a pas diminué : chaque année elle gagne du terrain. Tous les agents du corps des mines dans les provinces de Limbourg et d'Anvers doivent justifier connaître le flamand, de même que les magistrats, avocats, avoués, huissiers des ressorts judiciaires de Bruxelles et de Liége. Les exigences flamingantes deviennent sans cesse plus impérieuses : n'a-t-on pas proposé d'interdire aux Wallons, pour les réserver aux seuls Flamands, les études navales ? N'a-t-on pas proposé de faire du flamand, aux lieu et place du français, la langue nationale du Congo ? Le flamand, article d'exportation !... La Société royale de géographie a dû intervenir.

Si la Belgique prétend s'acquitter de la tâche civilisatrice qui lui a été confiée, a-t-elle déclaré, elle ne peut le faire qu'en initiant peu à peu les populations nègres à la culture européenne ; pour cela, les langues indigènes sont des instruments insuffisants, inadéquats. Dès lors, la seule langue française nous semble capable de jouer un rôle civilisateur en Afrique : ne pas combattre de tous nos moyens l'influence déjà trop grande de l'Anglais serait une naiveté que l'on ne manquerait pas d'exploiter contre nous, et vouloir imposer la *moedertaal* au Congo serait consumer, en pure perte d'ailleurs, dans des efforts parallèles, des énergies impérieusement réclamées par la poursuite d'un but unique.

Mais les efforts flamingants se sont, ces dernières années, surtout portés sur le projet Coremans et l'Université de Gand. Le projet Coremans avait pour but d'étendre la loi du 15 juin 1883, qui ne s'applique qu'aux établissements d'enseignement moyen de l'Etat, aux écoles privées. « Dans la section moyenne « des écoles de la région flamande, est-il dit dans l'article 2 « de la loi de 1883, le cours de flamand est donné en flamand. « Les leçons d'anglais et d'allemand sont données en flamand « jusqu'à ce que les élèves soient en état de poursuivre ces « études dans la langue même qu'on leur enseigne. Un ou

[1] On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de « flamandisation » officielle : un arrêté ministériel du 12 juillet 1890 instituant pour chaque faculté un cours facultatif de droit pénal, et d'élément de la procédure pénale en flamand ; un arrêté du 16 décembre 1895 instituant à Liége un cours facultatif de rédaction d'actes notariés en flamand, etc., etc.

« plusieurs cours du programme sont également donnés en « flamand. » Le projet Coremans stipulait qu'on enseignerait obligatoirement, dans les écoles privées comme dans celles de l'Etat, le flamand et une langue étrangère. Aucun élève ne pourrait être admis aux études universitaires, aucun citoyen ne jouirait du double rôle attaché, pour les élections législatives, au certificat d'études moyennes, s'il n'avait suivi des cours en flamand et subi un examen spécial de flamand [1]. Le projet Coremans souleva de si vifs débats qu'il dut être ajourné. Mais les flamingants comptent sur la victoire et mettront tout en œuvre pour l'obtenir [2].

On a voulu aussi « flamandiser » l'Université de Gand. Une université flamande semble indispensable aux flamingants. Obtenir qu'on donne à Gand l'enseignement en flamand est le but pratique de leurs efforts. Ceux-ci, dans l'ensemble de la population, ont été vus sans grande faveur. « L'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française » a institué sur la flamandisation de l'Université de Gand un referendum dont les résultats ont été concluants : 123 voix se sont prononcées pour la négative, 21 seulement pour l'affirmative; 21 réponses diverses sont également parvenues.

Les efforts des flamingants ont été et sont combattus de deux côtés à la fois. Les Wallons mènent de très ardentes campagnes. Plusieurs fois déjà des congrès wallons ont été constitués. En 1905, un congrès international de la langue française s'est tenu à Liége : il en est sorti la « Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française », qui a un bureau permanent, composé de délégués français, belges, luxembourgeois, suisses, canadiens, danois et russes. En 1908, un second congrès s'est réuni à Arlon [3], qui a émis, relativement au mouvement flamingant, les importants vœux suivants :

Considérant que la loi belge du 15 juin 1883 concernant l'enseignement moyen officiel n'a eu que des résultats funestes et ne répond pas au vœu des familles; considérant qu'une législation sur l'emploi des langues ne peut s'inspirer que de la liberté; considérant les services que la langue française a rendu et rend aux populations flamandes;

Le congrès s'oppose énergiquement à tout projet de loi qui aurait pour conséquence de restreindre l'enseignement du français dans les établisse-

---

[1] Henri Charriaut, *op. cit.*

[2] On discute en ce moment sur l'opportunité de ce projet de loi sur l'enseignement obligatoire qui motive des débats extrêmement vifs.

[3] V. René Henry dans les *Questions* du 16 octobre 1908. V. aussi les documents officiels du Congrès wallon de Liége de 1905 (imprimerie Mathieu Thone, Liége), du Congrès de Liége de 1906, du Congrès d'Arlon de 1908 (chez Honoré Champion, Paris). Il y a eu à ces divers congrès des rapports extrêmement intéressants.

ments libres, réclame une application équitable de la loi de 1883 dans les établissements officiels, demande que le régime français prévu par l'article 5 de cette loi soit organisé dans les athénées du pays flamand où il n'existe pas;

Emet le vœu de voir la langue française rester la langue unique qui cimente l'union entre les deux races constituant la nationalité belge, de façon à donner à celles-ci la cohésion nécessaire;

Emet le vœu que dans les concours organisés par les administrations publiques le flamand ne soit pas favorisé au détriment du français;

Emet le vœu que le français reste la langue véhiculaire de l'enseignement à l'Université de Gand; exprime sa gratitude à l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française, pour l'active campagne qu'elle a menée contre la flamingantisation de l'enseignement supérieur gantois.

Ce sont, en effet, non seulement les Wallons mais aussi de très nombreux Flamands qui combattent les efforts flamingants. Si tous les flamingants sont des Flamands, par contre tous les Flamands ne sont pas flamingants. On en trouve la preuve dans cette « Association flamande pour la vulgarisation de la langue « française » qui a été constituée le 3 juin 1898 « en vue d'en- « courager l'étude et la pratique de la langue française dans la « partie flamande du pays ». Ses onze cents membres, auxquels chaque année s'en ajoutent de nouveaux, se souviennent des liens qui unissent non seulement la Belgique, mais le pays flamand et sa propre langue à la France et au français, et leur but est de développer, dans les Flandres mêmes, la langue et la culture françaises. L'Association flamande a créé des sections à Bruxelles et à Anvers; elle organise des cours et des conférences; elle a fait imprimer et distribuer un petit manuel franco-flamand à l'usage des ouvriers flamands qui vont chaque année en France pour les moissons et qui rend de très grands services; ses efforts sont et seront fertiles.

Il est nécessaire que Wallons et Flamands travaillent sans relâche, s'ils veulent empêcher le succès définitif des flamingants et des Allemands. Créer des écoles françaises bon marché, que puissent fréquenter les enfants du peuple, des journaux bon marché qui atteignent les masses populaires, développer chez celles-ci par des cours et des conférences l'amour du français, constituer des ligues wallonnes[1] est une tâche nécessaire, qui s'impose en Belgique à tous les fervents de la culture française. Il faudrait aussi qu'au Parlement un groupe wallon, solide, se formât qui pût soutenir le choc flamingant.

[1] Il y a une tendance manifeste, très heureuse du reste, en ce sens. Les groupes littéraires wallons sont déjà assez nombreux. A Liége, la Société liégeoise de littérature wallonne compte 800 membres. Tout groupement ayant pour but l'étude et la propagande du wallon aura un effet politique indirect certain.

Le flamingantisme est dangereux pour nous autres Français; il est pour la Belgique une question d'un intérêt capital. Certains Wallons ne parlent-ils pas déjà de la possibilité d'un gouvernement fédératif, si les menées flamingantes se prolongeaient trop longtemps? Ce changement dans le régime constitutionnel pourrait être pour la Belgique gros de conséquences. Il semble que le gouvernement agirait sagement en n'obtempérant pas aussi souvent qu'il le fait aux injonctions flamingantes : il faut qu'il tienne la balance égale entre Flamands et Wallons, que l'usage des langues soit, comme le veut la Constitution elle-même, facultatif; il faut qu'il évite toute contrainte linguistique. En favorisant telle langue au détriment de telle autre, il entretient un conflit qui ne peut être que néfaste au pays. L'union fait la force, c'est la devise même de la Belgique. Puisse, à défaut d'une âme belge, qui n'existe pas, la conscience belge faire voir chaque jour davantage aux différentes races qui composent la Belgique la solidarité de leurs intérêts politiques et économiques, et aux Flamands le danger que peuvent faire courir à la nation, qu'un voisin vorace surveille à l'Est, leurs revendications dès qu'elles cessent d'être flamandes pour devenir flamingantes [1].

ERNEST LÉMONON.

---

[1] On pourra consulter sur le mouvement flamingant, outre le livre de M. Charriaut et les documents des congrès déjà cités, l'ouvrage de M. Wilmotte, *la Belgique morale et politique* (chez Armand Colin), et du même auteur, la Culture française en Belgique (*Revue des Français*, 25 février 1909), et la Culture française en pays flamand (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, mai 1908).

LE ROLE DE L'AUTRICHE ET DU MONTENEGRO

DANS L'INSURRECTION ALBANAISE

Au moment où la diplomatie autrichienne vient subitement d'élever la voix à propos de l'Albanie (voir ci-après nos *Renseignements politiques*), on lira avec intérêt l'article suivant, dont la note est assez différente de celle qui a été donnée par M. Jean de Plamont dans notre numéro du 16 mai. Il est bon qu'en cette affaire assez obscure tous les sons de cloche soient entendus. — N. D. L. R.

L'intérêt tout particulier que l'Autriche porte aux choses d'Albanie n'est un mystère pour personne. On a cru trop longtemps dans l'Europe occidentale que l'axe du *Drang nach osten* passait par le couloir du sanjak de Novibazar et par la vallée du Vardar. En réalité, abandonnant quelque peu la vieille Serbie et la Macédoine aux éternelles rivalités des Serbes et des Bulgares, c'est plutôt vers l'Albanie que l'Autriche dirige sa marche envahissante, dont l'annexion de la Bosnie-Herzégovine n'a été que la première étape.

On sait que sous le règne d'Abdul-Hamid les Albanais, tant chrétiens que musulmans, bénéficiaient d'un régime de faveur, exempts d'impôt et de service militaire, et fort peu tracassés par une administration qui n'exerçait qu'une autorité nominale. Les agitations du pays étaient dues à des querelles purement locales, à des vendettas de particuliers ou de clans, et n'auraient guère attiré l'attention de l'Europe si elles n'avaient été démesurément amplifiées par la presse autrichienne dans un but politique. Depuis un an elles ont pris, grâce aux impardonnables erreurs des Jeunes-Turcs, le caractère d'une insurrection générale; mais il convient de dire, pour être juste, que le gouvernement de Constantinople n'en a pas été le seul artisan, et que le Ballplatz a sa bonne part de responsabilité. Les menées autrichiennes en Albanie, qui datent de longtemps et qui portent aujourd'hui leurs fruits, méritent d'être connues.

Le protectorat catholique, dévolu à l'Autriche dans cette région de l'empire ottoman, lui a permis d'inonder le pays de missionnaires qui ne poursuivent pas toujours un but exclusivement religieux. Entretenus par la fondation Léopold (*Léopoldiner Stiftung*) qui est administrée par le baron Joseph Gude-

nius, chambellan et conseiller intime, beaucoup d'entre eux sont de véritables agents politiques, et présentent aux chrétiens d'Albanie Sa Majesté apostolique comme leur défenseur naturel contre l'oppression turque. Des distributions fréquentes d'argent, d'armes et de munitions faites aux populations, des distinctions accordées aux chefs de clan incitent à la reconnaissance envers le grand protecteur. Pour préparer l'avenir, bon nombre d'enfants sont attirés chaque année à Vienne et élevés à l'Institut albanais du Schwartzenberger Platz, qui est lui-même l'objet de la sollicitude du ministère des Affaires étrangères : on sait qu'il existe au Ballplatz une section spéciale pour les affaires d'Albanie, qui était tout dernièrement encore dirigée par MM. Muller et le Dr Pekmezy. Un peu avant la chute d'Abdul-Hamid, la propagande autrichienne redoubla d'intensité. Deux comités politiques austro-albanais furent organisés, l'un à Venise sous la présidence de Bajerovitch pacha, l'autre à Vienne sous celle du comte Economo. Un journal, l'*Albanie*, fondé à Raguse, fut transféré ensuite à Trieste. Organe des « comités patriotiques albanais », il publiait de nombreux manifestes et préconisait une Albanie autonome.

C'est à peu près vers la même époque que le gouvernement de Vienne entreprit d'améliorer ses relations avec le prince Nicolas de Montenegro. Ce n'est guère en effet que par le Montenegro que l'Albanie du Nord est perméable. Nous avons des raisons de croire qu'une entente secrète fut conclue en 1906 ou en 1907. On se rappelle la rencontre à Raguse de l'archiduc François-Ferdinand et du prince héritier Danilo, à l'occasion des manœuvres autrichiennes. A Raguse également avaient été amenés un certain nombre de chefs albanais, conviés à venir s'incliner devant « les deux grands amis de l'Albanie ». Cette intimité austro-monténégrine coïncidait d'ailleurs avec un refroidissement entre la Serbie et le Montenegro, qui s'accentua rapidement et aboutit en 1908 à une rupture diplomatique. C'est l'époque où le prince Mirko, second fils du prince Nicolas, présentant son nouveau-né au peuple, s'écriait : « Monténé-« grins, cet enfant est mon sang, et le sang des Obreno-« vitch[1] ! » C'est aussi l'époque de la fameuse affaire des bombes de Cettigne.

Survint l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Devant l'explosion du sentiment national serbe, les deux dynasties rivales durent faire trève à leurs querelles, et le prince Nicolas accepta

---

[1] Le prince Mirko a épousé Nathalie Constantinovitch, apparentée aux Obrenovitch.

la main que le roi Pierre lui tendait : une alliance défensive fut conclue entre le royaume et la principauté. Il ne semble pas que l'Autriche s'en soit beaucoup émue... Toujours est-il qu'elle n'en tint pas rigueur au prince Nicolas, à qui la solution définitive de la crise procura des avantages notables : le titre de roi, et l'abolition de l'article 29 du traité de Berlin, libérant le littoral monténégrin du contrôle autrichien. La Serbie, elle, ne recevait aucune compensation.

Il ne faut pas perdre de vue ces faits pour comprendre les événements d'Albanie.

L'insurrection albanaise fut préparée à la fin de 1909 et au commencement de 1910. Des armes et des munitions autrichiennes furent adressées aux chefs albanais qui étaient les clients de l'Autriche, et notamment à Issa Boletinatz. La plupart de ces envois transitèrent par le territoire monténégrin. La révolte éclata, en effet, au printemps de 1910, mais ne fut que partielle, à cause des malentendus et des désaccords inévitables avec les clans albanais, et c'est ce qui permit au général Torghout Chefket pacha d'en venir à bout[1]. Cette année-ci on s'y prit autrement. Dès le mois de décembre 1910, les Albanais arrivaient en foule au Montenegro, et on peut évaluer à 3.000 leur nombre vers la mi-février 1911. Ils furent fort bien accueillis et installés dans les villages de la frontière, aux environs de Podgoritza. Ils touchèrent tous pendant plusieurs mois un secours journalier variant de 3 à 5 couronnes. Pour qui connaît la situation du trésor monténégrin, il est hors de doute que ces largesses eussent été impossibles sans un subside étranger.

C'est également dans le courant du mois de février que se place une demande d'explication adressée à Cettigne par le cabinet de Belgrade. Le roi Nicolas fit répondre que « le gou-« vernement du royaume du Montenegro ne voyait pas de « raison pour entretenir le gouvernement *fraternel* de Serbie « des affaires strictement intérieures du royaume... » Le cabinet de Belgrade eut la sagesse de ne pas envenimer les choses et fit le nécessaire pour que la presse se tût.

Au premier printemps, les combattants albanais qui s'étaient installés au Montenegro avec leurs familles y laissèrent ces dernières, toujours à la charge du trésor monténégrin, repassèrent la frontière, et se jetèrent dans les montagnes pour commencer les hostilités. Le reste est bien connu. Depuis plusieurs mois les Malissores révoltés tiennent la région au Nord

---

[1] Le désarmement des insurgés, opéré par Torghout Chefket, prouva la provenance autrichienne des fusils.

et au Nord-Est de Scutari, faisant sentir leur action sur tout le revers septentrional des Alpes albanaises, jusqu'à Gusinje. Et tout dernièrement, au moment où on pouvait croire que les effectifs assez considérables réunis par Torghout pacha domineraient la situation, on a appris que la grande tribu catholique des Mirdites, au Sud-Est de Scutari, entrait dans le mouvement. Il n'est donc pas exagéré de dire que le général turc va se trouver en présence de graves difficultés[1].

Les événements actuels ne sont pas sans analogie avec ceux qui se sont déroulés en Bosnie-Herzégovine en 1878, que l'Autriche avait également préparés, et dont elle a tiré le profit que l'on sait. En tout cas ils appellent deux réflexions.

La première est que les Jeunes-Turcs finiront peut-être par comprendre l'erreur qu'ils ont commise en comptant sur l'amitié de Vienne et en prodiguant leurs faveurs au bloc austro-allemand. S'ils ont supputé que Berlin les protégerait contre les convoitises de Vienne, ç'a été encore une illusion. L'Autriche, menée aujourd'hui par des hommes comme l'archiduc François-Ferdinand et le comte d'Ehrenthal, n'est plus le satellite de l'Allemagne.

La seconde est que l'Autriche ne veut plus s'exposer au reproche d'être toujours en retard d'une année, d'une idée, d'une armée. Alors qu'on pouvait la croire uniquement préoccupée de digérer la Bosnie-Herzégovine, elle songe déjà aux absorptions futures, et n'entend pas rester quinaude le jour où la carte d'Europe et d'Afrique serait modifiée. Si, dans un avenir encore impossible à déterminer, le Maroc revenait à la France et Tripoli à l'Italie, si la Russie obtenait le libre passage des Dardanelles, et si l'Allemagne, non contente de son Bagdad, trouvait encore ailleurs une compensation territoriale, l'Autriche estime qu'on lui devrait l'Albanie. Et elle prépare les voies.

DOUCHAN TOMITCH.

---

[1] C'est peut-être une des raisons du subit changement des dispositions du gouvernement de Constantinople. — *N. D. L. R.*

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

AU MAROC

Le dégagement de Fez.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernière chronique, les deux premiers échelons de l'expédition de secours, la colonne Brulard et la colonne Dalbiez, réunis sous le commandement du général Moinier, sont arrivés à Fez, le 21 mai, à midi. Nos troupes ont été reçues aux portes de la ville par un peloton de cavaliers makhzéniens et le colonel Mangin ; puis une délégation du Makhzen, comprenant le caïd Méchouar, le gouverneur de Fez, le caïd Mlougui et Ben Ghabrit, est venue saluer le général Moinier au nom de Mouley Hafid et lui dire que le sultan mettait à sa disposition le palais de Dar-Debigah. Le lendemain, 22 mai, Mouley Hafid a reçu solennellement les généraux Moinier et Dalbiez, le colonel Brulard, l'état-major et les chefs des unités de chaque arme. L'entretien a été très cordial. Le sultan a vivement remercié le général Moinier du concours qu'il lui apportait. Le général Moinier a ensuite passé en revue les soldats du Makhzen dans la Méchaouïa. La population de Fez a fait généralement le meilleur accueil à nos troupes qui sont restées campées en dehors de la ville.

Le 26 mai, le dernier échelon de l'expédition, la colonne Gouraud parvenait à son tour à Fez, après une marche très pénible ; depuis le 20 mai, jour où elle avait quitté Kounitra, elle n'avait cessé d'être harcelée par les tribus rebelles — Beni-M'tir, Zemmour, Guerouane, Oulad-Yaya — et avait subi des pertes sensibles : le capitaine Petitjean, un sergent et six hommes tués et une quarantaine de blessés, dont plusieurs très grièvement. Le dernier combat avait eu lieu le 25, près de Mola, et l'ennemi n'avait cessé le feu qu'en voyant arriver la brigade Dalbiez, partie de Fez pour aller au-devant de la colonne Gouraud.

Enfin, le 2 mai, la mehalla d'El Omrami a fait également son arrivée à Fez. La ville avait alors repris son aspect naturel. Entre temps les Cheraga, les Oulad-Djama et les Oulad-Hadj avaient envoyé des délégués au sultan pour solliciter l'aman. Le sultan a reçu ces délégués et leur a témoigné la plus grande bienveillance.

La disgrâce d'El Glaoui.

La première conséquence de l'arrivée de la colonne de secours à Fez a été la révocation du premier vizir, El Glaoui. Le 26 mai, en effet, dans la matinée El Glaoui recevait du sultan l'ordre de ne pas se rendre au Makhzen, en même temps que l'avis qu'il était suspendu de ses fonctions de grand vizir et que son fils était destitué de sa charge de ministre de la Guerre. En outre, Thami Glaoui, autre fils

du Glaoui, était remplacé comme pacha de Marrakech par Hadj Nennou, gouverneur de la défense de Fez. Cette décision de Mouley Hafid a produit une très bonne impression à Fez. On la considère comme étant de nature à ramener au Makhzen certaines tribus dont la révolte paraît avoir été motivée par les exactions d'El Glaoui. Depuis deux ans, en effet, qu'il habitait Fez à côté de Mouley Hafid, qui l'avait comblé d'honneurs et lui avait même donné en mariage une de ses filles, El Glaoui avait abusé sans aucune limite, ni aucun contrôle, d'un pouvoir qui lui permettait d'exercer toutes les spoliations et de pressurer indignement les tribus Haouz et les tribus du Gharb. Mouley Hafid ne s'était pas jusqu'ici senti assez fort pour prendre à son égard les mesures de rigueur nécessaires. Mais l'arrivée du général Moinier lui apporta l'appui qui lui semblait indispensable pour exercer son autorité. Il signifia donc brusquement au grand vizir d'avoir à lui rendre compte de sa gestion et des sommes énormes perçues par lui aux dépens du Trésor. El Glaoui refusa et aussitôt il fut informé de sa destitution. Pour le moment, El Glaoui, qui est d'ailleurs gravement malade de la tuberculose, conserve sa liberté, mais il ne doit pas quitter Fez ; il garde la possession de ses biens personnels, mais il aura à restituer tous les biens que le Makhzen lui a donnés. El Glaoui n'aura pas provisoirement de successeur. Un secrétaire, Orbi el Hasnaoul, assurera l'intérim du grand vizirat.

Le sultan Mouley Hafid et la France.

Le 2 juin, le correspondant de l'*Echo de Paris* à Fez, M. de Segonzac, a demandé au sultan comment il comprenait la politique de collaboration avec la France. Mouley Hafid a fait à notre confrère la réponse suivante :

La collaboration suppose un but commun, but défini par l'Acte d'Algésiras : assurer l'ordre, la paix, la sécurité au Maroc. C'est pour atteindre ce but que nous nous efforçons d'élaborer, avec le général Moinier, le consul Gaillard et le colonel Mangin, une méthode d'action commune.

Nous avons étudié, au cours de nos nombreux entretiens, les problèmes que nous pose la pacification des tribus soulevées. Plus tard, nous envisagerons les projets de réformes administratives et l'organisation militaire. Cette collaboration se fait tout naturellement, en ce qui concerne la pacification, par exemple.

Notre rôle se borne à indiquer au général les tribus qu'il importe de châtier; mais nous n'aurions garde de nous permettre aucune immixtion dans le domaine tactique. Nous fournissons tous les renseignements que nos agents recueillent sur la position, la force, les plans des rebelles. Nous mettons à la disposition de vos colonnes les soldats de nos mehallas; puis, les opérations terminées, le général nous envoie les gens qui demandent l'aman. Car c'est évidemment entre nos mains qu'ils doivent faire leur soumission.

Il serait prématuré d'exposer dès maintenant notre programme de réformes administratives. Mais personne plus que nous n'aura souci de faire disparaître les abus, les exactions, les concussions, les prévarications et tous les vices qui ont fait détester notre régime. Une telle réforme ne saurait se faire immédiatement, ni d'un seul coup. Ce sera l'œuvre de

demain, œuvre pour laquelle nous aurons, autant que pour la pacification, besoin de vos conseils et de votre concours.

L'organisation militaire se poursuit sous l'habile direction du colonel Mangin et de son héroïque phalange. Les officiers et sous-officiers, les unités qu'ils ont instruites, de même que les goumiers de la Chaouïa, ont fait leurs preuves. Nous voudrions pouvoir créer vite cette force militaire qui est la condition première de notre autorité, et c'est un regret pour nous que notre situation financière limite aussi etroitement l'essor de notre jeune armée. Ici encore votre concours nous sera précieux et servira vos propres intérêts, puisque la substitution de nos troupes aux vôtres doit marquer la limite de votre effort

A ce propos, on répète sans cesse dans la presse de tous les pays, dans la presse française surtout, le mot évacuation : ce mot suppose une occupation. Pensez-vous qu'être venus jusqu'à Fez constitue une occupation du Maroc ? Vous avez pris, vis-à-vis de l'Europe, l'engagement de pacifier le pays, d'y rétablir l'ordre, la liberté commerciale, vous vous êtes astreints, dans des conditions précises, à être mes collaborateurs. Donc, si les traités ne sont pas de vains mots, vous m'aiderez jusqu'au bout dans l'accomplissement de cette tâche où votre honneur et vos intérêts sont engagés.

Quant à fixer le terme de notre coopération, j'admire qu'on prétende le faire de loin sans rien connaître de la situation de ce pays et des résistances qu'il nous opposera. Je m'étonne que tant de gens s'érigent en défenseurs de l'intégrité marocaine, alors que personne ne songe à y porter atteinte autrement que pour la fortifier. Sans doute, nous souhaitons plus que personne cette émancipation libératrice. Mais nous pouvons être les meilleurs juges de son opportunité. Attendez donc pour vous en aller que nous vous le demandions.

Les opérations du général Moinier autour de Fez.

Préoccupé de l'attitude hostile des tribus du djebel Zerhoun, dont les attaques incessantes avaient rendu si pénible la marche sur Fez de la colonne Gouraud, le général Moinier entreprit, le 29 mai, une opération de police destinée à assainir la région. Cette opération se poursuivit durant six jours; elle obtint un succès complet; malheureusement un engagement assez sérieux, le 2 juin, nous coûta quatre tués, dont le médecin-major Auvert atteint mortellement d'une balle, en soignant un blessé sous le feu, et une vingtaine de blessés. Le 4 juin, le général Moinier était de retour à Fez, où le sultan donnait un grand dîner en son honneur.

Sur la Moulouya.

Après le guet-apens d'Alouana, où le capitaine Labordette avait trouvé la mort avec 27 de ses hommes, le 16 mai, le général Toutée avait décidé d'obtenir par une série de reconnaissances, dirigées par le général Leré et le colonel Henrys, la pacification de la Moyenne-Moulouya entre Debdou et le massif des Beni Snassen. Ce programme a été accompli de point en point et toute la région est maintenant parfaitement calme. Notre action pacificatrice a toutefois été douloureusement payée par la mort du commandant Roumens tué glorieusement, le 23 mai, ainsi qu'un sergent et huit tirailleurs, dans un

engagement avec une forte harka de Beni-Reis, venus de la rive gauche de Moulouya.

Le 3 juin, l'ordre étant définitivement rétabli, le général Toutée a reçu de Paris des instructions pour cesser les opérations sur la Moulouya et se borner à procéder à l'organisation des postes qui resteront sur place pour garantir la sécurité des communications.

L'action espagnole. La question marocaine aux Cortès.

Le 8 juin, un important débat a eu lieu à la Chambre des députés espagnole, où une interpellation de l'ancien ministre libéral, M. Villanueva, a amené M. Canalejas à préciser la politique marocaine du gouvernement de Madrid. M. Villanueva avait demandé au président du Conseil de donner des explications décisives.

Les timides, avait-il dit, croient que la patrie est en danger ; par contre, l'armée voyant le spectacle qu'offre actuellement le Maroc souffre du supplice de Tantale. Il faut que le doute cesse et que tout soit tiré au clair.

Où donc parle-t-on de la zone d'influence espagnole et la fixe-t-on? Dans l'Acte d'Algésiras? Non. Dans le traité hispano-français de 1904 rendu public? Pas davantage. Il faut qu'on fasse connaître le traité secret hispano-français de 1904. L'heure en est déjà sonnée.

Puis, comme M. Canalejas protestait par cette interruption : « Non, ce n'est pas encore l'heure ! » M. Villanueva avait aussitôt reparti :

Je le regrette, car parler continuellement de zones d'influence, et ne pas dire clairement en quoi elles consistent, c'est exciter inutilement l'opinion publique. Mais la convention secrète de 1904 contient des clauses bien plus graves, que je prends sur moi de dévoiler. Pendant quinze ans, la France, à partir de cette date, c'est-à-dire jusqu'en 1919, pourra agir librement, sans autre obligation que de rendre compte de ses projets au gouvernement espagnol, non seulement dans sa zone d'influence, mais aussi dans la nôtre. Pendant les quinze années suivantes, la France devra obtenir le consentement de l'Espagne. M. Maura signa cette convention parce qu'il croyait que l'Espagne n'avait pas de moyens suffisants pour agir efficacement. La France a donc le droit de faire ce qu'elle fait.

Pouvons-nous aller à Tétouan et à Larache, s'il est nécessaire de défendre la vie et les biens de nos nationaux? Cela est indiscutable, car toute nation a le droit d'aller au secours de ses nationaux. Mais nous ne pouvons y aller pour d'autres raisons, et nous y installer. Nous n'avons actuellement aucun motif d'aller à Tétouan ou à Larache : ces villes sont tranquilles. N'oublions pas que nous n'avons pas les mains libres.

Les bornes qui nous sont imposées aujourd'hui partent des traités de 1904, dont le projet fut soumis par notre gouvernement, alors que nous dirigions la politique, aux chefs de tous les groupes parlementaires, et qui fut approuvé par tous.

Or, quelques jours après la signature, un journal parisien employait en faveur des droits de la France un langage analogue à celui employé aujourd'hui : personne ne se plaignit alors de ces prétentions de la France. Pourquoi nous étonner aujourd'hui de ce qui n'est que l'exécution des traités? Je comprends qu'il est possible que cela blesse nos sentiments, mais qu'y faire? Les traités sont en vigueur et il faut s'y tenir.

On dit et la presse s'en est fait l'écho, que nous devrions changer notre orientation politique internationale et nous tourner vers l'Allemagne. Il est trop tard ; nous avons laissé passer le moment opportun qui s'offrit à nous en 1905 ; nous sommes aujourd'hui sans intérêt pour l'Allemagne. Vers qui donc tourner nos regards? J'estime, par conséquent, que nous devons observer méticuleusement tous les traités, mais que notre situation financière et intérieure et que la question dynastique qui n'est pas encore résolue nous interdisent certaines entreprises.

Et M. Villanueva avait terminé en disant que l'entente avec la France ne doit pas être difficile. M. Canalejas a répondu :

J'ai vu sans regret l'attitude prise par M. Villanueva, mais je ne peux pas répondre avec toute liberté de langage car des négociations sont en cours entre la France et l'Espagne. Je ne puis non plus ni ratifier ni rectifier ce que l'orateur a dit du traité secret de 1904.

Nous procédons modestement ; mais nous sommes en train d'accomplir une œuvre civilisatrice d'une grande importance en créant là-bas, non seulement des écoles, mais aussi des fermes modèles, des hôpitaux, etc.

Au moment où nous recevons la nouvelle des horribles assassinats commis à El-Ksar, et dont des protégés espagnols ont été les victimes, les paroles de M. Villanueva sont imprudentes. Si l'anarchie augmente, si nos nationaux ou protégés continuent à demander notre aide, quel droit aurions-nous de la leur refuser ? Ce serait annuler la personnalité de l'Espagne. Aucun Cabinet espagnol ne songe à se lancer dans des aventures belliqueuses ; mais nous avons des devoirs d'honneur à remplir. Nous n'aurons jamais recours à la violence ; nous n'agirons jamais contre les intérêts des autres puissances.

L'empire marocain est troublé : la souveraineté du sultan est méconnue ; les tribus voisines de nos possessions ont demandé notre protection contre les agressions probables des autres tribus, et nous avons dû prendre certaines mesures et occuper des positions stratégiques, mais sans les fortifier. Des protégés espagnols ont été assassinés à Larache. Si nous avons eu un tort, c'est d'agir trop prudemment. Dans les postes qu'elles occupent, nos troupes ne sont pas des troupes espagnoles, mais des troupes qui remplacent la police que le sultan ne peut pas organiser.

Le moment est-il venu de parler des conventions secrètes? Je crois que non. Nos droits ont leur origine dans les traités. L'Espagne n'aspire pas aux conquêtes, ni au démembrement de l'empire chérifien. Elle veut travailler pour toutes les autres puissances. Sa politique est la politique de la porte ouverte, mais elle désire exercer une influence légitime dans les endroits où elle se trouve établie.

Or, au moment même où M. Canalejas prononçait ces paroles, où il déclarait que « l'Espagne n'aspire pas aux conquêtes ni au démembrement de l'empire chérifien », 800 soldats espagnols débarquaient à Larache, et allaient occuper El-Ksar sans qu'aucun prétexte valable ait pu justifier cet abus de force, cette violation des engagements internationaux. L'action du gouvernement de Madrid a naturellement provoqué une émotion considérable tant au Maroc qu'auprès des Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Souscription nationale en faveur de la faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth.* — Sur l'initiative du Comité de l'Asie française, une souscription a été ouverte par le syndicat de la Presse parisienne pour doter la faculté de médecine française de Beyrouth de l'hôpital qui lui est indispensable pour compléter son enseignement et lui permettre de soutenir la comparaison avec les Facultés étrangères installées dans ce pays. La première liste, qui a paru le 5 juin, a réuni un total de 101.200 francs. D'autres listes vont être publiées. Les souscriptions sont reçues au syndicat de la Presse parisienne, 37, rue de Châteaudun, à la Banque de France (compte spécial du Comité de l'Asie Française), et dans nos bureaux de la rue Cassette.

— *Le nouveau ministre de la Guerre.* — Par décret en date du 27 mai, M. le général de division Goiran, commandant le 6e corps d'armée à Châlons-sur-Marne, est nommé ministre de la guerre en remplacement de M. Maurice Berteaux, tué à Issy-les-Moulineaux.

— *La visite du roi de Serbie.* — Un communiqué officiel annonce que, « en regrettant que les raisons de santé et les dispositions déjà « arrêtées pour les fêtes nationales ne lui permettent pas de rendre « plus tôt sa visite à M. le Président de la République, S. M. le Roi « de Serbie a décidé de l'ajourner jusqu'en octobre à la date qui « conviendra le mieux au Président et au gouvernement de la Ré- « publique. »

Mouvement diplomatique. — M. Klobukowski, ancien gouverneur général de l'Indochine, est nommé ministre de France à Bruxelles, en remplacement de M. Beau, nommé ambassadeur à Berne. M. le comte d'Aunay est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nécrologie. — *Mort de M. Maurice Rouvier.* — M. Maurice Rouvier, sénateur des Alpes-Maritimes, ancien président du conseil, est mort le 7 juin des suites d'une congestion pulmonaire.

Alsace-Lorraine. — *La Constitution d'Alsace-Lorraine.* — Le Reichstag a voté, le 26 mai, en 3e lecture, le projet de Constitution pour l'Alsace-Lorraine et la loi électorale, par 211 voix contre 93. Le conseil fédéral de l'Empire allemand a donné, dès le lendemain 27, son approbation au projet adopté par le Reichstag. Il ne reste donc plus qu'à soumettre la loi à la signature de l'empereur, ce qui ne saurait tarder, vu la hâte que met le gouvernement à en finir. La

nouvelle Constitution et la loi électorale entreront en vigueur aussitôt après la promulgation au *Bulletin des lois*. Une ordonnance du statthalter fixera la date des élections.

— *Création du parti national alsacien-lorrain.* — Une trentaine de membres de la Délégation d'Alsace-Lorraine, dont quelques-uns sont également députés au Reichstag, se sont réunis le 3 juin, à Strasbourg, afin de s'entendre pour une tactique commune en vue des prochaines élections. Cette réunion avait été décidée le 30 mai, au cours d'une excursion à Saverne entreprise par la Délégation, et où le principe de l'« union nécessaire » avait été proclamé par plusieurs orateurs. Après la constitution d'un comité provisoire il a été décidé de lancer un appel dont voici le passage le plus saillant :

Nous nous sommes décidés à fonder un parti national alsacien-lorrain, qui réunira, nous l'espérons, tous les vrais Alsaciens-Lorrains dans un puissant effort commun. Alsaciens-Lorrains nous resterons, sans abandonner nos convictions parfois opposées dans les différentes phases de la vie publique et privée.

Allemagne. — *L'arbitrage intégral.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a annoncé en ces termes, le 30 mai, que l'Allemagne adhérait aux négociations qui se poursuivent entre les Etats-Unis, la France et l'Angleterre en vue de la conclusion d'un traité d'arbitrage.

Le gouvernement des Etats-Unis ayant fait connaître au gouvernement allemand qu'il était disposé à conclure avec d'autres puissances, aussi bien qu'avec l'Angleterre, un traité d'arbitrage sur une large base, le gouvernement impérial a exprimé le vœu d'avoir connaissance du projet américain et s'est déclaré prêt à entrer dans l'examen de ce projet. M. Knox l'a donc communiqué au comte Bernstoff qui sera bientôt reçu à Berlin.

Angleterre. — *La conférence impériale britannique.* — La conférence impériale britannique, qui siège à huis clos sans que la presse y soit représentée, a repoussé la résolution de sir Joseph Ward, le premier ministre Néo-Zélandais, demandant la création d'un Conseil d'Etat impérial et a approuvé, après une longue discussion, la Déclaration de Londres.

— *La réforme de la Chambre des Lords.* — La Chambre des Lords a adopté en deuxième lecture, à l'unanimité, le projet de réforme constitutionnelle de lord Lansdowne. Ce vote n'a d'ailleurs qu'une valeur de principe. L'avis général est que, de toute façon, l'attaque des Lords contre le Parliament bill et par suite le conflit aigu des deux Chambres n'auront lieu qu'après le couronnement du roi Georges V.

Autriche-Hongrie. — *Mort du baron Banffy.* — L'ancien président du conseil hongrois, baron Désiré Banffy, une des figures les plus marquantes du monde politique hongrois, est mort le 24 mai, après une courte maladie. Il était né à Kolozchar le 28 octobre 1843.

Belgique. — *La crise ministérielle.* — A la suite de l'opposition faite par les groupes de gauche au projet gouvernemental de loi scolaire, M. Schollaert a remis au roi, le 8 juin, la démission de son ministère. M. de Broqueville, ministre des Chemins de fer du cabinet Schollaert, et ami personnel du roi, a accepté de constituer le nouveau ministère.

Espagne. — *Une victoire du cabinet Canalejas.* — Le 3 juin, le Sénat espagnol, par 178 voix contre 63, a définitivement approuvé, après la Chambre, le projet de loi supprimant les octrois et leur substituant un impôt progressif sur les loyers. Ce vote, qui est considéré comme de nature à renforcer notablement la situation gouvernementale, a démontré en effet la discipline des ministériels : la majorité de M. Canalejas a réuni 161 voix libérales sur 184, plus 4 voix républicaines, 5 indépendantes, 1 conservatrice, celle de l'ambassadeur à Londres, et M. Villaurrutia.

Grèce. — *La revision constitutionnelle.* — La Chambre des députés hellène a voté, le 5 juin, l'ensemble du projet de revision de la Constitution. Ce vote a été salué par de longues acclamations des députés et par de grandes manifestations d'enthousiasme. La Chambre s'est ensuite transformée, sur la proposition du gouvernement, d'Assemblée revisionniste en Assemblée législative ordinaire.

Portugal. — *Les élections.* — Les élections législatives portugaises du 28 mai ont donné, comme il fallait s'y attendre, une majorité absolue au gouvernement directorial, puisqu'un seul des 231 élus a été déclaré douteux. Cependant il serait difficile d'en rien préjuger, étant donné qu'il ne se présentait que des candidats gouvernementaux.

Turquie. — *La question d'Albanie. L'intervention autrichienne.* — Nous signalions dans notre dernière chronique la démarche faite par le gouvernement russe auprès de la Porte au sujet des affaires albanaises. La Turquie ayant, à la suite de cette démarche, renouvelé verbalement à la Russie l'assurance de ses intentions pacifiques, l'incident n'a pas eu d'autre suite. Mais une autre intervention vient de se produire, cette fois de la part de l'Autriche : elle a été annoncée par l'entrefilet suivant du *Fremdenblatt*, paru le 7 juin :

Les graves nouvelles qui parviennent d'Albanie sont de nature à ôter l'espoir que ces régions pourront jouir enfin, après deux ans, des bienfaits de la paix. Le gouvernement turc a payé d'ingratitude l'appui que les Alba-

nais musulmans ont prêté à la fondation du régime constitutionnel, et ce fut la cause de l'insurrection du printemps de 1910.

Les méthodes employées pour la répression de cette insurrection et les mesures de désarmement qui suivirent, ont préparé le terrain pour la révolte.

Peut-être le mouvement des Mirdites, qu'on rapporte actuellement, contribuera-t-il à faire reconnaître enfin au cabinet de Constantinople l'aberration de sa politique albanaise et les intentions désintéressées des conseils répétés que lui a donnés l'Autriche-Hongrie.

Le vif intérêt avec lequel l'opinion publique, en Autriche-Hongrie, suit les récentes péripéties de la politique turque en Albanie ne provient pas seulement des sentiments amicaux de la monarchie austro-hongroise à l'égard de l'empire ottoman, il correspond aussi à ses sympathies de longue date pour les Albanais des trois confessions, et en particulier au protectorat qu'elle exerce sur l'élément catholique en Albanie. Bien que l'Autriche-Hongrie ait toujours déclaré qu'elle considérait l'affaire albanaise comme une question intérieure de la Turquie, les souhaits qu'elle forme pour le maintien de la Turquie d'Europe et des relations traditionnelles avec les Albanais, n'en confèrent pas moins à sa diplomatie le droit de formuler son opinion sur une politique qui a conduit à une situation intenable.

Et le lendemain, une note officieuse de Vienne apprenait que le marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, était chargé par son gouvernement de communiquer à la Porte, verbalement et en termes amicaux, l'appréciation de l'Autriche-Hongrie sur l'insurrection albanaise. Enfin, à la même date, on annonçait que l'ambassadeur d'Italie à Vienne, le duc d'Avarna, venait d'avoir un long entretien avec le comte d'Æhrenthal au sujet de la situation dans les Balkans, en ce qui concerne les récents incidents d'Albanie.

— *Le voyage du sultan à Salonique.* — Le sultan Mohammed V s'est rendu à Salonique, le 7 juin, accompagné de deux de ses fils, du grand vizir Hakki pacha et des ministres de l'Intérieur et de la Marine. Il a été très acclamé par les populations.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale. — *Un engagement au Haut-Sénégal.* — Le ministre des Colonies a reçu la nouvelle d'un engagement récent sur les confins sahariens, dans la région du Haut-Sénégal. Trois postes, Combo, Nioro, Kifa, y sont occupés chacun par une compagnie de Sénégalais, dont une section est montée à méhara ; ils sont destinés à couvrir vers le Nord le Haut Sénégal et à le mettre à l'abri des incursions des Maures. Le poste de Kifa en particulier, à 80 kilomètres de Kayes, sert d'intermédiaire entre la région du Haut-Sénégal et les postes de Mauritanie, en maintenant l'ordre dans le pays de Regueiba. C'est un détachement méhariste parti de Kifa le 12 mai qui, envoyé vers l'Est en reconnaissance de pâturage, a été attaqué.

Ce détachement, d'après un télégramme du gouverneur général, ayant « imprudemment pénétré dans le Follée », a été surpris par des bandes de pillards El-Aiour, venus du Nord à Zirafiet, point situé à 75 kilomètres au Sud-Est de Kifa. Nous avons eu un lieutenant tué, le lieutenant Dumassez du 2e tirailleurs sénégalais, ainsi que 9 tirailleurs ; de plus, le sergent Cheval et 5 tirailleurs ont été blessés. Cet incident est considéré comme un incident isolé qui ne peut avoir aucune répercussion sur la région.

— *La délimitation de la frontière franco-libérienne.* — La mission scientifique chargée de délimiter nos possessions de la Guinée et de la Côte d'Ivoire et la République noire du Libéria s'est embarquée à Bordeaux. Son chef est le capitaine P. Schwartz, de l'infanterie coloniale, dont la compétence s'est affirmée au cours de missions précédentes. Il est assisté des lieutenants Sapolin et Willate, du médecin major Neel et des sous-officiers Régnier et Drouot. La mission se rend à Konakry où elle doit rencontrer très prochainement les délégués libériens. On escompte que cette mission fera cesser les différends existant sur la frontière libérienne et permettra enfin d'assurer à la France la possession de territoires riches et inexploités.

III. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *La situation politique.* — Le président démissionnaire Porfirio Diaz a quitté, le 26 mai, Mexico pour aller s'embarquer à Vera-Cruz sur l'*Ipirazan*, à destination de l'Europe. Les troubles ont toutefois continué, malgré son départ, et il est bien difficile de se rendre compte de la situation exacte, d'après les dépêches informes et contradictoires que l'on reçoit *viâ* New-York. Un gouvernement provisoire a été constitué à Mexico, qui a fixé au 15 octobre prochain la date de l'élection présidentielle qui pourvoira au remplacement de M. Diaz. Le général Madero est arrivé le 7 juin à Mexico. Son arrivée a coïncidé avec un très fort tremblement de terre qui a fait un grand nombre de victimes.

Nicaragua. — *Agitation révolutionnaire.* — Une violente explosion de dynamite a détruit, le 2 juin, le fort Loma qui domine la capitale du Nicaragua, Managua. La ville a été mise en état de siège. De nombreux partisans de l'ex-président Estrada, qui vient de se retirer laissant le pouvoir au vice-président, le général Adolfo Diaz, appuyé par le ministre de la Guerre, le général Mena, ont été arrêtés. L'ex-président Estrada chercherait à provoquer un mouvement pour reconquérir la présidence.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du cacao. — La Revue agricole bimensuelle de la Barbade (*Agricultural News of West Indias*) donne, dans son dernier numéro, de très intéressantes indications sur la production mondiale du cacao en 1908 et 1909.

Ainsi que le montre le tableau suivant, cette production, ou pour mieux dire cette exportation, accuse pour 1909 une augmentation de 11.530 tonnes sur l'année précédente.

	1908	1909
	tonnes	tonnes
1° Groupement américain	137.070	137.260
2° Groupement africain	48.440	58.860
3° Groupement asiatique	5.140	5.980
4° Colonies française	1.420	1.500
5° Autres contrées	1.000	1.000

Durant la dernière période de dix ans (1899-1909), la production globale s'est élevée de 99.886.640 kilogrammes à 204 millions 660.000 kilogrammes; elle a donc plus que doublé et accuse, en conséquence, un accroissement moyen annuel de 10.000 tonnes.

Le Brésil se maintient en tête des pays producteurs avec un excédent de 770 tonnes sur 1908. Les exportations de ce pays sont constituées, en très grande partie, par les provenances de Bahia qui, en 1909, se sont élevées à 28.783.080 kilogrammes. Vient ensuite la région du Para avec une exportation de 3.783.000 kilogrammes.

Les récoltes de San Thomé continuent à progresser et fournissent un cacao de plus en plus apprécié, préparé avec plus de soin qu'au Brésil et à l'Equateur.

La vigoureuse impulsion donnée à la culture du cacao dans les possessions anglaises de l'Ouest africain se traduit par un important accroissement des exportations; mais on ne peut assurer que ces remarquables progrès se maintiendront encore longtemps à cause du manque de soins des cultures indigènes.

Les progrès des colonies allemandes sont très appréciables. La production allemande est, en effet, passée de 2.840 tonnes en 1908 à 3.400 tonnes en 1909, dont 2.800 tonnes provenant du Cameroun.

II. — EUROPE.

Angleterre. — *Les banques du Royaume-Uni.* — Notre confrère anglais le *Bankers' Magazine* publie, comme tous les ans, une étude sur les progrès du commerce de banque dans le Royaume-Uni. Il résulte des statistiques qu'il publie que le capital versé de ces établissements s'élève actuellement à près de 84 millions de livres ster-

ling, auxquelles viennent s'ajouter 49 millions de réserves, soit au total 133 millions de livres sterling ou 3.300 millions de francs. Les dépôts, les sommes en compte courant et les billets en circulation atteignent un total de 1.043 millions de livres sterling, le portefeuille 647 millions, l'encaisse 280 millions, en y comprenant les valeurs à vue et à court terme. Dans ces chiffres figurent pour une part assez importante ceux qui sont relatifs à l'Ecosse et à l'Irlande : les dépôts atteignent 117 millions de livres sterling en Ecosse et 70 millions en Irlande.

III. — ASIE.

Japon. — *La Dette publique.* — L'*Economist* anglais montre quelque inquiétude au sujet du rapide accroissement de la dette nationale japonaise.

La lutte, grâce à laquelle le Japon s'est affirmé comme la plus grande puissance de l'Extrême-Orient, a eu, comme on le sait, une répercussion profonde sur ses ressources matérielles. Le tableau de sa dette nationale, pendant la dernière décade, fait ressortir comment les frais de la guerre furent couverts en grande partie en hypothéquant l'avenir. Bien que pour un riche pays européen le poids de cette dette puisse ne pas paraître trop écrasant, la charge semble cependant énorme si l'on tient compte de la pauvreté relative du Japon. Le tableau suivant montre les progrès de la dette nationale japonaise depuis 1900 :

Montant des Emprunts nationaux en circulation à la fin du mois de mars de chaque année.

Années	Dette intérieure	Dette extérieure	Total
—	—	—	—
	(En milliers de livres sterling)		
1900.....	40.530	9.760	50.300
1901.....	41.830	9.760	50.850
1902.....	42.660	9.760	52.420
1903.....	43.550	9.760	53.220
1904.....	46.390	9.760	56.100
1905.....	67.870	31.240	99.130
1906.....	90.970	97.040	187.240
1907.....	107.150	114.620	221.770
1908.....	111.060	116.570	227.630
1909.....	108.460	116.570	225.030
1910.....	149.870	116.570	266.430

L'augmentation de la Dette, de 1904 à 1906, est prodigieuse (elle n'est pas moindre, en effet, de 5.250 millions de francs), et l'importance des capitaux empruntés à l'étranger, comparativement à ce que le pays lui-même pouvait prêter, montre que le montant des capitaux disponibles au Japon est encore très limité.

Depuis la fin de la guerre, la Dette nationale a continué à s'accroître du fait des dépenses navales et militaires et surtout par suite de la nationalisation des chemins de fer.

L'ANGE DE L'ARBITRAGE, peu rassuré dans la nacelle du ballon américain (Taft) qui l'emporte en Angleterre : « Que tous ces monstres de guerre sont effrayants! Et comme je voudrais être arrivé! » *Kikeriki* (Vienne).

LE PRESIDENT DIAZ : « Il ne s'arrêtera pas! »
Evening Mail (New-York).

La Réforme constitutionnelle anglaise.
EVE (la Chambre des Communes) au SERPENT (lord Landsdowne) : « Non merci, ta pomme ne me dit rien. J'aime mieux la mienne. » *Reynold's Newspaper* (Londres).

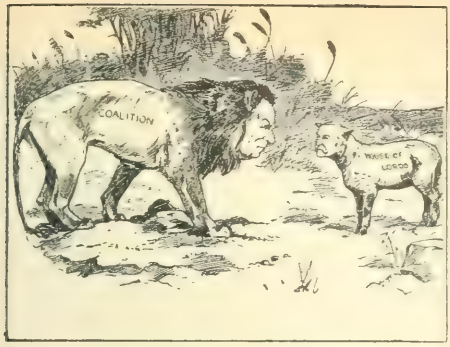

Le lion et l'agneau.
Pall Mall Gazette (Londres).

JOHN BULL : « Il n'y a qu'à lui mettre un grain de sel sur la queue! »
TAFT : « Ce n'est pas si facile ! »
Herald (Montréal).

John et Johnathan partent de conserve pour une croisière pacique.
Kladderadatsch (Berlin).

Le dernier don de Diaz à la Patrie.
New-York Herald (New-York).

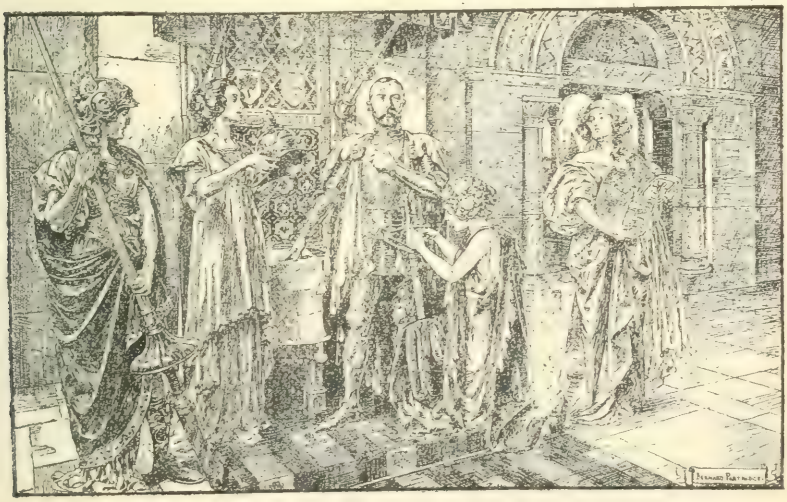

La Force, la Sagesse, la Justice et la Paix arment le Roi.
Punch (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Beau (J.-B.-P.), est nommé ambassadeur près de la confédération helvétique;
M. Klobukowski (A.-W.), est nommé ministre plénipot. à Bruxelles ;
M. Frandin (J.-H.), est nommé ministre plénipot. à Bogota ;
M. Chayet est nommé consul général à Sydney ;
M. Choublier (M.-E.-A.), est nommé consul à Stuttgart ;
M. de Peretti de la Rocca est nommé vice-consul à Colon ;
M. Zarzecki (S.-E.-T.-J.), est nommé vice-consul à Van ;
M. Blanchet (L.-L.), est chargé de la chancellerie du consulat de Salonique ;
M. Fiez (M.-Z.-R.), est chargé de la chancellerie du consulat de Casablanca;
M. Arqué (L.-F.-H.), est chargé de la chancell. du consul. général de Moscou;
M. Weiller (J.-J.-R.), est chargé de la chancellerie de la légation de Christiania;
M. Lelorrain (G.-F.-N), est nommé vice-consul à Iquique ;
M. Lecoutour (C.-M.), est nommé vice-consul à Benghazi ;
M. du Fayet de la Tour est chargé de la chancell. du consul. général de Gênes.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Peytral (J.-B.-M.), est nommé trésorier particulier des territoires de l'Oubangui-Chari-Tchad.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Boullay est nommé directeur du contrôle financier de Madagascar ;
M. Sarraut (Albert), député, est nommé gouverneur général de l'Indochine ;
M. Malan est nommé résident supér. en Indochine et mis à la disposition du gouvern. général ;
M. Merwart (Emile), est nommé lieut.-gouverneur du Dahomey ;
M. Levecque (F.-E.), est nommé gouvern. de la Guyane ;
M. Vergnes (C.-H.), est nommé lieut.-gouverneur du Moyen-Congo ;
M. Dubarry (A.-A.), est nommé secrétaire général du Dahomey ;
M. Antonetti est nommé secrétaire général du Sénégal ;
M. Poiret (J.-L.-G.), est chargé du secrétariat général de la Guinée française;
M. Poulet est nommé lieut.-gouverneur du Gabon ;
M. Cottret, sous-chef de bureau à l'administration centrale est mis à la disposition du gouvern. général de l'A. O. F. ;
MM. Ponnaya-Rasson, membre titulaire et Vinayagapoullé, membre suppléant du conseil de Etablissements français dans l'Inde sont maintenus dans leurs attributions pour une nouvelle période de deux années.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Confins algéro-marocains, par AUGUSTIN-BERNARD. Grand in-8° avec 28 figures, 5 cartes et 84 photogravures, chez Emile Larose.

M. Augustin-Bernard, le savant professeur de la Sorbonne, qui s'est spécialisé dans l'étude des questions concernant l'Afrique du Nord, publie, sous le titre ci-dessus, un volume qui intéressera vivement tout ceux qui s'occupent de la question marocaine.

On y trouvera d'abord une description du pays. Elle est beaucoup plus neuve qu'on ne penserait. Qui se serait imaginé, par exemple, qu'aux portes de notre colonie, où nous sommes installés depuis quatre-vingts ans, il y eût encore des découvertes géographiques à faire? Eh bien, M. Augus-

tin-Bernard en a fait. Nos vieilles cartes faisaient décrire d'immenses méandres à la Moulouya. M. Augustin-Bernard a constaté que c'était pure imagination et que le cours de la Moulouya est à peu près droit. Sa description des tribus est très complète. Ce pays, peu peuplé, l'est cependant plus qu'on ne le dit. Il comprend plus de 450.000 habitants. Des cartes curieuses nous montrent combien la densité de la population est étroitement commandée par la quantité de pluie qui tombe.

L'auteur fait ensuite l'histoire de la pénétration française au Maroc, par la frontière algérienne, de 1830 à 1910. Ce lui est une occasion de raconter l'œuvre du général Lyautey. Ce récit n'avait pas encore été fait et il restera comme un modèle à imiter par nos militaires dans l'art de pacifier les populations encore à demi-barbares.

L'ouvrage se termine par des études sur la zone d'influence espagnole et sur le rôle de l'Algérie dans la question marocaine. Et M. Augustin-Bernard y traite de ce que doit être la politique française au Maroc. Nous y avons le choix entre ce qu'on a appelé la politique makhzen, essayant de faire prévaloir l'autorité du sultan sur l'ensemble du pays, et la politique dite de tribus, qui tenterait de donner satisfaction aux désirs d'autonomie des petits groupes locaux. M. Bernard explique que l'on pourrait tirer parti de l'une et de l'autre suivant l'occasion.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Royaume de Montenegro, par M. C. Verloop. Un vol. grand in-8° de 164 pages avec une carte. Berger-Levrault, Paris, 1911.

Annuaire officiel des troupes coloniales pour 1911. Un vol. in-4° de 364 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

La Situatione politica della Liberia, par Luigi Cufino. Une broch. grand in-8° de 7 pages. La Stampa commerciale, Milano, 1911.

Gadames, Fezzan, Tibesti, par Luigi Cufino. Une broch. in-8° de 13 pages. Franc Golia, Napoli, 1911.

La Missione mineralogica italiana in Tripolitania, par Luigi Cufino. Une broch de 8 pages. Rosa e Polidori, Napoli, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*mai* 1911). Robert Dalgan : La réorganisation du ministère des Colonies. — Jean Rodes : La question des mines du Yunnan. — Un voyage anglais dans le Nord-Ouest de la Mongolie. — R. C. : La question de l'opium.

Société de Géographie commerciale de Paris (*mai* 1911). Fern. Chapsal : La France à l'Exposition de Bruxelles. — And. Chéradame : Le chemin de fer de Bagdad.

Revue politique et parlementaire (10 *juin* 1911). Ed. Doutte : L'œuvre marocaine. — Auerbach : Le problème indien devant l'opinion anglaise.

La Quinzaine coloniale (25 *mai* 1911). L'œuvre antiesclavagiste.

Revue des Sciences politiques (*mai-juin* 1911). J. Bardoux : L'action diplomatique de la reine Victoria. — Angel Marvaud : Les débuts de la République portugaise.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (1° *guigno* 1911). Cap. Carlo Angelo Annaratone : In Abissinia. — Dr Pasi : La colonia del Capo.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TRENTE ET UNIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1911

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1911

La question de l'armée coloniale, par le lieutenant-colonel Rousset 5
L'accord hispano-marocain, par Angel Marvaud 11
Etat actuel des marines anglaise et allemande, par A. Tanif 27
La question de Flessingue, par le commandant de Thomasson 38
Renseignements politiques 50
Renseignements économiques 58
La Caricature à l'Etranger 60
Nominations officielles 62
Bibliographie. — Livres et Revues 64
Cartes et gravures : *Le système défensif de la Hollande* 39
Les embouchures de l'Escaut 45

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1911

Les événements du Ouadaï et l'ingérence turque dans notre empire africain, par Jacques Dorgeanne 65
Une opinion allemande en matière de colonisation, par Georges Blondel 76
Le canal de Panama et son trafic, par P. Chemin-Dupontès 82
La menace de l'Inde, par H. Marchand 99
Les élections anglaises, par Arthur Kann 110
Renseignements politiques 113
Renseignements économiques 122
La Caricature à l'Etranger 124
Nominations officielles 126
Bibliographie. — Livres et Revues 128
Cartes et gravures : *Sahara oriental* 67
Les lignes maritimes mondiales viâ Panama 84

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1911

Le malaise de la Triple Entente, par le commandant de Thomasson 129
La menace de l'Inde, par H. Marchand 139
Le Mexique au début de 1911, par Jacques Barth 147
L'Allemagne dans la Méditerranée, par le commandant Davin 162
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France 169
Renseignements politiques 180
Renseignements économiques 186
La Caricature à l'Etranger 188
Nominations officielles 190
Bibliographie. — Livres et Revues 191
Cartes et gravures : *Carte du Mexique* 148

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1911

La France et la question libérienne, par Jean Herbette 193
Notre enquête : Le recrutement noir. Opinion de M. Messimy 207
La menace de l'Inde, par H. Marchand 211
Le Chili contemporain, par Henri Lorin 223
Renseignements politiques 232
Renseignements économiques 250
La Caricature à l'Etranger 252
Nominations officielles 254
Bibliographie. — Livres et Revues 255
Cartes et gravures : *Carte du Libéria* 196
Carte de l'Amérique du Sud 225

LIVRAISON DU 1er MARS 1911

Le Conseil supérieur de la Défense nationale, par T. 257
Le Danube-Adriatique, par le commandant de Thomasson 260
La question du Bagdad après Potsdam, par Robert de Caix 270
La presse politique anglaise, par *** 280
L'Amérique centrale. — I. Costa Rica, par le comte Maurice de Perigny 297
Renseignements politiques 308
Renseignements économiques 314
La Caricature à l'Etranger 316
Nominations officielles 318
Bibliographie. — Livres et Revues 319
Cartes et gravures : *Le Danube-Adriatique en Turquie* 263
Le Danube-Adriatique en Serbie 269
Carte de l'Amérique centrale 300

LIVRAISON DU 16 MARS 1911

La politique militaire de l'Allemagne : le nouveau quinquennat, par le commandant de Thomasson 321
La réciprocité douanière canadienne-américaine et l'avenir de l'Amérique britannique, par André Siegfried 335
La constitution d'Alsace-Lorraine, par Pierre Braun 345
L'Amérique centrale. — II. Nicaragua, Honduras, Guatemala, par le comte Maurice de Périgny 355
Les Turcs au Tibesti, par Jacques Dorobantz 364
Renseignements politiques 367
Renseignements économiques 378
La Caricature à l'Etranger 380
Nominations officielles 382
Bibliographie. — Livres et Revues 384
Cartes et gravures : *Carte de l'Amérique centrale* 356
Carte du Sahara oriental 365

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1911

L'exportation des capitaux allemands à l'étranger, par Georges Blondel 385
Les questions d'Arabie : Le Yémen, Mascate et Koweit, par H. Marchand 397
L'Amérique centrale. — III. Salvador, par le comte Maurice de Périgny 407
Le littoral allemand au point de vue stratégique, par le commandant Davin 414
La mission du commandant d'Ollone en Chine, Tibet et Mongolie (1906-1909) 424
Renseignements politiques 427
Renseignements économiques 442
La Caricature à l'Etranger 444
Nominations officielles 446
Bibliographie. — Livres et Revues 448
Cartes et gravures : *Schéma du littoral allemand* 419

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1911

La politique militaire et navale de l'Angleterre, par A. de Tarlé 449
La réorganisation de la gendarmerie ottomane, par Léon Lamouche 470
Le Transiranien par Marcel Sauvé 483
Renseignements politiques 495
Renseignements économiques 506
La Caricature à l'Etranger 508
Nominations officielles 510
Bibliographie. — Livres et Revues 511
Cartes et gravures : *Projets de Transiranien* 484

LIVRAISON DU 1er MAI 1911

Les points noirs de l'Afrique. Le Maroc et les colonies portugaises, par le commandant de Thomasson 513
Placements anglais à l'étranger, par Raphael-Georges Levy 524
La presse politique d'Autriche-Hongrie : I. Les journaux viennois et tchèques, par Z. 542
Le programme de la prochaine Conférence impériale britannique, par P. Evans Lewin 550
Renseignements politiques 557
Renseignements économiques 570
La Caricature à l'Etranger 572
Nominations officielles 574
Bibliographie. — Livres et Revues 574
Cartes et gravures : *Carte du Maroc* 515

LIVRAISON DU 16 MAI 1911

Les voies d'accès à Fez, par Jean Rosten 577
La politique militaire et navale de la Russie, par P. K 586
La presse politique d'Autriche-Hongrie : II. Les journaux galiciens et hongrois, par Z. 604
L'insurrection albanaise, par Jean de Pleamont 612
La visite du roi Pierre de Serbie, par Jacques Dorobantz 618
Renseignements politiques 622
Renseignements économiques 634
La Caricature à l'Etranger 636
Nominations officielles 638
Bibliographie. — Livres et Revues 640
Cartes et gravures : *Les voies d'accès à Fez* 579
Carte de l'Albanie 613

LIVRAISON DU 1er JUIN 1911

La situation économique et financière de la Russie au point de vue des relations internationales, par Pierre Cavalier 641
La demande alsacienne-lorraine d'autonomie et le projet allemand de réforme constitutionnelle, par René Henry 653
Les chemins de fer tunisiens et le projet d'emprunt, par Joseph Aulneau 666
Les écoles israélites au Maroc, par André Lecocq 680
Au Maroc. — L'arrivée à Fez de la colonne de secours. — Les opérations sur la Moulouya 687
Renseignements politiques 694
Renseignements économiques 700
La Caricature à l'Etranger 702
Nominations officielles 701
Bibliographie. — Livres et Revues 704
Cartes et gravures : *Carte des chemins de fer de la Régence de Tunis* 669

LIVRAISON DU 16 JUIN 1911

Le péril espagnol dans l'imbroglio marocain, par le commandant de Thomasson 705
La situation de nos escadres au point de vue de leur réparation et de leur ravitaillement. — I. Ports de guerre, par H. Tanif 710
La presse politique espagnole, par Angel Marvaud 725
Le mouvement financier, par E. Lemonon 737
Le rôle de l'Autriche et du Montenegro dans l'insurrection albanaise, par Douchan Tomitch 746
Au Maroc 750
Renseignements politiques 755
Renseignements économiques 760
La Caricature à l'Etranger 762
Nominations officielles 764
Bibliographie. — Livres et Revues 764
Table des matières du tome XXXI 766
Cartes et gravures : *Le port et la rade de Cherbourg* 715
— — *Brest* 717
— — *Toulon* 721
Arsenal de Sidi-Abdallah 723

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.
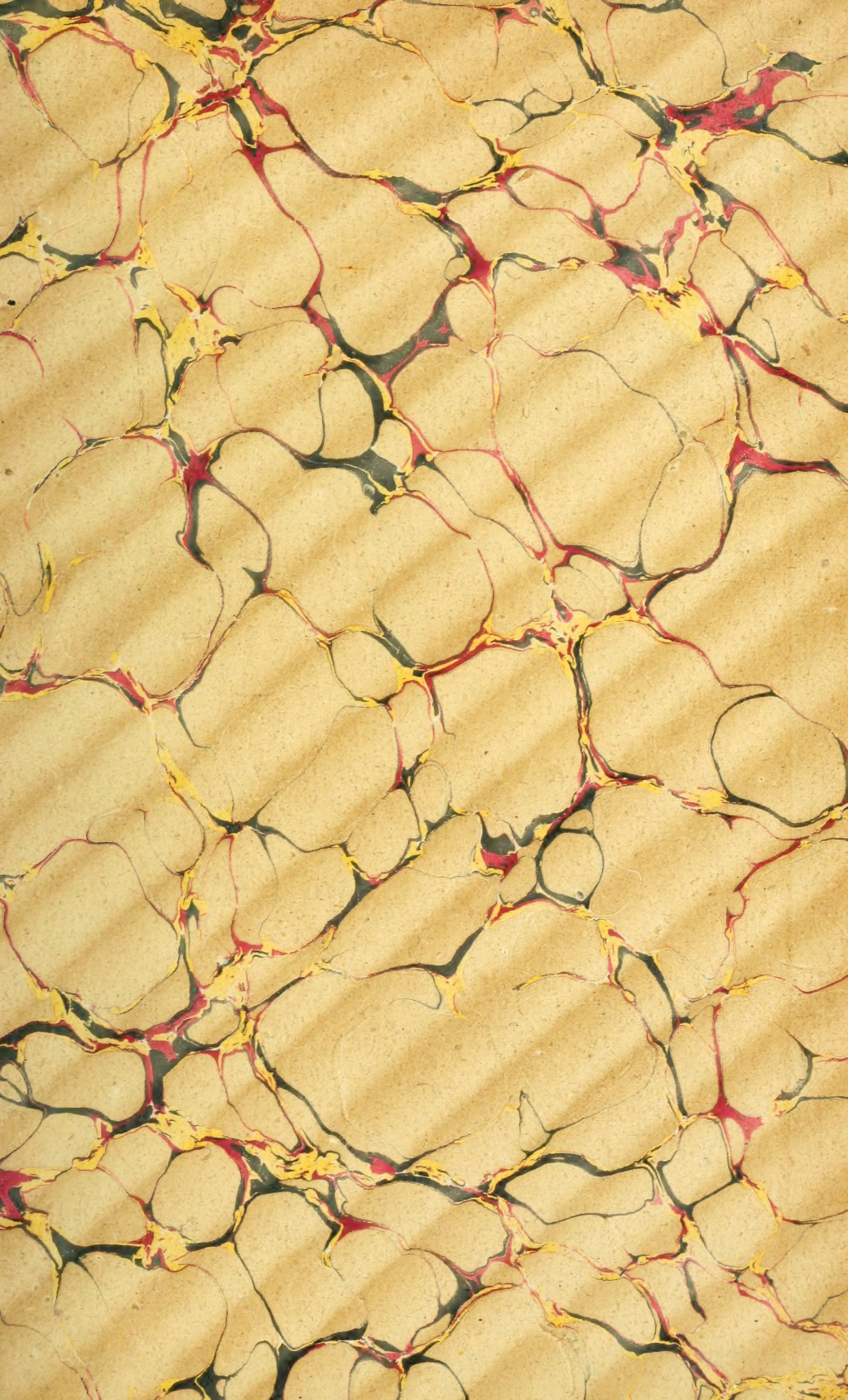
PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.